Louis Fréchette

SATIRES ET POLÉMIQUES II

ÉDITION CRITIQUE PAR JACQUES BLAIS
LUC BOUVIER
ET GUY CHAMPAGNE

BNM

LES PRESSES
DE L'UNIVERSITÉ
DE MONTRÉAL

Satires et polémiques
II

BIBLIOTHÈQUE DU NOUVEAU MONDE

comité de direction :

Roméo Arbour, Laurent Mailhot, Jean-Louis Major

DANS LA MÊME COLLECTION

Honoré Beaugrand, *la Chasse-galerie et autres récits* (François Ricard)

Paul-Émile Borduas, *Écrits I* (André-G. Bourassa, Jean Fisette et Gilles Lapointe)

Arthur Buies, *Chroniques I, II* (Francis Parmentier)

Jacques Cartier, *Relations* (Michel Bideaux)

Alfred DesRochers, *À l'ombre de l'Orford* (Richard Giguère)

Henriette Dessaulles, *Journal* (Jean-Louis Major)

Alain Grandbois, *Poésie I, II* (Marielle Saint-Amour et Jo-Ann Stanton)

Alain Grandbois, *Visages du monde* (Jean Cléo Godin)

Alain Grandbois, *Avant le chaos et autres nouvelles* (Chantal Bouchard et Nicole Deschamps)

Claude-Henri Grignon, *Un homme et son péché* (Antoine Sirois et Yvette Francoli)

Germaine Guèvremont, *le Survenant* (Yvan G. Lepage)

Jean-Charles Harvey, *les Demi-civilisés* (Guildo Rousseau)

Albert Laberge, *la Scouine* (Paul Wyczynski)

Lahontan, *Œuvres complètes I, II* (Réal Ouellet et Alain Beaulieu)

Joseph Lenoir, *Œuvres* (John Hare et Jeanne d'Arc Lortie)

Ringuet, *Trente arpents* (Jean Panneton, Roméo Arbour et Jean-Louis Major)

La « Bibliothèque du Nouveau Monde » entend constituer un ensemble d'éditions critiques de textes fondamentaux de la littérature québécoise. Elle est issue d'un vaste projet de recherche (CORPUS D'ÉDITIONS CRITIQUES) administré par l'Université d'Ottawa et subventionné par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

BIBLIOTHÈQUE
DU NOUVEAU MONDE

Louis Fréchette

Satires et polémiques ou l'École cléricale au Canada II

Édition critique
par
JACQUES BLAIS
Université Laval
avec la collaboration de
GUY CHAMPAGNE
Université Laval
et de
LUC BOUVIER
Cégep de l'Outaouais

1993
Les Presses de l'Université de Montréal
C.P. 6128, succ. A, Montréal (Québec), Canada, H3C 3J7

Le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada a accordé une subvention pour la publication de cet ouvrage.

Tous droits de traduction et d'adaptation, en totalité ou en partie, réservés pour tous les pays. La reproduction d'un extrait quelconque de ce livre, par quelque procédé que ce soit, tant électronique que mécanique, en particulier par photocopie et par microfilm, est interdite sans l'autorisation écrite de l'éditeur.

ISBN 2-7606-1570-7 (vol. II)
ISBN 2-7606-1584-7 (vol. I et II)
Dépôt légal, 1er trimestre 1993
Bibliothèque nationale du Québec
Les Presses de l'Université de Montréal, 1993

[Chapitre IV]

LACASSE ET Cie

Les années 1892-1893 marquent le point culminant de la lutte opposant les tenants du libéralisme à l'« École cléricale ». Depuis l'été 1892, plusieurs scandales impliquant des prêtres sont venus ternir la réputation jusque-là intacte du clergé canadien-français – on se souvient de l'affaire Guihot, dont l'une des péripéties fut le procès intenté par Canada-revue *à l'archevêque de Montréal. C'est dans ce contexte que le père Zacharie Lacasse fait paraître, vers le 15 décembre 1892, un pamphlet,* le Prêtre et ses détracteurs ou Le prêtre vengé, *qui connaît une très large diffusion. Fort de ce succès, il récidive, dix mois plus tard, vers le 15 octobre 1893, avec un nouveau pamphlet,* Dans le camp ennemi, *virulente dénonciation des ennemis du Christ et de l'Église : « francissons » (immigrants français non catholiques), Juifs, francs-maçons, écrivains et libraires progressistes, journalistes et politiciens libéraux et radicaux. Plusieurs libéraux se sentent visés par les propos du pamphlétaire, dont Fréchette, qui ouvre les hostilités le 31 octobre 1893. Dans une lettre qu'il adresse à Mgr Fabre, tout en cherchant à persuader l'archevêque que l'unique motif de son action vise à mettre un terme à des attaques « injustifiées », perpétrées depuis 1864 par des clercs contre sa réputation de catholique, il donne à ses réclamations personnelles un impact collectif et se présente comme le porte-parole de la cause radicale. Paraissant en première page de* la Patrie *du 11 novembre 1893, date du premier anniversaire de la condamnation de* Canada-revue *par l'archevêque, la lettre de Fréchette impose l'image d'un citoyen* émancipé *de la tutelle cléricale, interpellant, d'égal à égal, le personnage qui incarne la plus haute autorité ecclésiastique locale, l'archevêque ; quatre ans avant le fameux texte de Zola, elle constitue une sorte de « J'accuse... », ainsi que la résume un entrefilet de* l'Électeur *: « M. Louis Fréchette a mis le rév. Père Lacasse en accusation devant Mgr Fabre, à cause de sa dernière brochure » ([anonyme], « Actualités », 13 novembre 1893, p. 1). Pris à partie par d'autres adversaires, le père Lacasse n'engage pas personnellement le combat avec Fréchette ; en revanche, des journaux ultramontains, comme* la Vérité *et* la Croix de Montréal, *consacrent plusieurs articles à sa défense. Fréchette réplique le 13 et le 30 décembre 1893 (quatrième et deuxième textes du présent chapitre), donnant par là un avant-goût du pamphlet qu'il dirige contre son adversaire, du 13 janvier au 3 février 1894, « Les bons prêtres vengés » (voir le prochain chapitre). Un an plus tard, le 16 février 1895 (troisième texte du présent chapitre), il met un terme à ses attaques.*

LETTRE À S. G. Mgr [Édouard-Charles] FABRE ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL

MONSEIGNEUR,

Du haut de la chaire de toutes les églises du diocèse, on enjoint aux fidèles de soumettre à votre justice épiscopale tous les sujets de griefs qu'ils peuvent avoir contre aucun des membres du clergé soumis à votre juridiction[1]. Vous avez daigné vous-même m'en faire l'invitation personnelle. Sans me préoccuper outre mesure de l'injonction, je sais apprécier l'invitation, et c'est pour me rendre à cette dernière que je me permets de vous adresser la présente lettre.

Vous me pardonnerez de la livrer au public ; c'est afin de ne plus laisser aux journaux qui se donnent comme les organes du clergé et de la religion l'occasion de prétendre avec tant de logique, ainsi qu'il est arrivé tout récemment, que je n'ai jamais

VARIANTES : I (Texte de base) « À Sa Grandeur Monseigneur Chs Éd. Fabre, Archevêque de Montréal », *la Patrie*, 11 novembre 1893, p. 1, avec modifications manuscrites (ms. : vol. 2, nº 4, f. 53-60). II Lettre à Mgr Fabre, 31 octobre 1893, ms. autographe, archives de la chancellerie de l'archevêché de Montréal, 576.000 / 893–2, 10 f.

1 I <titre> [A *Lettre*] [R *SA GRANDEUR Monseigneur* A *Mgr*] *Chs Ed.* <Nous corrigeons.> Fabre

1. Rappel de l'invitation qu'adressèrent à leurs ouailles les archevêques et évêques des provinces ecclésiastiques de Montréal, de Québec et d'Ottawa dans leur lettre du 29 septembre 1892 : « Si vous avez des sujets de mécontentements et de plaintes, si vous croyez de l'intérêt général de signaler des désordres et des abus, faites-le, c'est votre devoir, mais toujours devant le tribunal de l'autorité compétente, vous gardant d'écouter la voix du ressentiment, de la colère ou de l'intérêt. À Nous ensuite de juger, de condamner ou d'absoudre » (« Lettre pastorale [...] sur les devoirs des catholiques [...] », *SRQ*, vol. 5, nº 9, 29 octobre 1892, p. 99).

eu à me plaindre d'aucun membre du clergé, puisque je n'ai *jamais* formulé aucune dénonciation auprès des évêques[2].

Il m'est impossible de supposer que ce soit vous, Monseigneur, ni Son Éminence Mgr le cardinal Taschereau, qui ayez renseigné de cette façon ces organes de la religion et du clergé.

Mais comme il m'est impossible aussi d'appeler en témoignage soit Votre Grandeur, soit l'autre éminent prélat, je ne puis défendre ma véracité qu'en faisant un appel public à vos souvenirs, au moins pour un cas.

Veuillez croire, Monseigneur, que je le fais non seulement avec tout le respect que je dois à mon évêque, mais encore avec celui que chacun est heureux de vous accorder personnellement sans la moindre arrière-pensée.

Il ne s'agit que d'un seul cas en particulier, Monseigneur ; car si j'avais dû me plaindre officiellement chaque fois que, obéissant à je ne sais quel mot d'ordre, un prêtre me diffamait soit du haut de la chaire soit en conversation privée, j'aurais peut-être donné autant de mal à mon Ordinaire, que certains de vos collègues de la Province de Québec en donnent eux-mêmes à la curie romaine[3].

19 II ni *S. É.* Mgr 20 II clergé. Mais, comme *je ne puis* appeler en témoignage *ni* Votre Grandeur *ni* l'autre 24 II cas. Veuillez 30 II officiellement *autant de* fois que

2. « Dans une lettre à *la Patrie* [« Réponse à M. Firmin Picard », 14 octobre 1893, p. 1], M. L.-H. Fréchette déclare qu'il a "subi vingt-neuf ans de persécutions cléricales, vingt-neuf ans de calomnies et d'injures tombant de la chaire (ou s'étalant dans les journaux)" [voir *supra*, p. 506, l. 23-25]. Avec *le Courrier de Saint-Hyacinthe* [(anonyme), « Persécutions cléricales », 17 octobre 1893, p. 1], nous voudrions bien savoir pourquoi M. Fréchette ne s'est pas avisé, au cours de ces vingt-neuf ans de prétendues persécutions, calomnies et injures, de formuler une plainte auprès de qui de droit » ([J.-P. Tardivel], « Petites notes », *Vé*, 21 octobre 1893, p. 6).

3. Depuis plus de dix ans, plusieurs questions politico-religieuses – le rattachement à l'université Laval de l'École de médecine du collège Victoria, le démembrement du diocèse de Trois-Rivières en vue de fonder celui de Nicolet, l'affaire des biens des jésuites – divisaient le clergé et les catholiques canadiens-français, incitant les partisans des thèses adverses à s'adresser à la curie romaine pour obtenir justice. Autour de 1883, « la catholique Province de Québec donnait à la Cour de Rome plus de mal que tout le reste de la chrétienté ! » (*HPQ*, t. IV, p. 84) ; en 1890, « [à] demi plaisantant, les cardinaux romains parlaient de former une congrégation spéciale pour traiter les affaires de la Province de Québec. – "Ce serait la plus occupée", ajoutaient-ils » (*HPQ*, t. VI, p. 158).

Ce cas date de 1880.

Un révérend père sulpicien[4] – qu'un de ses confrères appela un jour devant moi le *Thibault*[5] du clergé – un grand prêcheur devant Dieu et surtout devant les femmes, qu'il réunissait en congrégation intime tous les vendredis, cessa un jour de faire de sa propre personne le sujet de ses discours édifiants pour s'occuper tout particulièrement de moi.

À cette époque cependant je ne m'étais pas encore « délecté à tirer la langue pour lécher les pieds d'une débraillée de théâtre », d'une « fille de coulisses » ; d'une « dégoûtante actrice[6] », d'une « hideuse juive » ; je ne m'étais pas encore « mis à quatre pattes pour faire le cheval[7] » ; je n'avais pas encore fait le métier

36 II 1880. Un 42 II moi. À

4. Flavien Martineau (1830–1887), sulpicien, devint curé de Saint-Juire (1858) puis de Montournais (1861) en France, après quelques années d'enseignement au Petit Séminaire des Sables-d'Olonne. À Montréal, il fut vicaire de la paroisse Saint-Joseph (1865), puis de celle de Notre-Dame (1870). Voir A.-C.-G. Desmazures, *M. Flavien Martineau, prêtre de Saint-Sulpice. Esquisse biographique*, Montréal, John Lovell et fils, 1889, p. 4. « C'était le prédicateur aimé des foules. On l'appelait le "Chapleau du clergé" » (L.-O. David, *Mélanges historiques et littéraires*, Montréal, Beauchemin, 1917, p. 291-292). Très tôt, « ses écarts de langage [l'avaient] rendu notoire » : il entrait « à chaque instant, dans ses sermons, sur le domaine des personnalités » (Cyprien, « Chronique », *Pat*, 27 mai 1882, p. 2).

5. Charles Thibault (1840–1905), l'une des têtes de Turc de Cyprien entre 1880 et 1885, était un conservateur ultramontain de stricte obédience. Puissant orateur populaire, rompu aux assemblées tumultueuses, célèbre pour ses reparties aussi promptes que dévastatrices, cet adversaire acharné de Mercier et de Laurier affrontait victorieusement ceux de ses adversaires qui employaient contre lui l'arme du ridicule – on lui infligea en effet plusieurs sobriquets, comme « Thibault-les-grands-pieds », et Fréchette lui-même, qui le chansonna à quelques reprises, commit un jour cette boutade (sur le modèle d'un vers du poète Alphonse-Marin Lemierre : « Même quand l'oiseau marche, on sent qu'il a des ailes ») : « Même quand Thibault parle, on sent qu'il a des pieds » (« Fable quasi express », *Pat*, 3 mars 1892, p. 1). Quelques années plus tôt, Thibault avait adressé à Fréchette, dans *la Minerve*, des lettres ouvertes d'une rare violence (1er août, 14 octobre, 13 et 15 novembre 1884).

6. À propos de Sarah Bernhardt : Z. Lacasse, *Dans le camp ennemi*, p. 50-51. Pour le poème de Fréchette, « À Sarah Bernhardt », voir Appendice III, p. 1274-1275.

7. Dans une chronique du 27 décembre 1880, soit le lendemain du départ de la tragédienne qui a, depuis son arrivée à Montréal, le 22 décembre, tenu « le pays en émoi », Cyprien raconte que, le samedi soir (25 décembre), « la foule folle d'enthousiasme dételle les chevaux de sa voiture et la conduit en triomphe à son hôtel » (« Chronique », *Pat*, p. 1). C'est cette scène de délire collectif (« l'abomination de la désolation [...], triste triste et dégoûtante scène »,

de « manger du saucisson le Vendredi saint[8] », et je n'avais pas encore essayé de « détrôner Jésus-Christ pour mettre Satan à sa place[9] », suivant les expressions aussi chrétiennes que distinguées du R. P. Lacasse – un monsieur qui prétendra un de ces jours n'avoir jamais insulté personne.

Non je n'étais pas encore coupable d'aucune de ces peccadilles, mais j'avais commis deux grands crimes : d'abord j'avais fait jouer un drame, intitulé *Papineau*[10], en l'honneur du grand patriote[11] qui fut le chef politique et l'ami intime de votre vénérable père[12], Monseigneur ; et puis, de retour d'un

56 Il l'ami *de coeur* de votre père

déplore *le Canadien* dans un article anonyme, « Sarah Bernhardt », du 29 décembre 1880, p. 2) que le père Lacasse commente : « Celui qui a préparé ce triomphe à rendre les dieux jaloux, ne se possède plus de bonheur, le rêve de ce réformateur est enfin réalisé ; les Canadiens sont à quatre pattes devant une hideuse juive » (*op. cit.*, p. 52).

8. Pour le père Lacasse, les immigrants « qui viennent de France ne sont pas tous Français. Il y en a parmi eux qui sont francissons – ainsi nommés parce qu'ils sont seulement francs aux *saucissons, qu'ils mangent* tous les vendredis de l'année, même *le Vendredi saint*. Ces francissons [...] que la Commune de Paris a vomis de son sein, le Canada ne les a pas chassés ; cette écume sortie des dégoûtants égouts de l'impiété et du libertinage a été recueillie sur nos rives [...]. Ils cherchent à faire école surtout parmi les journalistes ; ils veulent imposer leurs idées ; payés par la juiverie et la franc-maçonnerie, ils font des articles à tant la ligne, cherchant à fausser les idées du peuple » (*ibid.*, p. 20-21 et 22-23). Voir [anonyme], « Un excellent livre », *Tr*, 24 octobre 1893, p. 2 ; [J.-P. Tardivel], « Comme des écorchés », *Vé*, 25 novembre 1893, p. 2 ; J. Hirtz, « Les Français à Montréal », *Pat*, 22 octobre 1890, p. 1.

9. « Mes chers amis, remerciez le bon Dieu de ce qu'il vous a fait la grâce de ne pas vous mettre à quatre pattes devant cette trotteuse couronnée, qui prêche partout le vice et se moque de la vertu ; pour elle, Jésus-Christ doit descendre de l'autel et Satan prendre sa place » (Z. Lacasse, *op. cit.*, p. 54).

10. *Papineau. Drame historique canadien en quatre actes et neuf tableaux* (Montréal, Chapleau et Lavigne, 1880). Créé le 31 mai 1880 à l'Académie de musique de Montréal, ce drame de Fréchette y fut représenté de nouveau les 7, 9, 10 et 12 juin, et, à Québec, du 24 au 28 juin, à chaque endroit en alternance avec *le Retour de l'exilé*.

11. Louis-Joseph Papineau (1786–1871) dut se réfugier aux États-Unis puis en France après la Rébellion de 1837 dont il avait été l'un des instigateurs. Son retour au pays en 1845 souleva l'enthousiasme populaire. Bien que réélu en 1848, il perdit de son ascendant sur les foules. Revenu à la vie privée en 1854, il termina ses jours dans sa seigneurie de Montebello, où Fréchette lui rendit visite à l'été 1870. Celui-ci lui consacra un chapitre de ses *Mémoires intimes*.

12. Édouard-Raymond Fabre (1799–1854) fit l'apprentissage du métier de libraire aux Galeries Bossange, à Paris, en 1821. De 1825 à 1854, sa librairie montréalaise de la rue Saint-Vincent, face au palais de justice, devint le rendez-

court voyage en France, j'avais émis l'opinion audacieuse que la république y était assise sur des bases stables, et qu'un jour ou l'autre elle aurait l'appui *même du clergé*[13].

Le débordement fut homérique ; mais le révérend *messire* dont il s'agit ici eut la palme.

Tous les vendredis, durant deux mois, il épuisa à mon adresse tout ce que son vocabulaire (le même que celui du R. P. Lacasse) contenait d'expressions haineuses et grossières[14].

Des membres de la congrégation me tenaient au courant ; mais j'étais habitué à ces choses-là de longue date, et je laissai le brave homme écumer contre moi tout à son aise, sans daigner même l'honorer d'un coup de plume.

Mais tant va la cruche à l'eau[15]...

Un jour, c'était la fête de la Toussaint – je vis arriver chez moi, tout en larmes, une personne chère de ma famille, qui venait d'entendre le même prédicateur, du haut de la chaire

62 II palme. Tous 65 II grossières. Des membres de *sa* congrégation 69 II plume. Mais

vous de l'élite nationaliste. Il fut trésorier de l'Union patriotique et de la Banque du Peuple, eut des intérêts dans *la Minerve*, qu'il aida à réorganiser, soutint *l'Avenir*, fonda *le Pays* (avec Jacques-Alexis Plinguet, en 1852), devint président du Comité des finances du Conseil de ville de Montréal (1848 et 1851) et maire de la ville (1849 et 1850). À Papineau, il voua « une admiration et une amitié qui ne se démentir[e]nt jamais » (R. Rumilly, *Papineau et son temps*, t. I, Montréal, Fides, « Vies canadiennes », 1977, p. 169) : « Pendant un quart de siècle, l'influence du seigneur de Montebello sur le libraire de la rue Saint-Vincent fut profonde et constante » (J.-L. Roy, *Édouard-Raymond Fabre, libraire et patriote canadien. 1799–1854*, Montréal, Hurtubise HMH, « Les Cahiers du Québec, Histoire et documents d'histoire », 1974, p. 144).

13. « [Gambetta] est à l'heure qu'il est l'âme de la France [...]. [...] les réactionnaires, bonapartistes, orléanistes, légitimistes, les cléricaux, les prêtres mêmes estiment Gambetta, et ont confiance en lui » (L.-H. Fréchette, « Lettres de voyage. V. À Paris », *Pat*, 23 août 1880, p. 2).

14. Dans des sermons prononcés devant les membres de la congrégation féminine dont il était le directeur, l'abbé Martineau, voyant dans *le Retour de l'exilé* une glorification de l'adultère, aurait qualifié Fréchette d'écrivain immoral et obscène (voir J.-P. Tardivel, « Un autre drame de M. Fréchette », *Can*, 23 août 1880, p. 2).

15. « [...] qu'à la fin elle se brise [ou : se casse] ». On trouve ce proverbe dans les *Miracles de la sainte Vierge*, de Gautier de Coincy (v. 1220).

de Notre-Dame, me traiter de « Voltaire canadien[16] », et me dénoncer comme un « misérable que les catholiques devraient chasser du pays, et devant qui toutes les portes honnêtes devraient se fermer impitoyablement. »

C'est textuel, et toujours comme vous voyez, dans le style du *messire* Lacasse.

L'attaque était si grave, sortait tellement de l'ordinaire, qu'un journal anglais, ayant eu vent de l'histoire, envoya un reporter auprès du prédicateur, et publia des commentaires inspirés par celui-ci[17].

Cela devenait par trop fort ; il fallait agir.

J'aurais pu, n'est-ce pas, envoyer un officier de police appréhender l'homme au collet ; j'aurais pu tout au moins lui faire servir quelque cuisante sommation par un huissier de Sa Majesté – ce qui, par parenthèse, aurait ajouté un dossier de plus à son casier judiciaire[18].

Mais j'eus peur de vous contrister, vous, Monseigneur, qui m'aviez toujours manifesté tant de sympathique bienveillance.

77 II impitoyablement » ; *etc.* C'est 83 II celui-ci. Cela 88 I qui [A, *par parenthèse,*] aurait 89 II judiciaire. Mais 91 II bienveillance. J'eus

16. Dans une allocution prononcée à la fin du banquet du 7 octobre 1880 offert à Montréal en son honneur, Fréchette, soulevant le rire de l'assemblée, présenta Salomon comme un poète « un peu plus riche que les autres [...] pas plus scrupuleux » (« Le banquet Fréchette », *Pat*, 8 octobre 1880, p. 2). Qualifiant ce mot d'esprit de blasphématoire et de typiquement voltairien, l'abbé Martineau s'indigna de ce qu'il eût fait le tour du Canada et des États-Unis grâce à la complaisance de la presse (voir [anonyme], « La paire ne fait qu'un », *Can*, 28 octobre 1880, p. 2).

17. [Anonyme], « *City News.* [...] *Fréchette and the Church. The Poet and his Writings Denounced from Parish Church Pulpit* », *The Montreal Daily Star*, 1er novembre 1880, p. 3. Réplique de l'abbé Martineau : « *As a Catholic priest, I am accustomed, like you, to respect the word of God ; and the phrase of the orator, and the laughter of his auditors seemed to me to merit a protest* » (cité dans [anonyme], « *City News.* [...] *Priest and Poet* », *ibid.*, 5 novembre 1880, p. 3).

18. Dans sa lettre au *Star*, Fréchette déclara qu'il pourrait bien se présenter chez le prédicateur avec un exemplaire du *Canadien*, qui donnait un compte rendu exact du discours incriminé (23 août 1880), mais qu'il préférerait apporter des documents de cour de justice.

J'eus peur aussi de désobliger un autre prêtre de Saint-Sulpice, mon curé d'alors[19], pour qui j'entretenais, depuis mon arrivée à Montréal, des sentiments de très affectueuse vénération qui durent encore.

Et je pris le parti de ne m'adresser qu'à vous, sinon pour obtenir une réparation, du moins pour demander votre protection pour l'avenir, dans l'intérêt de la sensibilité bien légitime et bien naturelle des miens.

Je me présentai donc à votre palais, Monseigneur, armé de toutes pièces contre mon agresseur, si vous vous souvenez bien.

Permettez-moi de résumer en peu de mots ce que je vous exposai alors avec calme et respect :

« Monseigneur, vous dis-je, j'ai toujours été et je suis encore un catholique pratiquant, et, je le crois, un citoyen sans reproche.

Jeune avocat, à Lévis, pour avoir différé d'opinion, au sujet de la guerre américaine, avec un curé[20] qui trouvait le moyen de faire accorder son titre de ministre de Jésus-Christ avec celui d'esclavagiste forcené, je vis ma clientèle étouffée dans l'œuf par une avalanche de sermons qui ne s'arrêtèrent que le jour où le saint prêtre apprit que j'avais quitté sa paroisse pour aller gagner mon pain comme journaliste aux États-Unis.

À Chicago, je fus jusqu'au dernier moment l'ami le plus intime de mon curé[21], et vécus en relations suivies avec mon

95 II encore. Et 102 II bien. Permettez-moi 105 II « Monseigneur, dis-je

19. Léon Sentenne (1831–1907), entré chez les Sulpiciens, à Paris, en 1856, fut curé de la paroisse Saint-Jacques de Montréal (1875–1882), puis de la paroisse Notre-Dame (1882–1894).

20. Mgr Déziel.

21. Jacques (dit Jacob) Côté (1829–1911) fut d'abord vicaire à Rimouski, à Fraserville (Rivière-du-Loup) et curé de Saint-Antonin. Il fut ensuite missionnaire à Kankakee, Illinois (1859), curé de l'église française de Chicago (1866), puis curé d'Aurora (1884). En 1896, il se retira à l'hospice Saint-Joseph-de-la-Délivrance, de Lévis. Au dire même de Fréchette, c'était non seulement le « meilleur garçon » qu'on puisse imaginer, mais également son meilleur ami à Chicago (lettres à Alphonse Lusignan, 13 et 15 mai 1867, ANC, fonds Lusignan). Voir aussi « La Saint-Jean-Baptiste à Chicago », *le Pays*, 6 juillet 1867, p. 3, et « Notes sur Chicago », *Pat*, 7 octobre 1892, p. 1.

évêque[22] ; ce qui n'empêcha pas un prêtre de Québec d'écrire, sous sa signature, que j'avais apostasié.

(J'ouvre ici une parenthèse, Monseigneur, pour vous apprendre, ou vous rappeler, que cet abbé si zélé pour le salut de mon âme est aujourd'hui sous le coup d'une des plus graves accusations qui puissent peser non seulement sur la tête d'un prêtre, mais sur la tête d'un homme.)

Enfin, vous dis-je – je reprends mon récit – la nostalgie me ramena au pays, et croyant les vieilles haines éteintes ou lassées j'eus l'imprudence d'aller redemander des sympathies à ma ville natale.

Que je connaissais peu certaines âmes !

Ce que j'en ai subi de bordées ! Elles sont encore légendaires dans l'endroit.

(Une autre parenthèse pour vous faire remarquer qu'un jeune vicaire, dont les exploits édifient Québec en ce moment même[23], applaudissait encore publiquement à ces injures, il n'y a pas longtemps[24].)

La kyrielle était jolie :

Crève-faim ! écervelé ! cœur pourri ! blasphémateur ! apostat ! révolutionnaire ! serpent caché sous les roses ! suppôt de Satan ! tison

127 II natale. Que 128 II âmes ! Ce 130 I l'endroit. » // [R *Un* A (*Une autre parenthèse pour vous faire remar[quer] qu'un*] jeune 132 II jeune *abbé* dont 133 I même, [R y] applaudissait encore publiquement [A *à ces injures,*] il 134 I longtemps. [A) // « *La kyrielle était jolie :*] // « Crève-faim

22. Mgr James Duggan (1825–1899), évêque du diocèse de Chicago de 1859 à 1880.

23. Au cours de la semaine du 24 septembre 1893, l'abbé Henri-Arthur Scott quitta le vicariat de Lévis pour la desserte de Sainte-Foy, avec promesse de succession (voir [anonyme], « L'abbé Scott », *CC*, 25 septembre 1893, p. 4). Dans un texte ultérieur, Fréchette précisa ce qu'il entendait par les « exploits édifiants » du jeune prêtre (voir *infra*, p. 665, l. 282-283).

24. « Nous avons encore souvenance que le regretté Mgr Déziel incitait souvent ses ouailles en garde contre le libéralisme au temps où un des collaborateurs actuels de la *Canada-revue* cherchait à se faire élire dans notre comté. Grâce aux saints avertissements du vénérable vieillard, il n'y réussit guère. N'avait-il pas raison, ce saint prêtre ? Ce qui arrive aujourd'hui justifie sa mémoire » ([H.-A. Scott], « La guerre au clergé. Agresseurs et défenseurs », *le Quotidien*, 15 septembre 1892, p. 2). La réplique de Fréchette (voir *supra*, p. 565, l. 26-71) parut en première page du *Canadien* du 21 septembre 1892.

d'enfer ! ennemi de Dieu ! assassin de Mgr Darboy ! démolisseur de la colonne Vendôme ! Garibaldi[25] *! Louise Michel*[26] *!* etc.

Si les pamphlets du père Lacasse eussent existé à ce moment-là, Monseigneur, je n'eusse pas manqué de vous les indiquer pour vous donner une idée du reste.

Plusieurs prêtres, ajoutai-je, – dont l'un a laissé une jolie réputation d'incestueux, et dont un autre est en train de créer un schisme non loin de Québec[27], – allaient de maison en maison et s'adressaient aux femmes de mes partisans[28] :

– Comment, Madame ! disaient-ils, allez-vous laisser votre mari voter pour un apostat, un homme qui a renié le Christ,

140 II du *R. P.* Lacasse 141 I indiquer [R – *surtout le dernier* –] pour II indiquer – *le dernier surtout* – pour 144 II d'incestueux – allaient 146 II partisans : « Comment

25. Giuseppe Garibaldi (1807–1882), participant à la lutte pour l'unité italienne, lança une expédition de mercenaires internationaux (les Mille, ou Chemises rouges) à la conquête du royaume des Deux-Siciles (1860). Après l'échec de sa tentative de s'emparer de Rome (1867), il combattit aux côtés de la France dans la guerre contre la Prusse (1870).

26. Louise Michel (v. 1830–1905), révolutionnaire anarchiste française, participa activement à la Commune de Paris. Lors d'une assemblée publique tenue à Lévis, Fréchette s'était déclaré partisan « des idées révolutionnaires », avait fait l'apologie de la révolution de 1793 et célébré Robespierre, Cavour et Garibaldi : « J'aime bien mon pays, j'aime bien ma nationalité, mais périssent toutes les nationalités plutôt que le grand principe de la fraternité universelle » (cité par É. Lemieux, « Correspondance », *l'Écho de Lévis*, 26 juin 1872, p. 2). Voir aussi, dans le même journal, [I.-N. Belleau], « La première assemblée [...] », 15 juillet 1872, p. 2 ; « Encore une question de principe », 17 juillet 1872, p. 2.

27. Joseph Hoffman (1835–1899) fut curé de Sainte-Anne-du-Saguenay (1860), du Mont-Carmel-de-Kamouraska (1862), procureur au Collège de Lévis (1867), puis curé de Saint-Frédéric-de-Beauce (1873), de Saint-David-de-l'Auberivière (1879) et de Charlesbourg (1886). Au moment de la publication de la lettre de Fréchette, la presse accusait l'abbé Hoffman d'acculer la paroisse de Charlesbourg à un schisme à cause de son projet de fermeture du vieux cimetière paroissial (datant de 1668), mesure que deux rapports du Conseil d'hygiène de la province (18 mai et 22 août 1893) exigeaient de la fabrique pour des raisons de salubrité publique. Comme les francs-tenanciers de la paroisse contestaient cette décision, les autorités du diocèse (Mgr Taschereau, ainsi que son coadjuteur, Mgr Bégin) durent intervenir pour faire respecter l'ordonnance du Conseil d'hygiène. Après bien des traverses, le curé eut enfin gain de cause (5 mars 1894). Voir [anonyme], « Difficultés à Charlesbourg », *CC*, 6 novembre 1893, p. 4 ; R. Malouin, *Charlesbourg (1660–1949)*, Québec, La Liberté, 1972, p. 95-101.

28. Voir Vox populi, « La défaite à Lévis », *Can*, 30 juin 1871, p. 2.

qui a insulté la Vierge Marie, qui a prêché avec Chiniquy[29], qui a été chassé de l'Église canadienne et de la société S[ain]t-Jean-Baptiste de Chicago[30] ?

On fit plus, Monseigneur : on soudoya un faux témoin qui affirma tout ce qui précède sous serment[31].

Le malheureux parjure m'a fait demander pardon avant de mourir.

– Mais, me dites-vous alors, Monseigneur, que ne vous êtes-vous plaint aux autorités de votre diocèse ?

Je vous répondis : – Monseigneur, j'ai porté l'affaire devant l'archevêque de Québec[32]. Les coupables nièrent, et il me

154 II malheureux m'a // – Mais

154 I pardon [R *depuis.)* A *avant de mourir.* »]

29. Charles Chiniquy (1809–1899) fit du ministère paroissial (notamment à Beauport et à Kamouraska) et effectua un bref séjour au noviciat des Oblats à Longueuil (1846–1847), avant de se consacrer à la propagation de l'œuvre de la tempérance (1847–1851). Nommé dans la région de Chicago pour y travailler à l'œuvre de la colonisation française, il apostasia la foi catholique et devint ministre presbytérien (1859). Fréchette le rencontra à Sainte-Anne-de-Kankakee : « À propos de célébrité, j'ai fait visite hier au fameux Chiniquy qui depuis longtemps manifestait le désir de me voir [...]. Il est très affable et insinuant. Je ne suis pas étonné de la popularité dont il a joui. C'est lui qui vous les *rabâle* les soutanes au Canada » (lettre à Alphonse Lusignan, 2 janvier 1868, ANC, fonds Lusignan). Chiniquy a laissé quelques ouvrages, dont *le Prêtre, la femme et le confessionnal* (1875) et surtout une autobiographie polémique, *Cinquante ans dans l'Église de Rome* (1885), qui connut un exceptionnel succès de librairie.

30. Voir *supra*, p. 236, n. 22.

31. Au cours de la campagne électorale de 1872, dans le comté de Lévis, un agent d'élection du Parti conservateur, le notaire Évariste Lemieux, incita l'un de ses partisans (Joseph Plamondon, menuisier) à rendre public un affidavit dans lequel il affirmait : « J'ai résidé vingt mois à Chicago, États-Unis ; M. L.-H. Fréchette y résidait en même temps que moi. Voici ce que je connais au sujet de ce monsieur. J'étais à l'orgue, à l'église canadienne de Chicago. M. Fréchette y chantait quelquefois. Ce monsieur finit un jour par ne plus revenir à l'église, en même temps on le remplaça à la charge qu'il occupait dans la Société S[ain]t-Jean-Baptiste par un M. Vallée et on l'expulsa du sein de la Société. J'en appris la cause ; c'est qu'on me dit et *tous les Canadiens* de Chicago disaient qu'il avait prêché de concert avec le fameux Chiniquy, au Lincoln Park, des doctrines contraires à celles enseignées par la religion catholique, apostolique et romaine. Tout le monde était indigné et parlait de cette chose atroce » (É. Lemieux, « Correspondance », *l'Écho de Lévis*, 7 juin 1872, p. 2). Voir aussi L.-H. Fréchette, « Calomnies réfutées », *Év*, 22 juin 1872, p. 1-2 ; *les Calomniateurs confondus*, *passim*.

32. Mgr Taschereau.

fut répondu que leur parole valait la mienne. Là se borna l'enquête du grand tribunal ecclésiastique !

Je dus donc vaincre sans aide et malgré tout. Malheureusement pour moi, la lutte était trop dispendieuse, et mon succès n'eut qu'un temps. Un dernier effort de l'ennemi m'écrasa[33], et je suis venu m'établir à Montréal, dans l'espoir qu'en renonçant à toute politique, j'échapperais aux persécutions cléricales.

Or, Monseigneur, fis-je en concluant, voilà que ces persécutions recommencent de plus belle, et cela sans l'apparence d'une raison, sans l'ombre d'une provocation, sans même l'excuse des animosités de partis.

Vous êtes maintenant au courant des faits ; vous avez l'autorité pour agir, faites comme vous l'entendrez ; mais voici mes armes, fis-je en vous passant un écrit que j'ai encore en ma possession ; et je suis bien décidé à m'en servir, car je ne veux plus voir les miens revenir de l'église en pleurant.

Le jour où j'apprendrai que le susdit *messire* a fait quelque nouvelle allusion à moi dans ses sermons, je vous en demande pardon d'avance, Monseigneur, mais je sévirai. »

Vous m'écoutâtes avec bonté, et vous me fîtes la promesse – vous avez religieusement tenu parole, je le sais – de mettre fin à l'abus dont je me plaignais.

C'était peu, car le mal était fait, et j'aurais pu exiger une réparation plus éclatante ; mais, pour ne pas vous attrister davantage, je me contentai de cette demi-satisfaction.

---

169 II l'excuse *de la politique*. Vous 175 II revenir *du sermon* en pleurant. Le 177 II moi *du haut de la chaire*, je 181 II plaignais. C'était peu, et 183 I réparation [R *publique* A *plus éclatante*] ; mais

---

33. La défaite de Fréchette à Lévis, le 17 septembre 1878, s'explique autrement : après avoir eu publiquement des démêlés avec des membres de son propre parti, y compris le chef du gouvernement, Alexander Mackenzie, il commit la maladresse de donner à entendre qu'il n'avait ou ne sollicitait guère l'appui des libéraux. Les conservateurs mirent l'accent sur la division de leurs ennemis, tout en rappelant une autre maladresse du candidat libéral : ce malencontreux discours du 15 février 1878, dans lequel Fréchette avait donné à entendre que les décorations papales étaient monnayables (voir *Débats de la Chambre des communes du Canada*, 5e session, 3e parlement, 41 Victoria 1878, vol. 4, 1er vol. de la session, Ottawa, Maclean, Roger et Cie, 1878, p. 261-268 et 283). Ajoutons l'échec du député dans l'affaire du bassin de radoub de Lévis.

Le lendemain, mon digne curé, qui était malade au lit, me fit mander par feu l'abbé Desmazures[34] ; c'était pour m'offrir des remerciements en son nom et au nom de la communauté de Saint-Sulpice.

Or, Monseigneur, aujourd'hui comme en 1880, je viens vous dire – et cela publiquement, afin que les organes du clergé et de la religion ne prétendent plus que je n'adresse pas mes réclamations à qui de droit – je viens vous dire : « Monseigneur, voilà la calomnie cléricale qui se déchaîne de nouveau contre moi » ; et cette fois une promesse de ne plus recommencer ne me satisfera pas.

L'injure et la diffamation ont pris la forme du livre ; il faudra une réparation sérieuse.

Je vous dénonce donc, Monseigneur, le pamphlet intitulé : *Dans le camp ennemi*, signé par *Z. Lacasse, O.M.I.*, et édité récemment par MM. Cadieux et Derome[35].

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de demander votre permission pour poursuivre ces derniers en justice, car, bien que leur librairie porte le nom édifiant de Saint-Joseph, cela ne doit pas être suffisant pour les ranger dans le clergé et leur faire participer des immunités ecclésiastiques.

Mais quant à M. le pamphlétaire lui-même, je commence par le traduire devant vous ; j'aviserai, s'il y a lieu, à prendre

193 II voilà *que* la calomnie cléricale se 195 II pas. L'injure 200 II Derome. Je 203 II nom de 205 II ecclésiastiques. Mais

34. Adam-Charles-Gustave Desmazures (1818–1891), ordonné prêtre chez les Sulpiciens, à Paris, en 1848, vint à Montréal en 1851 et fut vicaire aux paroisses Saint-Jacques et Notre-Dame. Docteur ès lettres de l'université Laval (1868), il publia quelques ouvrages historiques et biographiques : *Colbert et le Canada. Établissement de la Nouvelle-France* (1879) ; *Vie de Monsieur Faillon, prêtre de Saint-Sulpice* (1882) ; *M. Flavien Martineau, prêtre de Saint-Sulpice* (1889) ; *Histoire du chevalier d'Iberville* (1890).

35. Z. Lacasse, *Dans le camp ennemi. Une quatrième mine*, Montréal, Cadieux et Derome, Librairie Saint-Joseph, 1893. Hubert Cadieux, Louis-J.-A. Derome et leur associé, Napoléon Giroux, faisaient alors commerce de librairie sous la raison sociale de Cadieux et Derome ; ils étaient les éditeurs du *Propagateur des bons livres* (depuis 1884) et du *Canada ecclésiastique* (depuis 1888).

d'autres mesures ensuite[36]. J'exige une rétractation formelle de sa part.

Si j'avais traité moins chrétiennement – ou moins *lâchement* peut-être – le premier prêtre qui, par passion politique, m'a accusé d'apostasie, la légende ne se serait pas propagée de chaire en chaire et accréditée d'un diocèse à l'autre.

M. l'insulteur se croit peut-être à l'abri de toute responsabilité judiciaire, parce qu'il n'a pas eu le courage moral de me nommer en toutes lettres ; mais qu'il se détrompe : les juges décideront si je suis assez bien désigné pour avoir le droit de demander justice[37].

Vous disiez dernièrement sous la foi du serment, Monseigneur, que nul prêtre de votre diocèse ne doit publier une ligne sans votre autorisation ; or le pamphlétaire en question se vante, dans sa préface, d'avoir passé à pieds joints par-dessus cette autorisation[38].

Il était inutile pour lui de faire ainsi publiquement parade d'insubordination ; car personne n'aurait soupçonné qu'un homme bien élevé eût pu prendre la moindre responsabilité dans la publication d'une œuvre qui semble avoir été écrite moins par un prêtre que par un sauvage ivre[39].

209 II part. Si 223 II autorisation. Il

36. Celui qui prit ces « autres mesures », ce fut plutôt l'avocat et journaliste Horace Saint-Louis, lui aussi dénoncé dans le pamphlet du père Lacasse, qui l'y désignait en toutes lettres : il intenta une poursuite de 10 000 dollars en dommages contre l'oblat et ses éditeurs. Voir [anonyme], « Les hostilités commencent », *Pat*, 26 octobre 1893, p. 4.

37. Pour une fois, Tardivel tomba d'accord avec Fréchette : « Les juges décideront que M. Fréchette est clairement désigné : cela ne fait pas l'ombre d'un doute. Son cas est unique dans les annales de ce pays et des pays étrangers. Jamais homme n'avait fait pareille courbette devant pareille femme. Il n'y a donc pas moyen de se tromper : c'est de M. Fréchette que le P. Lacasse a voulu parler » (« Comme des écorchés », *Vé*, 25 novembre 1893, p. 2).

38. Voir *supra*, p. 580-581, n. 9 et 10.

39. « Il faut être aveuglé par la colère pour dire qu'il [le livre du père Lacasse] est une *brochure malpropre* qui semble avoir été écrite par un *sauvage ivre*. Il n'y a absolument rien de tel dans cet opuscule. Il y a là de bonnes grosses vérités dites dans un langage familier et à la portée des gens peu lettrés » ([J.-P. Tardivel], « Comme des écorchés », *op. cit.*, p. 2).

Puisque je viens de faire allusion, Monseigneur, au témoignage que vous avez rendu dans le procès que le *Canada-revue* a intenté contre Votre Grandeur, je ne veux pas clore ma lettre sans vous demander la permission, non pas de contredire le moindrement vos déclarations en ce qui me concerne, mais simplement de rappeler à Votre Grandeur – pour faire disparaître une fausse impression chez le public – que, dans l'entrevue que j'ai eue avec elle[40], en compagnie de MM. Globenski[41] et Lebeuf[42], je lui ai affirmé, avant toute chose, n'avoir aucun intérêt ni matériel ni autre dans la publication du journal censuré.

J'insistai tout particulièrement sur ce point, vous déclarant que j'étais simplement délégué vers vous par la compagnie propriétaire[43], dans un but de conciliation, et chargé, *en enfant soumis de l'Église*, – ce fut mon expression[44] – de prier Votre Grandeur d'indiquer ce qu'elle trouvait de répréhensible dans le journal, afin de savoir s'il était possible d'en arriver à une entente et d'éviter un plus long conflit[45].

236 H j'ai *eu l'honneur d'avoir* avec 239 H censuré. J'insistai

40. Le mardi 29 novembre 1892.

41. Arthur Globensky (1850–1925), syndic du barreau de Montréal (1892–1898), agent légal du gouvernement du Québec à Ottawa (1908–1910) et juge puîné du Québec (1910), fut l'avocat d'Aristide Filiatreault dans sa cause contre l'abbé David Gosselin (1892).

42. Calixte Lebeuf (1850–1930), diplômé en droit de l'université McGill (1873) et juge en chef de la Cour de circuit du district de Montréal (1908–1925), fut l'avocat de Marc Sauvalle contre Tardivel (1894–1895) et de William-Alexandre Grenier contre Israël Tarte (1896–1897). Militant libéral, président du Club national (1888–1889), il participa à plusieurs campagnes électorales, de l'Ontario à la Nouvelle-Écosse. Il pratiqua le journalisme et fut l'un des directeurs politiques de *la Patrie* au temps d'Honoré Beaugrand.

43. *Canada-revue* était la propriété d'une société de publication dont le conseil d'administration, depuis le 1er août 1892, se composait d'un président (Louis-Édouard Morin père, négociant de Longueuil et président de la Société de commerce de Montréal), d'un directeur-gérant (Aristide Filiatreault, journaliste) et de trois directeurs (Joseph-Alexandre-Camille Madore, avocat, Joseph-Émile Vanier, ingénieur civil, et Joseph Fortier, fabricant-papetier).

44. « Monseigneur, [...] nous vous prions, en braves enfants de l'Église, de vouloir bien spécifier ce que vous reprochez au *Canada-revue* [...] » (La Rédaction [Marc Sauvalle], « À l'archevêché », *CR*, vol. 3, nº 24, 3 décembre 1892, p. 369).

45. « – Est-ce que MM. Fréchette, Lebeuf et Globensky, qui sont allés vous voir, vous ont prié de retirer votre censure ? – Je ne sais pas si je dois rendre compte de cette conversation, ils étaient censés venir me voir comme

Vos paroles prêtent à la supposition – et c'est, je n'en doute pas, involontaire de votre part – que je me suis présenté à vous, dans cette circonstance, non pas en simple délégué, mais en partie intéressée.

À quelqu'un qui lui en faisait la remarque, un de vos prêtres aurait même dit : « Qu'avait-il à se charger de cette mission, s'il n'était pas intéressé ? »

Je me suis chargé de cette mission, Monseigneur, et l'on m'en a chargé pour deux raisons : d'abord parce que j'avais déjà servi d'ambassadeur auprès du *Canada-revue*, dans les intérêts de votre archevêché, comme vous devez le savoir[46].

Ensuite, l'exception spontanément faite en ma faveur, dans votre censure, relativement à ma collaboration littéraire au journal incriminé[47], me désignait tout naturellement comme

250 H intéressée. À 257 I savoir [R , *(ce dont, entre parenthèse, j'ai été noblement remercié par votre Semaine Religieuse* <ital. : deux mots>)]. // Ensuite

évêque. Les choses ne se sont peut-être pas passées comme elles auraient dû se passer. – Vous ont-ils déclaré qu'ils étaient autorisés par la Compagnie à agir pour elle ? – Ma seule réponse a été que je ne pouvais pas retirer l'interdiction à moins qu'on ne fût disposé à se soumettre » (L.-A. Cusson, sténographe, « Témoignage de Monseigneur l'archevêque de Montréal. Texte officiel », *SRM*, vol. 22, nº 16, 21 octobre 1893, p. 246-247).

46. Dans un article intitulé « Un conseil » (*CR*, vol. 3, nº 12, 10 septembre 1892, p. 178), Aristide Filiatreault avait informé les autorités ecclésiastiques qu'il se passait des choses dignes de leur attention non loin du palais de l'archevêque. Comme *la Minerve* prétendit qu'il visait l'entourage même de Mgr Fabre ([anonyme], « Mangeurs de prêtres », 14 septembre 1892, p. 2), il déclara « catégoriquement que cela n'a[vait] jamais été le sens de [s]es paroles » (« À mon regret [...] », *CR*, vol. 3, nº 13, 17 septembre 1892, p. 200), alors même que l'un de ses collaborateurs revenait à la charge sur cette question dans le même numéro en réclamant un « nettoyage » à l'archevêché (Un vieillard indigné, « Réforme ! », p. 195). Intervenant au nom de ses confrères, le chanoine Bruchési aurait alors sollicité l'aide de Fréchette pour amener la revue à cesser ses attaques.

47. « – Aussitôt après [l'interdiction de la revue, le 11 novembre 1892] vous n'avez rien eu à faire avec le *Canada-revue* ? – Pardonnez ! [...] j'ai continué à publier [...] certains articles purement littéraires ; une suite d'articles qui avaient été commencés auparavant, et ce, avec la permission de Monseigneur l'Archevêque, spontanément accordée, sans que je l'aie sollicitée » (« Témoignage de Louis Fréchette [...] », 10 avril 1894, archives de la chancellerie de l'archevêché de Montréal ; *la Grande cause ecclésiastique. Le Canada-revue vs Mgr É.-C. Fabre*, Montréal, John Lovell, 1894, p. 77). Cette déclaration était

trait d'union, ou tout au moins comme interprète, entre vous et ceux que vous aviez frappés à côté de moi.

C'est pour cela, Monseigneur, et non par aucun sentiment d'hostilité envers Votre Grandeur, que j'ai accepté de représenter auprès d'elle des hommes qu'un seul mot d'indulgence et de conciliation – je le croyais et je le crois encore – pouvait amener à vos pieds.

J'ai voulu faire du bien ; mais, *vous le savez comme moi, Monseigneur,* on n'y parvient pas toujours, surtout quand on est contrecarré par certains hommes[48] qui, bien que ministres d'un Dieu de paix, ne rêvent que plaies et bosses, bûchers, bataille, et extermination.

Voilà les vrais *ennemis* du clergé[49], Monseigneur : M. l'abbé Lacasse n'avait pas besoin de courir si loin pour en découvrir le *camp.*

Quelqu'un disait – et l'un de vos chanoines me le répétait, il n'y a pas très longtemps : « Une des preuves que la religion

262 II moi. C'est 270 II par *ceux* qui 277 II des *grandes* preuves

conforme à ce que Fréchette lui-même avait rendu public dans une lettre ouverte parue en première page du *Canadien* du 22 novembre 1892, sous le titre « Explication ». Il put ainsi poursuivre la publication de son feuilleton, *Originaux et détraqués* : à la suite des chapitres « Oneille », « Grelot », « Drapeau », « Chouinard », « Cotton », « Dupil », « Grosperrin » et « Cardinal » (23 juillet–5 novembre 1892), parurent « Marcel Aubin », « Dominique », « Burns » et « George Lévêque » (12 novembre 1892–4 mars 1893).

48. Allusion au groupe des conseillers ecclésiastiques de l'archevêque de Montréal (voir *supra*, p. 445, n. 17). Lors de l'entrevue qu'il avait accordée, le 29 novembre 1892, aux délégués de *Canada-revue*, Mgr Fabre aurait laissé échapper « tristement » ces mots : « Ah ! [...] Je ne suis pas tout seul, que voulez-vous ! » ([anonyme], « À l'archevêché », *CR*, vol. 3, no 24, 3 décembre 1892, p. 372), ainsi interprétés par Calixte Lebeuf dans son témoignage du 10 avril 1894 au procès de *Canada-revue* contre l'archevêque : « Nous avons parfaitement compris qu'il voulait parler de son entourage immédiat, des membres de son chapitre » (cité dans [anonyme], « La cause célèbre », *Pat*, 11 avril 1894, p. 4). L'avocat de Mgr Fabre, Louis-Olivier Taillon, allégua toutefois que son client désignait alors, non pas les membres de son chapitre diocésain, mais les autres évêques qui avaient signé la lettre pastorale du 29 septembre 1892 et qu'il avait rencontrés ensuite à Québec (voir [anonyme], « Le *Canada-revue* vs Mgr Fabre. Les plaidoiries », *CC*, 14 avril 1894, p. 2).

49. Variante de l'expression « les vrais coupables ». Voir *supra*, p. 572, n. 21.

est divine, c'est qu'elle subsiste, malgré les efforts que tant de prêtres font pour la rendre odieuse[50]. »

Il avait peut-être raison.

Je termine cette longue lettre, Monseigneur, en vous demandant pardon pour mon franc-parler, et en vous réitérant l'assurance du dévouement et de la sincérité avec lesquels

J'ai l'honneur d'être,
De Votre Grandeur,
Le très humble et très obéissant
Serviteur.

LOUIS FRÉCHETTE

Cette lettre n'a jamais eu de réponse[51].

279 II odieuse. Je 288 I FRÉCHETTE. // [A *Cette lettre n'a jamais eu de réponse.*]

50. On trouve la même réflexion dans un article de *la Semaine religieuse de Montréal*, à propos de Guihot : « Les scandales comme les hérésies attristent l'Église ; ils ne peuvent rien contre elle, et, à leur manière, ils fournissent des preuves de sa divinité » ([anonyme], « Un triste événement », *SRM*, vol. 20, nº 11, 10 septembre 1892, p. 162-163).

51. Les réponses vinrent d'autres sources : « Outrecuidance ridicule : ces deux mots résument l'impression que laisse dans l'esprit la lecture de la lettre ouverte de M. Louis Fréchette, publiée dans *la Patrie* de samedi. [...] Nous n'avons pas lu le livre du Rév. P. Lacasse ; mais les expressions qui font rugir le poète lauréat sont tout à fait dans son genre à lui, Fréchette, sont tout à fait dans le style qu'il a mis à la mode » (Un catholique, « La lettre de M. Fréchette à Sa Grandeur Mgr Fabre », *Mi*, 16 novembre 1893, p. 2) ; « *La Patrie*, de samedi, nous apporte la chose la plus cocasse que nous ayons vue depuis longtemps ; c'est le portrait de M. Louis Fréchette encadré d'une lettre de l'ami de Sarah à Mgr l'archevêque de Montréal. Dans cette lettre, M. Fréchette se plaint d'une foule de choses et de personnes, mais surtout de la dernière brochure du R. P. Lacasse où l'aplatissement du poète devant la Bernhardt est rappelé en termes très piquants » ([J.-P. Tardivel], *Vé*, 18 novembre 1893, p. 3).

[TARTUFERIE]

Un pauvre illuminé – le rédacteur de la *Vérité*, pour parler à mots couverts – qui s'est fait depuis quelque douze ans, dans un certain cercle[1], le colporteur de tous les mensonges et de toutes les pouacreries, s'indigne[2] de me voir porter l'audace jusqu'à ne pas mettre de gants blancs pour adresser la parole au plus grossier personnage qui ait encore compromis l'encre à imprimer.

TEXTE DE BASE ET VARIANTES : « Tartuferie », *la Patrie*, 30 décembre 1893, p. 1-2, avec modifications manuscrites (ms. : vol. 2, n° 4, f. 61-65). Titré, dans la marge supérieure : *Lacasse et Cie*, au-dessus d'un autre titre, raturé : *Supplément*. Les six premiers paragraphes (l. 2-29) sont manuscrits.

1 TARTUFERIE // *Le grand pontife des petits manteaux de Québec me sert un saint article confit, siroté, mijoté dans le suc doucereux que Boileau – ça date de loin comme on voit – s'étonnait de voir entrer en si grande quantité dans l'âme des dévots.* // *Quelqu'un qui avait lu cela avant moi disait : « C'est presque aussi sale que du Lacasse ! »* // *Arcades ambo !* <ital. : deux mots> // *Vous voyez, je parle latin : la contagion !* // *Si je restais trop longtemps dans cette atmosphère, je suis sûr que mes pauvres épaules prendraient bientôt malgré elles la courbe disciplinaire, et que j'en viendrais à me faire craquer les jointures en me manipulant les phalanges suivant toutes les traditions des suavités mystiques.* // *Oui, ce* pauvre 2 illuminé, [A – *le rédacteur de la Vérité* <souligné>, *pour parler à mots couverts,* –] qui 3 depuis *une douzaine d'années,* dans 5 pouacreries – *le saint homme aime les vieux mots, en voilà un – ce pauvre illuminé, dis-je, est révolté* de

1. Le Cercle catholique de Québec. Fondé au lendemain d'un mandement de Mgr Taschereau (25 mai 1876), qui distinguait entre le libéralisme doctrinaire, condamné par l'Église, et le libéralisme politique, admis par l'Église, ce groupement de laïcs combattit sans relâche le libéralisme sous toutes ses formes. Le nom de Tardivel figure dans la liste des soixante-trois membres actifs durant l'année 1876–1877 (l'une des seules qui nous soient parvenues) ; il aurait démissionné du Cercle vers 1883. Voir P. Savard, *Aspects du catholicisme canadien-français au XIXe siècle*, Montréal, Fides, 1980, p. 99-139.

2. [J.-P. Tardivel], « Délire et rage », *Vé*, 23 décembre 1893, p. 6.

Un saint prêtre, dit-il, un homme irréprochable, un modèle de vertu, un petit agneau, quoi ! Le type de la mansuétude chrétienne, de la bienveillance sacerdotale, de la douceur évangélique[3] !

Il se permet bien quelques vivacités de temps à autre ; telles que « tas de cornichons, tas de malotrus, tas de canailles[4] » ; mais ceux qui s'en plaignent sont des profanes qui n'ont aucune idée des subtilités du code clérical.

Dans le monde des laïques, un homme qui, à propos de rien, jetterait ces expressions à la tête de personnes qui ne le connaîtraient point, passerait vite pour un pleutre et un goujat, n'est-ce pas ? Eh bien, quand c'est un prêtre qui parle ainsi, ces injures de bas étage deviennent sacrées. Inclinez-vous, bons catholiques !

Suivant le père Lacasse, le prêtre a le droit de vous en dire bien plus, de vous calomnier même avec la dernière des effronteries, puisqu'il n'est, suivant ses prétentions, responsable qu'à Dieu et à son évêque.

C'est un prêtre qui proclame cette vérité, et qui entend bien nous la démontrer à gueule que veux-tu. Tant pis pour nous si ça ne nous convient pas[5] !

---

10 quoi ! // Le 13 quelques *légères* vivacités de temps *en temps* ; telles 20 n'est-ce pas ? // Eh 21 sacrées. // Inclinez-vous 25 n'est responsable qu'*à Dieu et à son évêque* <ital. : six mots> // C'est 28 veux-tu. // Tant 29 pas. // *Ce* <voir Appendice I, p. 1237> // Et

3. Tardivel réduisait l'article de Fréchette dans *la Patrie* du 16 décembre 1893 à « une grande colonne de ces invectives de charretier ivre à l'adresse du R. P. Lacasse, prêtre de mœurs irréprochables, qui jouit de l'estime et de la confiance de ses supérieurs, de ses confrères du clergé et de l'immense majorité de ses concitoyens » (*loc. cit.*).

4. « "Tas de canailles" n'est pas dans le livre du père Lacasse. "Tas de cornichons" non plus. Il y a "bande de cornichons", mais ce n'est pas à l'adresse de M. Fréchette. On chercherait aussi en vain dans la *Mine* "tas de malotrus". On trouve "petits malotrus" ; mais, avons-nous besoin de le dire ? cela non plus n'est pas à l'adresse du gros Fréchette » ([J.-P. Tardivel], « Le délire de M. Fréchette », *Vé*, 3 janvier 1894, p. 6). Le père Lacasse écrit : « Bande de cornichons *de francissons* ! » (*Dans le camp ennemi*, p. 30), « petit *troupeau* de malotrus » (p. 31, encore à l'adresse des « francissons »).

5. Comme *Canada-revue* et son avocat, Horace Saint-Louis, avaient traduit l'archevêque de Montréal devant les tribunaux civils (voir *Dans le camp ennemi*, p. 12-18), le père Lacasse rappela que « Dieu se réserve *à Lui seul et à ses évêques* » le droit de punir le prêtre fautif (*le Prêtre vengé*, p. 15).

Et remarquez que l'illuminé dont je parlais plus haut affiche une autre prétention : c'est que le noble panégyriste de Guihot et son vengeur attitré n'a insulté personne.

Il n'y a rien dans le pamphlet du détraqué, qui justifie, qui *explique* même, le moindre mécontentement chez les victimes de ses outrages[6].

Que voulez-vous, le saint homme ne peut pas écrire autrement, c'est dans sa nature.

Mais une bête puante aussi ne peut pas faire autrement ; c'est dans sa nature de puer ; est-ce que ça l'empêche d'être une bête puante pour tout ça ? Et son odeur seule ne nous justifie-t-elle pas d'assommer la bête à coups de bâton quand elle s'approche trop près de nous ?

Des gants pour manipuler ça, allons donc !

Ce sont des pincettes qu'il faut ; d'abord pour ne pas se salir ; et ensuite parce que ça pince.

Non, n'est-ce pas, ce bon père Lacasse n'a fait de mal à personne... Le chef des Castors de Québec oublie qu'immédiatement après l'apparition de la fameuse ordure, mise au jour par MM. Cadieux et Derome sous le patronage de saint Joseph, il publiait, dans sa *feuille de vigne*, un article intitulé « Les écorchés[7] », dans lequel il se réjouissait saintement, au nom de la religion, des blessures que les traits envenimés de son modèle de douceur pouvaient nous avoir faites.

Il paraît maintenant que ces pauvres écorchés ne le sont pas du tout, et que bien loin d'avoir raison de crier, ils n'ont plus qu'un droit, celui de bénir la sainte griffe.

30 remarquez *en sus* que *le Tardivel a* une *raison sociale Fligne-dans-le-foin* <ital.> *et Cie* n'a *Castors*] de

32 Guihot, *le vengeur de la* 47 des [R *petits manteaux* A

6. « Nous ne craignons pas de l'affirmer, la brochure *Dans le camp ennemi* ne renferme pas une ligne qui, nous ne disons pas *justifie* ou *excuse* les abominables excès dont M. Fréchette se rend coupable à l'égard de ce religieux, mais qui les *explique* seulement. Le P. Lacasse y juge sévèrement, mais justement, un acte public du poète : son aplatissement honteux devant une femme de mœurs plus que légères [Sarah Bernhardt]. Voilà tout » ([J.-P. Tardivel], « Délire et rage », *op. cit.*, p. 6).

7. *Id.*, « Comme des écorchés », *Vé*, 25 novembre 1893, p. 2-3.

On ne s'*explique* même pas qu'ils puissent avoir été chatouillés.

Eh bien, comme j'ai l'avantage de me trouver au nombre de ces écorchés qui n'ont pas le droit de sentir leur mal, je réclame celui de ne pas partager avec enthousiasme cette opinion trop orthodoxe pour un philistin de mon espèce.

Quand je reçois un coup de pied, ne serait-ce qu'un coup de pied de la dernière des brutes, si ça ne me blesse pas, ça m'agace ; et la brute doit s'attendre à des représailles.

La douce morale qui enjoint de présenter l'autre joue[8] n'est pas assez pratiquée par la majorité de ceux qui ont la mission de l'enseigner, pour être bien répandue dans le domaine des choses courantes.

Si le père Lacasse – ce saint prêtre qui monte à l'autel tous les matins, le cœur, comme il est facile de le voir, rempli d'amour pour l'humanité – ne trouve pas à employer sa journée d'une façon plus édifiante qu'à lancer par esprit de pénitence sans doute, des crachats à la figure des passants inoffensifs, aux applaudissements d'autres parangons de vertu qui le regardent faire en s'esclaffant de rire, il ne peut pas s'attendre à jouer ce rôle-là bien longtemps sans accident, mais la galerie peut s'attendre, elle, à voir un de ces jours ses rires aussi édifiants qu'orthodoxes changer un tout petit peu de nuance, sinon entièrement de localisation.

Chacun son tour en ce monde et dans l'autre, c'est une vérité que devraient méditer un brin les exploiteurs des deux !

Voici ce que le bon père Lacasse publiait l'autre jour dans *le Monde*, pour s'excuser (il avait probablement reçu quelque cuisante leçon d'un confrère respectable) de ses poissardises à l'adresse des membres de la Société Saint-Jean-Baptiste.

Dans une polémique entre catholiques...

Lisez : entre Castors.

82 deux ! // [R *Mais mon article de l'autre jour aurait été un piège tendu à la naïveté du Tardivel, que le pauvre oison – qu'il permette cette familiarité à quelqu'un auquel il prodigue tant de noms d'oiseaux – que le pauvre oison, dis-je, n'aurait pas mieux tombé dans le panneau.*] // Voici 88 Lisez : entre [R *petits manteaux* A *Castors*]. // ... il

8. *Matthieu*, V, 39 ; *Luc*, VI, 29.

... il faut observer les règles tracées par les papes Pie IX et Léon XIII ; contre les ennemis déclarés et hypocrites...

Les ennemis déclarés et hypocrites, ce sont les citoyens qui se contentent d'adorer le bon Dieu sans se croire obligés de vénérer le guihotisme.

... on doit fulminer de toutes ses forces... et les mener rudement.

Pas ses forces, les ennemis du guihotisme.

Notre-Seigneur lui-même nous en donne l'exemple : « race de vipères ! » « sépulcres blanchis ! » Ce n'est pas doux comme vous voyez[9].

Je ne m'arrêterai pas à faire admirer ici cette modestie toute sacerdotale qui permet à des individus de se comparer si souvent à la divinité ; je me hasarderai tout au plus à demander où se trouve le texte de l'Évangile qui défend aux laïques de se servir d'un langage qui devient si louable en passant par la bouche de ceux que Jésus-Christ a chargés de prêcher la charité.

En attendant qu'on me le fournisse, j'oserai rappeler au doux oblat que le Sauveur des hommes – qui ne s'amusait pas à traîner son prochain dans la boue, lui – ne s'est servi de ces rudes expressions qu'une seule fois[10], et que c'était à l'adresse des pharisiens de son temps (ces individus-là sont éternels comme Tartufe) qui jouaient alors exactement le même rôle que le père Lacasse et ses pareils ambitionnent de jouer parmi nous.

100 comparer [R *humblement*] si

9. « Le R. P. Lacasse et la lettre de M. L.-O. David », *Mo*, 28 novembre 1893, p. 2 : « et *les* hypocrites [...] forces et [...] doux, comme ». *Le Monde* (Montréal, 1881–1897), suite du *Nouveau monde*, passait pour le journal à nouvelles le plus complet de la province ; d'ultramontain, il était devenu conservateur (dès le 27 janvier 1882) ; on y décelait depuis quelque temps une influence maçonnique.

10. « De toute évidence, M. Fréchette n'a pas lu les évangiles. [...] Le récit sacré, au contraire, nous fait voir le divin Sauveur en lutte constante avec les pharisiens et autres mécréants de ce temps-là, et employant constamment contre eux des expressions non moins dures que "race de vipères", "sépulcres blanchis". » Après quelques citations : « Il serait facile de [...] prouver que Notre Seigneur se servait *habituellement* d'un langage très sévère en parlant aux pécheurs endurcis » ([J.-P. Tardivel], « Louis et Sarah », *Vé*, 13 janvier 1894, p. 2).

La « race de vipères[11] », les « sépulcres blanchis[12] » (l'Évangile le dit en toutes lettres), c'étaient les hypocrites du temple, les hypocrites qui prétendent avoir le monopole de toutes les vertus, qui passent leur temps non pas à purifier leur cœur, mais à chercher des défauts comme des puces chez la personne de leurs frères, ceux qui disent : « Regardez-moi, je suis un saint homme, j'ai un crucifix sur la poitrine : *Ave, Maria !* et prenez garde à ces misérables publicains qui se frappent la poitrine, au bas du temple, en disant : j'ai péché[13] ! »

Ah ! comme tous les bons et saints prêtres que je connais, que j'aime, que j'admire et que je révère, ces fiers esprits ouverts à toutes les hautes et sincères aspirations, ces grands cœurs, humbles, doux, pieux, indulgents, toujours prêts à verser une goutte de baume sur nos blessures, à nous offrir au nom du divin crucifié un mot d'encouragement dans nos détresses, un mot de consolation dans nos misères, comme ils doivent souffrir en voyant tout cela, mon Dieu[14] !

Ah ! je vous hais encore plus pour eux que pour moi, cafards[15] !

---

122 péché ! » // [R *Les sépulcres blanchis* <ital. : deux mots>, *la race de vipères* <ital. : trois mots>, *où étaient-ils, où était-elle, dites, messieurs Lacasse et Tardivel, vous qui, malgré tout le saint zèle que vous y avez mis, n'avez trouvé rien de plus abominable à dire contre moi à vous deux, qu'à me reprocher d'avoir salué une femme de génie sans lui demander compte d'une erreur noblement réparée, de quel côté étaient-ils, – les sépulcres blanchis et la race de vipères, – non pas seulement lorsque le poète écrivait : // Oh ! n'insultez jamais une femme qui tombe ! // mais surtout lorsque Jésus lui-même, l'auteur de la divine morale du christianisme, celui dont vous abusez si souvent du nom et des paroles, disait aux pharisiens de son temps : // « Que ceux qui n'ont jamais péché lui jettent la première pierre ? » // Cachez-vous donc ! // Vous, des disciples du Christ ! // Il ne se passe pas une journée, au contraire, sans que vous vous montriez les contempteurs de sa doctrine ! // Insulteurs de femmes... // Pouah !...*] Ah ! 132 cafards ! // [R *Et* <voir Appendice I, p. 1238>]

11. *Matthieu*, III, 7 ; XII, 34 ; XXIII, 33.

12. *Matthieu*, XXIII, 27-28 ; *Actes des apôtres*, XXIII, 3.

13. Adaptation libre de *Luc*, XVIII, 11.

14. « Si, par impossible, il y a un prêtre de ce pays qui vous donne le moindre *encouragement* dans la sale besogne que vous accomplissez en ce moment, ce prêtre est un autre Guihot » ([J.-P. Tardivel], « Louis et Sarah », *op. cit.*, p. 2).

15. Ces mots concluaient, dans *la Patrie* (voir variante 122), l'esquisse d'une analogie entre la divorcée Sarah Bernhardt et la femme adultère de l'Évangile ; estimant cette analogie fallacieuse, Tardivel répliqua par une attaque contre l'immoralité du théâtre moderne (*loc. cit.*).

RÉPONSE À UN DÉFI

Autrefois les journaux politiques du pays, de Montréal surtout, étaient très violents, très personnels, très agressifs, très outrés dans leurs polémiques.

Aujourd'hui, Dieu merci, on y est plus courtois, on y discute les principes, les affaires publiques, les questions du moment, en laissant de côté la personnalité et la vie privée des écrivains.

Il n'y a que les journaux soi-disant religieux – chose étrange ! – qui ne se soient pas amendés sous ce rapport. C'est toujours la même haine, le même fiel, les mêmes rancunes venimeuses.

Où donc prennent-ils leur inspiration ? Pas dans l'Évangile assurément.

C'est un fait remarquable à constater. Vous entendez dire qu'il se fonde quelque part un journal religieux destiné à défendre les intérêts de l'Église. Vous pouvez vous dire d'avance : Nous allons en voir et en entendre de belles !

Et vous ne vous tromperez pas. Tous les jours, si le journal est quotidien, et toutes les semaines, si le journal est hebdomadaire, vous êtes sûr d'y trouver une bordée d'injures, de calomnies ou de malignes insinuations contre l'honneur ou les intérêts de quelque citoyen inoffensif ; c'est immanquable.

TEXTE DE BASE ET VARIANTES : « Réponse à un défi », *la Patrie*, 16 février 1895, p. 1, avec modifications manuscrites (ms. : vol. 2, nº 4, f. 66-70).

De la charité, de la droiture, de la mansuétude, de la politesse au moins, allons donc ! Est-ce que l'on s'occupe de ces choses-là, quand on rédige un journal religieux ?

On se moque même des poursuites en dommages, certain qu'on est de pouvoir tout solder avec un ou deux tours de chapeau.

Heureusement que, de ces feuilles-là, – de véritables plaies sociales, – il en est peu dans le pays. Il en reste à peine une ou deux qui comptent[1] ; et encore y vit-on d'expédients, pour ne pas dire de carottes.

Aussi l'on n'y fait presque jamais attention.

Voici *la Croix*[2], par exemple, – un journal odieusement rédigé sous tous les rapports, – qui, sans songer un instant au sacrilège qu'elle commet en prostituant l'emblème sacré du salut des hommes comme étiquette à ses turpitudes[3], s'est, depuis le premier jour de son existence, fait l'écho de toutes les calomnies, l'instrument de toutes les diffamations ; et qui s'en occupe ?

Au fond, le silence du mépris est bien la meilleure réponse qu'on puisse faire à certaines gens et à certaines choses. Et si je semble faire une exception aujourd'hui en modifiant ma manière d'agir vis-à-vis du piètre journal en quête de réclame, ce n'est pas pour relever les mensonges et les outrages qu'il a saintement accumulés à mon adresse lundi dernier[4].

Oh non ! ces choses-là sont trop viles.

Cela tombe, s'affaisse et s'aplatit de soi, comme une guenille chiffonnée.

---

1. À Québec, *la Vérité* et *le Courrier du Canada* ; à Montréal, *la Croix du Canada* ; à Chicoutimi, *l'Oiseau-mouche*.

2. *La Croix du Canada* (Montréal, 28 juillet 1894–31 mai 1895), quotidien, continua *la Croix de Montréal* sous un nouveau format. Un manque de capitaux (c'est la raison qu'on invoqua) précipita la fermeture du journal.

3. À l'instar de Fréchette, *le Quotidien* protesta contre le choix de « ce symbole divinisé pour titre d'un journal politique » qui « manque de cette pénétration de vues, de cette largeur d'idées, de cette fixité de principes qu'on attend d'une direction surhumaine ou surnaturelle » (cité dans [anonyme], « Une exécution en règle. *Le Quotidien* vs *la Croix* », *Ré*, vol. 2, nº 36, 11 mai 1895, p. 170).

4. [Anonyme], « Incurable », *CrC*, 11 février 1895, p. 1.

Pas seulement besoin de souffler dessus ; et comme la saleté gît derrière vous, vous n'avez même pas à la ranger du pied pour passer.

De sorte que je ne veux pas répondre aux faussetés et aux injures de l'organe *religieux*. Mais il y a autre chose.

L'article de *la Croix* renferme un défi. Le voici :

Samedi dernier, j'ai fait par hasard allusion au R. P. Lacasse comme le « vengeur de l'abbé Guihot[5] ». Là-dessus, *la Croix* s'indigne :

> Non ! s'écrie-t-elle, ce n'est pas un *misérable dévoyé* que le père Lacasse a vengé dans sa *Troisième mine*, et nous mettons qui que ce soit au défi de prouver qu'il ait jamais écrit un seul mot pour défendre un mauvais prêtre[6].... M. Fréchette sait très bien cela et nous le défions de prouver le contraire !

Bien ! voilà qui est catégorique. Alors laissons parler les faits.

Aussitôt après qu'eut éclaté le scandale inouï dont il est ici question, et que tous les journaux – depuis *la Minerve* jusqu'à *la Vérité* – eurent dénoncé le crime, le R. P. Lacasse publia une brochure intitulée *le Prêtre vengé*.

Remarquons en passant qu'à ce moment-là, nul autre prêtre que l'abbé Guihot n'était en jeu[7].

Dans cette brochure, tous les citoyens – les pères de famille et les maris surtout – qui avaient osé juger le mauvais prêtre, étaient impitoyablement dénoncés et voués, eux et leurs enfants, à toutes les gémonies.

Le prêtre prévaricateur ou corrupteur y était proclamé indemne vis-à-vis de l'opinion publique, inviolable vis-à-vis des individus, et responsable de ses attentats seulement à Dieu et à son évêque.

---

5. *Infra*, p. 709, l. 2.

6. *CrC* : « *Ce qu'il* [le père Lacasse] *a noblement vengé, c'est le bon prêtre, le sacerdoce tout entier que l'on a voulu couvrir de boue à l'occasion d'un scandale que le clergé a été le premier à déplorer amèrement et à condamner sans ménagement.* M. Fréchette ».

7. Au moment de la publication de la brochure (vers le 25 janvier 1893), plusieurs autres prêtres, dont l'archevêque lui-même, étaient ou avaient été mis « en jeu ». Voir *supra*, p. 44, n. 74.

N'était-ce pas prendre clairement la défense de celui que les écrivains de *la Croix*, oubliant qu'à leur tour ils « crachent sur une soutane », appellent un « misérable dévoyé » ?

Il me semble que cette démonstration est plus que suffisante pour répondre victorieusement au défi que ces saints personnages m'ont lancé à la légère. Ce n'est pas tout, cependant.

On pourrait à la rigueur, en y mettant autant de bonne volonté que de mauvaise foi, se retrancher derrière un argument spécieux, et dire : Le père Lacasse parlait peut-être du prêtre en général ; il pouvait ne pas penser à l'abbé Guihot, lorsqu'il écrivait ces choses ; le récent scandale était sans doute sorti de sa mémoire ; il était probablement sous l'impression qu'il s'agissait de quelque bon prêtre n'ayant jamais fait parler de lui ; enfin, ce *Prêtre vengé* n'était peut-être qu'un pauvre laïque maltraité par les circonstances[8]... etc.

Malheureusement, ce raisonnement même ne tiendrait pas.

Il suffit de lire les dernières pages de l'édifiante brochure, pour être archiconvaincu que le prêtre ainsi vengé, c'est bien maître Guihot.

On sait qu'un journal de Montréal avait publié le portrait du fugitif, dans le but de mettre fin au colportage de différents prétendus portraits qui n'étaient autres que ceux de prêtres irréprochables[9].

Eh bien, voici le plat que l'auteur du *Prêtre vengé* lui sert pour le remercier du service, ou pour le châtier de son irrévérence :

Un journal de Montréal, dit-il, a commis cette lâcheté à l'égard de l'*un des nôtres*, faisant monter la rougeur de la honte au front

8. Allusion possible à Tardivel, poursuivi en justice par Marc Sauvalle en octobre 1892.

9. [Anonyme], « Le scandale de l'abbé Guihot. Le vrai portrait du coupable », *Pr*, 20 septembre 1892, p. 4, avec cette légende : « Croira-t-on que des journaux américains ont osé représenter l'abbé Guihot sous les traits de quelques-uns de ses collègues dans le sacerdoce ? Soit bêtise, soit méchanceté, l'un d'eux a même donné comme le portrait du coupable, celui d'un des membres les plus hauts [*sic*] placés dans la hiérarchie du Canada. »

de deux mille prêtres innocents, et couvrant de confusion deux millions de catholiques.

Il a choisi, pour commettre cette bassesse, le temps de l'Exposition[10], lorsque la ville était remplie de visiteurs américains, orangistes. Ils ne peuvent lire nos journaux français, mais en venant à Montréal, ils sont avides de repaître leurs yeux de tout ce qui peut humilier la religion catholique... Quelle triste besogne ce journal a faite en ce jour-là ! Que les dix mille sous que ce commerce a rapportés aux auteurs du forfait – qui a étonné les protestants eux-mêmes[11] – ont dû être pesants... *plus pesante encore sera la main de Dieu quand elle s'appesantira sur eux ! ! !*

Il faut une haine non pas commune, *mais la haine que les juifs seuls entretiennent contre Jésus-Christ et son Église*, pour descendre à ce degré de vilenie... etc.[12]

Voyons, s'agit-il ici de l'abbé Guihot, oui ou non ?

Le Prêtre vengé est-il la défense de l'abbé Guihot, oui ou non[13] ?

10. La deuxième Exposition provinciale annuelle de Montréal (15–23 septembre 1892).

11. « Ce sur quoi nous attirons l'attention, c'est la condamnation en masse du clergé catholique par un journal canadien-français, parce qu'il s'est trouvé un prêtre qui dans un moment de faiblesse a oublié sa sainte vocation, a anéanti le bonheur d'un foyer, a honteusement déserté la carrière qu'il avait juré de poursuivre avec honneur et droiture. Il y a plusieurs centaines de prêtres dans cette province dont la vie est un modèle de dignité et de chasteté. Eu égard à leur grand nombre, il y a bien peu de méchants. En règle générale il n'y a pas dans le monde de clergé plus moral que celui que nous avons ici. C'est donc un acte infâme, de la part de la revue en question, de représenter la conduite criminelle [d'un individu] comme la conduite de l'ordre entier » ([anonyme], « *The Talk of the Day* », *Morning Chronicle* [journal protestant de Québec], 13 septembre 1892, p. 2 ; traduit par [anonyme], « Une leçon humiliante. Le *Morning Chronicle* et la *Canada-revue* », *CC*, 13 septembre 1892, p. 4). Voir aussi Justice (H.-A. Scott), « Réponse à *la Patrie* et à la *Canada-revue* », *le Quotidien*, 14 septembre 1892, p. 2.

12. Z. Lacasse, *le Prêtre vengé*, p. 274-275 : « haine, non » ; c'est Fréchette qui souligne, ajoute les points d'exclamation et de suspension et inscrit les alinéas.

13. Au cours des seize premières « causeries » du *Prêtre vengé*, le père Lacasse ne cesse de répéter qu'il veut « défendre le clergé » (p. 13) – l'épiscopat (Mgr Lartigue et Mgr Taché), les religieux enseignants et les communautés religieuses (les sulpiciens, les oblats, les sœurs de l'hospice Saint-Jean-de-Dieu et celles qui s'occupent des œuvres de miséricorde) – contre les publicistes (Benjamin Sulte, Arthur Buies, Joseph-Edmond Roy) et les politiciens libéraux, « mangeurs de prêtres » (p. 10 et 15). Dans sa dix-septième et dernière causerie, « Le prêtre et son vengeur » (l'abbé Baillargé et Dieu), il commente la rétractation qu'Aristide Filiatreault dut publier dans une dizaine de journaux (voir *supra*, p. 49, n. 85).

Le père Lacasse ne le réclame-t-il pas ici comme *l'un des siens* ? Ne le représente-t-il pas comme une victime des ennemis de Jésus-Christ et de l'Église ?

Que veut-on de plus ?

Si cela n'est pas concluant, je ne vois point ce qui pourrait l'être.

Néanmoins, je ne clorai point sans une réflexion :

Ne trouve-t-on pas, dans la citation que je viens de faire, du père Lacasse, la proclamation d'un principe que le clergé repousse énergiquement et avec raison lorsque l'occasion s'en présente : le principe de la solidarité du clergé et de l'Église dans les forfaits du prêtre coupable[14] ?

Comment ! vingt mandements et mille sermons sont là pour dégager la responsabilité des bons prêtres dans les écarts de leurs confrères égarés ; et voilà qu'un oblat prétend qu'on a insulté « plus de deux mille prêtres innocents et couvert de confusion deux millions de catholiques » en dénonçant l'homme qu'on appelle aujourd'hui un « misérable dévoyé » !

Son zèle vengeur a poussé le révérend père trop loin. Il devrait être dénoncé à son Ordinaire.

133 l'être. // *Aussi, pour ma part, je ne crois pas devoir prolonger plus loin une discussion dont le sujet est jugé d'avance et depuis longtemps.* // *Je ne voulais pas laisser passer ce défi sans le relever. C'est fait, n'en parlons plus.* // *La Croix* <ital.> *peut continuer ses vilenies à mon adresse ; il y a des injures qui partent de trop bas pour atteindre un honnête homme.* // Néanmoins 147 Ordinaire. // *Mais la hache de guerre est enterrée, haussons les épaules et passons.* // LOUIS FRÉCHETTE. [A *En attendant, je me charge de lui adresser la parole personnellement ces jours-ci. Puisqu'il a entamé la conversation,* [R *c'est tout* A *il est*] [R *tout*] *juste et raisonnable qu'il trouve à qui parler.*]

14. Dans leur lettre pastorale collective du 29 septembre 1892, les archevêques et évêques du Québec et d'Ottawa, s'ils condamnaient ceux qui profitaient du scandale Guihot pour formuler des « attaques injustes contre le clergé » et « soulever des questions qui ne regardent que ceux qui ont charge de gouverner l'Église de Dieu, et à qui seuls il appartient de la diriger », n'en stigmatisaient pas moins les « prêtres indignes de leur auguste caractère, indignes de leur sublime apostolat, indignes de l'Église, leur mère » (« Lettre pastorale [...] sur les devoirs des catholiques [...] », *SRQ*, vol. 5, nº 8, 22 octobre 1892, p. 85-87). Selon l'archevêque de Montréal, tous les prêtres et tous les fidèles étaient solidaires de la faute commise par l'un d'eux et tous, comme lui, devaient en demander pardon (voir « Circulaire de Mgr l'archevêque de Montréal au clergé de son diocèse », *SRM*, vol. 20, nº 15, 8 octobre 1892, p. 230-232).

En attendant, je me charge de lui adresser la parole personnellement ces jours-ci. Puisqu'il a entamé la conversation, il est juste et raisonnable qu'il trouve à qui parler[15]. 150

15. L'addition tardive de ce dernier paragraphe donne à croire que le texte est contemporain des trois autres du même chapitre, alors qu'en réalité il leur est postérieur d'environ quatorze mois.

LE R. P. LACASSE

Voyons, la chose serait-elle possible ?

Le haut clergé prendrait-il définitivement l'énergumène Lacasse sous sa protection ?

Quand l'ordurier pamphlétaire prétendait être approuvé et félicité par certains évêques[1], les bons catholiques haussaient les épaules et ne voulaient pas y croire.

Un mensonge de plus ou de moins dans une pareille bouche n'avait rien, du reste, qui pût surprendre énormément.

TEXTE DE BASE ET VARIANTES : « Les "Semaines Religieuses" », *la Patrie*, 16 décembre 1893, p. 1, avec modifications manuscrites (ms. : vol. 2, nº 4, f. 66-70). Fréchette a d'abord ajouté au titre : « et le R. P. Lacasse » ; il a ensuite remplacé ce titre par : « Le R. P. Lacasse ».

1. « Ce livre [*Dans le camp ennemi*] eut un immense succès ; comme vous le savez, il me mérita les éloges de plusieurs évêques », écrivit le père Lacasse au père Lefebvre, provincial des Oblats, le 19 octobre 1894 (voir Appendice III, p. 1269) ; l'année précédente, il avait affirmé publiquement que d'« illustres évêques », après avoir pris connaissance de son livre, lui avaient écrit pour le féliciter (voir « La *Quatrième mine* », *Mo*, 13 novembre 1893, p. 4). Nous avons retrouvé une copie de la lettre que l'évêque de Saint-Hyacinthe écrivit au père Lacasse le 17 octobre 1893. Après avoir encouragé son destinataire à tout mettre en œuvre pour que sa nouvelle *Mine, Autour du drapeau*, soit une réussite, Mgr Moreau exprimait le désir « que [sa] dernière *Mine* [*Dans le camp ennemi*] fasse explosion dans toutes les parties de [son] diocèse, et qu'elle en chasse pour toujours les francissons, les francs-maçons, les juifs et tous ces réformateurs à la façon du diable, leur inspirateur et leur frère » (archives de la chancellerie de l'évêché de Saint-Hyacinthe, registre des lettres). À l'instar de Mgr Moreau, d'autres évêques auraient adressé des lettres d'appui au père Lacasse, qui aurait bien voulu publier ces documents dans sa *Cinquième mine*, comme ses adversaires le réclamaient, mais Mgr Fabre le lui interdit (voir Z. Lacasse, lettre au père Joseph Lefebvre, 14 novembre 1894, archives Deschâtelets, Ottawa).

Il y avait bien le supérieur des oblats qui devait nécessairement ne pas condamner un livre dont il autorisait la publication[2].

Il y avait bien aussi certains bons curés, qui, n'ayant guère l'habitude de commenter l'ancien, s'empressaient de prêcher et de répandre le nouvel Évangile[3].

Il y avait bien en outre le ban et l'arrière-ban du Guihotisme transcendant, qui applaudissaient à tout rompre.

Mais nous espérions, pour l'honneur de notre clergé, – le bon, – pour l'honneur de la nationalité entière, que les autorités ecclésiastiques laisseraient le misérable dévoyé descendre tout seul dans sa fange pour en éclabousser non seulement d'irréprochables citoyens, mais encore des illustrations religieuses comme le cardinal Lavigerie.

Car, pour le plaisir d'atteindre sournoisement des hommes dont le caractère contraste trop avec ses propres instincts (je ne dis pas ses instincts propres), l'audacieux calomniateur, qui affiche la sacrilège prétention de parler avec un crucifix sur la poitrine, n'a pas craint de taxer d'irréligion et de franc-maçonnerie une société dont l'apôtre de l'Algérie a été le président zélé[4].

Oui, nous espérions que la sagesse du haut clergé non seulement ne prendrait point fait et cause pour cet insulteur

17 qui [R , *depuis le sentimental Roméo* <ital.> *jusqu'au fringuant Fligne-dans-le-foin,* <ital.>] applaudissaient 21 éclabousser d'irréprochables citoyens [AR , *à gauche et à droite*], mais 23 Lavigerie [R , *et Son Éminence Mgr Thomas, l'ami de Mgr Fabre, l'un des plus illustres prélats de France, qui vient de recevoir la pourpre romaine des mains de Léon XIII !*] // Car 30 président [R , *et que le cardinal Thomas vient de recommander à ses ouailles par une éloquente lettre pastorale* A *zélé*]. // Oui

2. Le père Joseph Lefebvre (1835–1914), provincial des Oblats (1891–1897), après avoir en quelque sorte incité le père Lacasse à écrire *le Prêtre vengé*, pressa Mgr Fabre d'autoriser la publication de la *Cinquième mine, Autour du drapeau.*

3. « [...] j'apprends que plusieurs membres du clergé recommandent en chaire même la lecture des élucubrations du P. Lacasse. C'est vraiment décourageant. C'est à se demander si le clergé a entrepris de donner raison à ceux qui profitent de ses abus pour détruire son influence » (L.-O. David, « Le père Lacasse et l'Association Saint-Jean-Baptiste », *Mo*, 4 novembre 1893, p. 4).

4. Voir *supra*, p. 591, n. 7.

de bas étage, mais saisirait même la première occasion qui se présenterait pour dégager sa responsabilité en répudiant toute solidarité avec une pareille honte.

Hélas ! il n'en est rien, paraît-il.

Voici ce qu'on lit dans *la Semaine religieuse de Québec*[5] de samedi dernier :

Le R. P. Lacasse fait face à *ses détracteurs...*

Les détracteurs du père Lacasse ! le mot est trouvé, n'est-ce pas ?

Qui s'est jamais occupé du père Lacasse ? qui le connaissait avant ses exploits de gadouard ?

Vous verrez que l'individu se plaindra quelque jour d'avoir été insulté.

Voilà une espèce de sauvage, un poissard sans scrupule comme sans éducation, qui jette deux cents pages d'injures et de calomnies à la face d'hommes respectables qui ne le connaissaient seulement pas de nom, et quand ceux-ci protestent – M. David[6], par exemple – ils deviennent, dans l'estimation des organes religieux, des *détracteurs du père Lacasse* ! Charmant, n'est-ce pas ?

---

5. *La Semaine religieuse de Québec* (16 août 1888–18 mars 1965), bulletin d'informations, d'étude et de critique sociales et religieuses fondé par l'abbé Léon Provencher, placé ensuite, à l'époque de Fréchette, sous la direction de l'abbé David Gosselin (30 décembre 1888), puis de l'abbé Victor-Alphonse Huard (24 août 1901), ne fut pas l'organe des autorités diocésaines : « [...] à l'exemple de mes prédécesseurs, écrivit Mgr Bégin, je n'ai aucun journal qui soit mon organe, et [...] je ne me tiens responsable d'aucun écrit qui n'est pas signé de mon nom » (*HPQ*, t. IX, p. 153). La revue poursuivit sa carrière sous les titres *l'Église de Québec* (25 mars 1965–24 décembre 1970) et *Pastorale-Québec* (du 14 janvier 1971 à nos jours).

6. L.-O. David, *op. cit.*, p. 4. Laurent-Olivier David (1840–1926), d'abord d'obédience conservatrice, passa dans les rangs du Parti libéral pour tenter de faire obstacle au projet de confédération ; après avoir collaboré à plusieurs journaux, le plus souvent à titre de rédacteur en chef (*l'Union nationale*, *l'Opinion publique*, *le Bien public* et *la Tribune*), il représenta le comté de Montréal-Est à l'Assemblée législative (1886–1890) ; nommé greffier de la ville de Montréal en 1892, il accéda au Sénat en 1903 ; membre de la Société royale du Canada dès 1890, il publia pas moins de vingt-cinq ouvrages (biographies d'hommes politiques, études historiques et politiques, mélanges et souvenirs) ; le plus souvent partisan d'un libéralisme modéré, il fut l'un des amis les plus fidèles de Fréchette.

Ceci constaté, je reprends ma citation :

> Le R. P. Lacasse fait face à ses détracteurs avec une intrépidité qui lui fait honneur et que tout le monde admire.
>
> À M. David, qui s'était plaint amèrement de certains passages de sa dernière *Mine* (style de baillargerie officielle), *il* vient de prouver qu'*il* ne l'a pas lue (style de baillargerie de plus en plus officielle), ou qu'il l'a mal lue, s'il est de bonne foi.
>
> La sortie de M. David n'a pas eu l'effet qu'il en attendait, et, bon gré malgré (toujours la baillargerie !), il lui faut retraiter *avec son petit bonheur*[7].

Avec son petit bonheur ! vous avez bien lu.

Pour de la dignité, voilà ce qui s'appelle de la dignité.

Et ces choses-là s'impriment dans une revue qui s'appelle *la Semaine religieuse de Québec*, rédigée par M. l'abbé D. Gosselin[8], curé du Cap-Santé (ne pas confondre avec l'abbé Auguste Gosselin[9], membre de la Société Royale), et publiée – c'est en toutes lettres dans le titre – *sous le patronage de S. É. le cardinal archevêque de Québec* !

Cette approbation apparemment officielle donnée à un manant dont les écrits non seulement déshonorent l'habit qu'il porte, mais encore font plus de mal au clergé et à la religion[10]

7. [Anonyme], « Le R. P. Lacasse et M. David », *SRQ*, vol. 6, nº 15, 9 décembre 1893, p. 172 ; c'est Fréchette qui souligne et ajoute des parenthèses.

8. David Gosselin (1846–1926) fut curé à Saint-Honoré-de-Shenly, à Cap-Santé (1887) et à Charlesbourg (1899). Il publia une quinzaine d'ouvrages, dont *Histoire populaire de l'Église du Canada* (1887), *Pages d'histoire ancienne et contemporaine de ma paroisse natale, Saint-Laurent, île d'Orléans* (1904), *Dictionnaire généalogique des familles de Charlesbourg* (1906) et *les Étapes d'une classe au Petit Séminaire de Québec. 1859–1868* (1908). En 1891–1892, Aristide Filiatreault l'entraîna dans un conflit juridique (voir D. Gosselin, « Une page d'histoire », *SRQ*, 18 mai–15 juin 1895).

9. Auguste Gosselin (1843–1918) fut d'abord secrétaire de l'archevêché de Québec (1866–1868) et vicaire à la basilique (1868–1869), puis il occupa différentes cures dans l'archidiocèse de Québec. Docteur ès lettres de l'université Laval (1888) et de l'Université d'Ottawa (1897), il fut élu membre de la Société royale du Canada en 1892. Entre autres ouvrages, il publia *Vie de Mgr de Laval, premier évêque de Québec et apôtre du Canada. 1622–1708* (1890), *les Normands au Canada* (1892–1896), *Mgr de Saint-Vallier et son temps* (1898), *l'Église du Canada depuis Mgr de Laval jusqu'à la Conquête* (1911–1914) et *Après la Conquête* (1916–1917). En mai-juillet 1891, il accompagna Honoré Mercier en France, notamment à Tourouvre, Paris et Saint-Malo.

10. Citant *le Monde*, *l'Événement* du 14 novembre 1893 prétendit que le pamphlet du père Lacasse « ne fai[sai]t du mal qu'au clergé » ([anonyme], « *La Quatrième mine*. Une lettre de son auteur », p. 4).

que tous les scandales de ces derniers temps, est tout simplement renversante.

Si – ce qui pour moi dépasse les limites du vraisemblable – Son Éminence le cardinal Taschereau sanctionne ainsi de l'autorité de son nom les outrages qu'un religieux, rebelle aux injonctions de son évêque, inflige gratuitement à des citoyens sans reproche, je me permettrai de lui faire observer que ce serait abuser étrangement du respect que les catholiques lui doivent, et qu'ils ne lui ont pas jusqu'ici ménagé.

Je préfère croire que c'est le scribe qui abuse de la confiance de son supérieur ecclésiastique, et profite de sa position pour satisfaire ses rancunes ou ses préjugés aux dépens des autorités diocésaines dont il compromet la dignité et auxquelles il pourrait enlever ainsi des sympathies aussi nombreuses que respectables.

Quoi qu'il en soit, la chose est grave, et tout cela jette le trouble dans bien des esprits quand les consciences elles-mêmes n'en sont pas alarmées.

Mais où ces messieurs veulent-ils donc en venir ?

Ils sont donc aveugles à ce qui se passe !

Veulent-ils donc absolument déclarer la guerre à tous les laïques qui voient clair et qui savent penser ?

Seraient-ils assez naïfs pour s'imaginer que tous ceux qui se taisent et même ceux qui les défendent avec le pavé de l'ours[11] sont assez peu intelligents pour ne pas savoir où nous mène l'attitude d'un certain clergé depuis dix-huit mois ?

Tous les catholiques en gémissent.

Tous les bons prêtres en pleurent.

Et ce sont ces derniers surtout qui sont à plaindre, forcés qu'ils sont, de porter en silence le fardeau d'une odieuse solidarité[12].

77 ainsi [A *de*] l'autorité

11. La Fontaine, « L'ours et l'amateur des jardins » (*Fables*, VIII, 10).

12. Certains des prêtres qui n'approuvaient pas les écrits du père Lacasse l'écrivaient à Fréchette. Ainsi, Edmond Buisson, ancien professeur au Séminaire de Nicolet (1866–1887), curé de Saint-Bonaventure, comté de Yamaska

Ah ! ce ne sont pas eux qui font tout ce tapage, les bons prêtres.

Qu'on gratte le prêtre brouillon, intolérant et agressif, on verra ce qu'on trouvera dessous[13] !

Mais cela ne m'importe guère. Tout ce à quoi je tiens pour ma part, c'est à ma paix.

Il est temps que je l'aie, et je l'aurai, ou il y aura du remue-ménage dans Landerneau[14].

Les Gosselin et les Lacasse ne m'effraieront pas plus que ne m'ont effrayé les Baillargé et autres phénomènes anonymes que j'ai dû mettre à la raison.

Puisqu'on a trouvé de si belles choses dans ce qu'on appelle « le camp des ennemis », nous allons voir bientôt ce qui se passe dans celui des *amis*.

Il y a matière à édification.

119 édification. // *Passons* <voir Appendice I, p. 1238>

(1893–1894), et de Saint-François-du-Lac (1894–1906), assura au polémiste qu'il avait, dans le clergé, « bien plus de sympathie » qu'il ne se l'imaginait (lettre du 9 août 1894, ANC, fonds Fréchette).

13. La formule « Grattez... vous trouverez... » inspira au XIXe siècle de multiples variantes : « Grattez un Russe civilisé, disait Bonaparte, vous trouverez un Tartare » (Baudelaire, « Pauvre Belgique ! », *Œuvres*, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », t. II, p. 861) ; « Grattez un orangiste et vous êtes sûr de trouver un tory de la plus belle eau. Grattez un adulateur et vous trouverez un hypocrite. Grattez un pseudo-défenseur du clergé et vous êtes sûr de trouver un dénonciateur prêt à fulminer contre ceux qu'il courtise du moment que ceux-ci refusent de se plier à tous ses caprices » ([anonyme], « Le rôle du clergé », *Pat*, 22 septembre 1892, p. 1) ; « Grattez le prêtre politicien, vous aurez le chenapan ! » (Duroc, « Prêtre et politicien », *CR*, vol. 3, no 17, 15 octobre 1892, p. 259). Voir aussi *infra*, p. 824, l. 156-161.

14. « Cela fera du bruit dans Landerneau » : phrase, devenue proverbiale, de la vingt-troisième et dernière scène d'une comédie en un acte d'Alexandre Duval, *les Héritiers* (1796). « M. Louis Fréchette prépare à l'adresse du R. P. Lacasse un article qui, paraît-il, va faire du bruit dans Landerneau » ([anonyme], « La *Mine* », *Mo*, 6 novembre 1893, p. 8).

Page laissée blanche

[Chapitre V]

LES BONS PRÊTRES VENGÉS

LETTRES AU R. P. LACASSE

À la suite de la publication du pamphlet du père Lacasse, Dans le camp ennemi, *Fréchette avise d'abord l'archevêque de Montréal qu'il répliquera publiquement si les autorités cléricales ne font cesser le harcèlement dont il se dit victime de la part des écrivains ultramontains. Devant l'apparente inutilité de sa démarche, il fait paraître dans* la Patrie *du 13 janvier 1894 la première d'une série de lettres ouvertes au père Lacasse. Pour ne pas être assimilé au groupe anticlérical dont font partie Marc Sauvalle et Aristide Filiatreault, qui persistent à publier* Canada-revue *malgré l'interdit de l'archevêque, il s'applique à démontrer qu'il y a deux classes de prêtres : les « bons », qu'il respecte, admire et défend, et les « mauvais », représentés par le père Lacasse, qu'il se donne pour mission de châtier, prétend-il, pour le plus grand bien du clergé canadien-français et de la religion catholique. Mais il se permet un tel abus de langage que des libéraux, parmi ceux qui trouvent essentiel de ménager l'électorat, s'en inquiètent, au point de lui adresser des protestations publiques. Si bien que la série de lettres ouvertes prend fin abruptement à la publication de la quatrième, le 3 février 1894, d'un ton et d'un style plus mesurés.*

PREMIÈRE LETTRE

Saint homme[1],

Je ne vous connais pas et n'ai nullement envie de vous connaître.

Néanmoins, après avoir lu la brochure où vous me consacrez gratuitement je ne sais plus combien de pages outrageantes[2], j'ai eu la curiosité bien naturelle de savoir un peu qui vous êtes.

TEXTE DE BASE ET VARIANTES : « Les bons prêtres vengés. Lettres au R. P. Lacasse. Première lettre », *la Patrie*, 13 janvier 1894, p. 1, avec modifications manuscrites (ms. : vol. 2, nº 5, f. 75-82).

---

1. « Cet usage, ou plutôt cet abus du mot *saint*, fait saisir, mieux que tout le reste, l'esprit détestable qui anime M. Fréchette » ([J.-P. Tardivel], « À travers la presse canadienne », *Vé*, 20 janvier 1894, p. 3). Selon Tardivel, l'emploi du mot « saint » comme terme de mépris « est le signe caractéristique d'un esprit voltairien » (« M. Fréchette voltairien », *Vé*, 17 février 1894, p. 2).

2. Réplique de Tardivel : dans sa brochure, le père Lacasse « a consacré à M. Fréchette personnellement juste *onze lignes et deux mots*, bien comptés ! [...] Et, encore, dans ces onze lignes et deux mots, M. Fréchette n'est pas nommé. Sans doute il est clairement *désigné*, mais ceux-là seuls peuvent le reconnaître qui connaissent son poème ridicule et dégoûtant en l'honneur d'une misérable actrice [voir Appendice III, p. 1274]. Ce poème est un *acte public* ; et le père Lacasse avait parfaitement le droit d'en parler » (« Le R. P. Lacasse et son détracteur », *Vé*, 27 janvier 1894, p. 2). Texte du père Lacasse : « On lui a composé un poème où l'auteur s'écrase sous le "pied mignon" de cette dégoûtante actrice, c'est le premier Canadien qui se soit abaissé jusque-là depuis que le Canada existe, et j'espère que bien des siècles passeront avant qu'on en voit [*sic*] un autre faire la même chose : notre race est trop fière pour produire souvent des êtres qui se délectent à tirer la langue pour lécher les pieds (tout mignons qu'ils soient) d'une débraillée de théâtre » (*Dans le camp ennemi*, p. 50-51).

Naturellement aussi, je me suis adressé pour cela à ceux qui sont censés vous connaître le mieux, à certains de vos confrères du clergé.

L'un m'a répondu – je vous demande pardon de citer textuellement : « C'est un pauvre détraqué. »

Un autre : « C'est ce que les Canadiens appellent vulgairement un *malengueulé*[3]. »

Un autre : « C'est une espèce d'*homme de cages*[4], un individu qui sort des bois. »

Enfin, un quatrième m'a dit : « C'est un paysan du Danube capable de faire le signe de la croix entre une histoire sale et une grosse farce bête. »

Tous ont été d'accord à ajouter : « Ça ne compte pas, vous ne devriez pas vous occuper de lui. »

Pas flatteurs, n'est-ce pas, ceux qui vous connaissent[5], cher saint homme !

Vous allez dire que votre personnalité importe peu dans la question du moment.

Pardon, mon raisonnement est plus juste que le vôtre.

Voyons ce que c'est que ces réformateurs, dites-vous ; et, pour le plaisir de m'injurier, vous abordez un sujet qui n'a absolument aucun rapport avec les réformes dont il s'agit[6].

27 Pardon, [R *je suis plus logique que vous* A *mon raisonnement est plus juste que le vôtre*]. // Voyons

3. « Qui dit des paroles grossières, des jurons, etc. ; malappris » (*GPFC*, p. 435) ; « Mal embouché, qui parle pour dire des choses désobligeantes ou malhonnêtes » (N.-E. Dionne, *le Parler populaire*, p. 423).

4. Ou *cageux* : « Flotteur, ouvrier qui fait ou conduit » une cage, soit un « train de bois, radeau, assemblage formé de pièces de bois de charpente ou autres, liées ensemble pour leur faire descendre le courant d'une rivière sans les charger sur un bateau » (*GPFC*, p. 165). Voir L. Fréchette, *Mémoires intimes* (chap. II), et Léon-A. Robidoux, *les « Cageux »*, Montréal, L'Aurore, « Connaissances des pays québécois », 1974.

5. « Nous sommes convaincu que M. Fréchette ment effrontément, qu'aucun membre du clergé n'a tenu sur le compte du P. Lacasse ce langage abominable » ([J.-P. Tardivel], « Le R. P. Lacasse et son détracteur », *op. cit.*, p. 2).

6. L'anecdote Sarah Bernhardt démontrerait que les réformateurs du système d'éducation veulent instaurer le « règne social du démon » (Z. Lacasse, *op. cit.*, p. 55).

Moi, je dis : Voilà un inconnu qui se permet non seulement de me cracher au visage, mais encore de me vouer à l'animadversion publique ; faisons-le un peu sortir de l'ombre, qu'on lui voie la face, qu'on connaisse l'homme, afin de bien juger du degré de confiance auquel il a droit.

Si vous n'avez pas le crâne fermé à toute espèce de logique, vous admettrez que cette position est beaucoup plus rationnelle que la vôtre.

Or, m'étant ainsi formé une idée de votre personne, je suis allé plus loin.

– Pourriez-vous me dire, ai-je demandé à l'un de vos confrères, ce qui a pu m'attirer la haine épileptique de ce fagotin[7], que je n'ai jamais vu de ma vie ?

– Ma foi non, m'a-t-on répondu ; pourtant, attendez... dans vos *Lettres à l'abbé Baillargé*, n'avez-vous point fait allusion aux prêtres peu soigneux de leur personne[8] ?

– En effet.

– Eh bien, vous l'avez piqué au vif.

Tiens, tiens, tiens ! De sorte que, cher saint homme, dans l'opinion de certains de vos confrères, je devrais le malheur que j'ai eu de vous déplaire à votre talent de cumuler le négligé physique avec la malpropreté intellectuelle !...

Hélas ! s'il est vrai que vous ayez une si sainte horreur du savon, je risque fort d'encourir de nouveau votre disgrâce, car c'est, ô saint homme ! mon intention bien arrêtée de vous en servir un.

La chose est promise depuis longtemps, et je tiens toujours mes promesses.

---

36 de [R *raisonnement* A *logique*], vous

7. « 1° Petit fagot préparé avec des morceaux de bois blanc qu'on fend en une multitude de bûchettes pour allumer le feu. 2° Par assimilation à un petit fagot, singe habillé que montrent les charlatans et les bateleurs. [...] 3° Par extension, bouffon d'un théâtre de foire. Familièrement [...] se dit d'un mauvais plaisant » (É. Littré, *Dictionnaire*).

8. Voir *supra*, p. 465, l. 325-342.

C'est même pour me payer ce moment de récréation, que je n'ai pas suivi le conseil de ceux qui auraient voulu voir votre intéressante binette en face de douze jurés, à la barre où la société a pour habitude de faire comparoir les personnages aux instincts sordides ou malfaisants.

Du moment que la police aurait mis une main aussi irrévérencieuse que laïque sur votre sacerdotal collet, je me serais cru tenu d'attendre le verdict et de m'en rapporter à lui. Or, si vous saviez tout ce que j'ai à vous dire, vous admettriez – en vous plaçant à mon point de vue, bien entendu – que j'aurais eu tort de me priver ainsi d'une satisfaction dont la profondeur n'a d'égale que sa légitimité.

Et puis, cher saint homme, il faut bien céder un peu au désir que le lecteur a de s'amuser quelquefois, n'est-ce pas ? À titre de farceur de profession, vous comprenez ça tout de suite.

Alors c'est entendu. Les bons comptes font les bons amis.

Vous avez fait danser bien du monde, dites-vous – par parenthèse, vous jouez passablement du violon, en effet – eh bien, chacun son tour ; et, comme dit la ronde bien connue dans nos campagnes :

Entrez en danse, joli rosier[9] !

Si, par esprit d'humilité, vous objectez au mot *joli*, je le retire.

Maintenant, si vos évolutions chorégraphiques ne sont pas tout ce qu'elles devraient être au point de vue de l'art, ce ne sera pas la faute de la musique, car j'ai quelque peu d'expérience dans le coup d'archet, et mon intention est de ne rien négliger pour vous procurer – à vous et à ceux dont vous êtes le digne truchement – ce qui s'appelle, par une double figure de rhétorique[10], un petit moment de plaisir.

Je ne commence jamais le bal, mais je le clos quelquefois.

9. Extrait d'une ronde folklorique : « Dans ma main droite je tiens rosier, (*bis*) / Qui fleurira, manon lon la, / Qui fleurira au mois de mai. / Entrez en danse, joli rosier ! (*bis*) / Et embrassez (saluez) manon lon la, / Et embrassez (saluez) qui vous plaira » (cité par E. Gagnon, *Chansons populaires du Canada*, Québec, Darveau, 4e éd., 1900, p. 147-148).

10. Litote et antiphrase.

Autrement dit, s'il m'est arrivé, à l'occasion, de tremper ma plume dans l'encrier du polémiste, ce fut toujours pour me défendre, jamais pour attaquer.

Un témoignage que je puis me rendre sans crainte de démenti, c'est qu'on peut remonter toute ma carrière de journaliste, assez bruyante cependant, sans trouver une seule circonstance où j'aie été l'agresseur.

Et vous admettrez, cher saint homme, que, cette fois moins que jamais, ce n'est pas le lapin qui a commencé[11].

Seulement, c'est un vieux lapin que vous avez relancé là, saint homme ; un lapin qui n'a pas froid aux yeux ; et si vous revenez de votre excursion un peu courbaturé, vous pourrez inscrire en vos mémoires cynégétiques que, dans notre siècle de perdition, il y a des lapins sans principes – et quelquefois de rudes lapins – qui ne se laissent pas faire.

En attendant, procédons.

Tout d'abord, tirons au clair une question sur laquelle je ne veux pas être obligé de revenir à chaque instant, la question de savoir si, lorsqu'on a l'imprudence de se défendre contre un prêtre qui vous attaque, cela équivaut à une déclaration de guerre au clergé.

Je sais bien que c'est là votre prétention, saint homme, qui aimez à donner des coups sans être exposé à en recevoir.

Je sais bien que c'est là aussi la prétention de tous les mauvais prêtres intéressés à se faire un rempart des bons.

Mais il y a une autre manière de voir aujourd'hui très répandue dans le public ; et, vous qui avez écrit : *le Prêtre vengé*, vous comprendrez mieux que tout autre pourquoi j'intitule les petites lettres que je vais avoir le plaisir de vous adresser cet hiver : *les Bons prêtres vengés*.

Je prétends, moi, qu'il y a une différence entre le prêtre instruit et le prêtre croupissant dans l'ignorance, entre le prêtre gentilhomme et le soudard tonsuré, entre les prêtres chastes et bons et les corrupteurs de femmes et d'enfants.

11. Sur ce dicton « aussi populaire en Allemagne qu'en France », voir R. Alexandre, *le Musée de la conversation*, p. 278.

Et c'est au point de vue pratique surtout qu'il est important de faire cette distinction : au point de vue pratique dans l'intérêt de la société, mais encore plus, peut-être, dans l'intérêt du clergé respectable, trop souvent obligé de porter le fardeau d'une solidarité compromettante.

Votre pamphlet me range un des premiers parmi les ennemis.

Les ennemis de qui ? les ennemis de quoi ? De même que pour certains prêtres il n'y a qu'une seule chose au monde : le clergé ! il n'existe aussi à leurs yeux qu'une seule espèce d'ennemis : les ennemis du clergé[12].

Pas besoin d'explications ni de détails : vous êtes un ennemi, c'est suffisant ; tout le monde doit comprendre qu'il s'agit d'un ennemi du clergé.

Où, quand, comment, en quoi, par quel hasard êtes-vous devenu l'ennemi du clergé ? balivernes ! c'est un prêtre qui l'a décrété, déclaré et réglé : vous êtes l'ennemi du clergé !

Une gifle à quelque concierge consacré, une leçon d'orthographe à quelque professeur dans les ordres, il n'en faut pas plus.

Eh bien, soit, alors ! je suis l'ennemi du clergé.

On me permettra bien, cependant, de ne pas trouver ce rôle d'ennemi du clergé bien rationnel chez moi, car en fin de compte je ne vois guère comment je pourrais le justifier même à mes propres yeux.

Ennemi du clergé ! mais pourquoi donc, grands dieux ?

146 bien [R *logique* A *rationnel*] chez

12. Selon le père Lacasse, il y a trois sortes d'ennemis de l'Église catholique au Canada français : ceux qui « crachent sur notre drapeau, – le drapeau de l'Église, – ce sont des ennemis déclarés » ; « d'autres, aussi méchants », qui « n'osent pas publiquement mépriser » le clergé et la religion, mais qui incitent les autres à le faire, « ce sont des ennemis cachés » ; d'autres, enfin, les plus nombreux, qui « sont ennemis sans le savoir : ce sont les ennemis inconscients. Ceux-ci disent hautement qu'ils veulent le bien de l'Église, la gloire du Canada, mais les moyens qu'ils prennent pour arriver à leur but, rencontrent l'assentiment de tous les ennemis de la religion [...]. C'est cette dernière catégorie qui fait le plus de mal en ce pays : elle sert de marche-pied à la gent impie pour monter à l'attaque » (*op. cit.*, p. 7-8).

Si j'ai eu à me plaindre de certains prêtres, cela ne me semble pas une raison pour en vouloir à ceux qui ne m'ont rien fait, encore moins pour haïr ceux qui m'ont fait du bien.

Si ma paroisse a eu le malheur d'avoir un vicaire scandaleusement crapuleux[13], dois-je pour cela cesser de respecter mon curé qui est un homme vénérable ?

Parce qu'un professeur de collège est obtus et grossier, cela rabaisse-t-il le mérite de tant d'autres professeurs savants et dignes ?

Parce qu'il est des abbés hydrophobes de trois manières différentes, c'est-à-dire enragés, ivrognes et sales, dois-je avoir moins d'estime pour leurs distingués confrères, prêtres et prélats, qui me font l'honneur de s'asseoir à ma table ?

Parce que l'ancien curé de Lévis[14] m'a fait une guerre honteuse, cela m'autorise-t-il à en garder rancune à son successeur[15], qui a droit à tout mon respect ?

Parce qu'un prêtre m'a jeté sur le chemin de l'exil[16], en dois-je moins de reconnaissance au prêtre qui y fut mon premier et constant ami[17] ?

Parce qu'un prêtre de vos connaissances disait dernièrement que j'entre en fureur chaque fois que j'aperçois un objet de piété entre les mains de mes enfants, serait-il juste d'en tenir responsable le bon prêtre qui l'a fait taire ?

Parce qu'un prêtre de votre ordre me calomniait atrocement un jour devant l'archevêque de Boston[18], dois-je en avoir moins de respect pour le saint prélat qui lui donna en cette circonstance une leçon de savoir-vivre et de charité dont le calomniateur a dû se souvenir longtemps ?

13. Julien Guihot.

14. Mgr Déziel.

15. Antoine Gauvreau (1841-1911), curé de Lévis de 1882 à 1895.

16. Encore Mgr Déziel.

17. Jacques Côté.

18. John Joseph Williams (1822-1907), vicaire général (1857), évêque (1866) et archevêque (1875) du diocèse de Boston.

Parce qu'un archevêque[19], oblat comme vous, recommande un livre qui me représente comme le plus flétri des Canadiens, cela doit-il me faire oublier qu'un noble évêque est un jour entré chez moi, à une heure où les sympathies y étaient tout particulièrement précieuses, pour m'offrir spontanément la chaleureuse poignée de main de son amitié ?

Parce que vous êtes ce que vous êtes, enfin, cher saint homme, cela rend-il plus méprisables les prêtres qui sont tout le contraire ?

Être l'ennemi du clergé, parce que certains prêtres se font les miens, ce serait absurde.

D'un autre côté, cependant, pas un homme de bon sens, j'en suis convaincu, ne viendra prétendre que le fait de n'avoir pas été saboulé par tout le monde, m'oblige de me laisser dauber à merci par les énergumènes qui me sautent dessus sans raison ni provocation.

Moi, l'ennemi du clergé ! ce serait non seulement de l'aberration, ce serait de l'ingratitude.

On m'a toujours vu heureux de le proclamer, j'ai eu dans le clergé des bienfaiteurs dont le souvenir me suivra jusqu'à la tombe ; j'ai eu et j'ai encore dans le clergé des amis que je ne saurais nommer sans émotion ; de vrais disciples de Jésus, dont l'affection m'est un confort et la vie un exemple ; et parce qu'un prêtre hargneux et avide de notoriété malsaine me jette de la boue à poignées, ni leurs bienfaits ni leur amitié ne compteraient plus pour moi !

Allons donc !

Vous ne m'en ferez jamais assez, saint homme, ni vous ni d'autres, pour m'arracher du cœur les sentiments de profonde vénération que j'éprouve pour ces véritables ministres du Christ.

Au contraire, plus vous en ferez, plus vous me les ferez aimer par l'effet du contraste.

19. Ce pourrait être Alexandre-Antonin Taché, archevêque de Saint-Boniface, mais nous ne pouvons l'attester. Adélard Langevin ne lui succéda que le 19 mars 1895.

Et plus je les aimerai, moins je leur ferai l'injure de m'incliner devant ceux qui les déshonorent et jettent du discrédit sur leur vie de sacrifice et de vertu ; moins je leur ferai l'injure de m'incliner devant ceux dont la conduite fait dire à tant de monde : « C'est ça un prêtre ? eh bien, c'est du propre ! »

Moi, un ennemi du clergé ! mais qu'on lise donc mes ouvrages : partout on y trouvera à l'adresse du prêtre les allusions les plus respectueuses et les plus sympathiques.

Et je ne les regrette point, pourvu qu'on ne me suppose pas capable de confondre les prêtres dignes de ce nom avec les fléaux ensoutanés qui sont la terreur des pères de famille.

Dans un de mes livres, ayant à parler d'un évêque qui avait excommunié deux paroisses pour le seul crime de vouloir rester fidèles à la France[20], n'ai-je pas un peu torturé l'histoire pour chercher une excuse à cet acte que bien d'autres que moi trouvent et trouveront toujours injustifiable ?

Et quand les chanoines de l'archevêché de Montréal craignaient que certains articles du *Canada-revue* ne fissent du tort à leur réputation, n'est-ce pas moi qu'ils ont appelé et qui suis venu à leur secours[21] ?

---

20. Une note du poème « Les excommuniés » prétendait justifier Mgr Jean-Olivier Briand (1715-1794), évêque de Québec (1766), d'avoir sévi contre cinq paroissiens de Saint-Michel-de-Bellechasse, de Saint-Pierre-de-Montmagny et de Beaumont, qui ne s'étaient pas repentis de leur rébellion contre l'Angleterre lors de l'invasion américaine de 1775 : « L'auteur n'a pas l'intention, dans cette pièce, de blâmer une mesure qui, si rigoureuse qu'elle paraisse au premier abord, était peut-être rendue nécessaire par les circonstances. On sait ce qui arriva aux pauvres Acadiens qui ne voulurent point se soumettre au sort des armes. Leur dispersion légendaire fut le prix de leur patriotisme. L'évêque de Québec voulut probablement préserver notre peuple d'un pareil malheur » (*la Légende d'un peuple*, p. 339). Se fondant sur un ouvrage d'Henri Tétu, *les Évêques de Québec* (1889), Chapman voulut démontrer que le poème et l'argument de Fréchette étaient « un monstrueux outrage à la vérité historique et au sentiment religieux » : ce n'est pas parce qu'ils voulaient « rester fidèles à la France », mais parce qu'ils persistaient à pactiser avec les « colonialistes » américains contre l'Angleterre que les rebelles avaient encouru, en 1776, les foudres de l'évêque (voir « M. Fréchette comme historien », *Vé*, 10 mars 1894, p. 4-5).

21. Voir *supra*, p. 620, n. 46.

Voici ce que j'écrivis alors, et qui fut intercalé dans un article de M. Filiatreault, le 24 septembre 1892 :

> ... Il s'est glissé à notre insu dans un article d'un de nos correspondants un mot relatif à l'archevêché, que nous déplorons sincèrement et répudions sans hésitation.
>
> Nous sommes heureux de reconnaître les vertus personnelles qui font l'honneur de cette partie de notre clergé au moins.
>
> C'est là une consolation dont nous ne chercherons pas à priver ni les uns ni les autres ni nous-mêmes[22].

À part mes fantaisies littéraires que l'on connaît et dont la publication a été *spontanément* autorisée par l'Ordinaire[23], les lignes qui précèdent sont les seules que j'aie écrites pour le *Canada-revue* depuis cette époque.

Et quand le père Gaffre eut l'histoire que l'on sait au palais de justice, qui lui tendit la perche[24], saint homme ?

Je ne regrette pas cela non plus, bien que le beau prédicateur – qui m'avait pourtant, sous la foi d'une information moins véridique que cléricale, attribué la paternité d'un article

---

243 époque. // [R *Entre parenthèse, j'ai été remercié de cette intervention par un article de la Semaine Religieuse* <ital. : deux mots> *très flatteur pour les gens qui se tiennent entre les deux* <ital. : trois mots>. // Et

22. A. Filiatreault (et L. Fréchette), « *Fair Play* », *CR*, vol. 3, nº 14, 24 septembre 1892, p. 214 : « correspondants – *écrit auparavant, du reste* – un [...] hésitation. <un paragraphe omis> Nous [...] priver ni *les autres* ni nous-*même* ».

23. Voir *supra*, p. 620, n. 47.

24. Louis-Albert Gaffre (né vers 1862, dominicain d'origine française, prédicateur et conférencier bien connu au Québec), victime de rumeurs malveillantes sur ses rapports avec l'une de ses ouailles, résolut de ne pas « laisser faire » (attitude qu'il reprochait à Mgr Fabre et aux sulpiciens) ; aussi, le 24 octobre 1892, fit-il irruption au greffe de la Cour supérieure (chez le protonotaire), au palais de justice de Montréal, pour y obtenir les aveux et des déclarations écrites de ceux qu'on lui avait désignés comme ses calomniateurs, S.-A. Bédard et J.-M. Lamothe ; puis il menaça de poursuivre en justice l'avocat montréalais Marc Éthier. Dans une entrevue qu'il accorda à Marc Sauvalle au sujet de ce « scandale », Fréchette, censément par amitié pour le père Gaffre, prétendait prendre sa défense : en réalité, il accablait le jeune dominicain, l'accusant de s'être comporté en laïc en cherchant à sauvegarder les intérêts d'une carrière mondaine prometteuse et lui reprochant de manquer de discernement et de jugement (« Le père Gaffre », *CR*, vol. 3, nº 20, p. 306-307). Lors de son incursion au greffe de la Cour supérieure, le père Gaffre se serait engagé à prouver, « d'ici à un mois », que les fameuses lettres de l'abbé Guihot étaient « apocryphes » ([anonyme], « Une lettre », *Mo*, 29 octobre 1892, p. 4) ; il « ne gagna qu'à se faire rembarquer par ses supérieurs, en décembre de cette même année » (A. Yon, *le Canada français*, p. 127).

où il se trouvait maltraité[25] – se soit éclipsé sur ces entrefaites sans même me laisser sa carte d'excuses ni de remerciements.

Enfin, qui s'est mis plus volontiers que moi au service des autorités du diocèse, pour certaines missions délicates[26] dont je pourrai donner les détails plus tard ?

Voilà, saint homme, les titres qui me valent d'être rangé par vous au nombre des ennemis du clergé.

Les prêtres à l'esprit juste et droit sauront les apprécier.

Quant à ceux que j'ai classés plus haut dans une autre catégorie, leur haine m'honore ; et ils auront beau s'égosiller pour me persuader que je leur dois du respect simplement parce qu'ils portent soutane, à d'autres !

Je respecte le prêtre respectable ; quant au prêtre tyran, dominateur, immoral, insulteur ou bouffon, je lui accorde mon mépris silencieux quand il ne m'atteint pas ; et s'il pique, je me défends.

Voilà comment je suis et resterai l'ennemi du clergé.

Sur ce, cher saint homme, je vous tire ma révérence pour cette semaine, bien convaincu que les remerciements de vos confrères ne vous induiront pas de sitôt en péché d'orgueil.

Vous demandez un *Ave Maria* dans votre préface[27] ; c'est le temps pour vous de réclamer tout le chapelet.

270 chapelet. // *LOUIS FRÉCHETTE.*

25. Peut-être s'agit-il d'un article signé Demos, où se lit ce paragraphe : « Enfin l'attention la plus scrupuleuse sera portée sur les jeunes prêtres étrangers qui viennent avec des dossiers plus ou moins chargés, compromettre le bon renom du bon clergé canadien d'autrefois » (« Notre vieux clergé », *CR*, vol. 3, nº 13, 17 septembre 1892, p. 193).

26. Fréchette tenait à soigner cette fonction de médiateur que rappelait Sauvalle, dans *Canada-revue*, en le présentant comme « quelqu'un dont l'impartialité ne saurait être mise en doute par personne, dont l'esprit d'indépendance est connu, et qui même possède assez de relations dans le clergé pour avoir, à notre connaissance, servi d'intermédiaire et de pacificateur de part et d'autre, lors des récents conflits » ([Marc Sauvalle], « Le père Gaffre », *op. cit.*, p. 306).

27. « Serait-ce trop présumer de votre charité de demander un *Ave Maria* pour l'auteur [?] » (*Dans le camp ennemi*, p. 10).

DEUXIÈME LETTRE

Saint homme,

Tout d'abord je m'empresse d'accuser réception de votre lettre anonyme[1].

Vous auriez aussi bien fait de la signer, allez : il est impossible de ne pas vous y reconnaître tout de suite.

Elle fleure son saint homme, cette lettre, ou plutôt elle *sent* son Lacasse à quinze pieds.

Vous êtes unique, voyez-vous ! On ne trouverait pas, je crois, un autre individu au monde pour mettre bas des rejetons de cette espèce, avec autant de succès.

Il faut pour cela, comme on dit, être pris tout petit.

Je m'imagine vous voir là, cher saint homme, penché dévotement sur une feuille de papier imprégnée d'eau bénite, votre crucifix à la main, l'épaule arrondie dans l'attitude réglementaire, dégorgeant votre bile en suant la frousse, tout réjoui dans la pensée qu'un gros mot sale, un mot ignoble, un mot qu'une autre plume que la vôtre ne saurait écrire, va, grâce

TEXTE DE BASE ET VARIANTES : « Les bons prêtres vengés. Lettres au R. P. Lacasse. Deuxième lettre », *la Patrie*, 20 janvier 1894, p. 1, avec modifications manuscrites (ms. : vol. 2, n° 5, f. 83-92).

1. Nous n'avons pas retrouvé cette lettre. *La Croix de Montréal* avait publié la veille une lettre d'« un prêtre au cœur d'apôtre, à l'âme de patriote, et qui sent vivement toutes les anxiétés de l'heure présente et l'action énergique qu'elle réclame de tous les vrais catholiques » ([anonyme], « Documents. Extraits de correspondances », vol. 1, n° 68, 19 janvier 1894, p. 272).

à vos doigts dont la consécration n'a pas exclu d'autres accessoires moins vénérables[2], arriver sous les yeux d'un homme que vous n'oseriez jamais rencontrer face à face.

Que gagnez-vous à cela, doux oblat, pieux serviteur de Marie-Immaculée ?

À montrer une fois de plus jusqu'où les bateleurs de la religion peuvent aller, à descendre un degré de plus dans l'échelle du mépris où les honnêtes gens tiennent les individus de votre tempérament et de votre éducation.

Il y a longtemps qu'on le sait et qu'on le répète : la lettre anonyme est l'arme de ceux qui brillent par autre chose que par la bravoure ; mais à voir l'usage si fréquent qu'on en fait aujourd'hui dans certains quartiers, je ne suis pas loin de croire que c'est aussi l'arme favorite des réputations cléricales avariées.

En tout cas, s'il vous faut cet écoulement pour votre consolation, cher saint homme, ne vous gênez pas.

Vos pages anonymes n'ont d'autre effet pour moi que de m'indiquer plus précisément vos points sensibles, c'est-à-dire les endroits où je puis pincer avec le plus de succès.

Il est vrai que j'en sais déjà assez long là-dessus, cher saint homme, pour parier qu'on ne vous verra pas de sitôt vous ruer sur les passants.

L'expérience va vous enseigner qu'il vaut mieux laisser vos accès de rage s'exhaler en cabinet particulier.

C'est, du reste, ce que vous conseilleront bientôt les approbateurs intéressés de vos récentes sorties contre les citoyens coupables de ne pas apprécier les services que les Guihots de tout grade peuvent rendre dans les familles.

Des gens m'ont dit :

« Ne vous occupez donc pas de ce pauvre diable : il n'en vaut pas la peine. Prenez les choses de plus haut. Dégagez même

2. Première de ces « allusions tellement obscènes qu'un journal respectable ne peut pas les citer, même pour les flétrir » ([J.-P. Tardivel], « M. Fréchette voltairien », *Vé*, 17 février 1894, p. 2) ; « Quand donc M. Fréchette cessera-t-il de publier des saletés de ce genre ? Qu'il s'inspire ailleurs s'il le faut, mais qu'il soit digne et décent ! » ([anonyme], « Quel langage ! », *Courrier de Saint-Hyacinthe*, 23 janvier 1894, p. 1).

votre personnalité de la question. C'est la cause de tout le monde qu'il faut plaider. Revendiquez les droits sacrés qui appartiennent à la société tout entière. »

Pardon, ai-je répondu, c'est là une manière de voir qui n'est pas la mienne.

Je n'ai à revendiquer que mes propres droits, à plaider que ma propre cause.

Quoi que vous en disiez, je n'ai jamais eu la prétention de jouer le rôle de réformateur, saint homme.

En morale ecclésiastique comme en matière d'éducation, j'ai pour principe de me mêler exclusivement de ce qui peut me regarder.

Que les prêtres soient ce qu'ils voudront, – ignorants comme Baillargé, corrompus comme tant d'autres, ou grossiers comme vous, – du moment qu'ils plaisent ainsi à leur évêque, je n'ai rien à dire tant qu'ils se tiennent loin de chez moi et me laissent passer mon chemin tranquille[3].

Par exemple, qu'ils se tiennent loin de chez moi, et me laissent passer mon chemin tranquille ! autrement, gare là-dessous !...

Le public n'a pas besoin de moi pour se protéger.

En France, on ne s'est pas gêné pour ficher dix ans de bagne à un Mgr Maret[4] quelconque, et il est assez possible qu'on y guillotine prochainement un certain abbé Bruneau[5], sans en demander la permission à l'évêque du diocèse.

3. Tardivel réprouva l'esprit voltairien de cette « abominable phrase » : « Est-ce que cette horrible injure n'atteint pas tout le corps ecclésiastique ? "Tant d'autres", cela ne veut-il pas dire qu'il y a parmi nous un *grand nombre* de prêtres corrompus ? Et n'est-ce pas là une calomnie vraiment satanique destinée à semer la haine et le mépris du prêtre dans le cœur des catholiques ? Et supposer que des prêtres corrompus puissent "plaire ainsi" à leur évêque, n'est-ce pas traîner littéralement l'épiscopat dans la boue ? » (*op. cit.*, p. 2).

4. Dans une de ses chroniques, Cyprien évoqua « ce *monsignor* Maret qui eut cette mauvaise affaire » et qui était « bon légitimiste » (*Pat*, 9 février 1884, p. 2).

5. Fréchette s'inspire d'une dépêche parue dans *Canada-revue* (voir Nouvelliste, « Drame clérical », vol. 5, nº 2, 13 janvier 1894, p. 17-18). Sur cette affaire, voir *infra*, p. 733-737.

À mon avis, c'est là le cours à suivre, en dépit de toutes les protestations, quand les circonstances l'exigent.

Il serait par trop renversant d'admettre que ceux dont le métier lucratif est de prêcher toutes les vertus sont seuls exempts de les pratiquer.

Sous ce rapport, quant à moi, je suis tellement imbu des idées modernes et de l'esprit du siècle, que, sans aucunement me constituer sergent de ville au bénéfice de mes voisins, je me sens la faiblesse de traîner au poste même un grand vicaire que je surprendrais en train de chiper mon parapluie.

Que chacun fasse comme moi, et la société n'aura besoin de personne pour plaider sa cause.

Celle-ci sera toute gagnée ; les bons prêtres seront respectés, les autres coffrés ou chassés du pays, et les parapluies en sûreté.

Acceptons et vénérons les dogmes de l'Église ; pratiquons ce qu'ils nous enseignent ; soyons de bons catholiques, c'est parfait.

Mais, s'il faut laisser de côté l'Évangile et ses préceptes, pour s'incliner devant des admonestations intéressées qui, tout en nous permettant de défendre nos parapluies contre les laïques, nous font une loi de les laisser subtiliser, quand c'est un oint du Seigneur qui met la main dessus, merci !

En somme, ce n'est pas l'honneur des autres que je revendique en ce moment, cher saint homme, c'est le mien.

Vous avez insulté, vilipendé, calomnié une infinité de braves gens, qu'ils se défendent comme ils l'entendront, c'est leur affaire.

Je n'ai, quant à moi, qu'à vous demander compte de mes propres griefs ; et comme je vous tiens là, dans un bon petit coin, ce ne seront pas les pages où vous réclamez l'inviolabilité de votre caractère de prêtre qui vous sauveront, vous et les autres saints compères qui vous applaudissent, du petit quart d'heure que je suis décidé à vous faire passer.

---

103 n'ai, [R *pour* A *quant à*] moi

Quand vous m'aurez prouvé que c'est comme prêtre que vous êtes chargé de diffamer les gens, nous verrons.

Vous avez dit de moi :

> [...] c'est le premier Canadien qui se soit abaissé jusque-là depuis que le Canada existe, et j'espère bien que des siècles passeront avant qu'on en *voit* un autre faire la même chose[6].

Voyons, là, ô saint homme qui dissertez sur l'éducation sans savoir même conjuguer un verbe, franchement et en bonne vérité, êtes-vous tellement habitué aux pauvres sauvages du Labrador – comprenons-nous, je ne parle pas des sauvagesses[7] ! – que vous espériez pouvoir impunément pondre ainsi vos saletés sur un nom que j'ai reçu sans tache de mon père, et que je compte transmettre sans tache à mes enfants ?

Pensiez-vous que j'entendrais ma petite fille de douze ans[8] me dire : « Papa, est-ce vrai qu'un prêtre a mis dans un livre que tu es le plus déshonoré des Canadiens ? » sans lui répondre : « Ce prêtre, mon enfant, est un misérable, indigne de l'habit qu'il porte, et que je vais fustiger comme il le mérite » ?

Si vous l'avez cru, saint homme, j'ai l'intention de vous prouver que vous êtes tombé dans une erreur on ne peut plus regrettable pour vous et vos complices.

Vous avez sans doute en écrivant cela eu l'intention de verser du baume – *asinus asinum fricat*[9] – sur les plaies d'un autre personnage[10] qui s'est amèrement repenti d'avoir attaqué sans raison quelqu'un dont il n'avait aucunement à se plaindre.

Comme il va rigoler en effet, le brave curé de Rawdon, en vous voyant à votre tour renifler la moutarde !

---

6. *Dans le camp ennemi*, p. 50 ; c'est Fréchette qui souligne.

7. « M. Fréchette [...] sait parfaitement bien que, sur dix laïques, neuf répondent à de pareilles insinuations par des coups de cravache. Contre un prêtre, et surtout contre un prêtre comme le père Lacasse, on peut tout oser sans s'exposer au fouet » ([J.-P. Tardivel], *op. cit.*, p. 2).

8. Louise, née le 14 juin 1881.

9. L'âne frotte l'âne. Se dit de deux personnes qui s'adressent mutuellement des éloges outrés.

10. Frédéric-Alexandre Baillargé, démis de ses fonctions de professeur de collège et nommé par Mgr Fabre à la cure de Rawdon, à cause de sa polémique avec Fréchette.

On a beau être un saint homme, n'est-ce pas, on aime toujours à sentir un compagnon d'infortune à ses côtés.

Rien d'embêtant comme de se morfondre tout seul dans le margouillis.

Je conçois sa satisfaction ; et de mon côté je ne puis m'empêcher de me réjouir un peu avec lui.

Après tout, si prétentieux qu'il fût, ce n'était pas un sagouin, lui : on pouvait au moins le prendre par un bout quelconque, sans avoir recours aux pincettes ; et mon expérience m'a appris à apprécier ce détail dans mes rapports avec les saintes âmes.

Seulement, je voudrais bien savoir si cette dernière manière d'opérer avec un oint du Seigneur – je fais allusion aux pincettes – est plus dangereuse qu'une autre.

Car, on sait à quoi un misérable laïque comme moi s'expose quand, au mépris des principes les plus sacrés, il a l'impiété de se rebiffer contre un *alter christus* qui lui fait l'honneur de le brutaliser suivant les traditions et les rubriques.

Il faudrait, d'ailleurs, être bien peu au courant des choses pour l'ignorer.

On nous le chante assez souvent.

« Vous verrez ces gens-là punis dans leur personne, leurs biens et leur famille ! » disait, il n'y a pas très longtemps, un bon archevêque, d'ordinaire plein de douceur et de mansuétude[11].

« Quel exemple pour ceux qui osent se frotter aux prêtres ! » disaient certains abbés exemplaires, lorsqu'on leur apprit, au printemps dernier, qu'une maladie grave[12] me clouait dans mon fauteuil.

« Il saura maintenant ce que c'est que le prêtre ! » s'écriait un autre doux apôtre en se rengorgeant.

« Bon, c'est bien fait ! reprenait un autre disciple du Sauveur, les jambes lui sèchent ; ça lui apprendra ! »

11. Cet archevêque serait Mgr Fabre.

12. Une crise d'arthrite aiguë.

Oui, hélas, pauvre malheureux, pour avoir osé signaler les fautes de français d'un illustre professeur de théologie[13], tout devait me sécher : les cuisses, les genoux, les pieds, jusqu'aux chevilles !

Vous avez bien compris, jusqu'aux chevilles ! – le comble du guignon pour un poète.

Le fait est qu'à force d'entendre seriner cette gaie ritournelle, j'avais beau me répéter que rien n'avait séché tant que ça à ce bon abbé Guihot, je n'étais qu'à demi rassuré.

Pourtant, quant à me faire sécher quelque chose, il me semblait qu'il aurait été plus pratique pour ces excellents cœurs de me faire sécher les doigts, ces derniers étant certainement beaucoup plus coupables et surtout plus dangereux que mes jambes.

Mais il paraît qu'on n'y regarde pas de si près dans le *Camp des amis* ; pourvu que l'exemple soit produit, n'importe quelle maladie peut faire l'affaire, daterait-elle de vingt ans passés.

Et puis, quant à vous en particulier, saint homme, vous n'êtes pas pressé ; vous accordez du délai :

> Vous me donnerez des nouvelles de nos mangeurs de prêtres dans cinq ans[14], dites-vous.

Juste cinq ans, c'est compté !

Après tout, ce sera bien le diable si quelque mari rebelle à la grâce n'a pas la chance de se casser quelque chose d'ici là ; et comme l'accident peut tout aussi bien lui arriver dans sa personne, ses biens et ses enfants, la marge est grande, et d'une façon ou d'une autre, l'effet sera le même.

Avec cela que si rien n'arrive, on n'en parle pas, et tout est dit.

Mais citons encore du Lacasse :

> Dans notre pays, quelques-uns veulent tuer le prêtre dans l'esprit de nos populations catholiques.... Dieu va les châtier eux-mêmes

182 coupables [A *et surtout plus dangereux*] que

13. L'abbé Baillargé.

14. *Le Prêtre vengé*, p. 15.

ou les punir *dans leurs enfants*... Il y a deux espèces d'hommes que le bon Dieu frappe ici-bas : ceux qui *tiennent auberge malgré leur curé et ceux qui parlent mal des prêtres*[15].

On le voit, *tenir auberge*, ce n'est rien ; mais tenir auberge sans la permission de M. le curé, voilà le crime !

Et un crime tellement grave, que Dieu le châtie même en ce monde.

L'autre crime que Dieu punit dans nos personnes, nos biens et nos enfants, c'est le crime de *parler mal des prêtres*.

Or, parler mal des prêtres n'est pas ce qu'un vain peuple pense[16].

Ce n'est pas la critique malicieuse du prêtre dans son rôle de prêtre, la dénonciation outrageante du clergé en général ; non, parler mal des prêtres, c'est signaler les prêtres corrupteurs et sacrilèges de façon à ce que le public s'en défie.

C'est ça le crime !

Qu'un prêtre souille le confessionnal et l'autel, qu'il corrompe les âmes au lieu de les sanctifier, qu'il traîne ou fasse traîner dans la rue les réputations les plus pures, bagatelle !

Ça, c'est une peccadille si peu grave, qu'on doit la tenir secrète ; ou plutôt c'est chose méritoire, puisqu'on ne peut s'en plaindre sans risquer de se voir puni même dans ses enfants.

Le crime, c'est d'en parler.

De sorte que, le cas échéant, il ne vous reste qu'une alternative, braves laïques : laisser bénévolement ruiner le corps et l'âme des petits anges que Dieu vous a donnés, ou bien les exposer à la vengeance divine en dénonçant les corrupteurs – quand ils sont prêtres.

Vous nous le donnez à entendre, ô saint oblat, sans même prendre la peine de voiler votre pensée.

225 reste [R *que deux alternatives* A *qu'une alternative*], braves

15. *Ibid.*, p. 10 et 14 : « veulent "tuer" le [...] catholiques : <passage omis> Dieu [...] enfants. <passage omis>. Il » ; c'est Fréchette qui souligne.

16. « Nos prêtres ne sont point ce qu'un vain peuple pense, / Notre crédulité fait toute leur science » (Voltaire, *Œdipe*, 1718, acte IV, scène 1).

Qu'est-il arrivé, dites-vous, à cet homme et à cette femme qui faisaient courir tant de vilains bruits sur tel prêtre ? Leur fille est disparue *traînant* avec elle le boulet de l'ignominie et du déshonneur qu'elle devra *porter* jusqu'au tombeau[17].

Parbleu, pourquoi ne pas avoir laissé la petite au service de M. l'abbé ? Ça leur apprendra.

Il ne fallait pas en parler ; la chose aurait pu s'arranger. On a crié, et maintenant on *traîne* un boulet qu'il faudra *porter* jusqu'au tombeau.

Comment on s'y prendra pour réaliser ce tour de force, ce n'est point de mes affaires.

Oh ! la cagoterie raffinée !

Et l'on s'imagine faire gober ces monstruosités aux hommes de cœur et d'intelligence !... Pauvres Canayens, faut-il qu'on vous croie bêtes tout de même !

Vous parlez de tuer les prêtres, saint homme[18] ! c'est la proclamation de telles doctrines qui tue le clergé – les bons prêtres avec les mauvais malheureusement.

Bien plus, cela tuera le dogme si l'on n'y prend garde.

C'est déjà arrivé ailleurs qu'ici. Mais les enseignements de l'histoire n'ont jamais profité à personne.

Pour moi, lorsque j'entends un prêtre parler de cette façon, je suis toujours porté à lui dire – je m'en garde bien naturellement – je suis toujours porté à lui dire : « Toi, mon bonhomme, tu m'as l'air de prêcher fort pour ta paroisse ! »

Et je n'aurais pas toujours tort, allez !

J'ai connu à Québec un père de la Compagnie de Jésus qui menaçait de mort subite, avec des yeux gros comme le poing, ceux qui se plaignaient des curés dont la rage politique transformait la chaire en husting. Il ne fallait jamais blâmer un prêtre, quels que fussent ses torts ; jamais, jamais !

17. *Le Prêtre vengé*, p. 15 : « homme *ou* à cette femme qui *faisait* courir » ; c'est Fréchette qui souligne.

18. « On pourra tuer *un prêtre*, on n'éteindra jamais le *sacerdoce* » (*ibid.*, p. 10).

Quelques années plus tard, je trouvais dans un journal de Belgique, un entrefilet à peu près conçu en ces termes :

> Nos lecteurs se souviennent peut-être du fameux père... (le nom était écrit en toutes lettres) disparu du pays à la suite de l'aventure que l'on sait : eh bien, il vient de mourir au Canada où il était devenu un pilier des bons principes[19].

N'avons-nous pas eu, du reste, assez récemment un autre exemple tout aussi éloquent ?

Un jeune vicaire[20] – par parenthèse, c'est lui qui, on ne saura jamais pourquoi, a été le premier à me mettre en cause dans ces affaires scabreuses où je n'étais nullement concerné – un jeune vicaire, dis-je, faisait feu et flamme contre ceux qui, en dénonçant Guihot, touchaient – excusez du peu ! – « à la prunelle de Jésus-Christ[21] ».

Quelqu'un lui répondit :

« Vous paraissez bien zélé, Monsieur, pour un homme désintéressé !... »

Qu'arriva-t-il ?

---

19. « Savez-vous ce qu'on lisait, en 1885, je crois, dans un journal de Belgique ? À peu près l'entrefilet suivant : "Le fameux Père X, dont le honteux esclandre a fait tant de bruit ici il y a quelques années, vient de mourir à Québec (Canada) où il était devenu, paraît-il, un pilier des bons principes" » (Un vieillard indigné, « Réforme ! », *CR*, vol. 3, n° 13, 17 septembre 1892, p. 194-195). Allusion à Antoine-Nicolas Braun (1815–1885), jésuite d'origine française qui, ordonné prêtre à Laval en 1846, œuvra comme missionnaire à Laprairie (1851), à Montréal (1854), puis à Québec (1855) ; de retour à Montréal (1870), il se rendit célèbre par le sermon qu'il prononça, le dimanche 29 octobre 1872, en l'église de Notre-Dame, à l'occasion des noces d'or de Mgr Bourget, quand il dénonça le libéralisme catholique en présence même de Mgr Taschereau ; il laissa quelques ouvrages, dont *Instructions dogmatiques sur le mariage chrétien* (1856) et *Une fleur du Carmel. La première carmélite canadienne, Marie-Louise-Hermine Prévost. En religion : sœur Thérèse de Jésus* (1875) ; on lui attribua faussement un pamphlet contre Mgr Taschereau (*la Source du mal de l'époque*).

20. L'abbé Henri-Arthur Scott.

21. « Dieu lui-même prend la défense de son prêtre et [...] il le venge d'une manière terrible : "Celui qui touche à mon prêtre, me touche à la prunelle de l'œil", dit Notre-Seigneur » (*le Prêtre vengé*, p. 14). Yahvé aux Juifs de retour de l'exil de Babylone : « Oui, quiconque vous touche, touche à la prunelle de mon œil » (*Zacharie*, II, 8).

Quelques mois après, le jeune vicaire changeait de paroisse, accusé d'avoir séduit deux de ses pénitentes dans la même maison – deux sœurs !

Je veux bien croire – pour montrer plus de charité envers lui qu'il n'en a montré envers moi – que l'accusation est fausse ; mais l'aventure lui enseignera, je l'espère, à respecter autrui, et à ne point ressusciter contre son prochain inoffensif des calomnies mortes et enterrées depuis vingt-cinq ans[22].

Voilà, saint homme, une circonstance qui démontre que les tribulations de ce monde ne sont pas exclusivement réservées à ceux qui parlent mal des prêtres et qui *tiennent auberge* malgré leur curé.

Croyez-moi, allez, vous êtes désintéressé, vous, à ce qu'affirment ceux qui connaissent vos charmes physiques, eh bien, l'on sait tout ce que nous souhaite votre bon cœur, votre cœur de prêtre, tout ce que désire si ardemment votre belle âme, inutile de nous en faire part sous forme de prophéties.

Ça ne prend plus.

Un de vos confrères, lui aussi, a prédit des malheurs à quelqu'un qui ne voulait pas lui rendre ses lettres.

Ses prophéties ont fait long feu – raté complètement.

Prenez-en votre parti, saint homme : ces vieilles balivernes ne font plus d'effet qu'auprès des malheureux qui ne savent pas lire.

Et comme le nombre de ces derniers diminue tous les jours, vous et les autres blagueurs de votre trempe vous apercevrez bientôt que votre royaume est de moins en moins de ce monde[23].

Trouvez-moi donc un bon prêtre qui parle comme vous !

Non, les bons prêtres se taisent et prient en silence ; ce qui fait, par malheur, que tant de pauvres âmes qui vous entendent

298 plus. // [R *Votre confrère Fligne-dans-le-foin* <ital.> A *Un de vos confrères*], lui 302 vieilles [R *blagues* A *balivernes*] ne

22. Voir *supra*, p. 613, n. 24.

23. Allusion ironique à *Jean*, XVIII, 36.

hurler s'imaginent que les prêtres sont tous des hurleurs, et, dégoûtés, tournent souvent le dos même à l'Église[24].

Surgira-t-il un homme de cœur, d'énergie et de vertu pour faire taire les loups et mettre chacun à sa place ?

Espérons-le.

En attendant, je ne puis résister au désir de citer une autre de vos ineffabilités, pour clore ma lettre.

C'est toujours dans le même genre d'idées : un pauvre diable puni pour ne pas être tombé en extase devant un Lacasse quelconque.

Il est à son lit de mort, et se confesse :

– J'étais riche, dit-il ; j'ai voulu me *mesurer* avec un curé ; j'ai été tordu comme un écheveau d'*étouppe*[25]...

Avec deux *p* !

Remarquons en passant que le malheureux ne s'était pas querellé avec son curé, qu'il ne l'avait ni insulté, ni calomnié, ni battu ; mais, ce qui est beaucoup plus grave, il avait osé *se mesurer* avec lui ! Oui, se mesurer avec ce colosse aux sommets inaccessibles qu'on appelle un curé !

Aussi ne fallut-il rien moins qu'un miracle pour punir un tel sacrilège.

L'impie fut tordu comme un écheveau d'*étouppe*, avec deux *p* !

Tordu comme un *écheveau d'étoupe*, c'était déjà assez merveilleux, n'est-ce pas ? Mais comme un écheveau d'*étouppe*, avec deux *p*, c'est ça qui devient sérieux !

Aussi, le pauvre moribond n'en est-il pas revenu.

---

24. « [...] les bons prêtres, pour M. Fréchette, sont précisément les *chiens muets* que dénonce l'Évangile [voir *Isaïe*, LVI, 10]. [...] Or il n'y a pas de prêtres qui se taisent en cette province. Donc tous nos prêtres sont mauvais. Voilà la conclusion qui découle nécessairement de cette phrase entortillée, et c'est précisément à cette conclusion que M. Fréchette veut que les lecteurs de *la Patrie* arrivent » ([J.-P. Tardivel], « M. Fréchette voltairien », *Vé*, 17 février 1894, p. 3).

25. *Le Prêtre vengé*, p. 17 ; c'est Fréchette qui souligne.

Imaginez-vous maintenant si je tremble...

Il est vrai que je n'ai pas eu, moi, l'incommensurable orgueil de me mesurer avec un curé ; mais je reconnais humblement que, sur mes vieux jours, j'ai quelquefois osé lever une tête assez irrévérencieuse devant certains abbés ; et dame, s'il faut que je sois pour cela tordu comme un *écheveau d'étoupe*, Dieu sait, cher saint homme, vous qui ne m'aimez pas, combien vous me réservez de *p* à la clef.

Soyez juste, voyons ; n'exagérez rien : un *p* pour Baillargé, un *p* pour Guihot, un *p* pour vous : il me semble que c'est assez de trois *p*.

Vous ne m'avez pas ménagé les gros mots, reprenez-vous sur les petites lettres.

Voyez, moi, il y a au moins trois mois que je résiste à la tentation de fourrer un *r* quelque part dans votre nom ; ne m'accablez pas de vos *p*, et non seulement je retiens mon *r*, mais encore je vous promets une autre jolie épître pour samedi prochain.

356 prochain. // *LOUIS FRÉCHETTE.*

TROISIÈME LETTRE

Saint homme,

Avant de démontrer – ce qui ne sera pas difficile – que vos deux pamphlets[1] sont des attentats contre la religion, la morale, la société et les individus, vous me permettrez de hasarder une réflexion.

Dans une lettre au *Monde*, – une lettre qui mériterait de rester comme un modèle de forfanterie ridicule, – vous vous vantez d'avoir l'approbation de votre supérieur, et, vous le donnez à entendre, des autres membres de votre ordre[2].

Si incroyable que cela soit, il faut bien se rendre à l'évidence, et reconnaître – en ce qui regarde votre supérieur au moins – que vous avez dit vrai, puisqu'il ne vous désavoue pas.

Quant aux membres de votre ordre, il faut sans doute faire des exceptions ; mais le nombre de ceux qui recommandent votre poison dans la chaire et le distribuent dans la sacristie à

TEXTE DE BASE ET VARIANTES : « Les bons prêtres vengés. Lettres au R. P. Lacasse. Troisième lettre », *la Patrie*, 27 janvier 1894, p. 1, avec modifications manuscrites (ms. : vol. 2, n° 5, f. 93-102).

1. *Le Prêtre vengé* et *Dans le camp ennemi*.

2. [Anonyme], « Le R. P. Lacasse et la lettre de M. L.-O. David », *Mo*, 28 novembre 1893, p. 2. Le père Lacasse avait l'appui de son provincial, le père Joseph Lefebvre (voir Appendice III, p. 1269-1273).

vingt-cinq sous la dose, est assez considérable pour justifier en partie votre affirmation[3].

De sorte qu'il en résulte ceci : ayant incontestablement le droit de fustiger vos complices, comme j'ai le droit de vous fouailler vous-même, je pourrais me permettre de chercher chez MM. les oblats ce qui peut les autoriser à entrer sur mes plates-bandes avec leurs sabots.

Seulement je vous avouerai, saint homme, que je manque de données pour établir mon réquisitoire.

Les révérends pères oblats sont presque tous des inconnus pour moi, et je n'ai sur leur compte que de vagues renseignements qui, du reste, appartiennent presque tous au domaine de l'histoire.

Je sais qu'on a célébré, il y a deux ans, le quarantième anniversaire de la fondation de l'ordre ; et si je voulais faire une malice, je n'aurais qu'à nommer le sulpicien qui prononça le sermon de circonstance[4].

Je pourrais rappeler aussi que le père Chiniquy était un oblat[5].

Le public connaît le rôle politique joué par un certain abbé dans les affaires du Nord-Ouest ; c'était un oblat lui aussi, n'est-ce pas[6] ?

3. Voir [anonyme], « Courrier de Hull », *le Canada*, 30 octobre 1893, p. 3.

4. Voir *Discours prononcé par l'abbé Jul[ien] Guihot, prêtre de S[ain]t-Sulpice, à l'occasion du Cinquantenaire des Oblats à Montréal le 8 décembre 1891*, Montréal, Perrault, 1892 ; [D.-E. Guillet], *Cinquantenaire des Oblats de Marie-Immaculée en Canada. Fêtes jubilaires, les 7, 8 et 9 décembre 1891 (1841–1891)*, [s. d.], p. 120-137.

5. Entré au noviciat des Oblats le 28 octobre 1846, Chiniquy en sortit peu avant le 27 novembre 1847 sans avoir prononcé ses vœux.

6. L'opposition du père Albert Lacombe (1827–1916) à Riel assura au gouvernement de John A. Macdonald la loyauté de l'importante tribu des Pieds-Noirs (*HPQ*, t. V, p. 15-16 et 25). En janvier et février 1894, mandaté par Mgr Taché auprès des évêques et des politiciens du Québec dans l'affaire des écoles catholiques du Manitoba, il inaugurait une mission diplomatique qui ne prendra fin qu'aux élections de 1896–1897.

N'est-ce pas aussi un oblat, ce doux lévite d'Ottawa qui, dans un sermon resté fameux[7], glissait si onctueusement sur les *faiblesses* du R. P. Guihot, pour traiter de *lâches* et de *misérables* les citoyens jaloux de leur bonheur domestique ?

C'est lui qui en cette occasion fit cette trouvaille sublime : l'expression devenue populaire de *ressentiment personnel*, pour désigner les incompréhensibles susceptibilités des maris récalcitrants.

Un chaud partisan des tribunaux ecclésiastiques celui-là aussi !

Ne trouvez-vous pas, par parenthèse, que c'était là un beau sujet à traiter devant un auditoire de collège ?

Il est vrai qu'il n'y avait pas que des enfants, et que ce n'était guère aux enfants que l'orateur sacré s'adressait.

Un très joli spectacle, je vous assure, que ce saint Louis de Gonzague[8], le défi à la bouche, le poing en avant, le dos appuyé sur l'autel, criant de toute la force de ses poumons :

– *Lâches ! lâches, lâches !...*

L'intéressant prédicateur était l'édification même ; mais – on l'admettra – son attitude eût été beaucoup plus virile en

7. Le dimanche 18 septembre 1892, dans la chapelle des frères du Mont-Saint-Louis, le père Adélard Langevin avait prononcé un sermon contre ceux qui prenaient prétexte du scandale provoqué par le sulpicien Guihot pour discréditer l'ensemble du clergé. D'où ce commentaire d'un collaborateur de *Canada-revue* (peut-être Fréchette lui-même) : « Ce brave homme, plein d'indulgence, naturellement, pour les aimables agissements de l'abbé, mais féroce à l'endroit de ceux qui ne veulent point s'y soumettre, a traité ceux-ci de "lâches" et de "misérables", agissant sous l'inspiration de "ressentiments personnels" » (Junius, « Les lâches ! », *CR*, vol. 3, n° 14, 24 septembre 1892, p. 210-211 ; voir *supra*, p. 359, n. 20 ; p. 567, n. 7). Le dimanche suivant, le père Langevin prononça dans la cathédrale d'Ottawa un sermon aussi véhément que le précédent, ce qui souleva de nouvelles protestations (voir [anonyme], « Le sermon d'hier », *Pat*, 28 septembre 1892, p. 1 ; « Un sermon », *Év*, 28 septembre 1892, p. 2 ; « Les scandales. Le sermon du P. Langevin », *Can*, 29 septembre 1892, p. 1). Sur cette affaire, voir P. Morice, *Vie de Mgr Langevin, oblat de Marie Immaculée, archevêque de Saint-Boniface*, Saint-Boniface, chez l'auteur, 1916, p. 95.

8. Louis de Gonzague (1568–1591), novice chez les jésuites italiens, se dévoua aux pestiférés au contact desquels il contracta la maladie qui l'emporta. Modèle de piété, d'innocence et de travail, il fut proclamé par l'Église le patron de la jeunesse studieuse.

compagnie de ceux qui, ayant siroté une larme de trop, crient la même chose sur les trottoirs.

J'ai aussi souvenance d'une querelle célèbre entre deux oblats – le supérieur et un de ses subalternes – où l'un des deux – le public sait lequel – accusa l'autre en pleins journaux de s'être parjuré *soixante-seize fois* dans un seul et même document[9].

L'accusateur avait oublié, je suppose, qu'il ne faut rien dire contre un oint du Seigneur, le nombre de fois n'y faisant absolument rien.

Lui est-il *séché* quelque chose à celui-là ?

C'était pourtant une jolie égratignure à la « prunelle de Jésus-Christ » !

Soixante-seize fois !...

Soixante-seize parjures, ce serait fatigant même pour un pauvre laïque.

À sept ans de pénitencier par parjure, imaginez !

Il n'y aurait pas d'existence profane pour y résister.

9. C'est ce qu'écrivit le père Célestin Augier, provincial des Oblats, à Mgr Fabre, au sujet des déclarations sous serment du père Charles Paradis, dans un procès que celui-ci avait intenté contre les journaux qui l'avaient accusé d'être un rebelle et un révolté à ses supérieurs, et de causer par là du scandale : « Voilà donc que le mensonge a retenti devant un juge, publiquement, soixante fois et plus sur des lèvres sacerdotales qui avaient fait le serment de dire la vérité » (« L'affaire Paradis. Lettre du P. Célestin Augier à Sa Grandeur Mgr Fabre, archevêque de Montréal », *Mi*, 3 février 1890, p. 2). Charles-Alfred-Marie Paradis (1848–1926) s'était fait depuis 1885 le champion des colons du Témiscamingue et de la Gatineau. S'opposant à la loi du 10 septembre 1883 par laquelle le gouvernement Mousseau avait créé des réserves forestières au profit des marchands de bois, il acquit des lots à même les concessions accordées aux frères John et Joseph Gilmour dans les vallées de l'Outaouais, de la Lièvre et de la Gatineau, pour les redonner ensuite aux colons ; aussi les Gilmour l'assignèrent-ils en justice. La Cour d'appel lui ayant donné gain de cause (fin septembre 1887), il accusa l'ex-Premier ministre John Jones Ross, dans le journal *la Vallée d'Ottawa* (janvier 1888), d'avoir « essayé d'acheter son désistement et son silence » (*HPQ*, t. V, p. 287). À la suite de pressions politiques, le père Augier releva le missionnaire de ses fonctions et l'exila à Plattsburg (voir *HPQ*, t. V, p. 288). Fort de l'appui de journaux comme *l'Électeur*, *la Justice*, *l'Étendard* et même *la Vérité*, le père Paradis en appela au supérieur général des Oblats et porta (en vain) sa cause à Rome (voir *HPQ*, t. V, p. 290, n. 1 ; t. VI, p. 68).

Septante fois sept ans, comme dit l'Écriture[10], avec six ans de plus ! je me demande si l'édifice de Saint-Vincent-de-Paul[11] lui-même y survivrait.

C'est peut-être une considération que M. le supérieur des RR. PP. oblats ferait bien de ne pas négliger, quand il permettra dorénavant à ses *écrivains* de pratiquer leurs dévotions à l'encontre du code criminel.

À ce propos, cher saint homme, j'ai un cas de théologie à vous soumettre.

Voudriez-vous bien me dire lequel serait le plus coupable – ou le plus excusable, si vous aimez mieux : le prêtre qui se parjurerait soixante-seize fois, ou le prêtre qui accuserait son confrère innocent de s'être parjuré soixante-seize fois ?

La question est embarrassante, je le sais ; mais vous pouvez me répondre que, dans tous les cas, d'après la morale de saint Escobar, l'une ou l'autre *faiblesse* n'est rien comparée au fait d'avoir adressé une pièce de vers de bienvenue à une grande artiste, puisque c'est pour m'être rendu coupable de ce crime inouï, que je suis, dans l'estimation de messieurs les serviteurs de Marie-Immaculée, descendu plus bas qu'aucun autre Canadien dans l'échelle du déshonneur.

Adresser une pièce de vers à Sarah Bernhardt[12], cela doit équivaloir, alors, à se parjurer soixante-dix-sept fois au moins, puisque, par le fait, je me trouve à « avoir le bouquet » sur un révérend père oblat qui, lui, ne se serait parjuré que soixante-seize fois.

Que c'est donc commode d'être oblat !

S'il n'était pas si tard vraiment, j'aurais des tentations d'embrasser la carrière.

10. *Matthieu*, XVIII, 22.

11. Le pénitencier Saint-Vincent-de-Paul faisait alors l'objet d'une polémique entre le *Mail* et *le Courrier du Canada* quant au nombre de Canadiens français qui s'y trouvaient détenus. Voir [anonyme], « Le pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul [...] », *CC*, 3 février 1894, p. 2.

12. Voir Appendice III, p. 1274-1275.

Imaginez-vous, cher saint homme, – j'allais dire mon cher confrère, – la jolie grimace que vous feriez, si je devenais un peu, à mon tour, « la prunelle de Jésus-Christ » !

Mais, trêve de badinage ; que cette perspective ne vous alarme pas, saint homme : je ne serai jamais oblat.

On peut, je crois, réussir à vous faire *sécher* suffisamment, sans se réclamer d'aucune immunité cléricale.

En attendant, continuons à vous faire transpirer. À distance, il n'y a pas d'inconvénient.

À part les personnages ci-haut mentionnés, je puis citer encore le bon père à qui je faisais allusion dans ma première lettre[13], et qui – c'est un autre prêtre témoin oculaire qui m'a rapporté le fait – se fit joliment laver la tête par Mgr l'archevêque Williams pour m'avoir calomnié en présence du digne prélat qu'il était à cent lieues de croire au nombre de mes connaissances.

Après cela, mon Dieu, je ne connais personnellement que trois oblats :

Un qui fut chassé de son ordre par son supérieur, et qui fut solennellement réhabilité à Rome.

Un autre, la bonté même, un savant au cœur large, à l'âme haut placée, au-dessus de tout soupçon comme la femme de César, un digne et noble prêtre enfin, qu'on vient de renvoyer dans son pays après six ans de petites persécutions, parce que, je suppose, la concurrence avec lui devenait onéreuse[14].

Et enfin un autre, son émule, à peine entrevu, et qui, je l'espère pour lui, n'attendra pas si longtemps avant de quitter des parages comme les nôtres, où il semble parfois que le meilleur moyen de se faire respecter, c'est de n'être pas respectable.

13. Voir *supra*, p. 650, l. 173-177.

14. Joseph Fillâtre (1848–1917), oblat d'origine française, fut professeur au Grand Séminaire, au scolasticat des Oblats et à l'Université d'Ottawa. S'intéressant tout particulièrement aux questions ouvrières, il propagea dans ses conférences et dans ses écrits les thèses du catholicisme libéral, ce qui lui valut des avanies. En octobre 1893, il dut rentrer en France.

Enfin, saint homme, si peu édifiant que soit le rôle joué en ce moment par certains de vos confrères oblats, si provocante que soit l'attitude de votre supérieur, je n'en ferai pas retomber la responsabilité sur l'ordre tout entier.

Là comme ailleurs, je crois qu'il y a des bons et des méchants.

Je me permettrai bien de dire, par exemple, à M. le supérieur de la congrégation de Marie-Immaculée qu'il serait beaucoup plus avantageux pour certains membres de son ordre de se laver eux-mêmes que de se donner tant de mal pour salir les autres.

J'ignore même le nom de ce monsieur ; de quel droit déchaîne-t-il sur moi ses hydrophobes ?

Ouvrons un des pamphlets patronisés par ce révérend supérieur de congrégation, et cueillons-y quelques-unes des perles que l'auteur y jette à pleines jointées.

On peut en faire un joli écrin pour l'édification de ceux qui aiment à voir la religion bien comprise et surtout dignement représentée.

Je cite au hasard.

Après avoir eu le toupet de demander un *Ave Maria* avec « les bonnes grâces de Jésus et de ses amis[15] », monsieur ouvre la bouche, pinçons-nous le nez :

> Francissons qui mangent du saucisson tous les vendredis, même le Vendredi saint[16]...

Je vous demande si c'est là votre affaire, saint homme qui prétendez ne jamais entrer sur le domaine de la vie privée[17] !

> Faux Français qu'il faut chasser du pays... que la Commune de Paris a vomis de son sein[18].

---

15. *Dans le camp ennemi*, p. 9.

16. *Ibid.*, p. 20-21. Non textuel.

17. « Nous tâcherons d'être bien charitables, ne dénonçant que les opinions mauvaises et les faits publics, laissant de côté la conduite privée de nos ennemis, même de ceux qui nous calomnient devant tout le monde » (*ibid.*, p. 8-9). Voir aussi p. 110 et 168.

18. *Ibid.*, p. 21 et 22-23.

Écume sortie des dégoûtants égouts de l'impiété et du libertinage[19]...

Monstres, mendiants, payés par la juiverie et la franc-maçonnerie... viveurs, bavards intarissables, impudents et haineux[20].

Polissons qui se traînent devant des monstres pour leur lécher les pieds[21].

Je constate, saint homme, que *lécher les pieds* est une de vos expressions favorites. Quand vous voulez bien insulter un homme, vous dites qu'il lèche les pieds de quelqu'un.

Si l'on en croit la rumeur, vous auriez des raisons toutes spéciales pour apprécier l'horreur du supplice.

Les lâches, les avachis... qui traînent dans la rue Jésus dont ils couvrent la figure de crachats[22].

Bande de cornichons, gros cornichons[23]...

J'avais l'autre jour en vous citant de mémoire, dit : « tas de cornichons[24] » ; votre copain Tardivel m'a fait remarquer que c'était là du bien trop bon français pour vous.

En style de saint homme, il paraît que les cornichons vont par bandes, comme une escouade de carottes, un peloton de navets, un régiment de choux.

Mais passons :

Débris, chiendent, rogne, porte-ordure, canailles, troupeau de malotrus, démons, crevés de Paris, bambocheurs éhontés, renégats, voltairiens la bêtise écrite sur la figure[25].

Bande de lâches, poltrons que vous êtes, ôtez votre masque, montrez-vous donc à face découverte dans toute votre laideur[26] !

19. *Ibid.*, p. 23.

20. *Ibid.*, p. 23, 24 et 26

21. *Ibid.*, p. 27. Ces « polissons », ce sont les journalistes canadiens-français amis des « francissons ».

22. *Ibid.*, p. 28 et 29.

23. *Ibid.*, p. 30.

24. Voir *supra*, p. 624, l. 14 et n. 4.

25. *Dans le camp ennemi*, p. 30-32, 133 et 135.

26. *Ibid.*, p. 38.

Les êtres les plus méprisables qu'il y ait sur la terre, perfides Judas, vous imitez les crapauds qui vont cacher leur repoussante laideur sous une feuille de plantin[27].

Puisque vous êtes des loups, hurlez donc[28] !

Écrivains lâches et hypocrites, vilains crapauds de l'espèce humaine[29].

Et ainsi de suite. Il y en a comme cela 220 pages à jet continu.

C'est à peine si par hasard on peut trouver dans ce livre ignoble une phrase par-ci par-là qui ne renferme pas une évocation sacrilège, une ordure, une allusion sale, un outrage direct ou une insinuation venimeuse à l'adresse de quelqu'un.

Inutile de parler des théories échevelées, des contradictions puériles, des raisonnements biscornus et des mensonges flagrants ; tout cela grouille, pullule, suinte et pue dans la plus nauséabonde des promiscuités.

On se demande, saint homme, dans quel bourbier vous vous êtes vautré pour ramasser tout cela.

Je n'ajouterai pas qu'on se demande aussi où vous avez étudié, car hélas ! les détritus les plus empoisonnés peuvent quelquefois fermenter dans les vaisseaux les plus propres.

Seulement, quand ceux qui s'intéressent au vase ainsi compromis s'en aperçoivent, ils devraient bien faire un léger nettoyage.

Le clergé croit-il vraiment donner du prestige à sa cause en adoptant ou en se laissant imposer comme interprète un prêtre dont la conduite, les écrits et les paroles sont en si parfaite contradiction avec tout ce que les apôtres, les saints et la doctrine même de l'Église enseignent relativement au caractère du prêtre et au rôle qu'il doit jouer dans la société ?

219 société ? [R *Oublierait-il* <voir Appendice I, p. 1239>] // Le

27. *Ibid.*, p. 39.

28. *Loc. cit.*

29. *Loc. cit.*

En tout cas, ce n'est guère l'opinion de Mgr Bégin[30] :

Le prêtre de la Nouvelle Loi, dit-il, est le représentant de Jésus-Christ sur la terre ; comment sera-t-il à la hauteur de cette dignité, s'il ne brille pas aux yeux de tous par une vie pure, sainte, exempte de toute souillure[31] ?

Et ailleurs :

Si les conseils évangéliques doivent être pratiqués par quelqu'un, n'est-ce pas par le prêtre que Jésus s'est choisi pour cultiver sa vigne et pour lui faire produire des fruits abondants[32] ?

Et ailleurs :

La polémique vive et passionnée produit rarement quelque bien ; ce n'est pas, comme dit saint François de Sales, avec des tonneaux de vinaigre que l'on réussit à prendre les mouches, mais avec des gouttes de miel. De même, les âmes se laissent convaincre assez facilement par une exposition claire et onctueuse de la vérité ; mais elles regimbent sous l'aiguillon, elles s'opiniâtrent dans l'erreur, si elles aperçoivent le moindre désir de les froisser ou d'en tirer quelque mesquine vengeance[33].

Voyons, là, saint homme, votre brave supérieur peut-il, après avoir lu ces paroles, et, sans les répudier, soutenir que votre œuvre est bon ?

Et, s'il sait que votre œuvre est mauvais, comment peut-il en conscience lui accorder l'autorité de son suffrage ?

---

30. Louis-Nazaire Bégin (1840–1925) remplit d'abord d'importantes fonctions administratives au Petit et au Grand Séminaire de Québec. Considéré à l'époque comme un catholique libéral, il accompagna Mgr Taschereau à Rome et le seconda dans sa lutte contre l'ultramontanisme (1884). Au retour, il fut principal de l'école normale Laval (1884), évêque de Chicoutimi (1888), coadjuteur de Mgr Taschereau, avec le titre d'archevêque de Cyrène (1891), administrateur de l'archidiocèse de Québec (1894) et enfin archevêque de Québec (1898). Principales œuvres : *la Primauté et l'infaillibilité des Souverains Pontifes* (1873), *la Sainte Écriture et la règle de foi* (1874), *le Culte catholique ou Exposition de la foi de l'Église romaine, sur le culte dû aux saints et à leurs reliques, à la bienheureuse Vierge Marie, aux images, etc., en réponse aux objections du protestantisme, suivie d'une dissertation historique et critique sur le célibat du clergé* (1875).

31. Mgr Bégin, *le Culte catholique*, Québec, Augustin Côté et Cie, 1875, p. 134.

32. *Loc. cit.*

33. *Ibid.*, p. xii.

Quel exemple ainsi donné au peuple par ceux qui doivent le guider dans la voie du bien, lui enseigner la douceur, la charité, les principes éternels de la fraternité chrétienne !

Tenez, cher saint homme, voici un trait qui vous fera peut-être réfléchir. Les détails, les noms et les circonstances sont au service de tous ceux qui désireraient les connaître.

Un jeune homme très respectable de Montréal[34] a épousé une jeune protestante fort intelligente et sans préjugés. Dieu a béni leur union en leur envoyant deux petites filles, deux anges.

Il avait été convenu entre les deux époux que, s'il leur naissait des enfants, les garçons seraient élevés catholiques et les filles protestantes.

Or un homme – que vous seriez peut-être bien étonné d'entendre nommer – avait obtenu du père et de la mère, les deux petites étant les seuls enfants de la famille, qu'elles seraient élevées catholiques.

Tout était convenu, et elles devaient entrer à l'Académie du Sacré-Cœur[35], lorsque votre livre est apparu à l'horizon, approuvé par certains prêtres, toléré par les autres.

---

34. Marc Sauvalle (1857–1920), après des études à l'École militaire de Saint-Cyr (il aurait été sous-lieutenant au 5e Cuirassiers), vint en Amérique (1880). Il collabora à *l'Abeille* et au *Propagateur catholique* de la Nouvelle-Orléans, à *la Sentinelle* de Thibaudeauville et au *Trait d'union* de Mexico. À Montréal, il fut journaliste à *la Presse* (1884–1885), à *la Patrie* (1885–1889, notamment comme directeur), à *l'Électeur* (1889, comme administrateur), de nouveau à *la Presse* (1889–1892, comme rédacteur), au *National* (1889–1896), à *Canada-revue* (1892–1893, comme rédacteur en chef), au *Canadien* (1892), de nouveau à *la Patrie* (1893–1895), à la *Revue de la Chambre de commerce française au Canada* (1894), à *la Bataille*, journal qu'il avait fondé (1895–1896, comme rédacteur en chef), à *la Libre parole illustrée* (1896), encore une fois à *la Presse* (1896, comme correspondant parlementaire), au *Canada* (1903–1906, comme rédacteur) et au *Libéral*, de Québec (1905, comme rédacteur en chef). Libéral radical (sa campagne contre les sulpiciens, en 1893, fit sensation), mais opportuniste, il se fit le collaborateur de Tarte et le porte-parole de Laurier. Soi-disant catholique de naissance, il épousa une méthodiste, Laure Comte, et fit élever ses enfants dans la religion de leur mère. En 1892, il intenta un procès à Tardivel, qui l'avait traité de « méthodiste ».

35. Pensionnat pour jeunes filles établi au Sault-au-Récollet par les religieuses de la société du Sacré-Cœur de Jésus (Henriette Sarens, supérieure).

L'effet a été instantané : les deux chères petites seront protestantes[36].

Félicitez-vous, saint oblat ! 265

C'est de cette façon que vous et vos pareils répondez à l'appel de Celui qui vous a dit : « Suivez-moi et je vous ferai pêcheurs d'hommes[37] ! »

Drôles de pêcheurs d'hommes que vous faites !

Écoutez bien : Le prêtre qui n'est pas bon, est une ano- 270
malie ; ce n'est pas un prêtre.

Ego sum pastor bonus, a dit Jésus-Christ[38].

Bon : cela comprend tout le reste, disait en octobre dernier M. le chanoine Bruchési[39] dans une remarquable allocution pro-
noncée à Saint-Eustache, à l'occasion des noces d'or du vénérable 275
abbé Guyon ; pasteur des âmes, cela veut dire : père, ami, protecteur, confident, médecin, consolateur, tout à *tous*[40] !

266 pareils [R *répondent* A *répondez*] à

36. Sauvalle fit baptiser ses trois filles à la première église méthodiste française de Montréal : Henriette-Aline-Germaine (née le 1er janvier 1886), le 14 juin 1886 ; Marie-Louise-Madeleine (née le 19 avril 1887), le 21 décembre 1887, et Oliva Rence (née le 3 novembre 1888), le 22 avril 1891. Voir [anonyme], « Effronterie et hypocrisie », *Éte*, 29 septembre 1892, p. 1 ; « Parlez, Paul-Marc », *CC*, 7 octobre 1892, p. 2 ; [J.-P. Tardivel], « Le *Canada-revue* », *Vé*, 8 octobre 1892, p. 3.

37. *Marc*, I, 16.

38. « Je suis le Bon Pasteur » (*Jean*, X, 11 et 14).

39. Paul Bruchési (1855–1939) fut secrétaire de Mgr Fabre (1879–1880). Il enseigna le dogme à l'université Laval de 1880 à 1884, années pendant lesquelles il noua de solides amitiés avec des ultramontains laïques de la vieille capitale, dont Thomas Chapais. Après quelques années de vicariat, il fut de nouveau secrétaire de Mgr Fabre (1887) et fut nommé chanoine titulaire (1891). En 1893, il fut chargé de mettre en valeur les travaux pédagogiques des religieux et religieuses enseignants de la Province de Québec à l'Exposition universelle colombienne de Chicago. Archevêque de Montréal (1897–1921), il combattit résolument les menées des loges montréalaises et se préoccupa tout particulièrement des agissements de la presse, cherchant à mettre un terme aux activités de périodiques comme *l'Église catholique* (1901), *les Débats* (1903), *le Canada* (1909), *la Semaine* (1909) et *le Pays* (1913).

40. [Anonyme], « Noces d'or de M. l'abbé L.-I. Guyon, vicaire forin, curé de Saint-Eustache. Allocution de M. le chanoine Bruchési », *SRM*, vol. 22, no 17, 28 octobre 1893, p. 259 ; « Saint-Eustache. Grande fête », *Mi*, 20 octobre 1893, p. 3. Louis-Ignace Guyon (1816–1894) était chanoine honoraire de la cathédrale de Montréal depuis 1889 ; la célébration de ses noces d'or eut lieu le 19 octobre 1893.

À tous, entendez-vous, saint homme ? Non pas seulement aux *Castors* et aux *Tardivels*, mais à tous. C'est la doctrine du Sauveur, qui est venu pour tout le monde.

Mais on pourrait remplir des centaines de volumes avec les textes qui vous condamnent, saint homme, et l'opinion des plus hautes autorités qui vous répudient.

Le catéchisme de Montpellier dit en parlant du prêtre :

> Il doit être plein de charité ; et la charité renferme toutes les vertus[41].

D'ailleurs saint Luc n'a-t-il pas écrit : « L'homme qui veut soumettre les passions des autres doit commencer par dominer les siennes[42] » ?

Ouvrez l'*Imitation de Jésus-Christ*, saint oblat ; lisez le chapitre « De l'homme pacifique[43] » ; et si après cela vous persistez à vous croire un *alter Christus* (avec une majuscule dont on abuse terriblement), vous serez toujours au moins forcé d'avouer qu'il y a des christs (c'est-à-dire des *oints*) de plusieurs espèces.

En présence de ces portraits du bon prêtre, êtes-vous capable de dire, devant Dieu et la main sur la conscience, que vous en êtes un ?

Et si vous n'êtes pas un bon prêtre, de quel droit venez-vous parler au nom de la religion et du clergé ?

Vous troublez les consciences faibles, vous fomentez la haine entre les citoyens, vous calomniez en l'air des hommes dont vous ne connaissez ni les principes ni les mœurs, vous creusez un abîme entre le prêtre et le laïque, vous éloignez les

283 répudient. // [R *Écoutez* <voir Appendice I, p. 1239> // I.c de [R *tous*] ccs

41. Dans la lettre qu'il lui adressa le 15 janvier 1894, Charles Langelier proposa à Fréchette quelques textes théologiques susceptibles de l'aider dans sa polémique ; cet extrait du *Catéchisme de Montpellier* y figure (voir ANC, fonds Louis Fréchette).

42. « À vous aussi, docteurs de la Loi, malheur ! parce que vous imposez aux hommes des fardeaux à peine supportables, tandis que vous-mêmes ne touchez pas aux fardeaux, pas même d'un doigt » (*Luc*, XI, 46).

43. Livre II, chap. III.

cœurs de l'Église, vous compromettez vos confrères, et vous rendez nos croyances risibles aux yeux des protestants.

Voilà votre œuvre !

C'est sur cette dernière réflexion que je vous quitte pour cette semaine, saint homme.

Qu'elle vous soit profitable, c'est tout le mal que je vous souhaite.

310 souhaite. // *LOUIS FRÉCHETTE.*

QUATRIÈME ET DERNIÈRE LETTRE

Mon révérend père,

Trêve d'ironie ; c'est la dernière lettre que je vous adresse, et, si peu que je vous doive des égards, je veux vous parler plus sérieusement que dans les précédentes.

Un de vos confrères – un bon – me disait hier :

« Vous avez mille fois raison ; on vous attaque à propos de rien ; on vous outrage sans provocation ; on vous calomnie, je le sais. Si jamais homme fut en cas de légitime défense, c'est vous. Cependant, je vous en prie, n'allez pas plus loin. Le clergé, dont le peuple a besoin, dont vous avez besoin vous-même, a perdu assez de prestige et de considération depuis deux ans ; de grâce, n'ajoutez pas à son humiliation en montrant de nouvelles plaies. Vous défendez les bons prêtres ; les bons prêtres vous tiennent compte de votre intention. Mais – c'est pénible à avouer et plus lourd encore à porter – bons et mauvais, nous sommes malheureusement solidaires. C'est là le malheur, voyez-vous, nous sommes solidaires les uns des autres. Nous voudrions rejeter tel monstre de notre sein, que nous ne le pourrions pas ; tel homme nous compromet et nous attire des haines, il nous faut l'endurer ; tel autre vient derrière nous détruire le peu de bonne semence que nous avons pu mettre en terre, il nous faut fermer les yeux, sous peine de compromettre le champ tout entier. Nous sommes solidaires ! Vous

---

TEXTE DE BASE ET VARIANTES : « Les bons prêtres vengés. Lettres au R. P. Lacasse. Quatrième et dernière lettre », *la Patrie*, 3 février 1894, p. 1, avec modifications manuscrites (ms. : vol. 2, n° 5, f. 103-111).

voulez faire une différence entre le bon et le mauvais prêtre, dites-vous ; je vous crois, mais c'est là une tâche impossible. Nous sommes solidaires. Vous aimez les bons prêtres – ceux-ci le savent, prenez-en ma parole ; néanmoins prouvez-le une fois de plus, car c'est en leur nom que je vous demande de ne pas faire aucune des révélations que vos précédentes lettres font pressentir. Si vous avez voulu punir le père Lacasse, je n'ai qu'une chose à vous dire : il l'est plus que vous ne pensez. Et, ne le serait-il pas, que je vous dirais encore : soyez plus chrétien que lui. Dieu sait quel reste de bonne foi aveugle peut quelquefois tâtonner au fond de certaines consciences étroites et obtuses. De même que le malheureux ne se rendait aucunement compte du mal qu'il faisait au prêtre et à la religion, peut-être ne se rendait-il pas compte non plus de la cruelle blessure qu'il vous infligeait en même temps. Son livre restera, dites-vous ; s'il reste, ce sera pour la honte de l'auteur, et non pour celle de ceux qu'il attaque. Encore une fois, hélas ! nous sommes solidaires. Si vous voulez faire plaisir aux bons prêtres, pardonnez au pauvre inconscient, et, dans une prochaine lettre, dites-lui adieu. Ce sera à recommencer, dites-vous : eh bien, soit ; si c'est à recommencer, vous n'en serez que plus fort ; et ce n'est pas moi cette fois qui viendrai vous prier d'être indulgent. »

Voilà ce que m'a dit le brave homme ; et bête comme je suis, toujours prêt à me laisser attendrir et désarmer par une bonne parole, j'ai dit tout simplement : oui[1].

Seulement, mon révérend père, je ne saurais vous faire mes adieux, sans vous remercier de quelque chose.

Plein du désir de m'être bien cruel et de me stigmatiser pour la vie, si la chose était possible, vous avez – à deux ou trois, m'a-t-on dit – fouillé dans mes écrits et dans mon passé, vieux, hélas ! de plus d'un demi-siècle, pour y trouver une tache à me reprocher.

Et, après mille efforts servis par la meilleure volonté du monde, vous avez trouvé qu'en 1880, c'est-à-dire il y a quatorze

52 remercier [R *pour* A *de*] quelque

1. En 1895, Fréchette revint à la charge contre le père Lacasse et ses défenseurs (voir *supra*, p. 629-635, et *infra*, p. 693-713).

ans, j'ai écrit quelques strophes de bienvenue à une grande artiste française, à la plus célèbre tragédienne des temps modernes.

Vous n'avez trouvé rien autre chose !

Voilà un fier compliment pour un écrivain et un homme public, et il serait ingrat de ma part de ne pas vous en remercier.

Vous dites que ce n'était pas le pape qui envoyait cette tragédienne chez nous[2].

Non, mais, étant donné les sentiments de tolérance bien connus que Léon XIII entretient à l'endroit de la République française, personne ne supposera que c'était le pape qui, quelques années plus tard, nous envoyait M. le comte de Paris[3] avec l'intéressant cavalier servant de la Melba[4]... et pourtant.....

Pourquoi réserver toute votre sévérité pour une femme ? C'est peu noble, vous l'admettrez.

Il serait coulé et mis au ban de toute bonne société, le laïque qui écrirait ceci :

> Les Français l'appellent *mademoiselle*, les Anglais *madame* ; vous pouvez choisir, il y a des raisons qui *favorisent* (!) l'un et l'autre titre[5].

---

68 les [R *sympathies républicaines, bien connues, de Léon XIII* A *sentiments de tolérance bien connus que Léon XIII entretient à l'endroit de la République française*], personne

---

2. *Dans le camp ennemi*, p. 49.

3. En 1842, Louis-Philippe Ier rétablit le titre de comte de Paris (tombé en désuétude depuis 898) en faveur de son petit-fils, Louis-Philippe-Albert d'Orléans (1838–1894), à qui il confia le trône de France à la veille de son exil en Angleterre (1848). Le comte de Paris effectua un bref séjour au Québec en octobre 1890 avec son fils, Louis-Philippe-Robert, duc d'Orléans (1869–1926), futur Philippe VIII (1894).

4. En octobre 1891, le bruit courut que Nellie Melba (pseudonyme de Helen Porter), célèbre cantatrice australienne (1859–1931), avait été convaincue d'adultère avec le duc d'Orléans par son mari, l'Américain Charles Nesbitt Frederick Armstrong. Tandis que la presse française annonçait que le mari songeait à abandonner sa poursuite en divorce (voir *le Figaro*, 14 et 15 novembre 1891, p. 2), *la Patrie* prétendait que l'affaire allait se conclure par un duel (voir [anonyme], « L'affaire Orléans-Melba », 18 novembre 1891, p. 2).

5. *Dans le camp ennemi*, p. 49.

Et c'est un prêtre qui écrit cela ! non pas d'une femme perdue, mais d'une femme dont la position est absolument régulière, puisqu'elle est la veuve de M. Damala[6] !

Oui, c'est un prêtre qui écrit cela, un ministre de ce Jésus qui, venu pour secourir toutes les misères et relever toutes les faiblesses, s'attardait au bord du puits de la Samaritaine[7] et arrachait la femme coupable aux mains des pharisiens hypocrites[8] !

Comment le doux Sauveur doit-il trouver quelques-uns de ses disciples d'aujourd'hui ?

Avec cela qu'un prêtre, suivant moi, pourrait facilement trouver d'autres sujets à traiter que ceux-là.

Nous, les profanes, nous avons salué dans Sarah Bernhardt la royauté du talent, la couronne idéale du génie ; je n'aurais pas cru que le clergé pût y chercher autre chose.

En tout cas, tous les prêtres et les évêques du pays ne se sont pas placés au même point de vue que vous, si j'en juge par les sympathies publiques et privées dont, depuis cette époque, mes ouvrages et même ma personne ont été l'objet dans les cercles les plus distingués de la hiérarchie ecclésiastique.

Inutile d'entrer dans les détails, n'est-ce pas, quand je puis en appeler à votre propre témoignage ?

Si je me suis tellement déshonoré en adressant des vers de bienvenue à Sarah Bernhardt, comment se fait-il que, six mois après, vous m'adressiez un de vos volumes[9] avec la dédicace qui suit... ?

6. Sarah Bernhardt avait épousé le 4 avril 1882, à Londres, l'acteur français Jacques Damala (né en 1854), dont elle avait fait la connaissance à Nice, en 1881. Pour donner à son mari l'accès aux scènes parisiennes, elle acquit le théâtre de l'Ambigu, puis celui de la Porte-Saint-Martin. Il y eut rupture, fin 1883.

7. *Jean*, IV, 5-30.

8. *Jean*, VIII, 1-11.

9. *Une mine produisant l'or et l'argent, découverte et mise en réserve pour les cultivateurs seuls par leur ami* (Québec, C. Darveau, 1880), ou *Une mine de pierres détachées à l'usage des cultivateurs* (Québec, L.-J. Demers et frère, 1881).

À M^r L. H. FRÉCHETTE
petit souvenir de l'Auteur,
ZACH. LACASSE, O.M.I.

Cher compatriote,

Chantez, je vous en prie, dans vos vers, les gloires religieuses du pays. Quel beau thème pour votre beau talent que les noms de Brébeuf, Lalemant, Marquette, Plessis[10] ! !

Z. L.

Vous saviez alors tout aussi bien qu'aujourd'hui – et c'était beaucoup plus frais – que j'avais dédié des vers à M^me Sarah Bernhardt.

Comment n'en étiez-vous pas scandalisé alors comme aujourd'hui ?

Il ne faut pas être sorcier pour le deviner, allez !

Mon ami – le bon prêtre dont je parlais plus haut – a bien voulu invoquer en votre faveur la possibilité d'une certaine bonne foi *obscure*.

Alors il faudrait vous supposer une mémoire bien défectueuse.

Quant à moi, si bien disposé que je sois à vous accorder toutes les circonstances atténuantes possibles, je crois, pour l'honneur et le bon sens du clergé et des catholiques, qu'il vaut mieux vous supposer de mauvaise foi ; car, si vous étiez sincère, voici l'abominable doctrine qui ressortirait de votre livre :

Un laïque qui écrit des vers simplement polis à une artiste dramatique, non seulement forfait à l'honneur, mais encore se rend coupable d'une infamie que les prêtres ont le droit de

10. Jean de Brébeuf (1593–1649), jésuite, missionnaire chez les Hurons (1626–1629, 1634–1640, 1644–1648) et chez les Neutres (1640–1641), martyrisé par les Iroquois (1649), canonisé (1930) et proclamé, avec ses sept compagnons martyrs, patron du Canada (1940). Gabriel Lalemant (1610–1649), jésuite, missionnaire chez les Hurons (1648), martyrisé par les Iroquois au lendemain de la mort du père de Brébeuf. Jacques Marquette (1637–1675), jésuite, missionnaire chez les Outaouais (1668) et les Hurons (1669), découvreur des sources du Mississipi avec Louis Jolliet (1673). Joseph-Octave Plessis (1763–1825), évêque de Québec.

dénoncer de la façon la plus flétrissante, dans des livres tirés à 30 000 exemplaires et répandus dans le pays à grand effort de réclame ecclésiastique[11].

D'un autre côté, si c'était un prêtre qu'on surprendrait au lit de cette femme, – pardonnez la supposition, – d'après votre livre, le laïque qui en parlerait devrait être anathématisé du haut de la chaire, serait puni dès ce monde, dans sa personne, ses biens et ses enfants ; et, si l'affaire transpirait dans le public, tous les fidèles devraient être condamnés à jeûner[12] pour conjurer le scandale.

Entre nous, je ne crois pas – à moins que le prêtre ne se prétende au-dessus de toute loi divine et humaine – que vous-même puissiez soutenir qu'il y a égale justice dans les deux cas.

Et pourtant, la justice n'est-elle pas, avec la bonté, la manifestation la plus élémentaire de la divinité ici-bas comme au ciel ?

Donc, dans l'intérêt du clergé même – mais surtout dans l'intérêt de la religion dont il est l'interprète constitué – je ne puis admettre que vous soyez sincère.

Du reste, si vous manquez d'instruction et d'éducation, si vous avez pris dans les bois une fausse idée de notre civilisation, vous ne manquez ni d'intelligence ni de sens moral à ce point-là.

De sorte que, ne pouvant faire appel à votre bonne foi, c'est à votre zèle – incontestable – que je m'adresse pour vous poser quelques questions.

J'ai dit dans ma dernière lettre que je me proposais de démontrer que votre livre est un attentat contre la religion, la morale, la société et les individus.

11. Dans l'avant-propos de la *Cinquième mine, Autour du drapeau* (1895), le père Lacasse prétendit avoir vendu trente mille exemplaires du *Prêtre vengé*, en prenant « un autre moyen que la réclame faite par les journaux » (p. 6).

12. Allusion ironique à la septième et dernière mesure prescrite par Mgr Fabre à son clergé en vue de l'expiation du scandale Guihot : « Ce même vendredi, sept octobre, sera un jour de jeûne d'obligation » (« Circulaire de Mgr l'archevêque de Montréal au clergé de son diocèse » [29 septembre 1892], *SRM*, vol. 20, nº 15, 8 octobre 1892, p. 232).

Ma décision de couper court à mes lettres me force de faire cette démonstration en deux mots, et si je fais appel à votre zèle, je fais aussi appel au bon sens et à l'esprit religieux de tous les prêtres qui me liront.

Voici mes questions :

1° Pensez-vous que ce livre bourré d'injures grossières, suintant le fanatisme, flattant toutes les ignorances et attisant tous les préjugés, écrit par un prêtre qui prétend avoir le suffrage de nos autorités ecclésiastiques, peut attirer les âmes vers le catholicisme, que nous croyons être l'expression unique et véritable du sentiment chrétien ?

2° Pensez-vous que toute cette tempête déchaînée par vous et quelques autres dont votre livre s'est fait l'organe, contre le sentiment public alarmé par un scandale inouï ; que cette proclamation du principe qu'un homme, parce qu'il a fait vœu de chasteté, se trouve investi d'une immunité qui le protège contre toute dénonciation, si juste et si légitime qu'elle soit, peut ne pas être considéré comme un défi à toutes les notions de la morale la plus élémentaire ?

3° Quand vous essayez d'ameuter classe contre classe, race contre race, croyances contre croyances, dans un pays où tous ces éléments hétérogènes sont nécessairement en contact journalier ; quand vous dites : Celui-là ne pense pas comme nous, c'est un monstre, écrasons-le ! Ce boutiquier n'est pas des nôtres, n'entrez pas chez lui[13] ! Tout journal qui ne fait pas la guerre aux protestants est un mauvais journal[14] ! À bas les Juifs[15] ! à bas les Suisses[16] ! à bas les Anglais ! Point de bibliothèques, point de livres qui ne soient achetés par le curé[17] ! pensez-vous que cela soit de nature à avancer les intérêts du catholicisme au Canada et en Amérique ?

13. *Dans le camp ennemi*, p. 62-63 et 154-156.

14. *Ibid.*, chap. I à VII. « [...] ne recevez jamais un journal rédigé par des francs-maçons – c'est toujours un très mauvais journal » (*ibid.*, p. 98).

15. *Ibid.*, chap. V.

16. *Ibid.*, chap. I, XI et XIII. En rapport avec le contexte, le *Glossaire du parler au Canada français* attribue au mot « Suisse » les sens de « protestant de descendance française » ou de « renégat » (p. 645).

17. *Dans le camp ennemi*, p. 117-120 et 120-129.

4° Enfin, croyez-vous que votre titre de prêtre, qui devrait faire supposer chez vous toutes les indulgences et toutes les charités, vous donne le droit de dénoncer à tort et à travers celui-ci et celui-là, les accusant gratuitement de malhonnêteté, quand vous ne les connaissez pas, leur prêtant des sentiments d'hostilité à la religion, sans savoir si ce ne sont pas au contraire de fidèles pratiquants ; croyez-vous que – toujours au point de vue de votre zèle – cela peut contribuer à rehausser le prestige du clergé, à lui conserver les sympathies acquises, et à affermir les âmes dans la foi ?

Je me contenterai de vous poser ces quatre questions, en vous priant de vous faire les réponses à vous-même.

Si elles sont trop embarrassantes pour vous, je les passe volontiers à ceux de vos confrères qui peuvent être disposés à les résoudre avec impartialité.

Vous constatez vous-même, révérend monsieur, qu'il s'opère en ce moment un mouvement considérable dans les esprits.

Il ne faut pas toujours voir là la diffusion des mauvaises doctrines.

C'est le plus souvent l'émancipation naturelle et légitime des intelligences qui fait son chemin.

Tout serait dans l'ordre, si on savait éclairer la route, au lieu d'y semer des pièges et des entraves.

On dompte les torrents en les canalisant, et non en leur opposant des digues. Si puissantes que soient celles-ci, elles finissent toujours par sauter.

C'est à la rigueur votre droit de considérer ce mouvement comme un malheur ; mais, du moment qu'il est reconnu comme fait accompli ou tout au moins inévitable, qu'avez-vous à gagner en empêchant le progrès de se faire en harmonie avec les principes qui nous sont chers à tous ?

Pourquoi cette rage de creuser des fossés entre le clergé et les citoyens qui ne croient pas la religion incompatible – et ils sont dans le vrai ! – avec la légitime, nécessaire et féconde indépendance des esprits ?

L'exemple du grand pontife qui gouverne l'Église devrait pourtant enseigner à nos prêtres qu'il vaut mieux, pour eux et pour tous, diriger le progrès, que de le forcer à leur passer sur le corps.

Oui, il s'est fait un chemin énorme dans le pays depuis deux ans ; pourquoi s'est-il fait au détriment du clergé ?

Demandez-le aux prêtres que l'orgueil n'aveugle pas, aux prêtres qui savent écouter autre chose que la voix de la flatterie intéressée.

Vous vous servez dans votre livre du mot « mangeurs de prêtres[18] », vous avez tort.

Dans certains pays, des abus trop nombreux ont pu créer des haines aveugles enveloppant sans discrimination tout le clergé.

Ici rien de tel n'existe.

Le prêtre en général est aimé et respecté.

Mais l'homme intelligent et digne qui aime sa famille, son pays et sa religion veut avoir un clergé moral ; et le clergé ne passera jamais pour moral, tant qu'il nous enseignera qu'il faut vénérer le mauvais prêtre à l'égal du bon.

Non, Monsieur, vous ne trouverez pas de « mangeurs de prêtres » ici ; mais vous trouverez, et cela à toutes les portes, des citoyens, qui ont les yeux ouverts, et qui feront, en dépit de tout ce que pourront dire les intéressés, une immense différence entre les prêtres selon le cœur de Dieu et les prêtres qui semblent s'être donné la tâche de rendre le sanctuaire odieux ou inabordable.

L'homme qui vit par autre chose que par les sens a besoin de s'agenouiller et de prier ; il lui faut de temps en temps le recueillement au pied des autels, l'épanchement attendri dans le sein du grand consolateur ; comment peut-il réellement entendre la voix de Dieu lui parler du fond du temple, s'il y sent la duplicité, l'intrigue et l'hostilité latente y tendre leur toile et y distiller leur venin ?

18. Cette expression n'apparaît nulle part dans *le Camp ennemi*. On la trouve dans *le Prêtre vengé* (p. 21).

Comment, par exemple, ceux que vous outragez dans votre livre peuvent-ils sincèrement prier dans la chapelle où vous dites la messe, se laisser amollir le cœur au pied de la chaire où vous prêchez ?

Vos provocations, mon révérend père, ont fait plus contre les intérêts du clergé et de la religion dans notre pays, que tous les scandales qui y sont venus au jour depuis vingt ans.

Et s'il est une preuve éloquente que je ne suis pas ce que vous m'avez représenté, c'est-à-dire un ennemi du clergé, c'est que j'ai combattu votre livre au lieu d'applaudir à sa publication.

Je clos cette dernière lettre, mon révérend père, en vous recommandant la bonté, sinon pour moi, au moins pour les autres qui ont comme moi besoin de prier, et qui pour bien prier ont besoin aussi de la confiance que le prêtre peut inspirer dans la religion et ses enseignements.

Le clergé lui-même ne peut qu'y trouver son compte.

Le prêtre, si bon qu'il soit, n'est pas un ange. Il est soumis comme nous tous aux faiblesses de l'humanité.

Eh bien, qu'il soit doux et tolérant pour autrui, s'il veut qu'on ne soit pas trop sévère le jour où ce sera son tour d'avoir besoin d'indulgence.

La charité appelle la charité.

283 charité. // LOUIS FRÉCHETTE.

4 115

Mais que des éducateurs, qui se sont fait une réputation plus digne, se montrent aussi oublieux de leur passé et des sympathies que le public éclairé leur prodigue, pour se joindre à la triste phalange, cela me désoncerte. Et cette anomalie se voit pourtant dans cette ville saturée de bons principes qu'on appelle Trois-Rivières!

La chose se fait-elle pas sous les auspices de l'évêque? Alors on devrait le savoir. Cela nous initierait peut-être à quelque chose d'édifiant.

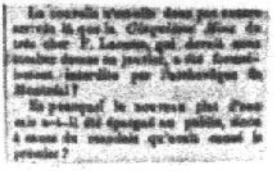

On m'apprend aussi que l'édifiant initiateur a aussi l'excellente idée de faire donner ses Mardis en

Manuscrit de *Satires et polémiques*, vol. 2, nº 6, f. 115 (Archives nationales du Canada, fonds Fréchette) [voir *infra*, p. 698-700]

[Chapitre VI]

POST-SCRIPTUM AUX LETTRES AU R. P. LACASSE

Fréchette n'en a pas fini avec le père Lacasse, qui tient bon grâce à de précieux appuis. En janvier 1895, Jules-Paul Tardivel soutient le projet de donner en prix, dans les institutions d'enseignement, des exemplaires des Mines *de l'oblat, et Mgr Fabre accorde l'imprimatur de la* Cinquième mine, Autour du drapeau.

[S'ATTENDRE À TOUT]

On lit dans *la Vérité*, de Québec :

Nous apprenons que le R. P. Lacasse, O.M.I., fait relier ses *Mines*[1] pour livres de prix (ne pas faire attention au français) dans les écoles, pensionnats, collèges, etc. *C'est une excellente idée*, car ces opuscules sont destinés à faire beaucoup de bien parmi la gent écolière[2]...

C'est peu croyable, mais j'ai reproduit textuellement.

TEXTE DE BASE ET VARIANTES : « Le doigt dans l'œil », *la Patrie*, 27 avril 1895, p. 1 (l. 2-48 et 128-162) et « S'attendre à tout ! », *la Patrie*, 21 juillet 1894, p. 1 (l. 49-127), avec modifications manuscrites (ms. : vol. 2, nº 6, f. 112-116).

1 <titre :> [AR *Encore le P. Lacasse* A *Supplément*] 1 TOUT. *Le grand pontife* <voir *supra*, p. 500, l. 1> [...] *ne le savent pas.* <voir *supra*, p. 504, l. 78> // *Ce qui devient superlativement cocasse, par exemple, c'est que, dans le même numéro de la Vérité* <ital.> *où il prend ainsi la défense de ses maisons d'éducation classiques, le saint homme de Pistolet publie l'entrefilet suivant* [A *On lit dans la Vérité* <souligné> *de Québec :*] // Nous 8 reproduit [R *mot à mot* A *textuellement*]. // Ainsi

---

1. *Une mine produisant l'or et l'argent, découverte et mise en réserve pour les cultivateurs seuls par leur ami* (Québec, C. Darveau, 1880) ; *Une mine de pierres détachées à l'usage des cultivateurs* (Québec, L.-J. Demers et frère, 1881) ; *Une nouvelle mine. Le prêtre et ses détracteurs ou le Prêtre vengé* (Montréal, Librairie Saint-Joseph, Cadieux et Derome, 1893) ; *Une quatrième mine. Dans le camp ennemi* (Montréal, Librairie Saint-Joseph, Cadieux et Derome, 1893) ; *Une cinquième mine. Autour du drapeau* (Montréal, Charles B. Coutu, 1895).

2. [J.-P. Tardivel], « Annales de la semaine », *Vé*, 20 avril 1895, p. 7 ; c'est Fréchette qui souligne.

Ainsi, voilà un individu qui prétend qu'on enseigne bien le français dans nos collèges[3], et qui recommande de donner en prix aux élèves les livres les plus stupidement et les plus incorrectement écrits qui soient jamais éclos sous la plume d'un homme illettré, productions auprès desquelles les nigaudinos[4] de l'abbé Baillargé sont autant de chefs-d'œuvre !

Lisez cela, mes enfants ; étudiez bien cette orthographe, cette syntaxe, cette langue remarquable ; formez-vous à cette école ; et quand, plus tard, quelqu'un vous surprendra à ranger artistement dix fautes de français dans cinq lignes de journal, vous crierez à l'ennemi du clergé, vu que vous avez appris cela dans des livres écrits par un prêtre, et mis entre les mains de la *gent écolière* dans des collèges dirigés par des abbés !

Excellente idée ! s'écrie ce bon monsieur Tardivel. Ce n'est pas assez que tant de professeurs passent l'année scolaire à ne rien enseigner du tout, il faut par-dessus le marché qu'on fournisse aux enfants le moyen d'employer leurs vacances à compléter leur crétinisation.

Eh bien, je le déclare sans ambages, distribuer en prix les livres du père Lacasse, c'est commettre un crime de lèse-éducation, et les collèges ou autres maisons d'enseignement qui se rendront coupables d'une pareille énormité, devront être signalés ou plutôt dénoncés à l'appréciation biblique, et cela dans un intérêt national[5].

27 ambages [R – *et je vais entreprendre de le prouver à tous les pères de famille qui me liront* – A ,] distribuer

3. En réplique à une critique de Fréchette (« Notre langue », *Pat*, 6 avril 1895, p. 1), Tardivel avait plutôt signalé que les jeunes journalistes, mal payés, sans formation suffisante, travaillant la plupart du temps sous pression, ne pouvaient écrire un français impeccable : « À côté d'un article de rédaction bien tourné, correct, on trouvera, dans les colonnes consacrées aux nouvelles, aux comptes rendus [c'était le cas du texte monté en épingle par Fréchette], etc., des fautes invraisemblables. C'est du malheur ; mais il faut être malhonnête comme l'est M. Fréchette pour tenir nos collèges classiques responsables de cet état de choses » (« Exagération », *Vé*, 20 avril 1895, p. 3).

4. Terme familier : « Grand nigaud, sot » (*Trésor de la langue française*, t. XII, p. 147).

5. Déjà, en 1893, *Canada-revue* avait protesté contre le projet de distribuer en prix dans les écoles la troisième *Mine* du père Lacasse : « On peut être libre d'admirer la prose du père Lacasse, c'est une simple aberration du goût, mais nous ne voyons pas pourquoi on imposerait à la jeunesse des échantillons aussi pitoyables de l'éducation classique » (Liber, « Livre de prix », *CR*, vol. 4, nº 17, 29 avril 1893, p. 267).

Les lecteurs qui ont eu connaissance de mes démêlés avec le père Lacasse, ou plutôt de mes ripostes à ses brutales agressions, ont peut-être remarqué que je me suis abstenu de lui faire la guerre au sujet de son abominable français, de son ignorance crasse en fait de grammaire et d'orthographe.

L'occasion ne m'en manquait point, cependant. Le lourd rodomont se constituait le défenseur de nos collèges et de notre système d'éducation[6] : j'aurais bien pu, en quelques tours de plume, démontrer sa complète et radicale incompétence en pareille matière ; néanmoins, le monsieur n'étant pas personnellement engagé dans l'enseignement, il n'y avait pas péril en la demeure, et je m'abstins.

Mais du moment qu'il est question de faire entrer ce fieffé ignorant parmi les éléments éducateurs de notre jeunesse, halte-là, par exemple ! La farce change d'importance et de portée ; et intervenir devient un devoir.

Les livres qui se donnent en prix dans nos écoles sont censés avoir l'approbation morale de nos autorités ecclésiastiques, et la sanction formelle des corps religieux préposés à l'instruction de la jeunesse.

L'enfant regarde tout naturellement le livre qu'on lui donne en prix comme un ouvrage choisi, châtié, vrai, rempli de choses à bien lire, à bien méditer et surtout à mettre en pratique.

Le livre de prix entre par conséquent comme un important facteur dans l'éducation de l'enfant.

Or que lui donne-t-on comme prix, à cet enfant, pauvre petit être sans expérience qui ne demande qu'à s'ouvrir l'esprit et à se former le cœur ? Que lui donne-t-on à bien lire, à bien méditer et à mettre en pratique ?

On lui donne le livre le plus grossier, le plus haineux, le plus faux, le plus sottement écrit, le plus bêtement pensé qui

48 devoir. // *Je* <voir Appendice I, p. 1240> *une plaie très grave.* Les livres 64 qui [R *ait encore déshonoré l'encre à imprimer ! A soit encore éclos sous la plume d'un grimaud aussi dénué de bon sens que d'orthographe.*] // Un

6. Le père Lacasse avait consacré de nombreuses pages de ses troisième et quatrième *Mines* à dénoncer les réformateurs qui cherchaient à laïciser l'éducation (voir *le Prêtre vengé*, p. 61-120, et *Dans le camp ennemi*, chap. IV et VI).

soit encore éclos sous la plume d'un grimaud aussi dénué de bon sens que d'orthographe.

Une olla-podrida d'injures, de mensonges, de morale à rebours, de basses calomnies, de propositions malsaines, d'appels enragés à tous les préjugés, à tous les sentiments brutaux, à toutes les passions aveugles, à toutes les rancunes inavouables.

L'œuvre d'un maniaque ignorant et furieux enfin, écrite en français de portières, en langage des halles, en orthographe de marmiton déclassé ; un livre où l'on ne trouverait pas cinq lignes sans une faute de syntaxe[7] !

Conservez bien ce précieux souvenir de vos succès scolaires, mes chers petits enfants ; lisez-le, méditez-le, admirez bien son style et sa grammaire, imprégnez-vous de son esprit, et surtout mettez-le bien en pratique !

Je dis que l'acte, pour des éducateurs publics, de donner en prix à leurs élèves un pareil livre est tout simplement un attentat contre la société.

Que cette méprisable production soit donnée en prix dans ceux de nos collèges qui ont mérité le titre de *baillargeries nationales*, cela se comprend ; le livre du père Lacasse vise tout particulièrement certain personnage, et je sais que la vengeance des saintes âmes a ses droits.

Qu'il soit distribué aux petits enfants en même temps qu'une autre sale immondice, œuvre d'un infect gibier de prison, dans ce séminaire, par exemple, où l'on fabrique des études que j'ai déjà fait apprécier à mes lecteurs ; qu'il soit proposé comme modèle littéraire aux élèves des séminaires où les professeurs sont de force à enchâsser huit fautes de français dans la première phrase d'une lettre adressée à un journaliste, c'est encore assez naturel.

---

91 élèves [R *d'un autre séminaire* A *des séminaires*] où [R *l'un des principaux professeurs s'est rendu célèbre en trouvant le moyen d'* A *les professeurs sont de force à*] enchâsser

---

7. Conclusion d'une analyse systématique de la brochure *Dans le camp ennemi* (*Pat*, 4 mai–1er juin 1895) : « Oui, les *Mines* du P. Lacasse sont de vraies mines, mais des mines de grossièretés, de sales expressions, de bêtises pommées, d'insanités grotesques et de fautes de français ! » (« À travers le dictionnaire et la grammaire », *Pat*, 1er juin 1895, p. 2).

L'ineptie a ses droits, elle aussi.

Surtout l'ineptie fière d'elle-même.

Car, en somme, les collèges qui croient devoir se venger ainsi de mes observations critiques ne peuvent être autres que ceux qui s'y sont trop bien reconnus ; et, s'ils coiffent d'eux-mêmes le bonnet, c'est que le bonnet leur va à merveille.

Les prêtres instruits qui dirigent les collèges dignes de ce nom ne m'en veulent pas tant que cela, eux.

Ils sont toujours mes amis, ils m'adressent leurs prospectus[8], ils viennent s'entretenir d'éducation avec moi, ils s'asseyent cordialement à ma table, très honorée de les recevoir.

C'est assez significatif.

Mais revenons à nos moutons.

Je disais donc, qu'il était assez naturel de voir les baillargeries canadiennes distribuer ces livres malpropres à leurs jeunes patients, ceux-ci ne pouvant apprendre là-dedans rien de plus, rien de moins, que ce que leurs professeurs savent enseigner ; et, du moment que les parents sont contents...

Mais que des éducateurs, qui se sont fait une réputation plus digne, se montrent assez oublieux de leur passé et des sympathies que le public éclairé leur prodigue, pour se joindre à la triste phalange, cela me déconcerte. Et cette anomalie se voit pourtant dans cette ville saturée de bons principes qu'on appelle Trois-Rivières[9] !

La chose se fait-elle par ordre exprès de l'évêque[10] ? Alors on devrait le savoir. Cela nous initierait peut-être à quelque chose d'édifiant.

---

112 contents... // <21 juillet 1894> *Mais que les frères* <voir Appendice I, p. 1241> [A *Mais que des éducateurs* <...> *édifiant.*] La nouvelle <l. 122>

8. Voir *supra*, p. 498, n. 58.

9. Allusion aux Frères des écoles chrétiennes de Trois-Rivières (voir L. Fréchette, « S'attendre à tout ! », *Pat*, 21 juillet 1894, p. 1).

10. Louis-François Laflèche (1818–1898) fut d'abord missionnaire dans l'Ouest canadien. À son retour (1856), il exerça diverses fonctions au Séminaire de Nicolet (professeur, préfet des études, supérieur), où Fréchette eut à subir

La nouvelle n'est-elle donc pas encore arrivée là que la *Cinquième mine* du très cher père Lacasse, qui devait nous tomber dessus en janvier, a été formellement interdite par l'archevêque de Montréal[11] ? 125

Et pourquoi le nouveau plat d'eau sale a-t-il été épargné au public, sinon à cause du scandale qu'avait causé le premier ?

---

127 premier ? *Tenez, mes chers frères, croyez en* <*sic*> *un de vos anciens élèves et toujours un de vos amis, si un malin adressait la Quatrième Mine* <ital. : deux mots> *du P. Lacasse, rue Oudinot, à Paris, avec la preuve que ce fumier est donné en prix par les frères des Écoles chrétiennes au Canada, il se passerait quelque chose de piquant derrière les coulisses. // LOUIS FRÉCHETTE.* <fin de l'article du 21 juillet 1894> [R *En attendant, comme le bon P. Lacasse pourrait bien aussi avoir l'excellente idée* <ital. : deux mots> *de faire donner ses Mines* <ital.> *en* A *On m'apprend aussi que l'édifiant écrivain a aussi l'excellente idée* <deux mots soulignés> *de faire donner ses Mines* <souligné> *en*] prix

---

les effets de sa sévérité. Il devint ensuite procureur diocésain, vicaire général, évêque coadjuteur (1866) puis évêque titulaire (1870) de Trois-Rivières. Disciple de Mgr Bourget, chef des ultramontains, il fit plusieurs voyages à Rome pour le défendre et appuyer ses thèses, et quand l'évêque de Montréal démissionna (1876), tout naturellement Mgr Laflèche prit la tête des intransigeants. Les combats demeurèrent les mêmes jusqu'au milieu des années 1880, auxquels s'ajouta une bataille autour de la division du diocèse de Trois-Rivières et de la création d'un diocèse à Nicolet. Laflèche perdit cette bataille et, pendant quelques années, parut se retirer de l'avant-scène religieuse. Mais la question des écoles du Manitoba ranima sa combativité et c'est lui qui mena l'offensive contre les divers gouvernements et spécialement contre Wilfrid Laurier, avant d'être ramené à l'ordre par une encyclique de Léon XIII.

11. Dans une lettre du 21 septembre 1894, le père Lefebvre informait Mgr Fabre qu'il venait d'ordonner « de discontinuer l'impression d'un livre » que l'archevêque estimait « devoir être plus nuisible qu'utile » (archives de la chancellerie de l'archevêché de Montréal, Oblats de Marie-Immaculée). Le père Lacasse en appela de cette décision. Le mois suivant, le père Antoine intervint, de Paris, auprès de Mgr Fabre, cette fois pour que la publication ait lieu : après avoir donné l'assurance que le nouveau manuscrit « avait été lu avec soin, examiné et corrigé même » par un oblat d'Ottawa, dont il disait connaître la compétence « au point de vue de la doctrine », il priait l'archevêque de bien vouloir soumettre à son tour le manuscrit à l'examen de l'un de ses théologiens, car « il est bon de ne pas décourager un homme qui a de bonnes intentions et qui veut sûrement le bien de ses compatriotes » (lettre du 19 octobre 1894). Cette requête fut entendue et la *Cinquième mine* parut, comme prévu (fin janvier 1895). Dans sa recension de l'opuscule, « peut-être la plus instructive de toutes les autres publications du P. Lacasse », Tardivel mit l'accent sur le douzième chapitre : « L'Église et la liberté d'enseignement » (p. 111-156), dans lequel l'auteur « traite la question scolaire au Manitoba et au Nord-Ouest et l'explique clairement » (« *Une cinquième mine* », *Vé*, 9 février 1895, p. 3). Ce chapitre, c'est celui que l'archevêque de Montréal considérait comme le plus litigieux en cette période préélectorale. Les oblats assuraient eux-mêmes la diffusion de la brochure à leur maison de la rue de la Visitation, à Montréal.

On m'apprend aussi que l'édifiant écrivain a aussi l'*excellente idée* de faire donner ses *Mines* en prix dans les écoles canadiennes des États-Unis. Il ne sera peut-être pas inopportun de faire connaître à nos compatriotes émigrés ce que pense d'eux le saint homme qui va de temps en temps leur faire la bouche en cœur pour soutirer leurs vingt-cinq sous.

C'est à cette intention que je reproduis l'extrait suivant de la première des célèbres *Mines* – en cas que, dans la distribution qu'il fera de ses œuvres au-delà de la frontière, le révérend père n'*oublie* d'y joindre cette première production de son génie.

Voici : 1re *Mine*, page 78. Canadiens des États-Unis, saluez !

> *Lâches !* qui avez abandonné votre patrie, quand elle pouvait vous nourrir, soyez esclaves ! déserteurs de la plus belle des causes, portez sur votre front courbé vers la terre les *stigmates du déshonneur*. Meurtrier de votre mère, meurtrier de vos enfants, portez attachée à votre main la *marque de l'ignominie*, et que les *travaux forcés* soient la peine que vous subissiez pendant toute votre vie. Vous dont le nom devait figurer à côté de celui de vos ancêtres, dans l'histoire du pays, vivez ignorés dans le *mépris* du silence (!) ; qu'on ne sache pas même le nom que vous portez, ni celui de votre paroisse, qu'on ignore le lieu de votre sépulture. Le Canada, que vous avez déserté, ne vous doit plus rien, si ce n'est *à peine* (*sic*) d'annoncer votre mort à vos compagnons d'enfance.

Et maintenant voici (page 114) l'impression, chers compatriotes des États-Unis, que le saint homme a remportée des visites qu'il vous a faites :

> Nous avons, dit-il, traversé les lignes, et notre œil a contemplé un triste spectacle : nous avons vu *des esclaves qui traînaient avec eux le boulet de l'ignominie et du déshonneur* ; nous avons *eu honte pour eux qui ne pouvaient plus rougir*[12] !

12. Le rappel de ces lignes du père Lacasse souleva l'indignation d'un Canadien émigré aux États-Unis : « Canadiens-français résidant en la ville de New York désirent joindre leurs protestations aux vôtres, contre les attaques injustes du R. P. Lacasse à notre égard. Si c'est une lâcheté que d'avoir écouté la voix du destin et d'être venu aux États-Unis pour y implanter notre langue, nos coutumes et notre foi, et accomplir cette mission providentielle qu'on exalte à un si haut degré de l'autre côté de la frontière, nous ne sommes pas les seuls coupables, et les Révérends Pères, autrement généreux que le R. P. Lacasse, qui ont baptisé de leur sang les nombreuses villes de l'Illinois, du Michigan,

Si le R. P. Lacasse n'est pas absolument charmé de se trouver de nouveau sur la sellette, il pourra s'en prendre à son ami de *la Vérité*, et à ses apologistes de Trois-Rivières. 160

161 sur [R *le tapis* A *la sellette*], il 162 Vérité [R . A , *et à ses apologistes de Trois-Rivières*]. // LOUIS FRÉCHETTE.

du Wisconsin en y donnant leurs noms, ont commis la faute avant nous. Le R. P. Lacasse, ce nous semble, aurait une bien plus belle *mine* à exploiter, si, après avoir étudié la langue dans laquelle il désire s'expliquer, il nous rendait compte des argents qu'il a prélevés chez nous, lui et ses collègues en J.-C., et qui ont servi aux frais de rédaction de son vocabulaire grossier d'injures contre ses bienfaiteurs. En attendant sa visite, nous vous prions, M. Fréchette, d'accepter nos remerciements, pour la part généreuse que vous avez prise à notre défense. P.-J. Delfausse. Compositeur. 57 Park Street, N. Y. City » (lettre à Louis Fréchette, ANC, fonds Fréchette).

SAUVETAGE MANQUÉ

On a beau connaître *intus et in cute*[1] les hypocrites de profession, la profondeur de leur perversité étonne toujours.

L'hypocrite est un lâche, naturellement ; c'est par lâcheté qu'il cherche à cacher ses vices sous des dehors vertueux ; et cette lâcheté transparaît au premier coup d'œil dans ces manières si servilement onctueuses, dans ce regard fugace et louche, dans ce physique cauteleux qu'on leur[2] connaît.

Mais il y a plus : ils sont d'une méchanceté vipérine ; pas une bonne fibre qui remue dans ces carcasses à l'intérieur rempli de pourriture, et que le Christ a si justement comparées à des sépulcres blanchis.

Cette méchanceté instinctive, qui se manifeste dans presque tous leurs actes, je suis tenté de l'appeler providentielle, car elle nous prémunit contre l'effet possible de leurs déclamations pharisaïques, et met à découvert les voies tortueuses qui leur sont communes avec la race des autres reptiles venimeux.

TEXTE DE BASE ET VARIANTES : « Sauvetage manqué », *la Patrie*, 15 juin 1895, p. 1, avec modifications manuscrites (ms. : vol. 2, nº 6, f. 117-122).

1. Traduction : « Je te connais à fond et dans la peau » (v. 30 de la troisième satire de Perse, « Sur la paresse »).

2. « Évidemment, le monsieur qui depuis quelque temps révisait les écrits de M. Fréchette est en voyage. [...] comment trouvez-vous ce "leur" qui vient se coller à un sujet au singulier ? » ([J.-P. Tardivel], « Fréchetteries », *Vé*, 22 juin 1895, p. 3).

Qu'est-ce que l'on s'attend de trouver et que l'on trouve en effet chez les vrais catholiques, chez les chrétiens sincères ?

Quelque chose de conforme à ce qu'enseignent les dogmes catholiques et les préceptes chrétiens, n'est-ce pas ? La bonté de cœur, la droiture d'intention, l'indulgence et la bienveillance pour tous, la charité enfin.

Et que trouve-t-on chez ces chrétiens de contrebande, chez ces grands catholiques de métier ?

La haine, le fanatisme, l'esprit de mensonge et de calomnie, la réunion de tous les instincts bas et malfaisants, quand on ne découvre pas quelque chose de plus répulsif encore.

Aussi l'on voit par le succès de leurs œuvres, dans quel mépris public ils sont tombés.

Ils ne sauraient plus trouver de complices que chez certains rares individus méchants comme eux, et ne réussissent plus à exploiter qu'un reste de vieux jobards trop bornés pour flairer l'hameçon sous l'asticot.

La presque totalité de notre population les considère comme une peste, et pendant que le clergé intelligent les répudie en petit comité, les indifférents sourient en voyant l'agonie baveuse de ces ratés faire encore d'impuissants efforts pour mordre et empoisonner.

Ces réflexions me sont inspirées par un des derniers articles du pontife de l'engeance – est-il besoin de nommer le Tardivel ?

Le père Lacasse, fourré dans le pétrin par la sottise de son apologiste, et ne sachant à quel moyen recourir pour faire oublier ses frasques si gauchement remises sur le tapis, ne doit pas – avec la nature qu'on lui connaît – porter le saint hypocrite dans son cœur.

Grâce à lui, le pauvre oblat se trouve privé d'un beau champ d'exploitation.

Il comprend que les Canadiens des États-Unis, qu'il allait si souvent carotter, instruits maintenant de ce que le scribe a

52 de [R *tout*] ce

publié sur leur compte, seraient plutôt disposés à le recevoir avec des pommes cuites qu'avec des *greenbacks*[3] à la main.

Et tout naturellement il rage contre le Tardivel, cause de cette déconfiture.

Aussi le naïf gaffeur, qui voit dans ses rêves toute la lacasserie s'échapper de ses filets, fait-il un suprême effort pour tirer par les oreilles son copain du margouillis où il l'a jeté par un coup d'imbécile.

Je n'ai pas l'habitude de m'occuper des accès de fureur épileptique du saint homme ; ses mensonges, ses calomnies à mon adresse, je les méprise trop pour y répondre ; ses leçons de langue et de grammaire[4], s'il peut les faire gober à l'ignorance de ses lecteurs, c'est son affaire : je n'écris pas pour la même clientèle, Dieu merci !

Cependant, je ne laisserai point passer la tentative que le saint drôle vient de faire pour réhabiliter le père Lacasse dans l'esprit de nos compatriotes émigrés aux États-Unis.

La Vérité peut avoir accès auprès de quelques prêtres canadiens de là-bas, et leur bonne foi surprise pourrait surprendre celle de la généreuse population dont ils sont entourés.

De sorte que je crois devoir relever le mensonge du Tardivel au moins sur ce point.

Voici ce qui se lit dans *la Vérité* du 8 courant – le style évangélique du grand chrétien y brille de tout son éclat :

> Monsieur Fréchette, en affirmant que ces paroles du père Lacasse sont une apostrophe à l'adresse de tous les Canadiens-français émigrés aux États-Unis, vous avez commis une infamie comme il s'en est rarement perpétré en ce pays ; une infamie qui, si vous l'aviez commise à l'égard d'un laïque, vous aurait certainement valu un procès ou des coups de cravache. Cette infamie, vous vous en êtes rendu coupable froidement, par calcul ; elle ne peut être attribuée qu'à une malice noire. Car sur cette même page vous aviez sous les yeux la preuve que le père Lacasse s'adressait

3. Terme populaire américain pour *billets de banque*.

4. Comme bien d'autres, Tardivel n'hésitait pas à corriger le grammairien Fréchette.

à deux individus seulement qu'un Canadien avait rencontrés à Philadelphie et qui étaient réduits à être les serviteurs d'un nègre ! !

Et votre misérable calomnie, monsieur Fréchette, comme toutes les calomnies, a porté ses fruits. Les journaux canadiens des États-Unis ont colporté votre abominable mensonge dans tous les centres français des États-Unis, augmentant le mal de cent pour cent[5].

Voilà !

Comme la fameuse *Mine* du révérend père n'est guère facile à trouver maintenant[6], on s'imagine pouvoir donner le change à force d'audace et de toupet.

Eh bien, nous allons voir où se trouve le menteur, qui recevrait sa correction bien vite, lui, si la botte d'un galant homme ne dédaignait pas d'aller lui chercher le cœur sous le bord du p'tit manteau.

Il n'y a qu'à citer.

Reproduisons d'abord les paroles du père Lacasse ; nous verrons ensuite à qui elles s'adressent :

Lâches ! qui avez abandonné votre patrie, quand elle pouvait vous nourrir, soyez esclaves ; déserteurs de la plus belle des causes, portez sur votre front, courbé vers la terre, les stigmates du déshonneur ; meurtrier de votre mère, meurtrier de vos enfants, portez attachée à votre main la marque de l'ignominie, et que les travaux forcés soient la peine que vous subissiez pendant toute votre vie. Vous dont le nom devait figurer à côté de celui de vos ancêtres, dans l'histoire du pays, vivez ignorés dans le mépris du silence ; qu'on ne sache pas même le nom que vous portez, ni celui de votre paroisse, qu'on ignore le lieu de votre sépulture. Le Canada, que vous avez déserté, ne vous doit plus rien, si ce n'est à peine d'annoncer votre mort à vos compagnons d'enfance[7].

5. [J.-P. Tardivel], « Encore notre cacographe national », *Vé*, 8 juin 1895, p. 6 : « Les *journalistes* canadiens [...] français *de la république voisine*, augmentant ».

6. « Donc, cette première *Mine* est tellement rare qu'elle n'est guère facile à trouver. Et, cependant, M. Fréchette a feint de croire qu'il s'agissait de donner cet ouvrage en prix. Il a écrit des colonnes et des colonnes pour protéger ses compatriotes contre un ouvrage qu'on ne trouve guère plus, et il n'a pas dit un mot des *Mines* récentes imprimées à des milliers d'exemplaires ! » ([J.-P. Tardivel], « Fréchetteries », *op. cit.*, p. 3).

7. *Une mine produisant l'or et l'argent*, Québec, C. Darveau, 1880, p. 78-79.

D'abord, en supposant que l'assertion du Tardivel fût vraie, et que le père Lacasse eût pris la peine d'élaborer cette solennelle objurgation au seul bénéfice de « deux individus réduits à être les serviteurs d'un nègre[8] », comment trouveriez-vous, lecteurs, ce prêtre, ce pasteur, ce consolateur, cet *alter Christus* comme il s'appelle, qui, au lieu de plaindre ces deux malheureux et de leur tendre la main dans leur détresse, imméritée peut-être, s'amuse – ô charité chrétienne ! – à les abreuver d'amertume et d'outrages ?

Ce ne serait pas déjà si édifiant, n'est-ce pas ; mais pour une fois le Tardivel n'aurait pas menti – ce qui est rare.

Or le Tardivel a menti comme toujours, et en voici la preuve :

Oui, le père Lacasse, quelques lignes plus haut, parle de « deux individus réduits à être les serviteurs d'un nègre », mais voici les paroles dont il se sert :

> Cependant pourquoi leur jeter la pierre ? J'ai peut-être tort. Ils avaient eu le malheur de naître pauvres, d'avoir été élevés pauvres ; et, à vingt ans, ne pouvant s'engager nulle part, ne pouvant s'*endetter* (!) nulle part, ne pouvant vivre de l'air du temps, ils ont dit, en pleurant, adieu à la patrie ; après trois ans d'absence, les larmes leur coulent encore des yeux au souvenir de leur mère ; ils voudraient revoir le clocher de leur village, mais ils ne le peuvent plus : ils sont esclaves pour toujours...

Voilà textuellement ce que le père Lacasse dit des deux malheureux dont il s'agit.

Et ce serait les mêmes personnes qu'il accablerait, quelques lignes plus bas, des malédictions sauvages que nous venons de lire !

Faire ressortir ce contre-bon sens suffirait pour démontrer la fourberie du Tardivel. Mais il y a autre chose :

La preuve irrécusable que ces malédictions s'adressaient bien à nos frères émigrés en général, c'est qu'elles sont suivies immédiatement de cette phrase :

---

8. Citant le texte du père Lacasse, Tardivel démontra que ce passage visait directement les deux personnes en question (voir « Fréchetteries », *op. cit.*, p. 3).

> Mais, chers amis, laissons un sujet si triste, et retournons à notre Canada, notre cher pays que nous aimons tant ET QU'IL NE FAUT PAS AVOIR DE CŒUR POUR QUITTER.

Voyons, la démonstration est-elle assez claire ?

Est-il nécessaire de mettre d'autres points sur les *i* ?

Puisqu'il ne faut pas avoir de cœur pour quitter le pays, les Canadiens qui sont allés s'établir aux États-Unis sont donc des sans-cœur ?

Que me reste-t-il à prouver ?

Une chose : que le Tardivel n'a pas fait erreur, et qu'il a menti sciemment. Et ce sera court.

Dans la citation que je faisais des aménités du père Lacasse à l'adresse des Canadiens des États-Unis, il y avait plus que les sottes malédictions qui précèdent. J'y ajoutais la phrase suivante extraite du même volume :

> Nous avons traversé les *lignes*, et notre œil a contemplé un triste spectacle : nous avons vu des esclaves qui traînaient avec eux le boulet de l'ignominie et du déshonneur ; *nous avons eu honte pour eux qui ne pouvaient plus rougir*...

Or pourquoi le Tardivel a-t-il retranché cette partie de ma citation ?

Parce qu'elle ne se lit qu'à 5 pages[9] et à plusieurs chapitres plus loin, et qu'il ne pouvait pas, en conséquence, la tirer assez par les cheveux pour la rattacher à ses « deux individus réduits à servir un nègre ».

Impossible au saint homme de mentir sur ce point comme il mentait sur l'autre.

En sorte que ma *misérable calomnie* se trouve, comme on le voit, changée en une *sale menterie*, mais en une sale menterie commise par un autre que par[10] moi.

9. En fait, trente-cinq pages plus loin.

10. Tardivel nota l'incorrection « du deuxième *par* » (« Fréchetteries », *op. cit.*, p. 3).

Comme tout cela fait aimer la religion !...

Et le monsieur menace de venir faire ses dévotions à Montréal[11] !... C'est pour le coup qu'il faudra mettre ça au pied de *la Croix*.

Un autre mensonge du saint homme, pour finir.

Il affirme que la *Mine* du père Lacasse, « que je viens d'éplucher », – c'est son expression, – ne porte l'*imprimatur* d'aucun évêque.

Comment se fait-il donc que sur le verso de la page du titre on lise ceci :

Imprimatur, † E. A. ARCHPUS, QUEBECEN[12] ?

Ah ! mais, j'y songe ; nous sommes peut-être ici en face d'un aussi édifiant que subtil *distinguo*.

La suave *Mine* ne porte l'*imprimatur* d'aucun évêque en effet ; elle porte simplement celui d'un archevêque.

Ô beautés inapprofondies de la casuistique[13] !

194 aussi [R *saint* A *édifiant*] que 197 casuistique ! // LOUIS FRÉCHETTE.

11. Le 4 juin 1895, *le Temps* d'Ottawa avait annoncé que *la Vérité* serait dorénavant publiée à Montréal. Réplique de Tardivel : « Nous ne savons où *le Temps* et d'autres journaux ont pêché cette histoire [...]. Celui qui l'a mise en circulation l'a inventée de toutes pièces, car il n'a jamais été question d'un tel changement » (« À travers la presse canadienne », *Vé*, 15 juin 1895, p. 6)

12. Elzéar-Alexandre Taschereau, archevêque de Québec.

13. « Il ne s'agit pas de *casuistique*, ni de *distinguo*. L'édition de la *Mine* que nous avons par-devers nous, la première, ne porte aucun *imprimatur*. On peut s'en convaincre en consultant l'exemplaire déposé à la bibliothèque de la législature. Si M. Fréchette a un exemplaire qui porte l'*imprimatur* de Son Éminence le cardinal Taschereau, c'est qu'il y a eu une édition subséquente dont nous ignorions l'existence. Voilà tout » ([J.-P. Tardivel], « Fréchetteries », *op. cit.*, p. 3).

ENCORE UNE BELLE ŒUVRE

Le chevaleresque vengeur de l'abbé Guihot, le saint homme Lacasse – s'il est permis de s'exprimer ainsi – veut encore faire parler de lui.

Sa *Cinquième mine*[1] – ceux qui aiment à rire l'attendaient depuis le 1er janvier 1894, c'est-à-dire depuis plus de treize mois – vient d'apparaître à l'horizon.

Je connais pourtant nombre de gens bien persuadés que le besoin ne s'en faisait pas sentir d'une façon très pressante.

Après la période de trouble et d'acrimonies brûlantes que nous venions de traverser, chacun soupirait après la tranquillité, et, de consentement mutuel, une trêve bienfaisante, prélude d'une paix durable peut-être, semblait s'être tacitement signée de part et d'autre.

Mais il paraît que cela ne fait pas l'affaire du doux oblat, disciple de Marie Immaculée.

Le fait est que, si tout le monde vivait dans l'union et la charité, si tous les cœurs pouvaient s'approcher librement de l'autel où trône le Sauveur qui est mort pour tous, si la masse des fidèles ne faisait qu'un seul et même troupeau rangé docilement sous la houlette du Bon Pasteur, où serait l'utilité des matamores de la théologie ?

TEXTE DE BASE ET VARIANTES : « Encore une belle œuvre », *la Patrie*, 9 février 1895, p. 1, avec un ajout manuscrit (ms. : vol. 2, no 6, f. 123-126).

1. *Une cinquième mine. Autour du drapeau*, Montréal, Charles B. Coutu, 1895.

Quel rôle resterait-il aux Lacasses, aux Tardivels et autres Torquemadas[2], à tous ceux, enfin, auxquels Mgr Cœur faisait allusion lorsqu'il écrivait : « Ce sont nos haines et nos injustices qui éloignent souvent de la vérité des âmes faites pour s'élever jusqu'à elle[3] » ?

Ces personnages néfastes rentreraient dans les rangs, et leurs têtes ne dépasseraient point le niveau de leur insignifiance.

Aussi leur idéal, à eux, d'une religion que le Christ a faite si belle, si douce, si généreuse, si tolérante et si pacificatrice, c'est une religion de provocations, de vengeances, de calomnies, de persécutions, d'exclusivisme, de tyrannie, de torture et d'*autodafé*.

Avec une religion comme celle-là, ceux qui sont nés plus méchants, plus fielleux, plus cruels et l'âme plus basse que les autres, ont la chance d'être quelque chose, de jouer un certain rôle.

De sorte qu'il faut les voir à l'œuvre ! Il faut les voir travailler d'arrache-pied à faire passer la religion dans le moule abject qu'ils ont rêvé pour elle !

Rien que de naturel en tout cela.

Le plus étonnant, c'est que ceux qui comprennent mieux l'Église de Jésus-Christ, ou plutôt ceux qui n'ayant point les mêmes instincts ne se livrent pas aux mêmes calculs, les laissent faire !

---

2. Tomaso de Torquemada (1420–1498), prieur du monastère de Santa Cruz à Ségovie (1460–1482), confesseur de Ferdinand II d'Aragon et d'Isabelle Ire de Castille, remplit les fonctions d'inquisiteur général dans les deux royaumes de ces souverains (1483–1494). Pour *Canada-revue*, « Torquemada n'était qu'un mouton auprès de ce bon Tardivel » (Nous, « Torquemada Tardivel », vol. 3, no 15, 1er octobre 1892, p. 227). Dans une polémique contre *le National*, Tardivel se fonda sur des historiens « véridiques » (les abbés Darras et Rohrbacher) pour conclure qu'en réalité, « Torquemada fut un *bon religieux, un grand homme d'État, ferme, sage et prudent* » (« À propos de Torquemada, de Judas et autres », *Vé*, 27 juillet 1894, p. 3).

3. Ailleurs, Fréchette attribue cette phrase à Mgr Maret (voir *supra*, p. 168, l. 177-179).

Comment se fait-il que tant de bons prêtres que j'ai entendus stigmatiser les livres du père Lacasse, comme des œuvres dignes du bourbier, comme des ouvrages faisant le plus grand tort au clergé et à la religion, ne s'interposent point auprès des autorités ecclésiastiques pour faire museler l'énergumène ?

Comment se fait-il que, après avoir, comme chacun le sait, gémi plus d'une fois sur les écarts du malheureux, qu'après lui avoir strictement défendu de publier ce que le saint homme appelle sa *Cinquième mine*, – c'est le père Lacasse lui-même qui l'a avoué à un prêtre de mes amis, – Mgr l'archevêque de Montréal lui accorde aujourd'hui un *imprimatur* solennel ?

Car, si invraisemblable que cela soit, la nouvelle production du triste oblat porte en toutes lettres un *imprimatur* signé : EDUARDUS CAR., *Arch. Marianopolitanus*[4].

L'an dernier, Mgr l'archevêque de Montréal ayant déclaré sous la foi du serment en cour de justice que nul prêtre de son diocèse n'avait le droit de publier une ligne sans son autorisation[5], en prêtre bien soumis à son Ordinaire, le R. P. Lacasse lui avait répondu par les lignes suivantes :

> Si vous ne voyez pas d'approbation au commencement de mon livre, c'est que je n'ai pas voulu exposer Nos Seigneurs les Évêques à recevoir les crachats de nos voltairiens[6].

C'était, par parenthèse, avouer bien ingénument que le livre méritait ces crachats.

Aujourd'hui, il paraît qu'on est moins scrupuleux à l'endroit de « Nos Seigneurs les Évêques », ou que le nouveau livre a la prétention d'être plus respectable que ses prédécesseurs.

Admettons tout de suite qu'il y a du vrai dans cette dernière hypothèse.

---

63 sous [A *la foi du*] serment

4. Édouard-Charles [Fabre], archevêque de Montréal.

5. Voir *supra*, p. 580, n. 9.

6. *Dans le camp ennemi*, p. 9 : « c'est *parce* que ».

Si mal écrit qu'il soit, si biscornue que soit la logique qui s'en dégage, le nouveau livre du saint homme – si l'on en excepte l'*Avant-propos* – est assez impersonnel et assez anodin pour mourir de sa belle mort et dormir de son dernier sommeil sur les rayons indulgenciés de la librairie Saint-Joseph[7].

On n'y fait pas appel aux haines de races ; on n'y excite point les préjugés des classes les unes contre les autres ; les citoyens inoffensifs n'y sont point signalés au mépris public ; les hommes les plus respectables n'y sont pas traités de « bêtes venimeuses » et de « *bande* de cornichons ».

Monsieur s'amende.

Ils avaient raison, les amis qui me disaient : « Soyez tranquille, allez ! si jamais le bonhomme publie une nouvelle *Mine*, vous verrez qu'il ne s'exposera pas à recevoir une nouvelle raclée. »

En somme, n'étaient le nom et le passé de l'auteur, et s'il ne constituait pas une espèce d'endossement moral de précédents écrits, cet *imprimatur* n'aurait pas une plus large portée que tant d'autres, et je ne prendrais pas le peine d'en parler.

Malheureusement, il est un côté plus grave à l'affaire.

Que le père Lacasse ait obtenu un *imprimatur* – dont il se moquait si bien autrefois – pour la partie la plus importante de son volume, passe encore ; elle est si insignifiante que cela n'entraîne aucune conséquence sérieuse.

Mais qu'il en ait obtenu un pour l'*Avant-propos*, c'est-à-dire pour une apologie en règle des deux autres volumes que nous connaissons, Mgr l'archevêque a trop souvent blâmé et répudié ces derniers, pour qu'une telle approbation soit dans l'ordre des choses vraisemblables.

En ce qui regarde cet *Avant-propos* au moins, l'*imprimatur* a dû être obtenu d'une façon plus ou moins subreptice, ou je n'entends plus rien à la droiture et à la bonne foi de ceux qui doivent nous en montrer l'exemple.

7. La librairie Saint-Joseph (1603, rue Notre-Dame, Montréal) était la propriété des éditeurs Cadieux et Derome.

Cet *Avant-propos* n'est pas autre chose que la défense du *Prêtre vengé* et du *Camp ennemi*[8].

Avec cet *imprimatur*, *le Prêtre vengé* et le *Camp ennemi* se trouveraient revêtus de l'autorisation épiscopale.

Mensonges éhontés, diffamations en bloc, appels haineux à tous les instincts de la bête humaine, allusions sacrilèges, expressions vulgaires et malpropres, jusqu'aux fautes de grammaire et de français dont ces livres pullulent, tout cela se trouverait apostillé par Mgr l'archevêque de Montréal !

Je n'en crois rien, pour ma part.

J'aime mieux supposer que le saint homme a glissé adroitement son *Avant-propos* à la suite de l'*imprimatur* destiné au reste de l'ouvrage, entre un clin d'œil et un signe de croix.

123 croix. // LOUIS FRÉCHETTE.

8. « Dans mon *Prêtre vengé*, j'ai voulu vous faire voir ce que le prêtre avait fait pour le Canada. *Dans le camp ennemi*, j'ai montré ce que les ennemis du clergé avaient fait et faisaient encore. [...] Dans cette *Cinquième mine*, je viens, amis lecteurs, vous demander de vous ranger autour du drapeau de la foi et de la discipline catholiques » (« Avant-propos », *Autour du drapeau*, p. 5 et 13).

Page laissée blanche

[Chapitre VII]

SAINTE CANAILLERIE

À l'été de 1893, Louis Fréchette publie Une rencontre. Roman de deux touristes sur le Saint-Laurent et le Saguenay, *traduction d'une œuvre de l'écrivain américain William Dean Howells (dont la sœur, Annie-Thomas, est l'épouse de son frère Achille). Le 1er septembre 1893, Denis Ruthban (pseudonyme d'Adjutor Rivard) en fait une critique virulente dans* la Croix de Montréal *: « Cette traduction est une injure à tous les Canadiens-français. De la part d'un catholique et d'un compatriote, c'est une honte ; c'est une stupidité de la part d'un homme qui se pique de littérature [...]. Aux traductions de M. Fréchette, je préfère ses poésies ; dans ses poésies, au moins, il y a les vers des autres qui sont bons. » Fréchette riposte dans* la Patrie *des 23 et 30 septembre, mais sur les mérites de sa traduction comme sur les allusions au plagiat, pas un mot. Le 13 octobre, toujours dans* la Croix de Montréal, *Ruthban revient à la charge avec un article intitulé « Sainte audace », où il vise beaucoup plus le « monument Fréchette » que le roman : « Vous vous croyez encore un personnage. Détrompez-vous, Cyprien ! Vous êtes mort, bien mort – mort dans l'estime des honnêtes gens et mort pour la renommée littéraire. »*

[PREMIER ARTICLE]

Vers 1871[1], W. D. Howells[2], le plus célèbre des romanciers américains, un des meilleurs amis que le Canada français compte à l'étranger, publiait un roman[3], très remarquable d'observation psychologique, et dont la trame se nouait et se dénouait autour d'une fort intéressante étude sur notre pays[4].

Étude est peut-être trop dire, puisqu'il ne s'agit que d'un simple coup d'œil de touriste ; mais le livre donnait la note

TEXTE DE BASE ET VARIANTES : « Sainte canaillerie », *la Patrie*, 23 septembre 1893, p. 1, avec modifications manuscrites (ms. : vol. 2, nº 7, f. 127-132).

1. C'était en 1873.

2. William Dean Howells (1837–1920), romancier, éditeur et critique américain, exerça une profonde influence sur d'importants écrivains réalistes des XIXe et XXe siècles. À l'époque de la polémique, il avait déjà publié une vingtaine d'ouvrages, dont *Their Wedding Journey* (1872), *A Foregone Conclusion* (1875), *A Modern Instance* (1882), *The Rise of Silas Lapham* (1886), *The Shadow of a Dream* (1890), *A Hazard of New Fortunes* (1890) et *An Imperative Duty* (1892). Il fut rédacteur en chef de la revue la plus importante de l'époque, l'*Atlantic Monthly*, président de l'Académie américaine des lettres et des arts et cofondateur de la National Association for the Advancement of Colored People. À Québec, son père, William Cooper Howells, fut consul des États-Unis, et sa sœur, Annie-Thomas, épousa l'un des frères de Louis Fréchette, Achille.

3. *A Chance Acquaintance*. Paru en feuilleton dans l'*Atlantic Monthly*, ce roman fut publié en volume au cours de la semaine du 11 mai 1873. Le public lui réserva un accueil enthousiaste : ce fut le premier best-seller de l'auteur.

4. « L'intrigue de *A Chance Acquaintance* se déroule sur le Saint-Laurent, le Saguenay, à Québec et les alentours » (D. Ruthban [A. Rivard], « Un poète traducteur », *CrM*, vol. 1, nº 28, 1er septembre 1893, p. 110). Ce roman raconte une brève liaison entre une jeune femme non conventionnelle de l'Ohio (Kitty Ellison) et un Bostonien européanisé (Miles Arbuton), rencontré par hasard alors que la jeune héroïne effectuait avec son cousin (Dick Ellison) et l'épouse de celui-ci (Fanny) un court voyage touristique dans la région de Québec à l'été 1870.

juste[5] des impressions que nos mœurs, notre population, nos paysages et notre climat peuvent inspirer à des étrangers sympathiques, et son succès fut grand dans nos cercles littéraires.

M. Chauveau, qui n'a jamais passé que je sache pour un contempteur du clergé, un ennemi de la religion et un calomniateur de sa race, salua l'apparition de cette œuvre par une série d'articles très élogieux[6], et publia même la traduction d'un des principaux chapitres du livre – celui où se trouvent plus particulièrement décrits la vieille capitale et ses habitants.

– C'est un ouvrage de haut intérêt pour nous, me disait un jour un des prêtres les plus en vue du diocèse de Québec ; il mérite d'entrer dans notre bibliothèque canadienne ; vous devriez bien en faire une traduction[7].

Or – admirez ce que peut faire le temps, agrémenté de quelques lettres à un savant de collège[8] ! – ce roman si bien

11 littéraires. // [R *le regretté*] M. 21 traduction. // [R *Chacun sait quel fastidieux travail c'est qu'une traduction, quand on veut être un peu consciencieux. Je promis cependant ; et c'est ce travail, déjà vieux de dix-huit ans, que vient de mettre au jour la Société des publications françaises* <ital. : quatre mots>, *sous le titre de : Une Rencontre, roman de deux touristes sur le Saint-Laurent et le Saguenay* <ital. : douze mots>.] // Or

5. « Ainsi, un livre qui représente le peuple canadien comme une bande de grotesques et de ridicules, notre Saint-Laurent comme un fleuve désolé, notre pays comme une contrée glaciale en plein été, notre Saguenay comme une monstruosité de mauvais goût, nos cultivateurs comme des libres-penseurs et des annexionnistes – un tel livre donne la "note juste" ! Il est heureux que Fréchette le dise, car je ne l'aurais jamais cru » (D. Ruthban, « Sainte audace », *CrM*, vol. 1, nº 40, 13 octobre 1893, p. 160). La documentation sur le Québec (histoire et géographie) proviendrait des œuvres de l'historien américain Francis Parkman.

6. La recension par Chauveau du roman de W. D. Howells parut dans un article du *Foyer domestique* (« Bibliographie », vol. 1, nº 3, 1er juin 1876, p. 184-193) avec celle de deux autres romans du même auteur, *Their Wedding Journey* et *A Foregone Conclusion*. Chauveau y inséra la traduction de plusieurs passages du sixième chapitre (« Une lettre de Kitty », p. 59-63).

7. L'ouvrage parut aux éditions de la Société des publications françaises, sous le titre *Une rencontre. Roman de deux touristes sur le Saint-Laurent et le Saguenay. Traduction de « A Chance Acquaintance » de W. D. Howells* (Montréal, 1893) et dans une collection (« Bibliothèque française ») qui rassemblait des romans français ainsi que des romans anglais et américains en traduction. « *Une rencontre* pourrait s'appeler : édition française de *A Chance Acquaintance* corrigée de plusieurs fautes qui s'y trouvaient et augmentée de plusieurs autres qui ne s'y trouvaient pas » (D. Ruthban, « Un poète traducteur », *op. cit.*, p. 110).

8. L'abbé Baillargé.

accueilli chez nous, il y a vingt ans, ce roman acclamé par M. Chauveau, ce roman publié d'abord par une revue[9] sous la direction d'un prêtre canadien distingué, est devenu tout à coup, en passant par ma plume de traducteur, un roman *mal fait, mal inventé, mal agencé, mal dénoué*, au cours duquel *les beautés de notre province sont déguisées ou méconnues, notre histoire ignorée, les Canadiens dénigrés et notre religion bafouée*[10] !

C'est une *caricature*, une *injure à tous les Canadiens-français* ; c'est une *honte*, une *stupidité*, un *mensonge*, une *lâcheté*, une *trahison*[11] ! etc.

Au style vous reconnaissez tout de suite un saint homme[12], n'est-ce pas ?

Eh oui ! un saint homme ! un de ces saints hommes qui ont senti le besoin de fonder un organe religieux à Montréal ;

---

36 hommes [R *qui brûlent tellement du feu divin qu'ils n'ont pas trop de la brasserie Splendide et de la plage d'Old Orchard pour se rafraîchir ; un de ces saints hommes*], enfin

---

9. Sous le titre « Une rencontre fortuite », dans neuf des douze numéros de la *Revue de Montréal*, de mars 1879 à mai 1880. Le directeur-fondateur de la *Revue de Montréal* (janvier 1877–janvier 1881) était l'abbé Thomas Chandonnet (1834–1881), professeur au Séminaire de Québec (1861–1865) et principal de l'école normale Laval (de 1867 à sa mort).

10. Voir D. Ruthban, « Un poète traducteur », *op. cit.*, p. 110. Parmi « ce qu'il y a de plus frappant » chez Howells, Chauveau signale « un sentiment vif et fin du ridicule, une sorte de persiflage élégant » (*op. cit.*, p. 185).

11. *Ibid.*, p. 111.

12. « Quand M. Fréchette est en colère, il ne parle que de "sainteté" ; c'est, à son avis, une grosse injure. Aussi, ses deux articles à notre adresse sont-ils parsemés de ces étranges invectives ; du coup, nous sommes canonisés [...]. Ce débordement ne nous a pas tués. [...] Nous sommes si peu abattus que nous osons répliquer. *Sainte audace*, n'est-ce pas ? » (D. Ruthban, « Sainte audace », *op. cit.*, p. 160). Adjutor Rivard (1868-1945) pratiquait alors le droit à Chicoutimi (1891), tout en donnant des cours d'élocution au Petit Séminaire de l'endroit ; à Québec en 1895, il poursuivit la pratique du droit et, cette fois à la Faculté des arts de l'Université Laval, l'enseignement de l'élocution (1896) ; avec les abbés Stanislas-Alfred Rouleau et Eugène Rouillard, il fonda la Société du parler français (1902) et il collabora activement au *Bulletin* de ladite Société ; il participa à la fondation de *l'Action sociale* (1907) et organisa le premier Congrès du parler français au Canada (1912) ; bâtonnier de la Province de Québec (1919), il fut nommé juge de la Cour d'appel (1922) ; il publia des recueils de récits, *Chez nous* (1914) et *Chez nos gens* (1918), des *Études sur les parlers de France au Canada* (1914) et, avec la collaboration de Louis-Philippe Geoffrion, le *Glossaire du parler français au Canada* (1930).

un de ces saints hommes, enfin, à qui toutes les infamies sont permises, dont il est défendu de ne pas admirer jusqu'aux turpitudes, dont les fautes de français mêmes sont sacrées, et qui se font une douce occupation de vouer haut la main à toutes les gémonies, en ce monde et dans l'autre, ceux qui ont l'audace de penser, même, sans leur permission.

Un brave, par-dessus le marché !

Que ne puis-je, dit-il, *marquer d'un fer rouge auteur et traducteur*[13] !

Encore un peu, j'avais la torture et le bûcher.

Ces infâmes institutions modernes qui privent ces bons messieurs du plaisir de flairer la chair grillée et de se repaître dévotement d'une bonne agonie aussi laïque que cléricalement organisée !

Quand y reviendrons-nous donc, mon Dieu ?

Et dire que c'est moi qui soulève cette tempête de malédictions contre mon pauvre ami Howells ! Il saura désormais ce que c'est que de fréquenter les mauvaises compagnies...

Badinage à part, je ne viens pas défendre ici ma traduction ; je n'ai encore jamais répondu à une critique littéraire, et je suis trop vieux pour commencer[14].

Chaque feuillet que j'ai livré à la publicité ne m'appartient plus ; le public a le droit de le juger comme il l'entend, injustement même si ça lui fait plaisir : je n'ai rien à y voir.

Ma traduction est mal faite sans aucun doute : tout le monde sait que je n'étais pas assez bien doué pour profiter de l'incomparable système d'éducation qui nous a valu des littérateurs comme l'abbé Baillargé, et des élèves du Parnasse comme

13. « Après le fait d'écrire ce livre, après la traduction en français de cette prose anglaise, rien n'égale, comme tour de force, la lecture héroïque que j'en ai faite ; j'en dois avertir mes compatriotes. Que ne puis-je marquer d'un fer rouge auteur et traducteur ! » (D. Ruthban, « Un poète traducteur », *op. cit.*, p. 110).

14. Fréchette ne répondait qu'aux critiques à caractère politique ou idéologique ; il confiait à ses amis la réplique aux critiques littéraires. Ainsi, Marc Sauvalle venait de prendre sa défense contre William Chapman qui, dans *le Courrier du Canada*, ravalait le lauréat au rang de plagiaire.

il en fleurit, paraît-il, à la rédaction de l'organe sacré[15], fondé pour démolir tous ceux qui se refusent à reconnaître l'ignorance et la démoralisation privilégiées.

Mais ce n'est pas de ma traduction qu'il s'agit ; c'est du livre lui-même, ou plutôt de son auteur, qui était loin de s'imaginer avoir encouru l'ire sainte de nos *ultramontés*, au point d'être représenté comme un misérable digne du fer rouge, sinon de la corde.

Je veux bien, en ce qui me regarde, me laisser vilipender, calomnier, salir ; j'y suis habitué comme tous ceux de mes compatriotes qui refusent de se mettre *à quat' pattes* ; mais je ne permettrai pas à ces messieurs de noircir, à cause de moi, un homme qui le mérite si peu, sans montrer une fois de plus au public jusqu'où peuvent aller les odieux hypocrites qui se donnent la mission, à la fin du XIX^e^ siècle, de préconiser parmi nous l'exécrable principe qu'il peut exister dans l'État un corps public indépendant de toute loi civile et morale.

Quelques masques sont tombés, arrachons-en encore un : il en restera toujours assez !

Ce n'est pas chose difficile, du reste : il n'y a qu'à citer.

Suivant le saint homme, Howells a calomnié nos prêtres, nos églises, nos couvents, notre population, et jusqu'à l'aspect pittoresque du pays.

Eh bien, nous allons voir ce qu'il y a de vrai là-dessous ; la sincérité et la bonne foi d'un saint homme n'auront jamais brillé d'un plus vif éclat.

À tous seigneurs tout honneur : commençons par les prêtres.

Le saint homme dit :

> Les curés ne sont pas oubliés dans une étude si complète ; *on nous les présente sous un jour peu édifiant*[16].

70 nos *ultramontés* <souligné à l'encre>, au

15. Amédée Denault, le jeune rédacteur en chef de *la Croix de Montréal*, s'apprêtait à publier un recueil de poésies (*Lueurs d'aurore*, 1894).

16. D. Ruthban, « Un poète traducteur », *op. cit.*, p. 111 : « oubliés *en* une ».

Voilà qui est clair, n'est-ce pas ? En lisant cela, vous en concluez tout de suite que le romancier a dû parler des prêtres qui... des prêtres que... des prêtres dont... enfin...

Eh bien, feuilletons le livre, et relevons soigneusement, depuis la première jusqu'à la dernière, toutes les allusions qui y sont faites aux prêtres canadiens, à ceux du passé comme à ceux du présent. *Toutes*, vous m'entendez ; et jugeons notre saint homme :

> Page 39. – Il y avait là... deux ou trois abbés, types de curés qu'on aurait cru empruntés tout d'une pièce à quelque fastidieux roman anglais. Ces derniers conversaient à demi-voix, la main à l'oreille pour entendre la réponse des dames passagères penchées sur le plat-bord...

Pour interpréter cela dans un sens injurieux, il faudrait croire nos curés bien sujets à caution, n'est-ce pas ? Mais continuons :

> Page 47. – Les prêtres en robe noire, qui se croisaient avec les passants sur l'étroit trottoir en bois, s'écartant de temps à autre avec politesse, ou saluant, graves et le sourire aux lèvres, en soulevant leur chapeau à larges bords, étaient pour elle des connaissances plus récentes, mais non moins intimes.

Rien de bien insultant là-dedans non plus, vous l'admettrez.

> Page 52. – Un prêtre disait la messe à l'un des autels latéraux, assisté par deux répondants sans surplis.

Ce n'est pas encore là une calomnie bien infâme, ce me semble. Allons plus loin :

> Page 61. – Le chapelain (des Ursulines)... nous accompagna jusqu'à la chapelle, et il ne pouvait nous offrir une meilleure preuve de sa vie casanière qu'en passant un pardessus et en chaussant des souliers en caoutchouc pour faire les quelques pas en plein air qui nous séparaient de la porte extérieure. Il avait été un peu souffrant, disait-il. En entrant, il ôta son chapeau, coiffa une barrette, et nous montra chaque chose avec la plus grande bonté – et disons en passant que ses manières étaient vraiment exquises.

Pas de bien grave insulte ici non plus, n'est-ce pas ? Mais voici qui est tout à fait curieux :

> Page 62. – Dick est enchanté du recteur, un prêtre. Le fait est que nous aimons tous les prêtres que nous rencontrons. Ils sont très bien et très polis...

Hélas ! j'en connais quelques-uns que ces braves gens n'ont certainement pas rencontrés, car la conclusion n'aurait pas été la même.

Mais passons maintenant au prêtre historique :

Page 92. – Quand le gentilhomme de haute lignée Noël Brulart de Sillery... abandonna les vanités du monde pour embrasser le sacerdoce, le Canada était la mission à la mode, et le noble néophyte donna la mesure de son esprit d'abnégation en consacrant ses grands biens à la conversion des sauvages infidèles. Il fournit aux jésuites l'argent nécessaire pour entretenir un établissement religieux près de Québec ; et cet établissement de Peaux-Rouges convertis au christianisme prit le nom euphonique du donateur... Il devint tout de suite important comme la première résidence des jésuites et des religieuses de l'Hôtel-Dieu, qui, là, travaillèrent et souffrirent pour la religion, en butte aux horreurs de la pestilence, aux rigueurs des hivers et aux attaques des Iroquois. Ce fut le théâtre de scènes miraculeuses, de martyres, de choses extraordinaires de toutes sortes, et le foyer de l'évangélisation indienne.

Voyons, lecteurs, n'est-ce pas là un abominable dénigrement de tout ce que nous avons de plus sacré ?

Aussi, n'est-il pas besoin d'ajouter que c'est un misérable protestant fanatique qui écrit cela, – un franc-maçon peut-être[17] ! – traduit par un pauvre diable qui n'a pas voulu se laisser houspiller suivant les règles de la liturgie !

Une dernière citation pour aujourd'hui :

Page 116. – À droite et à gauche de l'autel (il s'agit de l'église des sauvages, à Lorette), on remarquait deux statues de bois peint – celle d'un individu quelconque, et celle d'un prêtre – bien humble commémoration de ceux qui ont tant souffert pour cette *race condamnée à l'extinction*, et dont les derniers débris s'étiolent[18] à Lorette, dans la malpropreté et une incurable répugnance pour les mœurs civilisées.

17. « M. Howells, père, appartient à la secte de *Swedenborg*. Ses fils sont unitairiens » (P.[-J.-O.] C[hauveau], « Bibliographie », *le Foyer domestique*, vol. 1, nº 3, 1er juin 1876, p. 184, n. 1), « quasi libre[s] penseur[s] » (p. 185).

18. *Une rencontre* : « s'étiolent dans *une* malpropreté ». Sur les « statues de bois peint », voir Charlotte et Céline Gros-Louis, *la Chapelle huronne de Lorette*, s. l. n. éd., 1980, p. 71-72.

Eh bien, – le croirait-on ? – le saint homme reproduit cette phrase, où il s'agit des Hurons de Lorette, en s'y prenant de façon à faire croire que cette « race condamnée à l'extinction, qui s'étiole dans la malpropreté et une incurable répugnance pour les mœurs civilisées », ce sont les Canadiens-français !

Voilà l'honnêteté de ces saintes âmes qui se constituent gardiennes des grands principes, des pures doctrines et des immunités du guihotisme dans notre pays, de ces individus qui semblent payés pour ébranler la foi religieuse dans les consciences faibles, et déconsidérer le clergé en bloc : les bons prêtres aussi bien que ceux qui traînent leur soutane dans tous les carrefours de la morale équivoque et de la politique véreuse.

Je pourrais bien m'arrêter ici : la canaillerie des saintes âmes qui président à l'*organe* est suffisamment prouvée sur un point, pour réduire à leur juste valeur les autres accusations portées contre un homme qui n'a commis d'autre crime que celui d'être traduit par une plume déjà coupable d'irrévérence sacrilège envers un personnage de la confrérie.

Mais comme cela m'amuse toujours un peu de relever certains capuchons pour montrer ce qu'il y a dessous[19], je reviendrai sur le sujet la semaine prochaine.

181 véreuse. [R // *Je n'invoquerai pas l'axiôme : ab uno disce omnes* <ital. : quatre mots> ; *mais j'attirerai l'attention de qui de droit sur deux proverbes vieux comme le monde et dont personne n'a encore contesté la sagesse : // – Dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es* <ital. : onze mots> ; *et : – Birds of the same feather flock together* <ital. : sept mots>.] // Je 190 prochaine. // [R LOUIS FRÉCHETTE.]

19. Allusion au capuchon de Tartufe (voir L. Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », *Pat*, 11 janvier 1896, p. 3).

[SECOND ARTICLE]

Mon article de la semaine dernière portant le même titre a stupéfié bien des lecteurs.

Le fait est qu'on a beau être édifié sur le compte des hypocrites exploiteurs de religion de tous les rangs et de toutes les nuances, quelques-uns d'entre eux trouvent toujours le moyen de nous étonner par leur audace et leur perversité.

Quiconque a un peu de droiture et de bonne foi au fond du cœur a peine à concevoir qu'un chrétien ou un païen soit assez méchant et ait assez de toupet pour mentir aussi effrontément, diffamer aussi froidement, calomnier aussi honteusement, quand la preuve est là, écrite, imprimée, publique, pour confondre le scribe et lui jeter sa turpitude à la face.

On se dit : mais non, ce n'est pas possible ; il doit y avoir erreur ; ce serait de l'aberration, de la folie !

Pas du tout, chers lecteurs ; c'est du calcul, du froid calcul, tout simplement.

D'abord, on compte sur les naïfs, auxquels il ne viendrait jamais à l'esprit qu'un journal portant l'estampille de la religion pût faire ainsi besogne du diable.

Ces natures simples ne vont pas se renseigner aux sources, ne contrôlent rien, encore moins achètent-elles *la Patrie* pour voir s'il y aura une réponse.

TEXTE DE BASE ET VARIANTES : « Sainte canaillerie. II », *la Patrie*, 30 septembre 1893, p. 1, avec modifications manuscrites (ms. : vol. 2, n° 7, f. 133-138).

Elles ont la foi, voyez-vous, et c'est assez : elles s'imagineraient commettre un crime en révoquant en doute – si extraordinaire qu'elle paraisse – une assertion portant un cachet aussi sacré.

Cette catégorie de lecteurs est nombreuse dans la clientèle du saint organe ; mais il y en a une autre qui n'est pas mince non plus.

C'est celle des haineux.

Ceux-ci savent très bien de quoi il retourne, que cela n'est pas vrai, n'a pas de bon sens, que c'est une infamie ; mais tant pis ! Le calomnié n'est pas dans nos rangs, il a même osé résister à l'un des nôtres, il ne sait pas plier l'échine sous la férule, haro sur lui !

On n'oserait pas soi-même en faire autant, c'est trop odieux ; mais on est fort heureux tout de même que cela se fasse. On répète la chose, on la colporte au besoin. On n'affirme rien, on n'y était pas, mais cela se dit, cela est écrit par quelqu'un qui devait savoir, etc.

Que faut-il de plus ? Le but n'est-il pas atteint ?

Avec ça que pour un inconnu bravement caché derrière un pseudonyme, il n'y a pas grand danger à courir, quand même il serait pris en flagrant délit de mensonge.

Et ces saintes âmes – on le sait – risquent rarement leur vrai nom dans leurs édifiantes aventures. C'est plus prudent[1].

34 pas [R *des nôtres* A *dans nos rangs*], il 39 besoin. [R //] On 47 aventures. [R // *Elles signent : Roméo* <ital.>, *Ton gros Noir* <ital. : trois mots> *ou Fligne-dans-le-Foin* <ital.>, *suivant la personne et les besoins du moment, sans oublier de changer de temps en temps d'étiquette, – c'* A *C'*] est

1. « Et voyez jusqu'où peut aller l'impertinence de la "sainte canaille" : nous continuons, malgré vos reproches, à écrire sous pseudonymes ; nous nous nommons encore Saint-Elme, Pat Riott [pseudonymes d'Amédée Denault], etc. C'est d'une lâcheté très vile, vous nous l'avez bien fait voir. Mais, que voulez-vous, mon bon M. Fréchette, il y a des hommes qui aiment à signer leurs propres écrits d'un nom d'emprunt ; d'aucuns préfèrent signer de leur propre nom les écrits des autres. C'est une affaire de goût, au sujet de laquelle il vous serait prudent de n'engendrer chicane à personne » (D. Ruthban [A. Rivard], « Sainte audace », *CrM*, vol. 1, n° 40, 13 octobre 1893, p. 160). Les pseudonymes que Fréchette attribue aux collaborateurs de *la Croix de Montréal* dans son article de *la Patrie* (voir variante 47) sont de son invention.

Allez-y, messieurs ! Faites votre œuvre, saints hommes ! Calomniez, diffamez, salissez, jouissez de votre reste !

On avait autrefois bien du mal à vous démasquer ; maintenant vous nous exemptez de cette besogne en vous démasquant vous-mêmes ; cela va plus vite : merci !

Ne trouvez pas mal, néanmoins, que je vous donne encore un petit coup d'épaule aujourd'hui, aimables créatures, en reprenant la suite de mon article de samedi dernier, et en passant en revue les accusations que votre saint organe porte contre le romancier Howells, à l'occasion de la traduction que j'ai faite de son roman canadien : *A Chance Acquaintance*.

Nous avons constaté la valeur des assertions du noble interprète de la foi relativement à ce que l'auteur dit du clergé canadien ; passons maintenant à ce qui regarde nos églises et notre religion, nos églises ridiculisées et notre religion bafouée :

> Vous n'ignorez pas non plus, dit le saint homme en commentant le livre, que les œuvres de maître qu'on admire à la basilique de Québec sont de « médiocres tableaux », pour quiconque a voyagé et vu des chefs-d'œuvre ? que le Van Dyck est d'une authenticité douteuse ? que la *Conception* de Lebrun n'est qu'une croûte[2] ?

Laissons la question du Van Dyck de côté. Je crois le tableau authentique, mais je ne croyais pas cette divergence d'opinion entre un héros de roman et moi assez importante pour m'empêcher de traduire un ouvrage que je trouve vrai et intéressant sous les autres rapports.

Ce reproche peint bien l'esprit de tolérance qui anime la sainte phalange : pas le droit de différer d'opinion avec elle, même sur l'authenticité d'une peinture.

De plus c'est bafouer la religion que de trouver des tableaux médiocres dans la basilique de Québec.

---

2. D. Ruthban, « Un poète traducteur », *CrM*, vol. 1, nº 28, 1er septembre 1893, p. 110 : « de *maîtres* qu'on ». Sur la collection dont ces tableaux faisaient partie, voir P.[-J.-O.] C[hauveau], « Bibliographie », *le Foyer domestique*, vol. 1, nº 3, 1er juin 1876, p. 187 ; d'après une brochure touristique du photographe L.-P. Vallée, le tableau de Lebrun, *L'Immaculée Conception*, se trouvait au-dessus du maître-autel, tandis que celui de Van Dyck, *Notre Sauveur sur la croix*, se trouvait près d'un pilier, à l'avant de la basilique (voir *Catalogue of Photographic Views of Quebec and Vicinities*, Québec, L.-P. Vallée, s. d., p. 19).

Il faudrait pourtant distinguer. Pour un Canayen catholique, pourvu de toute une organisation hiérarchique chargée de penser pour lui, je veux bien croire qu'il n'est pas permis de se prononcer sur la valeur de quoi que ce soit.

Mais pour un Américain, pour un hérétique, quel mal peut-il y avoir à cela ?

– Mais, me dira-t-on, de quel poids peut être, en fait d'art, le jugement d'un homme assez téméraire pour prétendre que « la *Conception* de Lebrun est une croûte » ?

Pardon, messieurs, il ne s'agit pas ici d'une opinion exprimée par l'auteur du livre : ces appréciations artistiques sont mises dans la bouche d'un des personnages du roman[3], un jeune homme qui prétend ne rien trouver à admirer en dehors de l'Europe et qui pose en blasé.

Mais le plus beau, c'est qu'il ne s'agit pas du tout du tableau de Lebrun, mais d'une *copie* : « il n'aimait guère la *Conception*, COPIE de Lebrun[4] », dit le texte. C'est là ce qui, suivant le saint homme, s'appelle traiter de croûte un tableau de Lebrun !

Vous me demanderez, n'est-ce pas, si je parle bien sérieusement, si tout cela est bien possible ; vous êtes abasourdi devant cette canaillerie sans nom.

Sans nom est bien le mot, et c'est pour cela que je l'ai appelée la sainte canaillerie : un profane ne va jamais jusque-là.

96 je [R *suis* A *parle*] bien [R *sérieux* A *sérieusement*], si

3. Miles Arbuton, le personnage qui porte ce jugement, se pique d'être « un connaisseur » ; le narrateur le présente comme un fat qui, après avoir séjourné en Europe, va « foulant tout le reste à [ses] pieds » (*Une rencontre*, p. 53). « Ah ! il fallait donc le dire plus tôt. C'est si simple ! Voici un livre où est dénigré tout un pays, toute une race, non dans le récit, mais dans le discours des héros du roman ; quant à l'auteur, il n'approuve ni ne désapprouve, et laisse dire ses personnages. [...] Il y a dans cette découverte toute une révolution de la critique littéraire. Ainsi, [...] les romans de Zola sont des plus purs : l'auteur ne fait pas de mal, ce sont ses héros et ses héroïnes qui sont de trop libres personnes ! Et M. Chapman a grand tort de reprocher à M. Fréchette de faire parler son "gars au torse d'hercule antique" comme le forçat de François Coppée [voir *le Lauréat*, p. 117-122] : c'est le *gars* qui parle ! C'est lui qui a copié ! Et M. Fréchette n'y est pour rien ! » (D. Ruthban, « Sainte audace », *op. cit.*, p. 160).

4. *Une rencontre*, p. 53.

Voulez-vous une autre illustration de l'honnête procédé ? La voici :

> Entrons avec Howells et son traducteur dans l'église de Bagotville, dit le saint homme.
>
> « Sur le grand autel toujours le même faux éclat de peinture et de sculpture. »
>
> On examine les décorations, les ornements, et l'on trouve que « cela respire l'idolâtrie ». Mais, dit le personnage spirituel du roman, « je suis d'opinion qu'ils ont besoin d'une foi robuste dans ces climats froids. Cela contribue à les tenir chauds. Il y aurait trop de courants d'air dans cette église nue. Il leur faut quelque chose de serré, de pelotonné[5]. »

Mettons maintenant en regard le texte même du roman, et voyons comment nos églises sont méprisées et notre religion bafouée :

> L'église était *propre et décente comme presque toutes les églises canadiennes* ; et à cette heure matinale plusieurs villageois étaient à leurs dévotions. Le chemin de la croix de rigueur, en dessins lithographiés, ornait les murs, et sur le grand autel toujours le même faux éclat de peinture et de sculpture.
>
> – Je n'aime pas à voir ces choses, dit M^me^ Ellison. Cela respire l'idolâtrie ; qu'en pensez-vous, monsieur Arbuton ?
>
> – Ma foi, je n'en sais rien, je ne vois pas quel mauvais effet pourrait en résulter pour la population.
>
> – Je suis d'opinion qu'ils ont besoin d'une foi robuste dans ces climats froids, dit le colonel. Cela contribue à les tenir chauds. Il y aurait trop de courants d'air dans cette église nue. Il leur faut quelque chose de serré, de pelotonné. Imaginez-vous un de ces pauvres diables écoutant un sermon libéral sur les oiseaux, les fruits, les fleurs et les beaux sentiments, et puis s'en retournant chez lui par-dessus les montagnes, quand le mercure marque trente degrés au-dessous de zéro : il n'y pourrait pas tenir[6].

Or songeons que cette conversation a lieu entre le jeune homme blasé dont j'ai parlé plus haut, le colonel Ellison, qui voit partout matière à plaisanterie inoffensive, et sa femme, une écervelée sans malice, – trois protestants par-dessus le marché, – et, si cela s'appelle *bafouer la religion*, je consens à trouver honnête, chez notre saint homme, le soin qu'il prend de mutiler

5. D. Ruthban, « Un poète traducteur », *op. cit.*, p. 110.

6. *Une rencontre*, p. 24 : « zéro ? *Il* n'y pourrait *point* tenir ».

une citation pour tromper ses lecteurs et noircir un écrivain qui, tout étranger et tout protestant qu'il est, rend, loin d'injurier notre culte, un témoignage flatteur à nos églises canadiennes en général et à celle de Bagotville en particulier.

Et à quoi s'adresse ici la plaisanterie, si ce n'est aux sermons américains « sur les fleurs, les fruits et les oiseaux » ?

Quant au « faux éclat de sculpture et de dorure » remarqué sur nos autels, c'est là une question d'esthétique, ce me semble ; et je me permettrai d'ajouter sans scrupule que l'opinion du romancier là-dessus n'est pas loin d'être partagée par tous ceux qui connaissent nos églises et qui ont visité celles de l'Europe.

Nous ne savons guère, nous Canadiens, ce que c'est que la majesté ; nous préférons le clinquant, le ruolz[7] et les fleurs artificielles. Nous sommes sans doute obligés en conscience de trouver cela plus beau ; mais les Américains, les étrangers ?...

– Allons, finissons-en, dites-vous.

– Mais c'est tout.

– Comment c'est là tout ce qu'Howells a écrit contre nos églises et notre religion ?

Absolument. À moins qu'on ne lui reproche d'avoir parlé d'un cocher à moitié fou qui, pour faire sa cour à des clients américains, se vante de n'être pas plus catholique qu'il ne faut, attendu qu'il est annexionniste.

Pour ce détail, j'invoque à la décharge d'Howells la probabilité du fait : son cocher me semble croqué sur le vif[8].

148 question [R *de goût* A *d'esthétique*], ce

7. Alliage utilisé en orfèvrerie (métal argenté par galvanoplastie). Du nom de l'inventeur (vers 1841), le chimiste français Albert-Henri-Ferdinand, vicomte de Ruolz.

8. « [...] le seul Canadien-français qui parle de religion dans *Une rencontre* se déclare libre penseur et affirme que la majorité de ses compatriotes ne sont pas "plus catholiques que ça" [« En voici un, par exemple, dit le Canadien, en se désignant lui-même [...] qui n'est pas si catholique que tout ça. Il a trop étudié pour s'occuper de religion. Il y a tout un parti chez les Canadiens-français d'ici qui sont opposés aux prêtres et en faveur de l'annexion aux États-Unis » (*Une rencontre*, p. 25)] : or, dit M. Fréchette, cet homme est un cocher "croqué sur le vif". Donc, devons-nous encore conclure, la "note juste" est donnée sur l'esprit religieux et la piété de nos populations » (D. Ruthban, « Sainte audace », *op. cit.*, p. 160).

On lui aura enseigné, comme à moi, que le catholicisme et l'annexion sont deux choses incompatibles ; et, mieux doué sous le rapport de la foi dans l'infaillibilité de ces enseignements-là, il s'est sans doute cru dans l'obligation d'opter.

Et, pressé par la famine, il aura opté pour l'annexion[9].

À qui la faute ?

Il y a aussi les couvents qu'il ne faut pas oublier.

Ça, par exemple, c'est sérieux !

Citons toujours l'organe évangélique :

> La promenade silencieuse et recueillie de deux ursulines en leur jardin cloîtré est une « petite scène d'opéra », *dont se réjouit beaucoup Arbuton, l'homme juste, sincère et droit.* J'en laisse, et des pires[10] !

Eh bien, veut-on connaître la phrase qui donne l'occasion au saint homme de faire cette insinuation calomnieuse au premier chef ? La voici textuellement :

> – C'est véritablement une bonne aubaine pour nous, miss Ellison, que d'avoir cette petite scène d'opéra sous nos fenêtres.
>
> Et il se mit à sourire en entendant Kitty lui répondre :
>
> – Oui ? est-ce vraiment comme un opéra ? Je n'en ai jamais vu, d'opéra ; mais ce doit être bien beau[11] ?

Où sont les moqueries ? où est le persiflage là-dedans ? je vous le demande !

Au contraire, à vingt places dans le volume on parle des ursulines de Québec dans les termes les plus respectueux et les plus sympathiques[12]. L'héroïne du roman s'écrie même à la page 45[13] :

---

9. Le cocher, « qui pose en esprit fort, [...] aimerait "autant ne pas vivre du tout que défricher une terre" » (D. Ruthban, « Un poète traducteur », *op. cit.*, p. 110).

10. *Ibid.*, p. 111.

11. *Une rencontre*, p. 51 : « beau. »

12. On parle des ursulines aux pages 47, 50-51, 60, 90, 113 et 131.

13. En réalité, page 46.

– Peut-il y avoir rien de plus beau[14] ?

Vous avez peine à en croire vos yeux, n'est-ce pas, lecteurs ?

Eh bien, cela est publié dans un journal qui se prétend l'organe de nos autorités ecclésiastiques, et qui porte en titre l'emblème de la religion du Christ, la croix du Rédempteur, la croix que l'on baise devant les tribunaux pour prendre Dieu à témoin de la vérité de ce qu'on avance.

Dans toutes les langues connues, cela s'appelle...

Voyons, saintes âmes, dites-nous comment cela s'appelle ? Et le public jugera lequel de vous ou de moi mérite qu'on le marque d'un fer rouge.

Je pourrais bien continuer, et démontrer que le saint champion du guihotisme est tout aussi véridique quand il accuse le romancier américain d'avoir décrié notre population et rabaissé notre pays jusque dans ses aspects pittoresques.

Je pourrais prouver, par mille citations enthousiastes, que, bien au contraire, Howells dit de nous et de notre province les choses les plus flatteuses[15].

Mais, à quoi bon ? La *sainte canaillerie* est assez démasquée comme cela.

213 cela [R *LOUIS FRÉCHETTE.*]

14. Cette exclamation a pour objet la mansarde d'une hôtellerie dont la fenêtre donne sur la cour du couvent des ursulines : « Et son œil enthousiasmé s'arrêtait sur les plafonds bas, la vaste et profonde cheminée disant éloquemment les larges attisées qui devaient y rugir, les fenêtres françaises aux curieuses et massives espagnolettes, et tous ces petits détails qui faisaient de l'endroit quelque chose de rare et d'attrayant. »

15. « Je prie le lecteur, qui croit que, dans l'ensemble, les phrases citées perdent peut-être leur méchante figure, d'ouvrir le volume et de lire au hasard ; il verra quel article je ferais si j'entreprenais de transcrire toutes les platitudes de ce roman » (D. Ruthban, « Un poète traducteur », *op. cit.*, p. 110).

Page laissée blanche

[Chapitre VIII]

L'ABBÉ BRUNEAU

L'affaire Bruneau éclate opportunément au début de l'année 1894 pour fournir à Fréchette des arguments contre le père Lacasse, fervent défenseur des immunités ecclésiastiques. Il établit ainsi un contraste entre ses compatriotes catholiques et les catholiques de France, plus en mesure, selon lui, de traiter les clercs comme des citoyens ordinaires dans les cas qui relèvent de la justice civile. L'un des collaborateurs de la Croix du Canada *blâme Fréchette de « s'acharner à l'œuvre qu'il a entreprise : saper l'influence du clergé ; arracher du cœur de ses compatriotes le respect pour la personne du prêtre ; jeter celui-ci à bas du piédestal où l'onction sainte l'a élevé, pour le traîner dans la boue » ([anonyme], « Une rechute », 13 août 1894). Tardivel félicite ce journaliste d'avoir dénoncé la « page ignoble » du polémiste de* la Patrie *(« Petite note », Vé, 18 août 1894).*

Il y a deux ou trois semaines, un câblegramme nous apprenait que la cour d'assises de Laval, France, venait de condamner à mort un certain abbé Bruneau, vicaire à Entrammes, convaincu de meurtre au premier degré sur la personne de son propre curé, et sur celle d'une jeune fleuriste, le vol étant le mobile des deux crimes[1].

TEXTE DE BASE ET VARIANTE : « L'abbé Bruneau », *la Patrie*, 11 août 1894, p. 1, avec une modification manuscrite (ms. : vol. 2, nº 8, f. 139-141).

1. [Anonyme], « L'abbé Bruneau. La condamnation de l'assassin d'Entrammes », *Pat*, 25 juillet 1894, p. 2. L'abbé Bruneau (né à Voutré), fut nommé vicaire à Astille, puis à Entrammes, commune située à huit kilomètres au sud de Laval, préfecture de la Mayenne. Il aurait d'abord volé quelque argent à la sacristie d'Entrammes, mais le curé Fricot l'aurait surpris ; le meurtre, commis le 2 janvier 1894, aurait servi à cacher le vol. Le tribunal l'acquitta du meurtre de la veuve Bourdais, fleuriste de Laval, tuée le 15 juillet 1893.

Le procès a duré quatre jours[2].

Les débats ont démontré que l'accusé était un débauché et un voleur ; qu'il avait jeté son vieux curé, l'abbé Fricot, dans un puits, où, voyant qu'il ne se noyait pas assez vite, il l'avait assommé avec des bûches[3].

L'abbé Bruneau ne m'ayant jamais ennuyé, et pour éviter toute apparence de parti pris, j'avais résolu de ne pas faire la moindre allusion à cette triste aventure, lorsque hier au matin, j'eus par hasard la conversation suivante avec un homme, intelligent pourtant, conversation qui montre bien jusqu'à quel point certaines doctrines absurdes peuvent égarer l'esprit d'un population, et lui faire voir précisément l'envers de la réalité.

– Quelle chose déplorable que cette condamnation ! s'écriait mon interlocuteur.

– Pourquoi donc déplorable ? répondis-je ; parce qu'un scélérat va monter sur l'échafaud, vous trouvez cela déplorable ! Ce qui le serait beaucoup plus, ce fût qu'il n'y montât point.

– Pourtant, comme catholiques, n'est-ce pas...

– C'est précisément comme catholiques, ce me semble, que nous devons souhaiter voir disparaître les monstres qui souillent nos rangs, les prêtres infâmes qui déshonorent leur ministère. Si les catholiques ne sont pas des ennemis de la société, ils ne sauraient regretter de voir un criminel recevoir son châtiment.

– Mais un prêtre !

– Un prêtre ? mais c'est bien cela qui double et triple la culpabilité de l'individu ; c'est une raison de plus pour nous d'applaudir à la punition d'un crime dont l'horreur, si elle ne rejaillit pas sur le clergé comme corps, est au moins un sujet d'humiliation pour l'Église. Pour ma part, j'ai beau être catholique, je ne vois pas quelle raison je pourrais avoir d'être plus

2. Condamné à mort le 12 juillet 1894, l'abbé Bruneau fut exécuté le 30 août.

3. Voir Nouvelliste, « Drame clérical », *CR*, vol. 5, nº 2, 13 janvier 1894, p. 27-28 ; [anonyme], « Télégraphie. Exécution de l'abbé Bruneau », *Pat*, 30 août 1894, p. 1.

indulgent pour mon meurtrier si j'étais assassiné par un cardinal – M. l'abbé Scott dit que cela s'est vu[4] – au lieu d'être assassiné par un cocher de fiacre.

– Très bien ! mais ne croyez-vous pas que l'infamie d'un prêtre atteint plus ou moins ses confrères ?

– Oui, quand ceux-ci s'en font les complices en la cachant. Jamais quand ils la répudient. Non, Monsieur, ce n'est pas la condamnation de l'abbé Bruneau qui est déplorable, c'est son crime ; et ce qui le serait bien davantage, c'est que le crime restât sans rétribution. Est-ce qu'il serait permis aux prêtres plus qu'aux autres d'être des criminels, par hasard ?

Le personnage avec qui j'avais cette conversation – un homme intelligent, je le répète – est parti en branlant la tête, pas convaincu[5].

Hélas ! il n'y a rien là-dedans qui doive trop nous étonner ; à force d'être prêché sur tous les tons, un principe absurde finit par ne plus choquer notre conception, et on l'accepte à l'aveugle, sans réfléchir, si renversant qu'il soit.

Je suis sûr qu'il y a ici, dans notre pays, des milliers de pauvres abrutis, à la conscience faussée, qui, s'ils voyaient commettre un assassinat par un prêtre, croiraient que c'est un grand péché d'en parler.

Que voulez-vous, c'est la doctrine émise par MM. les oblats, dans des livres annoncés et préconisés en chaire, vendus dans les sacristies, achetés par notre gouvernement, et distribués en prix dans nos écoles.

Avec cela que, d'après des mandements célèbres, le prêtre ne relève aucunement des tribunaux, et n'est responsable de ses actes qu'auprès de son évêque ; que tous les catholiques

4. Voir Justice (H.-A. Scott), « Réponse à *la Patrie* et à la *Canada-revue* », *le Quotidien*, 14 septembre 1892, p. 2.

5. Selon *la Croix du Canada*, Fréchette « crée de toutes pièces un bon chrétien assez naïf pour aller épancher son cœur dans le gilet de M. Fréchette. Invraisemblable ?... On s'inquiète bien de ça ! Le brave homme s'indigne qu'on ait osé condamner à mort un prêtre, tout meurtrier qu'il soit. De son côté, M. Fréchette s'indigne que son interlocuteur s'indigne, de sorte que c'est une indignation générale » ([anonyme], « Une rechute », 13 août 1894, p. 1).

témoins par hasard du crime d'un abbé sont obligés de *cacher ça* sous les peines les plus graves, et que les journaux trop indiscrets sur ce point sont sujets à la censure et à l'interdiction ecclésiastique[6].

Et de pareilles doctrines, à force d'être prêchées et proclamées avec ensemble et aplomb, finissent si bien par faire leur chemin, que des gens, sensés sur tout le reste, sont complètement abasourdis – parce que c'est un prêtre – qu'un assassin soit condamné à mort !

Un laïque, passe ! – la corde ou le couperet voilà bien tout ce que mérite cette engeance *aussi indigne que ridicule* – mais un prêtre, songez-y !

Que deviendraient donc les immunités cléricales ?

Il aurait mieux valu, n'est-ce pas, qu'on fît en France ce qu'on fait chez nous, *cacher ça*, et conserver sa gangrène. Comme si c'était en gardant précieusement sa purulence à l'intérieur qu'on réussit à s'assainir le corps !

Chers bons prêtres, que je vous plains d'avoir à porter le poids d'une pareille solidarité !

Eh bien, en France, Dieu merci, ce n'est pas ainsi qu'on raisonne.

On n'a pas vu un prêtre dans l'abbé Bruneau, mais un assassin.

Et comme ces infâmes républicains n'admettent pas d'assassins privilégiés à cause de l'habit qu'ils portent, ils l'ont tout bonnement condamné à la guillotine, sans – j'en suis sûr – en avoir demandé la moindre permission à son évêque.

Et le clergé de France est bien trop intelligent pour protester[7].

---

6. Allusion à la lettre pastorale collective des évêques au sujet du scandale Guihot (29 septembre 1892) et à trois documents de Mgr Fabre : la circulaire sur le scandale Guihot (29 septembre 1892), la circulaire condamnant *Canada-revue* et *l'Écho des Deux-Montagnes* (11 novembre 1892) et la lettre pastorale « sur l'état actuel de la société » (27 décembre 1893).

7. Aux habitants d'Entrammes qui lui reprochaient de ne pas avoir sévi contre le prêtre fautif quand il en était encore temps, l'évêque de Laval, Mgr Jules Clément, aurait répliqué « que s'il n'a pas suspendu le vicaire c'est grâce

Il pourrait fort bien arriver, par exemple, qu'il en cuirait au juge qui a prononcé la sentence.

Le père Lacasse nous raconte la mésaventure de ce pauvre diable qui avait été « tordu comme un écheveau d'*étouppe*[8] » (avec deux *p*) pour avoir eu la malencontreuse idée de se mesurer avec un curé.

Qu'aurait-ce été, s'il l'eût condamné à mort ?

Il y était pour une demi-douzaine de *p* au moins.

Et les pauvres jurés donc, qui l'ont déclaré coupable – *coupable* est bien le mot –, d'après le texte sacré de la *Quatrième mine*, ne sont-ils pas sûrs d'être châtiés « dans leur personne, leurs biens et leurs enfants[9] » ?

Je crois entendre d'ici le saint oblat s'écrier, les dix doigts dévotement croisés sur le thorax : « Vous m'en donnerez des nouvelles dans cinq ans[10] ! On ne touche pas impunément à la prunelle de Jésus-Christ[11] ! »

112 Jésus-Christ ! » // [R *LOUIS FRÉCHETTE.*]

au désir manifesté par l'abbé Fricot, qui voulait éviter un scandale, et a intercédé en sa faveur » (Nouvelliste, *op. cit.*, p. 28). Jusqu'à la fin, l'abbé Bruneau protesta de son innocence (A. Loth, « Était-il coupable ? », *CC*, 13 septembre 1894, p. 1 ; Jean des Érables, « Repentir et expiation », *CrC*, 14 septembre 1894, p. 1). « Un prêtre vient d'expier sur l'échafaud aux applaudissements d'une foule avinée et forcenée toute une vie de débauches et un meurtre dont la preuve directe n'a pas été faite, et pour lequel bien des gens nient aujourd'hui sa culpabilité » (Duroc, « Nos libertés », *Ré*, vol. 1, n° 3, 22 septembre 1894, p. 33-34) ; « Cette exécution [...] semble avoir été un assassinat véritable, formel et calculé, et non pas l'exécution d'une sentence juste et bien pesée » (l'*Osservatore cattolico* de Milan, cité par J.-P. Tardivel, « L'exécution de l'abbé Bruneau », *Vé*, 20 octobre 1894, p. 7). On prétendit même avoir découvert le vrai coupable ([anonyme], « Innocent. L'abbé Bruneau n'a pas tué », *Mo*, 16 octobre 1894, p. 4).

8. *Le Prêtre vengé*, p. 17.

9. *Ibid.*, p. 10.

10. *Ibid.*, p. 15 et 271.

11. *Ibid.*, p. 14, 15 et 271.

Page laissée blanche

[Chapitre IX]

ORIGINAUX ET DÉTRAQUÉS

DU MAL QUAND MÊME

D'après Fréchette, l'accueil réservé à ses Originaux et détraqués *n'est pas le même selon que les critiques se prononcent sur son livre avant les « Lettres à l'abbé Baillargé » ou après. Aussi croit-il bon d'attirer l'attention sur l'intolérance dont semble faire preuve à son égard l'un des collaborateurs de* la Vérité *et sur l'attitude apparemment contradictoire d'Amédée Denault, le directeur de* la Croix de Montréal, *qui, six semaines plus tôt, a publié une vive critique de sa traduction du roman de William Dean Howells,* A Chance Acquaintance.

Encore un saint homme qui me tombe dessus[1] !

Il m'en pleut sur la tête des saints hommes.

Bientôt j'en aurai autant à mes trousses qu'il y en a à l'asile de Saint-Benoît[2] et sous les soins du *Father* Murphy[3].

TEXTE DE BASE ET VARIANTE : « Du mal quand même », *la Patrie*, 4 novembre 1893, p. 1, avec une modification manuscrite (ms. : vol. 2, nº 9, f. 142-146). Dans la marge supérieure, Fréchette a ajouté à la mine de plomb un titre général : « Originaux et Détraqués ».

---

1. Un ami des bons livres, « Un livre nouveau », *Vé*, 21 octobre 1893, p. 3.

2. Inaugurée en septembre 1884, cette maison de santé, dirigée par les Frères de la charité de Saint-Vincent-de-Paul, accueillait « les aliénés de familles aisées, avec des sections pour les alcooliques, les épileptiques, les incurables » (P. Wyczynski, *Nelligan, 1879-1941. Biographie*, Montréal, Fides, « Le Vaisseau d'or », 1987, p. 329, n. 65). Aujourd'hui Centre d'accueil Pierre-Joseph-Triest, du nom du fondateur des Frères de la charité.

3. Au moyen d'un « traitement à l'or » de sa fabrication, le père Murphy soignait les alcooliques dans les établissements du Gold Care Institute qu'il avait établis dans plusieurs villes du Canada. De passage à la succursale de Montréal (875, rue Dorchester) depuis environ le 15 octobre, il donna une conférence au Windsor Hall le 20 novembre 1893.

Mon nouvel agresseur n'est ni aussi brutal, ni aussi grossier que l'incommensurable père Lacasse. Il semble avoir au moins quelques notions de savoir-vivre et ne pas tenir sa plume d'une main tout à fait brouillée depuis l'enfance avec le savon.

Mais au fond les intentions sont les mêmes.

S'il ne vous harponne point avec un tirefient trempé dans la gadoue[4], il n'en essaie pas moins de vous étriper saintement et de son mieux.

Point de signature, c'est dans l'ordre : l'abbé Guihot, lui aussi, se cachait pour vaquer à ses œuvres de piété.

Question d'humilité sans doute.

Toutefois – mes lecteurs ne l'auraient jamais deviné – ce sont mes *Originaux et détraqués*[5] que l'on condamne comme un attentat contre les principes les plus sacrés ; et c'est le pudibond Tardivel qui donne l'hospitalité de *la Vérité* à la dénonciation aussi honnête qu'anonyme.

Citons ; cela ne pouvait manquer de commencer par un texte :

> L'apôtre saint Paul, écrivant aux Éphésiens, leur recommande d'avoir toujours un langage digne de leur haute vocation. « Que parmi vous, dit-il, on n'entende point de paroles folles (*stultiloquium*) ni de paroles bouffonnes (*scurrilitas*), toutes choses qui ne conviennent pas à des chrétiens[6]. »
>
> Saint Jean Chrysostome, commentant le texte de saint Paul, insiste très fortement pour que les chrétiens auxquels il s'adresse ne s'habituent pas à dire des bouffonneries et des folies[7].

4. « "Tirefient" n'est pas français, M. Fréchette, l'incommensurable ! être obligé d'inventer des mots pour exprimer ce qu'il tire de son esprit ! "Gadoue" est français, mais ne se trouve que dans le dictionnaire, qui souffre tout » (Piccolo, « Encore lui », *CrM*, vol. 1, nº 51, 20 novembre 1893, p. 202).

5. *Originaux et détraqués. Douze types québecquois*, Montréal, Louis Patenaude, 1892. La date, inscrite en page de titre de l'édition originale, anticipe celle de la publication du volume (vers le 10 juin 1893). Le dernier numéro du feuilleton des *Originaux et détraqués*, dans *Canada-revue*, date du 4 mars 1893.

6. *Éphésiens*, V, 4.

7. Jean Chrysostome, 17e séquence de l'« Homélie sur l'épître aux Éphésiens », *Œuvres complètes*, t. X, Bar-le-Duc, L. Guérin et Cie, 1866, p. 524.

Ce n'est assurément pas moi qui m'insurgerai contre saint Paul ni saint Jean Chrysostome ; mais si l'on pouvait peser les plaisanteries de mon livre avec les gravelures qui se débitent tous les soirs dans bon nombre de nos presbytères, je suis bien certain que ce ne serait pas moi qui obtiendrais le prix.

M'est avis que saint Paul, en se servant de ces paroles, n'avait pas que les laïques en vue.

Mais citons encore quelques lignes :

> Les détraqués du livre de M. Fréchette disent plus que des folies ; très souvent ils jurent *comme des démons*[8]...
>
> Quelques-uns des héros de ce livre ont sans cesse dans la bouche un langage qui frise le blasphème. Comme ce *bédeau* (*avec un accent aigu !*) de Québec, par exemple, dont les histoires sont, la plupart du temps, des parodies de choses saintes, et qui meurt en faisant une grosse plaisanterie sur les sacrements[9].

Eh bien, j'ai lu cette histoire de *be*deau de Québec (sans accent aigu) au Cercle Ville-Marie[10] devant un auditoire dont faisaient partie une trentaine de prêtres sulpiciens, au moins ; et ils en ont été si peu scandalisés que plusieurs d'entre eux, après la soirée, m'ont chaudement félicité et conseillé de publier ces monographies en volume[11].

---

8. Un ami des bons livres, « Un livre nouveau », *op. cit.*, p. 3.

9. Au jeune vicaire venu lui administrer « le sacrement de pénitence et l'extrême-onction », Oneille répliqua : « L'ordre et le mariage, si vous voulez ; dépêchez-vous » (*Originaux et détraqués*, p. 50).

10. Le Cercle Ville-Marie, fondé par les sulpiciens le 8 avril 1885, avait pour objectif de répandre parmi la jeunesse étudiante universitaire de Montréal le goût de la littérature, des arts et des sciences, dans le respect des enseignements de l'Église catholique. Le programme d'activités comportait des séances publiques (conférences, déclamations, chants, poèmes, comédies) et des séances privées (conférences et discussions). En 1893, le Cercle comptait quelque trois cents membres, sous la direction (depuis 1890) de l'abbé Hercule Bédard. Voir [anonyme], « Le Cercle Ville-Marie », *Mo*, 28 avril 1893, p. 1 ; M. Lajeunesse, *les Sulpiciens et la vie culturelle à Montréal au XIX^e siècle*, Montréal, Fides, 1982, p. 190-191.

11. Le 20 mai 1892, à la troisième et dernière des soirées du Triduum littéraire et musical que les membres de l'Union catholique avaient tenues au Cercle Ville-Marie pour souligner le deux cent cinquantième anniversaire de la fondation de Montréal, une conférence de Fréchette, « Types québecquois » (Oneille, Grelot et Chouinard), avait en effet connu un franc succès : « pendant près de deux heures, il a fait rire son auditoire aux larmes » ([anonyme], « M. Louis Fréchette au Cercle Ville-Marie. "Types québecquois" », *Pat*, 21 mai 1892, p. 8). Voir aussi Françoise, « Chronique du lundi », *Pat*, 30 mai 1892, p. 1.

Il est vrai qu'alors je n'avais pas encore osé toucher à l'arche d'alliance, dans la personne d'un astre du Collège de Joliette[12] !

Mais le plus drôle, c'est que toutes les anecdotes plus ou moins sacrilèges que je relate relativement à ce *be*deau de Québec (avec un *e* muet) m'ont été fournies par un prélat romain, qui m'en a même raconté d'autres que j'ai dû mettre de côté.

Et notons en passant que ce prélat romain – qui est, ma foi, tout aussi respectable qu'un autre – m'a donné tous ces détails, sachant qu'ils devaient entrer dans un livre, et que je les lui ai soumis après les avoir écrits.

Voilà donc quelques sulpiciens avec un prélat romain dans le même sac que moi !

Maintenant, si j'y mettais aussi le rédacteur en chef de *la Croix*, à seule fin de m'amuser en religieuse compagnie !

Mon confrère ne prendra pas cela pour un mauvais procédé, j'espère, puisque j'invoque son autorité pour me défendre.

Voici en effet ce que je trouve dans la revue *le Monde latin et le monde slave*[13], sous la signature de Jules Saint-Elme :

> Sous la rubrique *Originaux et détraqués*, M. Louis Fréchette, le poète de *la Légende d'un peuple*, nous a donné un fort joli recueil de prose. C'est une série d'études souvenirs de certains types, maniaques ou toqués, que l'auteur a connus dans sa jeunesse...
>
> Notre compatriote, lauréat de l'Académie française, auteur parisien, par sa *Légende d'un peuple*, est un styliste distingué, hautement prisé chez nous à ce titre, et jouissant de quelque renom dans la vieille France elle-même. Il a mis du plus pur de son talent dans cette galerie de tableaux-portraits copiés sur le vif et brossés de main de maître.

12. L'abbé Baillargé.

13. *La Revue du monde latin* (bureau principal à Paris et bureaux secondaires à Madrid, Rome, Lisbonne, Bruxelles, Bucarest, Rio de Janeiro et Buenos Aires), fondée en 1883, devint, en 1891, *la Revue mensuelle du monde latin* (bureau unique, à Paris) et, en 1893, *le Monde latin et le monde slave*. Amédée Denault (1870–1939), fondateur de *la Croix de Montréal* et durant de nombreuses années directeur du *Monde illustré*, y tenait la chronique « Courrier de la Nouvelle-France » sous le pseudonyme de Jules Saint-Elme.

La magie du style, la saveur de l'humour et du sel gaulois *du meilleur goût*, répandus à profusion dans tout ce volume, en rendent la lecture fort attrayante, grâce au franc éclat de rire dont elle s'accompagne fréquemment.

M. Fréchette, sans doute, ne vient point de nous livrer là le plus important de ses ouvrages, mais il a peut-être donné celui qui sera lu avec le plus de plaisir et le plus longtemps, dans le grand public, celui qui popularisera davantage son nom au sein de la masse des lecteurs. Ces contes, histoires, légendes ou traditions, qui conservent encore sous la plume du narrateur tout leur fumet de terroir, ont le don de plaire, entre tout, au peuple du Canada français. M. Fréchette a saisi le secret de ce sentiment profondément ancré au cœur de notre race, et a su l'exploiter avec un rare bonheur. Pour de longues années à venir, nous n'en doutons pas, ses *Originaux et détraqués* auront leur place tout indiquée *au bon coin du foyer national. Ce sera le livre par excellence que les petits aimeront à lire ou entendre lire, au coin de l'âtre aux longues heures des veillées canadiennes*[14].

Maintenant revenons au saint homme de *la Vérité* et comparons :

L'idée de faire un livre pour conserver à la postérité le souvenir de choses *qui méritent plutôt un profond oubli* me surprend, et je me demande quel intérêt peu[ven]t offrir à un homme bien élevé des *récits remplis de grosses farces*, de *jurons et de mots grossiers qu'on se donne bien garde de prononcer en bonne société* ?

Non seulement dans un salon de bonne compagnie, mais même dans un wagon de première classe, on ne souffrirait pas un voyageur qui tiendrait le langage des détraqués de M. Fréchette.

À quelle classe d'hommes un tel livre s'adresse-t-il ?

Les bonnes familles ne l'achèteront pas ; car chez nos bonnes familles de la campagne on a tellement en horreur les jurons qu'on évite de les prononcer en *racontant une histoire ; on a peur de scandaliser les petits enfants*[15].

14. Fréchette remercia Denault de son article du *Monde latin* (octobre 1893) : « Vous voudrez bien accepter mes remercîments, en attendant que je puisse mieux m'acquitter envers vous » (lettre du 15 octobre 1893, archives de l'université Laval, fonds Denault). Quant à lui, après avoir qualifié l'article de Fréchette de « petit tour de Jarnac » (Saint-Elme, « Entendons-nous ! », *CrM*, vol. 1, nº 52, 24 novembre 1893, p. 205), Denault fit paraître dans *le Monde latin* un article favorable à la *Quatrième mine* du père Lacasse, pour faire bonne mesure (voir [anonyme], « Justice égale », *CrM*, vol. 1, nº 67, 16 janvier 1894, p. 266).

15. Un ami des bons livres, « Un livre nouveau », *op. cit.*, p. 3 ; c'est Fréchette qui souligne.

Voilà comment un livre peut se juger *avant* les *Lettres à l'abbé Baillargé*, et *après* les *Lettres à l'abbé Baillargé*[16] !

Dans l'opinion de certains ultramontés, quand un laïque aussi *indigne* que *ridicule* réclame d'autres droits que celui de se laisser patiemment frotter le chignon *ad libitum* par n'importe quel doux lévite ensoutané, il ne vaut absolument plus rien ; ses expressions les plus anodines se transforment en langage qui frise le blasphème ; ses phrases les plus innocentes deviennent scandaleuses ; il n'a plus même la permission de plaisanter ; il faut à tout prix détruire l'infâme qui ose donner un pareil exemple d'insubordination !

Le père Lacasse, au moins, voilà ce qui s'appelle un auteur ! en voilà du style de bonne compagnie, des expressions édifiantes !...

Il ne faudrait pas s'y tromper cependant : tout ce que je viens de dire n'est pas pour défendre un de mes ouvrages attaqués.

Non, je n'ai qu'un but en cela : démasquer les hypocrites, et mettre au jour ce qui se cache de haine aveugle et de sournoise duplicité, non seulement sous la crasseuse défroque des escobars en goguette, mais encore sous les dehors onctueux du papelardisme raffiné.

Continuez l'assaut, Messieurs ; mais ne soyez point surpris si la garnison possède un peu plus de munitions que vous ne pensez.

Jamais d'attaque de notre part ! mais *coup pour coup*, c'est la devise du moment, et ce sera la mienne jusqu'à ce que j'aie obtenu la paix.

129 édifiantes !... // [R *Mais* <voir Appendice I, p. 1242> *avariés.*] // Il

16. Denault rétablit les faits : c'est après la parution de la dernière lettre de Fréchette à l'abbé Baillargé, le 1er juillet 1893, qu'il avait commenté le livre de Fréchette, dans un article daté, selon lui, de Salaberry de Valleyfield, fin août 1893 (voir Saint-Elme, « Entendons-nous », *op. cit.*, p. 205-206).

[Chapitre X]

À PROPOS DE MIRACLES

En octobre 1895, au terme d'une autre de ses tournées européennes, Fréchette s'est rendu à Lourdes. À son retour, il fait paraître dans la Patrie, *en guise de couronnement de ses « Notes de voyage », le récit de son bref séjour dans ce haut lieu des pèlerinages catholiques (9 novembre–14 décembre 1895), récit dont* le Journal de Lourdes *reprend de larges extraits (29 décembre 1895–26 janvier 1896). Mais entre-temps, dans une conférence à l'Institut canadien de Québec, le vendredi 13 décembre 1895, il émet l'opinion que la science de l'avenir pourrait bien expliquer les miracles du passé. Cette assertion, qui n'est pas sans rappeler certaines pages du roman de Zola,* Lourdes, *paru l'année précédente (et depuis mis à l'Index), soulève aussitôt de vives critiques dans les milieux cléricaux ainsi que dans la presse. Des trois répliques qu'il destine alors à ses adversaires, seules les deux premières paraissent, alors que la troisième, éreintement d'un article du* Messager de Saint-Antoine-de-Padoue, *reste inédite.*

À PROPOS DE MIRACLES

À mon grand regret, ma récente conférence sur Lourdes[1] a scandalisé certains cœurs naïfs[2].

Il est des gens – bien sincères, c'est entendu – qui n'aiment pas qu'on dérange le cercle étroit où tourne la sphère des idées qu'on leur a fournies toutes faites et *ne varietur*.

Qu'il s'agisse de dogmes, ou simplement de matières laissées à la libre discussion des hommes, ils cherchent des hérésies comme ils chercheraient des puces.

TEXTE DE BASE ET VARIANTES : « À propos de miracles », *la Patrie*, 21 décembre 1895, p. 1-2, avec modifications manuscrites (ms. : vol. 2, n° 10, f. 147-155).

1 MIRACLES // [R *Mes récents articles sur Lourdes, ont, à* A *À*] mon grand regret, [A *ma récente conférence sur Lourdes a*] scandalisé

---

1. Conférence à l'Institut canadien de Québec, le 13 décembre 1895. Ce texte parut dans *la Patrie* (« Notes de voyage », 9, 16, 23 et 30 novembre, 7 et 14 décembre 1895) et dans quatre numéros du *Journal de Lourdes* (« Impressions de Lourdes », 29 décembre 1895, 12, 19 et 26 janvier 1896). Les articles de *la Patrie* furent ensuite réunis en brochure (*Lourdes* [...], Québec, C. Darveau, 1896).

2. L'abbé Ferdinand Dupuis, ancien professeur de théologie au Collège de Lévis et auteur d'un recueil de récits de voyages, *Rome et Jérusalem* (1894), alors vicaire à la basilique de Québec, serait intervenu auprès de la direction de *l'Électeur* pour dénoncer le projet de publication de la conférence de Fréchette. L'abbé Lionel Lindsay, ancien professeur et préfet des études au Collège de Lévis, auteur de *Pèlerinages d'outre-mer* (1890), alors aumônier des ursulines à Québec et inspecteur scolaire ecclésiastique pour l'archidiocèse de Québec, donna indirectement la réplique à Fréchette dans sa conférence du 18 mars 1896 (« Souvenirs de Lourdes ») devant les membres du Cercle catholique. Quelques mois plus tard, *le Courrier du Canada* publia des articles de l'abbé Louis Colin sur la question (« Les miracles de Lourdes », 9, 11, 12 et 14 septembre 1896).

Et, dans leur zèle, ils s'imaginent servir la religion, sans songer que ce n'est pas en la puérilisant, si l'on me permet l'expression, qu'ils la feront admirer, et en la rétrécissant qu'ils la rendront plus accessible à tous.

Si j'avais parlé de Lourdes sans faire allusion aux miracles, on m'aurait infailliblement accusé de les nier.

Si je les avais proclamés sans restriction, on n'aurait pas manqué de me taxer d'hypocrisie, en insinuant sans doute que je préparais les esprits pour ma candidature quelque part.

Mais, contrairement à tout cela, j'ai longuement et très respectueusement parlé de ce qu'on est convenu d'appeler les miracles de Lourdes, sans conclure au surnaturel d'une façon absolue.

Je me suis déclaré trop croyant pour nier, et reconnu trop peu éclairé pour pouvoir délimiter la frontière entre le possible et l'impossible, ou, si l'on aime mieux, entre le naturel et le surnaturel.

La science, ai-je dit[3], expliquera-t-elle jamais les faits extraordinaires qui s'accomplissent tous les jours à Lourdes ? C'est possible, mais je n'en sais rien !

Quant à l'existence de ces faits, non seulement je l'ai admise, mais encore je l'ai proclamée.

Voici, du reste, mes propres paroles :

> Ces faits extraordinaires existent, il n'y a pas à en douter. Un sénateur des États-Unis, Chauncey Depew, un protestant célèbre, l'admettait récemment encore dans un article qui a fait du bruit[4].

25 l'impossible [R . A, *ou, si l'on aime mieux, entre le naturel et le surnaturel.*] // « La

3. « Ce qu'on est convenu d'appeler les miracles de Lourdes – car, on le nierait en vain, il se passe là des faits extraordinaires – trouvera-t-il jamais son explication purement scientifique ? C'est possible. La science a sans doute bien des secrets à nous apprendre » (« Notes de voyage. XI. Lourdes. I », *Pat*, 9 novembre 1895, p. 1) ; « Ces faits trouveront-ils jamais leur explication purement scientifique ? C'est possible. La nature – ou la divinité, si l'on préfère – a sans doute encore bien des secrets à nous révéler » (*Lourdes*, p. 44).

4. Nous n'avons pu retrouver cet article de Chauncey Depew (1834–1928), avocat et orateur américain, qui fut représentant (1861–1862), secrétaire de l'État de New York (1863–1864) et sénateur (1895) ; président des exploitations de chemin de fer de Cornelius Vanderbilt (1885–1898), il amassa une fortune considérable qu'il légua en grande partie à l'université Yale.

Sont-ce de vrais miracles ?

Il n'y a qu'à s'entendre sur le mot *miracle*.

Des guérisons inexplicables s'opèrent ; elles s'opèrent en faveur de ceux qui prient ; à quoi bon fendre les cheveux en quatre, et que veut-on de plus[5] ?

Voilà mon crime !

Eh bien, je ne suis pourtant pas le seul à prétendre qu'il faut être bien prudent en pareille matière, et qu'il est bien difficile de se prononcer sur le caractère miraculeux d'un fait.

Mgr Frayssinous est un grand écrivain catholique ; à mon avis, il peut soutenir avantageusement la comparaison avec nombre d'ergoteurs comme j'en connais ; c'était de plus un saint évêque.

Or, que dit-il en parlant des miracles en général ?

J'extrais ces lignes de ses *Conférences sur la religion* :

Lorsqu'il s'agit de miracles on doit se tenir également éloigné de deux extrémités opposées. Il est une crédulité qui adopte tout sans examen, et qui conduit à des jugements toujours téméraires, *lors même qu'ils seraient vrais* ; mais aussi il est une incrédulité qui rejette tout sans réflexion, se raidit contre l'évidence même, et qui, loin d'être une force d'esprit, n'est qu'une obstination pleine de faiblesse et de puérilité : *évitons ces excès*.

Je fais observer d'abord *que tout ce qui est extraordinaire n'est pas pour cela miraculeux*.

Je fais observer aussi qu'*un fait n'est pas miraculeux parce que la cause en est inconnue*. Non, ce n'est pas assez d'être témoin d'un événement dont on cherche en vain la cause, pour crier au miracle[6]....

Et plus loin, Mgr Frayssinous ajoute :

Enfin je conviens que souvent il est difficile de distinguer le miraculeux du naturel ; mais alors que fait-on ? Ce que l'on doit faire

5. Fréchette poursuit : « Quant à moi, je suis trop croyant pour nier, et trop ignorant pour affirmer. Et la plupart de ceux qui vont à Lourdes pourraient en dire autant » (« Notes de voyage. XVI. Lourdes. VI », *Pat*, 14 décembre 1895, p. 2).

6. Mgr Frayssinous [comte Denis de La Vayssière (1765–1841)], *Défense du christianisme ou Conférences sur la religion*, nouvelle édition, t. I, Lyon, Imprimerie ecclésiastique et classique de Briday, 1872, p. 253-254 : « miraculeux. <une phrase omise> // Je fais observer *encore* qu'un » ; c'est Fréchette qui souligne.

dans les choses incertaines : *on suspend son jugement, on ne se prononce pas, on attend de nouvelles lumières* ; et c'est pour avoir jugé avec trop de précipitation qu'on s'est trompé plus d'une fois[7].

Oui, l'on s'est trompé plus d'une fois.

C'est par exception, je veux bien l'admettre ; mais on s'est trompé tout de même.

Et cela est suffisant pour me justifier, moi qui ne suis qu'un ignorant, de suivre le conseil de Mgr Frayssinous, de « suspendre mon jugement », et d'« attendre de nouvelles lumières ».

Je laisse à ceux qui ont toutes les lumières à leur disposition le privilège de se prononcer *ex cathedra*, et je les félicite de pouvoir chercher ainsi, sans aucun risque de broncher, sur un terrain aussi scabreux.

Vous me direz que, si ignorant que je sois, j'ai toujours à mon service, à défaut des miennes, les lumières de ces messieurs : merci bien !

Mon verre n'est pas grand, mais je bois dans mon verre[8].

Pour certains hommes infaillibles, tout se réduit, dans le domaine scientifique, soit à un positivisme brutal, soit à un spiritualisme transcendant, attribuant tous les mystères inexpliqués de la nature à l'action directe de l'occultisme, quand il leur est impossible de les assigner à l'intervention formelle et exceptionnelle de la Providence.

En présence de phénomènes un tant soit peu en dehors des notions ordinaires, les uns nient carrément le fait, lui opposant le mot *impossible* – dont nulle intelligence humaine n'a pourtant le droit de définir la portée quand il s'agit de science spéculative ; les autres expliquent tout par les mots *miracle* ou *maléfice*.

92 notions [R *actuelles,* A *ordinaires,*] les

7. *Ibid.*, p. 254 : « ne prononce ».

8. Musset, v. 6 de la dédicace de « La coupe et les lèvres » à Alfred Tattet, dans *Un spectacle dans un fauteuil* (1833). Présumant que Fréchette avait fait écrire sa conférence, « moyennant rémunération, par quelque écrivain de France, besogneux mais non dépourvu de talent », Tardivel lui trouva « une audace peu commune pour dire qu'il boit dans son verre » (« Récidive », *Vé*, 28 décembre 1895, p. 3).

Et, chose assez curieuse, bien que partant de principes opposés, tous en arrivent au même point : c'est-à-dire à contester sans restriction l'existence de ce que l'on est convenu d'appeler le merveilleux dans le domaine purement physique ou matériel – tous, par conséquent, se proclamant, avec une entente aussi arrogante que présomptueuse, les dépositaires de la science universelle et absolue.

Tous semblent dire à la création, à la nature, à la loi éternelle et divine : Nous vous avons sondées jusqu'au fond ; nous avons mesuré votre action tout entière ; vous n'avez plus l'ombre d'une arcane à nous révéler ; halte-là ! Telle chose est possible, telle autre ne l'est pas. Celle-ci est naturelle, celle-là est miraculeuse. C'est fini, nous savons tout. Dieu lui-même ne peut plus rien nous apprendre !

Éternelle outrecuidance de l'esprit humain !

Risible orgueil de la taupe, qui, jugeant tout à la mesure de sa taupinière et de son grain de blé, invoque son aveuglement même pour nier le soleil et les constellations.

Et cependant, on est stupéfait tous les jours par des découvertes qui reculent les bornes de notre horizon d'une façon déconcertante.

On joue aujourd'hui avec l'incompréhensible d'hier.

Nos enfants de dix ans en savent plus long maintenant sur bien des choses, que les philosophes n'en connaissaient il y a cinquante ans, et même moins.

Oui, c'est vrai, disent nos grands savants infaillibles, ce qui était miraculeux hier ne l'est plus ce matin, c'est admis ; mais nous avons fini tout de même d'avancer ; plus loin que cela, c'est l'impossible.

Voilà ce qui se disait il y a des siècles, c'est ce qui se disait il y a vingt-cinq ans, c'est ce qui se dit tous les jours, et c'est ce qui se dira plus tard.

Et cela ira probablement de cette façon jusqu'à la fin du monde.

---

100 dans [A *le*] domaine 103 science [A *universelle et*] absolue 106 action [R toute] entière 118 avec [R *l'impossibilité* A *l'incompréhensible*] d'hier

On commence à en rabattre un peu de part et d'autre heureusement.

Devant les merveilles que la science accomplit sous nos yeux, devant les découvertes physiques, chimiques et physiologiques qui sont en train de révolutionner le monde[9] et d'ouvrir, pour ainsi dire, un nouvel avatar à l'humanité, ceux qui pensent et essaient d'envisager l'avenir sans parti pris se demandent si la science du siècle n'a pas aujourd'hui le droit d'élever les yeux vers les hauteurs jusqu'ici interdites à ses regards, et de jeter à l'inconnu le cri autrefois réputé sacrilège : *Quo non ascendam*[10] ?

Ce siècle, qu'on a appelé le siècle de la matière, pourrait bien, avant d'avoir terminé son évolution, se servir de cette même matière pour ouvrir aux hommes des zones idéales et spiritualistes que les songes des plus ambitieux optimistes n'ont pas même osé pressentir.

En attendant, et pour ma part, je croirai toujours que le créateur des lois de la nature a le pouvoir de déroger à ces mêmes lois, mais n'ayant pas l'avantage, comme mes contradicteurs, de les connaître toutes, même celles qui ne sont pas encore découvertes, je ne me sens ni le droit ni l'autorité de dire à mes semblables :

« Voilà un miracle, messieurs ; c'est moi qui vous l'affirme, et vous pouvez vous en rapporter à mon savoir sans bornes. »

153 bornes. » // [R *LOUIS FRÉCHETTE.*]

9. Du progrès de la science au XIX^e^ siècle, que *le Moniteur du commerce* signalait volontiers (voir F. Roy, *Progrès, harmonie, liberté*, p. 113-114), le *Grand dictionnaire universel du XIX^e^ siècle* de Pierre Larousse donna le tableau systématique, en insistant sur les découvertes en physique et en chimie qui « ont exercé sur l'industrie une influence prodigieuse », tandis que « la médecine a profité de l'accroissement de l'anatomie et de la physiologie » (t. XIV, p. 395-396). Voir É. Zola, *le Roman expérimental* (1879), dans *Œuvres complètes*, t. X, Paris, Cercle du livre précieux, 1968, p. 1203.

10. Traduction : « Jusqu'où ne monterai-je pas ? » Placée au-dessous d'un écureuil, cette devise de Nicolas Fouquet, qui se retrouvait partout dans le somptueux château de Vaux, aurait blessé Louis XIV et précipité la perte du surintendant des Finances (*LVS*, t. V, p. 892). Selon Tardivel, ce cri, proche d'un des cris de Lucifer [*Ascendam super altitudinem nubium* (Je monterai sur le sommet des nuées), dans *Isaïe* (XIV, 14)], avait des connotations sacrilèges (« Récidive », *op. cit.*, p. 3).

MÊME SUJET

Dans l'article qui précède, je signalais, à propos de miracles, cette chose curieuse :

Le point de départ identique de ceux qui voient le surnaturel dans tout ce qu'ils ne peuvent pas expliquer, et des sceptiques, qui nient carrément l'existence de ce qui leur semble physiquement impossible.

« On ne découvrira jamais aucune loi scientifique qui puisse expliquer cela », disent les uns.

« Tel fait, disent les autres, ne saurait se produire ; ce serait contraire aux principes fondamentaux de la science, qui sont absolus. »

Et ainsi de suite.

Dans les deux camps, on a cet orgueil risible de prétendre tout savoir, de s'imaginer avoir sondé le tréfonds de l'organisation matérielle des êtres, d'affirmer, enfin, sans sourciller, que la nature n'a plus rien à révéler à l'omniscience humaine.

Et, pourtant, disais-je, qui peut se vanter de savoir où se trouve la ligne de démarcation entre le possible et l'impossible ?

Le mystère d'aujourd'hui peut devenir le secret de Polichinelle demain.

TEXTE DE BASE ET VARIANTES : « Ça y est ! », *la Patrie*, 8 février 1896, p. 1, avec modifications manuscrites (ms. : vol. 2, n° 10, f. 152-155).

1 <titre :> [R *Ça y est* A *Même sujet*] 2 Dans [R *un récent article* A *l'article qui précède, je signalais*], à propos de miracles, [R *je signalais*] cette

Vous dites que ce fait renverse ou renverserait les principes fondamentaux de la science.

Qu'en savez-vous ?

Dites qu'il bouleverse ou bouleverserait vos notions des choses ; à la bonne heure !

Quant aux prétendus principes fondamentaux de la science, ils ont trop souvent changé de place, de nom, d'aspect et de formules, pour qu'on doive les croire si fondamentaux que tout ça !

Quelque chose arrive d'absolument contraire à l'ordre généralement constaté par les observations de l'expérience. Où est la preuve que ce n'est pas là le résultat de conditions exceptionnelles ne pouvant que produire un effet exceptionnel ?

Cette personne, par un phénomène dû à telle cause ou à telle autre, voit tout à coup à travers un corps opaque.

Si le phénomène se produit dans un moment de prière ou d'extase, les bonnes âmes crient au miracle ; si c'est en faisant tourner une table, elles y voient le doigt du démon.

Tandis que, de leur côté, messieurs les incrédules concluent *ex cathedra* à la supercherie, attendu que voir à travers un corps opaque est contraire à « tous les principes fondamentaux de la science », et par conséquent diamétralement impossible.

Je choisis cet exemple, parce qu'il est d'actualité[1].

Nouveauté stupéfiante, voici tout à coup que l'on fait plus que voir : qu'on photographie à travers les corps opaques.

On photographie un instrument dans sa gaine, les pépins dans une pomme, un bijou dans une cassette.

On photographie le squelette d'un vivant à travers son enveloppe de chair et de muscles.

1. Le 8 novembre 1895, le physicien allemand Whilhelm Roëntgen, professeur à l'Université de Würzburg, en Bavière, découvrait que des rayons invisibles de nature inconnue avaient la propriété de traverser le papier, le bois et la chair, mais pas le métal ni l'os. Confirmée à Vienne, le 28 décembre 1895, par le succès d'une première radiographie clinique, cette découverte allait révolutionner la médecine.

Et cela sous nos yeux, à Montréal, dans les laboratoires de l'université McGill, où l'on ne fait ni miracles ni magie noire, où l'on ne bouleverse pas même le plus petit principe fondamental de la science !

Le *Star* de jeudi soir[2] contenait le fac-similé de quelques-uns des résultats obtenus par ces extraordinaires expériences[3].

J'étais loin de prévoir que des faits aussi péremptoires viendraient si tôt illustrer et confirmer ma théorie sur ces questions.

Comprendra-t-on mieux maintenant la portée de l'axiome : il ne faut jamais jurer de rien[4] ?

Pas du tout.

Quand la nouvelle découverte sera vulgarisée, vous entendrez les mêmes bonnes âmes et les mêmes esprits forts vous dire, comme ils l'ont dit au sujet du télégraphe électrique[5] et du téléphone[6] :

2. [Anonyme], « Photographic Experiments », *The Montreal Daily Star*, 6 février 1896, p. 8. Le *Montreal Daily Star* (1877–1957), quotidien conservateur protestant, fut fondé par Hugh Graham et George T. Lanigan.

3. Sur cette question, la presse alimenta quelques mois encore la curiosité publique : voir C. Flammarion, « La photographie de l'invisible », *Pat*, 15 février 1896, p. 1 ; [anonyme], « Nouvelle découverte », *Vé*, 15 février 1896, p. 7 ; [anonyme], « Les rayons X. À l'université Laval », *Vé*, 25 avril 1896, p. 3 ; [anonyme], « Les rayons "x" », *le Moniteur du commerce*, vol. 31, nº 24, 17 juillet 1896, p. 1192-1193 ; [anonyme], « Université Laval. Conférence de M. l'abbé [Charles-Philippe] Choquette [professeur de sciences naturelles au Séminaire de Saint-Hyacinthe] sur les rayons X », *SRM*, vol. 29, nº 3, 16 janvier 1897, p. 45-46.

4. Sous la forme *Il ne faut jurer de rien*, Musset donna cet axiome pour titre à l'une de ses comédies, parue dans la *Revue des deux mondes* du 1er juillet 1836 et publiée en brochure (*Comédies et proverbes*) en 1848.

5. Chronologie du télégraphe électrique : *1837* : télégraphe électrique à cinq fils (Charles Wheatstone et William Fothergill Cooke, Angleterre) et demande de brevet de télégraphe à un fil (Samuel Morse, États-Unis) ; *1851* : début du réseau télégraphique international (câble sous-marin entre Douvres et le cap Gris-Nez) ; *1855* : télégraphe imprimeur (l'Anglais David Hugues, États-Unis) ; *1866* : premier câble transtlantique en exercice ; *1872* : télégraphie en duplex (J. B. Steans, États-Unis) et en multiplex (Émile Baudot, France).

6. Chronologie du téléphone : *1876* : appareil à lame vibrante, à la fois écouteur et microphone (Alexander Graham Bell, États-Unis) ; *1877* : appareil en deux pièces (Thomas Alva Edison, États-Unis) ; *1878* : standard téléphonique (au Connecticut) ; *1884* : communications interurbaines (entre Boston et New York) ; *1889* : standard automatique (Almon Brown Strowger, Kansas City).

– Eh bien, quoi ? la photographie à travers les corps opaques ? la belle affaire ! C'est de la physique, de la chimie, tout simplement ; c'est admis, c'est constaté ; cela fait partie du domaine de la science. Mais *voir*, voir à travers les corps opaques, ce n'est plus la même chose ; cela bouleverse tous les principes, etc.

En 1840, avant les expériences de Daguerre[7], si l'on avait dit à l'un de ces possesseurs du savoir absolu :

– Vous voyez ces beaux monuments, ce splendide paysage ; ne trouvez-vous pas extraordinaire de pouvoir non seulement en constater l'existence, mais encore les mesurer, sans les avoir à portée de la main ?

Il vous aurait répondu :

– Comment donc, puisque je les vois ! C'est tout naturel.

Et si vous aviez ajouté :

– C'est bien dommage que, par un procédé quelconque, on ne puisse pas fixer tout cela instantanément sur le papier, dans les plus minutieux détails, tel que nous le voyons, enfin.

Il y a mille à parier contre un que votre interlocuteur vous aurait interrompu en disant avec un sourire et un haussement d'épaules :

– Ah ! ça, par exemple, c'est impossible ; vous sentez bien qu'une pareille chose renverserait tous les principes fondamentaux de la science.

Ainsi, il y a à peine cinquante ans, pour les mêmes individus, c'est-à-dire pour ceux qui raisonnent d'après les mêmes données, voir était tout simple, mais photographier[8] était impossible.

7. Jacques Daguerre (1787–1851) découvrit des procédés permettant de développer les images (1835), de les fixer sur une plaque de cuivre argenté (1837) et de donner un positif direct unique, le daguerréotype (1839).

8. Chronologie de la photographie : *1827* : première photographie (Nicéphore Niepce, France) ; *1839* : le daguerréotype (Jacques Daguerre, France) ; *1841* : la calotypie (Talbot, Angleterre) ; *1854* : le portrait bon marché, format carte de visite ; *1857* : la stéréoscopie ; *1888* : le premier appareil Kodak simplifié, à film souple (George Eastman, New York) ; *1889* : le même, à film transparent.

Demain ils vous diront :

– Photographier, je ne dis pas ; mais voir, allez conter cela à d'autres !

Eh oui !

Et il faudrait s'en rapporter à la sagesse de ces messieurs...

Merci bien !

Avec son honnêteté ordinaire, la tardivellerie va sans doute torturer ce qui précède pour y faire voir un plaidoyer contre la théorie des miracles.

Soit, mais cela ne m'empêchera pas de trouver ceux qui nient le surnaturel d'emblée tout aussi absurdes que ceux qui en découvrent à tout bout de champ.

Seulement je laisserai la palme au rédacteur du *Messager de Saint-Antoine-de-Padoue* – un phénomène de Chicoutimi – qui disait dans son numéro de décembre : « *Je trouve bien plus simple et plus raisonnable d'admettre le miracle*[9]. »

Simple, j'te crois ! mais raisonnable, c'est une autre affaire !

111 affaire ! // [R *LOUIS FRÉCHETTE.*]

9. [E. Delamarre], « Le miracle », *le Messager de saint Antoine*, vol. 1, nº 7, décembre 1895, p. 75 : cette réplique s'adresse aux sceptiques qui prétendent que les phénomènes de résurrection, notamment, s'expliqueraient par des lois – encore inconnues – de la nature. Elzéar Delamarre (1854–1925) fut professeur de théologie morale (1891–1903), directeur des élèves (1891–1893), préfet des études (1893–1895) et supérieur (1899–1905) du Séminaire de Chicoutimi ; aumônier de l'Hôtel-Dieu de Saint-Vallier (1892–1899), il fonda, en 1894, la succursale nord-américaine de l'Association universelle en l'honneur de saint Antoine de Padoue et fit la promotion du culte du « saint des miracles » par la publication (en version anglaise et en version française) d'une brochure, *la Dévotion à saint Antoine*, et d'un bulletin mensuel, *le Messager de saint Antoine* (Chicoutimi, Hôtel-Dieu de Saint-Vallier, depuis juin 1895).

TOUJOURS À PROPOS DE MIRACLES

Me voilà excommunié une fois de plus. Si les choses continuent, et qu'on ne puisse se faire relever de tout ça en bloc, mon salut éternel est plus que compromis. Quelle joie pour ces bons apôtres de l'orthodoxie canayenne, si après ma mort j'allais faire connaissance avec l'ancien ami de M^lle^ Diana Vaughan[1] !

TEXTE DE BASE ET VARIANTE : « Toujours à propos de miracles », manuscrit de 10 f. (ms. : vol. 2, n° 10, f. 156-165). Des crochets indiquent le début de certains paragraphes.

1. Diana Vaughan, personnage mythique et pseudonyme collectif, contribua, de 1893 à 1896, à mystifier des catholiques de France, d'Allemagne et du Québec. Selon Taxil, elle aurait été initiée à une loge luciférienne (ou palladiste) de Charleston (Virginie) puis serait devenue présidente du Parfait Triangle Phébé-la-Rose (fondé par des Hauts Maçons de la colonie française de New York), Grande-Maîtresse Templière, inspectrice générale des Triangles luciférien et l'une des plus actives propagandistes du palladisme aux États-Unis. Elle aurait été fiancée à Asmodée, le démon de la perversité ; le couple démoniaque se serait même marié, devant Lucifer en personne, le 7 ou le 8 avril 1889. Le 6 juin 1895, elle se serait convertie au catholicisme par l'intercession de Jeanne d'Arc et, quelques jours plus tard, se serait fait baptiser en secret par la supérieure d'un couvent. Enfermée dans ce cloître inconnu, à l'abri des vengeances des maçons, elle aurait rédigé des ouvrages dont la publication fit sensation : *la Neuvaine eucharistique pour réparer* (1895) ; *le 33^e^ .·. Crispi. Un palladiste homme d'État démasqué* (1896) ; *la Restauration du paganisme. Transition décrétée par le* Sanctum Regnum *pour préparer l'établissement du culte public de Lucifer* (1896) ; *Mémoires d'une ex-Palladiste, parfaite initiée, indépendante* (1895–1897). Les sceptiques devenant de plus en plus nombreux et agressifs, Taxil fabriqua des « preuves » de l'existence de la « troublante » Diana, que pas moins de trois évêques auraient vue et entendue en confession. Enfin, le 19 avril 1897, au cours d'une conférence de presse savamment orchestrée, le fumiste révéla son imposture. Voir *supra*, p. 60.

Oui, je suis de nouveau excommunié. Tout dernièrement encore, c'était le fervent disciple de Léo Taxil, l'ineffable Tardivel[2], qui braquait sur moi les canons du Congrès de Trente[3]. Aujourd'hui je suis foudroyé par *le Messager de Saint-Antoine-de-Padoue*[4].

Qu'est-ce que c'est que ce *Messager*-là, me demanderez-vous ? Ça, c'est un grand journal mensuel publié à Chicoutimi – un proche parent de *l'Oiseau-mouche*[5] sans doute, qui m'a déjà fait comparaître à son tribunal – vingt-cinq sous par année, avec remise de dix pour cent aux *agents* et *collecteurs*.

2. Tardivel, qui avait donné tant de place à Diana Vaughan dans les colonnes de *la Vérité*, était présent à la conférence de presse de Léo Taxil le 19 avril 1897. Sous le nom de Stephen Virtue, il avait tenté d'obtenir de francs-maçons américains des informations sur l'énimatique aventurière. À Paris, le 11 novembre 1896, il avait fait certifier par huissier la présence de Diana Vaughan à l'hôtel Mirabeau du 10 au 21 décembre 1893 (voir [anonyme], « La question de Mlle Vaughan », *Vé*, 28 novembre 1896, p. 3), mais ce constat ne résista guère à la critique (voir Lucifer, « Le professeur mystifié. Cinq piastres à un huissier », *Ré*, vol. 5, nº 114, 5 décembre 1896, p. 215-217 ; E. Portalié, « Mémoire de M. l'abbé de Bessonies en faveur de Miss Diana », *la Revue canadienne*, vol. 33, nº 4, avril 1897, p. 231).

3. En fait, Tardivel citait un décret du premier concile du Vatican : « "Si quelqu'un dit qu'aucun miracle ne saurait avoir lieu, et que, par cela même, tous les récits qui nous en sont faits, même dans la sainte Écriture, doivent être relégués parmi les fables et les mythes ; *ou que les miracles ne peuvent jamais être connus avec certitude*, et qu'ils ne peuvent prouver solidement la divine origine de la religion chrétienne, *qu'il soit anathème*." – Canons du concile du Vatican : De la Foi » (cité par J.-P. Tardivel, « Récidive », *Vé*, 28 décembre 1895, p. 3). Fréchette introduit une confusion avec le Congrès de Trente (26–30 septembre 1896), organisé par l'Union antimaçonnique, qui, répliquant au Congrès maçonnique international qui s'était tenu à La Haye au début de la même année, s'était fixé pour objectifs l'étude théorique de la maçonnerie et la définition des moyens pratiques pour la combattre efficacement. Parmi les 1 500 participants, prêtres et laïcs, de ce congrès, 150 provenaient de nations autres que l'Italie (France, Autriche, Allemagne, Espagne, Portugal, Belgique, Hollande et pays américains, sauf les États-Unis), dont Tardivel, qui présida la deuxième section du congrès (sur l'action maçonnique en général) et y prononça une conférence, le 28 septembre.

4. [E. Delamarre], « Le miracle », *le Messager de saint Antoine*, vol. 1, nº 7, décembre 1895, p. 73-76. C'est Éphrem Chouinard qui informa Fréchette, dans une lettre du 30 décembre 1895, que *le Messager de saint Antoine* l'avait « excommunié ».

5. L'abbé Delamarre avait été l'un des fondateurs et, pendant plusieurs années, le rédacteur en chef du journal des collégiens de Chicoutimi, *l'Oiseau-mouche*.

On voit tout de suite que, si ce *messager* de saint Antoine fait les commissions à bon marché, il fournit à ses clients du français pour le prix. Dame, ce français-là est traditionnel dans les baillargeries, et il ne faut pas oublier que le susdit *Messager* est un des organes de celle qui s'épanouit sur les bords du Saguenay[6]. Avec cela qu'on nous donnerait du Bossuet pour vingt-cinq sous l'an ! Et puis, si le français du brave *Messager* ne vaut pas grand-chose, ses excommunications sont peut-être bonnes, elles, bien qu'elles ne coûtent pas plus cher.

Que dis-je, elles sont distribuées gratis les excommunications du *Messager de Saint-Antoine*. La mienne ne me coûte pas un sou. J'ajouterai que le français et les excommunications ne sont pas les seules choses qui se débitent à bon marché dans les boutiques religieuses de Chicoutimi, allez ! Vous verrez dans un instant qu'il s'y distribue encore d'autres raretés au rabais.

Les miracles, par exemple.

Car vous avez flairé tout de suite, en lisant le titre de mon article, qu'il s'agit ici de miracles.

> En vous voyant sous l'habit militaire,
> J'ai deviné que vous étiez soldat[7].

Je ne vous apprendrai rien, mes chers lecteurs, en vous disant que je suis un *esprit fort*[8]. C'est facile à constater par mes récents articles sur le même sujet. Un esprit fort, c'est-à-dire un voltairien, un impie, un athée – pour le reste, ouvrir le vocabulaire du grand Tardivel.

---

6. Le Séminaire de Chicoutimi.

7. « Ce refrain que tout le monde fredonne se trouve dans *Victorine ou La nuit porte conseil*, drame en cinq actes de MM. Dumersan, Gabriel et Dupenty ; Porte-Saint-Martin, 21 avril 1831 » (R. Alexandre, *le Musée de la conversation*, p. 490).

8. Dans l'article de l'abbé Delamarre, Fréchette (qui n'y est nullement nommé) n'est pas mis en cause comme l'un de ces « esprits forts » pour qui les miracles « ne seraient que des légendes ou des faits naturels », mais comme un de ces catholiques « qui ont une peur folle de passer pour esprits faibles. Ils conviennent de la possibilité du miracle ; mais ils se croient bien trop prudents pour admettre que tel fait particulier est surnaturel, et souvent ils ont recours à mille suppositions plus impossibles les unes que les autres plutôt que d'ouvrir les yeux à l'évidence. Ils pensent qu'il n'y a plus de miracles » (« Le miracle », *op. cit.*, p. 73).

Mais, si vous ne vous en doutiez pas encore, vous ne pouvez pas manquer d'en être maintenant archiconvaincus, car l'organe à vingt-cinq sous par année vous déclare la chose en toutes lettres, du haut de l'infaillibilité qui distingue les personnages qui l'inspirent.

Oui, lecteurs, je suis voué aux flammes éternelles pour avoir prétendu, avec Mgr Frayssinous, qu'il est « très difficile de distinguer un miracle de ce qui ne l'est pas », qu'il est toujours bon là-dessus de « suspendre son jugement et d'attendre de nouvelles lumières[9] ».

Le savant mystagogue de Chicoutimi – découvrons-nous devant le génie ! – trouve *bien plus simple et plus raisonnable d'admettre le miracle* tout de suite. Ne vous récriez pas, c'est tout ce qu'il y a de plus textuel[10].

Que vous en semble ? Après une pareille déclaration, n'aurais-je pas le droit de rétorquer du *tu quoque*[11] à mon excommunicateur et de le traiter d'esprit *fort* à mon tour ? Mais non, j'admets que ce serait une injustice.

Vous voyez cela d'ici, n'est-ce pas ? Un fait inattendu se produit, un malade recouvre la santé, un homme change d'idée, une lettre arrive à son adresse, un objet perdu se retrouve, un absent donne de ses nouvelles : en bon chrétien, comme en personne de bon sens, vous croyez pouvoir dire : « Il peut y avoir là quelque coïncidence ; mais n'importe, ma prière est tout de même exaucée ; et, en bonne conscience, je dois en tenir compte à Dieu, sans être tenu de crier au miracle. » Vous êtes dans une erreur marécageuse.

Il est plus « simple » et plus « raisonnable » – quand on est tout autre chose qu'esprit *fort* – d'admettre le miracle. Voilà ce que c'est que de posséder la vraie lumière et surtout la vraie foi !

56 plus [R *mot à mot* A *textuel*]. // Que

9. Voir *supra*, p. 748-749, l. 65-69.

10. Voir *supra*, p. 756, l. 109-110.

11. « *Tu quoque, fili !* » (Toi aussi, mon fils !) Attribué à César lorsqu'il aperçut Brutus au nombre de ses assassins (*LVS*, t. VI, p. 841).

Or, comme j'ai toujours – on me rendra ce témoignage – cherché à éclairer l'intelligence de ceux qui me font l'honneur de me lire, non seulement je veux faire aujourd'hui mon acte de résipiscence vis-à-vis du savant théologien qui, les foudres de l'Église en mains, a cru venger sur moi le bon sens et la religion outragés, mais je veux surtout ramener au bercail ceux que mes propositions erronées et malsaines pourraient avoir entraînés dans les sentiers de la perdition.

Et, dans ce but, je vais donner ici la nomenclature, avec l'analyse fidèle des miracles aussi éclatants qu'incontestables livrés à l'admiration des bonnes âmes, dans le numéro du *Messager de Saint-Antoine* qui contient mon excommunication. Au moins, je veux que l'on constate ses efforts pour réparer le mal commis. Voici la liste de ces miracles, je n'en omets pas un[12] :

1er miracle. – Le « supérieur d'une communauté très nombreuse » avait *sous sa direction* « un pécheur endurci et obstiné ». Comme direction spirituelle – c'est admis – le succès n'était pas brillant. Enfin, le pécheur tombe malade. D'abord il ne veut pas se convertir ; mais arrivé à l'article de la mort, il consent à se confesser.

On voit que, s'il y a jamais eu un miracle bien constaté, c'est celui-là !

2e miracle. – Un jeune garnement quitte la maison paternelle, et durant quatre ans ne donne aucune nouvelle à ses parents. Finalement il leur écrit !

Que voulez-vous qu'on en pense, sinon que, dans ce cas extraordinaire, toutes les lois de la nature ont été suspendues ?

3e miracle. – Un monsieur de Trois-Rivières – circonstance aggravante – « avait *presque* perdu l'espérance de pouvoir terminer *favorablement* certaines *transactions* commerciales ». Si *favorablement* n'est pas là pour *avantageusement*, et si le mot *transactions* est français dans le sens où il est employé ici, c'est certainement par miracle ! Or, ces affaires que le monsieur de

12. [E. Delamarre], « Actions de grâces », *le Messager de saint Antoine*, vol. 1, no 7, décembre 1895, p. 78-83 ; c'est Fréchette qui établit la numérotation des informations et les présente comme des « miracles » – il omet toutefois deux récits (p. 83).

Trois-Rivières « considérait comme désespérées sont maintenant réglées à sa grande satisfaction ».

On ne dit pas si c'est là un miracle de premier, de second ou de troisième ordre[13] ; mais on admettra qu'il ne peut y avoir que des voltairiens du premier numéro pour ne pas voir un grand miracle là-dedans !

4e miracle. – Un ouvrier, aussi de Trois-Rivières, – sol tout particulièrement privilégié, – avait un paiement à faire, et n'avait pas le sou. Pas encore de prodige bien extraordinaire ici ; mais crac ! il trouve de l'argent à emprunter : miracle !

Seulement le *Messager* ne nous dit pas si le miracle consiste à avoir trouvé de l'argent à emprunter, ou à l'avoir trouvé à Trois-Rivières. De toute façon, quoi qu'il en soit, si l'on conteste un miracle comme celui-là, c'est qu'on n'a pas le sens commun... ni la foi !

5e miracle. – Un curé[14], que je ne nommerai point de peur de blesser sa modestie, signale un autre miracle bien extraordinaire. Je cite mot à mot :

> Un homme avait une créance qu'il croyait perdue. Il avait fait plusieurs longs voyages pour retirer la somme en question, et toujours en vain. Mais[15] ne voilà-t-il pas qu'il... reçoit le *montant* depuis si longtemps réclamé.

Niez donc ici le surnaturel !

6e miracle. – C'est encore le même curé qui parle :

> Une vieille personne souffrait d'une maladie qui l'incommodait beaucoup. Elle promet 25 *centins*[16], et la maladie disparaît instantanément.

---

13. L'abbé Delamarre définit trois « ordres » de miracles : un mort qui ressuscite, un paralytique qui recouvre l'usage de ses membres, un phénomène naturel qui se produit sans l'intervention de causes naturelles (« Le miracle », *op. cit.*, p. 73-74).

14. Édouard-Pierre Chouinard, curé de Saint-Moïse-de-Matane ([E. Delamarre], « Actions de grâces », *op. cit.*, p. 81).

15. *Messager*, p. 80 : « mais *voilà qu'il pense à promettre 50 cents pour le Pain des pauvres, et aussitôt* il ».

16. *Messager* : « centins *aux pauvres de saint Antoine*, et ».

En fait de maladie, j'en connais d'assez désagréables, qui, avec un bon remède, se passent ainsi tout de suite ; mais pour vingt-cinq sous, montrez-moi un médecin qui en ferait autant sans miracle !

7e miracle. – Citons encore le même bon curé :

> Voici, dit-il, un autre fait que je considère comme *miraculeux*. J'avais envoyé $3.00 aux États-Unis, dans une lettre non recommandée, mais portant les initiales R.S.A. (recommandée à saint Antoine[17]), afin d'acheter (du miracle de français ou du français de miracle, comme on voudra) quelques bouquets artificiels pour l'autel de saint Antoine. La lettre s'est perdue en chemin.

Attendez : ce n'est pas là qu'est le miracle ; poursuivons :

> Quelque temps après, je retrouvais mes $3.00 sur le pied de la statue du saint.

Ceux qui expédient de l'argent par la poste n'apprécieront peut-être pas tous comme moi le côté avantageux de ce miracle ; car enfin le bon curé va être obligé de recommencer s'il veut que son argent arrive à destination. Mais pour peu qu'on suppose le bon saint Antoine en faveur de la Protection, on s'explique sa répugance à ce qu'on lui fasse venir ainsi des fleurs des États. Il aime mieux rapporter l'argent. En tout cas le miracle ne saurait faire de doute pour ceux qui ne sont pas des esprits *forts*.

8e miracle. – Celui-ci se passe à Montréal, tout près de notre contrôle par conséquent. Écoutez :

> Une jeune fille[18] est indécise sur le *choix* de sa *vocation* (en consultant un dictionnaire au mot *vocation*, on voit tout de suite un commencement de miracle), résolut de s'adresser à saint Antoine. Promesses, lampe, neuvaine, tout est inutile. Alors elle écrit une lettre au saint, et tout de suite elle se décide.

Que faut-il de plus pour convaincre le plus obstiné des libres penseurs !

17. « On remarque quelquefois ces trois lettres : R. S. A., sur le coin d'une enveloppe de lettre. Il n'y a pas besoin de se creuser la tête pour savoir ce que cela peut bien vouloir dire. Cela signifie : *Recommandé à saint Antoine*. Il y a des gens qui se disent : Puisque saint Antoine fait retrouver les objets perdus, il peut bien aussi empêcher qu'ils soient égarés » ([E. Delamarre], « R. S. A. », *le Messager de saint Antoine*, vol. 1, nº 1, juin 1895, p. 8-9).

18. *Messager* : « fille *très* indécise ».

9e miracle. –

Une dame de Roberval jeta *fortuitement* (quand on veut dire *par mégarde* et qu'on écrit *fortuitement* est-ce un miracle ?) dans la flamme ardente d'un poêle un billet de banque enveloppé d'un papier. Immédiatement après, elle passe dans un *appartement* voisin où elle pensait retrouver son argent.

Voilà qui aurait déjà constitué un assez beau miracle ; sans compter qu'une chambre voisine transformée tout à coup en appartement est assez extraordinaire aussi ; mais là n'est pas le miracle. Continuons à citer :

L'idée lui vint *comme un éclair*, qu'elle pouvait l'avoir jeté au feu avec le papier. Elle pousse un cri vers saint Antoine, et d'un bond elle est rendue au poêle...

Évidemment elle manquait de confiance puisqu'elle se pressait tant ; mais n'importe, elle n'en fut pas punie.

Le papier qu'elle y avait jeté n'était plus qu'une boule de feu. Elle le retire vivement ; en écarte les cendres, croyant son argent perdu à tout jamais ; mais le feu, après avoir consumé[19] les chiffons de papier, avait respecté le billet : celui-ci n'était grillé que sur les bords.

Voilà un miracle on ne peut mieux constaté suivant moi ; et cependant il en est d'autres qui m'étonnent encore plus. Lisez, par exemple, la phrase qui vient immédiatement après et que je reproduis textuellement :

La pensée que le billet avait déjà commencé à brûler, et celle que la combustion s'était arrêtée au moment de l'invocation se touchaient.

Si celui qui a écrit cela se comprenait, c'est un miracle encore plus rare que celui du billet ; mais s'il a réussi à se faire comprendre par quelqu'un, il n'y a pas à dire, cela rejette tout le reste dans l'ombre.

10e miracle. – Un homme de Fraserville[20] a besoin d'argent, il en trouve !

11e miracle. – Le même monsieur a encore besoin d'argent, il en trouve encore !

19. *Messager* : « avoir *entièrement* consumé ».

20. Toponyme de Rivière-du-Loup (1850), qui reprit son appellation originale (1673) en 1919.

Deux miracles coup sur coup en faveur du même individu. Niera-t-on encore le surnaturel ?

Et voilà onze miracles bien comptés, et surtout bien prouvés, dans un seul numéro du *Messager de Saint-Antoine* !

Réflexion : Les pratiques de la religion sont très belles ; les croyances généreuses et enthousiastes ont leur bon côté ; je m'incline avec respect devant les saints ; je ne doute pas de leur pouvoir auprès de Dieu ; je les invoque dans mes détresses, et compte sur leur appui dans mes besoins ; mais qu'il est donc triste de voir l'abus qu'on fait quelquefois de leur nom !

Je n'ai pas l'habitude de m'en plaindre plus qu'il ne faut ; mais ceux que je ne dérange point dans leurs petites spéculations devraient bien me laisser tranquille.

Page laissée blanche

[Chapitre XI]

FRANÇOISE

D'avril à octobre 1895, une dizaine de périodiques publient des recensions des Fleurs champêtres *de Françoise (pseudonyme de Robertine Barry), toutes plus louangeuses les unes que les autres : « L'écrivain s'efface et ne s'applique honnêtement qu'à nous montrer [les] faits dans leur vérité intégrale » (J. Dandurand, « Un nouveau livre », le* Coin du feu, *mai 1895) ; la psychologie des personnages est « de l'analyse rigoureuse, de l'observation savante » (Bibliomane,* Ré, *25 mai 1895) ; « ce joli livre [...] sans défauts » (Ixe,* Mi, *6 mai 1895) donne « enfin l'idée de ce que l'on doit entendre par littérature nationale » ([anonyme],* le National, *16 mai 1895) ; « Françoise serait-elle l'écrivain que le Canada attend depuis de si longues années, cet écrivain vraiment canadien, nature qui sait voir, écouter, faire parler les Canadiens, et les faire comprendre aux étrangers qui s'occupent de notre littérature ? » (L. Ledieu, « Entre nous », le* Monde illustré, *25 mai 1895). Vient alors Tardivel, qui s'avise d'émettre quelques réserves (dans* la Vérité *du 15 juin). Françoise riposte (dans* la Patrie *du 17 juin), Tardivel contre-attaque (dans* la Vérité *du 22 juin), des amis de l'auteure se portent à sa rescousse. Fréchette à son tour se jette dans l'arène, impatient d'en découdre avec l'importun (« Françoise », Pat, 29 juin 1895). Tardivel pratique alors une retraite stratégique, choisissant d'analyser le recueil « simplement au point de vue de la langue, car, bien entendu, le fond n'est d'aucune importance » (« Le cacographe », Vé, 6 juillet 1895).*

Tout le monde connaît Françoise[1], le charmant écrivain d'une féminité si discrète qui, tous les lundis, entretient les

TEXTE DE BASE ET VARIANTES : « Françoise », *la Patrie*, 29 juin 1895, p. 1, avec modifications manuscrites (ms. : vol. 2, nº 11, f. 166-173).

1. Robertine Barry (1863–1910), sous le pseudonyme de Françoise, devint en septembre 1891, à *la Patrie*, la première journaliste canadienne-française engagée à plein temps dans un journal. Responsable des « Chroniques du

lecteurs de *la Patrie* avec tant de grâce modeste et de philosophie bon enfant.

Rien qu'à lire ses bluettes dont l'allure légère n'exclut pas la crânerie, ses causeries pleines de bon sens pratique et de fines observations, on se sent en présence d'une nature d'élite, d'un cœur bien équilibré, d'une âme délicate, élevée et droite.

En certains quartiers, cela ne se pardonne pas.

Il y a plus ; pour tous ceux qui ont l'avantage de la connaître personnellement, Françoise – on aime à lui garder ce nom de bonne et cordiale camarade – Françoise, dis-je, est le type accompli de la jeune fille digne de tous les égards et de tous les respects.

Aimable avec cela : toujours douce, toujours gaie, elle n'a sur les lèvres qu'un sourire indulgent pour tout, qu'un mot charitable pour tous.

Point d'humeurs, point de nerfs agacés ou agaçants, point de maniérisme, pas une ombre de coquetterie, nulle prétention ridicule ; croyante sans bégueulerie, pieuse sans intolérance ; en somme, une bonté inépuisable, de l'esprit tout plein, et une distinction parfaite...

Cela ne se pardonne guère non plus en certains quartiers.

Par malheur, la bonne fée qui a fait de Françoise une personnalité exquise en réunissant chez elle, aux dons de l'intelligence et du cœur, celui d'une rare éducation domestique, n'a pas poussé la libéralité jusqu'à ajouter le hochet de la fortune au nombre de ses faveurs.

J'ai dit « par malheur », j'ai tort ; car cette omission de la bonne fée a donné l'occasion à Françoise de mettre le suprême

---

lundi » (5 octobre 1891–5 mars 1900), de chroniques dans la page féminine du journal du samedi, « Réponses aux correspondants » (13 février 1897–6 août 1898), et d'une « Causerie fantaisiste » (10 septembre 1898–10 mars 1900), elle collabora au journal de Beaugrand jusqu'en mars 1900, tout en publiant des articles dans divers autres périodiques (comme *la Revue nationale*, février 1895–janvier 1896). Puis elle fonda *le Journal de Françoise*, une revue bimensuelle qui parut du 29 mars 1902 au 15 avril 1909. Elle publia un choix de ses contes, récits et légendes, *Fleurs champêtres* (1895), et un choix de plus de quatre-vingts de ses articles de *la Patrie*, *Chroniques du lundi* (1900).

cachet à la dignité de sa vie en s'assurant l'indépendance par la sainteté du travail.

Disons-le avec toute la franchise et la noble signification de l'expression populaire, Françoise « gagne sa vie ».

Elle la gagne avec sa plume, exerçant les facultés qu'elle tient de la Providence en essayant de répandre chez ceux qui la lisent des idées de calme raison et d'appréciations sincères, en développant chez eux le bon goût, les hautes pensées, l'amour du vrai, du grand et du beau ; et cela sans flagorner qui que ce soit, sans calomnier à tant la ligne, sans envier les succès de personne, sans haine, ni venin, ni hypocrisie – et surtout sans pratiquer le tour du chapeau, cette opération si familière à la confrérie des ratés.

En somme, cette brave petite travailleuse est une chrétienne parfaite, une fière et digne femme, et une citoyenne libre par-dessus le marché.

Cela surtout ne se pardonne point dans les quartiers dont il s'agit.

Donc Françoise travaille, et travaille ferme.

Dès le matin, on la trouve à son pupitre, dans les bureaux de rédaction de *la Patrie*, traduisant les dépêches, rédigeant les faits divers, attifant sa chronique, corrigeant des épreuves, attentive, souriante, et répandant pour ainsi dire autour d'elle cette atmosphère vivifiante qui affermit devant le devoir, et pousse en avant dans l'accomplissement de la tâche.

À ses côtés, on travaille vaillamment aussi, mais on cause quelquefois.

Françoise, elle, travaille toujours et ne cause point.

Mais sa présence n'est jamais oubliée. On sent toujours qu'elle est là ; et si jamais une parole, je ne dirai pas risquée, mais peu charitable échappait à quelqu'un, un sourire affligé de Françoise punirait de suite[2] celui qui l'aurait prononcée.

2. « Tous ceux qui ont appris le français savent que c'est "tout de suite" qu'il faut ici » ([J.-P. Tardivel], « Le cacographe », *Vé*, 6 juillet 1895, p. 7).

Françoise, dans les bureaux de *la Patrie*, c'est la paix, le bon exemple, la confraternité cordiale et respectueuse. Elle y joue le rôle d'ange gardien.

Imaginez si cela peut être pardonné dans les quartiers que l'on connaît !

Et quand les heures du travail journalier sont finies, que fait Françoise ?

Oh ! elle ne passe pas la nuit au chevet des agonisants ou agenouillée devant un sanctuaire ; non, mais elle se dévoue au service de ses frères[3] et de sa vieille mère[4] ; elle s'occupe à quelque œuvre de bienfaisance discrète ; elle se rend à l'occasion et fidèlement où l'appellent ses devoirs sociaux – car Françoise est une favorite dans les meilleurs cercles de Montréal – ; et, enfin, elle se remet au travail, griffonnant sa correspondance, recueillant une légende, notant une superstition populaire, traçant un croquis rustique, ébauchant un récit touchant, charpentant un conte de Noël, préparant, à temps perdu, la petite moisson qu'elle saura lier en gerbe quand la saison sera venue[5].

Vous comprenez, lecteurs, qu'en certains quartiers une pareille vie ne se pardonne jamais, jamais, jamais !

Aussi, quand tout le monde semblait conspirer pour entourer cette jeune fille d'admiration et de respect, n'a-t-on pas été surpris de voir l'averse qui lui est tombée sur la tête[6].

3. Robertine Barry avait douze frères et sœurs.

4. Aglaé Rouleau (née en 1831).

5. « [...] j'ai voulu recueillir en un faisceau d'historiettes les traditions, les touchantes coutumes, les naïves superstitions et jusqu'aux pittoresques expressions des habitants de nos campagnes avant que tout cela n'ait complètement disparu » (Françoise, « Préface », *Fleurs champêtres*, Montréal, Desaulniers, 1895, p. i).

6. « [...] son livre donne, selon nous, une fausse idée de notre classe agricole. Tous les habitants de nos campagnes ne sont pas aussi dépourvus d'instruction que la lecture de ces pages pourrait le faire supposer ; et nous ne croyons pas que les superstitions exercent sur eux l'empire absolu que décrit Françoise, particulièrement dans "Le miroir brisé" » ([J.-P. Tardivel], « *Fleurs champêtres* », *Vé*, 15 juin 1895, p. 3).

S'il y a eu surprise, c'est de constater que l'orage n'eût pas éclaté plus tôt.

Comment ! des vertus vraies, des sentiments chrétiens sans grimaces, de la piété sans « capuchon » enfin ! voyons, est-ce que le Tardivel pouvait souffrir cela ?

Est-ce que son zèle évangélique lui permettait de laisser passer pareille chose devant l'indifférence de son groin trempé dans l'eau bénite ?

L'explosion des gaz malsains ne pouvait manquer de se produire, et notre digne camarade devait s'y attendre[7].

Elle en a eu du chagrin, sans doute. Elle est sensible comme toutes les bonnes âmes inoffensives, et elle n'est pas encore habituée aux aménités des organes religieux.

Elle ne sait peut-être pas encore que nos Torquemadas modernes ne détestent tant leur siècle que parce qu'il ne leur permet plus d'exercer leurs jolis talents de tortionnaires consacrés, et de rallumer leurs chers petits bûchers orthodoxes !

Elle l'apprendra bientôt, si elle reste quelque temps dans le journalisme.

– Mais, me dira-t-on, qu'est-ce que ce goujat peut donc avoir reproché à cette jeune fille ?

Trois choses :

Premièrement, le livre qu'elle vient de publier ne contient pas assez de religion[8].

En second lieu, l'auteur vit en mauvaise compagnie[9].

90 sans [R « *p'tit manteau* » A « *capuchon* »] enfin

7. C'est ce qu'elle déclara au début de sa réplique à Tardivel (« Chronique du lundi », *Pat*, 17 juin 1895, p. 1).

8. « L'impression que laisse la lecture de son livre, c'est que dans nos campagnes les gens ne connaissent guère que les pratiques superstitieuses ; la vraie dévotion, la vraie piété y seraient pour ainsi dire inconnues » ([J.-P. Tardivel], « *Fleurs champêtres* », *op. cit.*, p. 3).

9. « Il s'agit de *la Patrie* où écrit M. Fréchette, et dont M. Sauvalle est le rédacteur et M. Beaugrand le propriétaire-directeur ! » ([*id.*, « M^lle^ Françoise », *Vé*, 22 juin 1895, p. 7).

Enfin, elle s'inspire de Jean-Jacques Rousseau[10] !

Un mot de réponse à tout cela :

D'abord, le livre ne parle pas assez de religion !

Dame, ce n'est pas comme le journal de voyages du Tardivel[11].

Là, il y a de la religion en masse : jamais le saint homme ne manque de nous dire à quelle heure il s'est levé pour aller à la basse messe.

On comprend que, chez ces bons Castors, ce n'est pas le fait d'aller à la messe qui compte, l'important c'est que M. le curé se dise en lisant cela : – « Bon sujet, il ne manque pas la messe ! »

Après cela, on va s'ébattre où l'on veut, l'effet est produit.

Le fait est que le nombre de messes grandes et basses que le benoît escobar nous dit avoir ainsi entendues tous les matins, pendant son voyage d'Europe, ne le cède qu'au nombre de dîners, de déjeuners et de soupers que le saint homme avoue avoir carottés chez les bons pères et autres naïfs abbés rencontrés en route.

Ça surtout, c'est de la religion !

C'est comme les *Mines* du père Lacasse ; bien exploité, ça rapporte.

Pauvre Françoise qui ne comprend pas ses intérêts religieux !

120 bons [R « *p'tits manteaux* » A *Castors*], ce

10. « [...] même de ces pages [de Jean-Jacques Rousseau] où il n'y a pas de fausses doctrines, il se dégage nous ne savons quelle tristesse malsaine qui fait mal au cœur. La lecture de "Gracieuse" produit sur nous la même impression pénible ; voilà pourquoi nous avons dit : c'est du Jean-Jacques Rousseau » (*loc. cit.*).

11. *Notes de voyage. En France, Italie, Espagne, Irlande, Angleterre, Belgique et Hollande*, Montréal, Eusèbe Senécal et fils, 1890.

Le second reproche fait à notre amie, c'est d'être mal entourée[12].

Cela ne me regarde pas personnellement, car je n'entre guère à *la Patrie* une fois en trois semaines ; mais je connais assez les confrères qui entourent Françoise pour savoir qu'elle y est respectée comme elle mérite de l'être, et comme bien d'autres ne l'ont pas été en certains milieux beaucoup plus haut cotés dans l'estimation de la tardivellerie.

En tout cas, si jamais les membres de cet humble cercle manquaient à ce qu'ils doivent à la vertu de qui que ce soit, ils ne réclameraient bien sûr aucune immunité spéciale à titre de prunelles du Seigneur.

Personne ne ferait un dogme de l'obligation de « cacher ça », et nul confrère n'écrirait un livre pour venger le coupable[13].

Mais le grand crime de Françoise, paraît-il, c'est de s'être inspirée de Jean-Jacques Rousseau pour écrire ses *Fleurs champêtres*[14].

Probablement parce que le philosophe de Genève était botaniste et aimait à herboriser ; car, à part cela, je ne vois rien, dans le petit livre, qui puisse rappeler, même de loin, rien qui ressemble aux écrits de l'auteur du *Contrat social.*

Si le Tardivel n'a pas menti à cœur joie comme d'habitude, qu'il s'explique, qu'il précise, qu'il signale quelque chose !

Mais non, allez ! l'assertion est gratuite. C'est tout simplement le besoin d'être méchant qui l'a dictée, l'envie irrésistible

12. « En deux mots, Françoise a certainement du talent littéraire, mais le milieu où elle vit a donné à son esprit une tournure fâcheuse contre laquelle nous la mettons en garde » (*id.*, « *Fleurs champêtres* », *op. cit.*, p. 3). Tardivel lui reproche « le genre d'argumentation [...] qu'on cultive à *la Patrie* et dans d'autres milieux semblables » (« M^lle^ Françoise », *op. cit.*, p. 7).

13. Allusion à la *Troisième mine* du père Lacasse, *le Prêtre vengé.*

14. « Bien entendu, c'est M. Fréchette qui ment, comme d'habitude, vu que nous n'avons jamais prétendu que Françoise se fût inspirée de Jean-Jacques Rousseau pour écrire ses *Fleurs champêtres.* Nous avons dit, tout simplement, qu'une de ses bluettes, par la tristesse malsaine qui s'en dégage, est du Jean-Jacques » ([J.-P. Tardivel], « Le cacographe », *op. cit.*, p. 7).

chez cette engeance reptilienne de baver sur quelque chose de propre, au nom de la religion.

Ah ! la religion, Jean-Jacques Rousseau, tant maudit pourtant, l'aimait et la comprenait autrement mieux que ces saltimbanques de sacristie.

Si vous en voulez la preuve, écoutez-le :

> De combien de douceurs n'est pas privé celui à qui la religion manque ? Quel sentiment peut le consoler dans ses peines ? Quelle voix peut parler au fond de son âme ?...
>
> Une dernière ressource à employer contre l'incrédule, c'est de le toucher, c'est de lui montrer un exemple qui l'entraîne, *et de lui rendre la religion si agréable* qu'il ne puisse lui résister.
>
> Quel argument contre l'incrédule que la vie du *vrai chrétien* ? Y a-t-il quelque âme à l'épreuve de celui-là ? Quel tableau pour son cœur quand ses amis, ses enfants, sa femme concourront tous à l'instruire en l'édifiant ! quand, sans lui prêcher Dieu dans leurs discours, ils le lui montreront dans les actions qu'il inspire, dans les vertus dont il est l'auteur, dans le charme qu'on trouve à lui plaire ! quand il verra briller l'image du ciel dans sa maison ! quand, une fois le jour, il sera forcé de se dire : Non, l'homme n'est pas ainsi par lui-même, quelque chose de plus qu'humain règne ici[15].

Voyons, franchement, est-ce sur ce ton qu'on prêche la religion chez nos petits Veuillots du Canada ? Si Jean-Jacques Rousseau était un impie, qu'est-ce donc que nos saints ?

Et l'Évangile ! voyons si ceux qui l'exploitent chez nous l'interprètent de la même façon que Jean-Jacques :

> Ce divin livre, dit-il, le seul nécessaire à un chrétien, et le plus utile de tous à quiconque même ne le serait pas, n'a besoin que d'être médité pour porter dans l'âme l'amour de son auteur, et la volonté d'accomplir ces préceptes. Jamais la vertu n'a parlé un si doux langage ; jamais la plus parfaite sagesse ne s'est exprimée avec tant d'énergie et de simplicité. On n'en quitte point la lecture sans se sentir meilleur qu'auparavant[16].

15. J.-J. Rousseau, *la Nouvelle Héloïse*, dans *Œuvres complètes*, t. II, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1961, p. 700-701 : « quand, *cent* fois ».

16. « Observations de Jean-Jacques Rousseau, de Genève, sur la réponse qui a été faite à son discours sur les sciences et les arts », *ibid.*, t. III, 1964, p. 48-49 : « d'accomplir *ses* préceptes [...] plus *profonde* sagesse ».

La majesté des Écritures m'étonne, la sainteté de l'Évangile parle à mon cœur. Voyez les livres des philosophes avec toute leur pompe : qu'ils sont petits près de celui-là ! Se peut-il qu'un livre à la fois si sublime et si sage, soit l'ouvrage des hommes ? Se peut-il que celui dont il fait l'histoire ne soit qu'un homme lui-même ? Est-ce là le ton d'un enthousiaste ou d'un ambitieux sectaire ?

Quelle douceur ! Quelle pureté dans les mœurs ! Quelle grâce touchante dans ses instructions ! Quelle élévation dans ses maximes ! Quelle profonde sagesse dans ses discours[17] !...

L'Évangile seul est, quant à la morale, toujours sûr, toujours vrai, toujours unique et toujours semblable à lui-même[18].

Il me semblerait, après tout, que s'inspirer là-dedans ne devrait pas constituer un si grand scandale auprès des vrais chrétiens[19] ; qu'en dites-vous, lecteurs ?

Cela vaudrait peut-être autant que de s'inspirer dans Léo Taxil.

– C'est vrai, me répondra-t-on, mais Jean-Jacques Rousseau a écrit autre chose.

– Oui, sans doute, il a écrit bien d'autres choses, et j'en veux reproduire quelques lignes qui feront comprendre qu'un homme ayant de pareilles idées ne saurait guère avoir le suffrage des Tardivels d'aucun pays ni d'aucune époque – car la race est la même toujours et partout.

Ce qui suit[20] fait partie d'un chapitre intitulé « L'hypocrisie » :

L'hypocrisie, dit-il, est un hommage que le vice rend à la vertu ; oui, comme celui des assassins de César, qui se prosternaient à ses pieds pour l'égorger plus sûrement. Couvrir sa méchanceté du dangereux manteau de l'hypocrisie, ce n'est point honorer la vertu, c'est l'outrager en profanant ses enseignes ; c'est ajouter

17. *Émile*, *ibid.*, t. IV, 1969, p. 625 : « si *simple* soit [...] dans *ses* mœurs ».

18. « Lettres écrites sur la montagne », *ibid.*, t. III, p. 728, note de l'auteur.

19. « Alors, pourquoi Françoise, "toujours douce", s'est-elle fâchée parce que nous avons dit qu'une de ses bluettes est du Jean-Jacques ? Mystère ! » ([J.-P. Tardivel], « Le cacographe », *Vé*, 6 juillet 1895, p. 7).

20. Une partie seulement de ce qui suit, soit les trois premiers paragraphes, qui proviennent d'un même paragraphe des « Observations de Jean-Jacques Rousseau, de Genève [...] » (*Œuvres complètes*, t. III, p. 51-52) : « retour *vers* la probité [...] ni *ressource* à la vie [...] achever *sainement* leur ».

la lâcheté et la fourberie à tous les autres vices ; c'est se fermer pour jamais tout retour à la probité.

Il y a des caractères élevés qui portent jusque dans le crime, je ne sais quoi de fier et de généreux, qui laissent voir au-dedans encore quelque étincelle de ce feu céleste, fait pour animer les belles âmes. Mais l'âme vile et rampante de l'hypocrite est semblable à un cadavre où l'on ne trouve plus ni feu, ni chaleur, ni retour à la vie.

J'en appelle à l'expérience. On a vu de grands scélérats rentrer en eux-mêmes, achever saintement leur carrière, et mourir en prédestinés. Mais ce que personne n'a jamais vu, c'est un hypocrite devenir homme de bien ; on aurait pu raisonnablement tenter la conversion de Cartouche, jamais un homme sage n'eût entrepris celle de Cromwell.

Il n'y a qu'un homme de bien qui sache l'art d'en former d'autres. Un hypocrite a beau vouloir prendre le ton de la vertu, il n'en peut inspirer le goût à personne.

Maintenant, voyons ailleurs ce que le philosophe dit des dévots de contrebande. Évidemment le Tardivel ne saurait aimer cela ; le portrait est trop ressemblant :

On ne doit point afficher la dévotion par un acte extérieur affecté, et comme une espèce d'emploi qui dispense de tout autre[21].

Et plus loin :

Ce qui donne le plus d'éloignement pour les dévots de profession, c'est cette âpreté de mœurs qui les rend insensibles à l'humanité, c'est cet orgueil excessif qui leur fait regarder en pitié le reste du monde : dans leur élévation, s'ils daignent s'abaisser à quelque acte de bonté, c'est d'une manière si humiliante, ils plaignent les autres d'un ton si cruel, leur justice est si rigoureuse, leur charité est si dure, leur zèle est si amer, leur mépris ressemble si fort à la haine, que l'insensibilité même des gens du monde est moins barbare que leur commisération.

L'amour de Dieu leur sert d'excuse pour n'aimer personne ; ils ne s'aiment pas même l'un l'autre ; vit-on jamais d'amitié véritable entre les faux dévots ? Mais plus ils se détachent des hommes, plus ils en exigent, et l'on dirait qu'ils ne s'élèvent à Dieu que pour exercer son autorité sur la terre[22].

21. *La Nouvelle Héloïse*, *ibid.*, t. II, p. 697 : « *Je n'aime point, par exemple, qu'on affiche cet état* [de dévote] par un extérieur ».

22. *Ibid.*, t. II, p. 697-698 : « élévation *sublime*, s'ils [...] les dévots ».

Le dernier trait est surtout superbe.

Est-ce de cette partie des œuvres de Rousseau que Françoise est accusée de s'être inspirée ?

Elle n'avait pourtant guère besoin d'aller chercher si loin ses inspirations : il suffit, pour penser là-dessus comme n'importe quel philosophe au monde, de regarder autour de soi.

Il suffit de voir et de constater ce que tout le pays voit et constate – les juges de la Cour d'appel en tête[23].

Comme conclusion, je me permettrai de dire à notre chère collaboratrice :

– Prenez courage : ces attaques vous font honneur. Le canon pointé sur vous n'est que le canon d'un vieux pistolet[24] rouillé qui éclate dans la main de celui qui s'en sert.

– Des éteignoirs ! des gens rétrogrades ! dites-vous...

– Pardon, Mademoiselle, ces individus-là font marcher le monde beaucoup plus vite que s'ils n'existaient pas. Ils servent de repoussoir. Rien qu'à les voir, à les entendre, on se range instinctivement de l'autre côté. La somme d'adhérences qu'ils fournissent au progrès est énorme, et leur odieuse attaque contre vous n'est pas, sous ce rapport, un de leurs mouvements les moins effectifs.

283 effectifs. // [R *LOUIS FRÉCHETTE.*]

23. Allusion au procès Sauvalle-Tardivel : « La Cour d'appel, composée de MM. les juges Lacoste, Blanchet, Bossé, Wurtele et Hall, a confirmé, le 20 juin, le jugement rendu par M. le juge Jetté, de la Cour supérieure, à peu près à pareille date, l'année dernière, condamnant le directeur de *la Vérité* à payer à M. Sauvalle, ci-devant de *Canada-revue*, maintenant de *la Patrie*, la somme de deux cents piastres » ([J.-P. Tardivel], « Sauvalle vs Tardivel », *Vé*, 29 juin 1895, p. 3).

24. À plusieurs reprises depuis 1880, Cyprien (Fréchette) avait affublé Tardivel de ce sobriquet ; selon lui, le rédacteur de *la Vérité* tirait « sans cesse à bout portant » sur ses ennemis : « Seulement, le malheureux rate toujours... que c'en est désolant » (« Chronique », *Pat*, 18 mars 1882, p. 2). Voir [J.-P. Tardivel], « Petites notes », *Vé*, 4 mai 1894, p. 7.

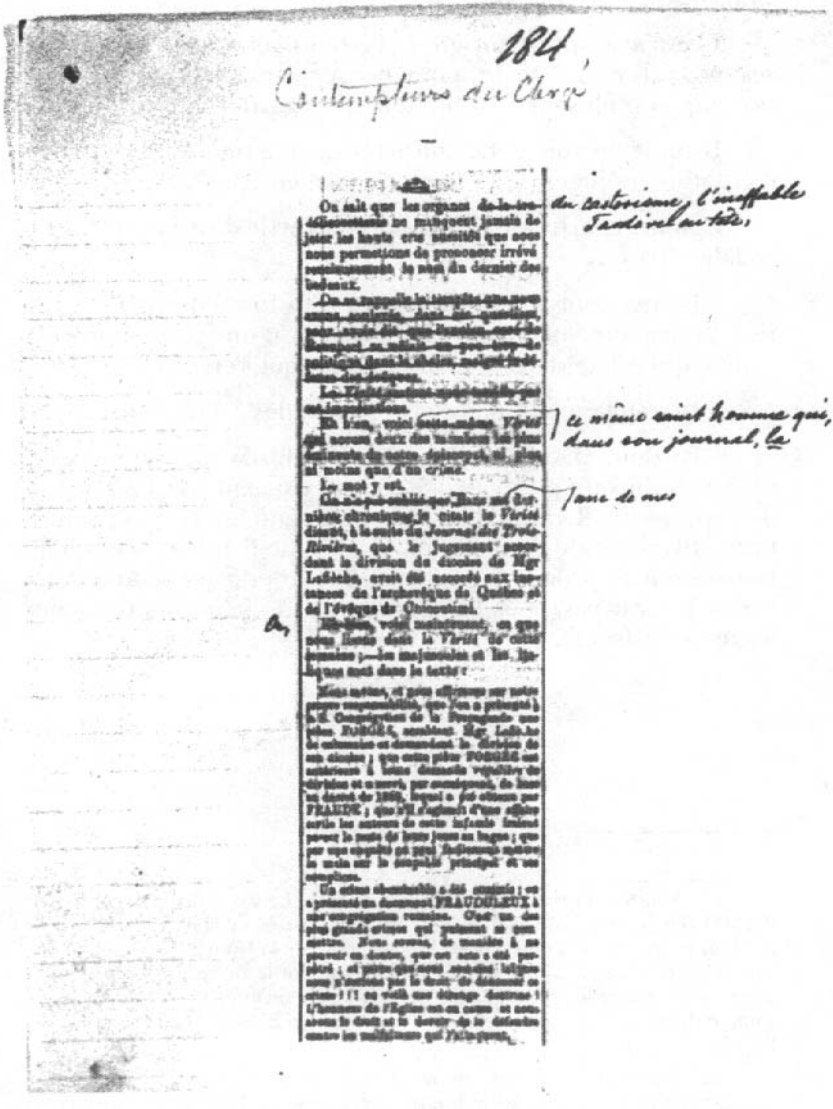

Manuscrit de *Satires et polémiques*, vol. 2, nº 12, f. 184 (Archives nationales du Canada, fonds Fréchette) [voir *infra*, p. 796-797]

[Chapitre XII]

M. TARDIVEL

En rupture avec l'ordre chronologique, les trois sections de ce chapitre s'organisent plutôt selon un crescendo de gravité des fautes reprochées à l'adversaire : Fréchette montre tour à tour Tardivel en désaccord avec un archevêque quant à des questions de convenance sociale (en 1893, à propos de la réception de Paul Bourget à l'archevêché de Montréal), indifférent à la dimension religieuse des textes littéraires (en 1896, en rapport avec la recension d'un « conte de Noël » de Fréchette), en conflit avec un autre archevêque et un évêque qu'il a accusés de fraude (en 1884, dans l'affaire de la division du diocèse de Trois-Rivières).

CHACUN SON MILIEU

Que les pontifes de l'hypocrisie brevetée prétendent me forcer d'aller leur demander permission lorsqu'il me prendra fantaisie d'inviter quelqu'un à ma table[1], passe. Je sais à quoi mon humble grade parmi les saintes âmes m'expose.

Il y a trois ans, on me menait le diable à quatre parce que je refusais de me mêler à des ovations en l'honneur d'un prétendant au trône de France[2] ; aujourd'hui, c'est une autre affaire : on compte mes convives, on les trie, on les jauge, et

TEXTE DE BASE ET VARIANTES : « Chacun son milieu », *la Patrie*, 25 novembre 1893, p. 1, avec modifications manuscrites (ms. : vol. 2, n° 12, f. 174-178).

1 <titre :> [A *M. Tardivel*]

1. Le 2 novembre 1893, Emma et Louis Fréchette donnèrent une réception en l'honneur de l'écrivain français Paul Bourget et de son épouse, Minnie David, à leur résidence de la rue Sherbrooke. Parmi les invités : l'agent général du Canada à Paris, Hector Fabre ; le représentant du consul de France, Maxime Durand ; le consul général d'Espagne, Candido de Pedrorena ; le conseiller législatif Henry Starnes ; le juge Thomas-Jean-Jacques Loranger ; le maire Alphonse Desjardins ; le directeur de *la Patrie*, Honoré Beaugrand ; le financier Louis-Joseph Forget et l'homme d'affaires Louis Perreault. Or, selon Tardivel, Bourget était « un écrivain *à la mode*, c'est-à-dire extrêmement dangereux » (« M. Paul Bourget », *Vé*, 11 novembre 1893, p. 2).

2. Allusion à la visite à Montréal du comte de Paris, en octobre 1890, alors que Fréchette, Beaugrand et Raoul Dandurand protestaient contre le caractère officiel que les organisateurs voulaient donner à l'événement (voir [anonyme], « Les trois Brutus », *CC*, 15 octobre 1890, p. 2 ; C. Langelier, *Souvenirs politiques. 1890–1896*, t. II, Québec, Dussault et Proulx, 1912, p. 47-49).

malheur à moi s'il en est un qui ne trouve point grâce aux yeux du père Lacasse[3] !

C'est dans l'ordre : inutile d'insister sur la compétence du père Lacasse en matière de bonne compagnie.

Passe aussi au Tardivel – cet autre arbitre infaillible des convenances sociales – le droit de prononcer sur le plus ou moins de solennité qu'un juge doit donner au mariage de sa fille[4]. Tout le monde connaît l'expérience des choses du monde dont a toujours fait preuve le distingué rédacteur de *la Vérité*, le code de la bonne éducation – on le sait – n'ayant plus aucun secret à lui révéler.

Mais que l'individu... pardon, que le saint homme abuse de la supériorité que lui donnent ses hautes relations aristocratiques pour gourmander les évêques, au nom de la morale et de la religion, sur leur manière de comprendre les lois de l'hospitalité, c'est, ce me semble, pousser les choses un peu loin[5].

Après cela, quand on a vu ce grand défenseur de l'autorité cléricale écrire à Rome pour demander la destitution de son

3. Dans le sermon que le père Lacasse prononça le 12 novembre 1893, à Ottawa, en présence de Bourget, il se serait livré à une violente attaque contre les protestants. Commentaire attribué à Bourget : « J'ai rarement [...] entendu dire autant de choses sottes dans un aussi mauvais français » (cité par Duroc, « Cléricalisme et cléricaux », *CR*, vol. 4, n° 48, 2 décembre 1893, p. 754).

4. Un collaborateur de *la Vérité* avait soutenu que le mariage somptueux que le juge Joseph-Guillaume Bossé avait donné à sa fille, et qui avait attiré une foule de curieux à la basilique de Québec, était « un véritable scandale » (XXX, « L'événement social du jour », *Vé*, 20 mai 1893, p. 2).

5. C'était le dimanche 5 novembre 1893, après le dîner offert par Honoré Beaugrand à Paul Bourget : « Au cours de la soirée et sur invitation spéciale, MM. Paul Bourget, H. Beaugrand, R. Dandurand, en compagnie de l'hon. H. Fabre, sont allés présenter leurs hommages à Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal. Chacun a remarqué que Sa Grandeur a tout particulièrement reçu M. Bourget avec la plus grande cordialité » ([anonyme], « Carnet mondain », *Pat*, 6 novembre 1893, p. 4 ; voir aussi [anonyme], « MM. Bourget et Beaugrand [...] », *Mo*, 6 novembre 1893, p. 4). Perplexité de Tardivel, « les évêques catholiques n'ayant pas l'habitude d'adresser des "invitations spéciales" aux journalistes qui se proclament francs-maçons très avancés, ni aux écrivains qui font de la pornographie » (« Ce que nous en disons », *Vé*, 11 novembre 1893, p. 3) : non seulement il ne lui paraissait pas « vraisemblable » que Mgr Fabre eût invité officiellement un « malfaiteur littéraire » (« À travers la presse canadienne », *Vé*, 18 novembre 1893, p. 3), « mais [il avait] lieu de croire que cela n'[était] pas vrai » (« M. Fréchette », 2 décembre 1893, p. 6).

propre archevêque, en l'accusant de pactiser avec la franc-maçonnerie[6], on peut se demander devant quoi le saint apôtre pourrait reculer.

Quoi, Mgr Fabre a le toupet d'inviter M. Paul Bourget à passer une soirée en sa compagnie ; il insiste même ; et cela sans que le Tardivel soit consulté ! C'est absolument renversant, on l'admettra.

Que lord Aberdeen fasse du célèbre poète et romancier son hôte de plusieurs jours à Rideau Hall[7] ; que les gouverneurs de l'université McGill[8], M. le sénateur Thibaudeau[9],

6. Tardivel avait déjà voulu convaincre Rome d'une collusion entre Mgr Taschereau et la franc-maçonnerie. Le 8 novembre 1883, à l'occasion de la querelle sur l'École de médecine de Montréal, qui coïncidait avec la dispute de l'ingérence cléricale dans les campagnes électorales, il avait porté une « Plainte [...] devant Son Excellence Dom Henri Smeulders, commissaire apostolique au Canada, contre Mgr Taschereau, archevêque de Québec, et contre l'abbé T[homas]-G[régoire] Rouleau », assistant principal de l'école normale Laval. Les éléments antimaçonniques de cette « Plainte » se fondaient sur un mémoire de Mgr Laflèche aux cardinaux de la Congrégation de la Propagande (*Mémoire* [...] *sur les difficultés religieuses en Canada*, Trois-Rivières, G. Désilets et frère, 1882) et sur un mémoire ultra-secret de Tardivel lui-même, « À Son Éminence le cardinal J[ean] Simeoni, Préfet de la S. C. de la Propagande » (28 octobre 1881) – mémoire qu'Israël Tarte livra à la publication dans *l'Électeur* du 29 mai 1883 sous le titre « Le fameux document » et que *la Patrie* reprit le surlendemain sous le titre « Une lettre de M. Tardivel », soit tout juste avant la promulgation, le 1er juin, d'un mandement de Mgr Taschereau sur la franc-maçonnerie. Voir *HPQ*, t. III, p. 93-105, 155-158, et t. IV, p. 74 ; P. Savard, *Jules-Paul Tardivel*, p. 98, n. 59.

7. John Campbell Gordon, marquis d'Aberdeen et Temair (1847–1934), naguère haut-commissaire en Écosse (1881–1885) et lord-lieutenant d'Irlande (1886), fut gouverneur général du Canada de 1893 à 1898. Le gouverneur général et lady Aberdeen, qui avaient offert un banquet à Paul Bourget, le 1er novembre, à Montréal, le reçurent à leur résidence officielle du 10 au 13 novembre 1893.

8. Les gouverneurs de l'Université McGill (sir Donald A. Smith, Peter Redpath, John H. R. Molson, sir Alexander T. Galt, John Molson, sir Joseph Hickson, sir John J. C. Abbott, William C. McDonald, Hugh McLennan, George Hague, Edward B. Greenshields, Samuel Finley et Andrew F. Gault) reçurent Bourget le 10 novembre 1893.

9. Rosaire Thibaudeau (1837–1910), homme d'affaires et vieux routier du Parti libéral, contribua financièrement à la fondation du journal *la Patrie*. Il fut président de la Royal Electric Company et cofondateur de la Chambly Manufacturing Company (pour l'exploitation hydroélectrique des rapides de Chambly).

M. le docteur Hingston[10] et M. Beaugrand[11] – deux anciens maires de Montréal – MM. Forget[12], Perreault[13], Laroque[14], Fréchette et autres[15] reçoivent ce jeune chef d'école, un des plus grands écrivains de France, un homme dont la plume peut faire tant de bien à notre pays[16] ; que l'élite de la société

39 de [R *la ville* A *Montréal*] – MM. Forget

10. William Hales Hingston (1829–1907), après avoir été maire de Montréal (1875–1876), devint professeur à l'École de médecine et de chirurgie de Montréal (1881). Président de cette école à l'époque de la querelle universitaire, il fit partie du comité de rédaction du projet de loi pour constituer en corporation les administrateurs de l'Université Laval à Montréal (1892). Margaret et William Hingston reçurent Bourget le mercredi 8 novembre 1893 ; Fréchette était de la fête.

11. Honoré (Honorius) Beaugrand dit Champagne (1848–1906) prit part à la campagne du Mexique (1865) puis il accompagna le corps expéditionnaire français en France (1867). Devenu journaliste en Nouvelle-Angleterre, il collabora à de nombreux journaux, plus ou moins éphémères : *l'Abeille* (Fall River, 1869), *l'Écho du Canada* (Fall River, 1873), *la République* (Boston, Lowell et Fall River, 1875–1878), journal qu'il avait fondé. À Ottawa, il fonda *le Fédéral* (mai 1878) ; à Montréal, il fonda d'abord *le Farceur* (octobre 1878) et enfin *la Patrie* (1879). Disciple intransigeant de Papineau, il se révéla à plusieurs reprises un allié compromettant du libéralisme. Il fut maire de Montréal (en 1885–1886 et en 1886–1887). Grand voyageur, il parcourut le Canada, les États-Unis et l'Europe ; de septembre 1892 à mai 1893, il fit le tour du monde. Il inscrivit sa fille, Estelle, au couvent des Dames de Saint-Maur (environ 1892–1895), là même où étudiaient aussi deux des filles de Louis Fréchette. En 1896, il céda *la Patrie* à Israël Tarte et se retira de la vie publique. Principales publications : *Jeanne la fileuse. Épisode de l'émigration franco-canadienne aux États-Unis* (1875) ; *Mélanges. Trois conférences* (1888) ; *Six mois dans les montagnes Rocheuses, Colorado, Utah, Nouveau-Mexique* (1890), préface de Louis Fréchette ; *la Chasse-galerie. Légendes canadiennes* (1900). Élisa et Honoré Beaugrand reçurent Paul Bourget le 6 novembre 1893.

12. Louis-Joseph Forget (né en 1853), homme d'affaires, jouait un rôle important dans les conseils du Parti conservateur. À l'époque de la visite de Bourget, il était président du bureau des gouverneurs de l'université Laval de Montréal.

13. Louis Perreault († 1895), homme d'affaires d'origine française, ami de Fréchette, se faisait un devoir de recevoir chez lui « tous les Français de marque » de passage au Canada (voir L. Fréchette, « Louis Perreault », *Pat*, 11 mai 1895, p. 1). Sa sœur et lui reçurent Paul Bourget le 2 novembre 1893.

14. Sans doute le journaliste Alfred Larocque, secrétaire de l'Union Allet. Il reçut Paul Bourget le 7 novembre 1893.

15. D'autres personnalités montréalaises offrirent aussi des réceptions à l'écrivain français : Raymond Auzias-Turenne, le comte de Sieyès et la rédactrice du *Coin du feu*, Joséphine Dandurand. Voir G. Dorion, *Présence de Paul Bourget*, p. 32-33.

16. Paul Bourget aurait été l'un des « chefs de cette école qu'on est convenu d'appeler les "néo-chrétiens" » ([anonyme], « M. Paul Bourget », *l'Électeur*, 11 novembre 1893, p. 1) ; mais lui-même disait appartenir à l'école réaliste

montréalaise se presse dans leurs salons pour le saluer et lui faire honneur, sans songer si cela pourra déplaire à Cornut[17], Lacasse et Cie, la chose se conçoit à la rigueur : c'est l'esprit du siècle, l'esprit d'insubordination qui fait des siennes.

Mais que le premier dignitaire ecclésiastique de la province, après Son Éminence le cardinal Taschereau, se permette d'emboîter le pas, quand il est bien averti d'avance que c'est là s'insurger contre les immortels principes du tardivélisme, cela heurte toutes les notions de la hiérarchie orthodoxe, cela déconcerte toutes les données de la rubrique.

Aussi, en face d'un pareil mépris de son autorité, le Tardivel – dans l'intérêt de l'Église sans doute – essaie de parer le coup en niant le fait, ou tout au moins en le représentant sous de fausses couleurs :

> Mgr Fabre, dit-il, donne une réception publique tous les mois. Tout le monde peut y aller. M. Paul Bourget s'y est rendu, sans doute, comme n'importe qui aurait pu s'y rendre[18].

Pas adroite la parade !

Très gauche même ; car elle ne peut avoir d'autre effet logique que de provoquer une riposte beaucoup plus difficile à parer que le premier coup de pointe.

Un instant, doux illuminé, s'il vous plaît ! Croisez-vous dévotement les palmes sur le thorax, arrondissez bien vos épaules sous le petit manteau, relevez un peu le capuchon, tournez l'œil

---

de Zola (voir [anonyme], « Un écrivain distingué. M. Bourget à Montréal », *Pr*, 30 octobre 1893, p. 6). Peu après son retour d'Amérique, le 13 juin 1895, il fut reçu à l'Académie française. Il semble n'avoir manifesté aucune sympathie pour les Canadiens français qu'il rencontra, Fréchette compris (voir *HPQ*, t. VI, p. 228).

17. Étienne Cornut (né en 1854), jésuite, critique littéraire aux *Études religieuses* de Paris et biographe d'ultramontains notoires comme Veuillot et Mgr Freppel, venait de publier un essai critique, *les Malfaiteurs littéraires*, dans lequel il consacrait quelques pages (p. 109-116) à Paul Bourget, un écrivain qui, au point de vue littéraire, « ne s'élève pas au-dessus de la médiocrité » et qui, au point de vue moral, ne sait exploiter qu'un seul thème, celui de « l'amour défendu » (cité dans [anonyme], « M. Paul Bourget », *Vé*, 11 novembre 1893, p. 2).

18. [Anonyme], « À travers la presse canadienne », *Vé*, 18 novembre 1893, p. 3.

au ciel, signez-vous du pouce, et prêtez une de vos vastes oreilles à quelques paroles bien senties :

M. Bourget – ça vous la coupe un peu, n'est-ce pas ? – s'est présenté chez Mgr Fabre muni d'une lettre de leur *ami commun*, M. l'abbé Le Rebours[19], le vénérable curé de la Madeleine, que le clergé de France commence à désigner un peu comme le futur archevêque de Paris.

Mgr Fabre, qui est non seulement un saint évêque, mais encore un homme bien élevé – je vous dis cela, monsieur Tardivel, afin que vous ne le confondiez pas avec votre copain Lacasse – Mgr Fabre, dis-je, après avoir fait à son visiteur l'accueil le plus cordial, l'invita à venir, le lendemain dimanche, prendre part à une réunion qui procurerait au jeune maître l'occasion de faire de nombreuses et importantes connaissances.

– Je regrette beaucoup de ne pouvoir accepter votre invitation, Monseigneur, répondit M. Bourget, mais ma soirée de demain est retenue d'avance ; je dîne chez M. Beaugrand.

– Eh bien, que M. Beaugrand vous accompagne ; il est aussi cordialement invité.

– Mais il y a réception après dîner.

– Ça ne fait rien ; trouvez le moyen de vous échapper un instant ; j'y tiens !

Et voilà qui prouve, si je ne suis pas dans une erreur profonde, que Mgr Fabre est un gentleman, et le Tardivel, son insulteur, un cuistre.

Mais ce n'est pas seulement auprès de Mgr l'archevêque que M. Paul Bourget avait des lettres d'introduction. Il en avait aussi une pour les messieurs du Séminaire, de la part du directeur général de Saint-Sulpice, à Paris[20].

C'est encore quelque chose, n'est-ce pas, mais voici le bouquet.

---

19. L'abbé Le Rebours (1822–1894), curé de la Madeleine à Paris depuis 1871, avait été le condisciple de Mgr Fabre qui l'avait fait chanoine honoraire de la cathédrale de Montréal. Voir [anonyme], « M. l'abbé Le Rebours », *SRM*, vol. 23, nº 14, 7 avril 1894, p. 218.

20. Henri-Joseph Icard, qui venait de mourir (dans la nuit du 20 au 21 novembre 1893).

Couchez les oreilles, cette fois, ô Tardivel !

M. Bourget avait des lettres de recommandation adressées à certains de nos principaux citoyens, et même à des prélats, par... vais-je le nommer ?... oui, tenez-vous bien !... par... *Mgr le comte de Paris*, autrement dit Philippe VII, héritier de l'Enfant du miracle[21] et de Philippe-Égalité, *roy* de France et de Navarre *in partibus infidelium*[22] !

De sorte que voilà les premiers curés de France, les supérieurs des plus hautes communautés de France, et le *roy* de France lui-même, qui se permettent d'accréditer les *malfaiteurs* du père Cornut auprès de nos archevêques, de nos évêques et de nos abbés, sans compter les laïques aussi *indignes* que *ridicules*.

Et cela sans la plus petite autorisation ni du *Courrier du Canada* ni de *la Vérité* !

Il y a certainement quelque chose de mystérieux là-dedans.

Hâtez-vous d'arranger tout cela, monsieur Tardivel... ou bien consultez quelque bon médecin.

En lisant les déblatérations de nos journaux ultra-religieux contre un des rares écrivains dont les monarchistes et les cléricaux s'honorent en France, je n'ai pas songé un instant à prendre la défense de celui-ci, oh non ! J'aurais eu beau jeu, mais Paul Bourget n'a pas besoin qu'on le défende. M'est avis qu'il survivra aux charges à fond de train de ses coreligionnaires d'ici, tout autant que la tour Eiffel aux indiscrétions des toutous en rupture de laisse.

Mais je me demandais pourquoi tout à coup ce baquet d'eau sale sur la tête d'un des leurs, quand ces messieurs avaient toujours eu jusqu'ici la touchante habitude de réserver ces pro-

112 de [R *travers* A *mystérieux*] là-dedans

21. Le duc de Berry ayant été assassiné le 14 février 1820, la naissance de son fils, futur comte de Chambord, le 29 septembre 1820, fut « accueillie par les royalistes comme le prodige de la résurrection de la monarchie, et le nouveau-né reçut le surnom d'*Enfant du miracle* » (*GDU*, t. III, p. 871).

22. « Dans les pays des infidèles » : cette locution, qui se dit des évêques rattachés à un diocèse comme coadjuteurs, auxiliaires, etc., mais titulaires de diocèses situés en pays non chrétiens, discrédite les titres honorifiques ne donnant droit à aucune juridiction.

cédés exclusivement pour les infâmes républicains[23], en faveur de qui Léon XIII recommande à ses ouailles de voter[24].

À les entendre – ces bons messieurs – tout ce qui fleurait la sainte ampoule[25] était non seulement immaculé, mais on n'y devait toucher qu'avec des doigts consacrés, et encore !

Il n'y avait que deux classes d'écrivains en France : les écrivains monarchistes, c'est-à-dire les amis de Dieu, et les écrivains républicains, c'est-à-dire les adorateurs de Satan. Comment expliquer ce revirement soudain au détriment de Paul Bourget ?

En y réfléchissant, j'ai trouvé le mot de l'énigme.

M. Bourget est connu pour avoir eu plusieurs entrevues assez récentes avec le Saint-Père[26].

Et le Saint-Père, vous savez... eh ! eh !... le Saint-Père... Bref, on sait que, pour une certaine école, dame, par le temps qui court, trop d'amitié avec le Saint-Père, ça ne dit rien de bon.

Voilà qui explique bien des choses ; mais il ne m'en reste pas moins à savoir comment il se fait que j'aie pu, aux yeux de la sacro-sainte confrérie, donner un si mauvais exemple à mes

23. Allusion possible, en particulier, au banquet du 20 octobre 1883 offert à Montréal au député républicain radical français Auguste Vermond (voir S. Marion, *les Lettres canadiennes d'autrefois*, t. IX, p. 122-128).

24. Sur cette question, voir *infra*, p. 1036, n. 2.

25. Allusion au rite du sacre des rois de France. Du chrême d'une « sainte ampoule » reçue du ciel, l'évêque de Reims, saint Rémi, oignit Clovis lors de son baptême (Noël 498), le consacrant ainsi seul roi catholique en Gaule ; deux siècles et demi plus tard (751), l'évêque de Mayence, saint Boniface, oignit à Soissons le père de Charlemagne, Pépin III le Bref, le sacrant roi des Francs – geste qu'imita le pape Étienne II (754), cette fois dans l'église abbatiale de Saint-Denis. Inspiré du sacre des rois d'Israël, ce rite faisait du roi carolingien, à la différence des rois mérovingiens, l'oint et l'élu du Seigneur, un monarque « par la grâce de Dieu » ; désormais, le roi de France assumerait la souveraineté par délégation divine, d'où le principe du « droit divin », et serait tenu au respect des lois divines et des lois naturelles de raison, de justice et d'équité, tel un prêtre.

26. Paul Bourget effectua un séjour à Rome au printemps de 1892 ; en avril, il y terminait *la Terre promise*. Mais il n'aurait pas été reçu en audience par le pape. Voir Duroc, « Cléricalisme et cléricaux », *CR*, vol. 4, nº 48, 2 décembre 1893, p. 753.

concitoyens, en recevant chez moi un homme que le pape honore de sa bienveillante intimité[27], que les archevêques invitent à leurs réceptions, qu'un monarque de droit divin tient en estime toute particulière, et qui voyage les poches pleines de lettres signées par les ecclésiastiques les plus haut placés de Paris[28] !

Il faudra soumettre ce problème à quelque théologien.

En attendant, puisque le cher Tardivel s'inquiète, dans son cerveau trouble et son âme troublée, de savoir comment M. le maire Desjardins[29] pouvait se trouver à ma table avec M. Paul Bourget, je puis le renseigner en deux mots.

M. le maire Desjardins est un homme de bon ton et de savoir-vivre, ce qui fait qu'il a tout naturellement sa place dans les cercles où les Tardivel et les Lacasse n'auront jamais l'occasion de mettre les pieds.

Chacun son milieu.

---

161 milieu. // [R *LOUIS FRÉCHETTE.*]

---

27. « Un pornographe, jouir de la "bienveillante intimité" du pape ! Cette sottise nous dispense de répondre à la méchante insinuation que nous et nos amis ne condamnons les écrits de M. Bourget que parce que leur auteur "a trop d'amitié avec le Saint-Père" » ([J.-P. Tardivel], « M. Fréchette », *Vé*, 2 décembre 1893, p. 6).

28. Selon Thomas Chapais, ces lettres de recommandation prouvent qu'« au point de vue social il [Paul Bourget] appartient au meilleur monde. Mais cela ne détruit pas ses livres, cela n'efface pas cette abominable *Physiologie de l'amour moderne* qui a perverti tant de cœurs et sali tant d'âmes » (« Un article de M. Fréchette », *CC*, 28 novembre 1893, p. 2). Selon Tardivel, que « certains personnages respectables en France aient poussé la complaisance jusqu'au point d'accréditer l'auteur de ces pages auprès d'autres personnages respectables du Canada, c'est un de ces *accidents* qui arrivent souvent mais qui ne prouvent rien, si ce n'est que les hommes, même les meilleurs, ont des faiblesses » (« M. Fréchette », *op. cit.*, p. 6).

29. « Que M. Fréchette, qui devrait avoir pour emblème le geai ou le paon, accueille à bras ouverts un écrivain genre perroquet, c'est tout naturel ; que M. H. Beaugrand, qui n'a pas craint de se proclamer "franc-maçon très avancé", souhaite la bienvenue à un corrupteur public, c'est dans l'ordre ; que M. Hector Fabre, qui n'a jamais eu ce qu'il faut pour pouvoir distinguer nettement entre le bien et le mal, présente ses hommages à une célébrité du boulevard, ce n'est pas étonnant. Mais les *autres*, mais M. le maire Desjardins surtout, s'empresser autour d'un *malfaiteur littéraire*, cela n'a pas de *sens commun* ! » ([anonyme], « M. Paul Bourget », *Vé*, 11 novembre 1893, p. 2).

IRRESPONSABLE

J'avais quatre colonnes dans le journal à M. Tardivel du 28 décembre ; l'avant-dernier numéro n'en contenait qu'une ; et le dernier mentionne à peine mon nom[1].

Cela me désole ; on va peut-être penser que je baisse.

Car, il faut bien l'admettre, je dois une large part de ma réputation aux articles de ce saint homme d'ennemi que je ne connais seulement pas de vue.

C'est un fait : j'ai plus d'une fois eu l'occasion de reconnaître ses bons services en popularisant de mon mieux son caractère amusant, mais je n'ai pas encore l'avantage de connaître l'individu personnellement[2].

Il est assez curieux, n'est-ce pas, que, passant plus de trois mois par année à Québec, à fréquenter intimement tous les cercles politiques, littéraires ou sociaux de quelque importance, je n'aie pas encore éprouvé l'émotion de contempler la binette de ce type-là.

TEXTE DE BASE ET VARIANTES : « Irresponsable », *la Patrie*, 11 janvier 1896, p. 1, avec modifications manuscrites (ms. : vol. 2, n° 12, f. 179-183).

2 à [R *Pistolet* A *M.*] Tardivel 12 personnellement [R , *même de vue*]. // Il

---

1. J.-P. Tardivel, « Récidive », *Vé*, 28 décembre 1895, p. 3 ; « Un conte de Noël fréchettique », *Vé*, 4 janvier 1896, p. 3 ; « Petites notes », *Vé*, 11 janvier 1896, p. 3.

2. C'est le 22 janvier 1897, au palais de justice de Montréal, que Fréchette rencontra Tardivel pour la première fois, lors de l'enquête préliminaire à son procès en diffamation contre le directeur de *la Vérité*.

J'en faisais un jour la remarque à quelqu'un – voyez jusqu'où l'irrévérence peut aller – qui me répondit :

– Vous croyez donc qu'on recevrait ça dans la bonne société ! Ce serait chasser tout le monde, et puis il faudrait désinfecter chaque fois !

Vous comprenez bien que je ne me suis pas arrêté à cette explication d'un caractère évidemment exagéré ; j'aime mieux croire que le saint homme vit dans la retraite, plongé dans la prière et les méditations, cherchant les moyens d'arracher cette vallée de larmes aux abominations du siècle.

En tout cas, je n'ai pas encore eu le bonheur de m'incliner devant le nouveau messie ; et quand je songe que j'ai peut-être, s'il n'est pas composé de matière intangible, coudoyé le phénomène quelque part sans que mon cœur ait parlé, sans que j'aie senti vibrer d'instinct les profondeurs de mon être, je m'abîme dans l'excès de mon humiliation et la conscience de mon indignité !

Mais revenons à l'effet produit par les articles du pontife, au moins en ce qui regarde ma réputation d'honnête homme et d'écrivain.

Un simple trait va démontrer que, si ce pistolet tire sur tout le monde, il n'atteint pas toujours son but, et que les malheureux qu'il prétend assassiner au nom de la Bonté éternelle ne s'en portent pas plus mal même dans l'estimation des gens qui ne les connaîtraient que par les coups portés.

C'est le cas ou jamais de dire : au contraire !

Lors de mon récent passage à Lourdes[3], un des prêtres les plus distingués parmi les Pères qui desservent la Basilique disait à mon compagnon de voyage[4] :

22 désinfecter [R *à*] chaque 38 si [D *le Pistolet* S *ce pistolet*] tire

3. En dernière étape de leur voyage en Irlande, en Angleterre et en France, Emma et Louis Fréchette se rendirent à Lourdes au début d'octobre 1895.

4. Le frère Stephen (Thomas Lessard, 1849–1929), des Frères des écoles chrétiennes, fut directeur de l'Académie de Québec (1887–1891) puis du Mont-Saint-Louis (1891–1893). À la suite d'une grave hémoptysie, il séjourna dans le midi de la France et en Algérie (1893–1908). C'est à cette époque qu'il renoua avec Fréchette, dans des circonstances qu'il relata au frère Lucien Serre : « Je croyais vous avoir dit comment Fréchette fit une confession générale à Lourdes.

– Ah ! vous êtes avec Fréchette, du Canada ; c'est un écrivain que j'apprécie, et un homme que j'estime beaucoup.

– Vous l'avez déjà rencontré ?

– Jamais.

– Vous avez lu ses livres ?

– Pas davantage.

– Alors... ?

– Dame, voici : nos *Annales de Lourdes* échangent avec une petite gazette hebdomadaire de Québec, *la Vérité*, je crois, et votre camarade, qu'on cite quelquefois là-dedans, y est si souvent et si stupidement vilipendé, que cela lui crée des amis où il ne s'en soupçonne probablement pas. Pour ma part, je l'aime sans le connaître autrement ; et les bribes en prose ou en vers que j'ai pu ainsi lire de lui ont été suffisantes pour me donner une excellente idée de son talent[5].

48 que [R *j'admire* A *j'apprécie,*] et 60 me [R *faire hautement apprécier* A *donner une excellente idée de*] son

Il vint à Paris avec sa femme, alors que je suivais un traitement à Cauterets, à 18 milles de la ville des miracles. Il voulut me revoir, et Mme Fréchette me fit part de son intention avec prière de l'accompagner à Lourdes si j'en étais capable. Notre-Dame de Lourdes tripla mes forces et je passai deux jours avec lui. La grâce fit le reste, lui ayant ménagé une entrevue avec un bon Père de la Grotte [le père Caillabère, missionnaire de l'Immaculée-Conception], un poète lui aussi et rédacteur du *Journal de Lourdes*. Après la confession, il se promena bras dessus bras dessous avec lui de 8 heures à 10 heures et 30 du soir durant la procession aux flambeaux. Le lendemain matin à 6 heures, il voulut communier sur les dalles de la grotte, bien qu'il souffrît depuis plusieurs années d'un mal incurable au genou droit. Il pleura et sanglota une partie de la messe. Le Père vint le prier de s'asseoir ; il obéit. Il fut un sujet de grande édification aux 10 000 pèlerins en prière aux abords de la grotte : ce fut une scène inoubliable et des plus touchantes » (cité par L. Serre, « Louis Fréchette en France et les Frères des écoles chrétiennes », *l'Enseignement primaire*, vol. 47, no 6, février 1926, p. 394).

5. Le 16 janvier 1896, dans une lettre au supérieur des Missions de l'Immaculée-Conception de Lourdes, Tardivel demanda une confirmation de la version de Fréchette. Le 1er février, le jour même où il écrivait à Fréchette afin de rectifier les faits, le père Caillabère adressa à Tardivel la réponse suivante : « Monsieur, Le Révérend Père Supérieur m'a communiqué votre lettre et *la Patrie* du 11 janvier. Dans un article de ce journal, le compagnon de M. Fréchette m'attribue une attitude et des paroles qui ne furent pas les miennes. Je déclare que je n'ai rien dit de désobligeant pour *la Vérité* et qu'il n'a pas été question de son directeur, M. Tardivel. » Commentaire de Tardivel : « Maintenant, est-ce le compagnon de M. Fréchette qui lui a menti ? Est-ce M. Fréchette qui a fait mentir son compagnon ? Les avis ne seront pas partagés » (« M. Fréchette et son compagnon », *Vé*, 29 février 1896, p. 3.

Quand j'eus l'honneur de faire la connaissance du digne prêtre, l'entrevue fut plus que cordiale, elle fut pleine d'effusion.

Et je me disais, en me prêtant à l'accolade fraternelle du bon Père : « Si jamais l'axiome *Iniquitas mentita est sibi*[6] s'est appliqué juste, c'est bien dans ce cas-ci. »

Poursuivez donc un homme en dommages après cela !

Loin de vous faire du mal, il vous fait du bien.

Ainsi, supposons, par exemple, que *la Vérité* du 28 décembre tombe sous les yeux du brave Père dont je viens de parler, et qu'il y voie quatre colonnes du plus grossier fatras calculé pour faire croire que mes articles sur Lourdes sont signés par moi, mais écrits par quelque autre[7]...

Que pensera-t-il ?

Que l'auteur de ces quatre colonnes est le dernier des j... f... et ses sympathies pour l'insulté ne pourront que s'augmenter de son mépris pour l'insulteur.

Et tous les hommes intelligents – peu importe les autres ! – ne sauraient penser autrement.

Les méchants sont ainsi bien souvent frustrés dans leur désir de faire le mal.

Ils mettent les pieds dans leurs propres pièges ; leurs crachats leur tombent presque infailliblement sur le nez.

Et si jamais la chose a été éloquemment illustrée chez nous, c'est dans le fait qui se produit en ce moment à Québec, où

6. Voir *supra*, p. 283, n. 13.

7. « – Cela est signé : Louis Fréchette, mais, aussi certain que vous êtes là, cela n'est pas de lui. – Comment le savez-vous ? – C'est bien simple. Ces écrits sur Lourdes, bien que l'on y remarque des idées contestables, ne portent atteinte ni à la grammaire, ni à la logique, ni au gros bon sens, ni aux convenances littéraires. Or il est prouvé que chaque fois que M. Fréchette tient la plume toutes ces choses-là sont affreusement outragées. [...] M. Fréchette a fait faire ce travail, moyennant rémunération, par quelque écrivain de France, besogneux mais dépourvu de talent. Voilà mon explication du phénomène » (J.-P. Tardivel, « Récidive », *Vé*, 28 décembre 1895, p. 3).

l'indignation universelle fouaille comme elle le doit, et pourchasse dans tous les coins la paire de putois[8] qu'on est fatigué de voir s'aventurer sur les terrains propres.

L'un des deux s'en console avec un certificat de la Vaughan[9], et l'autre... avec son petit bonheur ordinaire.

Grand bien leur fasse !

Oh ! l'édifiante association !

Quelqu'un me disait dernièrement :

– Vous êtes peut-être un peu sévère pour Tardivel ; c'est un toqué, un déséquilibré, un détraqué, un fou, si vous aimez mieux ; mais où est la preuve qu'il n'est pas de bonne foi ? On peut être aveuglé par le fanatisme sans être une franche canaille.

– Le lisez-vous assidûment ? demandai-je.

– Oh ! non, par exemple ! j'ai autre chose à faire.

– Eh bien, si vous le lisiez un peu plus souvent, vous ne resteriez pas longtemps sous cette impression.

La mauvaise bête a la boule fêlée, tout le monde sait cela ; mais elle n'en est pas moins mauvaise bête, allez, je vous en donne ma parole !

De la bonne foi chez cet être vipérin ! Mais s'il était de bonne foi, on trouverait quelque semblant d'honnêteté dans ses élucubrations.

S'il était de bonne foi, il pourrait mordre avec la méchanceté de l'aspic et discuter avec la logique d'un âne bâté ; mais il ne travestirait point, ne tronquerait point, ne falsifierait point,

8. Tardivel et Chapman. L'auteur du *Lauréat* publiait depuis le 23 novembre 1895, dans *la Vérité*, une série d'études sur les œuvres littéraires du juge Routhier, qu'il accusait, lui aussi, de plagiat (« Nos immortels ! ») ; ce feuilleton continua jusqu'au 30 mai 1896. La réplique de Routhier (« *Pro domo* ») parut dans *le Courrier du Canada* (30 décembre 1895–11 janvier 1896).

9. Le samedi précédent (4 janvier 1896), Tardivel avait reproduit dans *la Vérité* (« *Pour la Patrie*. À l'étranger », p. 1-2) la recension on ne peut plus favorable de son roman que Jeanne (Diana) Vaughan avait fait paraître dans ses *Mémoires d'une ex-palladiste* (« Un livre admirable », vol. 1, nº 5, novembre 1895, p. 158-159).

en un mot ne mentirait point à gorge que veux-tu dans chaque numéro de son immonde gazette !

Il se fourvoierait à tout coup, c'est clair, attendu qu'il est aussi obtus qu'inepte, et qu'un cœur gonflé de venin inspire mal même les cerveaux les mieux pondérés ; mais il n'inventerait point !

Pour être de bonne foi, il faut se croire dans le vrai ; c'est une vérité de La Palice.

Eh bien, je soumets le cas suivant, parce qu'il est tout récent, à ceux qui ont lu mon dernier conte de Noël dans *la Patrie*[10], et qui seraient tentés de croire qu'il puisse y avoir une parcelle de bonne foi chez l'être abject qui nous occupe.

Qu'on en juge.

Ceci est un extrait du dernier numéro du saint journal, organe de la Vaughan et de Léo Taxil, qu'on appelle *la Vérité* :

> C'est ainsi que commence, dans *la Patrie* du 24 de décembre, un *conte de Noël* signé : Louis Fréchette.
>
> Oui, un conte de Noël !
>
> C'est l'histoire d'un nommé Thomas Baribeau, alias Tom Caribou, ivrogne fieffé, qui, ayant caché une cruche de whisky dans le creux d'un merisier et ayant par mégarde renversé sa boisson sur une ourse endormie au pied de l'arbre, s'est fait déchirer « le fond de cale » par l'animal subitement réveillé.
>
> Cette aventure, racontée par Jos Violon, dans le langage plus ou moins authentique des hommes de chantier, *est arrivée pendant la nuit de Noël. Voilà pourquoi M. Fréchette a l'incomparable toupet d'appeler cette farce grotesque un* CONTE DE NOËL[11].

Ainsi, voilà !

De cette fête de Noël touchante célébrée au fond des bois, loin de toute civilisation, par cette association d'hommes rustiques au cœur naïf et droit, rien !

De cette messe nocturne, à laquelle ils assistent pieusement, au prix d'une course de dix lieues à la raquette, en pleine nuit,

10. L. Fréchette, « Tom Caribou. Conte de Noël », *Pat*, 24 décembre 1895, p. 1.

11. [J.-P. Tardivel], « Un conte de Noël fréchettique », *Vé*, 4 janvier 1896, p. 3.

et qui leur rappelle leur enfance, la vieille paroisse, l'église du village et le toit paternel, au point de leur tirer des larmes, pas un mot !

Sur la moralité de l'histoire où un mécréant, qui, ayant méprisé l'appel de la grâce, reçoit le châtiment dû à son vice et à son impiété, silence complet !

C'est, suivant maître Tardivel, – et pour les lecteurs de *la Vérité*, – parce qu'il est arrivé une burlesque aventure à un burlesque individu pendant la nuit de Noël, que j'ai « l'incomparable toupet » d'appeler ça un *conte de Noël* !

Il va sans dire, n'est-ce pas, que c'est seulement pour donner un exemple de la bonne foi du personnage que je prends la peine de relever ce qui précède.

Or, des exemples de ce genre, je pourrais en citer par centaines.

Chaque numéro de *la Vérité* (un titre bien compromis !) en fourmille.

Et cet homme serait sincère !

Non, non ! c'est un fou tant qu'on voudra ; mais un fou doublé d'une canaille parfaitement consciente.

Ou plutôt, tenez, disons tout simplement, par charité, qu'il est enragé.

Irresponsable !

Pauvre larve ! triste et dernier débris de la formidable organisation politico-religieuse qui fut, durant de si longues années, le cauchemar du pays, et qui s'effondre aujourd'hui pour toujours dans les suprêmes convulsions et les malédictions sans écho d'un maniaque impuissant et ridicule !

Il est venu trop tard dans un monde trop vieux[12].

174 vieux. // [R LOUIS FRÉCHETTE. // *P. S. – Je rends aujourd'hui à mon saint homme d'ennemi politesse pour politesse. Je m'en occupe encore – avis aux amateurs ! – dans mon article d'« À travers le dictionnaire et la grammaire », qui se trouve un peu plus loin.* // *L. F.*]

12. Adaptation du vers 55 du poème d'Alfred de Musset, « Rolla » (1833) : « Je suis venu trop tard dans un monde trop vieux. » Quelques mois auparavant, le dimanche 5 février 1893, l'évêque de Nicolet, Mgr Elphège Gravel, avait interdit à ses ouailles la lecture de *l'Opinion publique*, qui avait publié ce poème (vol. 1, nº 8, 3 février 1893, p. 117-120).

CONTEMPTEURS DU CLERGÉ

On sait que les organes du castorisme, l'ineffable Tardivel en tête, ne manquent jamais de jeter les hauts cris aussitôt que nous nous permettons de prononcer irrévérencieusement le nom du dernier des bedeaux.

Eh bien, voici ce même saint homme qui, dans son journal, *la Vérité*, accuse deux des membres les plus éminents de notre épiscopat, ni plus ni moins que d'un *crime*[1].

Le mot y est.

Dans une de mes dernières chroniques[2], je citais *la Vérité* disant, à la suite du *Journal des Trois-Rivières*, que le jugement accordant la division du diocèse de Mgr Laflèche, avait été ac-

TEXTE DE BASE ET VARIANTES : Cyprien, « Chronique », *la Patrie*, 22 novembre 1884, p. 1 (extrait), avec modifications manuscrites (ms. : vol. 2, nº 12, f. 184-185). Le titre « Chronique », supprimé, a été remplacé à la mine de plomb par : « Contempteurs du clergé ».

2 organes [R *de la trudélicocotterie* A *du castorisme, l'ineffable Tardivel en tête,*] ne 5 bedeaux. // [R *On se rappelle la tempête que nous avons soulevée, dans ces quartiers, pour avoir dit que l'ancien curé de Beauport* <Grégoire Tremblay> *se mêlait un peu trop de politique dans la chaire, malgré la défense des évêques.* // *La Vérité* <ital.> *surtout nous terrifia par ses imprécations.*] // Eh bien, voici [R *cette même* A *ce même saint homme qui, dans son journal, la* <ital.>] *Vérité*, <ital.> [R *qui*] accuse 9 est. // [R *On n'a pas oublié que dans ma dernière chronique* A *Dans une de mes dernières chroniques*], je

1. [J.-P. Tardivel], « Vrais et faux amis. Crimes et criminels. À bas les masques ! », *Vé*, 22 novembre 1884, p. 2.

2. Cyprien, « Chronique », *Pat*, 15 novembre 1884, p. 1.

cordé aux instances de l'archevêque de Québec et de l'évêque de Chicoutimi[3].

Or, voici maintenant ce que nous lisons dans *la Vérité* de cette semaine – les majuscules et les italiques sont dans le texte :

> Nous savons, et nous affirmons sur notre propre responsabilité, que l'on a présenté à la S. Congrégation de la Propagande une pièce FORGÉE, accablant Mgr Laflèche de calomnies et demandant la division de son diocèse ; que cette pièce FORGÉE est antérieure à toute demande *régulière* de division et a servi, par conséquent, de base au décret de 1883[4], lequel a été obtenu par FRAUDE, que s'il s'agissait d'une affaire civile les auteurs de cette infamie iraient passer le reste de leurs jours au bagne ; que par une enquête on peut facilement mettre la main sur le coupable principal et ses complices.
>
> Un crime abominable a été commis : on a présenté un document FRAUDULEUX à une congrégation romaine. C'est un des plus grands crimes qui puissent se commettre. Nous *savons*, de manière à ne pouvoir en douter, que cet acte a été perpétré ; et parce que nous sommes laïques nous n'aurions pas le droit de dénoncer ce crime ! ! ! en voilà une étrange doctrine ! L'honneur de l'Église est en cause et nous avons le droit et le devoir de le défendre contre les malfaiteurs qui l'attaquent.

14 Chicoutimi. // [R *Eh bien* A *Or*], voici

3. Tardivel (« Les indiscrets », *Vé*, 8 novembre 1884, p. 1-2) avait longuement cité *le Journal des Trois-Rivières* du 30 octobre 1884, selon lequel Rome avait décidé de diviser le diocèse de Trois-Rivières à l'insu de Mgr Laflèche et « à l'instance de personnes inconnues de lui, mais accréditées à Rome par Mgr l'archevêque de Québec [Mgr Taschereau] et Mgr de Chicoutimi [Mgr Dominique Racine]. [...] Il représenta au Saint-Siège que ce jugement avait dû être obtenu par fraude, attendu qu'aucun des prêtres ayant charge d'âmes dans son diocèse ne l'avait sollicité. Il donna en même temps les raisons qu'il avait de croire que cette demande de division du diocèse n'était rien autre chose que l'action d'un ou de plusieurs faussaires. » Des prêtres du Collège de Nicolet, se disant persécutés par leur évêque qui leur reprochait d'appuyer l'université Laval dans la cause de l'École de médecine affiliée à l'université Victoria, avaient réclamé la division du diocèse de Trois-Rivières dans un document qu'un curé de la région, l'abbé Calixte Canac-Marquis, était allé subrepticement porter à Rome (voir *HPQ*, t. IV, p. 30). Dans une lettre du 19 avril 1884, le commissaire du Saint-Siège au Québec, dom Henri Smeulders, assura à Mgr Laflèche que la division de son diocèse n'était « ni utile ni nécessaire au salut des âmes ». Mais, le 31 mai 1884, sur les instances de Mgr Taschereau, le préfet de la Propagande (le cardinal Simeoni) entama le processus administratif qui devait conduire l'année suivante au démembrement du diocèse de Trois-Rivières.

4. Le décret du 28 février 1883, édicté par la Sacrée Congrégation de la Propagande, déclarant le temps venu de diviser le diocèse de Trois-Rivières.

Nous avons peut-être gardé le silence trop longtemps ; mais aujourd'hui nous sommes bien déterminés à dénoncer ce crime jusqu'à ce qu'il soit puni.

Il ne s'agit pas ici d'une question de doctrine ou de discipline ecclésiastique du ressort exclusif du clergé ; il s'agit d'un CRIME vulgaire, d'un FAUX.

Or, les laïques ont le droit de dénoncer le crime, et nous entendons user de ce droit[5].

Pas de commentaires, n'est-ce pas ?

À chaque instant nos adversaires font allusion aux paroles un peu vives du défunt *Avenir*[6].

Quand M. Chiniquy lui-même, le fondateur de l'école politico-religieuse de *l'Étendard* et de *la Vérité*, a-t-il été jusqu'à accuser nos évêques d'être des faussaires, des malfaiteurs, des criminels dignes de passer le reste de leurs jours au bagne ?

Cela était réservé à maître Tardivel.

Et maintenant, messieurs du clergé, *erudimini*[7] !

---

51 erudimini ! // <Trois astérisques en triangle, suivis d'un passage sans rapport avec le texte.>

---

5. [J.-P. Tardivel], « Vrais et faux amis », *op. cit.*, p. 2.

6. *L'Avenir* (16 juillet 1847–21 janvier 1851 et 17 juin–24 novembre 1852), journal radical de Montréal fondé par des membres de l'Institut canadien, fut bihebdomadaire, puis trihebdomadaire. D'abord partisan du groupe réformiste libéral d'Hippolyte Lafontaine, il s'en sépara pour mieux se vouer à ses principaux objectifs (une fois mis en veilleuse ceux de l'annexion aux États-Unis, de la représentation basée sur la population et de l'abolition de la dîme, considérés comme prématurés) : l'abolition de la tenure seigneuriale ; le libre-échange et la libre navigation des fleuves ; le suffrage universel et le scrutin secret ; l'élection des magistrats, des conseillers législatifs et des hauts fonctionnaires ; la décentralisation du pouvoir judiciaire ; l'abolition des pensions de l'État ; la sécularisation des réserves du clergé et l'éducation aussi répandue que possible. Comme *le Pays*, qui avait remplacé *l'Avenir* en 1852, avait plus ou moins dilué le programme radical, des membres de l'Institut canadien ressuscitèrent *l'Avenir* (26 décembre 1856–25 mai 1858) ; on intégra alors au programme les mesures les plus radicales : l'indépendance du Canada, la forme républicaine de gouvernement, l'annexion aux États-Unis, la séparation du Haut et du Bas-Canada ; l'abolition pleine et entière de la tenure seigneuriale ; la séparation de l'Église et de l'État ainsi que la réforme de l'éducation, la création d'« écoles subventionnées par l'État et dépouillées de tout enseignement sectaire » (A. Buies, *Lettres sur le Canada. Étude sociale*, 3e lettre [9 février 1867], Montréal, Le Pays, 1867, p. 50 et 52).

7. *Psaumes*, II, 10 : « *Et nunc, reges, intelligite ; erudimini, qui judicatis terram* » (Entendez, ô grands de la terre ; instruisez-vous, arbitres du monde).

[Chapitre XIII]

LE GRAND COUP

En cette fin de siècle abondent les textes prophétisant d'imminents cataclysmes. Plusieurs de ces livres, parfois avec la recommandation de membres du clergé, circulent dans les paroisses et dans les maisons d'enseignement. Or, l'un de ces ouvrages – celui, d'ailleurs, qui connaît le plus de succès : le Grand coup *– est l'œuvre d'un prêtre.*

Est-ce un illuminé ou un faiseur ?

Peut-être les deux à la fois.

Oui, tout probablement les deux à la fois.

Décidément l'heure se prête on ne peut mieux à ce double genre d'exploitation.

Nous avons eu les révélations de l'escroc Léo Taxil ; nous sommes menacés des mémoires de la triste Vaughan.

Après les insanités de ce charlatan anonyme qu'on appelle

TEXTE DE BASE ET VARIANTES : « *Le grand coup* », *la Patrie*, 18 janvier 1896, p. 1, avec modifications manuscrites (ms. : vol. 2, n° 13, f. 186-189).

le docteur Bataille[1], on nous a servi les divagations[2] du maître grimacier qu'on appelle le Tardivel.

En ce moment, c'est l'abbé Combe, curé de Diou, une commune du département de l'Allier, en France, qui a la vogue.

Cet abbé vient de publier une brochure[3] destinée à battre monnaie avec un succès prodigieux dans le royaume des jobards et des imbéciles.

Je n'ai pas lu ce nouveau chef-d'œuvre de Bobêche[4] ; mais il paraît qu'on y prédit là-dedans, sinon la fin du monde, du moins des catastrophes épouvantables, des bouleversements sans nom, qui doivent se produire dans le cours de l'année[5].

---

1. Pseudonyme d'un groupe indéfini de personnes – dont Léo Taxil et l'un de ses amis, le Dr Charles Hacks, ancien médecin des Messageries maritimes, alors rédacteur en chef de la revue *le Médecin de la famille chrétienne* – qui publia *le Diable au XIXe siècle* (Paris, Delhomme et Briguet, 1892–1895), fascicules mensuels accompagnés d'un bulletin puis d'une revue, la *Revue mensuelle*, où l'on s'efforçait de démontrer que le rituel de la franc-maçonnerie se résumait au culte luciférien. En 1892, le Dr Hacks avait publié un autre livre, *le Geste* (Paris, Marpon et Flammarion), dans lequel il révélait cette fois ses convictions de libre penseur et d'athée : comme il l'établit quatre ans plus tard, le 16 octobre 1896, dans un journal allemand, c'est bien cet ouvrage qui exprimait le fond de sa pensée en matière de croyance religieuse, et non *le Diable au XIXe siècle*, pour lequel il prétendit alors n'avoir pas même écrit une ligne. Quelques périodiques canadiens-français – dont surtout *la Vérité* – publièrent des extraits du *Diable au XIXe siècle*.

2. J.-P. Tardivel, *Pour la patrie. Roman du XXe siècle*, Montréal, Cadieux et Derome, 1895.

3. *Le Grand coup, avec sa date probable, c'est-à-dire le grand châtiment du monde et le triomphe universel de l'Église. Étude sur le secret de la Salette comparé aux prophéties de l'Église et à d'autres prophéties authentiques*, Vichy, P. Vexenat, 1894 et 1896. Gilbert-Joseph-Émile Combe, curé de Diou (commune du département de l'Allier), publia en 1896, chez Delhomme et Briguet (un des éditeurs de Taxil), *Origine, progrès et ruine des vertus naturelles et surnaturelles infuses et acquises* et *le Panthéisme moderne. Exposition et réfutation directe et indirecte*. Quelques années plus tard, il fit paraître *le Secret de Mélanie, bergère de la Salette* (Diou, 1902 et 1904 ; Rome, Jonquières et Dati, 1906). Une édition pirate du *Grand coup* aurait circulé au Québec, notamment dans les maisons d'enseignement (voir Lynx, « *Le Grand coup* », *Ré*, vol. 3, no 70, 4 janvier 1896, p. 277-278). *Le Monde* fut le premier journal à en faire la promotion, prenant fait et cause pour l'abbé Combe contre Mgr Fabre (voir Mélas, « Du toupet », *Ré*, vol. 4, no 84, 2 mai 1896, p. 86-87).

4. Antoine Mardelard ou Mandelard, dit Bobêche, célèbre pitre français sous l'Empire et sous la Restauration.

5. L'abbé Combe prétendait : prouver la vérité de l'extermination prochaine d'une grande partie de l'humanité, par le secret de la Salette, par d'autres

De quoi sécher d'épouvante, ni plus ni moins.

De temps en temps, il surgit, comme cela, des hallucinés qui nous font toutes sortes de prédictions, presque toujours calculées pour faire abouler les pièces blanches dans l'escarcelle des Tardivels de tous les grades.

Nous en a-t-on servi de ces prophéties[6] depuis l'établissement de la république en France, par exemple !

Pas une seule ne s'est réalisée, naturellement.

Ce qui n'empêche pas cette marchandise, entièrement dépréciée en France, de trouver encore d'avantageux placements sur les marchés canadiens.

Nous sommes si bien façonnés pour cela !

Au moyen âge, époque de foi, mais aussi de croyances superstitieuses, on se préoccupait beaucoup de la fin du monde.

À l'approche de l'an Mille, surtout, l'effroi fut universel en Europe.

Les prophéties étaient là ; les traditions les plus accréditées le voulaient ainsi ; au premier jour de l'année, notre planète devait être anéantie à tout jamais dans les horreurs d'un cataclysme suprême.

À mesure que la date néfaste approchait, l'affolement des populations prenait des proportions inouïes.

Tout le monde se préparait à la mort.

Les pécheurs les plus endurcis se convertissaient en bloc – ce qui n'était pas un mal.

Les richards donnaient tous leurs biens aux moines – ce qui n'était pas un mal non plus... pour les moines.

« prophéties respectables », par le 24e chapitre d'Isaïe (v. 10-12) et « par la raison même de sa nécessité pour le salut de l'Église et le châtiment de l'impiété » ; fixer la date probable de cette catastrophe (le 19 ou le 20 septembre 1896), par un calcul sur le texte du secret et par des rapprochements historiques.

6. Par exemple, l'abbé Richaudeau, *la Prophétie de Blois. Avec des éclaircissements*, Québec, Léger Brousseau, 1870 ; M. l'abbé X..., *les Prophéties et les événements très prochains*, Montréal, B. Rolland et fils, 22e éd., 1881.

Bref, la consternation était à son comble.

Il en résulta ce que l'on sait.

L'an Mille passé, le monde n'en tourna pas plus mal.

Les moines en furent un peu plus riches, et les naïfs un peu plus pauvres, voilà tout[7].

Aujourd'hui, si gobeurs que nous soyons encore, les prédictions de l'abbé Combe ne sauraient avoir le même résultat.

Chacun fait cette réflexion judicieuse, que – si le monde doit finir dans le cours de l'année – il n'y a pas grand mérite à sacrifier des biens qui doivent fatalement nous échapper quand même.

Et cette autre, que – les religieux devant avoir le même sort que le reste de l'humanité – les biens terrestres ne sauraient être plus en sûreté entre leurs mains, qu'entre celles de leurs possesseurs actuels.

De sorte que, sous ce rapport, – je le prédis à mon tour, – si tel a été le calcul de l'abbé Combe, il court au-devant d'un désappointement sérieux sur toute la ligne.

Avec cela que je ne plaindrais guère les nigauds qui se laisseraient prendre à ces grossiers attrape-minon[8] !

Il n'en est pas moins vrai, cependant, que ces rêveries malhonnêtes peuvent avoir un effet déplorable sur l'esprit des enfants et de certaines femmes timorées, accoutumées dès l'âge le plus tendre à rêver aux cornes et à la fourche de Satan.

Et voilà justement pourquoi je crois devoir dénoncer ces publications malsaines pour les esprits faibles et surtout pour l'imagination ardente des petits.

---

7. Voir *GDU*, t. XI, p. 262 ; Dr Bataille, *le Diable au XIXe siècle*, t. I, p. 806-834.

8. « Hypocrite qui attrape les simples » (É. Littré, *Dictionnaire*). *Minon* : « Nom que l'on donne fréquemment aux chats, quand on les appelle. Fam. » (B.-Dupiney de Vorepierre, *Dictionnaire français illustré et encyclopédie universelle*, t. II, Paris, l'Auteur et Michel Lévy frères, 1876, p. 436).

Dans certains couvents, m'a-t-on dit, les visions de l'abbé Combe sont à la mode.

La brochure – quand on n'en fait pas lecture en public – se passe de main en main.

Des personnes dignes de foi me rapportent qu'une petite fille appartenant à une de nos meilleures familles s'en est évanouie de peur.

Mardi dernier[9], une dame bien connue de notre ville disait chez moi que son enfant en avait passé trois nuits sans dormir.

Un ami qui arrivait de Saint-Hyacinthe me disait le lendemain :

« Mais c'est la même chose là-bas ; les femmes et les enfants sont tellement terrifiés qu'un des Pères dominicains a dû monter en chaire pour rassurer la population[10]. »

Sont-ce là des choses à tolérer sans rien dire ? et les libraires[11] et autres colporteurs de ce poison ne doivent-ils pas être considérés comme des malfaiteurs publics ?

74 les [R *songes creux* A *visions*] de 81 de [R *cette* A *notre*] ville

9. 14 janvier 1896.

10. « [...] pour infirmer l'autorité indue que cet ouvrage a prise dans le public », le père V. Delau réfuta la brochure de l'abbé Combe dans le numéro de février 1896 de la revue des dominicains de Saint-Hyacinthe, *le Rosaire et les autres dévotions dominicaines* (« Question du jour. *Le Grand coup* », vol. 2, n° 2, p. 34-38), article que reprit *la Semaine religieuse de Montréal* ([anonyme], « *Le Grand coup* », vol. 27, n° 7, 15 février 1896, p. 97-106). Dans le numéro de mars 1896 de *la Revue canadienne*, J. H. Marlun discrédita la « brochure tapageuse », tout en rappelant que Rome en avait interdit la propagande (« La prétendue certitude du *Grand coup* », vol. 32, n° 3, p. 141-151). Tardivel en jugea autrement : « [...] nous n'admettons pas les conclusions de l'abbé Combe, mais nous ne voyons pas en quoi sa brochure peut être nuisible » (« Question et réponse. *Le Grand coup* », *Vé*, 8 février 1896, p. 3).

11. L'exemplaire de Lynx (« *Le Grand coup* », *Ré*, vol. 3, n° 70, 4 janvier 1896, p. 277) portait l'estampille de la librairie Sainte-Henriette ; c'est là qu'il recommandait à ses lecteurs de s'approvisionner, poussant l'obligeance jusqu'à donner l'adresse (1826, rue Sainte-Catherine).

Pour ma part, j'aime autant ceux qui répandent les immondices de Zola[12] et compagnie ; on est au moins sur ses gardes avec ceux-là.

Tandis que, lorsqu'on envoie ses fillettes au couvent...

« Il y a plus de cinquante exemplaires de cette brochure répandus dans notre collège, me disait encore hier au soir un élève d'une de nos meilleures institutions ; et comme je me suis permis d'en rire, ajouta-t-il, un des professeurs m'a repris en disant : *"Vous ne savez donc pas que c'est écrit par un prêtre !"* »

Voyons, j'en appelle à tous les prêtres intelligents et éclairés, est-ce ainsi qu'on doit élever des enfants pour en faire des hommes ?

J'irai plus loin, et je demanderai aux catholiques sincères s'ils ne sont pas profondément humiliés de voir nos éducateurs publics rabaisser la religion du Christ à de pareilles puérilités, disons le mot, à des niaiseries de cette espèce !

On dirait que certains personnages n'ont qu'une ambition, celle de rendre les catholiques ridicules aux yeux de ceux qui ne partagent point nos croyances.

Les protestants, qui n'ont pas appris à distinguer entre le vrai catholicisme et la religion que la tardivellerie nous cuisine ici dans sa marmite à sagamité[13], rient à gorge déployée quand ils entendent parler de ces choses-là.

---

12. Émile Zola (1840–1902), accusé d'obscénité dès la publication de *Nana* (1879), fut attaqué avec une extrême violence par les adversaires du naturalisme. En France, seuls les radicaux à tous crins faisaient la propagande de ses œuvres, que les opportunistes estimaient néfastes à la réputation et aux campagnes électorales de la IIIe République. Au Québec, *Canada-revue* avait publié en primeur un extrait de *Lourdes* dans son numéro du 1er juillet 1894, et *le Réveil* se faisait depuis peu le thuriféraire de Zola (voir H. Roullaud, « Émile Zola », vol. 1, no 1, 8 septembre 1894, p. 13-14, et la publication en feuilleton de *Rome*, 25 janvier–19 septembre 1896). Fréchette dénonça l'œuvre de Zola (en 1888 et en 1902) au point de vue moral (voir S. Marion, *les Lettres canadiennes d'autrefois*, t. VIII, p. 104-105 et 142-143).

13. « Bouillie de farine de maïs dont se nourrissent diverses tribus sauvages de l'Amérique septentrionale » (É. Littré, *Dictionnaire*). « On dit, en plaisantant, *sagamité* ou *de la sagamité*, pour dire, au figuré, un mélange, comme une *olla-podrida* » (N.-E. Dionne, *le Parler populaire*, p. 587). Sur l'origine de ce mot, voir S. Clapin, *Dictionnaire*, p. 288-289.

Et, ma foi, qui n'en ferait pas autant à leur place ?

Que l'auteur du *Grand coup* soit prêtre ou non, sa brochure n'en est pas moins l'œuvre d'un détraqué, d'un fou ; et ceux qui ne craignent point de troubler l'imagination des enfants avec de pareille insanités ne sont pas à leur place parmi ceux qui sont appelés à guider la jeunesse[14].

1896.

119 jeunesse. [// R *LOUIS FRÉCHETTE.* A *1896.*]

14. « [...] ceux à qui les utopies extravagantes et les hardiesses de certains écrivains donnent infailliblement le vertige, ceux-là doivent s'interdire toute lecture de ce genre. Autrement, ils n'auront qu'à s'en prendre à eux-mêmes de leur mésaventure. D'un tempérament exceptionnellement faible et impressionnable, une prudence et une réserve plus qu'ordinaires leur sont commandées » ([anonyme], « *Le Grand coup* », *SRM*, vol. 27, nº 7, 15 février 1896, p. 106).

Page laissée blanche

[Chapitre XIV]

LE NOUVEAU DRAPEAU
LE DRAPEAU NATIONAL

Au début du XX^e^ *siècle, en réponse à l'Angleterre qui cherche à consolider son Empire, la collectivité canadienne-française entreprend d'évaluer les données qui la définissent. Cette recherche trouve à se manifester, entre 1900 et 1905, dans des projets de drapeau national, qui provoquent nombre de controverses.*

À deux reprises, Fréchette intervient dans ces débats. Une première fois, dans la Presse *du 7 mai 1903, pour tenter de discréditer le projet de drapeau Carillon-Sacré-Cœur. Une seconde fois, dans* l'Avenir du Nord *du 28 mai 1903, quand il se trouve impliqué dans l'argumentation qu'a échafaudée l'abbé Baillargé (un survenant) pour promouvoir son propre projet. Seul le second article est retenu dans le recueil des* Satires et polémiques *alors en chantier, l'article précédent (voir Appendice II, p. 1256-1259) ayant subi les foudres de critiques qui y ont relevé des erreurs historiques.*

Décidément cette question du drapeau national[1] tourne à la comédie – et à la comédie genre Labiche.

TEXTE DE BASE ET VARIANTES : « Encore le drapeau national », *l'Avenir du Nord*, 28 mai 1903, p. 1, avec modifications manuscrites (ms. : vol. 2, n° 14, f. 190-193). Fréchette a d'abord découpé le « Encore » du titre, puis ajouté à la mine de plomb, en marge supérieure : « Le Nouveau Drapeau ».

1. Depuis près de deux ans circulaient une douzaine de projets de drapeau national, pour remplacer les drapeaux adoptés jusqu'alors, le drapeau « du Dominion » (le *Red Ensign* britannique portant au battant les armoiries du Canada) et le drapeau tricolore. Parmi les drapeaux les plus souvent cités, signalons le Carillon (champ bleu, orné de quatre fleurs de lis et traversé d'une croix blanche), de l'abbé Elphège Filiatrault ; le Carillon-Sacré-Cœur (portant l'image du Sacré-Cœur sur fond d'azur, avec croix blanche, fleurs de lys et feuilles d'érable), de Jules-Paul Tardivel, Nemèse Garneau et Hormisdas Magnan ; le tricolore français orné de l'image du Sacré-Cœur, d'Henri Bernard et de l'abbé Adelme Lavoie ; le drapeau « national » de l'abbé Baillargé. Sur cette question, voir L. Ledieu, « Entre nous », *Album universel*, vol. 20, n° 55, 16 mai 1903, p. 46 ; J.-G. Labarre, *Non au drapeau canadien*, lettre-préface du chanoine Lionel Groulx, Montréal, Éd. Actualité, 1962, p. 42-50 et 85-89.

Après avoir vu l'étendard de l'infortuné Charles VI arboré dans nos rues comme le drapeau national des Canadiens-français, j'aurais supposé qu'il n'y avait plus qu'à tirer l'échelle. Ah ! bien oui ! à peine avais-je exhalé mon ahurissement dans les colonnes de *la Presse*[2], qu'on me signale – toujours à propos du drapeau qui doit conduire les Canayens à l'immortalité – un nouveau tour de force intellectuel qui mérite d'attirer l'attention de ceux qui aiment à rigoler un peu.

Ce n'est pas l'œuvre d'un cerveau souverain, mais d'un talent qui, après avoir eu son moment de célébrité, était tout à coup disparu de la circulation en laissant derrière lui une trace qui, pour n'être pas fulgurante, n'en était pas moins suggestive d'une douce gaieté. Nommons de suite l'abbé F.-A. Baillargé.

Le nouveau-né s'intitule : *Le drapeau tricolore n'est pas et ne peut être le drapeau national des Canadiens-français*[3]. Le titre est un peu long, mais il dit beaucoup en peu de mots. C'est vif, c'est net, c'est tranché. On voit tout de suite qu'on a affaire à un personnage chez qui l'esprit d'humilité s'efface courageusement devant la conscience des responsabilités que le devoir impose.

Et savez-vous pourquoi le drapeau tricolore n'est pas et ne peut pas être le drapeau national des Canadiens-français ? Monsieur l'abbé ne nous l'envoie pas dire : c'est – vous ne vous en douteriez jamais – c'est parce que le malheureux drapeau n'a pas, paraît-il, le don de l'émouvoir ! Ça y est en toutes lettres. Lisez plutôt :

> Le drapeau qui ne sait pas « m'émouvoir » n'est point et ne peut être le drapeau national.

---

15 gaieté. [R *Ne nommons pas l'auteur du chef-d'œuvre, c'est inutile.* A *Nommons de suite l'abbé F. A. Baillargé.*] // Le 25 Monsieur [A *l'abbé*] ne

---

2. L. Fréchette, « Notre drapeau national », 7 mai 1903, p. 4 (repris dans l'*Album universel*, vol. 20, nº 60, 24 juin 1903, p. 179) ; voir Appendice II, p. 1256-1259.

3. Selon son manifeste du 15 juin 1903, « Projet de drapeau national », l'abbé Baillargé avait créé son drapeau en 1902 (voir R. Olivier, *Vie de l'abbé* [...] *Baillairgé*, p. 93) ; il explicita son projet en 1904, dans *le Drapeau canadien-français* (Montréal, chez l'auteur et chez Granger), et en présenta une nouvelle version (« D'azur, à trois fleurs de lis d'or, entourées de rinceaux de feuilles d'érables chargées d'un castor à l'endroit où les branches se croisent ») en 1911 (voir J.-G. Labarre, *op. cit.*, p. 48).

Qu'en pensez-vous ? Et dire qu'il y a eu des gens assez imprudents pour proposer et même faire breveter à Ottawa des drapeaux de leur choix sans soumettre leur proposition ou leur invention à une épreuve aussi simple.

– Voyons, regardez-moi ça, monsieur l'abbé ! Est-ce que ça vous émeut ? Non ? Fichons ça de côté, ça ne peut être le drapeau national des Canadiens-français. Cet autre vous émeut-il ? Non plus ! Au rancart lui aussi !

Et voilà ! que d'hésitations épargnées ! que de divergences d'opinions aplanies du coup ! De la magie, quoi ! Avec cela que l'auteur nous fournit la formule toute faite.

Lisons :

– Canadiens-français, dit-il, je vous présente ce tricolore : saluez en lui la race.

Maintenant... la main sur le cœur.

Appuyez-la bien.

Que ressentez-vous ?

Éprouvez-vous quelqu'émotion ? (rétablissons l'orthographe en écrivant « quelque » émotion) quelque chaleur ?

Votre cœur bat-il plus fort ?

Pas du tout, conclut l'original écrivain. Suivant lui, le drapeau tricolore nous laisse absolument froids et indifférents. « C'est un fait et un fait mille fois avéré », dit-il.

Il admet bien que le tricolore flotte sur toutes nos maisons le jour de la fête nationale ; mais c'est évidemment par mépris, attendu qu'on n'en parle seulement pas dans les discours de circonstance. Que voulez-vous, pas d'émotion, pas de chaleur !

Quand une jeunesse ardente s'indigne et prend feu à l'idée que quelqu'un a pu manquer de respect à un drapeau digne tout au plus de froideur et d'indifférence, c'est pour la frime : pas de chaleur, pas d'émotion !

---

35 ça [A *monsieur l'abbé*] ! Est-ce

41 faite. // [A *Lisons :*] // « Canadiens-français

Quand, en 1856[4], les vieillards, les femmes et les enfants de nos campagnes faisaient des quarante milles à pied pour venir saluer le drapeau de la France arboré dans le port de Québec à l'artimon de *la Capricieuse*, c'était incontestablement sans le moindre enthousiasme, sans la moindre chaleur.

Quand, sur la butte de Sainte-Foy, des milliers de nos compatriotes passaient devant les rangs des marins français pour baiser en pleurant les franges de leur drapeau, – j'ai vu cela ! – c'était, chacun le voyait bien, avec la plus complète indifférence[5] !

Voilà ce que c'est que de lire dans les cœurs.

Mais voici le bouquet. Nos poètes ne se sont jamais émus devant le drapeau tricolore ; par conséquent... Et monsieur l'abbé cite une liste de noms parmi lesquels figure le mien, s'il vous plaît[6].

---

72 cœurs. // [R *Mes côtes ! comme disait un nommé Cyprien de mes connaissances.*] // Mais 74 Et [R *le*] monsieur [A *l'abbé*] cite

---

4. En réalité : 1855. Parvenue à la hauteur du Bic à l'aube du vendredi 13 juillet 1855, *la Capricieuse* fut remorquée vers Québec : « Partout, les populations accouraient à la côte, saluant la corvette de leurs hourras et de salves de mousqueterie » (correspondance du commandant Paul-Henry de Belvèze, citée par Armand Yon, *le Canada français*, p. 30). Vers 18 heures, la corvette arriva devant Québec : « De la foule massée sur le môle [mais aussi sur la plateforme du château Saint-Louis et partout, sur les deux rives, où l'on a vue sur le fleuve] s'élève une impressionnante rumeur... Le public impatient fut bientôt admis à visiter le navire. La légende veut même qu'on ait amené de force le pavillon pour le baiser et s'en disputer les lambeaux » (*ibid.*, p. 31). Des poètes rédigèrent des pièces de circonstance (A. Marsais, « La corvette *la Capricieuse* » ; O. Crémazie, « Le vieux soldat canadien »), et même l'éditorialiste du *Journal de Québec* esquissa un envol lyrique : « Soyez les bienvenus, ô vous, nos frères de la vieille Patrie ! [...] Le grand mur qui nous séparait depuis près d'un siècle, s'est abaissé » (14 juillet 1855, p. 1).

5. Allusion à la cérémonie du 18 juillet 1855, organisée par la Société Saint-Jean-Baptiste. Parti des hauteurs de l'Esplanade, enveloppé par « une population immense [évaluée à vingt-cinq mille personnes] accourue de tous les points de la cité, des faubourgs, de la banlieue et des paroisses voisines, des Trois-Rivières, et de Montréal même » ([anonyme], « Fête commémorative de la seconde bataille d'Abraham ! », *Journal de Québec*, 21 juillet 1855, p. 1), le cortège se dirigea vers le site du monument aux Braves du 28 avril 1760, où la foule, une fois prononcés les discours d'usage en présence du gouverneur général et de lady Edmund Head, put à loisir passer dans les rangs des marins français et s'approcher du drapeau. Sur la mission confiée par le gouvernement de Napoléon III au commandant Paul-Henry de Belvèze, voir A. Yon, *op. cit.*, p. 25-39.

Je n'ai pas mission de répondre pour mes confrères vivants ou morts, ce qui serait plus facile qu'important – mais je me permettrai de faire remarquer à l'excentrique écrivain que son assertion, en ce qui me regarde, fait plus d'honneur à son imagination qu'à sa véracité. Il n'est pas obligé de me lire, mais s'il ne m'a pas lu, de quel droit affirme-t-il que je n'ai pas chanté le drapeau tricolore ? Au contraire, je lui ai consacré en particulier tout un des poèmes de ma *Légende d'un peuple.*

Qu'on me permette d'en rééditer les premiers et les derniers vers qui sont caractéristiques. Cette pièce était adressée à mon fils[7] :

Regarde, mon enfant, ce chiffon souverain
Qui mêle – avec l'azur du firmament serein –
Dans l'éclat radieux de son pli tricolore,
Aux rougeurs du Couchant les blancheurs de l'Aurore !
...
Incline-toi devant ses lambeaux vénérés !
Avec tout ton amour baise ses plis sacrés ;
Car ce drapeau sans peur digne des chants d'Homère,
Ce drapeau, mon enfant, c'est celui de ta mère !
...
Et toi, mon fils, toujours français comme ton père,
Quand nous serons partis ou que nous serons vieux,
Oh ! ne laisse jamais le lâche ou l'envieux
Flétrir ce défenseur de toute cause juste.
Et puis, ô mon enfant, si la bannière auguste
Devait cesser de luire au soleil canadien,
Sois son appui suprême et son dernier gardien[8] *!*

Voilà ! si la fameuse pierre de touche est aussi infaillible pour les autres poètes qu'elle l'est pour moi, le tricolore en a

106 a [R *encore*] pour

6. Reprenant ces propos en 1904 dans sa brochure *le Drapeau canadien-français*, Baillargé cita Crémazie (p. 6), Apollinaire Gingras (p. 7), Chapman (p. 8, 17 et 28), Routhier (p. 16) et Fréchette (p. 17 : six vers de l'« Épître à la mémoire de François-Xavier Garneau » ; p. 18 : les deux derniers vers du « Drapeau anglais », de *la Légende d'un peuple* ; p. 31 : les v. 33-40 du même poème).

7. Louis-Joseph Fréchette.

8. « Nos trois couleurs » (v. 1-4, 53-56 et 72-78), dans *la Légende d'un peuple*, p. 301, 304 et 305-306 : « peur, digne [...] toujours *Français* comme [...] Quand *je ne serai plus*, que *tu seras plus* vieux ».

pour de longues années encore à flotter sur nos toits et à marcher en tête de nos processions.

POST-SCRIPTUM

Bravo ! Au moins voilà qui est prêcher d'exemple. Pour convaincre son monde, rien ne vaut une illustration pratique : l'épreuve expérimentale.

Au fond, ce n'était pas suffisant, avouons-le, de nous démontrer que le drapeau tricolore laissait tous les cœurs canadiens froids et indifférents, il fallait encore, pour que la démonstration fût complète, nous exhiber un autre drapeau qui eût, lui, le don de nous émouvoir, de provoquer chez nous l'enthousiasme et la chaleur. C'est fait.

L'écrivain transcendant a compris ce qui manquait à son œuvre, et dans un moment d'inspiration patriotique, il vient de doter son pays du magique étendard qui doit faire de nous autant de Jeannes d'Arc, en nous préservant des mauvais principes qui s'infiltraient petit à petit dans nos âmes naïves, sous le couvert du dangereux symbole de la démocratie française.

Il est là[9], ce *labarum* sacré qui doit accomplir tant de merveilles. Il est là,

> Sous trois pas un enfant le mesure !

Le croiriez-vous ? j'avais un peu deviné ce que devait être le drapeau capable d'émouvoir le grand homme. D'abord du bleu[10]. Oh ! oui, du bleu surtout. Ensuite un castor[11], cela va

108 processions. // [R LOUIS FRÉCHETTE] // POST-SCRIPTUM

9. « Lorsque le drapeau fleurdelisé [...] a paru dans la procession de la fête nationale [le 24 juin], à Québec, en 1902, *il a été applaudi* ; et lorsqu'il se déploya sur la terrasse Frontenac, ce cri s'échappa d'un groupe : *That is the true flag of French Canadians !* » (*le Drapeau canadien-français*, p. 35).

10. « L'azur, voilà donc pour le Canadien-français la couleur historique, la couleur véritablement nationale. L'esprit de parti va-t-il s'en effrayer ? S'il est bleu, cet esprit, il n'a pas raison de se prévaloir ; s'il est rouge, cet esprit, il n'a pas raison de s'insurger, ces dénominations politiques étant *originairement étrangères* à la couleur du vieux drapeau » (*ibid.*, p. 18).

11. « Nos ancêtres tenaient au castor, parce qu'il symbolisait bien *l'extraordinaire industrie* des habitants de la Nouvelle-France » (*ibid.*, p. 22).

sans dire. Du bleu sans castor, pour les gens à vrais principes, ça ne vaut guère mieux que du rouge. Mettons un beau castor sur fond bleu.

Mais cela n'est pas assez. Que peut-on encore trouver d'attendrissant, là, pour les âmes bien trempées ? Parbleu, des fleurs de lys[12]. Ce n'est pas précisément l'emblème de l'innocence. La fleur de lys a même présidé à bien des petites scènes scabreuses, aux fameux soupers de la régence[13], par exemple, aux charmants mystères du Parc-aux-Cerfs[14], etc. Mais bast ! la sainte monarchie en a vu bien d'autres et quand on a des principes...

Dans mon endroit natal, autrefois, le septième garçon consécutif avait la fleur de lys, ce qui lui valait le don de guérir tous les maux, comme le baume du Bon Samaritain. Dans certains quartiers on croit encore à cette vertu de la fleur de lys de guérir tous les maux, surtout ce mal affreux qu'on appelle les tendances modernes.

Donc, je me disais : Un castor sur fond bleu semé de fleurs de lys, voilà le drapeau qui doit faire battre le cœur de mon homme. J'oubliais les accessoires. Les voici : l'écusson de la province surmonté d'une couronne impériale, et enveloppé dans une guirlande de feuilles d'érable avec, en exergue, la devise : JE ME SOUVIENS[15].

142 mon [R *pays* A *endroit natal*], autrefois

12. « Cette couleur [l'azur] et ces fleurs nous reportent aux meilleurs temps de la France chrétienne, aux temps de la France chevaleresque de François Ier, de la France de saint Louis, de la France des croisades » (*ibid.*, p. 14).

13. Les « petits soupers de la régence » auraient débuté au lendemain de la mort de Louis XIV (1715) pour prendre fin seulement à la déclaration de la majorité de Louis XV (1723). L'immoralité et le libertinage s'y seraient donné libre cours, au Palais-Royal ou au château de Saint-Cloud (voir *LVS*, t. V, p. 979-980).

14. Quartier de Versailles où Louis XV aurait entretenu à compter de 1756 des jeunes femmes (voire des fillettes de neuf à douze ans) issues de familles paysannes et « enlevées dès l'âge le plus tendre ». Ce lieu devint dans l'imagination populaire une « sorte de harem royal » : « Aucun fait politique n'a plus contribué à rendre odieux Louis XV et n'a donné lieu à plus de divagations » (*GDU*, t. X, p. 709-710 ; t. XII, p. 205).

15. « *L'écusson de la province* de Québec, tel que sanctionné par la reine Victoria, le 26 mai 1868 : "d'or, à la fasce de gueules chargée *d'un lion d'or* passant et regardant..." avec liberté d'ajouter : *Je me souviens* » (*le Drapeau*

Rien que cela ! Toute une batterie de cuisine. De quoi boire et manger à la discrétion des amateurs. Pour un drapeau, voilà ce qui s'appelle un drapeau ! Il n'y manque que le portrait de l'inventeur, le portrait de l'abbé Baillargé !

Quand on a déployé cela devant moi, je tenais mon mouchoir à la main, j'avais peur de suffoquer d'émotion. Eh bien – je m'en accuse avec componction – il faut que j'aie un vrai cœur de roche ; pas la moindre petite larme n'a humecté ma paupière, je n'ai pas senti la moindre commotion électrique, le sang n'a pas bondi dans mes artères, et je n'ai pas eu seulement la tentation de me jeter à genoux.

Décidément, il ne faut pas en appeler à ma sensibilité pour le choix du drapeau national. C'est à croire que je n'y entends rien. Heureusement que nous ne manquons pas d'autres âmes plus délicates et que l'esprit du siècle n'a pas encore aussi profondément perverties[16].

157 l'inventeur [R . A , *le portrait de l'abbé Baillargé !*] // Quand 169
perverties. // [R *L. F.*]

canadien-français, p. 12). « Nous sommes Canadiens-français, mais sujets britanniques ; c'est un grand bon sens que de se connaître soi-même et de savoir accepter une situation dont on n'est pas l'auteur » (*ibid.*, p. 30). La feuille d'érable « est, chez nous, chez elle ! Elle prend part à toutes nos fêtes ; on la voit à l'église et sur la rue ; elle escorte nos processions, décore nos salons, se déploie sur nos bannières d'associations, enlumine nos calendriers et nos publications littéraires » (*ibid.*, p. 26). Par les mots « Je me souviens », on a voulu « dire à tous : "C'est la France *chrétienne*, c'est la fille aînée de *l'Église* qui vous a engendrés, Canadiens français ; n'oubliez pas que sa mission est la vôtre !" » (*ibid.*, p. 32).

16. L'abbé Baillargé répliqua à Fréchette dans une lettre du 5 juin 1903 (ANC, fonds Fréchette).

[Chapitre XV]

LÉON XIII ET VEUILLOT

La considération de l'œuvre de Léon XIII permet à Fréchette de mesurer tout le chemin accompli par l'Église depuis l'encyclique Quanta cura *et le* Syllabus, *alors qu'il ferraillait avec l'un des plus ardents veuillotistes canadiens-français de l'époque, Adolphe-Basile Routhier. Son texte évoque le discours de Laurier au banquet de la Saint-Jean de l'année précédente, dans lequel le chef libéral dénonçait l'antimodernisme du pamphlétaire ultramontain (voir « Discours de l'hon. Wilfrid Laurier », Pat, 1er juillet 1893). Mais alors que cette satire a provoqué de vives réactions, dont l'ire de Tardivel (« M. Laurier et Louis Veuillot », Vé, 15 juillet 1893), l'algarade de Fréchette reste pratiquement sans écho. Seul journal à y donner suite,* la Croix du Canada *émet l'avis que la « rage [de Fréchette] contre l'illustre champion de la vérité intégrale, si longtemps après sa mort, prouve qu'il a fait bien du mal... à la libre pensée et aux sociétés secrètes » ([anonyme], « Fréchette et Veuillot », 20 août 1894).*

Voilà deux noms qui jurent un peu ensemble.

Aussi je ne les accole pas dans le but de démontrer en quoi les deux personnages se ressemblent.

Oh ! non, par exemple ! Car si Léon XIII, par son savoir, sa sagesse, sa profondeur de vues, et son esprit vraiment libéral et chrétien, nous enseigne une religion toute de paix, d'amour, de bon sens et de charité, et réconcilie tous les jours de nouvelles

TEXTE DE BASE ET VARIANTES : « Léon XIII et Veuillot », *la Patrie*, 18 août 1894, p. 1, avec modifications manuscrites (ms. : vol. 2, nº 15, f. 194-195).

âmes avec l'Église, Louis Veuillot, au contraire, a passé la majeure partie de sa vie à fournir des arguments à la libre pensée, en représentant l'Église du Christ comme l'ennemie de la société moderne, incompatible avec toutes les idées de liberté, de justice et de tolérance admises par toutes les nations civilisées.

Il y en aurait long à dire là-dessus ; mais ce n'est pas là le point que je désire aborder pour aujourd'hui.

En lisant la récente *Lettre apostolique* adressée par Léon XIII « aux princes et aux peuples de l'univers[1] », j'ai été frappé par une de ces idées que le grand pape jette à profusion dans ses immortels manifestes, et qu'il sait exprimer d'une façon si concise et avec tant d'élégance.

Or, cette idée me semble une si complète condamnation de Veuillot[2], qu'il me prend en ce moment fantaisie de soumettre à mes lecteurs les réflexions qu'elle m'inspire.

Jésus-Christ avait fondé une religion de douceur, de mansuétude, de pardon, d'ordre et de tolérance.

Louis Veuillot, lui, en a fondé une d'intolérance, de révolte, de haine, d'injures et de coups de trique.

Il s'intitulait lui-même « bâtonniste devant l'arche d'alliance[3] ».

---

1. Léon XIII, « Lettre apostolique adressée aux princes et aux peuples de l'univers », Rome, 20 juin 1894, *CC*, 7 et 9 juillet 1894, p. 1 ; *SRM*, 28 juillet–1er septembre 1894 ; *SRQ*, 17 novembre–15 décembre 1894. « Dans cette pressante invitation à tous les peuples pour les amener à l'unité de la foi et à la paix sociale, politique et religieuse, le Saint-Père [...] s'exprime en termes très sévères au sujet de la franc-maçonnerie, la traitant comme un fléau universel » (*SRM*, vol. 24, nº 4, 28 juillet 1894, p. 52, n. 1).

2. « Vous n'ignorez pourtant pas que pendant toute sa carrière de journaliste et d'écrivain Louis Veuillot a reçu de Pie IX des félicitations, des louanges, des encouragements comme aucun laïque n'en a reçu d'aucun pape. Vous n'ignorez pourtant pas que Léon XIII a permis qu'on érigeât, en honneur de Louis Veuillot, dans une des églises de Rome, un monument portant une inscription glorieuse pour sa mémoire » ([J.-P. Tardivel], « Réponse à M. Laurier. Premier article », *Vé*, 29 juillet 1893, p. 3).

3. Dans ses *Causeries du dimanche*, Routhier s'étonnait que des catholiques eussent blâmé Veuillot « de s'être fait "bâtonniste devant l'Arche", et d'en éloigner les profanateurs à coups de fouet et de bâton ! "C'est mon métier en effet", s'écrie Louis Veuillot » (p. 162).

C'est la religion de nos Castors – une religion à dégoûter de la chose.

Et, comme tous les fondateurs de religion, Louis Veuillot posait pour avoir ses idées à lui, c'est-à-dire d'autres idées que celles de tout le monde.

Ainsi, à part la propreté, le chef du tardivélisme ne détestait rien autant que l'imprimerie et la vapeur, qu'il appelait des inventions du démon.

Un steamer le crispait.

Les chemins de fer l'horripilaient.

Le télégraphe le faisait entrer en fureur[4].

Les noms seuls de New York et de San Francisco, lui donnaient des accès d'hydrophobie, simplement à cause des progrès effectués dans ces deux grands centres.

Quand on perça le tunnel du mont Cenis[5], il cria au sacrilège et en fit une maladie.

Et quand Chicago brûla, il entreprit un pèlerinage d'action de grâces.

Il appelait cela « une misérable boutique qui flambe[6] ».

Enfin, tout ce qui était moderne, tout ce qui ressemblait à quelque pas en avant dans l'ordre matériel comme dans les idées, toutes les tendances pacificatrices et philanthropiques de notre âge, étaient pour le nouveau Chacabout[7] un objet quotidien des plus fulgurantes excommunications.

29 nos [R *p'tits manteaux* A *Castors*], – une

4. Sur la propreté et l'imprimerie, voir *les Odeurs de Paris* (*Œuvres complètes*, t. XI, p. 261 et 19-28) ; sur la locomotive, le bateau à vapeur, le steamer *Lycurgue* et le chemin de fer, voir *le Parfum de Rome* (*ibid.*, t. IX, p. 14, 40 et 43).

5. « [...] le *trou* du mont Cenis est une des innombrables mines qui feront crouler le Vatican » (« Percement du mont Cenis », *ibid.*, t. XXXVII, 3e série des *Mélanges*, p. 6).

6. « Une de ces grosses villes neuves ou plutôt des grosses boutiques des États-Unis, nommée Chicago, vient de brûler à moitié [dans la nuit du 8 au 9 octobre 1871] » (« Incendie de Chicago », *ibid.*, p. 34 ; *Mi*, 4 novembre 1871, p. 3 ; *CC*, 6 novembre 1871, p. 1).

7. Solitaire qui fonda une secte dans le royaume du Siam.

Lisons maintenant du Léon XIII, et admirons le contraste.

Après avoir déploré les déchirements du XVI^e siècle, et conjuré les peuples de travailler à la réédification de l'union religieuse, l'admirable vieillard que le monde entier aime et vénère, ajoute, dans sa contemplation admirative des grandes choses de notre temps :

> À la restauration de cette concorde, aussi bien qu'à la propagation de l'Évangile, les temps que nous traversons semblent éminemment propices : car jamais le sentiment de la fraternité humaine n'a pénétré plus avant dans les âmes, et jamais aucun âge ne vit l'homme plus attentif à s'enquérir de ses semblables pour les connaître et les secourir. *Jamais non plus on ne franchit avec une telle célérité les immensités des terres et des mers : avantages précieux, non seulement pour le commerce et les explorations des savants, mais encore pour la diffusion de la parole divine*[8].

N'avais-je pas raison de dire en commençant que les deux hommes ne se ressemblent guère ?

Dans leurs idées surtout[9] !

70 surtout ! // [R *LOUIS FRÉCHETTE.*]

8. *CC*, 9 juillet 1894, p. 1 ; *SRM*, vol. 24, n° 9, 1^er septembre 1894, p. 146 ; *SRQ*, vol. 7, n° 16, 15 décembre 1894, p. 185. C'est Fréchette qui souligne.

9. « Fréchette et Veuillot. Deux noms qui hurlent de se voir accolés ; Fréchette a dit la même chose de Léon XIII et de Veuillot, mais autant nous avons raison, autant il a tort. Léon XIII n'a jamais eu pour Veuillot que des bénédictions, des louanges et des encouragements. Veuillot, au contraire, a fustigé de main de maître tous ceux que M. Fréchette admire et essaie d'imiter – à sa manière » ([anonyme], « Fréchette et Veuillot », *CrC*, 20 août 1894, p. 1).

[Chapitre XVI]

LE DIABLE

Dans la foulée de ses attaques contre Léo Taxil, dont les élucubrations ont troublé des catholiques crédules, Fréchette souligne la tendance de l'esprit humain à la superstition. Ainsi s'expliquerait le succès de vente du Diable au XIX^e^ siècle, *où Taxil a su rendre on ne peut plus lucrative l'hypothèse du « palladisme ».*

Mes lecteurs ont peut-être entendu parler d'un livre intitulé *le Diable au XIX^e^ siècle*, signé d'un pseudonyme : le *D^r^ Bataille*[1].

Ce livre est évidemment l'œuvre d'un certain nombre de collaborateurs, audacieux faiseurs, charlatans sans scrupules, associés pour exploiter sur une grande échelle la crédulité des imbéciles et la naïveté superstitieuse des bonnes âmes.

Mais il est aujourd'hui reconnu que le principal cuisinier de cet écœurant brouet n'est autre que le sieur Léo Taxil, qui, après s'être familiarisé avec Dieu jusqu'au point de l'appeler *monsieur*, fait le diable à quatre pour prouver son intimité avec le seigneur Satan.

TEXTE DE BASE ET VARIANTES : « Le diable », *la Patrie*, 14 juillet 1894, p. 1, avec modifications manuscrites (ms. : vol. 2, n° 16, f. 196-202).

1. D^r^ Bataille (pseudonyme collectif : Léo Taxil, le D^r^ Charles Hacks et autres), *le Diable au XIX^e^ siècle ou Les mystères du spiritisme. La franc-maçonnerie luciférienne. Révélations complètes sur le palladisme, la théurgie, la goétie et tout le satanisme moderne. Magnétisme occulte. Pseudo-spirites et vocates procédants. Les médiums luciférien. La cabale fin-de-siècle. Magie de la Rose-Croix. Les possessions à l'état latent. Les précurseurs de l'Anté-Christ. Récits d'un témoin*, Paris et Lyon, Delhomme et Briguet, 20 novembre 1892–20 mars 1895.

On le reconnaît de suite à la sauce.

– Pourquoi donc ce pseudonyme ? me direz-vous ; quand on a signé ce qu'il a signé...

– Ah ! voilà, il fallait mystifier le public bon chrétien ; et comment y arriver avec un nom qui fait pincer le nez aux honnêtes gens ?

Signer *Léo Taxil*, c'était s'en tenir à la vieille clientèle, déplorablement écornée par le dernier volume du cuistre[2], dans lequel le supérieur des sulpiciens est représenté comme un triple fourbe et un maître coquin.

Il fallait bien un pseudonyme, n'est-ce pas ?

L'ex-frère trois-points – *frère trois-points*[3] est le nom que le R. P. Taxil donne à ses anciens collègues de la franc-maçonnerie et même à tous ceux qui se permettent de relever quelquefois son capuchon – l'ex-frère trois-points, dis-je, avait écrit, dans un livre intitulé *les Sœurs maçonnes* :

> Je dévoile, malgré le dégoût qui m'envahit, toutes les turpitudes de la plus abominable des sociétés secrètes.
>
> Oui, il faut qu'on le sache bien, la franc-maçonnerie ne se contente pas d'intrigues politiques ; elle vise encore à la démoralisation la plus complète de l'humanité.
>
> Elle n'est pas seulement une association ténébreuse de gredins se poussant les uns les autres au pouvoir, trompant, frustrant et volant le peuple ; elle est aussi la lie de la race humaine, un cloaque d'immondices, une plaie honteuse et cachée, une pourriture dévorante formée et entretenue par les plus infâmes débauches.
>
> Et cette bourbe infecte a la prétention de monter à la surface et de corrompre tout ce qui est pur !
>
> Et cette ordure se déclare sacrée.
>
> Et cette purulence ose s'intituler vertu !

2. L. Taxil, *les Éditeurs de Saint-Sulpice. Compte rendu d'un procès entre un auteur et deux éditeurs* [...], Paris, Pigeon, 1892. Voir *supra*, p. 555. n. 27.

3. *Révélations complètes sur la franc-maçonnerie*, t. I : *les Frères trois-points*, Paris, Letouzey et Ané, 1885. L'abréviation maçonnique du mot *Frère* comporte trois points en triangle (F..).

Horde maudite et sans pudeur... gangrène hideuse... secte immonde[4]... etc.

Tout ce qu'il y a de plus Léo Taxil, enfin !

Il arriva ceci :

Quand le crapuleux polisson écrivait la même chose et pis encore du pape, des évêques, des prêtres, des Frères des écoles chrétiennes et des religieuses, le public se contentait de hausser les épaules avec mépris ; mais, en entendant formuler ces abominations à l'adresse d'une société dont l'accusateur avait fait partie durant quinze ans au moins, ce fut un éclat de rire homérique.

Le drôle s'empêtrait dans ses propres filets.

– Comment ! s'écria-t-on, vous saviez tout cela, et vous êtes resté parmi les franc-maçons jusqu'à ce qu'ils vous eussent honteusement expulsé de leurs rangs ! Mais vous êtes donc de votre propre aveu une fichue canaille vous-même !

La logique était impitoyable ; elle eut son effet.

Maître Léo Taxil devait s'effacer.

Mais son idée du *Diable au XIX^e siècle* était excellente au point de vue de la spéculation.

Les accusations d'intrigues politiques, les descriptions de cérémonies burlesques, les évocations d'immonde sadisme avaient eu leur succès de curiosité, mais étaient tombées dans le domaine des vieilles rengaines.

Il fallait du nouveau : quelque chose qui fît appel – en même temps qu'à la curiosité publique – non seulement au sentiment religieux des consciences obtuses, mais surtout aux vieux levains des anciennes terreurs superstitieuses si florissantes aux siècles d'ignorance et de crédulité servile.

Des farceurs avaient déjà parlé d'une intervention personnelle du diable dans les assemblées des francs-maçons : on imagina de représenter ceux-ci comme de vrais adorateurs de

4. *Révélations complètes sur la franc-maçonnerie*, t. III : *les Sœurs maçonnes*, Paris, Letouzey et Ané, 1886, p. 7-9 : « s'intituler *Vertu* ! // Horde ».

Lucifer, livrés corps et âmes au culte monstrueux des puissances infernales.

« Il y aura, dit le sieur Taxil, bon nombre d'imbéciles pour gober la chose ; les autres achèteront le livre par curiosité. »

Le raisonnement était juste ; mais, pour le succès de l'entreprise, il fallait que le livre parût être l'œuvre d'un soi-disant dénonciateur qui se serait fait admettre franc-maçon par zèle religieux, et dans le seul but de découvrir et démasquer les mystères de l'horrible secte.

Or ceci n'était pas possible avec le nom de Léo Taxil, qui, dans ses prétendues révélations antérieures, n'avait pas songé à parler de ces cinq sous-là[5], et qui s'était donné, du reste, comme un franc-maçon de bonne foi.

Le pseudonyme était donc de rigueur.

Et voilà comment est né *le Diable au XIX^e^ siècle* par le D^r^ Bataille *alias* Léo Taxil et C^ie^.

Et l'enfant est digne du père, allez ! je ne vous dis que ça !

Jamais cerveau en délire activé par le ferment des putréfactions du cœur n'a encore inventé plus invraisemblable salmigondis de hontes, d'injures, d'abominations, de mensonges, de niaiseries sordides, d'incohérences stupides, de nauséabondes bêtises pondues et couvées dans un plus colossal rêve de maniaque.

C'est inouï.

Avec cela, pas une seule page où un lecteur quelque peu attentif ne pourrait découvrir dix absurdités flagrantes, vingt renversantes contradictions, trente balourdises à faire sourire le plus encroûté des abonnés de *la Vérité*.

Mes lecteurs ne peuvent s'attendre à ce que j'entreprenne la critique d'un ouvrage que nul homme sensé, ni ici ni ailleurs, n'a encore eu la pensée de prendre au sérieux ; mais comme

5. Dupes qui espèrent tirer un immense profit d'un investissement médiocre. Voir M. Sauvalle, « *Le Lauréat manqué* », *Pat*, 26 mai 1894, p. 2.

le vil sycophante, dans le complément de son œuvre[6], se permet de me ranger parmi les adorateurs de celui qui semble inspirer toutes ses actions, et qu'un petit journal rédigé par un de nos abbés, organe autorisé d'un de nos séminaires[7], trouve qu'il est urgent de me justifier[8], je ne crois pas qu'il soit inopportun de dire un mot du livre, ne serait-ce que pour faire ressortir la véracité de son respectable auteur.

Nous sommes – nous les Canadiens – en relations directes et intimes avec le peuple anglais, surtout le peuple anglais des colonies, et nous savons apprécier son incontestable honorabilité ; nous connaissons l'esprit chrétien et la haute moralité qui distinguent les dames anglaises, ces compatriotes d'une autre origine, dont nos épouses et nos filles sont heureuses d'être les amies ; nous vénérons surtout la noble femme dont la sagesse et la vertu font, depuis cinquante-sept ans, l'honneur du trône d'Angleterre ; eh bien, rappelons un peu ce que le sieur Taxil dit de tout cela.

Son style est bien reconnaissable, allez !

Jamais l'axiome « le style c'est l'homme[9] » ne s'est mieux appliqué.

Voyons ce que ce choyé de nos organes religieux dit des Anglais d'abord ; nous verrons ensuite ce que ce monstrueux saligaud dit des dames anglaises, et de la reine d'Angleterre en particulier.

Cela commence par un joli compliment à notre pays :

> C'est encore un territoire anglais, dit-il en parlant de Singapore, et là, *comme dans toutes les colonies du royaume britannique*, les gredins, les chenapans, les scélérats des plus diverses espèces, les criminels qui ont réussi à échapper aux recherches de la police de leur pays, les condamnés par contumace, les forçats en rupture de

6. Complément de la publication du *Diable au XIX^e siècle*, la *Revue mensuelle* parut en livraisons de trente-deux pages, de janvier à novembre-décembre 1894 chez les éditeurs parisiens Delhomme et Briguet.

7. *L'Oiseau-mouche*, revue du Petit Séminaire de Chicoutimi, rédigée par un groupe d'étudiants et de professeurs.

8. Voir *supra*, p. 501, n. 3.

9. « [...] le style est l'homme même » (Buffon, *Discours à l'Académie française*, 25 août 1753).

ban, les assassins, y ont élu domicile et y trafiquent, au profit du grand peuple sans scrupules et de *Sa très gracieuse Majesté*...

Qu'est-ce que tout cela, au demeurant, pour l'Anglais ?... *All right* ! tout va bien, pourvu que l'argent roule et que le commerce marche ; car, pour devenir un Anglais parfait, il ne suffit pas d'avoir été *meurtrier*, fût-ce *parricide*, il faut encore savoir faire fructifier le bénéfice de ses rapines, gagner de l'argent, tout est là. Joli peuple que celui-là ! et protestant fanatique par-dessus le marché ! rien ne lui manque, on le voit.

Au moral comme au physique, comme au point de vue religieux, *il est hideux*, et l'on ne sait jamais, en définitive, à quelle sorte de *cuistre* l'on s'adresse, quand on parle à un *Anglais*.

Étudiez d'un peu près l'Anglais. Tout de suite, vous reconnaîtrez à son allure de sectaire l'hérétique modelé sur le type d'Henri VIII ou de Cromwell, le momier dont la fausse vertu apparente masque *toutes les dégradations morales et autres* ; le puritanisme anglais est le manteau d'hypocrisie par excellence, et l'individu, en dépit de son aspect austère, est bien l'hérétique forcené, mais captieux, dont l'*impiété satanique* revêt les dehors d'une religion faite de paradoxes rationalistes. Frottez le luthérien, a-t-on dit ; au-dessous, vous trouverez l'impie pétri d'orgueil, le révolté irréligieux, le luciférien déguisé. Grattez le protestant anglais, dirons-nous ; sauf chez le puséiste, rare exception, vous trouverez le *criminel* plus ou moins conscient, et souvent *le criminel doublé d'un sataniste*[10].

Avec une couple de fautes de français, par phrase, on croirait lire du père Lacasse.

Et plus loin, le saint homme revient à la charge :

Et dire que c'est sur ce rocher même de Gibraltar, épargné par Dieu, que le diable et l'Anglais – *les deux font la paire* – se sont installés pour protestantiser et *maléficier* de nos jours....

Pendant que *le diable y matagrabolise*[11], l'Anglais s'y fortifie démesurément, hors de toute proportion, ridiculement, comme l'odieux usurpateur vivant dans la crainte perpétuelle d'un brusque retour de la fortune, et comme *le traître* sans cesse aux aguets et ne dormant que d'un œil.....

10. Dr Bataille, *op. cit.*, t. I, p. 178-179 : « Majesté. <trois phrases manquent> Qu'est-ce [...] Anglais. <un paragraphe manque> Étudiez [...] allure *le* sectaire, l'hérétique [...] ou *sur celui* de » ; c'est Fréchette qui souligne.

11. Néologisme burlesque figurant au dix-neuvième chapitre de *Gargantua*, « La harangue de Maître Janotus de Bragmardo faite à Gargantua pour recouvrer ses cloches » : « Advisez, *Domine* ; il y a dix-huit jours que je suis à matagraboliser [travailler avec peine pour rien] cette belle harangue. »

L'étrange mélange des peuples de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique, dont chacun porte son costume, garde ses mœurs, sa langue, son idiome, fait de Gibraltar une tour de Babel en raccourci, entre les jointures de pierre de laquelle l'Anglais apparaît, d'espace en espace, rouge de costume et de peau ; *sa couleur est celle du feu, comme un démon échappé de l'enfer*. On dirait, en effet, *le diable* qui, à travers les lucarnes armées de canons, guette et surveille l'Europe et l'Afrique, le continent blanc et le continent noir.

Gibraltar est, on peut le dire, une sorte de phare, de belvédère, une lanterne, un observatoire *pour le diable*[12].

Voilà pour les Anglais ; passons maintenant aux Anglaises, et écoutons ce qu'en dit le saint homme, aux accusations de qui M. l'abbé Cimon me somme de répondre, et dites-moi s'il est, dans les plus sales bas-fonds de la presse pornographique de Paris, un autre goujat capable de parler ainsi.

Cela commence par une allusion à celle que l'odieux blasphémateur appelait naguère *Notre-Dame des Commodités* :

Tandis que, partout, dit-il, la femme et la jeune fille sont, chaque fois que l'influence religieuse se fait sentir, l'expression la plus pure, la plus naïve de la création et de l'idée divinement touchante que synthétise la Mère immaculée du Christ, la Vierge Marie, par contre, en Angleterre, et *plus particulièrement encore dans les colonies anglaises*, sous l'influence pernicieuse de l'hérésie protestante engendrée par des révoltes vraiment d'inspiration diabolique, la femme et la jeune fille sont, en quelque sorte, l'*opprobre de l'humanité* !.....

Donc, au-dessus de toutes ces monstruosités dont Singapore est la sentine, monstruosités de mélanges de races, de sectes, d'idolâtries, *se dresse, plus monstrueuse encore, la jeune fille anglaise, comme un réceptacle quintessenciel d'infamies et de turpitudes. Charmes, jeunesse, intelligence, elle met tout au service de Satan, dont elle est la zélatrice, la lieutenante. Elle est vraiment la maudite de Dieu, la bien-aimée du prince des ténèbres ; femme seulement de nom, elle est absolument infernale et* DIABLESSE *en réalité*[13], *etc.*

12. Dr Bataille, *op. cit.*, t. I, p. 510-511 : « jours !... // Avez-vous été quelquefois à Gibraltar ? Non ? Eh bien, allez-y, je vous assure que cela vaut la peine d'être vu. // Pendant [...] œil. <manquent deux paragraphes et le début du paragraphe suivant> L'étrange » ; c'est Fréchette qui souligne.

13. *Ibid.*, t. I, p. 180 : « l'humanité. <un paragraphe manque, reporté aux lignes 215-221> // Donc » ; c'est Fréchette qui souligne.

Hein !... comment trouve-t-on la galanterie et la bonne éducation du R. P. Taxil ? N'est-ce pas qu'il mérite bien d'inspirer nos gazettes religieuses ?

Et n'est-ce pas que les cafards sont bien les mêmes malotrus dans tous les pays ?

Terminons en rapportant les aménités que le nouveau Père de l'Église canadienne adresse à la reine Victoria :

L'exemple, d'ailleurs, part de très haut, on le sait.

Le monde entier connaît ce que John Bull n'avoue pas, à savoir l'histoire intime de celle que les Indiens appellent « la vieille dame de Londres », *tombée dès son jeune âge dans le vice et l'ivrognerie,* SA MAJESTÉ WHISKEY IRE !

Elle est le type sur lequel se modèle la femme, *dans toute l'étendue de l'empire anglais*[14].

Voilà le style, tout récent encore, du grand saint devenu un oracle pour nos journaux religieux, et dont les autres gazettes consacrées invoquent le nom et le témoignage pour noircir et vilipender les citoyens respectables de notre pays !

Il n'y a pas à dire, pour écrire ainsi, il faut que le saint homme – qui a visité Londres – y ait reçu de quelque Anglais le pendant de la volée de coups de canne que lui a si justement administrée M. Moynet[15].

Et des prêtres, des organes de séminaires, me somment de démentir ce...

Pouah !

---

223 nos [R *Semaines Religieuses* <ital. : deux mots> A *journaux religieux*], et 232 Pouah ! // [R LOUIS FRÉCHETTE.]

---

14. *Loc. cit.*, où ces trois paragraphes n'en font qu'un ; c'est Fréchette qui souligne.

15. Sur cet incident impliquant Gustave Moynet, chroniqueur dramatique du *Figaro*, voir *infra*, p. 1092, l. 57-62.

Livre troisième

Page laissée blanche

[Chapitre premier]

RÉPONSE À UN CORRESPONDANT

Par cet avant-dernier texte de sa polémique avec la Semaine religieuse de Montréal *au sujet du rôle joué par l'Église de France au procès de Jeanne d'Arc, Fréchette réplique à un correspondant occasionnel du* Courrier de Saint-Hyacinthe, *François Guého, qui lui a reproché d'imiter Voltaire et d'envelopper « dans sa haine tout ce qui tient à la religion », sous prétexte de se venger d'un seul membre du clergé : n'adhère-t-il pas à la libre pensée celui qui se prétend catholique, mais n'écrit pas en catholique ? En guise de réponse, Fréchette retourne la question à l'envoyeur : son action journalistique dans* la Patrie *ne rend-elle pas service à l'Église, en réduisant à néant des clercs qui, eux, se prétendent catholiques ? Occasion d'un retour sur certains des combats majeurs décrits dans les livres antérieurs, ce texte donne le ton au troisième livre, qui regroupe des débats avec des interlocuteurs laïques au sujet de la forme de gouvernement et du pouvoir dans la société civile.*

Un correspondant qui signe F. GUÉHO[1], un étranger évidemment, bon écrivain du reste, m'adresse un article[2] au sujet de ce qu'il appelle « mon œuvre dans *la Patrie* », et me

TEXTE DE BASE ET VARIANTES : « *Finis coronat...* », *la Patrie*, 28 avril 1894, p. 1 (extrait), avec modifications manuscrites (ms. : vol. 3, nº 1, f. 162-166). Fréchette a supprimé ce titre et écrit à la mine de plomb : « Réponse à un Correspondant ».

3 et [R *m'abjurgue* A *me conjure*] de

1. François Guého, professeur d'origine française établi à Saint-Hyacinthe, fut l'un des principaux promoteurs des Caisses rurales (sortes de coopératives d'entraide financière pour les agriculteurs) – entreprise dont Fréchette fit la publicité dans un de ses articles de *la Patrie* (« Les Caisses rurales », *Pat*, 30 juin 1894, p. 1). Au *Courrier de Saint-Hyacinthe*, il tenait la chronique des questions agricoles.

2. F. Guého, « M. Louis Fréchette et son œuvre dans *la Patrie* », *Courrier de Saint-Hyacinthe*, 10 avril 1894, p. 1.

conjure de « cesser de semer la division entre les catholiques et leurs prêtres ».

« Laissez, conclut-il, les enfants à leur mère[3]. »

Cela est très beau, mais ressemble trop à ces édifices qui croulent d'eux-mêmes, faute de fondations.

L'article du respectable correspondant ne tient pas debout, car il pèche essentiellement par la base.

En effet, ce qu'on y désigne comme « mon œuvre dans *la Patrie* » remonte à peine à douze mois, puisque c'est le 12 avril dernier[4] que j'ai eu mon premier démêlé de journaliste avec un membre du clergé.

Une petite récapitulation fera voir si j'ai, en aucune manière, durant le cours de ces douze mois, « semé des divisions entre les catholiques et leurs prêtres ».

Commençons par le commencement.

À propos de rien, l'abbé Baillargé – qui avait à sa disposition quatre journaux répandus dans les collèges et les couvents – m'attaque un jour brutalement et sans provocation à pleines colonnes[5].

Comme il s'agissait d'éducation, et que le bon abbé était professeur de collège, j'ai porté ma défense sur son propre terrain, et j'ai si bien démontré que l'ignorance et la grossièreté de l'individu étaient compromettantes pour le clergé enseignant, que les autorités ecclésiastiques ont immédiatement supprimé les petits journaux, et relégué le rédacteur dans une cure de paroisse nouvelle, où il n'a plus à enseigner que le chemin du paradis à des gens qui ne savent pas lire.

Est-il mieux là, dans les intérêts de l'Église, qu'au Collège de Joliette ?

---

3. « Pitié pour vos concitoyens ; pitié pour vos frères. L'histoire se répète ; car les mêmes causes produisent les mêmes effets. Jetez un regard sur ce qui se passe de l'autre côté de l'Océan. Cessez de semer la division entre les catholiques et leurs prêtres : laissez les enfants à leur mère » (*loc. cit.*).

4. La première lettre à l'abbé Baillargé avait paru le 7 avril 1893.

5. F.-A. Baillargé, « M. Louis Fréchette et la question d'éducation », *BoC*, vol. 9, nº 7, supplément du 1er avril 1893, p. 121-123.

Vaut-il mieux pour les intérêts de l'Église, que la prose de cet homme tombe de la chaire de Rawdon plutôt que de s'étaler dans les colonnes de revues destinées à éclairer la jeunesse studieuse ?

Oui, n'est-ce pas, puisque l'Ordinaire du diocèse en a décidé ainsi.

Eh bien, alors, j'ai donc contribué aux intérêts de l'Église en amenant ce résultat ; pourquoi me le reprocherait-on ?

J'ai prouvé, par quelques articles de gazette, qu'un prêtre de collège pouvait être un fieffé ignorant : valait-il mieux lui laisser journellement prouver la chose lui-même par ses actes et par ses écrits ?

De cette façon au moins la jeunesse n'en souffre plus.

Et, dans un cas comme celui-là, où est celui qui « sème des divisions entre le clergé et les laïques » ?

Est-ce l'honnête homme qui, gratuitement attaqué par un prêtre, se défend loyalement, ou bien ce prêtre qui, par ses injustices, son pédantisme et ses prétentions ridicules, déconsidère ses confrères et sépare la cause du clergé de celle du peuple ?

Après l'affaire Baillargé est venue la question de l'Alliance française[6].

Dans le but de me stigmatiser, moi et certains autres citoyens appartenant à cette société patriotique, un père oblat[7] qu'il n'est pas besoin de qualifier, affirme audacieusement, dans un livre auquel on fait une réclame acharnée dans nombre de chaires, que le premier article des règlements de cette société consiste en une défense formelle de prononcer le nom de Jésus-Christ dans ses assemblées.

Inutile d'ajouter qu'en écrivant cela ce prêtre se rendait coupable d'une abominable calomnie.

6. La polémique sur l'Alliance française eut lieu du 18 novembre 1893 au 5 janvier 1894 (voir *supra*, p. 577-600).

7. Le père Zacharie Lacasse.

Pour « laisser les enfants à leur mère », me fallait-il, moi le représentant attitré de l'Alliance française dans le pays, coiffer le bonnet, m'incliner devant le saint homme, et dire : Ainsi soit-il ?

Je ne le crois pas.

J'ai cité le nom d'une cinquantaine de cardinaux, d'archevêques, d'évêques, de patriarches, de primats et de prélats qui font partie de l'œuvre, qui l'encouragent et la patronnent.

Était-ce « semer la division entre le clergé et les catholiques » que de mettre ceux-ci en demeure de choisir entre tous ces hauts dignitaires de l'Église et le père Lacasse ?

Dans ce même livre aussi ordurier que méchant, – ce qui ne l'empêche pas d'être en vente dans bien des sacristies, – l'auteur me qualifie comme le plus flétri des hommes de mon pays[8].

Pour ne pas « éloigner les enfants de leur mère », devais-je dire à ceux-ci : « Allez, chers petits, allez écouter cet homme ; restez bien unis avec lui de cœur et de pensée, car il ne faut pas séparer les catholiques de leurs prêtres » ?

Non, c'est là un héroïsme qu'on ne doit attendre de personne, et encore moins de moi, qui suis resté silencieux durant trente ans de dénonciations injustes et de persécutions sournoises.

Ceux qui « sèment la division entre les fidèles et le clergé », ce sont les prêtres intolérants et haineux qui ne sont contents que lorsqu'ils ont réussi, ou tout au moins fait croire qu'ils ont réussi, à chasser quelqu'un de l'Église, comme si l'Église leur appartenait en propre !

Ceux qui « éloignent les enfants de leur mère », ce sont ceux qui n'ont qu'une passion : abreuver ces enfants d'amertume et leur rendre aussi inabordable que possible la maison du père de famille.

J'écrirais avec méchanceté et talent contre le clergé durant un demi-siècle, dans *la Patrie* ou dans tout autre journal, que je ne parviendrais pas, dans le sens de « semer la division entre

8. Voir *supra*, p. 644, n. 2.

les catholiques et leurs prêtres » et d'« arracher les enfants à leur mère », à faire le quart du mal qu'a fait le pamphlet du père Lacasse.

Je connais pour ma part trois enfants qui lui devront d'être élevés dans le protestantisme[9], sans compter tant d'âmes troublées qui glissent aujourd'hui sur la pente de l'apostasie[10].

De toute ma prétendue œuvre dans *la Patrie*, il reste ma discussion avec *la Semaine religieuse*, qui s'est terminée courtoisement par un aveu virtuel que j'avais raison, et qu'on s'était trompé.

Or sur ce point, moins encore que sur les autres, un esprit impartial ne saurait me blâmer.

Pour ne pas « séparer les enfants de leur mère », devais-je rester sous l'accusation d'avoir falsifié l'histoire, quand c'étaient mes accusateurs eux-mêmes qui s'étaient laissé mettre sous une fausse impression par un écrivain sans scrupules[11] ?

Nul ne le prétendra.

En somme, je ne puis avoir poursuivi une œuvre quelconque dans *la Patrie*, puisque je n'ai fait que riposter à des attaques et repousser des agressions.

Si quelques-uns de ceux qui cherchaient de la laine s'en sont retournés tondus[12], dame, tant pis ! C'est bien le cas de dire : « Fallait pas qu'ils y aillent[13] ! »

106 qui [R *se termine* A *s'est terminée*] courtoisement [R *aujourd'hui par le présent article* A *par un aveu virtuel que j'avais raison, et qu'on s'était trompé*]. // Or 113 laissé [R *tromper* A *mettre sous une fausse impression*] par

9. Voir *supra*, p. 679, n. 36.

10. Allusion à Louis-Joseph-Amédée Papineau, qui avait abjuré le catholicisme à l'église presbytérienne de la rue Sainte-Catherine, à Montréal, le 10 janvier 1894, sous la présidence de Chiniquy (*HPQ*, t. VII, p. 169). Sur les apostats de Maskinongé, voir [J.-P. Tardivel], « Pauvre humanité », *Vé*, 27 août 1892, p. 2, et *supra*, p. 571, n. 17.

11. Jean-Baptiste-Joseph Ayroles, adversaire de la franc-maçonnerie et de la libre pensée. L'accusation de Fréchette porte à faux (voir *supra*, p. 537, n. 24).

12. Proverbe cité au chapitre XIV de la seconde partie de *Don Quichotte*.

13. Ronde du « Sultan de Belboula », l'un des plus grands succès de Joseph Kelm à l'Alcazar, au début de l'année 1864. Voir R. Alexandre, *le Musée de la conversation*, p. 489.

Il me semble que les enfants pourraient bien « rester à leur mère », sans qu'un abbé ou deux me tombent dessus de temps en temps *unguibus et rostro*[14].

Si cela ne peut pas se faire, eh bien tant pis encore, car je suis on ne peut plus déterminé à me défendre chaque fois *rostro et unguibus*.

C'est joliment ennuyeux d'entendre crier un écorché[15], j'en conviens, mais il est si facile aux écorcheurs de mettre fin à la chose en laissant tout simplement l'écorché tranquille...

130 tranquille... // [R *LOUIS FRÉCHETTE.*]

14. Traduction : Du bec et des ongles. Devise tirée du onzième des *Dialogues des morts* de Lucien, « Cratès et Diogène ».

15. Terme appliqué naguère par Tardivel aux écrivains libéraux malmenés par le père Lacasse (voir « Comme des écorchés », *Vé*, 25 novembre 1893, p. 2).

[Chapitre II]

PETITE HISTOIRE DES ROIS DE FRANCE

Début du premier mouvement du troisième livre : critique de la restauration de la monarchie en France.

Quoi de plus efficace pour réduire à néant les prétentions des partisans de la royauté que le condensé – sur le modèle des libelles révolutionnaires – des exactions commises au cours des siècles par les générations successives des rois de France, au détriment du peuple et de l'Église ? Après quelques coups d'essai (« La rage à son paroxysme », dans la Patrie *du 3 août 1881, et une chronique de Cyprien, dans* la Patrie *du 28 janvier 1882), Fréchette décide de réaliser une action d'éclat à l'occasion de la visite, en juin 1882, d'un fidèle du comte de Chambord, le marquis Athanase de Charette de La Contrie. Pendant trente-deux semaines consécutives, du samedi 1er juillet 1882 au samedi 3 février 1883, il réserve une place de choix au feuilleton de la « Petite histoire des rois de France » dans la chronique de Cyprien. Le feuilleton paraît ensuite en brochure et est mis en vente au bureau de* la Patrie, *le 22 septembre 1883, à la faveur d'un fort battage publicitaire. Fréchette y supprime ou modifie quelques outils polémiques, mais il y conserve la technique de l'accumulation des noms de personnes (rois, empereurs ou despotes) qui lui permet de fondre en un bloc compact les époques et les lieux les plus distants. Marqueteur habile, il fabrique une dizaine de ses chapitres en agençant des extraits de deux ou de plusieurs chroniques. Ainsi fait-il de la préface, qui précise les circonstances de la composition de cette « immense nomenclature de crimes et d'abominations [...] mis à la charge des rois et des reines de France » (Cyprien, « Chronique »,* Pat, *21 octobre 1882).*

PRÉFACE

Un mot de préface.

En rééditant en brochure la *Petite histoire des rois de France* qui a déjà eu tant de succès dans les colonnes de *la Patrie*, je crois inutile de dire que ce travail n'a pas la moindre prétention littéraire. Il ne se recommande que par la sincérité et la bonne foi qui y ont présidé. Je n'ai voulu qu'éclairer mes compatriotes, et j'ai dit la vérité toute nue, sinon tout entière[1].

Maintenant était-il opportun de vulgariser ces détails historiques ?

La reproduction des lignes suivantes va donner une réponse suffisante à cette question.

Dans une chronique publiée quelques jours après le passage à Montréal de M. le général de Charette[2], j'avais écrit ceci :

TEXTE DE BASE : Cyprien, *Petite histoire des rois de France*, Montréal, La Patrie, 1883, p. 1-8 (ms. : vol. 3, nº 2, f. 6-131).

VARIANTES : « Chronique », *la Patrie*, 1er juillet 1882, p. 2 (l. 16-56) ; 22 juillet 1882 (l. 64-93 et 96-144) ; 3 février 1883 (l. 156-196) ; 19 août 1882 (l. 197-205) ; 8 juillet 1882 (l. 209-219).

15 ceci : // <chronique du 1er juillet 1882> Une

---

1. Thomas Chapais était persuadé du contraire (voir Héraclite, « Le citoyen Cyprien-Fréchette », *Vé* et *CC*, 5 août 1882, p. 2).

2. Cette chronique parut dans *la Patrie* du 1er juillet 1882 (p. 2), le jour même où le général de Charette quittait le Québec ; il était arrivé à Montréal le 20 juin, avait séjourné à Québec du 27 au 29 juin, pour ensuite se rendre à Ottawa, Toronto, puis aux États-Unis. Athanase de Charette de La Contrie

Une autre chose que nous regrettons, c'est que M. L.-O. David, dans un discours[3] très éloquent du reste, ait cru devoir mêler une note – prétendue libérale – à ce concert que nous croyons devoir qualifier presque de séditieux.

Suivant M. David, nous, citoyens de la libre Amérique, jouissant, sous le régime d'une monarchie-fantôme, de tous les avantages du système républicain et constitutionnel, nous trouvions d'abord tout naturel de sympathiser avec la France républicaine ; mais depuis que celle-ci a chassé les jésuites de son territoire, parce qu'ils ne voulaient pas reconnaître le gouvernement du jour, nous devons tous faire des vœux pour le retour des Bourbons.

Mais M. David a donc oublié l'histoire !

Il a donc oublié que les jésuites ont été à plusieurs reprises expulsés de presque tous les pays monarchiques d'Europe et d'Amérique !

Il a donc oublié qu'ils ont été expulsés même de Rome par l'ordre d'un pape[4] ; qu'un autre pape a formellement permis au roi Louis-Philippe de les faire sortir de France[5] ; et qu'enfin Charles X, le dernier monarque de la dynastie bourbonnienne, et qui serait le prédécesseur direct d'Henri V[6], si jamais ce dernier

(1832–1911), petit-neveu d'un célèbre chef vendéen, avait commandé le régiment d'élite des zouaves pontificaux à Castelfidardo (18 septembre 1860) et à Mentana (3 novembre 1867), pour ensuite participer à la défense de Rome contre les troupes de Victor-Emmanuel (20 septembre 1870). Au début de la guerre franco-prussienne, il recruta des zouaves licenciés pour former le noyau de la Légion des volontaires de l'Ouest, qui participa à la bataille de Patay, près du village de Loigny (2 décembre 1870), où il fut grièvement blessé. Dès après la guerre, il s'établit à Paris, où il fut l'un des dirigeants de la société légitimiste ; mais il ne s'impliqua ni dans les tentatives de restauration de 1873–1874 ni dans celles qui suivirent. À la mort du comte de Chambord, il se rallia, sans plus, au comte de Paris.

3. [L.-O. David], « À la demande de M. de Charette [...] », *la Tribune*, 1er juillet 1882, p. 2.

4. « Clément XIV ordonna la fermeture du Collège romain, la principale maison des jésuites à Rome (1772), et publia, le 21 juillet 1773, la bulle *Dominus ac redemptor noster*, qui prononçait la suppression complète de la Société de Jésus » (*GDU*, t. IX, p. 959) ; « En 1783, son successeur Pie VI rétablissait la Compagnie dans tous ses droits » ([anonyme], « Les jésuites et *la Patrie* », *Can*, 12 juillet 1882, p. 2).

5. « Grégoire XVI consentit, en 1845, à ce qu'ils [les jésuites] fussent renvoyés de France » (*GDU*, t. IX, p. 959).

6. Le comte de Chambord.

montait sur le trône de France, signa, le 18[7] juin 1828, deux ordonnances qui proscrivaient les jésuites et fermaient leurs collèges, pour exactement les mêmes raisons invoquées, il y a deux ans, par la république[8] !

Nous ne rappelons pas ces faits parce que nous les approuvons ; mais seulement pour démontrer à M. David combien il est illogique de condamner la république à cause de l'expulsion des jésuites, surtout quand c'est au profit d'un autre régime qui en a fait tout autant et plus[9].

Il n'est pas permis de passer ainsi l'éponge sur l'histoire, même pour flatter les opinions politiques d'un homme, si honnêtes qu'elles soient.

Quant à nous, nous aimons la France, sans regarder à la forme de son gouvernement.

Nous sommes heureux de la paix et de la prospérité sans parallèle dont elle jouit depuis qu'elle s'est débarrassée de ses maîtres. Nous sympathisons avec la république, sans approuver ses fautes[10].

46 homme, *tout* honnêtes qu'elles *sont*. // Quant 52 fautes. // Mais

7. En réalité : le 16 juin. Pour désarmer l'opposition libérale, le comte de Martignac, ministre de l'Intérieur, avait fait signer à Charles X ces ordonnances, qui stipulaient la suppression des huit écoles secondaires et collèges que les jésuites dirigeaient dans certains diocèses et l'interdiction à tout membre d'une congrégation religieuse de diriger une école secondaire et un collège et d'y enseigner, mais ne proscrivaient pas les jésuites : « Les ordonnances du 16 juin n'allaient pas jusque-là. Elles furent une faute et une faiblesse, mais il ne faut pas leur donner plus de portée qu'elles en ont » ([anonyme], « Mangeons du jésuite », *Can*, 5 juillet 1882, p. 2). Sur ces questions, *la Vérité* publia des articles fort précis, en réplique aux allégations de Fréchette (voir « La même comédie par d'autres masques », 12 et 19 août 1882).

8. Les décrets d'expulsion des 29 et 30 mars 1880 avaient pour but de détruire l'action (plus vive depuis le 16 mai 1879) des jésuites contre l'esprit moderne et contre la République. Voir J.-M. Gaillard, *Jules Ferry*, p. 433.

9. « L'"autre régime" [le régime monarchique] était catholique et croyant, et marchait avec le Saint-Siège. Le régime actuel [le régime républicain] est anticatholique et impie ; et il ne chasse les jésuites qu'en haine du catholicisme, comme il chasse les autres congrégations » ([anonyme], « À propos des jésuites », *Mi*, 14 juillet 1882, p. 2).

10. « Nous sympathisons avec le gouvernement français, c'est-à-dire avec la République [...], tout un parti [le Parti libéral] sympathise avec le gouvernement français, c'est-à-dire avec la république qui travaille avec tant d'ardeur et de succès à relever la France de l'ornière où l'ont précipitée les criants abus des régimes précédents » ([H. Beaugrand], « Hypocrisie », *Pat*, 7 mai 1880, p. 2). Selon Tardivel, quiconque « condamne réellement, non les *fautes*, mais les *crimes* de la République française, [ne peut] en aucune façon sympathiser avec elle » (« La note maçonnique », *Vé*, 15 juillet 1882, p. 2).

Mais nous respectons les convictions et les opinions des honnêtes gens. Nous gardons notre mépris pour les ambitieux – réactionnaires ou radicaux – qui ne désirent rien tant que de voir leur patrie plongée dans les horreurs de la guerre civile.

Cette claire et franche manière de parler créa naturellement un grand scandale dans le camp des légitimistes.

En sympathisant avec la république nous nous déclarions ennemis de l'Église[11].

Pour être catholique, il fallait être monarchiste, et surtout chambordiste[12].

Je répondis par les paroles qui suivent[13] :

Pourquoi donc, à cause de nos sympathies pour *la forme*[14] de gouvernement que s'est donnée la France, nous tenir responsables des fautes de la république française, quand vous êtes forcés vous-mêmes d'avouer que les mêmes fautes ont été commises sous le régime que vous préconisez ?

53 opinions *sincères* des 56 civile. <interruption> Cette 63 suivent : // <chronique du 22 juillet 1882> Pourquoi

11. Tardivel blâma Fréchette de faire « parade de son admiration » pour la III^e^ République, « qui a déclaré une guerre acharnée à Jésus-Christ et à son Église » (*op. cit.* p. 1).

12. Partisans du comte de Chambord, dernier descendant de la branche aînée des Bourbons, issue de Louis XIV, les chambordistes, monarchistes « légitimistes », s'opposaient aux monarchistes « orléanistes », partisans de Louis-Philippe-Albert, comte de Paris, descendant de la branche cadette des Bourbons, issue du frère de Louis XIV, Philippe, duc d'Orléans. Henri-Charles-Ferdinand-Marie-Dieudonné d'Artois, duc de Bordeaux (1820–1883), quatrième enfant et seul fils de Charles-Ferdinand, duc de Berry, et de la princesse Marie-Caroline de Bourbon-Sicile, reçut comme apanage, dès 1821, le château de Chambord, et prit le titre de comte de Chambord à sa majorité. Le 2 août 1830, par suite de l'abdication de son grand-père, Charles X, et de son oncle, Louis-Antoine, duc d'Angoulême, il hérita de la couronne de France ; mais la Chambre des députés proclama roi Louis-Philippe I^er^, duc d'Orléans, chef de la branche cadette des Bourbons. Il vécut dès lors en exil, se limitant à des rapports occasionnels avec ses partisans par des rencontres et par des lettres-manifestes, et faisant échouer toute tentative de restauration par son rejet du drapeau tricolore, des principes de 1789 et de la formule « d'importation étrangère » du roi qui règne et ne gouverne pas. Il mourut à Frohsdorf le 24 août 1883, sans postérité, laissant la maison d'Orléans seule héritière du trône.

13. Cyprien, « Chronique », *Pat*, 22 juillet 1882, p. 2.

14. « Ce n'est pas la forme qu'il faut regarder, ce sont les actes » (Héraclite, « Les incartades de *la Patrie* », *CC*, 28 septembre 1882, p. 2).

Pourquoi donc nous taxer d'irréligion, parce que nous sommes républicains, sous prétexte que la république expulse les communautés religieuses, quand vous reconnaissez être vous-mêmes partisans d'une monarchie qui a fait cent fois pis ?

Mais s'il fallait tous être solidaires des erreurs commises par les gouvernements de notre choix, n'aurais-je pas le droit de dire que vous devez être de fieffés libertins, des débauchés, des incestueux, des sodomites, des empoisonneurs et des massacreurs, puisqu'il est avéré que presque tous les rois de France, à part de rares exceptions, ont chacun plus ou moins mérité quelqu'un de ces beaux titres à l'admiration de la postérité ?

Jamais race humaine n'a plus unanimement et plus ouvertement affiché son mépris de toute pudeur et de toute loi. Je parle des femmes comme des hommes. Les débauches contre nature et les assassinats d'Henri III, les vices glorifiés de François Ier et de Louis XIV, les orgies lubriques du Parc-aux-Cerfs[15], les petits soupers de la régence[16], la liste presque jamais interrompue des prostituées assises sur le trône à côté des reines complaisantes, la nombreuse suite de bâtards royaux titrés par le monarque et dotés sur les fonds de l'État, enfin les débordements de toute espèce autorisés par la servilité des cours et servis par les cachots de la Bastille, voilà quelques-uns des chapitres les plus intéressants de l'histoire de la monarchie française.

Depuis Childéric elle est longue la liste des adultères royaux acceptés par le public et consacrés par les mœurs royales.

Suivait ici une liste des phrynés les plus célèbres de la cour de France[17]. Puis j'ajoutais :

Et remarquez que toutes ces scandaleuses personnalités étaient affichées ouvertement, reconnues comme maîtresses du roi, respectées comme les personnes les plus puissantes du royaume, et enrichies elles et leurs enfants par l'État qu'elles gouvernaient et qui payait !

---

69 nous *traiter d'irréligieux* parce 72 partisans *de la* monarchie 76 des *assassins*, puisqu'il 80 race *d'homme* n'a 81 de *toutes lois*. Je parle des femmes *presque autant que* des 91 française. // *Et nos saints d'aujourd'hui approuvent tout cela !...* // Depuis 93 royales. <interruption> Suivait 95 j'ajoutais : // <reprise> Et

15. Voir *supra*, p. 813, n. 14.

16. Voir *supra*, p. 813, n. 13.

17. Fréchette empruntait à Larousse (*GDU*, t. VIII, p. 165-166) cette liste où se côtoyaient « maîtresses », « favorites » et simples relations « platoniques » (voir Héraclite, « Le citoyen Cyprien-Fréchette », *op. cit.*, p. 2).

Il n'y a que lorsque la démocratie a pris le dessus – c'est-à-dire quand les mauvais principes ont envahi la France – que les souverains y ont mis plus de forme, et ont caché un peu plus leurs débauches au public.

Quel malheur qu'on ne retourne pas cent ans en arrière, pour combler de joie nos saints programmeux et trudélicocotteux[18] !

Mais, disent-ils, les rois de France n'ont pas persécuté la religion eux, au moins[19] !

Non, ils n'ont pas persécuté la religion. Henri III était en prière dans la chambre voisine de la salle où l'on assassinait par son ordre le duc et le cardinal de Guise !

Non, Charles IX avait été à confesse le matin de la Saint-Barthélemy, massacre qui coûta vingt-cinq mille hommes à la France[20] !

Non, le lâche, le cruel, l'avare Louis XI baisait des reliques après s'être parjuré, et tout était dit !

105 pas *seulement* cent 106 trudélicocotteux ! // *Puisque vous voulez absolument brasser, brassons ! // – Cependant,* disent-ils 107 religion ! // Non 109 religion, *c'est vrai ;* Henri III

18. Allusion aux rédacteurs du *Programme catholique* de 1871 et à François-Xavier-Anselme Trudel (1838–1890), l'un des animateurs et conférenciers de l'Institut canadien-français, qui fut le seul élu parmi les cinq candidats programmistes aux élections provinciales de juin–juillet 1871. À l'automne 1873, pendant son mandat de député du comté de Champlain, il fut nommé au Sénat. Dans le journal qu'il fonda au début de 1883, *l'Étendard*, il combattit résolument toute mesure qui menaçait de nuire, au sein de la Confédération, aux intérêts économiques, linguistiques et culturels de ses compatriotes et n'hésita jamais à dénoncer son propre parti chaque fois qu'il se rendait coupable, à ses yeux, de déviations idéologiques et de fautes contre la morale publique. Il publia un *Mémoire au pape Léon XIII* (20 février 1882), dénonçant des professeurs de l'Université Laval affiliés à la franc-maçonnerie, et, sous le pseudonyme de Castor, *le Pays, le Parti et le Grand Homme* (20 août 1882), un féroce pamphlet contre le Premier ministre Chapleau, qui venait de démissionner.

19. « [...] jamais, dans les plus mauvais jours de la France, les rois n'ont rien entrepris contre l'Église qui puisse même se comparer à la guerre bête et sauvage que les gouvernements actuels de la France font à l'Épouse du Christ » (J.-P. Tardivel, *op. cit.*, p. 2).

20. Selon *le Canadien*, « la Saint-Barthélemy fut plus une affaire politique qu'une vengeance religieuse : Catherine de Médicis voulut exterminer les adversaires de son fils » ([anonyme], « Les calomnies de *la Patrie* », 25 juillet 1882, p. 2). Réplique de Cyprien : « Et puis après ? Reine ou roi, qu'est-ce que ça me fait, à moi ? Mordu par un chien ou mordu par une chienne, je n'en suis pas moins mordu. Que dis-je ? c'est une nouvelle bonne note en faveur du système ! Comme ce serait gentil, n'est-ce pas, de revenir à ces temps heureux où une empoisonneuse adultère pouvait, à un moment donné, vous faire massacrer par milliers dans vos lits, parce que vous êtes les adversaires de son fils !... » (« Chronique », *Pat*, 29 juillet 1882, p. 2).

Non, Henri IV, le meilleur de tous les rois de France après Louis IX, ne persécutait pas la religion ; mais il avait l'hypocrisie de changer de croyances comme des chemises, en disant que *Paris valait bien une messe*[21] !

...[22]

Mais si tous les rois de France ont été si dévoués à la religion, pourquoi y en a-t-il eu autant d'excommuniés, et pourquoi y en a-t-il eu deux, parmi ceux que j'ai nommés plus haut, qui ont été assassinés par des moines[23] ?

Remarquez que je ne veux pas ici excuser ces moines – avec des adversaires comme les nôtres il est bon de s'expliquer.

Et pourtant je ne serais pas en trop mauvaise compagnie, si je le faisais. Qu'on lise le traité de théologie *De rege et regis institutione* du père Mariana, les sermons du père Bourgoin[24], ceux du père [Commolet][25], et enfin les papiers du père Guignard[26], qui fut pendu sous Henri IV, le 7 janvier 1595.

---

122 religion, pourquoi *donc* y en a-t-il deux parmi 126 avec *la tarticonfrérie,* il 127 de *prendre ces précautions.* Et 132 pendu le

---

21. Henri IV aurait prononcé cette parole en 1598, à la veille de mettre fin aux guerres de religion qui bouleversaient la France depuis 1562 (voir *GDU*, t. IX, p. 185 ; t. XI, p. 114). En fait, c'est un mot de l'une des babillardes des *Caquets de l'accouchée* (Ire éd. : 1622 ; Paris, P. Jannet, 1855, p. 172-173), « la maîtresse des requêtes », qui fait sa leçon à sa commère, une « folle de cour » : « Il est vrai, dit-elle, la hart sent toujours le fagot et, comme disait un jour le duc de Rosny au feu roi Henri le Grand, que Dieu absolve, lorsqu'il lui demandait pourquoi il n'allait pas à la messe aussi bien que lui : "Sire, sire, la couronne vaut bien une messe" » (cité par É. Fournier, *l'Esprit dans l'histoire*, Paris, E. Dentu, 5e éd., 1883, p. 236).

22. Dans le passage supprimé, Fréchette rappelle les crimes commis par des rois français et anglais et par des empereurs romains. À quoi Héraclite répond : « Quant à moi, si je voulais vous suivre sur ce terrain, j'aurais beau jeu » – suit une liste d'« atrocités » et de « méfaits » commis par des républicains (« Le citoyen Cyprien Fréchette », *op. cit.*, p. 2).

23. Henri III fut assassiné par un dominicain, Jacques Clément, et Henri IV par un ancien moine feuillant, François Ravaillac.

24. Edmond Bourgoin († 1590), prieur des Jacobins de Paris, « comparait [dans ses sermons] le meurtrier d'Henri III, Jacques Clément, à Judith » (*GDU*, t. II, p. 1133).

25. Jacques Commolet (1549–1621), jésuite, supérieur de la maison professe de Saint-Louis à Paris (v. 1591), aurait prononcé quelques sermons virulents, en 1593, contre Henri IV, « ce chien de Béharnais » (voir Y. Cazaux, *Henri IV ou La grande victoire*, Paris, Albin Michel, 1978, p. 280).

26. Jean Guignard (1563–1595), jésuite, régent et bibliothécaire du Collège de Clermont, avait collectionné des pamphlets et des brochures des Ligueurs, « écrits parricides contre la vie des rois et contre la tranquillité des

Un jésuite pendu, pas possible !

Certainement. Ah ! je sais bien qu'on le dit innocent, qu'on le représente comme un martyr[27]. Tant mieux alors. Je ne sais pas s'il était innocent ou coupable ; tout ce que je sais, c'est qu'il a été pendu sous la monarchie. S'il a été pendu injustement, la monarchie n'en est que plus à blâmer. Ah ! si la république avait fait pendre un jésuite, elle !... Quels cris d'hyènes !...

La république dit aux jésuites : Faites-vous inscrire comme les autres citoyens[28] ; sinon, allez-vous-en !

Crime énorme !

La monarchie les fait pendre.

C'est parfait !

Voilà ce qui a donné lieu au petit travail que l'on va lire. Nous l'avons cru non seulement utile, mais nécessaire. En fait d'histoire, et surtout en fait d'histoire de France, notre éducation est complètement faussée. Au lieu de respecter la vérité des faits et de stigmatiser le mal, on accoutume la jeunesse à respecter et à vénérer des hommes qui ont été tout simplement des monstres[29].

134 le *dira* innocent, qu'on le *représentera* comme un martyr. Tant *mieux, encore une fois !* Je 139 elle !... *Hein !... quels* cris d'hyènes *écorchées* ! // La 144 parfait ! <interruption> Voilà

États » (C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, nouvelle édition, t. IV, Paris, Alphonse Picard, et Bruxelles, Oscar Schepens, 1894, col. 854). Voir *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. XXII, col. 815.

27. Marcel Trudel se demande si c'est de Voltaire que Fréchette « a appris qu'on envisageait le P. Guignard comme un martyr » (*l'Influence de Voltaire*, t. I, p. 222). Voltaire l'aurait lui-même appris du jésuite Jouvancy (voir *Essai sur les mœurs*, dans *Œuvres complètes*, t. XII, Paris, Garnier frères, 1878, p. 557).

28. Par ses décrets des 29 et 30 mars 1880, la III^e^ République ne demanda pas à la Compagnie de Jésus de s'inscrire : elle l'expulsa. Seules les congrégations autorisées étaient contraintes de « se faire enregistrer dans les trois mois sous peine de dissolution » (J.-M. Gaillard, *Jules Ferry*, p. 443).

29. Amorce d'une critique contre le directeur du Séminaire de Sainte-Thérèse, l'abbé Anthime Corbeil, qui avait interdit à ses collégiens la lecture de *la Patrie* sous prétexte que l'histoire de France y était « exagérée, amplifiée, et faussée » (« La presse rouge », *Mi*, 23 septembre 1882, p. 2). Réplique de Cyprien : « [...] je suis père et j'ai beaucoup d'objection à ce qu'on enseigne à mes enfants à vénérer et à bénir des monstres, qui ont déshonoré l'humanité par leurs crimes et leurs débauches » (« Chronique », *Pat*, 30 septembre 1882, p. 2).

Mais, a-t-on dit, vous touchez aux gloires de la France. Pardon, il y a autant de différence entre la France et ses rois, qu'entre le bourreau et la victime.

Vous faites l'œuvre des Prussiens, s'est-on écrié[30].

Voilà ; c'est faire l'œuvre des Prussiens que de dire la vérité sur le compte de ceux qui ont persécuté la France !

Il est admis, n'est-ce pas, que pour être bon patriote il faut toujours calomnier le peuple qui a souffert, et toujours vanter le despote qui l'a tyrannisé.

Pour être bon Français il faut aller *trois fois* chercher les Prussiens chez eux, comme Louis XVIII, pour leur faire redorer ou suspendre les fleurs de lys aux balcons des Tuileries[31] !

Pour être bon Français, il faut de toute nécessité fouler aux pieds le drapeau tricolore qui a toujours combattu les Prussiens ; et puis acclamer le drapeau blanc qui leur a deux fois souhaité la bienvenue dans Paris[32] !

Nous Canadiens surtout, nous devons tant de reconnaissance à ce drapeau de Frohsdorf[33], que nos pères ont si souvent teint de leur sang, dans les plis duquel ils ont écrit tant de belles

156 Prussiens <chronique du 3 février 1883> que 156 la *vérité* <ital.> sur 157 qui *l'*ont persécut*ée*. // Il 158 admis que

30. Ses adversaires prêtent à Fréchette, surnommé « le Prussien » ([anonyme], « Une presse suspecte », *Mi*, 18 septembre 1882, p. 2 ; « Échos du jour », *Mi*, 18 novembre 1882, p. 2), des sentiments antifrançais ([anonyme], « Les calomniateurs rouges », *Mi*, 15 août 1882, p. 2) : ce « plumitif aux idées prussiennes » ([anonyme], « Échos du jour », *Mi*, 25 septembre 1882, p. 2) fait « œuvre de traître, de communard ou de Prussien » ([anonyme], « Les exploits du rougisme », *Mi*, 8 août 1882, p. 2) ; son œuvre est à ce point « ignoble » qu'on la « dirait écrite par un Prussien » ([anonyme], « À travers la presse canadienne », *Vé*, 2 septembre 1882, p. 3).

31. Allusion à la formation des coalitions européennes de 1792, 1813 et 1815 contre la France.

32. La première fois, c'est sans doute à l'occasion de la défaite définitive de Napoléon (juin 1815) ; la seconde fois, nous ignorons dans quelles circonstances. C'est au début de la première des deux Restaurations, vers juin 1814, que Louis XVIII ordonna la substitution du drapeau blanc au drapeau et à la cocarde tricolores.

33. Depuis 1841, Frohsdorf, bourg et château du sud-est de l'Autriche, à proximité de la frontière hongroise, était le lieu d'exil du comte de Chambord.

légendes[34], pour lequel ils sont morts, et qui nous a lâchement abandonnés pour aller couvrir de ses fleurs de lys d'or le lit de la Pompadour et les immondes mystères du Parc-aux-Cerfs !

Et c'est au moment où la république française, le drapeau du peuple à la main, vient à nous, nous comble de faveurs, nous offre son amitié, ses dons, ses ressources, que quelques *patriotes* canadiens lui crachent au visage, et vont offrir toutes leurs sympathies à ses ennemis... qui ont été nos bourreaux !

Ah ! nous pouvons laisser parmi nous se mouvoir ces intrigants : ils sont si inoffensifs et si ridicules !

Nous pouvons permettre à certaines têtes chaudes, qui rougissent de leurs ancêtres, de nous menacer de leurs foudres : les bûchers et les tenailles ne sont plus aussi dangereux qu'ils étaient autrefois.

Mais que la France sache que nous ne sommes pas tous des Trudels et des Thibaults[35], ici ! et que si M. de Charette a organisé, lors de sa visite parmi nous, comme l'affirme certain journal, quinze cents Canadiens pour aller l'aider à verser le sang français pour les intérêts de son oncle[36], à la mode de... la royauté, nous ne mettrons pas grand temps à en trouver le

185 France *républicaine le sache – les questions religieuses n'ont à faire en ceci, puisque nous avons déjà surabondamment prouvé que la république n'a pas plus persécuté l'église que la royauté, – que la France républicaine* sache

34. Fréchette lui-même rapporte une de ces légendes (« Le drapeau fantôme »), dans *la Légende d'un peuple*.

35. Les sénateurs conservateurs Trudel et Thibault comptaient parmi les principaux organisateurs de la visite du général de Charette au Québec. Voir Cyprien, « Chronique », *Pat*, 1er juillet 1882, p. 2.

36. Le baron de Charette était le petit-fils de la première femme du duc de Berry, Amy Brown, et le comte de Chambord le fils de la seconde, Marie-Caroline de Bourbon-Sicile. *Le Courrier du Canada* du 20 janvier 1883 rapporta une dépêche, parue dans la presse française : « Dans l'espoir de faire monter le comte de Chambord sur le trône, le baron de Charette [...] a organisé au Finistère, à Tours, 32 légions, de 1 000 hommes chacune, et a commencé à les armer » ([anonyme], « Mouvement légitimiste », p. 2). Réplique du *Journal des Trois-Rivières* : « Il est à peine besoin de dire que tout cela est une pièce montée par la maçonnerie pour faire voter d'urgence une loi d'expulsion contre les chefs légitimistes qui portent ombrage au cabinet franc-maçon et aux pétroleux » ([anonyme], « Actualités », 22 janvier 1883, p. 2). Le 25 janvier, le même journal confirmait le canular (voir [anonyme], « Nouvelles d'Europe », p. 2).

double pour aider à nos frères d'outre-mer à maintenir la paix chez eux.

Nous saurons prouver que nous ne sommes pas tous des imbéciles, qui, jouissant ici des avantages d'un régime libéral, sont prêts à se battre pour empêcher la France d'arriver au même but.

On m'a accusé d'être mauvais Français, parce que je découvre les plaies de l'ancien régime ; qu'on lise donc ce que le grand écrivain catholique Montalembert disait à propos des *Mémoires* de Saint-Simon :

> En songeant, dit-il, à ce que la monarchie absolue avait fait de la société, il y a un demi-siècle, il faut l'avouer, on ne pardonne pas, mais *on comprend tout ce qui a suivi*. On prévoit la révolution. *Quelle autre fin pouvait-il y avoir* À UNE TELLE PERVERSION DU POUVOIR ET DE LA SOCIÉTÉ[37] !

« Faire l'œuvre des Prussiens » ! Mais qui donc plus que les cléricaux se sont montrés plus antipatriotes, lorsque les intérêts de partis ont été en jeu ?

Ouvrez l'*Histoire de France* du R. P. Loriquet[38]. Elle est tellement antifrançaise qu'on a cessé depuis longtemps de la mettre entre les mains de la jeunesse à l'usage de qui elle était destinée.

---

196 but. // *Mais la question se règlerait probablement ici avant le départ de nos petits croisés du drapeau blanc.* // *C'est mon avis !* <chronique du 19 août 1882> On m'*accuse* d'être 198 régime. *Lisez* donc 205 SOCIÉTÉ ! » // *Monsieur Passepoil* <Joseph Tassé, directeur de *la Minerve*>, *dans vos reproductions de mes articles, vous pourrez passer ce petit bout-là si vous voulez, ça m'est bien égal. Cyprien est lu par au moins dix fois le nombre de vos abonnés. En tronquant mes écrits comme vous faites, vous prouvez à tout le monde que vous tenez à votre métier de forgeron* <ital.>, *voilà tout.* <interruption> « Faire 208 jeu ? <chronique du 8 juillet 1882> *Mais pour revenir au* P. Loriquet, *s'il n'a pas appelé Napoléon le généralissime des armées de sa majesté Louis XVIII, il n'en a pas été meilleur Français pour tout cela.* // *Son Histoire de France* <ital. : trois mots> est *telle*, qu'on

37. Cité dans Larousse, *GDU*, t. XI, p. 425 ; c'est Fréchette qui souligne.

38. *Histoire de France à l'usage de la jeunesse*, sans doute le plus célèbre ouvrage (première édition en 1814) du jésuite Jean-Nicolas Loriquet. Une « nouvelle édition revue, corrigée et continuée jusqu'à nos jours par un ancien professeur », parut à Paris (P. M. Laroche), Leipzig (L. A. Kittler) et Tournai (Veuve H. Casterman), en 1872.

Le révérend père y approuve pleinement les royalistes d'avoir livré Toulon aux Anglais. Il glorifie la guerre civile à toutes les pages. Les généraux français sont pour lui d'*heureux scélérats*. Il traite les soldats de la République et de Napoléon d'*odieux brigands*. Il se range ouvertement du côté des ennemis de son pays, surtout des Autrichiens. Enfin il chante victoire après Waterloo[39] !

Entre les deux façons d'entendre le patriotisme, je préfère la mienne ; et c'est pourquoi, je réédite cette petite histoire des faits et gestes des bons rois et des bonnes reines de France, que je soumets encore une fois aux méditations de ceux qui prient tous les jours pour le retour au pouvoir de ces persécuteurs de notre mère patrie.

216 soldats *français* d'odieux 218 Autrichiens, *et enfin* chante 218 victoire *à* Waterloo ! <interruption> Entre

39. Dans *la Patrie*, Fréchette fait allusion (voir variante 208) à l'attribution à Napoléon du titre de « marquis de Bonaparte, lieutenant général des armées de Louis XVIII » ; cette assertion ne se retrouve nulle part dans les éditions de l'ouvrage de Loriquet (voir C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. V, col. 14).

LES MÉROVINGIENS

I

Commençons d'abord par Childéric Ier qui fut, à vrai dire, le premier roi de France – Pharamond, Clodion et Mérovée[1] n'ayant pas été autre chose que de simples chefs de bande.

Childéric Ier commença à régner en 458. Ses débauches furent telles que les leudes le chassèrent du trône. Déjà la révolution !

L'aimable monarque se réfugia chez Basin, roi de Thuringe, qui lui accorda généreusement l'hospitalité[2].

Pour l'en récompenser, il séduisit Basine sa femme, et pendant huit ans souilla la demeure de son bienfaiteur.

TEXTE DE BASE : Cyprien, *Petite histoire des rois de France*, Montréal, La Patrie, 1883, p. 8-20.

VARIANTES : « Chronique », *la Patrie*, 5 août 1882, p. 2 (l. 3-45) ; 12 août 1882 (l. 47-95) ; 19 août 1882 (l. 97-175) ; 26 août 1882 (l. 177-271) ; 2 septembre 1882 (l. 273-393).

2 I // <chronique du 5 août 1882> *On m'a suggéré de faire en quelques mots l'histoire des différents rois de France qui ont édifié leur temps par les royales vertus qui ont rendu leur race célèbre. // Je le ferai volontiers, et pour que la chose ne soit pas trop monotone, j'en passerai un par chronique.* // Commençons 10 L'aimable *roi* se

---

1. Clodion le Chevelu (en 428), Mérovée (en 437) et Childéric Ier (en 458) se succédèrent à la tête des Francs Saliens, alors établis dans la région actuelle de Tournai, en Belgique. Pharamond passe aujourd'hui pour un personnage légendaire.

2. Dans *le Lauréat* (p. 277), Chapman rapprocha ce paragraphe et le suivant d'un article de Larousse (*GDU*, t. IV, p. 100).

Rappelé par les leudes, il remonta sur le trône, et recommençait ses beaux exploits, lorsqu'il vit arriver Basine, qui avait déserté son mari pour retrouver son séducteur.

Le bon évêque Grégoire de Tours, l'aîné des historiens français, raconte la chose dans tous ses détails[3].

Suivant lui, Childéric ayant demandé à cette guenon pourquoi elle le poursuivait ainsi, voici ce qu'elle répondit :

Il faut mettre cela en latin, le latin dans les mots bravant l'honnêteté[4] :

Quia utilitatem tuam noverim et quam sis strenuus, ideoque veni ut cohabitem tecum ; nam noveris, si [in] transmarinis regionibus aliquem cognoviscem UTILIOREM *quam tu, issem* UT COHABITEM CUM EO[5].

La réponse était éloquente, et Childéric l'épousa.

Elle était déjà mariée, mais les rois n'y regardent pas de si près. Quand on est sur le trône, on joue au mariage comme on joue au bouchon[6].

Vous pourrez en juger dans le cours de mes petits récits.

En tout cas, cette Basine fut la première reine de France.

Cette grue, dont le dernier polisson de nos jours renierait la parenté, donna le jour à Clovis, le vainqueur de Tolbiac[7].

---

27 les *grands* n'y 32 Cette *gueuse-là* donna

---

3. Grégoire de Tours (538–594), *Histoire ecclésiastique des Francs*, t. II, Paris, Jules Renouard, 1836, p. 170-173. Sur les rapports entre Childéric et Basine, l'historien ne dit rien d'autre.

4. « Le latin dans les mots brave l'honnêteté, / Mais le lecteur français veut être respecté » (Boileau, v. 175-176 du chant II de *l'Art poétique*, 1674).

5. Chapman se refusa à traduire ces « trois lignes que, vu notre état social, on ne peut citer dans aucun idiome » (*le Lauréat*, p. 278). On en trouve la traduction dans Larousse : « J'ai su apprécier votre mérite et votre vigueur ; c'est pour cela que je suis venue ; car vous n'ignorez pas que, si j'avais connu au-delà des mers un homme mieux fait pour plaire à une femme, c'est avec lui que je serais allée habiter » (*GDU*, t. II, p. 312).

6. Variante du palet (voir R. Alleau et R. Matignon, *Dictionnaire des jeux*, s. l., Henri Veyrier, « Réalités de l'imaginaire », 1978, p. 58).

7. Clovis Ier (v. 466–511), roi de tous les Francs (481), aurait vaincu les Alamans à Tolbiac (496), aux environs de Zülpich, près de Cologne.

Ainsi, la vie du premier des rois de France peut se diviser en chapitres dont les titres seraient ceux-ci :

Luxure immonde.
Révolution.
Exil.
Trahison.
Concubinage effronté.
Restauration.
Mariage déshonorant.
Bigamie.

Bien commencé, n'est-ce pas ?

Eh bien, vous allez voir que cela continue magnifiquement.

II

Le second roi de France fut Clovis, qui succéda à son vertueux père, à l'âge de quinze ans, en 481.

Sa conversion au christianisme, dans les circonstances que tout le monde connaît, a fait généralement considérer ce barbare comme une espèce de saint. Eh bien, nous allons voir quelle espèce de saint c'était là.

Je ne sais pas de qui il tenait pour le courage, car il en avait beaucoup ; mais il tenait certainement de sa mère pour le scrupule, car il n'en avait pas du tout.

Il commença ses exploits par faire assassiner Syagrius, général romain rival de son père, qu'il avait vaincu à Soissons[8], et qui s'était retiré près d'Alaric[9], roi des Wisigoths, lequel le livra à Clovis pour éviter la colère de celui-ci.

Un jour, dans une revue, il aperçoit un soldat à qui il gardait rancune depuis un an.

---

45 vous *verrez* que cela continue *bien. // Saints hommes, applaudissez et priez !* <chronique du 12 août 1882> Le 47 roi *des Francs* fut

---

8. Le général Afranius Syagrius (v. 430–v. 486), gouverneur d'un territoire entre la Loire et la Somme regroupant en Gaule les éléments romains (464), subit la défaite, en 486, à Soissons, qui était alors une ville de garnison gallo-romaine.

9. Alors à Toulouse, Alaric II fut le roi des Wisigoths (Espagne et Gaule au sud de la Loire) de 484 à sa mort, en 507, à la bataille de Vouillé (près de Poitiers) contre Clovis.

– Tes armes sont en mauvais état, lui cria-t-il.

Puis, lui arrachant sa hache d'armes, il la jeta par terre.

Le soldat se baisse pour la ramasser, et le bon roi lui fend le crâne d'un coup de sa propre hache[10].

Un meurtre !... Bah ! avec ça qu'il se gênait. Il était roi, tout lui était permis ! Si un misérable président de république en faisait autant, par exemple... ce serait une autre affaire !

Il avait épousé une chrétienne et sainte femme nommée Clotilde, nièce de Gondebaud[11], roi de Bourgogne, qu'il détrôna plus tard.

Depuis longtemps elle faisait des efforts pour convertir son mari ; mais celui-ci, jeté dans la vie des camps, accoutumé au meurtre, au carnage et au pillage, se souciait peu de se faire le serviteur d'un Dieu prêchant la charité, la paix, le pardon des injures et le respect de la propriété.

Sa conversion fut un acte d'égoïsme. Il se battait à Tolbiac contre les Germains. Ses troupes pliaient, comme celles de Wellington à Waterloo, et il allait être vaincu, lorsqu'il s'écria :

– Dieu de Clotilde, si tu me donnes la victoire, je suis à toi.

Il vainquit les Germains.

Ceci serait très beau en vers ; mais en prose, cela se réduit à dire : Mon Dieu, faisons un marché ; si tu m'aides à flanquer une tripotée à ces individus-là, je suis un des tiens ! Donnant donnant ! Autrement, pas d'affaires ! C'est à prendre ou à laisser[12].

Est-ce qu'on trouverait une conversion comme celle-là bien édifiante, de nos jours ?

---

66 meurtre ! *Allons donc, il* était

10. Épisode légendaire du « vase de Soissons » (*GDU*, t. IV, p. 478).

11. Sainte Clotilde (v. 475–545) épousa Clovis en 493. Elle était la fille de Chilpéric, roi des Burgondes, et la nièce de Gondebaud, qui mourut à Genève, en 516, après avoir porté le royaume burgonde à l'apogée de sa puissance.

12. Interprétation voltairienne (voir M. Trudel, *l'Influence de Voltaire*, t. II, p. 221-222), transmise par Larousse (voir *GDU*, t. IV, p. 478).

Mais les tendances modernes, voyez-vous...

Plus tard, malgré sa conversion, Clovis fit périr par le meurtre et les perfidies de toutes sortes tous les petits rois francs qui se divisaient encore certaines parties de l'empire.

Ils étaient pour la plupart ses parents[13].

Mais encore une fois quand on est roi, il vaut autant l'être pour tout de bon.

III

À la mort de Clovis, en 511, ses quatre fils se partagèrent son empire. Thierry eut l'Austrasie, Clotaire la Neustrie, Childebert le royaume de Paris, et Clodomir celui d'Orléans[14].

Parlons un peu de ces quatre intéressants personnages.

Thierry, ou Théodoric, comme certains historiens l'appellent, n'était pas le fils de sainte Clotilde ; il devait le jour à l'une des concubines de Clovis[15] ; car il en eut lui aussi, le saint homme.

Un des principaux événements de son règne fut la conquête de la Thuringe, le royaume du premier mari de son illustre grand-mère.

Après avoir aidé Hermanfroi, son oncle, à faire assassiner son autre oncle, Badéric[16], il tourna ses armes contre son allié,

---

95 bon. // *Maintenant, si ce bon roi fit beaucoup de mal, il n'est que juste de dire qu'il fit aussi beaucoup de bien.* // *C'est le véritable fondateur de l'autonomie française. Malgré tous ses défauts et tous ses crimes, il y avait du bon chez lui.* // *Il faut rendre justice à tout le monde. Give the devil his due* <ital. : cinq mots> ! <chronique du 19 août 1882> À 100 personnages-*là pour aujourd'hui.* // Thierry

13. « Le roi franc assura l'unité de son empire en faisant successivement périr, par suite de perfidies, tous les petits rois des Francs, dont la plupart étaient ses parents » (*GDU*, t. IV, p. 478).

14. Thierry Ier (v. 486–533) reçut l'Austrasie ou le royaume de l'Est (de la Meuse au-delà du Rhin), Clotaire Ier (497–561) la Neustrie ou le royaume de l'Ouest (entre la Meuse et la Loire), Childebert Ier (v. 495–558) le royaume de Paris (entre la Seine et la Loire) et Clodomir (v. 495–524) le royaume d'Orléans (les provinces du centre et l'Aquitaine orientale).

15. Voir *GDU*, t. XV, p. 124.

16. Hermanfroi et Badéric, fils de Basin, roi de Thuringe.

et le battit. N'ayant pu s'emparer de sa personne pour le faire mourir, il l'invita à une conférence où devaient se discuter les conditions de la paix. Confiant dans la foi jurée, Hermanfroi s'y rendit, et Thierry le fit précipiter par ses soldats du haut des murailles de Tolbiac.

Deux oncles sur la conscience.

Et d'un !

IV

Childebert avait accompagné son frère Thierry dans son expédition en Thuringe, et pris part à l'assassinat des deux oncles[17]. Touchante fraternité !

Mais ses exploits ne s'arrêtèrent pas là. De concert avec son frère Clotaire, il attira deux des enfants de son frère Clodomir dans un guet-apens, et les assassina pour s'emparer de leur héritage[18]. Les détails sont racontés plus bas.

Plus tard, il se querella avec son complice, essaya de le faire égorger par ses sicaires, et, n'y ayant pu réussir, il lui suscita un ennemi puissant dans la personne de Chramne, le propre fils de Clotaire, qu'il excita à la révolte contre son père. S'étant joint au révolté, il parcourut avec lui toute la Champagne rémoise, qui fut mise à feu et à sang.

Et de deux !

V

Clodomir ne fut pas un ange non plus. Il ne persécuta pas l'Église, ce qui l'excuse aux yeux des cléricaux[19] ; mais il ne ménagea guère les serviteurs de Dieu, par exemple.

116 d'un ! // Childebert 124 bas. // *Ensuite* il 131 deux ! // Clodomir 134 yeux *du Canadien* <ital.> ; mais

17. Aucune source connue de Fréchette ne mentionne la participation de Childebert à l'assassinat de ses oncles.

18. Voir *GDU*, t. IV, p. 100.

19. Depuis plusieurs semaines, *le Canadien* rappelait avec insistance que la monarchie, contrairement à la république, n'avait jamais tenté de déchristianiser la France (voir [anonyme], « Mangeons du jésuite », 5 juillet 1882, p. 2 ; « Les jésuites et *la Patrie* », 12 juillet 1882, p. 2 ; « Les calomnies de *la Patrie* », 25 juillet 1882, p. 2, et « Gueuseries », 7 août 1882, p. 2).

Il fit jeter saint Sigismond[20], le roi de Bourgogne, son parent, dans un puits avec sa femme et ses enfants. Tous y périrent.

L'année suivante, il fut tué à son tour par les Bourguignons[21]. Il ne l'avait pas volé.

Et de trois !

VI

Mais l'astre de la pléiade, ce fut Clotaire, le plus jeune, le bébé !

La scène qui suit est racontée dans tous ses détails par l'évêque Grégoire de Tours[22].

Clodomir, roi d'Orléans, tué comme on vient de le dire, avait laissé trois enfants : Théobald, Gonthaire et Clodoald. Pour s'emparer de leur patrimoine, Clotaire, leur oncle, s'associa, ainsi que mentionné plus haut, avec son frère Childebert pour les assassiner.

On les attira à Paris, dans le palais des Thermes de Julien, aujourd'hui l'hôtel de Cluny, sous prétexte de les couronner.

Dès qu'ils furent entrés dans le palais, Clotaire saisit l'aîné des enfants par un bras, le jeta à terre, et lui enfonça son couteau dans la poitrine.

À ses cris, le frère de la victime se précipita suppliant aux pieds de Childebert ; mais celui-ci repoussa l'enfant à Clotaire, qui lui plongea dans le côté son couteau encore tout saignant du premier meurtre.

On assassina ensuite les gouverneurs et tous les serviteurs. Histoire de se divertir.

---

137 enfants, *où ils périrent tous.* // *Il fut tué* l'année suivante par 141 trois ! // Mais 149 s'emparer *du patrimoine de ces trois neveux,* Clotaire s'associa 155 enfants, *et* le

---

20. Saint Sigismond († 523), associé à la couronne burgonde (vers 513), seul roi des Burgondes (516).

21. En 524, à la bataille de Vézeronce, par le frère de saint Sigismond, Gondemar II (voir *GDU*, t. IV, p. 463).

22. Grégoire de Tours, *op. cit.*, t. IV, p. 316-323. Voir *GDU*, t. IV, p. 476.

Le troisième fils de Clodomir échappa au massacre comme par miracle, se fit prêtre, et fut canonisé sous le nom de saint Cloud[23].

Plus tard Clotaire fit brûler son fils Chramne dans une chaumière avec sa femme et ses enfants[24], pour le punir de s'être révolté contre lui.

Et de quatre !

Donc, quatre frères, quatre rois, quatre meurtriers féroces.

Ces bons monarques !

Est-ce que vous n'aimeriez pas autant avoir pour ancêtres Cartouche, Mandrin, Contrafatto, Lacenaire, Papavoine, Troppmann ou Billoir[25], qu'une de ces bêtes fauves-là, malgré leurs couronnes et leurs blasons ?

VII

Voilà en peu de mots la biographie des quatre charmants fils de Clovis ; voyons maintenant ce qu'ont été les petits-fils du grand roi.

Il en régna quatre, tous fils de l'illustre Clotaire, qui avait réussi, par les moyens que je viens d'énumérer, à accaparer l'empire au profit de sa famille.

---

164 par *un* miracle 171 monarques. // *Applaudissez, saints hommes ! // Quand à moi, croyez-vous que je n'aimerais* pas 175 blasons ? <chronique du 26 août 1882> *J'ai esquissé à grands traits, dans ma dernière chronique,* la 178 voyons *aujourd'hui* ce 181 par *le meurtre et les perfidies de toutes sortes,* à

---

23. Clodoald ou saint Cloud (v. 522–v. 560) se retira au monastère de Novigentum (aujourd'hui Saint-Cloud), près de Paris.

24. Voir *GDU*, t. IV, p. 472. Fréchette tait le nom de l'épouse de ce roi, Radegonde, la plus célèbre des saintes mérovingiennes.

25. Le populaire brigand Louis Mandrin (v. 1725–1755) ne s'en prenait qu'aux caisses des impôts ou des villes. L'abbé Joseph Contrafatto (né en 1798) fut condamné à quatre ans de prison pour un violent attentat à la pudeur sur la personne d'une fillette de cinq ans. Pierre-François Lacenaire (1800–1835), auteur de nombreux meurtres, et son complice, Victor Avril, furent guillotinés le même jour. Louis-Auguste Papavoine (1783–1825) poignarda deux jeunes enfants sous les yeux de leur mère dans un parc de Vincennes. Jean-Baptiste Troppmann (1849–1870) assassina une femme enceinte et ses six enfants. Billoir (1819–1877) tua sa maîtresse, Jeanne LeMonach-Bellangé, dont le corps dépecé fut trouvé dans la Seine.

Un mot pour chacun d'eux suffira.

Sigebert, roi d'Austrasie, fit la guerre *quatre fois* à son frère Chilpéric, et lui chipa plusieurs villes[26]. Il tenta aussi de faire assassiner son frère Gontran[27], afin de lui enlever la Provence. Aux dépens du pauvre peuple toujours !

Gontran, roi d'Orléans, ne le cédait en rien à son frère. Ce bon monarque commit plusieurs meurtres, et répudia plusieurs femmes[28]. Dame, à quoi cela lui aurait-il servi de porter couronne ?

Chilpéric[29], roi de Soissons, fit exiler le saint évêque de Rouen[30], et fit étrangler la reine[31] pour épouser une concubine[32] ; rien que ça ! Une misère.

Il est vrai que la concubine le fit assassiner à son tour. Charmants ménages !

Caribert, lui, fut roi de Paris. Saint Germain l'excommunia pour bigamie[33] ! Un saint roi de France excommunié, cela vous surprend ; mais il n'est pas le seul, vous verrez !

199 verrez ! // *Des enfants de chœur, quoi !* // Une

26. Sigebert Ier (535 –575), roi d'Austrasie (561), fit la guerre à son frère Chilpéric en 562, en 568 et à deux reprises en 574. En 564, au partage à l'amiable des États de Caribert, roi de Paris, il prit Tours et Poitiers. Voir *GDU*, t. XIV, p. 701.

27. Saint Gontran (v. 525–593), grand-oncle de Dagobert Ier et oncle de Clotaire II, roi de Bourgogne et d'Orléans (561).

28. Voir *GDU*, t. VIII, p. 1367.

29. Chilpéric Ier (539–584), roi de Neustrie (561).

30. Saint Prétextat († 586), évêque de Rouen (544), fut condamné à l'exil dans l'île de Jersey par un concile parisien (577), sur ordre de Chilpéric Ier. On l'accusait d'avoir violé les lois canoniques en mariant le fils de Chilpéric, Mérovée, avec sa tante Brunehaut, devenue veuve de Sigebert, et d'avoir voulu le faire assassiner. Rappelé par le clergé et par le peuple à la mort de Chilpéric, il rentra à Rouen en 584.

31. Galswinthe (v. 532–568), fille d'Athanagild, roi des Wisigoths d'Espagne, et sœur de Brunehaut, épousa Chilpéric Ier en 1567.

32. Frédégonde. Voir *GDU*, t. IV, p. 106.

33. Caribert Ier († 567), fils aîné de Clotaire Ier, roi de Paris et de quelques domaines dans le Quercy et la Provence (561). Saint Germain (v. 496–576), évêque de Paris (555), l'excommunia en 568. Voir *GDU*, t. III, p. 393.

Une jolie famille, n'est-ce pas ?

VIII

Voici le moment, je crois, de dire un mot de la fameuse Frédégonde, et de la non moins célèbre Brunehaut[34]. Ces bonnes reines ne doivent pas être oubliées non plus.

Dans cette *longue suite d'illustres aïeux*, les femmes ont droit de compter[35].

Frédégonde, reine de France, commença par être servante d'Audouère, épouse de Chilpéric. Ce bon roi, qui ne méprisait pas les servantes, consentit à la suggestion de celle-ci à faire enfermer la reine dans un couvent.

Il fut bientôt remarié en secondes noces, du vivant de sa première femme, comme de raison ; mais pour plaire à sa servante toujours, il fait étrangler sa nouvelle compagne[36], et épouse sa maîtresse.

Plus tard, la sainte femme fait assassiner Sigebert, le frère de son mari, par deux sicaires armés de couteaux empoisonnés[37] !

Elle fait massacrer les trois fils[38] que Chilpéric avait eus de sa première femme, Audouère.

---

200 pas ? *Et comme on doit être fier de retracer sa lignée jusqu'à de pareils ancêtres ! // Ces bons rois légitimistes ! // Applaudissez, saints hommes, et priez pour la restauration de cette auguste monarchie, et pour le renversement de cette abominable république, qui n'a pas encore fait couper la queue d'un chat, elle ; c'est honteux !* Voici 214 maîtresse *; – je ne dirai pas sa guenon* <ital.>, *cela déplaît à M. de Montigny, et scandalise les instincts légiti-venimeux de la Minerve* <ital.>. *C'est manquer de respect au grand principe* <ital. : deux mots>. // Plus

34. Frédégonde (v. 545–597), épouse de Chilpéric Ier et reine de Neustrie (568). Brunehaut (534–613), épouse de Sigebert Ier et reine d'Austrasie (567).

35. La loi salique (508) exclut les femmes de la succession au trône : la désignation du souverain s'effectue dans la lignée royale mâle et légitime, selon l'ordre de primogéniture.

36. Galswinthe, sœur de Brunehaut.

37. Voir *GDU*, t. II, p. 1346.

38. Mérovée et Théodebert. On ignore le nom du troisième fils.

Elle fait violer leur sœur par les domestiques, et la fait cloîtrer dans un monastère[39].

Elle fait poignarder Audouère elle-même dans son couvent.

Elle tente de faire égorger son beau-frère Gontran dans une église !

À deux reprises différentes, elle dirige des assassins contre sa belle-sœur Brunehaut et son fils Childebert !

Le monstre n'écoute même pas la voix du sang ; elle essaie un jour de tuer de ses mains sa propre fille[40] en l'étranglant sous le couvercle d'un coffre de fer. L'enfant ne dut la vie qu'à l'intervention des domestiques.

Enfin, la bonne reine met le sceau à ses exploits de famille en livrant son propre mari aux mains des meurtriers, commandés par son amant Landry de la Tour[41].

Les cléricaux n'auront pas même la ressource de dire – ce qui excuse de tout, paraît-il – qu'au moins cette bonne reine ne persécuta pas l'Église, car elle fit massacrer saint Prétextat, au pied de l'autel le jour de Pâques[42] ; et l'évêque de Bayeux[43] échappa comme par miracle au poignard des assassins qu'elle avait envoyés contre lui.

Voilà pour la bonne reine Frédégonde ; passons à la bonne reine Brunehaut.

---

234 amant *Landry.* // *Le Canadien* <ital.> *n'aura* pas

---

39. « Il ne restait plus du mariage de Chilpéric et d'Andowerre qu'une fille appelée Basine, dont elle [Frédégonde] redoutait la beauté. C'était un crime que la jeune princesse devait cruellement expier. Par ordre de la marâtre, elle est saisie, livrée à la brutalité des serviteurs et jetée dans un couvent [le monastère de Sainte-Croix, à Poitiers] » (*GDU*, t. VIII, p. 795).

40. Régunthe, ou Rigonte.

41. Landéric de la Tour, leude de Chilpéric Ier, maire du palais de Clotaire II (voir *GDU*, t. VIII, p. 795 ; t. IV, p. 106).

42. Voir *GDU*, t. VIII, p. 795 ; t. XIII, p. 121.

43. Leudovalde, évêque de Bayeux, premier suffragant de Rouen. Voir R.-F. de Rohrbacher, *Histoire universelle de l'Église catholique*, t. V, Paris, Gaume frères et J. Duprey, 1872, p. 198.

IX

Si cette dernière n'a pas autant de meurtres sur la conscience, elle n'en est pas moins intéressante. Vous allez voir.

Elle suscita une terrible guerre entre ses deux petits-fils, Thierry II et Théodebert[44].

Celui-ci ayant été fait prisonnier, son *illustre aïeule* le fit mettre à mort sans cérémonie[45] !

Non encore satisfaite, elle s'empara d'un des enfants de la victime, et lui écrasa de ses propres mains la tête entre deux pierres[46].

Notez que, dans le but de régner sous le nom de ce Théodebert, elle avait d'abord cherché à l'énerver par les plaisirs ; et, bonne mère, elle lui fournissait elle-même des esclaves pour instruments de débauches[47] ! Mézeray[48] affirme qu'elle assistait même aux orgies[49].

Chassée du royaume, elle se réfugia en Bourgogne, et se plongea, malgré ses cheveux blancs, dans toutes sortes de libertinages et de crimes.

---

44. Thierry II (v. 587–613), fils cadet de Childebert II, roi de Bourgogne (596) et d'Austrasie (612). Théodebert II (586–612), fils aîné de Childebert II, roi d'Austrasie (596).

45. Théodebert en fuite fut rejoint près de Cologne, emmené prisonnier à Chalon-sur-Saône, tonsuré, et peu après mis à mort avec son fils, Mérovée (*LVS*, t. VI, p. 669 ; *GDU*, t. XV, p. 77).

46. « [...] par le commandement de Thierry, quelque satellite ayant pris le petit Mérovée [...] par le pied, l'écrasa contre une pierre » (Mézeray, *Histoire de France*, t. I, Paris, Denis Thierry, Jean Guignard et Claude Barbin, 1685, t. I, p. 170).

47. « Childebert étant mort, elle [Brunehaut] crut régner de même sous le nom de son petit-fils Théodebert, en l'énervant par les plaisirs ; elle lui donna pour maîtresse une jeune esclave, qui s'empara rapidement de l'esprit du prince imbécile et fit chasser Brunehaut » (*GDU*, t. II, p. 1346).

48. François Eudes de Mézeray (1610–1683), auteur d'une *Histoire de France* [...] *depuis Faramond* [...] *jusqu'au règne de Louis le Juste* (1643–1651).

49. Brunehaut aurait fait goûter à son autre petit-fils, Thierry, « le plaisir des femmes, pour le détenir toujours par les charmes de la volupté » (Mézeray, *op. cit.*, p. 159).

Plus tard, elle empoisonne son petit-fils, Thierry II[50].

Comme sa rivale, elle ne persécuta pas l'Église, mais elle fit chasser du pays saint Colomban[51], et lapider saint Didier[52], archevêque de Vienne ! Rien que ça ! Une bagatelle.

Enfin, prise elle-même par Clotaire II[53], fils de Frédégonde, la bonne reine fut mise à mort avec tout le raffinement de cruauté qui caractérisait ces époques de candeur et cet aimable régime.

Deux petits anges, quoi !

Et si messieurs les légitimistes veulent nier un seul de ces faits, qu'ils disent que l'évêque de Tours est un menteur[54] !

X

Deux mots maintenant sur le grand monarque Clotaire II, et sur son illustre fils, le bon roi Dagobert[55].

---

262 pas l'*église, – ce qui console généralement le Canadien* <ital.>, – mais 269 quoi ! // *Applaudissez, saints hommes ! Vous avez voulu absolument brasser, pauvres ignorants qui n'avez lu l'histoire que dans les livres écrits pour tromper le public, eh bien, brassons ! //* Et si *vous niez ces faits-là, dites* que 271 menteur ! <chronique du 2 septembre 1882> *J'ai promis pour aujourd'hui deux* mots sur le grand *roi* Dagobert. // *Allons-y ! //* Clotaire

---

50. Thierry II « mourut [...] à l'âge de vingt-six ans, d'une dysenterie, selon les uns, empoisonné par Brunehaut, selon d'autres » (*GDU*, t. XV, p. 124).

51. Saint Colomban (v. 540–615), moine et prédicateur irlandais, vint en Gaule en 590 où il fonda le monastère de Luxeuil. En 610, sous prétexte qu'il ne renonçait pas aux usages liturgiques de l'Irlande, Brunehaut le fit expulser par Thierry de son monastère des Vosges et l'envoya captif à Nantes.

52. Saint Didier (v. 540–v. 606), évêque de Vienne (596), fut lapidé sur ordre de Brunehaut pour avoir protesté contre ses mœurs et celles de son petit-fils Thierry II.

53. Clotaire II (584–629) fut roi de Neustrie dès sa naissance et roi des Francs après sa conquête de l'Austrasie (613).

54. Ce n'est pas Grégoire de Tours, mais Mézeray et Larousse qui mettent en lumière les crimes de Brunehaut.

55. Dagobert Ier (v. 600–639), fils de Clotaire II et de Bertrude, roi d'Austrasie (623), de Neustrie et de Bourgogne (628), puis d'Aquitaine (631). Devenu seul chef de l'empire franc, il prit Paris pour capitale.

Clotaire n'avait que quatre mois quand son père Chilpéric fut assassiné par sa mère Frédégonde et l'amant de sa mère, Landry de la Tour. C'était, comme on voit, naître sous de magnifiques auspices, et de bien estimables parents[56].

Il eut pour tuteur son oncle Gontran[57], un autre meurtrier féroce, confit dans la débauche.

> On voit, dit Lavicomterie[58], sous le règne de ce Clotaire, mère contre fils, épouse contre époux, frère contre frère, se poursuivre par tout ce que la lâcheté, la perfidie, la cupidité, l'ambition peuvent suggérer[59].

Vingt mille Français périrent dans une seule journée[60], pour les querelles domestiques de cette intéressante famille.

Ayant réussi à mettre la main sur sa tante Brunehaut, dont j'ai raconté ci-dessus l'édifiante histoire, Clotaire la fit violer publiquement par ses soldats, puis il la fit attacher toute nue à la queue d'un cheval fougueux qui éparpilla les membres sanglants de la malheureuse reine sur les souches et les arêtes de roc à travers lesquelles on le lança éperdu[61].

288 raconté l'édifiante histoire *samedi dernier*, Clotaire

56. « Jamais enfant ne vint au monde sous de plus exécrables auspices, ni sortit d'un père et d'une mère plus souillés de forfaits » (Lavicomterie, *les Crimes des rois de France*, p. 18). À compter de ce chapitre, Fréchette diversifie davantage ses sources, tout en continuant d'utiliser Larousse.

57. « Grégoire de Tours le nomme *le bon roi*, sans doute par reconnaissance de ce qu'il avait richement doté les églises ; car on connaît de lui plusieurs meurtres et ses nombreuses concubines, la répudiation de ses trois femmes témoignent suffisamment de l'impureté de ses mœurs » (*GDU*, t. VIII, p. 1367).

58. Louis de Lavicomterie de Saint-Samson (v. 1732–1809), élu à la Convention en 1792, siégea avec les députés de la Montagne et fit partie du Comité de sûreté générale pendant la Terreur. Il rédigea l'*Acte d'accusation des rois* et vota pour la mort de Louis XVI. Il publia des pamphlets : *les Crimes des rois de France depuis Clovis jusqu'à Louis XVI* (1791), *les Crimes des papes depuis saint Pierre jusqu'à Pie VI* (1792) et *les Crimes des empereurs d'Allemagne depuis Lothaire Ier jusqu'à Léopold II* (1793). Voir *GDU*, t. X, p. 270 ; *la Grande encyclopédie*, t. XXXI, p. 928.

59. Lavicomterie, *op. cit.*, p. 19.

60. « Vingt mille Français périrent, dit-on, dans cette journée [de mai 612, à Tolbiac]. Horrible autorité qu'avaient alors les rois de lancer les peuples dans les champs du carnage ! » (Lavicomterie, *loc. cit.*).

61. Voir *GDU*, t. II, p. 1346 ; Mézeray, *op. cit.*, t. I, p. 174.

Après cet exploit, le bon roi s'empare de tous les États de son cousin, et fait égorger deux des enfants de ce dernier[62], afin de les dépouiller plus sûrement.

Ayant fait prisonnier Bertrand[63], roi des Saxons, avec qui il était en guerre, il lui tranche la tête de ses propres mains. Puis, de peur qu'on ne venge sa mort, il fait égorger, exiler, chasser, disperser tous les sujets mâles de sa victime.

C'est sous le règne de ce monstre qu'on voit naître l'autorité de ces maires du palais[64], qui devinrent bientôt plus puissants que les rois eux-mêmes, finirent par les détrôner, et dans la personne de Charles Martel[65], par se hisser à leur place, pour suivre parfaitement leurs nobles exemples, et conserver intactes leurs touchantes traditions.

Mais n'anticipons pas.

XI

Clotaire mort, son fils Dagobert lui succéda. Parlons-en.

La légende l'a surnommé *le bon roi Dagobert.*

Le bon roi Dagobert ! Il a réussi à conserver cette épithète de *bon* jusqu'à nos jours[66]. Au collège, nous chantions souvent :

Le *bon* roi Dagobert
Avait mis sa culotte à l'envers ;

295 les *mieux* dépouiller. // Ayant

62. Théodebert II et Thierry II, fils de Childebert II. Source de ce paragraphe et des deux suivants : Lavicomterie, *op. cit.*, p. 22-23.

63. Le duc Berthould, capitaine des Saxons, avait envahi les États du fils de Clotaire II, Dagobert.

64. Ce serait plutôt sous le règne de Caribert 1er (562–566) « que commença la puissance des maires du palais » (*GDU*, t. III, p. 393), mais Clotaire II (584–628), son neveu, sanctionna leurs privilèges (voir *GDU*, t. IV, p. 472). D'abord simple intendant de la domesticité royale, le maire du palais (ou majordome) devint en quelque sorte le Premier ministre, le roi étant « fait néant », réduit à un rôle de figurant.

65. Charles Martel (v. 688–741), fils de Pépin d'Herstal et d'une concubine, Alpaïde, maire du palais franc (714), unifia l'État mérovingien et donna son nom à la dynastie carolingienne.

66. « [...] s'il est une épithète qui lui convienne peu, c'est celle de *bon*, que la chanson traditionnelle a pour jamais attachée à son nom » (*GDU*,, t. VI, p. 11).

Le grand saint Éloi
Lui dit : Ô mon roi, etc.

Eh bien, vous allez voir que c'est chose aisée pour un roi de se faire surnommer le *Bon*, le *Débonnaire*, le *Juste* ou le *Bien-aimé*.

Il fut élu roi d'Austrasie du vivant de son père, contre qui il se mit immédiatement à conspirer.

Afin d'hériter seul, il dépouilla son frère Caribert, et fit massacrer son oncle Brodulphe, qui avait tenté de l'en empêcher.

Quelque temps après, il fit assassiner son neveu Chilpéric, fils de Caribert[67], et par ce dernier meurtre, devint le maître de tout l'empire.

Les légitimistes cléricaux disent généralement que les rois de France ont pu être des libertins, des débauchés, mais qu'ils n'ont jamais persécuté ni l'Église ni les communautés religieuses. Comme c'est commode de savoir l'histoire !

Allons, il faut toujours faire encore une petite exception en faveur du *bon* roi Dagobert.

La chronique nous apprend qu'il persécuta et exila saint Pépin de Landen ; qu'il bannit saint Amand, l'apôtre des Pays-Bas, qui lui reprochait ses débordements, qu'il chassa saint Arnoul[68], évêque de Metz, et *confisqua la moitié de tous les biens des couvents, monastères et autres institutions religieuses à son profit personnel*[69].

321 seul *de son père*, dépouilla 326 l'empire. // *Le Canadien* <ital.> *disait dernièrement* que les rois de France *avaient* pu 328 qu'ils n'*avaient* jamais 331 Allons, *cher Canadien* <ital.>, il

67. Caribert II (606–631), roi d'Aquitaine (628). Sur Brodulphe et sur Chilpéric (fils de Caribert II, neveu de Dagobert Ier), voir *GDU*, t. VI, p. 11.

68. Saint Pépin l'Ancien ou de Landen († 639), maire du palais d'Austrasie sous Clotaire II et Dagobert Ier, ancêtre des Carolingiens. Saint Amand (v. 584–v. 679), évêque itinérant (628), évêque de Maëstricht (647), apôtre des Flandres, de la Frise et du Hainaut. Saint Arnoul (v. 580–v. 640), évêque laïque de Metz (612).

69. Dans *le Lauréat* (p. 278), Chapman rapprocha ce paragraphe d'un passage de Larousse (*GDU*, t. VI, p. 11).

Il était, ce qui ne surprendra personne, de mœurs dissolues. Malgré les cinq femmes qu'il épousa successivement, on n'a jamais pu compter le nombre de ses concubines. Partout où il allait, il traînait à sa suite un véritable troupeau de courtisanes[70]. Et il n'avait que trente-six ans lorsqu'il mourut !

Sa cruauté était, comme de raison, à l'avenant.

Un jour[71] *neuf mille* Bulgares, chassés de la Pannonie, viennent lui demander l'hospitalité du sol français. Il leur donne asile ; et, au bout de quelques mois, il les fait tous égorger en une seule nuit, sans le moindre prétexte !

Adrien de Valois, dans son savant ouvrage intitulé : *Gestes des anciens Francs*, raconte qu'un jour, après une victoire qu'il avait remportée sur les Saxons, il fit trancher la tête à tous ceux d'entre eux qui dépassaient la hauteur de son épée[72] !...

D'autres historiens attribuent cet exploit à son père Clotaire[73] ; mais en tout cas, le fait paraît constant ; et qu'il ait été l'œuvre du saint roi Clotaire II, ou du bon roi Dagobert Ier, cela n'importe guère : ils n'étaient pas plus présidents de république l'un que l'autre.

Les plus odieuses et les plus cruelles persécutions contre les Juifs signalèrent la fin de cette vie, qui n'avait été qu'un enchaînement honteux de crimes et de débauches.

Son règne donna le coup de grâce à sa race, qui ne s'en releva jamais[74].

339 était *naturellement* de 356 cela *m'est parfaitement égal* : ils 362 jamais. // Avec

70. « Il traînait après lui un vil troupeau de courtisanes » (Lavicomterie, *op. cit.*, p. 24).

71. En 631. Voir *GDU*, t. VI, p. 11.

72. Chapman (*op. cit.*, p. 279) signale que Cyprien ne cite pas Adrien de Valois (1607–1692, auteur de *Gesta Francorum*, 1646–1656, nommé historiographe du roi en 1664), mais Larousse : « Vers la même époque, si l'on en croit l'auteur des *Gestes des rois francs*, vainqueur des Saxons, il [Dagobert] fit trancher la tête à ceux qui dépassaient la hauteur de son épée » (*GDU*, t. VI, p. 11).

73. Voir Lavicomterie, *op. cit.*, p. 22.

74. *Ibid.*, p. 24-25. « La dissolution définitive semble commencer avec la mort de Dagobert » (Michelet, *Précis de l'histoire de France*, Paris, Hachette, 2e éd., 1834, p. 42).

[XII]

Avec son fils Clovis II, commença cette succession de monarques si lâches, si efféminés, si énervés, si insignifiants, que l'histoire les désigne sous l'appellation déshonorante de *rois fainéants*.

Voici la liste complète de ces illustres personnages[75] !

Clovis II, Clotaire III, Clovis III, Childebert III, Dagobert II, Chilpéric III, Clotaire IV, Thierry IV et Childéric III.

Voici à peu près tout ce que les chroniques du temps nous en disent :

Ces fantômes de rois n'en ont eu que le titre et les vices. Cachés au fond de leurs palais, entourés de prostituées, sots, hébétés, cruels, croupissant dans leur paresse et leurs saletés contre nature, ils furent les maîtres de la France, sans mériter seulement le nom d'hommes[76].

Avec eux s'éteignit la race mérovingienne, la première dynastie des rois de France. Commencée dans le crime, elle devait finir dans l'ordure.

369 Clotaire III, *Childebert II*, *Thierry III*, Clovis III

75. La liste est incomplète et l'identification légèrement fautive. *Clovis II* le Fainéant (v. 630–v. 655), second fils de Dagobert Ier, roi de Neustrie et de Bourgogne (637) sous la tutelle de sa mère, Nantilde, et sous les maires du palais Ega, Archambaud (Erchinoald) et Flachorat. *Clotaire III* (v. 652–v. 668), fils aîné de Clovis II, roi de Neustrie et de Bourgogne (655) sous Esbroïn, maire du palais. *Clovis III* (v. 682–695), fils de Thierry III, roi de Neustrie (691) sous Pépin d'Héristal, maire du palais. *Childebert III* (v. 684–711), fils de Thierry III, roi de Neustrie, d'Austrasie et de Bourgogne (695) sous Pépin d'Héristal, maire du palais. Au lieu de *Dagobert II* (652–679), fils de Sigebert II, roi d'Austrasie (674), devrait figurer, selon l'ordre chronologique, Dagobert III (v. 700–v. 716), fils de Childebert III, roi de Neustrie (711). Au lieu de *Chilpéric III* : Chilpéric II l'Idiot (670–721), fils présumé de Childéric II, roi de Neustrie (716) sous Charles Martel, maire du palais. *Clotaire IV* (v. 682–720), d'origine incertaine, créé roi d'Austrasie par Charles Martel (717). *Thierry IV* de Chelles (v. 713–737), fils présumé de Dagobert III, roi de Neustrie (721) sous Charles Martel, maire du palais. *Childéric III* le Fainéant (731–v. 754), fils présumé de Chilpéric II, roi de Neustrie (742–751) sous Pépin III le Bref, maire du palais – ce fut le dernier souverain mérovingien. Omissions : Childéric II (650–675), deuxième fils de Clovis II, roi d'Austrasie (662) sous Wulfoald, maire du palais, puis seul roi (673) ; Thierry III (653–691), troisième fils de Clovis II, roi de Neustrie (675) sous Pépin d'Héristal, maire du palais. Entre 737 et 742, le trône étant vacant, Charles Martel assura seul l'interrègne.

76. Voir Lavicomterie, *op. cit.*, p. 27.

Pendant trois cents ans, on vit régner, sous cette charmante monarchie, qui seule peut sauver la France d'aujourd'hui, les meurtres, les empoisonnements, les massacres, les trahisons, les parricides, l'adultère, l'inceste, le sacrilège et la débauche la plus révoltante, sous sa forme la plus criminelle[77].

Pendant trois cents ans, ces aimables monarques ont déchiré la France, l'ont pillée, écrasée, exploitée, persécutée, saignée à blanc.

Mais je n'ai pas fini, grand Dieu !

Voici venir la dynastie carolingienne, qui va nous donner deux cent quarante ans d'exemples aussi édifiants, avant de céder la place aux ancêtres directs de M. de Chambord, qui ont surpassé tous les autres.

388 blanc. // *Applaudissez, saints hommes ! et priez pour que cela recommence au plus tôt.* // Mais 389 Dieu ! // *Samedi prochain, je commencerai* la

77. Ce paragraphe et les trois suivants paraphrasent Lavicomterie (*op. cit.*, p. 31-32).

LES CAROLINGIENS

I

Charles Martel, le fondateur de la dynastie carolingienne, ne fut pas à proprement parler roi de France. Il ne prit que le titre de *prince* ou *duc des Français*.

Il était fils de Pépin d'Héristal[1], maire du palais, et d'Alpaïde, sa maîtresse, pour qui le brave homme avait répudié sa femme légitime Plectrude.

Toujours la même origine !

Son père commença par le déshériter et le faire jeter dans un cachot pour le meurtre de Grimoald[2], son frère.

Les traditions, voyez-vous !

TEXTE DE BASE : Cyprien, *Petite histoire des rois de France*, Montréal, La Patrie, 1883, p. 20-28.

VARIANTES : « Chronique », *la Patrie*, 9 septembre 1882, p. 2 (l. 3-48) ; 16 septembre 1882 (l. 50-119) ; 23 septembre 1882 (l. 121-184) ; 30 septembre 1882 (l. 186-268).

2 I // <chronique du 9 septembre 1882> Charles 8 Plectrude. Toujours 11 frère. Les

---

1. Pépin d'Héristal ou le Jeune (v. 635–714), maire du palais d'Austrasie (680), de Neustrie et de Bourgogne (687–v. 700), duc des Austrasiens (687). Il était le petit-fils de Pépin de Landen par sa mère (sainte Begga) et de l'évêque de Metz, saint Arnoul, par son père (Ansegise). Voir Lavicomterie, *les Crimes des rois de France*, p. 34.

2. Grimoald fut maire du palais de Neustrie et de Bourgogne (v. 700).

À la mort de Pépin, Charles Martel fut délivré et proclamé duc.

Plectrude, ayant été la femme légitime du défunt, voulut faire consacrer par le peuple l'autorité de son petit-fils Thibaut[3]. Charles Martel les fit prisonniers tous les deux, et personne n'a jamais su ce qu'ils étaient devenus entre ses mains[4].

Cela commence admirablement comme on voit.

Son ingratitude envers Eudon[5], qui lui avait donné la victoire de Poitiers contre Abdérame, valut à la France une nouvelle invasion de Sarrasins.

Les barbares fondent sur le Midi de la France, et s'emparent des villes situées sur les bords du Rhône.

Charles Martel chassa une seconde fois les envahisseurs ; mais il eut la barbarie de faire piller et saccager les villes qui avaient été forcées de céder au torrent – Agde, Béziers, Nîmes, Narbonne furent réduites en cendres par l'ordre du despote.

Charles Martel ne persécuta pas l'Église, au dire des cléricaux ; mais il s'emparait sans cérémonie des biens du clergé, et les donnait à ses guerriers étrangers pour les retenir sous ses drapeaux[6].

Il mourut chargé de malédictions.

---

15 du *vieux*, voulut 17 Thibault. *Pas le nôtre.* Charles 17 tous deux 30 dire *du Canadien* <ital.> ; mais

---

3. Thibaut, ou Théobald, naquit d'un fils de Plectrude et de Pépin d'Héristal, Drogon (ou Dreux).

4. Voir Lavicomterie, *op. cit*, p. 35.

5. Eudon (ou Eudes), duc d'Aquitaine et de Vasconie, repoussa deux invasions arabes : celle d'El-Samah-ben-Abdel-Melek en 721 près de Toulouse et, en renfort de l'armée de Charles Martel, celle d'Abd al-Rhamân (septième émir ou vice-roi d'Espagne sous le calife Yésid) en 732 près de Poitiers. Ce paragraphe et les deux suivants s'inspirent de Lavicomterie, *op. cit.*, p. 37-38.

6. Voir *GDU*, t. III, p. 1007.

[II]

Son fils Pépin le Bref[7] lui succéda en 741 ; et, après avoir fait tondre et enfermer l'imbécile Childéric III[8], il se fit proclamer roi en 752.

Il s'empara de plusieurs provinces d'Italie qu'il donna au pape Étienne II[9].

À part bien des guerres inutiles, fruits de son ambition insatiable, l'histoire ne lui reproche que d'avoir été fourbe et cruel[10].

C'est bien peu.

En somme, pour ces temps reculés, ce fut un grand règne – d'usurpateur si l'on veut – mais un règne qui prépara admirablement l'avènement de Charlemagne[11], dont nous allons nous occuper.

40 pape *Zacharie.* // À 47 dont *je dirai deux mots dans ma prochaine chronique.* <chronique du 16 septembre 1882> *Nous sommes à* Charlemagne

7. Pépin le Bref (714–768), fils de Charles Martel et de Rotrude, maire du palais de Neustrie et de Bourgogne (741), puis d'Austrasie (747), sacré roi des Francs par saint Boniface, évêque de Mayence, en 752, et par le pape Étienne II, en 754.

8. Childéric III (v. 714–755), fils de Chilpéric II, fut tiré du cloître et proclamé roi, en 742, par Pépin le Bref et par Carloman, qui gouvernèrent sous son nom jusqu'en 752.

9. Étienne II, pape de 752 à 757. « Cyprien veut donner à entendre, car il est trop hypocrite pour exprimer ouvertement sa pensée, que le pape [...] a accepté des biens volés » ([J.-P. Tardivel], « À travers la presse canadienne », *Vé*, 16 septembre 1882, p. 6) ; le verbe « s'emparer » laisse croire « que le pape avait accepté le fruit d'une injuste conquête » (Héraclite, « Les bévues de Cyprien », *CC*, 12 octobre 1882, p. 2). Trois ans plus tard, Thomas Chapais reprocha encore à Fréchette cette tentative « de faire planer un doute injurieux sur l'origine du pouvoir temporel des papes » (« Les explications de *la Patrie* », *CC*, 22 juin 1885, p. 2) : « Si les mots veulent dire quelque chose, le chroniqueur libéral [Cyprien] insinuait [en 1882] que le pape a accepté d'un *voleur* des provinces *volées*, c'est-à-dire qu'il a profité d'une injustice après l'avoir provoquée » (« La bonne foi de *la Patrie*, *CC*, 26 juin 1885, p. 2).

10. Il aurait été aussi « ambitieux, sacrilège et usurpateur » (Lavicomterie, *op. cit.*, p. 40).

11. Charles Ier le Grand, dit Charlemagne (742–814), fils aîné de Pépin le Bref et de Bertrade de Laon, roi d'Austrasie, de Neustrie et d'Aquitaine occidentale (768) avec son frère Carloman, seul roi de France à la mort de son frère (771), empereur d'Occident (800).

III

Charlemagne, un grand nom.

Né en Bavière en 742, il fut couronné à Aix-la-Chapelle en 768. Ce fut un fort guerrier, un législateur habile, et un grand protecteur des sciences et des lettres.

Son histoire a été écrite par Éginhard[12], qui était son secrétaire, et qui fut son gendre, après avoir séduit sa fille Emma. C'est dire que le grand empereur n'a pas été maltraité.

Néanmoins, ce chroniqueur nous apprend que Charlemagne dépouilla ses deux neveux, les enfants de son frère Carloman, qui avait hérité de Pépin conjointement avec lui, et qui mourut jeune.

Il leur ravit leurs États sans le moindre scrupule[13].

Les deux enfants se retirèrent avec leur mère[14] chez Didier, roi des Lombards, beau-père de Charlemagne.

Celui-ci, outré de ce que son beau-père donnait ainsi asile aux victimes de sa cupidité, répudia sa femme[15] et la renvoya avec ignominie.

Puis il déclara la guerre à Didier, le fit prisonnier et, au mépris des conventions, le fit conduire à Lyon chargé de chaînes et jeter dans un cachot d'où il ne sortit jamais.

Pour convertir les Saxons au catholicisme, il les fit tout simplement massacrer par milliers dans une guerre qui dura trente-trois ans[16].

---

56 dire *qu'il* n'a 70 fit *massacrer par milliers tout simplement,* dans

---

12. Éginhard (v. 775–840), auteur de *Vita Caroli Magni.* L'« Emma » qu'il aurait séduite est un personnage de légende (voir *GDU*, t. VII, p. 444).

13. Ce paragraphe et les sept suivants paraphrasent Lavicomterie (*op. cit.*, p. 45-48).

14. Gerberge de Lombardie.

15. Désidérade de Lombardie, mariée en 770 et répudiée en 771. C'est « la Désirée des anciens historiens. (On ignore en réalité son nom) » (*LVS*, t. II, p. 148).

16. De 772 à 804. Fréchette suit ici Voltaire, qui « accusait Charlemagne d'avoir fait périr quantité de Saxons, pour "les lier à son joug par le christianisme" » (*Essai sur les mœurs*, dans *Œuvres complètes*, t. XI, Paris, Garnier frères, 1878, p. 259 et 260, cité par M. Trudel dans *l'Influence de Voltaire*, t. II, p. 221).

Sans cause quelconque, et dans le seul but de faire des conquêtes[17], il porta le fer et la flamme en Espagne.

Il y perdit *quarante mille* Français dans une seule bataille[18].

En quatorze ans que dura cette guerre, il périt par les armes des Sarrasins, par les maladies, et par les fatigues, peut-être un million de Français.

Disons à son crédit qu'il fit beaucoup de bien à l'Église ; mais il la subordonna toujours à sa propre autorité[19].

Non seulement il empiéta sur ses attributions par des règlements sur la discipline ecclésiastique, mais encore il convoqua des conciles à Mayence, à Reims, à Tours, à Chalon, à Arles et à Francfort[20], dicta leurs résolutions, et intervint jusque dans les questions de dogme.

À Francfort, il fit condamner le culte des images ouvertement autorisé par l'Église de Rome[21].

Sa vie privée fut scandaleuse[22]. Il eut plusieurs concubines, entre autres les deux célèbres courtisanes Himeltrude et

86 fit *ouvertement* condamner le culte des images autorisé par l'Église de Rome. // *Encore un, monsieur Tardivel !* // Sa

17. Peut-être pour « assurer ses frontières contre des ennemis trop aguerris », comme le prétendit Voltaire (*op. cit.*, p. 261). Lavicomterie croyait plutôt à « l'ambition insatiable d'étendre encore les limites de son empire » (*op. cit.*, p. 48).

18. Roncevaux (778).

19. Ce paragraphe et les quatre suivants proviennent presque tels quels de Larousse (*GDU*, t. III, p. 1001).

20. Voir Lavicomterie, *op. cit.*, p. 50-51.

21. En réalité, le concile de Francfort (794) ne contredit pas, mais confirma le règlement sur la vénération des saintes images établi par le II^e^ concile général de Nicée (787), qui avait condamné l'hérésie des iconoclastes. En se fondant sur *l'Histoire de l'Église* de l'abbé Darras (t. II, p. 354-356), Héraclite démontra que l'erreur de Cyprien provenait d'historiens qui avaient commis une faute de traduction dans une lettre du pape Adrien I^er^ (« Les bévues de Cyprien », *CC*, 12 octobre 1882, p. 2). Riposte de Cyprien : « Pardieu, il y a moyen de tout expliquer en fendant les cheveux en quatre. Ce que j'ai affirmé moi, c'est que Charlemagne s'était révolté contre le pape, et rien de plus. Que le fait ait été causé par une faute d'orthographe ou par un tremblement de terre, peu importe ! » (« Chronique », *Pat*, 21 octobre 1882, p. 2).

22. « Sa vie privée fut aussi scandaleuse que sa vie publique fut perfide et féroce » (Lavicomterie, *op. cit.*, p. 51).

Régina. Il épousa au moins cinq femmes, qu'il répudia presque toutes, l'une après l'autre.

Il eut un grand nombre d'enfants, qui l'imitèrent dans ses désordres. Plusieurs de ses filles mêmes furent un sujet d'opprobre pour sa maison.

On voit que s'il y eut du bon sous ce règne, il y eut aussi du mauvais.

À considérer Charlemagne dans ses guerres avec les Saxons, dit Prudhomme[23], il nous présente l'image d'un farouche habitant des forêts, avide de sang et de chair humaine, cherchant sur des bords inhabités la trace des malheureux, victimes de quelques naufrages, et les massacrant sans égard pour le sexe ni l'âge.

Mais si l'on examine ce même homme dans le sein de la France, régénérant les lois, les mœurs, instruisant un peuple abruti, s'efforçant à lui donner une idée de sa force et de sa dignité, ne promulguant la loi que comme l'ouvrage de la nation, ne se servant des mots : *nous voulons, nous ordonnons, nous commandons,* qu'en vertu de ce que la nation avait *voulu, ordonné, commandé* ; lorsqu'enfin il paraît à nos yeux sous l'aspect d'un législateur, on est tenté de croire que les historiens infidèles ont donné le même nom à deux personnages différents, et l'on ne saurait reconnaître le bourreau de l'Italie et de la Saxe épouvantées, dans le premier et le dernier des rois français, qui ait jamais songé qu'il n'était qu'un homme et qu'il appartenait à une nation.

Que faut-il conclure de cette opposition dans les actes émanés d'un seul homme ? Rien que de fort simple ; que si Charlemagne n'avait pas été roi, il n'aurait pas été une partie de sa vie un brigand tout souillé de crimes ; que s'il n'avait pas été roi, il aurait été un philosophe, et qu'il aurait appris peut-être à la nation à opérer elle-même de si grands changements[24].

---

119 changements. <chronique du 23 septembre 1882> À

---

23. Louis-Marie Prudhomme (1752–1830) « se signala par la publication d'une quantité de pamphlets révolutionnaires, qui [...] eurent une influence marquée sur la marche des événements politiques » (*la Grande encyclopédie*, t. XXVII, p. 864). Il fonda et dirigea un journal hebdomadaire, *les Révolutions de Paris* (1789–1794), et diffusa une *Histoire générale et impartiale des erreurs, des fautes et des crimes commis pendant la Révolution française* (1796–1797). Il édita et publia en 1791 *les Crimes des reines de France, depuis le commencement de la monarchie jusqu'à Marie-Antoinette* (Paris, Au bureau des Révolutions, 1791), ouvrage de Louise-Félicité Guinement de Kéralio, aussi appelée Louise Robert (nous la désignerons désormais sous le nom de M^me^ Robert). Voir *la Grande encyclopédie*, t. XXVII, p. 865 ; *GDU*, t. V, p. 525, et t. XIII, p. 341.

24. M^me^ Robert, *les Crimes des reines de France*, p. 42-43 : « servant *de ces* mots [...] que *des* historiens ».

IV

À Charlemagne succéda son fils, Louis le Débonnaire[25].

Le seul fait d'avoir fait crever les yeux à deux évêques, à Bernard, son neveu[26], et à plus de cent des partisans de celui-ci, puis de les avoir fait tous décapiter quelques jours après, prouve assez le droit que cet intéressant *individu*[27] avait de se faire donner du débonnaire.

Ce débonnaire-là fut, disent tous les historiens, cruel, stupide, fourbe, soupçonneux, faible et lâche.

Rien que ça.

En revanche il se fit conduire par le bout du nez de la belle manière.

Il en porta et de fameuses.

---

25. Louis Ier le Pieux ou le Débonnaire (778–840), fils de Charlemagne et d'Hildegarde de Vintschgau, roi d'Aquitaine (781), empereur d'Occident (814).

26. Bernard (v. 797–819), que Charlemagne avait fait roi d'Italie (813) ; on l'aveugla « avec du plomb fondu » (Mme Robert, *op. cit.*, p. 54). Le mot « neveu » est pris au sens ancien de petit-fils.

27. Allusion ironique à la lettre du 31 décembre 1881 du cardinal Giovanni Simeoni (préfet de la Congrégation de la Propagande) à Mgr Taschereau, dans laquelle les adversaires du projet de succursale de l'université Laval à Montréal, alors à Rome (Mgr Laflèche, évêque de Trois-Rivières ; l'abbé Pierre-Jude-Amédée Dumesnil, professeur au Séminaire de Saint-Hyacinthe ; l'abbé Edmond Moreau, curé de Saint-Barthélemy et ancien aumônier du premier détachement des zouaves pontificaux ; le sénateur François-Xavier-Anselme Trudel), étaient traités d'« individus » (voir Cyprien, « Chronique », *Pat*, 28 janvier 1882, p. 2). Ce mot choqua les amis, les partisans et les diocésains de Mgr Laflèche. Le député fédéral conservateur de Maskinongé et principal propriétaire du *Monde*, Frédéric Houde, accusa l'archevêque de Québec de collusion avec le cardinal Simeoni (« La dernière lettre du cardinal Simeoni », 26 janvier 1882, p. 2) ; rabroué par Mgr Fabre, il préféra quitter le journalisme plutôt que de se rétracter (« Au public », *Mo*, 28 janvier 1882, p. 2). Au mandement par lequel, le 5 février 1882, Mgr Taschereau réclama de ses ouailles la soumission aux décisions romaines et proclama une fois de plus la légitimité du libéralisme politique, Mgr Laflèche répliqua, le 20 février 1882, par un mémoire aux cardinaux de la Propagande, dans lequel il assimilait le libéralisme politique au libéralisme doctrinal, dénonçait les progrès de la franc-maçonnerie au pays et accusait son collègue de Québec d'être la principale cause des crises que traversait l'Église canadienne depuis la publication du « Programme catholique » (*Mémoire* [...] *sur les difficultés religieuses en Canada*, Trois-Rivières, G. Désilets et frère, 1882).

Le panache du cerf de saint Hubert, que l'on montre à Amboise[28], ne fut rien de comparable au bois qui couronna son royal chef.

Les chroniqueurs ajoutent que le bon empereur en était tout fier.

Il avait épousé en secondes noces – preuve qu'on n'évite pas sa destinée – une femme impudique, tyrannique et artificieuse nommée Judith[29].

Cette Judith prit son titre de reine au sérieux ; c'est-à-dire qu'elle ne mit pas plus de mystère que de réserve dans ses relations adultères avec le comte de Barcelone[30], qu'elle fit nommer premier ministre.

Enhardie par la faiblesse de son George Dandin, elle voulut bien que son fils illégitime, Charles[31], héritât de la couronne, au préjudice des trois fils[32] que Louis avait eus de sa première femme[33].

145 voulut *bientôt* que

28. Saint Hubert († v. 727), évêque de Tongres, Maastricht et Liège, dut sa conversion au miracle dont il fut l'objet lors d'une expédition de chasse en Austrasie, quand il vit apparaître un crucifix entre les bois d'un cerf. « On montre à Amboise une curiosité qui intrigue bien des gens. C'est un bois de cerf démesuré, évidemment trop grand pour avoir poussé sur la tête d'un animal [...]. Ces cornes phénoménales, suivant les croyances populaires, seraient la dépouille d'un cerf gigantesque tué par saint Hubert, le patron des chasseurs. [...] si c'est là un trompe-l'œil fabriqué à plaisir, c'est l'œuvre d'un bien habile ouvrier » (L. Fréchette, « Entre nous », *la Justice*, 18 août 1888, p. 1).

29. Judith de Bavière (v. 801–843) épousa Louis le Débonnaire en 819 ; « abusant de sa faiblesse [elle] régnait à sa place et gouvernait l'empire » (Lavicomterie, *op. cit.*, p. 53). M^me^ Robert en donne un portrait fort chargé d'horreurs (*op. cit.*, p. 46-56).

30. Bernard, duc de Septimanie, comte de Barcelone, grand chambellan du palais (819) et gouverneur du futur Charles II.

31. Charles II le Chauve (823–877), roi de l'Allemagne, de la Rhétie et d'une partie de la Bourgogne (829), roi de France occidentale (840), empereur d'Occident (875).

32. Lothaire I^er^ (795–855), roi de Bavière associé à l'empire des Francs, roi d'Italie, empereur d'Occident ; Pépin I^er^ (v. 803–838), roi d'Aquitaine ; Louis I^er^ (ou II) le Germanique (v. 804–v. 876), roi de Bavière, puis de la Saxe et de la Thuringe, de la Lorraine et des Grisons.

33. Ermengarde de Hesbaye († 818) épousa Louis le Débonnaire vers 794.

Le lâche roi, esclave de cette marâtre et de son amant, consentit à donner une portion de ses États à l'enfant de son déshonneur[34].

Un alphonse[35] de nos jours n'en ferait pas autant.

À cet affront sanglant, les fils légitimes du monarque entrent en fureur, et après bien des révoltes et des luttes – qui coûtèrent bien du sang, mais pas à eux comme de raison – ils réussirent à faire enfermer leur père dans un cloître[36].

Au bout de quelque temps, la diète de Nimègue[37] le rétablit sur son trône.

La bonne reine reprit alors le cours de ses intrigues. Elle réussit à faire dépouiller Pépin, le fils aîné de son mari, de la couronne d'Aquitaine que son père lui avait donnée, et à la faire passer sur la tête de son fils adultérin.

Un bon évêque[38] lui ayant fait quelques remontrances à ce sujet, fut tout bonnement assassiné par ses ordres.

Cette infâme république qui persécute les jésuites !...

Enfin, un bon jour, les autres évêques s'assemblent[39], et le saint roi Louis le Débonnaire est dégradé.

---

34. Presque tel quel dans *les Crimes des reines de France*, p. 46-47. Date de la donation : 829.

35. Alphonse est le type du séducteur qui abandonne sa victime et l'enfant qu'il lui a fait. Alexandre Dumas fils en a fait le sujet d'une pièce, *Monsieur Alphonse*, jouée pour la première fois, à Paris, le 26 novembre 1873 ; il se serait inspiré d'une chanson populaire (de Lacombe) connue depuis plus de vingt ans et mettant en scène un souteneur, Alphonse du Gros-Caillou (voir C. Virmaitre, *Dictionnaire d'argot fin de siècle*, Paris, A. Charles, 1894, p. 8).

36. Après l'assemblée du Camp-Rouge, dans les plaines de Rothfeld, non loin de Colmar, en Alsace (printemps 833).

37. La diète de Nimègue eut lieu en octobre 830, avant l'internement de Louis le Débonnaire.

38. Saint Agobard, archevêque de Lyon, partisan des princes légitimes. Il ne fut pas mis à mort par l'impératrice.

39. « [...] dans l'église Notre-Dame de Soissons, où reposaient les corps de saint Médard et de saint Sébastien », en octobre 833 (R.-F. de Rohrbacher, *Histoire universelle de l'Église catholique*, t. VI, Paris, Gaume frères et J. Duprey, 1872, p. 328).

Ils le firent prosterner devant l'autel, où il confessa publiquement *qu'il avait commis sacrilège, parricide, homicide et parjure*[40] !

Cette confession faite, on le dépouilla de ses habits royaux, et on l'enferma dans une cellule[41].

Après cinq ans[42] de captivité, il réussit à monter encore une fois sur le trône, et meurt après avoir vu le sang français couler de nouveau à flots pour les intérêts de son odieuse femme, et de l'enfant qu'elle avait introduit par contrebande en sa famille.

Pépin était mort ; l'empereur laissa la couronne à ses deux fils Lothaire et Louis, sans excepter le fameux Charles.

Les deux premiers se firent la guerre – avec le sang des autres toujours naturellement – et puis moururent bientôt en laissant tout l'héritage paternel au fils de Judith, qui régna trente-huit ans, sous le nom de Charles le Chauve.

Nous allons en parler.

V

Charles le Chauve occupa le trône durant trente-huit ans.

Il commença son règne par sa fameuse querelle avec Lothaire, son frère *de mère*, querelle qui s'éteignit dans le sang,

184 Nous en *parlerons*. <chronique du 30 septembre 1882> Charles-le-Chauve *régna* trente-huit

40. Sauf les deux derniers mots, citation de M^me^ Robert (*op. cit.*), p. 55-56.

41. « Après la confession de Louis I^er^, on le dépouilla de ses habits militaires et impériaux. On le revêtit d'un cilice, et on [Lothaire] l'enferma parmi les religieux » (*ibid.*, p. 57), au monastère de Saint-Médard, à Soissons.

42. D'après Lavicomterie (*op. cit.*, p. 54), mais moins de deux ans, d'après Voltaire (*Œuvres complètes*, t. XI, p. 298), M^me^ Robert (*op. cit.*, p. 58) et Larousse (*GDU*, t. X, p. 720). En réalité, grâce au concours de deux de ses fils, Louis de Bavière et Pépin d'Aquitaine, il remonta sur le trône le I^er^ mars 834, réconcilié avec l'Église.

à la fameuse bataille de Fontanet[43], près d'Auxerre, où, suivant Prudhomme[44], il périt plus de Français que depuis le commencement de la monarchie.

À part cette peccadille, et celle d'avoir *tué son père*[45], on ne peut guère lui reprocher que d'avoir été l'un des hommes les plus insignifiants de son temps.

Il avait épousé, en secondes noces, la sale Richilde[46], sa concubine, qui le fit empoisonner par son amant reconnu[47].

Ce saint roi n'a jamais persécuté l'Église comme ces infâmes républicains, mais au concile de Pontyon[48], il exigea, au grand scandale de la chrétienté, que sa respectable Richilde fût placée sur un trône à côté de lui.

Les évêques, profondément humiliés, ne voulurent pas se lever pour la recevoir.

On accusa cette bonne reine de France d'avoir aimé son frère beaucoup plus que son mari[49] ! ! !

Mais quand on est reine...

199 sa *sainte* Richilde 205 reine... // À

43. La bataille de Fontenet (écrit aussi Fontenailles ou Fontenay, aujourd'hui Fontenoy), dans l'Auxerrois (25 juin 841), mit aux prises les troupes de Lothaire et de son neveu, Pépin II, et celles de Louis le Germanique et de Charles le Chauve.

44. Mme Robert, *op. cit.*, p. 60.

45. « Charles fit tuer en trahison ou peut-être tua de sa main le duc [Bernard de Barcelone], soupçonné d'être son père » (*GDU*, t. III, p. 1008).

46. Charles le Chauve avait épousé en premières noces (842) Ermentrude († 869) et en secondes noces (870) Richilde († 910). De son premier mariage il eut quatre fils et trois filles.

47. Boson Ier, frère de Richilde. Ce paragraphe et les trois suivants paraphrasent Mme Robert (*op. cit.*, p. 61-64).

48. Le synode de Pontyon, ou Ponthion (876).

49. « Charles est empoisonné ; on en accuse Boson ; on le regarde comme l'auteur du crime, et Richilde continue à vivre dans une familiarité suspecte avec l'assassin presque reconnu » (Mme Robert, *op. cit.*, p. 64).

VI

À Charles le Chauve succéda Louis le Bègue[50].

Il ne régna que deux ans, mais il eut le temps de laisser deux fils naturels[51] qui régnèrent à leur tour jusqu'à ce que Charles le Gros[52], roi de Bavière, fût appelé à l'empire, à la condition qu'il abdiquât à la majorité du fils posthume[53] de Louis le Bègue.

Quelques années plus tard, Charles le Gros est destitué, et va mourir sans toit et sans pain dans un pauvre village de Souabe.

Eudes[54], fils d'un brigand saxon, fut hissé sur le trône à sa place ; il régna huit ans, dans la débauche et l'insignifiance.

VII

Louis, Carloman, Charles le Gros et Eudes furent plutôt des régents que des rois, puisqu'ils occupèrent le trône pendant la minorité du fils légitime de Louis le Bègue, qui fut Charles le Simple.

Son surnom indique assez qu'il ne passera pas pour un phénix.

---

207 Bègue. Il 217 l'insignifiance. // Louis

---

50. Louis II le Bègue (846–879), roi d'Aquitaine (867), puis de France occidentale (877).

51. Louis III (v. 860–882) et Carloman (v. 862–884), nés avant mariage de Louis le Bègue et d'Ansgarde (fille du comte Hardouin), furent ensemble rois de France (879), Carloman devenant seul roi après la mort de son frère.

52. Charles III le Gros (839–888), fils de Louis le Germanique et d'Emma (fille de Welf, comte de Bavière), empereur d'Occident (881), régent de France (884).

53. Charles III le Simple ou le Sot (879–929), fils posthume de Louis le Bègue et de sa seconde femme, Adélaïde de Frioul, roi de France (898–922) et de Lotharingie (911–923).

54. Eudes (v. 860–898), petit-fils du « brigand saxon » Witikind et fils aîné de Robert le Fort, comte de Paris, de Tours et d'Angers, roi de France (888).

Que voulez-vous, Lamartine l'a dit, le principe héréditaire c'est le droit de l'imbécillité[55].

Méprisé pour sa bêtise, le bon monarque fit de son mieux pour se faire détester pour sa cruauté.

Si bien qu'on le découronne un bon matin, et qu'il meurt ignominieusement flétri, après avoir été traîné de prison en prison pendant cinq ans[56].

VIII

Sa couronne fut décernée à Raoul[57], son filleul, qui, après treize années de règne pénible et funeste, dut céder la place à Louis d'Outre-Mer[58], fils de Charles le Simple, qu'Ogive[59], sa mère, avait emmené en Angleterre, pour le sauver des assassins soudoyés par Raoul[60].

Ce Louis fut un ingrat.

Guillaume de Normandie[61] l'avait secouru et lui avait aidé à reconquérir son royaume. Pour l'en récompenser, il essaya de voler l'héritage du fils de son bienfaiteur[62], par tout ce que la ruse et la perfidie peuvent inventer de plus raffiné.

Il avait une vieille rancune contre Herbert, comte de Vermandois. Il l'invite à venir à Laon en lui manifestant la plus

231 ans. // Sa 241 l'héritage *de son* fils 244 Laon *sous les apparences de l'*amitié

55 « Le droit d'hérédité [...] n'est quelquefois que le droit de l'idiotisme » (Lamartine, discours prononcé à la séance du 6 octobre 1848 de l'Assemblée nationale, dans *Œuvres complètes*, t. XL, Paris, chez l'auteur, 1863, p. 44).

56. Voir Lavicomterie, *op. cit.*, p. 66.

57. Raoul (†936), fils de Richard le Justicier, duc de Bourgogne, roi de France (923).

58. Louis IV d'Outre-mer (v. 921–954), roi de France (936).

59. Ogive († v. 951), fille d'Édouard Ier l'Ancien, roi des Anglo-Saxons, épousa en premières noces Charles le Simple (v. 919) et en secondes noces Herbert III de Vermandois, comte de Troyes (v. 930).

60. Ce paragraphe et les quatre suivants s'inspirent de Lavicomterie (*op. cit.*, p. 66-68, 70 et 72-73).

61. Guillaume Ier Longue-Épée, second duc de Normandie, assassiné en 943 sur les ordres d'Arnould, comte de Flandre.

62. Richard Ier sans Peur (942–996), duc de Normandie.

vive amitié, et là, le fait arrêter et pendre sans forme de procès[63].

Roi lâche, faible, cruel et perfide, il meurt à Reims, exécré et digne de l'être.

IX

Il laissait deux fils : Lothaire, qui fut le trentième roi de France, et Charles de Lorraine[64], à qui Hugues Capet[65], l'ancêtre direct du comte de Chambord, chipa la couronne. Le règne de Lothaire ne fut qu'un enchaînement de malheurs et de désastres.

Il ne rêvait que la guerre et le carnage.

Il mourut empoisonné par Emma sa femme (une autre sainte reine !) agissant de concert avec Hugues Capet[66].

247 Reims, *haï, détesté* et digne de l'être. // Il 252 Chambord, *vola* la 256 mourut *exécré,* empoisonné 257 Capet. // Louis V, qui lui succéda, *mourut* au

63. Herbert (Héribert) II (v. 949), comte de Vermandois, un des beaux-frères de Raoul, avait été le geôlier de son père, Charles le Simple, vers 929 (voir Lavicomterie, *op. cit.*, p. 72).

64. Lothaire (941–986), associé au trône de France (952), seul roi (954), et Charles Ier (953–v. 995), duc de Lorraine (977).

65. Hugues Capet (v. 938–996), comte de Paris et duc de France, se fit élire roi de France par l'assemblée des Grands (987) au détriment de Charles de Lorraine. C'est le fondateur de la dynastie des Capétiens.

66. Voir Lavicomterie, *op. cit.*, p. 74. Héraclite soutint que le « prétendu crime » d'Emma (fille de Lothaire II, roi d'Italie, et d'Adélaïde de Bourgogne) « n'[était] pas admis par les historiens les plus anti-royalistes (voir Sismondi, t. III, p. 480) ». « [...] s'il y a eu un crime, [...] on n'en accuse pas la reine Emma, mais la reine Blanche, épouse de Louis V. [...] Quant à Hugues Capet personne ne songe à l'accuser. Pure invention de Cyprien ! » (« Les bévues de Cyprien », *CC*, 12 octobre 1882, p. 2). Réplique de Cyprien : « [...] que ce soit une reine Blanche ou une reine Emma, qu'est-ce que ça me fait à moi ? Je ne vois pas une si énorme différence entre une femme qui empoisonne son fils et une autre qui empoisonne son mari ! Faut-il donc qu'on soit à bout d'arguments pour s'attacher à des bêtises pareilles ! » (« Chronique », *Pat*, 21 octobre 1882, p. 2).

X

Louis V[67], qui lui succéda, finit au bout d'un an, de la même manière, empoisonné par sa propre mère et par ce Hugues Capet[68], qui alors s'empara du trône[69] et fonda la dynastie capétienne.

Je ne fais pour ainsi dire qu'indiquer le nom et le règne de ces malheureux monarques, dont les historiens ne font que nous laisser deviner les crimes et les turpitudes.

Nous allons maintenant entrer dans l'histoire de la troisième race, où nous trouverons plus ample matière à chronique.

C'est ici que nos notes vont devenir intéressantes[70].

261 qui s'empara 268 C'est *là* que

67. Louis V le Fainéant (v. 966–987), associé au trône de France (978), seul roi (986). C'est le dernier des rois carolingiens.

68. « Louis V ne régna qu'un an. On soupçonna qu'il était mort de poison. Émine [Emma], sa mère, et Hugues Capet, avaient empoisonné son père ; on peut croire que s'il mourut de poison, il fut préparé par leurs mains » (Lavicomterie, *op. cit.*, p. 75).

69. Invoquant César Cantu (*Histoire universelle*) et Charles Barthélemy (*Erreurs et mensonges historiques*), Héraclite prétendit qu'Hugues Capet n'avait nullement été un usurpateur (« Les bévues de Cyprien », *CC*, 12 octobre 1882, p. 2).

70. Du fait que les Capétiens sont les ancêtres directs du comte de Chambord.

LES CAPÉTIENS

I

Nous sommes donc à Hugues Capet, le fondateur de la troisième race des rois de France, et l'ancêtre direct du prétendant que les légitimistes d'Europe appellent Henri V, et que nos légitimeux d'ici appellent comte de Chambord.

Hugues Capet est le fils de Hugues[1], chef de la ligue contre Charles le Simple[2].

Ce fut un usurpateur[3], fils d'un conspirateur[4].

TEXTE DE BASE : Cyprien, *Petite histoire des rois de France*, Montréal, La Patrie, 1884, p. 28-50.

VARIANTES : « Chronique », *la Patrie*, 7 octobre 1882, p. 2 (l. 3-60) ; 14 octobre 1882 (l. 62-150) ; 21 octobre 1882 (l. 152-298) ; 28 octobre 1882 (l. 300-386) ; 4 novembre 1882 (l. 388-461) ; 11 novembre 1882 (l. 463-637) ; 18 novembre 1882 (l. 639-740).

2 I // <chronique du 7 octobre 1882> Nous sommes à 5 légitimistes *de France* appellent

---

1. Hugues le Blanc ou le Grand (v. 890–956), comte de Paris et duc des Francs. « Ce personnage, assez insignifiant en somme, fournit à la France une succession de trente-sept rois, qui l'ont gouvernée pendant plus de dix siècles » (A. Franklin, *les Rois*, p. 3). Il était le fils de Robert Ier, comte de Blois, de Paris, de Tours et d'Angers, duc des Francs et roi de France (922–923).

2. C'est plutôt le grand-père d'Hugues Capet, Robert Ier, qui dirigea la ligue contre Charles III. Voir Lavicomterie, *les Crimes des rois*, p. 77 ; *GDU*, t. XIII, p. 1250.

3. Selon Héraclite, c'est le peuple qui, face à l'extinction de la dynastie carolingienne, aurait élevé Hugues Capet au trône de France (voir « Les bévues de Cyprien », *CC*, 12 octobre 1882, p. 2).

4. Pas plus que son fils, Hugues le Grand, qui avait fait monter sur le trône de France Raoul de Bourgogne (923), Louis IV d'Outre-mer (936) et Lothaire (954), ne montra d'empressement à saisir la couronne : « [...] on

Son seul titre à la couronne – qui n'en était pas un du tout – était d'avoir épousé la sœur puînée de l'empereur Othon[5], c'est-à-dire d'avoir été le beau-frère de Louis d'Outre-Mer[6].

Mais il paraît que la légitimité, cela peut se réduire à une question de mathématiques.

Ainsi Hugues Capet était un usurpateur, comme Napoléon Ier[7] ; mais son fils Robert[8] commence déjà à avoir un grain de légitimité.

Son petit-fils Henri Ier[9] devient plus légitime encore.

Son arrière-petit-fils Philippe[10] suit la même progression.

10 couronne – *ce* qui 12 Mer. // *Un journal programmeux parle du droit du comte de Chambord au trône de France, comme d'un droit sacré* <ital.>, *d'un droit imprescriptible* <ital.>, *sanctionné par le temps.* // *Il* paraît que la légitimité, *c'est comme la loyauté de l'homme aux $32 000* <Hector Langevin> : cela

trouverait difficilement dans l'histoire un second exemple d'une telle modération, d'une telle indifférence pour la dignité royale. C'est pourtant à ces princes que des écrivains téméraires ont osé adresser l'odieux reproche d'usurpation » (J.-N. Loriquet, *Histoire de France à l'usage de la jeunesse*, Tournai, Veuve H. Casterman, 1872, p. 76, n. 1).

5. L'épouse d'Hugues Capet (depuis environ 970), Adélaïde d'Aquitaine, dite aussi de Poitiers († 1004), et l'empereur Othon Ier (912–973), pacificateur de l'Allemagne et de l'Italie et fondateur du Saint Empire romain germanique (962–1806), avaient pour père le roi de Germanie, Henri Ier, dit l'Oiseleur.

6. Louis IV d'Outre-mer avait épousé en 939 la sœur aînée d'Othon Ier et d'Adélaïde, Gerberge de Saxe, devenue veuve de Gislebert, duc de Lorraine.

7. Napoléon Bonaparte (1769–1821), jusque-là général en chef de l'armée d'Italie, après avoir organisé le coup d'État du 18 Brumaire an VII (9 novembre 1799) contre le Directoire, se fit nommer Premier consul à côté de Cambacérès et de Lebrun. La Constitution de l'an VIII (février 1800) lui conférant des pouvoirs dictatoriaux, il se fit proclamer consul à vie (août 1802), puis empereur héréditaire des Français sous le nom de Napoléon Ier (mai 1804). Des plébiscites ratifièrent ces décisions.

8. Robert II le Pieux (v. 970–v. 1031), fils aîné d'Hugues Capet et d'Adélaïde d'Aquitaine, duc de Bourgogne, associé au trône de France (987), seul roi (996).

9. Henri Ier (v. 1008–1060), fils de Robert II et de Constance d'Arles ou de Provence, duc de Bourgogne, associé au trône de France (1027), seul roi (1031).

10. Philippe Ier (v. 1052–1108), fils aîné d'Henri Ier et d'Anne de Russie, associé au trône de France (1059), seul roi (1060), d'abord sous la régence de Baudouin V, comte de Flandre.

Enfin la légitimité fait boule de neige, jusqu'à ce que, rendue au comte de Chambord, Dieu lui-même n'y peut plus porter atteinte, puisqu'elle est devenue *droit divin*[11] ! ! !

Louis d'Outre-Mer avait laissé deux enfants mâles, Lothaire et Charles de Lorraine[12].

Or Lothaire n'ayant eu qu'un fils, Louis V, qui ne régna qu'un an, la couronne revenait tout naturellement à l'oncle, Charles de Lorraine.

Hugues Capet, suivant les chroniqueurs les plus accrédités, avait fait empoisonner Lothaire, de concert avec la reine Emma ; il ne devait pas hésiter devant un second crime, et fit empoisonner Louis V – avec cette différence que cette fois ce n'était plus à son mari, mais à son propre fils que l'horrible femme versait du poison[13].

Il ne restait plus entre le trône et Hugues Capet que Charles de Lorraine.

Avec l'intrigue et la violence, le premier réussit à se faire déclarer roi, au détriment de l'héritier légitime, qui fut jeté dans une prison avec sa femme et ses enfants.

---

22 divin ! ! ! <ital.> // *Seulement chaque chose à ses inconvénients. // La légitimité du comte de Chambord a pris de telles proportions qu'elle a dépassé les bornes de la nature humaine. // Il n'a jamais eu d'enfants, et n'en aura jamais, malgré les encouragements du grand vicaire* <F.-X.-A. Trudel>. // *De successeur, il n'en aura pas non plus. // Ce droit sacré, ce droit divin* <ital. : deux mots> *s'est ainsi élevé au-dessus des choses de la terre. Il est entré dans le domaine de la métaphysique. Ce n'est plus qu'une chose abstraite. // Le royaume de M. le comte de Chambord est par conséquent un royaume idéal. Il n'est pas de ce monde. Le pauvre prince est destiné à ne règner que dans les cœurs des Trudels et des Thibaults de l'avenir. // Trop de légitimité ! // L'excès en tout est un défaut, comme on chante dans Geneviève de Brabant* <ital. : trois mots>. // *Ce dernier laissa* deux 29 reine *Emine* ; il 33 poison. // *Une faiblesse* <ital.>, *voyez-vous !* // Il

---

11. Ce sont les légistes de Philippe le Bel et les défenseurs du pouvoir impérial contre le Saint-Siège qui, au XIV^e^ siècle, formulèrent la doctrine du droit divin des rois, fondée sur la maxime de saint Paul (*Romains*, XIII, 1) : *Non est enim potestas nisi a Deo* (Car toute autorité vient de Dieu). Cette doctrine trouva son expression la plus parfaite dans la *Politique tirée de l'Écriture sainte* rédigée par Bossuet, en 1679, à l'intention du dauphin (M. Mourre, *Dictionnaire*, t. III, p. 1461). Fondement de la monarchie française, la théorie du droit divin trouve ses règles d'application dans la loi salique.

12. Voir *GDU*, t. X, p. 692.

13. Ce paragraphe et les six suivants paraphrasent Lavicomterie (*op. cit.*, p. 75-83).

Tous y moururent[14]. C'était dans les intérêts du vainqueur.

Charles de Lorraine ayant été vaincu, les lâches écrivains de l'époque l'accusent de tout : rien de plus naturel.

S'il eût été vainqueur, au contraire, Hugues Capet, au lieu d'être un grand et saint roi, n'aurait plus été qu'un abominable rebelle, et l'on aurait applaudi au bras du bourreau qui aurait fait tomber sa tête. C'est l'histoire de tous les temps.

Jusqu'à lui, les rois de France avaient été plus ou moins électifs ; il passa l'éponge sur les droits de la nation en faisant couronner son fils Robert de son vivant.

La monarchie héréditaire et dite de droit divin était fondée – par l'usurpation, l'intrigue et l'assassinat.

Et c'est en vertu de cette usurpation et de ces crimes que le comte de Chambord est, de droit divin, roi de France.

Mais, me dira-t-on, Hugues Capet ne fut pas usurpateur : il fut l'élu de la nation.

Très bien, mais alors que deviennent les droits d'hérédité du comte de Chambord, puisque la volonté de la nation suffit pour les annuler[15] ?

Une pauvre cause que celle qu'on ne peut défendre qu'en s'appuyant sur le principe même qu'elle est destinée à combattre !

II

Robert le Pieux succéda à son père Hugues Capet, qui l'avait, comme je l'ai déjà dit, associé à la couronne, cinq ans auparavant, c'est-à-dire en 988[16].

39 vainqueur. // *Une faute* <ital.>, *tout au plus !* // Charles 41 tout : *c'est* naturel 53 pas *un* usurpateur 60 combattre ! <chronique du 14 octobre 1882> Robert 63 ans *avant sa mort*, c'est-à-dire

14. Pas tous : les fils de Charles de Lorraine, « les derniers de la race de Charlemagne, se réfugièrent en Allemagne, où leur postérité s'éteignit obscurément dans le XIII^e^ siècle » (*GDU*, t. IX, p. 436).

15. « Ou Hugues Capet fut un usurpateur, ou il fut élu. S'il fut un usurpateur, que sont ses descendants ? S'il fut élu, l'élection est donc un droit ; mais il fut l'un et l'autre » (Lavicomterie, *op. cit.*, p. 82).

16. Noël 987. Pour ce paragraphe et les cinq suivants, voir *GDU*, t. XIII, p. 1250.

Il avait d'abord épousé une princesse italienne nommée Suzanne[17], qu'il répudia un an après être monté sur le trône, pour épouser sa cousine Berthe[18], veuve d'Eudes, comte de Provence.

Toujours les mêmes !

Le pape Grégoire V[19], qui était moins indulgent que nos cléricaux[20], ne vit pas la chose du même œil. Il ordonna au roi de répudier la nouvelle reine[21], et le condamna à une pénitence de sept ans[22].

Robert ne voulut point se soumettre, et il fut excommunié avec toute sa cour.

C'est probablement pour cela qu'on le désigne sous le nom de Robert le *Pieux* – à moins que ce ne soit parce qu'il avait

68 Provence. // *Une faiblesse* <ital.> ! // Toujours 70 que *M. l'abbé Anthime Corbeil*, ne

17. Rozala, ou Suzanne d'Ivrée († 1003), fille de Bérenger II, roi d'Italie, veuve d'Arnoul II, dit le Jeune, comte de Flandre, épousa Robert II le Pieux (vers 988) et fut répudiée (vers 992).

18. Berthe de Bourgogne (née v. 964), fille de Conrad Ier le Pacifique, duc de Bourgogne, et de Mathilde de France (fille de Louis IV d'Outre-mer), veuve d'Eudes Ier, comte de Chartres, de Tours et de Blois, à qui elle avait donné cinq enfants, épousa Robert II le Pieux (996), dont elle était la cousine au quatrième degré, et fut répudiée (1001).

19. Brunon de Carinthie (v. 972–999), arrière-petit-fils de l'empereur Othon Ier, devint pape en 996. Chassé de Rome par Crescentius et par l'antipape Jean XVII, il y fut ramené, en 998, par Othon III.

20. Allusion à l'abbé Anthime Corbeil, directeur des élèves au Séminaire de Sainte-Thérèse, qui déplorait que Fréchette « se plaise et s'évertue à signaler surtout les fautes et les faiblesses des rois. Un tel système ne peut qu'exercer une funeste influence sur l'esprit et sur le cœur des jeunes gens ; aucun père ne voudrait souffrir que l'on enseignât, dans les classes, l'histoire de cette manière : *Maxima debetur puero reverentia* [On doit les plus grands égards à l'enfant] » (« La presse rouge », *Mi*, 23 septembre 1882, p. 2). En guise de réplique, Cyprien réclama que les collégiens « apprennent à abhorrer des crimes et des sacrilèges comme des crimes et des sacrilèges, et non pas à les excuser comme des *fautes* et des *faiblesses* » (« Chronique », *Pat*, 30 septembre 1882, p. 2).

21. Le concile de Rome (998) invoqua le prétexte de parenté : les lois canoniques interdisaient les mariages entre cousins jusqu'au septième degré ; de plus, Robert II était le parrain du dernier enfant de Berthe de Bourgogne et d'Eudes de Provence (l'Église assimilait l'alliance, même spirituelle, à la parenté).

22. Ce paragraphe et le suivant paraphrasent Larousse (*GDU*, t. XIII, p. 1250).

une belle voix, et qu'il aimait à chanter au lutrin avec les moines[23].

Quoi qu'il en soit l'excommunication ne s'arrêta pas au roi, à la reine et à la cour ; elle frappa même les évêques de France qui avaient autorisé le mariage[24].

Le pape mit tout le royaume en interdit. Le service divin fut défendu dans toute la France. « On ôta, disent les chroniques, les sacrements aux vivants et la sépulture aux morts[25]. »

Le monarque fut abandonné de tous, même de ses domestiques.

Il ne lui en resta que deux, « qui, disent encore les chroniques, regardant comme abominable tout ce que le roi avait touché, jetaient par la fenêtre les plats et les autres vases dont il se servait à table, donnant aux chiens, ou jetant au feu tout ce qu'on desservait de devant lui[26] ».

Enfin, Robert dut céder ; et après avoir répudié Berthe, il épousa Constance d'Arles[27].

Cette dernière fut une reine cruelle et despotique. Elle commença par introduire à la cour de France ce luxe effréné, ces modes ridicules[28] qui coûtèrent plus tard tant d'argent au pauvre peuple[29].

23. « Il se plaisait à chanter au lutrin et, comme il était lettré, il composa plusieurs hymnes, notamment celle qui commence par ces mots : *O constantia martyrum* ! » (*loc. cit.*) ; « Constance, peu versée dans les lettres latines, n'aperçut pas le malicieux calembour, et se montra très satisfaite d'entendre son nom chanté à l'office divin » (*op. cit.*, t. IV, p. 1015).

24. Le concile de Rome excommunia en effet Archambauld, évêque de Tours, qui avait béni le mariage, et tous les évêques qui y avaient assisté ou consenti.

25. M^me^ Robert, *les Crimes des reines de France*, p. 68.

26. *Loc. cit.*

27. Constance d'Arles ou de Provence († 1032), fille de Guillaume II, comte de Provence, et d'Adélaïde d'Anjou, épousa Robert le Pieux (vers 1003), contre lequel elle souleva ses fils, Henri et Robert (1031).

28. Des « habitudes efféminées », selon C. Pfister (*Études sur le règne de Robert le Pieux*, Vierney, 1885, et Genève, Slatkine Reprints, 1974, p. 65).

29. Ce paragraphe et les neuf suivants s'inspirent de M^me^ Robert (*op. cit.*, p. 69-72).

Elle rendit son mari malheureux au-delà de toute expression.

Il avait pour premier ministre et pour ami, Hugues de Beauvais[30]. Constance, qui regardait ce dernier comme un censeur incommode, conçut une telle haine contre lui, qu'elle le fit assassiner sous les yeux mêmes du roi, et tellement près de lui, que le sang jaillit jusque sur son pourpoint.

Il faut avouer qu'un mari assez bête pour souffrir de pareils outrages est un peu digne de son sort.

À l'exemple de son père Hugues Capet, Robert fit couronner son fils aîné comme son successeur, en 1017[31].

Constance, qui détestait le nouveau roi, lui fit subir de tels traitements que, sans argent, sans ressources et presque sans vêtements, il s'enfuit de la cour, et s'en alla errer à l'aventure, jusqu'à ce que Guillaume, comte de Perche, le fît jeter en prison pour un acte indigne, auquel il avait été entraîné par la nécessité.

Comme c'est touchant tout cela !

Ce jeune homme étant mort, Robert fit couronner son second fils nommé Henri.

Cela ne faisait pas l'affaire de la charmante Constance, qui voulait absolument que son plus jeune enfant, Robert[32], montât sur le trône.

Pour parvenir à ses fins, elle ne recula devant rien. Elle bouleversa le royaume, y alluma le feu des guerres civiles, fit périr des milliers de Français, et tenta de démembrer l'État.

---

109 1017. // *Sa mère*, qui
120 Robert, *succédât au* trône
115 nécessité. // *Des faiblesses* <ital.> tout

---

30. Hugues de Beauvais, favori de Robert le Pieux qui lui avait concédé de vastes terres, appartenait à la maison de Blois, alliée de Berthe de Bourgogne, alors en lutte contre la maison d'Anjou, alliée de Constance d'Arles (voir C. Pfister, *op. cit.*, p. 66-71).

31. Hugues, dit le Grand (1007–1025), fut associé au trône de France par l'archevêque de Reims, le 19 juin 1017, en l'église de Saint-Corneille de Compiègne.

32. Robert Ier le Vieux ou sans Terre (1011–1076), duc de Bourgogne (1031).

Heureusement qu'elle échoua.

Charmant régime, n'est-ce pas, que celui qui met ainsi le sort de tout un peuple aux mains d'une odieuse intrigante !

La cruauté sans nom de cette femme éclata surtout dans le procès et la condamnation qu'elle fit subir à son confesseur, un chanoine d'Orléans nommé Étienne, qui ne voulait pas se soumettre à ses exigences, et qu'elle accusa d'hérésie, pour se venger[33].

Une sainte femme, voyez-vous !

Le pauvre confesseur fut condamné au supplice.

Sa persécutrice assista au procès ; et, en sortant de l'église, ce monstre de férocité, insultant aux derniers moments d'un malheureux, s'avança vers Étienne, l'accabla d'injures, lui cracha au visage, et lui creva les deux yeux avec une baguette qu'elle tenait à la main[34] !

Que diable, on n'est pas parfait.

Puis elle assista au supplice. Et quel supplice ! Le chanoine fut enfermé dans une chaumière[35], et rôti vivant !

Robert le Pieux mourut en 1031.

Voilà ce qui se passa sous ce règne de trente-quatre ans, qui est cependant rangé parmi les règnes les plus paisibles qu'ait eus la France !

Ô royauté ! ô monarchie ! comme on t'aime, lorsqu'on étudie tes œuvres !

Ô républicains, comme vous êtes criminels d'avoir porté une main sacrilège sur cette merveilleuse et sublime institution !

139 main ! // *Une simple faute* <ital.> !... Que 150 institution ! // *Vive Henri V !* <ital. : trois mots ; chronique du 21 octobre 1882> // À

33. Ce paragraphe et les six suivants paraphrasent Mme Robert (*op. cit.*, p. 72-74).

34. Voir Voltaire, *Histoire du Parlement*, dans *Œuvres complètes*, t. XV, p. 497.

35. Coquille du texte de base : *chaudière*. Nous corrigeons d'après Mme Robert, *op. cit.*, p. 74 : « [...] enfermés dans une chaumière, autour de laquelle on mit le feu ».

III

À Robert le Pieux succéda, comme je l'ai dit plus haut, Henri Ier.

Je passerai avec rapidité sur le règne de ce prince, dont les sèches chroniques du temps accusent la nullité et l'insignifiance[36].

Il commença par lutter contre sa mère, qui avait ameuté contre lui plusieurs des grands feudataires du royaume, et ne dut de conserver sa couronne, qu'à son alliance avec Robert de Normandie, mieux connu sous le nom de Robert le Diable[37].

En voilà un au moins de bien nommé.

Le reste du règne se passa en querelles obscures et en guerres intestines, où le sang français coula abondamment, comme toujours.

Ce roi dur, hautain, fourbe et vulgaire, laissa trois fils[38], entre autres Philippe Ier, qui fut couronné à l'âge de sept ans, en 1066.

IV

Le nouveau roi fit preuve de la plus révoltante ingratitude envers Baudouin V[39], comte de Flandre, qui avait été son tuteur, et qui avait gouverné assez sagement la France sous son nom pendant huit ans[40].

---

152 dit *dans ma dernière chronique*, Henri

---

36. « Nous passerons avec rapidité sur [le] règne [de ce roi] » (Lavicomterie, *op. cit.*, p. 88) « dont la nullité et la faiblesse apparaissent dans les sèches chroniques qui retracent sa vie » (*GDU*, t. IX, p. 184).

37. Robert II le Magnifique ou le Diable († 1035), duc de Normandie (1027), fut l'allié, en 1031, d'Henri Ier.

38. Philippe Ier, seul roi en 1060 (plutôt qu'en 1066, comme l'écrit Fréchette) ; Robert, « mort jeune après 1063 », et Hugues, dit le Grand (1057–v. 1102). Voir A. Franklin, *les Rois*, p. 10.

39. Baudouin V le Débonnaire, le Pieux ou de Lille (v. 1010–1067), régent de France (1060). Sa fille, Mathilde, épousa Guillaume le Conquérant, dont il seconda l'expédition en Angleterre en 1066.

40. Ce paragraphe et les sept suivants s'inspirent de Lavicomterie, *op. cit.*, p. 90-91.

Baudouin[41] avait laissé deux enfants. Robert le Frison, leur oncle, voulut les dépouiller de leur héritage.

Philippe, comme leur souverain, était leur juge naturel. Que fait-il ? Il essaie d'attiser les dissensions, afin de s'emparer des Flandres à son propre bénéfice. L'histoire des deux plaideurs[42].

Robert s'adresse à lui, et lui promet[43] beaucoup s'il veut lui aider à dépouiller ses neveux. Philippe[44] s'y engage.

Richilde[45], veuve de Baudouin, arrive avec une grosse somme d'argent, pour l'engager à soutenir la cause de ses enfants ; Philippe prend l'argent, et – comme un électeur de Trois-Rivières[46] – se range du côté de Richilde.

Robert, trompé, lève une armée.

Philippe part en guerre de son côté ; et voilà les Français à s'entretuer encore pour les querelles de ces bons rois !... Admirable régime.

---

41. Confusion possible. Baudouin V avait eu deux fils : Baudouin VI de Mons ou le Bon (v. 1030–1070), comte de Hainaut et comte de Flandre, et Robert Ier le Frison (v. 1033–1093), comte et régent de Flandre. Mais ce sont les fils de Baudouin VI : l'aîné, Arnoul III (v. 1055–1072), héritier de la Flandre, et le cadet, dont nous ignorons le nom, héritier du Hainaut, qui durent lutter contre leur oncle, Robert le Frison. Voir *la Grande encyclopédie*, t. XIX, p. 728.

42. Allusion à la fable de La Fontaine, « L'huître et les plaideurs » (IX, 9).

43. Coquille du texte de base : *permet*. Nous corrigeons d'après Lavicomterie : « Robert le Frison vient le [Philippe] trouver, lui *promet* de faire avec lui *tel arrangement qu'il jugera à propos* » (*op. cit.*, p. 90).

44. Texte de base : *Robert*. Nous corrigeons d'après le sens.

45. Richilde († v. 1086), fille de Regnier IV, comte de Hainaut, épousa Hermann, comte de Valenciennes, Baudouin VI, comte de Flandre, et Guillaume, comte d'Essex.

46. Arthur Turcotte, candidat libéral défait dans le comté des Trois-Rivières aux élections provinciales du 2 décembre 1881, reprocha aux conservateurs de lui avoir « volé [son] élection en achetant les consciences » : « J'avais pour moi la majorité des électeurs ; on a changé cette majorité en minorité au moyen de l'argent et de la corruption la plus effrénée » (« Aux électeurs », *la Concorde*, 5 décembre 1881, p. 2). De cette lettre, *la Patrie* du surlendemain publia un résumé que Cyprien commenta dans sa chronique du 10 décembre 1881 (p. 2).

Philippe avait épousé Berthe[47], fille du duc de Frise. Il la répudia pour s'associer à Bertrade de Montfort[48], qui était déjà mariée au comte d'Anjou. C'était suivre les traditions de la famille.

La pauvre répudiée mourut dans la misère.

Les rois de France – si l'on en croit les programmeux – ont toujours été des enfants soumis de l'Église. Eh bien, qu'on en juge par celui-ci.

Après ce mariage scandaleux, on assembla un concile à Autun le 16 novembre 1094. Le roi y fut excommunié.

Encore un !

Tout naturellement Philippe se moqua du concile d'Autun comme de sa première chemise, et continua à vivre avec sa reine de contrebande.

Le pape Urbain II[49] écrivit une lettre circulaire à tous les évêques de France, leur enjoignant *de réduire Philippe à la raison, sinon d'en user contre lui avec toutes les rigueurs des Canons.*

Tout ayant été inutile, on convoqua un nouveau concile qui s'ouvrit à Clermont sous la présidence du pape lui-même, le 18 novembre 1095.

Le roi y fut de nouveau excommunié avec la reine, et la peine d'excommunication s'étendit même *à ceux qui donneraient à Philippe le titre de roi, ou le reconnaîtraient pour souverain.*

Le bon roi s'obstina plus que jamais.

---

199 un, *monsieur Pistolet* ! // Tout 202 contrebande. // *Une faiblesse !* // Le

---

47. Berthe (ou Bertrade) de Hollande († 1094) épousa Philippe Ier (vers 1072) et fut répudiée (vers 1092), sous prétexte de parenté.

48. Bertrade de Montfort († 1117), fille du comte Simon Ier de Montfort, épousa en 1089 Foulques IV, dit le Réchin (le Hargneux), comte d'Anjou et de Touraine, dont elle était parente au quatrième degré, et vers 1092 Philippe Ier, dont elle était parente au cinquième ou au sixième degré (voir Mme Robert, *op. cit.*, p. 78).

49. Eudes (ou Otton) de Châtillon (1042–1099), archidiacre de Reims, prieur de Cluny, cardinal d'Ostie, légat d'Allemagne (1084–1085), pape de 1088 à sa mort.

Le pape appela alors un nouveau concile à Tours, où les décisions d'Autun et de Clermont furent pleinement confirmées.

Craignant une révolte de ses sujets, Philippe fit semblant de plier, et assista à un nouveau concile tenu à Nîmes.

Il y reçut l'absolution du pape, après avoir juré publiquement de se séparer de sa chère Bertrade, que son premier mari réclamait à grands cris.

Va sans dire que ce n'était qu'une farce, et qu'au mépris de ce serment prêté solennellement dans un concile, Philippe retourna bientôt en riant sous cape se remettre aux pieds de la donzelle.

Les misérables républicains osent appeler cela un parjure. Dans certains endroits, les bons principes exigent qu'on enseigne aux enfants à considérer à peine cela comme une *faute* sans conséquence.

Il paraîtrait qu'il n'y a pas de mal à se parjurer quand on est roi. Mais en revanche [il est bien compris que ceux[50]] qui racontent la chose sont des chroniqueurs scandaleux[51].

Le pape Pascal II[52], qui succéda à Urbain, convoqua un cinquième concile à Poitiers, où les deux coupables furent de nouveau excommuniés.

Pourquoi toutes ces excommunications les unes sur les autres ? C'est plus que je n'ai jamais pu savoir.

Comme toujours, Philippe s'en moqua.

À Troyes[53], sixième concile où cette fois le roi et la reine sont tous deux présents.

---

50. Passage omis dans la brochure. Nous le rétablissons d'après *la Patrie*.

51. « Un correspondant du *Courrier du Canada* qui signe *Héraclite* administre à Cyprien, le chroniqueur scandaleux de *la Patrie*, une correction magistrale [« Les incartades de *la Patrie* », *CC*, 28 septembre 1882, p. 2] » ([J.-P. Tardivel], « Quelques coups de fouet », *Vé*, 7 octobre 1882, p. 1).

52. Rainerio Galliata (v. 1050–1118), moine de Cluny, cardinal de Saint-Clément, abbé du monastère de Saint-Paul-hors-les-murs, pape de 1099 à sa mort.

53. Fréchette confond ici deux conciles : Beaugency, 30 juillet 1104 (le serment sur l'Évangile), et Paris, 5 décembre 1104 (la marche pieds nus). Voir R.-F. de Rohrbacher, *Histoire universelle de l'Église catholique*, t. VII, p. 768-769.

Il y jurent sur l'Évangile, et pieds nus, de se séparer.

Nouvelle farce.

Ils ne se séparent pas plus que la première fois.

Enfin quelques historiens prétendent qu'ils finirent par obtenir une dispense quelconque. Plusieurs n'en croient rien[54].

Quant à cette charmante reine Bertrade, Yves de Chartres la traite de *femme perdue*. Il l'appelle la *Jézabel de la France*[55]. C'est l'opinion d'un évêque ; ce qui ne manquera pas de scandaliser considérablement les cléricaux.

Orderic Vitalis en fait un portrait affreux dans son *Histoire ecclésiastique*[56]. Il l'accuse carrément d'avoir tenté à plusieurs reprises de faire assassiner et empoisonner Louis VI, surnommé le Gros[57], fils de son mari, dans le but d'élever son propre enfant sur le trône.

Le fait est confirmé par Mézeray[58].

Cette malheureuse est aussi accusée d'avoir fait tuer Geoffroy Martel, le fils de Foulques d'Anjou[59], son mari légitime. Le motif était de faire passer le duché d'Anjou au fils qu'elle-même avait eu de Foulques[60].

---

242 se *séparèrent* pas 245 Yves, *évêque de* Chartres 247 scandaliser *la Minerve* <ital.>. // Orderic

---

54. Tandis que Larousse (*GDU*, t. II, p. 625) et Henri Martin (*Histoire de France*) prétendent qu'après le concile de Paris l'Église ferma les yeux sur la conduite de Philippe et de Bertrade, Mézeray (*Histoire de France*) soutient le contraire.

55. Yves de Chartres (1035–1116), lettre à Hugues, archevêque de Lyon, 1093-1094, dans *Correspondance*, éditée et traduite par J. Leclercq, t. I, Paris, Les Belles Lettres, 1949, p. 99.

56. Orderic Vital (1075–v. 1150), *Histoire ecclésiastique*, livre XI, chap. IX.

57. Louis VI le Gros (v. 1081–1137), fils de Philippe Ier et de Berthe de Hollande, associé au trône de France (vers 1101) et seul roi (1108), épousa vers 1104 Lucienne de Rochefort et vers 1115 Alix ou Adélaïde de Savoie.

58. Nous n'en avons pas trouvé confirmation chez Mézeray.

59. Geoffroy IV, dit Martel II, associé à son père, Foulques le Réchin (1043–1109), comte d'Anjou (1088), fut tué traîtreusement au siège de Candé (mai 1106).

60. Foulques V le Jeune (1095–v. 1132). Ce paragraphe et les deux suivants s'inspirent de Mme Robert, *op. cit.*, p. 83-84.

Philippe Ier mourut en 1108.

Après sa mort, les uns prétendent que Bertrade retourna à son premier mari, les autres disent qu'elle se retira dans un couvent. En tout cas, elle avait rudement besoin de faire pénitence.

Un fait.

Au concile de Poitiers, Guillaume duc d'Aquitaine[61] s'éleva contre les légats avec tant de véhémence qu'il entraîna avec lui plusieurs personnages puissants. Le peuple même se mit de la partie, et en vint jusqu'à la violence. On dispersa l'assemblée à coups de pierres.

Jugez maintenant si un pareil fait avait lieu sous la république !...

C'est sous le règne de ce Philippe que les croisades ont pris origine, et que sont nées les dissensions séculaires entre la France et l'Angleterre, qui ont fait répandre tant de sang et causé tant de ruines[62].

Voici, suivant Lavicomterie[63], à quelle cause insignifiante toutes ces guerres, tous ces malheurs peuvent être retracés :

Robert et Henri, fils de Guillaume duc de Normandie[64], sont en visite chez Philippe Ier à Conflans. Les deux enfants s'amusent avec Louis, le fils de ce dernier. À propos de jeu, une discussion s'élève, et Louis laisse échapper un mot offensant à l'adresse de Henri[65]. Celui-ci se fâche ; on en vient aux coups, et le jeune Louis est rossé d'importance.

61. Guillaume, duc d'Aquitaine, comte de Poitiers (1087–1127).

62. Ce paragraphe s'inspire de Lavicomterie, *op. cit.*, p. 92. Selon M. Trudel (*l'Influence de Voltaire*, t. II, p. 220-221), la conception que Fréchette se fait des croisades concorde avec celle de Voltaire.

63. Lavicomterie, *op. cit.*, p. 92.

64. Guillaume Ier, dit Guillaume le Conquérant (v. 1027–1087), duc de Normandie (1035), roi d'Angleterre (1066). Père de Robert III Courteheuse (v. 1050–1134), duc de Normandie (1087), de Guillaume II le Roux (v. 1056–1100), roi d'Angleterre (1087), et d'Henri Ier, dit Beau-Clerc (1068–1135), roi d'Angleterre (1100).

65. « Louis appela Henri fils de bâtard » (Lavicomterie, *op. cit.*, p. 92).

Philippe, pour venger l'affront fait à son héritier, prend Vernon, dépendant de la Normandie. Robert, en revanche, s'empare de Beauvais. Guillaume, roi d'Angleterre, envahit la Saintonge et le Poitou, et porte le ravage jusqu'aux portes de Paris.

Ce fut le commencement de sept siècles de guerres sanglantes.

Nos deux étourdis furent ainsi cause de la mort de peut-être cent millions de Français et d'Anglais qui ont péri sur les champs de bataille[66].

Il est vrai qu'ils sont morts *pour leurs rois*...

Un grand honneur !

Seulement, dans notre siècle de positivisme[67], cet honneur-là n'est plus apprécié autant qu'il l'était alors.

Les peuples dégénèrent évidemment.

IV [*bis*]

Dans cette longue suite de monstres, de brigands, d'assassins, d'adultères, de sodomites, d'incestueux, de sacrilèges et d'excommuniés, que l'on appelle les rois de France, l'historien attristé se réjouit d'en rencontrer un de siècle en siècle qui ne soit point souillé de quelque crime qui déshonore l'humanité.

Or Louis VI dit le Gros est de ce nombre. On ne peut guère lui reprocher que d'avoir répudié sa première femme,

298 évidemment. <*chronique du 28 octobre 1882*> Dans

66. Voir *ibid.*, p. 93.

67. Données de la doctrine d'Auguste Comte : condamnation de la métaphysique et de la transcendance ; promotion des sciences expérimentales dans le cadre d'une idéologie de progrès ; constitution d'une société matérialiste dans un régime tyrannique ; fabrication d'une religion dont l'objet du culte serait l'Humanité, liée à la Terre et à l'Espace ; aliénation des individus dans l'adoration de la Nature. « On sait que, vers 1876, la franc-maçonnerie avait répudié son vague déisme traditionnel pour embrasser le positivisme » (E. Lecanuet, *l'Église de France sous la Troisième République*, t. II, Paris, J. de Gigord, 1910, p. 190, n. 1).

de Rochefort[68], parce qu'au siège de Montlhéry, le comte, son beau-père, avait laissé échapper certains prisonniers auxquels le roi tenait beaucoup – mais pas pour les pensionner sur sa cassette particulière.

On avouera que c'est bien peu, si on le compare avec ses prédécesseurs. Il semble qu'on doive tenir compte à un roi de n'avoir pas fait une dizaine de fois plus que les trois quarts des repris de justice qui peuplent nos pénitenciers.

C'est une fameuse note en faveur de l'institution !

V

Ce roi fut remplacé sur le trône de France, en 1137, par son fils, Louis VII dit le *Jeune* ou le *Pieux*[69].

Sa piété ne l'empêcha pas cependant de faire certaines fredaines avec une drôlesse du nom de *Gille* ou *Gillette*. – Le fait est constaté par le père Labbé et le père Anselme[70].

Elle ne l'empêcha pas non plus de faire assassiner *treize cents* personnes à la fois.

Voici dans quelles circonstances :

En 1144[71], Albéric, archevêque de Bourges, étant mort, le pape Lucius II[72], qui venait de monter sur le trône, le remplace

314 qui *remplissent* nos

68. Sous prétexte de consanguinité, le 23 mai 1107. Elle était la fille du sénéchal de France, Gui le Rouge, comte de Rochefort, lequel, en 1105, au nom du roi Philippe et du roi désigné (Louis), avait promis le pardon aux frères Garlande (Gilbert, Guillaume et Anseau), qui avaient occupé la forteresse de Montlhéry avec la complicité de Milon II de Bray. Louis ne put que ratifier la paix conclue ; mais pour empêcher toute nouvelle rébellion des coalisés, il fit démolir les fortifications du château, à l'exception du donjon. Voir *Louis VI le Gros. Annales de sa vie et de son règne*, A. Luchaire, édit., Paris, 1890, p. xxx-xxxi.

69. Louis VII, dit Louis Flores, le Jeune ou le Pieux (v. 1119–1180), deuxième fils de Louis VI et d'Alix de Savoie, associé au trône de France (1131), seul roi (1137).

70. Philippe Labbé (1607–1667), jésuite, *Histoire des rois de France depuis Faramond jusques au règne de Louis XIV*, Paris, J. Henault, 1667 ; Anselme de Sainte-Marie (Pierre de Guibours), *Histoire générale et chronologie de la maison royale de France et des grands officiers de la couronne*, Paris, E. Loyson, 1674.

71. En 1143, selon Larousse (voir *GDU*, t. X, p. 699).

72. Gherardo Caccianemici († 1145), cardinal chancelier et bibliothécaire (1142), pape de 1144 à sa mort.

sans consulter le roi. Celui-ci se fâche, et ne veut pas reconnaître le nouveau titulaire[73], qui appelle à son secours Thibaut[74], comte de Champagne.

Le roi marche contre ce dernier, s'empare de Vitry-le-Brûlé, et commence un égorgement général.

Treize cents personnes, hommes, femmes et enfants, se réfugient dans une église. Louis le *Pieux* fait cerner le temple par ses piqueurs et ses hallebardiers, et fait mettre le feu aux quatre coins.

Pas un malheureux n'échappa ! et le bon roi eut l'avantage de pouvoir tout entendre et tout voir, du haut d'une tour voisine où il monta pour jouir du coup d'œil.

Et dire que cette pauvre France, aveuglée par les principes modernes, persiste à vouloir se priver de spectacles aussi intéressants !

Louis VII était un imbécile ; *simplicior quam deceret principem*[75], dit Duchesne[76], et ce n'est pas peu dire. Aussi les fleurons de contrebande n'ont pas manqué à sa couronne conjugale !

Il épousa – pour sa dot – la fille de Guillaume X, duc de Guyenne, qui s'appelait *Aliénor*[77].

---

329 Champagne, – *pas le nôtre* <Charles Thibault>. // Le roi marche contre *Thibault*, s'empare 347 Aliénor, *Éléonor* <ital. : deux mots> *ou Éléanore* <ital.>. *Elle avait une sœur qui se nommait Alix, Pernelle, Perronnelle* <ital. : trois mots> *ou Pétronille* <ital.>. *M. Basile n'a qu'à choisir : c'est pour lui que j'entre dans ces détails.* // Le

---

73. Pierre de La Châtre, neveu du pape Innocent III.

74. Thibaut II, dit le Grand († 1152), comte de Blois, de Chartres et de Brie (1102), comte de Champagne (1125).

75. Traduction : Plus simple de manières (franc, ouvert) qu'il ne conviendrait à un prince.

76. André Duchesne (1584–1640), *Historiae Francorum scriptores*, 1636–1641.

77. Aliénor ou Éléonore d'Aquitaine ou de Guyenne (v. 1122–1204) épousa en 1137 Louis VII, lui apportant en dot la Gascogne, la Saintonge, le comté de Poitou, toute la Flandre occidentale, de Nantes aux Pyrénées ; répudiée en 1152, elle épousa, la même année, Henri II Plantagenet (1133–1189), duc de Normandie et comte d'Anjou, roi d'Angleterre (1154).

Le pauvre prince eut la malencontreuse idée de se faire suivre par elle dans la croisade qu'il avait entreprise contre les Sarrasins, pour se faire pardonner sa petite hécatombe de Vitry-le-Brûlé.

Voyant le roi partir avec la reine suivie de toute une cour, – bel attirail pour partir en guerre ! – les hauts seigneurs, en fidèles imitateurs de leur suzerain, voulurent emmener aussi leurs femmes. Les petits seigneurs en firent autant. Ce fut là une cause de désordres inouïs, qui entraînèrent les désastres que l'on sait[78].

Raymond de Poitiers, prince d'Antioche, était l'oncle de la reine. Louis se réfugia chez lui. Mal lui en prit, car la charmante Aliénor – les rois et les reines de France n'ont guère reculé devant l'inceste – ne cacha à personne ses relations criminelles avec son oncle... et avec d'autres.

Jean de Serres, Dupleix et Brantôme nous en content de belles sur les exploits de *l'illustre aïeule*[79].

> Cette femme, dit de Serres, accoutumée à la licence du temps et du lieu, s'était tellement abandonnée aux voluptés du Levant, que la *puanteur de son incontinence* était répandue partout, avant que le roi s'en aperçût. Son impudence l'avait portée si avant qu'elle voulait effrontément demeurer à Antioche, et quitter son mari... préférant l'amitié d'un *bouffon* nommé Saladin, d'engeance sarrasine, à la grandeur d'un roi de France[80].

Jean Bouchet[81], dans ses *Annales d'Aquitaine*, affirme même qu'elle conspira pour livrer son mari aux Sarrasins !

359 charmante *Éléonore* – les

78. « Des milliers de chrétiens perfidement abandonnés, le roi s'en revenant, s'échappant honteusement » (*GDU*, t. VII, p. 330). Pour ce paragraphe et le suivant, voir Mme Robert, *op. cit.*, p. 90-91.

79. Jean de Serres (v. 1540–1598), *le Véritable inventaire général de l'histoire de France, jusqu'en 1422* (1597) ; Scipion Dupleix (1569–1661), *Histoire générale de France* (1621–1643) ; Pierre de Bourdeille (v. 1537–v. 1614), abbé et seigneur de Brantôme, *Vies des dames illustres, Vies des dames galantes, Vies des hommes illustres et des grands capitaines* (1665–1666).

80. J. de Serres, *op. cit.*, p. 123 : « mari, *osant bien jeter sur sa turpitude le voile de religion ; disant sans rougir, qu'elle ne pouvait plus être femme de Louis, auquel elle était cousine au 4e degré*, préférant » ; dans la citation, c'est Fréchette qui souligne.

81. Jean Bouchet (1476–1550), *Annales d'Aquitaine, faits et gestes en semaine des rois de France et d'Angleterre, pays de Naples et de Milan* (1535). Voir *GDU*, t. II, p. 1055.

En voilà encore une dont le comte de Chambord doit être fier !

Pour ramener sa femme en France, le grand roi fut obligé de la faire enlever de force de chez son oncle[82].

À son retour, – usant d'un privilège tout royal, – le saint roi divorce ; et, pendant que sa femme va se remarier avec le duc de Normandie, qui fut depuis roi d'Angleterre, il épouse Constance de Castille, puis Adélaïde de Champagne[83].

Enfin Louis VII fait couronner son fils Philippe[84], surnommé Auguste, et meurt l'année suivante, en 1180, après avoir, par son divorce, perdu le Poitou et la Guyenne, et traîné la France dans toutes sortes d'aventures sanglantes avec l'Angleterre[85].

VI

Philippe-Auguste – encore un qui a été excommunié pour ses *fautes* et ses *faiblesses* ! – monta sur le trône en 1180, et commença son règne par d'odieuses persécutions contre les juifs, qu'il fit chasser impitoyablement de tout le royaume, après avoir confisqué la plus grande partie de leurs biens[86].

381 puis *Alex* <ital.> *ou Adélaïde* <ital.> de 382 fils, et 386 Angleterre. *// A samedi prochain Philippe II dit Philippe-Auguste, Louis VIII le minus habens* <ital. : deux mots>, *et Louis IX que l'Église a canonisé sous le nom de saint Louis de France* <ital. : cinq mots ; chronique du 4 novembre 1882> *J'ai promis pour aujourd'hui un mot sur Philippe-Auguste, sur Louis VIII et sur Louis IX. Voici : //* Philippe-Auguste

82. Mme Robert, *op. cit.*, p. 92.

83. Louis VII épousa en 1154 Constance de Castille, fille d'Alphonse VII, roi de Castille ; devenu veuf, il épousa en 1160 Alix (ou Adèle) de Champagne († 1206), fille de Thibaut II, comte de Champagne.

84. Philippe II dit Philippe-Auguste (1165–1223), fils de Louis VII et d'Alix de Champagne, associé au trône de France (1179), seul roi (1180), d'abord sous la régence de Philippe d'Alsace, comte de Flandre.

85. La première moitié de ce paragraphe s'inspire de Lavicomterie (*op. cit.*, p. 105) et la seconde de Larousse (*GDU*, t. X, p. 699).

86. Ce paragraphe provient de Larousse (*GDU*, t. XII, p. 809) et la suite de la section de Lavicomterie (*op. cit.*, p. 108-115).

Un an après, il signe une ordonnance contre les blasphémateurs[87].

Très bien ! mais quand le blasphémateur était noble, il en était quitte pour une amende, tandis que les roturiers étaient impitoyablement noyés.

Dame, il paraît que plus on se rapproche de la royauté, et plus on jouit du bénéfice de ses privilèges. Et l'on sait qu'un des privilèges de la royauté c'est de pouvoir commettre les plus grands crimes du monde, tout en n'étant coupable que de *fautes* et de *faiblesses* !

Un roturier c'est [une] autre affaire !

Ce Philippe-Auguste fut un excellent mari ; seulement – pour suivre les traditions de la famille probablement – il aimait la nouveauté.

Aussi il répudia sa femme Ingelberge[88] ; et probablement ne se serait-il pas arrêté en si beau chemin, si le pape ne lui avait pas barré la route par une excommunication en règle[89].

397 noyés. // *Ainsi, M. Faucher de Saint-Maurice* <ital. : deux mots>, *par exemple, lâche un sacrebleu* <ital.> *; il paie l'amende, et tout est dit. // D'un autre côté, si le grand vicaire Trudel, laisse échapper le moindre sapristi* <ital.>, *on le noie ! // Est-ce juste ?* // Dame 407 femme *Ingerburge, Ingelburge, Isemburge, Ingburge, Gelberge, Gerberge, Ingerberge* <ital. : sept mots> *ou Bosilde* <ital.>, *de Danemark. J'entre dans ces détails de noms pour l'édification du Courrier du Canada* <ital. : trois mots>. // *Or, il est probable qu'il ne serait* pas

87. Dans *la Patrie* du 4 novembre 1882 (voir variante 397), au « roturier » François-Xavier-Anselme Trudel, Fréchette oppose ironiquement le « noble » Faucher de Saint-Maurice : en réalité Narcisse Faucher, qui s'attribuait volontiers des titres de noblesse – manie dont Cyprien, quelques mois plus tôt, s'était moqué (voir « Chronique », *Pat*, 8 juillet 1882, p. 2).

88. Ingeburge de Danemark (1175–1236) était la deuxième femme de Philippe-Auguste (la première, Isabelle de Hainaut, était morte en couches, le 15 mars 1190) ; il l'avait épousée le 14 août 1193. Mais dès le 5 novembre 1193, ressentant « contre elle une aversion, restée aujourd'hui encore inexpliquée » (*GDU*, t. IX, p. 691), il la répudia, sous prétexte de parenté. Il la reprit toutefois en 1213.

89. Innocent III avait sommé Philippe-Auguste, qui avait épousé, le 1er juin 1196, Agnès de Méranie, de chasser sa nouvelle femme et de reprendre Ingeburge. « Philippe s'y refuse, et, non seulement il est excommunié, mais le domaine royal tout entier est mis en interdit [octobre 1199–mars 1200] » (A. Franklin, *les Rois*, p. 19 et 20).

Entre parenthèses, j'espère que l'on compte tous mes excommuniés ; car, comme la liste en est longue, on pourrait s'embrouiller dans le tas.

Un bon matin, Philippe part pour les Croisades, en compagnie de Richard[90], roi d'Angleterre, avec qui il se lie d'amitié et d'intérêts.

Quelque temps après, il s'en revient seul, après avoir juré à Richard qu'il n'entreprendrait rien contre les États de ce dernier pendant son absence.

Or il n'est pas plus tôt rendu en France, qu'il trahit son serment, et, allié à Jean[91], frère de Richard, il s'empare de Gisors et de toutes les villes du Vexin.

Richard accourt, se raccommode avec son frère, et, unis à quelques seigneurs mécontents, ils saccagent les villes et les campagnes de France, qui paient ainsi pour le parjure de leur roi.

Il serait trop long pour le cadre que je me suis fixé de rapporter, même en abrégé, les excès, les horreurs, les indignités, que ce roi fit subir aux Languedociens ou Albigeois. Les assassinats commis par ses ordres se comptent par milliers.

Il fit saccager Toulouse, Carcassonne, Albi, Castelnaudary, Narbonne, Béziers, Lavaur, Saint-Gilles, Moissac, Arles et Avignon. À Béziers seulement, on égorgea plus de *soixante mille personnes*[92].

Des ruisseaux de sang coulèrent dans les rues.

---

410 compte *bien* tous 434 rues. // *Est-ce vrai cela, oui ou non ?* // Ce

---

90. Philippe-Auguste, répondant à l'appel du pape Grégoire VIII, prit part à la troisième croisade (1189–1192) en compagnie de Richard Ier Cœur de Lion (1157–1199), roi d'Angleterre, et de Frédéric Ier Barberousse, empereur germanique.

91. Jean sans Terre (1167–1216), gouverneur de l'Irlande (1185), roi d'Angleterre (1199).

92. La prise de Béziers, le 22 juillet 1209, première action de la croisade contre les Albigeois (appelée par le pape Innocent III), aurait fait vingt mille victimes. L'énumération hétéroclite de Fréchette évoque des événements survenus pendant les vingt ans que dura la conquête du Midi.

Ce saint roi eut un fils naturel[93] qui fut évêque de Noyon.

Enfin, Philippe-Auguste fut un monarque fourbe, avare, cruel et impudique. Il fut excommunié une fois, et une autre fois menacé de l'être[94].

Et on l'appelle Auguste !

Et c'est là un des rois de France les plus vantés[95] !

Hélas !

VII

Son fils, Louis VIII[96], fut un pauvre sire dépourvu d'intelligence et de caractère, qui, dans un règne de trois ans seulement, trouva le moyen, par ses injustices, ses persécutions et ses cruautés, de prouver qu'il était bien le fils de son père.

Son seul mérite est d'avoir eu pour épouse Blanche de Castille, qui fut une noble et sainte femme[97], et pour fils Louis IX, qui dérogea au point d'être un excellent roi et un grand chrétien[98].

439 on appelle *cela* Auguste 450 chrétien. // Oui

93. Pierre-Charlot (v. 1208–1249), évêque de Noyon (1240), fils d'une jeune femme d'Arras.

94. Innocent III, par la décrétale *Novit ille* (avril–mai 1204), menaça d'excommunier pour « péché contre la paix » Philippe-Auguste, reparti en guerre contre Jean sans Terre pour la possession du Poitou.

95. Y compris par les historiens ou publicistes libéraux : Larousse (*GDU*, t. XII, p. 809) et Michelet (*Histoire de France*, t. III, p. 133-134) louent les réalisations de ce monarque, dont la confirmation de près de quatre-vingts chartes communales.

96. Louis VIII le Lion pacifique ou Cœur de Lion (1187–1226), fils de Philippe II et d'Isabelle de Hainaut, roi d'Angleterre (1216) et roi de France (1223).

97. Blanche de Castille (v. 1185–1252), fille d'Alphonse VIII et d'Aliénor d'Angleterre, épousa Louis VIII en 1200. Elle fut régente de France durant la minorité de son fils, Louis IX (1226–1236), et durant la septième croisade (1248–1252). M^me^ Robert la qualifie d'implacable et de cruelle, affirmant qu'« aucun des crimes nationaux que les autres [reines] avaient commis ne lui échappa » (*op. cit.*, p. 107).

98. Louis IX, ou saint Louis (1214–1270), quatrième fils de Louis VIII et de Blanche de Castille, accéda au trône de France en 1226 sous la régence de sa mère, puis régna de 1236 à sa mort. « Ayant annoncé, un jour, qu'il

VIII

Oui, par une exception extraordinaire, on trouve dans la liste des rois de France un homme qui fut bon, doux, secourable, humain, législateur paternel, souverain intègre, fils, époux et père sans reproche.

Quand on appartient à une famille comme la sienne surtout, c'est un grand mérite.

Aussi l'Église, qui avait excommunié ses ancêtres pour leurs crimes, canonisa Louis IX[99], pour ses vertus.

Hélas ! il n'avait guère suivi l'exemple de ses pères ; ses enfants ne suivirent guère son exemple non plus[100].

IX

Louis IX étant mort de la peste au siège de Tunis, en 1270, son fils fut proclamé roi par les débris de l'armée, et gouverna pendant quinze ans sous le nom de Philippe III surnommé le *Hardi*[101].

Il rentra en France avec les cendres de son père, de sa femme, de son oncle, de sa tante et de son cousin, tous victimes de la croisade entreprise par Louis IX[102].

---

461 plus. // *J'en parlerai.* <chronique du 11 novembre 1882> Louis 468 cousin. // Bientôt

---

parlerait, la semaine suivante, de saint Louis, un confrère lui avait rédigé une longue semonce, qu'il dut rentrer, Fréchette, le jour arrivé, ayant simplement dit que saint Louis était le seul roi de France qui fût digne de son nom » ([anonyme], « Mort de notre poète national », *Pr*, 1er juin 1908, p. 5).

99. Le 11 août 1297.

100. Louis IX fit preuve d'« une piété ardente, qui semble avoir été étrangère à la plupart de ses précécesseurs, et que ses successeurs n'ont guère connue davantage » (Michelet, *Histoire de France*, t. III, p. 135).

101. Philippe III le Hardi (1245–1285), fils de Louis IX et de Marguerite de Provence, roi de France (1270).

102. Voir Larousse (*GDU*, t. XII, p. 810) et Lavicomterie (*op. cit.*, p. 127). En réalité, Philippe III aurait ramené les cendres de *son père*, Louis IX (mort de la dysenterie devant Tunis, le 25 août 1270), de *son frère*, Jean Tristan, comte de Nevers (mort à Damiette le 3 août 1270), de son *beau-frère*, Thibaut II de Champagne, roi de Navarre (mort à Trapani le 15 décembre 1270), de *sa femme*, Isabelle d'Aragon (morte, à son retour de Tunis, d'une chute de cheval, à Cosenza en Calabre, le 28 janvier 1271), « et de l'enfant

Bientôt après, il épouse Marie de Brabant[103]. 470

Suivant plusieurs historiens, ce fut une empoisonneuse. Elle fit empoisonner Louis[104], le fils aîné de son mari.

Ce crime lui fut reproché publiquement par Pierre [de] Labrosse[105], le favori du roi.

Philippe, qui aimait sa femme, et qui possédait toutes les 475 qualités d'un nigaud fieffé, ne voulut pas sévir contre elle, sans faire consulter d'abord une béguine de Nivelle, qui prédisait l'avenir, et connaissait par conséquent tous les secrets.

Or cette prophétesse était sujette du duc Henri, père de l'accusée. On conçoit qu'elle s'empressa de déclarer l'accusation 480 calomnieuse, et la reine blanche comme neige[106].

Le brave mari fut pleinement satisfait de cette justification, et Marie de Brabant continua de régner glorieusement sur la France et sur le cœur du naïf monarque.

Quant à Pierre de Labrosse, ce fut une autre affaire. 485 Comme il n'était ni roi ni reine, il fut tout simplement pendu à Montfaucon.

C'est sous ce règne que tous les Français qu'avait entraînés en Sicile Charles d'Anjou[107], frère de Louis IX, furent mas-

---

qu'elle mit au monde en mourant [...], et qui mourut même avant elle » (A. Franklin, *les Rois*, p. 27). Les cérémonies funèbres eurent lieu les 21 et 22 mai 1271. « Peu de jours après, on apporta à Saint-Denis le corps d'Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse, [*oncle* de Philippe III et] frère de saint Louis, mort à Cornéro, en Toscane, au retour du voyage de Tunis. La comtesse Jeanne, sa femme [*tante* de Philippe III et belle-sœur de Louis IX], mourut quelques jours après lui » (Rohrbacher, *op. cit.*, t. X, p. 3). Enfin, deux *sœurs* de Philippe III moururent également en 1271 : Isabelle (née en 1242) et Marguerite (née en 1254).

103. Marie de Brabant (v. 1260–1321), fille d'Henri III le Débonnaire, duc de Brabant, épousa Philippe le Hardi en 1274, après la mort de sa première femme, Isabelle d'Aragon.

104. Louis de France (v. 1264–1276), fils aîné de Philippe III et d'Isabelle d'Aragon.

105. Pierre de La Broce, chirurgien et valet de chambre de Louis IX, conseiller et favori de Philippe le Hardi, qui l'avait fait nommer sire de Langeais. Accusé d'avoir vendu au roi de Castille des secrets d'État, il fut condamné à mort sans avoir été admis à se défendre et fut pendu à Montfaucon en 1278.

106. Voir Lavicomterie, *op. cit.*, p. 127.

107. Charles Ier (v. 1226–v. 1285), comte de Provence, roi de Naples (1266) et roi de Sicile (1266–1282). Voir Lavicomterie, *op. cit.*, p. 127-129.

sacrés par les Siciliens, que la tyrannie de ce prince avait exaspérés.

Cette horrible boucherie[108] est connue dans l'histoire sous le nom de *Vêpres siciliennes*.

Philippe s'empressa de lever une armée pour défendre la cause de son oncle. La chose est toute naturelle ; le vil peuple n'est-il pas né pour se faire tuer à première demande dans les intérêts de ces bons rois ?

Il y réussit mieux que jamais dans cette circonstance ; car, soldats ou officiers, pas un seul ne revint. Ils périrent tous par le fer, la famine et la peste. Ce fut le digne pendant des Vêpres siciliennes.

Mais en revanche, le bon roi, lui, dormait sur ses deux oreilles[109].

Ce qui ne l'empêcha pas de mourir à Perpignan, en 1285.

X

Son fils, Philippe IV dit le *Bel*[110] lui succéda.

Ce Philippe fut un des tyrans les plus lâches et les plus fourbes[111] qui aient jamais honoré la profession.

Il fut avide, cruel, sans conscience, persécuteur de l'Église, faux-monnayeur et excommunié !

Le comte de Flandre[112] allait en Angleterre marier sa

504 1285. // Son 509 cruel, *sans foi,* sans

108. Le jour de Pâques (30 mars 1282).

109. Larousse (*GDU*, t. XII, p. 810), Lavicomterie (*op. cit.*, p. 129) et Michelet (*op. cit.*, t. III, p. 260-261) rapportent au contraire que le roi marchait à la tête de son armée. C'est au cours de cette expédition qu'il fut atteint par les fièvres qui causèrent sa mort.

110. Philippe IV le Bel (1268–1314), fils de Philippe III et d'Isabelle d'Aragon, roi de Navarre (1284–1304) et roi de France (de 1285 à sa mort).

111. « Voici un des tyrans les plus lâches et les plus fourbes qui aient déshonoré le trône » (Lavicomterie, *op. cit.*, p. 129).

112. Gui de Dampierre (v. 1225–1305), comte de Namur (1263–1297) et comte de Flandre (de 1278 à sa mort).

fille[113] avec le prince de Galles[114]. Philippe le persuada de passer par la cour de France ; et, à propos de rien[115], le traître fait jeter la jeune fille dans un cachot.

Elle y mourut de misère et de chagrin. Elle n'avait commis qu'un seul crime, celui de vouloir faire un mariage qui n'était pas dans les intérêts du despote.

Cette abominable trahison attira sur la France une guerre longue et sanglante, où les malheureux payèrent encore de leur sang, l'honneur d'être gouvernés par ces excellents rois[116].

Quelque temps après, le comte de Flandre se jette encore dans un autre piège que lui tend *l'illustre aïeul* du comte de Chambord. Confiant dans les promesses du roi, il arrive à Paris avec [ses] trois fils[117], et à peine y a-t-il mis les pieds, qu'ils sont tous les quatre arrêtés et chargés de chaînes.

Les Flamands indignés se lèvent contre la France, et à la journée de Courtrai[118] *quarante mille* Français sont massacrés en punition de la perfidie sans parallèle de leur digne monarque. Quant au vrai coupable, lui, il se la coulait douce.

Pour faire face à toutes ses dépenses, le bon roi avait besoin d'argent. Vite, il lève des impôts exorbitants, établit les maltôtes, force les serfs à racheter à beaux deniers sonnants un semblant de liberté, met les titres de noblesse aux enchères, oblige ses sujets à lui sacrifier toute leur vaisselle d'or et d'argent, et enfin fait fabriquer de la fausse monnaie à plusieurs reprises différentes[119].

Va sans dire que les juifs ne furent pas épargnés plus que d'habitude. On chassa de nouveau tous ceux qui étaient rentrés

113. Philippa, selon Michelet (*Histoire de France*, t. III, p. 278).

114. Édouard II (1284–1327), roi d'Angleterre (1307), premier des héritiers présomptifs de la couronne britannique à porter le titre de prince de Galles, donné au fils aîné du roi.

115. Sur cette question, voir Lavicomterie (*op. cit.*, p. 130) et Michelet (*op. cit.*, t. III, p. 278-279).

116. Pour ce paragraphe et les deux suivants, voir Lavicomterie, *op. cit.*, p. 131-132.

117. Robert, Guillaume et Gui (*ibid.*, p. 131).

118. La bataille des Éperons d'or (11 juillet 1302).

119. Ce paragraphe s'inspire en partie de Larousse (*GDU*, t. XII, p. 810).

en France, et cette fois ils durent partir sans un sou vaillant. On leur avait tout pris. Il est vrai qu'ils ont tâché de se refaire depuis ce temps-là.

On sait que ces bons rois de France ont tous été des enfants soumis de l'Église, protecteurs du clergé et des communautés religieuses si odieusement persécutés par la république. Cependant comme il y a *quelques* exceptions, j'en réclame encore une en faveur de mon ami Philippe le Bel.

Tâchons de classer cela avec un peu d'ordre[120] :

1° Par une ordonnance, en 1288[121], il exclut tous les ecclésiastiques du parlement...

Oh ! oh !

2° Par la même ordonnance, il défend qu'aucun juif puisse être arrêté sur la simple réquisition d'un moine...

Ah ! ah !

3° En 1291, il ôte aux prêtres le droit de recevoir par legs ou donations pour au-delà d'une certaine valeur...

Hi ! hi !

4° Il se fait payer des subsides par le clergé qu'il force de contribuer aux dépenses de l'État...

Hu ! hu !

5° Il fait saisir aux frontières les décimes que le pape Boniface VIII[122] prélevait en France...

Aïe ! aïe !

548 en *1228*, il

120. Sur cet épisode de la querelle entre Philippe le Bel et Boniface VIII, voir Larousse (*loc. cit.*) et Michelet (*op. cit.*, t. III, p. 265-282 ; t. IV, p. 118).

121. D'après Larousse (*loc. cit.*) ; de son côté, Michelet donne 1287 et commente : « C'est la première séparation expresse de l'ordre civil et ecclésiastique ; disons mieux, c'est la fondation de l'ordre civil » (*op. cit.*, t. III, p. 266).

122. Benedetto Gaetani (v. 1235–1303), pape de 1294 à sa mort.

6° Il se moque publiquement de la bulle *Clericis laicos*[123], qui le frappait d'excommunication mineure...

Eh ! eh !

7° Il fait brûler par les états généraux la bulle *Ausculta fili*[124], lancée contre lui par le Saint-Siège...

Voyez donc !

8° Il convoque un concile à Lyon[125], pour déposer le pape...

Diable !

9° Il est excommunié comme un chien[126]...

Il ne l'avait pas volé.

10° Enfin il envoie Nogaret[127] en Italie pour s'emparer du pape...

Rien que ça !

Le pontife, surpris dans Anagni, fut fait prisonnier.

123. Cette bulle (1296) condamnait le pouvoir que les laïcs s'étaient attribué sur les clercs, les princes séculiers levant des impôts sur les biens temporels de l'Église (voir *GDU*, t. IV, p. 437-438).

124. Par la bulle *Écoute, mon fils, les avis d'un tendre père* [...], le pape aurait cherché, selon Larousse, à « établir la supériorité du pouvoir spirituel sur le temporel » (*GDU*, t. I, p. 957-958). Philippe le Bel aurait fait brûler (le 11 février 1302) une fausse bulle, fabriquée exprès (voir Michelet, *op. cit.*, t. III, p. 298).

125. Aucun concile ne fut tenu à Lyon à cette époque. Le 12 mars 1303, dans une assemblée tenue au Louvre, le garde des sceaux, Guillaume de Nogaret, proposa à Philippe le Bel que l'on convoque un concile général où le pape serait déposé ; cette proposition fut à nouveau formulée les 13 et 14 juin 1303, cette fois par un autre partisan du roi de France, Guillaume de Plaisians, dans une assemblée des trois ordres de l'État.

126. Le 13 avril 1303, le pape signa une bulle d'excommunication, *Sub Petri solio*. Interceptée peu après par des agents de Philippe le Bel, elle ne fut rendue publique que le 8 septembre.

127. Guillaume de Nogaret (v. 1250–1313), principal promoteur de la politique du roi contre la papauté et, plus tard, contre les Templiers, professeur de droit à Montpellier et membre de la Cour royale depuis 1296, avait pour complice Sciarra Colonna, issu d'une famille romaine d'ancienne noblesse hostile à Boniface VIII. Leur but : enlever le pape et le faire juger par un concile. Voir *GDU*, t. XII, p. 810.

Au bout de trois jours, ses neveux[128] le délivrèrent, mais le choc avait été tel que le pauvre pape en mourut trente-cinq jours après !

Ah ! si la république en faisait autant... mon Dieu !

L'altération que le roi faisait à chaque instant subir à l'argent monnayé finit par soulever des séditions ; elles furent noyées dans le sang et étouffées dans les supplices[129]. – Si l'on en faisait autant à ceux qui conspirent aujourd'hui contre la république[130] !

On brûla des hérétiques et des sorciers par hécatombes. On dut quadrupler le nombre des bourreaux.

En une seule fois, on exécuta cinquante-six templiers[131] sous les plus futiles prétextes, mais dans le but véritable de s'emparer de leurs immenses richesses ; et le bon roi eut bien le soin d'ordonner qu'on les fît rôtir lentement, en commençant par les pieds et les jambes.

Cela les faisait crier beaucoup plus longtemps ; et l'*illustre aïeul* du comte de Chambord aimait cela.

La femme de ce bon roi était digne de lui.

---

584 et les supplices. – *C'est comme ça qu'il faut traiter les révolutionnaires ! Moi, je commencerais par Baudry d'Asson.* // On

---

128. Le pape fut délivré par les habitants d'Anagni, « excités par le cardinal Luc de Fiesque » (F.- R. de Rohrbacher, *Histoire universelle de l'Église*, t. X, p. 303). La réclusion avait duré du 7 au 9 septembre 1303.

129. Voir *GDU*, t. XII, p. 810.

130. Dans *la Patrie* (voir variante 584), Fréchette fait allusion au marquis Charles de Baudry d'Asson (1836–1915), homme politique issu d'une des plus vieilles familles royalistes de la Vendée et représentant depuis 1876 la deuxième circonscription des Sables-d'Olonne à la Chambre des députés. L'action du député légitimiste fut strictement parlementaire : elle se limitait à des interruptions intempestives, tantôt violentes, tantôt spirituelles.

131. Selon Michelet, c'est cinquante-quatre templiers qui auraient été exécutés – cinquante-neuf, d'après l'abbé Millot – le 12 mai 1310, à Paris, dans un champ avoisinant l'abbaye Saint-Antoine. Fondé à l'époque des croisades (1118) afin de pourvoir à la sûreté des pèlerins sur les routes de Palestine et de défendre la religion chrétienne et le Saint-Sépulcre contre les Sarrasins, l'ordre religieux et militaire des Templiers était devenu, depuis la perte de la Terre Sainte, le banquier des papes et des princes ; nanti d'immenses richesses, il aurait eu pour but la fondation d'un État universel, de nature aristocratique et sacerdotale.

Elle s'appelait Jeanne de Navarre[132], et c'est encore là une *illustre aïeule* dont *l'enfant du miracle*[133] a raison d'être fier.

On connaît l'histoire de la tour de Nesle, tant exploitée par les dramaturges et les romanciers[134].

Cette tour était un grand bâtiment dont les hautes fenêtres surplombaient la Seine. C'est là que la noble reine attirait des jeunes gens, des adolescents, des écoliers, presque des enfants ; et après avoir assouvi son épouvantable lubricité, les faisait poignarder et jeter à l'eau, pour s'assurer de leur discrétion.

Tous les jours, on repêchait quelques-uns des cadavres ; des centaines de jeunes gens périrent de cette façon.

Oh ! la sainte monarchie !...

C'est de cette sanglante Messaline que parle Brantôme, dans ses *Dames galantes*.

Faisant allusion au libertinage de certaine femme, il dit :

> Si est-ce que cette dame ne peut encourir tel blâme, que *cette reine*, qui se tenait à l'hôtel de Nesle à Paris, laquelle faisant le guet aux passants, et ceux qui lui revenaient et agréaient le plus, de quelque sorte de gens que ce fussent, les faisait appeler et venir à soi ; et après en avoir tiré ce qu'elle en voulait, les faisait précipiter du haut de la tour, qui paraît encore, en bas en l'eau, et les faisait noyer[135].

Ce fut le célèbre Buridan, – on connaît le sophisme de l'*âne de Buridan*[136], – qui révéla l'horrible secret, après avoir

602 surplombaient *au-dessus de* la // C'est

608 monarchie !..... // *Une faiblesse !*

132. Jeanne Ire, reine de Navarre (1273–v. 1304), comtesse de Champagne et de Brie, épousa Philippe le Bel en 1284.

133. Voir *supra*, p. 786, n. 21.

134. Par exemple, *la Tour de Nesle*, drame en cinq actes d'Alexandre Dumas et de Frédéric Gaillardet, créé à Paris le 29 mai 1832.

135. Brantôme, *les Dames galantes*, Paris, Garnier frères, « Classiques Garnier », 1960, p. 150. Fréchette emprunte cette citation à Larousse (*GDU*, t. XI, p. 941), comme l'avait vu Chapman (*le Lauréat*, p. 280).

136. Le philosophe Jean Buridan (v. 1295–1358) soutenait que la liberté humaine n'existe pas, le choix se portant toujours sur le bien qui semble le meilleur. Fréchette n'évoque pas ici le célèbre sophisme selon lequel un âne, ayant également faim et soif et que l'on placerait entre un boisseau d'avoine et un seau d'eau, se laisserait mourir de faim faute de se décider, mais un autre, moins connu : « Ne craignez pas de tuer une reine, cela est quelquefois bon » (voir *GDU*, t. XI, p. 941).

lui-même échappé à la mort que lui avait préparée l'odieuse reine.

Plusieurs écrivains n'attribuent pas ces beaux exploits à cette dernière, mais à sa bru, Marguerite de Bourgogne[137]. Cependant Villon, qui était presque contemporain, est positif[138] à mettre ces horreurs sur le compte de Jeanne de Navarre[139].

Marguerite de Bourgogne, dont je parlerai bientôt, en a assez pour son propre compte. Du reste, reine pour reine, peu importe ; pourvu que le fait soit avéré.

Et puis, quand une femme a le courage de faire persécuter et accabler d'impôts toute une ville, pour se venger de ce que les femmes y ont des toilettes aussi belles que les siennes, cette femme doit être capable de bien des choses. Et c'est ce que Jeanne de Navarre fit pour les habitants de Bruges[140].

Philippe le Bel mourut, exécré par tout son peuple, et fut remplacé par son fils, Louis X ou le Hutin[141].

---

628 parlerai *samedi prochain*, en a assez pour son compte 633 toilettes *presque* aussi 636 mourut *en 1314*, exécré 637 fils Louis le Hutin. <chronique du 18 novembre 1882> *Louis X ou le Hutin* <ital.> succéda

---

137. Marguerite de Bourgogne (v. 1290–1315) épousa en 1305 Louis le Hutin.

138. Anglicisme dénoncé par Chapman : « Naturellement, auprès des horreurs que vous avez copiées dans Larousse, cette faute est bien légère, et si je vous la signale, ce n'est que parce que vous avez la manie de poser au linguiste » (*le Lauréat*, p. 281).

139. « Semblablement où est la reine / Qui commanda que Buridan / Fût jeté en un sac en Seine ? / Mais où sont les neiges d'antan » (Villon, « Ballade des dames du temps jadis ») – mais Villon ne précise pas l'identité de cette reine. Voir *GDU*, t. II, p. 1426-1427 ; t. XI, p. 941.

140. Allusion au traité d'Athis (juin 1305), qui fit expier aux bourgeois de Bruges les « matines du 18 mai 1302 » (voir J. Favier, *Philippe le Bel*, Paris, Fayard, 1978, p. 237-238 et 246-249).

141. Louis X le Hutin (1289–1316), fils aîné de Philippe le Bel et de Jeanne Ire de Navarre, roi de France (1314).

XI

Ce dernier succéda à son père en 1314, et mourut en 1316.

Il ne régna par conséquent que deux ans ; mais il eut le temps d'exercer le pouvoir avec une *royale* discrétion.

Il commença d'abord par faire étrangler sa femme[142]. Une *faiblesse* !

Puis, comme son prédécesseur, il força les serfs à se racheter à prix d'argent, et vendit le droit de rentrer en France aux juifs, que son père avait dépouillés et chassés[143].

C'est ce qui s'appelle faire flèche de tout bois.

Toujours comme son prédécesseur, il guerroya, ou plutôt fit guerroyer à tort et à travers. Il fut battu[144], et pour se refaire et se consoler, il écrasa le peuple d'impôts. C'est généralement de cette manière que les rois se consolent.

Un des grands actes de ce règne stupide et honteux fut l'exécution d'Enguerrand de Marigny, ancien ministre de Philippe le Bel, qui fut accusé de sorcellerie et pendu, d'après les ordres de Louis le Hutin, sans aucune espèce de procès[145].

Il est vrai que, pris de remords, le bon roi réhabilita sa victime, mais cela ne lui rendit point la vie. Cela ne lui rendit pas même son argent, qu'on avait eu soin de confisquer.

Marguerite de Bourgogne, sa femme, fut célèbre par ses débauches.

658 confisquer, *comme de raison.* // Marguerite

142. Marguerite de Bourgogne, en avril 1315.

143. Voir *GDU*, t. X, p. 701.

144. Louis X le Hutin fut battu par les Flamands à Courtray, en août 1315, ce qui mit un terme à une expédition qu'avaient rendue possible la levée d'une taxe sur les marchands italiens et la vente aux juifs du droit de rentrer en France. Au retour, il fixa « le poids et le titre des monnaies seigneuriales, afin de mettre un terme à la falsification » (J. Trousset, *Nouvelle histoire de France illustrée*, Paris, E. Girard et A. Boitte, s.d., p. 244-245).

145. Enguerrand de Marigny (1260–1315), accusé de dilapidation, fut condamné à mort et exécuté au gibet de Montfaucon. Pour ce paragraphe et le suivant, voir Michelet, *Histoire de France*, t. IV, p. 128-131.

La cour de France était alors une espèce de lupanar, où le libertinage le plus éhonté trônait au grand jour.

On n'a qu'à lire Guillaume de Lorris et Jean de Meung[146] pour en avoir une idée.

Avec Blanche et Jeanne de Bourgogne[147], ses deux belles-sœurs, la femme de Louis le Hutin se livra à des immoralités telles que deux de leurs galants, Philippe et Gautier d'Aulnay[148], subirent le dernier supplice, après avoir été torturés, cruellement mutilés, et écorchés vifs sur une place publique.

Plusieurs autres personnes, qu'on soupçonnait du même crime, furent aussi torturées. On pendit même un moine de l'ordre des frères prêcheurs[149] !

Ah ! si la république pendait les moines !...

La reine et les deux belles-sœurs du roi, épouses de ses deux successeurs, furent jetées dans des cachots[150].

672 torturées, *et exécutées*. On

146. Guillaume de Lorris (v. 1200–v. 1238), auteur de la première partie (environ 4 000 octosyllabes) du *Roman de la Rose* : code de l'amour courtois ; Jean de Meung (1250–v. 1305), auteur de la deuxième (environ 18 000 octosyllabes) : traité de l'amour et des passions. « Jean de Meung [...] exprime brutalement ce qu'il pense des dames de ce siècle. [...] Cet insipide ouvrage, qui n'a pour lui que le jargon de la galanterie du temps, et l'obscénité de la fin, semble la profession de foi du sensualisme grossier qui règne au XIV^e^ siècle » (Michelet, *op. cit.*, t. IV, p. 106, n. 2).

147. Blanche de Bourgogne (1296–1326) épousa vers 1307 le troisième fils de Philippe le Bel, futur Charles IV, et Jeanne I^re^, comtesse de Bourgogne et d'Artois (1292–1329), épousa en 1307 le second fils de Philippe le Bel, futur Philippe V. Elles étaient les filles d'Otton IV, comte de Bourgogne, et de Mahaut (ou Mathilde), comtesse d'Artois.

148. Philippe et Gautier d'Aulnay (ou de Launay), officiers d'origine normande, étaient attachés au service de Marguerite et de Blanche de Bourgogne, qu'ils furent accusés d'avoir prises pour maîtresses (voir *GDU*, t. X, p. 1170).

149. « Un frère prêcheur, accusé d'avoir donné des philtres amoureux aux princesses, fut livré à la justice ecclésiastique » (D^r^ Hoefer, *Nouvelles biographies générales*, t. XXXIII, p. 566).

150. Blanche de Bourgogne séjourna dans trois prisons : le château fort des Andelys, le château Gaillard et le château de Gravrai (en Normandie) ; quant à Jeanne de Bourgogne, quelque temps enfermée au château de Dourdan, elle retourna auprès de son mari une fois son innocence reconnue.

C'est là que le roi, qui voulait se remarier, fit étrangler la sienne avec une serviette[151].

Triste fin d'une triste vie !

Tout naturellement, Louis le Hutin chassait de race de son côté. Il eut, entre autres enfants naturels, une fille nommée Endeline[152], qui fut religieuse, et qui, dit le pape Jean XXII[153], dans un bref adressé à elle-même, *effaça la tache de sa naissance par la sainteté de ses mœurs et l'éclat de sa vertu.*

Dans les familles royales, on en est arrivé à considérer comme rien ou presque rien ce qui constitue une tache scandaleuse chez les simples citoyens de notre temps.

Remarié à Clémence de Hongrie[154], Louis le Hutin mourut, empoisonné suivant les uns, pris d'un refroidissement subit[155] suivant les autres.

Il laissa un enfant posthume, Jean Ier[156], qui fut empoisonné, lui aussi, par la comtesse Mahaut, belle-sœur[157] de Philippe V[158] qui devait lui succéder. Ce fut l'un des rois

685 Dans *l'histoire des rois de France,* on *arrive* à *ne* considérer 687 les *individus* de notre temps. *Qu'on se rappelle ce que les saints journaux, qui excusent aujourd'hui les infamies des rois de France, disaient de Sarah Bernhardt ! Ce n'est pas à son sujet qu'on a inventé les mots de faute* <ital.> *et de faiblesse* <ital.>. // Remarié 689 uns, d'un

151. « [...] elle fut étouffée entre deux matelas, ou, suivant une autre tradition, étranglée, soit avec ses cheveux, soit avec une serviette » (Dr Hoefer, *op. cit.*, t. XXXIII, p. 566).

152. Endeline († après 1330) fut abbesse des Cordelières du faubourg Saint-Marcel, à Paris.

153. Jacques Duèse ou d'Ossa (v. 1245–1334), évêque de Fréjus (1300), chancelier de Sicile, d'Avignon et de Porto, pape de 1316 à sa mort. Il résidait à Avignon.

154. Clémence de Hongrie († 1328) épousa Louis X le Hutin en 1315. Accusée à tort de la mort de Marguerite de Bourgogne, elle mourut au Temple, à Paris.

155. Voir *GDU*, t. X, p. 701.

156. Jean Ier le Posthume (1316–1316) naquit cinq mois et demi après la mort de son père et ne vécut que quelques jours. On accusa le régent, Philippe de Poitiers, son oncle, de l'avoir fait périr.

157. En réalité : belle-mère.

158. Philippe V le Long (1294–1322), deuxième fils de Philippe le Bel et de Jeanne de Navarre, comte de Poitiers, roi de France (1316).

auxquels la France a le moins à reprocher : il n'avait vécu que cinq jours.

XII

Ce Philippe V dit le *Long*, l'heureux mari de Jeanne de Bourgogne, dont j'ai parlé plus haut, second fils de Philippe le Bel, hérita de la couronne.

Aussitôt monté sur le trône, roi bonasse et prédestiné, il retira sa femme de prison, et vécut avec elle en mari content[159].

En revanche, il fit subir aux juifs, à qui son frère avait vendu le droit de vivre en France, les persécutions les plus affreuses[160].

Il n'est resté célèbre que pour ses extorsions, ses exactions et les brigandages qui s'exercèrent en son nom par tout le territoire[161].

Il meurt sans enfant[162], et c'est son frère, Charles IV dit le *Bel*[163], l'époux fortuné de Blanche de Bourgogne, l'une des trois grues mentionnées plus haut, qui lui succède.

XIII

Ce fut le dernier roi de cette branche des Capets. Il régna six ans, de 1322 à 1328.

Spoliation, pillage et violence furent les mots d'ordre de ce règne.

---

159. La répudiation de Jeanne de Bourgogne aurait fait perdre à Philippe V le comté de Bourgogne (la Franche-Comté), qu'elle avait apporté en dot (voir Dr Hoefer, *op. cit.*, t. XXXIII, p. 566).

160. Voir *GDU*, t. XIII, p. 810.

161. Voir Lavicomterie, *op. cit.*, p. 136.

162. Philippe V eut quatre filles : Jeanne II, Marguerite, Isabelle et Blanche.

163. Charles IV le Bel (v. 1294–1328), troisième fils de Philippe le Bel et de Jeanne de Navarre, comte de la Marche et de Bigorre, roi de France et de Navarre (1322).

Le bon roi, pour dépouiller l'intendant des finances[164], qui s'était enrichi sous le règne de son frère, le fit mourir dans les plus épouvantables tortures.

Lui aussi se fit faux-monnayeur, après avoir confisqué les richesses des banquiers italiens, et chassé plusieurs seigneurs de leurs domaines, sans le moindre prétexte[165], et toujours pour s'emparer de leurs biens.

Il ne prit même pas la peine de cacher ses brigandages et sa malhonnêteté[166]. On disait de lui : *Voleur comme le roi.*

Il répudia sa femme, Blanche de Bourgogne[167], – les rois ont toujours eu ce droit-là, – et se remaria avec Marie de Luxembourg[168]. Celle-ci mourut avec son enfant au bout d'un an. Froissart[169] donne à entendre qu'ils furent empoisonnés tous les deux. Un mal de famille.

Jeanne d'Évreux[170] fut la troisième femme de Charles le Bel. Elle ne lui donna qu'une fille posthume[171].

Ce roi, comme la plupart de ses prédécesseurs, fit plusieurs guerres. Il s'attaqua principalement aux Flamands, aux Anglais et à la noblesse de Gascogne.

721 domaines, *sous* le 727 enfant *un an après ;* Froissart 732 comme *de raison,* fit plusieurs guerres, principalement *contre les* Flamands, *contre les* Anglais, et

164. Giraud ou Gérard Guette (v. 1295–1322), trésorier et favori de Philippe le Long, fut accusé de concussion à l'avènement de Charles IV. Selon Larousse, le roi l'aurait fait mettre à mort « moins pour punir ses rapines que pour s'approprier ses biens » (*GDU*, t. III, p. 1008).

165. À cause de leurs « brigandages » (*loc. cit.*).

166. Jean de Serres, *le Véritable inventaire*, t. I, p. 176.

167. Répudiée en 1322 sous prétexte de parenté, Blanche de Bourgogne prit le voile et mourut à l'abbaye de Maubuisson.

168. Marie de Luxembourg (v. 1305–1324), qui avait épousé Charles le Bel le 21 septembre 1322, mourut à Issoudun, en 1324, d'une fausse couche.

169. Jean Froissart (v. 1333–v. 1400), *Chroniques*, Genève, Droz, « Textes littéraires français », 1972, p. 173.

170. Jeanne d'Évreux († 1371) épousa Charles IV en 1325.

171. Blanche de France (1328–1392), comtesse de Beaumont, qui épousa en 1344 Philippe, duc d'Orléans et comte de Valois. Jeanne d'Évreux avait donné deux autres filles à Charles IV : Jeanne (1326–1327) et Marie (1327–1343).

Il envoya aussi des secours à sa sœur Isabelle[172] révoltée contre son mari, Richard II[173].

Toutes ces guerres n'eurent pour résultat que de faire verser le sang français, et de donner de nouvelles occasions à ce bon peuple de se laisser égorger pour *leur souverain.*

Son successeur fut Philippe de Valois[174].

739 souverain. // *À samedi prochain* Philippe

172. Isabelle de France (v. 1292–v. 1358), fille de Philippe IV le Bel et sœur de Louis X, Philippe V et Charles IV, épousa en 1307 Édouard II, roi d'Angleterre, dont elle obtint la déposition (1327), pour aussitôt le faire assassiner. Édouard III parvint à venger son père et à faire emprisonner la meurtrière (1330).

173. En réalité : Édouard II.

174. Philippe VI (1293–1350), fils de Charles de Valois et de Marguerite de Sicile, comte du Maine, de Valois et d'Anjou, fut nommé roi de France en 1328 par la décision de l'assemblée des pairs et barons du royaume, qui, en raison de la loi Salique, le préféra à deux autres prétendants à la couronne : Philippe, comte d'Évreux (gendre de Louis X le Hutin), et Édouard III, roi d'Angleterre (petit-fils de Philippe le Bel). C'est le refus d'Édouard III de renoncer à la couronne de France qui fut à l'origine de la guerre de Cent Ans (voir A. Franklin, *les Rois*, p. 38-39).

LES VALOIS

I

Le règne de ce Philippe de Valois fut une des époques les plus désastreuses de l'histoire de France.

C'est sous lui que commença cette fameuse guerre de Cent Ans entre la France et l'Angleterre, qui attira sur le royaume les épouvantables malheurs que l'on sait.

Querelles de dynasties toujours, rivalités de rois toujours, guerres d'héritiers de la couronne, pas autre chose !

Édouard III, roi d'Angleterre, était petit-fils de Philippe le Bel par les femmes[1], et, à défaut d'héritiers mâles, il prétendait se trouver roi de France... Et la France est décimée, pillée, ravagée, ruinée ; l'élite de la jeunesse et de la chevalerie est anéantie à Crécy[2], et les Anglais deviennent les maîtres du royaume, désolant tout par leurs brigandages, leurs rapines et leurs excès de toutes sortes. Calamités sans nom, misères inénarrables, peste horrible, conséquences presque inévitables des

TEXTE DE BASE : Cyprien, *Petite histoire des rois de France*, Montréal, La Patrie, 1883, p. 51-79.

VARIANTES : « Chronique », *la Patrie*, 25 novembre 1882, p. 2 (l. 3-87) ; 2 décembre 1882 (l. 90-272) ; 9 décembre 1882 (l. 274-463) ; 16 décembre 1882 (l. 465-606) ; 23 décembre 1882 (l. 608-688) ; 29 juillet 1882 (l. 689-724) ; 23 décembre 1882 (l. 725-759) ; 5 août 1882 (l. 760-797) ; 23 décembre 1882 (l. 798-804) ; 30 décembre 1882 (l. 809-820) ; 29 juillet 1882 (l. 821-836) ; 5 août 1882 (l. 837-852) ; 30 décembre 1882 (l. 854-948). Des extraits de ce chapitre seront repris, avec de nombreuses variantes, dans « Le 14 juillet. IV », *le Soir*, 8 août 1896, p. 4.

2 I // <chronique du 25 novembre 1882> Le règne de Philippe

1. Par sa mère, Isabelle de France.

2. Le 26 août 1346.

guerres de ce temps, famine atroce, autre accompagnement forcé, enfin toutes les horreurs fondent à la fois sur ce pauvre pays.

Et, pendant ce temps-là, le roi ne trouve rien de mieux à faire que de surcharger le peuple d'impôts écrasants et de taxes arbitraires. Il altère les monnaies, crée la gabelle, et confisque tout ce qui peut lui tomber sous la main.

Avare comme Harpagon, cruel comme Caligula, superstitieux autant que lâche, le despote se venge de ses revers par des persécutions contre les juifs, des hécatombes d'hérétiques, et des exactions contre les marchands italiens.

Dans son arbitraire sans bornes, il dispense les seigneurs de payer leurs dettes. Ceux-ci obtiennent du roi un ordre d'emprisonnement contre tous leurs créanciers, avec séquestration de leurs biens. Puis par une ordonnance du roi, les dettes sont réduites aux trois quarts, payables à quatre mois de terme, et sans intérêt[3].

Comme c'est commode un roi pour ces braves seigneurs !

Philippe de Valois avait d'abord épousé une Jeanne de Bourgogne quelconque. Un jour, il demande la main de Blanche de Navarre[4] pour son fils, Jean[5]. Elle lui est accordée, et voilà la jeune femme à la cour de France.

Le saint roi, qui était devenu veuf dans l'intervalle, s'éprend de sa beauté, et la chipe tout simplement à son fils !...

Ce bon père était âgé de cinquante-six ans, et la jeune fille n'en avait que dix-sept.

J'entends d'ici le charivari qui aurait lieu si un simple citoyen se permettait semblable infamie !

---

30 roi *l'ordre de faire mettre tous leurs créanciers en prison et de faire séquestrer* leurs biens *; puis* par

3. Voir *GDU*, t. XII, p. 810.

4. Philippe VI épousa en 1313 Jeanne de Bourgogne (1293–1348), fille de Robert II, duc de Bourgogne, et en 1349 Blanche de Navarre (1331–1398), fille de Philippe, comte d'Évreux, et de Jeanne II, reine de Navarre.

5. Jean II le Bon (1319–1364), duc de Normandie et de Guyenne, roi de France (1350). Voir *GDU*, t. II, p. 796.

Philippe de Valois régna vingt-deux ans, et fut remplacé par Jean II dit le *Bon*.

II

Le *Bon* ! il fut bon comme Philippe II fut *auguste*, et Louis I^er^ *débonnaire* ; c'est-à-dire sauvage et cruel, autant qu'il est possible de l'être.

> Il commença son règne, dit Lavicomterie, par un acte inique et barbare. Il fit prendre un mardi, et exécuter le jeudi suivant, *pendant la nuit*, Raoul de Nesle[6], connétable de France, nouvellement arrivé des prisons d'Angleterre. On n'a jamais pu savoir de quel crime il était accusé[7].

Il signa dix-huit ordonnances altérant à volonté la valeur des monnaies au profit du trésor royal[8].

Il confisqua tout ce qui restait de biens aux juifs et aux marchands étrangers.

Un jour, à Rouen, il surprend son fils[9] à table avec les deux frères d'Harcourt, le seigneur de Maubué et Colinet Doublet, et, sans aucune forme de procédure, il leur fait trancher la tête[10].

47 *Bon.* // Le

6. Non pas Raoul de Nesle († 1302), à qui Philippe IV confia la direction de l'expédition contre la Flandre et qui battit les Flamands à Comines, mais le connétable Raoul, comte d'Eu et de Guines.

7. *Les Crimes des rois de France*, p. 143 ; c'est Fréchette qui souligne. « Dès le commencement de son règne, il fit trancher la tête, sans aucune forme de justice, au comte d'Eu, que la qualité de connétable rendait, après lui, la première personne de l'État. [...] Quelques-uns pensent qu'il [le comte] avait traité avec l'Angleterre ; d'autres, qu'il fut immolé à l'ambition de Charles d'Espagne de la Cerda, qui voulait le remplacer » (C.-F.-X. Millot, *Éléments de l'histoire de France*, t. II, Paris, Les Libraires associés, nouvelle édition, 1814, p. 163-164).

8. Ce paragraphe et le suivant paraphrasent Larousse (*GDU*, t. IX, p. 931).

9. Charles de France, fils aîné de Jean le Bon et de Bonne de Luxembourg, futur Charles V le Sage ou le Savant (1337–1380), duc de Normandie, premier fils de France à prendre le titre de dauphin, roi de France (1364).

10. Le 5 avril 1356, le roi et ses hommes d'armes investirent la salle du château de Rouen où était à dîner le dauphin, en compagnie d'un groupe de dissidents. Sous les yeux de Charles de Navarre, le roi fit exécuter quatre rebelles : le comte Jean d'Harcourt, Jean Malet, sire de Graville, « un chevalier nommé [Guillaume, dit] Maubué [de Mainemares] et un écuyer [tranchant du roi de Navarre] nommé Colinet Doublet » ([anonyme], *Chronique des quatre*

Dans un accès de violence, il fait jeter en prison Charles le Mauvais[11], roi de Navarre. Celui-ci s'échappe, et la torche à la main, embrase la France. L'Angleterre s'en mêle, et Jean est fait prisonnier à la désastreuse bataille de Poitiers[12].

Cette célèbre défaite est exclusivement due à l'entêtement et à l'obstination de Jean.

La situation du roi d'Angleterre était telle qu'il consentait, disent les historiens, *à rendre à la France tout ce qu'il avait pris, à donner des otages, et comme vaincu, tiendrait soi et son armée à merci et discrétion*[13].

Jean refusa tout accommodement ; et, le désespoir triomphant du nombre et de la position, la France fut écrasée, et le roi lui-même fait prisonnier.

Savez-vous ce que le pays paya pour la rançon de son bourreau ?

Jean le Bon signa une convention[14] par laquelle il obtenait *sa* liberté, en cédant aux Anglais la moitié de la France, et en leur payant la somme de trois millions[15] d'écus d'or !

Naturellement les impôts redoublèrent. On paya le sel seulement *soixante* fois sa valeur[16].

---

78 son *roi* ? // Jean 84 seulement *au-delà de soixante* <ital. : un mot> fois

---

premiers Valois. 1327–1393, Paris, Veuve Jules Renouard, « La Société de l'histoire de la France », 1862, p. 36). « Ils étaient sans doute coupables du meurtre de Charles d'Espagne connétable ; mais cette exécution faite sur-le-champ, sans formalités, sans preuves légalement acquises, fut regardée avec horreur, et il [le roi de France] fut traité comme un assassin, qui tue un meurtrier » (Lavicomterie, *op. cit.*, p. 144). Les six paragraphes suivants s'inspirent aussi de Lavicomterie, p. 144-146.

11. Charles II le Mauvais (1332–1387), fils de Philippe, comte d'Évreux, et petit-fils de Louis X le Hutin par sa mère, Jeanne II de Navarre, roi de Navarre (1349), était l'un des prétendants au royaume de France.

12. Le 19 septembre 1356.

13. Lavicomterie, *op. cit.*, p. 145.

14. Le traité de Brétigny (8 mai 1360).

15. Quatre millions, selon Larousse (*GDU*, t. II, p. 1240).

16. D'après une loi que Lavicomterie attribue plutôt à Philippe de Valois (*op. cit.*, p. 143).

Quant au *bon* roi, il ne resta pas même en France ; les beaux yeux de la duchesse de Salisbury le ramenèrent en Angleterre[17], où il mourut, pour le bonheur de l'humanité[18].

C'est ce roi, qu'on appelle Jean le *Bon* !

III

En 1364, Charles V dit le *Sage* succéda à son père Jean le Bon. Il fut *sage* comme son père avait été *bon*, ce qui, chez les rois, n'engage absolument à rien.

Quelques historiens prétendent que ce surnom de *Sage* ne voulait pas dire autre chose que *lettré*, titre que lui valut la fondation de la bibliothèque royale[19].

Ajoutons que le bon roi fonda aussi la Bastille.

Jamais la France épuisée n'avait eu plus grand besoin de paix et de repos. Eh bien, ce roi, qui n'avait pas la force de lever une épée, et qui par conséquent restait tranquillement chez lui à se chauffer les pieds sur ses chenets, tandis qu'il envoyait ses sujets se faire massacrer sur les champs de bataille, ne cessa d'engager la France dans toutes sortes d'aventures aussi désastreuses qu'inutiles[20].

87 l'humanité. <chronique du 2 décembre 1882> En

17. « Il fait de nouveau le voyage d'Angleterre, pour déterminer Édouard à se croiser avec lui. D'autres [dont Brantôme] disent que ce furent les amours de la comtesse [Catherine] de Salisbury, qui l'y firent retourner ; son mari [William de Montacute] avait eu la garde du roi prisonnier » (Lavicomterie, *op. cit.*, p. 147).

18. « Il meurt enfin, pour le bonheur du royaume » (*ibid.*, p. 147).

19. « On lui doit [...] la fondation de la Bibliothèque Royale, car il en a rassemblé le premier fonds dans la *Tour de la librairie*, au Louvre. Ce premier fonds comprenait environ mille manuscrits. Il aimait et protégeait les lettres, et c'est pour lui que fut composé le *Songe du Vergier*. Aussi, quelques historiens expliquent-ils son surnom de *Sage* par *Savant* » (*GDU*, t. III, p. 1008).

20. « Je vois que la France n'avait besoin que d'une paix profonde, et que Charles se mêla dans des guerres qu'il pouvait éviter » (Lavicomterie, *op. cit.*, p. 149). Les entreprises guerrières de Charles V avaient pour but la reconquête du territoire perdu par Jean II aux mains des Anglais (voir *GDU*, t. III, p. 1008) : « C'est ainsi [par les mots "guerres aussi désastreuses qu'inutiles"] que ce soi-disant patriote [Cyprien] qualifie la grande guerre nationale qui eut pour résultat la libération du royaume, et qui purgea de l'étranger le sol sacré de la patrie » (Héraclite, « Un chroniqueur aux abois », *CC*, 9 décembre 1882, p. 2).

Il n'y avait pas un an qu'il était sur le trône, que la sanglante journée d'Auray livrait aux Anglais le duché de Bretagne et la vaillante épée de Du Guesclin[21].

Par sa perfide infraction du traité de Brétigny[22], le sage roi compromit tellement l'honneur de la France, que l'empereur d'Allemagne, Charles IV, vint lui-même à Paris pour protester[23].

Tout fut inutile, et la guerre éclata de nouveau.

On sait qu'il s'agissait dans ce traité de la rançon du roi Jean. Encore le peuple condamné à se faire hacher pour les petites affaires de l'intéressante famille !

Mais ce n'est pas tout.

Pierre de Castille[24] – les rois sont les mêmes partout – avait fait assassiner sa femme[25], sœur de M^me^ Charles le Sage. Le sage monarque envoya cent mille Français[26] se faire tuer en

21. Bertrand du Guesclin (v. 1320–1380) participa aux côtés de Charles de Blois à la bataille d'Auray, le 29 septembre 1364, où il fut fait prisonnier. Après avoir payé sa rançon, Charles le Sage le chargea de mener hors de France les Grandes Compagnies de Routiers.

22. La rupture du traité de Brétigny (30 juin 1368) fut décidée par Charles le Sage, appuyé par trente-six de ses meilleurs conseillers, tant ecclésiastiques que laïques. « La guerre qui s'engagea [par l'invasion du Ponthieu, le 29 avril 1369] fut [...] à la fois légitime et nationale : et, loin d'être *désastreuse*, elle éleva la France à un degré éminent de gloire et de puissance » (Héraclite, *op. cit.*, p. 2).

23. Charles IV de Luxembourg (1316–1378), empereur d'Allemagne (1346). Pour l'essentiel, ce paragraphe et le suivant s'inspirent de Lavicomterie (*op. cit.*, p. 149-150). Invoquant Charles Barthélemy (*Erreurs et mensonges historiques*), Héraclite répondit à Fréchette : « Quant au voyage de remontrances de l'empereur Charles IV, c'est de la fantaisie pure. L'empereur vint effectivement à Paris [du 26 décembre 1377 au 18 janvier 1378], non pas pour y protester contre la conduite du roi, mais pour faire un pèlerinage à l'abbaye de Saint-Maur. Il fut reçu avec magnificence, et Charles V lui ayant exposé les raisons qui avaient amené la rupture du traité de Brétigny, il se déclara satisfait et offrit même son appui au roi de France » (*op. cit.*, p. 2).

24. Pierre IV le Cruel (1334–1369), fils d'Alphonse XI, roi de Castille et de Léon (1350).

25. Blanche de Bourbon (v. 1338–1361), fille de Pierre I^er^, duc de Bourbon, et sœur de l'épouse de Charles V, Jeanne de Bourbon, épousa Pierre le Cruel en 1369.

26. Les Grandes Compagnies de Routiers qui ravageaient la France. Voir Héraclite, *op. cit.*, p. 2.

Espagne pour maintenir sur le trône un usurpateur parricide qui tua son frère de sang-froid, et de ses propres mains[27].

Vingt-quatre mille Français succombèrent dans une seule bataille[28], toujours dans les intérêts de la famille.

Les dernières années du règne de Charles le Sage furent déshonorées par un acte de sauvagerie qu'un roi seul était capable de commettre.

Les habitants de Montpellier, exaspérés par des exactions et des persécutions de toutes sortes, s'étaient révoltés. Le roi envoya contre eux une armée commandée par le duc de Berry[29], avec les ordres les plus sanguinaires.

Les principaux révoltés allèrent au-devant de l'armée, avec la corde au cou, offrir les clefs de la ville. Ils étaient suivis des gens d'église, croix et bannière en tête, fondant en larmes et criant : *Miséricorde !*

Le duc entre triomphalement dans Montpellier, et trouve le reste du peuple à genoux dans les rues. Il était sans doute attendri par un pareil repentir ; mais il lui fallait exécuter les ordres du bon roi.

La ville de Montpellier perdit tous ses privilèges ; ses portes et murailles furent abattues ; elle dut payer une somme énorme ; et *six cents* de ses habitants, *choisis à discrétion parmi le*

132 croix, bannière

27. Henri (ou Enrique) II le Magnifique (1333–1379), fils adultérin d'Alphonse XI et de Leonor de Guzman, comte de Trastamare, roi de Castille et de Léon (1369). Ce paragraphe et les dix suivants s'inspirent de Lavicomterie (*op. cit.*, p. 150-154). Sur l'expédition de Castille, voir Héraclite (*op. cit.*, p. 2).

28. À Najera, ou Navarette, à une dizaine de kilomètres de Logroño (3 avril 1367), « tout le poids de la bataille tomba sur Du Guesclin et sur quatre mille lances françaises. Elles furent écrasées » (G. Hubault et É. Marguerin, *Histoire de France depuis les origines de la nation jusqu'en 1815*, Paris, Dezobry, E. Magdeleine et Cie, 1860, p. 228).

29. Jean de France (1340–1416), troisième fils de Jean le Bon et de Bonne de Luxembourg, comte de Poitiers (1356), duc de Berry et d'Auvergne (1360). Selon Héraclite, le responsable du massacre de Montpellier (20 janvier 1380) ne fut pas le duc de Berry mais son frère, le duc d'Anjou (Louis de France), lequel assiégea la ville « sans recevoir d'ordres d'aucune sorte, étant gouverneur du Languedoc, et agissant, comme tel, de sa propre autorité » (*op. cit.*, p. 2).

peuple, furent mis à mort ; savoir, *deux cents décapités*, *deux cents pendus*, et *deux cents brûlés*[30].

Va sans dire qu'on n'oubliait jamais de confisquer les biens ; et cette fois, le bon roi porta le raffinement de la vengeance jusqu'à faire déclarer infâmes, et condamner à servitude perpétuelle, les enfants de ses victimes.

Quel régime paternel !

Et dire qu'on ne veut plus de cela maintenant !

Enfin, voilà ce Charles V, à qui l'on donne le titre de sage ! Un homme tout couvert du sang de ses compatriotes, versé dans des guerres indiscrètes et injustes. Un roi qui se déshonore aux yeux de l'Europe par la violation des traités. Un individu qui par vengeance fait périr innocents et coupables avec la plus froide cruauté ! Je suis d'avis que si on l'a jamais surnommé le *Sage*, c'est tout simplement parce qu'il fut placé entre son père qui fut un imbécile, et son fils qui devint fou[31].

Charles V mourut en 1380.

Comme ce fut cet aimable personnage qui fonda la Bastille, il n'est peut-être pas hors de propos de dire ici un mot de cette intéressante institution, l'un des monuments les plus philanthropiques que la monarchie ait élevés au bonheur de l'humanité.

La Bastille était une formidable forteresse entourée d'un fossé large de soixante et dix-huit pieds, et profond de vingt-quatre[32].

---

148 maintenant ; *pas même pour faire plaisir à Thomas Chapais* ! // Enfin

30. Invoquant l'historien libéral Henri Martin (*Histoire de France*, t. V, p. 326), idole de Larousse, Héraclite précisa : « Cette atroce sentence [prononcée publiquement le 24 janvier 1380] fut modifiée [dès le lendemain] à la sollicitation du pape [Clément VII, résidant à Avignon] » (*op. cit.*, p. 2) : seuls les meurtriers et les auteurs de la rébellion furent condamnés à mort.

31. Charles VI le Bien-Aimé ou le Fou. Protestation d'Héraclite, se fondant sur plusieurs témoignages d'historiens, dont Guizot, et davantage Michelet, « un des vôtres, Cyprien » : « Charles V a été l'un des plus grands rois de France, l'un des hommes les plus éminents de son siècle, l'un des monarques dont la sagesse, la prudence, la justice, et l'habileté ont le plus fait pour le bonheur de leur peuple » (*op. cit.*, p. 2).

32. Pour ce paragraphe et les six suivants, voir *GDU*, t. II, p. 335-336.

C'était un ensemble énorme de huit tours reliées entre elles par de puissantes courtines de six pieds d'épaisseur, et hautes de soixante-douze.

Sombre amoncellement d'horribles cachots aux portes bardées de fer, et aux fenêtres étroites et grillées, par où filtrait à peine un pâle rayon du jour.

Ces cachots petits, noirs, suintants, infects, étaient superposés les uns sur les autres depuis les souterrains humides s'enfonçant jusqu'à trente pieds sous terre, jusqu'aux combles où l'on mourait de froid en hiver et de chaleur en été.

Voici ce qu'en dit Palissy[33].

> Pendant les sept ans, dit-il, que j'ai passés à la Bastille, je n'y avais point d'air durant la belle saison...
>
> Mon grabat était insupportable, et les couvertures en étaient sales, percées de vers. Je buvais, ou plutôt je m'empoisonnais d'une eau puante et corrompue. Quel pain et quels aliments on m'apportait ! des chiens affamés n'en auraient pas voulu. Aussi mon corps fut-il bientôt couvert de pustules ; mes jambes s'ouvrirent, je crachai le sang et j'eus le scorbut. Les cachots ne recevaient l'air et le jour que par un étroit soupirail... Les[34] plus belles journées ne laissaient transpirer au détenu qu'une faible lumière. En hiver, ces caves funestes sont des glacières, parce qu'elles sont assez élevées pour que le froid y pénètre ; en été, ce sont des poêles humides où l'on étouffe, parce que les murs sont trop épais pour que la chaleur puisse les sécher. Il y en a une partie qui donne directement sur le fossé où se dégage le grand égout de la rue Saint-Antoine. Il s'en exhale une infection pestilentielle, qui, engouffrée dans les *boulins*, qu'on appelle chambres, ne se dissipe que très lentement. C'est dans cette atmosphère qu'un prisonnier respire. C'est là que, pour ne pas étouffer entièrement, il est obligé de passer les nuits et les jours, collé contre la grille intérieure du soupirail, par lequel coule jusqu'à lui une ombre

167 puissantes *murailles* de

33. En réalité: Roch-Antoine Pellissery, un Genevois que présente Simon-Nicolas-Henri Linguet dans ses *Mémoires sur la Bastille et la détention de l'auteur dans ce château royal depuis le 27 septembre 1780 jusqu'au 19 mai 1782* (Paris, Librairie de la Bibliothèque nationale, 1882, p. 90), et dont le « crime unique » aurait été « d'avoir fait quelques remarques sur les opérations financières de M. Necker ». C'est chez Larousse (voir *GDU*, t. II, p. 335) que Fréchette aurait puisé – comme le signale Chapman (voir *le Lauréat*, p. 281-282) – la longue citation de Linguet.

34. Début de la citation de Linguet dans Larousse.

de jour et d'air ; mais il ne réussit bien souvent qu'à augmenter autour de lui la fétidité qui le suffoque[35].

Bernard Palissy fut jeté là à l'âge de *soixante-cinq* ans, et y mourut[36].

Partout des chaînes, des billots, des instruments de torture et de supplice, des oubliettes, des *in pace*, des culs-de-basse-fosse, des cages de fer, des cellules sans issues où l'on emmuraillait les prisonniers destinés à mourir de faim, de sinistres organeaux que l'on forgeait aux poignets ou à la taille des patients, et qui ne s'ouvraient que pour laisser tomber un cadavre !

Et vous supposez peut-être qu'il fallait être un bien grand criminel pour être envoyé à la Bastille, et même pour y mourir. Oh ! détrompez-vous.

Étiez-vous le seul protecteur d'une jolie fille convoitée par Sa Majesté, le hasard vous faisait-il le dépositaire de quelque secret de la cour, aviez-vous eu le malheur de déplaire à quelque grand personnage, vous était-il échappé un mot léger à l'adresse de la favorite ou d'un mignon du roi, que dis-je, étiez-vous tout simplement soupçonné de quelques-uns de ces crimes, deux exempts vous saisissaient au lit un beau matin, et vous étiez jeté dans un souterrain de la Bastille, pour y pourrir pendant des années, et le plus souvent pour n'en jamais sortir[37].

Il suffisait pour cela d'une simple lettre de cachet laissée peut-être aux mains d'une prostituée avec le *nom en blanc*[38].

Le malheureux incarcéré, qui ne savait seulement pas le motif de son arrestation, était soumis au secret le plus absolu.

Tout à coup un pauvre père de famille disparaissait. Où était-il ? Qu'était-il devenu ? Sa famille le croyait noyé, assas-

35. Larousse : « ans, *dit M. Pellissery, cité par Linguet,* que [...] transpirer *jusqu'*au détenu [...] partie *et la mienne est de ce nombre* qui *donnent* directement [...] dans *ces* boulins ».

36. Bernard Palissy (v. 1510-1590), emprisonné à la Bastille (v. 1589) pour avoir refusé d'abjurer la foi protestante.

37. Voir *GDU*, t. II, p. 335-336.

38. « Les prisonniers étaient conduits à la Bastille par des exempts, sur une simple lettre de cachet "laissée peut-être aux mains d'une prostituée avec le nom en blanc" » (*ibid.*, p. 335).

siné, et prenait le deuil. Pendant ce temps-là, quelque épouvantable cellule de la Bastille étouffait ses gémissements.

On cite une petite fille de sept ans qui mourut là.

Latude[39], coupable seulement d'une étourderie de jeunesse qui avait déplu à la charmante Pompadour, languit trente-cinq ans, logé sous terre, hurlant de[40] faim sur son grabat de paille humide, et *mangé de poux*, suivant l'expression de Michelet[41].

Un jour, le malheureux écrivit à sa persécutrice un billet contenant ces mots :

> Le 25 de ce mois de septembre 1760, il y aura cent mille heures que je souffre[42].

Il n'était qu'au tiers de son supplice.

Ce billet fut trouvé le 14 juillet 1789, le jour où la forteresse maudite, ce monument de la tyrannie et de l'arbitraire royal, s'écroula sous les coups du peuple exaspéré par mille ans de tortures et de persécutions.

> En 1784, dit un historien, on avait arraché au roi, en même temps que la délivrance de Latude, une ordonnance qui prescrivait aux intendants de ne plus enfermer personne, à la requête des

227 deuil, *tandis que* quelque

39. Jean-Henri, dit Danger, Jedor, Jean Danry, Henri Masers d'Aubrespy, de Masers d'Aubrespy, de Masers de La Tude (1725–1805), accusé d'avoir fait parvenir à M^me^ de Pompadour une boîte infernale (on le crut agent d'une conspiration dont on espérait qu'il livre les chefs), fut emprisonné de 1749 à 1784 à Vincennes, à la Bastille, à Charenton, au Petit-Châtelet et à Bicêtre. Il fut libéré à l'instigation d'une mercière, M^me^ Legros, qui s'était prise de compassion pour lui et qui reçut, pour son geste humanitaire, le prix Montyon. Dès lors pensionné par l'État, il mena une vie de grand seigneur, consacrant ses loisirs à la recherche d'indemnités – au besoin par le chantage – et à la rédaction de *Mémoires*, tissu de calomnies et de mensonges qui devint l'un des best-sellers du temps. Voir F. Funck-Brentano, *la Bastille et ses secrets*, Paris, Jules Tallandier, 1979, p. 173-230.

40. Texte de base : *la*. Nous corrigeons d'après Larousse.

41. Cité par Larousse : « Il était sur son fumier à Bicêtre, mangé de poux, *à la lettre*, logé sous terre, et souvent hurlant de faim » (*GDU*, t. X, p. 246). Fréchette passait pour se conformer à l'historien libre penseur : « Comme son maître et modèle [...] M. Fréchette est poète ou pamphlétaire, et toujours anticatholique » ([anonyme], « Les conseils de M. Fréchette », *CrC*, 14 mai 1895, p. 1).

42. Cité par Larousse (*GDU*, t. X, p. 246), source signalée par Chapman (voir *le Lauréat*, p. 282).

familles, *sans raison motivée*, et sans que le temps de la détention demandée ne fût indiqué. Ceci passa pour une grande réforme, et *il y eut des gens pour trouver que c'était le renversement de tous les principes*. On peut juger de ce qui se passait auparavant. Mais cette ordonnance même était lettre morte ; les maîtresses des ministres, le lieutenant de police, les commis mêmes et les espions continuaient à *vendre* des lettres de cachet, au prix déterminé par le cours, car cela était coté comme toute autre valeur. La liberté, la vie des citoyens, était une marchandise, dont on trafiquait à bureau ouvert[43].

Ô bienfaisant régime, quand donc reviendras-tu rendre le bonheur à la France ?

J'ai oublié de dire que la Bastille servait encore de cachette au trésor royal qu'une sage administration prélevait sur la misère publique[44].

Vers l'an 1610, dit Sully[45] dans ses *Mémoires*, il y avait pour lors 15 878 000 livres d'argent comptant dans les chambres voûtées, coffres et caques étant en la Bastille, outre *dix millions* qu'on avait tirés pour bailler au trésorier de l'épargne[46].

Lors de la prise de ce terrible donjon, deux des prisonniers qu'on y trouva enchaînés étaient devenus fous[47].

Comme c'est beau la monarchie, n'est-ce pas ? Voilà encore un trait de ce bienfaisant régime qu'on tâche d'enseigner au peuple à regretter. Voilà ce qu'on voudrait réhabiliter ; voilà ce qu'on voudrait surtout ressusciter.

Merci, dit la France, je sors d'en prendre.

272 prendre. <chronique du 9 décembre 1882> Nous

43. *GDU*, t. II, p. 336 ; Larousse souligne « sans raison motivée » et Fréchette les autres mots.

44. « Le roi y plaça les trésors qu'une sage administration avait su amasser » (*ibid.*, t. II, p. 335).

45. Maximilien de Béthune (1559–1641), baron de Rosny, duc de Sully, issu d'une famille calviniste, fut surintendant des finances du royaume de France et conseiller d'Henri IV puis de Louis XIII. Ses mémoires sur l'époque 1570–1605 parurent sous le titre de *Sages et royales économies d'État, domestiques, politiques et militaires de Henry le Grand* (1638).

46. *GDU*, t. X, p. 335 ; c'est Fréchette qui souligne.

47. Outre cinq autres prisonniers, un certain Tavernier, fils adultérin du grand financier Pâris-Duverney, et le comte de Wythe de Maleville, qui, aussitôt libérés de la Bastille, furent conduits à Charenton. Voir *ibid.*, t. II, p. 337, et [V. Sardou], « La légende de la Bastille », *la Justice*, 16 juin 1888, p. 2.

IV

Nous voici rendus à un beau règne, celui de Charles VI[48], le fou, et d'Isabeau de Bavière[49], le monstre.

Dans aucune page de l'histoire plus que sous ce règne néfaste, ne se fait sentir d'une façon aussi palpable l'absurdité d'un système qui livre un pays aux mains d'un homme choisi par le hasard de la naissance, et qu'une loi ridicule rend inamovible et inviolable[50].

Charles VI – qu'on a surnommé le *Bien-Aimé*, tout comme l'abominable Louis XV du reste – succéda à son père en 1380, devint fou treize ans plus tard, et vécut vingt-neuf ans frénétique, époque pendant laquelle le royaume fut désolé par les querelles entre princes, les perfidies, les lâchetés, les assassinats et les crimes de toutes sortes. La France fut à un cheveu de sa perte.

Mais parlons d'abord de l'époque où Charles VI gouverna lui-même.

Son premier acte fut de déclarer la guerre à la Flandre, contre l'avis de son conseil et du régent[51]. Vainqueur, il se rendit coupable de cruautés qui déshonorèrent son succès. Il eut la barbarie de faire pendre le chef des Flamands[52] trouvé

277 façon *plus* palpable 283 frénétique, pendant *lesquels* le 288 parlons de 289 lui-même *d'abord.* // Son

48. Charles VI (1368–1422), quatrième enfant et fils aîné de Charles V et de Jeanne de Bourbon, roi de France (1380).

49. Élisabeth de Wittelsbach, Ysabel ou Isabeau de Bavière (v. 1371–1435), fille d'Étienne III, duc de Bavière, et de Thadéa Visconti, épousa Charles VI en 1385 et fut régente dès 1392.

50. « [...] les horribles tragédies [qui se] jouèrent sous ce règne déplorable [...] furent causées par l'abus énorme de l'hérédité de la couronne, et l'inamovibilité des rois » (Lavicomterie, *op. cit.*, p. 155).

51. On confia la régence à l'aîné des oncles de Charles VI, Louis Ier, duc d'Anjou. Mais c'est un autre de ses oncles, le duc de Bourgogne (Philippe II le Hardi), qui entraîna l'armée royale dans une guerre contre les Flamands.

52. Philippe d'Artevelde (1340–1382), capitaine des bourgeois de Gand en révolte contre le comte de Flandre, Louis II de Mâle. Il mourut à la bataille du mont de Roosebeke, le 27 novembre 1382. « Le lendemain Charles voulut voir Artevelde, mort ou vif. On trouva le cadavre du chef des Flamands. Le comte Louis de Mâle le fit pendre. Mais les soldats s'indignèrent. Le révolté était mort étouffé dans la mêlée, mais avec honneur, les armes à la main. Il fut dépendu » (F. Autrand, *Charles VI*, Paris, Fayard, 1986, p. 134). Fréchette

respirant encore sur le champ de bataille, et trancher la tête à tous les gouverneurs des villes qui s'étaient rendues[53].

Bien plus, il fit brûler et raser la ville de Courtrai[54], qui avait le tort de célébrer tous les ans la défaite que les Français avaient subie soixante ans auparavant[55] sous ses murs.

Écrasés de taxes, de tailles et d'impôts énormes qu'ils ne pouvaient payer, les habitants de Paris, de Rouen et d'Orléans se soulevèrent[56].

Le roi marcha sur Paris[57], ne voulut écouter ni repentir, ni supplications, ni prières, fit désarmer le peuple, piller les maisons, et pendre trois cents des notables en face de son propre palais[58].

Cet aimable roi, qui avait à peine quinze ans, – le père ayant fixé la majorité de son fils à quatorze[59], – assista au supplice, sur un trône, environné de ses oncles et des femmes de

---

confond Artevelde avec un autre combattant : « Devant le roi, on vient de relever au milieu des morts un combattant blessé qui pleure le capitaine de Gand, son chef et son ami, qui devait l'armer chevalier le jour du combat. Ému, Charles lui promet le pardon et la liberté, s'il veut se reconnaître français. Mais l'homme refuse la grâce en s'écriant : "J'étais, je serai, je fus toujours flamand !" Le sang coulait de ses blessures. L'homme se laissa mourir, vaincu, mais flamand, sous les yeux de l'enfant qu'il ne voulait pas pour roi » (*ibid.*, p. 75).

53. Le 23 novembre 1382, Louis de Mâle avait fait décapiter trois des bourgeois d'Ypres, après la soumission de la ville. Pour ce paragraphe et les trois suivants, voir Lavicomterie, *op. cit.*, p. 156-158.

54. Le 1er décembre 1382.

55. En réalité : quatre-vingts ans ; les gens de métier de Flandre avaient vaincu la chevalerie française le 11 juillet 1302.

56. L'émeute éclata en Normandie, à Paris, à Laon, à Reims, à Orléans et à Lyon, à l'annonce des impôts de consommation qui accablaient surtout les gens de métier dans les villes.

57. Le 11 janvier 1383. La répression dura jusqu'en février.

58. Selon Françoise Autrand, le Conseil du roi mit fin à la répression après quarante exécutions : « Il ne s'agissait pas tant, en effet, de trouver les véritables ou les principaux coupables que de frapper les esprits » (*op. cit.*, p. 109).

59. « Charles V décida, en août 1374, que les rois seraient désormais majeurs à quatorze ans (dans Isambert, *Anciennes lois*, t. V, p. 415), règle qui, à une ou deux exceptions près, fut désormais observée » (A. Franklin, *les Rois*, p. 45, n. 2).

sa cour. Et pour raffinement de cruauté, il voulut que la mort vînt lentement, et après des formalités de toutes sortes qui en triplèrent l'horreur. Il chassait de race[60].

Mais ce ne fut pas tout. Chaque jour on s'emparait de nouveaux accusés ; et comme on manquait de bourreaux, la nuit on cousait les victimes dans des sacs et on les jetait à la Seine. Des milliers de malheureux périrent de cette façon.

Quant aux prisonniers et au reste des habitants, seulement soupçonnés de sédition, le bon roi eut l'extrême condescendance de leur laisser la moitié de leurs biens.

Le reste fut partagé entre les favoris de Sa Majesté.

Les villes de Rouen et d'Orléans furent traitées d'une façon encore plus barbare[61].

Enfin le pauvre roi devint fou pour avoir vu, un jour qu'il était à la chasse, un homme sauter à la bride de son cheval, tant l'abus des plaisirs l'avait énervé et ramolli[62].

C'est alors qu'on en vit de belles.

Le malheureux avait épousé, en 1395[63], dans la personne d'Isabeau de Bavière, une espèce de furie qui devait mettre le comble aux épouvantes et aux hontes qui signalèrent le règne de ce fou sinistre.

328 aux *horreurs* et

60. Pour ce paragraphe et le suivant, voir Mme Robert, *les Crimes des reines de France*, p. 136-137.

61. La ville de Rouen fut taxée d'une amende de 60 000 francs, qu'elle dut payer en un an ; énorme pour l'époque, cette amende brisa l'essor économique de la ville et la ruina pour longtemps. À Orléans, le roi gracia dix otages, moyennant finances (voir F. Autrand, *op. cit.*, p. 111 et 112).

62. « Comme il [Charles VI] marchait [le 5 août 1392] contre le duc [de Bretagne] à travers la forêt du Mans, un homme bizarrement vêtu et le visage bouleversé sortit d'un fourré et se précipita à la bride de son cheval en criant d'une voix tonnante : "Roi, ne passe pas outre, car tu es trahi !" Puis il disparut sans qu'on songeât à l'arrêter ou à le poursuivre. Charles fut vivement frappé de cette apparition » (*GDU*, t. III, p. 1008). Froissart émit l'hypothèse d'un complot ourdi par le frère cadet du roi, Louis Ier, duc d'Orléans (voir F. Autrand, *op. cit.*, p. 292).

63. En réalité : 1385. Pour ce paragraphe et les deux suivants, voir Mme Robert, *op. cit.*, p. 138-140.

Elle voulut d'abord être couronnée en grande pompe[64] ; et pour cela il fallut trouver des sommes immenses.

L'hôtel de ville de Paris dut fournir seul plus de *soixante mille* couronnes d'or[65].

Et dans quelles circonstances, grand Dieu ! à une époque où des bandes indisciplinées parcouraient les campagnes en ravageant les moissons, pressurant le peuple auquel on ne laissait que la paille, et qu'on massacrait sans pitié aussitôt qu'il avait l'audace de se plaindre[66] !

Ces fêtes furent signalées par le mépris de toute pudeur qu'on y afficha[67].

> Il s'y passa, dit Juvénal des Ursins[68], des choses déshonnêtes en matière d'amourettes, dont depuis beaucoup de maux sont venus.

La chronique de Saint-Denis, citée par Sauval[69], observe que, la dernière nuit de cette fête, toute la cour se masqua, et

---

64. Les fêtes du couronnement de la reine auront lieu du 22 au 27 août 1389.

65. « Les bourgeois ne regrettaient pas leurs écus. Ils en avaient eu pour leur argent, en commandes et en réjouissances et aussi en reconnaissance officielle de la place de choix que réservait l'État à leurs imposantes personnes » (F. Autrand, *op. cit.*, p. 239).

66. « Et dans quelles circonstances, grand Dieu ! dans un temps où la soldatesque effrénée des tyrans ravageait les moissons, ne laissait que la paille aux misérables agriculteurs, et les massacrait quand ils osaient se plaindre ! » (M^me^ Robert, *op. cit.*, p. 140).

67. Fréchette passe des fêtes du couronnement de la reine à celles qui marquèrent le renouveau de la chevalerie, du 1^er^ au 6 mai 1389, à l'abbaye de Saint-Denis (voir F. Autrand, *op. cit.*, p. 216).

68. Jean II Juvénal (ou Jouvenel) des Ursins (1388–1473), *Chronique de Charles VI (1380–1422)*. La citation (édit. Godefroy, p. 73) proviendrait de Michelet (*Histoire de France*, t. V, p. 117, n. 1).

69. *Les Grandes chroniques de France, selon qu'elles sont conservées en l'église de Saint-Denis*, Paulin Paris, 1836–1839 ; premier livre français imprimé en France (1476), il fut d'abord rédigé par des religieux de l'abbaye de Saint-Denis (Primat, Guillaume de Nangis et autres), puis par des laïcs (Juvénal des Ursins, Alain Chartier, Jean Castel et Pierre Desreys). Cité par Henri Sauval (peut-être dans ses *Mémoires historiques et secrets concernant les amours des rois de France, avec quelques autres pièces*, Amsterdam et Paris, 1739). « Mais sur quoi Michelet [*op. cit.*, t. V, p. 117] s'est-il appuyé pour écrire expressément : "Il y eut un dernier bal enfin, celui-ci masqué pour dispenser de rougir" ? » (M. Barroux, *les Fêtes royales de Saint-Denis en mai 1389*, Paris, Les amis de Saint-Denys, 1936, p. 20).

qu'il n'y eut presque personne qui, à la faveur du masque, ne se livrât à tous les excès de la licence la plus éhontée.

Pour faire face à toutes ces extravagances, on augmenta la gabelle, et l'on fit subir de nouvelles altérations aux monnaies[70].

On faisait la levée des impositions jusqu'à cinq ou six fois par année.

Les saisies, les contraintes, les exécutions[71] avaient tellement dévasté les campagnes qu'une grande partie du peuple, pour échapper à la mort, émigrait en Espagne.

Pendant ce temps-là, la monstrueuse Isabeau donnait l'exemple scandaleux d'une intrigue publique avec le duc d'Orléans[72], qui eut le scrupule tout royal de souiller la demeure de son propre frère, qu'il avait d'abord essayé de faire périr dans les flammes[73].

Charles VI avait pris pour emblème un cerf : la reine elle-même n'aurait pas pu mieux choisir pour lui.

Aussitôt que la folie du roi fut bien constatée, la cour de France, qui depuis quelques années s'était rendue célèbre par les plus honteuses débauches, devint, sous la présidence d'Isabeau de Bavière, de la duchesse d'Orléans[74] et de la

70. Pour ce paragraphe et les trois suivants, voir Mme Robert, *op. cit.*, p. 141-142.

71. Les exécutions « des biens », précise Mme Robert (*op. cit.*, p. 142), c'est-à-dire la vente forcée.

72. Louis Ier de France (1372–1407), sixième enfant et fils puîné de Charles V et de Jeanne de Bourbon, duc d'Orléans (1392). Sur sa prétendue liaison avec Isabeau de Bavière, « Brantôme, pas plus que les autres [chroniqueurs], n'avance de preuve. C'est la rumeur publique » (J. Markale, *Isabeau de Bavière*, Paris, Payot, « Bibliothèque historique », 1982, p. 90).

73. Allusion au « bal des Ardents » (28 janvier 1393). À l'occasion du mariage d'une dame d'honneur de la reine, six jeunes nobles, dont le roi, organisent un charivari : accoutrés d'un collant couvert d'étoupe et le visage dissimulé sous un masque velu, ils font irruption dans la salle de l'hôtel Saint-Pol où se déroulait la fête. Le duc d'Orléans approchant une torche de l'un des masques, le feu passe aussitôt de l'un à l'autre. Deux seulement des participants à la mascarade échappent à la mort, le sire Ogier de Nantouillet et le roi, à qui ce nouveau coup aurait achevé de faire perdre la raison.

74. Valentine Visconti (v. 1370–1408), fille d'Isabelle de France (sœur de Charles le Sage) et du tyran italien Giangaleazzo Visconti, seigneur de Pavie et duc de Milan, épousa Louis Ier de France (son cousin germain) en 1389.

duchesse de Bourgogne[75], le théâtre d'horreurs sans nom, d'orgies épouvantables, et de crimes à faire rougir les habitués d'un sabbat.

C'était au milieu de ces scènes de libertinage, qu'on prenait les dispositions les plus importantes pour le gouvernement du royaume, qu'on formait et qu'on faisait exécuter les projets les plus sanguinaires.

> Comme il n'y avait point alors de spectacles, dit Prudhomme, le passe-temps le plus paisible de la reine et de toutes ces femmes perdues était d'assister le dimanche à l'exécution des criminels[76].

Il arriva un moment où les désordres de l'*illustre aïeule* du comte de Chambord ne connurent plus de bornes. Véritable Messaline, elle ne prenait plus la peine de choisir ses complices. On l'appelait *la grande gaure*[77].

Pendant que le palais de son indigne amant regorgeait de luxe, le roi, malade, déguenillé, manquant de tout, vivait dans la misère et la malpropreté la plus sordide[78].

> Et était tout plein de poux, vermine et ordure, dit Juvénal des Ursins... C'était grande pitié de le voir.

Il passa jusqu'à cinq mois sans changer de linge[79].

L'odieuse reine lui avait donné pour *compagne* une jeune fille du nom d'Odette de Champdivers[80], la fille d'un marchand de chevaux.

---

373 dit *Trudeau*, le 376 un *temps* où 384 voir. // *On le garda* jusqu'à

---

75. Marguerite de Bavière, fille d'Aubert de Bavière et de Marguerite de Silésie, comtesse de Hainaut et de Nevers, duchesse de Bourgogne, épousa Jean sans Peur en 1385.

76. M^me^ Robert, *op. cit.*, p. 145, dont s'inspire aussi le paragraphe précédent.

77. Ce « terme immodeste [...] exprimait l'affreuse dissolution de ses mœurs » (*ibid.*, p. 156).

78. *Ibid.*, p. 149.

79. Voir *ibid.*, p. 162. Pour ce paragraphe et les sept suivants, voir le même ouvrage, p. 145-177.

80. Odette ou Odinette de Champdivers, dite « la petite reine » (v. 1390–après 1424), issue d'une famille noble de Bourgogne qui compta plusieurs représentants au service du roi.

Cette enfant soigna le malheureux roi avec un dévouement légendaire ; mais que dirait-on de nos jours si l'on prenait un moyen aussi immoral et aussi dangereux pour soigner les insensés ?

Il est vrai que la morale royale a peu de rapport avec la morale roturière.

Enfin, il serait bien trop long de faire l'historique de tous les crimes et de toutes les abominations de cette reine dont le nom mérite d'être associé à celui des tyrans et des criminels les plus célèbres.

Il suffirait de dire qu'elle mit le comble à toutes ses infamies en trahissant la France au profit de l'Allemagne d'abord, et ensuite au bénéfice de l'Angleterre.

L'affreuse bataille d'Azincourt étant venue mettre le comble aux malheurs de la France, la noble reine conçut le projet de vendre le royaume au roi Henri V[81].

Pour cela, il fallait faire périr ses propres enfants. Elle n'hésita pas : le dauphin, puis son frère Jean, moururent empoisonnés[82].

> Mais sa haine pour Charles, le dernier de ses fils, dit Prudhomme, ne put jamais s'assouvir dans le sang de ce prince, assez prudent pour ne pas s'exposer à sa rage, assez méchant pour lutter avec elle dans la carrière des empoisonnements et des assassinats[83].

Prise en flagrant délit d'adultère avec Louis de Boisbourbon[84], par le roi lui-même, l'aimable *aïeule de l'enfant*

412 de *Boisbourdon*, par

81. Henri V (1387–1422), roi d'Angleterre (1413), vainqueur du parti français des Armagnacs à Azincourt, le 25 octobre 1415.

82. Louis de France (1397–1415), huitième enfant et le troisième fils d'Isabeau de Bavière et de Charles VI, dauphin de Viennois et duc titulaire de Guyenne (1401), serait mort d'une violente dysenterie, mais on n'a pas manqué d'avancer l'hypothèse d'un empoisonnement que la maladie aurait camouflé. Son frère cadet, Jean de France (1398–1417), duc de Touraine (1401) puis dauphin de Viennois (1415), duc de Berry et comte de Poitiers (1416), serait mort foudroyé par une otite suppurée, vite considérée comme suspecte. Voir J. Markale, *Isabeau de Bavière*, p. 175-176.

83. M^me^ Robert, *op. cit.*, p. 172-173.

84. Louis de Bosredon, gentilhomme d'Auvergne associé au parti des Armagnacs, était le capitaine des chevaliers qui assuraient la protection de la reine et de ses dames d'honneur, réfugiées au château de Vincennes. Parce

du miracle fut reléguée à Tours sous garde sévère, et son fils Charles s'empressa de mettre la main sur tous les trésors qu'elle avait amassés au château de Vincennes, pendant que Boisbourbon était traîné à la rivière, cousu dans un sac, sur lequel était écrit : *Laissez passer la justice du roi*[85] !

Les rois se vengent souvent ; quand vengent-il leurs peuples ?

Échappée de Tours, Isabeau crée un parlement à Troyes[86], prend le titre de *Reine par la grâce de Dieu* (belle origine pour ce titre-là), lance des édits en son propre nom, puis ordonne un massacre et un pillage général à Paris[87].

On égorgea les paisibles habitants par milliers, sans distinction de sexe ni d'âge.

Les premières victimes furent les archevêques de Paris, de Reims et de Tours, les évêques d'Évreux, de Senlis, de Laon, de Saintes, de Lisieux et de Coutances, les abbés de Saint-Denis et de Saint-Corneille de Compiègne, et un grand nombre de magistrats.

Hein ! ! !

Trois archevêques, six évêques !... Les communards ont été bien modestes !

Le sang coulait à ruisseaux dans les rues, et le dauphin lui-même n'échappa qu'avec toutes les peines du monde aux poursuites des égorgeurs envoyés par sa mère.

---

416 que *Boisbourdon* était

qu'un jour il se serait moqué de la déraison du roi, il « paya de sa vie [vers la mi-avril 1417] la rumeur de mystérieux scandales. [...] Peu après, sur ordre du roi, c'est-à-dire du connétable [Bernard VII, comte] d'Armagnac, la reine fut exilée à Tours. En fait, [...] le conflit qui opposa la reine au connétable semble bien avoir peu à faire avec la galanterie » (F. Autrand, *op. cit.*, p. 542).

85. Mme Robert, *op. cit.*, p. 174.

86. Évadée du couvent de Marmoutier, à Tours, peu après la Toussaint 1417, Isabeau de Bavière établit le gouvernement provisoire à Troyes (du 23 décembre 1417 au 8 juillet 1418), sous la direction de Jean sans Peur, qu'elle avait nommé gouverneur général du royaume (voir F. Autrand, *op. cit.*, p. 543).

87. Mme Robert, *op. cit.*, p. 175. L'entrée des Bourguignons à Paris eut lieu dans la nuit du 28 au 29 mai 1418 ; il y eut tuerie le 12 juin, puis le 21 août ; le massacre des Armagnacs dura jusqu'en octobre 1418.

On recherchait surtout les femmes que leur état aurait dû particulièrement faire respecter ; on les éventrait sans pitié, pendant que les preux chevaliers qui commandaient ces horribles exécutions criaient aux forcenés : *Courage, mes enfants, vous servez votre reine*[88].

Suivant nos saints cléricaux, il paraît que c'était le bon Dieu qui présidait à tout cela !

Isabeau entra dans la ville[89] en écrasant les cadavres sous les pieds de ses chevaux.

Après de semblables hécatombes, la peste ne pouvait manquer d'éclater. *Cent mille personnes en moururent*[90].

Applaudissez, saints hommes[91] !

Sur ces entrefaites, Isabeau de Bavière était devenue la maîtresse de Jean de Bourgogne[92], qui avait assassiné sous ses yeux son premier amant le duc d'Orléans[93].

À son tour, le dauphin, sous prétexte de conclure un traité avec l'héritier des dégoûtantes faveurs de sa mère, l'attire à Montereau, et le fait poignarder en sa présence[94].

443 saints *programmeux*, il 448 moururent. // *Des fautes* <ital.> *et des faiblesses* <ital.> *!* // Applaudissez 450 la *favorite* de 455 poignarder *sous ses yeux.* // On

88. Mme Robert, *op. cit.*, p. 178.

89. L'entrée dans Paris d'Isabeau de Bavière et de Jean sans Peur eut lieu le 14 juillet 1418.

90. Mme Robert, *op. cit.*, p. 180.

91. Adaptation du cri des poètes romains de l'Antiquité, « *Plaudite cives !* [Citoyens, applaudissez !] » (*GDU*, t. XII, p. 1167).

92. Jean sans Peur (1371–1419), fils de l'un des frères de Charles V, Philippe II le Hardi, et de Marguerite de Mâle, comtesse de Flandre, comte de Nevers, puis duc de Bourgogne (1404).

93. Le meurtre de Louis d'Orléans aurait été perpétré (le soir du 23 novembre 1407, à Paris, rue Vieille-du-Temple) hors de la présence d'Isabeau de Bavière, qui se serait cependant trouvée tout près, à l'hôtel Barbette, où le duc d'Orléans lui aurait rendu visite. Ce drame fut le prétexte de la guerre des Armagnacs et des Bourguignons.

94. Le futur Charles VII aurait fait assassiner Jean sans Peur par un de ses officiers, Tanguy du Châtel, le 10 septembre 1419.

On dirait que c'est l'histoire des anthropophages que nous écrivons[95] !

C'est alors que le monstre Isabeau conclut, avec Henri V, roi d'Angleterre, le traité de Troyes (21 mai 1420), qui déshéritait Charles VII, son propre fils, et vendait le royaume de France à l'étranger[96].

Le roi d'Angleterre était reconnu roi de France[97].

Jetons un voile sur toutes ces infamies.

V

Au fur et à mesure que nous arriverons aux époques plus modernes, et par conséquent plus connues, nous abrégerons autant que possible nos notes historiques, ne signalant que les faits les plus saillants.

Il y en aura toujours assez.

Charles VII[98], n'étant encore que dauphin, commença par assassiner Jean de Bourgogne, comme je l'ai dit plus haut, après lui avoir tendu un lâche guet-apens.

Son père, le fou, avait laissé une fille qu'il avait eue d'Odette de Champdivers. En bon fils, Charles VII la légitima et la dota[99], – mais aux dépens de la nation s'entend. N'est-il pas

463 ces *horreurs. // Samedi prochain, nous verrons apparaître pour nous consoler un peu la belle figure de Jeanne Darc* <ital.>, *cette noble victime de l'ingratitude royale.* <chronique du 16 décembre 1882> Au 471 Bourgogne, après 475 nation *toujours.* N'est-il pas juste que ce *brave* peuple

95. « Est-ce donc l'histoire des anthropophages que nous lisons ? » (Mme Robert, *op. cit.*, p. 184).

96. *Ibid.*, p. 185.

97. Henri VI de Lancastre (1421–1471), fils d'Henri V et de Catherine de Valois, roi d'Angleterre à la mort de son père (31 août 1422) et roi de France à la mort de Charles VI (21 octobre 1422).

98. Charles VII le Victorieux (1403–1461), onzième enfant et cinquième fils d'Isabeau de Bavière et de Charles VI, dauphin de Viennois, duc de Touraine et de Berry, comte de Poitiers, lieutenant général (1417) puis régent du royaume (1418), roi de France (1422).

99. Marguerite de Valois (v. 1407–v. 1458) fut légitimée en 1428 et mariée à Jean de Harpedenne, sénéchal de Saintonge, et neveu du connétable Olivier de Clisson. On lui fit don de deux manoirs avec leurs dépendances, l'un à Créteil, l'autre à Bagnolet. Voir *GDU*, t. VIII, p. 166.

juste que ce misérable peuple paie un peu pour les *faiblesses* de ces bons monarques ?

Charles avait épousé, à la mort de son père, la reine Marie d'Anjou[100], qui passe à tort ou à raison pour avoir eu, elle aussi, des *faiblesses* toutes particulières pour le *beau Dunois*[101].

En tout cas, elle n'aurait fait que rendre le change à son cher mari, qui lui en faisait voir de belles, en compagnie de Gérarde Cassinel, d'Antoinette de Maignelais, et surtout de la fameuse Agnès Sorel[102], dont il eut, entre autres enfants, trois filles[103], que Louis XI reconnut plus tard comme filles de France, et dota – à même le coffre public toujours ; cela va de soi.

Pendant que le peuple émigrait en Espagne pour ne pas mourir de faim, cette Agnès Sorel était couverte de pierreries des pieds à la tête, et les châteaux, les bénéfices, les seigneuries lui arrivaient à la douzaine[104].

Plongé dans les plaisirs et le libertinage, Charles VII n'aurait jamais été véritablement roi de France, sans une jeune paysanne, nommée Jeanne Darc, noble héroïne qui chassa les Anglais du royaume, mit Charles sur le trône, et fut brûlée comme sorcière, sans que le bon roi fît la moindre démarche pour sauver celle à qui il devait tout[105].

494 paysanne, Jeanne

100. Marie d'Anjou († 1463) épousa Charles VII le 18 décembre 1413.

101. Jean, dit le Bâtard d'Orléans, dit Dunois (v. 1403–1468), fils naturel de Louis Ier, duc d'Orléans, et de Mariette d'Enghien, comte de Dunois (1439) et de Longueville (1443), grand chambellan de France, compagnon de Jeanne d'Arc. Voir Mme Robert, *op. cit.*, p. 192.

102. Gérarde (ou Biette) Cassinel, d'origine italienne, aurait été la maîtresse de Charles V. Antoinette de Maignelais était la fille de Raoul de Maignelais et la cousine d'Agnès Sorel ; Charles VII la maria à l'un de ses chambellans, le baron André de Villequier, et lui donna le château de la Guerche. Agnès Sorel (v. 1420–1450) était la fille de Jean Soreau ou Sorel, seigneur de Coudun, et de Catherine de Maignelais.

103. Marguerite, Charlotte et Jeanne de Valois ; une quatrième fille ne vécut que six mois.

104. Voir Mme Robert, *op. cit.*, p. 196. Entre autres bénéfices, elle reçut les châteaux de Beauté-sur-Marne (près du bois de Vincennes), de Roquesserrière (près de Toulouse) et du Bois-sire-Amé (près de Bourges).

105. Voir Lavicomterie, *op. cit.*, p. 164. Fréchette se démarque ici de Larousse, d'ailleurs plutôt favorable à ce roi (voir *GDU*, t. III, p. 1009-1100) et enclin à préférer Agnès Sorel à Jeanne d'Arc.

L'histoire n'a pas d'exemple de lâcheté semblable.

Charles VII régna trente-neuf ans. Averti par sa femme que son fils Louis XI voulait l'empoisonner, il se laissa mourir de faim[106].

Une belle famille, où l'idiotisme le dispute à la férocité !

VI

Ce Louis XI[107], qui lui succéda, fut un des tyrans les plus sanguinaires qui aient souillé l'histoire.

Un véritable artiste, celui-là !

Il commença son règne par faire mourir sur l'échafaud cent notables de Reims, qui n'eurent pas même l'ombre d'un procès[108].

Il se paya à peu près la même fantaisie à Rouen[109], après la paix de Conflans[110]. Histoire de tuer... le temps.

Peu après il fait empoisonner son propre frère Charles de Guyenne[111].

---

106. Charles VII serait mort d'un abcès à la gorge, « d'un cancer à la joue » (A. Franklin, *les Rois*, p. 50-51) ou encore d'« une horrible maladie de mâchoires » qui l'aurait mis « hors d'état de manger » (É. Fournier, *l'Esprit dans l'histoire*, Paris, E. Dentu, 5e éd., 1883, p. 127).

107. Louis XI le Prudent (1423–1483), fils aîné de Charles VII et de Marie d'Anjou, roi de France (1461).

108. La mutinerie de Reims, suscitée par l'annonce d'un accroissement des impôts, eut lieu de septembre à décembre 1461. Les émeutiers pillèrent les maisons des officiers de finance et brûlèrent les registres fiscaux. Plus de cent quatre-vingts personnes furent punies sévèrement pour ces méfaits : les neuf principaux coupables, dont trois femmes, furent exécutés ; vingt-cinq personnes furent bannies du royaume, et treize de Reims et des environs. Pour ce paragraphe et les dix suivants, voir Lavicomterie, *op. cit.*, p. 166-171.

109. La prise de Rouen (23 janvier 1466) paracheva la reconquête de la Normandie par les troupes royales.

110. Le traité de Conflans (5 octobre 1465) mit fin à la guerre de la Ligue du Bien public (coalition des nobles Armagnacs insurgés contre l'autorité du roi, sous la direction du duc de Bretagne, François II).

111. D'après Lavicomterie, *op. cit.*, p. 167. Charles de France (1446–1472), troisième fils et cinquième enfant de Charles VII et de Marie d'Anjou, duc de Berry, de Normandie puis de Guyenne, serait mort « empoisonné à Bordeaux le 12 mai 1472 » (A. Franklin, *les Rois*, p. 52).

D'après ses ordres, son cousin le duc de Nemours languissait dans un cachot de la Bastille. Un jour, il le fait sortir, et lui fait trancher la tête, sans aucune procédure[112].

Mais ce qui peint surtout le caractère sauvage de ce monstre, c'est le raffinement de barbarie dont il entoura cette exécution. La chose est à peine croyable.

Le duc avait deux enfants qu'il adorait : le roi ordonne qu'on les habille de robes blanches, et qu'on les attache sous l'échafaud, de telle sorte que tout le sang de leur père coule sur eux[113].

Le monarque assistait à ce spectacle sur un trône orné de fleurs de lys !

Les deux jeunes princes, encore tout couverts du sang de leur père, furent ensuite enfermés dans des culs-de-basse-fosse, espèce de cachots en forme de cônes renversés, où les prisonniers, entraînés par leur propre poids, ne pouvaient prendre aucun repos.

On les en sortait deux fois par semaine pour les fouetter, et on les y replongeait tout sanglants.

Chaque mois, le bon roi leur faisait arracher une ou deux dents en sa présence. Cela l'amusait.

Plus de quatre mille personnes périrent sur l'échafaud par les ordres de cet exécrable despote. On ne voyait autour de ses palais que des gibets, des échafauds, des roues et des chevalets.

Il avait aussi la *faiblesse* – quoique dévot jusqu'à la superstition la plus ridicule – de ne pas épargner les membres du clergé plus que les autres.

---

516 sans *forme de procès.* // Mais 519 exécution. *C'est* à 532 sanglants. // *Tous les* mois

---

112. Jacques d'Armagnac (v. 1437–1477), comte de La Marche et de Castres, duc de Nemours, lieutenant général du roi en Roussillon, gouverneur de Paris et de l'Île-de-France. Arrêté le 9 février 1476, expédié à la Bastille où on l'aurait enfermé dans une cage en fer, il subit un procès (7 août 1476–8 février 1477) au terme duquel il fut trouvé coupable de lèse-majesté. Condamné à mort (26 juillet 1477), il fut décapité en place de Grève le 4 août 1477.

113. Légende voltairienne. « [...] cet épouvantable épisode n'est rapporté par aucun écrivain contemporain, et tout indique qu'il est entièrement fictif » (*GDU*, « Louis XI », t. X, p. 702).

Une de ses premières victimes fut Mgr Guillaume d'Haraucour[114], évêque de Verdun, qu'il fit mourir dans une des oubliettes de la Bastille.

Il garda pendant onze ans le cardinal Balue[115] enfermé dans une cage de fer où il ne pouvait ni se coucher ni se tenir debout ; et presque tous les jours il allait le voir pour jouir de son supplice.

Ce noble aïeul de M. de Chambord avait une ressemblance de plus avec nos petits inquisiteurs canadiens : il faisait refuser les sacrements à ceux qu'il condamnait à mort.

« C'est horrible, criait le comte de Saint-Paul[116] en marchant à l'échafaud, il ne lui suffit donc pas d'occire le corps, il faut qu'il perde l'âme. »

Fourbe, perfide, puéril, parjure, on aurait dit qu'il ne vivait que pour faire le mal.

Aussi défiant que cruel, il avait des peurs folles, des accès de lâcheté écœurante. Il redoutait tout le monde ; et, si la figure d'un individu ne lui revenait pas, il le faisait immédiatement mettre à mort.

Il tenait même son fils prisonnier au château d'Amboise, tant il craignait d'en être assassiné[117].

Conçoit-on un pareil monstre !

---

543 Bastille. // *Applaudissez, saints hommes !* // Il 547 supplice. // *Un programmeux du temps, quoi !* // Ce 549 inquisiteurs *trudélicocos* : *Il* faisait 553 l'âme. » // *Applaudissez toujours, saints hommes !* // Fourbe

---

114. Guillaume d'Haraucourt, évêque de Verdun, aurait été condamné à la Bastille (1469–1480) pour avoir comploté contre Louis XI avec Charles le Téméraire.

115. Jean La Balue (v. 1421–1491), évêque d'Évreux, aurait été emprisonné dans les cachots d'Onzain, près de Blois, de 1469 à 1480.

116. Le connétable (Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol) s'était jeté dans le parti du duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, qui l'abandonna. « Enfermé à la Bastille, jugé par le Parlement, convaincu de trahison, il fut déclaré coupable et condamné à mort » (P.-R. Gaussin, *Louis XI*, Paris, A.-G. Nizet, 1976, p. 238) ; le 19 décembre 1475, il fut décapité en place de Grève.

117. Sur cette question, voir *ibid.*, p. 426-427.

Et dire que la France ne veut plus de ça maintenant. Ah ! pauvre France !

Enfin Louis XI meurt dans les terreurs et les remords.

Favorites : Phélize Renard, et Marguerite de Sassenage, Huguette de Jacquelin, la Gigonne, la Passefillon[118], et la femme d'un nommé Jean Lebon[119], du pays de Galles, à qui le roi fit crever les yeux.

Un véritable sérail ! On voit que le bonhomme avait toutes les *faiblesses*.

VII

Charles VIII, le fils supposé et le successeur de Louis XI, ne savait ni lire ni écrire[120].

Guerres folles[121], expéditions désastreuses, débauches effrénées, manque de foi et perfidie, voilà le bilan de ce règne qui dura quinze ans, et qui finit d'une façon tragique[122].

564 France, *pauvre France* ! // Enfin 565 remords, *et son fils supposé, Charles VIII, le remplace sur le trône.* // Favorites 569 yeux. // *Tout un* sérail, *quoi* ! On 573 Charles VIII ne

118. Phélize Régnard, bourgeoise de Grenoble qu'il connut en Dauphiné durant son veuvage, donna à Louis XI deux filles : Guyette et Jeanne. Marguerite de Sassenage, dame de Beaumont, donna à Louis XI deux filles : Marie et Isabeau. Huguette de Jacquelin était de Dijon. La Gigonne (de la famille des Thomassin, veuve de Geoffroy Chevrier), marchande lyonnaise, fut remariée à Geoffroy de Canlers, clerc des Comptes et contrôleur de l'écurie du roi. La Passefillon, marchande lyonnaise, était l'épouse de François Boursier, qui reçut en guise de consolation un office de conseiller à la Chambre des comptes.

119. En octobre 1476, « un nommé Jean Boon, natif du pays de Galles », marié « à une femme de Nantes qui avait du bien », eut les yeux crevés pour avoir conspiré, à l'instigation du duc de Bourgogne, à « empoisonner et mettre à mort monseigneur le Dauphin » (*la Chronique scandaleuse ou Journal de Jean de Roye*, cité par P.-R. Gaussin, *op. cit.*, p. 298-299).

120. Charles VIII l'Affable (1470–1498), fils de Louis XI et de Charlotte de Savoie, dauphin de Viennois (1470), roi de France (1483). Sur sa naissance supposément illégitime, voir A. Franklin, *op. cit.*, p. 55-56, n. 1 ; sur son analphabétisme, que conteste É. Fournier (*l'Esprit dans l'histoire*, p. 129), voir Larousse (*GDU*, t. III, p. 1010).

121. Cette expression, au pluriel, désigne en réalité une guerre bien précise, menée par des grands feudataires en révolte contre la régente Anne de France, pendant la minorité de Charles VIII.

122. Allusion à la « folle expédition » de Charles VIII à Naples (1494–1495). Voir *GDU*, t. III, p. 1010.

Les trahisons dont il se rendit coupable pour s'emparer de la Bretagne, sont restées célèbres parmi les plus chevaleresques des fourberies royales[123].

Enfin, en 1498, – un jour qu'il avait *pris quelque chose*[124], dit-on, – il ne se courbe pas assez pour passer sous l'une des portes intérieures du château d'Amboise ; il se heurte le front sur une pierre, et meurt en laissant son trône et sa femme[125] à son cousin Louis XII[126], qui, usant du privilège qu'ont toujours ces bons rois, divorça pour épouser la veuve de son prédécesseur.

VIII

Louis XII passe pour un bon souverain.

Cependant l'histoire scandaleuse de son divorce, ses parjures à cette occasion, puis ses guerres absurdes en Italie, entreprises par pure ambition, sont suffisantes pour réduire ce titre de *bon roi* à sa juste valeur. Il fut bon, comme un roi peut l'être, c'est-à-dire un peu moins criminel que les autres.

Je n'ai encore trouvé qu'une seule exception[127].

En tout cas, ce n'était toujours pas par la chasteté que ce bon roi brillait.

---

589 pour *avoir été* un

---

123. Allusion à la guerre de conquête de la Bretagne (5 mai 1487–31 août 1488), en violation du traité de Châteaubriant (mars 1487).

124. Charles VIII, avant sa chute fatale, aurait consommé un fruit empoisonné. Sur les circonstances de sa mort, voir Y. Labande-Mailfert, *Charles VIII et son milieu (1470–1498). La jeunesse au pouvoir*, Paris, Klincksieck, 1975, p. 475-483.

125. Anne, duchesse de Bretagne (v. 1476–1514), épousa Charles VIII en 1491.

126. Louis XII (1462–1515), duc d'Orléans, roi de France (1498), répudia Jeanne de France, en 1498, sous prétexte « que le mariage n'avait pas été consommé » (A. Franklin, *les Rois*, p. 59) ; puis il épousa Anne de Bretagne, veuve de Charles VIII (1499), et la princesse Marie d'Angleterre, sœur d'Henri VIII (1514).

127. Saint Louis.

Favorites : Thomassine Spinola, et une foule d'anonymes parmi lesquelles figurent principalement des blanchisseuses[128] et des filles d'auberges.

Faiblesses !

Je vous demande si un simple citoyen de Montréal qui se comporterait comme ce bon roi-là serait longtemps sans se faire montrer du doigt.

C'est pourtant l'un des saints monarques cités avec admiration par nos cléricaux légitimistes[129].

IX

Nous voici à François Ier[130].

Un nom qu'on nous a toujours enseigné à respecter presque à l'égal d'un nom de saint.

Comme c'est sous le règne de ce débauché que le Canada a été découvert, plusieurs le considèrent comme une espèce d'apôtre, une espèce de missionnaire.

Eh bien, nous allons voir quel genre de saint homme c'était là.

Faisons d'abord une liste des principales drôlesses qui, au nez des deux reines qui se succédèrent sous ce règne, se chargèrent de gruger, avec le bon roi, la France réduite à l'état de fromage.

1. *Anne de Boleyn*, qui fut plus tard reine d'Angleterre.

606 par *le Courrier du Canada* <ital. : trois mots> *! // À samedi prochain François Ier.* <chronique du 23 décembre 1882> *Nous sommes* à 620 Boleyn *(ou de Boulen pour le Courrier du Canada* <ital. : trois mots>) qui

128. Louis XII aurait connu Tomassina Spinola à Gênes, en août 1502 (voir *GDU*, t. XIV, p. 1012) ; on lui a attribué une liaison avec une blanchisseuse de la Cour, qui aurait été la mère du cardinal de Bucy.

129. Voir Héraclite, « Les incartades de *la Patrie* », *CC*, 22 septembre 1882, p. 2. Même Larousse et Michelet considèrent Louis XII « avec admiration ».

130. François Ier (1494–1547), fils de Charles, comte d'Angoulême, et de Louise de Savoie (fille de Philippe II, duc de Savoie), roi de France (1515).

2. *La belle Féronière*, qui fut célèbre par ses extravagances et ses débauches.

3. *L'Avocate*, dont le mari joua au roi le tour mortel que l'on sait.

4. *La Cureau*, dont le fils Dolet fut pendu pour hérésie.

5. *Anne de Pisseleu*, une des plus célèbres guenons du temps.

6. *Diane de Poitiers*, que le bon roi transmit à son fils avec la couronne.

7. Et enfin, *Françoise de Foix*[131], pour qui le noble monarque fit construire à force de millions l'incomparable château de Chambord[132], l'apanage particulier de l'héritier direct de MM. les Bourbons.

L'enfant du miracle n'a pas eu la pudeur de refuser les titres de propriété du plus colossal monument de l'impudeur de ses ancêtres.

621 extravagances. // 3° L'Avocate 625 Cureau *(ou la Curcare* <ital. : deux mots> *pour le Courrier du Canada* <ital. : trois mots>), dont 631 de *Messieurs* les

131. Anne Boleyn, dite de Boleyn ou de Boulan (1507–1536), fille de Thomas Boleyn, duc de Wiltshire, demoiselle d'honneur de Catherine d'Aragon, fut couronnée reine d'Angleterre à Westminster, le 25 janvier 1533, au lendemain du divorce d'Henri VIII. On appelait « la belle Ferronnière » ou « l'Avocate » une femme que la rumeur avait faite l'épouse d'un avocat au parlement de Paris, un certain Le Ferron (voir *GE*, t. XVII, p. 329), qui serait allé chercher, dans un lieu de prostitution, une infection (voir Lavicomterie, *op. cit.*, p. 193-194 ; É. Fournier, *l'Esprit dans l'histoire*, p. 158-159). La Cureau, ou Curcare, mère d'Étienne Dolet. Anne de Pisseleu (1508–v. 1580), demoiselle d'honneur de la duchesse d'Angoulême, Louise de Savoie, mère de François Ier, épousa vers 1536 le gouverneur de Bretagne, Jean de Brosse, créé duc d'Étampes l'année suivante. Diane de Poitiers (1499–1566), duchesse de Valentinois (1548), dame d'honneur de la reine, « n'eut point d'horreur d'entrer dans le lit du fils [Henri II], après être sortie de celui du père », prétendit J.-B. d'Argens (dans ses *Mémoires*), contredit par Édouard Fournier (*op. cit.*, p. 157). Françoise de Foix (v. 1495–1537) épousa en 1509 Jean de Laval-Montmorency, comte de Châteaubriant ; son aventure avec François Ier passe pour légendaire (voir *GDU*, t. III, p. 1078).

132. En 1821, une souscription nationale permit au comte de Chambord de recevoir ce château comme apanage ; il en était toujours propriétaire au moment de la publication de la *Petite histoire des rois de France*. Voir *GDU*, t. III, p. 871.

Et dire qu'il y a des gens, à Montréal, qui ne voudraient pas acheter une maison qui aurait servi de lieu de tolérance.

Ils sont bien scrupuleux !

Donc François Ier fut le plus célèbre paillard de son siècle, c'est connu ; mais ce n'est pas là son seul titre à l'admiration de nos cléricaux.

Les égorgements qu'il commanda en Provence, les trente bourgs qu'il y fit réduire en cendres, ses prodigalités sans nom qui entraînèrent tant d'exactions de toutes sortes, la vente qu'il fit des charges judiciaires, et enfin tout ce que coûta à la France sa rançon après sa captivité en Espagne, voilà surtout ce qui lui donne des droits tout royaux au respect et à la reconnaissance de la postérité légitimiste.

La quotité des impôts – chose incroyable – fut doublée sous ce règne extravagant[133].

Ce fut la sœur de François Ier, Marguerite de Navarre, qui écrivit l'*Heptaméron*[134], cet abominable recueil d'histoires scandaleuses qu'une prostituée de nos jours ne lirait pas sans rougir, et qui faisait alors les délices de la sainte cour de France.

Enfin François Ier mourut à Rambouillet, en 1547, d'une maladie qu'on ne nomme pas[135], et qu'il n'avait certainement pas prise à l'église.

Son fils, Henri II[136], lui succéda avec la fameuse Catherine de Médicis.

---

636 qu'il a 637 acheter *la* maison *de la comtesse* <ital.> *à cause des souvenirs qu'elle y a laissés.* // Ils 640 l'admiration *des programmeux.* // Les 648 postérité *programmeuse.* // La

---

133. Voir Mme Robert, *op. cit.*, p. 234.

134. Marguerite de Navarre ou d'Angoulême (1492–1549), fille de Charles d'Orléans et de Louise de Savoie, épousa en 1509 Charles IV, duc d'Alençon ; devenue veuve en 1525, elle épousa deux ans plus tard Henri II d'Albret, roi de Navarre. Outre *le Miroir de l'âme pécheresse* (1531) et *Marguerites de la Marguerite des princesses* (1547), elle publia un recueil de nouvelles, *l'Heptaméron* (1559).

135. François Ier serait mort, « après neuf ans de souffrances, [...] d'une maladie qui paraît avoir été la suite de ses débauches » (*GDU*, t. VIII, p. 773).

136. Henri II (1519–1559), deuxième fils de François Ier et de Claude de France, duc d'Orléans (1519), dauphin de Viennois et duc de Bretagne (1536), roi de France (1547). Il avait épousé, le 20 octobre 1533, Catherine de Médicis (1519–1589), qui fut régente de France à l'avènement (décembre 1560–août 1563), puis à la mort de Charles IX (mai-septembre 1574).

X

À peine le nouveau roi fut-il sur le trône, que les vexations et les extorsions soulevèrent les habitants de la Guyenne, de la Saintonge, de l'Angoumois et de la Gascogne[137].

Quand une vingtaine de polissons font une émeute[138] sous la république, on dit : Voyez quel abominable gouvernement ! et comme le peuple est misérable !

Mais quand des quarante ou cinquante mille malheureux se révoltent contre la persécution d'un roi, on dit : Quel affreux attentat contre l'autorité sacrée !

Mais passons : les cachots regorgèrent de prisonniers, et la France fut arrosée de sang[139].

Les exécutions, les supplices, les massacres divertissaient la cour.

> Il se fit, dit Laviconterie, une procession générale à Notre-Dame, où le roi assista [en 1548] après laquelle on brûla, à la Grève, un nombre considérable de protestants. Voici l'excès de barbarie qu'on employait contre ces malheureux : ils étaient attachés, par une chaîne de fer, à une poutre qui jouait en bascule ; on les plongeait ainsi dans un brasier ardent, et cette machine infernale se relevant, leur faisait éprouver, à plusieurs reprises, le plus horrible supplice. Les cris épouvantables d'un

665 gouvernement ! // Mais 668 Quel *misérable* attentat 669 sacrée ! // *Quoiqu'il en soit,* les 670 de *malheureux*, et

137. Voir Lavicomterie, *op. cit.*, p. 198-199.

138. Allusion aux émeutes qui avaient éclaté en France, en août 1882, tantôt à Paris (où siégeait le comité exécutif des anarchistes européens), tantôt en province, comme à Blanzy et surtout à Montceau-les-Mines (communes de Saône-et-Loire, pays de houillères), théâtre des exploits d'un groupe de révolutionnaires « experts en pétrole et en dynamite » associés à l'Internationale, la Bande noire ([anonyme], « Réformateurs du jour. II », *CC*, 24 janvier 1883, p. 1). Arrêtés et cités en justice, les « nihilistes » reçurent un appui sympathique du correspondant parisien de *la Patrie*, Lucien Nicot (voir *Pat*, 6 novembre 1882, p. 2). Sur cette question, voir [anonyme], « La "Bande noire" », *Mi*, 8 novembre 1882, p. 2 ; [anonyme], « *La Patrie* et sa nicotine », *Mo*, 13 novembre 1882, p. 2 ; [anonyme], « Notre dernier mot à M. Beaugrand », *la Concorde*, 1er décembre 1882, p. 2.

139. « Les cachots étaient pleins en France de luthériens, la terre arrosée de leur sang » (Lavicomterie, *op. cit.*, p. 200).

de ces infortunés frappèrent si violemment l'âme atroce d'Henri II, que toute sa vie, il en eut des souvenirs effrayants[140].

Sa maîtresse, Diane de Poitiers, lui conseilla de redoubler ; cela le guérirait. Il suivit son conseil. Les bûchers et les sanglantes hécatombes se succédèrent sans relâche jusqu'à sa mort[141].

Henri II fit frapper des médailles en l'honneur de cette grue de hauts parages. On en voit une où elle est représentée avec ces mots en exergue : *Omnium victorem vici*, j'ai vaincu le vainqueur de tous !

Il ajouta une aile au château de Chambord, et sur chaque pilastre, sur chaque cheminée, sur chaque porte, sur chaque fenêtre – partout enfin – il fit sculpter dans la pierre son propre chiffre, c'est-à-dire une H surmontée de la couronne royale, entremêlé avec un D et un croissant, chiffre et emblème de la fameuse prostituée[142].

Quand le comte de Chambord visite clandestinement son domaine[143], – ce qui arrive assez souvent malgré ces ogres de républicains, – il peut s'arrêter avec respect devant ces précieuses reliques.

Ce qui doit l'édifier surtout, c'est de savoir que le père et le fils s'étaient partagé les faveurs de la drôlesse.

682 violemment *sur son* âme atroce, que 688 mort. // *J'ai déjà parlé dans des chroniques antérieures de tout ce que cet infâme roi dépensa des biens de la nation pour satisfaire les caprices extravagants de cette prostituée ; je n'y reviendrai pas. Cette impudique légende est gravée dans toutes les sculptures des châteaux de Chambord et d'Anet.* <chronique du 29 juillet 1882> Henri 692 tous ! Il *y a* une aile à *ce* château, *qui fut construite par Henri II. Or,* sur 697 de *Diane de Poitiers, sa* MAÎTRESSE ! // Quand 704 drôlesse. // *Il* lui

140. *Loc. cit.* : « exista *en 1548*, après [...] violemment *sur son* âme atroce, que ».

141. Voir Mme Robert, *op. cit.*, p. 261.

142. Chapman (*le Lauréat*, p. 283) reprit ce paragraphe et le précédent, cités par Larousse (*GDU*, t. VI, p. 732), sauf les mots « grue de hauts parages » et « prostituée ».

143. Du 2 au 8 juillet 1871 et du 9 au 19 novembre 1873.

Pour satisfaire les caprices de cette insatiable femme, Henri II lui donna l'immense château de Chenonceaux, aujourd'hui la propriété de M. Wilson[144], le gendre du président Grévy. Il fit bâtir pour elle Anet, cette merveille de la Renaissance. Il lui donna le duché de Valentinois ; et, dans un moment de libéralité vraiment royale, il lui fit cadeau de *toutes les terres vacantes du royaume*[145] !

Et le peuple payait !

Et ce qui peint bien la profonde dépravation, la démoralisation sans nom qui caractérisaient la cour des rois de France, c'est que toutes ces abominations se faisaient à la connaissance, et très souvent avec la connivence des épouses légitimes de ces heureux monarques.

Il y a des histoires là-dessus qui semblent absolument incroyables à notre époque révolutionnaire et pervertie.

Mais les monuments sont là ; et il suffit de visiter les châteaux que je viens de nommer et des centaines d'autres repaires royaux[146], pour se convaincre que tout était possible à ces libertins couronnés qu'un odieux régime mettait au-dessus de toute loi et de tout blâme.

Or, pendant que le roi faisait un si bel usage des biens de la nation, sa femme Catherine de Médicis rivalisait de débau-

711 royaume ! // *Que dis-je, le château de Chambord lui-même fut bâti par François Ier pour satisfaire un caprice de Françoise de Foix, sa concubine. Il coûta des centaines de millions.* // Et *la France* payait 720 visiter *le château même de Chambord, le royal apanage du dernier rejeton de la race,* pour 724 blâme. <chronique du 23 décembre 1882> *Pendant ce temps,* Catherine

144. Daniel Wilson (1840–1919), député d'Indre-et-Loire (1869) et sous-secrétaire d'État aux finances (1880), avait épousé, le 22 octobre 1881, la fille de Jules Grévy (1807–1891), président de la IIIe République (1879–1887).

145. Voir *GDU*, t. VI, p. 732 ; c'est Fréchette qui souligne.

146. Ce qu'il fit lui-même durant son premier séjour en France. Voir « Les châteaux royaux de la Loire [Blois, Chambord, Amboise] », conférence prononcée à Montréal le 1er février 1881, puis à Québec le 3 mars 1881, publiée dans *la Justice* (les 6, 7 et 18 août 1888), puis traduite en anglais dans le *Harper's New Monthly Magazine*, sous le titre « The Royal Châteaux of the Loire » (vol. 83, no 1, juin 1891, p. 84-98).

ches avec lui. Sa cour de dames est restée célèbre sous le nom de PETITE BANDE[147]. Il s'y passait de belles choses.

On croirait que la fameuse Diane fut la seule drôlesse à régner sur ce roi corrompu ; mais on peut y ajouter entre autres les chastes bergères suivantes : *Philippe Duc*, *Nicolle de Savigny* et la *Flamin*, qui toutes coûtèrent des sommes fabuleuses à la France[148].

Enfin Henri II mourut, accidentellement tué dans un tournoi par un nommé Montgomery[149].

XI

Son fils, l'imbécile et scrofuleux François II[150], lui succéda.

On le maria à la belle Marie Stuart. Il ne régna que quinze mois, et mourut d'un flux d'oreilles.

Ce fut sa mère qui gouverna pour lui.

Pendant ces quinze mois, elle fit brûler et périr dans les tortures plus de mille personnes[151].

L'inquisition s'établit en France.

La guerre civile, les révoltes, les villes prises d'assaut et brûlées, des populations paisibles massacrées sans distinction d'âge ni de sexe, voilà le sommaire de ce chapitre honteux de l'histoire de France, qui fut le règne de François II.

727 avec *son mari*. Sa 740 qui *règna* pour

147. Voir M^me^ Robert, *op. cit.*, p. 263.

148. Filippa Duco, ou Philippine Duc, après avoir accouché de Diane de France (1538), se retira dans un couvent ; à sa demande, Henri II légitima sa fille, qui épousa Orazio Farnese, duc de Castro et neveu du pape Paul III, puis François de Montmorency, maréchal de France. Nicole de Savigny donna à Henri II un fils, Henri, qui devint gentilhomme de la Chambre d'Henri III. Marie de Flamin, ou Miss Flaming, de Leviston, donna à Henri II un fils, Henri, dit le Chevalier d'Angoulême, grand prieur de France, abbé de la Chaise-Dieu.

149. Henri II mourut au château des Tournelles, à Paris, le 10 juillet 1559, « [b]lessé dans un tournoi, le 30 juin, par Gabriel de Montgomery, sieur de Lorges » (A. Franklin, *op. cit.*, p. 65, n. 3).

150. François II (1544–1560), fils aîné d'Henri II et de Catherine de Médicis, épousa Marie I^re^ Stuart, reine d'Écosse, en 1558, et devint roi de France en 1559.

151. Lavicomterie, *op. cit.*, p. 201 : « mille *hérétiques* ».

C'était le digne prélude des deux règnes atroces qui le suivirent.

On n'avance dans cette histoire qu'en frissonnant[152]. C'est comme une échelle monstrueuse où chaque échelon nous conduit dans des bas-fonds toujours de plus en plus horribles.

XII

Charles IX, le second fils[153] de Catherine de Médicis, succéda à son frère.

Les historiens semblent ne pas trouver de mots assez forts pour peindre cette bête féroce qui se plongeait dans le sang avec sa monstrueuse mère, comme s'ils y eussent trouvé des voluptés infernales.

D'abord, Charles IX était une espèce de maniaque souillé de tous les vices, et capable des crimes les plus lâches. Brantôme, son historien et admirateur, nous dit sans gêne :

> Le roi ne faisait point de difficulté de fausser sa foi toutes et quantes fois qu'il lui venait en fantaisie (*Vie de Charles IX* [154]).

Ce prince était tout ce qu'il y a jamais eu de plus sauvage. À la chasse, il éventrait le gibier de sa main, se couvrait de sang

---

755 frère. // *J'ai déjà parlé du caractère de ce sinistre monarque qui fit la Saint-Barthélemy. J'ai déjà raconté quelque chose de cette épouvantable boucherie. Je me bornerai à dire aujourd'hui que les horreurs du régime monarchique n'ont jamais été plus loin.* // Les 759 infernales. <chronique du 5 août 1882> *Le pauvre fou inoffensif* <ital. : trois mots> *qui rédige le Canadien* <ital.> *a cru excuser la monarchie française de sa responsabilité dans le massacre de la Saint-Barthélemy, en prétendant que cette abominable tuerie avait été l'œuvre exclusive de la reine Catherine de Médicis et que Charles IX n'y prit aucune part.* // D'abord *qui ne sait pas que* Charles IX 764 qu'il *voulait et* lui 764 Charles IX. // *Le roi Charles IX* était

---

152. « J'avance en frissonnant ; je n'ai que des crimes à retracer » (*ibid.*, p. 203).

153. Plutôt le troisième : avant Charles IX (né le 27 juin 1550), il y eut François II (né le 19 janvier 1544) et Louis (né le 3 février 1549). Charles IX (1550–1574), cinquième enfant et troisième fils d'Henri II et de Catherine de Médicis, duc d'Angoulême et duc d'Orléans, roi de France sous la tutelle de sa mère (1550), puis seul roi (1564).

154. Brantôme, *Recueil des hommes illustres*, dans *Œuvres complètes*, t. VI, Paris, Paul Daffis, 1878, p. 266 ; cité par Larousse (*GDU*, t. II, p. 278) : « qu'il *voulait et* lui ».

jusqu'aux yeux, tordait et arrachait les entrailles des bêtes avec frénésie. Sur la route, il s'arrêtait et coupait la tête des chevaux, des ânes, des mulets, pour se repaître de leur agonie et se couvrir de leur sang.

De la part d'un homme comme celui-là, encouragé par sa mère, un autre monstre, la Saint-Barthélemy ne surprend plus.

Des historiens royalistes ont prétendu qu'il ne prit aucune part personnelle à cet effrayant massacre[155]. C'est fausser l'histoire :

Écoutez ce qu'en dit Papyre-Masson :

> C'est alors que Charles IX, irrité de voir cette proie échapper à la boucherie, saisit une arquebuse avec la fureur d'un maniaque sanguinaire, et tira à plusieurs reprises sur les fugitifs[156].

Et Brantôme :

> Il y fut plus ardent que tous ; si que, lorsque le jeu se jouait, et qu'il fut jour, et qu'il mit la tête à la fenêtre de sa chambre, et qu'il voyait aucuns, dans les faubourgs de Saint-Germain, qui se remuaient et se sauvaient, il prit une grande arquebuse de chasse qu'il avait, il en tira tout plein de coups à eux... Incessamment il criait : Tuez ! tuez[157] !
>
> Le roy, ajoute-t-il plus loin, prit fort grand plaisir à voir passer sous ses fenêtres plus de quatre mille corps de gens tués ou noyés, qui flottaient aval sur la rivière[158].

772 un monstre *féroce*, la 772 plus. // *Et dire qu'il n'y a point pris part, c'*est fausser *effrontément* l'histoire

155. Allusion à Mézeray, récemment invoqué par Israël Tarte pour rappeler que la Saint-Barthélemy n'avait pas été l'œuvre de l'Église, ni même de Charles IX, mais de Catherine de Médicis, qui, pour des raisons politiques, « voulut exterminer les adversaires de son fils » (« Les calomnies de *la Patrie* », *Can*, 25 juillet 1882, p. 2).

156. Jean-Papire Masson, *Vie de Charles IX*, cité par Larousse (*GDU*, t. II, p. 279). Jean-Papire Masson (1544-1611), historien, critique et jurisconsulte français, auteur d'études sur la Gaule et sur les origines de la France.

157. Brantôme, *op. cit.*, t. VI, p. 266-267, cité par Larousse (*GDU*, t. II, p. 279) : « Incessamment criait » ; Fréchette remplace par des points de suspension les mots « mais en vain, car l'arquebuse ne tirait si loin ».

158. Brantôme, *op. cit.*, t. IV, p. 270 : « fenêtres, *par la rivière*, plus de quatre mille corps, *ou se noyant ou* tués ».

Le lendemain, Charles IX alla visiter les restes de l'amiral Coligny qu'on avait pendus au gibet de Montfaucon[159].

> Aucuns, dit Brantôme, qui étaient avec lui se bouchaient le nez à cause de la senteur, dont il les en reprit et leur dit : Je ne le bouche comme vous autres, car l'*odeur de son ennemi est très bonne*[160].

Et, je le répète, Brantôme était un admirateur de Charles IX. Pour lui, ce fut un *roi parfait*[161].

À part ces témoignages positifs, il y a encore celui du maréchal de Tessé, cité par Voltaire :

> Il avait vu, dans son enfance, un vieux gentilhomme âgé de plus de cent ans, qui avait été fort jeune dans les gardes de Charles IX ; il interrogea ce vieillard sur la Saint-Barthélemy, et lui demanda s'il était vrai que le roi eût tiré sur le peuple[162] : *C'était moi, monsieur*, répondit le vieillard, *qui chargeais son arquebuse*[163] !

On pourrait encore invoquer les lettres du cardinal d'Ossat[164], une dépêche de Philippe II[165] citée par le

---

796 répète, *messieurs*, Brantôme 797 parfait. // *Applaudissez, saints hommes ; et priez pour que la France revienne au glorieux régime qui produisait de si touchants résultats.* <chronique du 23 décembre 1882> *Le Courrier du Canada* <ital. : trois mots> *prétend que Charles IX n'a pas pris part à la Saint-Barthélemy. Eh bien, à* part *le témoignage positif de Brantôme et de Papyre-Masson, nous avons* encore 799 Tessé. // Il 804 arquebuse ! <chronique du 30 décembre 1882> *Mais, dit-on, ce n'est pas le roi qui en fut la cause, ce fut une reine sans scrupule* <ital. : deux mots> *qui voulait exterminer les adversaires* <ital. : cinq mots> *de son fils !... // Et puis après ? // Reine ou roi, qu'est-ce que ça me fait à moi ? Mordu* par *un chien ou mordu* par *une chienne, je* n'en *suis* pas moins *mordu.* // Que dis-je ? *c'est* une *nouvelle* bonne

---

159. Gaspard II de Coligny, seigneur de Châtillon (1519–1572), fut assassiné dans sa demeure parisienne et jeté par la fenêtre : « La populace s'en empara, lui coupa les mains, la tête, l'émascula. Il fut traîné dans la boue, jeté dans le fleuve. Le lendemain, [...] il fut repêché pour être pendu par les pieds au gibet de Montfaucon » (L. Crété, *Coligny*, Paris, Fayard, 1985, p. 433).

160. Brantôme, *op. cit.*, t. VI, p. 269, cité par Larousse (*GDU*, t. II, p. 280) : « lui bouchaient ».

161. Cité par Larousse (*GDU*, t. II, p. 279).

162. « Sur les huguenots », dit Voltaire ; « sur les protestants », dit Lavicomterie.

163. Le comte de Tessé (v. 1651–1725), *Mémoires* (1806), cité par Voltaire, *Œuvres complètes*, t. VIII, p. 82, n. 1 ; Fréchette cite d'après Lavicomterie (*op. cit.*, p. 209-210).

164. Arnaud d'Ossat (1536–1604) laissa des *Lettres* à Nicolas III de Neufville, seigneur de Villeroi, secrétaire d'État, chargé des Affaires étrangères.

165. Philippe II le Prudent (1527–1598), roi d'Espagne (1556).

père Theiner[166], ainsi que le récit des ambassadeurs vénitiens ; mais à quoi bon ?

Ceux qui cherchent à exonérer Charles IX, n'ont d'autre ressource que de faire retomber tout l'odieux du crime sur sa mère, qui cherchait, disent-ils, à se défaire des ennemis de son fils, pour ne pas dire des protestants.

Or, massacré par une reine ou massacré par un roi, on n'en est pas moins massacré.

Que dis-je ? ce serait là une bonne note en faveur du régime.

Qu'il serait gentil de revenir à ces temps heureux où une empoisonneuse adultère pouvait, à un moment donné, vous faire massacrer par milliers dans vos lits, parce que vous êtes les adversaires de son fils[167] !...

On ne s'accorde pas sur le chiffre des victimes de la Saint-Barthélemy.

Henry White, la Popelinière et Maufaucon s'arrêtent au chiffre de 20 000 ; Larousse le porte à 25 000, de Thou à 30 000, Sully à 70 000, l'évêque Péréfixe à 100 000[168].

815 du *système ! // Comme ce* serait gentil, *n'est-ce pas,* de 820 fils !... *// Mon Dieu ! hâtons-nous donc de ramener ce bon vieux temps avec sa majesté le comte de Chambord // Que la France est donc aveugle !* <chronique du 29 juillet 1882> On 821 s'accorde *guère* sur 821 victimes *du massacre. //* Larousse 825 100 000, *et M. Piché, du Sorelois* <ital.>, *à 3 000 ! // Les grands génies ne se rencontrent pas toujours. // Moi,* je

166. Peut-être dans *la Suède et le Saint-Siège sous les rois Jean III, Sigismond III et Charles IX, d'après des documents trouvés dans les archives du Vatican* (Paris, Debécourt, 1842), du père Augustin Theiner, oratorien et théologien allemand (1804-1874), nommé par Pie IX préfet et coadjuteur des archives secrètes du Vatican.

167. « Ainsi parle le citoyen quelconque qui bâtit pour *la Patrie* des chroniques jacobines ! Eh bien ! de deux choses l'une : ou Cyprien croit ce qu'il dit, et c'est un imbécile, ou il dit ce qu'il ne croit pas, et c'est un écrivain malhonnête » ([anonyme], « Le chambordisme », *CC*, 5 octobre 1882, p. 2).

168. Henry White, *The Massacre of St. Bartholomew, preceded by A History of the Religious Wars in the Reign of Charles IX* (Londres, J. Murray, 1868) ; Henri-Lancelot Voisin, sieur de La Popelinière (1541–1608), *Histoire des troubles et guerres civiles en France pour le fait de la religion depuis 1555 jusqu'en 1581* (La Rochelle, 1581) ; dom Bernard de Montfaucon, *les Monuments de la monarchie*

Or, moi, je dis qu'il n'en faut pas tant pour être meurtrier, et mériter la corde.

Qu'un président de république essaie seulement de tuer un homme !

Mais dans nos époques révolutionnaires, voyez-vous, dans notre temps tout imbu de l'esprit du siècle et en proie aux tendances modernes, si l'héritier de cette longue suite d'*illustres aïeux*, le comte de Chambord lui-même[169], s'avisait de commettre le moindre infanticide, on serait capable de l'envoyer au bagne comme le dernier des manants.

On ne respecte plus rien !

Sous le règne de Charles IX tous les vagabonds, les fainéants, les débauchés, les repris de justice eurent le poignard à la main, et coururent sus aux honnêtes gens, au nom du roi et de la religion.

---

836 rien ! <chronique du 5 août 1882> Sous *ce* règne, tous 840 religion. // *Il y a des observateurs du temps qui portent à plus de soixante-dix mille* <ital. : trois mots> *les malheureux qui furent égorgés par les ordres de ce bourreau et de sa mère.* // *Les tigres* n'ont

---

française, qui comprennent l'histoire de France avec les figures de chaque règne que l'injure des temps a épargnée (Paris, J.-M. Gandouin et P.-F. Giffart, 1729–1733) – Voltaire cite Henry White, La Popelinière et « Maufaucon » dans ses *Œuvres complètes* (t. XXXIX, p. 274-275, n. 3 et 4) ; Pierre Larousse (1817–1875), *GDU*, t. II, p. 280 ; Jacques-Auguste de Thou (1533–1617), *Histoire universelle* [...] *depuis 1543 jusqu'en 1607* (1733–1736) ; Hardouin de Beaumont de Péréfixe (1605–1670), *Histoire d'Henri* [IV] *le Grand* (1re partie, 1662). Dans *la Patrie* (voir variante 821), Fréchette fait allusion à l'évaluation d'H.-A. Piché, du *Sorelois* (journal conservateur et ultramontain fondé en 1879) : « pas plus de 2 à 3 000 hommes » (« À *la Patrie* », 25 juillet 1882, p. 2), chiffre qui correspond à celui de l'historien Michel Pernot (voir *les Guerres de religion en France. 1559–1598*, Paris, SEDES, « Regards sur l'histoire. Histoire moderne », 1987, p. 80).

169. « Conclusion : les rois de France étaient des maniaques, des sauvages, des assassins, des gens de sac et de corde ; les reines de France étaient des guenons, des gueuses, des monstres féroces, et... le comte de Chambord est leur héritier. Il s'agissait de rattacher tout cela au comte de Chambord. C'est en écrivant ainsi que certaines gens croient mieux arriver aux palmes académiques dans "notre temps tout imbu de l'esprit du siècle et en proie aux tendances modernes". Nous déplorons sincèrement, comme Canadiens, comme descendants de Français, et comme catholiques, la publication de ces saletés à la Dessaulles » ([anonyme], « Les exploits du rougisme », *Mi*, 8 août 1882, p. 2).

Les horreurs du régime monarchique n'ont jamais été plus loin.

Le frère de ce monstre, un autre monstre lui-même, Henri III enfin, raconte que Charles IX fut un jour bien près de l'assassiner[170].

Enfin, l'abominable despote mourut à vingt-quatre ans, empoisonné, suivant la croyance la plus accréditée, par sa propre mère[171].

Une horrible sueur de sang lui coulait par tous les pores.

Favorites : *Hélène Bon*, *Marguerite Robins*, *Madeleine de Bourdeille* et *Marie Touchet*[172].

Ce brave homme avait toutes les vertus.

XIII

Henri III[173] !

En voilà un qui doit être intéressant dans certain quartier[174].

Le club Fullum aurait dû le prendre pour son saint patron.

---

841 plus *féroces*. <interruption> Le 845 l'assassiner. <reprise> *Ce monstre* mourut 852 vertus. // *À samedi prochain Henri III et ses mignons* <ital.>. <chronique du 30 décembre 1882> Henri III ! // En voilà un qui *va* être

---

170. « Il [Charles IX] ne pouvait plus voir le visage trop doux d'usurpateur qui lui volait la popularité, le pouvoir, l'affection des siens. Un jour, *Monsieur* [le futur Henri III] dut sortir précipitamment de la chambre de son frère dont la dague quittait déjà le fourreau » (P. Erlanger, *Henri III*, nouvelle édition, Paris, Gallimard, « Leurs figures », 1948, p. 80).

171. Voir Lavicomterie, *op. cit.*, p. 212. Larousse ne mentionne pas l'intervention de Catherine de Médicis (voir *GDU*, t. III, p. 1011).

172. Madeleine de Bourdeille, sœur de Brantôme. Marie Touchet (1549–1638) épousa en 1578 François de Balzac d'Entragues.

173. Henri III (1551–1589), troisième fils d'Henri II et de Catherine de Médicis, duc d'Anjou puis duc d'Orléans, roi de Pologne (1573–1574) puis roi de France (1574). C'est le dernier roi de la dynastie valoise.

174. Allusion à l'homosexualité d'Henri III.

S'il eût vécu du temps de M. de Germiny[175] et de quelques autres personnages bien connus à Montréal, quel chef il aurait été pour la confrérie !

Il avait d'abord été choisi comme roi de Pologne, pendant la maladie de Charles IX. Ses vices honteux ne le rendirent pas populaire ; on le chassa.

Son frère lui laissait le trône de France ; cela faisait son affaire ; il accourut[176].

Ayant trempé dans les innombrables assassinats de la Saint-Barthélemy, il était digne de recevoir la couronne des mains de son abominable mère, et de la porter sans déroger.

Jusqu'à cette époque la cour de France n'avait été que débauchée ; elle devint crapuleuse, sale, dégoûtante[177].

On ne rougissait plus, même des crimes contre nature.

Des vices odieux, inconnus en France, y avaient été introduits par l'infâme Italienne[178] ; et, encouragés par l'exemple et la sanction royale, ils s'étalaient hardiment sous le regard public.

On ne se donnait même plus la peine d'être poli ; la grossièreté des manières et du langage allait de pair avec la brutalité du libertinage. Les conversations ne roulaient que sur des sujets

858 eût *été canadien, je sais bien dans quel comté il aurait été élu.* // Il 862 vices ne

175. M. de Germiny, conseiller municipal de Paris, membre d'un parti monarchique, vice-président de l'œuvre des universités catholiques de France, membre fondateur des Cercles catholiques d'ouvriers, marié et père de trois enfants, avait fait scandale en 1876 pour avoir été surpris par la police parisienne des mœurs alors que, « par une soirée obscure, dans un massif désert des Champs-Élysées », il se trouvait « en conversation trop intime avec... un forçat en rupture de ban ! » (Spectator, « Chronique parisienne », *la République*, Saint-Louis, Missouri, 13 janvier 1877, p. 1). Cyprien évoqua à nouveau ce personnage dans un article de *la Patrie* (« Chronique », 20 octobre 1883, p. 2).

176. Le duc d'Anjou (futur Henri III) fut élu roi de Pologne le 15 mai 1573 et couronné le 21 février 1574. Apprenant le 14 juin 1574 la mort de Charles IX, survenue le 30 mai, il rentra en France et fut sacré à Reims le 13 février 1575.

177. Pour ce paragraphe et les trois suivants, voir M^me^ Robert, *op. cit.*, p. 327-329.

178. Catherine de Médicis.

obscènes ; on ne lisait que les écrits les plus licencieux ; les femmes vivaient comme des ménades, et juraient comme des porte-faix.

Quant au roi, tout en affichant ses liaisons avec *Renée de Rieux* et *Marie de Clèves*[179], il s'occupait principalement de ceux que l'histoire a nommés les *mignons* d'Henri III : Maugiron, Saint-Maigrin, d'Épernon, Joyeuse, Saint-Luc, Livarot, Villequier, Duguast, et surtout Caylus[180], intéressants personnages tout fiers de la *position de confiance* qu'ils occupaient auprès du bon roi.

Ils avaient formé ensemble une confrérie qui avait ses statuts, ses règles, ses emblèmes, et – comme de raison – un costume particulier[181].

Quand Maugiron, Caylus et Saint-Maigrin moururent de la façon tragique que l'on sait[182], l'histoire dit que le saint roi

179. Renée de Rieux (née v. 1550), fille d'honneur de Catherine de Médicis. Marie de Clèves (1553–1574) épousa en 1572 Henri Ier, prince de Condé, cousin du roi.

180. Louis (ou François) de Maugiron, baron d'Ampus. Paul d'Estuer de Caussade, comte de Saint-Mégrin, gentilhomme de la chambre du roi, gouverneur de Saintonge et de l'Angoumois et maître de camp de la cavalerie légère. Jean-Louis de Nogaret (1554–1642), seigneur de La Valette, duc d'Épernon. Anne de Batarnay (1561–1587), gentilhomme du Vivarais, baron d'Arques, duc de Joyeuse, amiral de France. François d'Espinay († 1597), seigneur de Saint-Luc, gouverneur de Saintonge et de Brouage, lieutenant-général en Bretagne et grand-maître de l'artillerie. Jean Darcès de Livarot, tué en duel, le 3 mai 1581, par Antoine Hallwin, marquis de Piennes et de Maignelay. René de Villequier, gouverneur de Paris, le grand favori d'Henri III avant son avènement. Louis de Béranger, sieur du Guast (v. 1545–1575), grand ami de Brantôme, capitaine des gardes d'Henri III. Jacques de Lévis, comte de Caylus, ou Quélus (v. 1554–1578).

181. « Il [Henri III] établit la confrérie de la Mort pour l'un de ses mignons [...]. Les statuts de ses confrères, leurs règles, leurs habits, tous leurs costumes étaient des emblèmes de ses indignes amours » (Lavicomterie, *Histoire de France*, p. 216). Le roi « s'habille en femme, il se plaît à les [ses mignons] parer comme des femmes » (G. Hubault et É. Marguerin, *Histoire de France*, p. 363).

182. Les deux premiers furent victimes du célèbre « duel des trois contre trois » (27 avril 1578), au cours duquel Maugiron, Quélus (mort le 29 mai des suites de ses blessures) et Livarot (qui en réchappa) ferraillèrent contre Charles de Balzac, seigneur de Clermont d'Entragues (sorti sain et sauf de l'aventure), François d'Aydie, vicomte de Ribérac (mort le lendemain des suites de ses blessures), et Georges de Schomberg (mort le jour même). Quant à Saint-Mégrin, il périt le 21 juillet 1578 sous les coups de vingt ou trente meurtriers à la solde du jeune duc de Guise, dont il courtisait la femme (voir P. Chevallier, *Henri III*, Paris, Fayard, 1985, p. 287).

les embrassa tendrement, les fit raser et garda précieusement leurs cheveux. Il défit lui-même les *boucles d'oreilles* qu'il avait données à Caylus[183].

Des boucles d'oreilles !

On assure que ce fut en refusant de faire partie de cette confrérie que le duc Henri de Guise[184] encourut la haine de l'aimable monarque, qui devait lui ôter la vie.

Cet assassinat est l'un des plus célèbres de l'histoire de France.

Le roi attira de Guise aux états généraux de Blois[185], fit semblant de se réconcilier avec lui, et, pour détourner ses soupçons, alla jusqu'à l'accompagner à la sainte table.

Deux heures après, le pauvre duc tombait sous le poignard de Loignac et de cinquante autres séides apostés par le roi lui-même[186].

Pendant le crime, l'assassin royal, qui était à genoux sur un prie-dieu, à côté d'un moine, dans la chambre voisine, relevait la portière de temps en temps, pour demander si cela ne serait pas bientôt fini.

Quand de Guise fut mort, le saint roi se leva et alla lui donner *un coup de pied au visage*[187] !

---

897 d'oreilles ! *Taisez-vous donc !* // On 910 prie-dieu dans 914 visage ! // *Applaudissez, saints hommes !* // Le

---

183. Voir Lavicomterie, *op. cit.*, p. 216. Selon Pierre Chevallier, « le port de pendants d'oreilles dont ses ennemis feront plus tard grief à Henri III n'était qu'une mode assez répandue sans aucune signification particulière » (*op. cit.*, p. 141).

184. Henri Ier de Lorraine (1550–1588), troisième duc de Guise, l'un des auteurs de la Saint-Barthélemy et le premier chef de la Ligue – confédération de catholiques français (1576–1594) qui eut d'abord pour but de détrôner Henri III.

185. Du 16 octobre 1588 au 16 janvier 1589, en deux séances consécutives.

186. François II de Montpezat, baron de Laugnac (né v. 1566), était le capitaine de la Compagnie des Quarante-Cinq, jeunes hobereaux de campagne au service privé du roi dès 1584 pour assurer sa protection contre les Guise et les Ligueurs. Seuls huit des Quarante-Cinq, c'est-à-dire ceux qui, ce jour-là, étaient armés à la fois du poignard et de l'épée, auraient pris part à l'assassinat.

187. Voir P. de l'Estoile, *Journal* [...] *pour le règne d'Henri III*, Paris, Gallimard, 1943, p. 581, et Michelet, *Histoire de France*, t. XII, p. 249.

Le lendemain, l'*illustre aïeul* du comte de Chambord faisait assassiner aussi, pour trois cents écus, le cardinal archevêque de Lyon[188], dans les oubliettes de la tour des Moulins.

Et ces infâmes républicains qui persécutent l'Église au point d'exiger que les jésuites fassent inscrire civilement leurs maisons d'éducation[189] !

Mais le cardinal de Guise n'est pas le seul des membres du clergé qui ait eu à souffrir par les ordres du dernier des Valois.

Un saint moine du nom de Poncet[190] avait, dans un sermon prononcé à Notre-Dame, dénoncé les monstrueuses débauches du roi et de son entourage ; le lendemain il était jeté à la Bastille, et il n'en sortit jamais.

L'abbé de Rosières[191], archidiacre de Toul, s'étant permis certaines épigrammes sur le même sujet, fut enfoui dans un cachot souterrain de la même forteresse.

> Ce cachot était si profond, dit Camille Reynadier[192], que lorsque les eaux du fossé étaient grosses, elles y pénétraient abondamment, et le malheureux n'avait alors d'autre refuge qu'une grosse pierre placée au milieu du souterrain ; les crapauds et les rats pullulaient, et il fallait que le captif tînt le pain, seule nourriture qui lui fût accordée, caché sous ses vêtements, pour le soustraire à ses hôtes dégoûtants.

Ah ! si la république se payait le luxe de traiter ainsi ceux qui l'anathématisent !...

---

922 qui *eurent* à 929 forteresse, « si

188. L'archevêque de Lyon, Pierre d'Épinac, mis en état d'arrestation en même temps que le cardinal de Lorraine, Louis II de Guise (1555–1588), frère de la victime, aussitôt après le meurtre, fut gracié par le roi. Seul le cardinal de Guise fut mis à mort – besogne qu'exécutèrent au matin du 24 décembre Michel du Guast et six soldats (P. Chevallier, *Henri III*, p. 673).

189. Voir *supra*, p. 843, n. 28.

190. Maurice Poncet, curé de Saint-Pierre-des-Arcs et prédicateur renommé, fut arrêté le 27 mars 1583. On le mit quelque temps en réclusion en son abbaye de Saint-Père, à Melun.

191. Sur François de Rosières (1534–1607), voir P. de l'Estoile, *op. cit.*, p. 330.

192. Voir *GDU*, t. XIII, p. 1397.

Enfin, Henri III, après avoir empoisonné sa mère[193], meurt excommunié, sous le couteau d'un moine fanatique appelé Jacques Clément[194].

Il fut frappé au moment où il donnait audience sur sa chaise percée[195]. Ce n'est pas le seul personnage de sa famille qui donnât audience sur ce trône-là.

Ces manières ne seraient pas considérées comme absolument polies chez des roturiers ; mais l'étiquette, c'est un peu comme la morale ; il y en a une pour les rois et une autre pour le vulgaire.

193. La reine étant morte d'une congestion pulmonaire, « dans les étouffements de la pleurésie », Henri III ordonna une autopsie – « afin d'éviter l'habituelle rumeur d'empoisonnement » (I. Cloulas, *Catherine de Médicis*, Paris, Fayard, 1979, p. 600 et 601).

194. Jacques Clément (1567–1589), religieux jacobin d'origine paysanne.

195. Le 1er août 1589. Voir Larousse (*GDU*, « Henri III », t. IX, p. 185), A. Franklin (*les Rois*, p. 71, n. 1) et P. de l'Estoile (*op. cit.*, p. 643-644).

LES BOURBONS

I

Avec ce dernier rejeton de la Médicis, finit la branche des Valois, et la branche dite de Bourbon monta sur le trône dans la personne d'Henri IV[1]. 5

Entre parenthèses, Bourbon signifie *bourbeux*. Ce nom vient d'un fief qui tomba dans cette maison par un mariage[2]. Il y a comme cela des coïncidences très curieuses.

TEXTE DE BASE : Cyprien, *Petite histoire des rois de France*, Montréal, La Patrie, 1883, p. 79-125.

VARIANTES : « Chronique », *la Patrie*, 30 décembre 1882 (l. 3-103) ; 20 janvier 1883 (l. 104-164) ; 5 janvier 1883 (l. 166-206) ; 21 octobre 1882 (l. 207-221) ; 5 janvier 1883 (l. 222-223) ; 27 janvier 1883 (l. 224-264) ; 5 janvier 1883 (l. 266-274) ; 12 août 1882 (l. 275-283) ; 23 septembre 1882 (l. 284-293) ; 19 août 1883 (l. 299-301) ; 5 janvier 1883 (l. 304-360) ; 21 octobre 1882 (l. 361-378) ; 5 janvier 1883 (l. 379-400) ; 3 février 1883 (l. 400-524) ; 19 août 1882 (l. 558-564) ; 13 janvier 1883 (l. 569-578) ; 23 septembre 1882 (l. 579-591) ; 13 janvier 1883 (l. 592-593) ; 23 septembre 1882 (l. 596-600) ; 29 juillet 1882 (l. 603-640) ; 13 janvier 1883 (l. 643-652) ; 26 août 1882 (l. 654-665) ; 13 janvier 1883 (l. 666-772) ; 20 janvier 1883 (l. 773-931) ; 27 janvier 1883 (l. 933-1078) ; 19 août 1882 (l. 1081-1085) ; 12 août 1882 (l. 1086-1089) ; 19 août 1882 (l. 1090-1198) ; 26 août 1882 (l. 1200-1312) ; 2 septembre 1882 (l. 1313-1333) ; 26 août 1882 (l. 1334-1335) ; 2 septembre 1882 (l. 1346-1351) ; 3 février 1883 (l. 1353-1367 et 1378-1386) ; 21 octobre 1882 (l. 1389-1399) ; 23 septembre 1882 (l. 1401-1407) ; 20 janvier 1883 (l. 1408-1411) ; 3 février 1883 (l. 1413-1447) ; 27 janvier 1883 (l. 1448-1492) ; 3 février 1883 (l. 1495-1623) ; 9 septembre 1882 (l. 1626-1658) ; 3 février 1883 (l. 1659-1663). Des extraits de ce chapitre seront repris, avec de nombreuses variantes, dans « Le 14 juillet »., *le Soir*, 18, 25 juillet 1er août 1896, p. 4.

---

1. Henri IV le Grand, dit le Béarnais (1553–1610), fils d'Antoine de Bourbon et de Jeanne III d'Albret, duc de Vendôme, roi de Navarre (1572), roi de France (1589).

2. Lavicomterie, *les Crimes des rois de France*, p. 223. Ce nom provient de la localité de Bourbon-l'Archambault, où s'élevait le château féodal des seigneurs ou barons de Bourbon. En 1272, lors de son mariage avec Robert de

Henri IV était protestant ; il dut se faire catholique.

On peut juger de la sincérité de sa conversion par son exclamation restée célèbre :

– Bah ! Paris vaut bien une messe !

En tout cas, s'il se fit sincèrement catholique, son zèle de néophyte ne se manifesta guère par l'austérité de ses mœurs.

Qu'on en juge par la nomenclature de son petit sérail :

La Dayelle, la Tignonville, la Martine, la Montaigu, l'Armandine, la Fleurette, la Glandée, la Blainville, la Clein, Gabrielle d'Estrées, Catherine du Luc, Catherine de Verdun, Charlotte de Beaune, N. de Rebours, Corisande d'Andouins, Charlotte des Essarts, Jacqueline de Bueil, Antoinette de Pons, Marie de Beauvilliers, Henriette de Balzac, Françoise et *Charlotte de Montmorency*[3] !

On voit que ce saint monarque n'a pas volé le surnom qui lui est resté de *roi vert-galant.*

---

15 sérail : <Chaque nom occupe une ligne ; la chronique du 5 janvier 1883 complète cette nomenclature et dresse la liste qui apparaît au texte de base.> La 21 Montmorency *! // Que voulez-vous, des faiblesses* <ital.> *! //* On

---

France, comte de Clermont, Béatrix de Bourgogne apporta en dot à son mari la baronnie de Bourbon. De ce mariage sont issues les différentes branches de Bourbons qui se rattachent à la maison royale de France. En 1327, le fief fut érigé en duché-pairie, avec Moulins pour capitale. En 1527, le Bourbonnais fut réuni à la Couronne et le titre de Bourbon fut transmis à l'une des branches cadettes, les La Marche-Vendôme, dont sont issus les rois de France.

3. Victoria de Alaya, dite Dayelle, d'origine grecque. Jeanne-Antoinette de Monceau, dite la petite Tignonville, fille de la gouvernante de Catherine de Bourbon, sœur d'Henri IV. Dame Martine, une Rocheloise. La Fleurette, fille du jardinier du château de Nérac. Gabrielle d'Estrées (1571–1599), duchesse de Beaufort. Catherine de Vendôme (née v. 1548), abbesse de Longchamps, puis de Saint-Louis, à Vernon. Charlotte de Beaune (1551–1617) et N. de Rebours (fille de Guillaume de Rebours, président au parlement), filles d'honneur de Catherine de Médicis. Diane d'Andouins (v. 1554–1620), veuve de Philibert de Gramont, comte de Guiche (Henri IV la surnommait « la belle Corisande », d'après l'une des héroïnes de l'*Amadis de Gaule* de Garcia Rodriguez de Montalvo). Charlotte des Essarts (1580–1651), comtesse de Romorantin. Jacqueline de Bueil, de la maison de la princesse de Condé. Antoinette de Pons, marquise de Guercheville. Claudine (ou Marie) de Beauvilliers (née en 1572), abbesse de Montmartre, puis de Pont-aux-Dames, près de Meaux. Catherine-Henriette de Balzac d'Entragues (1579–1633), marquise de Verneuil. Françoise de Montmorency, dite la petite Fosseuse (née en 1566), fille de Pierre de Montmorency, baron de Fosseux. Charlotte-Marguerite de Montmorency (1594–1650), fille du connétable Henri Ier de Montmorency.

Du reste, il eut deux femmes qui ne restèrent pas en dette avec lui.

La première, Marguerite de Valois[4], était la sœur de François II, de Charles IX et d'Henri III ; c'est assez dire.

Elle se crut probablement obligée de soutenir la réputation de ses frères.

En tout cas, elle passe pour avoir eu des relations un peu plus que *fraternelles* avec l'un d'eux[5]. Mais dans les familles royales, vous savez, il ne faut pas y regarder de trop près.

Elle eut pour principaux complices de ses *faiblesses*, le duc de Guise, La Môle, Bussy d'Amboise, le duc d'Alençon, Canillac[6], et tous ses palefreniers.

Le dévergondage et la lubricité de cette femme étaient tels que Charles IX ne se privait pas de dire :

– En donnant ma sœur Margot au prince de Béarn, je l'ai donnée à tous les huguenots du royaume[7] !...

Et cette femme entendait trois messes par jour, et communiait trois fois par semaine. (Voir Brantôme[8].)

Belle famille, hein !

37 dire : « En

4. Marguerite de France, dite la reine Margot (1553–1615), fille cadette d'Henri II et de Catherine de Médicis, duchesse de Valois, épousa en 1572 le duc de Vendôme, futur Henri IV. Divorcée en 1599, elle fut tenue en demi-réclusion au château d'Usson, où elle écrivit ses mémoires. Elle revint à Paris en 1605.

5. « Sa tendresse pour le duc d'Anjou [futur Henri III, roi de France] ne fut pas innocente » (M^me^ Robert, *les Crimes des reines de France*, p. 336).

6. Boniface de La Môle († 1574), l'un des favoris du duc d'Alençon. Louis de Clermont d'Amboise, seigneur de Bussy, dit Bussy d'Amboise (1549–1579), gouverneur de l'Anjou (1576). Hercule, dit François, de France (1554–1584), fils d'Henri II et de Catherine de Médicis, duc d'Alençon, puis duc d'Anjou. Le marquis de Canillac, gouverneur du château d'Usson.

7. D'après Larousse, ces paroles « pouvaient s'entendre en ce que le mariage d'Henri de Béarn avec la sœur du roi était, pour les protestants, un gage de réconciliation » ; « la malignité des courtisans [les] interpréta tout autrement » (*GDU*, t. X, p. 1171).

8. En réalité : Prosper Mérimée et Louis Lacour, éditeurs des *Œuvres complètes* de Brantôme (voir t. X, Paris, Plon, 1890, p. 247, n. 1).

La seconde femme d'Henri IV fut Marie de Médicis[9], qui fut célèbre pour ses intrigues avec le fameux Concini[10], maréchal d'Ancre.

Son propre fils[11] dut l'emprisonner au château de Blois.

Elle devint reine de France du vivant même de la première femme d'Henri IV, qui avait divorcé[12].

Les rois ont toujours eu ce droit-là.

Mais revenons à notre vert-galant.

Comment commence-t-il ?

Par faire couler des torrents de sang pour s'emparer d'une couronne, en vertu d'un droit chimérique contestable à tous les points de vue[13].

Il était brave, bel homme, et gai viveur. Les peuples se sont toujours laissé prendre à cette glu.

Aussi l'appelait-on le *bon roi Henri.*

Or, à quoi se réduisait cette bonté ?

On cite des faits. Celui-ci par exemple : Concini avait enlevé la fille d'un meunier ; Henri IV le prive de paraître à la

48 qui *divorça.* // Les 58 bonté ? On

9. Marie de Médicis (1573–1642) épousa Henri IV en 1600 et fut régente du royaume de France de 1610 à 1614. Exilée au château de Blois en 1617, elle s'en évada en 1619 et parut de nouveau à la cour de 1620 à 1630. Elle mourut en exil.

10. Concino Concini (1575–1617), comte de La Plume, maréchal d'Ancre (1613), exerça le pouvoir en France dès 1611 par la faveur dont sa femme, Eleonora Dori, dite Léonora Galigaï, jouissait auprès de la régente. Voir M^me^ Robert, *op. cit.*, p. 361-362.

11. Louis XIII.

12. Selon M^me^ Robert, ce fut Sully qui « se hâta d'obtenir le consentement de Marguerite à son divorce [le 17 décembre 1599], de le faire prononcer par le pape, et de conclure son mariage [le 17 décembre 1600] avec Marie de Médicis » (*op. cit.*, p. 358). Marguerite de Valois demanda elle-même l'annulation de son mariage pour défaut de libre consentement et c'est Nicolas Brûlart de Sillery qui négocia avec Rome. Voir Yves Cazau, *Henri IV*, Paris, A. Michel, 1986, t. II, p. 94-96.

13. Allusion au droit à l'hérédité de la couronne et à la théorie du droit divin (voir Lavicomterie, *op. cit.*, p. 226-227).

cour. Qu'est-ce que cela prouve ? Qu'on était tellement habitué à voir les rois agir en monstres, que chacun était prêt à s'extasier devant le plus mince des actes de justice émanant du pouvoir royal. Car enfin, être privé de paraître à la cour pendant quelques jours, est-ce là une punition pour un attentat comme celui qu'avait commis Concini[14] ?

On parle de la fameuse *poule au pot*[15] ; où est-elle ? On ne l'a pas encore vue en France ; et du reste l'on a fort mauvaise grâce de citer cette parole pour vanter l'amour qu'Henri IV portait au paysan, quand on lit ces mots textuels dans une ordonnance du bon roi :

> Le paysan surpris avec un fusil autour d'une remise à gibier, sera mené fouettant, tout autour du buisson où il aura été trouvé, *jusqu'à effusion de sang*[16].

Un roi qui punit un délit de chasse par un châtiment que notre civilisation refuse de faire subir à un meurtrier, mérite-t-il qu'on le canonise pour sa bonté ?

L'Estoile rapporte qu'un jour il fit battre de verges des gens qui ne voulurent pas partager leur dîner d'auberge avec lui, qu'ils ne connaissaient pas[17].

65 jours, *en voilà* une

14. *Ibid.*, p. 229.

15. D'après la phrase (« Je veux que chaque laboureur de mon royaume puisse mettre la poule au pot le dimanche », voir *LVS*, t. V, p. 749) qu'Henri IV aurait répétée maintes fois par souci du bien-être de ses sujets. « La "poule au pot" est une légende ou un de ces mots d'apparat qui coûtaient si peu à sa verve gasconne » (*GDU*, t. IX, p. 185-186). C'est aussi l'avis de Lavicomterie (*op. cit.*, p. 230-231).

16. *Code des chasses*, cité par Lavicomterie, *op. cit.*, p. 230-231 : « remise, sera ». Mme Robert rapproche le propos de « la poule au pot » de l'ordonnance du roi et conclut : « Oui, tu voulais, disais-tu, que chaque paysan la mangeât, cette poule, et pour le meurtre d'une bête fauve, tu voulais le faire battre de verges jusqu'à effusion de sang. J'en ai dit assez, ce monument de ton histoire fait ton oraison funèbre » (*op. cit.*, p. 367-368).

17. Henri IV aurait « fait battre sept ou huit praticiens assemblés dans un cabaret pour leurs affaires, parce qu'ils avaient refusé de partager leur dîner avec lui, qu'ils ne connaissaient pas » (Lavicomterie, *op. cit.*, p. 233). Cet incident, prétendûment survenu à Créteil en novembre 1602, fut d'abord signalé par le chroniqueur Pierre de l'Estoile (v. 1545–1611) dans ses *Mémoires-journaux*, où Voltaire le dénicha (voir t. VIII, Paris, Alphonse Lemerre, 1889, p. 56-58).

On le loue beaucoup, dit Lavicomterie, d'avoir accordé quelques vivres à Paris qu'il assiégeait ; mais cela n'empêche pas que trente mille hommes y moururent en un mois de la famine, qui était son ouvrage. Cela n'empêche pas que son désir effréné de régner n'ait causé le parricide de cette mère si malheureuse et si barbare, qui tua son enfant, et en apaisa avec effroi sa faim horrible[18].

François Ier avait vendu les charges judiciaires ; Henri IV les rendit héréditaires[19]. Lequel est le plus coupable ?

Enfin Henri IV mourut, en 1610, assassiné par un fanatique du nom de Ravaillac[20].

Maintenant ces bons légitimistes de France chantent à tue-tête devant les images du Sacré-Cœur :

Vive Henri Quatre !
Vive ce roi vaillant !
Ce diable à quatre
A le triple talent
De boir', de battre
Et d'être vert-galant[21].

Et nos saints hommes d'ici joignent les mains avec admiration.

91 chantent devant 100 admiration. Ils

18. Lavicomterie, *op. cit.*, p. 233-234 : « cela *n'empêcha* pas que trente mille hommes y *mourussent* [...] ouvrage. *Ce sont trente mille morts, trente mille spectres décharnés qui s'élèvent contre lui, dont la voix lamentable crie et l'accuse.* Cela *n'empêcha* pas [...] parricide *à jamais déplorable* de [...] horrible *et impitoyable* ».

19. *Ibid.*, p. 235.

20. François Ravaillac (1578–1610), convers chez les Feuillants et maître d'école, frappa le roi, dans son carrosse, rue de la Ferronnerie, à Paris, le 14 mai 1610. Il aurait été enveloppé dans une conspiration née dans l'entourage de Marie de Médicis et favorable à l'Espagne. Il fut écartelé le 27 mai 1610.

21. Dans son compte rendu d'un banquet tenu « à Saint-Mandé, près de Paris, au Salon des familles, local illustré par les harangues de Louise Michel », Cyprien s'était moqué des légitimistes français qui auraient alors chanté « la chanson du comte de Chambord, le chant national de la France monarchique », « Vive Henri IV ». Après en avoir cité les deux premiers couplets, il déclarait : « Un homme bien élevé ne chanterait pas cela devant sa fille, sa femme ou sa sœur » (« Chronique », *Pat*, 4 novembre 1882, p. 2).

Ils oublient, s'ils l'ont jamais su, que leur saint Henri IV a fait mourir un cardinal en prison[22]... et pendre un jésuite[23], ce qui est bien pire.

Victor Hugo fait un portrait bien touché des quatre règnes qui ont précédé la Révolution française.

Voici ce qu'il dit d'Henri IV :

Le premier, c'est la joie. Il fit tout en riant ;
Il riait à la guerre, et riait en priant ;
Le jour qu'il vint au monde, adopté par la gloire,
Son aïeul fit chanter sa mère et le fit boire ;
Ce roi de belle humeur a ri jusqu'au tombeau ;
C'est en riant qu'il fit de Dieu son escabeau ;
Il marcha sur l'autel pour monter sur le trône ;
Des meurtriers des siens il recevait l'aumône ;
Il riait tant, qu'il fit exiler d'Aubigné,
Car le joyeux ne peut que chasser l'indigné ;
Suivi de ses fléaux, vaillantes valetailles,
Il s'épanouissait ; il aimait les batailles
Et les filles, cherchant gaiement tous les hasards.
Oh ! d'Estrée et de Bueil, d'Entrague et des Essarts !

Nuits ! parcs mystérieux, murmures des cascades !
Ô danses et chansons sous les pâles arcades !
Nymphes reines ! ô rois satyres et sylvains !
Ô bon Henri ! beautés, folles aux yeux divins !
Ces chiennes de l'amour, comme il s'en faisait suivre !
Comme il les enivrait de l'extase de vivre !
Comme il leur prodiguait les bijoux florentins,
Les fêtes, les ballets, les concerts, les festins
Sur qui, pour laisser voir les cieux, le plafond s'ouvre,
Les lits de brocart d'or dans les chambres du Louvre,
Et les vastes palais et les riches habits,
Et dans la pourpre en feu la braise des rubis,
Et les perles des mers dans les flots de la soie !
Ô temps heureux !

103 pire. // *À samedi prochain, Louis XIII et Louis XIV !* <chronique du 20 janvier 1883> *Les vers de Victor Hugo que j'ai publiés dans ma dernière chronique <la Patrie*, 13 janvier 1883>, *en l'honneur du bon roi Louis XV, ont tellement plu à mes lecteurs que je crois leur faire plaisir en leur donnant aussi ce que le grand poète dit de Henri IV, de Louis XIII et de Louis XIV. // Ceux qui m'accusent de dénigrer la France en montrant la monarchie française sous son véritable jour, verront que je ne suis pas en trop mauvaise compagnie, au point de vue du patriotisme au moins. // Henri IV d'abord ; les autres auront leur tour : //* Le

22. Louis II de Guise, cardinal de Lorraine.

23. Le père Jean Guignard.

Autour de ce trône de joie
Les juges, pour servir la royauté fougueux,
Allaient expédiant dans l'ombre un tas de gueux ;
On pendait des marauds et des rustres, rebelles
À la taxe, à la taille, aux aides, aux gabelles,
Va-nu-pieds refusant les impôts ; il faut bien
Que quelqu'un paie en somme ; et le roi n'y peut rien.
Et le soir, à travers le doux bruit des fontaines,
Quand les rires, mêlés aux musiques lointaines,
Semblaient accentuer la flûte et le hautbois,
Quand dans le jardin sombre épaissi comme un bois
On voyait des amants errer, et sous les branches
D'ardents profils chercher de vagues gorges blanches ;
Quand dans les fleurs de lys planait l'amour ailé ;
Quand Danaé vaincue offrait tout bas sa clé,
À l'instant où le roi, ravi, charmant, affable,
Jupiter fou, riait avec toute la fable,
Gai, ne quittant Léda que pour reprendre Hébé,
Et rendait le baiser qu'il avait dérobé
À quelque Gabrielle, à quelque Jacqueline,
Une brise jetait du haut de la colline
Une haleine de tombe entre les deux baisers ;
Et, non loin de ces yeux et de ces ris, brisés,
Nus, grelottant au vent sous les poutres muettes,
S'entre-choquant l'un l'autre et heurtés des chouettes,
Envoyant des bruits sourds jusqu'au royal balcon,
Les squelettes tordaient leur chaîne à Montfaucon !

Ce qui n'empêche pas que ce roi Henri quatre,
Ce Vert-galant qui sut aimer, boire et combattre,
Soit le meilleur de ceux qu'on appelle les rois[24].

II

Nous sommes à Louis XIII[25].

Il succéda à son père à l'âge de dix ans, et son premier

144-150 hautbois, / À l'instant 152 Hébé, / *Rendait* le *doux* baiser 164 rois. // <chronique du 5 janvier 1883> Nous sommes à Louis XIII, *si je ne me trompe pas.* // Il

24. V. Hugo, « Les Cariatides » (deuxième des trois poèmes de la quatrième et dernière partie, « Le livre épique : La Révolution », des *Quatre vents de l'esprit*, 1881), v. 333-389, dans *Œuvres complètes*, t. X, Club français du livre, 1970, p. 233-234 : l. 108 : « guerre, *il* riait » ; l. 115 : « qu'il *dut* exiler » ; l. 117 : « ses *féaux*, vaillantes » ; l. 119 : « cherchant *gaîment* tous » ; l. 156 : « entre *ces* deux » ; l. 157 : « ces *jeux* et ».

25. Louis XIII le Juste (1601–1643), fils aîné d'Henri IV et de Marie de Médicis, roi de France sous la tutelle de sa mère (1610), seul roi (1614).

acte royal fut de faire assassiner le maréchal d'Ancre sur les marches mêmes du Louvre[26].

Puis il dirigea toute sa haine contre sa mère, qu'il accusait d'avoir voulu l'empoisonner, et d'avoir trempé dans l'assassinat d'Henri IV[27].

Il la fit emprisonner au château de Blois.

Échappée par une fenêtre, la malheureuse reine parcourut une partie de l'Europe en fugitive, et mourut à Cologne dans la misère.

C'est probablement pour cela, qu'on a décerné au bon roi le surnom de *Juste*[28].

Voici deux traits qui donneront une idée de la façon dont ce juste entendait la justice.

Il assiégeait Montrevel. La ville se rend. Le bon roi accorde la vie sauve à tous les officiers, *mais il fait pendre tous les soldats*[29] !

Au siège de La Rochelle[30], il fait égorger un troupeau de femmes, d'enfants et de vieillards, sortis de la ville pour échapper à la famine qui y sévissait !

Et les exécutions de Chalais, du maréchal d'Ornano, du duc de Montmorency, de Cinq-Mars, de Thou, de Marillac, d'Urbain Grandier[31], et de tant d'autres qui furent pendus,

26. Le 24 avril 1617, pris en souricière sur le pont-levis piétonnier qui conduisait à l'entrée du Louvre, Concini fut assassiné par une quinzaine des gardes de corps du roi.

27. Pour ce paragraphe et les deux suivants, voir Lavicomterie, *op. cit.*, p. 238 et 244-245.

28. Trait d'ironie emprunté à Larousse (*GDU*, t. X, p. 704).

29. Voir Lavicomterie, *op. cit.*, p. 247.

30. 10 septembre 1627–30 octobre 1628. Voir *ibid.*, p. 249-250. Allusion à la tentative d'exode du 24 mai 1628, quand femmes et enfants furent refoulés vers la ville.

31. Henri de Talleyrand-Périgord (1599–1626), comte de Chalais, grand-maître de la garde-robe du roi, conspira contre Richelieu. Jean-Baptiste d'Ornano (1581–1626), surintendant général de la maison de Gaston d'Orléans, fut impliqué dans la conspiration de Chalais. Henri II, quatrième et dernier duc de Montmorency (1595–1632), maréchal de France, intrigua avec Gaston d'Orléans. Henri Coiffier de Ruzé d'Effiat, marquis de Cinq-Mars (1620–1642), grand écuyer de France, incita Gaston d'Orléans à s'allier aux Espagnols et complota contre Richelieu. François-Auguste de Thou (1607–1642), conseiller

décapités, écartelés et brûlés, sous les prétextes les plus absurdes, et sans presque aucune forme de procès, ce sont des actes de justice peut-être !

Le temps que Louis XIII ne passait pas à signer des arrêts de mort, il l'employait à la chasse.

Laissant le sort du royaume aux mains de Richelieu, il ne s'occupait que de bien retenir le nom de tous ses chiens[32].

De son côté, sa femme Anne d'Autriche – qu'on nomme ainsi parce qu'elle était espagnole[33] – scandalisait le royaume par ses intrigues avec son beau-frère[34], avec le duc de Buckingham[35], et avec bien d'autres.

Elle ne donna un héritier à la couronne qu'après vingt-trois ans de mariage. Mais... *is pater est*[36]...

Enfin le règne de Louis XIII fut un chaos d'intrigues, de cruautés et de scandales. Si c'est par cela qu'on mérite le nom de *Juste*, il y a droit.

---

200 qu'après *vingt-et-un* ans de mariage *stérile*. Mais 203 et scandales

d'État, fut impliqué dans le complot de Cinq-Mars. Louis de Marillac (1573–1632), maréchal de France, fut compromis dans un complot qui impliquait aussi son frère, Michel de Marillac, choisi par Marie de Médicis pour succéder à Richelieu. Urbain Grandier (1590–1634), curé de Saint-Pierre-de-Loudun, inspira une passion hystérique à des ursulines de sa paroisse, dont leur prieure, mère Jeanne des Anges. Tous moururent sur l'échafaud, décapités – sauf Ornano, qui mourut en prison après quatre mois d'incarcération, et Urbain Grandier, qui fut brûlé, comme sorcier, à Loudun.

32. Lavicomterie, *op. cit.*, p. 238.

33. Anne d'Autriche (1601–1666), née à Valladolid, fille aînée de Marguerite d'Autriche et de Philipe III, roi d'Espagne, épousa Louis XIII en 1615. Régente du royaume de France de 1643 à 1661, elle gouverna avec Mazarin, qu'elle aurait épousé secrètement.

34. Gaston d'Orléans (1608–1660), lieutenant général du royaume (1643), participa à plusieurs conspirations contre le roi, son frère, contre Richelieu et contre Anne d'Autriche, n'obtenant chaque fois sa paix qu'au prix de la trahison de ses complices : Chalais et Ornano (1626), Montmorency et Marillac (1632), Cinq-Mars et de Thou (1642).

35. George Villiers, premier duc de Buckingham (1592–1628), favori de Jacques Ier et de Charles Ier, rois d'Angleterre.

36. *Is pater est quem nuptiae demonstrant* (Celui-là est le père que le mariage légal désigne) : principe de droit romain que le code français reformula : « L'enfant conçu pendant le mariage est réputé avoir pour père le mari » (*LVS*, t. IV, p. 124). Allusion à la « douteuse paternité » de Louis XIII (Mme Robert, *op. cit.*, p. 397-398).

Favorites : *Marie de Hautefort, M^lle de Montfaucon*, et *Louise de La Fayette*[37].

On[38] a contesté les relations criminelles du roi avec cette dernière. Examinons la question.

Louise de La Fayette succéda à M^lle de Montfaucon dans les bonnes grâces du roi. Celui-ci lui laissa gouverner le royaume, la combla d'honneurs et de présents, ne cachant à personne ni ses tête-à-tête avec elle, ni son admiration pour sa beauté. Et cela pendant de longues années.

Et l'on prétend que ce ne fut là qu'un amour purement platonique !... Pour le croire, il faudrait donner raison aux historiens qui prétendent que ce pauvre énervé de Louis XIII avait d'autres vices plus honteux encore[39], et que le petit Louis XIV n'avait droit au trône de France qu'en vertu de l'axiome légal que j'ai cité plus haut.

J'aime autant cette version-là que l'autre ; mais je ne vois pas ce que nos légitimistes auraient à y gagner.

Louis XIII mourut dans l'abandon le plus complet ; pas même une garde-malade pour lui donner un bouillon[40].

---

205 Favorites : *Louise de Lafayette* <ital. : trois mots> *et Marie de Hautefort* <ital. : trois mots ; <chronique du 21 octobre 1882> *J'ai, paraît-il, calomnié M^me de Lafayette, M^me de Maintenon et M^me du Cayla, lorsque je les ai représentées comme maîtresses, la première de Louis XIII, la seconde de Louis XIV, et la troisième de Louis XVIII . // Voyons cela. // Je parle de Melle de Lafayette d'abord. // Elle* succéda 213 beauté. *Cela* pendant 215 platonique... *Allons donc !* Pour 217 Louis XIV, *qu'Anne d'Autriche lui donna après vingt trois ans* <ital. : trois mots> *de mariage stérile,* n'avait 219 que *tout le monde connaît.* J'aime 221 nos *légitimeux* auraient 221 gagner. <chronique du 5 janvier 1883> Louis XIII 223 bouillon *chaud.* <chronique du 27 janvier 1883> *Louis XIII par* Victor

37. Marie de Hautefort (1616–1691), fille d'honneur d'Anne d'Autriche, favorite de Louis XIII, intrigua contre Richelieu et contre Mazarin. Marie-Louise-Angélique Motier de La Fayette (v. 1612–1665), fille d'honneur d'Anne d'Autriche et favorite de Louis XIII ; en 1637, Richelieu l'aurait contrainte à entrer au couvent de Sainte-Marie, rue Saint-Antoine, à Paris.

38. Héraclite (voir « Le citoyen Cyprien Fréchette », *Vé* et *CC*, 5 août 1882, p. 2), invoquant Larousse (voir *GDU*, t. VIII, p. 166). M^me Robert est d'un avis contraire (voir *les Crimes des reines de France*, p. 397-399).

39. Des publicistes prétendent que Louis XIII, qui était épileptique (« énervé »), aurait eu des tendances homosexuelles.

40. « À peine [...] lui donnait-on un bouillon qui fût chaud » (Lavicomterie, *op. cit.*, p. 255). Louis XIII mourut d'une espèce de dysenterie avec des accès de fièvre, ses entrailles ulcérées rendant toute médication impossible.

Voici comment le peint Victor Hugo :

Celui qui vient après fut moins joyeux ; ses lois
Buvaient du sang ; il fut comme un couteau qui tombe ;
Son trône ténébreux eut une odeur de tombe,
Et le vautour y songe encore au haut du mont ;
Faible et lugubre, il eut pour bras Laubardemont,
Pour cerveau Laffemas, pour âme La Reynie ;
Un homme rouge[41] fut son spectre et son génie ;
Son amitié menait, pour peu qu'on s'y fiât,
Concini dans l'égout, au billot d'Effiat ;
Il semblait à ce roi, sombre tête perdue,
Que toute branche était comme une main tendue
Demandant un cadavre ; il ne refusait pas ;
Les arbres devenaient potences sous ses pas ;
Jamais il ne laissait son prévôt la main vide ;
Il jetait au supplice, affreuse goule avide
Qu'il croyait voir toujours dans l'ombre mendier,
Tantôt Galigaï[42], tantôt Urbain Grandier ;
Il cherchait le charnier comme Henri la mêlée ;
Il ne haïssait point l'odeur de chair brûlée ;
Des chambres de torture il écoutait les bruits ;
Ce vendangeur avait pour pommes et pour fruits
Les paniers du bourreau pleins de têtes coupées ;
Dans sa tenaille ardente il tordait les épées ;
Son maître lui faisait faire ce qu'il voulait ;
D'un massacreur horrible il était le valet ;
Le sang l'éclaboussait des talons au panache ;
Il séparait les duels avec un coup de hache ;
Dépeuplant le sillon, décimant le manoir,
Il a sous les chouquets étendu le bras noir
À Paris, à Toulouse, à Nante, à La Rochelle ;
Et de tous les gibets il a tenu l'échelle ;
Et sa main en avait gardé le tremblement.
Ce temps fut morne, obscur, douloureux, inclément,
Implacable, et la Grève en fut la seule fête.
Tant que dura ce roi, le peuple eut sur la tête,
Au lieu d'azur, au lieu d'astres, au lieu de ciel,
On ne sait quoi de bas, d'infâme et de cruel ;
On entendait la mort marcher sur cette voûte ;

250 l'éclaboussait *du talon* au

41. Le cardinal de Richelieu. Rappel du dernier vers de *Marion de Lorme* (1829) : « Regardez tous ! voilà l'homme rouge qui passe ! » (v. 1936, acte V, scène 7).

42. Léonora Galigaï (v. 1571–1617), après l'assassinat de Concini, fut accusée d'avoir employé des charmes et des sortilèges contre Marie de Médicis. Condamnée à mort, elle fut décapitée en place de Grève.

Ce règne eut pour plafond l'échafaud qui s'égoutte ;
Donc ce roi, c'est le Juste[43] ! !

III

Celui qu'on appelle son fils lui succéda sous le nom de Louis XIV[44].

Il régna soixante-douze ans, et donna son nom à son siècle.

La France n'a jamais eu de despote plus absolu.

Il entrait au parlement tout botté et cravache en main, en disant : *L'État c'est moi*[45] *!*

Il prétendait posséder tous les biens de ses sujets, avoir droit de vie et de mort sur chacun d'eux, et ne devoir de compte qu'à Dieu seul.

Si l'on veut se convaincre de la chose, on n'a qu'à lire cette espèce de testament politique qu'il laissa à son successeur, sous le titre de : *Instructions pour le dauphin*[46].

On y trouvera cette phrase monumentale :

Tout ce qui se trouve dans l'étendue de nos États, *de quelque nature que ce soit*, nous appartient : les deniers qui sont dans notre cas-

264 Juste ! // *À samedi prochain Louis XIV* ; *c'est du propre.* <chronique du 5 janvier 1883> *Il eut pour successeur Louis XIV, dit le Grand.* // *Ce roi qui* régna 268 ans donna 273 chacun d'*entre* eux 274 seul. <chronique du 12 août 1882> *Quelques uns semblent s'étonner, lorsqu'on leur dit que, sous l'ancien régime en France, tout appartenait au roi, même la propriété privée.* // Si 276 politique *que Louis XIV* laissa

43. V. Hugo, « Les Cariatides », vers 390-429, dans *Œuvres complètes*, p. 235 : l. 248 : « Son *prêtre* lui » ; l. 249 : « D'*une soutane* horrible » ; l. 253 : « le *drap* noir ».

44. Louis XIV (1638–1715), fils de Louis XIII et d'Anne d'Autriche, roi sous la régence de sa mère et du Premier ministre Mazarin (1643), seul roi (1661), épousa Marie-Thérèse d'Autriche, en 1660, et Françoise d'Aubigné, en 1684.

45. Lavicomterie, *op. cit.*, p. 256 et 258 ; *GDU*, t. X, p. 705. Sur ce mot célèbre, que Louis XIV aurait prononcé le 13 avril 1655, voir F. Bluche, *Louis XIV*, p. 122-123, 900 et 917.

46. Sur cet ouvrage, attribué à Louis XIV, auquel collaborèrent Paul Pellisson-Fontanier et Octave de Périgny, voir F. Bluche, *op. cit.*, p. 178-195.

sette, ceux qui demeurent entre les mains de nos trésoriers, *et ceux que nous* LAISSONS *dans le commerce de nos peuples*[47] !

« Que nous laissons » est sublime.

On trouve encore dans le même document des phrases comme celles-ci :

Celui qui a donné les rois aux hommes a voulu qu'on les respectât comme ses lieutenants, *se réservant à lui seul le droit d'examiner leur conduite ; sa volonté est que quiconque est né sujet obéisse sans discernement*[48].

Les rois sont seigneurs absolus et ont naturellement la disposition pleine et libre *de tous les biens qui sont possédés*[49].

Les rois sont des arbitres souverains de la *conduite* et de la *fortune* des hommes[50].

283 sublime. // *Pardi, le droit divin* <ital. : deux mots> ! // *On conçoit ce qu'un système appuyé sur un pareil principe pouvait produire d'abus.* // *Et pourtant nos bons légitimeux soupirent, les mains jointes, en attendant la restauration de ces bons petits maîtres-là !* // *Pour le bonheur de la France, toujours !* <chronique du 23 septembre 1882> *Texte à méditer :* // « Celui 289 discernement. »*(Louis XIV.)* // Les 291 possédés. » *(Louis XIV.)* // « Les 293 hommes. *(Louis XIV.)* // Quelles

47. Louis XIV, *Mémoires*, cité par Larousse, *GDU*, t. X, p. 706 ; c'est Fréchette qui souligne. Charles Dreyss, éditeur, cité par Jean-Louis Thireau, *les Idées politiques de Louis XIV* (Paris, Presses universitaires de France, 1973, p. 87, n. 7) : « Tout ce qui se trouve dans l'étendue de *notre empire*, de quelque nature *qu'il* soit, *est également commis à notre garde et nous doit être également cher* » ; Jean Longnon, éditeur (Paris, Club du libraire, 1960, p. 186) : « *C'est une grande erreur parmi les souverains de s'approprier certaines choses et certaines personnes comme si elles étaient à eux d'une autre façon que le reste de ce qu'ils ont sous leur empire.* Les deniers qui sont dans *leur* cassette, ceux qui demeurent entre les mains de *leurs* trésoriers et ceux *qu'ils laissent* dans le commerce de *leurs* peuples, *doivent être par eux également ménagés.* »

48. *Ibid.*, cité par Larousse, *GDU*, t. XI, p. 424, et t. XIII, p. 1298 : « donné *des* rois [...] conduite. Sa » ; c'est Fréchette qui souligne.

49. *Ibid.*, cité par Larousse, *GDU*, t. X, p. 708, et t. XIII, p. 1298 : « biens, *tant des séculiers que des ecclésiastiques, pour en user comme sages économes* [Longnon : « *c'est-à-dire selon les besoins de leur État* »] ; c'est Fréchette qui souligne.

50. *Ibid.*, cité par Larousse, *GDU*, t. XIII, p. 1298 : « Les rois *qui* sont *les* arbitres souverains de la *fortune* et de la *conduite* des hommes, *sont toujours eux-mêmes* [Longnon : « *les plus* »] *sévèrement jugés et les plus curieusement observés* » ; c'est Fréchette qui souligne.

Quelles abominables doctrines ! Et l'on voudrait les ressusciter. Car, l'on a beau dire, à quoi se résume le fameux principe du droit divin ?

Il est du reste clairement formulé par De Maistre, le fameux principe :

> Contre notre légitime souverain, dit-il, fût-il même un Néron, *nous n'avons d'autre droit que de nous laisser couper la tête*, en lui disant respectueusement la vérité[51].

Eh bien, merci !

Mais revenons à Louis XIV.

À quinze ans, il cassait déjà le parlement de Paris et le transportait à Pontoise[52].

Les cinquante premières années du règne de Louis XIV furent des années sanglantes pour la France.

La soif de conquêtes, la passion pour la gloire militaire, qui tourmentaient le jeune despote, couvrirent l'Europe de sang, et en définitive sans aucun bénéfice pour personne[53].

On s'amusait à piller, à brûler, et à saccager les villes. La gloire couvrait tout.

Et puis après cela, bombances ! On construit des palais, on organise des fêtes sans nombre, on engloutit des milliards dans le luxe et la débauche.

Et le pauvre peuple suant, geignant, épuisé, mourant de faim, paie, paie et paie toujours !

---

294 doctrines ! *Et ce sont celles que nos chers programmeux prient pour voir refleurir en France et partout !... // Et qu'on ne croie pas qu'elles étaient particulières à Louis XIV* ! <chronique du 19 août 1883> *Mais pourquoi donc, sous une monarchie entend-on toujours prêcher la soumission à l'autorité, tandis que, sous la république, tous les petits Veuillots prêchent la révolte ? // On connaît la doctrine des monarchistes : //* « Contre 301 vérité *(De Maistre* <ital. : deux mots>.*) // C'est une question que je me suis souvent posée dans ma conscience de catholique. // M'expliquera-t-on jamais la chose, au point de vue de la doctrine ?* <chronique du 5 janvier 1883> À quinze

51. Joseph de Maistre (1753–1821), cité par Larousse, *GDU*, t. XI, p. 424.

52. Pour ce paragraphe et le suivant, voir Lavicomterie, *op. cit.*, p. 256.

53. *Ibid.*, p. 294.

L'orgueil du bon roi était satisfait, tout le monde devait[54] l'être.

Murmurait-on ? À la Bastille !

Poètes, chantez ma gloire : voici des pensions !

Toi, Corneille[55], tu n'as pas l'épine dorsale assez flexible, meurs de faim !

Puis les désastres arrivent :

La France battue à Höchstädt !

La France battue à Ramillies !

La France battue à Turin !

La France battue à Oudenaarde[56] !

La France, ruinée, écrasée, dépouillée, saignée à blanc, découragée ; la Bastille regorgeant de prisonniers – parmi lesquels le *Masque de fer*, le frère même du grand roi, dit-on[57] ; – trois millions de protestants bannis, chassés, expulsés[58] !

Et par-dessus tout, le royaume gouverné par d'insolentes drôlesses, affichant leur impudeur et leur luxe scandaleux à côté du trône, aux yeux du public accablé d'impôts et d'exactions !

Le règne de Louis XIV fut un grand règne, grâce aux nombreux génies qui l'illustrèrent. Mais, quant au *grand roi* lui-même, que Dieu préserve les peuples de grands rois comme celui-là.

54. Texte de base : *devrait*. Nous corrigeons d'après le sens.

55. Écho d'une idée reçue. En fait, Corneille aurait été l'un des écrivains les plus richement traités depuis l'instauration du mécénat royal.

56. Lavicomterie, *op. cit.*, p. 303-304. Il s'agit des quatre principaux désastres militaires de la guerre de Succession d'Espagne (1701–1713) : Höchstädt, en Bavière, le 13 août 1704 ; Ramillies, commune belge près de Louvain, le 23 mai 1706 ; Turin, le 7 septembre 1706 ; Oudenaarde, ville de Belgique sur l'Escaut, le 11 juillet 1708.

57. Sur l'identité de ce personnage, Larousse émet plusieurs hypothèses (voir *GDU*, t. X, p. 1304-1306). François Bluche suppose qu'il s'agirait du comte Ercole Mattioli, ministre du duc de Mantoue, agent secret à la solde du gouvernement italien (*op. cit.*, p. 426).

58. Allusion aux effets de la révocation (1685) de l'Édit de Nantes (1598), qui aurait entraîné l'émigration de quelque deux cent mille huguenots (voir F. Bluche, *Louis XIV*, p. 603).

On devrait nommer cela de grands fléaux.

Quand Louis XIV mourut, il laissa pour legs à la France, *quatre milliards cinq cents millions* de dettes[59].

Il avait dépensé follement environ *vingt milliards* ; et encore avait-il falsifié les monnaies, et fait banqueroute, en réduisant les rentes dont il avait grevé l'État.

Louis XIV avait un don : il savait parfaitement faire accorder sa dévotion, qui était grande, avec sa lubricité, qui n'était pas mince[60].

Son hypocrisie allait jusqu'au sublime.

Je n'entreprendrai pas de faire la liste des instruments de son libertinage[61] ; il faudrait pour cela plusieurs chapitres. Je ne citerai que ses principales favorites ; celles qu'il faisait asseoir à côté de la reine.

Les voici :

M^me^ de Beauvais, M^lle^ d'Argencourt, Louise de La Vallière, Françoise de La Baume, la duchesse de Fontanges, M^me^ de Montespan, M^me^ de Maintenon, Olympe Mancini, Marie Mancini, Hortense Mancini, Anne Mancini[62] !

Quatre sœurs ! Excusez du peu.

---

351 des *objets de sa paillardise ; cela prendrait au moins une colonne.* Je 353 asseoir *près du trône,* à 355 voici : // <Chaque nom occupe une ligne.> 360 peu. <chronique du 21 octobre 1882> *Passons à M^me^ de Maintenon.* D'abord

---

59. Pour ce paragraphe et le suivant, voir Lavicomterie, *op. cit.*, p. 323.

60. Voir Larousse (*GDU*, t. X, p. 707) et M^me^ Robert (*op. cit.*, p. 417).

61. Même réserve de la part de Larousse. M^me^ Robert est plus prolixe (voir *op. cit.*, p. 410-419).

62. Catherine-Henriette Bellier, dame de Beauvais (v. 1608–v. 1675), femme de chambre d'Anne d'Autriche. M^lle^ de La Motte-D'Argencourt, « à qui les présents du roi servaient, dit-on, à s'attacher d'autres amants » (M^me^ Robert, *op. cit.*, p. 411). Louise-Françoise de La Baume Le Blanc, duchesse de Vaujours et de La Vallière (1644–1710), fille d'honneur de la duchesse d'Orléans. Marie-Angélique de Scorraille de Roussilles (1661–1681), duchesse de Fontanges. Françoise-Athénaïs de Rochechouart de Mortemart (1641–1707), épouse de Louis-Henri de Pardaillan de Gondrin, marquis de Montespan. Françoise d'Aubigné (1635–1719), marquise de Maintenon, veuve du poète Scarron, épouse secrète de Louis XIV après la mort de Marie-Thérèse d'Autriche en 1684. Les quatre sœurs Mancini, nièces du cardinal Mazarin : Olympe (1639–1708), Marie (1640–v.1710), Hortense (1646–1699) et Marie-Anne (v. 1649–1714).

On a tenté de réhabiliter la vertu de M^me^ de Maintenon, parce qu'elle s'est montrée implacable envers les protestants. Eh bien ! voyons cela.

D'abord personne ne conteste que la veuve de ce pauvre Scarron ne fût longtemps la confidente intime des amours du roi avec la Montespan. Ce n'est déjà pas un si honorable rôle, on en conviendra !

Plus tard, elle fit chasser sa bienfaitrice.

M^me^ de Montespan, dit Eugène Pelletan, *trahie* et *remplacée* par la femme qu'elle avait prise par la main dans le lit de Ninon de Lenclos[63], etc.[64].

On prétend que M^me^ de Maintenon ne fut que l'épouse de Louis XIV. Eh bien, comptons, s'il vous plaît. La Montespan fut disgraciée pour les beaux yeux de M^me^ de Maintenon en 1681 ; la reine ne mourut qu'en 1683 ; et le mariage secret n'eut lieu qu'en 1684. Plus de trois ans d'intimité aussi chaste que constante ! Le caractère scrupuleux des deux personnages étant donné... Jugez !

Maintenant, pour se rendre compte du degré d'immoralité où ces beaux exemples avaient conduit et la cour de France et la noblesse du pays, il suffit de se rappeler la fameuse histoire des poisons[65], dans laquelle les noms les plus brillants de France furent si étrangement compromis.

---

378 Jugez ! <chronique du 5 janvier 1883> Maintenant 383 furent étrangement

---

63. Anne, dite Ninon de Lenclos (1620–1705), fille d'un gentilhomme épicurien, Henri de Lenclos, dont elle adopta les doctrines, se lia avec les hommes les plus illustres de son temps.

64. E. Pelletan, *Décadence de la monarchie française* (Paris, Pagnerre, 3^e^ éd., 1861), cité, comme le signale Chapman (*le Lauréat*, p. 284), par Larousse (*GDU*, t. X, p. 960) ; c'est Fréchette qui souligne.

65. Le procès de la Brinvilliers ayant fait découvrir une série d'affaires d'empoisonnement, Louis XIV, le 7 avril 1679, institua une Chambre ardente pour faire enquête et rendre justice. Menée par des magistrats de haut rang sous les ordres du secrétaire d'État pour la Guerre, Louvois, l'enquête publique finit par compromettre tous les milieux. Ce voyant, Louis XIV préféra l'interrompre, pour ensuite, le 21 juillet 1682, dissoudre la Chambre ardente. Il y eut 442 accusations, 367 arrestations, 34 condamnations à mort, 5 aux galères et 23 au bannissement. Voir *GDU*, t. V, p. 333 ; F. Bluche, *Louis XIV*, p. 400-410 ; F. Ravaisson, *Archives de la Bastille*, t. IV, Paris, s. éd. n. d., p. i-xiv.

Les meurtres, les infanticides, les plus horribles sacrilèges, étaient à l'ordre du jour[66].

On sait tout ce que révélèrent d'infamies les procès de la Brinvilliers et de la Voisin[67].

À chaque instant les tribunaux étaient saisis de quelque affaire mystérieuse de sortilège ou d'empoisonnement, que le roi s'empressait d'étouffer, dans les intérêts de quelqu'un de sa famille ou de ses proches[68].

Témoins, l'affaire de Chasteuil, de la Filastre, et de M^me^ de Bouillon[69].

Enfin les vices de la royauté avaient gangrené la France jusque dans la moelle.

387 Voisin. À 391 famille *et* de

66. Pactes avec le diable, messes noires, commerce d'hosties consacrées et de pierres d'autel bénites, trocs d'enfants trouvés à des fins d'opérations magiques, enterrements de cœurs et distillations d'entrailles d'enfants, avortements. « La vie de l'homme est publiquement en commerce ; c'est presque l'unique remède dont on se sert dans tous les embarras des familles ; les impiétés, les sacrilèges, les abominations sont pratiqués, communs à Paris, à la campagne, et dans les provinces » (mémoire de La Reynie au roi « sur le fait touchant les abominations, le sacrifice de l'enfant pour la Des Œillets et pour l'étranger prétendu Milord anglais », décembre 1680, cité par F. Ravaisson, *op. cit.*, t. VI, p. 399).

67. Marie-Madeleine d'Aubray (1630–1676), marquise de Brinvilliers, fut condamnée à mort et décapitée pour avoir empoisonné son père et ses deux frères. Catherine Des Hayes, femme Monvoisin, dite la Voisin (v. 1640–1680), devineresse et sage-femme avorteuse, fut arrêtée le 12 mars 1671 sous l'accusation d'avoir fourni du poison et pratiqué la sorcellerie ; condamnée à mort par le Parlement, elle fut brûlée en place de Grève.

68. « On peut soupçonner, sans beaucoup de témérité, que Louis XIV craignit d'avoir des preuves trop sûres contre des coupables que la politique l'obligeait à ménager » (F. Ravaisson, *op. cit.*, t. V, p. 129, n. 1). L'enquête aurait permis de préciser l'action de certaines polices secrètes européennes à travers les réseaux des occultistes français.

69. L'aventurier Chasteuil, ou Chastuel, dit l'Auteur, le Chevalier, Blanchart, Boineau ou l'Inconnu († 1677), fils du procureur général des Comptes, à Paris, fournisseur de drogues ; lié avec un noble, fabricant de poisons, le comte de Bachimont, il trama des crimes à la cour de Savoie. Françoise La Filastre, Fillastre ou Fillâtre, dite la Boissière, la Durenant ou la Chevalière (v. 1644–1680), tint un lieu de débauche à Paris tout en pratiquant des maléfices et en s'adonnant au commerce des poisons. Marie-Anne Mancini, épouse de Maurice-Godefroy de La Tour, duc de Bouillon, fut impliquée dans l'affaire des poisons, avec sa sœur Olympe et la marquise de Montespan.

Ah ! si l'on pouvait tout dire, sans blesser les oreilles de l'enfance[70] !

Qu'on lise seulement Ravaisson[71] : les cheveux en dressent.

Mais j'abrège. Franchement j'ai hâte de sortir de cet immonde bourbier. Terminons par les vers de Victor Hugo :

... Et celui qui le suit,
C'est le Grand. Ce héros, ce roi dont le front luit,
Fut magnifique ; il fut le maître incomparable ;
Fier, il avait sous lui la foule misérable,
Les disettes, les deuils, les détresses, les pleurs,
Un chaos de grabats, de fièvres, de douleurs ;
Il fit, magicien, sortir de ces broussailles
Cette fleur gigantesque et splendide, Versailles.
Il fut le roi choisi, de puissance inondé ;
Il eut Colbert, il eut Molière, il eut Condé ;
Il fut lumière ainsi que Bêl à Babylone ;
Son trône fut si haut qu'il devint le seul trône,
Et tous les rois étaient de l'ombre devant lui ;
La terre avait pour but d'occuper son ennui ;
Et toute la puissance et l'empire et la gloire
Et l'amour et l'orgueil faisaient dans la nuit noire
Au-dessus de sa tête un abîme étoilé ;
Gloire à lui ! sous ses pieds, tandis que, dieu voilé
Par toutes les splendeurs sur son front réunies,
Homme soleil ayant pour rayons les génies,
Vêtu d'or, triomphant, heureux, vertigineux,
Ne faisant pas un pas qui ne fût lumineux,
Flamme, astre, il empourprait son olympe superbe,
Le peuple, n'ayant pas de pain, mangeait de l'herbe,
La nudité hurlait et se tordait les mains,

398 dressent. // *À samedi Louis XV, et j'aurai fini.* // Franchement bourbier. <chronique du 3 février 1883> *C'est au tour de Sa Majesté Louis XIV, dit le Grand.* Victor Hugo *a la parole* : // <...> Et

70. Prise en compte d'une critique d'Héraclite : « Nos lecteurs remarqueront peut-être que nous n'avons rien cité de ce que Cyprien a écrit sur mesdames de La Fayette, de Maintenon et du Cayla. C'est par respect pour eux et pour leurs familles. L'auteur de la chronique [de *la Patrie*] se délecte dans des expressions et des tableaux dont la fange souillerait les cœurs purs » (« Cyprien pris au piège », *CC*, 25 octobre 1882, p. 2).

71. François Ravaisson (1811–1884), conservateur à la bibliothèque de l'Arsenal, fit paraître de 1866 à 1882 les *Archives de la Bastille*, en dix-neuf tomes.

Les affamés gisants râlaient sur les chemins,
La France esclave avait un haillon pour livrée ;
Un hiver, on en vint à ceci que, navrée,
N'ayant plus une ronce à manger, ne sachant
Que faire, ayant brouté tous les chardons du champ,
La misère attaqua les mornes catacombes ;
Le soir on enjambait le mur triste des tombes ;
Des cimetières noirs l'homme chassait les loups ;
De la bière pourrie on écartait les clous,
Et le peuple fouillait de ses ongles les fosses ;
Les femmes blasphémaient et pleuraient d'être grosses,
Et les petits enfants rongeaient les os des morts ;
Les mères des cercueils tâchaient d'ouvrir les bords,
Cherchant ce qu'on pourrait manger dans ces décombres,
Creusant, mordant ; si bien que les trépassés sombres,
Se dressant à travers les tombeaux écroulés,
Disaient à ces vivants : qu'est-ce que vous voulez ?
Mais qu'importe ! il fut grand ; il mit le monde en flamme ;
Il fut le nom vainqueur que la foudre proclame ;
Et les drapeaux au vent, les tambours, les canons,
Les batailles nouant leurs orageux chaînons,
Les plaines par la mort des villes élargies,
Le réseau flamboyant des vastes stratégies,
Turenne, Luxembourg, Schomberg, Lorge, Brissac,
Et Namur massacrée et Courtrai mise à sac,
L'incendie à Bruxelle et le pillage à Furnes,
Les fleuves rougissant de sang leurs sombres urnes,
Gand, Maëstricht, Besançon, Heidelberg, Montmédy,
La boucherie au nord, la tuerie au midi,
L'Europe ravagée, écrasée, étouffée,
Lui firent dans son Louvre un colossal trophée
De ruine, de nuit, de cendre et de tombeaux.

Mais c'est peu, les cités ainsi que des flambeaux
Brûlant et répandant leur lueur sur la terre ;
C'est peu l'éclat guerrier, la gloire militaire,
Cette goutte de sang qui s'élargit toujours ;
C'est peu le choc des camps, l'écroulement des tours ;
La guerre, cheval fauve, au-dessus des frontières,
Jetant au front des rois ses ruades altières,
C'est peu ; c'est peu l'épique et vaste assassinat
De l'Artois, de la Flandre et du Palatinat ;
Remplacer les moissons par des flots de fumées,
Coucher sur les sillons des cadavres d'armées,
Briser les escadrons contre les escadrons,
Ce n'est rien ; ce n'est rien la clameur des clairons,
L'obus crevant les murs, les places bombardées,
Gengiskhan et Timour passés de cent coudées !
...

Ô spectacle admirable ! exil, bagne, prison,
Des pasteurs, des docteurs, des hommes consulaires
Courbés sous le bâton dans le banc des galères,
Cinq cent mille bannis, cent mille massacrés,
Dix mille brûlés vifs, rompus vifs, torturés,
Patients en chemise au seuil des basiliques,
Tourbillon des bûchers sur les places publiques,
Âcre fumée ayant des râles dans ses plis,
Surprises, guets-apens, gens tués dans leurs lits,
Juges fatals passant ainsi que des tonnerres,
Princes tordant des seins de femme, octogénaires
Dont la barre de fer fait crier les vieux os,
Tous les dogues du meurtre ouvrant leurs noirs naseaux,
Rivières rejetant les noyés sur leurs plages,
Cavalerie affreuse écrasant les villages...
...
Oui, ce fut comme un vol de sanglants éperviers ;
Montrevel sur Tournon, Lamoignon sur Viviers ;
Oui, ce fut monstrueux, oui, ce fut lamentable ;
On tuait dans la rue, on tuait dans l'étable ;
On jetait dans le puits l'enfant criant Jésus,
La mère, et l'on mettait une pierre dessus ;
On sabrait du pasteur la vieille tête chauve ;
Les crosses des mousquets écrasaient dans l'alcôve
La nourrice au berceau, l'aïeule à son rouet ;
Siècle affreux ! les dragons chassaient à coups de fouet
Devant eux des troupeaux de femmes toutes nues ;
La débauche inventait des rages inconnues ;
L'orgie imaginait des supplices...

Et c'est pourquoi ce roi rayonne ; il est flagrant
Que, l'autre étant le juste, il faut qu'il soit le grand.
Ô grandeur, de charnier et de meurtre mêlée,
Qui de têtes de mort apparaît étoilée !
Lion superbe ayant le chat pour compagnon !
Conquérant coudoyé par les supplices ! nom
Où la veuve Scarron jette son ombre vile !
Spectre qui s'est laissé manier par Bâville !
Glaive altier dont la fouine a léché le fourreau !
Lauriers où sont marqués les dix doigts du bourreau !
...
Ô peuple que son roi broie et détruit ! désastre
D'un monde sur qui tombe et s'écrase son astre !

Tout le soir de ce règne appartient aux hiboux ;
Dans ce noir crépuscule ils sortent de leurs trous ;
Les billots, les poteaux mêlent leurs vagues formes,
Et l'on voit se dresser, monstrueuses, énormes,
Une roue au couchant, une roue au levant,

Où pendent, disloqués, dans les souffles du vent,
Deux cadavres, sur qui tout le genre humain prie,
L'un est la conscience et l'autre la patrie[72] !

IV

Pendant les huit années qui suivirent la mort de Louis XIV, la régence du royaume fut confiée à son neveu Philippe d'Orléans[73], qui avait épousé une des bâtardes du roi et de la Montespan.

Avant la mort de Louis XIV, ce brave régent, qui avait été admirablement élevé par l'abbé Dubois[74], s'occupait de chimie et même d'alchimie[75], et, – chose étrange ! – tous les héritiers de la couronne, le dauphin, le duc de Bourgogne, la duchesse sa femme, ainsi que leurs fils mouraient drus comme mouches, de maladies qu'on ne put jamais expliquer... tout haut[76].

524 patrie ! <interruption> Pendant

72. V. Hugo, « Les Cariatides », v. 429-500, 514-528, 533-545, 561-570 et 575-584, dans *Œuvres complètes*, t. X, p. 235-239 : l. 415 : « Et la toute-puissance » ; l. 420 : « rayons *des* génies » ; l. 422 : « faisant *point* un » ; l. 464 : « Jetant *aux fronts* des » ; l. 472 : « coudées ! <treize vers omis> » ; l. 484 : « *Pinces* tordant » ; l. 488 : « villages, <quatre vers omis> Oui » ; l. 502 : « supplices *; le vin* <quinze vers omis> Et » ; l. 511 : « *Sceptre* qui » ; l. 514 : « bourreau ! <quatre vers omis> Ô » ; l. 524 : « l'autre *est* la ». Les vers omis sont d'un anticléricalisme virulent.

73. Philippe d'Orléans (1674–1723), fils de Philippe, duc d'Orléans (fils puîné de Louis XIII et d'Anne d'Autriche) et de Charlotte-Élisabeth de Bavière, régent du royaume de France (1715), épousa en 1692 Françoise-Marie de Bourbon, dite Mademoiselle de Blois (1677–1749).

74. Guillaume Dubois (1656–1723), après avoir été le précepteur de Philippe d'Orléans, devint ministre des Affaires étrangères, archevêque de Cambrai, cardinal, Premier ministre, membre de l'Académie française et président de l'assemblée du clergé.

75. En 1702, Philippe d'Orléans avait fait venir auprès de lui un chimiste (ou alchimiste) hollandais, Guillaume Homberg.

76. Le fils aîné du duc et de la duchesse de Bourgogne, Louis de France, mourut en 1705 âgé d'un an à peine. De 1711 à 1714, six autres membres de la famille de Louis XIV décédèrent, dont cinq successeurs éventuels : le 14 avril 1711, le dauphin, son fils, né à Fontainebleau en 1661 ; le 12 février 1712, l'épouse de son petit-fils, la duchesse de Bourgogne, née à Turin en 1685 ; le 18 février 1712, le deuxième dauphin, son petit-fils, duc de Bourgogne, fils aîné du premier dauphin et de Marie-Anne de Bavière, né en 1682 ; le 8 mars 1712, le troisième dauphin, l'aîné de ses arrière-petits-fils, duc de Bretagne, né en 1707 ; le 16 avril 1713, un autre arrière-petit-fils, le duc d'Alençon, âgé de vingt jours ; enfin, le 4 mai 1714, son troisième petit-fils, duc de Berry, né

On les expliquait tout bas, par exemple[77].

Il fut nommé régent par le Parlement, qui cassa le testament de Louis XIV, par lequel celui-ci avait laissé la gouverne du royaume au duc du Maine[78], un autre bâtard de la Montespan.

Première révolte de l'opinion publique !

Cette période de la régence fut marquée par une licence effrénée. C'était la décadence qui commençait. C'était le trône pourri qui s'écroulait dans la fange.

La cour était devenue un lieu d'orgies, où le vice le plus révoltant s'étalait avec une impudeur inouïe.

---

en 1686. Si bien qu'à la mort de Louis XIV, le 1er septembre 1715, ne survivaient de ses descendants directs que son deuxième petit-fils : Philippe V, duc d'Anjou, roi d'Espagne (deuxième fils du premier dauphin et de Marie-Anne de Bavière), et le quatrième dauphin, Louis de France (futur Louis XV, troisième fils du duc et de la duchesse de Bourgogne), qui n'aurait dû la vie qu'à l'étroite protection dont l'entourèrent, durant ses premières années, sa gouvernante, la duchesse de Ventadour, et sa nourrice, Mme Mercier-Bocquet. Voir P. del Perugia, *Louis XV*, Paris, Albatros, 1976, p. 17 ; C. de Lacretelle, *Histoire de France pendant le dix-huitième siècle*, t. I, Paris, Delaunay, 1812, p. 15-32 et 93.

77. Même si les autopsies ne décelèrent rien de suspect, « Philippe d'Orléans, qui semblait avoir intérêt à se débarrasser de ceux qui pouvaient l'empêcher d'arriver au trône, fut hautement accusé d'empoisonnement » (*GDU*, t. XI, p. 1482). « À la Cour, on se détournait pour ne point se trouver sur le passage du duc d'Orléans », dont le nom inspirait aussi de l'horreur au bas peuple qui « le haïssait comme un franc athée, ami de la dynastie allemande d'Angleterre, doué d'une intelligence brillante et féconde. [...] Avec cela, ouvert aux sciences, à la chimie, à l'astrologie, à l'évocation des morts, non par adhésion intime, mais par forfanterie à l'égard de Dieu » (P. del Perugia, *op. cit.*, p. 15-16).

78. Louis-Auguste de Bourbon (1670–1736), fils légitimé de Louis XIV et de Mme de Montespan, duc du Maine et d'Aumale, prince de Dombes et comte d'Eu, général des galères et grand-maître de l'artillerie. Pour empêcher le descendant de la branche cadette des Bourbons de s'emparer de la couronne de France et pour éviter d'avoir recours à la descendance de Philippe V, roi d'Espagne, Louis XIV prit les mesures suivantes : par un édit de juillet 1714 entériné par le Parlement, il déclara successibles ses deux fils naturels, le duc du Maine et le comte de Toulouse ; par une déclaration de mai 1715, il leur donna le titre de princes du sang, et dans son testament, le 2 août 1714, il les introduisit dans le conseil de régence. C'est cet article du testament du roi que le Parlement cassa, le 15 septembre 1715, afin d'accorder la plénitude de la régence au seul duc d'Orléans. En échange, le régent donna au Parlement le droit de censurer les lois et les édits soumis par le roi. Voir F. Bluche, *Louis XIV*, p. 865 ; P. del Perugia, *op. cit.*, p. 24.

Les petits soupers de la régence[79] sont restés légendaires.

Les relations criminelles du régent avec ses propres filles[80] n'étaient un mystère pour personne.

L'aînée surtout, la duchesse de Berry, affichait ses horribles bonnes fortunes avec un sans-gêne qui n'a d'égal que le toupet de ceux qui osent nous donner la cour de France comme une école de morale et de religion.

Et les journaux monarchistes dénoncent les mœurs des républicains !

Dernièrement, nous lisions les lignes suivantes dans *l'Émancipateur* de Cambrai :

> Pour peu que cette lèpre qui a nom *république* tienne encore la France quelque temps, il sera nécessaire de s'en préserver – sinon de s'en débarrasser – par des *moyens spéciaux*.
>
> Je le répète, cette situation ne saurait être plus longtemps tolérée ; et, *puisque les mœurs publiques et officielles deviennent à ce point immondes, il faut aussi que les habitudes des pères de famille se modifient*[81].

Elle est bonne !

555 républicains ! <chronique du 19 août 1882> *Les organes du comte de Chambord ne savent plus qu'inventer dans leurs sauvages appels à la guerre civile. // Ils en sont à crier à la corruption des mœurs de la jeunesse par la république : //* Pour 559 temps, dit l'*Émancipateur* de Cambrai, il 564 modifient. // *C'est* <voir Appendice I, p. 1242 ; chronique du 13 janvier 1883> Oui

79. Voir *supra*, p. 813, n. 13.

80. Le régent eut un fils, Louis III, duc d'Orléans, et sept filles, dont Marie-Louise-Élisabeth, duchesse de Berry, Louise-Adélaïde, abbesse de Chelles, Charlotte-Aglaé de Valois, duchesse de Modène, Louise-Élisabeth, reine d'Espagne, et Louise-Diane de Chartres. « La plus aimée était la duchesse de Berry, avec qui il fut soupçonné d'avoir eu des relations incestueuses. [...] La cour d'Espagne, la cour de Sceaux, l'Europe entière croyaient à l'inceste du régent avec ses filles » (*GDU*, t. XI, p. 1482).

81. Premier et dernier paragraphes de l'article de *l'Émancipateur* de Cambrai, tels que repris dans *la Minerve* ([anonyme], « La République aimable », 14 août 1882, p. 2), où Fréchette les a lus avant de les commenter (voir Cyprien, « Chronique », *Pat*, 19 août 1882, p. 2). *L'Émancipateur*, journal de la Flandre, de l'Artois et du Cambrésis, fondé en 1834, modifia plusieurs fois son nom, sa périodicité et son orientation idéologique (voir *Bibliographie de la presse française politique et d'information générale, 1865-1944*, t. LIX, Paris, Bibliothèque nationale, Département des périodiques, 1976, p. 80 et 89-90).

V

Nous sommes à Louis XV[82], le plus lâche et le plus cynique des rois de France.

Oui, après tous ces monstres, tous ces sacrilèges, tous ces oppresseurs suant le sang et la luxure, tous ces bandits ravisseurs, tous ces égorgeurs de vieillards, d'enfants et de femmes, tous ces tyrans sans âme et sans entrailles, il appartenait à Louis XV de les faire regretter !

La honte de ce vil pourceau a rempli l'univers entier. Il traîna la France dans toutes les humiliations. Et après l'avoir plongée dans le sang sur les champs de bataille, il la vendit lâchement au plus haut enchérisseur pour remplir le coffre des prostituées qui régnaient avec lui[83].

Oh ! si nous avions un roi, s'écrient les légitimistes[84], la France serait glorieuse, puissante et respectée !

Oui, comme sous Louis XV, n'est-ce pas ?

Quand la guerre de Sept Ans coûtait à la France deux milliards de francs et un million d'hommes[85] ;

578 lui. <chronique du 23 septembre 1882> *Les légitimistes de France – si terriblement persécutés par ces ogres de républicains – se sont réunis à Challans pour banqueter en l'honneur de leur Henri V , et conspirer au nom de la religion contre un gouvernement qu'elle ordonne de respecter. // Dire ce qu'il s'est débité d'insanités révolutionnaires dans cette circonstance, est impossible. // « Si* nous 579 roi, *s'est écrié un des orateurs,* la 581 Louis XV, *par exemple.* // Quand

82. Louis XV le Bien-Aimé (1710–1774), roi de France et de Navarre sous la régence du duc d'Orléans (1715), puis sous celle du duc de Bourbon (1723), ensuite sous l'administration du cardinal Hercule de Fleury (1726), seul roi (1741).

83. Voir Lavicomterie, *op. cit.*, p. 360-361.

84. Dans *la Patrie* (voir variante 578), Fréchette fait allusion au banquet légitimiste tenu le 19 août 1882 à Challans (Vendée). Il évoquerait ici une adresse prononcée lors d'un banquet tenu à Nantes et transmise par la suite au comte de Chambord : « Si le Roi était là, le nom de la France serait grand et respecté » ([anonyme], « Le comte de Chambord », *Mi*, 31 août 1882, p. 2).

85. Voir *GDU*, t. X, p. 710.

Quand les généraux imposés par la Pompadour[86] valaient au pays la défaite de Rossbach et la déroute de Crefeld[87] ;

Quand les armées françaises étaient devenues la risée de l'Europe ;

Quand le commerce maritime de la France, si prospère autrefois, était complètement anéanti[88] ;

Quand elle perdait la moitié de son pouvoir dans l'Inde[89] ;

Quand sa flotte était écrasée à Belle-Isle[90] ;

Quand la France en banqueroute était réduite à offrir cinquante pour cent à ses porteurs de rentes[91] ;

Enfin, quand on lui faisait sacrifier la Guadeloupe et le Canada.

Car il ne faut pas oublier que c'est par cet *illustre aïeul* de M. de Chambord, que nos ancêtres ont été abandonnés seuls

584 généraux *imbéciles choisis* par 591 Belle-Isle ; // *Quand elle perdait la Guadeloupe et le Canada ;* <chronique du 13 janvier 1883> // *Enfin, quand* la France 592 offrir *50* pour 593 rentes ; // <chronique du 23 septembre 1882> *Pas besoin d'ajouter* que c'est

86. Jeanne-Antoinette Poisson (1721–1764), fille d'un syndic des fermes, Lenormand de Tournehem, et de Louise-Magdeleine de La Mothe (épouse de François Poisson, munitionnaire de l'armée du maréchal de Villars), épousa en 1741 le neveu de son père naturel, Lenormand d'Étioles, petit commis attaché à l'administration des vivres de l'armée. Devenue la favorite de Louis XV, elle reçut les titres de marquise (1745) puis de duchesse de Pompadour (1752), et fut dame d'honneur de la reine (1756).

87. À Rossbach, village de la Saxe prussienne, Charles de Rohan et le prince d'Hildburghausen furent vaincus le 5 novembre 1757 par Frédéric II le Grand ; à Crefeld, ville de la Prusse rhénane, Louis de Bourbon-Condé, comte de Clermont, fut vaincu le 23 juin 1758 par le prince Ferdinand de Brunswick.

88. L'anéantissement de la flotte marchande de la France eut lieu avant le déclenchement de la guerre de Sept Ans, lorsque, en pleine paix (juin et octobre 1755), la marine de guerre anglaise attaqua des convois cinglant vers la Nouvelle-France (voir P. del Perugia, *Louis XV*, p. 298-299).

89. Par la reddition à Pondichéry (1761) du lieutenant général Lally-Tollendal, alors gouverneur des possessions françaises de l'Inde.

90. Belle-Isle, prise par les Anglais sous le commandement de l'amiral Keppel, le 7 juin 1761, après un siège de quarante jours, fut rendue aux Français par le traité de Paris (1763) en échange de Port-Mahon.

91. C'est le contrôleur général des Finances, l'abbé Terray, qui réduisit ainsi les arrérages des rentes.

et sans ressources à toutes les horreurs d'une guerre qui a fait perdre à la France l'un des plus beaux domaines du monde, et à nous notre nationalité française !

Et où allait l'argent du peuple, pendant ce temps-là ?

Les chiffres suivants en donneront une idée.

C'est le relevé en gros, de ce que dépensait chaque année, à elle seule, cette guenon royale qu'on appelle la Pompadour.

Pour ses colifichets, 1 300 000 !

Pour ses domestiques, 1 200 000 !

Pour sa table, 3 504 380 !

Pour ses fêtes, 4 000 000 !

Pour ses chevaux, 3 000 000 !

Sans compter deux millions de diamants.

Ces chiffres, publiés par Leroi, sont tirés des documents trouvés dans les archives de Versailles[92]. Sans la révolution, on ne les aurait jamais vus.

Et, si c'eût été là tout ce que coûtait la paillardise royale au peuple mourant de faim ! Mais n'y avait-il pas aussi le fameux Parc-aux-Cerfs ?

---

600 française ! <chronique du 29 juillet 1882> *Pendant que la* guenon royale dépensait par *année, de l'argent du peuple : //* Pour ses 610 compter *ses 2,000,000* de diamants. *// Je tire ces* chiffres *du Relevé des dépenses* <ital. : trois mots>, *publié par M.* Leroy, *d'après les* documents trouvés dans les archives de Versailles. *// Oh ! oui, comme la France serait glorieuse, puissante* <ital. : deux mots> *et respectée* <ital.> *!... // Et dire qu'il y a des aveugles que cet aimable état de choses n'éblouit qu'à demi ! // Ils ne sont pas ambitieux.* <interruption> Sans 616 Parc-aux-Cerfs ? // <reprise> *Des* gens *qui sont* situés

92. Joseph-Adrien Leroi (1797–1873), « Relevé des dépenses de M^me^ de Pompadour, depuis la première année de sa faveur jusqu'à sa mort », dans *Curiosités historiques sous Louis XIII, Louis XIV, Louis XV, M^me^ de Maintenon, M^me^ de Pompadour, M^me^ du Barry, etc.* [...], Paris, Henri Plon, 1864, p. 209-228, cité par Larousse (*GDU*, t. XII, p. 1362), qui n'attribue pas ces dépenses à « chaque année », mais aux « dix-neuf années de règne » de M^me^ de Maintenon.

On conçoit que des gens, habitués à entendre parler des rois de France par ces bons légitimistes, ne savent guère ce que c'était que le Parc-aux-Cerfs.

Eh bien, malgré la difficulté qu'il y a d'aborder délicatement un pareil sujet, je vais essayer de laisser au moins deviner un peu ce qu'était cette institution florissant sous ce régime si saint, si religieux, si exemplaire, que nos faux dévots désireraient tant voir ressusciter en France, dans les intérêts de la religion.

En deux mots, le Parc-aux-Cerfs n'était rien autre chose qu'une espèce de harem que sa majesté le roi de France, Louis XV, s'était monté à Versailles, et que le fameux Lebel[93] était chargé de peupler, pour la plus grande gloire de Dieu et l'amusement de la royauté.

Ce harem était rempli de jeunes filles de *huit à dix ans* !

Le nombre de celles qui y furent conduites fut immense, dit Lacretelle. Elles étaient ensuite dotées et mariées à des hommes vils ou crédules. Les dépenses au Parc-aux-Cerfs se payaient avec des acquits au comptant. Il est difficile de les évaluer ; mais il ne peut y avoir aucune exagération à affirmer qu'elles coûtèrent plus de *cent millions à l'État* ; dans quelques libelles, on les porte à *un milliard*[94] !

Voilà ce qu'était le Parc-aux-Cerfs !

Applaudissez, saints hommes !

618 par *nos programmeux, c'est-à-dire à les entendre célébrer sur tous les tons comme ce qu'il y a jamais eu de plus sacré, m'ont demandé* ce que c'était que ce *Parc-au-cerf auquel j'ai fait allusion dans ma chronique de samedi. // On conçoit que je ne puis aborder que* délicatement *de pareils sujets ; mais il n'est peut-être pas mal à propos* de laisser au moins deviner un peu *quelques-unes des jolies choses qui étaient à l'ordre du jour* sous 623 nos dévots *cléricocos* désireraient 625 religion. / / *Le Parc-au-cerf* était une 628 Louis XV, *de glorieuse mémoire,* s'était 629 Dieu et de 631 huit *ou* dix 640 hommes ! <chronique du 13 janvier 1883> *On se rappelle la peinture que j'ai déjà faite des malheurs et des désastres que cet infâme monarque attira sur la France ; on se rappelle les détails que j'ai donnés il y a déjà longtemps sur cette épouvantable institution qu'on appelait le parc-au-cerf. // Je ne recommencerai pas. Il me suffira* de dire

93. Valet de chambre et entremetteur de Louis XV, d'après les libellistes.

94. Charles de Lacretelle (1766–1855), *Histoire de France pendant le dix-huitième siècle*, t. III, Paris, Delaunay, 1812, p. 170, n. 1, cité, comme le signale Chapman (*le Lauréat*, p. 284), par Larousse (*GDU*, t. XII, p. 205) : « crédules. <cinq phrases omises> Les [...] dépenses *du* Parc-aux-Cerfs [...] porte *jusqu'*à ». C'est Fréchette qui souligne.

L'abominable lubricité maladive du tyran était telle que la plume la plus hardie s'arrête devant les détails[95].

Qu'il suffise de dire que ce monstre dégoûtant, la terreur de toutes les familles, était devenu tellement en horreur au peuple français que le bruit courait partout dans Paris que les nombreuses jeunes filles au-dessous de dix ans qu'on enlevait aux parents pour les jeter dans le lupanar royal, y étaient égorgées, et que le roi prenait des bains de sang d'enfants pour refaire sa constitution ruinée par la débauche[96].

C'était de l'exagération sans doute[97] ; mais il fallait que le peuple eût une haute opinion du saint roi pour supposer de pareilles horreurs !

Et despote !

---

651 supposer *et croire* de pareilles horreurs ! <chronique du 26 août 1882> *Réponse de Louis XV* au parlement

---

95. « Et si nous osons plonger plus avant encore dans cet abîme de corruption et de boue, nous rappellerons que tous les contemporains ont cru à des incestes de Louis XV avec telles de ses propres filles, notamment Mme Adélaïde, mère présumée du fameux Narbonne... Mais le dégoût arrête ici notre plume » (*GDU*, t. X, p. 710).

96. « On prétendit que des médecins avaient conseillé à un grand personnage de prendre des bains de sang humain pour réparer son sang altéré par des débauches. Les uns désignaient un prince ; les autres, le roi même » (C. de Lacretelle, *op. cit.*, t. III, p. 176-177). Dès 1750, on répandit la rumeur que des jeunes filles étaient enlevées et des enfants volés ; « que les filles étaient mises à part, sous la direction de la Pompadour, pour peupler le sérail du roi ; que les garçons étaient égorgés afin que Louis XV, devenu lépreux, pût prendre des bains de sang » (*GDU*, t. XII, p. 1362). Voir P. del Perugia, *Louis XV*, p. 274-275 et 319.

97. Exagération typique de l'immense littérature subversive (mémoires apocryphes, gazettes, relations, souvenirs) que diffusaient en France, en provenance de l'Angleterre, de la Suisse et des Pays-Bas (voire de la France même), les adversaires de l'Église catholique et de la monarchie. « [...] il se fait ici [à Leyde], parmi quelques malheureux réfugiés, un commerce de scandales et de mensonges à la main qu'ils débitent chaque semaine dans tout le nord pour de l'argent. On paie deux, trois cents, quatre cents florins par an, à des nouvellistes obscurs de Paris qui griffonnent toutes les infamies imaginables, qui forgent des histoires, auxquelles les regrattiers de Hollande ajoutent encore, et tout cela s'en va réjouir les cours de l'Allemagne et de la Russie » (Voltaire, lettre à Nicolas-Claude Thieriot, 28 janvier 1737, dans *The Complete Works of Voltaire*, Genève, Institut et musée Voltaire, et Toronto, University of Toronto Press, 1969, t. LXXXVIII, p. 224). Voir P. del Perugia, *op. cit.*, p. 308-309.

Qu'on en juge par sa réponse au parlement de Paris, le 3 mars 1766[98] :

> C'est en ma personne *seule*, dit-il, que réside l'autorité souveraine... *C'est à moi seul qu'appartient le pouvoir législatif sans dépendance et sans partage.* L'ordre public tout entier émane de moi ; j'en suis le gardien suprême. *Mon* peuple n'est qu'un avec moi ; les droits et les intérêts de la nation dont on *ose* faire un corps séparé du monarque, sont nécessairement unis avec les miens, et ne reposent qu'*entre mes mains*[99] !

Et dire que cette pauvre France hésite à s'identifier de cette façon avec le comte de Chambord ! Peut-on refuser ainsi son bonheur ?

La parole est maintenant à Victor Hugo :

> Ce quatrième-là, comment le raconter ?
> Venu pour tout corrompre et pour tout éhonter,
> Il ne fut pas le roi du sang, mais de l'écume.
> L'autre était le soleil, il vint, et fut la brume ;
> Il fut l'impur miasme, il fut l'extinction
> De la dernière haleine et du dernier rayon ;
> Il répandit sur l'âme humaine exténuée
> Tout ce que le bourbier peut jeter de nuée.
> Il s'appela Rossbach, il s'appela Terray ;
> Adieu le pur, le grand, le saint, le beau, le vrai !
> Corruption, débauche, impudeur, arbitraire,
> Un sinistre appétit de faire le contraire
> De ce que veut l'honneur, un satyre à l'affût,
> Boue et néant, voilà ce que cet homme fut.
> D'autres rois ont été flairés par les orfraies ;
> Ils ont été les pleurs, les tortures, les plaies,
> Les terreurs, les fléaux ; celui-ci fut l'affront ;
> On vit sous lui le front de la France, ce front
> Où la lueur de Dieu s'épanouit et monte,
> Apprendre la courbure horrible de la honte ;

655 1766, *dans un lit de justice* : // C'est 656 seule que 663 s'identifier *ainsi* avec *le nom* de 665 bonheur ? <chronique du 13 janvier 1883> *Faire le portrait de Louis XV en quelques lignes, c'est là une tâche devant laquelle la plume nous tombe des mains. Il n'y avait que le génie de Victor Hugo pour le tenter, et ceux qui viennent après lui, n'ont plus qu'à reproduire* : // Ce

98. En réalité : 1756.

99. Cité par H. Taine, dans *les Origines de la France contemporaine*, t. I, p. 16, n. 2 : « souveraine *dont le caractère propre est l'esprit de conseil, de justice et de raison.* C'est » ; c'est Fréchette qui souligne et qui inscrit le point d'exclamation final.

Ô deuil ! le drapeau franc et la peur mariés ;
Deux vils sauve-qui-peut en même temps criés
Ici par la faillite, et là, par la déroute ;
La vieille honnêteté publique croulant toute ;
L'honneur mort ; dans un siècle un seul jour : Fontenoy ;
Ce règne est une cave, et sous ce lâche roi
Tout s'éclipse, grandeur, victoire, exploits célèbres ;
Et, de mille fils noirs traversant les ténèbres,
Tout au fond, arrêtant dans leur vol vers l'azur
La grâce, la beauté, la jeunesse au front pur,
Son lit sombre rayonne en toile d'araignée.
Et cependant la terre est d'aurore baignée,
Un jour se lève, on sent un souffle frissonner ;
La France est une forge où l'on entend sonner
Le marteau du progrès et l'enclume du monde ;
Tout monte à l'idéal, lui, plonge dans l'immonde ;
La France marche au jour, lui dans l'antre s'enfuit ;
Auprès de la lumière il élève la nuit ;
En regard de Paris, ce roi bâtit Sodome.

Or on allait cherchant un surnom à cet homme.

Voyez : instincts rampants, amours empoisonneurs,
Toutes les lâchetés et tous les déshonneurs,
Ignorance du bien et du mal, turpitude,
Bon visage aux méchants, orgie, ingratitude,
Soupir de délivrance à la mort de son fils ;
Organisant la faim, faisant d'affreux profits
Sur les peuples hagards que la misère mine,
S'engraissant de leur diète et mangeant leur famine,
Roi vampire ; riant des sanglots, sourd aux cris ;
Rampant, faisant régner l'Angleterre à Paris ;
Laissant rouer Calas, laissant brûler La Barre ;
Dur par indifférence et mollesse, barbare
Pour ne pas se donner la peine d'être bon ;
Fumier fleurdelysé, Vitellius Bourbon ;
Ayant sous ses plaisirs des prisons sépulchrales,
Des pleurs dans la Bastille exécrée, et des râles
Dans les cages de fer du vieux mont Saint-Michel ;
Petit-fils de cent rois, mais pas le plus cruel,
Pas le plus oppresseur du peuple et de l'empire,
Pas le plus furieux ni le plus fou – le pire ;
Le plus vil ; exilant quiconque ose penser ;
Débile, et par excès tâchant de redresser
Quelque horrible pilier de l'antique édifice ;
Au fond du Parc-aux-Cerfs rêvant le saint office ;
Ayant le mal pour but, la fange pour chemin ;
Ténébreux, soupçonné de bains de sang humain ;
Foulant aux pieds le droit et la vertu, chimères ;
Infâme ; soulevant des émeutes de mères ;

Froid regard, pied sali, front hautain, cœur fermé ;
Comment nommer ce roi, sinon le Bien-Aimé ?

On le méprise tant, ce malheureux, qu'on pleure.
Monstre ! Il suffit qu'un fou d'une épingle l'effleure
Pour que ce Prussias devienne un Busiris,
Pour qu'on voie, au milieu de l'horreur et des cris,
Cent tourments, plus d'enfer que n'en a rêvé Dante,
Le feu, l'arrachement des membres, l'huile ardente,
Le plomb fondu qui fait d'un coupable un martyr,
Toute une irruption de supplices sortir
De son égratignure élargie en cratère.

Ô misérable ! il est le dégoût de la terre ;
Il est l'éclat de rire insolent de vingt rois ;
Et l'histoire lui tend l'opprobre et lui dit : bois !
Est-ce donc une loi, nuit, cieux incorruptibles,
Dieu bon, que les abjects succèdent aux terribles,
Qu'on n'échappe au torrent que pour choir au ruisseau,
Et que le sanglier soit suivi du pourceau !

La mort enfin souffla sur cette tête infâme ;
Il rendit à la nuit ce qu'on nommait son âme ;
Et comme on le portait, au glas sourd des beffrois,
À Saint-Denis où dort le noir monceau des rois,
Le lâche près du fort, l'impur près du féroce,
On vit, tandis qu'autour du funèbre carrosse
L'encens se répandait en odorant brouillard,
Ruisseler de dessous le royal corbillard
On ne sait quelle pluie éclaboussant la roue
Qui suintait du char sombre et qui tachait la boue ;
C'était ce roi, ce maître et cet homme d'orgueil
Qui tombait goutte à goutte à travers son cercueil[100] !

Enfin la mesure était comble. Après quatorze cents ans de torture et de persécutions, le peuple s'est levé dans sa colère, et avec les tours de la Bastille a réduit en poudre le trône déshonoré des Bourbons !

Était-il dans son droit ?

Qu'on me permette d'entrer dans certains détails qui seront, je crois, avec ce qui précède, une réponse suffisante à cette question.

753 infâme ; / Et 766 torture, de 769 droit ? // *Samedi prochain, j'entrerai* dans 772 question. <chronique du 20 janvier 1883> *J'ai promis* quelques

100. V. Hugo, « Les Cariatides », v. 597-694, dans *Œuvres complètes*, t. X, p. 239-241 : l. 728 : « par *accès* tâchant » ; l. 744 : « une *éruption* de » ; l. 759 : « *Les prêtres répandaient leur encens, vain* brouillard » ; c'est Fréchette qui inscrit le point d'exclamation final.

D'abord donnons quelques détails sur l'état des populations en France avant la révolution[101].

Avant Louis XIV, on avait bien souffert sans doute. Sous le règne de ce grand roi, on commença à mourir de faim. Je dis : *mourir de faim* !

J'ai déjà cité ce que La Bruyère écrivait en 1689[102], juste cent ans avant la révolution. Je n'ai pas besoin de le répéter ici.

Plus tard, on arrache aux paysans leur dernier morceau de pain noir, et alors on les voit périr par centaines, par milliers, par millions.

Taine estime qu'en 1715, près d'un tiers de la population de la France, c'est-à-dire *six millions*, avaient péri de misère et de faim[103]. Et le savant et impartial publiciste cite nombre d'autorités à l'appui de ce qu'il avance.

D'après la correspondance des contrôleurs généraux, publiée par M. de Boislisle, on voit que beaucoup de districts et provinces ont perdu le sixième, le cinquième, le quart, le tiers, et même la moitié de leur population[104].

> En 1725, dit Saint-Simon, au milieu des profusions de Strasbourg et de Chantilly, on vit en Normandie d'herbes des champs. Le premier roi de l'Europe ne peut être un grand roi, s'il ne l'est

774 révolution. // *J'y suis.* // Avant 776 Je *le répète ici :* // « *L'on voit, disait-il, certains animaux farouches, des mâles et des femelles, répandus par la campagne, noirs, livides et tout brûlés du soleil, attachés à la terre qu'ils fouillent et remuent avec une opiniâtreté invincible. Ils ont comme une voix articulée, et, quand ils se lèvent sur leurs pieds, ils montrent une face humaine ; et en effet ils sont des hommes. Ils se retirent dans des tanières où ils vivent de pain noir, d'eau et de racines.* » // Plus tard *ce pain noir, on l'arrache aux paysans,* et alors on voit *ceux-ci* périr

101. Pour les lignes 775-1322, voir H. Taine, *op. cit.*, t. I, p. 114-117, 120-127, 146-147, 429-440, 454-455, 458-463 et 468-470.

102. « L'on voit certains animaux farouches [...] » : citation de La Bruyère (dans *les Caractères* [...], chap. XI, « De l'homme », n° 128, addition de l'édition de 1689), empruntée à Taine (*op. cit.*, t. I, p. 429-430).

103. *Ibid.*, t. I, p. 430.

104. Arthur-Michel de Boislisle (1835–1908), *Correspondance des contrôleurs généraux des finances avec les intendants*, cité par H. Taine, *op. cit.*, t. I, p. 430, n. 1. La citation est textuelle depuis le mot « beaucoup ».

105. Taine (*op. cit.*, t. I, p. 430, n. 2) indique que cette citation provient de l'*Histoire du Parlement de Normandie* (Rouen, 1840–1843, t. VII, p. 402) de Pierre-Amable Floquet.

que de gueux de toutes conditions, et si son royaume tourne en un vaste hôpital de mourants à qui *on prend tout en pleine paix*[105] !

Au plus beau temps de Fleury[106], suivant Rousseau, et dans la plus belle région de la France, le paysan cache son vin à cause des aides[107], et son pain à cause de la taille[108], persuadé « qu'il est un homme perdu si l'on peut se douter qu'il ne meurt pas de faim[109] ».

La disette, écrit d'Argenson en 1739, vient d'occasionner trois soulèvements dans les provinces, à Ruffec, à Caen et à Chinon. On a assassiné sur le chemin des femmes qui portaient du pain[110]...

Dans mon canton de Touraine, il y a plus d'un an que les hommes mangent de l'herbe[111].

L'évêque de Chartres[112] dit :

La famine et la mortalité y étaient telles que les hommes mangeaient de l'herbe comme des moutons, et crevaient comme des mouches[113].

Voici ce que Massillon écrivait à Fleury en 1740 :

Le peuple de nos campagnes vit dans une misère affreuse, sans lits, sans meubles ; la plupart, la moitié de l'année, manquent du

808 dit *que « la* famine 812 que *disait* Massillon, *écrivant* à

106. André-Hercule de Fleury (1653–1743), évêque de Fréjus (1698), précepteur de Louis XV (1715) et cardinal (1726), devint membre du Conseil d'État et prit en quelque sorte le pouvoir en 1726, sans toutefois porter le titre de Premier ministre.

107. Subsides accordés au roi à titre de secours temporaires, qui devinrent plus tard un impôt régulier sur les boissons, le tabac, etc.

108. Impôt levé sur les personnes et les terres ne jouissant pas de l'exemption accordée à la noblesse et au clergé.

109. J.-J. Rousseau, *les Confessions*, dans *Œuvres complètes*, t. I, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1981, p. 164, cité par H. Taine (*les Origines*, t. I, p. 430-431), qui modifie le temps des verbes.

110. René-Louis de Voyer (1694–1757), marquis d'Argenson, *Journal et mémoires*, E. J. B. Rathery, édit., Paris, Veuve Jules Renouard, t. II (19 mai 1739), p. 159, cité par H. Taine, *op. cit.*, t. I, p. 431 : « Ruffec, [Taine :] *en Angoumois*, à [...] sur *les chemins* des [...] portaient *des pains* ».

111. *Ibid.*, t. II (4 juillet 1739), p. 189, cité par H. Taine, *op. cit.*, t. I, p. 431 : « a *déjà* plus ».

112. Charles-François des Moûtiers de Mérinville, évêque de Chartres de 1710 à 1746.

113. D'Argenson, *op. cit.*, t. II (24 mai 1739), p. 165, cité par H. Taine, *op. cit.*, t. I, p. 431 : « comme mouches ». Extrait d'un discours impromptu que l'évêque de Chartres aurait tenu en réponse à Louis XV qui l'interrogeait « sur l'état de ses peuples ».

pain d'orge et d'avoine qui fait leur unique nourriture, et qu'ils sont obligés d'arracher de leur bouche et de celle de leurs enfants *pour payer les impositions*. C'est à ce point que les nègres de nos îles sont infiniment plus heureux ; car en travaillant, ils sont nourris et habillés, avec leurs femmes et leurs enfants ; au lieu que nos paysans, les plus laborieux du royaume, ne peuvent, *avec le travail le plus dur et le plus opiniâtre*, avoir du pain pour eux et leur famille, *et payer les subsides*[114].

La quantité des pauvres, dit d'Argenson, surpasse celle des gens qui peuvent vivre sans mendier... *et les recouvrements se font avec une rigueur sans exemple ; on enlève les habits des pauvres, leurs derniers boisseaux de froment, les loquets des portes*, etc.[115].

On ne pouvait plus même ensemencer les terres[116].

Citons encore Fénelon – Lettre à Louis XIV :

Cependant vos peuples, que vous devriez aimer comme vos enfants, et qui ont été jusqu'ici si passionnés pour vous, *meurent de faim*. La culture des terres est presque abandonnée ; les villes et la campagne se dépeuplent ; tous les métiers languissent, et ne nourrissent plus les ouvriers. Tout commerce est anéanti... Au lieu de tirer de l'argent de ce pauvre peuple, il faudrait lui faire l'aumône et le nourrir. *La France entière n'est plus qu'un grand hôpital désolé et sans provision...* C'est vous-même, sire, qui vous êtes attiré tous ces embarras[117].

C'est un archevêque qui parle ainsi, et un archevêque qui s'appelle Fénelon !

Et le mal augmentait avec les années.

827 terres. // Et <l. 840>

114. M. Taillandier, *Résumé de l'histoire d'Auvergne par un Auvergnat*, p. 313, d'après H. Taine, *op. cit.*, t. I, p. 431-432 et p. 431, n. 3 : « plupart *même*, la [...] *impositions* <une phrase omise>. C'est ».

115. D'Argenson, *op. cit.*, t. III (31 mai 1740), p. 92, cité par H. Taine, *op. cit.*, t. I, p. 432.

116. « L'abbesse de Jouarre m'a dit hier que, dans son canton, en Brie, on n'avait pas pu ensemencer la plupart des terres » [*ibid.*, t. III (6 novembre 1740), p. 216, cité par H. Taine, *op. cit.*, t. I, p. 432].

117. « Fénelon à Louis XIV. Remontrances à ce prince sur divers points de son administration », dans François de Salignac de La Mothe-Fénelon (1651–1715), *Œuvres*, t. I, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1983, p. 547. Nous n'avons pas retrouvé cette citation chez Taine. Sur le texte de Fénelon, voir R. Mousnier, « Les idées politiques de Fénelon », *XVII^e siècle*, n^os 12-13-14, 1952, p. 192.

Dix ans plus tard[118], d'Argenson écrivait dans son journal :

Mon curé m'a dit que huit familles, qui vivaient de leur travail avant mon départ, mendient aujourd'hui leur pain. *Avec cela on lève la taille avec une rigueur plus que militaire. Les collecteurs avec les huissiers, suivis de serruriers*, ouvrent les portes, enlèvent les meubles et vendent tout pour le quart de ce qu'il vaut, *et les frais surpassent la taille*. Je me trouve en ce moment en Touraine, dans mes terres. Je n'y vois qu'une misère effroyable ; ce n'est plus le sentiment triste de la misère, *c'est le désespoir qui possède les pauvres habitants : ils ne souhaitent que la mort et évitent de peupler*... On compte que par an le quart des journaliers *va aux corvées*, où il faut qu'ils se nourrissent ; et de quoi ? Je vois les pauvres gens y périr de misère... On leur paie *quinze sous* ce qui vaut *un écu* pour leur voiture. On ne voit que villages ruinés ou abattus, et nulles maisons qui se relèvent... Par ce que m'ont dit des voisins, la diminution des habitants va à *plus du tiers*... Mais ce qui va toujours son train, ce sont *les contraintes... Les receveurs des tailles et du fisc font chaque année des frais pour la moitié en sus des impositions*... Il ne se fait aucuns mariages ; ces gens répondent que ce n'est pas la peine de faire des malheureux comme eux... Une personne du Languedoc m'a dit que quantité de paysans désertent cette province et se réfugient en Piémont, Savoie, Espagne, effrayés, tourmentés *de la poursuite du dixième en régie... Les maltôtiers*[119] *vendent tout, emprisonnent tout*... Un homme instruit dans les finances m'a dit qu'il était sorti cette année plus de deux cents familles de Normandie[120].

Et si l'on croit que le peuple des villes était plus heureux que celui des campagnes, qu'on lise encore d'Argenson :

Un officier, dit-il, dont la troupe est en garnison à Mézières m'a dit que le peuple est si misérable dans cette ville que, dès qu'on

841 tard, *le même* d'Argenson *écrit* dans *crocheteurs* <ital.> *dans ce temps-là aussi !)* ouvrent 845 serruriers *(il y avait des* 866 Normandie. / <trois astérisques en triangle> / Et

118. C'est-à-dire dix ans après les événements rapportés par d'Argenson (6 novembre 1740).

119. « Agent chargé du recouvrement de la maltôte [« impôt levé sous Philippe le Bel à titre extraordinaire, et considéré comme injuste par le peuple »], plus généralement de l'impôt » (*Trésor de la langue française*, t. XI, p. 271).

120. Phrases prises çà et là dans les tomes VI et VII de *Journal et mémoires* d'Argenson, par H. Taine, *les Origines*, t. I, p. 433-435 : « pain <une phrase omise>. Avec [...] une *vigueur* plus [...] huissiers *des receveurs des tailles*, suivis [...] quart *des journées* des [...] tiers <trois phrases omises>. Mais [...] *impositions* <quatre phrases omises>. Il [...] mariages *et il n'en est pas seulement question entre eux. On les excite, et ils* répondent *tous la même chose*, que [...] dixième <D'Argenson : *vingtième*> en [...] tout <deux phrases omises>... On ».

avait servi le dîner des officiers dans les auberges, *le peuple se jetait dessus et le pillait...* Il y a plus de 12 000 ouvriers mendiants à Rouen, tout autant à Tours. On compte plus de 20 000 de ces ouvriers qui sont sortis du royaume depuis trois mois. À Lyon, il y a plus de 20 000 ouvriers en soie qui sont consignés aux portes : on les garde à vue, de peur qu'ils ne passent à l'étranger.

À Paris même, continue d'Argenson... un des vicaires de la paroisse Sainte-Marguerite assure qu'il a péri plus de huit cents personnes de misère dans le faubourg Saint-Antoine depuis le 20 janvier jusqu'au 20 février, que les pauvres gens expiraient de froid et de faim dans leurs greniers, et que des prêtres, venus trop tard, arrivaient pour les voir mourir sans qu'il y eût de remède.

Si je comptais, dit Taine, les attroupements, les séditions d'affamés, les pillages de magasins, je n'en finirais pas : ce sont les soubresauts convulsifs de la créature surmenée ; elle a jeûné tant qu'elle a pu ; à la fin l'instinct se révolte.

En 1747, il y a eu des révoltes considérables à Toulouse pour le pain ; en Guyenne, il y en a à chaque marché.

En 1750, six ou sept mille hommes, en Béarn, s'assemblent derrière une rivière pour résister aux commis ; deux compagnies du régiment d'Artois font feu sur les révoltés, et en tuent une douzaine.

En 1752, une sédition dure trois jours à Rouen et dans les environs ; en Dauphiné et en Auvergne, les villageois attroupés forcent les greniers et prennent le blé au prix qu'ils veulent.

La même année, à Arles, deux mille paysans armés viennent demander du pain à l'hôtel de ville, et sont dispersés par les soldats[121].

Dans la seule province de Normandie je trouve des séditions en 1725, en 1737, en 1739, en 1752, en 1764, en 1765, en 1766, en 1767 et en 1768, et toujours au sujet du pain.

Des hameaux entiers, manquant des choses les plus nécessaires à la vie, étaient obligés par le besoin de se réduire aux aliments des bêtes...

876 l'étranger. // *Floquet dit : « À Rouen et en Normandie, les plus aisés ont de la peine à avoir du pain pour leurs subsistances, le commun du peuple en manque totalement, et il est réduit, pour ne pas mourir de faim, à se former des nourritures qui font horreur à l'humanité. »* // À 902 1768 *(Floquet)*, et

121. Phrases prises çà et là dans les tomes V, VI et VII de *Journal et mémoires* d'Argenson, par H. Taine (*op. cit.*, t. I, p. 435-436) : « Tours, *etc.* On [...] mois, *pour aller aux étrangers, Espagne, Allemagne, etc.* À [...] même, *j'apprends que le jour où M. le Dauphin et Mme la Dauphine allèrent à Notre-Dame de Paris, passant au pont de la Tournelle, il y avait plus de deux mille femmes assemblées dans ce quartier-là qui leur crièrent : "Donnez-nous du pain ou nous mourons de faim." – Un vicaire* des [...] pain *et qui ont fait tout craindre* ; en ».

Encore deux jours et Rouen se trouvait sans provisions, sans grains et sans pain. Aussi la dernière émeute est terrible, et, cette fois encore, la populace, maîtresse de la ville pendant trois jours, pille tous les greniers publics, tous les magasins des communautés[122].

En Auvergne, dit Gautier de Biauzat, les campagnes se dépeuplent journellement ; plusieurs villages ont perdu depuis le commencement du siècle, *plus d'un tiers de leurs habitants*[123].

Dans tel village de Normandie, dit Hippeau, presque tous les habitants, sans en excepter les fermiers et les propriétaires, mangent du pain d'orge et boivent de l'eau, vivent comme les plus malheureux des hommes, *afin de subvenir au paiement des impôts, dont ils sont surchargés*[124].

À Rouen et en Normandie, dit Floquet, *les plus aisés ont de la peine à avoir du pain pour leur subsistance, le commun du peuple en manque totalement, et il est réduit, pour ne pas mourir de faim, à se former des nourritures qui font horreur à l'humanité*[125].

Et c'est à ce peuple malheureux, mourant de faim, désespéré, que le saint roi Louis XV – le roi *très-chrétien* – fait suer les *soixante-douze* millions que lui coûtait l'entretien de la Pompadour !...

---

918 surchargés. // *Voilà les détails que j'avais promis, et que j'ai effrontément plagiés comme de coutume.* // Et <l. 923> 924 très-chrétien, *comme l'appelle encore la Minerve* <ital.> – *faisait* suer 926 Pompadour !... // *La France était si heureuse, voyez-vous, sous le régime de ces bons rois !* // *Pourquoi s'est-elle laissée endoctriner par les idées modernes ?* // *Hélas ! prions, monsieur Passepoil* <Joseph Tassé>, *prions pour que notre chère mère-patrie revienne à ces jours bénis, où la vertu règnait sur le trône, et le bonheur chez le peuple !* // *En attendant, j'ai fait* voir *aujourd'hui* dans

122. H. Taine, *op. cit.*, t. I, p. 436-437, d'après P.-A. Floquet, *Histoire du Parlement de Normandie*, t. VI, Rouen, 1840–1843, p. 400-430 : « entiers, *écrit le Parlement,* manquant ».

123. Jean-François Gautier de Biauzat († 1815), *Doléances sur les surcharges que les gens du peuple supportent en toute espèce d'impôt* (s.l., 1788, p. 188), ou [anonyme], *Procès-verbaux de l'assemblée provinciale d'Auvergne* (1787, p. 175). Voir H. Taine, *op. cit.*, t. I, p. 439.

124. Célestin Hippeau (1803–1883), « Doléances rédigées par le chevalier de Bertin », dans *le Gouvernement de Normandie au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle*, t. VI, Caen, Goussiaume de Laporte, 1863–1869, p. 74 et 243, cité par H. Taine, *op. cit.*, t. I, p. 440.

125. Pierre-Amable Floquet (1797–1881), « Adresse du Parlement de Normandie » (avril 1752), *op. cit.*, t. VII, p. 410, cité par H. Taine, *op. cit.*, t. I, p. 435-436.

Nous venons de voir dans quel état de fortune se trouvait le peuple de France avant la révolution, voyons maintenant ce que ces richards avaient à payer à ces pauvres rois, pour l'entretien de leurs palais, de leurs cours, de leurs bourreaux et de leurs Parcs-aux-Cerfs.

Cela nous donnera la clef de la situation.

Vers la fin du règne de Louis XV, dit Turgot, le roi, à lui seul, tirait à peu près autant de la terre que le propriétaire lui-même[126].

Suivant le même auteur, il y avait tel endroit de la France[127] où le roi percevait 56 1/2 pour cent sur les produits du sol[128] !

En Champagne, suivant Boivin-Champeaux, sur cent livres de revenu, le contribuable payait jusqu'à 71 livres et quinze sous[129].

Prenez un habitant, par exemple, qui possède vingt arpents qui sont évalués à 10 livres de revenu par arpent.

On le suppose aussi, dit Taine[130], propriétaire de la maison qu'il habite et dont le prix de location est évalué à 40 livres. Ce taillable paie pour sa taille réelle, personnelle et industrielle, 35 livres 14 sous, pour les accessoires de la taille 17 livres 17 sous, pour sa capitation 21 livres 8 sous, pour ses vingtièmes 24 livres 4 sous, en tout 99 livres 3 sous, à quoi il faut ajouter environ cinq livres, pour le remplacement de la corvée, en tout 104 livres de taxe pour un bien qu'il louerait 240 livres, plus de cinq douzièmes de son revenu.

928 révolution, *samedi prochain je donnerai quelques détails sur* ce que ces richards-*là* avaient 931 Parcs-aux-Cerfs. // *Seulement* <voir Appendice I, p. 1243 ; chronique du 27 janvier 1883> Vers 940 sous. // *Un* habitant possède 942 arpent, – *je plagie ceci dans Taine.* – On le suppose aussi propriétaire

126. Anne-Robert-Jacques Turgot (1727–1781), *Collection des économistes*, t. I, p. 551, 562, cité par H. Taine, *op. cit.*, t. I, p. 458 : « Louis XV, *en Limousin*, dit ».

127. L'élection de Tulle, en Limousin.

128. Voir H. Taine, *op. cit.*, t. I, p. 458.

129. *Ibid.*, t. I, p. 459, d'après Louis Boivin-Champeaux, *Notices historiques sur la Révolution dans le département de l'Eure*, p. 37 : « payait *54 livres 15 sous à l'ordinaire et* jusqu'à ».

130. Plutôt l'auteur anonyme de l'un des *Procès-verbaux de l'assemblée provinciale de l'Ile-de-France*, 1787, p. 131. Voir H. Taine, *op. cit.*, t. I, p. 459, n. 3.

Dans les procès-verbaux officiels cités par le même auteur, je trouve ceci :

> Dans la Haute-Guyenne tous les fonds de terre sont taxés, pour la taille, les accessoires et les vingtièmes, à *plus du quart* du revenu, déduction faite seulement des frais de culture, et les maisons *au tiers* du revenu, déduction faite seulement des frais de réparation et d'entretien ; à quoi il faut ajouter la capitation, qui prend environ un dixième du revenu, la dîme qui en prend un septième, les rentes seigneuriales qui en prennent un autre septième, l'impôt en remplacement de la corvée, les frais de recouvrement forcé, saisies, séquestres et contraintes, les charges locales ordinaires et extraordinaires. Cela défalqué, on reconnaît que, dans les communautés moyennement imposées, il ne reste pas au propriétaire la jouissance du *tiers* du revenu, et que dans les communautés lésées par la répartition, les propriétaires sont réduits à la condition de simples fermiers qui recueillent à peine de quoi récupérer les frais de la culture[131].

Demandez aux habitants des campagnes canadiennes s'ils voudraient se soumettre à pareil régime !

En Auvergne, on collectait jusqu'à 14, 16 et 17 sous sur *vingt* !

Aussi les pauvres malheureux abandonnaient leurs biens, et le fisc s'en emparait.

Voilà pour le propriétaire ; mais on ne lâchait pas le taillable non propriétaire pour cela. Le salaire était taxé comme le reste.

> Sauf les vingtièmes, dit Taine, tous les impôts précédents atteignent non seulement celui qui possède, mais celui qui ne possède pas[132].
>
> En Toulousain, dit Théron de Montaugé, le moindre journalier, n'ayant que ses bras pour vivre, et gagnant *dix sous* par jour, paie huit, neuf, dix livres de capitation[133].

952 par *Taine*, je 956 maisons *du* tiers 959 un *sixième* du 970 voudraient *revenir* à 975 taillable *sans propriété* pour

131. [Anonyme], *Procès-verbaux de l'assemblée provinciale de la Haute-Guyenne*, t. II, 1784, p. 17, 40 et 47 : « de culture ». Voir H. Taine, *op. cit.*, t. I, p. 459, n. 4.

132. *Ibid.*, t. I, p. 461-462 : « mais *encore* celui ».

133. *Ibid.*, t. I, p. 461, d'après Louis Théron de Montaugé, *l'Agriculture et les classes rurales dans le pays toulousain du XVIII^e siècle*, 1869.

En Bourgogne, il est ordinaire de voir un malheureux manœuvre, sans aucune possession, imposé à dix-huit ou vingt livres de capitation et de taille. (Archives nationales[134].)

En Limousin, tout l'argent que les maçons rapportent en hiver sert à payer les impositions de la famille. (*Ibid.*[135])

En Bretagne, c'est une vérité notoire que les neuf dixièmes des artisans, quoique mal nourris, mal vêtus, n'ont pas à la fin de l'année un écu libre de dettes ; la capitation et le reste enlève cet unique et dernier écu. (*Ibid.*[136])

Examinons un instant la loi sur le sel, par exemple ; cela nous donnera une idée du reste. Je cite encore Taine[137] ; qu'on lise attentivement :

Dans le pays de grande gabelle, le sel coûte treize sous la livre, quatre fois autant, et, si l'on tient compte de la valeur de l'argent, huit fois autant qu'aujourd'hui[138]. Bien mieux, en vertu de l'ordonnance de 1680, chaque personne au-dessus de sept ans est tenue d'en acheter sept livres par an ; à quatre personnes par famille, cela fait chaque année plus de dix-huit francs, dix-neuf journées de travail : nouvel impôt direct, qui, comme la taille, met la main du fisc dans la poche des contribuables, et les oblige, comme la taille, à se tourmenter mutuellement. En effet, plusieurs d'entre eux sont nommés d'office pour répartir ce sel de devoir, et, comme les collecteurs de la taille, ils sont « solidairement responsables du prix du sel ». Au-dessous d'eux, et toujours à l'exemple de la taille, d'autres sont responsables.

Après que les premiers ont été discutés dans leurs personnes et dans leurs biens, le fermier est autorisé à exercer son action en solidité contre les principaux habitants de la paroisse.

On a décrit tout à l'heure les effets de ce mécanisme. Aussi bien, « en Normandie, dit le Parlement de Rouen (Floquet[139]), chaque jour on voit saisir, vendre, exécuter, pour n'avoir pas acheté de sel, des malheureux qui n'ont pas de pain ».

992 écu. (*Ibid.*) <romain> // Ainsi <l. 1058>

134. « Mémoire à M. Necker par M. d'Orgeux, conseiller honoraire au parlement de Bourgogne » (25 octobre 1788), dans *Procès-verbaux et cahiers des États généraux*, Archives nationales, t. LIX, p. 6.

135. Lettre de l'intendant de Limoges (26 février 1784), Archives nationales, H, 1418 : « de *leur* famille ».

136. *Loc. cit.* : « reste *leur* enlève ».

137. H. Taine, *les Origines*, t. I, p. 468-470.

138. « Letrosne (1779). *De l'administration provinciale et de la réforme de l'impôt*, pages 39 à 262, et 138 » (*ibid.*, t. I, p. 468, n.).

139. « Floquet, VI, 367 (10 mai 1760) » (*ibid.*, t. I, p. 469, n.).

Mais, si la rigueur est aussi grande qu'en matière de taille, les vexations sont dix fois pires ; car elles sont domestiques, minutieuses et de tous les jours. – Défense de détourner une once des sept livres obligatoires, pour un autre emploi que pour « pot et salière ». Si un villageois a économisé sur le sel de sa soupe, pour saler un porc et manger un peu de viande en hiver, gare aux commis ! Le porc est confisqué, et l'amende est de 300 livres. Il faut que l'homme vienne au grenier acheter de l'autre sel, fassè déclaration, rapporte un bulletin, et représente ce bulletin à toute visite. Tant pis pour lui s'il n'a pas de quoi payer ce sel supplémentaire ; il n'a qu'à vendre sa bête, et s'abstenir de viande à Noël ; c'est le cas le plus fréquent, et j'ose dire [que] pour les métayers à vingt-cinq francs par an, c'est le cas ordinaire. – Défense d'employer pour pot et salière un autre sel que celui des sept livres. « Je puis citer, dit Letrosne[140], deux sœurs qui demeuraient à une lieue d'une ville où le grenier n'ouvre que le samedi. Leur provision de sel était finie. Pour passer trois ou quatre jours jusqu'au samedi, elles firent bouillir un reste de saumure, dont elles tirèrent quelques onces de sel. Visite et procès-verbal des commis. À force d'amis et de protection, il ne leur en a coûté que 48 livres. » – Défense de puiser de l'eau de la mer et des sources salées, à peine de 20 et 40 livres d'amende. – Défense de mener les bestiaux dans les marais et autres lieux où il y a du sel, ou de les faire boire aux eaux de la mer, à peine de confiscation et de 300 livres d'amende. – Défense de mettre aucun sel dans le ventre des maquereaux, au retour de la pêche, ni entre leurs lits superposés. Ordre de n'employer qu'une livre et demie de sel par baril. Ordre de détruire chaque année le sel naturel qui se forme dans[141] certains cantons de la Provence. Défense aux juges de modérer ou réduire les amendes prononcées en matière de sel, à peine d'en répondre et d'être interdits. – Je passe quantité d'autres ordres et défenses : il y en a par centaines. Cette législation tombe sur les contribuables comme un rets serré aux mille mailles, et le commis qui le lance est intéressé à les trouver en faute. Là-dessus, vous voyez le pêcheur obligé de défaire son baril, la ménagère cherchant le bulletin de son jambon, le « gabelou » inspectant le buffet, vérifiant la saumure, goûtant la salière, déclarant, si le sel est trop bon, qu'il est de contrebande, parce que celui de la ferme, seul légitime, est ordinairement avarié et mêlé de gravats.

Voilà pour le sel. Les lois sur les vins et autres articles de consommation, étaient tout aussi insupportables.

140. Guillaume-François Le Trosne (1728–1780), magistrat, auteur de nombreux ouvrages traitant de questions économiques et financières touchant notamment la réforme de l'impôt.

141. Taine : « forme *en* certains ».

Ainsi, ajoute Taine, quelle que soit la condition du taillable, si dégarni et si dénué qu'il puisse être, la main crochue du fisc est sur son dos. Il n'y a point à s'y méprendre ; elle ne se déguise pas, elle vient au jour dit s'appliquer directement et rudement sur les épaules. La mansarde et la chaumine, aussi bien que la métairie, la ferme et la maison, connaissent le collecteur, l'huissier, le garnisaire[142] ; nul taudis n'échappe à la détestable engeance. C'est pour eux qu'on sème, qu'on récolte, qu'on travaille, qu'on se prive ; et si les liards épargnés péniblement chaque semaine finissent au bout de l'an par faire une pièce blanche, c'est dans leur sac qu'elle va tomber[143] !

Mais, dira-t-on, ce n'est pas au roi que la responsabilité de ce triste état de choses doit remonter ; il faut s'en prendre à la dureté des percepteurs.

Pas du tout. D'abord, le trésor public, grâce aux extravagances des cours, était toujours vide ; il fallait bien le remplir. Et puis les collecteurs étaient choisis parmi le peuple et responsables personnellement, s'ils ne faisaient point payer jusqu'au dernier sou.

S'ils épargnaient la saisie à quelqu'un, c'est chez eux-mêmes qu'elle arrivait.

C'était bien arrangé, allez !

VI

Et, pendant que le peuple français, accablé d'impôts, rongé par la misère, se tordait ainsi sous le pied de ses persécuteurs, et que la France n'avait que la banqueroute pour tout espoir, que se passait-il à Versailles, c'est-à-dire chez le roi, pendant les dernières années qui ont précédé la révolution ?

1058 Ainsi, *dit* Taine 1078 arrivait. // *Oh ! c'*était bien arrangé, allez ! // *Nous continuerons samedi prochain à plagier de nouveaux détails sur le même sujet ; il est important que nous sachions enfin tout ce que cette abominable révolution française nous a fait perdre.* <chronique du 19 août 1882> *J'ai promis de donner un aperçu des splendeurs* <ital.> *de Versailles, pendant les années qui ont précédé la révolution, c'est-à-dire, pendant* que la France *était à* la banqueroute, *et que le peuple mourait de faim.* <chronique du 12 août 1882> On

142. « Gardien que l'huissier établissait dans la maison du débiteur, pour empêcher la soustraction des meubles saisis au profit du créancier » (*GDU*, t. VIII, p. 1046).

143. H. Taine, *op. cit.*, t. I, p. 462-463.

On n'a rien vu, dit Chateaubriand, quand on n'a pas vu la pompe de Versailles. C'est un fourmillement de livrées, d'uniformes, de costumes et d'équipages, aussi brillant et aussi varié que dans un tableau[144].

Voici quelques notes recueillies à la hâte :

Il fallait 4 000 personnes pour la maison civile du roi ; 9 000 à 10 000 pour sa maison militaire ; 2 000 au moins pour celles de ses proches ; en tout 15 000 personnes avec une dépense de 40 à 45 millions, qui vaudraient le double aujourd'hui, et qui étaient alors le dixième du revenu public[145].

Maison civile du roi, de la reine, de M^me^ Élisabeth, de Mesdames, de M^me^ Royale, 25 700 000. Aux frères et belles-sœurs du roi, 8 040 000. Maison militaire du roi, 7 681 000. (Necker[146], *Compte rendu*, II, 119.)

De 1774 à 1778, la dépense des maisons du roi et de sa famille flotte entre 32 et 36 millions, non compris la maison militaire. (*La maison du roi justifiée.*)

En 1789, la maison du roi, de la reine et du dauphin, des enfants de France, de Mesdames, coûte 25 millions ; celles de Monsieur et Madame, 3 656 000 ; celles du comte et de la comtesse d'Artois, 3 656 000 ; ducs de Berry et d'Angoulême, 700 000 ; les traitements conservés aux personnes qui ont servi les princes, montent à 228 000. Total, 33 240 000.

À quoi il faut ajouter la maison militaire du roi et les 2 millions en apanage des princes. (*Compte général des revenus et des dépenses fixes au 1^er^ mai 1789, remis par M. le premier ministre des finances à MM. du comité des finances de l'Assemblée nationale*[147].)

1089 tableau. // *Une prochaine chronique fera voir ce que coûtait à la France ce magnifique tableau-là, dans un moment où les finances du royaume étaient dans le déplorable état, et que l'on saignait le peuple à blanc pour lui faire suer ces millions nécessaires aux splendeurs de la cour de Louis XVI. // Je citerai les documents officiels, soyez tranquilles. // Et je vous promets des surprises.* <chronique du 19 août 1882> Voici 1112 nationale). // *C'est à la table que l'on reconnaît une grande maison.* // Il

144. Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe*, édition établie par Maurice Levaillant, Paris, Flammarion, p. 168, cité par H. Taine, *op. cit.*, t. I, p. 117 : « Versailles *même après le licenciement de l'ancienne maison du roi : Louis XIV était toujours là.* C'est ».

145. H. Taine, *op. cit.*, t. I, p. 127 : « fallait *près de* 4 000 [...] tout *près de* 15 000 [...] qui *en* vaudraient ».

146. Jacques Necker (1732–1804), directeur du Trésor royal (1776), puis des Finances (1777).

147. H. Taine, *op. cit.*, t. I, p. 127, n. 1.

Il y avait, à Versailles, trois divisions de bouche, comprenant 383 officiers de bouche, 103 garçons et 2 177 771 livres de dépenses ; outre cela 389 173 livres pour la bouche de Mme Élisabeth, et 1 093 547 livres pour celles de Mesdames. Total, 3 660 419 livres pour la table. (Archives nationales.)

Le compte du marchand de vin était de 300 000 francs, par an ; celui du pourvoyeur de viande, de gibier, de poisson, un million. Pour aller chercher l'eau à Ville-d'Avray, et pour voiturer les officiers, garçons et provisions, il fallait 50 chevaux loués 70 591 francs par an. (*Ibid.*[148])

Il faut lire dans l'almanach les titres et offices de cette solennelle hiérarchie de cuisine : grands officiers de la bouche, maîtres d'hôtel, contrôleurs, contrôleurs-élèves, commis, gentilshommes panetiers, échansons et tranchants, écuyers et huissiers de cuisine, chefs, aides et maîtres-queux, enfants de cuisine et galopins ordinaires, coureurs de vins et hâteurs de rôts, potagers, verduriers, lavandiers, pâtissiers, serdeaux, porte-tables, gardes-vaisselle, sommiers des broches, maître d'hôtel de la table du premier maître d'hôtel, toute une procession de dos amples et galonnés, de ventres majestueux et rebondis, de figures sérieuses qui, devant les casseroles, autour des buffets, officient avec ordre et conviction. — TAINE[149].

VII

Pénétrons dans l'appartement du roi :

Deux dignitaires principaux y président, et chacun d'eux a sous ses ordres une centaine de subordonnés : d'un côté, le grand chambellan avec les premiers gentilshommes de la chambre, avec les pages de la chambre, leurs gouverneurs et précepteurs, avec les quatre premiers valets de chambre ordinaires, avec les seize valets de chambre par quartier, avec les porte-manteaux ordinaires et par quartier, avec les barbiers, tapissiers, horlogers, garçons et porteurs ; de l'autre côté, le grand-maître de la garde-robe, avec les maîtres de la garde-robe ordinaires et par quartier, avec le porte-malle, le porte-mail, les tailleurs, les lavandiers, l'empeseur et les garçons ordinaires, avec les gentilhommes ordinaires, les huissiers et secrétaires de cabinet, en tout 198 personnes pour le service intime, comme autant d'ustensiles domestiques pour tous les besoins de la personne ou de meubles somptueux pour la décoration de l'appartement. Il y en a pour

1117 table. // Le 1122 an. // Il

148. *Ibid.*, t. I, p. 123, n. 1.

149. *Ibid.*, t. I, p. 124 : « titres *des offices, et vous verrez se développer devant vous une fête de Gargantua, la* solennelle ».

aller chercher le mail et les boules, pour tenir le manteau et la canne, pour peigner le roi et l'essuyer au bain, pour commander les mulets qui transportent son lit, pour gouverner les levrettes de sa chambre, pour lui plier, passer et nouer sa cravate, pour enlever et rapporter sa chaise percée. (D'Hezecques, *Souvenirs*[150], 212.)

Le roi est gentilhomme, le roi est cavalier. Il lui faut une écurie proportionnée[151].

Les deux écuries ont dépensé en 1786, la grande 4 207 606 la petite 3 509 402 livres. Total 7 717 058 livres, dont 486 546 livres en achats de chevaux. (*La future maison du roi 1790 ; La maison du roi justifiée 1786, d'après les comptes publiés par le Gouvernement*[152].)

Bon an mal an, les écuries contiennent 1857 chevaux, 217 voitures, 1 458 hommes que le roi habille et dont la livrée coûte 540 060 francs par an ; outre cela, 38 écuyers de main, calvalcadours ordinaires ; outre cela, 20 gouverneurs, sous-gouverneurs, aumôniers, professeurs, cuisiniers et valets pour gouverner, instruire et servir les pages ; outre cela, une trentaine de médecins, apothicaires, garde-malades, intendants, trésoriers, ouvriers, marchands brevetés et payés pour les accessoires de ce service : en tout plus de 1 500 hommes. On achète pour 250 000 francs de chevaux par an, et il y a des haras en Limousin et en Normandie pour la remonte ; 287 chevaux sont exercés tous les jours dans les deux manèges ; il y a 443 chevaux de selle dans la petite écurie, 437 dans la grande et cela ne suffit pas à la « vivacité du service ». Le tout coûte 4 600 000 livres en 1775 et monte à 6 200 000 livres en 1787 ! ! ! (*Ibid.*[153])

La chasse coûtait au roi[154] 1 100 000 à 1 200 000 francs par an, et occupait 280 chevaux, outre ceux des deux écuries. (Archives nationales. *Mémoires sur la vénerie de 1760 à 1792*, et *Rapport de 1786*.)

Il y a meute pour le sanglier, meute pour le loup, meute pour le chevreuil, vol pour corneille, vol pour pie, vol pour émerillon, vol pour lièvre, vol pour les champs. En 1783, on dépense 179 194 livres pour la nourriture des chevaux et 53 412 pour

150. Félix d'Hézecques, baron de Mailly, *Souvenirs d'un page de la cour de Louis XVI*, Paris, Didier, 1873, cité par H. Taine, *op. cit.*, t. I, p. 124-125 : « précepteurs *avec les huissiers de l'antichambre*, avec [...] garde-robe, *avec les valets de la garde-robe* ordinaires ».

151. *Ibid.*, t. I, p. 120.

152. *Ibid.*, t. I, p. 120-121, n. 1 : « 4 207 606 *livres* la [...] justifiée *par un soldat citoyen* 1786 ».

153. *Ibid.*, t. I, p. 120 : « cavalcadours *et* ordinaires ».

154. *Mémoires* : « roi *de* 1 100 000 ».

celle des chiens. Tout le territoire à dix lieues de Paris est chasse gardée. Joignez-y les capitaineries des princes jusqu'à Villers-Cotterêts et Orléans ; cela fait, autour de Paris, un cercle presque continu, ayant trente lieues de rayon, où le gibier, protégé, remisé, multiplié, fourmille pour les plaisirs du roi. Le seul parc de Versailles est une enceinte close de plus de dix lieues. La forêt de Rambouillet comprend 25 000 arpents. On rencontre autour de Fontainebleau des bandes de 70 à 80 cerfs.

De 1743 à 1774, Louis XV force 6 400 cerfs, Louis XVI écrit le 31 août 1781 : « Aujourd'hui tué 460 pièces. » En 1780, il abat 20 534 pièces ; en 1781, 20 291 ; en 14 ans, 189 251 pièces, outre 1 254 cerfs ; les sangliers, les chevreuils sont en proportion. (De Luynes[155].)

Du reste la ville de Versailles même regorgeait des somptueuses prodigalités de cette cour sans frein et sans cœur. Partout des palais, des écuries, des hôtels. Voici quelques détails donnés par Taine :

Rue des Réservoirs, – l'ancien hôtel et le nouvel hôtel du gouverneur de Versailles, l'hôtel du gouverneur des enfants du comte d'Artois, le garde-meuble de la Couronne, le bâtiment pour les loges et foyers des acteurs qui jouaient au palais, et les écuries de Monsieur.

Rue des Bons-Enfants, – l'hôtel de la garde-robe, le logement des fontainiers, l'hôtel des officiers de la comtesse de Provence.

Rue de la Pompe, – l'hôtel du grand-prévôt, les écuries du duc d'Orléans, l'hôtel des gardes du comte d'Artois, les écuries de la reine, le pavillon des sources.

Rue Satory, – les écuries de la comtesse d'Artois, le jardin anglais de Monsieur, les glacières du roi, le manège des chevau-légers de la garde du roi, le jardin de l'hôtel des trésoriers des bâtiments.

Par ces quatre rues, jugez des autres. On ne peut faire cent pas dans la ville, continue Taine, sans y rencontrer un accessoire du

1198 proportion *; et notez que tout cela est sous sa main puisque ses parcs confinent à ses maisons. // Nous continuerons cela ; ce sera intéressant pour nos petits monarchistes canayens. // Et Baptiste payait toujours. // Mais Baptiste a fini par se lasser. // Et il ne veut plus payer. // Il s'est dit : je m'appartiens. Et mes vaches et mes moutons aussi. // Pas d'affaires !* <chronique du 26 août 1882> *Un petit mot sur le palais de Versailles et ses dépendances, à l'époque de la Révolution, c'est-à-dire quand la moitié du peuple français était plongée dans la plus profonde détresse. Je prends ces détails dans* Taine

155. Louis-Philippe d'Albert, duc de Luynes (1695–1758), *Mémoires*, cité par H. Taine, *les Origines*, t. I, p. 120-121 : « 53 412 *livres* pour [...] chasse gardée *;* <une phrase omise>. Joignez-y [...] 80 cerfs. <deux phrases omises> || De ».

palais : hôtel de l'état-major des chevau-légers, hôtel immense des gardes du corps, hôtel des gendarmes de la garde, hôtel du grand-louvetier ! du fauconnier ! du grand-veneur ! du grand-maître ! du commandant du canal ! du contrôleur général ! du surintendant des bâtiments ! hôtel de la chancellerie, bâtiments de la fauconnerie et du vol de cabinet, bâtiments du vautrait, grand chenil, chenil-dauphin, *chenil [dit] des chiens verts*, hôtel des voitures de la cour, magasins des bâtiments et menus-plaisirs, grande écurie, petite écurie, autres écuries dans la rue de Limoges, dans la rue Royale et dans l'avenue de Saint-Cloud, potager du roi comprenant *vingt-neuf jardins* et quatre terrasses, grands communs habités par 2 000 personnes, maisons et hôtels dits des *Louis*, où le roi assigne des logements à temps ou à vie[156] ! ! !

Les deux écuries en face du château avaient coûté 15 000 000[157] !

Or tout cela n'était qu'une des résidences du roi. Il y en avait une douzaine, outre Versailles – Marly, les deux Trianon, la Muette, Meudon, Choisy, Saint-Hubert, Saint-Germain, Fontainebleau, Compiègne, Saint-Cloud, Rambouillet, le Louvre, les Tuileries et Chambord ! avec leurs gouverneurs, inspecteurs, contrôleurs, concierges, fontainiers, jardiniers, balayeurs, frotteurs, taupiers, gruyers, gardes à cheval et à pied ; plus de 1 000 personnes[158] !

Naturellement le roi entretient, plante et bâtit ; à cela il dépense 3 ou 4 millions par année. Naturellement aussi il répare et renouvelle ses ameublements. En 1778, qui est une année moyenne, cela lui coûte 1 936 853 livres.

Naturellement aussi, il y mène ses hôtes et les y défraye, eux et leurs gens. À Choisy, en 1780, outre les distributions, il y a 16 tables et 345 couverts. À Saint-Cloud, en 1785, il y a 26 tables. Un voyage à Marly de 21 jours est un objet de 120 000 livres de dépenses extraordinaires. Le voyage à Fontainebleau a coûté jusqu'à 400 000 et 500 000 livres.

En moyenne ses déplacements exigent par an un demi-million et davantage.

1224 cabinet *(le vol devait avoir sa place en effet)*, bâtiments

---

156. H. Taine, *op. cit.*, t. I, p. 114-115 : « état-major *des gardes du corps, hôtel de l'état-major* des [...] du *grand* fauconnier [...] menus-plaisirs, *ateliers et magasins pour les menus-plaisirs*, grande [...] terrasse, *grand commun habité* par ».

157. « [...] voyez, en face du château, les deux écuries, avec leurs grilles de trente-deux toises, ayant coûté, en 1682, trois millions [de livres], c'est-à-dire quinze millions [de francs] d'aujourd'hui » (*ibid.*, p. 115).

158. Ce paragraphe et les cinq suivants proviennent d'H. Taine, *op. cit.*, t. I, p. 125-126.

La multitude du service, qui suivait le roi dans ses voyages, ressemblait à la marche d'une armée.

Des artisans, des marchands, les corps de métiers, suivaient la cour pour la fournir sur place. On aurait dit d'une cour d'Orient qui, pour se mouvoir, entraîne tout un monde. Il y avait des apothicaires, des armuriers, arquebusiers, bonnetiers-vendeurs de bas de soie et de laine, bouchers, boulangers, brodeurs, cabaretiers, carreleurs de souliers, ceinturiers, chandeliers, chapeliers, charcutiers, chirurgiens, cordonniers, corroyeurs-baudroyeurs, cuisiniers, découpeurs-égratigneurs, doreurs et graveurs, éperonniers, épiciers-confituriers, fourbisseurs, fripiers, gantiers-parfumeurs, horlogers, libraires, lingers, marchands-vendeurs de vin en gros et en détail, menuisiers, merciers, joailliers-grossiers, orfèvres, parcheminiers, poulaillers-rôtisseurs et poissonniers, proviseurs de foin, paille et avoine, quincailliers, selliers, tailleurs, vendeurs de pain d'épices et d'amidon, verduriers-fruitiers, verriers et violons. (Waroquier[159] : *État de la France 1789.*)

On voit que le peuple n'avait pas seulement les *violons* à payer.

Voici maintenant quelques autres dépenses accidentelles :

Pour la naissance du duc de Bourgogne en 1751, – 604 477 ! Pour le mariage du dauphin, en 1770, – 1 267 770 ! Pour le mariage du comte d'Artois, en 1773, – 2 016 221 ! Pour le sacre, en 1775, – 835 862 ! Pour les comédies, bals et concerts, en 1778, – 481 744 ; en 1779, – 382 986. (Archives nationales[160].)

Chaque prince, chaque princesse avait sa faculté, sa chapelle ; il ne convenait pas que l'aumônier qui leur disait la messe, que le chirurgien qui les soignait fût d'emprunt. À plus forte raison fallait-il au roi les siens : pour sa chapelle, 75 aumôniers, chapelains, confesseurs, maîtres de l'oratoire, clercs, avertisseurs, sommiers de chapelle, chantres, noteurs, compositeurs de musique sacrée ; pour sa faculté, 48 médecins, chirurgiens, apothi-

1254 qui *suit* le roi dans ses voyages, *ressemble* à 1256 métiers, *suivent* la 1257 On *dirait* d'une 1258 y *a* des 1279 nationales). // *Et dire que la France manque de tout cela maintenant ! // Pauvre France ! // Vite, le comte de Chambord ! //* Chaque prince, chaque princesse *a* sa 1281 ne *convient* pas 1281 leur *dit* la 1282 les *soigne soient* d'emprunt 1282 raison *faut*-il au

159. Louis-Charles, comte de Waroquier de Méricourt de La Mothe de Combles (1757–1794), *État général de la France* (1789) : « parcheminiers, *passementiers,* poulaillers-rôtisseurs ».

160. H. Taine, *op. cit.*, t. I, p. 126, n. 1.

caires, oculistes, opérateurs, renoueurs, distillateurs, pédicures et spagyriques[161].

Notez encore sa musique profane, 128 chanteurs, danseurs, instrumentistes, maîtres et surintendants ; son cabinet de livres, 43 conservateurs, lecteurs, interprètes, graveurs, imprimeurs ; le personnel qui ornait ses cérémonies, 62 hérauts, porte-épées, introducteurs et musiciens ; le personnel qui pourvoyait à ses logements, 68 maréchaux-des-logis, guides et fourriers !

Maison de la reine, chapelle 22 personnes, faculté 6 ; maison de Monsieur, chapelle 22, faculté 21 ; maison de Madame, chapelle 20, faculté 9 ; maison du comte d'Artois, chapelle 20, faculté 28 ; maison de la comtesse d'Artois, chapelle 19 ; faculté 17 ; maison du duc d'Orléans, chapelle 6, faculté 19. (Waroquier, I, *passim.*)

Il faut croire que le duc d'Orléans était moins dévot que les autres.

La plupart des grandes familles aristocrates suivaient l'exemple de la cour ; on y vivait dans l'abondance, la dissipation et le libertinage. Et pendant ce temps-là, la misère était le partage du paysan, « ce mulet » de l'ancien régime, comme l'appelait le cardinal de Richelieu.

En 1715, la taille et la capitation qu'il payait seul, ou presque seul, étaient de 66 millions ; elles sont de 93 millions en 1759, et de 110 millions en 1789. (*Compte général des revenus et dépenses*[162].)

En 1757, l'impôt est de 283 156 000 livres ; en 1789, de 476 294 000 !

Encore quelques chiffres avant de finir :

État des pensions payées aux personnes de la famille royale, en 1771 ; c'est-à-dire quand le peuple des campagnes se nourrissait de racines :

Duc d'Orléans, 300 000 livres ! prince de Condé, 200 000 ! comte de Clermont, 140 000 ! duc de Bourbon, 120 000 ! prince de

1292 qui *orne* ses 1293 qui *pourvoit* à 1305 libertinage. *La* misère 1308 qu'il *paye* seul 1312 476,294,000 ! <chronique du 2 septembre 1882> *Quelques* chiffres *maintenant* : // État

161. Se rapporte à la secte des spagiristes, médecins qui prétendaient se rendre compte de tous les phénomènes de la vie et de la santé à l'aide de théories chimiques. Ce paragraphe et les deux suivants proviennent d'H. Taine, *op. cit.*, t. I, p. 122-123 : « graveurs, *médaillistes, géographes, relieurs,* imprimeurs ».

162. Ce paragraphe et le suivant proviennent d'H. Taine, *op. cit.*, t. I, p. 455.

Conti, 120 000 ! comte de [La] Marche, 120 000 ! douairière de Conti, 120 000 ! duc de Panthièvre, 100 000 ! princesse de Lamballe, 100 000 ! duchesse de Bourbon, 100 000 ! (Archives nationales[163].)

Soit, 1 420 000 livres !

Rien que $284 000 de notre argent pour les menus plaisirs de la famille d'un homme qui consommait déjà tant de millions à l'État.

Dès six ou sept ans, les enfants étaient dotés.

Ils n'avaient pas assez de leurs palais, de leurs trésors, de leurs revenus fabuleux amassés par le travail du peuple, de l'immense armée de serviteurs qui les entouraient, tous payés par l'État, des sommes énormes que tout cela coûtait, il leur fallait encore des centaines de mille dollars de gratifications annuelles pour payer leurs joujoux !

Faut-il s'étonner si, après cela, les paysans vivaient de racines et d'herbe des champs ?

Enfin, le peuple, poussé à bout, a exigé des réformes.

On les lui a refusées[164] :

Alors, il s'est révolté !

On a appelé les armes de l'étranger contre lui :

Alors il a coupé des têtes !

Eh bien, après ?

Il a été trop loin, dit-on.

1322 nationales, *0;710bis* <ital.>). // Soit 1333 joujoux ! // *Et l'on voudrait ramener les beaux jours de cette marmaille. // Merci ! les Français ne sont pas si bêtes ! Ça coûte trop cher pour les chasser. // Le général de Charette y trouverait son compte, sans doute. // Mais la France* <chronique du 26 août 1882> Faut-il 1334 si *au milieu des profusions de Versailles le peuple vivait* de racines et *de l'*herbe des champs ? <interruption> Enfin

163. Même source pour ce paragraphe et le précédent, t. I, p. 146-147, n. 1. Fréchette double toutes les sommes.

164. En 1789, Louis XVI refusa de ratifier l'abolition des privilèges et la Déclaration des droits de l'homme, comme le lui demandait l'Assemblée nationale.

C'est vrai ; mais à qui la faute[165] ?

En tout cas, voici ce qui en est résulté. C'est Montalembert, le grand catholique, qui parle :

> Notre société bourgeoise et *libérale, sortie de la révolution,* et façonnée par trente-cinq années de liberté régulière, malgré ses misères, ses mécomptes, ses éclipses et ses inconséquences, a mieux valu que la société française il y a cinquante ans. *Un honnête homme, un homme d'honneur, et un bon chrétien a dû s'y trouver plus à l'aise et marcher la tête plus haute*[166].

VIII

Ce qui me reste à dire est bien peu de chose.

Nous touchons presque à notre temps, et l'histoire des derniers monarques qui ont gouverné la France est présente à l'esprit de tous. Quelques lignes suffiront pour chacun d'eux.

Louis XVI[167], mal entouré, mal conseillé, caractère faible et bonasse, trahit la France dans les intérêts de sa couronne, et paya de sa tête les infamies de ses ancêtres, après avoir vu sa femme[168] scandaliser Paris par ses intrigues, et son frère, qui

1345 parle : // <chronique du 2 septembre 1882> Notre 1351 haute. (*MONTALEMBERT*). <chronique du 3 février 1883> *Je clos aujourd'hui ma petite histoire des rois de France. Ce qui en reste est tellement connu qu'il est inutile d'en parler ; – je ne mentionne que pour la forme.* // Louis XVI *a payé pour* les 1359 ancêtres *et les* intrigues *de sa femme.* // Napoléon Ier

165. « Si la Révolution a commis des crimes, c'est la royauté qui a provoqué des représailles, et ce sont les rois qui au fond sont les vrais coupables ! » (Cyprien, « Chronique », *Pat*, 3 février 1883).

166. Cette citation de Montalembert (à propos des *Mémoires* de Saint-Simon) provient, comme l'ont signalé Héraclite (« La défense de Cyprien », *CC*, 16 octobre 1882, p. 2) et Chapman (*le Lauréat*, p. 273), de Larousse (*GDU*, t. XI, p. 425) : « française *d'*il y a *cent* cinquante ».

167. Louis XVI, né en 1754, troisième des cinq fils du dauphin Louis de France (fils de Louis XV) et de Marie-Josèphe de Saxe, roi de France (1774), puis roi des Français (1791), fut suspendu le 10 août 1792 et détrôné le 21 septembre 1792. Condamné à mort par un vote de la Convention, il fut guillotiné à Paris, place de la Révolution, le 21 janvier 1793. Voir Lavicomterie, *op. cit.*, p. 372.

168. Marie-Antoinette-Josèphe-Jeanne de Lorraine (1755–1793), fille de François Ier, empereur d'Autriche, et de Marie-Thérèse, reine de Bohême et

fut plus tard Louis XVIII, essayer d'introduire sous son toit le déshonneur et l'inceste[169].

IX

Napoléon Ier est venu après.

La république avait annexé à la France, vingt-six nouveaux départements, avec 9 000 000 d'habitants ; Napoléon lui a tout fait perdre, après avoir fait tuer cinq millions d'hommes.

Par la faute de cet ambitieux, la France dut renoncer non seulement à ce que la république lui avait donné, mais elle perdit encore Landau, Philippeville, Marienbourg[170], et notre sœur, la Louisiane, qui fut vendue *pour douze millions*[171] ! !

Il le reconnaît lui-même, à Fontainebleau, au moment de partir pour l'île d'Elbe. L'histoire a enregistré ses paroles :

> La France sans frontières, dit-il, quand elle en avait de si belles ! C'est ce qu'il y a de plus poignant dans les humiliations qui s'accumulent sur ma tête. La laisser si petite après l'avoir reçue si grande[172] !

1371 millions ! ! <interruption> // *On* sait *les persécutions qu'il* fit <l. 1379> 1377 grande ! // <reprise> Quant

---

de Hongrie. Hostile aux idées des philosophes et à la monarchie constitutionnelle, elle fut accusée de complot avec l'étranger et se vit l'objet de calomnies ; enfermée au Temple après le 10 août 1792, transférée à la Conciergerie le 2 août 1793 et jugée par le Tribunal révolutionnaire, qui la condamna à mort, elle périt sur l'échafaud le 16 octobre 1793.

169. Voir Mme Robert, *op. cit.*, p. 440-441.

170. Par le second traité de Paris (20 novembre 1815), la France dut céder la Savoie ainsi que quatre places fortes du Nord-Est : Sarrelouis et Landau (villes d'Allemagne occidentale), Philippeville et Marienbourg (villes de Belgique).

171. En 1803, la France vendit la Louisiane aux États-Unis pour la somme de quatre-vingts millions de francs (voir *GDU*, t. X, p. 726).

172. Autre version des paroles de Napoléon à son ministre des Affaires étrangères, le marquis de Caulaincourt : « Je songe à la France qu'il est affreux de laisser dans cet état, sans frontières, quand elle en avait de si belles ! C'est là [...] ce qu'il y a de plus poignant dans les humiliations qui s'accumulent sur ma tête. Cette France, que je voulais si grande, la laisser si petite !... » (A. Thiers, *Histoire de l'Empire*, t. IV, Paris, Furne, Jouvet et Cie, 1879, p. 107).

Quant à ce qui est de la religion, on sait ce que le tyran corse fit subir au pape pour le forcer de consentir à son divorce avec Joséphine[173].

X

Après Napoléon, vint Louis XVIII[174], qui, comme je l'ai dit plus haut, avait essayé de déshonorer Marie-Antoinette, sa belle-sœur.

Louis XVI disait de lui : « Mon frère veut trôner ! »

Il trôna ; mais par la vertu des baïonnettes étrangères.

Son règne fut l'abaissement de la France sous toutes ses formes.

Il avait pour principale maîtresse Mme du Cayla[175]. Quelques journaux ont voulu réhabiliter cette femme[176].

C'était la fille d'un avocat, séparée de son mari par les tribunaux. Pendant plusieurs années, elle accapare tous les moments et toutes les bonnes grâces du roi, distribue les faveurs, les emplois, le patronage public ; le monarque la comble de cadeaux et de richesses ; il lui donne le château de Saint-Ouen

1379 pape. // Après *lui vinrent Louis XVIII, qui régna* par la *grâce* des baïonnettes étrangères. <chronique du 21 octobre 1882> A Mme du Cayla *maintenant. Celle-ci vaut les deux autres* <Mme de Maintenon et Mme de Montespan> *ensemble.* // C'était la <l. 1391> 1391 par *la cour, qui* accapare 1394 public, *que* le monarque comble 1395 richesses, *à qui* il donne

173. Marie-Josèphe-Rose Tascher de La Pagerie (1763–1814), veuve du vicomte Alexandre de Beauharnais (mort guillotiné en 1794). Elle épousa en 1796 Napoléon Buonaparte, alors général en chef de l'armée de l'Intérieur. Ne pouvant avoir d'enfant, elle dut consentir au divorce le 15 décembre 1809, divorce que Napoléon fit entériner par le Sénat et par l'Officialité de Paris le 12 janvier 1810, mais que Pie VII (1740–1823), alors son prisonnier à Fontainebleau, ne voulut jamais approuver.

174. Louis XVIII (1755–1824), fils du dauphin Louis et de Marie-Josèphe de Saxe, comte de Provence, roi de France (1814), épousa Joséphine de Savoie en 1771.

175. Zoé Talon, comtesse du Cayla (1784–1850), fille du lieutenant civil au Châtelet, fut sous la Révolution l'un des agents secrets du comte de Provence qui, devenu roi, la gratifia de dons immenses.

176. *Le Courrier du Canada* et *la Vérité* du 5 août 1882 présentèrent Mme du Cayla comme « la spirituelle amie de Louis XVIII » (Héraclite, « Le citoyen Cyprien Fréchette », p. 2).

et cent propriétés importantes... et elle ne permettait au petit-fils de Louis XV, à l'incestueux Louis XVIII, suivant les historiens cléricaux, que *d'aspirer une prise de tabac placée sur sa gorge nue*[177] !

Les bonnes âmes qui le croient sont bien heureuses !

Si l'on veut connaître maintenant les idées libérales qu'entretenait ce bon roi, qu'on lise ceci ; c'est extrait d'un message qu'il adressait au parlement, en 1816 :

> *Le roi n'est comptable qu'à Dieu* ; toute doctrine qui prétend qu'il est loisible de secouer le joug de leur obéissance, *sous quelque cause que ce soit*, est IMPIE (!), détestable, et contre le rétablissement de l'état de la France[178].

Quand ce saint monarque mourut, son corps était devenu un objet d'horreur tel, que, suivant M^me^ Adélaïde[179], les membres de la famille royale ne purent se décider à lui baiser la main, suivant l'étiquette ordinaire[180].

XI

Après lui, vint son frère, Charles X[181], qui exila les jésuites, et inventa la fameuse loi sur l'éducation, qui a tant fait crier nos cléricaux.

1396 et *qui* ne 1397 historiens *programmeux*, que 1399 nue ! // *Trois saintes femmes, pas vrai ? // Sais pas mais suis d'avis que nos femmes de roturiers n'en feraient pas cent fois plus sans se compromettre un brin. // En tout cas, si tous nos Héraclites de Montréal et de Québec, voire même de Trois-Rivières sont disposés d'en laisser faire autant à leurs femmes, c'est que leur front est fait pour porter, dès ce monde, la couronne des prédestinés.* <chronique du 23 septembre 1882> *L'avant-dernier roi légitime de la France, Louis XVIII, disait* en 1816, *dans* un message au parlement : Le <l. 1404> 1407 France. // *Restaurons bien vite un si beau régime ; ne serait-ce que pour faire plaisir au grand vicaire* <F.-X.-A. Trudel>, *à Pistolet Tardivel et à Charles Thibault !* <chronique du 20 janvier 1883> *Louis XVIII, dont le* corps 1411 ordinaire. <chronique du 3 février 1883> Après lui *vinrent Louis XVIII, qui régna par la grâce des baïonnettes étrangères, et* Charles X 1415 nos *saints programmeux.* // Si

---

177. Voir *GDU*, t. III, p. 655.

178. Voir *GDU*, t. XIII, p. 1298.

179. Marie-Adélaïde de France, dite M^me^ Adélaïde (1732–1800), sixième enfant et quatrième fille de Louis XV et de Marie Leszczynska.

180. Voir *GDU*, t. X, p. 717 ; J. Lucas-Dubreton, *Louis XVIII*, Paris, Albin-Michel, 1925, p. 246.

181. Charles X (1757–1846), fils du dauphin Louis et de Marie-Josèphe de Saxe, comte d'Artois, roi de France (1824), abdiqua en 1830 en faveur de son petit-fils, le comte de Chambord, et prit le chemin de l'exil.

Si l'on croit que j'exagère, voici le texte. Je l'extrais d'un décret daté de Saint-Cloud, le 16 juin 1828.

Lisez et dites-moi si ce n'est pas textuellement l'art. 7 de la loi Ferry :

> ART. 2 – À dater du 1er octobre, nul ne pourra être ou demeurer chargé soit de la direction, soit de l'enseignement, dans une des maisons d'éducation dépendantes de l'Université, ou dans une des écoles secondaires ecclésiastiques, s'il n'a affirmé, par écrit, *qu'il n'appartient à aucune congrégation religieuse non légalement établie en France*[182].

Charles X, qui était la nullité même, avait couru toutes les ruelles pour ameuter l'Europe contre sa patrie. Il méritait de régner.

C'était un pingre sans vergogne qui ne rougit pas de vendre à des juifs l'épée que Catherine de Russie[183] lui avait donnée pour reconquérir un royaume.

Le général de Charette écrivait un jour à Louis XVIII, en parlant du futur Charles X : « La lâcheté de votre frère a tout perdu[184]. »

1425 France. // *Mes amis de l'Étendard* <ital.> *devraient bien commenter cela quelque peu.* // *La* révolution de *juillet* mit <l. 1439>

---

182. Voir *supra*, p. 28, et p. 838, n. 7 ; *infra*, p. 1264. « L'ordonnance du 16 juin 1828 ne peut, quoique arbitraire, être assimilée aux décrets du 29 mars 1880. En principe, sous l'empire de la Charte [de 1814], elle était arbitraire ; en fait, elle retirait aux jésuites, sans les désigner spécialement, le droit d'enseigner ; mais elle ne prescrivait ni leur expulsion de France ni même leur dispersion. Les jésuites, en quittant leurs collèges, avaient la liberté de se retirer dans leurs résidences et d'y vivre en communauté. S'ils fermèrent quelques-unes de ces résidences, ce fut de leur propre mouvement par amour de la paix, et non par ordre de l'autorité. Celle-ci ne crocheta aucune serrure et n'enfonça aucune porte dont la serrure avait résisté aux crochets » ([anonyme], « La même comédie sous d'autres masques », *Vé*, 19 août 1882, p. 3) ; « Charles X n'a été coupable que de faiblesse, et les véritables auteurs des ordonnances de 1828, ce sont les libéraux de la Restauration, dont les clameurs ont fini par obtenir les clameurs du vieux roi » ([T. Chapais], « Le citoyen Cyprien-Fréchette », *Vé*, 5 août 1882, p. 2). Voir A. Garnier, *les Ordonnances du 16 juin 1828*, Paris, J. de Gigord, 1929, p. 74-211.

183. Catherine II la Grande (1729–1796), impératrice de Russie (1762), expédia en 1796 contre la France une escadre et une armée, sous l'autorité du maréchal Souvorov.

184. Voir *GDU*, t. III, p. 1012. Appelé par les Vendéens, le comte d'Artois venait de débarquer à l'île d'Yeu (septembre 1795) ; il fit bientôt demi-tour et se réfugia en Angleterre.

Il prit pour ministres Bourmont[185], un déserteur en face de l'ennemi, et Polignac[186], un halluciné. Puis suivirent les ordonnances de juillet[187].

C'en était trop. Charles X devait être le dernier des Bourbons. Il fut reconduit poliment à la frontière, et la révolution libérale de 1830 mit sur le trône un roi bourgeois, Louis-Philippe[188].

Dix-huit ans plus tard, on était obligé de le chasser à son tour[189].

Enfin le honteux coup d'État du 2 décembre livre la France à Napoléon III, l'assassin de Boulogne-sur-Mer[190], qui la livra à son tour au roi de Prusse[191].

Voilà !

XII

Maintenant comme il ne faut pas oublier que ces notes historiques ont été compilées principalement pour démontrer aux catholiques qu'il est faux que les rois de France aient été des enfants soumis de l'Église, récapitulons un peu, à ce point de vue.

1444 décembre *livra* la 1447 Voilà ! // *Maintenant il y a encore des bonnes âmes qui voudraient ressusciter toute cette popotte-là ! // Sous le prétexte que la France n'est pas heureuse. // Elle a beau le proclamer à toutes les élections par des majorités énormes. // Elle n'est pas heureuse. // Il lui faudrait un bon monarque. // Eh bien merci !* <chronique du 27 janvier 1883 ; l. 1454-1492: version remaniée du texte de *la Patrie*> Maintenant

185. Le comte de Bourmont (1773–1846), général de division, abandonna l'armée napoléonienne à la veille de la seconde bataille de Fleurus (14 juin 1815) et alla rejoindre Louis XVIII à Gand.

186. Auguste-Jules-Armand-Marie, comte, puis prince de Polignac (1780–1847), fut appelé par Charles X au ministère des Affaires étrangères (8 août 1829), puis à la présidence du Conseil (17 novembre 1829).

187. La politique intérieure du prince de Polignac aboutit aux quatre ordonnances du 26 juillet 1830, en violation de la Charte de 1814 : suspension de la liberté de la presse, réforme du système électoral, dissolution de la Chambre des députés, tenue de nouvelles élections.

188. Louis-Philippe Ier (1773–1850), fils de Philippe-Égalité et de Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre, duc de Valois et de Chartres, duc d'Orléans à la mort de son père (1793), roi des Français (1830–1848).

189. Voir *GDU*, t. X, p. 720.

190. Voir *supra*, p. 182, n. 34.

191. Guillaume Ier (1797–1888), roi de Prusse (1861).

Ont été excommuniés, Caribert, Robert, Philippe Ier, Philippe-Auguste, Philippe IV et Henri III, Philippe Ier l'a été six fois à lui seul !

Clodomir a fait mourir saint Sigismond dans un puits avec sa femme et ses enfants !

Chilpéric fit exiler l'évêque de Rouen !

Frédégonde fit massacrer saint Prétextat au pied de l'autel, et essaya d'en faire autant à l'évêque de Bayeux !

Brunehaut fit chasser de France saint Colomban, et lapider saint Didier, évêque de Vienne.

Dagobert Ier persécuta et exila saint Pépin de Landen, bannit saint Amand, l'apôtre des Pays-Bas, chassa saint Arnould, évêque de Metz, et confisqua à son profit personnel la moitié des biens des couvents, monastères et autres institutions religieuses !

Charlemagne, au concile de Francfort, fit condamner le culte des images autorisé par la cour de Rome !

Louis le Débonnaire fit crever les yeux à deux évêques !

Judith, sa femme, en fit assassiner un autre !

La reine Constance fit rôtir son confesseur dans une chaumière[192], après lui avoir crevé les yeux de ses propres mains !

Philippe IV persécuta le clergé, fit saisir les décimes du pape, fit brûler la bulle *Ausculta fili* par la main du bourreau, et fit arrêter le Saint-Père Boniface VIII, qui en mourut !

Louis le Hutin fit pendre un frère prêcheur !

Isabeau de Bavière, épouse de Charles VI, fit égorger, en un jour, les archevêques de Paris, de Reims et de Tours, les évêques d'Évreux, de Senlis, de Laon, de Saintes, de Lisieux et de Coutances, ainsi que les abbés de Saint-Denis, de Saint-Corneille et de Compiègne !

Louis XI fit mourir l'évêque de Verdun dans une oubliette de la Bastille, et garda le cardinal Balue onze ans enfermé dans une cage de fer !

192. Texte de base : *chaudière*. Nous corrigeons d'après Mme Robert, *op. cit.*, p. 74.

Henri III fit assassiner le cardinal de Guise, archevêque de Lyon, fit mourir à la Bastille l'abbé de Rosières, archidiacre de Toul, ainsi que l'abbé Poncet !

Henri IV fit mourir un cardinal en prison, expulsa les jésuites de France, et fit pendre le R. P. Guignard !

Napoléon Ier mit un pape en captivité !

Charles X exila les jésuites !

Et Louis-Philippe conseilla à ses ministres d'en faire autant !

Si l'on appelle cela protéger l'Église, le clergé et les communautés religieuses, on n'est pas difficile.

XIII

Et pense-t-on que c'est seulement en France que la presque totalité des rois ont été des monstres de cruauté, des bourreaux atroces[193] ?

Hélas, non !

Les annales du monde entier ne sont qu'une nomenclature horrible des crimes commis par ces êtres placés au-dessus des lois et de l'humanité, qu'on appelle rois et empereurs.

Feuilletez un peu avec moi ; que trouvez-vous ?

Un Néron, tuant sa propre mère !

Un Valentinien[194], gardant auprès de sa chambre à coucher deux ourses féroces qu'il nourrissait de chair humaine vivante !

1492 jésuites *à son tour, et inventa la loi Ferry ! // Car enfin le drapeau blanc fleurdelysé représente tout cela ! // Peut-on afficher plus ouvertement son mépris pour notre sainte mère l'Église ? // C'est révoltant !* <chronique du 3 février 1883> Et

193. Cyprien avait déjà fourni une liste de crimes perpétrés par des monarques du monde entier (voir « Chronique », *Pat*, 22 juillet 1882, p. 2). À cette liste, Héraclite avait opposé celle de méfaits commis par des régimes républicains au cours de l'histoire (voir « Le citoyen Cyprien Fréchette », *Vé* et *CC*, 5 août 1882, p. 2) et celle des abus des républiques françaises de 1793, 1848 et 1870 (voir « Les incartades de *la Patrie* », *CC*, 23 et 26 et 28 septembre 1882, p. 2).

194. Flavius Valentinianus, ou Valentinien Ier (321–375), empereur romain (364), avait fait placer auprès de sa chambre les cages de deux énormes

Un Domitien[195], comptant les soupirs de ceux qu'il faisait égorger par curiosité !

Un Caligula[196], assistant impassible au meurtre de sa mère et de ses deux frères, et faisant jeter à la mer des centaines de personnes pour s'amuser de leurs cris !

Justinien Rhinotmète[197], faisant couper le nez à ceux qui avaient le malheur de lui déplaire !

Vitiza[198], tuant Favila d'un coup de bâton pour posséder sa femme, et faisant crever les yeux à Théodefredo !

Christine de Suède[199], faisant poignarder son amant Monaldeschi, sous ses yeux, à Fontainebleau !

Mathias le Sanguinaire, faisant arracher la langue à son père !

1518 déplaire ! // Christine

ourses féroces, *Innocence* et *Mica aurea*, et « se plaisait à leur voir déchirer et dévorer les membres palpitants des malfaiteurs qu'on abandonnait à leur rage » (E. Gibbon, *Histoire de la décadence et de la chute de l'Empire romain*, t. V, Paris, Maradan, p. 39).

195. Titus Flavius Domitianus, ou Domitien (51–96), empereur romain (80). « Néron, dit Tacite, ordonna des crimes et n'en fut pas spectateur ; plus misérables sous Domitien, le premier de nos maux était de le voir et d'en être vus, quand tous nos soupirs étaient comptés, quand son visage féroce, couvert de cette rougeur dont il s'armait contre la honte, observait la pâleur de tant d'infortunés » (Tacite, *Vie de Cnaeus Julius Agricola*, cité par S. Gsell, *Essai sur le règne de l'empereur Domitien*, Paris, Thorin et fils, 1894, p. 273).

196. Caius Caesar Augustus Germanicus, ou Caligula (12–41), empereur romain (37). Selon Suétone, il aurait fait mettre à mort l'empereur Tibère, présumé assassin de ses frères, Néron et Drusus. Quant à sa mère, Agrippine l'Aînée, elle mourut, en l'an 33, dans l'île de Pandataria où l'avait exilée Tibère.

197. Justinien II Rhinotmète (659–711), empereur d'Orient (685), fut renversé en 695 par une révolution militaire conduite par le général Léontius : on lui coupa le nez (« rhinotmète » : au nez coupé) et on l'exila. Il reprit le pouvoir en 705. Son père, Constantin IV Pogonat, avait ainsi mutilé ses frères, Héraclius et Tibère, qui lui réclamaient le partage de la souveraineté (voir E. Gibbon, *op. cit.*, t. IX, p. 169).

198. Vitiza, ou Wittiza († v. 710), roi des Wisigoths d'Espagne (701), réprima par la violence plusieurs révoltes. Favila († 739), second roi des Asturies et de Léon, lui survécut ; il fit arracher les yeux au duc de Cordoue, Théodred, dont le fils, Rodéric ou Rodrigue, le renversa.

199. Christine (1626–1689), reine de Suède (1644), abdiqua en 1654 en faveur de son cousin Charles X Gustave. Elle fit poignarder par un rival son favori, Giovanni, marquis de Monaldeschi († 1657), dans la galerie des Cerfs du château de Fontainebleau.

Mézence[200], faisant pourrir des vivants attachés à des cadavres !

Amurat[201], faisant massacrer ses cinq frères !

Achmet, égorgeant sa femme avec ses dents !

Périandre[202], tuant la sienne à coups de pieds !

Charles III, faisant boucher la brèche d'une digue avec des têtes coupées !

Et cette reine d'Espagne, dont j'oublie le nom, faisant décapiter un jeune homme qui refusait d'être son amant !

Sélim le Féroce[203], empoisonnant son père, ses frères et ses neveux !

Cosme de Médicis[204], se débarrassant de la même façon de sa femme et de ses deux enfants !

Gengis-Khan, faisant scier en deux ses prisonniers de guerre !

Abbas Ier, faisant arracher le sein à la femme et à la fille d'un capitaine qui l'avait trahi !

Vlad[205], qui faisait clouer les turbans sur les têtes à coups de marteau !

1529 pieds ! // Sélim

200. Mézence, roi légendaire étrusque, personnage de *l'Énéide* (livre VIII, v. 485-488) ; Virgile le donne comme despote d'une colonie lydienne.

201. Mourad, ou Amurat III († 1596), sultan des Turcs (1574), fit étrangler ses cinq frères la nuit même de son avènement, afin de prévenir les luttes pour le pouvoir au sein de sa famille.

202. Périandre, tyran de Corinthe (629–585), aurait tué à coups de pieds sa femme, Mélissa.

203. Sélim Ier le Féroce (1467–1520), sultan ottoman (1512), détrôna son père, Bajazet II, qui mourut opportunément peu après, sur la route de l'exil ; on parla d'un empoisonnement commandité par le sultan. Sélim s'empressa d'éliminer les cinq fils de ses frères morts avant la fin du règne de Bajazet et fit assassiner ses deux frères survivants, Korkoud et Achmet.

204. Cosme Ier de Médicis (1389–1464) aurait tué (en 1562) sa femme, Éléonore de Tolède, et ses deux enfants, Jean et Garcias.

205. Vlad IV Tzepesh, ou l'Empaleur († v. 1476), mieux connu sous le nom de Dracula (le Dragon), hospodar de Valachie et de Moldavie (1456–1462 et 1476). Un jour que des ambassadeurs du sultan Mahomet II refusaient d'ôter leur turban pour le saluer, il le leur fit clouer sur la tête.

Roderic, qui faisait arracher les ongles aux enfants de ses ennemis ! 1545

Alexis[206], faisant crever les yeux à son frère Isaac !

Andronic[207], faisant périr sa femme et son fils dans de l'huile bouillante !

Timour[208], qui fait égorger des enfants de cinq ans, pour prendre des bains dans leur sang ! 1550

Aureng-Zeyb[209], qui empoisonne son père, et tue ses trois frères !

Boris Godounov[210], qui en fait autant à son beau-frère, à son neveu, et au Czar, son prédécesseur !

Sapor[211], faisant couvrir de sel une femme qu'il a fait écorcher vive ! 1555

Pierre le Cruel[212], tuant son frère, sa femme, sa tante et son cousin !

1546 Isaac *II* ! // Andronic

---

206. Alexis III l'Ange ou Comnène († 1210) devint empereur de Constantinople en 1195 après avoir détrôné son frère, Isaac II l'Ange, et l'avoir fait aveugler.

207. Andronic Ier Comnène (1110–1185), empereur de Constantinople (1183).

208. Tîmûr Lenk (le Boîteux), ou Tamerlan (1336–1405), fondateur du second Empire mongol, « fit écraser sous les pieds des chevaux 1 000 enfants que les assiégés [de Siwais] lui avaient envoyés pour l'attendrir » (*GDU*, t. XIV, p. 1435).

209. Aureng-Zeyb (1619-1707), empereur mongol de l'Hindoustan, arriva au trône (1659) en faisant emprisonner son père, Chah-Djehan, et assassiner ses trois frères, Dara-Schekouh, Soudjah et Mourad-Baksch.

210. Boris Godounov (1551–1605), régent (1588) puis tsar de Russie (1598), conquit le pouvoir à la mort de son beau-frère, le tsar Fédor (Théodore) Ier Ivanovitch, au prix du meurtre de l'héritier légitime du trône, Dmitri, frère de son prédécesseur.

211. Shâhpuhr Ier, en latin Sapor († 272), roi de Perse de la dynastie des Sassanides (241), fit mourir ainsi l'empereur romain Valérien (260).

212. Pierre le Cruel (1334–1369), roi de Castille (1350), tua son frère, don Fadrique (1358), sa femme, Blanche de Bourbon (1361), sa tante, Eleonora, reine douairière d'Aragon (1359), et son cousin, don Juan (1358).

Henri de Trastamare[213], tuant son frère, et son successeur le tuant à son tour !

Hippolyte Ier[214] (*un des ancêtres de Mme de Chambord*[215] *!*), faisant, lui aussi, crever les yeux à son frère !

Richard III[216], empoisonnant son frère et sa femme, et poignardant ses deux neveux !

Michel II[217], faisant mutiler honteusement les quatre fils de son prédécesseur !

Michel IV[218], assassin de son prédécesseur Argyre !

Ramire II, encore un autre qui fait crever les yeux à son frère !

Édouard IV[219], décapitant Tudor !

1559 frère et son successeur, le

213. Henri de Trastamare (1333–1379) assassina son frère, Pierre le Cruel, et se fit proclamer roi de Castille (1369). Ce n'est pas son successeur, Juan Ier, qui l'aurait tué, mais le roi de Grenade, Mohammed V (voir *la Grande encyclopédie*, t. XIX, p. 1104).

214. Hippolyte Ier d'Este (1479–1520) fut nommé cardinal dès 1494 par le pape Alexandre VI ; « cette dignité ecclésiastique [...] ne l'empêcha ni de faire crever les yeux à son frère Jules, dont il était jaloux, ni de tirer l'épée avec succès pour la défense du duc Alphonse, son autre frère » (*GDU*, t. VII, p. 962). La maison d'Este régnait à Modène depuis 1288 ; la seigneurie fut érigée en duché en 1452.

215. Marie-Thérèse-Béatrice-Gaétane d'Este, archiduchesse d'Autriche et comtesse de Modène (1817–1886), fille aînée de François IV, duc de Modène, épousa le comte de Chambord en 1846.

216. Richard III (1452–1485), duc de Gloucester, se fit couronner roi d'Angleterre en 1483 après la mort de son frère aîné et prédécesseur, Édouard IV, dont il fit déclarer le mariage illégal. Puis il fit assassiner les deux fils de son frère, Édouard V et Richard d'York. Quant à son autre frère, Georges, duc de Clarence, il l'avait déjà fait exécuter en 1478 à la tour de Londres, en châtiment de sa trahison lors de la guerre des Deux Roses (1469).

217. Michel II le Bègue († 829), empereur de Constantinople (820). Son prédécesseur, Léon V l'Arménien, avait fait mutiler les deux fils de Michel Ier, Théophilacte et Nicolas.

218. Michel IV le Paphlagonien († 1041), empereur de Constantinople (1034). Devenu le favori de l'impératrice Zoé, il aurait empoisonné l'empereur Romain III Argyre à l'instigation de sa maîtresse et de son propre frère, l'eunuque Jean Orphanotrophe.

219. Édouard IV (1442–1483), roi d'Angleterre (1461), fit décapiter en 1461 l'époux clandestin de la reine douairière Catherine de Valois, veuve d'Henri V, Owen-Meredith Tudor, qui avait pris le parti de Lancastre dans la guerre des Deux Roses.

Henri VIII, qui, à part ses femmes, fait exécuter *soixante mille* personnes, pendant son règne[220] !

Mainfroi le Noir[221], empoisonnant Conrad IV !

Ethelred II[222], qui fait en une seule nuit égorger tous les Danois qui se trouvent en Angleterre ! 1575

Ranuce Ier[223], faisant périr son fils de faim dans un cachot !

Cambyse Ier[224], faisant égorger son frère Smerdis, et enterrer vifs douze seigneurs à la fois !

L'empereur Rodolphe, faisant ouvrir les quatre veines à son fils ! 1580

Ezzelin IV[225], faisant massacrer presque toutes les familles nobles de Vérone et de Padoue !

Alexis V[226], faisant étrangler Alexis IV !

---

220. Henri VIII (1491–1547), roi d'Angleterre (1509), eut six femmes : Catherine d'Aragon, avec qui il divorça malgré l'opposition de Rome ; Anne Boleyn et Catherine Howard furent exécutées ; Jane Seymour mourut en couches ; Anne de Clèves fut répudiée ; seule la dernière, Catherine Parr, lui survécut.

221. Manfred, ou Mainfroi le Noir (1231–1266), roi de Naples et de Sicile (1258). On l'accusa d'avoir empoisonné Conrad IV (1228–1254), empereur germanique (1237).

222. Ethelred II (v. 965–1016), roi d'Angleterre (978), fit massacrer les Danois d'Angleterre en l'an 1003.

223. Ranuccio, ou Ranuce Ier, fils aîné d'Alexandre Farnèse.

224. Cambyse II († 522), fils et successeur de Cyrus le Grand, roi de Perse (529), assassina sa sœur Roxane et fit égorger son frère cadet, Bardiya (ou Smerdis). « [...] un autre jour il s'en prit sans motif valable à douze Perses du plus haut rang, qu'il fit enterrer vivants, la tête en bas » (Hérodote, *l'Enquête*, dans *Historiens grecs*, t. I, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1964, p. 234).

225. Ezzelino, ou Ezzelin IV le Tyran (1194–1259), podestat de Vicence. Après s'être emparé de Padoue, dont il fit sa capitale (1237), il partit à la conquête de tout le Nord-Est de l'Italie. Le massacre des familles nobles de Vérone et de Padoue lui valut le surnom de « Féroce ».

226. Alexis V Doukas (v. 1183–1204), surnommé Murzuphle, empereur byzantin durant trois ou quatre mois en 1204, s'empara du trône par le meurtre d'Alexis IV ; il fut à son tour étranglé par les Croisés.

Bardas[227], faisant mourir le patriarche de Constantinople dans une oubliette !

Ivan III[228], faisant immoler son fils aîné dans un cachot, et tuant le cadet d'un coup de hache !

Michel III[229], arrêtant la procession du Saint-Sacrement par des spectacles révoltants d'obscénité !

Héliodore[230], volant les vases sacrés !

Alaric[231], faisant saccager Rome !

Omar[232], brûlant la bibliothèque d'Alexandrie !

Sibylle[233], qui empoisonne son fils pour donner le trône de Jérusalem à son second mari !

Astarbé[234], qui empoisonne son mari, et l'achève en l'étranglant !

---

227. Bardas († 866), frère de l'impératrice Théodora, patrice de Constantinolple. Devenu seul maître de l'empire, il fit déposer et mettre dans un cachot le patriarche de Constantinople, saint Ignace, qui s'opposait à son ambition, pour le remplacer par Photius Ier (858).

228. Ivan III Vassiliévitch (1440–1505), grand-prince de Moscou et de toute la Russie (1462). C'est Ivan IV le Terrible (1530–1584) qui tua son fils aîné d'un coup de bâton (1581).

229. Michel III l'Ivrogne (839-867), empereur de Constantinople (842). « Un jour de grande fête, l'empereur, ses [métropolitains] et ses bouffons, courant les rues montés sur des ânes, rencontrèrent le vénérable patriarche à la tête de son clergé, et par leurs acclamations licencieuses et leurs gestes obscènes, déconcertèrent la gravité de cette procession chrétienne » (E. Gibbon, *Histoire de la décadence*, t. IX, p. 205).

230. Héliodore († 175 av. J.-C.), Premier ministre de Séleucos IV Philopator, roi de Syrie. Voir II *Macchabées*, III, 1-40.

231. Alaric Ier (v. 370–410), roi des Wisigoths (395). Le 24 août 410, il parvint à s'emparer de Rome au cours de sa seconde tentative d'invasion de l'empire d'Occident.

232. Omar Ier, ou Abou Hafsah ibn el-Khattab (581–644), deuxième calife des musulmans après Mahomet. On lui impute l'incendie en 641 de ce qui restait de la bibliothèque d'Alexandrie – brûlée en 47, reconstituée, puis de nouveau détruite (en 390).

233. Sibylle d'Anjou (1150–1190), reine de Jérusalem (1186–1187). De son mariage avec Guillaume V de Montferrat, elle eut un fils, Baudouin V. Devenue veuve, elle épousa en 1180 Gui de Lusignan, qu'elle voulut faire roi de Jérusalem au détriment de son fils.

234. Astarbé, héroïne de Fénelon (voir *les Aventures de Télémaque*, livre VII).

Attila[235], fratricide, qui se fait appeler le *Fléau de Dieu* !

Genséric[236], qui se fait nommer la *Colère du Très-Haut* !

Et ceux dont les surnoms seuls donnent une idée des crimes et des vices :

Charles le *Mauvais* ! Jean le *Mauvais* ! Jean le *Barbare* ! Dimitri le *Terrible* ! Sélim l'*Ivrogne* ! Philippe le *Démon du Midi*[237] !

Quand on songe que Dagobert Ier et Jean II s'appelaient le *Bon*, Louis Ier le *Débonnaire*, Robert Ier le *Pieux*, Philippe II *Auguste*, Charles V le *Sage*, Louis XIII le *Juste*, et Louis XV le BIEN-AIMÉ, on peut juger de ceux qui se nomment le *Mauvais*, le *Cruel*, le *Barbare*, le *Terrible*, l'*Ivrogne*, le *Sanguinaire* et le *Féroce* !

Et ceux qu'il suffit d'indiquer :

Les Héliogabale, les Tibère, les Claude, les Dioclétien, les Justinien Ier, les Valens, les Julien[238], les Hildebrand, les Guy le Baveux, les Phocas, les Didier, les Caballin, les Macbeth, les Osman, les Rathbert, les Ramsès, les Sanche IV, les Darius, les

1610 suffit *de nommer* : // Les 1612 Julien, *les Vitiza,* les Hildebrand

235. Attila (v. 395–453), roi des Huns (433). On le disait « né pour effrayer la terre, ébranler les empires, et porter d'une extrémité du monde à l'autre les foudres de la colère divine. Aussi toutes les nations se sont-elles accordées à lui donner le titre funeste de *fléau de Dieu* » (C. Le Beau, *Histoire du Bas-Empire*, t. III, Paris, Ledoux et Tenré, 1819, p. 459 et 460).

236. Genséric (v. 400–477), premier roi vandale d'Afrique (428), ravagea l'Afrique romaine, les îles de la Méditerranée, les côtes de l'Italie, prit et pilla Rome (455), dévasta la Grèce et la Dalmatie.

237. Dimitri (ou Dmitri) Ier Alexandrovitch, dit le Terrible, régna en Russie de 1276 à 1294. Sélim II l'Ivrogne (1524–1574), sultan ottoman (1566). Philippe II, fils de Charles-Quint (voir *GDU*, t. XII, p. 811).

238. Suite d'empereurs romains : Sextus Varius Avitius Bassianus, dit Héliogabale, ou Éliogabale (204–222), en 218 ; Tiberius Claudius Nero, ou Tibère Ier (42 av. J.-C.–37 après), en 14 ; Tiberius Claudius Nero Drusus, ou Claude Ier (10 av. J.-C.–54 après), en 41 ; Caius Aurelius Valerianus Diocles, dit Diocletianus, ou Dioclétien (245–v. 313), de 284 à 305 ; Flavius Petrus Sabbatius Justinianus, ou Justinien Ier (482–565), en 527 ; Flavius Valens (328–378), en 364 ; Flavius Claudius Julianus, dit Julien l'Apostat (331–363), en 361.

Vitelius[239], et tant d'autres monstres qu'il serait trop long même d'énumérer !

XIV

Donc, depuis un temps immémorial, et dans tous les pays du monde réputés civilisés, la pauvre humanité a pleuré, gémi et saigné sous le talon de ces abominables tyrans. Et quand un peuple comme la France essaie de secouer le joug, c'est au nom du Dieu de paix et d'amour qu'on voudrait la ramener en arrière !

C'est avec cette abominable cause de la royauté que l'on voudrait identifier la religion !

Je ne prétends point que les républicains soient impeccables ; mais, sous une république, le crime se punit, ou au moins peut se punir, tandis que sous les saints rois de l'ancien régime, il restait non seulement impuni, mais encore on l'honorait ; et non seulement on l'honorait, mais la nation se ruinait pour le payer de son sang et de son argent.

Avec une république, on peut toujours mettre au pouvoir d'honnêtes gens, si l'on veut ; tandis qu'avec une monarchie,

---

1616 d'énumérer ! // *Si quelque idiot s'imagine que j'ai pris cette liste-là toute faite quelque part, qu'il cherche ! Il faut bien une occupation quelconque pour ces pauvres déshérités.* // Donc 1620 abominables *tyrants ; et* quand 1621 joug, *ce serait* au 1623 arrière. *Allons donc ! // Nous vous l'avons dit, à vous qui êtes toujours prêts à attaquer la république, vous vous engagez sur un mauvais terrain. // Vous avez voulu provoquer la discussion ; vous l'avez eue. // Osez donc parler des fautes de la république maintenant, vous les partisans ou du moins les palliateurs de toutes ces abominations ! // Si la révolution a commis des crimes, c'est la royauté qui a provoqué des représailles, et ce sont les rois qui au fond sont les vrais coupables ! // Maintenant j'ai fini, et je passe la plume aux autres.* <chronique du 9 septembre 1882> *Un fin-fin* <voir Appendice I, p. 1244> *Du reste, je* ne prétends 1626 impeccables, *seulement,* sous 1630 pour payer *pour* de

239. Hildebrand († 744), roi des Lombards (736) ; Phocas († 604), empereur byzantin (602) ; Didier († v. 775), duc d'Istries, dernier roi des Lombards (756–774) ; Macbeth († 1057), roi d'Écosse (1040) ; le nom Osman, ou Osthman, fut porté par des sultans ottomans (1259–1757) ; le nom Ramsès fut porté par des pharaons égyptiens (1314–1085 av. J.-C.) ; Sanche IV le Brave (1257–1295), roi de Castille et de Léon (1284) ; le nom Darius, ou Darios, fut porté par des rois de Perse (522–330 av. J.-C.) ; Aulus Vitellius (15–69), empereur romain pour la Germanie (69), qui, traversant le champ de bataille de Bédriac, à l'est de Crémone (Gaule cisalpine), se serait écrié : « Le cadavre d'un ennemi sent toujours bon. »

comme celle dont j'ai fait l'historique, il faut subir quand même la sottise, la cruauté, les crimes et les persécutions de celui que le hasard a fait votre maître.

Et l'Histoire est là pour prouver qu'avec ce système, il est presque impossible qu'un roi ne soit pas un odieux tyran. Son éducation, son pouvoir, son entourage, sa position d'homme au-dessus des lois, tout conspire à en faire un bourreau de l'humanité, et le fléau de la nation qu'il gouverne.

On est toujours à vanter l'ancien régime au nom de la religion : j'ai montré ce qu'il était, voilà tout.

C'est en même temps une leçon que je donne à ceux d'entre nous, qui prouvent, par leurs sympathies pour les réactionnaires français, qu'ils sont incapables d'apprécier les libertés constitutionnelles dont nous jouissons sous notre système *républicain*.

Qu'on ne soit pas surpris du mot. Je le répète : sous notre système *républicain*. Car, au Canada, on aura beau dire et beau faire, nous avons une *république*, qu'on le veuille ou non[240] !

La seule différence entre notre république et les autres, c'est que ces dernières élisent leur président, et qu'ici c'est l'Angleterre qui nous l'envoie.

Et cette différence disparaîtra avant peu, en dépit de tous nos chambordistes et de tous nos admirateurs du drapeau blanc[241], qui a eu ses jours de gloire, mais qui est, à notre époque, l'emblème de l'asservissement moral et politique.

Un révoltant anachronisme.

Je suis bien sûr qu'il n'y a pas un seul de mes lecteurs qui se demandera maintenant pourquoi nos ancêtres quittaient le beau pays de France pour venir coloniser le Canada, au risque de se faire scalper et manger par les Iroquois.

1634 dont *je fais* l'historique 1659 anachronisme. <chronique du 3 février 1883> Je

240. Selon Fréchette, l'appartenance à un régime de monarchie constitutionnelle fait du Canada une république.

241. Le drapeau blanc, drapeau de la maison et du régiment du roi, ne devint un symbole monarchique qu'en 1814. C'était à l'origine la cornette blanche de la compagnie Colonelle des gardes du corps d'Henri IV.

Page laissée blanche

[Chapitre III]

VIVE LA RÉPUBLIQUE !

Quelques années avant 1890, Léon XIII a entrepris de promouvoir le ralliement des catholiques français au gouvernement de la III^e^ République. Cette politique connaît son coup d'éclat avec le toast que prononce à Alger, le 12 novembre 1890, le cardinal Lavigerie : puisque aux élections de 1889 « la volonté [du] peuple s'est nettement affirmée » une fois de plus en faveur de la république, il estime que les catholiques se doivent d'adhérer, « sans arrière-pensée, à cette forme de gouvernement ». Cette déclaration jette la consternation chez les catholiques de France ; on va jusqu'à parler de capitulation du catholicisme devant la franc-maçonnerie. En dépit des critiques, le pape maintient le cap sur ses objectifs, comme le confirme l'encyclique du 16 février 1892, Au milieu des sollicitudes [de l'Église universelle]. *S'il entraîne à sa suite nombre de catholiques, il ne peut briser l'opposition de quelques réfractaires, qui appréhendent l'échec de cette politique. Au Québec, la presque totalité de la population partage ces craintes. Mais les libéraux jubilent.*

Ce n'est plus moi qui jette ce cri longtemps abhorré dans notre pays où tant de bonnes âmes non seulement réclament le monopole de la religion, mais encore ont la prétention de couler celle-ci au moule de leur petite cervelle et de leurs vastes préjugés.

Ce n'est pas moi qui lance cette acclamation blasphématoire à l'adresse du *gouvernement de scélérats*, du *gouvernement impie*, du *gouvernement pourri* que s'est donné la France *déchue*.

Ce cri de « Vive la république ! », qui naguère soulevait contre moi tant de haines et tant de rage chez nos porte-plume

TEXTE DE BASE ET VARIANTES : « Vive la République ! », *la Patrie*, 10 mars 1894, p. 1 (l. 1-103 et 121), et « Le 14 juillet », *le Soir*, 18 juillet 1896, p. 4 (l. 104-120), avec modifications manuscrites (ms. : vol. 3, n° 3, f. 132-135).

de l'hypocrisie, et m'attirait même les dénonciations furibondes de certains hâbleurs de hustings égarés dans la chaire de vérité, ce n'est pas moi qui le prononce aujourd'hui.

Ce n'est pas même *la Patrie*, le journal que nos saints hommes ont tant ostracisé pour ses opinions républicaines.

C'est un prêtre, une des plus fortes têtes et une des plus vaillantes figures du clergé français, – l'abbé Garnier, – qui le jette à Paris, en pleine place publique[1], uni aux cris de « Vive la France ! » et de « Vive Jésus-Christ ! »

Oui, après Léon XIII disant aux prélats français : « Votez pour la république, c'est le seul gouvernement légitime de la France[2] » ; après le cardinal Lavigerie faisant chanter « La Marseillaise », ce « chant de la canaille[3] », à ses moines blancs[4],

1. Le 27 janvier 1894, un décret de la Sacrée Congrégation des Rites avait déclaré Jeanne d'Arc vénérable, première étape en vue de la béatification. Pour célébrer l'événement dans l'esprit de la politique du ralliement de l'Église à la République, une association d'étudiants catholiques, animée par l'abbé Théodore Garnier, organisa le 4 février 1894, devant la statue de la place des Pyramides, à Paris, une manifestation civique et patriotique en faveur de « l'union nationale de toutes les forces vives du pays » ([anonyme], « À la statue de Jeanne d'Arc », *Journal des débats*, Paris, 5 février 1894, p. 2).

2. Allusion à une lettre du 3 mai 1892 que Léon XIII avait adressée aux cardinaux français, où il rappelait le message essentiel de son encyclique aux catholiques de leur pays, « Au milieu des sollicitudes [...] » (16 février 1892) : « Acceptez la République, c'est-à-dire le pouvoir constitué et existant parmi vous ; respectez-le ; soyez-lui soumis comme représentant le pouvoir venu de Dieu » ; du même coup, il les invitait à combattre toute législation « en opposition avec la loi de Dieu et de l'Église » (*Acta sanctae Sedis in compendium opportune redacta et illustrata*, Rome, Ex typographia polyglotta, S. Congr. de Propaganda Fide, t. XIV, 1891–1892, p. 644 et 645).

3. Dix ans plus tôt, alors que Fréchette venait de célébrer « La Marseillaise » comme « l'hymne glorieux » d'une « nation sublime » (*Pat*, 28 juin 1884, p. 2), François-Xavier-Anselme Trudel déclara que ce « chant féroce et sanguinaire » n'était à ses yeux que celui « de la canaille française » (« "La Marseillaise" et Gros-Jean Cyprien », *Éte*, 1er juillet 1884, p. 2). Thomas Chapais se mit lui aussi de la partie : « Nous savons [...] que l'inspiration belliqueuse de Rouget de l'Isle est devenue l'appel au carnage des sans-culottes, et le signal de ralliement des démagogues français de toutes les époques » (« "La Marseillaise" et le banquet de la Saint-Jean-Baptiste », *CC*, 3 juillet 1884, p. 2). L'expression « l'hymne de la canaille » désignant « La Marseillaise » serait de Goethe (voir une note de Baudelaire à l'article sur Théophile Gautier dans « Réflexions sur quelques-uns de mes contemporains », *Revue fantaisiste*, 15 juillet 1861).

4. Le 12 novembre 1890, à l'issue d'un déjeuner officiel qu'il avait offert à l'état-major de l'escadre française de la Méditerranée et du Levant, le cardinal

voici l'abbé Garnier qui crie : « Vive la république ! » – *la gueuse*[5] – aux échos de la place des Pyramides !

Qu'en dites-vous, saints hommes qui ne rêvez que l'exploitation de la religion au profit de toutes les politiques rétrogrades ?

Qu'en dites-vous, dénonciateurs orthodoxes ?

Qu'en dites-vous, pamphlétaires haineux qui, ne pouvant plus brûler les corps, torturez l'Écriture et les dogmes pour mieux déformer les esprits ?

Êtes-vous assez humiliés ?

Êtes-vous assez soufflétés ?

Votre ignorance et votre malhonnêteté sont-elles assez largement exhibées devant le public ?

Auriez-vous l'audace de recommencer vos diatribes ?

Oh ! non, plus un mot, les bonnes petites âmes ! pas même un acte de contrition.

Un acte de contrition, oh bien oui !

Comment s'y prendre pour dire au peuple : « Durant vingt ans, nous vous avons dit qu'un républicain est un athée, qu'un catholique ne peut en aucune façon sympathiser avec la république française ; eh bien, nous avions tort ; ceux qui avaient raison, c'était *la Patrie*, c'étaient ses écrivains ; le souverain pontife, le pape infaillible le proclame, en nous désavouant » ?

On comprend que cela n'est pas facile.

Lavigerie avait prié les catholiques français d'abandonner les partis de la monarchie et de l'empire et d'adhérer, « sans arrière-pensée », à la république. À l'arrivée de ses hôtes, il avait fait jouer « La Marseillaise », non par ses « moines blancs » (les pères Blancs), mais par la fanfare des jeunes élèves membres du Cercle apostolique du Collège de Saint-Eugène. Voir X. de Montclos, *le Toast d'Alger. Documents (1890–1891)*, Paris, E. de Boccard, 1966.

5. Ce mot de « gueuse » servant à désigner la république était très répandu en France, surtout vers 1788–1789, quand l'idée républicaine trouvait ses appuis les plus concrets chez le peuple de Paris, et sous la IIe République, quand le régime démocratique tirait sa force du Paris des « gueux » et non du Paris des « beaux quartiers ».

Aussi, je ne me suis jamais attendu à cet acte de justice. Mes illusions sur ce point ne m'ont jamais rien fait entrevoir qui s'en rapproche même un peu.

Mais revenons au discours de l'abbé Garnier.

C'est le 4 février dernier. Nous sommes, comme je l'ai donné à entendre, sur la place des Pyramides.

La nouvelle vient d'arriver que Léon XIII a déclaré Jeanne d'Arc *vénérable*, et une foule considérable s'est massée autour de la statue équestre de la sainte, prêtant une oreille attentive et surprise[6] à la voix chaude et vibrante du prêtre patriote :

> Cette manifestation, dit celui-ci, est avant tout civique et patriotique. Nous sommes ici comme citoyens et comme Français. Comme citoyen et comme Français, j'ai quatre paroles à vous dire.
>
> La première s'adresse à Jeanne d'Arc, que nous venons saluer ; son nom, son œuvre, son courage, son supplice ont fait de la Vierge de Lorraine la plus pure gloire de la France. Nous l'aimons, nous la vénérons, nous l'acclamons.
>
> Cris d'enthousiasme[7].
>
> Notre manifestation est une grande leçon de patriotisme, peut-être plus nécessaire que jamais en face des injures que les sans-patrie nous adressent chaque jour. Aussi, devant cette statue, nous crions de toute notre âme, et pour ainsi dire avec Jeanne d'Arc : Vive la France ! vive la patrie !
>
> Acclamations.
>
> Aujourd'hui la France s'est donné le gouvernement de son choix. Nous, que la foi chrétienne amène aux pieds de Jeanne d'Arc, *nous suivons la volonté du peuple* et subordonnons la question de

6. L'allocution de l'abbé Garnier aurait été reçue « avec grande faveur par les uns, par tous avec respect » ; certains se disaient tout de même surpris que l'orateur mette « en présence des antinomies considérées jusqu'ici comme irréconciliables » (G. D., « Manifestation en l'honneur de Jeanne d'Arc », *le Figaro*, 5 février 1894, p. 3). « [...] nous voudrions bien savoir ce qu'il peut y avoir de commun entre la vénérable Jeanne d'Arc qui croyait à Dieu et à ses saints, et qui a été suscitée par le ciel pour délivrer la France d'un joug honteux ; et le régime actuel, qui est athée et maçonnique, et qui n'a qu'un but : déchristianiser, c'est-à-dire perdre la France ! » ([J.-P. Tardivel], « À travers la presse canadienne », *Vé*, 10 février 1894, p. 6).

7. *Le Figaro* : « (Cris de Vive Jeanne d'Arc !) »

forme aux questions de fond ; résolus à faire disparaître toute espèce de malentendus, nous crions loyalement :

Vive la république !

Cris nombreux : « Vive la république[8] ! »

Mais nous voulons une république *libérale*, ouverte à tous et respectueuse des droits de tous. Quelle joie si bientôt notre fête nationale était attachée à la fête de Jeanne d'Arc !

Nous voulons l'union nationale de toutes les forces vives du pays, et nous la plaçons sous la direction de Celui qui fit Jeanne d'Arc, de Celui qui forma sa foi, son courage, son patriotisme, de Celui qui est et restera l'ami des Francs.

Vive Jésus-Christ !

Répétons ensemble ces quatre grandes paroles :

Vive Jeanne d'Arc !

Vive la France !

Vive la république !

Vive Jésus-Christ !

Et ces « quatre grandes paroles[9] » furent solennellement répétées par la foule.

Puis l'on déposa aux pieds de la statue de l'héroïne une couronne avec un drapeau *tricolore*[10].

Vous avez bien lu : un drapeau *tricolore* – le drapeau de la démocratie, le drapeau de la révolution[11], suivant l'expression de nos journalistes de robe courte, le drapeau de cette France « franc-maçonne », de cette France « athée, dégradée, dégénérée », de cette France devenue « la honte et la risée de

8. *Le Figaro* : « (Cris moins nombreux de : Vive la république !) »

9. G. D., *op. cit.*, p. 3.

10. « [...] un petit groupe de jeunes gens et quelques ecclésiastiques, parmi lesquels l'abbé Garnier, ont débouché par les Tuileries, portant une couronne votive et arborant un grand drapeau tricolore » ([anonyme], « À la statue de Jeanne d'Arc », *Journal des débats*, 5 février 1894, p. 2).

11. En 1789, l'Assemblée constituante remplaça le drapeau blanc de la monarchie par un drapeau national qui adoptait les couleurs bleu, blanc et rouge pour symboliser la fusion des trois ordres : noblesse, clergé, tiers état. En octobre 1873, alors qu'une crise politique secouait la France, le comte de Chambord fit échouer une restauration parce qu'il refusa d'adopter ce drapeau qui représentait à ses yeux « toute la Révolution » (voir C. et A. Ambrosi, *la France. 1870–1981*, Paris, Masson, 1981, p. 14).

l'Europe[12] », et dont, suivant l'abbé Garnier, Jésus-Christ est toujours et restera l'ami !

Il fut un temps où Beaugrand et moi, nous étions les seuls Canadiens-français qui osassent se joindre à nos compatriotes de France pour célébrer la fête officielle de la république française, l'anniversaire de la prise de la Bastille[13], l'anniversaire de l'effondrement de l'antique tyrannie sous les efforts de l'émancipation moderne[14].

Il fallait voir alors l'avalanche d'injures et d'excommunications qui nous tombait dessus le lendemain !

Nous étions deux réprouvés, ni plus ni moins.

Le 14 Juillet était la fête de la canaille, le drapeau français le drapeau de la canaille, « La Marseillaise » le chant de la canaille, etc. – style ordinaire des journaux confits en dévotion.

Les temps sont bien changés, n'est-ce pas ?

103 l'ami ! – *Deux seuls journaux* <Pour la suite du texte, voir *supra*, p. 530.>

12. Expressions coutumières à *la Vérité*, au *Courrier du Canada* et à *l'Étendard*, notamment durant la période 1882–1884 : « [...] le fiasco égyptien [...] a fait du gouvernement français la risée de l'Europe » (Héraclite, « Les incartades de *la Patrie* », *CC*, 26 septembre 1882, p. 2).

13. L'intérêt de Fréchette pour le 14 Juillet ne se dément pas durant de nombreuses années. Il considérait cette fête comme « l'une des fêtes de l'émancipation humaine » et la prise de la Bastille comme l'« un des plus grands événements des temps modernes » (*Pat*, 14 juillet 1883, p. 2), « l'un des faits modernes les plus importants au point de vue de la politique humanitaire » (« Le 14 juillet », *Pat*, 14 juillet 1884, p. 2).

14. C'est le 8 juin 1880 que le gouvernement de la III^e^ République proclama le 14 juillet fête nationale, en remplacement de la Saint-Louis (25 août) et de la fête de l'Assomption (15 août). Selon *le Courrier du Canada*, « c'est insulter la France que d'appeler la fête du 14 juillet une fête nationale et militaire » ([anonyme], « Revue générale », 6 août 1881, p. 1). Selon *l'Étendard*, la prise de la Bastille fut « un lâche et ignoble assassinat, le premier acte social public de la franc-maçonnerie » ([anonyme], « *La Minerve*, *la Patrie* et l'anniversaire de la prise de la Bastille », 15 juillet 1884, p. 2). En dépit des critiques, des Canadiens français se joignaient à la communauté française pour célébrer le 14 Juillet ; à l'invitation de la Société française de bienfaisance, des milliers de Montréalais se rendaient pique-niquer à l'île Grosbois.

« La Marseillaise » est chantée par des moines ; le drapeau tricolore flotte sur nos églises[15] ; le 14 Juillet est fêté religieusement, et la république, cette infâme république, la « gueuse », comme on l'appelait, est bénie par le pape ! 120

Ah ! si Léon XIII nous envoyait un peu l'abbé Garnier !

120 pape ! // [R *Il n'y a plus que le Monde* <ital.> *qui proteste. Il tient encore à l'ancien régime. // Citons quelques lignes de son article de mercredi, en réponse à la Patrie* <ital.>, *ne serait-ce que pour montrer comment on apprend et enseigne l'histoire dans certains quartiers : // « Si celui qui a écrit ces lignes, dit-il, n'a lu l'histoire de la Révolution que dans Michelet, il ne faut pas trop s'étonner qu'il soit resté si grossièrement ignorant du véritable état de la nation française avant 1789 et des vrais effets de la Révolution* <ital. : dix-neuf mots>. // *« Nous lui conseillons charitablement de lire autre chose, Taine, par exemple, qu'il ne taxera pas de tendances cléricales, mais qui est, celui-là, un historien consciencieux* <ital. : deux mots>. A *Ah ! si Léon XIII nous envoyait un peu l'abbé Garnier !*]

15. En 1883, dans sa chronique du 9 juin, Cyprien s'indignait que des vandales eussent mutilé le drapeau tricolore qui flottait sur le clocher de l'église Saint-Jacques. Sur l'attachement des Canadiens français au drapeau tricolore, voir L., « Le drapeau tricolore au Canada », *Bulletin des recherches historiques*, vol. 3, n° 5, mai 1897, p. 73.

Page laissée blanche

[Chapitre IV]

LA MONARCHIE

Le 2 avril 1884, quatorze mois après la publication de la Petite histoire des rois de France *dans* la Patrie *(1er juillet 1882–3 février 1883),* l'Étendard *reprend un article d'un journal royaliste de Paris,* le Clairon, *dans lequel l'auteur fait ressortir le vif souci de responsabilité de plusieurs rois de France à l'égard de leur peuple, pour enfin déplorer que les Français aient reporté au pouvoir les républicains. Parce que le rédacteur de* l'Étendard *fait l'apologie de la monarchie française et prend Cyprien à partie, Fréchette lui répond en consacrant une large portion de sa chronique de* la Patrie *à l'article du* Clairon.

Je viens de lire un article du journal pornographico-légitimiste *le Clairon*[1], de Paris, où j'ai savouré des choses que je me reprocherais de ne pas faire admirer à mes lecteurs. Dans cet article, évidemment écrit pour les imbéciles gobeurs

TEXTE DE BASE ET VARIANTES : Cyprien, « Chronique », *la Patrie*, 5 avril 1884, p. 2, avec modifications manuscrites (ms. : vol. 3, no 4, f. 1-6). Titré à la mine de plomb : « La Monarchie ».

1 Monarchie // [R *L'Étendard* <ital. : deux mots> *reproduit* A *Je viens de lire*] un 2 Paris [R , *qu'il fait précéder des lignes ci-dessous : // L'article qui suit démontre que tout le monde en France n'est pas de l'avis de Cyprien, de la Patrie* <ital.> *de Montréal, et que la petite histoire de France a sa contrepartie* A *où j'ai savouré des choses que je me reprocherais de ne pas faire admirer à mes lecteurs*]. // Dans

1. [Anonyme], « Reproductions », et Pierre d'Attente, « Au peuple. (Du *Clairon*) », *Éte*, 2 avril 1884, p. 1. *Le Clairon* (Paris, 7 mars 1881–1er mai 1884), quotidien fondé par J. Cornély, était l'organe du parti légitimiste ; on y trouvait des articles de fond et des « joyeusetés mondaines » (*GDU*, t. XVII, p. 837).

d'inepties et de contes en l'air, on découvre des perles comme celle-ci :

> Aussi, la gratitude nationale avait-elle décoré ces Rois d'élite des plus magnifiques surnoms : Saint, Auguste, Grand, Haut, Pieux, Sage, Bon, Beau, Victorieux, Bien-Aimé, Cœur de Lion, Juste, Père des lettres, Père du Peuple.

Je me suis demandé quel est celui des rois de France qui se nommait le *Haut* ? Quel est celui qu'on appela *Cœur de Lion*[2] ?

Mystère !

Mais allons toujours ; quand même les rois de France seraient mêlés avec ceux d'Angleterre.

Cœur de lion, passe ; quoique cœur de tigre ou de chacal aurait mieux qualifié l'espèce.

Mais quant aux autres titres, à une seule exception près, on peut aisément se faire une idée de la façon dont ils étaient mérités, rien qu'à songer que c'est l'infâme Louis XV, cet ignoble sacripant, immonde fondateur du Parc-aux-Cerfs, qui passait pour égorger des enfants afin de prendre des bains dans leur sang pour refaire sa constitution pourrie de débauche[3], – que « la gratitude nationale » avait nommé le *Bien-Aimé* !

Le saint et savant écrivain continue :

> Écoutez le fils de Charlemagne définissant la mission des rois : « Ce sont, dit-il, les envoyés de Dieu pour le bien des peuples ; ils avisent à tout ce qui est utile à l'humanité. »

Oui, et ce fils de Charlemagne, que la « gratitude nationale » avait surnommé le *Débonnaire*, faisait, sans doute pour mettre en pratique ces principes de philanthropie, crever les yeux aux évêques et à ses neveux, avant de les faire décapiter ;

Démembrait la France en faveur du fils de sa femme, qu'il savait être l'enfant de son déshonneur ;

---

10 Peuple. // [A *Je me suis demandé*] *Quel* est

---

2. Louis VIII.

3. Sur les faits et gestes imputés aux rois de France, voir plus haut l'annotation de la *Petite histoire*. Consulter l'index : Louis XV, Louis Ier le Pieux ou le Débonnaire, Charles II le Chauve, Louis VI, Philippe II, Charles V, Louis XI, François Ier, Henri IV et Louis XIII.

Et, publiquement dégradé par l'épiscopat, avouait, à genoux au pied de l'autel et la corde au cou, avoir été *sacrilège*, *parricide*, *homicide* et *parjure* !

Charmant envoyé de Dieu !

Écoutez, continue le savant écrivain, écoutez le petit-fils de Charlemagne, etc.

Est-ce Charles le Chauve qu'il appelle le petit-fils de Charlemagne ? Dans ce cas, on pourrait lui rappeler la belle et scandaleuse escapade dont ce royal assassin honora le concile de Pontyon.

L'histoire de l'Église peut le renseigner là-dessus.

Continuons :

Robert le Pieux se dévoue au service des pauvres et des faibles ; il agrandit la condition du peuple en l'habituant à se chercher un abri à l'ombre du trône.

Les saints n'ont jamais dit tant de bien d'un excommunié. Mais passons.

Le royal ami de Suger[4], Louis le Gros, – que l'histoire devrait appeler Louis le Bon, – affranchit les serfs de ses domaines, restaure ou raffermit les libertés communales, guerroie en personne contre les oppresseurs du peuple, protège les faibles, et meurt en faisant à son fils cette recommandation de justicier chrétien : « Souvenez-vous que la royauté est une charge publique dont vous rendrez compte à Celui qui dispose des couronnes. »

Eh bien, ce ventru poussif, « que l'histoire devrait appeler Louis le Bon », répudia sa femme, parce que son beau-père avait laissé échapper des prisonniers de guerre sur lesquels le *bon* roi voulait exercer sa bonté en les faisant tout doucement massacrer.

Bon cœur !

Poursuivons :

À l'aurore de la grande victoire de Bouvines[5], Philippe-Auguste, aux acclamations des délégations nationales, peut glorifier lui-

4. Suger, dit le Père de la Patrie (v. 1081–1151), moine, homme politique et historien, fut le conseiller de Louis VI (v. 1124–1137) et le régent du royaume durant la deuxième croisade (1147–1149), sous Louis VII.

5. Le 27 juillet 1214.

même son règne : « Vous êtes tous nos hommes et je suis votre roi ; je vous ai moult aimés et porté grand honneur, oncques[6] ne vous fis tort ni raison, mais toujours vous ai fait justice ! »

C'est Phil[ippe]-Aug[uste] qui parle !

Un autre excommunié !

L'Église n'était donc pas infaillible dans ce temps-là !

Excommunier de si braves gens, c'est extraordinaire, et *le Clairon* ne l'envoie pas dire à Rome.

C'est égal, il était bien bon ce Philippe-Auguste. Le massacre qu'il fit des Languedociens et des Albigeois prouve qu'en effet, c'est un homme qui a « moult aimé » ses sujets.

Je suppose qu'en disant qu'il leur avait toujours fait justice, le bon roi faisait allusion au fait d'avoir saccagé Toulouse, Carcassonne, Albi, Castelnaudary, Narbonne, Béziers, Lavaur, Saint-Gilles, Moissac, Arles et Avignon[7], où des ruisseaux de sang coulèrent dans les rues.

Il y a des historiens qui portent à *soixante mille* le nombre des personnes égorgées à Béziers seulement[8].

Quel tendre amour pour le peuple !

Le testament de Louis VIII est un monument de sagesse, de paternité royale, de charité : il institua les pauvres ses héritiers, et laissa à la France saint Louis – l'héroïsme de la foi, de la gloire, de la charité, de la justice.

En voilà un mérite !

Comme si on laissait derrière soi les enfants qu'on veut ! Cette phrase du *Clairon* vaut un article de *la Vérité*.

---

71 justice ! » // [A *C'est Phil-Aug. qui parle !*] // Un 75 et [R *l'Étendard* <ital.> A *le Clairon*] ne

---

6. *L'Étendard* : « honneur, *et* oncques ne vous fis tort ni *déraison*, mais ».

7. Évoquant la croisade contre l'hérésie cathare (1209–1249), Fréchette juxtapose des événements d'époque et de gravité diverses. L'extrême violence sanglante ne concerne que Béziers, tandis que les saccages concernent Béziers, Lavaur et Carcassonne.

8. « Des ruisseaux de sang coulaient dans les rues. Il y périt [à Béziers] plus de soixante mille personnes de tout sexe et de tout âge » (Lavicomterie, *les Crimes des rois de France*, p. 114). Sur ce massacre, voir P. Belperron, *la Croisade contre les Albigeois et l'union du Languedoc à la France*, Paris, Plon, 1948, p. 165-167.

Quant à avoir institué les pauvres ses héritiers, il y a un petit correctif à cela qui diminue considérablement mon enthousiasme ; c'est que le bon roi ajoute que c'est pour obtenir le pardon de ses injustices, de ses persécutions et de ses cruautés.

Filons toujours :

Les lois de saint Louis, dit le comte Beugnot[9], sont de véritables chefs-d'œuvre.

– Mon fils, dit-il en mourant à Philippe le Hardi, fais droiture et justice à chacun tant au pauvre comme au riche. Maintiens les franchises et libertés des peuples, et les tiens en honneur et amour. Aime ton honneur, crains Dieu, chéris la France !

Voilà de bons conseils assurément ; mais Philippe le Hardi n'en est que plus coupable de les avoir si peu mis en pratique.

Le plus grand luxe de Charles V, le roi sage, était celui des bienfaits : il les multipliait avec profusion.

Oui, et parmi ces bienfaits, on peut citer en particulier la fondation de la Bastille.

Il multipliait ces sortes de bienfaits avec une telle profusion, qu'un jour il condamna *six cents* citoyens de Montpellier, *pris au hasard*, à mourir comme suit : 200 décapités, 200 pendus et 200 brûlés vifs.

Un beau multiplicateur de bienfaits, n'est-ce pas !

Écoutez cette fière déclaration de Louis XI : « Quand les rois n'ont égard à la loi, en ce faisant ils font leur peuple serf et perdent le nom de roi ; car nul ne peut être appelé roi, fors celui qui règne et gouverne sur des hommes libres. »

Sur des hommes libres !

C'est pour cela, je suppose, qu'il garda le cardinal Balue onze ans enfermé dans une cage de fer ;

Qu'il fit pourrir l'évêque de Verdun dans une oubliette ;

110 profusion. // [R *P*armi A *Oui, et p*armi] ces

9. Arthur-Auguste Beugnot (1797–1865), *les Olim*, ou *Registres des arrêts de la Cour royale de Louis IX à Philippe V* (1839–1848).

Qu'il faisait mourir sur l'échafaud cent notables de Reims, sans aucune forme de procès ;

Qu'il faisait la même chose à Rouen, pour s'amuser ;

Qu'il empoisonnait son frère Charles de Guyenne ;

Qu'il faisait, sans procédure aucune, trancher la tête à son cousin le duc de Nemours, en ayant soin de faire mettre sous l'échafaud les enfants de ce dernier pour qu'ils fussent couverts du sang de leur père ;

Qu'il fit ensuite jeter ces pauvres petits dans un cul-de-basse-fosse, d'où il les faisait tirer deux fois par semaine pour les faire fouetter au sang, ou leur faire arracher les dents en sa présence ;

Qu'il fit périr plus de quatre mille personnes sur l'échafaud, souvent pour satisfaire seulement un pur caprice ;

Qu'il refusait même les sacrements à ses victimes, dans le but de damner l'âme après avoir tué le corps !

Comment trouvez-vous ce petit saint-là ?

Il fait, paraît-il, les délices de ces bons légitimistes.

De sa prison de Madrid, François Ier, le roi-chevalier, écrit à son peuple : « Mes amis et braves sujets, qu'on s'empresse de couronner et joindre mon fils[10], *assujetti* à la couronne. Votre roi vous recommande ses petits enfants, *qui sont les vôtres et de la chose publique*. »

Je ne vois pas si grand mérite à recommander ses enfants au public.

Il me semble que le bon roi François Ier aurait montré un peu plus d'amour pour ses sujets, en ne doublant pas les impôts pour doter ses favorites, et en égorgeant un peu moins de Provençaux.

Trente bourgs brûlés et saccagés ; toute une population égorgée comme à plaisir, ce n'est pas précisément les marques d'une affection effrénée.

143 bons [R *programmeux* A *légitimistes*]. // De

10. Le duc d'Orléans, futur Henri II.

Le violent amour d'Henri IV pour ses peuples lui rendit facile son office de roi.

Sans doute !

Et cet amour était même si violent que le bon roi promulguait des ordonnances où se lisaient des clauses comme celle-ci :

Le paysan surpris avec un fusil autour d'une remise à gibier, sera mené fouettant tout autour du buisson où il aura été trouvé *jusqu'à effusion de sang.*

Citons toujours notre écrivain du *Clairon* :

Louis XIII mourant s'attendrit, non sur sa fin mais sur son peuple.

C'est très bien, mais il aurait dû s'attendrir avant.

Il n'aurait pas fait pendre toute la garnison de Montrevel dans une seule hécatombe.

Il n'aurait pas, au siège de La Rochelle, fait égorger un troupeau de femmes, d'enfants et de vieillards, sortis de la ville pour échapper à la famine.

Il n'aurait pas surtout passé les trois quarts de son temps à signer des arrêts de mort.

Mais voici qui me remplit l'esprit d'une stupéfaction qui n'a d'égale que mon ahurissement complet :

Les instructions de Louis XIV à Philippe V sont le Code de morale de la royauté, admirables de gravité, de simplicité, de rectitude.

On se rend aisément compte de ma surprise et de mon ébahissement, quand on réfléchit que Philippe V était mort depuis 316 ans lorsque Louis XIV est né.

Forts en histoire, ces gens du *Clairon*[11] !

182 mon [R *épatement* A *ébahissement*], quand

11. *Le Clairon* ne renvoie pas à Philippe V le Long (1294–1322), mais au second fils du Grand Dauphin et petit-fils de Louis XIV, Philippe V (1683–1746), roi d'Espagne (1700).

M. Thiers[12] avait bien raison de dire que les pauvres légitimistes n'ont rien appris ni rien oublié[13].

Rien appris surtout.

Cela dispense d'oublier.

Après la sublime bourde que je viens de citer, je suis moins surpris de lire des phrases comme la suivante :

> À ces princes paternels, humains, chrétiens, charitables, prévoyants, doux aux humbles et aux pauvres, depuis un siècle le peuple le plus spirituel de la terre s'obstine à préférer une incomparable série de hâbleurs, de farceurs et de grugeurs.

Messieurs les républicains, je vous félicite.

Dans la bouche d'un homme qui appelle *paternels*, *humains*, *chrétiens*, *charitables* et *doux*, les immondes bandits qui se sont succédé presque sans interruption sur le trône de France, les mots de *hâbleurs*, de *farceurs* et de *grugeurs* à vous adressés, sont des compliments auxquels vous devez être sensibles.

Moi, j'en serais très flatté.

Pauvres ignorants, apprenez-donc un peu d'histoire, avant de philosopher sur le sujet.

202 flatté. // [R *Maintenant si l'Étendard* <ital.> *désire encore attirer mon attention sur quelque autre article du même genre et de la même force, qu'il ne se gêne pas !*] // Pauvres

12. Adolphe Thiers (1797–1877) fut ministre de l'Intérieur, de l'Agriculture et du Commerce et ministre des Affaires étrangères avant de devenir président de la République (1871–1873). Il publia une *Histoire de la Révolution* (1823–1827) ainsi qu'une *Histoire du Consulat et de l'Empire* (1845–1874).

13. Connu sous diverses formes, ce mot concerne les émigrés soit à leur retour en 1814 (dans ce cas, on l'attribue à Napoléon Ier ou à Talleyrand), soit déjà en 1795–1796 (dans ce cas, on l'attribue au général Dumouriez ou au chevalier de Panat).

[Chapitre V]

UN MANIFESTE

LA FRANCE EST SAUVÉE

Le 24 août 1883, la mort du prétendant au trône de France, le comte de Chambord, ranime les prétentions des héritiers de l'horloger Naundorff, celui-là même qui, s'appropriant le nom et le titre de Charles-Louis de Bourbon, duc de Normandie, a revendiqué jusqu'à sa mort, en 1845, l'identité de Louis XVII. Des Pays-Bas, le 18 décembre 1883, l'un de ses fils, Charles, alias Louis-Charles de Bourbon, adresse à la nation française un manifeste que Fréchette commente à l'intention des lecteurs de la Patrie, *le 1er mars 1884, sous la signature de Cyprien.*

À l'occasion de la mort du comte de Chambord, j'ai eu l'avantage d'admirer un document qui m'a rempli d'admiration.

Le fils de Naundorff[1] – soi-disant héritier du trône de France, vieille patraque disloquée et remisée dans les combles – le petit-fils de Louis XVII[2], comme il se nomme, vient de

TEXTE DE BASE ET VARIANTES : Cyprien, « Chronique », *la Patrie*, 1er mars 1884, p. 2, avec modifications manuscrites (ms. : vol. 3, no 5, f. 1-5). Titré à la mine de plomb : « Un manifeste. La France est sauvée ».

1 SAUVÉE // <Voir Appendice I, p. 1245 ; les lignes 1-10 sont manuscrites.>

1. Louis-Charles de Bourbon (1831–1899) était le deuxième des fils de Jeanne-Frédérique Einert et de Charles-Guillaume Naundorff (v. 1785–1845), qui se faisait passer pour Louis XVII. L'aventurier prussien, qui s'était établi à Delft vers 1842, aurait eu quatre filles et cinq fils, dont le prince Charles-Edmond (1833–1883), tige de la branche aînée des Bourbons de Hollande, et le prince Adelberth (1840–1887), tige de la branche cadette. Fréchette prit parti pour la légitimité du « père de l'auteur du stupide manifeste » (Cyprien, « Chronique », *Pat*, 8 mars 1884, p. 2), ce qui lui permettait de prétendre que le comte de Chambord n'était pas l'héritier du trône de France. Voir [anonyme], « Le faux Louis XVII », *Mo*, 23 janvier 1892, p. 5.

2. Lapsus, pour Louis XVI.

lancer un manifeste que je me reprocherais de ne pas faire admirer à mes lecteurs. La France, la religion, le monde entier sont sauvés ni plus ni moins. Dieu n'a plus rien à faire, quoi !

Voyons ce merveilleux document :

Louis-Charles de Bourbon à la nation française.

Français !

La mort de mon cousin[3], Monsieur le comte de Chambord, déchire tous les voiles (cela commence d'une façon déchirante comme vous voyez), et, en brisant sans retour des espérances mal fondées[4], vous rappelle nécessairement le souvenir de l'Orphelin du Temple, Louis XVII[5], mon infortuné père.

Plus d'hésitation. Choisissez :

En effet, pourquoi hésiter ? C'est de la bêtise. Allons, plus d'hésitation. Choisissons. Rien n'est plus facile.

Ou les princes d'Orléans, c'est-à-dire la violation de la loi salique, ce palladium antique de la patrie française ; les d'Orléans ! c'est-à-dire *l'incarnation vivante de la révolution*[6] ;

Ou bien le petit-fils du roi-martyr.

Seul, le petit-fils de Louis XVI réunit tous les titres à votre amour...

Si un autre qu'un roi, ou qu'un prétendant-roi, vous disait qu'il est le seul à réunir tous les titres à votre amour, vous diriez : C'est un fou ! Mais, comme c'est un soi-disant roi qui

29 un [R *prétendu* A *soi-disant*] roi

3. Louis-Charles de Bourbon et Henri V étaient issus de cousins germains (Louis XVII et le duc de Berry).

4. Selon ses prétentions héritier direct du trône de France, Louis-Charles de Bourbon, se disant petit-fils de Louis XVI, ne pouvait accepter que le comte de Chambord, petit-neveu de son aïeul, fût considéré par le Parti légitimiste comme le prétendant officiel à la couronne.

5. Louis XVII (1785–1795 ?), fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette, duc de Normandie, roi de France du 21 janvier 1793 à sa mort. Sur ce personnage, voir X. de Roche, *Louis XVII. Des documents, des faits, des certitudes*, Paris, Éd. de Paris, 1986.

6. Le comte de Chambord n'ayant pas laissé d'enfant, la branche aînée des Bourbons s'éteignait avec lui. Une large faction du Parti légitimiste se tourna alors vers la maison d'Orléans, représentant la branche cadette de la famille royale, dont un descendant, Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, dit Philippe-Égalité, élu député à la Convention en 1792, avait voté la mort de son cousin Louis XVI.

a la parole, il peut dire toutes les bêtises du monde ; il y aura toujours des gens prêts à vous condamner aux galères, si vous vous permettez de rire sous cape.

Continuons :

Son aïeul et son père sont morts en priant pour la France. Lui-même a souffert beaucoup et souffre encore.

Ça n'est pas gai en effet, je l'avoue, une couronne rentrée ; sans compter tant d'affronts venus de la famille !

Vous connaissez la tradition presque séculaire qui a toujours affirmé la délivrance de l'Orphelin du Temple, répudié par sa famille et par les gouvernements qui furent *les mystérieux instruments, et de la justice éternelle,* et de ses vues de miséricorde infinie sur nous tous : *la Providence réservant le sang du roi-martyr pour mettre fin aux discordes.*

Ils ont tous mis fin aux discordes :

Napoléon Ier.

Louis XVIII.

Charles X.

Louis-Philippe.

Napoléon III.

Mais surtout Henri V.

Aussi pour Henri V, c'était prédit[7].

Il y a aussi cet aimable Plon-plon et son petit Victor[8], qui brûlent de mettre fin aux discordes. Mais continuons.

Français !

Le fils aîné de Louis XVII, ému de vos désastres inouïs dans l'histoire, vous tend une main pour vous relever ou pour périr

7. Voir *supra*, p. 786, n. 21.

8. Napoléon-Joseph-Charles-Paul Bonaparte (1822–1891), dit le prince Jérôme et le prince de la Montagne, était un neveu de Napoléon Ier. Homme politique, il siégea à l'extrême gauche des assemblées de 1845 mais accepta le coup d'État du 2 Décembre. Devenu sénateur, il commanda une division d'infanterie en Crimée et fut ministre de l'Algérie et des Colonies (1858). Anticlérical notoire, il ne fut jamais accepté par le Parti bonapartiste qui lui préféra, dès 1879, son fils Napoléon-Victor (1862–1926), dit le prince Victor.

glorieusement ensemble. De l'autre, il lève le drapeau blanc, marqué du signe de la victoire, *le Sacré-Cœur du Christ* qui aime encore les Francs, et vous offre de le conduire avec vous sur le chemin de l'*honneur* et de la *gloire*.

Légitimistes fidèles, hommes religieux de tous les partis, accablés par l'inquiétude, la douleur, le désespoir, je viens vous dire :

Non, rien n'est perdu !

Allons, tant mieux ! Ça me console.

J'offre mon dévouement à l'Église. L'indépendance du souverain pontife m'est chère et je suis résolu à l'affermir sur des bases inébranlables. Je veux que Dieu règne en maître.

Voyez-vous : non seulement il le permet, ce qui est beaucoup ; mais il le *veut* !

J'aspire à être le bras de fer qui réalisera ce programme.

C'est cela ! Il y a longtemps que Dieu ne peut pas régner en maître ; il ne sait pas s'y prendre.

Il faut un bras de fer !

L'Église est en danger ; il est clair que le Saint-Esprit la néglige.

Il faut un bras de fer.

Le Sacré-Cœur lui-même a besoin d'un bras de fer.

Prenez mon bras de fer !

Oxyde magnétique pur, excellente trempe, mécanisme perfectionné.

Le brave homme a raison : s'il a un bras de fer, rien n'est perdu. Dieu régnera en maître. Il y a longtemps que ça ne lui est pas arrivé, et si jamais quelqu'un va être reconnaissant, c'est le bon Dieu.

Seulement il faut que *Charles X second*[9] commence par régner lui-même.

---

70 programme. // [R *Encore un bras de fer ! //* AR *Le souverain pontife n'en peut plus. //* A *C'est cela !*] Il y a 76 fer. // [R *Le souverain pontife n'en peut plus, malgré toutes les promesses de l'évangile. // Il faut un bras de fer.*] // Le

9. Selon Fréchette et les naundorffistes, Charles X étant un roi illégitime, Louis-Charles de Bourbon ne devait pas adopter le nom de Charles XI mais plutôt, en second, celui de Charles X...

Voilà !

Sans cela, qu'est-ce qu'il peut faire ? son bras de fer est inutile et le règne de Dieu est encore risqué pour longtemps.

Aussi les membres de la députation qu'on a dépêchée auprès du futur roi ont amené avec eux un métallurgiste distingué et un mécanicien d'expérience, afin de s'assurer bien positivement des qualités du bras de fer en question.

On a beau dire, la chose est trop importante pour qu'on se décide comme cela, sur la simple parole d'un individu qui, après tout, peut être plus ou moins intéressé.

Ils veulent voir le bras de fer, l'examiner, le palper, le mettre à l'épreuve, avant de lui confier ainsi les destinées du bon Dieu, et l'avenir de son Église.

Et ils ont pardieu bien raison.

Mais procédons :

Je veux une monarchie chrétienne, paternelle et forte.

Forte surtout, je comprends cela ; mais c'est là le hic !

J'aurai pour les classes souffrantes les entrailles d'Henri IV, mon aïeul.

Ici je hasarderais une timide objection en faveur des classes souffrantes.

Sous Henri IV, – malgré la fameuse poule au pot, – les classes souffrantes se nourrissaient comme elles pouvaient ; mais le roi vert-galant n'a jamais eu l'idée de les nourrir du fruit de ses entrailles.

Et ce fruit-là n'a pas dû gagner en saveur en passant par *la longue suite d'illustres aïeux*, ou plutôt par sa longue suite d'illustres descendants, pour en arriver au nouveau sauveur de la religion et de la patrie.

Si les classes souffrantes n'ont pas d'autres ressources que les entrailles d'Henri IV, c'est peu de chose, et guère appétissant.

---

90 députation [R *ont emmené* A *qu'on a dépêchée auprès du futur roi ont amené*] avec 95 d'un [R *homme* A *individu*], qui 117 appétissant. // [R *Il est vrai que les classes souffrantes auront la ressource de se servir du manifeste.* // *On dit que c'est ce qu'elles font déjà.* // *C'est toujours quelque chose.* // A Mais] [D *Les* S *les*] classes

Mais les classes souffrantes après tout ne doivent pas se montrer trop exigeantes. Le nouveau roi veut les nourrir, c'est déjà quelque chose.

Je veux l'égalité absolue devant la loi pour tous également, l'admission aux emplois et aux honneurs ; la suppression des abus ; la diminution notable des impôts.

Concessions, concessions !

Tant qu'on pactisera ainsi avec les principes révolutionnaires, on aura beau avoir le bras en acier, on n'arrivera jamais à faire régner Dieu en maître.

Je protégerai l'agriculture, source de toutes richesses, de bien-être et de moralité.

Je m'occuperai avec sollicitude du sort de tous les ouvriers.

De tous ! remarquez-le bien, de tous.

Si vous êtes insensibles à cela, ouvriers mes amis, vous n'avez pas de cœur.

Tel est mon programme à l'intérieur.

À l'extérieur, je n'aurai d'autre mobile que la gloire de notre patrie, et, pour agir, pas d'autres moyens que l'honnêteté et la force mises au service du droit.

Je ramènerai enfin la religion, la paix et l'honneur sacrifiés pendant près d'un siècle, par suite de la méconnaissance du dernier roi légitime de France, mon infortuné père.

Je suis le Droit et le pilote nécessaire.

Teteringen[10], le 18 décembre 1883.

CHARLES.

C'est cela ! la religion, la paix, l'honneur, la gloire, l'honnêteté, la patrie, le pilote nécessaire, etc. Pour le reste du boniment, voir les manifestes du comte de Chambord et de Plon-plon[11].

---

119 exigeantes. [A *Le nouveau roi veut les nourrir, c'est déjà quelque chose.*] // Je

---

10. Localité hollandaise, près de Bréda.

11. Daté du 5 juillet 1871, le manifeste du comte de Chambord fut publié quatre jours plus tard dans *le Figaro* ; celui du prince Jérôme, « À mes concitoyens », daté du 15 janvier 1883, parut dans *le Figaro* du lendemain.

Le bonheur à l'intérieur.

Et tout ce qu'on voudra au dehors. Pas plus difficile que ça !

Si la France ne se hâte pas de se jeter dans le bras de fer de ce saint homme-là, je désespère de son avenir.

Mais j'y songe, si la France était assez aveugle pour refuser tous ces avantages, pourquoi n'en profiterions-nous pas, nous ?

Peut-être ce grand homme consentirait-il à se sacrifier au point de mettre son bras de fer à notre service...

Quelle gloire pour nous ! Nous rétablirions Dieu sur son trône ; nous relèverions l'Église, nous affermirions le souverain pontife ; et nous aurions :

Le bonheur au dedans ;

Et n'importe quoi au dehors !

Sans compter les entrailles d'Henri IV pour les classes souffrantes.

Vous verrez qu'il y aura des imbéciles pour s'opposer à cela !

152 avenir. // [R *Charles ! // mon Charles !*] // Mais

Vol 3 / n° 5

Un manifeste

La France est sauvée.

A l'occasion de la mort du comte de Chambord, j'ai eu l'avantage d'admirer un document qui m'a rempli d'admiration.

Le fils de Naundorf — soi-disant héritier du trône de France, vieille fabrique disloquée et remisée dans les combles — le petit-fils de Louis XVII, comme il se nomme, vient de lancer un manifeste que je me reprocherais de ne pas faire admirer à mes lecteurs. La France, la religion, le monde entier sont sauvés ni plus ni moins. Rien n'a plus rien à faire, quoi!

Voyons ce merveilleux document:

Louis-Charles de Bourbon à la nation française.

Français!

La mort de mon cousin, Monsieur le comte de Chambord, déchire tous les voiles, (cela commence d'une façon déchirante comme vous voyez) et, en brisant sans retour des espérances mal fondées, vous rappelle mécessairement le souvenir de l'Orphelin du Temple, Louis XVII, mon infortuné Père.

Plus d'hésitation. Choisissez :

En effet, pourquoi hésiter ? C'est de la bêtise. Allons plus d'hésitation. Choisissons. Rien n'est plus facile.

Ou les princes d'Orléans, c'est-à-dire la violation de la loi salique, ce palladium antique de la patrie française ; les d'Orléans ! c'est-à-dire *l'incarnation vivante de la Révolution*;

Ou bien le petit-fils du Roi-Martyr.

Seul, le petit-fils de Louis XVI réunit tous les titres à votre amour.....

Si un autre qu'un roi, ou qu'un prétendant-roi, vous disait qu'il est le seul à réunir tous les titres à votre amour, vous diriez : C'est un fou ! Mais, comme c'est un prétendu roi qui a la parole, il peut dire toutes les bêtises du monde; il y aura toujours des gens prêts à vous condamner aux galères, si vous vous permettez de rire sous cape.

soi-disant

Manuscrit de *Satires et polémiques*, vol. 3, n° 5, f. 1 (Archives nationales du Canada, fonds Fréchette) [voir *supra*, p. 1051-1053]

[Chapitre VI]

DROIT DIVIN

(EXTRAIT D'UNE LETTRE ÉCRITE DE PARIS)

De passage dans la capitale française, Fréchette s'enquiert de l'opinion publique au lendemain de la mort du comte de Paris (8 septembre 1894), qui met de nouveau à l'ordre du jour le problème de la succession au trône de France.

Le petit-fils de Louis-Philippe, connu, on ne sait trop de quel droit, sous le titre de comte de Paris, est donc mort, sans avoir pu monter sur le trône de ses *illustres aïeux*, sans avoir reconquis *sa couronne*, et s'être offert en sacrifice pour le bonheur de son pays !

Encore un enfant du miracle de disparu !

Et cela, malgré son droit divin et les desseins de la Providence qui – à moins qu'on ne nous ait trompés – tenait tant à voir ce représentant des saines traditions rétablir en France les beautés de l'ancien régime.

À quoi cela lui a-t-il servi d'avoir renié son père et son grand-père, en prenant le nom de Philippe VII, pour mieux entrer dans les bottes du comte de Chambord ?

TEXTE DE BASE ET VARIANTE : « Notes de voyage. V », *la Patrie*, 6 octobre 1894, p. 1 (extrait), avec une modification manuscrite (ms. : vol. 3, n° 6, f. 1-2). Titré à la mine de plomb : « Droit divin (Extrait d'une lettre écrite de Paris) ».

Je crois voir d'ici le désappointement que la triste nouvelle a dû créer dans certains quartiers de notre cher Canada[1].

Il est vrai qu'il reste à tant d'espoirs frustrés la ressource du prince Gamelle[2].

On peut toujours se rabattre sur l'intéressant cavalier servant de la Melba.

Il n'a pas écrit de vers à Sarah Bernhardt[3], lui !

Et puis, il a ses droits, que diable ! ses droits que son père n'a pas oublié de lui transmettre religieusement dans l'intérêt de la grande cause.

Avec cela que, ses droits, le jeune homme entend les faire prévaloir, paraît-il.

Il disait, ces jours derniers, à Arthur Meyer[4] :

15 quartiers [R , *au Canada* A *de notre cher Canada*]. // Il

1. Thomas Chapais, indigné de cette « joie stupide » sur la tombe « d'un prince mort en exil, d'un chef de famille léguant aux siens, avec le souvenir de ses vertus, des enseignements et des conseils empreints d'une majesté et d'une grandeur souveraines », s'étonna que Fréchette, quelques semaines auparavant, à Bruxelles (voir « Notes de voyage. IV », *Pat*, 29 septembre 1894, p. 1), se fût incliné avec émotion et respect sur la tombe « d'un malheureux [le général Boulanger] dont les aventures publiques et privées se sont dénouées par un suicide, loin de l'épouse et des enfants abandonnés, sur le monument funéraire d'une femme qui n'avait pas été la sienne » (« M. Fréchette devant deux tombes », *CC*, 13 octobre 1894, p. 2). « Cueillir des souvenirs sur la tombe d'un adultère public et d'un suicidé ! » ([J.-P. Tardivel], « Encore M. Fréchette », *Vé*, 6 octobre 1894, p. 7).

2. Louis-Philippe-Robert, duc d'Orléans, « a fait un instant parler de lui par l'équipée qu'il fit en allant à Paris offrir au gouvernement de servir, comme tous les autres jeunes gens français, dans les rangs d'un régiment, en simple soldat. [...] On lui a donné par dérision le surnom de "duc de la Gamelle", parce qu'il dit que son ambition était de manger à la gamelle de soldat, à l'exemple des autres jeunes gens de France » ([anonyme], « Les d'Orléans », *Pat*, 15 octobre 1890, p. 1).

3. À la fin du premier séjour à Montréal (décembre 1880) de la célèbre comédienne, Fréchette lui adressa un dithyrambe (« À Sarah Bernhardt », *Pat*, 23 décembre 1880, p. 2 ; voir Appendice III, p. 1274-1275). Une vive critique salua le poème (voir X. X., « M. Louis Fréchette et Sarah Bernhardt », *Can*, 28 décembre 1880, p. 2, *Mi*, 30 décembre 1880, p. 2, et *les Guêpes canadiennes*, deuxième série, p. 199-204 ; S. Marion, *les Lettres canadiennes d'autrefois*, t. IX, p. 95-104).

4. Arthur Meyer (1844–1924), rédacteur en chef du *Gaulois*, journal de la droite royaliste et de l'aristocratie.

« Je ne mourrai pas en exil, moi ; j'irai plutôt me faire casser la tête en France[5] ! »

Ce sentiment part d'un bon naturel ; on aime son pays ou on ne l'aime pas, parbleu !

Quand même on l'ensanglanterait un peu pour y régner, du moment que c'est dans le but de faire triompher les bons principes.

Pourquoi hésiter à pratiquer une salutaire saignée dans le flanc de ce brave peuple français, pour assurer son bonheur ?

Seulement – il y a un seulement – le peuple français, de même que le guillotiné par persuasion, a ses méfiances.

Il a déjà subi l'opération plus d'une fois, et ce sera probablement assez difficile de l'engager à s'y soumettre de nouveau.

M'est avis même que l'aimable petit prince, s'il tient absolument à l'alternative qu'il s'impose, de régner ou de se faire casser la tête, devrait tout bonnement se casser la tête lui-même.

Ce serait plus simple, plus expéditif, moins ennuyeux pour tout le monde, et tout aussi avantageux pour lui.

J'ai des sympathies très prononcées pour cet héritier de la noble lignée, mais je ne suis pas non plus tout à fait indifférent au sort des milliers de Français qu'il brûle d'égorger, des milliers de veuves et d'orphelins qu'il paraît si bien disposé à sacrifier sur l'autel de son affection pour la France !

En tout cas, j'ignore si la mort du comte de Paris, en détruisant de douces illusions, a créé une sensation bien vive au

5. Extrait d'une conversation fictive entre le duc d'Orléans et son oncle, le duc d'Aumale, d'après *le Figaro* (journal orléaniste) citant *le Gaulois* : « Mon pauvre père meurt dans l'exil et de l'exil. C'est l'exil qui l'a tué. Tout, tout, tout plutôt que l'exil, l'inaction et l'impossibilité de servir son pays ! Mon oncle, vous m'entendez bien, je me ferai casser la tête pour entrer en France. Et si je suis assez heureux pour régner, je me ferai casser la tête plutôt que de me laisser chasser ! » (G. D., « À Stowe-House », *le Figaro*, 15 septembre 1894, p. 2). *La Croix du Canada* ([anonyme], « Un prétendant décidé », 17 septembre 1894, p. 4) et *le Courrier du Canada* ([anonyme], « Télégraphie. Il veut risquer sa tête. Les prétentions du duc d'Orléans », 18 septembre 1894, p. 3) reprirent une partie de ce texte, avec variantes.

Canada ; mais je sais bien qu'en France, c'est à peine si on en a parlé[6].

Indifférence complète.

Un écuyer de cirque qui se serait cassé la jambe aurait fait plus de bruit.

C'est étonnant comme monarchistes et prétendants ne comptent plus ici.

À peine si un haussement d'épaules a répondu à la fanfaronnade du nouveau sauveur.

Vraiment, le désopilant manifeste du général espagnol, François de Bourbon[7], qui se prétend, lui aussi, le seul roi légitime de la France, a eu plus de succès.

6. Les journaux français accordèrent une grande publicité à la maladie puis à la mort du comte de Paris. Certains, comme le *Journal des débats*, publièrent des éditions spéciales ; d'autres, comme *le Figaro*, déléguèrent un journaliste à Stowe-House. Au Québec, toute la presse relata l'événement. Reprenant des communiqués en provenance de Paris, *le Courrier du Canada* fit remarquer que même les adversaires du défunt avaient fait son éloge (*CC*, 12 septembre 1894, p. 4).

7. François de Paule de Bourbon (1853–1942), neveu du roi titulaire d'Espagne, François d'Assise de Bourbon, voulut dès la mort du comte de Paris se prévaloir des droits à la couronne de France que lui avaient cédés les descendants de Charles V (son cousin, Charles VII, et le fils de ce dernier, Jacques II, dit don Jaime). Aussi fit-il diffuser une lettre à son représentant en France, le prince Henri-François de Valori-Rustichelli, dans laquelle il se déclarait prétendant au trône de France. Cette lettre-manifeste parut dans *le Figaro* du 9 septembre 1894, p. 3.

[Chapitre VII]

LOUIS XVI

[LETTRE] À M. R. AUZIAS-TURENNE

Le 14 janvier 1893, les légitimistes montréalais lancent une invitation « au service solennel [...] célébré le samedi 21 janvier 1893, à dix heures du matin, en la chapelle du Sacré-Cœur, église de Notre-Dame, à l'occasion du centième anniversaire de la mort du roi Louis XVI ». Cette invitation, Canada-revue *la publie le jour même de la manifestation, avec ce commentaire : « Le Canada n'a que faire de se mêler de ces vieilleries-là, nous marchons avec notre siècle. » C'est aussi l'opinion d'Un démocrate qui, dans* la Patrie *de la veille, a dénoncé le service funèbre comme une glorification de l'ancien régime. Or, un immigré français, Raymond Auzias-Turenne, conteste cette assertion dans* la Patrie *du 21 janvier : selon lui, la messe commémorative n'a rien de politique ; elle n'est que le rappel de « l'expiation royale, par le fils, des fautes des pères... » Mais comme il laisse entendre que se cachent sous le masque d'« Un démocrate » deux républicains notoires, Raoul Dandurand et Louis Fréchette, ceux-ci protestent : ils ne sont pas et ne connaissent pas ce « démocrate », mais se disent d'accord avec lui. La réplique de Fréchette (« Louis XVI »,* Pat, *23 janvier 1893) suscite une riposte de* l'Étendard *([anonyme], « Louis XVI exécuté par M. Fréchette », 28 janvier 1893).*

Monsieur[1],

Quelques lignes de votre lettre, publiée dans *la Patrie* de samedi dernier[2], me donnent à supposer que vous avez pu faire allusion à moi, en me désignant comme l'auteur de l'écrit contre lequel vous voulez protester, et qui était signé : *Un démocrate*[3].

Si telle était votre intention, Monsieur, je tiens à vous détromper. Au moment où je trace ces lignes, je n'ai pas même encore lu cet écrit.

Néanmoins, si j'en juge par la teneur de votre réponse, il est possible que je ne sois pas très loin de partager sincèrement l'opinion de ce démocrate.

TEXTE DE BASE ET VARIANTES : « Louis XVI », *la Patrie*, 23 janvier 1893, p. 1, avec modifications manuscrites (ms. : vol. 3, nº 7, f. 1-6).

5 vous [R *prenez exception* A *voulez protester*], et

---

1. Raymond Auzias-Turenne (né en 1861), l'un des fondateurs, en 1888, de la Compagnie du Haras international de Montréal, avait exprimé des idées royalistes à l'occasion de la visite du comte de Paris au Québec (voir « Correspondance », *Éte*, 10 novembre 1890, p. 2). Résidant à Outremont, il avait souvent à voyager aux États-Unis (il était le directeur du ranch Fleur de lys, au Dakota) ; c'est de Chicago qu'il écrivit sa lettre à *la Patrie*. Il publia à Paris, chez Calmann-Lévy, plusieurs récits américains : *Cow-boy* (1896), dédié à Paul Bourget, *Voyage au pays des mines d'or. Le Klondike* (1898, 1899), *le Roi du Klondike* (1900), *le Dernier mammouth* (1904).

2. R. Auzias-Turenne, « Cet anniversaire », *Pat*, 21 janvier 1893, p. 8.

3. Un démocrate, « Anniversaire royaliste », *Pat*, 20 janvier 1893, p. 4.

Vous réclamez nos sympathies pour Louis XVI ; mais qu'est-ce que Louis XVI a été pour nous ? Il n'a pas même été notre roi.

Louis XV, je ne dis pas...

Vous affirmez de plus que le brave homme était en tête des réformes de 89[4].

Ceci mériterait bien trois points d'exclamation ; car c'est la première fois à ma connaissance qu'on invoque les principes de 89 pour démontrer que notre catholique province doit un culte religieux à quelqu'un.

Mais, cher Monsieur, ces principes de 89, notre clergé canadien les a toujours eus en abomination. Un journal libéral n'a jamais pu imprimer ces trois mots[5] dans ses colonnes sans soulever des tempêtes au camp de nos catholico-monarchistes !

Plus que cela, c'est précisément à cause de ces préjugés religieux contre les réformes de 89 que le Canada n'a pas été représenté à la dernière exposition universelle de Paris[6].

Au reste, pourquoi, tout à coup, en pleine Amérique républicaine[7], ce beau zèle à honorer la mémoire d'un roi qui

24 toujours [R *eu* A *eus*] en

4. « Je ne veux point relever aujourd'hui l'accusation pas mal démodée, en cette fin de siècle, de "régime féodal" et de "vieux régime". Nos pères, le roi Louis XVI en tête, les firent disparaître en 1789 et la plupart d'entre eux en furent récompensés par les échafauds de 93 » (R. Auzias-Turenne, *op. cit.*, p. 8). Dans la nuit du 4 août 1789, sous le règne de Louis XVI, devenu roi constitutionnel (9 juillet), l'Assemblée constituante (groupant des représentants des trois ordres) avait aboli les droits féodaux, les dîmes, les corvées, les privilèges des provinces et des villes – vastes réformes sociales qui sanctionnaient la fin de l'Ancien Régime.

5. « Liberté, Égalité, Fraternité » (devise maçonnique).

6. En janvier 1888, le Premier ministre Mercier se rendit à Paris pour y consulter, prétendait-il, des spécialistes pour la gorge. Selon les ultramontains, la véritable raison de son voyage était de préparer la participation du Québec à l'Exposition universelle de Paris, organisée par le gouvernement de la IIIe République à l'occasion du centenaire de la Révolution, événement que *le Journal des Trois-Rivières*, *l'Étendard*, *la Justice* et *la Vérité* dénonçaient comme la glorification de l'anticléricalisme, de l'athéisme et de la franc-maçonnerie. Cédant à leurs pressions, ni le Québec ni le Canada ne participèrent à l'exposition parisienne. Sur cette question, voir P. Savard, *Jules-Paul Tardivel*, p. 58-60.

7. Voir *supra*, p. 1033, n. 240.

n'est célèbre que par son crime et le châtiment qui en a été la suite ?

Cela peut vous convenir à vous, Monsieur, qui avez peut-être des attaches – respectables sans doute – avec un passé que vous croyez être digne de vos regrets. Mais nous... que nous font ces choses ?

N'avons-nous pas assez de sujets de divisions sans celui-là ?

Pourquoi surtout mêler la religion à ces questions brûlantes ?

La religion n'est pas que je sache l'apanage des monarchistes. Les républicains aussi ont le droit de se proclamer ses enfants.

C'est du moins ce que le grand pape qui gouverne aujourd'hui l'Église déclare assez hautement, aux applaudissements du monde entier[8].

Je vous connais trop de franchise pour le nier, Monsieur, ceux qui se sont réunis samedi dans la chapelle du Sacré-Cœur n'étaient pas là simplement dans l'intention de prier Dieu pour le repos de l'âme de Louis XVI.

Cette âme du roi « martyr[9] » – comme quelques-uns l'appellent – a monté, suivant ce qu'on m'a toujours enseigné, comme les âmes de tous les autres martyrs, droit au ciel le 21 janvier 1793.

Si elle a encore besoin de prières après cent ans, c'est qu'elle n'a pas monté au ciel aussi vite qu'on le dit ; et cela paraîtrait donner quelques raisons aux conventionnels – parmi lesquels il y avait seize évêques et vingt-six prêtres[10] – qui sont loin

52 l'appellent – [R *est montée* A *a monté*], suivant

8. Voir *supra*, p. 1036, n. 2.

9. Depuis 1793, l'appellation de « roi martyr » était très répandue dans les milieux catholiques. Dans son allocution consistoriale du 17 juin 1793 sur la mort de Louis XVI et la Révolution, le pape Pie VI avait évoqué l'hypothèse du martyre (voir [anonyme], « Louis XVI », *CC*, 8 février 1883, p. 2).

10. D'après l'énumération de Larousse : « 16 évêques, 8 grands-vicaires épiscopaux, 18 curés ou prêtres, 7 ministres protestants » (*GDU*, t. V, p. 34).

d'avoir traité comme un saint le correspondant secret de Brunswick et du roi de Prusse[11] – le Bazaine[12] de 1792.

Non, Monsieur, croyez-moi, personne ne s'y trompe : ce service funèbre n'a pas été autre chose qu'une démonstration politique (ratée heureusement[13]), une démonstration politique ayant pour objet – comme celles auxquelles vous faites, suivant moi, une malheureuse allusion[14] – de protester contre le gouvernement de la France, contre le régime qu'elle s'est donné librement, qu'elle avait droit de se donner, et qu'elle veut et saura maintenir en dépit des conspirations du dehors et du dedans.

Encore une fois, Monsieur, je respecte, tout en les déplorant, les sentiments qui doivent vous animer ; mais réfléchissez-y, et vous trouverez comme moi que ces manifestations inconsidérées n'ont guère leur raison d'être dans un pays démocratique et ami de la France comme le nôtre.

11. Charles-Guillaume-Ferdinand, duc de Brunswick et de Lunebourg (1735–1806), commandant des armées de l'empereur d'Autriche et du roi de Prusse, Frédéric-Guillaume II. L'ultimatum arrogant (menaçant « la France, surtout Paris, d'une extermination générale, si Louis XVI n'était pas rétabli dans la plénitude de son pouvoir ») qu'il lança à Coblence, le 25 juillet 1792, provoqua le mouvement populaire qui aboutit à la chute de la royauté, le 10 août. La proclamation aurait été rédigée par le chevalier Geoffroy de Limon, ancien intendant des finances du duc d'Orléans.

12. Louis XVI, détenu à la prison du Temple après son arrestation à Varennes dans sa tentative de fuite vers la Prusse, aurait laissé « machiner secrètement par la reine l'invasion de la France par les armées ennemies » (*GDU*, t. X, p. 711). Ce qu'évoque Fréchette par l'allusion au général François-Achille Bazaine (1811–1888) qui, ayant tenté de négocier avec Bismarck et avec l'impératrice au lendemain de la défaite de Sedan (4 septembre 1870), fut condamné à mort en 1873 pour haute trahison.

13. « [...] la chapelle entière était remplie depuis la nef jusqu'aux galeries », et l'assistance était composée « de l'élite de la société montréalaise » ([anonyme], « Chronique », *SRM*, vol. 21, n° 4, 28 janvier 1893, p. 62 ; voir [anonyme], « La messe Louis XVI. Le centième anniversaire de son exécution. Les personnes présentes », *Pr*, 21 janvier 1893, p. 8, et « Service commémoratif de la mort de Louis XVI », *Mi*, 23 janvier 1893, p. 1). Selon *la Patrie*, il n'y eut qu'un « petit service » et une assistance composée « en grande partie de dames » ([anonyme], « Le roi "martyr" », 21 janvier 1893, p. 8) : « MM. les organisateurs leur avaient promis de si belle musique ! » (R. Dandurand, « Messe à Louis XVI », 23 janvier 1893, p. 1).

14. Allusion à la visite du général de Charette (1882) et à celle du comte de Paris (1890).

Si vous avez des griefs contre la France officielle, ce n'est pas notre affaire. Notre devoir à nous, c'est de respecter la France, quel que soit son gouvernement.

Avec cela, que si nous avons horreur des excès de la Révolution, ce n'est pas une raison pour approuver et bénir tout ce qui les a provoqués ou produits.

Pour ma part, quand je m'apitoie sur le sort des victimes de 93, non seulement je m'indigne contre les abus qui ont pu pousser un peuple jusque-là, mais, dans mon for intérieur, je ne puis m'empêcher de faire une petite part de pitié aux victimes de la *Terreur blanche*[15], la Terreur aux fleurs de lys, qui a férocement, et sans excuses, elle, par vengeance et par représailles, versé dix fois plus de sang français que le comité du Salut Public[16] et la Convention.

Mais là n'est pas le point culminant du débat.

Il s'agit de savoir si Louis XVI méritait l'échafaud ou non.

Questions de clémence ou de sympathie mises de côté, si Louis XVI était réellement coupable d'avoir trahi la France, d'avoir entretenu des correspondances secrètes avec les ennemis de sa patrie, et d'avoir poussé à l'envahissement du sol français par l'étranger, on n'inventera jamais deux manières de l'entendre, il y avait crime de haute trahison, et, roi ou non, son auteur méritait la mort[17].

Cela est en blanc et en noir dans le code de tous les pays civilisés.

---

15. Nom donné à la réaction des royalistes contre les révolutionnaires. Confinée dans le Sud-Est de la France, au printemps 1795, la première Terreur blanche (il y en eut une autre à l'été 1815) ne fit qu'une centaine de victimes (voir M. Mourre, *Dictionnaire*, t. VIII, p. 4582). La Terreur rouge (2 juin 1793–28 juillet 1794) avait fait 42 000 guillotinés, dont 25 000 sans procès, sur simple constat d'identité.

16. Le Comité de salut public, créé par la Convention le 6 avril 1794 pour « surveiller et [...] accélérer l'action de l'administration », et sans doute aussi pour renforcer et parachever l'action du « ministère de la Terreur » (le Comité de sûreté générale, créé le 2 octobre 1792), devint bientôt le pouvoir exécutif de la Convention (*GDU*, t. V, p. 35) : il exerça « un gouvernement centralisé et policier comme aucun pays du monde n'en avait connu encore » (M. Mourre, *op. cit.*, t. II, p. 1077-1078).

17. « Les sophismes, voilà l'arme dont se sert avec le plus de complaisance l'école à laquelle appartient M. Fréchette. La réédition des ineptes accusations portées contre Louis XVI et victorieusement réfutées par son éloquent défenseur M. Desèze : Sophisme » ([anonyme], « Louis XVI exécuté par M. Fréchette », *Éte*, 28 janvier 1893, p. 1).

Était-il coupable, oui ou non ? voilà le point.

Or, ici, il faut laisser parler l'histoire.

La Convention avait été élue par le peuple[18], quelques mois auparavant.

Le choix avait été tout particulièrement judicieux, au point de vue de la valeur des hommes choisis ; et jamais assemblée sortie des urnes populaires n'eut un caractère plus élevé[19].

Il y avait là – je l'ai dit plus haut – *seize* évêques, *huit* vicaires généraux, *dix-huit* curés, chanoines ou autres abbés, et *sept* pasteurs protestants[20].

Il y avait là des nobles, des officiers supérieurs, d'anciens hauts dignitaires, des présidents de tribunaux, des juges, des magistrats, des hommes de lettres qui sont restés célèbres, des professeurs universitaires, des médecins, avocats et notaires en très grand nombre[21].

18. Les assemblées primaires (pour l'élection des électeurs, à raison d'un électeur par cent citoyens) eurent lieu le dimanche 26 août 1792, et les assemblées électorales (pour l'élection des représentants à la Convention) le dimanche 2 septembre et les jours suivants. « Dans le climat de crainte et de suspicion créé par la chute du Roi, par l'invasion prussienne dans le Nord-Est, par les massacres de Septembre, 90 % des électeurs s'abstinrent de voter. L'assemblée ne représentait donc en fait qu'une minorité agissante » (M. Mourre, *op. cit.*, t. II, p. 1193).

19. « [...] la louange de cette même Convention que M. Fréchette ne craint pas de féliciter de son "esprit élevé" et qui inaugurait sa tyrannie par les massacres de Septembre dont elle amnistiait les auteurs, pour continuer par la mort du roi et plus tard par celle des Girondins, cette assemblée qui obéissait aux pires scélérats de cette sanglante époque : un Fouquier-Tinville, un Chaumette, un Hébert, monstres à face humaine : Sophisme » ([anonyme], « Louis XVI exécuté par M. Fréchette », *op. cit.*, p. 1). Sur la composition de la Convention, voir A. Conte, *Sire, ils ont voté la mort... La condamnation de Louis XVI*, Paris, Robert Laffont, 1966.

20. « Sophisme encore, pour n'employer qu'un euphémisme, cette affirmation que la Convention était une assemblée des plus respectables, puisqu'elle comptait *seize* évêques, *huit* vicaires-généraux, *dix-huit* curés... Mais on oublie de dire que ces évêques et ces dignitaires ecclésiastiques étaient des prêtres apostats, comme Joseph Lebon, le capucin Chabot, Jacques Roux, Claude Bernard, "auxquels on réservait comme aux plus dignes, dit Mgr Dupanloup [dans sa préface à l'ouvrage de M. de Beauchesne sur *Louis XVII*], les plus viles missions" » ([anonyme], « Louis XVI exécuté par M. Fréchette », *op. cit.*, p. 1).

21. Cette énumération reprend celle de Larousse (voir *GDU*, t. V, p. 34), où la formule « en très grand nombre » n'inclut pas les médecins (les avocats, magistrats, notaires, juges et juristes constituaient près du tiers des quelque sept cent cinquante membres de la Convention).

Il y avait de riches négociants, quelques agronomes distingués, et *un seul* ouvrier. *Pas un seul* paysan[22].

En revanche, il s'y trouvait un prince du sang, Philippe d'Orléans[23], le propre cousin du roi.

Donc, Monsieur, vous admettrez que, lorsqu'ils nous disent que Louis XVI a été la victime d'une « populace effrénée », messieurs les royalistes nous la font un peu à l'oseille, si vous me permettez cette expression[24].

L'assemblée se composait de 749 membres ; 8 étaient absents pour cause de maladie, et 20 avaient été envoyés en missions spéciales à l'extérieur[25].

Le procès commença le 7 décembre et se termina le 14 janvier, après une dernière séance de trente-six heures[26].

---

22. Si la Convention comptait des commerçants, des industriels, des propriétaires, et même quelques-uns des capitalistes les plus puissants de la France d'alors, elle ne comptait que deux ouvriers, le cardeur de laine Armonville, de Reims, et l'ouvrier armurier Noël Pointe, de Lyon. De fait, la Convention « sortit tout entière de la bourgeoisie » (Michelet, *Histoire de la Révolution française*, t. VII, Paris, Boutan-Marguin, 1961, p. 150).

23. Louis XVI descendait du fils aîné (Louis XIV, né en 1638) et Philippe-Égalité du fils cadet (Philippe, duc d'Orléans, né en 1640) de Louis XIII. Louis-Philippe-Joseph (1747–1793), duc de Chartres, puis d'Orléans, franc-maçon, s'afficha très tôt comme réformiste. Propriétaire de journaux révolutionnaires, il stipendia des libellistes et des agitateurs professionnels, qui contribuèrent à déstabiliser le régime, et finança les grandes journées révolutionnaires. Après s'être fait élire – au grand scandale de la Cour – député de la noblesse aux États généraux pour Paris, Crépy et Villers-Cotterêts, il fut admis à la Convention de 1792, où il prit le nom de Philippe-Égalité. Siégeant à l'extrême gauche, parmi les Montagnards, il vota (le 17 janvier 1793) la mort de son cousin, sans sursis ni appel au peuple. Peu après, cependant, arrêté comme complice de Dumouriez par Robespierre, il fut condamné à mort et guillotiné (le 6 novembre).

24. On retrouve la même expression dans deux chroniques de Cyprien (voir *la Patrie*, 13 août et 22 octobre 1881).

25. D'après Larousse, *GDU*, t. X, p. 712.

26. Louis XVI comparut devant la Convention une première fois le 11 décembre 1792, une seconde fois le 26 – cette fois en compagnie de ses avocats, François-Denis Tronchet, Chrétien-Guillaume Lamoignon de Malesherbes et, appelé à la rescousse par les deux premiers, Romain Desèze, juriste alors surtout connu pour avoir défendu avec succès le général baron de Bésenval, commandant des troupes de Paris, accusé de crime de lèse-nation pour avoir fait tirer sur le peuple à la veille de la prise de la Bastille. Par la suite, le jugement du roi nécessita une harassante procédure de cinq longs votes motivés, exprimés à la tribune par appels nominaux : dans l'après-midi du

L'accusé, bien que défendu avec génie[27], fut déclaré coupable à l'UNANIMITÉ des 721 voix[28] ! 130

Pas une seule voix dissidente !

En présence de ces faits, Monsieur, prétendre que Louis XVI a été une victime, c'est, suivant moi, non seulement faire injure au sens commun, c'est souffleter la face même de la France[29]. 135

Son cousin lui-même a voté sa mort.

Et son cousin, c'était le père de Louis-Philippe et par conséquent le bisaïeul de M. le comte de Paris, à qui – j'ai quelque raison de le croire – ni vous ni aucun de ceux qui ont *prié* samedi, n'avez demandé s'il avait renié ses traditions de famille, 140 avant de lui faire les ovations que vous savez, il y a deux ans.

Voilà une attitude, Monsieur, que je ne m'explique pas ; car si je croyais à l'innocence de Louis XVI, et si j'avais pour

---

15 janvier 1793, sur la culpabilité ; de la soirée du 15 au petit matin du 16, sur la ratification du vote de la Convention par le peuple ; du 16, vers 19 heures, au 17, vers 23 heures, sur la peine à infliger ; le 18, sur la révision du troisième vote ; dans la nuit du 19 au 20 janvier, sur le sursis à l'exécution du décret de condamnation à mort. Le roi fut guillotiné à dix heures quinze, le 21 janvier 1793. Voir Un ami du trône, *Procès de Louis XVI, roi de France* [...], Paris, Lerouge et A. Égron, 3e éd., revue et corrigée, 1814, cité par H. Coston, *Procès de Louis XVI et de Marie-Antoinette*, Paris, Henry Coston, 1981, p. 523-527.

27. Tronchet aurait été plus qu'ordinaire et Malesherbes larmoyant. Dans son plaidoyer du 26 décembre, Desèze s'attacha à démontrer que la Convention avait mis en scène un simulacre de justice : « Citoyens, je vous parlerai avec la franchise d'un homme libre : je cherche parmi vous des juges, et je n'y vois que des accusateurs » (cité par H. Coston, *op. cit.*, p. 216 et 259).

28. Au vote sur la culpabilité, Dandenac jeune, l'un des représentants de Maine-et-Loire, fit dissidence. Si Louis XVI fut reconnu « coupable de conspiration contre la liberté de la nation et d'attentat contre la sûreté générale de l'État » par 685 députés, la sentence de mort sans conditions ne fut définitivement votée (au quatrième vote) que par 361 voix sur 721 votants (si l'on exclut les abstentions). Desèze fit vainement remarquer que le même code pénal où les accusateurs avaient pris la peine de mort exigeait « pour la condamnation de l'accusé les trois quarts des voix ». Voir H. Coston, *op. cit.*, p. 308 et 531.

29. « En voilà assez assurément pour nous permettre de dire que M. Fréchette a, selon son expression légèrement modifiée, "soufflété la face même de l'histoire". Du reste, cette histoire, nous savons où il l'a trouvée, et nous n'avions pas besoin de ses citations pour nous convaincre de quel précieux secours peut être Larousse en de semblables occasions » ([anonyme], « Louis XVI exécuté par M. Fréchette », *op. cit.*, p. 1).

lui du respect au point d'organiser en son honneur des manifestations sympathiques, cent ans après sa mort, à huit cents lieues de son pays, je n'acclamerais point les descendants de ses bourreaux, tant qu'ils n'auraient pas répudié leurs ancêtres.

Et encore si ce Louis XVI avait eu au moins quelques facettes héroïques, quelques côtés intéressants...

S'il eût eu quelque trait de caractère dont pût s'enorgueillir un pays ou une race...

S'il y eût eu dans sa personne quelque chose pouvant créer un certain enthousiasme, passionner les masses ou la postérité !

Mais non, Louis XVI n'était qu'un vulgaire mangeur dont les sept repas par jour et les indigestions chroniques faisaient le désespoir de sa pauvre femme, et qui n'avait qu'un talent : celui de forger des clefs et des serrures.

Sa grande fierté, c'était d'apporter à ses ministres quelque nouveau pène ou quelque curieuse gâchette, qu'il avait fabriqués de ses propres mains.

Il était bon, dit-on ; oui, en ce sens qu'il ne pouvait refuser une lettre de cachet[30] à qui la lui demandait. Il fichait les gens à la Bastille pour ne pas faire de peine à ceux qui voulaient les voir disparaître.

Henri Martin dit de lui :

> La nature lui avait donné les facultés d'un habile et probe artisan ; les lois humaines avaient fait de lui le chef d'un empire pour son malheur et celui de son peuple[31].

Louis XVI n'avait rien d'un roi, dit Louis Blanc, et le voir suffisait pour le juger... Roi, il représentait l'affaiblissement de son principe ; homme, il représentait le dépérissement de sa race[32].

30. Sur les lettres de cachet, voir J. Dumont, *la Révolution française ou Les prodiges du sacrilège*, Paris, Criterion, 1984, p. 29.

31. Henri Martin (1810–1883), *Histoire de France depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1789*, t. XVI, Paris, Furne, libraire-éditeur, 4e éd., 1860, p. 311, cité par Larousse, *GDU*, t. X, p. 710 : « et *pour* celui ».

32. Louis Blanc (1811–1882), *Histoire de la Révolution française*, t. I, Paris, Librairie du progrès, s. d., p. 14, cité par Larousse, *GDU*, t. X, p. 710 : « juger <cinq phrases omises>. Roi ».

Écoutons Michelet :

Louis XVI n'eut rien de la France, et ne la soupçonna même pas. De race, et par sa mère, il était un pur Allemand... C'était un barbare, un homme tout de chair et de sang[33].

Cléry, un royaliste enragé, dit :

Comme homme, on peut plaindre Louis XVI ; comme roi, on ne saurait l'absoudre qu'avec la foi d'un aveugle[34].

Quant aux souffrances de Louis XVI dans la prison du Temple, c'est une légende – toujours la paille humide des cachots !

On peut s'en faire une idée par ce chiffre : *treize officiers de bouche*[35] !

33. J. Michelet, *Histoire de France*, t. XIX, p. ix et x, cité par Larousse, *GDU*, t. X, p. 710 : « Allemands <huit phrases omises>. *Mais* c'était ».

34. Jean-Baptiste Cant Hanet, dit Cléry (1759–1809), valet de chambre du dauphin puis, en 1792, à sa demande, de Louis XVI au Temple, fit paraître un *Journal de ce qui s'est passé à la tour du Temple pendant la captivité de Louis XVI, roi de France* (dont une édition parut à Québec, en 1798, chez John Neilson). En réalité, la citation est de Larousse, pour qui Cléry n'avait rien d'« un royaliste enragé » : « Son injustice pour la Révolution [...] ne nous empêche pas de voir [qu'il] n'a jamais inventé ou calomnié, ce que les écrivains royalistes ne se gênaient pas de faire à cette époque, pour la plus grande gloire de leur parti. Il est partiel, et c'était inévitable, mais il n'est pas haineux » (*GDU*, t. X, p. 714).

35. « Quant aux souffrances et aux privations de la famille royale au Temple, rien de plus faux et de plus légendaire. Des pièces officielles reproduites dans toutes les histoires, établissent que Louis XVI avait au Temple *treize officiers* de bouche et un service encore somptueux » (*GDU*, t. X, p. 712). L'expression « officiers de bouche » désigne un chef de cuisine, un premier et un second chefs d'office, un rôtisseur, un pâtissier, un garçon de cuisine, un garçon d'office, un laveur, un aide de cuisine, un argentier et trois garçons servants (voir A. de Beauchesne, *Louis XVI. Sa vie, son agonie, sa mort. Captivité de la famille royale au Temple*, t. I, Paris, Henri Plon, 4e éd., 1866, p. 341-342, n. 1). « M. Fréchette sait parfaitement que les cuisines alimentaient, non seulement les prisonniers, mais les commissaires de la Commune, les officiers, et dans la suite le poste tout entier et enfin tous les employés tenus par leur service à ne pas sortir du Temple [...]. Il sait encore, ou devrait savoir, que le poste comprenait un effectif de 280 hommes à lui seul. Cinq employés dans le personnel appartenaient à l'ancienne maison du Roi. [...] que signifie cette expression "légende" appliquée à la détention de la famille royale au Temple ? M. Fréchette [...] n'a donc pas lu toutes les infamies commises par les commissaires de la Commune, par les municipaux des sections ! » ([anonyme], « Louis XVI exécuté par M. Fréchette », *Éte*, 28 janvier 1893, p. 1).

Je sais des gens qui sont libres, qui n'ont jamais trahi leur pays, et qui n'en ont pas la moitié autant.

La moralité de tout ceci, Monsieur, me semble facile à trouver.

C'est, pour les Canadiens, de ne pas se donner inutilement le ridicule de vouloir dicter une ligne de conduite à la France, et de lui refuser le droit que nous réclamons fièrement pour nous-mêmes : celui qu'a tout peuple libre et intelligent de se gouverner à sa guise.

Et pour le Français à l'étranger, – si je puis me permettre d'avoir une opinion là-dessus, – c'est de faire taire un peu les sentiments trop vifs à l'endroit du passé, pour ne songer qu'à l'avenir de la grande et glorieuse mère dont nous sommes tous si orgueilleux, et qui, en vingt ans, vient de montrer plus de vitalité dans ses malheurs, qu'elle n'en a jamais montré, quand le prestige de ses victoires éblouissait l'univers.

Je clorai, Monsieur, par une remarque qui m'est plus particulièrement personnelle.

Pendant mon absence de Montréal[36], quelqu'un s'est permis d'adresser *aux personnes de ma famille*, une invitation à cette démonstration publique en faveur d'un principe que j'ai toujours combattu, au vu et au su de tout le monde.

Je ne vous tiens pas compte de cette indélicatesse ; un semblable procédé doit répugner à votre bonne éducation, et par conséquent je ne vous en crois pas l'auteur.

J'en laisse la responsabilité à celui qui a cru devoir me faire cette injure gratuite.

En concluant, Monsieur, je vous prie de croire que cette divergence d'opinions entre vous et moi ne saurait altérer en rien les sentiments de respectueuse estime, avec lesquels

J'ai l'honneur d'être

Votre bien dévoué,

LOUIS FRÉCHETTE.

36. Greffier du Conseil législatif, Fréchette habitait Québec durant les sessions parlementaires. En 1893, la session avait débuté le 12 janvier.

[Chapitre VIII]

DES PREUVES

Début du deuxième mouvement du troisième livre : critique de l'Inquisition.

Après ses attaques contre le père Lacasse (13 janvier–3 février 1894) et ses controverses avec la Semaine religieuse de Montréal *au sujet de Jeanne d'Arc (3 mars–5 mai 1894), Fréchette se voit suspecté, le même jour (9 juin 1894), par deux publications ultramontaines,* la Vérité, *de Québec, et* l'Oiseau-mouche, *du Petit Séminaire de Chicoutimi, d'appartenir à la franc-maçonnerie, sans doute à la suite de ce que Léo Taxil a laissé entendre dans le bulletin mensuel (numéro d'avril 1894) de la publication périodique du Dr Bataille,* le Diable au XIXe siècle. *Fréchette répond d'abord au collaborateur de* l'Oiseau-mouche, *puis au directeur de* la Vérité. *Le manuscrit des* Satires et polémiques *permute ces réponses.*

On sait que, dans le numéro d'avril de la *Revue mensuelle*, « religieuse, politique, scientifique, complément de la publication *le Diable au XIXe siècle* », messire Léo Taxil, le monsieur que j'ai fait connaître dans quelques-uns de mes articles hebdomadaires, m'a accusé d'appartenir à la franc-maçonnerie luciférienne.

Pour les imbéciles qui croient à cette association ténébreuse, où les horreurs du sacrilège raffiné le disputent aux insanités les plus grotesques, ce devait être là quelque chose d'affligeant, n'est-ce pas ?

TEXTE DE BASE ET VARIANTES : « Où sont ces preuves ? », *la Patrie*, 28 juillet 1894, p. 1, avec modifications manuscrites (ms. : vol. 3, no 8, f. 197-200). Titre raturé, remplacé par : « Des Preuves ».

Un des nôtres reniant Dieu et son baptême, s'affiliant à une organisation assez monstrueuse pour élever des autels et rendre un culte direct à l'esprit du mal, n'était-ce pas de nature à plonger dans la douleur tous les idiots sincères assez jobards pour couper dans ces ponts-là[1] ?

Ah bien, oui !

Ç'a été, au contraire, une jubilation délirante sur toute la ligne.

Quelle bonne affaire, hein ! si ça pou[vait] être vrai !

Il n'y avait pas assez de points d'exclamation et de points de suspension dans les casses de *l'Oiseau-mouche*[2] pour exprimer la frétillante exultation de l'insecte.

Toute la baillargerie de Chicoutimi en a batifolé durant une semaine.

Cet infâme écrivain de *la Patrie* qui se permet de lever la tête devant le clergé, de raisonner avec un prêtre, de discuter sur l'éducation, de critiquer nos collèges, et surtout de regimber sous la férule des Lacasses ou des Guihots[3], si nous avions donc le bonheur de le tenir un peu, là, pour lui faire payer tout à la fois !

Et il fallait voir s'ébaudir ces saintes âmes !

La jubilation du Tardivel a été plus grave.

---

11 baptême, [R *pour* s'affilier A s'affiliant] à

1. « *Couper dans le pont* : Se laisser filouter en coupant des cartes préparées par un grec qui vient de *faire le pont* (plier légèrement les cartes à un endroit déterminé, de façon à guider la main de l'adversaire dans la portion du jeu où elle doit couper innocemment) » (L. Larchey, *Dictionnaire historique d'argot*, Paris, E. Dentu, 8e éd., 1880, p. 123). Se laisser duper, tomber dans le panneau, croire aux mensonges.

2. Ornis, « Taxil vs un Canadien », *l'Oiseau-mouche*, vol. 2, no 2, 9 juin 1894, p. 46.

3. Tardivel dénonça cette mise en parallèle du père Lacasse, « ce prêtre éminemment respectable, ce prêtre vertueux dont la conduite exemplaire n'a jamais fait naître le plus léger soupçon dans l'esprit le plus prévenu, [...] avec un monstre d'immoralité ! » (« M. Fréchette et la franc-maçonnerie », *Vé*, 11 août 1894, p. 2).

Comme l'indique son surnom de Pistolet, le bon marmiteux aime à viser juste et recherche les effets sérieux.

Il a commencé par se signer dévotement, il a baisé sa médaille avec un sourire qui en disait long ; puis, après s'être orthodoxement fait craqueter les jointures, s'être arrondi la tournure du cucullaire[4] suivant toutes les règles de la liturgie, et ramené le coin du p'tit manteau sur l'omoplate, il a d'un doigt onctueux trempé sa plume d'oie dans l'encrier où fermente le venin qui lui sert à empoisonner hebdomadairement les hérétiques.

Qu'allait-il faire ?

Écrire une lettre.

À qui ?

Parbleu, à son ami Léo Taxil, le nouveau Père de l'Église canadienne, l'oracle de notre sanhédrin, la précieuse recrue nouvellement enrôlée dans notre milice de saint Escobar.

Et pourquoi cette lettre ?

Il nous l'a dit lui-même dans *la Vérité*[5] : – pour avoir des détails, des preuves, des munitions, enfin, pour tirer.

Il n'y a pas comme d'aller aux sources, surtout quand les sources sont pures.

Dans la noblesse de son âme, le saint homme s'est dit :

« N'allons pas trop vite, c'est dangereux ; prenons nos précautions ; insinuons le venin à petite dose d'abord ; puis nous tâcherons d'obtenir quelques renseignements tels quels, ne serait-ce qu'une nouvelle affirmation ; et si rien ne vient, s'il est prouvé par conséquent que notre cher néophyte est retombé dans son ancien péché de calomnie, nous n'en dirons rien, de peur du scandale ; et la bonne cause aura été servie tout de même. »

57 tels [R *que tels* A *quels*], ne

4. « Cucullaire » : en forme de capuchon.

5. Voir *infra*, p. 1082, n. 1.

Et, retranché derrière le boulevard de ses principes, saint Tartufe tire son chapelet, ajuste son cordon de saint Joseph[6], met son *Pensez-y-bien*[7] sous son bras, et s'en va faire sa visite au Saint-Sacrement, le menton douillettement enfoncé dans le collet du cher p'tit manteau.

Franchement, là, ces crétins sont-ils conscients du rôle qu'ils jouent ?

Sont-ils de vulgaires scélérats, ou de simples aliénés ?

Je penche pour la dernière hypothèse.

Il y a quelques années, nous fêtions, au Windsor, un poète anglais de renom qui visitait notre pays[8].

Dans sa réponse au toast que nous lui avions porté[9], notre hôte s'oublia jusqu'à dire que le Canada ne serait vraiment prospère que lorsqu'il aurait définitivement rompu avec le bigotisme de l'Église de Rome[10].

J'étais, si je ne me trompe, le seul catholique présent : je me levai de table et rentrai chez moi.

---

6. Cordon bénit, en fil, coton ou laine, avec sept nœuds ; se porte sous les vêtements en guise de ceinture, « signe distinctif du combat spirituel que l'on a entrepris pour la défense de la sainte chasteté et de la continence » (père Huguet, *Notice sur l'archiconfrérie du cordon de saint Joseph*, Paris et Bruxelles, Régis Ruffet et Cie, 1870, p. 16).

7. Aide-mémoire de « vérités éternelles » sur le salut, le péché, la mort, la confiance en la miséricorde de Dieu, le pardon des ennemis, etc. Voir *l'Âme élevée à Dieu par les réflexions et les sentiments, pour chaque mois, suivis de L'Âme pénitente ou Le nouveau « Pensez-y bien »*, Paris, Méquignon junior, 1824, p. 408-491.

8. Matthew Arnold (1822–1888), poète et critique littéraire, professeur à l'Université d'Oxford (1857), séjourna en Amérique au début de l'année 1884. Venant des États-Unis via Québec, il était à Montréal depuis quelques jours. Le 20 février, à l'hôtel Windsor, trente-huit de ses admirateurs montréalais lui offrirent un banquet, dont trois Canadiens français : Beaugrand, Fréchette et C.-O. Perrault.

9. Appuyant la proposition de toast, Fréchette avait récité un poème « À Matthew Arnold », qu'il renonça ensuite à publier (voir W. Chapman, *Deux copains*, p. 53-56).

10. Le conférencier aurait affirmé : « Ce continent n'a aucun avenir tant qu'on n'y aura pas étouffé la religion romaine avec son esprit étroit et ses tendances antilibérales » ([anonyme] « M. Fréchette et M. Arnold », *Pat*, 22 février 1884, p. 2).

Les journaux protestants relatèrent l'incident sans commentaires[11] ; mais que fit le grand catholique Tardivel ?

Il publia, la semaine suivante, dans *la Vérité*, l'organe évangélique par excellence, une tirade injurieuse sur mon compte, où mon attitude en cette circonstance était qualifiée *Un acte d'hypocrisie*[12].

Je me demandais, en lisant cela, ce que le saint homme aurait écrit, si, dans cette circonstance, j'eusse laissé injurier le catholicisme sans protester !

Mais cela ne touche qu'indirectement à la question qui nous occupe.

Le saint homme a écrit à Paris – c'est lui qui le déclare – pour avoir la preuve que je suis franc-maçon luciférien.

Il y a de cela bientôt deux mois ; en tout cas, la sainte correspondance a eu le temps de faire la navette plus d'une fois à travers l'océan, grâce à cette invention du démon qu'on appelle la vapeur[13].

De sorte que notre maître cagot a eu amplement le temps de recevoir la réponse de son édifiant copain transatlantique.

Or, personne ne doute que, si les preuves attendues fussent arrivées, elles n'eussent brillé d'un éclat triomphant dans les

83 compte, [R *et dont le titre seul :* A *où mon attitude en cette circonstance était qualifiée*] Un acte d'hypocrisie <ital. : quatre mots> [R *me dispense d'en dire plus long*]. // Je 91 homme [R *de Pistolet*] a

11. *The Montreal Daily Star*, *The Montreal Daily Witness*, *The Montreal Herald and Daily Commercial Gazette* et *The Week* commentèrent largement l'incident (du 20 au 28 février 1884), se prononçant le plus souvent pour les propos d'Arnold, contre le geste de Fréchette. Fréchette lui-même dénonça ce « terrible poseur, qui avait l'air de nous considérer tous comme de pauvres sauvages trop heureux de lui baiser les pieds » (voir [anonyme], « M. Fréchette et M. Arnold », *op. cit.*, p. 2). Sur cette polémique, voir B. Opala, « Matthew Arnold in Montreal », *le Chien d'or*, vol. 1, nº 2, août 1973.

12. « Ce que M. Fréchette dit à propos de notre appréciation de sa conduite au banquet donné en l'honneur d'un poète anglais est aussi faux que son assertion que nous avons écrit à M. Taxil avec qui nous n'avons jamais échangé une ligne » ([J.-P. Tardivel], « M. Fréchette et la franc-maçonnerie », *op. cit.*, p. 2). Sans utiliser les mots « un acte d'hypocrisie », Tardivel s'était étonné qu'un « collaborateur assidu d'un journal essentiellement hostile à l'Église [...] ose faire l'indigné parce qu'un étranger parle à peu près comme lui » (« À travers la presse canadienne », *Vé*, 1er mars 1884, p. 6).

13. Voir L. Veuillot, *le Parfum de Rome*, dans *Œuvres complètes*, t. IX, p. 40.

colonnes de *la Vérité* ; la charité chrétienne de son rédacteur en est une garantie profonde.

Si donc rien n'a paru, c'est que les fameuses preuves n'ont rien de bien tangible ; c'est qu'elles laissent à désirer, peut-être sous le rapport de leur existence même.

Ni vues ni connues les preuves !

Il peut se faire aussi que le bon Léo Taxil, en recevant la lettre du bon Tardivel, ait jeté celle-ci au panier, en disant tout abasourdi :

« Elle est un peu raide la farce... D'où sort ce coco-là ?... On n'est pas serin comme ça, voyons !... »

Cette dernière supposition est bien ce qu'il y a de plus probable[14], mais qu'on le sache !

Le saint homme nous a promis des preuves, qu'il nous les donne, ou bien qu'il admette qu'on n'a pas pu ou pas voulu lui en fournir[15].

C'est ce qu'un individu ordinaire ferait, un protestant, un juif, un mahométan, un libre penseur, un impie même !

Mais le doux Tardivel, lui, est trop catholique pour cela.

Que voulez-vous, chacun son défaut !

C'est égal, c'est très beau la religion bien comprise !

Et bien pratiquée !

122 pratiquée ! // [R *LOUIS FRÉCHETTE*]

14. « Que M. Fréchette ne prétende pas que le fait seul d'écrire à Paris pour savoir si l'on y possède, oui ou non, la preuve de son affiliation à la secte maçonnique, est une énormité et un scandale. C'est, au contraire, une chose toute naturelle ; car, malheureusement, depuis quelque temps, M. Fréchette a adopté le langage et les procédés de la maçonnerie. Il pense comme pensent les maçons, il écrit comme ils écrivent. Sa manière d'attaquer le clergé et les institutions religieuses est la manière maçonnique. [...] quand un écrivain s'inspire de l'esprit des loges, quand il fait leur détestable besogne de destruction sociale et religieuse, il n'a pas le droit de s'étonner si les hommes sérieux croient à la possibilité de son affiliation formelle à la secte » ([J.-P. Tardivel], *op. cit.*, p. 2). C'est aussi ce qu'avait laissé entendre quelques semaines plus tôt un collaborateur de *l'Oiseau-mouche* (Ornis, *op. cit.*, p. 46).

15. « Dans le cas actuel, l'accusation portée contre M. Fréchette par Léo Taxil n'est pas prouvée. Mais M. Fréchette ne doit s'en prendre qu'à lui-même si cette accusation a paru vraisemblable à plusieurs [...]. Elle ne paraît reposer que sur l'affinité incontestable qui existe entre l'esprit maçonnique et l'esprit qui anime M. Fréchette » ([J.-P. Tardivel], *op. cit.*, p. 2).

[Chapitre IX]

À *L'OISEAU-MOUCHE*

SATAN ET MOI

Aux allégations selon lesquelles il aurait adhéré à la franc-maçonnerie (voir la présentation du chapitre précédent, p. 1075), Fréchette choisit cette fois de répondre sur le mode humoristique.

Sans me croire aussi grand homme que certains de mes critiques s'efforcent de le persuader au public, je ne puis oublier tout à fait que j'ai été petit un jour – il y a longtemps.

Ma grandeur actuelle ne saurait m'ôter la conviction que, même si je devais ne pas avoir de fin, – comme la rancune de certaines bonnes âmes, – cela ne m'empêcherait pas d'avoir eu un commencement.

Donc, quand j'étais petit, puisqu'il faut avouer que j'ai été petit comme le commun des mortels, je croyais, comme les mortels du commun, que pour être bon Français il fallait détester les Anglais.

Or, un jour, – je ne sais plus trop à quel examen, – un professeur de cette dernière nationalité s'avisa de me demander si, suivant moi, Jeanne d'Arc avait réellement été sorcière, ainsi que l'avait décidé, jugé et décrété un tribunal d'évêques et de moines.

À cet âge-là déjà, – cela m'a causé des désagréments depuis, – tout en croyant à l'infaillibilité de l'Église, j'avais des doutes sur l'infaillibilité des moines.

Sans être prophète, je pressentais Léon XIII.

TEXTE DE BASE ET VARIANTES : « Satan et moi », *la Patrie*, 23 juin 1894, p. 1, avec modifications manuscrites (ms. : vol. 3, n° 9, f. 184-190). Ajouté à la mine de plomb au-dessus du titre : « À l'Oiseau-mouche ».

– Pourquoi donc sorcière ? répondis-je ; parce qu'elle a battu les Anglais ? Pas besoin d'être sorcier pour ça !

Le brave examinateur, qui était homme d'esprit et nullement obligé par profession de pardonner, ne m'a jamais tenu compte de cette frasque de collégien.

Seulement il ne manquait pas, chaque fois qu'il me rencontrait plus tard sur un trottoir de Québec, de m'interpeller ainsi :

– Dites donc, êtes-vous bien sûr, comme catholique, d'avoir le droit de penser que Jeanne d'Arc n'était pas sorcière ?

Une question qui, par parenthèse, n'était pas sans me laisser quelque peu perplexe.

Ce qui me remet en mémoire cette anecdote de gamin, le voici :

Figurez-vous que je suis accusé – pas encore brûlé comme Jeanne d'Arc, Dieu merci ! – d'être franc-maçon luciférien.

C'est *la Vérité*[1], de Québec, et *l'Oiseau-mouche*[2], du Saguenay, qui font circuler la chose, l'une avec toutes les réticences prescrites par la plus religieuse prudence, l'autre avec tous les points de suspension inspirés par la charité sacerdotale de son

25 frasque [R *d'écolier* A *de collégien*]. // Seulement

1. « Plusieurs de nos lecteurs nous ont signalé un entrefilet dans la *Revue mensuelle*, du Dr Bataille, livraison d'avril, où un fonctionnaire canadien est mis en accusation d'une façon très grave. Nous ne saurions reproduire cette accusation, car elle n'est appuyée sur aucune preuve. Nous avons écrit immédiatement au directeur de la *Revue* [Charles Hacks], afin de savoir à quoi nous en tenir à ce sujet. Il nous faut plus que de simples affirmations pour dénoncer le personnage en question. Si l'on nous fournit des *preuves sérieuses*, nous ne reculerons pas devant le pénible devoir de lui arracher son masque, si réellement il en porte un. Mais nous ne voulons commettre aucune injustice ; et, de plus, nous sommes en garde contre les pièges » ([J.-P. Tardivel], « Petites notes », *Vé*, 9 juin 1894, p. 7).

2. « M. L. Taxil, dans la *Revue mensuelle* (supplément du *Diable au XIXe siècle*) du mois d'avril, s'occupe de l'un de nos écrivains et le désigne ainsi : "un nommé ..., bon frère trois-points". Plus loin, c'est le "F.·. ..." et "son patron suprême, le sire Lemmi". Est-ce assez renversant ! Nous n'avons pas besoin de dire que nous nous refusons absolument à croire que M. ... est franc-maçon, et c'est pour nous un grand plaisir que de le défendre contre cette odieuse imputation. [...] Eh bien, il faudra que M. Taxil donne ses preuves [...]. Or, nous espérons bien qu'il ne pourra le faire, et qu'il devra avouer qu'il a parlé à la légère » (Ornis, « Taxil vs un Canadien », *l'Oiseau-mouche*, vol. 2, no 12, 9 juin 1894, p. 46).

révérend rédacteur, M. l'abbé Cimon[3], le Baillargé du Séminaire de Chicoutimi – couvrez-vous !

Les deux saintes feuilles s'appuient tout naturellement sur une haute autorité ecclésiastique, sur le nouveau Père de l'Église, sur le sire *Léo Taxil*, l'orthodoxe et édifiant auteur des *Amours secrètes de Pie IX*, des *Bêtises sacrées*, des *Robes maudites* et des *Saletés de la cléricanaille*.

L'étiquette indique assez ce qu'on doit espérer trouver dans le flacon.

M. l'abbé *Cimon* – sauf votre respect – admet vaguement que ce saint des derniers jours peut avoir eu un passé quelque peu *répréhensible* – c'est le terme indulgent dont il se sert[4] – des *faiblesses* enfin, comme l'abbé Guihot et les rois de France ; mais il le proclame un homme aujourd'hui bien pensant, aussi digne qu'un autre d'inspirer nos organes à bons principes.

Quoi qu'il en soit, me voilà accusé dans les deux hémisphères d'être franc-maçon, disciple de Lemmi[5] ou de Bordone[6], c'est-à-dire franc-maçon luciférien.

45 l'Église [R *découvert par la Semaine Religieuse* <ital. : deux mots> *de Montréal*], sur le sire Léo Taxil, [R *enfin,*] l'orthodoxe

3. L'abbé Cimon, l'administrateur de la revue, écrivit au rédacteur de *la Patrie*, le 28 juin 1894 : « Je vous prie de bien vouloir informer vos lecteurs [...] que je ne suis pas le rédacteur de *l'Oiseau-mouche* et que je n'ai pas écrit l'article qui a déplu à M. Fréchette » (cité par L. Fréchette, « *L'Oiseau-mouche* », *Pat*, 7 juillet 1894, p. 1). Ornis est le pseudonyme de l'abbé Victor-Alphonse Huard (né en 1853), alors assistant-supérieur au Petit Séminaire de Chicoutimi et durant neuf ans directeur de *l'Oiseau-mouche*.

4. « Quant à lui [Taxil], nous ne lui voulons assurément que du bien : en effet, quelque répréhensible qu'il ait été autrefois, nous ne voyons en lui, actuellement, qu'un vaillant soldat de l'armée antimaçonnique » (Ornis, *op. cit.*, p. 46).

5. Adriano Lemmi (1822–1906), homme d'affaires et haut dignitaire franc-maçon. Initié à la maçonnerie en 1848, il se lia avec les révolutionnaires Kossuth, Mazzini et Garibaldi, s'établit à Florence et devint Grand Trésorier de la maçonnerie italienne. Président du Souverain Directoire exécutif (1872), puis Souverain Grand Commandeur du Rite écossais ancien et accepté (1885), il manœuvra pour que soit transférée à Rome la Suprême Direction dogmatique de la maçonnerie universelle, dont le siège, du moins Taxil le prétendait-il, était alors aux États-Unis, à Charleston (« le Vatican luciférien »), et dont le pouvoir était vacant depuis la mort de « l'illustrissime F.·. Albert Pike, décédé en Lucifer le 2 avril 1891 » ([anonyme], « La succession d'Albert Pike », *Revue mensuelle*, vol. 1, nº 1, janvier 1894, p. 8). Il se serait fait élire au suprême antipontificat de la maçonnerie le 20 septembre 1893.

6. Joseph-Philippe-Toussaint Bourdon, dit Bordone (né en 1821), général français présumé haut-maçon occultiste et espion international, fut compagnon

Mes naïfs lecteurs et mes candides lectrices ne savent peut-être pas tout à fait ce que c'est qu'un franc-maçon luciférien.

Eh bien, c'est ce qu'on appelle, en bon canayen, un homme qui parle au diable ; comme qui dirait un monsieur qui vend la poule noire.

J'ai appris cela depuis que ma position de théologien ordinaire de *la Patrie* me force de faire des recherches spéciales dans l'arsenal de la liturgie.

Cette nouvelle vous épate, je parie.

Je vous vois frémir, rien que d'y penser.

Cela donne la chair de poule, n'est-ce pas, un homme qui s'entretient familièrement avec Satan en personne, le soir avant de se coucher.

Vous rêvez de pied bot, de gueule enflammée, d'ailes membraneuses et griffues, de queue de dragon, de chaudière bouillante, de fourches, de soufre, de sabbat, de barbe de bouc, de manche à balai, que sais-je !

Vous avez envie de vous saucer dans un bain d'eau bénite.

Pour un rien vous avaleriez une demi-douzaine de ces miraculeuses petites images[7] qui favorisent... vous savez quoi.

Si vous étiez à Québec, vous ne manqueriez pas de courir à Saint-Sauveur acheter un ticket de chemin de fer pour le paradis.

Plus vous m'aimez, – et je n'ai jamais douté de votre affection, – plus vous êtes dans les transes.

Vous vous imaginez voir mes pauvres quilles – si éprouvées déjà – mijoter bientôt en frétillant d'une façon lamentable dans la marmite à Tardivel.

---

d'armes de Garibaldi ; nommé en janvier 1871 chef d'état-major de l'armée des Vosges, il aurait fait en sorte de discréditer les volontaires italiens. Le Dr Bataille, qui lui est apparemment hostile, le présente comme le président du triangle (sorte d'arrière-loge) luciférien Saint-Jacques, de Paris.

7. Petites images format timbre-poste, sur papier de soie, en vente, à la douzaine, notamment dans les lieux de pèlerinage. Voir [anonyme], « Dévotion envers sainte Anne », *Annales de la bonne sainte Anne*, vol. 47, nº 1, avril 1919, p. 577.

N'allez pas au moins prononcer ce nom-là à l'anglaise[8] ; ce serait trop suggestif, et l'on vous taxerait probablement d'irrévérence envers les choses saintes.

Oui, bons lecteurs et gentilles lectrices, la perspective est peu consolante pour vous et surtout pour moi, mais qu'y faire ? Il faut bien en prendre son parti ; il n'y a pas à dire, je suis acculé au pied du mur.

Par qui ?

Mais par *l'Oiseau-mouche*, le journal à M. l'abbé Cimon – je vous demande pardon ! – quatre pages de huit pouces sur dix ; paraît tous les quinze jours, les vacances exceptées ; prix d'abonnement 50 sous par année ; circulation inconnue ! (Cette réclame est gratuite.)

Oui, je suis cerné dans mes derniers retranchements par *l'Oiseau-mouche* – un cher petit nom fin comme une soie, souple comme une mitaine, coulant comme une caresse.

Les mânes de *la Famille*, du *Couvent*, de *l'Étudiant* et du *Bon combat* doivent en tressaillir de joie dans leurs défunts p'tits manteaux.

M. l'abbé Cimon – excusez ! – un grand homme dont la célébrité n'était pas encore descendue jusqu'à mes humbles parages, bien qu'il m'ait déjà honoré de ses attentions, paraît-il, me somme sur un ton péremptoire de lui rendre compte de ma conduite, c'est-à-dire de nier l'accusation, sous peine d'avoir affaire à lui[9].

Le saint homme serait capable de me faire baiser la terre, oui !

Je sais qu'à titre d'oint du Seigneur, M. l'abbé Cimon – Dieu vous bénisse ! – a le droit de tout faire sans relever d'aucun tribunal laïque ; mais je n'ignore pas non plus, qu'à titre de

8. Voir *supra*, p. 75, n. 153.

9. « M. ..., nous en sommes sûr, va opposer une dénégation énergique à M. Taxil, et réclamer de lui une rétractation complète. [...] Et qu'on le remarque bien, ce n'est pas précisément une accusation directe que porte M. Taxil ; il semble plutôt parler de l'affiliation de M. ... à la franc-maçonnerie comme d'une chose connue. Et voilà ce qui rend l'imputation plus grave ; voilà pourquoi M. ... va certainement se hâter d'exiger la réparation d'honneur qui lui est due. [...] Donc : 1° Que M. ... nie ! 2° Que M. Taxil prouve ou se rétracte ! » (Ornis, *op. cit.*, p. 46).

laïque aussi *indigne* que *ridicule*, je suis tenu de comparaître au tribunal de n'importe quel oint du Seigneur qui aura la fantaisie de m'y assigner.

C'est une des règles posées et parfaitement définies par le R. P. Lacasse[10].

Aussi ne tenterai-je pas de me soustraire à mes obligations.

Je sais trop ce que m'impose mon abjection naturelle et professionnelle pour oser me rebeller, sans compter le danger qu'il y aurait pour moi de résister à la sommation.

J'ai eu d'abord l'idée de prendre un biais, et voici où l'anecdote que je racontais plus haut se rattache à l'important sujet du présent article.

J'ai songé un instant à parodier ma réponse d'autrefois au sujet de Jeanne d'Arc, et de dire :

– Comment ! parce que j'ai obtenu la cure de Rawdon à mon ami l'abbé Baillargé, et, dans son intérêt, coupé le sifflet à toute sa basse-cour de petits journaux ; parce que j'ai appliqué une salutaire sourdine au violon du R. P. Lacasse, mis le feu grisou aux quatre coins de sa *Cinquième mine*, et vacciné le public contre l'infection répandue par les deux précédentes ; parce que j'ai fait comprendre à certaines feuilles soi-disant religieuses de Québec et de Montréal qu'il est bon de compter quelquefois avec les lecteurs intelligents et éclairés, vous vous imaginez que j'ai Belzébuth et Astaroth[11] à mon service ! Allons donc, il n'était pas nécessaire d'être sorcier ni de « parler au diable » pour cela, je vous assure. Pour ne citer que le percement de l'isthme du Suez[12], on a fait avant aujourd'hui des choses plus extraordinaires que cela sans magie noire !

137 comprendre à [R *la Semaine Religieuse* <ital. : deux mots> *de Montréal* A *certaines feuilles soi-disant religieuses de Québec et de Montréal*] qu'il 140 à [R *ma disposition* A *mon service*] ! Allons

10. Voir *Dans le camp ennemi*, p. 12-15.

11. Belzébuth, dieu cananéen, « seigneur des mouches » (II *Rois*, I, 2 et 6), symbole du harcèlement du mal, de l'attraction de la pourriture et de la décomposition ; dans les évangiles, c'est le prince des démons, le premier après Satan (voir *Matthieu*, X, 25, et XII, 24 et 27 ; *Marc*, III, 22 ; *Luc*, XI, 15, 18 et 19). Astaroth, dieu infernal, voit dans le passé, le présent et l'avenir, détecte les désirs secrets et accorde la protection des Grands.

12. Le percement de l'isthme de Suez, commencé le 25 avril 1859, fut parachevé le 17 novembre 1869, après avoir été interrompu de 1863 à 1866.

Voilà ce que j'aurais pu répondre ; mais ç'aurait été, suivant moi, user d'un subterfuge indigne d'un homme en rapports intimes avec Sa Majesté satanique, la deuxième grande puissance de l'Univers.

Étant forcé de comparaître au tribunal de M. l'abbé Cimon – parlant par respect – je veux m'y présenter hardiment, et loin de rien nier, avouer tout avec cynisme.

J'avoue carrément, là, sans échappatoires – étonné seulement que mes relations avec le diable n'aient pas été connues avant aujourd'hui, et qu'il ait fallu apprendre ces choses-là d'Europe, et par l'intermédiaire d'un homme qui a découvert le *Bouffe Jésus* et le *Couvent de Gomorrhe*.

Franchement, là, sous nos religieux climats, et depuis un an en particulier, on s'est occupé de moi dans tant de chaires et dans tant de journaux confits en dévotion, que je me croyais plus populaire dans les cercles de la haute sainteté.

Je croyais que tout le monde savait, par exemple, que j'ai pris quelquefois le diable par les cornes, mais surtout que je me suis permis de le tirer par la queue, une bonne moitié de mon existence au moins, avec une familiarité qui n'a eu d'égale que la bonne volonté du bonhomme à se laisser faire.

Il faut que le secret en ait été bien gardé, car, je le dis sans vouloir compromettre personne, nous étions en nombreuse compagnie, nos études pratiques – probablement les mêmes que celles qui sont en honneur au Séminaire de Chicoutimi – ayant doué ma génération d'une compétence toute particulière pour la besogne.

Du reste, en cela comme en littérature, je plagiais mes prédécesseurs.

Oui j'ai pris le diable par les cornes, je m'en vante !

J'ai tiré le diable par la queue, je m'en accuse !

Plus que cela, je l'ai même logé dans ma bourse pour des mois entiers après chacune de mes élections.

---

148 l'Univers [R – *si toutefois il est permis d'excepter la Puissance du Canada !*]. // Étant

Mes adversaires prétendaient même que j'avais le diable au corps.

Au fond, tenez, voulez-vous que je vous dise ? ayant été si longtemps pauvre diable moi-même, je n'oserais affirmer que nous ne sommes pas un peu parents.

Seulement, je ne sais pas si c'est par morgue aristocratique à cause de sa position, et parce que je ne suis qu'un simple fonctionnaire du Conseil législatif, je reconnais avec humilité que nous ne nous voyons plus que rarement.

Les gros bonnets ont leurs préjugés, c'est tout naturel.

Maintenant que ma confession est faite, je me permettrai une réflexion :

Je ne suis pas le premier que Son Éminence Léo Taxil accuse, et sur le compte de qui il se pique de faire des révélations inattendues.

Sans compter ses plaisanteries *répréhensibles* à l'adresse de Jésus-Christ, de la Vierge Marie et de *Monsieur* Dieu, comme il se paie la politesse d'appeler le Créateur, il y a encore les papes, les cardinaux, les archevêques, les évêques, les prélats, les moines de différents grades – toute la *clique noire*, comme il les nomme – qu'il a accusés de choses beaucoup plus graves que de tirer le diable par la queue.

Tardivel en est témoin, je ne veux pas me comparer à un évêque, ni à un abbé, pas même au moins replet des sacristains ; je sais trop bien la place qu'un misérable laïque comme moi occupe dans l'échelle de la hiérarchie, pour me permettre une pareille prétention ; mais je ne puis m'empêcher de me demander pourquoi M. l'abbé Cimon – révérence parler ! – ne somme pas tous les autres accusés du révérend père Taxil à comparaître comme moi devant le tribunal de *l'Oiseau-mouche*.

Mais l'incommensurable vanité qui me caractérise – surtout depuis que je me livre à la théologie – me fait toujours oublier la distance qui me sépare... même d'un portier d'évêché[13].

210 d'évêché. // [R *LOUIS FRÉCHETTE.*]

13. Voir *supra*, p. 321, n. 5.

[Chapitre X]

TAXIL

Après l'humour, le sarcasme. Paru le 30 juin 1894, le premier des trois textes du présent chapitre emprunte au Grand dictionnaire universel *de Larousse un résumé de la carrière de Taxil : Fréchette entend montrer pourquoi ce faussaire professionnel qui joue à l'Inquisiteur ne mérite pas « l'honneur d'un démenti ». Les deux autres textes datent des semaines qui suivent la conférence de presse du 19 avril 1897, au cours de laquelle Taxil jette bas le masque et fait le récit de ses mystifications. Dans* la Presse, *ces deux textes ont été précédés d'un article reproduisant le reportage d'un journaliste français (paru dans le* Journal, *de Paris, du 20 avril 1897) sur la conférence de presse de Taxil (voir L. Fréchette, « Léo Taxil et C^ie », 1^er mai 1897).*

TAXIL ET MOI

Mon dernier article était intitulé « Satan et moi » ; je fais une légère, très légère variante, et j'intitule celui-ci « Taxil et moi », malgré les haut-le-cœur que ne peut manquer d'éprouver un honnête homme à se commettre avec un aussi répugnant personnage.

Si nous étions en Europe, – où pas un individu qui se respecte ne fait à cet immonde gredin l'honneur d'un coup de

TEXTE DE BASE ET VARIANTES : « Taxil et moi », *la Patrie*, 30 juin 1894, p. 1, avec modifications manuscrites (ms. : vol. 3, n° 10, f. 191-196). Ajouté à la mine de plomb au-dessus du titre : « Taxil ».

chapeau, – je passerais outre, priant tout au plus un agent de préserver ma toilette des crachats, en conduisant la brute au poste.

Mais nous ne sommes pas en Europe ; et comme nos organes religieux semblent avoir pris le nommé Léo Taxil sous leur protection, il ne sera peut-être pas mauvais de faire savoir aux Canadiens qui peuvent l'ignorer, quelle espèce de gibier de bagne nos saintes âmes peuvent invoquer, quand il leur prend fantaisie de noircir quand même les bons citoyens qui les offusquent.

Le lecteur verra plus tard si l'occasion est opportune pour appliquer le proverbe : Qui se ressemble s'assemble.

D'abord reproduisons la biographie que donne Larousse[1] de l'homme en qui une certaine partie de notre clergé semble avoir tant de confiance ; on verra qu'il ne porte pas même le nom de son père, qui l'a répudié et a dû le faire emprisonner même avant l'âge de vingt ans[2] :

> TAXIL (Gabriel-Antoine *Jogand-Pagès*, dit LÉO), écrivain français, né à Marseille le 20[3] mars 1854. *Élève des jésuites*[4], il devint un fougueux anticlérical, et pendant une dizaine d'années publia contre l'Église, le clergé et le pape un assez grand nombre de pamphlets dont nous donnons plus bas les titres ; la plupart firent scandale par leur violence beaucoup plus que par le talent que leur auteur a négligé d'y mettre.

9 outre, [R *en*] priant [R , A *tout*] au plus [R ,] un

1. *GDU*, t. XVII, p. 1903. C'est Fréchette qui souligne et qui délimite les paragraphes.

2. Marius Jogand aurait chassé son fils parce qu'il ameutait ses condisciples du lycée de Marseille. Il l'aurait répudié quelque temps plus tard, lorsque le jeune révolté se mit à publier des propos incendiaires dans des feuilles radicales. Voir L. Taxil, *les Confessions d'un ex-libre penseur*, Paris, Letouzey et Ané, 1886, p. 137.

3. Le 21 mars 1854.

4. En octobre 1863, Taxil entra en sixième au collège libre Notre-Dame-de-Mongré, à Villefranche-sur-Saône, près de Lyon. Il y resta deux ans. Il fut par la suite pensionnaire d'un collège sous la direction de prêtres séculiers, le collège Saint-Louis, à Marseille (1866–1868). C'est au cours de la dernière année passée dans cette institution qu'il se serait pris d'intérêt pour la franc-maçonnerie.

Il avait été détenu pendant son enfance à la colonie pénitentiaire de Mettray[5] et avait eu à s'y plaindre de l'aumônier ; c'est la raison qu'il donna de s'être fait libre penseur.

Un de ses premiers pamphlets, *À bas la calotte !* (1879), lui valut d'être traduit en cour d'assises pour outrage à un culte légalement reconnu en France[6] ; le jury l'acquitta. Il fut moins heureux en 1881, et se vit condamner à 4 000 francs de dommages-intérêts pour s'être sans le moindre scrupule approprié l'œuvre d'un autre, *les Sermons de mon curé*, de M. Auguste Roussel, paru antérieurement, et qu'il avait fait réimprimer sous son nom propre (1880) *dès qu'il avait appris la mort de l'auteur*[7].

Les congréganistes obtinrent également contre lui une condamnation pour diffamation en 1883, à la suite de la publication de *Calottes et calotins. Histoire illustrée du clergé et des congrégations* (1880-1882, 3 vol.[8]).

5. À la mi-octobre 1868, Gabriel-Antoine et son frère Maurice, de quatre ans plus âgé, quittèrent le foyer paternel pour rejoindre Rochefort, exilé à Bruxelles ; on les arrêta à Digne et on les ramena à Marseille. Marius Jogand décida alors de mettre son cadet en réclusion dans la colonie pénitentiaire agricole de Mettray (commune d'Indre-et-Loire, près de Tours). Croyant que son père avait agi sous l'influence d'un oncle, aumônier de l'hospice de la Charité de Marseille, et du curé de la paroisse, locataire de ses parents, Taxil se considérait comme une victime du clergé. Il quitta cette institution le 6 janvier 1869. Dix ans plus tard, dans la préface de sa première brochure, *À bas la calotte !*, il prétendit que le visiteur de l'administration du diocèse, l'abbé Joseph-Hippolyte Guibert (plus tard archevêque de Paris puis cardinal), lui avait été hostile. Il admit par la suite avoir menti.

6. Il comparut devant la Cour d'assises de la Seine le 29 mai 1879.

7. *Les Sermons de mon curé. Satires dédiées à MM. les curés*, d'Auguste-Constantin Roussel, avaient paru en 1848. En 1880, Taxil publia l'ouvrage sous le pseudonyme Un chantre sceptique, en le faisant suivre d'une *Histoire résumée des Jésuites* (Paris, Bibliothèque anticléricale, fascicule supplémentaire n° 3, 1880). L'auteur, alors très âgé, poursuivit le faussaire en justice ; à sa mort, ses héritiers reprirent sa réclamation. En Cour de cassation, il y aurait eu un règlement à l'amiable, moyennant la publication – cette fois sous la signature de Roussel – de l'ouvrage litigieux (Paris, Librairie anticléricale, 1881). L'auteur avait un homonyme : le journaliste Auguste Roussel (1845–1910), rédacteur du journal *l'Univers*, polémiste ultramontain disciple de Louis Veuillot et compagnon d'armes d'Arthur Loth.

8. Ouvrage publié par livraisons (Paris, Librairie anticléricale). Les congréganistes (les Frères des écoles chrétiennes, les Frères de l'instruction catholique, les Petits Frères de Marie ainsi que trois autres congrégations religieuses enseignantes) avaient assigné devant le tribunal civil de Paris Taxil, Noël Bourelly, le gérant de *l'Anticlérical*, et les imprimeurs Firmin et Capiron. Ils réclamaient dix mille francs de dommages-intérêts et l'insertion du jugement dans *l'Anticlérical*. Voir [anonyme], « France. M. Léo Taxil », *CC*, 11 août 1882, p. 1.

L'année suivante, il était encore poursuivi et condamné à 3 000 francs d'amende et quinze jours de prison, à l'occasion de *gravures obscènes* insérées dans une de ses lourdes compilations, *la Prostitution contemporaine* (1883)[9] [...].

Enfin, ses *Amours de Pie IX* (1884), publiés sous le pseudonyme de *A. Volpi*, ouvrage aussi absurde qu'ignoble, le firent condamner envers le comte Mastaï, héritier du pape défunt, à 60 000 francs de dommages-intérêts et à l'insertion du jugement dans soixante journaux[10].

Ayant prétendu, pour se disculper, que le pseudonyme *A. Volpi* cachait un chroniqueur du *Figaro*[11], M. G. Moynet, il reçut un démenti formel de celui-ci, qui, de plus, l'ayant rencontré, lui administra une volée de coups de canne. M. Léo Taxil, après avoir porté plainte contre son agresseur en police correctionnelle, eut la prudence de se désister[12].

Ses autres ouvrages, pour ne lui avoir attiré ni des condamnations ni des désagréments aussi violents, ne sont pas meilleurs. En voici les titres : *Debrayas*, comédie en un acte (1873) ; *Almanachs anticléricaux et républicains* pour 1878 et 1879 ; *les Soutanes grotesques* (1879) ; *la Chasse aux corbeaux* (1879) ; *le Fils du jésuite* (1879) ; *les Bêtises sacrées. Revue critique des superstitions* (1881) ; *le Pilori de l'histoire. Les Borgia, histoire d'une famille de monstres* (1881) ; *les Pornographes sacrés. La confession et les confesseurs* (1882) ; *La Bible amusante, pour les grands et les petits* (1882), ouvrage paru d'abord

9. *La Prostitution contemporaine. Étude d'une question sociale*, Paris, Librairie populaire, 1884. Selon Taxil, la condamnation n'aurait pas été maintenue en appel : on aurait enlevé la peine de prison et diminué l'amende de moitié (voir *les Confessions*, p. 355).

10. Ce récit, « un des plus odieux mensonges qui aient été imaginés contre la papauté », parut d'abord en feuilleton dans *le Midi républicain* ; Taxil (seul ou avec d'autres) s'était emparé des anecdotes que deux députés radicaux italiens, Petrucelli della Gatina et le comte Luigi Pianciani, avaient diffusées sur la jeunesse du pape, y avait joint des bribes de pamphlets parus à Genève et fait raconter le tout par « un imaginaire camérier secret du pape, Carlo-Sebastiani Volpi » (*ibid.*, p. 233). Avec les imprimeurs du journal, il fut assigné devant le tribunal civil de Montpellier le 30 juillet 1881 par le comte Girolamo Mastaï, neveu et héritier de Pie IX. Le jugement, rendu le 29 décembre 1881, aurait été adouci par la suite.

11. *Le Figaro* (Paris, 1er avril 1854–24 novembre 1942 et depuis le 23 août 1944), fondé par H. de Villemessant, journal léger et mondain sous l'Empire, se mit à se préoccuper de politique à partir de mai 1867. Il se disait conservateur et catholique, mais n'était ni l'un ni l'autre selon *le Courrier du Canada* : « C'est là que fleurit la *Petite correspondance*, la littérature à scandale, la morale mondaine, et la politique multicolore » ([anonyme], « Le pape et la société moderne », 4 juillet 1885, p. 2).

12. Larousse : « plus, *se porta sur lui à des voies de fait*. M. Léo Taxil, après avoir *assigné* son agresseur en police corectionnelle, *se désista de sa plainte*. »

en livraisons sous le titre de *la Bible-farce* ; *Un pape femelle. Aventures extraordinaires et crimes épouvantables de la papesse Jeanne* (1882) ; *Par la grâce du Saint-Esprit* (1882) ; *l'Empoisonneur Léon XIII et les cinq millions du chanoine* (1883) ; *Marat ou Les héros de la Révolution* (1883) ; *Pie IX devant l'Histoire, sa vie politique et pontificale, ses débauches, ses folies, ses crimes* (1883), ouvrage différent de celui qui porte pour titre *Amours de Pie IX* ; *les Maîtresses du pape* (1884) ; *les Livres secrets des confesseurs dévoilés aux pères de famille* (1884) ; *la Plume de l'ange* (1884) ; *les Trois cocus*, roman (1884) ; *le Sacrement du curé* (1884) ; *la Vie de Jésus* (1884) ; *Vie de Veuillot immaculé* (1884).

Tous ces ouvrages, qui ne sont guère que d'ineptes compilations et pour lesquels M. Léo Taxil eut un certain nombre de collaborateurs, quand il n'achetait pas à bas prix le volume tout fait, furent publiés par la Librairie anticléricale qu'il avait fondée à Paris, rue des Écoles, et qui prit d'assez grands développements[13].

Il était en outre propriétaire et rédacteur en chef de divers journaux, *le Midi républicain*, de Montpellier, *la République anticléricale* et *l'Anticlérical*[14], fondé par lui à Paris.

Ce que le Larousse oublie de dire, c'est que ce nouveau pilier de sacristie fut un jour condamné, dans une ville de province, pour comportement obscène en pleine rue ; que, trésorier d'un cercle de socialistes, il n'a fait qu'une bouchée de la grenouille ; et qu'enfin les ouvriers de Versailles ont été dépouillés par lui, même du drap mortuaire qu'ils avaient acheté pour leurs enterrements[15] !

13. La librairie ouvrit ses portes au début de juin 1880. Elle diffusait par milliers, en France et à l'étranger, volumes, opuscules, images et chansons, « tout ce qui était de nature à exciter la haine du peuple contre la religion et le clergé » ; des « virtuoses de la mystification » y produisaient des romans « historiques » (L. Taxil, *les Confessions*, p. 199, 200 et 272).

14. *Le Midi républicain*, organe radical de Montpellier, voué à l'union des républicains contre le cléricalisme et à l'étude des problèmes sociaux ; c'est pour avoir fabriqué les lettres par lesquelles Victor Hugo et Louis Blanc souhaitaient la bienvenue au journal que Taxil fut exclu d'une loge locale (le 17 octobre 1881). *La République anticléricale*, périodique parisien propriété de la Librairie anticléricale (1882–1885), remplaça *l'Anticlérical* (1879–1882), dont Taxil était le seul propriétaire et qui avait pour but de provoquer la fondation par toute la France de sociétés de libre pensée, pépinières de militants radicaux.

15. Fréchette s'appuie sur une lettre de Thomas Maurin parue dans *la Patrie* du 10 mai 1894 (« Léo Taxil », p. 1), à laquelle Taxil répliqua : il admit avoir « fait des conférences [à Mâcon] au temps de sa jeunesse », reconnut avoir bénéficié de l'amnistie de 1878 alors qu'il était « condamné pour délits de presse à Marseille », mais nia avoir « jamais fait partie d'une Ligue socialiste ni de la libre pensée de Versailles » (« L'auxiliaire du Grand-Orient », *Revue mensuelle*, vol. 1, n° 5, mai 1894, p. 132-133).

Et voilà l'homme qui prétend avoir « un casier judiciaire parfaitement intact[16] » !

Mais si l'infect vaurien devait passer seulement une heure sous les verrous pour chacun de ses attentats à la pudeur, à la religion, à la divinité, à la morale, à l'honneur et à la vérité, il lui faudrait plus de deux cents ans pour purger sa peine !

Lisez ce qu'il a écrit des jésuites, et dites-moi si la peau d'un chien enragé ou galeux a jamais mérité plus cuisante raclée que l'archivenimeuse échine de ce sale gueux-là !

Écoutez bien, monsieur Tardivel, ce qu'écrivait dans son pamphlet intitulé *Plus de cafards*[17] (page 99) l'intéressant correspondant à qui vous avouez avoir écrit pour demander si un de vos compatriotes – *que vous savez respectable* – appartient réellement aux sectes infernales à l'existence desquelles vous avez la naïveté de croire !

Écoutez bien, monsieur l'abbé Cimon, du Séminaire de Chicoutimi, qui me sommez de répondre aux calomnies de ce goujat qu'on a l'audace de citer aujourd'hui comme une autorité religieuse !

Écoutez bien – j'ai feuilleté longtemps le volume pour trouver quelques lignes que je pusse décemment mettre sous les yeux de mes lecteurs :

> La morale de ces gens-là (les jésuites), il faut l'étudier en secret, dit-il, comme on étudie, dans certains musées d'anatomie, les maladies honteuses...
>
> Je vous rappellerai simplement, en passant, que par des subtilités exécrables, *les jésuites autorisent le parjure, le larcin domestique, la prévarication, l'adultère, le faux témoignage, le vol, la prostitution, l'assassinat, et même le plus monstrueux des assassinats, le parricide.*

Ça, c'est signé *Léo Taxil* ; il prétend avoir vu *les textes* !

---

16. Voir *ibid.*, p. 133. « Dans ma vie de journaliste, j'ai eu des condamnations de presse, lesquelles, d'après la loi française, sont considérées comme condamnations politiques et ne sont pas inscrites à mon casier judiciaire. Mon casier judiciaire porte : *condamnation,* NÉANT » (lettre à Amédée Denault, 21 avril 1894, archives de l'Université Laval, fonds Denault).

17. *Plus de cafards !...*, Paris, Librairie anticléricale, « Bibliothèque anticléricale », 6e fascicule régulier, 1880, paginé 85-160.

D'où il résulte que l'alternative suivante s'impose :

Ou les jésuites sont d'abominables scélérats, ou Léo Taxil est le plus méprisable des menteurs et le plus lâche des calomniateurs : il n'y a pas d'autre conclusion à tirer.

Je n'ai pas à défendre ici les jésuites.

On peut différer d'opinion avec eux, ne pas toujours approuver le rôle que certains d'entre eux ont joué et jouent encore dans la société ; l'utilité de l'Ordre peut même être contestée ; mais il n'y a pas un homme au monde qui ait le droit de dire que la Compagnie de Jésus n'est pas un corps respectable.

Or, non seulement l'ignoble pornographe a écrit les lignes que je viens de citer, mais, un jour, dans le cours d'une conférence, il s'écriait :

> On m'accuse de manger du jésuite ; c'est faux : la viande fraîche est à trop bon marché pour que j'aie jamais l'idée de manger *de la charogne*[18] !

Et c'est à cet insulteur triplement renégat, ancien élève des jésuites, que des prêtres de mon pays me somment de donner le démenti, quand, n'ayant peut-être jamais entendu parler de moi avant aujourd'hui, – c'est au moins ce qu'il insinue en m'appelant *un nommé* Louis Fréchette, – l'odieux cafard nouveau modèle m'accuse en l'air d'appartenir à une secte satanique et de prendre part à je ne sais quel occultisme aussi stupide qu'invraisemblable !

C'est humiliant, profondément humiliant, mais pas pour moi : pour ces prêtres !

Il s'est converti[19], dit-on.

Elle est bien bonne !

---

18. « *Le Canadien* m'accuse de manger du jésuite. Si mon boucher ne me trompe pas, c'est là un piètre compliment que le chef de la tarticonfrérie fait aux bons pères » (Cyprien, « Chronique », *Pat*, 8 juillet 1882, p. 2).

19. Dans la nuit du 23 au 24 avril 1885 ; simple fiction, que Taxil développa avec brio (voir ses *Confessions*, p. 343-403). Pour que le confesseur crût à sa conversion, il se serait lancé dans une confession générale qui aurait duré trois jours, au point culminant de laquelle il aurait glissé l'aveu d'un meurtre fictif (voir « La conférence de Léo Taxil », *le Réveil*, vol. 6, nº 145, p. 312-315).

Oui, il s'est converti, quand, après ses condamnations pour escroquerie et ses coups de pince-monseigneur à la caisse de ses dupes, il a été expulsé la botte au derrière des clubs libres penseurs et des loges maçonniques[20].

Admirable conversion que celle-là !

Y croire, c'est avoir la bonhomie de s'imaginer qu'on puisse cuisiner un rosbif mangeable avec du bœuf pourri.

Mais, pauvres naïfs, ou plutôt malhonnêtes fanatiques, est-ce que le seul fait de sa prétendue conversion ne constitue pas par elle-même une admission de sa part qu'il a toujours été menteur et archimenteur ?

Et vous voudriez me voir disputer mon honneur contre les assertions de ce sacripant souillé de tous les sacrilèges et de toutes les flétrissures !

Ah bien, merci, par exemple !

Si vous aimez à entretenir des relations avec le sieur Léo Taxil, allez-y à votre aise.

L'homme qui se respecte, le catholique qui comprend la religion autrement que comme une sentine de haine, de mensonges et d'injustices, ne vous suivra pas sur ce terrain.

Quant à moi, je n'oserais dire si, le cas advenant, je ne ferais pas balayer M. Léo Taxil de mon chemin comme une ordure, mais je ne lui ferai jamais l'honneur d'un démenti.

179 démenti. // [R *LOUIS FRÉCHETTE.*]

20. *Le Courrier du Canada* du 8 septembre 1882 ([anonyme], « Une exécution », p. 1) – citant *l'Univers* (de Paris) citant *le Réveil* (organe radical anticlérical) citant *le Bulletin officiel du Grand-Orient de France* (janvier 1882) – informait ses lecteurs que Taxil avait été chassé « comme indigne » de la franc-maçonnerie, pour avoir exploité « simultanément » la pornographie et la libre pensée.

LÉO TAXIL ET Cie

Un de nos journaux hebdomadaires, en faisant part à ses lecteurs de la dépêche annonçant que Léo Taxil avait enfin déposé son masque[1], concluait par ces paroles :

Si c'est vrai, Léo Taxil mériterait la corde[2].

Que le sacripant ait mérité la corde, je n'en serais nullement surpris : il a maintes et maintes fois prouvé qu'il est capable de tout ; et la justice a fait pendre, à ma connaissance, un bon nombre de messieurs qui étaient des enfants de chœur, comparés à ce dégoûtant personnage.

Mais ce qui m'étonne, c'est qu'on ne s'en soit pas aperçu plus tôt ; car ce n'est pas en déclarant avoir dupé tant de bonnes âmes et mystifié tant de jobards, qu'il devient passible de la peine de mort ; on aurait dû plutôt penser à cela, quand il avouait avoir volontairement fait partie, durant dix-huit ans, je crois, d'une société de malfaiteurs dont l'organisation avait l'assassinat pour base.

TEXTE DE BASE ET VARIANTES : « Léo Taxil & Cie », *la Presse*, 8 mai 1897, p. 11, avec modifications manuscrites (ms. : vol. 3, no 11, f. 208-212).

10 dégoûtant [R *individu* A *personnage*]. // Mais

1. Allusion à la dépêche par laquelle Tardivel rendit compte de la conférence de presse que Léo Taxil avait convoquée à Paris, le 19 avril 1897 : « Paris, le 20 avril 1897 / Ignoble fumisterie avouée froidement par Taxil devant l'auditoire. / Écœuré. – Tous les amis l'abandonnent. / Tardivel » (« La question Diana Vaughan », *Vé*, 24 avril 1897, p. 2). Réaction similaire : « Il [Taxil] laisse l'auditoire [...] plus écœuré encore qu'indigné de ce spectacle tristement grotesque » (E. Franck, « Une mystification », *l'Illustration*, 1er mai 1897, p. 346).

2. « Peu nous chaut ! Mais si c'est vrai, Léo Taxil mériterait la corde » (Rodolphe LeFort, « Zig Zag », *le Monde illustré*, 1er mai 1897, p. 2).

Le scélérat s'est confessé – ce dont il se vante – d'avoir assassiné un notaire. Ce serait là un crime isolé, personnel. Qu'est-ce auprès de ce pacte occulte contre Dieu et la société, de cette association ayant pour instrument de discipline et pour moyens d'action le poison, le poignard et le revolver, et, suivant les expressions mêmes du sieur Taxil, « combinant avec lâcheté et faisant exécuter avec perfidie les attentats les plus criminels, les plus odieux et les plus exécrables[3] » ?

Voici ce qu'on lit sur le compte des francs-maçons à la page 432, vol. II, de l'ouvrage ridicule que ce gibier de bagne a intitulé : *les Frères trois-points* :

> Enfin, dit-il, on ne recule pas devant le crime, si le crime peut être accompli impunément.
>
> Ne dites-pas que j'exagère.
>
> Est-ce qu'un homme qui, préparé par les épreuves d'Élu[4], a passé par celles de Kadosch[5], n'est pas capable d'un assassinat ?

18 vante [A –] d'avoir 25 exécrables ? [A »] // Voici 27 de [R *l'ouvrage que ce gibier*] l'ouvrage

3. L. Taxil, *les Frères trois-points*, t. I, Paris, Letouzey et Ané, 1885, p. 4 : « odieux, les ». Les francs-maçons se désignent par les appellations de « frères » et d'« amis ». Le mot « frère » s'abrège en faisant suivre l'initiale de trois points disposés en triangle (F.·. ; au pluriel : FF.·.).

4. Titre de huit des quinze grades « capitulaires » de la hiérarchie maçonnique. Chacun des membres d'une loge est instruit dans l'atelier (groupement de base) qui correspond au rang atteint à la suite d'une initiation spécifique. À l'époque de Fréchette, certains des principaux rites d'initiation pratiqués en France et en Amérique du Nord (le « Rite écossais ancien et accepté » et le « Rite français ») déterminent 33 degrés, ou grades : il y a trois grades « symboliques » (du 1er au 3e), pour l'apprentissage des principes de base ; quinze grades « capitulaires » (du 4e au 18e), pour l'apprentissage de la théorie et de la doctrine ; douze grades « philosophiques » (du 19e au 30e), pour l'entraînement à la pratique, et trois grades « administratifs » (du 31e au 33e), pour la direction des affaires locales – la « vraie » maçonnerie, selon Taxil, étant « toute dans certains hauts grades » (*op. cit.*, t. I, p. 292), c'est-à-dire dans les arrière-loges, qui regrouperaient, d'un continent à l'autre, les hauts dirigeants des puissances maçonniques de tous rites. Les grades d'Élu sont ceux de la Vengeance symbolique d'Hiram, l'architecte en chef du temple de Salomon, que trois compagnons auraient tué parce qu'il ne voulait pas leur révéler ses secrets ; le rituel de l'épreuve comprendrait le simulacre d'un meurtre. Voir C. Valeur, « La franc-maçonnerie », *CrM*, 4, 20, 21 et 23 juillet 1894.

5. Le 30e (Grand Élu Chevalier Kadosch Parfait Initié) est celui de la Vengeance de Jacques de Molay, Grand-Maître de l'Ordre des Templiers, mis à mort en 1314 sur l'ordre de Philippe le Bel avec l'assentiment du pape Clément V. Le postulant commet ce qu'il croit être un crime, après quoi il donne un coup de poignard en direction du ciel, comme s'il frappait Dieu. Il devient alors Kadosch (saint, pur, consacré).

L'initié au 30e degré n'a poignardé qu'un mouton ; mais jusqu'à ce qu'il assiste à la réception d'un autre Kadosch, ne s'imagine-t-il pas avoir poignardé un homme[6] ?

Ainsi, le chenapan avouait donc, dès les débuts de sa conspiration contre la crédulité publique, qu'il avait été assassin d'intention sinon de fait.

Il admettait donc avoir cru poignarder un homme en poignardant un mouton.

N'est-ce pas à ce moment-là qu'on aurait dû trouver qu'il méritait la corde ?

Mais continuons la citation :

Il a été démontré, dit-il, par de récents procès de cours d'assises, que les assassins vulgaires des bandes organisées dans les arrière-faubourgs de Paris avaient un coup spécial appelé *le coup du cornet*[7]. L'histoire prouve, par les assassinats politiques, que les sociétés secrètes ont *le coup de l'artère carotide.*

Depuis Rossi[8], en 1848, jusqu'à Garcia Moreno[9], en 1875, presque toutes les victimes de la franc-maçonnerie ont été frappées de la même manière.

Une école du poignard existe au fond des Arrière-Loges. La méthode est simple ; il suffit de deux fanatiques coquins pour faire le coup. On laisse passer devant soi l'homme à assassiner : le premier des meurtriers, venant par-derrière, appuie avec

38 crédulité [R *politique* A *publique*] qu'il 40 avoir [R *poignardé un mouton en croyant* A *cru*] poignarder un homme [A *en poignardant un mouton*]. // N'est-ce pas

6. Voir L. Taxil, *op. cit.*, t. II, p. 265 et 266.

7. Faire « le coup du cornet », c'est « tourner le couteau dans la plaie » (É. Chautard, *la Vie étrange de l'argot*, Paris, Denoël et Steele, 1931, p. 488).

8. Pelegrino Rossi (né en 1787), rentré d'exil (1845), était devenu en septembre 1848 le chef d'un gouvernement constitutionnel pontifical. Ayant formé le projet d'établir en Italie une confédération sous la présidence du pape, il fut assassiné sur la place publique, à Rome, le 15 novembre 1848. Voir A. Balleydier, *Histoire de la Révolution de Rome. Tableau religieux, politique et militaire des années 1846, 1847, 1848, 1849 et 1850 en Italie*, Bruxelles, C.-J.-A. Greuse, 5e éd., 1854, p. 203 ; Dr Bataille, *le Diable au XIXe siècle*, t. I, p. 308.

9. Gabriel Garcia Moreno (né en 1821), de retour en Équateur après un exil à Londres et à Paris (1854–1856), devint chef du Parti conservateur et président de la République (1861–1865 et 1869–1875). Il briguait un nouveau mandat lorsqu'il fut assassiné sur la place publique de Quito, le 6 août 1875. Voir A. Berthe, *Garcia Moreno, président de l'Équateur, vengeur et martyr du droit chrétien (1821–1875)*, t. II, Paris, Retaux-Bray, 8e éd., 1890, p. 336-337.

familiarité sa main sur l'épaule droite de l'individu désigné aux vengeances maçonniques ; celui-ci, instinctivement, retourne la tête de ce côté, et le second meurtrier, qui s'est tenu aussi par-derrière, mais à gauche, n'a plus qu'à trancher d'un coup net l'artère carotide de gauche que la victime a tendue[10].

On voit que le misérable était initié à tous les trucs ; au moins il le prétendait.

Et songer que ses dupes n'ont pas eu l'instinct de lui objecter seulement ce petit dilemme :

Ou vous mentez, ou vous dites vrai.

Si vous mentez, vous êtes un effronté calomniateur digne d'être fouetté sur une place publique.

Si vous dites vrai, vous êtes un bandit, assassin ou complice d'assassins, dont la tête aurait dû, depuis longtemps, aller grimacer dans le panier de la guillotine !

Et le prétendu révélateur des secrets maçonniques continue :

Voilà ce qui se pratique quand la maçonnerie attente aux jours d'un homme éminent dont la mort pourra être considérée comme un assassinat politique, sans que la secte puisse être spécialement soupçonnée.

Encore, pour ces cas-là, faut-il des sectaires aveuglément dévoués, risquant leur peau en commettant le meurtre. Mais, dans les crises politiques, alors qu'on ne compte plus les hommes qui succombent dans la lutte, et qu'on ne saurait distinguer le coup de baïonnette du combattant des barricades d'avec le coup de poignard du sicaire des Aréopages[11], qui pourra jamais établir la part des responsabilités diverses ? qui pourra jamais dire combien sont morts dans les hasards de la lutte et combien ont été frappés traîtreusement par les assassins des sociétés secrètes ?

À quel homme sérieux fera-t-on croire que c'est uniquement pour passer le temps que les Kadosch s'exercent à frapper de telle ou telle façon des mannequins, et que c'est une distraction aussi

88 les [R *Kadesch* A *Kadosch*] s'exercent

10. L. Taxil, *les Frères trois-points*, t. II, p. 432-433 : « existe, *a-t-on le droit de dire* au ».

11. Atelier des maçons possédant les grades 19 à 30 inclusivement. Le président de l'Aréopage prend le titre de Grand Maître.

inoffensive que celle des habitués d'un cercle se perfectionnant dans l'art des carambolages ?....

Mais, dira-t-on, les gens ne disparaissent pas de la sorte, dans un pays civilisé ?

Vraiment ? Est-ce que, depuis que la franc-maçonnerie occupe toutes les avenues du pouvoir, y compris celles de la préfecture de police, le nombre des crimes qui restent impunis, des assassinats dont les auteurs ne sont jamais découverts, des meurtres dont les mobiles demeurent inconnus, n'a pas augmenté dans une proportion prodigieuse[12] ? Etc.

Donc, voilà un monsieur qui, de son propre aveu, a été durant dix-huit ans, activement affilié à une troupe d'assassins.

Va-t-on le traiter comme le criminel qu'il prétend être ?

Ah ! bien, oui !...

On l'accueille à bras ouverts, on le comble d'éloges, on le dorlote, on lui fait des mamours, on le porte sur la main !

Tout ce qu'il y a d'apôtres de l'hypocrisie dans le monde entier boit ses paroles comme le lait et ne jure que par lui !

Il fraye avec abbés, chanoines, évêques et cardinaux[13] ! Tardivel se vante et s'honore d'avoir été communier avec lui[14].

Ses ouvrages sont recommandés au public, et livrés par centaines de mille entre les mains de la jeunesse !

106 a [R *de p'tits manteaux* A *d'apôtres de l'hypocrisie*] dans 108 cardinaux ! [A *Tardivel se vante et s'honore d'avoir été communier avec lui.*] // Ses

12. L. Taxil, *op. cit.*, t. II, p. 433-434 : « civilisé *!* <cinq phrases omises> Vraiment ». Dans les paragraphes qui suivent (*ibid.*, p. 434-438), Taxil dit pourquoi il voit dans la mort de Gambetta l'action de la franc-maçonnerie.

13. Avec l'abbé G. de Bessonies (chapelain de Notre-Dame-des-Victoires), le chanoine Ludovic-Martial Mustel (directeur de *la Revue catholique de Coutances*), Mgr Armand-Joseph Fava (évêque de Grenoble) et le cardinal Lucido Parocchi (président honoraire du comité central exécutif de l'Union antimaçonnique universelle), qui tous ont attesté l'existence de Diana Vaughan.

14. « Je l'ai vu à Trente, je l'ai vu communier, et sa tenue dans l'église, bien que sa présence eût excité la curiosité et les chuchotements de la foule, était vraiment admirable, édifiante au suprême degré » (J.-P. Tardivel, « M. Léo Taxil », *Vé*, 12 décembre 1896, p. 8). « Parbleu ! Et Guihot, est-ce qu'il ne communiait pas ainsi, lui aussi ? Va-t-on être obligé de changer la devise et de dire : la religion est le dernier refuge de la canaille, *last refuge of scroundrels*[?] » (Scrutator, « Colossale mystification », *Ré*, vol. 5, nº 116, 19 décembre 1896, p. 248).

Il figure comme principal personnage, l'homme du jour, au Congrès antimaçonnique de Trente[15], organisé à sa suggestion !

S'il s'élève une question de véracité entre le cardinal Lazzareschi et lui, c'est le cardinal qui est traité de menteur[16] !

Quand le R. P. Portalié exprime des doutes sur la sincérité du paroissien, le R. P. Portalié s'en fait donner vertement sur les doigts[17].

Ce n'est que du moment où le gredin dit au public : « Je me suis moqué de vous ! » que l'on découvre tout à coup qu'il mérite la corde !

Mais il me semble que c'est lorsqu'il se déclarait assassin qu'on aurait eu raison de dire qu'il méritait la corde.

---

15. Sur le Congrès antimaçonnique de Trente, voir *supra*, p. 758, n. 3.

16. Le cardinal Luigi Lazzareschi (1835–1903), censeur de l'Académie théologique de Rome, était membre du Conseil directeur général de l'Union antimaçonnique universelle, qui avait organisé le Congrès de Trente. Il présida la commission d'enquête sur la question Diana Vaughan et déclara n'avoir « trouvé aucune preuve PÉREMPTOIRE, soit pour, soit contre l'existence, la conversion, l'authenticité des écrits, de ladite Diana Vaughan » ([anonyme], « Le verdict de la Commission », *Vé*, 13 février 1897, p. 6-7). Taxil assura avoir confié au cardinal Lazzareschi – sous le sceau du secret le plus absolu – le nom de l'évêque qui pouvait attester la conversion de Diana Vaughan, avec l'engagement de ne livrer ce secret qu'au pape par la suite ; il accusa le cardinal d'avoir divulgué le secret à une tierce personne. Le cardinal protesta qu'il ne pouvait trahir un secret que Taxil ne lui avait pas confié ; d'où, dans son esprit, des doutes sérieux sur l'existence de Diana Vaughan (voir [anonyme], « Une [*sic*] épisode de la question Diana Vaughan », *CC*, 10 février 1897, p. 1). Or, Tardivel adopta la version de Taxil, dénonçant la « façon singulière » dont Mgr Lazzarreschi aurait conduit l'enquête sur l'« ex-palladiste » (« À l'anonyme du *Monde* », *Vé*, 20 février 1897, p. 3).

17. Eugène Portalié (1852–1909), jésuite, publia en brochure, en 1897, une étude sur la question Vaughan, d'abord parue sous le même titre dans les *Études* (15 novembre 1896, p. 381-398) : *le Congrès antimaçonnique de Trente. La fin d'une mystification* (Paris, Victor Retaux). *La Revue canadienne* reprit l'article (12 décembre 1896, p. 747-763), la *Revue ecclésiastique* du diocèse de Valleyfield l'analysa de façon favorable (15 décembre 1896, p. 149-150) et *le Courrier du Canada* rendit compte de la brochure ([anonyme], « Bibliographie », 26 mars 1897, p. 4). Tardivel chercha à réfuter l'argumentation du père Portalié, l'accusant de « véritable et grave falsification de texte » (« La question de Mlle Vaughan et les RR. PP. Jésuites », *Vé*, 19 décembre 1896, p. 4-6 ; « Les deux camps », 26 décembre 1896, p. 6 ; « Encore le P. Portalié », 20 février 1897, p. 1-2).

Et c'est justement à ce moment-là qu'on invoquait son nom et son témoignage pour vouer d'honnêtes gens à l'animadversion publique !

N'est-ce pas un peu étrange ? et peut-on légitimement alléguer, comme circonstance atténuante, l'excuse de la bonne foi trompée ?

Bonne foi trompée ! Mais il fallait réfléchir, messieurs ! Il fallait ne pas fermer les yeux au bon sens, ni les oreilles aux avertissements de ceux qui faisaient des efforts pour vous mettre sur vos gardes.

Vous saviez que cet homme avait vomi tous les blasphèmes possibles et impossibles contre Dieu, le Christ et la Vierge Marie !

Vous saviez qu'il avait inventé les plus scandaleuses calomnies contre Pie IX, contre les religieuses de nos couvents, et contre tout ce qui porte une soutane ou une tonsure cléricale.

Vous saviez qu'il avait été condamné à deux ans de prison pour escroquerie, et convaincu d'attentat aux mœurs sur une place publique de Lyon[18].

Vous saviez qu'à la suite de ces condamnations, il avait été honteusement expulsé des loges maçonniques et des clubs de libres penseurs.

Il nous avouait qu'il avait consenti à poignarder un homme et qu'il avait, durant dix-huit ans, fait partie d'une association de meurtriers !

N'était-ce pas au moins suffisant pour vous empêcher de le citer comme un Père de l'Église, et de l'admettre comme principal figurant dans les congrès destinés à sauver la religion en péril ?

Si encore, il se fût séparé de la franc-maçonnerie volontairement et de son propre chef !

Mais non, on l'avait chassé, et c'était connu.

140 une [R soutanne] ou

18. En réalité : Mâcon.

Le 24 mai 1884, on lisait dans *la Vérité*, de Québec, journal qui a, depuis, si souvent chanté la gloire du repris de justice :

> L'immonde Léo Taxil, auteur d'ouvrages infâmes, et... autres sont déférés à la justice ! Il était temps[19] !

Et le 22 août 1885, le même journal ne disait-il pas :

> Chose certaine, c'est que Taxil a été chassé de la ligue anticléricale dont il était l'un des fondateurs[20] ?

Or vous aviez tout cela sous les yeux, et l'on vous le chantait sur tous les tons.

Bien plus, il vous en avertissait lui-même. Voici ce qu'il dit à la page 5, du vol. I de l'ouvrage plus haut cité, pour s'excuser de violer son serment de franc-maçon :

> Le serment de l'initiation maçonnique est double : d'une part, le récipiendaire s'engage à ne jamais divulguer les secrets de la société ; d'autre part, la société s'oblige à aider et protéger en toute occasion le récipiendaire.
>
> « Tous les maçons, dit au néophyte le Vénérable[21], parlant au nom de l'association, voleront à votre secours dans les circonstances difficiles où vous pourrez vous trouver. »
>
> Il s'agit en réalité d'un pacte contracté entre deux parties : si donc l'une des parties contractantes viole ses engagements, il est évident que l'autre partie, victime de la non-exécution du traité commun, n'est plus tenue, en conscience, à ses obligations personnelles[22].

Maintenant, écoutez bien ceci :

> Tel est mon cas. C'est la franc-maçonnerie qui, la première, a déchiré le traité souscrit entre elle et l'auteur de cet ouvrage[23].

La première, entendez-vous !

---

19. [J.-P. Tardivel], « À travers le monde », *Vé*, 24 mai 1884, p. 4.

20. *Id.*, « Léo Taxil », *Vé*, 22 août 1885, p. 1-2.

21. Le Vénérable est « le premier officier de la loge, dont il préside les travaux. Élu par les Maîtres [3e grade] pour un an, il est rééligible » (J.-A. Faucher, *Dictionnaire maçonnique*, p. 283-284).

22. L. Taxil, *les Frères trois-points*, t. I, p. 5-6, où les trois paragraphes n'en font qu'un. Nous avons rétabli les guillemets.

23. *Ibid.*, p. 6.

On ne saurait mieux faire comprendre que, si la franc-maçonnerie eût « volé au secours » de M. Léo Taxil pour le sauver de la geôle, c'en eût été fait de la fameuse conversion.

Ah ! la fameuse conversion, je lui réserve un prochain article.

P.-S. – *La Vérité*, de Paris, annonce, sur un ton quelque peu gouailleur, qu'un journaliste canadien a pris la peine de traverser l'océan pour être témoin de l'exhibition que Léo Taxil devait faire de la Vaughan[24].

Pardon, confrère ; nous sommes gobeurs sans doute, mais pas tant que ça ?

Ce prétendu journaliste canadien est né au Kentucky, d'une mère anglaise et d'un père auvergnat.

Ce n'est pas sa faute, mais appeler cela un journaliste « canadien[25] », parce qu'il « fonctionne » à Québec, c'est un peu fort !

189 article. // [R *LOUIS FRÉCHETTE.*] // P.-S. 200 fort ! // [R *L. F.*]

24. « Un journaliste du Canada, M. Tardivel, est venu exprès en France pour assister à la séance d'hier et voir Diana Vaughan. D'autres sont venus de moins loin, mais ils n'ont rien à regretter : ils ont assisté à une scène comme on n'en voit pas deux dans une vie » (G. Bois, « La fin du palladisme. Le roi des fumistes. La confession de Léo Taxil », *Év*, 1er mai 1897, p. 5, et *Pat*, 3 mai 1897, p. 4). *La Vérité*, journal parisien fondé le 15 mai 1893 par deux dissidents de *l'Univers*, Auguste Roussel et Arthur Loth, lutta contre l'américanisme, contre la démocratie chrétienne et contre la politique pontificale de ralliement à la République ; Georges Bois, un de ses collaborateurs, dénonça Taxil et le Dr Hacks dans ses *Causeries du dimanche. Franc-maçonnerie, occultisme, polémique avec « le Diable au XIXe siècle »* (Paris, Victor Retaux, 1897).

25. Tardivel, que ses adversaires traitaient volontiers de « métis franco-yankee » (voir « À travers la presse canadienne », *Vé*, 6 octobre 1883, p. 7), aurait obtenu la citoyenneté canadienne en 1896. « [...] je ne suis [...] à peu près rien en fait de nationalité : Français du côté de mon père qui est né près de Clermont-Ferrand, Anglais du côté de ma mère qui est née à Londres, je suis moi-même né aux États-Unis. Suis et ne suis Canadien-français que par adoption et du côté de ma femme et de mes deux enfants. Je n'ai donc aucun effort à faire pour me tenir dégagé des préjugés d'un faux nationalisme » (lettre à Mgr Justin Fèvre, 10 février 1888, citée par R. Bélanger dans *les Ultramontains*, N. Voisine et J. Hamelin, édit., Montréal, Boréal Express, 1985, p. 273).

[L'ACOLYTE DE] LÉO TAXIL

Bien qu'on se soit servi plus d'une fois du nom de Léo Taxil et de celui de la sainte Vaughan pour me noircir et me vilipender, je n'avais pas l'intention de récriminer contre ces calomniateurs humiliés.

Leur jobardisme est assez puni ; et quand le ridicule atteint certaines proportions, il n'inspire plus que de la pitié.

Mais la stupidité méchante ne saurait toujours et partout avoir ses coudées franches.

La moindre chose qu'on soit en droit d'exiger de celui qui a tant besoin d'indulgence, c'est qu'il cesse d'être provocateur.

La moindre chose qu'on aurait dû attendre d'un personnage[1] qui vient d'infliger à son pays d'adoption l'humiliation que l'on sait, c'était un peu de remords avec un brin de modestie.

Mais non ! le copain de Léo Taxil, son imprimeur, son porte-voix, son défenseur, son correspondant, son ami, son panégyriste, son admirateur, son complice, son instrument, en un mot, au lieu de la courber relève la tête, parle de ses adversaires, défie tout le monde, maintient ses calomnies, et au lieu de demander pardon à ceux qu'il a trompés comme à ceux qu'il a injuriés, déclare avec emphase et arrogance qu'il ne regrette rien de ce qu'il a fait !

TEXTE DE BASE ET VARIANTES : « Léo Taxil & Cie », *la Presse*, 15 mai 1897, p. 10, avec modifications manuscrites (ms. : vol. 3, n° 10, f. 213-217).

1. Tardivel.

On ne dira pas que j'exagère ; je cite ses propres paroles. Après s'être félicité sur tous les tons d'avoir assisté au « déboutonnage » du maître exploiteur de religion et de crédulité publique ; après s'être glorifié d'avoir le premier télégraphié la grande nouvelle en Amérique, notre incommensurable niais s'écrie, fier de lui :

> Il y a une autre chose que je ne regrette pas non plus, bien que cela puisse paraître étrange ; c'est d'avoir cru à la bonne foi et à la sincérité de Léo Taxil[2].

Puis, après toute une colonne où – il faut lire ces choses de ses yeux pour les croire possibles ! – Léo Taxil est bel et bien défendu contre les attaques de ses détracteurs, le pauvre dévoyé revient à la charge :

> Que mes aimables confrères s'amusent à mes dépens autant qu'ils se le promettent, dit-il, je ne rougirai jamais d'avoir cru à la conversion de Léo Taxil et d'avoir défendu cet homme, ce monstre si l'on veut, contre des attaques qui me paraissaient injustes et qui l'étaient réellement, dans un sens, puisque ceux qui les portaient ne pouvaient pas les prouver.

Comment, ne pouvaient pas les prouver ?

Est-ce que ses condamnations par les tribunaux n'étaient pas de notoriété publique ?

N'ai-je pas démontré dans mon dernier article qu'il admettait avoir été assassin d'intention, qu'il avouait avoir été complice de meurtres nombreux ?

N'avait-il pas vomi contre Dieu, contre le Christ, la Vierge Marie entre autres, tout ce qu'une imagination morbide et satanique comme la sienne peut inventer d'abominations sacrilèges ?

N'avait-il pas écrit dans son livre, *les Sœurs maçonnes*, les lignes suivantes, qui révèlent et consacrent sa propre infamie :

> Je dévoile, malgré le dégoût qui m'envahit, toutes les turpitudes de la plus abominable des sociétés secrètes.
>
> Il faut qu'on le sache bien, la franc-maçonnerie ne se contente pas d'intrigues politiques ; elle vise encore à la démoralisation la

36 charge : [R // *pauvre dévoyé revient à la charge* :] // Que

2. J.-P. Tardivel, « La mystification Taxil », *Vé*, 8 mai 1897, p. 2-3.

plus complète de l'humanité. Elle n'est pas seulement une association ténébreuse de gredins se poussant les uns les autres au pouvoir, trompant, frustrant et volant le peuple ; elle est aussi la lie de la race humaine, un cloaque d'immondices, une plaie honteuse et cachée, une pourriture dévorante formée et entretenue pas les plus infâmes débauches.

Et cette bourbe infecte a la prétention de monter à la surface et de corrompre tout ce qui est pur !

Et cette ordure se déclare sacrée[3] !

Arrêtons-nous sur ce mot.

En effet, voilà quelle ordure cette vile canaille avoue avoir été durant dix-huit ans ; et quand le bourbier l'a vomi dans un hoquet de dégoût, toute notre sainte tardivellerie la déclare sacrée !

Quiconque y touche est sacrilège, et quiconque ne croit pas le saligaud sur parole est plus qu'un impie, c'est un luciférien !

Bien plus, voilà ce que tant d'honnêtes gens ont été accusés d'être par l'immonde gredin ; et toute notre castorrerie lui a fait écho, toute la sainte presse lui a prodigué ses applaudissements !

Ce n'est pas tout.

Voici un chenapan sans honte auquel on s'est associé depuis des années pour mener une campagne de calomnies comme il ne s'en était pas encore vu.

On l'a félicité, encouragé, aidé, béni !

On s'est fait son interprète et son instrument.

On a écrit des centaines de colonnes de journal pour élever l'infâme jusqu'aux nues, et répandre le venin distillé par sa plume.

On a même écrit un livre[4] pour mieux faire circuler dans tous les rangs de notre population les insanités superstitieuses

3. L. Taxil, *Révélations complètes sur la franc-maçonnerie*, t. IV : *les Sœurs maçonnes*, Paris, Letouzey et Ané, 1886, p. 7 : « secrètes. // *Oui, il* faut ».

4. Nous n'avons pu identifier ce livre en toute certitude.

que l'ignoble farceur inventait dans le but de bafouer la religion...

Va-t-on exprimer quelque regret, faire sa confession, offrir des excuses à ceux qu'on a outragés, admettre qu'on a été méchante bête et triple imbécile ?

Ah bien oui !

On ne regrette rien, entendez-vous !

Ce qui veut dire qu'on serait prêt à recommencer.

La fumisterie de Léo Taxil est le pire des soufflets que l'Église ait reçus depuis des siècles.

Les éclats de rire goguenards en retentissent jusqu'au fond du Vatican !

Et le complice le plus acharné de la sinistre farce ne regrette rien !...

Ceux qui ont protesté avaient tort.

Non, le monsieur ne regrette rien ! il a l'air, au contraire, de s'en gaudir, tout en délayant, en deux longues pages de journal, le fameux raisonnement de l'abbé Mustel[5] :

> En supposant même que Diana Vaughan n'existerait pas, que nous importe, si ce qu'elle dit est vrai[6] ?

5. Ludovic-Martial Mustel, directeur de *la Revue catholique de Coutances*, prit parti pour le Dr Bataille et pour Diana Vaughan, laquelle lui dédia son « Hymne à Jeanne d'Arc ». *La Vérité* de Québec reprit quelques-uns de ses textes (13 mars 1897, p. 7-8 ; 10 avril 1897, p. 1-2), y compris son *mea culpa* après la révélation du fumiste (« Un article de M. le chanoine Mustel », 22 mai 1897, p. 4-5). Voir aussi L.-M. Mustel, « Questions maçonniques », *Vé*, 21 août 1897, p. 4, et P. Savard, *Jules-Paul Tardivel*, p. 276-300.

6. « Il faut se garder de croire que "l'œuvre de mensonges" de Taxil soit composée uniquement de mensonges. [...] les auteurs catholiques les mieux renseignés, les plus sérieusement instruits sur les mystères de la secte [...] croyaient à l'ensemble parce qu'ils constataient la vérité de nombreux détails » (L.-M. Mustel, article de *la Revue catholique de Coutances*, 23 avril 1897, cité dans *la Vérité* du 22 mai 1897, p. 4). « [...] il est parfaitement permis de supposer qu'il y a un fond de vérité dans tous ces récits antimaçonniques que Taxil prétend avoir inventés de toutes pièces depuis douze ans » (J.-P. Tardivel, « La mystification Taxil », *op. cit.*, p. 3) ; « Il y a des documents maçonniques, dans les écrits signés Diana Vaughan ou des documents que cette personne a fournis à d'autres, qui portent le cachet de l'authenticité » (« Mystification et mystère », *Vé*, 15 mai 1897, p. 3).

On ne saurait vraiment décider lequel est le plus colossalement bouffon, la fumisterie de Taxil, ou l'article de *la Vérité*, de Québec. L'un, en tout cas, couronne dignement l'autre.

Je ne crois pas que l'effronterie puisse jamais aller plus loin : les deux aimables farceurs étaient fatalement destinés à se compléter l'un par l'autre.

Il me semble les voir à Trente, tous les deux, le nigaud et le fumiste, le rat de ville et le rat des champs.

Qu'on ne me trouve pas trop sévère ! J'ai, moi aussi, reçu les éclaboussures du Taxil, et son acolyte s'est empressé d'y ajouter ses crachats.

Il m'a accusé d'être franc-maçon luciférien ; je lui ai fait baisser le caquet, mais l'enfant de chœur de *la Vérité* s'est empressé de mettre son organe au service du calomniateur.

S'est-il jamais rétracté ?

Et maintenant qu'il est forcé d'admettre que son inspirateur était un menteur avéré et avoué, va-t-il faire réparation ?

Va-t-il au moins se repentir de s'être fait l'écho de ces accusations diffamatoires ?

Pas du tout ; il ne regrette rien, le doux chrétien !

Parbleu, un marchand de religion qui pratiquerait la justice et la charité, ce serait du nouveau.

En février 1896, ne voilà-t-il pas une grosse nouvelle répandue à son de trompe par *la Vérité* : La drôlesse de Vaughan devait publier, dans le mois suivant, toute une série de révélations foudroyantes sur l'organisation du satanisme à Montréal[7].

7. « Eh bien, oui, je vous [les francs-maçons canadiens] démasquerai publiquement. Je voulais me borner à aviser qui de droit, et j'avais commencé à le faire, avec une parfaite discrétion ; mais, puisque vous m'obligez à me défendre, je n'ai plus aucun ménagement à garder » (J[eanne] V[aughan], « Les révélations sur le satanisme », *Mémoires d'une ex-palladiste*, n° 8, février 1896, p. 247). Sur la présence hypothétique à Montréal d'une secte luciférienne, voir Dr Bataille, *le Diable au XIXe siècle*, t. I, p. 374, et t. II, p. 756-757 ; *SRQ*, 9 juin 1894, p. 486, et 11 août 1894, p. 593 ; *la Revue canadienne*, novembre 1894, p. 693-704 ; *Vé*, 24 novembre 1894, p. 2 ; *SRQ*, 25 mai 1895, p. 463 ; *SRQ*, 8 août 1896, p. 794-795.

Tenez-vous bien ! s'écriait-on, et surtout qu'on achète la brochure, la sainte brochure[8] !

Le mois suivant se passe, et pas un mot ni du Canada, ni de Montréal dans la petite ordure mensuelle[9]. 140

Et *la Vérité* – qui n'en savait absolument rien, remarquons-le bien – d'expliquer le retard, en alléguant je ne sais plus quel accident de presse[10].

Et la brochure se vendait comme des petits pains !

Or chacun attend encore ces foudroyantes révélations qui 145
devaient répandre la terreur dans toute la séquelle infernale de Montréal et de ses environs.

Et notre Auvergnat, qui correspondait régulièrement avec

8. Dans *la Vérité* du 21 mars 1896 (« Révélations en perspective », p. 3), Tardivel rappela que la loi canadienne interdisait la publication de textes de ce genre ; comme il ne voulait en rien compromettre l'avenir de son journal, il invita « les curieux » à se procurer le numéro de mars de la publication de Diana Vaughan, *Mémoires d'une ex-palladiste, parfaite initiée, indépendante* (Paris, Librairie antimaçonnique, A. Pierret, seize numéros mensuels, juillet 1895–10 janvier 1897).

9. Sauf cette phrase d'une chronique : « Toute l'Amérique du Nord est pourrie de maçonnisme ; la conspiration contre le catholicisme des Canadiens, surtout, est formidable » ([D. Vaughan], « Petite correspondance », *Mémoires d'une ex-palladiste*, n° 9, mars 1896, p. 288). Tardivel exprima sa vive déception de ne pas lire dans ce numéro « Les révélations de M^lle^ Vaughan » ; ce n'est que partie remise, assura-t-il (*Vé*, 18 avril 1896, p. 7).

10. « AUX AMIS CANADIENS. – Je ne donnerai pas dans cette publication les renseignements sur la maçonnerie du Canada. De nombreux abonnés se sont plaints du manque d'intérêt général qu'ont ces annexes et m'ont conseillé d'en faire plutôt des brochures à part, pour l'intérêt particulier de chaque pays. On m'a dit aussi qu'au Canada le n° serait arrêté à la frontière. En tout cas, je prends des mesures pour que la maçonnerie canadienne soit bientôt démasquée » ([D. Vaughan], *Mémoires d'une ex-palladiste*, n° 10, avril 1896, p. 320). Dans une lettre à ses abonnés datée du 20 avril 1896, elle précisait : « [...] j'ai été avisée que, si je faisais dans mes *Mémoires* des révélations sur les maçons canadiens, le n° ne parviendrait pas à mes abonnés du Canada. J'ai trouvé une solution à cette difficulté, et je l'expliquerai. » Dans l'attente d'une telle explication, Tardivel somma le ministre des Postes, Louis-Olivier Taillon, de voir à ce qu'aucun de ses employés ne fasse « du zèle maçonnique » (« Lettre de M^lle^ Vaughan », *Vé*, 23 mai 1896, p. 7). Voir P. Savard, *Jules-Paul Tardivel*, p. 286.

la donzelle[11], n'a pas jugé à propos d'éclairer notre population dans l'attente et l'angoisse.

Tout ce que le monsieur a cru devoir offrir à ses lecteurs, sur le sujet, ce sont certaines insinuations réitérées à mon adresse, qui font ressortir avec éclat le haut talent de dialecticien qui distingue notre représentant au congrès de Trente et à l'exhibition de la Vaughan.

Parce que je me permettais de traiter avec un mépris bien naturel une effrontée qui avouait avoir pris part aux scènes immondes qui, suivant elle, caractérisaient les agissements des francs-maçons palladistes, « si vous insultez cette respectable femme, s'écriait notre saint homme, c'est que vous en avez peur[12] ! »

Et à trois reprises différentes, ce monsieur insinuait que j'appartenais aux prétendues sectes diaboliques[13] ; c'était, à son

156 me [R permettrais] de 158 elle, [R *caractérisent* A *caractérisaient*] les

11. C'est un religieux français, le père Octave, assomptionniste, directeur de *la Franc-maçonnerie démasquée* (trois numéros parus : 21 mars, 21 avril et 20 mai 1895), qui avait mis en relation Tardivel et Vaughan ; ils communiquaient par l'intermédiaire de l'éditeur parisien A. Pierret, spécialisé dans les ouvrages antimaçonniques. De cette correspondance de quelques mois, subsistent : une lettre de Vaughan à Tardivel, 27 août 1896, remise au destinataire par l'éditeur Pierret le 7 septembre, jour de son arrivée à Paris (sa sécurité étant menacée, elle ne peut lui accorder d'entrevue ; nul, pas même son éditeur, ne connaît le lieu de sa retraite) ; une lettre de Tardivel à Vaughan, 7 septembre 1896, datée du Grand Hôtel Corneille (il insiste pour la rencontrer avant le Congrès de Trente) ; une lettre de Vaughan à Tardivel, 7 novembre 1896 (que Tardivel cesse d'enquêter dans les milieux maçonniques du Kentucky, sinon il risquerait de compromettre sa sécurité) ; une lettre de Tardivel à Vaughan, 28 décembre 1896 (il informe sa destinataire qu'un franc-maçon de Washington, Fred Webber, a « osé » lui nier par écrit l'existence de Diana Vaughan, et il l'engage à ne pas oublier sa promesse « d'arracher le masque aux occultistes canadiens ») (ANQ, fonds Tardivel).

12. « [...] le directeur de *la Vérité*, de Québec, M. Tardivel, a relevé comme il le méritait [dans *la Vérité* du 18 janvier 1896, p. 3] un "goujat" de Montréal [Fréchette], et je l'en remercie cordialement ; mais c'est avec une très grande clairvoyance que M. Tardivel, en flétrissant cette campagne de basses injures contre ma personne, contre ma réputation d'honnête femme, a dit : "Si Mlle Vaughan est attaquée ainsi, c'est que nos francs-maçons redoutent ses révélations" » (J[eanne] V[aughan], « Les révélations sur le satanisme », *Mémoires d'une ex-palladiste*, no 8, février 1896, p. 246).

13. « Si Mlle Vaughan se mettait à dire ce qu'elle sait sur la haute maçonnerie du Canada cela pourrait intéresser vivement certaines personnes qui ont des relations plus intimes avec M. Fréchette qu'avec Mgr Fabre » ([J.-P. Tardivel], « Fréchette-Vaughan », *Vé*, 21 septembre 1895, p. 3).

dire, pour cette raison que je ne m'inclinais pas devant la soi-disant révélatrice des secrets des loges, qui tenait mon sort et ma réputation entre ses mains.

C'était, on le voit, raisonner aussi serré que l'abbé Mustel pour le moins !

Si notre représentant a accouché de syllogismes de cette force à Trente, il a dû produire un rude effet sur les autres cocos de l'assemblée.

En tout cas, le brave homme ne regrette rien !

Il s'est fait, durant de longues années, le compère du plus vil des misérables, du plus lâche des sacripants, d'un gibier de bagne pour qui le mot de crapule est encore trop noble et trop indulgent ; il l'a aidé à souiller la réputation d'honnêtes citoyens, comme à ridiculiser colossalement la religion et ses ministres ; il s'est, durant des années, fait le complice et l'ami de celui qui avait inventé l'expression de « Monsieur Dieu », et trouvé le vocable d'« Alphonse-Jésus » pour caractériser la divinité ; mais encore une fois notre saint homme n'a rien à regretter !

Autrefois, quand on me parlait de la conversion de Léo Taxil, je répondais :

> S'il est vrai que le pourceau soit converti, – la Providence est infiniment miséricordieuse, – qu'il aille cacher son repentir dans quelque trou digne de lui[14] !

Aujourd'hui, quelqu'un de ceux que le noble comte Tardy de Montravel[15] a contribué à duper devrait bien lui dire : « Écoutez, quand on a avalé ce que vous venez d'avaler, on se cache pour faire sa digestion... et l'on se tait ! »

191 tait ! // [R *LOUIS FRÉCHETTE.*]

14. Apostrophe à Diana Vaughan : « Êtes-vous réellement convertie ? Eh bien, allez vous cacher pour faire pénitence, et qu'on n'entende plus parler de vous ! » (L. Fréchette, « Notes de voyage. IV », *Pat*, 7 septembre 1895, p. 1).

15. On n'a retrouvé nulle part le pseudonyme « Tardy de Montravel ». On sait seulement que Tardivel utilisa celui de « Stephen Virtue », nom de son grand-père maternel (voir P. Savard, *op. cit.*, p. 293).

Page laissée blanche

[Chapitre XI]

EN ENFER

Les articles qui forment ce chapitre paraissent d'abord dans la Patrie *(du 25 août au 8 septembre 1894), sous pseudonyme, durant les premières semaines d'un voyage que Fréchette effectue en France. Grâce aux bons soins de Tardivel et de quelques autres, le Dr Bataille fait alors diffuser au Québec les livraisons du* Diable au XIXe siècle *; il y développe une extravagante théorie de l'enfer, que Fréchette s'amuse à tourner en ridicule.*

[LES DÉMONES]

Parlons un peu de l'enfer, les révélations du sieur Léo Taxil en font un sujet d'actualité.

Voilà un pays, une région, un endroit, un milieu au moins – on ne sait pas trop quel nom donner à l'abîme de soufre et de feu où trône monsieur Satan – qui n'a jamais été plus à la mode que pendant ces dernières années.

Durant des siècles on avait eu des idées très vagues sur cet étrange pays et sur son organisation politique et sociale.

Nous savions bien un peu que Satan, un vilain monsieur capable de toutes sortes de perversités, était une espèce de chef quelconque, servi par une ribambelle de diablotins, sinon aussi puissants, du moins aussi mal intentionnés que lui, et toujours prêts, surtout, à entraîner les pauvres humains dans le vice et la perdition.

VARIANTES : I (Texte de base) « Les démones », *les Nouvelles*, 9 mai 1897, p. 2, avec modifications manuscrites (ms. : vol. 3, n° 11, f. 244-250). Titré à la mine de plomb : « En Enfer. I ». II Michel (pseudonyme de Fréchette), « Les démons. I », *la Patrie*, 25 août 1894, p. 1.

2 II I *M. Fréchette étant parti pour l'Europe, j'ai été chargé de le remplacer jusqu'à ce qu'il ait pu faire parvenir à la Patrie l'article hebdomadaire qu'il s'est engagé à nous envoyer de là-bas. // J'espère que la différence entre sa plume et la mienne ne se fera pas trop sentir. // Ceux qui, comme moi, ont été élevés par de braves gens versés dans l'occultisme et la tardivellerie, ont toujours eu une très fausse idée de l'organisation sociale et politique des enfers. // Ils savaient* bien <l. 10> 2 I Parlons [R *d'enfer, c'est d'actualité.* A *un peu de l'Enfer, les révélations du Sieur* Léo Taxil en font un sujet d'actualité.] // Voilà 5 I de [R sou*f*fre] et 10 II Satan était 12 II une *nuée* de

Le Miroir des âmes[1] – un livre rare pour l'éducation intelligente du peuple – nous avait bien édifiés aussi relativement à l'extérieur, en réalité peu attrayant, des principaux officiers de la cohorte infernale.

C'était bien quelque chose que de connaître la taille, la tournure et les mœurs de ces intéressants personnages.

Mais les renseignements fournis par *le Miroir des âmes* étaient par trop rudimentaires, et laissaient considérablement à désirer sous le rapport des détails.

Aujourd'hui plus de lacunes. Il était réservé à notre époque[2] de nous renseigner *ad unguem*[3] – jusqu'aux griffes – sur tout ce qui se rattache à cette population aussi originale que superficiellement étudiée jusqu'à nos jours.

Grâce aux profondes investigations et aux recherches infatigables du sieur Léo Taxil, de la chaste Diana Vaughan, vaillamment secondés par leur associé de Québec[4], nous savons maintenant à peu près tout ce qui concerne la cour, l'armée et le personnel administratif de Lucifer.

Mais, me direz-vous, Diana Vaughan n'existe pas, Léo Taxil lui-même l'a déclaré ; Léo Taxil n'est qu'un vulgaire fu-

17 II peuple – *les* avait 18 II l'extérieur peu attrayant des 25 II lacunes. // Il 25 II époque, *qui a produit Léo Taxil et Tardivel,* de 28 II que *jusqu'ici* superficiellement *connue.* // Grâce 29 II profondes *études* et 30 II du *révélateur des secrets francs-maçonniques,* nous 33 II Lucifer. // *Tout cela* se compose <l. 78>

1. Fréchette fait sans doute allusion à un ouvrage anonyme, *le Miroir des âmes ou Exposition des différents états des âmes par rapport à Dieu, conformément à la réalité ou aux idées allégoriques de la foi, à l'usage de tous ceux qui désirent leur salut ou qui veulent contribuer à celui des autres,* dont une édition a paru à Montréal, chez Beauchemin, vers 1873 : dès 1847, les planches de cet ouvrage auraient contribué à faire du diable « le cauchemar de [ses] premières années » (« Le diable », *CR,* vol. 3, nº 3, mars 1892, p. 40). Voir Prudent, « Satanisme et luciférisme », *CR,* vol. 5, nº 17, 10 juin 1894, p. 262.

2. La dernière décennie du XIXe siècle fut en effet marquée par un surcroît d'intérêt pour l'occultisme. De concert avec le spiritisme, le démonisme y proliféra. On publia ou republia sur ces questions des études diverses, plus ou moins fantaisistes. Voir Philippe Muray, *le 19e siècle à travers les âges,* Paris, Denoël, « L'infini », 1984.

3. Traduction : du dernier fini. « Allusion au dernier poli qu'on obtient en passant l'ongle sur une surface parfaitement lisse » (*LVS,* t. I, p. 70).

4. Tardivel.

miste, un charlatan sans principes, qui s'est avoué coupable de la plus honteuse mystification. Comment pouvons-nous croire à ce qu'il dit ?

Pardon, dans un article d'une dizaine de colonnes[5], *la Vérité* de Québec – l'organe de l'orthodoxie la plus pure, et dont le rédacteur a eu l'insigne honneur de voir pleurer le saint homme dans son gilet – nous prouve comme deux et deux font quatre, que, s'il ne faut pas croire à ce que dit Léo Taxil, ce n'est que lorsque Léo Taxil dit des choses qui ne sont pas du goût du susdit rédacteur.

Ainsi, ce Père de l'Église nouveau modèle, avait bien écrit tout un livre pour dévoiler d'abominables mystères dans la vie de Pie IX[6] ; il avait bien écrit tout un livre pour démontrer que nos couvents n'étaient ni plus ni moins que des succursales de Gomorrhe[7] ; il avait bien écrit tout un livre pour révéler les débauches sans nom en honneur au Vatican[8] ; il avait bien écrit tout un livre pour prouver que les jésuites « autorisent le parjure, le larcin domestique, la prévarication, l'adultère, le faux témoignage, le vol, la prostitution, l'assassinat et même le parricide[9] » ; il avait bien traité la Vierge Marie de femme perdue, et le Sauveur de vagabond, d'Alphonse, de vrai garnement, de parfait bandit et d'incarnation du diable – je cite textuellement ; et cependant, son nom faisait autorité dans le cénacle, et quiconque avait l'audace, comme moi, de ne pas s'incliner devant cet oracle de la sainte confrérie, était traité de goujat[10], et voué à l'exécration de nos défenseurs de l'arche d'alliance !

60 I devant [R *la parole de l'oracle des P'tits manteaux* A *cet oracle de la sainte confrérie*], était

5. J.-P. Tardivel, « La mystification Taxil », *Vé*, 8 mai 1897, p. 2 et 3. L'article compte sept colonnes.

6. *Les Amours secrètes de Pie IX.*

7. *Le Couvent de Gomorrhe.*

8. *Pie IX devant l'histoire. Sa vie politique et pontificale, ses débauches, ses folies, ses crimes*, Paris, Librairie anticléricale, « Léo Taxil », 1883. Ou encore, avec Karl Milo, *les Maîtresses du pape. Roman historique anticlérical*, Paris, Librairie anticléricale, 1884.

9. Peut-être s'agit-il de l'*Histoire résumée des Jésuites*, annexe de l'édition pirate de l'ouvrage satirique d'Auguste-Constantin Roussel, *les Sermons de mon curé* (1880).

10. Tardivel, d'abord en réplique à une attaque en règle de Fréchette contre Diana Vaughan (« Notes de voyage. IV », *Pat*, 7 septembre 1895, p. 1) :

Il fallait croire tout ce qu'il disait, ou bien, on vous accusait d'avoir des relations avec les puissances de l'enfer.

Dame, le saint homme en revenait !...

De sorte que je ne vois pas pourquoi le sire ne serait pas aussi croyable maintenant qu'il ne l'était lorsqu'il allait communier en pleurant, bras dessus bras dessous avec notre délégué auvergnat au congrès antimaçonnique de Trente.

Du reste, les détails qui vont suivre ne peuvent pas être plus authentiques : ils ont été reconnus vrais – après contrôle, je suppose – par le rédacteur de *la Vérité*, un personnage qui, comme on le sait, est chargé de gouverner la religion canayenne sur les bords du majestueux fleuve que nos pères ont nommé le Saint-Laurent.

Or voici ce qu'il nous raconte au sujet de Satan, de l'enfer et des démons en général[11].

Toute la population[12] se compose de quatre-vingt-treize mille, cinq cent vingt-quatre démons et démones ; pas un de plus, pas une de moins.

Le chiffre n'est pas rond, mais il indique que les comptes de Léo Taxil sont tenus avec soin, et qu'au moins sous ce rapport, il était digne de la confiance qu'il inspirait.

---

76 I de [R *runner* <ital.> A *gouverner*] la 79 II démones, pas 81 II indique *au moins* que les comptes sont tenus avec soin. // *Il ne faudrait pas s'*imaginer, *cependant, que ces légions sont* un

---

« On conçoit que le goujat qui a pondu cela éprouve le besoin de fréquenter les bains à Aix ou ailleurs » (« Fréchette-Vaughan », *Vé*, 21 septembre 1895, p. 3), puis à l'occasion de la publication par Diana Vaughan d'une lettre (datée du 16 décembre 1895) du cardinal Parocchi, dans laquelle le cardinal saluait sa conversion comme « l'un des plus magnifiques triomphes de la grâce » (J[eanne] V[aughan], « De Rome », *Mémoires d'une ex-palladiste*, n° 6, décembre 1895, p. 182) : « Cette lettre du vicaire de Sa Sainteté venge noblement M^lle^ Vaughan des attaques honteuses dont elle a été l'objet, principalement au Canada où il s'est trouvé un goujat pour lui jeter une poignée de boue » (« Le Saint-Siège et M^lle^ Vaughan », *Vé*, 18 janvier 1896, p. 3).

11. Emprunt au D^r^ Bataille (*le Diable au XIX^e^ siècle*), qui prétend puiser dans un « livre sacré luciférien », *Apadno* (voir t. II, p. 909).

12. En réalité : seulement les légionnaires sous les ordres d'Asmodée (voir *ibid.*, t. I, p. 719).

Ces 93 524 démons et démones ne sont pas, comme on pourrait se l'imaginer, un ramassis d'anarchistes et de révolutionnaires.

Au contraire, on n'y est seulement pas en république.

Que dis-je, en république ? Pas même de monarchie constitutionnelle !

Non, c'est la royauté vraie, la royauté dans toute son essence autocratique et arbitraire, la royauté selon le cœur de nos orthodoxes. Du Louis XIV pur !

Tout ce qu'il y a de plus ancien régime[13].

Et avec cela une cour, je ne vous dis que ça ! De la noblesse, s'il vous plaît[14] !

On y voit bien certains anachronismes dans les costumes[15], tels que, par exemple, des chevaliers moyen-âge bardés de fer à côté de marquis à talons rouges ; mais bast !... quand on est éternel !...

Et puis il y a des grades militaires : des généraux, des colonels, des majors, des capitaines – un cadre complet à pied et à cheval, toujours prêt pour la mobilisation.

Rien n'y fait défaut, pas même un amiral qui se nomme Léviathan[16].

On manque un peu de détails sur l'effectif de la marine luciférienne, mais c'est déjà quelque chose que de savoir qu'il en existe une.

---

85 II d'anarchistes *ou* de 91 II arbitraire. // Du 91 I cœur [R *des P'tits comme des Grands Manteaux* A *de nos orthodoxes*]. Du 94 II ça ! // De 97 II moyen âge à côté 98 II rouges, mais bast ! quand 103 II amiral – qui

---

13. *Apadno* soutient que la « hiérarchie infernale » comporte sept rangs de dignitaires : rois, vice-rois, chefs souverains, stratèges (*ibid.*, t. II, p. 897-898).

14. La « cour infernale » compterait des princes, des archiducs, des ducs, des marquis, des comtes et des barons (*ibid.*, t. II, p. 909).

15. Allusion aux illustrations du *Diable au XIX^e siècle*, dont *la Patrie* livra des échantillons en première page de son numéro du 3 avril 1897, sous le titre « Diana Vaughan et les Luciférien s ».

16. Monstre marin du chaos primitif, proche du crocodile égyptien. C'est le serpent (*Job*, III, 8, XL, 25-32, et XLI, 1-26 ; *Isaïe*, XXVII, 1), l'hydre (*Psaumes*, LXXIV, 14) ou le dragon (*Apocalypse*, XII, 1-18) de la Bible.

Parbleu, puisqu'il y a un amiral[17]... L'amiral prouve la flotte, pas vrai ?

En tout cas, d'après la description que le saint homme Taxil nous fait de l'individu, ce doit être un dur à cuire, entre les pattes de qui je n'aimerais pas à me risquer.

Enfin, ce que je voulais faire comprendre, c'est que l'organisation sociale et politique de l'empire luciférien est tout ce qu'il y a de plus régulier.

Et n'allez pas croire que ce soit une organisation de vieux garçons, au moins.

Ah ! dame, non ! puisqu'il y a des démones, il serait absurde de supposer que ce sont toutes de vieilles filles.

Non, les deux sexes, n'en déplaise aux plus chastes confréries, impliquent le mariage, ou tout au moins la famille.

Or, Léo Taxil le dit en toutes lettres, il y a presque autant de démones que de démons ; et, devant une autorité de cette importance, on ne peut guère protester.

Ceci, néanmoins, me suggère une réflexion.

Vous connaissez les anges aussi bien que moi, n'est-ce pas, lecteurs ? Or, avez-vous jamais entendu parler d'angesses ? Moi, pas.

---

108 H amiral ; *l'*amiral 109 H vrai ? // *À moins que ce ne soit un enfer comme dans La vie parisienne* <ital. : trois mots>. // *– Vous êtes amiral ? // – Oui, monsieur. // – De quel pays ? // – De la Suisse, monsieur. // – Tiens, il y a donc une marine en Suisse ! // – Pas du tout, monsieur. // – Mais alors... // – Quoi, alors ? // – S'il n'y a pas de marine... // – Eh bien ? // – Comment pouvez-vous être amiral ? // – Moi ? je suis amiral de naissance ! // C'est encore possible que maître Léviathan soit amiral de naissance.* // En tout cas, *lorsque je vous aurai fait* la description de l'individu, *vous verrez que, amiral de naissance ou non, c'est* un dur-à-cuire *tout de même. // Je ne me risquerais pas* entre *ses* pattes. // Enfin 113 H voulais *dire,* c'est 119 H toutes *des* vieilles 120 H sexes impliquent 124 H importance, *il n'y a* guère *qu'à s'incliner.* // Ceci néanmoins me 127 H lecteurs ? // Or 127 H parler d'*angesses* <ital.> ? // Moi pas

17. Dr Bataille, *op. cit.*, t. I, p. 889. « Léviathan a le titre de grand amiral ; il commande à 2 200 légions de daimons, c'est-à-dire à 14 665 200 esprits du feu qui plongent dans le royaume de l'eau, portent le trouble au domaine d'Adonaï, et obligent les maléachs à sortir, à paraître au milieu éthéré, où les autres légions de Lucifer les attendent » (*ibid.*, t. II, p. 902).

L'Écriture nous entretient, à différents endroits, d'un ange apparu à quelqu'un[18], d'un ange chargé de quelque message ou mission divine[19], d'un ange apportant le couvert à quelque saint prophète[20], ou pourchassant impies ou Philistins[21] ; jamais l'Écriture ne nous parle d'angesses.

Enfin, d'après toutes les notions jusqu'ici reconnues, et d'après ce que m'ont révélé mes études sur le sujet, la chose me paraît avérée : il n'y a pas d'angesses dans le ciel.

Un galant dirait qu'elles sont toutes sur la terre ; mais la question est trop sérieuse pour que je me permette d'en extraire un madrigal.

Je préfère en tirer une conclusion toute naturelle, et qui s'impose d'ailleurs, si équivoque qu'en soit la conséquence, pour la réputation du beau sexe.

Cette conclusion, la voici :

Avant leur chute, les démons étaient des anges ; et si, aujourd'hui, il se trouve parmi eux des démones, ces démones devaient être alors des angesses.

Or, s'il n'y a plus d'angesses au ciel, c'est que toutes celles, qu'il y avait dans le temps, jusques à la dernière, ont, par esprit de contradiction, je suppose, pris parti pour les révoltés, et ont été condamnées en conséquence.

Ou bien, elles ont poussé l'esprit de dévouement jusqu'à les suivre de leur plein gré, pour leur offrir au moins, comme les cantinières sur les champs de bataille, quelque consolation dans leur disgrâce.

Voyez-vous ça, les mâtines !

---

145 I démones [R devraient] être 149 I pour [A les révoltés], et II pour *le révolté*, et 151 II de *dévoûment* jusqu'à suivre *les vaincus* de plein 151 I jusqu'à [A *les*] suivre [A *de*] leur 155 II mâtines ! // *Oh* ! les

18. L'ange Gabriel apparu à Marie (*Luc*, I, 28).

19. L'ange du Seigneur ordonnant à Joseph de fuir en Égypte (*Matthieu*, II, 13).

20. L'esprit de Yahvé déroulant le livre divinatoire offert en nourriture à Ézéchiel (*Ézéchiel*, II, 9-10, et III, 1-3).

21. L'ange de Yahvé pourchassant les adversaires de David (*Psaumes*, XXXV, 5-6).

Ah ! les femmes, les femmes, qu'elles soient angesses, démones ou simples humaines, on ne sait jamais si elles sont perverses ou sublimes.

En tout cas, si j'en crois les illustrations du livre de Léo Taxil, – qui nous donne les portraits de tous les principaux diables, photographiés par les franc-maçons, – les bonnes diablesses ne brillent pas par une fidélité excessive à la foi conjugale, car on ne peut guère rêver une plus jolie collection de crânes empanachés avec plus de profusion et de variété que celle-là.

Disons-le carrément et sans détour : ils portent tous des cornes, et de belles !

Celles-ci ne diffèrent que par les dimensions et la complication des branchages.

Béhémoth[22] seul échappe à la règle générale, son chef étant vierge de toute excroissance compromettante.

Il est vrai qu'il a une tête d'éléphant, ce qui me porte tout naturellement à croire qu'il est encore mieux *trompé* que les autres.

Enfin, tout ce que je tiens à démontrer, c'est que mon sexe, en dépit de la croyance en honneur jusqu'ici, ne monopolise point le diabolisme, et que – ce dont je me doute depuis longtemps pour ma part – il y a tout autant de tentatrices qu'il y a de tentateurs...

Et combien plus charmantes !...

157 II ou *de* simples 160 II donne *le portrait* de 163 II rêver plus 166 II ils *ont* tous 167 II belles ! // *Elles* ne 172 II me *porterait* à 174 II autres. // *Mais n'anticipons pas, car j'ai l'intention, dans quelques prochains articles, de donner la description, ou plutôt le portrait à la plume, de la plupart de ces messieurs, « tels qu'ils apparaissent d'ordinaire, d'après les diverses constatations ». // L'authenticité de ces portraits ne saurait être révoquée en doute, car je les tire directement du fameux livre Le Diable au XIX^e^ Siècle* <ital. : cinq mots> *par le D^r^ Bataille alias* <ital.> *Léo Taxil et C^ie^. // À tout seigneur tout honneur, je commencerai samedi prochain par Lucifer lui-même. //* MICHEL. 180 I charmantes !... // [R LOUIS FRÉCHETTE.]

22. D^r^ Bataille, *op. cit.*, t. I, p. 889. Béhémoth, bœuf colossal et merveilleux, proche de l'hippopotame ou de l'éléphant, symbole de la force brutale (voir *Job*, XL, 15-24).

[LES DÉMONS]

Dimanche dernier, j'ai commencé, affaire de galanterie, par parler des démones ; aujourd'hui, je veux m'occuper un peu des démons.

Je suis à même de donner une description fidèle du diable car si je ne me suis jamais rendu assez loin dans les rites infernaux pour avoir pu m'entretenir aussi familièrement que Mam'zelle Vaughan avec M. Lucifer *alias* Satan, je m'inspire aux sources reconnues authentiques par toute la tardivellerie des deux mondes.

Je puise mes renseignements dans le livre du docteur Hacks-Bataille, Léo Taxil & C^ie^[1], qui, depuis cinq ou six ans, fait partie de l'Évangile de nos élus des derniers jours.

Il n'y a pas à dire, le diable, ces saints personnages l'ont vu, eux ; et c'est d'après des photographies prises sur le vif et livrées à l'admiration de nos hommes d'esprit que je vais essayer de dessiner un peu maître Satan et ses principaux officiers.

La Vérité de Québec et *l'Oiseau-mouche* de Chicoutimi pourront me reprendre si je me trompe.

VARIANTES : 1 (Texte de base) « Les démons », *les Nouvelles*, 16 mai 1897, p. 2, avec modifications manuscrites (ms. : vol. 3, n° 11, f. 251-256). Titré à la mine de plomb : « *II* ». II Michel (pseudonyme de Fréchette), « Les démons. II », *la Patrie*, 1er septembre 1894, p. 1.

2 II *II // J'ai promis* <voir Appendice I, p. 1246> ne se *présente* pas <l. 26>

---

1. *Le Diable au XIX^e siècle.*

D'abord, Satan fait toujours précéder ses apparitions par un cri épouvantable, par un hurlement à figer le sang dans les veines de tout le monde[2].

Ça, c'est pour préparer les esprits et lui gagner les cœurs – admirez cette habile sournoiserie ou cette habileté sournoise.

Puis il se montre.

Il ne se montre pas toujours dans le même costume, ni sous la même forme, cependant. Il aime à varier ses effets.

Léo Taxil nous le peint sous cinq aspects différents, qu'il appelle « les formes les plus usitées d'apparition[3] » du célèbre personnage.

Celui-ci se présente assez souvent, devant les ingénues surtout, sous les dehors d'un jeune gommeux en habit noir, gilet blanc, cravate *idem*, avec des escarpins en cuir verni, la rose à la boutonnière, et à l'œil un lorgnon comme M. Chamberlain[4].

Les deux seules particularités qui le distinguent d'un *dude*[5] ordinaire, c'est qu'il porte son pantalon un peu court, et ses ongles un peu long.

Quant à la chevelure, légèrement soulevée à l'endroit où les cornes se portent d'habitude, elle flotte sur le collet de drap fin, comme la crinière d'un pianiste incompris.

27 II cependant. // Il 28 II le *présente* sous 30 II personnage. // *Il* se 31 I les [A ingénues] II les *ingénus* surtout 32 II habit *de soirée*, gilet 33 II verni, *et* la rose à la boutonnière. // Les 34 I comme [R *Sir Adolphe.* A *M. Chamberlain.*] // Les 35 II d'un *imbécile* ordinaire 39 II de *l'habit* comme

2. Voir *le Diable au XIX^e siècle*, t. I, p. 623-624.

3. D'après une illustration du *Diable au XIX^e siècle*, t. I, p. 953.

4. Joseph Chamberlain (1836–1914), homme d'État britannique, dont l'image de marque comprenait monocle et orchidées. Dans la version de 1897 (voir variante 34), Fréchette évoquait « sir Adolphe », à savoir Adolphe-Philippe Caron, le ministre fédéral des Postes, qui portait un monocle « crânement planté [...] dans l'arcade sourcilière » (Pierre Lerouge, « Castors », *Ré*, vol. 4, n° 85, 9 mai 1896, p. 105).

5. Traduction : dandy. Voir *The Oxford English Dictionary*, t. III, Oxford, Clarendon Press, 1989, p. 703.

C'est sous cette forme intéressante que le galant Charlot[6] se montrait autrefois dans nos campagnes, quand il arrivait en « survenant[7] », pour prendre part aux danses du dimanche.

Il se trahissait invariablement par ses griffes, du moment qu'il donnait la main aux fillettes.

Alors, c'était l'épouvante.

On se débarrassait quelquefois de l'intrus à force de signes de croix et d'eau bénite, mais souvent aussi la soirée se terminait par quelque scène tragique qui faisait sécher de frayeur ceux qui en étaient témoins[8].

Je n'ai jamais bien scruté le fond de toutes ces légendes dont nos grands-mères avaient autrefois un répertoire considérable ; mais je n'ai point de peine à croire que bien des jeunes filles, et même des femmes mûres, ont dû, plus d'une fois, voir le diable sous la forme d'un beau jeune homme.

À l'avenir, toujours prendre garde aux ongles !

Une autre forme sous laquelle l'hypocrite aime à se montrer, c'est celle d'un gros bébé frais et joufflu, n'ayant pour tout costume, cette fois, que deux petites cornes, deux amours de petites cornes, montrant leurs pointes luisantes et polies au milieu des boucles et des frisons d'une chevelure superbe.

Rien de particulier, si ce n'est l'absence du jupon et encore la longueur des ongles.

---

44 II trahissait *généralement* par 57 II laquelle *le sournois* aime 59 II que deux *jolies* petites cornes, montrant 60 II et *jolies* au 62 II n'est encore

---

6. Nom sous lequel on désignait quelquefois Satan ou le diable dans les campagnes. Voir S. Clapin, *Dictionnaire*, p. 75-76.

7. « Hôte survenant à l'improviste, sans être invité, dans une réunion, une veillée, et qu'on accueille avec empressement, mais à la condition expresse qu'il fera tout son possible pour égayer et divertir la société » (*ibid.*, p. 306).

8. Allusion à la légende du diable beau danseur ; voir P.-G. Roy, « Les légendes canadiennes », *les Cahiers des Dix*, nº 2, 1937, p. 71-73 ; J. Du Berger, « Le diable à la danse », Québec, Université Laval, thèse de doctorat ès lettres, 1980 ; J. Lenoir, *Œuvres*, édition critique par J. Hare et Jeanne d'Arc Lortie, Montréal, PUM, « Bibliothèque du Nouveau Monde », 1988, p. 264, n. 7. Depuis l'enfance, Fréchette s'intéressait à ce type de légende ; voir son récit, « Le diable » (ou « Le *Neptune* »), *CR*, vol. 3, nº 3, mars 1892, p. 40-42.

Il faut bien qu'un diable soit armé d'une façon ou d'une autre, que voulez-vous !

Cupidon, lui, a son arc et ses flèches ; Satan-bébé a ses ongles, c'est tout naturel.

Chacun sait que pour égratigner

La valeur n'attend pas le nombre des années[9] !

La troisième forme sous laquelle le Malin se présente encore assez souvent, est celle d'un être de fantaisie, qui aurait, j'en suis certain, un succès bœuf au parc Sohmer[10].

Figurez-vous un monsieur tout nu (shocking, miss Vaughan !), avec une tête de matou, des oreilles de castor, une barbe de bouc, des ailes de vampire, des griffes de jaguar, une queue de cerf-volant, des cornes longues comme le bras, et qui danse un rigodon fantastique en se tenant le ventre à poignées, et en se distordant le frontispice comme un abonné de *la Vérité* lisant la dépêche du 20 d'avril[11].

Ce ne sont point des dehors hypocrites, au moins, ceux-là.

Je suppose que le diable s'en sert, comme l'ami de Tardivel, lorsqu'il n'a plus rien à ménager.

La quatrième forme d'apparition affectionnée par l'ennemi de Dieu et du genre humain est celle d'une chèvre. Cette chèvre, qui se tient debout sur son arrière-train, avec une

65 II autre, *voyons* ! // Cupidon 73 II un *individu* tout nu, avec 75 II griffes de *panthère*, une 76 I queue [A *de*] cerf-volant 78 II le *gabarit* comme un *homme qui aurait perdu une élection*. // Ce 78 I Vérité [R *en*] lisant 80 II ceux-là ! // Je 82 II comme *Tardivel*, lorsqu'il *s'imagine* n'*avoir* rien 85 II chèvre. // Cette

9. Corneille, *le Cid* (1637), acte II, scène 2, v. 406 : « n'attend *point* le ».

10. Parc d'amusement au carrefour des rues Panet et Notre-Dame, à Montréal, inauguré en juin 1889 par les hommes d'affaires Ernest Lavigne et L.-J. Lajoie. « Il comprenait un gymnase, une galerie de miroirs déformants, une vaste salle de spectacle, où se jouaient opéras et vaudevilles, et une terrasse en bordure du fleuve, où l'on sirotait des limonades en regardant passer les cargos » (*HPQ*, t. VII, p. 101). « [...] tout père de famille [pouvait y] conduire ses enfants sans crainte » ([anonyme], « Le parc Sohmer », *CR*, vol. 2, n° 4, avril 1891, p. 56).

11. Voir *supra*, p. 1097, n. 1.

élégance d'allure sur laquelle les oreilles chastes me dispenseront d'insister, possède une tête de veau avec des yeux de chat, des oreilles de mouton, et des cornes de yorkshire mâtiné de tourache[12].

Cette chèvre a encore une autre singularité : ses pieds de devant sont remplacés par des mains – avec des ongles d'une exagération orthodoxe, comme toujours.

C'est là la forme politique du diable, sans doute, car dans une de ses mains de chèvre – la gauche – il porte un sceptre surmonté de deux dards symboliques ; et, de la droite, il s'appuie sur une canne tortueuse à tête de serpent, l'emblème de la diplomatie.

Mais ce n'est pas encore là où Satan s'exhibe dans toute sa splendeur.

La vraie toilette du Lucifer officiel, la voici : rien de plus majestueux.

Entre deux ailes membraneuses dont les arêtes souples et gracieusement recourbées s'effilent en pointes acérées, une tête imposante et fière au sourire méphistophélique se dresse avec une étoile flamboyante fixée droit entre les deux cornes.

Cette tête, aux oreilles velues, aux moustaches crânement relevées, et que termine une double barbiche noire et frétillante, couronne un torse à la Fitzsimmons[13], sur lequel se croisent deux bras dont les biceps feraient envie aux mollets de Louis Cyr[14].

---

87 II laquelle *il est inutile* d'insister 93 II exagération *ridicule*, comme 100 II splendeur. // *Sa* vraie 101 II voici. // Rien 104 I recourbées [R s'affilent A s'effilent] en 107 II tête aux 108 I relevées *comme celles du capitaine Chartrand*, et 109 II la *Jim Corbett*, sur

---

12. « Nom donné autrefois à la variété de bovidés qu'on appelle aujourd'hui "comtoise" » (*LVS*, t. VI, p. 748).

13. Robert Fitzsimmons (1862–1917), boxeur américain, champion poids moyen (1891), champion poids lourd (1897). Il vint présenter un spectacle à Montréal les 3, 7 et 8 avril 1893 (voir [anonyme], « Au parc Sohmer », *Mi*, 4 avril 1893, p. 3).

14. Louis Cyr (1863–1912), champion haltérophile. Il fit carrière au Canada, aux États-Unis et en Angleterre, le plus souvent dans des cirques, le sien ou celui des frères Ringling.

Tout cela se complète par une queue, mais par une queue formidable, sur laquelle le monstre a l'air de se moquer du monde en se tenant droit debout, comme sur un piédestal inébranlable.

Pour une queue, c'est là une queue un peu rare et, il faut l'admettre, digne de sa réputation.

Je n'ai pas vu de couleuvre ni d'anguille mieux tortillées, bistournées, enroulées, anguinées, serpentées, lobées, tire-bouchonnées, et mieux tardivélisées, que cette robuste queue de dragon, dont la vigueur apparente n'a de comparable que son élégance parfaite.

On sent là quelque chose de souple et de puissant à la fois, admirablement adapté à sa destination providentielle – servir de planche de salut aux décavés.

Cette queue a été calomniée.

On a dit qu'elle était huilée, gluante, coulante, que sais-je.

Ce sont des désappointés qui ont fait courir ces bruits-là, des gens qui ne savaient pas leur métier, des individus qui se plaignent même de ne pas pouvoir tirer le diable par la queue à leur goût. C'est un comble !

Au contraire, cette queue offre toutes les facilités possibles pour s'y attacher ; il ne faut chez le pratiquant que de la bonne volonté. J'en sais quelque chose.

En effet, elle est écaillée, d'abord ; et puis elle a des dents – des dents à la queue, n'est-ce pas, on ne peut guère porter plus loin l'esprit de progrès – oui, des dents régulièrement espacées, pour la commodité et le confort des amateurs.

Même lorsqu'il s'agit de la queue du diable, je n'aime pas les injustices.

C'est le cas de dire : *Give the devil's due !*

---

119 II tire-bouchonnées, que 124 II providentielle. // Cette 131 II goût. // C'est 133 II le *patient* que 134 II volonté. // En

Enfin, voilà, d'après le nouvel Évangile, les différentes formes sous lesquelles messire Satanas se manifeste visiblement dans les loges maçonniques. Si les circonstances me le permet-
145 tent, je parlerai, samedi prochain, des lieutenants de Sa Majesté.

142 II voilà les 143 II lesquelles, *d'après le sieur Léo Taxil,* messire 144 II maçonniques. // *À* samedi prochain *Belzébuth, Moloch et Léonard.* // MICHEL. 144 I circonstances [R *et le directeur des* NOUVELLES,] me 145 I Majesté. // [R LOUIS FRÉCHETTE.]

[LES DIABLES]

J'ai dit précédemment, dans mon article sur les démones, que l'enfer était organisé politiquement et socialement sous la forme d'un gouvernement monarchique ; nous allons maintenant étudier un peu les divers personnages qui président à cette organisation.

Sa Majesté Lucifer a posé dimanche dernier devant notre objectif ; aujourd'hui, c'est le portrait de quelques-uns de ses principaux officiers que nous allons esquisser.

D'après ce que nous apprend Sophie Walder[1], dont les dires, bien qu'elle ne se soit pas encore convertie, font autorité au même degré que ceux de Mam'zelle Vaughan, Lucifer, qui doit avoir le titre d'empereur, par conséquent, a immédiatement au-dessous de lui trois souverains : Belzébuth, Astaroth

VARIANTES : I (Texte de base) « Les diables », *les Nouvelles*, 23 mai 1897, p. 2, avec modifications manuscrites (ms. : vol. 3, n° 11, f. 257-263). Titré à la mine de plomb : « *III* ». II Michel (pseudonyme de Fréchette), « Les démons. III », *la Patrie*, 8 septembre 1894, p. 1 (extrait).

1 II *III* // Belzébuth ou Baal-Zéboub, *suivant l'orthographe de Léo Taxil – est paraît-il, le lieutenant, le bras droit de Satan, comme qui dirait son premier-ministre <sic>. // Un prince du sang peut-être !* D'après <l. 77>

1. Sophie Walder (née en 1863), dite Sophia-Sapho, une autre des créatures de Léo Taxil. Présentée au Temple palladique de Lausanne (1874), puis initiée à la loge de Charleston, elle aurait reçu en 1881 le mandat d'« établir en France le satanisme, qui, jusqu'alors, ne comptait que des adeptes épars » (P. Savard, *Jules-Paul Tardivel*, p. 287) ; dès cette année, elle fonda à Paris une première loge luciférienne, le Lotus de France, Suisse et Belgique, et constitua en 1884 le triangle Saint-Jacques, dont elle fut la Grande-Maîtresse et Bordone le Grand-Maître. Après avoir été son amie intime, elle devint la rivale de Diana Vaughan lorsque la pupille d'Asmodée voulut lui ravir le titre de Grande-Prêtresse du Palladisme (culte de Lucifer).

et Moloch[2], avec une souveraine, Astarté[3], laquelle est l'épouse d'Astaroth[4].

Il faut supposer que les deux autres sont vieux garçons, veufs, ou bien qu'ils ont épousé des démones d'une classe trop inférieure pour qu'elles puissent figurer à côté de cette Astarté, autrefois adorée à Babylone comme patronne de toutes les salopes du temps.

Peut-être se sont-ils mésalliés, comme feu le duc d'Aumale[5], qui a dû épouser la comtesse de Clinchant secrètement, vu qu'elle n'était pas d'un sang assez bleu pour pouvoir tenir un rang parmi les membres de la famille d'Orléans.

Quoi qu'il en retourne, bien que Satan soit l'empereur des démons, c'est, par une singulière anomalie, la femme d'Astaroth qui trône comme démone en chef.

Mais enfin, ce n'est pas mon affaire, et comme les révélations de Léo Taxil ont toujours été considérées comme articles de foi, je me garderai bien de m'exposer aux foudres de l'abbé Mustel ou de Mgr Fava[6] en me permettant de révoquer en doute un seul article du nouvel Évangile.

---

2. Dieu des Cananéens, qui l'adoraient sous la forme d'un homme à face de taureau. On l'identifia à Milkom, le dieu des Ammonites, et à Moloch-Baal, la célèbre idole de Carthage. Pour obtenir de bonnes récoltes, on lui sacrifiait des enfants par le feu (voir *Lévitique*, XVIII, 21, et XX, 2-5 ; II *Rois*, XVII, 16-17, et XXIII, 10 ; *Jérémie*, VII, 31, XIX, 5, et XXXII, 35).

3. Divinité phénicienne de la fécondité et des combats, associée à Baal. On l'honorait souvent par des sacrifices humains, surtout par des holocaustes d'enfants.

4. Emprunt quasi textuel au compte rendu d'une entrevue du Dr Bataille avec Sophie Walder à Charleston (voir *le Diable au XIXe siècle*, t. I, p. 383).

5. Henri d'Orléans (1822–1897), fils du roi de France Louis-Philippe Ier, épousa en 1844 la princesse Caroline, fille du prince de Salerne. Berthe de Clinchant (née en 1843), dame d'honneur de la princesse Caroline (1864), demeura au service du duc d'Aumale après la mort de celle-ci. On a émis l'hypothèse d'un mariage morganatique, en 1871, dont seraient issus deux fils, en 1872 et en 1874. Voir R. Cazelles, *le Duc d'Aumale*, Paris, Tallandier, « Figures de proue », 1984, p. 414-417.

6. Amand-Joseph Fava (1826–1899), évêque de Grenoble (1875), « se signala à l'attention du grand public par ses démêlés avec le gouvernement et surtout par l'ardeur inconsidérée avec laquelle il mena, vingt ans durant, la lutte contre la franc-maçonnerie » (*Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. XVI, Paris, Letouzey et Ané, 1967, p. 746). En dépit de toutes les mises en garde, il persista dans sa croyance en l'existence et en la conversion

J'ai été excommunié assez de fois dans ma vie pour moins que ça !

Poursuivons ; après Belzébuth, Astaroth et Moloch, viennent soixante et douze chefs, démons ou démones, qui, suivant leur importance, commandent à plus ou moins de légions.

Ce sont là les hauts degrés de la hiérarchie infernale.

Chacun de ces chefs a ses titres spéciaux, ses dignités. Tout est réglé suivant l'étiquette d'une véritable cour terrestre.

Quiconque – c'est le docteur Bataille qui met ces paroles dans la bouche de Sophie Walder – quiconque a lu les Écritures saintes connaît l'existence de Dagon[7], démon fort réputé ; dans les procès de sorcellerie, on voit souvent revenir, d'autre part, le nom de Béhémoth, un démon qui s'attaque de préférence aux religieuses (le gaillard !) et qui, dans l'affaire de Loudun, posséda Jeanne des Anges[8].

Mais qui donc sait que Dagon, à la cour satanique, porte le titre de grand-panetier de Lucifer, et Béhémoth le titre de grand-échanson ?... Pour moi, je l'ignorais jusqu'alors. J'ignorais même l'existence du démon Suchor-Benoth, qui, selon les luciférien, serait le gardien-chef des succubes[9]...

C'est cela, chef des eunuques !...

Parbleu, des démones, ça doit être un peu fringant, et si ces pauvres maris-là ont seulement vu les épreuves des instantanés si habilement pris par les francs-maçons, même avant l'invention des rayons cathodiques, ils ont dû, à l'inspection des

---

de Diana Vaughan ; aussi les révélations de Taxil le compromirent-elles gravement. Il avait reçu Tardivel à Grenoble en 1889 et en 1896. Voir [J.-P. Tardivel], « Mgr Fava et l'affaire Vaughan », *Vé*, 22 mai 1897, p. 7.

7. Dieu de la fertilité chez les Philistins. On le représentait avec une tête d'homme et un corps de poisson. Voir *Juges*, XVI, 23 ; I *Samuel*, V, 2-5.

8. Allusion à la célèbre affaire des « possédées de Loudun ». Alors qu'elle était la prieure du couvent des ursulines de Loudun, Jeanne de Belcier, en religion Jeanne des Anges (1602–1662), manifesta de 1632 à 1637 des troubles (contorsions, révulsions, grimaces et clameurs) que l'on interpréta comme une possession diabolique et qui se communiquèrent à une vingtaine de ses moniales. On diagnostiqua un envoûtement dont fut accusé le curé, Urbain Grandier.

9. Dr Bataille, *op. cit.*, t. I, p. 383-384.

protubérances crâniennes dont leur chef est orné, s'apercevoir que leurs tendres moitiés ont besoin d'être surveillées.

De là à l'idée de se procurer des eunuques, il n'y a pas loin, surtout quand on est forcé de voyager.

On se demande seulement... Ah bah, j'allais dire une bêtise. Je finirai par inspirer des doutes sur mon orthodoxie.

Constatons plutôt avec satisfaction que, si Lucifer a un grand-panetier, c'est que l'on mange en enfer ; et que, s'il y a un grand-échanson, c'est que l'on y trinque.

Le fait est que les fourneaux ne doivent pas manquer pour le rôti, et que peu d'endroits offrent autant de facilités pour apprêter le punch et le hot scotch.

Mais revenons aux grands chefs de l'enfer, et parlons un peu de Belzébuth – ou de Baal-Zéboub, si vous aimez mieux suivre l'orthographe du grand-papa de la petite Église canayenne.

Tout souverain qu'il est, ce démon occupe le poste de premier ministre inamovible, comme Richelieu et Mazarin.

D'après l'étymologie – il y a de l'étymologie en enfer comme ailleurs – le nom de Belzébuth veut dire « roi des mouches ».

Vous n'auriez jamais cru qu'il y eût du satanisme, chez les mouches ; eh bien, ceux qui, comme moi, connaissent par cœur toutes les révélations faites par Léo Taxil et C^ie^, vous diront que c'est ce qui vous trompe.

Si vous y faites attention, vous verrez, que les mouches, dame, ça n'est pas tout ce qu'il y a de plus rassurant.

On ne sait trop ce qu'elles manigancent ensemble. Il y a certainement au fond de leur manège des secrets dangereux pour l'Église et la société.

---

67 I l'on [R « *prend quèque chose.* » A *y trinque.*] // Le 76 I Mazarin [R , *ne pas confondre avec M. Flynn*]. // D'après 81 II bien, *un franc-maçon vous dira que c'est ce qui vous trompe.* // D'ailleurs vous <l. 89> 81 I par [R *ch*œur] toutes

D'ailleurs, vous avez entendu dire quelquefois, n'est-ce pas, d'un individu malin et rusé : « Le mâtin parle aux mouches ! » Eh bien, voilà ! autant dire : « Cet homme est sorcier, affilié de Belzébuth, initié aux mystères infernaux les plus compliqués. »

Vous voyez tout ce qu'on découvre de choses surprenantes et pleines d'intérêt en se livrant un peu à ces graves sujets d'études.

Mais procédons avec notre roi des mouches, et essayons d'en faire la description telle que nous la donnent les illustrations[10] du *Diable au XIX^e^ siècle.*

Disons tout de suite que le personnage n'est pas beau. Il est noir comme un nègre, et cela paraît d'autant plus qu'il n'a autour du corps qu'un petit brayet de rien du tout ; assez pour indiquer tout au plus que, même chez le diable, une certaine pudeur ne perd pas ses droits.

Le premier lieutenant de Lucifer a de grandes ailes de chauves-souris, de longues cornes en forme d'antennes, fines, aiguës et billardées, des pattes de grenouille avec des éperons de coq et une longue queue de vache serpentant sans ostentation derrière ses mollets.

Dans le portrait que j'ai sous les yeux en traçant ces lignes aussi sérieuses que véridiques, le noble personnage se prélasse sur un très beau fauteuil sculpté, à base circulaire, – preuve qu'il y a d'excellents ébénistes en enfer, – la main gauche sur la cuisse, et la droite repliée en un geste onctueux, dans l'attitude d'un abonné du *Courrier du Canada* déplorant les erreurs du siècle et l'envahissement des idées modernes.

En somme, je le répète, ce n'est pas un Adonis que maître Belzébuth ; mais comme il est velu comme un castor de la

90 II rusé : « *C'est un homme qui* parle aux mouches. » // Eh 91 II est *un* sorcier, *partisan* de 93 II choses *intéressantes* en 94 II sujets d'*étude*. // Mais *revenons à Belzébuth*, et 98 II illustrations du *R. P. Taxil*. // Disons 99 II beau. // Il *a d'abord le corps velu comme un singe, et seulement* un 102 II diable, *la bonne compagnie* ne 107 II serpentant *modestement* derrière 108 II mollets. // *Le* noble personnage *est assis* sur 113 II l'attitude *de Tardivel déplorant les erreurs du siècle*. // *Voilà pour Belzébuth, passons* à *Malock*. // *Dévôts* monarchistes, *saluez profondément*, car <l. 160> 114 I abonné [R *de la Vérité* <ital.> A *du Courrier du Canada* <trois mots soulignés>] déplorant

10. *Ibid.*, t. I, p. 849.

rivière Rouge, on peut affirmer, sans crainte d'être démenti, qu'il a du « poil aux pattes ».

Passons à Astaroth.

Celui-ci s'est fait photographier debout[11].

C'est un farceur, car il rit à se fendre l'entrée principale jusqu'aux oreilles – deux oreilles de lapin qui ont l'air de virer à toutes les brises comme des ailes de moulin à vent.

Il n'a qu'un œil, ce qui n'est, comme on le sait, guère commode pour faire des clins d'yeux ; mais en revanche, il a deux nez. Ou plutôt il a le nez bifurqué, fendu en deux comme un *double-nosed pointer*[12].

Ces deux nez, ou plutôt ce nez double est tout court, ce qui permet à son possesseur, bien qu'il n'ait qu'un œil, de voir plus loin que son nez – un tour de force dont certains messieurs de la connaissance de Léo Taxil ne pourraient pas se vanter.

Mais ce n'est pas seulement le nez que cet important personnage a branchu, ce sont les cornes – car il a des cornes lui aussi, le monsieur, ce qui me porte à croire, en y réfléchissant, que mon hypothèse de tout à l'heure à l'endroit de son mariage ne manquait pas de plausibilité.

Oui, il a des cornes, et je le répète, des cornes branchues.

Branchues est bien le mot, car elles se divisent en ramilles et brindilles à la façon des branches de sapin.

Avez-vous vu de ces anciens balais de cèdre dont on se servait autrefois dans nos campagnes ? Eh bien, c'est tout à fait cela, les cornes d'Astaroth.

Jugez si la fichue diablesse du pauvre diable lui en a fait voir de toutes les couleurs !

C'est lui qui a dû instituer les fonctions de Suchor-Benoth.

Voilà pour la tête ; quant au reste de sa personne, Son Excellence Astaroth n'a rien de remarquable que ses ailes qui

121 I fait [R *prendre* A *photographier*] debout

11. *Ibid.*, t. I, p. 857.

12. Traduction : Pointeur [chien d'arrêt anglais] à deux nez.

sont griffues comme des pattes de chat, ses jambes qui ressemblent à des pinces de homard, et ses pieds qui, même si on lui rognait les ongles, pourraient encore rivaliser avec les erminettes légendaires de Charles Thibault.

Une paire de bottes à l'écuyère complète la toilette, et c'est tout. Pas une bague, pas un lorgnon, pas une chaîne de montre, rien !

Nu comme un plat d'argent, nu comme un mur d'église,
Nu comme le discours d'un académicien[13] !

J'arrive à Moloch[14].

Découvrez-vous dévotement, messieurs les monarchistes, car vous êtes devant le doyen des rois.

Par exemple, c'est un roi qui n'aime pas les *petits manteaux*, s'il faut en juger par le sien, qui descend jusqu'au bas des degrés du trône.

Un manteau d'hermine, s'il vous plaît ; un manteau on ne peut plus royal, qui recouvre une tunique à ceinturon et à baudrier des manches de laquelle émergent, dans des flots de dentelle, deux mains étendues qui font penser à deux crabes hérissés, embusqués pour la chasse.

Tout cela est surmonté par une tête de bœuf, surmontée à son tour par une couronne fermée, emblème du pouvoir souverain, au sommet de laquelle s'épanouit l'appendice de rigueur : une vigoureuse et élégante paire de cornes.

Ah ! des cornes, par exemple, Sa Majesté Moloch en a à revendre. Il lui en a poussé jusque sur les montants de son fauteuil.

160 II rois – *Lucifer, lui, n'étant qu'un empereur, dans le genre de Bonaparte, peut-être. // C'est* un 161 II manteaux, *par exemple,* s'il 162 II degrés *de son* trône 167 II qui *ressemblent* à *des* crabes 171 II s'épanouit l'*ornement* de rigueur : une élégante 174 II revendre. // Il

13. Il s'agit d'un héros d'Alfred de Musset, Hassan. Voir « Namouna. Conte oriental », 1832, v. 13-14.

14. Dr Bataille, *op. cit.*, t. I, p. 849.

En revanche, de même que son collègue, il a les jambes d'une nudité, sinon indécente, du moins qui jure avec le reste de son costume.

Je remarque qu'en enfer – est-ce à cause de la température, qui passe pour un peu élevée – on n'est pas, en général, fort enthousiaste pour l'article de toilette que nos pères appelaient la culotte, et que nous nommons le pantalon.

À part Lucifer, quand il apparaît en costume de cérémonie, et Léviathan dans son uniforme d'amiral, les diables semblent négliger sérieusement cette partie de l'attirail masculin.

Dimanche prochain, je présenterai à mes lecteurs le portrait d'un autre officier de l'enfer dont la tournure est tout ce qu'il y a de plus original.

Personne ne reprochera à celui-là d'avoir de la répugnance pour le pantalon.

Vous verrez.

176 II revanche, il a les jambes *et les pieds* d'une 177 II indécente, *au* moins 180 II pas *enthousiaste, en général, pour* le <l. 190> 183 II en *toilette* de 185 II partie *du costume moderne. // Il est vrai que la chose est très personnelle au moins* chez <l. 33 du texte suivant> 191 I verrez. [R LOUIS FRÉCHETTE.]

[LES PHÉNOMÈNES... INFERNAUX]

Ce que j'ai à dire aujourd'hui ne sera probablement pas cru par tout le monde.

L'univers – le Canada surtout, depuis un an ou deux – pullule d'individus sans principes comme sans moralité qui se permettent de révoquer en doute les enseignements les plus sacrés, vinssent-ils en ligne directe de saint Léo Taxil ou de la bienheureuse Diana.

Mais les sceptiques, on sait ce que c'est.

« Grattez un sceptique, a dit dernièrement un fringant prédicateur, grand partisan de la célèbre convertie, grattez un sceptique et vous trouverez infailliblement un impudique. »

Voilà ! messieurs les incrédules, qui ne voulez jamais vous rendre à l'évidence des merveilles constatées *de visu* par tout ce qu'il y a de plus orthodoxe ; on ne vous l'envoie pas dire ; et, quant à moi, je vous le répète : tous ceux qui ne croient pas à la Vaughan sont des impudiques.

On pourrait, il est vrai, répondre par une parodie frappante du quatrain bien connu :

> Je veux convenir avec vous
> Que tous les poètes sont fous,
> Mais quand on sait ce que vous êtes,
> On voit que tous les fous ne sont pas des poètes !

VARIANTES : I (Texte de base) « Les phénomènes... infernaux », *les Nouvelles*, 30 mai 1897, p. 3, avec modifications manuscrites (ms. : vol. 3, n° 11, f. 264-270). Titré à la mine de plomb : « *IV* ». II Michel (pseudonyme de Fréchette), « Les démons. III », *la Patrie*, 8 septembre 1894, p. 1 (extrait).

Quoi qu'il en soit, et qu'on me croie les mains jointes ou qu'on me rie au nez avec tout le scepticisme d'un adorateur de Vénus, moi, je fais mon devoir en popularisant de mon mieux les révélations auxquelles croient dévotement les cœurs chastes, tant pis pour l'âme de ceux qui résistent à la grâce !

Je vous disais à la fin de mon dernier article, que les démons manifestaient en général, d'après les renseignements les plus authentiques, et comme le prouvent les photographies les plus récentes, une répugnance marquée pour l'article de toilette qu'on appelle le pantalon ; mais je laissais à entendre en même temps que cette répugnance était toute naturelle chez celui qu'on appelle Léonard[1].

En effet, à moins que son pantalon ne fût muni d'une petite fenêtre quelque part, le susdit Léonard ne pourrait guère s'en accommoder, vu que ce monsieur, entre autres *accomplissements*[2], comme on dit en anglais, possède le rare privilège d'avoir un visage complet, à l'endroit détourné où les mortels du commun n'ont ordinairement que deux joues anormalement développées.

Tout y est, le front, le nez, la bouche, les dents (oui, les dents !) et le menton, avec barbiche.

Quant aux yeux, comme l'illustration montre le personnage de profil seulement, impossible de savoir s'il y en a plus qu'un.

En tout cas, celui qu'on aperçoit est un véritable œil qui regarde.

---

35 II appelle *Léonard* <ital.> ; *car* ce <l. 38> 40 II l'endroit où 42 II développées. // *Oui, tout* y 43 II dents et le menton. // Quant 48 II aperçoit *n'est pas crevé ; il* regarde ! // Il

1. Voir Dr Bataille, *le Diable au XIXe siècle*, t. I, p. 937. Léonard, sous l'apparence d'un gigantesque bouc noir à trois cornes, est le chef des démons subalternes.

2. Vieux français : « [...] qualités accomplies, politesse achevée, qui ne laisse rien à désirer, civilités, ornements, ce qui sert à rendre une chose accomplie » (*GPFC*, p. 19).

Il ne regarde pas les nuages, si vous voulez ; il n'est pas précisément situé dans une position très avantageuse pour étudier l'astronomie ; mais il regarde tout de même.

Je n'irai pas jusqu'à dire qu'un regard dans ces conditions constitue ce qu'on peut appeler une expression de figure bien ouverte. Au contraire, il donne, il faut bien l'admettre, une apparence quelque peu sournoise à la physionomie.

Mais on sait que la position inclinée du masque facial n'est pas incompatible avec une expression dévotieuse, et qu'un coup d'œil légèrement en dessous est souvent l'indice d'un esprit souple et d'une âme bien pensante, se pliant facilement à la discipline.

Du reste, à mon avis, ce n'est pas l'œil qui se trouve le plus singulièrement placé dans cette figure hétéroclite ; c'est le nez.

Il n'est pas double comme celui qu'Astaroth a dans le visage, mais si simple qu'il soit, ce n'est pas une position des plus favorables pour renifler... Et quand on est ainsi exposé aux courants d'air, on attrape souvent le rhume de cerveau.

Avec cela qu'il est assez désagréable d'aller toujours sens devant derrière – sans calembour. En chemin de fer, par exemple, je connais des gens qui ne peuvent s'habituer à cela.

En voilà assez, je crois, pour donner à entendre à ceux qui m'ont lu attentivement que maître Léonard – presque un nom canayen, comme vous voyez – a non seulement un visage ordinaire à la tête, mais encore un visage moins ordinaire... ailleurs qu'à la tête ; comme qui dirait aux antipodes.

Est-ce une qualité ? Est-ce un défaut ?

En y réfléchissant sérieusement et sans parti pris, on trouve qu'il y a du pour et du contre.

---

50 II il *ne se trouve pas très convenablement placé* pour 53 II Je n'*irais* pas 53 II qu'un *tel* regard *constitue* ce qu'on *est convenu d'*appeler une figure ouverte. // Au 55 II donne, *avouons-le*, une 59 II en dessous *indique* souvent un 60 II et une âme bien pensante. // Du 63 II nez. // *Mauvaise* position, *il faut bien l'admettre* – , pour *renifler, quand on a* le rhume <l. 67> 69 II derrière. // En

Ainsi, cette superfluité, ce surcroît, ce luxe de physionomies, ne prête pas fort, je le conçois, à l'étude de la phrénologie. Il y a bien le sillon de l'énergie, ainsi que certaines bosses indicatives de dispositions à la vie sédentaire ; mais la boîte crânienne doit laisser à désirer sous le rapport des développements cérébraux.

D'un autre côté, quels horizons inconnus, quel nouveau champ d'exploration pour la dentisterie !

Toute une révélation... je n'insiste pas.

Il est clair aussi qu'un visage, dans ces conditions, doit être plus ou moins exposé à la poussière ; mais, par contre, il est toujours à l'abri quand il pleut. Jamais besoin de parapluie.

Si, avec ce supplément de miroir de l'âme, on risque vulgairement de se dévisager en prenant un billet de parterre, ou tout au moins de mordre l'arène en tombant sur le dos, on ne saurait non plus contester l'avantage de pouvoir scruter, sans être obligé de se retourner, les endroits où il y a danger de s'asseoir sur des noyaux de pêches ou des mèches de vilebrequin.

Il est très ennuyeux, j'en conviens pour un homme franc, de ne pouvoir jamais se regarder face à face, d'être dans l'impossibilité, de porter même un lorgnon s'il est myope ou presbyte, d'être toujours obligé de doubler la dose s'il désire fumer un cigare ; mais quelle compensation pour un musicien, par exemple, d'être apte à jouer simultanément deux instruments à vent dans n'importe quel orchestre ! ou de chanter une romance en pinçant de la guitare et en s'accompagnant en même temps d'un solo de clarinette !

Ce sont là des choses peu à dédaigner.

Sans compter que les confrères ne se sentiraient pas irrésistiblement poussés à emprunter la clarinette.

---

80 II pas *précisément*, je 80 II phrénologie *; à part ce qu'on appelle* le sillon de l'énergie, la boîte 84 II cérébraux *; mais d'un* autre 87 II révélation *;* je 89 II poussière, mais, *en revanche, pas besoin de parapluie quand il* pleut. // Si 92 II dévisager *dans une chute,* ou 96 II de *pêche* ou 98 II un *individu* de 101 II de *payer double* s'il 105 II s'accompagnant *sur la* clarinette 107 II des *avantages qui ne sont pas* à dédaigner ? // Sans

Et puis, quelle simplification pour chanter un duo ou tout au moins pour le siffler !

Il y a certains inconvénients, c'est vrai, à ne pouvoir pas toujours porter le front haut devant n'importe qui ; mais, en temps d'élections, par exemple, quel avantage pour un candidat de pouvoir saluer tout autour de soi sans tourner le dos à personne !

On dira peut-être qu'un siège un peu dur pourrait avoir pour effet d'aplatir désagréablement le profil, de gâter la pureté linéaire du galbe ; mais imaginez-vous donc tout ce que le mouvement articulaire de la... *situation* peut offrir de ressources pour la mobilité expressive des traits !

Une simple contraction du jarret, le plus léger tour de hanche, peuvent produire sous ce rapport des effets aussi saisissants qu'imprévus. Au moins, c'est ce que je m'imagine, car je n'ai pas eu, comme la noble Diana, l'occasion d'examiner tout cela de près.

L'appareil ne peut manquer de se mouvoir un peu en tous sens, de se resserrer et de se distendre alternativement à la façon d'un accordéon ; ce qui devrait produire des pincements de babines, des allongements de nez, des froncements de sourcils ou des clins d'*œil* – je mets le singulier à dessein – à reléguer loin dans l'ombre la binette d'un abonné de *l'Étendard* en train de combiner quelque réticence mentale.

Pas facile à raser, par exemple, cette face supplémentaire ! À moins d'avoir un miroir monté – plutôt descendu – d'après un modèle spécial et nouveau. Il est vrai qu'on a toujours la ressource de se laisser pousser la barbe.

---

113 II en élections 114 II exemple, *quelle chance* de 115 II soi, sans *jamais* tourner le dos à personne ! // *Il n'y a que les diables pour jouir de pareils avantages !* // On 117 II qu'*une vie sédentaire* pourrait 119 II imaginez donc 122 II jarret *peut* produire 124 II qu'imprévus. // Au moins, c'est 124 II m'imagine. // *Tout* l'appareil 127 II manquer de se resserrer 132 II d'un *entrepreneur de travaux publics.* // Pas 132 I de [R *la Vérité* <ital.> A *l'Étendard* <souligné>] en 135 II monté – *ou* plutôt 136 II nouveau. // *Mais au fond il y* a 137 II barbe. // *Qu'est-ce qui nous en empêche !* // Il

Il ne faut pas se dissimuler, cependant, que ce qui pourrait paraître au premier abord un sujet de félicitations particulier dans bien des cas, présente d'indiscutables bâtons dans les roues quand il s'agit d'apprendre à nager.

Comment avec une pareille tournure, réussir à se tenir tout le temps la tête hors de l'eau ? Si je dis la *tête*, c'est on le comprend, par figure de rhétorique – *figure* est justement le mot de la situation.

En revanche, cette conformation surabondante du physique qui suggère de suite à l'esprit l'axiome « abondance de bien ne nuit pas[3] », est si commode pour se lever le matin !

Aux pacifiques, on est toujours prêt, de quelque côté qu'ils se présentent, à montrer beau visage ; aux belliqueux, on peut toujours, sans efforts ni préparations, offrir des ouvertures de paix ; et personne ne peut vous accuser de faire, avec la lune, une concurrence déloyale au soleil, en termes vulgaires, de vous être levé l'arrière-plan le premier, quel que soit l'état plus ou moins morose de votre humeur.

La pire des accusations qu'on puisse porter contre vous, c'est d'être un homme à deux faces ; mais ça n'empêche pas de faire son chemin, et d'avoir – témoin Léo Taxil – du succès parmi les saintes âmes.

Ce démon si supérieurement doué, je le répète, s'appelle, d'après l'état civil des enfers, Léonard.

---

140 II cas, *offre* d'indiscutables 140 II roues *pour* apprendre 142 II Comment réussir 143 II l'eau ? // Si 144 II rhétorique. // *Il est vrai qu'on n'est pas en villégiature d'un bout de l'année à l'autre ; et* cette conformation *spéciale* du physique, qui 149 II prêt à montrer 150 II peut offrir 152 II paix, et *jamais* personne 154 II levé *le derrière* le premier, *quelle que* soit votre humeur. // Ce <l. 160>

3. Se dit « quand on accepte, par mesure de prévoyance, une chose dont on a déjà suffisamment », d'après l'expression de l'ancienne langue du droit, *Quod abundat non vitiat* (Ce qui abonde ne vicie pas), qui signifiait que « les formalités faites en trop n'empêchent pas la solidité d'un acte » (A. Rey et S. Chantreau, *Dictionnaire des expressions et locutions françaises*, Paris, Les Usuels du Robert, nouvelle édition, 1987, p. 4).

Ce n'est pas un roi comme Moloch, car il n'a pour tout sceptre qu'un balai de fagot.

Moloch donne des poils de sa queue en souvenir, – témoin ceux que Mam'zelle Vaughan a envoyés à Mgr Fava[4], – Léonard, lui, peut distribuer aux croyants des branches de son balai.

J'allais oublier – c'est le cas d'un *post-scriptum* – de faire remarquer que, si le brave Léonard n'a point de cornes au frontispice postérieur, il en a deux paires sur le fronton de la façade, dont la taille peut rendre jaloux ses collègues les plus favorisés du côté de cet ornement qui paraît obligatoire à la cour de Satan.

Maintenant, si vous n'êtes pas convaincus, je dirai, quoique je ne sois pas en chaire : « Grattez un sceptique et vous trouverez », etc.

Il est vrai qu'il y en a bien d'autres qu'on n'a pas besoin de gratter pour savoir qu'on a affaire à des imbéciles.

163 I fagot. [R *Il a dû présider aux élections du onze mai.*] // Moloch II fagot. // *Il faut espérer néanmoins, que, bien qu'il ait l'intention de donner un coup de balai bien mérité, son homonyme, qui brigue en ce moment les suffrages des électeurs de Québec-Ouest (qui est à l'Est), n'est pas, comme lui, un homme à deux faces* <ital. : trois mots>. // *Tardivel aura beau nous assurer que cela n'empêche pas de dormir, ce n'est pas rassurant pour le public.* // J'allais 169 II paires, sur 170 II jaloux *tous les George Dandins les mieux huppés de la création.* // MICHEL. 177 I imbéciles. // [R LOUIS FRÉCHETTE.]

4. Selon une scène du *Diable au XIXe siècle*, dont se moqua *le Réveil* (voir Chercheur, « Diana Vaughan », vol. 4, no 87, 30 mai 1896, p. 161-163).

Page laissée blanche

[Chapitre XII]

L'INDEX

En réponse à ses adversaires de la Croix du Canada *(« Les conseils de M. Fréchette », 14 mai 1895) et de* la Vérité *(« Les bêtises de M. Fréchette », 18 mai 1895) qui viennent de dénoncer un passage de sa plus récente chronique « À propos du dictionnaire et de la grammaire » (dans* la Patrie *du 11 mai 1895), Fréchette réitère ses opinions sur l'Index, à quoi il greffe une critique de l'Inquisition. D'une part, soutient-il, on tolère et même on encourage, parfois en haut lieu, la diffusion d'ouvrages loufoques comme* le Diable au XIX^e^ siècle, *d'autre part, on interdit des chefs-d'œuvre littéraires, comme les productions de Victor Hugo. Ses partis pris suscitent la réprobation de* la Croix du Canada *(« L'Index », 28 mai 1895) et de* la Vérité *(« Notre cacographe national », 1^er^ juin 1895).*

Un vrai feu d'artifice cette semaine dans le camp de la sainte phalange.

Que c'est comme un bouquet de fleurs !

Si je n'ébranle pas la religion, il faut que j'en secoue terriblement les supports – ou tout au moins ceux qui en vivent[1]

TEXTE DE BASE ET VARIANTES : « L'index », *la Patrie*, 25 mai 1895, p. 1, avec modifications manuscrites (ms. : vol. 3, n° 12, f. 180-182).

1 camp [R *des P'tits Manteaux, ou plutôt une décharge générale de pistolets* A *de la sainte phalange*]. // Que

1. « Ceux qui vivent... de quoi ? des supports ? Ainsi le voudrait [*sic*] la grammaire et la logique ; mais il est évident que le grand puriste a voulu dire : qui vivent de la religion » ([anonyme], « L'Index », *CrC*, 28 mai 1895, p. 1).

– pour ameuter ainsi le ban et l'arrière-ban de l'archi-cafarderie de Québec et de Montréal.

Songez-y ! Trois colonnes dans *la Croix*[2], et six colonnes et demie dans *la Vérité*[3] !

On admettra que, si je suis quelqu'un de peu d'importance, cela n'y paraît guère, au moins quand on lit les journaux de la sainte bande.

Pas besoin de se demander s'il y a là un joli flux d'injures, de mensonges et autres malpropretés.

Le fiel classique qui, comme on le sait, fermente si copieusement dans l'âme des dévots, n'a jamais mieux révélé ce qu'on est convenu d'appeler l'abondance du cœur.

Il est bien inutile de répondre à ces outrages des toqués de Montréal et du détraqué de Québec.

Ces pauvres diables sont connus pour de simples aliénés, qui peuvent dégorger leur venin à gogo sans empoisonner personne.

Mais à travers tout cet écœurant gâchis, il surgit une espèce de question qu'il serait bon, je crois, d'élucider.

En réponse à un de mes correspondants[4], j'ai dit que, littérairement parlant, la lecture des ouvrages de Victor Hugo est nécessaire à qui veut savoir à fond la langue française[5].

---

17 cœur. // [R *Suivant mon habitude, je ne répondrai aux* A *Il est bien inutile de répondre à ces*] outrages [R *ni*] des toqués de Montréal [R *ni* A *et*] du

2. [Anonyme], « Les conseils de M. Fréchette », *CrC*, 14 mai 1895, p. 1.

3. [J.-P. Tardivel], « Où est le menteur ? », *Vé*, 18 mai 1895, p. 2 ; « Les bêtises de M. Fréchette », *ibid.*, p. 3.

4. Un écolier liseur, « personnage très probablement imaginaire » ([anonyme], « Les conseils de M. Fréchette », *op. cit.*, p. 1).

5. « Non seulement un rhétoricien peut lire avec profit tous les ouvrages de Victor Hugo, mais cette lecture est même nécessaire à qui veut apprendre la langue » (L. Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », *Pat*, 11 mai 1895, p. 2).

Je parlais bien au point de vue purement littéraire, puisqu'il s'agissait de langue, que je faisais mes restrictions au point de vue philosophique[6], et que je recommandais en même temps certaines polissonneries bien écrites de Louis Veuillot[7].

Mais l'occasion était trop belle pour l'honnêteté des apologistes du sieur Léo Taxil.

Certains ouvrages de Victor Hugo étant à l'Index[8], on ne pouvait manquer de profiter de la circonstance pour me servir une jolie goupillonnée d'eau sale.

Comment se fait-il que tous ces saints-là[9] soient si canailles et si malpropres ? C'est ce que je me demande toujours.

Suivant eux, j'aurais commis un *crime*[10] ni plus ni moins en recommandant de lire des livres à l'Index.

J'en ai pourtant vu nombre de livres à l'Index sur la table de prêtres[11], d'évêques, et dans les bibliothèques de nos séminaires[12] !

6. « On peut fort bien lire, étudier et admirer un auteur, sans adopter toutes ses idées philosophiques ou religieuses » (*loc. cit.*).

7. « *Les Odeurs de Paris* et *les Libres penseurs* de Louis Veuillot sont des œuvres de maître. Là aussi il y a à prendre et à laisser sans doute sous le rapport des idées, mais au point de vue littéraire, c'est à lire et à creuser » (*loc. cit.*).

8. Notamment *Notre-Dame de Paris* (28 juillet 1834) et *les Misérables* (20 juin 1864).

9. « On le sait, pour M. Fréchette, la suprême injure, c'est le mot *saint*. Nous n'avons pas besoin d'insister sur ce que cela signifie, sur le pitoyable état d'âme que cela indique » ([J.-P. Tardivel], « Notre cacographe national », *Vé*, 1er juin 1895, p. 6).

10. « Chez un homme intelligent ce serait là un crime ; chez M. Fréchette ce n'est qu'une bêtise de plus » (*id.*, « Les bêtises de M. Fréchette », *Vé*, 18 mai 1895, p. 3).

11. « J'ai vendu un jour les *Œuvres complètes* de Victor Hugo à un prêtre, qui savait parfaitement que certains ouvrages du même auteur sont à l'Index, et qui n'en a pas moins été bon prêtre après qu'auparavant » (L. Fréchette, « Un peu de tout », *Pat*, 16 mars 1889, p. 1).

12. « Qu'en savez-vous, puisque vous ignorez complètement quels livres sont à l'Index ? » ([J.-P. Tardivel], « Notre cacographe national », *op. cit.*, p. 7). Puisant à même des listes confectionnées par Larousse (voir *GDU*, t. IX, p. 640-641), Fréchette avait lui-même proposé une liste d'auteurs et d'œuvres à l'Index dans son article du 16 mars 1889 (« Un peu de tout », *Pat*, p. 1). Voir J. Verniolles, « L'article de M. Fréchette sur la lecture des livres à l'Index jugé à l'étranger », *Étu*, vol. 5, no 6, 1er juin 1889, p. 107-108 ; S. Marion, *les Lettres canadiennes d'autrefois*, t. VIII, p. 107-117 et 138-141.

Ils étaient là avec permission de qui de droit, me dira-t-on.

Eh bien, ai-je recommandé à personne de lire Victor Hugo sans permission de qui de droit[13], zélés défenseurs de l'orthodoxie ?

Parce que Pothier[14] est à l'Index[15], est-il criminel de la part d'un professeur de droit d'en recommander la lecture à ses élèves – lecture absolument nécessaire à tout notaire et à tout avocat de notre pays ?

Et dire que nos autorités ecclésiastiques laissent présenter ainsi la doctrine de l'Église sous des couleurs si stupides !

Mais il y a autre chose qu'on me reproche relativement à ce fameux Index.

Au même correspondant, qui me demandait quels étaient les historiens à consulter au sujet de l'Inquisition, j'ai donné le titre des ouvrages que j'ai étudiés moi-même[16], sans oublier les apologistes de l'abominable institution, tels que de Falloud, de Maistre, le père Macedo, etc.[17]

---

13. Fréchette « a-t-il recommandé d'obtenir au préalable l'autorisation nécessaire ? Pas le moins du monde ; c'est le cadet de ses soucis » ([anonyme], « L'Index », *CrC*, 28 mai 1895, p. 1).

14. Robert-Joseph Pothier (1699–1772), professeur de droit romain, auteur de nombreux ouvrages juridiques.

15. La doctrine que Pothier professe sur le mariage dans son *Traité du contrat de mariage* (1768) est « condamnée », mais ses ouvrages « ne sont pas à l'Index » ([J.-P. Tardivel], « Notre cacographe national », *op. cit.*, p. 7).

16. « Nous avions, en fait d'histoire de l'Inquisition, l'œuvre de Lavallée [Joseph La Vallée (1747–1816), *Histoire des inquisitions religieuses d'Italie, d'Espagne et de Portugal depuis leur origine jusqu'à la conquête de l'Espagne* (1809)] ; mais elle était incomplète et erronée sur bien des points » (« À travers le dictionnaire et la grammaire », *Pat*, 11 mai 1895, p. 2). Larousse reprochait à cet historien d'être « tombé dans des erreurs graves, faute de documents suffisants » (*GDU*, t. IX, p. 710).

17. Alfred de Falloux du Coudray (1811–1886), *Histoire de saint Pie V, pape de l'Ordre des Frères Prêcheurs* (1844) ; Joseph de Maistre (1753–1823), *Lettres à un gentilhomme russe sur l'Inquisition espagnole* (1822) ; Francisco de Saõ Agostinho Macedo (1594–1681), *Schema* [...] *sacrae Congregationis sancti Officii romani* (1676). Larousse, dont Fréchette s'inspire une fois de plus, complète la liste en mentionnant J. Chantrel, qui aurait prétendu qu'il « n'y eut jamais sur la terre de tribunal plus juste, plus humain [que celui de l'Inquisition] » (*le Monde*, 6 avril 1861), et Louis Veuillot, qui aurait déploré que les victimes de ce tribunal « n'aient pas été plus nombreuses » (*GDU*, t. IX, p. 710). À son « écolier liseur »,

Malheureusement, parmi les ouvrages cités, il s'en est trouvé un qui est à l'Index[18].

Du moins on le dit, car j'avoue que je ne le savais pas – et c'est justement sur ce point que je désire attirer l'attention de mes lecteurs.

Pour savoir quels sont les livres à l'Index, il faudrait, ce me semble, avoir l'occasion de l'apprendre.

Tous les jours, on trouve des livres à l'Index entre les mains de personnes qui ne s'en doutent pas le moins du monde.

Et comment s'en douteraient-elles, si la liste des livres à l'Index n'est pas à portée de leurs mains ?

Je m'en moque en ce qui me regarde, car j'ai la permission de tout lire ; mais il peut fort bien m'arriver de recommander à d'autres qui n'ont pas la même permission une lecture défendue.

Où puis-je me renseigner ?

Où est-il, cet Index ?

Dois-je écrire à Rome pour en obtenir une copie[19] ?

71 la [R *nomenclature* A *liste*] des

Fréchette avait conseillé de « tout lire pour se former une opinion bien arrêtée sur la question » (« À travers le dictionnaire et la grammaire », *op. cit.*, p. 2) ; réplique de *la Croix du Canada* : « Tout lire !... voilà ce que conseille M. Fréchette à un rhétoricien, c'est-à-dire à un jeune homme de 18 à 20 ans, dont le jugement n'est pas encore formé, qui n'a encore fait aucune étude philosophique, qui est à l'âge dangereux où les passions, trop souvent, obscurcissent l'intelligence » ([anonyme], « Les conseils de M. Fréchette », *CrC*, 14 mai 1895, p. 1). Voir aussi [anonyme], « L'Index », *CrC*, 28 mai 1895, p. 1.

18. « Les quatre volumes de [Juan Antonio] Llorente [(1756–1823), *Histoire critique de l'Inquisition d'Espagne depuis l'époque de son établissement par Ferdinand V jusqu'au règne de Ferdinand VII* (1817–1818)], traduits de l'espagnol par Nicolas Pellier, sont ce que nous avons de plus sérieux et de plus détaillé sur la question » (L. Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », *op. cit.*, p. 2). Réplique de Tardivel : « [...] il est prouvé que le malheureux Llorente, prêtre interdit, fut un menteur systématique. Ses ouvrages sont à l'Index » (« Les bêtises de M. Fréchette », *Vé*, 18 mai 1895, p. 3).

19. « [...] gros anglicisme : *copie* pour *exemplaire* ; à moins que M. Fréchette ne s'imagine que les cardinaux vont faire faire une *copie* de l'Index exprès pour lui [...]. Il faut être d'une ignorance crasse pour ne pas savoir que le catalogue des livres à l'Index se trouve dans toute bibliothèque un peu complète ; et que n'importe quel libraire de Québec ou de Montréal peut le faire

Tenez, je ne sais pas si je commets une hérésie en disant cela, mais il me semble qu'il pourrait bien avoir raison, ce savant curé qui m'assurait que l'Index ne peut avoir force de règle que dans les pays où il est officiellement publié[20].

Cela ne me paraît pas dépourvu de bon sens.

Je ne me prononce pas sans la permission de Tardivel, comme de raison ; mais cela ne me paraît pas du tout dépourvu de bon sens !

Avec cela qu'il s'élève une autre difficulté :

Quelle est l'autorité qui peut nous permettre de lire des livres à l'Index[21] ?

L'évêque du diocèse ?

Je l'avais toujours cru, jusqu'à ce qu'un chanoine fût venu me dire, chez moi, qu'il fallait une permission directe de Rome.

Si le savant curé dont je parle plus haut n'a pas tort, on nous ferait donc un péché de ce qui n'en est pas un !

Si c'est mon chanoine, au contraire, qui a raison, nos évêques donneraient donc des permissions qu'ils n'ont pas le droit de donner !

---

venir, s'il ne l'a pas sur ses tablettes » ([J.-P. Tardivel], « Notre cacographe national », *Vé*, 1er juin 1895, p. 2). « Apprenons [...] à M. Fréchette qu'il peut se procurer à un prix modique, qui n'obérera pas trop ses finances (0.75 cts.), un *exemplaire* de l'Index dans toutes les librairies catholiques de Montréal » ([anonyme], « L'Index », *CrC*, 14 mai 1895, p. 1). Larousse fournit des renseignements utiles (voir *GDU*, t. IX, p. 641).

20. D'après Larousse, l'abbé Claude Fleury aurait déclaré, dans *l'Institution du droit ecclésiastique* (1677), que les catholiques gallicans, s'ils honorent les décrets des congrégations romaines, n'y reconnaissent « aucune juridiction sur l'Église de France » (*GDU*, t. IX, p. 640).

21. « Et voyez la logique de cet homme ! Après avoir affirmé qu'il a la permission de *tout lire*, il se demande qui peut bien accorder la permission qu'il prétend avoir ! » ([J.-P. Tardivel], « Notre cacographe national », *op. cit.*, p. 7). « [...] dans un très grand nombre de diocèses, c'est à l'Ordinaire qu'est laissée toute discrétion là-dessus. Celui *qui veut se conformer aux prescriptions de l'Église* [...] n'a, s'il veut lire ces auteurs et les garder chez lui, qu'à remplir une simple formalité : en demander la permission à l'évêque diocésain. Cette obligation est une formalité peut-être humiliante pour plusieurs » (L. Fréchette, « Un peu de tout », *Pat*, 16 mars 1889, p. 1).

Tout cela me rend perplexe ; car les fidèles, ce me semble, devraient être fixés sur des questions de cette importance[22]. 100

100 importance. // [R *Maintenant* <voir Appendice I, p. 1247> FRÉCHETTE.]

22. Pour clore la discussion, *la Croix du Canada* du 31 mai 1895 donna un exposé sommaire de la doctrine de l'Église sur la « force obligatoire » et les « sanctions » de l'Index ([anonyme], « L'Index », p. 1). Sur cette question, voir H. Bédard, « La prohibition des livres » [conférence du 17 février 1893], *la Revue canadienne*, vol. 29, nº 6, juin 1893, p. 341-350.

Page laissée blanche

[Chapitre XIII]

M. JOSEPH TASSÉ

En février 1878, à l'ouverture de la dernière session du Parlement fédéral, le débat sur l'adresse en réponse au discours du trône est d'une durée exceptionnelle et d'une rare âpreté. À quelques occasions, des députés du Québec en viennent aux prises, notamment à propos de l'intervention cléricale dans les campagnes électorales. En réponse à un député conservateur de Nouvelle-Écosse, John C. Wade, qui lui a reproché, par allusions, ses interventions dans la lutte électorale du comté de Digby, Fréchette prononce, dans l'après-midi du 15 février, ce qui est sans doute le discours partisan le plus véhément de sa brève carrière de député, allant même jusqu'à associer le pape à d'hypothétiques manigances au sujet de l'attribution d'une décoration à l'ancien ministre conservateur des Travaux publics, Hector Langevin. Cette algarade sème la consternation chez les libéraux et Fréchette, le soir même, doit fournir des « explications ». Le directeur-propriétaire de la Minerve, *Joseph Tassé, ne manque par la suite aucune occasion de rappeler l'incident à ses lecteurs. Ce qu'il fait d'abord en 1880, alors que Fréchette tente de lui retourner ses accusations de plagiat, puis en 1884, au terme d'une violente campagne de critique littéraire contre l'écrivain libéral. Cette fois, cependant, Cyprien s'efforce de lui river son clou, dans un article de* la Patrie *du 13 décembre 1884.*

Je dois un mot à mon ami M. Joseph Tassé[1], ce matin. Il va l'avoir.

Notre rédacteur en chef[2] – qui n'aime pas à gaspiller l'espace réservé aux articles de fond – m'a chargé de régler un petit compte avec M. Joseph Tassé[3]... M. P.[4], auprès de qui je n'aime pas moi-même à me laisser arriérer.

TEXTE DE BASE ET VARIANTES : Cyprien, « Chronique », *la Patrie*, 13 décembre 1884, p. 1 (extrait), avec modifications manuscrites (ms. : vol. 3, nº 13, f. 1-5). Titré à la mine de plomb : « M. Jos. Tassé ».

1 ami [R *Passepoil* A *M. Joseph Tassé*], ce

1. Joseph Tassé (1848–1895) fut correspondant américain du *Courrier de Saint-Hyacinthe*, rédacteur du *Canada* (1868) puis de *la Minerve* (1869), alors qu'il étudiait le droit à Plattsburg (État de New York) et à Ottawa. Député conservateur d'Ottawa à la Chambre des communes (1878–1887), il devint directeur du *Canada* (1879), puis directeur propriétaire de *la Minerve* (1880). Défait aux élections fédérales de 1887 dans le comté de Laprairie et aux élections provinciales de 1890 dans le comté de Beauharnois, il fut nommé sénateur (1891). Il collabora à plusieurs revues et publia une vingtaine d'ouvrages : biographies, études historiques, discours, récits de voyage et polémiques.

2. Depuis le 12 mai 1884, c'est Fréchette.

3. Tassé avait posé ce défi : « Que M. Fréchette publie ce que nous avons rapporté de son discours [du 15 février 1878], et qu'il donne en regard le texte officiel du *Hansard*, et l'on verra si réellement nous avons falsifié son langage » (« Exécutez-vous », *Mi*, 11 décembre 1884, p. 2). Pour le discours de Fréchette, voir *Débats de la Chambre des communes*, 7 février–27 mars 1878, p. 261-268 et 283.

4. Relatant ses propres allées et venues dans des entrefilets du *Canada* et de *la Minerve*, Tassé affectait de faire suivre son nom des initiales l'identifiant comme « membre du Parlement » (voir Cyprien, « Chronique », *Pat*, 30 octobre 1880, p. 1). « Le M. P. continue de tourmenter M. Fréchette. Il est inconsolable de l'avoir perdu, tout comme Calypso après le départ d'Ulysse. Nous l'invitons à venir nous disputer ce titre à la prochaine élection » ([J. Tassé], « M. Fréchette battant la campagne », *Mi*, 30 juillet 1884, p. 2).

Ce n'est pas un plaisir que d'avoir affaire à certaines gens, même pour leur tirer les oreilles ou leur faire résonner la joue sous le soufflet ; mais il est quelquefois nécessaire de descendre jusque-là, afin de se protéger.

La position de M. Joseph Tassé mériterait peut-être que j'eusse plus d'égards pour lui ; mais ce n'est pas ma faute si le Parti conservateur a confié l'un de ses principaux organes à un jocrisse, et si les électeurs conservateurs d'Ottawa ont voulu se faire représenter en parlement par un paltoquet.

Voyons, qu'est-ce que M. Fréchette a jamais fait à M. Joseph Tassé ?

Comment a-t-il mérité cette haine fielleuse, envieuse, rageuse et venimeuse ?

Il eut un jour un succès littéraire en Europe, voilà tout[5].

Et, depuis cette époque, sans autre cause, et sans la moindre provocation, cet impuissant n'a cessé de le calomnier de la façon la plus outrageante[6].

5. Tassé avait ainsi commenté l'attribution du prix Montyon à Fréchette par l'Académie française : « Il est bien difficile dans notre pays de faire la distinction entre la carrière politique et la carrière littéraire d'un homme. [...] Nous n'hésitons pas cependant à féliciter M. L.-H. Fréchette sur l'insigne honneur qui lui est conféré, car cet honneur rejaillit avec éclat sur le pays entier. Le verdict littéraire qui vient d'être rendu part du plus haut tribunal de l'univers et nous ne saurions cacher que notre orgueil national est considérablement flatté de ce témoignage de mérite » (« Actualités », *Mi*, 7 juin 1880, p. 2). La publication des « Lettres de voyage » dans *la Patrie* (voir « République et poésie », *Mi*, 4 septembre 1880, p. 2, et « Le dîner de M. Fréchette », 2 octobre 1880, p. 2) de même que la participation des conservateurs au banquet du 7 octobre 1880 en l'honneur de Fréchette à Montréal suscitèrent cependant son hostilité. « M. Fréchette s'efforce [...] de faire croire que nous jalousons son talent et ses lauriers – Rien n'est moins vrai [...] Ce que nous avons blâmé en M. Fréchette, ce sont ses écarts de plumes et de parole, sa brutalité, sa mauvaise foi et son manque de courage dans la polémique, ses indignités à l'égard de plusieurs de nos gloires nationales, ses insultes à l'adresse de la cour de Rome concernant ses décorations, les aberrations coupables auxquelles il se livre lorsqu'il vient nous chanter les hontes de la Révolution et du drapeau rouge » ([J. Tassé], « Défense "en collaboration" », *Mi*, 25 juillet 1881, p. 2).

6. Allusion à l'accusation de plagiat (*la Minerve* mit en regard des passages du *Retour de l'exilé*, de Fréchette, et de *la Bastide rouge*, d'Élie Berthet), à celle d'avoir qualifié de « charogne » les restes de George-Étienne Cartier (lors d'une assemblée publique tenue à Saint-Roch en 1873) ou à celle d'avoir suspecté la cour vaticane de vénalité (dans son discours aux Communes du 15 février 1878).

Il a été jusqu'à afficher à la porte de son bureau, un tableau noir contenant les injures les plus sanglantes à l'adresse de M. Fréchette.

Et quand celui-ci, fatigué de cette persistance sauvage, prit un jour une cravache pour lui en cingler l'échine[7], le lâche se cacha, et après s'être fait transporter ses repas de l'hôtel à *la Minerve*, il disparut dans la nuit pour [une] destination inconnue.

Le couard s'est-il au moins tenu tranquille depuis ? Non, il n'a cessé de renouveler ses calomnies et ses outrages.

Mais inutile d'entrer dans tous ces détails.

La Patrie a accusé M. Joseph Tassé d'avoir commis un faux en écriture publique[8].

Cette accusation, elle l'a répétée à satiété depuis quatre ans[9], sommant le directeur de *la Minerve* de donner des explications.

Jamais, au grand jamais le falsificateur n'a osé répondre. Il a toujours été là-dessus muet comme un poisson[10].

Il s'était imaginé que son acte ne serait jamais découvert ; mais quand il se vit pincé, il baissa la tête dans sa honte, et n'a jamais osé la relever pour se défendre.

---

7. Allusion à une bagarre au Club Cartier (alors au-dessus des bureaux de *la Minerve*, au coin des rues Notre-Dame et Saint-Gabriel), en juillet 1881 (voir Cyprien, « Chronique », *Pat*, 23 juillet 1881, p. 2, et 6 août 1881, p. 2). Plus tard, Fréchette donna d'autres raisons à ses velléités de représailles à l'endroit du directeur de *la Minerve* (voir [anonyme], « M. Tassé et M. Fréchette », *Pat*, 20 février 1883, p. 2, et « M. Tassé », *Pat*, 10 décembre 1889, p. 1).

8. À un article de *la Minerve*, *la Patrie* répliqua : « Elle [*la Minerve*] commence d'abord par honteusement falsifier un texte du *Hansard*, et avec l'effronterie qui caractérise les cafards de son acabit, elle indique même la page qu'elle défigure, pour faire mieux croire à sa bonne foi » ([anonyme], « M. Fréchette et *la Minerve*, 5 octobre 1880, p. 2).

9. En particulier entre le 28 juillet et le 11 août 1884.

10. Dans sa réplique du 15 décembre 1884 (« Une vessie dégonflée », *Mi*, p. 2), Tassé rappela qu'il avait bel et bien répondu aux accusations de Fréchette dans *la Minerve* du 14 juillet 1881 (« M. Fréchette », p. 2), en mettant en regard les textes anglais et français du *Hansard*.

Je me trompe ; jeudi dernier[11], enfin, nous avons réussi à le faire sortir de sa réserve prudente, et il a défié M. Fréchette de citer les deux textes en regard – celui du *Hansard*[12] et celui de M. Joseph Tassé[13].

Il faut supposer que ce dernier s'imagine que le numéro de *la Minerve* n'a pas été conservé ; peut-être même est-il disparu de la bibliothèque à Ottawa et compte-t-il là-dessus pour échapper au stigmate.

Quoi qu'il en soit, M. Joseph Tassé désire que nous lui remettions son infamie sous les yeux. Nous n'y ferons pas objection, et nous allons le satisfaire.

Le public jugera, après cela, de quelle espèce de sentiments d'honneur peut être animé un homme dont la main ne recule pas devant ces procédés sans nom.

C'était en septembre[14] 1880.

La Patrie[15] avait déjà accusé M. Joseph Tassé d'avoir sciemment dénaturé les paroles de M. Fréchette ; et, sommé de prouver ses dires, voici ce à quoi M. Joseph Tassé eut recours :

> Voici, disait-il, les PAROLES MÊMES de M. Fréchette, *afin qu'il ne se plaigne pas cette fois, que nous lui attribuons un langage qu'il n'a pas tenu.* (Voir *Hansard*, année 1878, p. 263[16].)

C'est bien clair, n'est-ce pas ? et vous vous dites que le malheureux n'aura pas l'audace d'aller falsifier un texte dont il indique ainsi la provenance.

Eh bien, vous vous trompez ; M. Joseph Tassé, le directeur de *la Minerve*, a eu cette audace.

Après avoir dit qu'il citait les *paroles mêmes* de M. Fréchette afin que celui-ci ne se plaignît plus de ce qu'on lui attribuait

53 n'y [R *avons* A *ferons*] pas [R *d'*] objection

11. [Anonyme], « Exécutez-vous », *Mi*, 11 décembre 1884, p. 2.

12. Le *Hansard*, ou recueil des *Débats de la Chambre des communes*, *op. cit.*, p. 263-264.

13. [Anonyme], « M. Fréchette », *Mi*, 5 octobre 1880, p. 2.

14. En réalité : octobre.

15. [Anonyme], « M. Fréchette et *la Minerve* », *op. cit.*, p. 1.

16. [Anonyme], « M. Fréchette », *op. cit.*, p. 2.

des paroles qu'il n'avait jamais dites, après même avoir indiqué le volume et la page du *Hansard*, il a *inventé un texte.*

Oh ! son calcul était excellent, allez ! Le *Hansard* de 1878 est très rare ; et puis, quel est l'homme qui pourrait supposer, en voyant le volume et la page indiqués, qu'une citation pourrait être fausse ?

On ne suppose jamais qu'un homme puisse être malhonnête à ce point.

Eh bien, M. Joseph Tassé l'a été, et en voici la preuve. On la trouvera quand on voudra dans le *Hansard* et dans *la Minerve.*

TEXTE DU *HANSARD*

M. FRÉCHETTE – Il n'est pas non plus un seul homme dans le comté de Charlevoix qui ne se rappelle l'usage que l'honorable représentant du comté de Charlevoix[17] lui-même fit de sa grande croix de Saint-Grégoire-le-Grand[18], qu'il exhiba si souvent dans les assemblées publiques en se vantant des services[19] qu'il avait

TEXTE *FORGÉ* PAR M. JOSEPH TASSÉ

M. FRÉCHETTE – Il (M. Langevin) s'est vanté des grands services qu'il a rendus à l'Église, mais sans dire, je suppose, combien il a PAYÉ[20] pour obtenir la grande croix de Grégoire-le-Grand (*how much he has paid for it.*)

PLUSIEURS VOIX – Honte ! honte !

17. Hector-Louis Langevin (1826–1906), après après avoir été rédacteur des *Mélanges religieux* (1847), cofondateur du *Courrier du Canada* et maire de Québec (1857), fut élu député de Dorchester au Parlement fédéral (1858) et prit une part déterminante dans l'élaboration du projet confédératif, assistant George-Étienne Cartier à la conférence de Londres de 1867. Réélu lors des premières élections fédérales et provinciales de la nouvelle confédération, il devint ministre fédéral des Travaux publics (1869). Député de Québec-Centre à l'Assemblée législative en 1871, défait en 1873, il fut élu député fédéral de Charlevoix en 1876. Disqualifié par la Cour suprême à cause de l'ingérence du clergé dans le processus électoral, il fut réélu député du même comté en 1877. Aux élections générales de septembre 1878, il fut défait à Rimouski, mais il remporta la victoire, en novembre de la même année, à Trois-Rivières, à l'occasion d'une élection partielle (réélections : 1887 et 1891). De nouveau ministre des Travaux publics (1879), il dut résigner son portefeuille ministériel en août 1891, à la suite d'enquêtes publiques sur son administration. Il fut l'une des figures dominantes de l'aile québécoise du Parti conservateur fédéral.

18. Langevin avait été nommé grand-croix de l'ordre pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand en juillet 1870, pour services rendus à l'Église catholique (voir A. Désilets, *Hector-Louis Langevin*, p. 163).

19. *Hansard* : « des *grands* services ».

20. Les majuscules sont de Fréchette.

rendus à l'Église, mais sans dire, je suppose, ce qu'elle lui avait coûté (*how much he had paid for it*).

M. MASSON[21] – Le pape a été payé pour donner cette croix à M. Langevin, je suppose ?

M. FRÉCHETTE – M. Langevin n'a pas reçu cette croix du pape lui-même[22].

Voilà !

Ce texte-là a-t-il été *forgé*, oui ou non ?

M. Joseph Tassé s'est-il rendu coupable de faux en écriture publique, oui ou non ?

Mais, dira-t-on, cela veut dire à peu près la même chose.

Je répondrai : quand même cela voudrait dire *exactement* la même chose, le texte en est-il moins falsifié ?

Oh ! mais, attendons : l'important, c'est que c'est loin de vouloir dire la même chose ; et M. Joseph Tassé le savait bien, quand il a pris la plume pour perpétrer cette canaillerie.

Il y a si bien une nuance très importante entre ces deux textes, qu'elle fit le sujet d'un nouveau débat, le soir même du jour où ce discours avait été prononcé, et que M. Fréchette s'expliqua comme suit :

> Ce n'était pas mon intention de déclarer formellement que la décoration accordée à l'honorable député de Charlevoix avait été *achetée à Rome*. Mais j'ai voulu dire *qu'il l'avait obtenue à force de démarches et de sacrifices, et peut-être de sollicitations*.

114 texte-là [R *est-il* A *a-t-il été*] forgé

21. Rodrigue Masson, alors député conservateur de Terrebonne aux Communes.

22. Par l'entremise de l'évêque de Québec, Mgr Charles-François Baillargeon, Pie IX décerna cet honneur au ministre à la suite d'une démarche de ses deux frères, Edmond, depuis 1867 vicaire général de l'archidiocèse de Québec, et Jean, depuis la même année évêque-fondateur du diocèse de Rimouski (voir A. Désilets, *op. cit.*, p. 163, n. 124).

Ceci est tiré aussi du *Hansard* de 1878, page 283[23] ; et ce n'est pas *forgé* cela, monsieur Joseph Tassé !

On voit tout de suite quel était le but de ce dernier en falsifiant ce texte. Rendre les paroles de M. Fréchette odieuses aux catholiques, et ôter toute valeur à son explication du soir.

D'ailleurs un texte est sacré.

Pourquoi *forger* quand on cite ?

On peut être inexact, quand on relate de mémoire ; mais quand on a la page sous les yeux, qu'on l'indique formellement, on ne peut défigurer ainsi un texte sans le faire sciemment, volontairement et surtout pour un motif déterminé... et malhonnête.

Ce motif déterminé, quel était-il ?

Celui de dénigrer quelqu'un qui portait ombrage à l'insignifiance de M. Joseph Tassé[24].

Insignifiance est bien le mot ; car pensez-vous qu'un homme qui se rendrait coupable d'une infamie semblable pourrait jamais montrer sa face en public, s'il n'avait son insignifiance pour le protéger ?

Mais, grand Dieu, un homme assez fourbe pour faire de pareils actes, est capable de tout ; et il serait sinistre, s'il n'était si profondément nul.

Et puis, suis-je le seul qui ait accusé M. Joseph Tassé de saletés de ce genre ?

---

151 n'était [A *si*] profondément [R *insignifiant* A *nul*]. // Et

---

23. Fréchette ajoute : « J'espère que cette explication suffira et qu'on ne voudra pas donner à mes paroles d'autre sens que celui que j'y attache moi-même. Je parlais anglais, et il m'est impossible d'exprimer mes idées dans cette langue comme je le puis dans la mienne » (*Hansard*, p. 283). L'essentiel de la polémique portait sur l'expression *how much he had paid for it*, dont *la Minerve* donna trois traductions : « combien il a payé » (5 octobre 1880 et 15 décembre 1884), « combien il avait payé » (25 octobre 1880) et « ce qu'elle lui avait coûté » (14 juillet 1881).

24. Accusation souvent reprise, par Fréchette ou par *la Patrie*, contre « l'envieux traditionnel » (Veto, « "Fors l'honneur" et Criquet [J. Tassé] », *Pat*, 1er août 1884, p. 2) : « C'est la haine, l'envie, la jalousie, les instincts les plus mesquins, qui dictent sa conduite [celle de Tassé]. Il voudrait se faire grand parce que la supériorité de M. Fréchette l'offusque » ([anonyme], « Encore le directeur putatif », *Pat*, 23 juillet 1881, p. 2).

Les journaux de son propre parti lui en ont dit là-dessus tout autant que *la Patrie*. *Le Courrier de Montréal*[25], *le Canadien*, *l'Étendard*, pour ne parler que des principaux, l'ont tous accusé de falsification de textes[26].

On dirait une monomanie chez lui.

Pensez-vous qu'on tolérerait cet individu, si sa profonde insignifiance ne justifiait l'indulgence du public ?

Eh bien, c'est ce qui va se faire dorénavant à *la Patrie* comme ailleurs. Nous allons laisser cet impuissant boursouflé d'outrecuidance suinter l'envie par tous les pores ; nous allons laisser ce piteux coq déplumé se morfondre à se hausser sur les ergots pour lancer son grêle et maigre cocorico[27], sans plus nous occuper de lui que s'il n'existait pas.

Qu'il bave et qu'il jacasse tant qu'il voudra, nous le mépriserons comme il doit être méprisé. Il n'a qu'à prendre garde de mordre, par exemple[28].

161 ne [R *provoquait* A *justifiait*] l'indulgence 170 exemple. *// On peut dédaigner les chiens hargneux, mais on est quelquefois forcé de leur donner des coups de pieds quand même. // Voilà pourtant des gens qui montent sur les toits pour se dire catholiques !*

25. *Le Courrier de Montréal* (26 mai 1879–12 avril 1883), quotidien conservateur fondé par Ludger-Denis Duvernay.

26. J.-P. Tardivel, « Un procédé de M. Joseph Tassé », *Can*, 17 mars 1881, p. 2 (repris par *la Patrie* du surlendemain, p. 2) ; [anonyme], « À l'organe rouge », *Éte*, 28 juillet 1884, p. 2. Réplique de Tassé : « Si nous allions, par exemple, reproduire ce que M. Mercier a dit de *la Patrie*, ce que *l'Électeur* en a dit, ce que *l'Union* en a dit, ce que *la Concorde* en a dit, ce que *le Temps* en a dit, nous pourrions faire une collection que le confrère ne demanderait pas, bien sûr, d'afficher au tableau d'honneur ! » Et de rappeler qu'Arthur Buies venait de dénoncer « son ami et copain » Fréchette « dans les termes les plus sanglants qui aient jamais été employés dans notre presse », pour « avoir fabriqué une odieuse histoire dans laquelle il [lui] prêtait un rôle de chenapan » (« Qui est le falsificateur ! », *Mi*, 16 décembre 1884, p. 2).

27. La métaphore filait dans une chronique antérieure de Cyprien : « Il [Tassé] se dresse sur l'ergot, s'allonge le cou, lisse son duvet, secoue ses plumes, ses plumeaux et ses plumasseaux, module et roucoule de petits gloussements d'orgueil, et, gavé d'aise et de satisfaction, *aperit caudam et ostendit opes* » (*Pat*, 29 janvier 1881, p. 2).

28. Même menace dans *la Patrie* du 5 octobre 1880 ([anonyme], « M. Fréchette et *la Minerve* », p. 2), mais *la Minerve* se moqua de ces « fanfaronnades » ([anonyme], « Langage des halles », 19 février 1883, p. 2 ; « Une vessie dégonflée », 15 décembre 1884, p. 2 ; « Un prétendu écraseur [H. Beaugrand] », 11 décembre 1889, p. 2).

Page laissée blanche

[Chapitre XIV]

EXCOMMUNICATIONS DANS LE TAS

Ce texte, provoqué par une critique du Journal de Waterloo *à propos de l'ouvrage controversé de l'abbé Combe,* le Grand coup, *marque le terme du deuxième mouvement du troisième livre. Au cours de sa carrière de polémiste anticlérical, Fréchette a été l'objet d'une kyrielle d'« excommunications ». Il en dresse ici, méthodiquement, la nomenclature. En plus incisif et sur un ton narquois, c'est la lettre à Mgr Fabre, parue près de trois ans plus tôt.*

Encore une excommunication ?

Avez-vous jamais été excommunié, brave lecteur ?

Moi, oui.

Et plus souvent qu'à mon tour, je ne vous dis que ça !

Je suis même trop piètre caissier pour avoir pu tenir un compte exact et détaillé de toutes mes excommunications.

Je les ai laissées s'amasser dans les coins, au petit bonheur.

Les principales seules sont restées, comme ça, vaguement égarées dans ma mémoire, où je les évoque de temps en temps, quand je fais mon examen de conscience et songe à mes fins dernières.

TEXTE DE BASE ET VARIANTES : « Dans le tas », *la Patrie*, 15 février 1896, p. 1, avec modifications manuscrites (ms. : vol. 3, nº 14, f. 218-223). Au-dessus du titre, à la mine de plomb : « Excommunications ».

La première fois que j'ai été excommunié, ce fut par mon curé[1], un homme d'un grand zèle ; j'avais, paraît-il, dans un article de journal, trop sévèrement blâmé ce bon Wilkes Booth[2] d'avoir assassiné, pour lui montrer à vivre, Abraham Lincoln, l'infâme républicain qui venait d'abolir l'esclavage[3], une institution à laquelle les vrais principes défendaient de toucher.

Plus tard, comme candidat libéral, j'en fus littéralement arrosé, d'excommunications.

Il me fallait même essuyer les coups de foudre de mon ami Routhier[4].

Je crus qu'en abandonnant la politique j'échapperais à l'averse.

Pas du tout.

J'osai, un jour, laisser entendre que le clergé français pourrait bien se réconcilier tôt ou tard avec la république, et que le pape lui-même finirait sans doute par en reconnaître la légitimité, à l'encontre du prétendu droit divin monarchique.

Ce fut un déchaînement.

1. L'abbé Déziel. Fréchette appelle « excommunication » des critiques et des remontrances qui n'ont aucunement le caractère d'extrême gravité de cette peine ecclésiastique radicale, portée dans des circonstances solennelles. Il s'était souvent dit l'objet de censures cléricales, ce qui provoqua l'ironie de Charles Thibault : « Un brave citoyen me disait, vers la fin de la session parlementaire, que vous aviez des manières étranges, et que vous croyiez toujours vous entendre excommunier. Pauvre enfant ! pauvre Fréchette ! répliquai-je, être déjà tombé si bas, et se croire dégringolant en enfer ! » (« MM. Thibault et Fréchette », *Journal de Waterloo*, 27 février 1896, p. 2).

2. Wilkes Booth (1838–1865), acteur américain, militant sudiste, complota l'enlèvement du président Lincoln, qui échoua (le 20 mars 1865), puis son assassinat (le 14 avril 1865, au théâtre Ford, à Washington). « On est à peu près sûr que son acte a été dicté moins par des raisons politiques que par des sentiments de vengeance personnelle » ([L. Fréchette], « Lincoln assassiné », *Journal de Lévis*, 18 avril 1865, p. 2).

3. Lincoln promulgua le 1er janvier 1863 un décret d'émancipation des noirs asservis des États rebelles. Ce décret dut ensuite être entériné par un amendement à la Constitution voté par le Sénat (8 avril 1864) puis par la Chambre des représentants (31 janvier 1865), double vote que les trois quarts des législatures d'État (27 sur 36) ratifièrent le 18 décembre 1865.

4. Voir A.-B. Routhier, « M. Louis-Honoré Fréchette. I. *La Voix d'un exilé* (suite et fin) », *CC*, 7 décembre 1868, p. 1.

Pas un créneau, pas un sabord, pas une barbacane qui ne fulminât.

La tour de glace de Québec, suant les fusées par tous les pores, à la clôture du carnaval, n'a pas projeté dans l'espace une plus belle gerbe de tonitruantes fulgurations qu'il ne m'en est tombé sur la coloquinte cette fois-là[5].

Si je n'eusse été déjà aguerri par les précédents assauts, je ne m'en relevais pas.

Depuis lors, j'ai toujours été excommunié plus ou moins, par-ci par-là, de temps à autre.

J'ai été excommunié par l'abbé Martineau[6] parce que je faisais les vers un peu mieux que lui.

J'ai été excommunié par l'abbé Scott[7] pour avoir oublié de prendre la défense de maître Guihot, vu que le gaillard, suivant ledit abbé Scott, était un Enfant-Jésus comparé à certains prélats du temps passé.

J'ai été excommunié par l'abbé Baillargé[8] pour avoir parlé d'orthographe et d'éducation sans grâces d'état, et sans puiser mes inspirations dans *le Bon combat* ou *la Famille*.

J'ai été excommunié par le R. P. Lacasse[9] pour avoir dédié des vers à Sarah Bernhardt.

5. Allusion au feu d'artifice qui couronna le carnaval d'hiver de Québec, le vendredi 31 janvier 1896 : « Quel coup d'œil splendide ! Cet amas de lumières de différentes couleurs ; ces milliers de chandelles romaines et de fusées sillonnant l'air en tous sens ; toute la Haute-Ville paraissant enveloppée d'un globe de feu ; la tour [du Palais de glace] illuminée dominant les remparts ; cette multitude de 50 000 à 60 000 spectateurs massés sur la place du Palais législatif ; [...] cet enthousiasme frénétique qui envahissait la foule et qui s'exprimait par les salves répétées de bravos ! peut-on imaginer une scène plus attrayante et plus empoignante ! » ([anonyme], « Le Carnaval », *CC*, 1er février 1896, p. 4).

6. Sur l'abbé Martineau, voir J.-P. Tardivel, « Un autre drame de M. Fréchette », *Can*, 23 août 1880, p. 2, et [anonyme], « City News », *The Montreal Daily Star*, 5 novembre 1880, p. 3.

7. Sur l'abbé Scott : « La guerre au clergé », *le Quotidien*, 15 septembre 1892, p. 2.

8. Sur l'abbé Baillargé : « Petites études sur les œuvres d'un lauréat », *BoC*, vol. 9, no 10, 1er mai 1893, p. 155.

9. Sur le père Lacasse : *Dans le camp ennemi*, p. 50-51.

J'ai été excommunié par deux pauvres défunts : par *l'Étendard*, parce que j'aimais trop à rire ; et par *la Croix du Canada*[10], parce que j'étais trop sérieux.

J'ai été excommunié par *l'Oiseau-mouche*[11] de Chicoutimi pour avoir tiré le diable par la queue sans la permission de l'abbé Cimon.

J'ai été excommunié par Léo Taxil[12] pour ne pas avoir approuvé ce qu'il dit de Notre-Seigneur, des jésuites, et en général de tant d'autres braves gens qu'il appelle la *cléricanaille*.

J'ai été excommunié par un chanoine pour avoir soutenu que le concile de Bâle avait eu lieu après la mort de Jeanne d'Arc, et que c'était une faute de traduire *studebant* par *avaient pris part à*[13].

J'ai été excommunié par *le Messager de Saint-Antoine-de-Padoue* et *le Trifluvien* des Trois-Rivières pour avoir écrit qu'un miracle avait besoin d'être bien constaté[14].

Et enfin, par une infinité d'autres éminents personnages, « pour plus et bien d'autres péchés que je ne connais pas, et ceux de toute ma vie, etc.[15] »

Il n'en faut pas plus, n'est-ce pas, pour embrouiller un pauvre malheureux qui voudrait tenir ses affaires de conscience en ordre.

---

60 par [R une *demi-douzaine de* chanoines] pour 65 pour [R *mes articles sur Lourdes. A avoir écrit qu'un miracle avait besoin d'être bien constaté.*] // Et

---

10. Sur *l'Étendard* : [anonyme], « Le drapeau fleurdelysé », 3 février 1883, p. 2. Sur *la Croix du Canada* : [anonyme], « Une rechute », 13 août 1894, p. 1.

11. Sur *l'Oiseau-mouche* : Ornis, « Taxil vs un Canadien », vol. 2, nº 12, 9 juin 1894, p. 46.

12. Sur Léo Taxil : « Au moment où la revue [...] », *Revue mensuelle*, vol. 1, nº 4, avril 1894, p. 128.

13. Sur Jeanne d'Arc : [anonyme], « Le procès de Jeanne d'Arc et le clergé catholique », *SRM*, vol. 23, nº 11, 17 mars 1894, p. 170).

14. *Le Trifluvien* (31 octobre 1888–juin 1909), bihebdomadaire fondé par P.-V. Ayotte, associait les intérêts de la religion catholique à ceux du Parti conservateur. Sur *le Messager de saint Antoine de Padoue* : [E. Delamarre], « Le miracle », vol. 1, nº 7, décembre 1895, p. 73.

15. Fragment non textuel de la formule que le pénitent récitait après avoir confessé ses péchés. Voir *le Catéchisme des provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa*, nouvelle édition, Québec, Pruneau et Kirouac, 1898, p. 56.

Et encore n'ai-je pas mentionné les excommunications du grand Pistolet-Tardivel, qui forment un amas formidable à elles seules.

Que voulez-vous, ce doux apôtre, tout brûlant de charité chrétienne, est animé de la plus vive sollicitude pour les intérêts de mon âme ; et, pour me ramener dans les sentiers du salut, il croit n'avoir rien de mieux à faire qu'à m'appliquer la méthode de l'homéopathie à outrance.

Dans ce but louable, – comme il n'est pas défendu de se servir des inventions du démon quand il s'agit des œuvres du Seigneur, – notre aimable Torquemada méditait depuis longtemps de remplacer les vieilles foudres joviennes par quelque chose de plus moderne dans son fonctionnement.

Foudroyer celui-ci, écraser celui-là, comme ça, un par un, en détail, ça ne va pas vite, et puis c'est fatigant.

Avec cela qu'on peut manquer son coup ; ce qui, dans les vues de Dieu, doit être bien déplorable.

Pour procéder sûrement, avec expédition, et faire, comme on dit, *de la belle ouvrage*, il fallait un instrument perfectionné, une arme à répétition.

Tout de suite le saint homme a songé au système revolver.

Canon à révolution – cette damnée révolution se faufile partout – avec détente automatique, cela fonctionne, autant dire, tout seul.

De sorte que, grâce à cette amélioration destinée à produire les plus beaux résultats dans les intérêts de la religion, je jouis, depuis plusieurs années déjà, d'une excommunication brevetée à jet continu, que le chef des escobars de Québec m'administre, à l'aide d'une machine qui n'a d'égale en ingéniosité que le nouveau mécanisme du même inventeur pour faire le tour du chapeau aux jours de sainte détresse[16], quand les roueries de Satan l'emportent sur la toute-puissance de Dieu.

---

93 suite [R – *étant de la famille, n'est-ce pas ?...* –] le 100 des [R *P'tits manteaux* AR *programmeux* A *escobars*] de

16. Tardivel faisait volontiers appel à ses amis pour régler le coût de ses publications et de ses voyages. Il procéda ainsi pour acquitter l'amende que le

C'est un privilège que possède comme moi l'archevêque de Québec.

Avec cette différence toutefois, que, pour Son Éminence le cardinal Taschereau, le Tardivel fait fonctionner la machine à la sourdine[17] ; tandis que, pour mon éminence à moi, – la foudre se plaît à frapper les hauteurs, – notre Anglais mâtiné d'Auvergnat y va de son plus solennel tralala.

Tout l'orchestre donne.

Tout le carillon est en branle.

La queue du p'tit manteau « en fait du feu », comme dit le père Lacasse.

Mais alors, quoi ?

Comment voulez-vous qu'on s'y reconnaisse ?

Y a-t-il moyen d'étiqueter cela, de ranger cela sur des tablettes, d'en tenir un registre quelconque ?

Point de comptabilité possible.

Qu'on le veuille ou non, il faut laisser la marchandise à la traîne, en tas, sans compter.

Et manœuvrer cela en bloc, remuer ça à la pelle[18], quoi.

Dame, on fait ce qu'on peut.

C'est beau de collectionner ; mais quand il y a pléthore, cela dégénère en encombrement.

Une quinzaine, une vingtaine de bonnes excommunications bien signées, bien chiffrées, authentiques, ça se classifie,

---

tribunal lui avait imposée à l'issue du procès intenté par Sauvalle et il publia dans *la Vérité* du 25 août 1894 la première partie de la liste des souscripteurs, soulevant l'indignation de *la Patrie* ([anonyme], « Souscription », 25 août 1894, p. 1).

17. Voir « À Son Excellence dom Henri Smeulders », s.l., 1883, 5 p. ; « À Son Éminence le cardinal Siméoni, Préfet de la S. C. de la Propagande », s.l., 1885, 19 p.

18. Rappel d'une réplique de Cyprien à un article de Tardivel (« Petites notes », *Vé*, 3 novembre 1883, p. 3) : « On devrait enlever ça de la société comme un abcès avec un bistouri. Ou plutôt avec une pelle, comme un fumier » (« Chronique », *Pat*, 17 novembre 1883, p. 2).

ça se met sous verre, ça s'époussette, ça se conserve, ça se montre.

On peut leur faire honneur, les respecter, enfin.

Mais quand cela vous arrive par grêle, par trombe, par avalanche... comment voulez-vous donner au sujet l'attention qu'il mérite ?

Vous pensez que je dis tout cela pour me vanter, je gage.

Eh bien, vous faites erreur. Je veux seulement m'excuser de ne pas accorder plus de déférence à la dernière excommunication qui m'arrive, et que je viens de recevoir en droite ligne des *townships... célestes*[19], suivant l'expression bête, mais consacrée.

Une excommunication de *bois-francs*[20] – de même qu'on dit une volée de bois vert.

Vous me demandez de qui elle peut bien venir, celle-là.

Parbleu, de qui voulez-vous qu'elle vienne, sinon du seul personnage autorisé à brandir les foudres du tardivélisme dans ces parages reculés ?

19. Les Cantons de l'Est (sur ce toponyme, voir P.-G. Roy, *les Mots qui restent*, t. II, p. 204-205). En 1893, *Canada-revue* avait dénoncé un projet de banque que le député conservateur du comté de Wolfe à l'Assemblée législative, Jérôme-Adolphe Chicoyne, proposait dans le but d'arrêter l'émigration aux États-Unis, parce qu'il s'agissait d'un « projet de centralisation agricole et financière entre les mains du clergé », qui s'était « jadis emparé de la colonisation dans les Cantons de l'Est » : dans ces conditions, la banque serait « obligée de donner des billets pour le ciel » (Mousqueton, « La centralisation cléricale », vol. 4, nº 12, 25 mars 1893, p. 181-182) ; ce serait une « Banque céleste » (Duroc, « Responsabilité », vol. 4, nº 13, 1er avril 1893, p. 193).

20. « On a appelé de ce nom, il y a quelque cinquante ans [vers 1838], les cantons formés par les paroisses de Somerset, Stanfold, Arthabaska, Warwick, etc. Ces *bois-francs* venaient d'être ouverts au défrichement, et l'histoire a enregistré la misère épouvantable, et passée à l'état de proverbe, qu'endurèrent les premiers colons qui se plongèrent dans ces solitudes » (S. Clapin, *Dictionnaire*, p. 48). Selon Fréchette, le toponyme *Bois-Francs* « porte avec soi comme un parfum de sol vierge. Sa tournure pittoresque fait rêver de vallons perdus, de collines boisées, de montagnes abruptes, de chênes robustes et d'érablières sans fin » (cité par Pionnier, « Les Cantons de l'Est », *Bulletin des recherches historiques*, vol. 3, nº 4, avril 1897, p. 61). Voir aussi P.-G. Roy, *op. cit.*, t. II, p. 155-156.

Quel est le gros manitou des Castors dans ce pays-là, sinon Charles Thibault ?

Oui, Charles Thibault, le grand Charles Thibault lui-même, ni plus ni moins.

Il existe encore ?

Parfaitement.

Et l'oiseau pond dans une petite feuille de rhubarbe qu'on appelle *le Journal de Waterloo*[21], et dont mes lecteurs me sauront gré de leur révéler l'existence de violette timide et d'agent de publicité retiré du monde.

C'est par l'intermédiaire de ce puissant catapulte que l'incommensurable Charles m'a lancé tout dernièrement[22] ses carreaux meurtriers.

Savez-vous pourquoi ?

C'est difficile à avouer, mais on sait que je suis la franchise même : j'avoue tout.

C'est parce que je me suis permis de révoquer en doute la valeur des prédictions de l'abbé Combe[23] !

Cela implique, à ce que prétend Charles Thibault, que je ne crois pas à la fin du monde, ni, par conséquent, au jugement dernier[24].

---

147 des [R *P'tits manteaux* A *Castors*] dans

---

21. Le *Journal de Waterloo* (1882–1899), fondé par Joseph-Antoine Chagnon, s'était donné pour objectifs d'être « un trait d'union entre les familles » du comté de Shefford et de « conserver parmi elles la tradition des bonnes mœurs et du respect aux autorités religieuses et civiles, la paix et la concorde » (J.-A. Chagnon, « Aux amis du journal », 10 juin 1898, p. 2).

22. [Anonyme], « Nous avons déjà parlé [...] », *Journal de Waterloo*, 23 janvier 1896, p. 2. Réplique du journal : l'auteur de l'article incriminé n'est pas Charles Thibault (voir [anonyme], « M. Louis Fréchette [...] », 20 février 1896, p. 2).

23. « M. Louis Fréchette, le poète qui fournit de la copie à *la Patrie*, ne croit pas aux révélations ni aux prophéties, c'est évident ; ce n'est sans doute pas les seules choses auxquelles il ne croit pas » (*loc. cit.*).

24. « M. Fréchette devrait croire au moins que le monde prendra fin tôt ou tard – Jésus-Christ l'a dit lui-même. Quand même le livre de l'abbé Combe n'aurait que le mérite de préparer les hommes à cet acte suprême, ce serait déjà beaucoup » (*loc. cit.*).

De là à nier l'existence de Dieu, et à rendre un culte divin à Satan, comme Léo Taxil et la Vaughan, il n'y a qu'un pas.

C'est assez grave, comme on le voit ; mais ce n'est pas là mon principal crime ; le voici.

Je ne suis – tout le monde le sait – qu'un laïque aussi *indigne* que *ridicule*, et l'abbé Combe, lui, est un oint du Seigneur[25].

Or, non seulement je me suis permis de blaguer un peu les cataclysmes dont le nouveau prophète nous menace – ce qui était déjà assez irrévérencieux ; mais encore je suis allé jusqu'à blâmer ceux qui se servent de ces épouvantails à moineaux pour terroriser l'esprit des petits enfants.

C'était bien le comble de l'impiété.

Aussi, sans faire ni une ni deux, le phénoménal Thibault, de phénoménale mémoire, me décoche-t-il droit au cœur son plus retentissant anathème.

Par malheur, malgré tout le désir que j'aurais de donner à son excommunication la place d'honneur à laquelle elle a incontestablement droit, – tout ce qui émane de Charles Thibault possède, comme on le sait, une importance exceptionnelle au point de vue du... *sentiment*, – je me vois forcé, je le répète, de la mettre avec les autres, dans le tas[26].

Les curieux de l'avenir pourront la reconnaître à l'odeur.

189 l'odeur. // [R *LOUIS FRÉCHETTE.*]

25. L'abbé Combe était « un prêtre français éminent » (*loc. cit.*), « un théologien sérieux » ([anonyme], « Un curé français [...] », *Journal de Waterloo*, 26 décembre 1895, p. 2).

26. À ce mot, Charles Thibault répliqua par une lettre que *la Patrie* refusa de publier : « En effet, ma dernière lettre d'autrefois [voir « M. Thibault à M. Fréchette », *Mi*, 15 novembre 1884, p. 5] avait placé *Fréchette sous les pieds de Thibault*, et vous y êtes resté depuis ; maintenant, pour aiguiser davantage votre sentiment si fin, si délicat, je suis obligé de vous mettre *sous votre propre tas*. Puisse l'agréable odeur qui en émane vous faire perdre le sentiment par trop prolongé des pieds de Thibault. "À chacun ce qu'il mérite" » (« MM. Thibault et Fréchette », *Journal de Waterloo*, 27 février 1896, p. 2).

Page laissée blanche

[Chapitre XIV]

TARTINES[1]

[LETTRES D'ÉSAÜ À SON FRÈRE ISRAËL]

À Joseph Israël Tarte[2]
ancien coryphée de l'Église politique
de Québec

Troisième et dernier mouvement du troisième livre : critique de l'opportunisme.

---

1. Jeu de mots sur le nom d'Israël Tarte.

2. Joseph-Israël Tarte (1848–1907) collabora tour à tour à *la Gazette de Joliette*, au *Journal des Laurentides*, puis au *Canadien* (1874) où, troquant l'ultramontanisme contre le gallicanisme, il se lança dans de violentes diatribes contre *le Journal de Québec* et contre les catholiques libéraux. Devenu propriétaire du *Canadien* en 1877, il fut élu la même année, puis réélu l'année suivante, député conservateur provincial du comté de Bonaventure. En 1881, il devenait organisateur en chef du Parti conservateur pour la Province de Québec, en même temps que directeur politique du *Conservateur*, dont il fit l'édition hebdomadaire du *Canadien*. Se rapprochant du conservatisme libéral d'Adolphe Chapleau, il démissionna avec fracas du Cercle catholique de Québec. D'abord sympathique au Parti national et aux libéraux, il se prononça contre Riel et disculpa les ministres restés fidèles à John A. Macdonald. Adversaire de Mercier après les élections provinciales d'octobre 1886, il se fit élire aux Communes en 1891 (élection annulée l'année suivante) comme député conservateur indépendant du comté de Montmorency et mit son journal – déménagé à Montréal – au service d'un libéralisme modéré. Élu en 1893 député fédéral indépendant de L'Islet, il devenait la même année organisateur en chef du Parti libéral pour la Province de Québec. Bien que battu, le 23 juin 1896, dans le comté de Beauharnois, il fut nommé par Laurier à la tête du ministère des Travaux publics (le 13 juillet) et put se faire élire sans opposition dans le comté de Saint-Jean-d'Iberville (le 3 août). Membre du Cabinet, il chercha à réduire les extrémistes, tous des libéraux de vieille souche. À cette fin, il s'appropria, le 4 février 1897, le journal d'Honoré Beaugrand, *la Patrie*, outrage que les Vieux-Rouges ne lui pardonnèrent pas. Il fut élu en 1900 député libéral fédéral du comté de Montréal-Sainte-Marie, mais ses manœuvres pour évincer Laurier forcèrent celui-ci à le chasser du gouvernement et du Parti en octobre 1902. Assumant ouvertement la direction de *la Patrie*, Tarte adopta alors une attitude d'indépendance à l'égard des partis. Pour un portrait de Tarte, voir Archiloque, « Chronique », *CC*, 16 janvier 1892, p. 2 ; sur sa carrière, voir [T. Chapais], « Les fureurs d'un transfuge », *CC*, 5 juin 1897, p. 2 ; sur ses réalisations en tant que ministre fédéral des Travaux publics, voir *HPQ*, t. X, p. 164-165.

Les Vieux-Rouges s'indignent de voir Israël Tarte, transfuge du Parti conservateur, agir à leur détriment en maître de l'administration publique, alors qu'il est ministre des Travaux publics. Pour mieux combattre leur adversaire, lequel s'entête à rester propriétaire de la Patrie, *ils se dotent d'un quotidien,* le Canada, *où Fréchette fait paraître, du 13 juin au 28 juillet 1903, sous le titre de « Tartines », une série de treize « lettres d'Ésaü à Israël ». Mais Tarte se tient coi. À sa place, dès l'instant où l'identité d'Ésaü est solidement établie, c'est Olivar Asselin, alors collaborateur au* Journal, *qui se charge de la réplique : dans deux articles d'une rare violence, le 4 et le 14 juillet, il corrige l'auteur des « Corrigeons-nous ». Comme une digression du second article reproche à* la Voix d'un exilé *de faire l'apologie du crime politique (vieille accusation qui remonte au début de la carrière du polémiste), Fréchette poursuit son adversaire en justice (le 14 juillet 1903). À peine amorcé le procès, qui traîne en longueur et semble ne rien régler, Fréchette, désavoué par la direction du* Canada *et harcelé par la publication de caricatures vengeresses dans* la Patrie *(voir Jacob, pseudonyme d'Albéric Bourgeois, « Fréchette... ries », 18-25 juillet 1903), doit clore la série de ses « lettres à Israël » ainsi que sa chronique « À travers le dictionnaire et la grammaire ». Concédant la victoire à son jeune rival, il abandonne la polémique.*

PREMIÈRE LETTRE

Mon cher Israël,

C'est moi, ton frère Esaü ; ton frère jumeau que tu tenais déjà traîtreusement par le talon dès notre naissance[1], en attendant que tu me chipasses mon droit d'aînesse à l'aide du seul plat[2] dans lequel tu n'aies jamais mis les pieds.

Comme il y a bien longtemps de ça, je ne t'en veux point ; et te voyant abandonné de tout le monde, et ta personne livrée à toutes les profanations des caricaturistes, je viens t'offrir un mot de consolation fraternelle.

Ils sont sans pitié ces caricaturistes ; ils osent s'attaquer à ce qui constitue non seulement ton plus bel ornement, mais encore à ce qui fait toute ta force ; à ton toupet, disons le mot.

VARIANTES : I (Texte de base) « Tartines », *le Canada*, 13 juin 1903, p. 4, avec modifications manuscrites (ms. : vol. 3, n° 15, 2 f.). II [Anonyme], *Judas Iscariote Tarte*, 1903, p. 287-289.

I I LETTRE [A *À Joseph Israël Tarte* <quatre mots soulignés>, *ancien coryphée de l'Église politique de Québec.* // Mon 6 I n'aies [R *pas* A *jamais*] mis 11 II caricaturistes ils 13 I force [AR *comme les frisettes du vieux Samson*] [R ... A ;] à

---

1. « Quand le temps fut accompli où elle [Rébecca] devait enfanter, voici qu'il y avait deux jumeaux dans son sein. Le premier sortit entièrement roux comme un manteau de poils et on l'appela du nom d'Ésaü. Après, sortit son frère, tenant dans sa main le talon d'Ésaü et on lui donna le nom de Jacob » (*Genèse*, XXV, 24-26).

2. Le plat de lentilles ou de « roux » que Jacob offrit à Ésaü en échange du droit d'aînesse de son frère (voir *Genèse*, XXV, 29-34).

Oui, à ton toupet ! Il y en a un surtout[3] plus effronté que les autres, qui le torture, le triture et le dénature odieusement, ton toupet. En jetant les yeux sur la tête qu'il te fait, on sent tout de suite qu'il n'y a rien de sacré pour cet individu-là.

Comment peux-tu laisser maltraiter ainsi un objet qui t'a rendu tant de services, autant dire auquel tu dois tout ce que tu as jamais été ? Moi, je n'ai pas de rancune – tu le vois par ma lettre, après les tours de Jarnac que tu m'as joués – mais du diable si je permettrais ces infamies-là, dussé-je, de même que notre ancien parent, – le père Samson, tu t'en souviens, – m'ensevelir sous les ruines du temple, dont j'ébranlerais les colonnes[4]. C'est là, si je ne me trompe, une des figures de rhétorique que tu affectionnais tout particulièrement, il n'y a pas longtemps encore[5].

Le fait est qu'il y a toujours eu une certaine analogie entre toi et notre vieux cousin, qui fut, lui aussi, d'une jolie force. Je ne dis pas cela à cause de sa fameuse mâchoire[6], tu sais ; non, c'est plutôt à cause de ton toupet.

Lui aussi avait toute sa force dans ses cheveux. Du moment que Dalila[7] eut passé les ciseaux dedans, crac ! ça fut fini. Jusqu'à ce que sa crinière fût repoussée, le vieux ne valait pas une pichenette.

Quelqu'un aurait-il aussi détérioré le siège de ta vigueur, que tu te laisses ainsi passer le cou sous la bretelle du moulin sans ruer ?

---

14 Il toupet ! *il* y 17 Il pour *cette* individu

---

3. Alonzo Ryan, dans *le Canada*.

4. Voir *Juges*, XVI, 23-31.

5. L'image apparaît dans la deuxième lettre de Tarte à Langevin : « si nous ne démolissons pas les fondations qui soutiennent l'édifice » (« Lettres à l'hon. H.-L. Langevin [...] », *Can*, 5 août 1880, p. 2), et dans un discours du 21 février 1893 : « Je ne suis pas du nombre de ceux qui disent qu'il faut tout démolir ; et si l'honorable chef de l'opposition [Laurier] arrivait au pouvoir demain, je ne crois pas qu'il renverserait les colonnes du temple » (*Compte rendu officiel des débats de la Chambre des communes du Canada, 3e session, 7e parlement, 56 Victoriae, 1893*, t. XXXVI : 26 janvier–1er avril inclusivement, Ottawa, S. E. Dawson, 1893, col. 916).

6. Voir *Juges*, XV, 15-17.

7. Voir *Juges*, XVI, 4-21.

Allons vite, mon cher Israël, si tu as eu affaire à quelque Dalila, – on y est exposé à tout âge, – ne perds pas de temps, cours chez un coiffeur, procure-toi du restaurateur Lubin[8], ne ménage pas la pommade, et fais en sorte que ça repousse.

Alors, en vrai malin, là, au moment où l'on aura le dos tourné, ho ! un coup d'épaule sur les colonnes du temple ; et patatras ! aplatis comme des galettes les Castors bleus, les Castors rouges, libéraux et conservateurs – surtout ces infâmes caricaturistes qui te fourgaillent[9] ainsi dans tes œuvres vives !

Moi, c'est comme ça que je ferais. Je leur montrerais si je suis une vieille vessie défoncée, comme ils disent[10].

Arrache-moi ces colonnes-là au plus vite, car tes affaires m'ont l'air de s'embrouiller terriblement depuis quelque temps. Tu te souviens de ce qui t'est arrivé à Bonaventure[11] ; tu n'as pas oublié tes déconvenues dans l'Islet[12] ; et ton amer échec de Beauharnois[13] donc ! Tu n'es pas sans savoir non plus ce qui t'attend à Sainte-Marie[14]. Si tu ne jettes pas ces maudites colonnes par terre, je me demande où tu pourras te raccrocher – à moins qu'on ne t'offre un siège à Tarascon[15].

41 II chez *le* coiffeur 57 II Tarascon. Une

8. En réalité : Luby. Rénovateur capillaire parisien, dont plusieurs journaux du Québec assuraient la publicité depuis une dizaine d'années.

9. Du dialecte angoumois : « Fourgonner (remuer avec le fourgon les charbons allumés dans le foyer, fouiller quelque part en dérangeant les objets) ; (au fig.) maltraiter, taquiner (quelqu'un) » (*GPFC*, p. 351).

10. « Allons donc, ne frappez pas si fort sur la vessie. Elle pourrait crever. Elle crèvera bientôt » ([anonyme], « J'ai fait », *Ca*, 14 mai 1903, p. 4).

11. Pour remplacer le député du comté de Bonaventure, Pierre-Clovis Beauchesne, disqualifié à cause d'ingérences cléricales, le Parti conservateur désigna Israël Tarte, qui l'emporta à l'élection partielle du 22 février 1877, puis aux élections générales du 1er mai 1878, mais il fut défait aux élections du 2 décembre 1881.

12. Candidat indépendant aux élections fédérales partielles du 5 janvier 1893 dans le comté de L'Islet, Tarte fut élu par trente-six voix de majorité (voir *HPQ*, t. VII, p. 63-66). Libéral avant 1893, le comté le redevint en 1897.

13. Candidat libéral aux élections fédérales du 23 juin 1896, Tarte fut défait dans le comté de Beauharnois, par une faible majorité.

14. Tarte avait été élu député libéral fédéral de Montréal-Saint-Marie aux élections du 7 novembre 1900.

15. « Nous lisons dans *la Patrie*, sous la signature de l'ex-ministre : "J'ai démissionné. J'ai été six ans ministre. Je trouvais que c'était assez. N'était-ce

Une idée cependant, si tu trouves l'opération trop dangereuse, fais mieux : ce sera plus long, mais tu risqueras moins. Attends que ces polissons-là soient malades (comme Laurier[16], par exemple) – la chose peut arriver à tout le monde ; et quand tu les croiras assez affaiblis, arrive tout doucement par-derrière, et avec un bon croc-en-jambe...

Seulement prends garde de te tromper de jambe, et d'accrocher la tienne.

J'en ai vu, comme ça, qui prenaient un billet de « parterre », en voulant escalader les premières loges.

En tout cas, et quoi qu'il t'arrive, maintenant que notre réconciliation est faite, je te resterai fidèle, et si tu le permets, je t'écrirai de temps en temps pour te donner les conseils que peut me dicter ma longue expérience des hommes et des choses.

Ton frère,

ÉSAÜ

---

60 II polissons soient 60 I malades [A *(comme Laurier, par exemple)*] – la 67 I voulant [R *se hisser aux* A *escalader les*] premières 68 II En *tous* cas 70 II donner *des* conseils

---

pas mon droit de rentrer dans la vie privée ? Forcera-t-on désormais les hommes publics à garder malgré eux leurs portefeuilles ? Je me suis remis à faire paisiblement du journalisme. Le journalisme, c'est ma profession." Il n'y a qu'un Tartarin pour oser écrire de semblables balivernes » ([anonyme], « Autogobeur », *le Soleil*, 27 janvier 1903, p. 1). *Les Aventures prodigieuses de Tartarin de Tarascon*, d'Alphonse Daudet, avaient paru en 1872.

16. Depuis 1896, la santé de Laurier était chancelante. Elle se détériora durant le séjour qu'il effectua à Londres, en 1902, à l'occasion d'une conférence coloniale. Tarte eut vent de cette nouvelle : il s'empressa de la diffuser, dans le but d'inciter Laurier à quitter son poste. Indignés, les Vieux-Rouges alertèrent le Premier ministre, qui précipita son retour au pays et força son ministre rebelle à démissionner. Par la suite, comme sa santé ne se rétablissait pas, il prit quelques mois de repos en Floride (novembre 1902–février 1903). De son côté, Tarte ne cessa de réclamer la démission de Laurier pour raisons de santé – c'était là une tactique dont les libéraux de la vieille garde s'étaient déjà servis contre lui (voir *HPQ*, t. IX, p. 181 et 216). Sur cette question, voir des articles anonymes des *Débats* : « La santé de Sir Wilfrid Laurier », 19 octobre 1902, p. 4 ; du *Rappel* : « Sir Wilfrid malade », 1er février 1903, p. 4 ; du *Canada* : « *La Patrie* et les gouvernements libéraux », 17 avril 1903, p. 4 ; « Oiseau de mauvais augure », 26 mai 1903, p. 4 ; « Lui seul est coupable », 1er juillet 1903, p. 4 ; « La goule », 15 et 16 juillet 1903, p. 4 ; « Le démolisseur », 23 juillet 1903, p. 4, et du *Soleil* : « La santé du Premier ministre », 5 février 1903, p. 1, et « Le cauchemar de M. Tarte », 23 juillet 1903, p. 1.

DEUXIÈME LETTRE

Mon cher Israël,

J'arrive à ton secours, car franchement, tu te laisses tarabuster d'une façon lamentable.

Dans ma dernière lettre, je m'indignais contre ces effrontés caricaturistes dont le crayon sacrilège osait défigurer le plus remarquable toupet qui ait encore honoré la politique canadienne.

Ah bien, oui ! on ne se borne plus à le travestir, ton pauvre toupet : on porte le vandalisme et l'indécence jusqu'à le métamorphoser en crête de coq[1]. Double injure, car je te demande un peu si tu ressembles beaucoup à un coq, depuis quelque temps.

Il est vrai qu'on en visse quelquefois sur le pinacle des édifices, la queue en éventail pour indiquer d'où vient le vent. On appelle cela des girouettes.

Mais faut-il être bête pour faire un crime à quelqu'un de voir plus loin que son nez !

VARIANTES : I (Texte de base) « Tartines. Deuxième lettre d'Ésaü à Israël », *le Canada*, 15 juin 1903, p. 4, avec modifications manuscrites (ms. : vol. 3, nº 15, 2 f.). II [Anonyme], *Judas Iscariote Tarte*, 1903, p. 289-291.

3 I laisses [R *dévorer* A *tarabuster*] d'une 10 II jusqu'à *te* métamorphoser

1. A. Ryan, « La grande girouette de notre époque », *Ca*, 4 juin 1903, p. 8 ; « Projet de décoration pour l'Hôtel de Ville de Montréal. La plus belle girouette du Canada », dans [anonyme], *Judas Iscariote Tarte*, p. 127.

Cela tourne ; parbleu, le vent tourne bien, lui aussi ; et qu'est-ce que cela nous fait qu'il vienne du nord ou du midi, pourvu qu'il gonfle la voile et nous pousse en route ?

Ceux qui méprisent les girouettes sont ceux qui ne peuvent pas se tenir assez haut pour flairer la brise.

Tu vois que je suis de ton bord, puisque je te fournis des arguments. Mais, que diable, sers-t'en, de mes arguments ! et ne baisse pas ainsi le nez devant les jaloux qui ne rêvent qu'à te rabaisser et à jeter du discrédit sur tes brillantes qualités.

J'admire ces imbéciles qui, tout récemment encore, te reprochaient de dénoncer la discipline de parti, après avoir prêché en faveur de cette même discipline[2]. La belle histoire ! comme si les circonstances étaient les mêmes !

Quand, par tes habiles manigances avec les grits[3], tu avais réussi à te faufiler dans le ministère libéral à titre de sauveur de la situation (tu te tiens les côtes rien que de penser à ça, j'en suis sûr), qu'aurais-tu fait sans la discipline de parti ?

25 H sers t'en de 29 H discipline *du* parti <même variante dans la suite du texte> 30 H de *la* même

2. Tarte avait dénoncé la discipline de parti en avril–mai 1893 sous prétexte qu'elle portait atteinte aux intérêts des Canadiens français catholiques (voir *HPQ*, t. VII, p. 108). Depuis quelque temps, il se faisait une fois de plus dans *la Patrie* « l'avocat de la rupture des liens de parti » ([anonyme], « La discipline de parti », *Ca*, 1er juin 1903, p. 4). Dès 1897, il s'était attiré cette algarade d'un militant libéral : « La discipline de parti pèse sur lui. C'est lui qui la viole, et il la viole comme chef ce qui est beaucoup plus grave. L'officier qui forfait est plus coupable que le soldat. Il a péché ; qu'on le dégrade ! Rentrez dans le rang, Israël ; et apprenez à obéir » (Vieux Rouge, « L'Homme Fatal », *Ré*, vol. 6, nº 146, 24 juillet 1897, p. 321-323).

3. À propos de ses articles contre Mgr Taché dans *l'Électeur* (5 et 6 juillet, 25–29 juillet 1893), les adversaires d'Israël Tarte lui reprochaient de faire « la cour au protestantisme sectaire, au *clear-gritisme*, à la *maçonnerie* en livrant en leurs mains l'éducation [des] enfants, partant, leur avenir national » ([anonyme], *Autour d'une carrière politique*, p. 27). Le terme *clear-grit*, propre à la politique canadienne, désignait les éléments extrémistes du Parti réformiste du Haut-Canada, radicaux anticléricaux et francophobes qui préconisaient la réforme du régime fiscal, le libre échange, la sécularisation des biens du clergé, de même qu'une représentation proportionnelle à la population de chacune des deux régions du Canada (les Canadiens anglais étant désormais plus nombreux que les Canadiens français). Voir R. Bilodeau et autres, *Histoire des Canadas*, Montréal, Hurtubise HMH, 1971, p. 408-409 ; P.-G. Roy, *les Mots qui restent*, t. II, p. 100-102 ; L. Groulx, *Histoire du Canada français depuis la découverte*, Montréal, L'Action nationale, 1952, t. IV, p. 28-32 ; J. M. S. Careless, *Brown of « the Globe »*, Toronto, Macmillan, 1959 et 1963.

Tu sais bien comme moi, qu'on ne t'aurait pas toléré cinq minutes dans le bercail, n'eût été la loyauté des vieux rouges[4] pour leur chef.

Entre nous, les as-tu fait pester, ces vieux rouges ! leur as-tu ri au nez ! leur as-tu fait grincer des dents[5] ! Et sans la discipline de parti, en aurais-tu dansé un rigodon !

Sans la discipline de parti, mon pauvre vieux, tu n'aurais seulement pas senti l'odeur d'un portefeuille. Tu aurais eu beau dire : « J'ai trahi McGreevy[6] à votre profit et je vous ai livré Langevin[7] ! » On t'aurait demandé : « Combien est-ce ? »

45 II Langevin ! » *on* t'aurait

4. « Je suis de l'école des vieux libéraux, des libéraux qui ont su rester vingt-cinq ans dans l'opposition plutôt que de commettre une lâcheté, plutôt que d'abandonner la politique de principes pour la politique de compromis ou la politique payante » (H. Beaugrand, « Aux électeurs libéraux de la division S[ain]t-Louis », *Pat*, 16 juin 1890, p. 1). Les Vieux-Rouges étaient hostiles aux libéraux opportunistes (toujours prêts à diluer le programme pour que l'électorat leur confère le pouvoir politique) de même qu'aux transfuges du Parti conservateur, comme Israël Tarte, qui obtenaient de Laurier des faveurs ou des postes. Voir Un vrai libéral, « Les vieux libéraux », *Ré*, vol. 4, nº 98, 15 août 1896, p. 154-155 ; [E. Pacaud], « L'hon. M. Langelier », *le Soleil*, 11 décembre 1897, p. 1 ; Vieux Rouge, « N'oublions pas le passé », *Ré*, vol. 6, nº 143, 3 juillet 1897, p. 274.

5. « Autrefois, il [Laurier] était franc comme l'épée du roi, rigoureux comme un ascète, doctrinaire comme un thomiste ; le libéralisme était pour lui toute une religion, les principes étaient sacrés, les idées étaient souveraines. Aujourd'hui, l'opportunisme semble devenir son culte et il n'a de doctrines que celles qui lui permettent de s'ancrer au pouvoir. Aussi son parti est en proie à l'anarchie et on ne saurait mesurer la gravité du travail de désagrégation qui se fait dans nos rangs. Les vieux et fidèles amis ne comptent plus, les anciens n'ont plus voix au chapitre, on nous ignore, bientôt on nous méprisera » (Un ancien député [pseudonyme attribué à Fréchette], « Laurier », *la Petite revue*, vol. 1, nº 1, 2 janvier 1899, p. 2-3).

6. Thomas McGreevy (1827–1897), député fédéral de Québec-Ouest (1867–1891, 1895–1896) et membre de la Commission du port de Québec, entrepreneur en travaux publics, président de compagnies de navigation, de chemin de fer et de mines, était le grand argentier du Parti conservateur et l'ami intime du ministre des Travaux publics, Hector Langevin. À l'approche des élections provinciales du 17 juin 1890, apparemment pour forcer Macdonald et Langevin à se séparer de l'entrepreneur-député et pour contrecarrer la réélection du gouvernement Mercier, auquel McGreevy était associé, Tarte publia dans *le Canadien*, à partir du 18 avril 1890, une série de billets compromettants se rapportant à l'utilisation des fonds de la caisse électorale du Parti conservateur.

7. Tarte avait contribué à l'élection de Langevin dans le comté de Charlevoix le 22 janvier 1876. Mais ses déclarations de fidélité à la cause conservatrice se mêlaient de sous-entendus menaçants (voir ses lettres ouvertes dans

Et l'on t'aurait payé comme Thiers a payé Deutz, qui, lui, avait vendu la duchesse de Berry[8] : au bout d'une paire de pincettes.

Oui, tu les as fait se damner à ton goût durant six ans, les vieux rouges. C'est même ta principale consolation dans la détresse présente.

Quelques-uns pourraient trouver cette conduite de ta part peu conforme aux principes d'une saine diplomatie ; mais ces gens-là ne te connaissent pas, ou plutôt ils ne connaissent pas les vieux rouges.

Tu savais bien, toi, que ceux-ci ne te gobaient pas, qu'ils ne t'ont jamais gobé, et qu'ils ne te goberaient jamais.

L'un d'eux me disait une fois : « En politique, on sait bien qu'il faut avaler des couleuvres, mais cré nom d'un nom ! du serpent, y a pas mèche de digérer ça : ça reste sur l'estomac ! »

Dans des circonstances comme ça, mon cher Israël, – et c'est ce que je dis à tout le monde, – la discipline de parti vaut

49 II fait damner 49 II goût *pendant* six 58 II politique on

le Canadien des 4, 5, 6 et 7 août 1880). Déjà il intriguait pour que Chapleau devînt le chef provincial du Parti conservateur ; à cette fin, il cherchait à chasser de la vie publique celui qui avait été « naguère son grand ami politique et personnel (et qui lui avait mis le pied à l'étrier) » (*HPQ*, t. VI, p. 140). Le 19 novembre 1890, aux Communes, il impliqua Langevin dans le réseau des tractations secrètes de Thomas McGreevy, et, le 11 mai 1891, il lança des accusations de fraude et de corruption contre le ministre des Travaux publics. Ces accusations déclenchèrent une enquête publique qui aboutit à la démission de Langevin (7 septembre 1891).

8. Marie-Caroline de Bourbon-Sicile (1798–1870), après l'assassinat en 1820 de son mari, Charles-Ferdinand, duc de Berry, chercha à susciter en France un mouvement insurrectionnel en faveur de son fils (futur comte de Chambord). À Massa, où elle s'était réfugiée (1831), Simon Deutz, ouvrier imprimeur à Paris, converti au catholicisme sous le patronage de l'archevêque de Paris (qui l'avait recommandé au pape en 1828), gagna sa confiance, pour ensuite révéler la cachette de sa bienfaitrice au ministre français de l'Intérieur, Adolphe Thiers, qui la fit arrêter à Nantes, le 6 septembre 1832. « Il aurait reçu, dit-on, 500 000 francs du ministre » pour prix de sa trahison (*LVS*, t. II, p. 822) – ce que Deutz nia, dans une brochure qu'il fit paraître afin de justifier sa conduite, *Arrestation de Madame*. Peine perdue : l'opinion publique continua de l'exécrer (voir le poème de Victor Hugo, « À l'homme qui a livré une femme », dans *les Chants du crépuscule*, 1835). L'anecdote des pincettes appartient à la légende.

quelque chose ; c'est plus qu'utile, c'est nécessaire ; il en faut. Mais aujourd'hui la situation [est] changée.

Depuis qu'un mouvement assez risqué, admets-le, t'a fait sombrer l'assiette entre deux chaises[9] (par parenthèse, ce n'est pas tout à fait juché sur un clocher, ça !), ce serait pour toi renoncer aux traditions de toute ta vie que de préconiser la discipline de parti.

Il est pourtant de ces naïfs qui ne comprennent pas cela. Moi, je me représente l'état actuel de nos affaires publiques en ce qui te regarde, bien entendu, à peu près comme l'histoire de ce brave caporal qui, ayant trois soldats à faire manœuvrer, leur criait : « Les deux premiers en avant, et le reste "en bloc"[10] ! »

On ne saurait être plus « en bloc » que tu n'es là, mon cher Israël, il faut bien le constater ; et ce serait du superflu pour toi que de craindre la révolte. Tu es bien sûr que la division ne se glissera jamais dans tes rangs, que personne ne *kickera*[11]. Tu es à l'abri de tout danger sous ce rapport.

Aussi je te le répète, laisse de côté toute autre préoccupation, et protège ton toupet. S'il est impuissant pour te faire surnager dans cet effondrement de ta grandeur passée, il restera au moins dans l'histoire comme une illustration de la plus sérieuse de tes facultés.

Je te tiendrai au courant. Au revoir !

Ton frère,

ÉSAÜ.

64 I aujourd'hui [R *les choses ont* A *la situation* est changée]. // Depuis 74 II criait : // « Les 74 II reste, "en 79 I ne *kickera* <souligné à la mine de plomb>. Tu

9. Paf, « Les vicissitudes d'une girouette », *Ca*, 18 mai 1903, p. 1 ; « Patatra[s], M. Tarte ! », dans [anonyme], *Judas Iscariote Tarte*, p. 207.

10. Locution alors à la mode : dans sa lettre pastorale du 23 avril 1903 sur la question ouvrière, l'archevêque de Montréal, Mgr Bruchési, évoque « [l]'arrêt du travail en bloc, par corps de métier » (*SRM*, vol. 41, nº 17, 27 avril 1903, p. 265) ; « Patriotes, Votez en bloc pour les candidats de M. Laurier, le vainqueur de l'impérialisme » ([anonyme], *l'Avenir du Nord*, 21 février 1903, p. 2).

11. « *Kicker* : de l'anglais *to kick*, frapper du pied. Protester, se rebiffer. (Flancher, hésiter) » (L.-A. Bélisle, *Dictionnaire général de la langue française au Québec*, Québec, Bélisle, 1957, p. 684) ; « Protester, faire opposition à un projet » (*GPFC*, p. 414).

TROISIÈME LETTRE

Mon cher Israël,

Depuis ma dernière lettre, j'ai réfléchi.

Je m'explique maintenant ton indifférence à l'égard des métamorphoses que l'on fait subir à ton toupet. Tu te dis – et c'est encore là une manifestation de ton talent plein de souplesse – tu te dis que cela ne peut que le dissimuler heureusement aux regards du vulgaire.

Protée avait bien des formes à son service et se présentait sous bien des aspects différents. C'était un grand avantage car cela lui permettait de se faufiler un peu partout sans éveiller les soupçons de personne.

C'est plus ou moins l'histoire de la chauve-souris, du reste :

Je suis oiseau, voyez mes ailes !
Je suis souris, vivent les rats[1] !

Au fond, c'est vrai, on commençait trop à se familiariser avec ton toupet. Les vieux rouges, eux qui l'avaient peigné si

VARIANTES : I (Texte de base) « Tartines. Troisième lettre d'Ésaü à Israël », *le Canada*, 17 juin 1903, p. 4, avec une modification manuscrite (ms. : vol. 3, n° 15, 2 f.). Le titre « Tartines » n'a pas été retenu. II [Anonyme], *Judas Iscariote Tarte*, 1903, p. 291-294.

7 II dissimuler aux

1. La Fontaine, « La chauve-souris et les deux belettes » (II, 5), v. 13 et 27.

souvent, en connaissaient les dessus et les dessous ; et à force de le peindre par-ci, de le dépeindre par-là, sur toutes les faces, ils avaient fini par le populariser comme Barabbas[2] dans la Passion.

On racontait toutes ses prouesses de Bonaventure, de l'Islet, de Québec, etc. Il n'y avait vraiment plus moyen de masquer la *bibitte*[3]. Et ça faisait rire tout le monde.

Ainsi, quand tu disais : « Voyez le district de Québec, c'est mon district, je n'ai pas eu besoin de me montrer une seule fois, mon nom seul a suffi, nous avons fait une razzia complète de toute la région ! », on se souvenait que tu disais quelque temps auparavant : « Quand j'ai abandonné Bonaventure, et que j'ai refusé le mandat de l'Islet, – j'étais conservateur dans ce temps-là, – de suite les deux comtés ont passé à l'ennemi : du moment que je n'étais plus là, crac ! Je suis chez moi, voyez-vous, dans le district de Québec, je tiens chaque comté dans ma main, sans moi pas d'affaires[4] ! »

Tout cela commençait trop à jurer ensemble ; et tu as raison, ce n'est pas un mal qu'on le déguise un peu, ton toupet.

Tom Chase[5] fait semblant de ne pas le reconnaître lui ; ne

22 II ses *promesses* de Et

24 I la *bibitte* <souligné à la mine de plomb>.

2. Voleur condamné à mort pour crimes de sédition et de meurtre ; à l'occasion de la Pâque, c'est lui que la foule gracia, plutôt que Jésus (voir *Matthieu*, XXVII, 15-26).

3. « Insecte [...]. Bête quelconque [...]. Individu remuant, roué, plus ou moins honnête, dont il convient de se défier » (*GPFC*, p. 118).

4. À l'époque de la formation du cabinet Chapleau, Tarte aurait « couru, pendant un certain nombre de jours, avec espoir de succès, les corridors de la Chambre pour engager les gens à dire au Premier ministre [qu'il était] le seul homme du district de Québec capable de donner de la force au Gouvernement » (Kébec [pseudonyme attribué à Oscar Dunn], « Lettre intime à Monsieur Tarte », *Mi*, 28 mars 1882, p. 2).

5. Thomas Chase Casgrain (1852–1916), député conservateur des comtés de Québec (1886–1890) et de Montmorency (1892–1896) à l'Assemblée législative, procureur général (1891–1896) et l'un des principaux lieutenants de Chapleau, député conservateur fédéral du comté de Montmorency (1896–1904) et de Québec-Comté (1914–1916). Il acquit *l'Événement* (peu après le 31 octobre 1902) et devint membre du comité de direction du *Journal*.

te fais pas illusion là-dessus, mon cher Israël. L'autre jour je lui ai vu faire un clin d'œil à Monk[6], qui en disait gros[7].

M'est avis que ces deux fins matois sont en train de te faire tirer les marrons du feu à leur bénéfice. Ce sont des sournois, prends garde.

Je les ai entendus, il n'y a pas quinze jours, qui se disaient entre eux :

« Qu'est-ce qu'on lui doit, après tout, à ce saltimbanque qui a trahi père et mère (j'ai compris qu'il s'agissait de toi), et qui vient nous offrir son ours poussif, aveugle, édenté, boiteux, fourbu. Le seul service qu'il nous a rendu, c'est de nous avoir débarrassés de Langevin. C'est bien quelque chose, si l'on veut ; mais qu'il nous débarrasse de Laurier, et nous verrons après ! »

Voilà ce que tu peux attendre de ces deux aigrefins. Encore une fois ne t'y fie pas, et prends tes précautions.

Les débarrasser de Laurier ! ils en parlent à leur aise. Comme si ça se faisait en deux tours de main. Je voudrais bien les y voir, eux !

Tu as beau leur dire : « Il s'en va ! il s'en va[8] ! », ils savent bien ce que ton cœur désire ; mais ça ne suffit pas pour les amadouer.

Entre nous, là, parlons franchement, ce n'est pas en répétant du matin au soir : « il s'en va, il s'en va ! » que cela le fera partir.

Et, en attendant, c'est lui qui te fait aller.

---

6. Frédéric Debartzch Monk (1856–1914), député du comté de Jacques-Cartier (depuis 1896), l'un des financiers et le chef (depuis 1900) des conservateurs fédéraux du Québec. Vers 1902–1903, des stratèges anglais du Parti envisageaient de le déloger au profit de Tarte (voir *HPQ*, t. XI, p. 31).

7. A. Ryan, « Le jeu du couteau », *Ca*, 16 mai 1903, p. 1 (caricature qui représente les trois compères à l'assaut de la forteresse du gouvernement libéral, avec cette légende : « Tom Chase Casgrain à Monk : "Enfin la victoire est proche. Laisse Tarte diriger l'assaut et suis-le. Moi, je te suivrai." »).

8. Depuis quelque temps, Tarte ne cessait de prédire la retraite de Laurier. Il le fit de nouveau le 30 août 1903, à Berthier : « Le Premier ministre veut brusquer les élections afin d'aider le Parti libéral de son prestige. Deux mois après les élections, sir Wilfrid se retirera » (voir *HPQ*, t. XI, p. 32).

Au fond, bien des gens se demandent quel est le plus malade des deux.

Entendons-nous, je n'irai point jusqu'à blâmer Laurier de manquer de courtoisie et de dévouement envers toi, son ancien collègue, en persistant ainsi à se bien porter, en dépit de tes objurgations. Dans ces affaires-là, comme en politique généralement, c'est chacun pour soi.

Ceux que je blâme, ce sont ces vilains faiseurs qui t'en tiennent responsable, sans te donner crédit ni pour ta bonne volonté ni pour tes bons souhaits. Ils ne sont pas raisonnables.

Un homme à tout faire ! un homme à tout faire ! ça se dit... et ça se voit quelquefois ; mais voudraient-ils par hasard que tu les débarrassasses (admire cet imparfait du subjonctif, en passant), que tu les débarrassasses de Laurier en l'assassinant ? Il y a toujours un bout[9] ! comme on dit en canayen.

Poignarder un homme dans le dos, au figuré, je ne dis pas – ça te connaît[10], et ça ne mérite pas la corde ; mais lui faire passer le goût du pain avec une dose de strychnine ou un coup de surin[11], c'est trop dangereux, et l'on a beau ne pas avoir de scrupule...

Bref, on te demande des choses impossibles, pour avoir le droit de t'éconduire poliment ; voilà le fin mot de la chose, et la signification vraie du clin d'œil dont je t'ai parlé plus haut.

En somme, mon pauvre Israël, ton horizon n'est pas tout à fait rose, et si tu veux bien accepter un conseil fraternel, réfléchis sérieusement avant de t'engager plus loin dans les aventures.

Surtout ne te laisse pas blaguer.

Ton frère,

ÉSAÜ.

80 I de *strichnine* <Nous corrigeons.> ou

9. « *Il y a un bout à tout*, toute chose a une fin » (N.-E. Dionne, *le Parler populaire*, p. 97).

10. Plusieurs caricatures d'époque illustrent ce geste (voir [anonyme], *Judas Iscariote Tarte*, p. 11, 183, 263 et 311).

11. Avec ses variantes : « sourin » ou « chourin », ce mot argotique de « surin » (du tzigane : « tchouri », 1827) signifie : couteau, poignard.

QUATRIÈME LETTRE

Mon cher Israël,

Tu sais que je suis toujours de ton bord ; mais, en réalité, je ne saurais t'approuver dans tout ce que tu fais.

À part les nombreuses et brillantes occasions de te taire que tu laisses passer avec une indifférence qui me surprend toujours, tu en laisses souvent échapper d'autres encore plus importantes, avec une désinvolture de je-m'enfichisme tout aussi incompréhensible.

Ainsi, voilà la Serbie qui se débat dans une crise[1] auprès

VARIANTES : I (Texte de base) « Tartines. Quatrième lettre d'Ésaü à son frère Israël », *le Canada*, 22 juin 1903, p. 4, avec modifications manuscrites (ms. : vol. 3, n° 15, 2 f.). Le titre « Tartines » n'a pas été retenu. II [Anonyme], *Judas Iscariote Tarte*, 1903, p. 296-297.

8 II désinvolture *et un* je 9 II aussi *incompréhensibles.* // Ainsi

1. Allusion au récent coup d'État en Serbie : dans la nuit du 10 au 11 juin 1903, des officiers de l'état-major et de deux régiments de Belgrade avaient pris d'assaut le palais royal et assassiné le roi (Alexandre Obrénovitch V), la reine (Draga), le Premier ministre ainsi que quelques membres du cabinet et de la garde royale. Le 14 juin, l'Assemblée nationale serbe proclama roi Pierre Ier Karageorgevitch et instaura une nouvelle constitution.

de laquelle toutes les grèves de charretiers, de débardeurs et de *motormen*[2] ne sont que de la Saint-Jean[3], et tu ne bouges pas.

On prend les palais d'assaut, on chourine[4] jusqu'aux familles royales, on culbute les dynasties, on jette les gouvernements par les fenêtres, et tu ne prends pas la peine de te déranger. On foule aux pieds lois et constitution, on bouleverse un royaume, enfin on fiche tout à l'envers dans un tohu-bohu épouvantable, et tu te chauffes tranquillement les pieds aux chenêts.

Dis-moi donc, pour l'amour des anges, ce à quoi tu penses !

Ma parole, le feu serait aux quatre coins de l'Europe, que tu passerais ton temps à discuter ici sur la protection des choux et des carottes.

Quant aux carottes, je comprends ton zèle : c'est une matière de ta compétence spéciale, et d'une haute compétence même (c'est écrit en grosses lettres d'or sur la devanture de *la Patrie*), mais tu pourrais bien laisser les choux à Tom Chase[5].

Avec cela qu'après la sécheresse que nous avons eue, la culture de la carotte, j'en ai grand-peur, ne vaudra rien pour toi cette année.

16 II pieds *les* lois et *la* constitution 20 I anges, [A *ce*] à

2. Une série de grèves avait troublé le monde du travail durant plusieurs mois, incitant l'archevêque de Montréal à rédiger, le 23 avril 1903, une lettre pastorale « sur la question ouvrière » (*SRM*, vol. 41, n° 17, 27 avril 1903, p. 258-267) ; on alla même jusqu'à appréhender une grève générale (voir [anonyme], « La grève à Montréal », *le Soleil*, 6 mai 1903, p. 8). Le 17 avril, les 1 200 débardeurs du port de Montréal entrèrent en grève pour obtenir des augmentations de salaire, l'amélioration de leurs conditions de travail, la reconnaissance de leur syndicat et l'affiliation avec la Fédération américaine du travail. Le 4 mai, obéissant à une consigne du chef de cette fédération, Samuel Gompers, les camionneurs et les charretiers déclenchèrent une grève d'appui aux débardeurs. Le 22 mai, le succès des débardeurs relança la grève des membres de l'Union internationale des employés de tramways, qui s'était terminée en février (*motorman* désigne un « [m]écanicien chargé de la conduite d'un tramway électrique », *GPFC*, p. 464).

3. « Chose sans valeur, popote. Ex. Ce n'est que de la Saint-Jean à côté de ce que je vends » (N.-E. Dionne, *le Parler populaire*, p. 588).

4. Le verbe transitif *chouriner*, corruption de *suriner*, signifie : *tuer à coups de chourin (ou surin), à coups de couteau* (voir *supra*, p. 1189, n. 11).

5. Thomas Chase Casgrain.

Permets-moi de te le dire, j'attendais plus de hardiesse, plus d'activité et d'esprit de dévouement de ta part. Toi qui n'avais autrefois qu'à te montrer – et quelquefois même qu'à ne pas te montrer – pour régler les différends les plus acrimonieux, pour apaiser les conflits les plus envenimés, dans les caucus de parti, dans les conventions de comtés, dans les conférences entre patrons et ouvriers, jusque sur les quais où la police n'osait pas mettre le nez[6], te voilà qui laisses tout faire, sans même avoir l'air de t'y intéresser.

Je ne te reconnais plus.

Sais-tu que tu assumes là une responsabilité bien lourde ? Tous ces désordres et ces massacres – c'est l'opinion générale des deux côtés de l'Atlantique – crient vengeance contre l'HOMME[7] qui aurait pu les écarter d'un mot.

Il en résulte, je ne te le cache pas, un certain refroidissement à ton égard, même en Angleterre, s'il faut en juger par une dépêche que je viens de recevoir et qu'on n'a pas osé t'adresser à toi directement[8].

38 II nez, voilà *que tu* laisses

6. La grève des débardeurs donna lieu dès le début à des actes de violence. La police fit appel à la troupe, qui assura l'ordre sur les quais à compter du 28 avril. Ironie de Fréchette : ce n'est pas Tarte, mais le ministre du Travail, sir William Mulock, et le ministre de la Marine et des Pêcheries, Raymond Préfontaine, qui convainquirent les grévistes de reprendre le travail. « "Il y aura des grèves et moi, moi seul, pourrai les régler en vingt-quatre heures." Il y a eu deux grèves. L'une, celle des débardeurs, a été réglée par ce satané Raymond Préfontaine, toujours populaire avec les ouvriers. L'autre, celle des tramways... s'est réglée toute seule, les employés ayant décidé de retourner à l'ouvrage » (Jean Lapincette, « Madame Cassandre », *le Soleil*, 18 juin 1903, p. 1).

7. Tarte, au sujet de Joseph Chamberlain : « c'est UN HOMME » (« Empire et colonies », *Pat*, 16 mai 1903, p. 12). Répliques du *Canada* : « Lui, toujours lui », 16 mai 1903, p. 12 ; « Un homme », 18 mai 1903, p. 4.

8. Après avoir fait miroiter aux yeux de Laurier, en 1897, la possibilité qu'il représente le Canada au Parlement impérial alors à l'étude, Londres fit de même auprès de Tarte : « Une dépêche du *Mail and Empire* dit que M. Tarte est à considérer sérieusement s'il doit accepter l'offre d'un siège au Parlement anglais de la part du *Eighty Club* » ([anonyme], « M. Tarte s'en irait », *Ca*, 8 avril 1903, p. 8). Tarte évoqua cette invitation dans son discours aux Communes du 20 avril 1903 : « On a dit que ce ne serait pas mauvais d'avoir un Canadien français à Londres dans le Parlement. L'offre d'un siège m'a été faite » (voir Pascal [pseudonyme de Marc Sauvalle], « Lettre parlementaire », *Ca*, 21 avril 1903, p. 8). On apprit bientôt que le secrétaire du club londonien « lui aurait écrit à titre personnel et en toute confidence, sans mentionner le

Le roi Édouard[9] lui-même n'aurait dissimulé ni sa surprise ni son mécontentement.

« À quoi cela nous servirait-t-il de le faire venir ? aurait-il dit. Je commence à croire que les Bleus comme les Rouges ont raison quand ils prétendent qu'il n'y a pas à se fier à lui ; il nous coûterait cher, et nous en serions pour nos frais. Le sournois pourrait nous laisser tous égorger sans remuer une patte ! »

Tu vois que ce n'est pas tout de crier haut qu'on est l'HOMME, – l'homme de la situation, – il faut aussi le démontrer.

Moi qui te connais, je sais bien que tu ne recules que pour mieux te lancer. Mais lance-toi, car ça « regarde » mal, comme c'est parti là ! Je te le répète, et bien d'autres avec moi, on ne te reconnaît plus.

Une chose qui se reconnaît toujours, par exemple, c'est ton style. Ainsi, quand tu signais « Septime Sévère », dans le journal à M. Charlier[10], tu aurais signé « Israël » – ou *L'Homme* tout simplement – qu'on n'aurait pas plus vite aperçu le fin bout de ton oreille.

Plus tard quand parut ton article sur Laurier intitulé « Le masque[11] », y aurait-il moyen de s'y tromper, voyons ?

57 II est l'*Homme* – l'homme 65 II journal *de* M. Charlier

comté » ([anonyme], « M. Tarte s'est-il vanté ? », *Ca*, 23 avril 1903, p. 8), qu'il « se ferait élire comme champion du tarif préférentiel de M. Chamberlain » ([anonyme], « La grande blague », *Ca*, 6 juin 1903, p. 4) afin « que ses vues soient débattues sur le parquet du parlement de Westminster et qu'une voix aussi éloquente que celle de sir Wilfrid puisse s'y faire entendre » ([anonyme], « Parlement fédéral », *Pat*, 18 juin 1903, p. 3).

9. Édouard VII le Pacificateur (1841–1910), fils de la reine Victoria et du prince Albert, roi de Grande-Bretagne et d'Irlande (9 août 1902). En 1860, alors qu'il était prince de Galles, il avait fait un bref séjour à Québec.

10. On trouve dans *les Débats* (Montréal, 3 décembre 1899–4 octobre 1903), hebdomadaire (fondé par Paul Lemoyne de Martigny et Louvigny Testard de Montigny) dont Édouard Charlier fut le rédacteur en chef de janvier à mai 1903, quelques articles signés « Septime Sévère » : « La situation politique », 9 novembre 1902, p. 1 ; « Brusque retour », 17 mai 1903, p. 1 ; « De la coupe aux lèvres », 24 mai 1903, p. 1 ; etc.

11. [Anonyme] (attribué à Israël Tarte), « Le masque », *le Rappel*, 17 mai 1903, p. 1. Selon cet article, Laurier ne serait qu'une marionnette manipulée par les ennemis des Canadiens français : « Ses compatriotes, auxquels il doit pourtant tout ce qu'il est, sont à ses yeux du menu fretin. Tout au plus sont-ils jugés dignes d'être le piédestal de sa fortune politique. »

Et, tout dernièrement encore, ton article dans *le Journal*[12], article où tu t'apitoies si onctueusement sur les dangers auxquels notre sainte religion est exposée, depuis que tu n'es plus là pour museler les libéraux et tenir Laurier dans le droit chemin[13], il n'y a que *le Soleil*[14] qui a fait semblant, je ne sais pourquoi, de l'attribuer au père Beaubien[15].

C'est pourtant ton style tout craché.

Oh ! oui, tout craché !

C'est encore permis dans les journaux, de cracher, si ça ne l'est plus sur les trottoirs[16].

---

71 I tu *t'apitoys* <Nous corrigeons.> si 78 II journaux, [A *de cracher,*] si

---

12. *Le Journal* (16 décembre 1899–7 mars 1905), quotidien montréalais, fut fondé par la famille Nantel, Louis Beaubien et les Forget pour servir les intérêts du Parti conservateur du Québec. Il combattit la politique impérialiste du gouvernement britannique, dénonça l'envoi de contingents au Transvaal, approuva Tarte de convoiter la succession de Laurier, lutta contre les syndicats ouvriers et polémiqua avec son principal concurrent, *la Presse*. La guerre d'usure que se livraient les factions conservatrices lui porta préjudice.

13. À la suite de la condamnation par Rome des ultramontains canadiens-français, d'abord dans l'encyclique *Affari vos* approuvant le règlement Laurier-Greenway de la question des écoles du Manitoba (9 décembre 1897), puis dans la circulaire de la Sacrée Congrégation de la Propagande recommandant au clergé de ne pas « mêler les passions politiques aux choses de la religion » (23 décembre 1897), « les vieux Rouges de la Province de Québec éprouvèrent la joie la plus vive. Ils avaient enfin réussi à bâillonner cet élément d'ordre qui, depuis longtemps, endiguait les courants de leur radicalisme » ([I. Tarte], « Tout ce qui brille n'est pas or », *le Journal*, 12 juin 1903, p. 2).

14. *Le Soleil*, quotidien libéral fondé à Québec le 28 décembre 1896, naquit de *l'Électeur*, dont une lettre pastorale des évêques de la région de Québec avait prononcé l'interdit à cause d'une attitude de révolte extrême autour de la campagne électorale fédérale de l'été 1896. Copropriétaire du journal avec Henri Joly et D. A. Ross, Laurier adressait directives et canevas au rédacteur en chef, son vieil ami Ernest Pacaud.

15. Voir [anonyme], « La guerre politico-religieuse. Un article haineux et méchant du *Journal* », *le Soleil*, 15 juin 1903, p. 1. Louis Beaubien (1837–1915), d'allégeance ultramontaine, député conservateur d'Hochelaga (1867–1886) puis de Nicolet (1892–1897) à l'Assemblée législative, ministre de l'Agriculture et de la Colonisation dans les Cabinets de Boucherville, Taillon et Flynn, était alors le vice-président du bureau de direction du *Journal*.

16. Le Conseil municipal, à l'instigation de la Ligue antituberculeuse de Montréal, venait « d'édicter un règlement interdisant, sous peine d'amende, de cracher sur les trottoirs » ainsi que dans les théâtres, tramways, églises, parcs et autres lieux publics ([anonyme], « Ne crachez pas sur les trottoirs », *Pat*, 9 juin 1903, p. 6).

Tu ferais tout aussi bien, mon cher Israël, de te soulager dans *la Patrie*, va ! Le temps n'est plus où tu pouvais donner ton petit coup de Jarnac à Laurier, signer « Un ancien député », et faire attribuer la coquinerie à quelque vieil ami du parti rouge[17]. Il te faut changer de tactique si tu veux rester la tête hors de l'eau.

Et hâte-toi, car en ce moment, c'est à peine si l'on t'aperçoit encore le bout du nez.

À bientôt, n'est-ce pas ?

Ton frère,

ÉSAÜ.

17. Voir Un ancien député, « Laurier », *la Petite revue*, vol. 1, nº 1, 2 janvier 1899, p. 2-5. Tarte fit attribuer cet article à Fréchette, qui dut se disculper auprès de Laurier : « Pour que de pareils soupçons puissent t'entrer dans la tête, ne serait-ce qu'un instant, il faut que quelqu'un m'ait terriblement desservi auprès de toi. J'aurais cru que toute ma vie de franchise – outrée souvent – me mettait à l'abri des accusations d'hypocrisie au moins. Il paraît qu'il n'en est rien. [...] Je t'en prie, laisse tomber un peu sur moi quelques miettes de la confiance que tu prodigues à d'autres dont le passé ne me semble pas offrir plus de garantie que le mien » (lettre à Wilfrid Laurier, 4 avril 1899) ; « [...] je persiste à croire que, laissé à toi-même – bien que certains entourages rendent tout naturellement défiant – tu n'aurais jamais eu un seul instant la pensée de me soupçonner de ce que je considère comme une infamie » (lettre au même, 7 avril 1899, ANC, fonds Laurier).

CINQUIÈME LETTRE

Mon cher Israël,

Ai-je besoin de te dire que j'ai assisté au banquet de la Saint-Jean-Baptiste[1] ?

Je ne me suis pas frôlé trop près de toi ; depuis que tu m'as sifflé mon droit d'aînesse (ne prends pas cela pour du sarcasme, je t'en prie), outre que je suis un peu timide, je n'aime pas à me trouver en travers de ton chemin, ayant remarqué que ma vue te faisait bégayer[2].

VARIANTES : I (Texte de base) « Tartines. Cinquième lettre d'Ésaü à son frère Israël », *le Canada*, 1er juillet 1903, p. 4, avec modifications manuscrites (ms. : vol. 3, nº 15, 2 f.). Le titre « Tartines » n'a pas été retenu. II [Anonyme], *Judas Iscariote Tarte*, 1903, p. 297-299.

1. Le 25 juin 1903, au terme d'un triduum national tenu à Montréal, plus de trois mille convives assistèrent au banquet de clôture des fêtes de la Saint-Jean-Baptiste dans l'hippodrome du Club Montagnard. À la table d'honneur : des chefs politiques, des représentants du clergé, des mandataires des collectivités françaises du continent. Entre autres orateurs : Frédéric Debartzch Monk, Raymond Préfontaine, Thomas Chapais, Israël Tarte.

2. Tarte, « tâtonnant, hésitant et cependant précis, embarrassé d'un bégaiement prononcé dont l'effet [était] singulièrement étrange et piquant » (Archiloque, « Chronique », *CC*, 16 janvier 1892, p. 2), « le paquet de nerfs aux boutades célèbres, la pile électrique qui lançait des courants alternatifs à travers ses auditoires » (*HPQ*, t. XI, p. 36), forçait les auditeurs à l'écouter malgré eux (voir A. Désilets, *Hector-Louis Langevin*, p. 295 ; P. Leclerc, « Les discours du Montagnard », *les Débats*, vol. 4, nº 188, 28 juin 1903, p. 1).

Un rien te fait bégayer, tu le sais ; et quand tu proclames si fièrement ton catholicisme, ça sonne curieusement, pour ne pas dire ça sonne mal[3].

Néanmoins, je tenais fort à être là tout de même, me doutant bien que tu aurais besoin de toute la parenté autour de toi. Le jour de la fête nationale, nous sommes tous frères, c'est vrai ; mais pas autant que nous deux.

Et je me disais : « Faut se soutenir ! Si j'ai perdu mon droit d'aînesse, c'est de la popote[4] en comparaison de ce qu'on lui a chipé à lui. Un si beau ministère ! Un potager sans pareil pour la culture des carottes[5] !... Et encore, moi, il me reste mon plat de lentilles, tandis que lui n'a plus la moindre petite assiette au beurre pour se consoler ! »

J'ai donc compris que tu avais besoin d'un coup d'épaule pour figurer dans la circonstance, et je n'ai pas reculé devant mon devoir de frère.

P'tit Joe[6] était là, à pied, mais sa cravache à la main. Une cravache, ça donne un air martial, et puis on aime à faire savoir aux gens qu'on a un cheval.

Par parenthèse, il te relève un peu *croche*[7], P'tit Joe : il a un chic !... C'est lui qui conduisait la claque, et je t'affirme qu'il a du toupet, lui aussi. C'est par là surtout qu'il te relève.

10 II tu sais 20 I des [R *légumes* A *carottes*] !... Et 29 I peu *croche* <souligné à la mine de plomb>, P'tit

3. « Noblesse oblige : gardons avec une vénération pieuse les traditions de la France, de la France de nos aïeux, de la France catholique, apostolique et romaine, de la France qui fut hier et qui sera demain la fille aînée de l'Église » (extrait du discours d'Israël Tarte, [anonyme], « Une inoubliable démonstration », *Pat*, 26 juin 1903, p. 8).

4. « Rien qui vaille. Ex. Tout cela, c'est de la *popote*, ça ne vaut rien » (N.-E. Dionne, *le Parler populaire*, p. 519).

5. Laurier, qui avait placé Tarte à la tête du ministère des Travaux publics le 13 juillet 1896, l'en délogea le 19 octobre 1902. Ce ministère se prêtait bien au patronage (on disait à l'époque, en français, « carottage » ; en « canayen », « boodlage »). Selon William-Alexandre Grenier, Tarte, synonyme de « cynisme politique, de maquignonnage effréné, de *boodlage* sans nom », était le « Roi des carottiers » (« M. Tarte », *la Libre parole illustrée*, 21 septembre 1896, p. 2).

6. Nous n'avons pu identifier cette personne.

7. « Avec certitude. Ex. Je te l'ai fourré dedans un peu *croche* » (N.-E. Dionne, *op. cit.*, p. 203) ; « [...] beaucoup, grandement, superlativement. Ex. : Il l'a roulé *un peu croche* = il l'a roulé grandement » (*GPFC*, p. 248).

J'ai voulu lui aider, mais je t'en fiche ! tout était réglé, arrangé, cuisiné aux petits oignons depuis trois jours. Une belle organisation, je t'assure : tu n'aurais pas pu faire mieux, même avec l'argent du Parti libéral.

Ç'a dû coûter un peu chaud[8], par exemple. Il paraît que, pour commencer, ça ne prenait pas plus que le drapeau des Castors et de la Pompadour. Ce qui me fait soupçonner que l'affaire ne s'est pas faite seulement avec des prières (comme les élections[9], tu sais).

J'en ai eu des nouvelles, du reste, à mon entrée dans la salle du banquet. Un gros individu était là, qui paraissait avoir de la voix ; je l'ai amené à l'écart, et je lui ai demandé s'il connaissait l'Homme[10]...

– Quel homme ? le vrai ?

– Le seul, quoi ! il n'y en a pas vingt-cinq.

– Je comprends, mais qu'est-ce que vous lui voulez à l'Homme ?

– Je veux qu'on l'applaudisse.

– Le faire applaudir... c'est une grosse *job* ; mais si ça paie...

– On ne vous demande rien pour rien ; ça paie vingt-cinq cents, puis un coup.

Alors, mon cher Israël, si tu avais vu le regard de mépris que l'individu m'a jeté en entendant ça !...

– Vingt-cinq cents pi un coup !... s'est-il écrié. Rêvez-vous ? J'en connais qui ont eu pas moins d'une piastre et demie avec une bouteille !

35 II libéral. // *Ça a* dû 38 II Pompadour, *ce* qui

8. Du dialecte angoumois : « Cher. Ex. Voilà une affaire qui m'a coûté *chaud* » (N.-E. Dionne, *op. cit.*, p. 139).

9. « J'ai été trésorier du Parti conservateur pendant trois élections et je dois dire que nous ne faisions pas des élections avec des prières » (cité dans [anonyme], « L'assemblée de S[ain]te-Scholastique. Échos de ce brillant ralliement. Discours de M. Laurier et de ses amis », *l'Électeur*, 9 août 1893, p. 4).

10. Voir *supra*, p. 1192, n. 7.

Et le gaillard m'a tourné le dos d'un air d'indignation qui m'a presque fait honte.

Le fait est qu'en y réfléchissant je n'ai pas eu le courage de le blâmer : « *Business is business* », comme tu dis[11].

Oui, ç'a dû te coûter le prix. Mais bah ! on ne peut pas s'attendre à être l'Homme du monde entier pour des prunes. Je connais des entrepreneurs à qui les choses ont coûté plus cher que ça, sans reproche. Ça s'est parlé gros[12], comme on dit en canayen, du temps que nous avions le grand ministère... avec le beau département.

Mais, changement de propos, quand pars-tu pour l'Angleterre ? Il ne faudrait pas que la dépêche dont je t'ai dit un mot l'autre jour eût pour effet de te décourager. On dira ce qu'on voudra, ta présence là-bas est encore plus nécessaire qu'ici.

L'Angleterre a besoin de toi, et elle ferait bien de se hâter si elle ne veut pas que l'Allemagne ou la Russie la prévienne et lui coupe l'herbe sous le pied. C'est alors qu'elle filerait un mauvais coton !

J'ai pour mon dire qu'on est l'Homme ou qu'on ne l'est pas.

58 I dos [R *avec* A *d'*] un 64 II plus que 77 I ou [A *qu'*] on

11. Allusion à un document révélé au procès en diffamation intenté par Tarte au rédacteur en chef de *la Libre parole*, William-Alexander Grenier. Il s'agit d'une lettre rédigée par le notaire P.-F.-E. Petit sur les instances du secrétaire du ministre des Travaux publics (Tarte), et adressée simultanément, le 2 septembre 1896, à deux soumissionnaires : « J'ai reçu du département des Travaux publics à Ottawa une lettre m'informant que vous aviez soumissionné pour la fourniture du charbon aux édifices publics, Comté de Terrebonne. Mais comme votre soumission est la même que celle d'une autre maison, ils m'écrivent pour me demander à qui l'on doit donner le contrat. Je vous écris aujourd'hui pour savoir ce que vous avez l'intention de faire pour moi en cette matière. J'attendrai votre réponse. *Business is business as you know* » ([anonyme], « *Business is business* », *CC*, 28 septembre 1896, p. 2).

12. « [...] lorsqu'on parle de cancans en France, il est bien rare qu'on n'entende pas dire : "Ça fait du bruit dans Landerneau." Cette phrase a à peu près la même portée que notre expression populaire : "Ça se dit gros dans Saint-Roch", expression qui, comme on sait, nous vient en droite ligne de Louis XIV » (L. Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », *Pat*, 2 juin 1894, p. 2).

À ta place, je n'irais pas par quatre chemins, j'avertirais le roi lui-même en lui disant : C'est à prendre ou à laisser !

À propos, t'imagines-tu qu'il y a des effrontés qui voudraient savoir quels sont les personnages anglais qui t'ont fait les propositions dont *la Patrie* nous entretient si souvent[13] ? Peut-on être assez ignorant pour croire qu'un secret diplomatique de cette importance peut se révéler comme ça de but en blanc ! Il faut convenir qu'il y a du drôle de monde sur notre planète.

Inutile de te mettre sur tes gardes, n'est-ce pas ? Ne commets pas d'indiscrétion. Laisse parler ces imbéciles, et toi, bouche close ! On ne joue pas avec le sort d'un pays comme l'Angleterre comme on joue au bouchon.

Nous reviendrons sur le sujet.

Ton frère,

ÉSAÜ.

13. Voir *supra*, p. 1192, n. 8.

SIXIÈME LETTRE

Mon cher Israël,

Comme il y a des gens qui ne sont pas sérieux !

As-tu remarqué cette scie que tes adversaires sont en train de te monter, à la suite de je ne sais quel journal malfaisant des États-Unis[1] ?

On dirait qu'ils ont assez joué sur les mots ; les voilà à jouer sur les lettres. Ils s'en prennent à tes initiales maintenant. Je te

VARIANTES : I (Texte de base) « Tartines. Sixième lettre d'Ésaü à son frère Israël », *le Canada*, 3 juillet 1903, p. 4, avec modifications manuscrites (ms. : vol. 3, nº 15, 2 f.). Le titre « Tartines » n'a pas été retenu. II [Anonyme], *Judas Iscariote Tarte*, 1903, p. 300-302.

1. « Le 3 novembre 1896, *l'Indépendant*, de Fall River, Mass., publiait ce qui suit : "Détaché du rapport d'un discours prononcé récemment à Winnipeg par M. Tarte : '[...] J'aimai sir John A. Macdonald comme mon chef et j'aime maintenant l'hon. W. Laurier comme mon chef.' [...] Il y a un certain personnage biblique qui avait, comme M. Tarte, le cœur plein d'amour pour tous les hommes. Il servit d'abord Notre Seigneur Jésus-Christ, puis, un bon jour, il crut devoir le trahir pour se montrer aimable envers d'autres hommes, qui lui semblaient également dignes d'attention ! Les initiales de ce traître étaient J. I. Drôle de coïncidence, n'est-ce pas ?" Comme ce morceau-là a de la saveur aujourd'hui ! Prière au Grand Caméléon de le relire » ([anonyme], « "J'aime M. Laurier comme mon chef" », *Ca*, 25 juin 1903, p. 4). L'année suivante (1897), rappelant que Tarte avait un jour reproché à Chapleau d'oser « offrir des félicitations à cet homme [Arthur Turcotte] qu'hier il appelait Judas Iscariote » (« Lettre à l'hon. H.-L. Langevin [...] », *Can*, 6 août 1880, p. 2), l'auteur anonyme du pamphlet *Autour d'une carrière politique* proposa de substituer le nom de Tarte à celui de Turcotte, d'autant que les initiales du transfuge « sont toutes prêtes pour cela » (Montréal, E. Lareau, 1897, p. 32).

demande un peu ! Il faut qu'ils soient bien au dépourvu pour avoir recours à de pareils moyens !

Tu sais ce que je veux dire sans doute. On a fait un rapprochement – assez piquant du reste – entre les initiales de tes deux prénoms Joseph-Israël, et celles d'un autre double nom bien connu dans nos archives nationales, comme qui dirait l'Écriture sainte.

On ne nomme pas le personnage qui le portait, mais on a fait assez d'insinuations pour donner à entendre qu'il ne s'agit pas du premier venu. Comme la chose m'intéressait, tu comprends, j'ai cherché... J. I., qui cela pouvait-il être ?

J'ai d'abord cherché naturellement parmi les prophètes. Dans les J, j'ai trouvé Joël, Jérémie, Jonas[2] ; mais aucun d'eux n'est connu sous un autre nom qui commence par un I. Il y a bien aussi le prophète Isaïe ; mais il est comme notre pauvre père Isaac[3], c'est le J. qui lui manque à son tour.

Ne trouvant donc rien chez les prophètes, j'ai cherché parmi les patriarches. Une affaire de rien ; d'un crac ça y était.

Après avoir mis de côté le père Abraham et son fils Isaac, j'ai pensé tout de suite à l'aîné de tes garçons, au père Juda ; et ça m'a mis tout de suite sur la piste d'un de nos parents éloignés[4].

Peut-on aller chercher les choses si loin ! Quelle ressemblance y a-t-il entre toi et cet individu-là ?

Soyons justes, as-tu jamais travaillé pour trente deniers, toi, voyons ? Trente deniers, la belle histoire ! Quand tu étais jusqu'au cou dans la mélasse, que le Parti libéral avait besoin d'un désœuvré comme secrétaire de son comité d'organisation,

9 I pour [R *s'amuser à de pareilles vétilles*. A *avoir recours à de pareils moyens !*] // Tu 19 II I. qui 21 II J j'ai 27 II père *Judas* ; et 36 I désœuvré [R *pour l'employer*] comme

2. Joël, Jérémie, Jonas, Isaïe : prophètes juifs de l'Ancien Testament.

3. Isaac, fils d'Abraham et de Sarah, eut deux fils, Ésaü et Jacob (ici : Israël), de Rébecca, sa cousine. Voir *Genèse*, XXV, 19–28.

4. Juda, quatrième fils de Jacob et de Lia (fille aînée de l'Araméen Laban) ; Judas Iscariote (l'homme de Qérioth, bourgade de la tribu de Juda d'où il était originaire).

et que tu t'es chargé de la besogne[5], c'était pourtant l'occasion de ne pas barguigner sur les prix. Et cependant ceux qui mirent alors la main à leur gousset savent si tu ne leur as coûté que trente deniers !

Entre nous, je t'ai vu rire bien souvent, à cette époque, en songeant au travail que tu faisais. Tu te remuais joliment, c'est vrai ; tu te faisais aller, comme on dit ; tu soufflais, tu t'épongeais le front ; mais tu avançais à l'ouvrage tout autant qu'un écureuil dans sa cage. Si tu avançais quelque chose, mon gaillard, c'était la patte, pour te la faire graisser.

Donc aucune ressemblance sous ce rapport entre toi et l'homme aux mêmes initiales. Passons à autre chose.

As-tu jamais trahi quelqu'un en l'embrassant, toi ? Quand tu mangeais le morceau de la compagnie Langevin et McGreevy, embrassais-tu tes anciens associés ? Tu ne les as peut-être jamais embrassés de ta vie, tes associés.

Tu n'as même embrassé le Parti libéral qu'à ton corps défendant[6] ; et surtout au corps défendant du Parti libéral.

Et puis, ce n'est pas tout. L'individu en question s'est pendu, lui – preuve qu'il se reconnaissait des torts. Qu'est-ce qui leur dit que tu serais capable d'en faire autant ?

Et puis il est allé remettre l'argent ! As-tu jamais fait des bêtises comme ça, toi ! Les affaires sont les affaires, que diable ! *Business is business*[7].

Non ! quand on veut faire des comparaisons ou des rapprochements, on doit les faire plus justes que cela ; autrement il vaut mieux ne pas s'en mêler.

---

44 I avançais [A *à*] l'ouvrage

---

5. La nomination de Tarte comme secrétaire du comité d'organisation du Parti libéral et principal lieutenant de Laurier remonte au début de juin 1893 (voir [anonyme], « Le chef des purs », *CC*, 7 juin 1893, p. 2 ; « M. Laurier à Saint-Roch », 9 juin 1893, p. 2).

6. Au procès qu'il avait intenté à William-Alexander Grenier, Tarte refusa de dire sous serment s'il était libéral ; à la question de Charles-Auguste Cornellier, l'avocat de l'accusé : « Libéral ou conservateur ? », il répondit : « Je suis franchement relié au parti dont M. Laurier est le chef » ([anonyme], « M. Tarte est-il libéral ? », *CC*, 28 septembre 1897, p. 2).

7. Voir *supra*, p. 1199, n. 11.

La seule ressemblance que je vois entre toi et cette espèce d'homonyme par à peu près : c'est que vous avez tous les deux aimé à jouer des tours. Mais, toi, au moins, tu n'as jamais eu l'effronterie de jouer tes tours en pleine face ; tu y as toujours mis des formes. Quand tu as cru le temps arrivé de livrer quelqu'un, tu ne l'as pas fait brutalement ; tu as attendu qu'il fût loin, malade, mort peut-être[8].

Quand tu as voulu maltraiter quelqu'un envers qui tu avais des obligations, tu ne l'as pas fait dans ton journal, tu l'as fait sous le couvert de l'anonyme, dans une autre gazette[9], c'était plus délicat.

Et cette délicatesse tu l'as poussée jusqu'à tenter de faire porter à un autre la responsabilité du fait. Si cela s'appelle trahir, c'est trahir dans des conditions de raffinement parfaitement inconnues à l'autre... je veux dire... tu me comprends.

Aussi je suis certain que tu ne te pendras pas, toi ; si tu avais eu à te pendre, c'est quand tu as vu Laurier revenir d'Europe en bonne santé, et l'air goguenard d'un chasseur qui voit son renard pris au piège.

Allons, assez pour aujourd'hui, mon cher Israël. Quand tu n'as rien de mieux à faire, pense à moi ; de mon côté tu vois que je ne t'oublie point.

Ton frère,

ÉSAÜ.

71 I quelqu'un [R *à* A *envers*] qui 85 II t'oublie *pas*. // Ton

8. Voir *supra*, p. 1180, n. 16.

9. Voir *supra*, p. 1195, n. 17.

SEPTIÈME LETTRE

Mon cher Israël,

Il est bien vrai que l'adversité aigrit les cœurs. Te voilà qui doutes de moi, de ton frère, de ton dernier ami, le seul fidèle qui t'ait applaudi au banquet des Montagnards[1] sans se faire payer !

C'est de l'ingratitude pommée ; et cependant je ne t'en veux pas, je me mets à ta place, et du diable si je [ne] me défierais pas un peu de tout le monde dans les conditions où tu te trouves.

Au fait, pauvre enfant, quand tu regardes autour de toi, tu n'aperçois pas un grand nombre de figures amies, il faut bien l'admettre ; mais raison de plus pour apprécier une exception comme moi, pour ménager ton dernier partisan, et surtout pour ne pas lui attribuer des intentions perverses !

Tu sais bien que mon dévouement est tout ce qu'il y a de plus désintéressé. C'est même la distinction caractéristique qu'on remarquait entre nous deux, dès notre bas âge.

VARIANTES : I (Texte de base) « Tartines. Septième lettre d'Ésaü à son frère Israël », *le Canada*, 10 juillet 1903, p. 4, avec une modification manuscrite (ms. : vol. 3, nº 15, 2 f.). Le titre « Tartines » n'a pas été retenu. II [Anonyme], *Judas Iscariote Tarte*, 1903, p. 304-305.

18 II âge. Je

1. Voir *supra*, p. 1196, n. 1.

Je sais bien que tu vas encore prendre ceci pour une allusion au fameux plat de lentilles. Eh bien, tant pis, à la fin, c'est assez naturel que je l'aie un peu sur le cœur, ton plat de lentilles – tu as bien d'autres plats que celui-là, toi, sur la conscience.

Mais ne nous fâchons pas, je ne voudrais aujourd'hui que te rappeler des choses agréables, que dérouler devant toi la perspective des joyeux souvenirs. Cela changera le cours de tes idées, et mettra un peu d'arnica sur tes écorchures. C'est agir en frère, ça, hein !...

J'aurais à te dire un mot de ces caricatures atroces qu'on a exhibées la semaine dernière à la Galerie de peintures du Phillips Square[2].

Je voudrais te faire aussi quelques représentations au sujet de cette malencontreuse lettre de l'huissier Noël Roy, publiée il y a quelques jours en première page de *la Patrie*[3], et dans laquelle ce faux frère s'étudie à te faire passer pour un fieffé menteur.

Mais ce sera pour mes prochaines lettres. Aujourd'hui, rigolons un peu, c'est permis.

Figure-toi que, la semaine dernière, un ami, qui semble avoir des entrées privilégiées un peu partout, m'a conduit, par des chemins assez mystérieux, dans le haut des tours de l'hôtel des Postes de Montréal.

40 II par *un chemin* assez

2. La première exposition annuelle des artistes dessinateurs et caricaturistes des journaux de Montréal et de Toronto fut tenue à la Galerie de peintures du square Phillips, du lundi 29 juin au samedi 4 juillet 1903. Y participèrent, entre autres : Henri Julien, A. G. Racey, Ethel Seath et R.-G. Matthews (du *Star*) ; A.-S. Brodeur, Paul Caron, J. Labelle et Edmond Massicotte (de *la Presse*) ; Alonzo Ryan (du *Canada* et des *Débats*) ; Napoléon Savard, G. Latour et Albéric Bourgeois (de *la Patrie*). Voir [anonyme], « Quelques-uns des tableaux exposés à l'*Art Gallery* [...] », *Album universel*, vol. 20, nº 62, 27 juin 1903, p. 208-209 ; A. Jeannotte, « Une nouvelle exposition », *la Revue canadienne*, vol. 44, nº 8, août 1903, p. 396-400.

3. N. Roy, « Libéralisme sans principe, vertu sans mérite. L'opinion d'un chef libéral de Saint-Jean-Baptiste sur la situation présente », *Pat*, 30 juin 1903, p. 1.

Une belle vue qu'on découvre de là-haut, par parenthèse. Mais ce n'est rien comparé au confort luxueux qui règne à l'intérieur de ce recoin aussi poétique que retiré du monde.

Ah ! mon gaillard, tu ne manques pas de goût au fond. Les beaux tapis, les fauteuils soyeux, les souples canapés, les tentures, les portières, tout cela est dans le dernier style.

Et la vaisselle, et la verrerie, et la batterie de cuisine, et l'éclairage donc ! Trente-huit lampes électriques ! Pour un réduit de garçon[4], c'est du propre.

Ah ! coquin de coquin, te l'es-tu coulée douce durant quelque temps ! Tu ne te mouchais pas avec des quartiers de terrines[5] à cette époque-là, hein, mon vieux. Nous n'en avions pas le quart autant chez le père Isaac.

Il était un peu chiche entre nous, le père Isaac ; mais il faut bien songer aussi qu'il n'avait pas le budget des Travaux publics à sa disposition, lui.

Et puis nous n'avions que faire de percher si haut du temps du père Isaac. C'est lui qui n'aimait pas ces jolis petits recoins si commodes pour le repos et la sieste. Il nous aurait fait descendre des tours du Bureau de Poste un peu vite, lui, je parie ça !

N'importe, tu t'étais arrangé une charmante petite retraite dans ces hauteurs tranquilles et solitaires. C'est dommage que le hasard t'ait inspiré d'abandonner tout cela – c'est-à-dire des choux, des raves, à discrétion – pour quelques carottes infiniment problématiques, et dont la perspective s'éloigne de plus en plus dans les incertitudes de la distance.

45 II monde. Ah 54 I terrines [R *dans ce temps-là* A *à cette époque-là*], hein

4. Garçonnière.

5. « [...] être humble, être très pauvre. Ex. : Il ne *se mouche* pas *avec des quartiers de terrine* = il se rengorge et veut être un personnage ; il est riche » (*GPFC*, p. 465).

Je n'ai visité ni tes luxueux wagons de chemin de fer[6], ni les yachts de plaisance[7] à bord desquels tu t'es payé... ou plutôt tu t'es fait payer de si jolis voyages depuis le Golfe jusqu'à Niagara – avec service complet ; mais si j'en juge d'après ce que j'ai vu dans les combles du Bureau de Poste, mon fiston, ça devait être un peu chouette ; et je serais curieux de savoir, si tout cela a coûté dans les mêmes proportions que ton fameux compte de blanchissage qui a tant faire rire les députés bleus, tu te souviens.

En tout cas, pour revenir au nid que tu avais si bien capitonné, – pour de longues années, suivant toute apparence, – j'ai redescendu les escaliers le cœur plongé dans la mélancolie, en me disant :

En effet, il n'y a pas à dire, c'était un beau ministère !...

Ton frère,

ÉSAÜ.

78 II tu *t'en* souviens

6. « Les wagons ministériels ne pouvaient suffire au grand petit homme. On est ministre, que diantre, ou on ne l'est pas, et quand on est ministre... c'est bien le moins qu'on ait son char particulier. Le char fut trouvé dans un coin des hangars du C. P. R. à Montréal ; il avait appartenu jadis à M. Baker, l'un des officiers du C. P. R. dans l'Ouest. Il attendait dans l'ombre l'accomplissement de ses glorieuses destinées. Maître Tarte vint, le tira du néant et l'emmena avec lui à Ottawa. [...] Hélas ! le char 001 était dans un état bien délabré ! [...] Il fut donc pourvu au remplacement des rideaux, des tentures, des tapis, sofas et parquets. Sous l'œil du Maître, les ouvriers transformèrent en un palais roulant le wagon 001. Naturellement, tout cela se fit aux frais de la princesse, c'est-à-dire... du gouvernement » ([anonyme], « Le char 001 », *Ca*, 19 septembre 1903, p. 4). Sur cet « ancien *baggage and smoking car*, élevé [...] à la hauteur [...] d'un wagon-cabinet de travail », voir [anonyme], « À propos de wagons spéciaux », *Album universel*, vol. 19, n° 39, 24 janvier 1903, p. 914.

7. En tournée d'inspection durant l'été 1902, Tarte parcourut le pays par terre et par eau, du lac Saint-Jean au lac Érié (voir *HPQ*, t. X, p. 126).

HUITIÈME LETTRE

Mon cher Israël,

Le bruit court que tu pars pour Rome[1].

Enfin, tu te décides donc à sortir de la tente d'Achille[2], tu te rends donc enfin compte de la situation, et du rôle que les circonstances t'imposent ! Tu prends donc ton parti en Homme, une bonne fois !

Ton parti, tu comprends, n'est pas employé ici dans un sens politique ; aussi garde-toi bien d'y voir une épigramme.

Tu prends ton parti, dis-je, avec la ferme intention de diriger les événements qui se préparent, par l'influence que te

VARIANTES : I (Texte de base) « Tartines. Huitième lettre d'Ésaü à son frère Israël », *le Canada*, 13 juillet 1903, p. 4, avec une modification manuscrite (ms. : vol. 3, n° 15, 2 f.). Le titre « Tartines » n'a pas été retenu. II [Anonyme], *Judas Iscariote Tarte*, 1903, p. 305-307.

4 II d'Achille ; tu

1. « M. Tarte [...] a annoncé, ce matin [15 juillet], dans un groupe de journalistes, qu'il avait l'intention de partir pour Rome pour assister au conclave et voir comment les choses se passent là-bas, mais que la crise ministérielle l'empêche de partir » (Pascal [pseudonyme de Marc Sauvalle], « Lettre parlementaire », *Ca*, 16 juillet 1903, p. 4). Depuis plusieurs semaines se prolongeait l'agonie de Léon XIII. Le pape ne mourra toutefois que le 20 juillet. Pour l'élection de son successeur, les cardinaux se réuniront en conclave, à Rome, à compter du 31 juillet.

2. Allusion à un épisode de *l'Iliade* : furieux contre Agamemnon qui lui avait ravi sa captive Briséis, Achille s'était retiré sous sa tente, refusant de continuer la guerre.

donnent tes transcendantes facultés, ta popularité universelle et surtout ta haute virtuosité diplomatique.

La nouvelle ne peut manquer d'avoir un grand retentissement, et de faire disparaître le malaise créé en Europe par ton attitude lors des affaires de Serbie.

On sait que, si tu es là, tout sera parfaitement surveillé, que tu sauras habilement écarter les intrigants, et que, au cas où il surgirait quelque conflit dans le conclave, ta présence tiendra lieu de *Quos ego*[3] *!* pour calmer les esprits et rétablir l'ordre.

Après tout, les hommes sont des hommes, et je ne vois pas qu'il soit plus difficile d'accorder des cardinaux que des débardeurs. Au contraire.

Donc, je t'approuve de partir ; mais, me permettrai-je de te le faire observer, tu aurais dû y mettre un peu de discrétion, et faire les choses plus en catimini.

Tu as la langue un peu longue, vois-tu, sans reproche, – tu t'en es souvent repenti, entre nous, – et cette fois encore, si ton histoire court les rues, c'est toi qui l'as lâchée.

Du moins c'est ce que nous apprend une lettre d'Ottawa, écrite par un de tes ennemis (en as-tu, mon Dieu, en as-tu, des ennemis ! comment as-tu pu réunir cette belle collection ?) écrite par un de tes ennemis, dis-je, à quelqu'un qui n'a pas été plus discret que toi, et qui m'en a passé une copie.

Voici, sans y changer un mot, le principal passage de cette lettre ; cela doit être véridique, car on y reconnaît tes expressions favorites, presque ton style :

> Voici, mon cher ami, une nouvelle qui t'intéressera peut-être. Il s'agit du départ probable de notre Israël pour Rome. La mort possible de Léon XIII et le choix de son successeur l'obsèdent.

19 II le *Conclave*, ta

32 I as-tu [A , *des ennemis*] ! comment

3. Traduction : « Vous que je... ! ». « [...] mots suspensifs dont le sens équivaut à : "Je devrais vous..." [...] Menace que Virgile (*Énéide*, livre I, v. 135) met dans la bouche de Neptune, irrité contre les Vents [l'Eurus et le Zéphyr], qui ont déchaîné les flots sans son ordre. C'est un exemple fameux de réticence. Aujourd'hui, on emploie ces mots pour exprimer une menace » (*LVS*, t. V, p. 892).

Depuis trois jours il maigrit à vue d'œil. On le voit errer comme une âme (attention ici, pas de coquille !) comme une âme en peine, seul, préoccupé, les deux mains dans le toupet, se parlant à lui-même.

Hier au soir, je l'ai suivi sur le chemin des amoureux, et voici ce que je l'ai entendu ronchonner entre ses dents :

« C'est une question de temps, au fond. Combien s'écoule-t-il de jours entre la mort d'un pape et l'élection de son successeur ? Après tout, je ne suis pas en pire position que Gibbons[4]. Si je lui écrivais... Mais non, il pourrait peut-être en prendre ombrage, le cardinal Gibbons. C'est peut-être un ami de Laurier[5], qui sait ? Diable, il ne faut pourtant pas laisser passer cette occasion. Cela ne se présente pas souvent dans la vie d'un homme une occasion comme celle-là... C'est une forte partie qui va se jouer... Il va y avoir des influences terribles... L'Angleterre a là des intérêts considérables à sauvegarder... On se demande sans doute quelle position je vais prendre... Dois-je partir ?... Si j'allais arriver trop tard, et fournir encore des sujets de charges aux maudits caricaturistes !... N'importe, l'aléa en vaut la peine... On ne sait pas, à un moment donné, ce qu'un Homme de poigne et d'énergie (Noël Roy l'a dit[6]) peut accomplir... »

Voilà, mon cher Israël, ce qu'on se passe de main en main à Montréal ; et je n'ai pas besoin de te dire, que la nouvelle s'est répandue comme une traînée de poudre.

« L'Homme s'en va ! l'Homme va partir ! » entend-on répéter partout. Tu n'as plus qu'à boucler tes malles, et qu'à t'embarquer à tout risque.

4. James Gibbons (1834–1921), archevêque de Baltimore (1877), fut l'un des promoteurs de l'hérésie américaniste ; il fit acte de soumission au Saint-Siège après la condamnation en 1899 de la doctrine du père Isaac-Thomas Hecker (voir *LVS*, t. III, p. 779). On prétendit que l'encyclique *Rerum novarum* (15 mai 1891), qui lança le « catholicisme social », avait été écrite sous son influence et sous celle du cardinal anglais Manning (voir *HPQ*, t. VI, p. 307). Au conclave, il tenta en vain d'orienter ses collègues vers l'élection d'un pape non italien.

5. Le *Freeman's Journal* de New York, qui passait pour l'organe du cardinal Gibbons, se serait prononcé peu avant le 1er octobre 1896 en faveur de la politique conciliatrice de Laurier au sujet de la question des écoles catholiques du Manitoba. Voir L.-O. David, *le Clergé canadien. Sa mission, son œuvre*, Montréal, s.éd., 1896, p. 103.

6. « M. Tarte a été un ministre d'une énergie, d'une science, d'une activité incomparables » (N. Roy, « Libéralisme sans principe, vertu sans mérite », *Pat*, 30 juin 1903, p. 1).

Arrivé à temps ou non pour l'élection, tu pourrais toujours exercer ton influence sur la politique du nouveau pape.

Et puis, si tu prenais mon conseil, tu ne reviendrais pas avant les futures élections[7] ; de cette façon, personne ne pourrait dire que tu n'as pas trouvé un seul comté dans la province qui voulût de toi, même comme candidat archibattu d'avance.

Allons, bon voyage, mon cher Israël ! Ne manque pas de me faire savoir l'heure de ton départ, j'ai un secret à te confier. Quand tu seras en mer, il n'y aura pas de danger qu'il se répande.

Ton frère,

ÉSAÜ.

7. Les élections fédérales eurent lieu le 3 novembre 1904. « Tarte, vexé de ne pas être choisi comme chef [du Parti conservateur dans la Province de Québec], rentra sous sa tente, en dégageant sa responsabilité du désastre inévitable » (*HPQ*, t. XI, p. 170).

NEUVIÈME LETTRE

Mon cher Israël,

M'as-tu joué le tour de partir pour Rome sans me dire adieu ? Tu en es bien capable. Peut-être aussi as-tu reculé au dernier moment.

Qui sait ? Tu es si capricieux ! En tout cas, je t'écris tout de même ; si tu es parti, l'administration des postes se chargera de faire suivre.

Ce que j'ai à te dire aujourd'hui est assez important, et mérite toute ton attention. Écoute, depuis quelque temps, j'ai de forts soupçons que tu as des ennemis même dans l'administration de *la Patrie* – ne te récrie pas, c'est plus sérieux que tu ne penses. Oui, jusque dans l'administration de *la Patrie* – un journal qui ne te coûte pas cher, c'est vrai, mais que tu as su acquérir[1] et faire fructifier, grâce à ta souplesse en affaires et à ton expérience dans la culture des légumes.

VARIANTES : I (Texte de base) « Tartines. Neuvième lettre d'Ésaü à son frère Israël », *le Canada*, 16 juillet 1903, p. 4, avec modifications manuscrites (ms. : vol. 3, n° 15, 2 f.). Le titre « Tartines » n'a pas été retenu. II [Anonyme], *Judas Iscariote Tarte*, 1903, p. 307-309.

1. Allusion à la transaction du 4 février 1897 qui avait permis à Tarte de s'approprier *la Patrie* ; de la somme requise de trente mille dollars, les deux tiers furent payés comptant : dix mille par les fils de l'acquéreur, Joseph et Eugène Tarte, cinq mille par Tarte lui-même et cinq mille par son avocat, James N. Greenshields, qui était aussi souscripteur de la caisse électorale et bailleur de fonds du Parti libéral (en fait, cet argent ne provenait pas du Parti, mais d'« amis politiques »). Tarte aurait eu pour mission de diluer le radicalisme du journal afin de rendre crédible la politique de « pacification » de Wilfrid Laurier, d'où la colère des Vieux-Rouges. Sur cet épisode de l'histoire de *la Patrie*, voir *HPQ*, t. VIII, p. 197 ; [anonyme], *Judas Iscariote Tarte*, p. 150-164 et 274-276 ; L. LaPierre, *Joseph Israël Tarte*, p. 345-346.

Oui, on y conspire contre toi. Je n'en veux pas d'autre preuve que ce plaidoyer soi-disant en ta faveur, signé Noël Roy, et qu'on a publié en première page le 30 juin dernier[2].

Ça m'a l'air d'un homme dangereux, ce Noël Roy ; il manie le sarcasme avec une perfidie... tu ferais bien de t'en défier, ou plutôt de te défier de ceux qui donnent l'hospitalité à ses écrits dans les colonnes de ton journal (je dis, ton journal, tu comprends que c'est manière de m'exprimer). Si tu avais été là, je suis sûr que tu ne te serais pas laissé berner de cette façon.

D'abord, c'est un effronté. Pendant que tu t'insurges contre la discipline de parti[3], qui t'ostracise et te tient en quarantaine perpétuelle comme un pauvre lépreux assis par terre pour avoir trop aimé à monter à cheval, lui prêche l'union, la concorde, la fidélité aux chefs, la confiance dans les honnêtes gens. Pour la masse, il ne pouvait faire un pire réquisitoire contre toi, voyons !

Il évoque même l'ombre de Mercier qui disait : « Cessons nos luttes fratricides[4] ! » Autant crier tout de suite : « Haro sur le baudet[5] ! »

23 I journal [A *(je dis ton journal, tu comprends que c'est manière de m'exprimer)*]. Si

2. N. Roy, « Libéralisme sans principe, vertu sans mérite », *Pat*, 30 juin 1903, p. 1.

3. Alors qu'il présentait une « motion de non-confiance », le 17 juin 1903, Tarte s'était élevé en Chambre contre la discipline de parti (voir *Compte rendu officiel des débats de la Chambre des communes du Canada, 3e session, 9e parlement, 3 Édouard VII, 1903*, Ottawa, S. E. Dawson, t. LIX : 6 mai–19 juin inclusivement, 1903, col. 5050). Il l'avait déjà dénoncée en 1893 (voir *supra*, p. 1182, n. 2).

4. Noël Roy citait en effet l'appel à l'unité que Mercier lança à plusieurs occasions, notamment à Québec, le 24 juin 1889, dans la péroraison d'un discours soulignant l'inauguration d'un monument élevé en l'honneur de Jacques Cartier et de Jean de Brébeuf : « Nous sommes divisés parce que nous avons hérité des qualifications de *rouges* et de *bleus* [...]. Brisons, Messieurs, avec ces dangereuses traditions ; [...] au nom et pour la prospérité de cette Province de Québec que nous aimons tant, donnons-nous la main comme des frères, et jurons de cesser nos luttes fratricides et de nous unir. Que votre cri de ralliement soit à l'avenir ces mots qui feront notre force : "Cessons nos luttes fratricides ; unissons-nous !" » (cité par H.-J.-J.-R. Chouinard, *Fête nationale des Canadiens-Français célébrée à Québec. 1881–1889*, Québec, Belleau et Cie, 1890, p. 377). Voir P.-G. Roy, *les Mots qui restent*, t. I, p. 229-231.

5. La Fontaine, « Les animaux malades de la peste » (VII, 1), v. 55.

On ne peut pas te répudier plus ouvertement, blâmer ta conduite d'une façon plus sanglante. Et c'est notre journal, ta *Patrie*, qui se prête à de pareilles manœuvres ! Hâte-toi de mettre fin à des abus aussi criants.

Tout le monde est groupé comme un seul homme autour de Laurier ; jamais on n'a vu unanimité plus complète à acclamer un compatriote, à soutenir un chef ; et voilà que ce M. Noël Roy se sert de ton organe, pour crier au peuple : « C'est cela, soyez unis ! respectons le mérite ! Honorons nos hommes publics distingués, etc. ! »

Et cela au moment où tu fais feu et flamme contre ce chef libéral qui t'a mis sans cérémonie à la porte de son cabinet aux applaudissements unanimes – unanimes, tu le sais – des Bleus et des Rouges. Des Bleus qui disaient : « Bon ! c'est bien fait ! Enfin, le transfuge a la monnaie de sa pièce ! » et des Rouges qui s'écriaient : « Ouf !... nous en voilà donc débarrassés ! »

Le fait est que tu es malchanceux depuis quelque temps, mon cher Israël ; s'il faut que *la Patrie* s'en mêle, que vas-tu devenir ?

Avoir la malice de te citer Mercier, par-dessus le marché ! C'est en réalité te cracher à la figure, car tout le monde sait que, s'il est un homme qui a combattu, noirci et vilipendé Mercier, c'est toi[6]. Comment peux-tu laisser ton journal entre les mains de personnes aussi gauches ?

Et puis, le plus choquant, c'est le ton protecteur que prend ce M. Noël Roy – soi-disant ex-secrétaire d'un club Laurier[7] – quand il parle de toi. On dirait, ma parole d'honneur, qu'il t'octroie, du haut de sa dignité, un certificat de talent et de bonne conduite. Si ça ne fait pas suer !...

50 II pièce ! » *Et* des 51 I nous [A *en*] voilà

6. Aussitôt après les élections de 1886, Tarte devint un adversaire acharné de Mercier à Québec. Il changea de camp dès 1887, s'opposa de nouveau à Mercier en 1890 et fut à peu près le seul à le défendre dans la presse en juin 1892. Voir [anonyme], « Tarte vs Mercier. Girouette politique », *CC*, 7 novembre 1892, p. 2 ; « Il n'a pas changé [...] », *CC*, 14 novembre 1892, p. 2.

7. Au moins deux clubs libéraux succédèrent au Club National, à Montréal : le Club Laurier (1896), qui comptait des représentants des deux tendances du Parti libéral, et le Club des Francs-Libéraux (v. 1899–1900), fondé exprès pour combattre Tarte. Voir *HPQ*, t. IX, p. 150, et t. X, p. 50-51.

Moi, ça me fendrait la face. Avoir l'ambition maintes fois exprimée d'être chef de sa province, réorganisateur de partis, de se mesurer avec le plus fort et le plus populaire, de régénérer sa race, d'être l'Homme enfin, le seul, le vrai, le tout-puissant ! Se proclamer l'arbitre suprême des destinées de l'Empire, un homme d'État dont l'Angleterre nous envie l'éloquence et le génie ! et passer pour avoir besoin des certificats d'un huissier, ex-secrétaire de club électoral, c'est plus qu'insultant.

Ajoutons que ce sournois-là va plus loin encore. Il a l'air de demander grâce pour toi ; il s'apitoie sur ton sort ; il ne dit pas aux gens : « Ne frappez donc pas sur une bête morte ! », mais c'est tout juste. C'est au moins l'effet produit.

Ah ! mon pauvre Israël, il est temps que ton toupet repousse et que tu secoues les colonnes du Temple. Ça va mal, ça va mal ! Si ton voyage à Rome ne crée pas une heureuse diversion, je ne réponds de rien.

J'en ai tout mon raide[8] à te défendre. Si tu les entendais comme moi... les Bleus, les Rouges, tout le monde ! jusqu'aux Castors, qui te reprochent même les peaux de lapin dont la mère Rébecca t'avait enveloppé les extrémités, pour faire croire au père Isaac, qui avait perdu ses lunettes, que tu avais du poil aux pattes[9].

Renié par les Castors, mon pauvre vieux, c'est triste !

---

71 I d'un [A *huissier,*] ex-secrétaire 78 II du *temple*. Ça 86 II pattes. // Enfin

---

8. « "En avoir tout son raide", dans le langage canadien, signifie être forcé d'employer toute son énergie, toute sa force, soit pour faire quelque chose, soit pour résister à quelque chose. Cela répond aux expressions "n'en pouvoir plus, y déployer toute sa puissance, y mettre tout son savoir-faire". Mais le mot "raide" ne pouvant pas être employé substantivement, il s'ensuit que "en avoir tout son raide" n'est pas français » (L. Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », *Pr*, 19 mars 1897, p. 7).

9. Allusion à l'usurpation par Jacob de la bénédiction de son père, grâce à un stratagème de Rébecca. Ayant entendu Isaac, devenu vieux et quasi aveugle, dire à son fils préféré, Ésaü, qu'il lui accorderait sa dernière bénédiction en échange de gibier, elle fit apporter des chevreaux par Jacob au vieillard, pendant l'absence d'Ésaü, prenant soin de recouvrir de la peau des bêtes les mains et le cou de l'usurpateur pour qu'Isaac le confonde avec Ésaü, qui était velu. Voir *Genèse*, XXVII, 1-45.

Enfin, n'importe, courage ! Encore une fois, soigne ton toupet, et vise les colonnes ! Si tu ne règles pas les affaires romaines à ta satisfaction, il n'y a encore que l'écroulement du Temple pour te relever.

Ton frère,

ÉSAÜ.

90 II du *temple* pour

DIXIÈME LETTRE

Mon cher Israël,

Il paraît que j'ai fait une sérieuse gaffe dans ma dernière lettre. Au moins c'est ce que tout le monde dit.

Cette épître signée Noël Roy, dans *la Patrie* du 30 juin, que je trouvais si stupide, si gauche, si maladroite, ou plutôt si sournoise et si pleine de maligne perfidie, voici qu'on l'attribue à ta propre plume.

Serait-ce bien possible ? Dame, avec toi, sans reproche, on ne sait jamais sur quel pied danser. On dirait que tu t'étudies à épater le public par les choses les plus invraisemblables.

Un jour tu casses les vitres avec des déclarations qui, grâce à leur ton de franchise abracadabrante, ont l'air de signifier quelque chose ; et le lendemain, tu glisses, tu rampes, tu biaises, on te prendrait pour un roué élevé à l'école du plus subtil machiavélisme.

Ces allures tortueuses ont pour but de dérouter tes adversaires, je le sais ; mais tu devrais dans ces cas-là prévenir ton pauvre frère au moins, afin qu'il ne fasse pas de bêtises.

VARIANTES : I (Texte de base) « Tartines. Dixième lettre d'Ésaü à son frère Israël », *le Canada*, 18 juillet 1903, p. 4, avec modifications manuscrites (ms. : vol. 3, nº 15, 2 f.). Le titre « Tartines » n'a pas été retenu. II [Anonyme], *Judas Iscariote Tarte*, 1903, p. 312-313.

15 I plus [R subtile] machiavélisme

Combien de fois n'ai-je pas entendu dire, par exemple, quand tu étais à Paris, quand tu voyageais dans Ontario, quand tu assistais à quelque banquet : « Tiens, le voilà qui va parler : on peut s'attendre à quelque chose de soigné en fait de brioche[1] ! »

Et pour les gens qui ne voient pas plus loin que leur nez, ça ne ratait jamais.

J'ai même entendu un Irlandais qui disait : « C'est drôle, pour un ministre, il ne peut pas ouvrir la bouche sans se mettre les pieds dedans ! » Ces Irlandais sont toujours les mêmes, tu les connais.

Le fait est – je peux bien m'en confesser aujourd'hui – que, moi-même, tu m'as découragé plus d'une fois par ce que j'appelais tes bévues, tes indiscrétions impardonnables, tes intempérances de langage, tes bourdes grosses comme la montagne de Belœil.

« Est-il Dieu possible d'être si serin ! » que je me disais.

Et pourtant – je commence à m'en rendre compte maintenant – ce que je croyais être de colossales jobarderies n'étaient peut-être qu'une fine tactique, qu'un chef-d'œuvre d'habile duplicité, trop profonde pour mon incompétence diplomatique. (Comment trouves-tu cette phrase, par parenthèse ? Tu n'en avais pas une seule de cette force-là dans ton dernier article des *Débats*.)

Je suppose que tel était le cas pour cette lettre de Noël Roy – ce chef libéral dont tu nous as révélé l'existence retirée des affaires.

Ce que j'ai pris pour une méchante sournoiserie à ton adresse n'aurait été qu'une preuve de plus de la souplesse de ton toupet. Pardonne-moi cette erreur grossière.

36 II serin ! » // Et

1. « Pop. : *Faire une brioche*, Commettre une faute, une bévue, une maladresse quelconque. (Tout musicien de l'Opéra qui manquait aux règles de l'harmonie était jadis tenu, paraît-il, de payer une amende dont le produit servait à acheter chaque mois une énorme brioche qu'on mangeait en commun. D'où le sens dérivé de *brioche*) » (*LVS*, t. I, p. 869).

Aussi pourquoi diable, ne pas m'avertir ? Pouvais-je te soupçonner capable de fricasser une pareille macédoine ? Comment flairer ta griffe à travers une phrase comme celle-ci, par exemple :

> Faut-il reprocher à l'ancien ministre d'avoir été pendant six ans le bras droit de sir Wilfrid, le guide, l'inspirateur de l'administration libérale, le maître de ce cabinet où rien ne se faisait sans son avis et sans son consentement[2] ?

On ne pouvait guère te traiter de menteur plus ouvertement, tu l'admettras.

Qui ne se rappelle ce que tu répondais invariablement chaque fois qu'un libéral réclamait contre un acte quelconque de l'administration ?

« Plaignez-vous au boss, disais-tu, je ne suis pas obligé de porter la responsabilité de ce qu'il fait sans m'en parler. Vous savez bien que Laurier n'est pas un homme politique. C'est un rhéteur qui n'entend rien aux affaires. Tant qu'il sera là, ça marchera de cette façon. Si cela va mal, prenez-vous-en à lui ! »

Et l'on vient nous dire après cela que tu étais le maître dans le cabinet, que rien ne se faisait sans ton avis et consentement – à l'exception de ton *exeat*, bien entendu !

Comment concilier cela ? Il est vrai que j'aurais dû penser à ta fameuse théorie électorale.

Après la défaite : « Vous voyez, je n'y étais pas, comté perdu ! »

Après la victoire : « Vous voyez, pas besoin de me montrer ; mon nom seul suffit pour entraîner les masses ! »

Le vulgaire peut prendre cela pour des contradictions. Quant à moi, je m'en garderai bien, à l'avenir. Pour que je ne trouve pas tout ce que tu fais aussi fin que profond, maintenant, il faudra que ce soit d'un bête, mais d'un bête...

---

63 II disais-tu *;* je 69 II et *ton* consentement 69 I consentement – [R *en dehors* A *à l'exception*] de

---

2. N. Roy, « Libéralisme sans principe, vertu sans mérite », *Pat*, 30 juin 1903, p. 1 : « et son ».

Et encore je me dirai : « Attention, le jocrisse fait probablement l'âne pour avoir de l'avoine[3]. »

C'est un dicton populaire sans conséquence, tu sais.

Allons, au revoir, mon cher Israël, écris-moi.

Ton frère, 85

ÉSAÜ.

84 II Israël ; écris

3. Faire l'imbécile, le niais, « pour tromper plus facilement » (*LVS*, t. I, p. 222).

ONZIÈME LETTRE

Mon cher Israël,

Enfin ! je n'ai pas trop de reproches à te faire aujourd'hui. Tu te poses, tu te mets à ta place, ça fait plaisir à toute la famille.

En ouvrant *la Patrie* de vendredi, on aime ça, voir en gros titres : « Sir Wilfrid Laurier et l'honorable – l'honorable surtout ! – M. Israël[1] ! »

Comme frère, ça m'a donné un petit frisson de fierté, je ne le cache pas. Quand on aime sa famille comme moi, on aime qu'elle se pousse.

Tu es trop bien élevé – on le sait – pour dire « moi et Laurier » ; mais dire « Laurier et moi », n'est-ce pas, ça chatouille déjà assez l'amour-propre d'un pauvre dégommé.

Seulement tu ne devrais pas dire cela trop souvent. Ça fait rire les gens, et le ridicule, tu sais... Enfin, ce n'est pas à moi de te faire la leçon.

VARIANTES : I (Texte de base) « Tartines. Onzième lettre d'Ésaü à son frère Israël », *le Canada*, 20 juillet 1903, p. 4, avec modifications manuscrites (ms. : vol. 3, n° 15, 2 f.). Le titre « Tartines » n'a pas été retenu. II [Anonyme], *Judas Iscariote Tarte*, 1903, p. 313-315.

1. [Anonyme], « Séance mémorable de la Chambre des communes [...]. Sir Wilfrid Laurier et l'hon. M. I. Tarte », *Pat*, 17 juillet 1903, p. 1 et 3.

Du reste, je m'aperçois que tu ne m'écoutes guère. J'ai beau te tracer fraternellement une ligne de conduite qui m'est inspirée par nos si intimes relations de famille et par l'affection que j'ai toujours eue pour les décavés[2], – c'est un sentiment charitable dont je n'ai pas pu me défaire, – tu as l'air de ne tenir compte ni de mes conseils, ni de mes avertissements. Tu ne me dis pas de me mêler de mes affaires, mais c'est tout juste.

Mon cher Israël, tu auras beau crier sur tous les tons : « Sir Wilfrid Laurier et moi ! », « Moi et sir Wilfrid Laurier ! ». Ça ne prend pas. Tu n'as pas idée de ce que ça fait rire le monde.

Laisse donc deviner au public ce que tu vaux, et ce que tu pèses dans la balance.

Quand on t'appelle en Angleterre, par exemple ; quand tu te prépares à partir pour Rome ; quand tout un conclave est là qui soupire après ton arrivée, c'est bien assez, ce me semble. On sait que l'Europe ne s'est jamais émue autant pour Laurier.

Pourquoi alors te mettre constamment en parallèle avec lui ; c'est le rabaisser inutilement, sans bénéfice pour toi.

Ainsi, quand tu lui adresses la parole au parlement ou dans ton journal, et que tu l'appelles sir Wilfrid Laurier, c'est très bien. Mais as-tu besoin de lui dire en pleine face, comme jeudi soir[3], devant tous ses collègues : « Si j'avais voulu, ou plutôt si je n'avais pas trouvé cela trop au-dessous de ma dignité, moi aussi je pourrais m'appeler sir Israël[4] » ?

Voyons, mon fiston, on ne dit jamais ces choses-là, jamais, jamais !

37 I parole [R *en* A *au*] parlement 42 II pourrais *aussi* m'appeler 43 I jamais [R *cela* A *ces choses-là*], jamais

2. Joueur ruiné : il a perdu toute sa « cave », c'est-à-dire tout l'argent qu'il avait devant lui ; il est en perte, sans le sou (voir *LVS*, t. II, p. 701).

3. Le 16 juillet 1903, à la Chambre des communes.

4. Laurier fut comblé d'honneurs, en juin 1897, à Londres, au grand ralliement organisé par le gouvernement britannique pour célébrer le jubilé de diamant de la reine Victoria : on le fit membre du Conseil privé de Sa Majesté, les universités d'Oxford et de Cambridge lui décernèrent un doctorat d'honneur en droit, il devint grand-croix de l'Ordre de Saint-Michel et de Saint-Georges. Enfin, entrant dans une salle de banquet, il « trouva sa place marquée par une carte : "Sir Wilfrid Laurier" » (*HPQ*, t. VIII, p. 202).

Imagine-toi si ç'aurait été drôle de voir quelqu'un se lever et te demander qui t'a jamais offert de t'appeler sir Israël[5], plus qu'on ne m'a offert de m'appeler sir Ésaü[6] !

Mais, pauvre vieux, songes-y donc, y a-t-il jamais eu un représentant d'une nation étrangère dans une exposition universelle de France[7] qui soit revenu chez lui sans avoir au moins un ruban de chevalier à sa boutonnière ?

Comment se fait-il, toi qui avais réussi à te faufiler comme représentant du pays le plus sympathique à la France, que tu n'aies pas seulement décroché les palmes académiques !

54 II n'aies *seulement pas* décroché

5. Après la dernière session, prétendit Tarte, « le Premier ministre, du consentement et de l'agrément spontané de tous mes collègues, offrit de me recommander pour des titres honorifiques très élevés, que l'état de ma fortune ne me permettait pas d'accepter » (*Compte rendu officiel des débats de la Chambre des communes du Canada, 3e session, 9e parlement, 3 Édouard VII, 1903*, t. LX : 22 juin–28 juillet inclusivement, Ottawa, S. E. Dawson, 1903, col. 6964-6965). Précision de *la Patrie* : « une distinction honorifique semblable à celle qui fut donnée à sir William Mulock [ministre des Postes] et à sir Frederick Borden [ministre de la Milice et de la Défense] » ([anonyme], « Correspondance parlementaire », 17 juillet 1903, p. 4).

6. « M. Fréchette [...] s'attendait à être *siré* par le duc d'York [...]. Il a pratiqué la génuflexion depuis des années devant les Anglais, il s'est jeté à quat' pattes, il a brûlé de l'encens aux chefs d'État, il s'est mis à écrire en anglais, il a confectionné des odes à la feue reine Victoria, au duc d'York avec des vieux vers qui sentent le rance, enfin il voulait être décoré, s'appeler sir Louis et il s'est exercé d'avance à faire jouer toutes les ficelles. [...] Tout cela a raté. Pas de sir Louis » ([anonyme], « La désillusion d'un poète », *les Débats*, 22 septembre 1901, p. 1).

7. En 1900, Tarte avait représenté le Canada à l'Exposition universelle de Paris à titre de « commissaire en chef du Dominion » (27 mars–7 août 1900), trouvant le moyen de soulever quelques incidents diplomatiques : il rendit officielle la visite du président Loubet au pavillon du Canada (comme s'il s'agissait d'un pays indépendant), exprima à tout venant ses sentiments français et prétendit que l'Angleterre gérait mal la crise des Boers. Ces écarts eurent des répercussions au Canada : des conservateurs et, pour la première fois, des libéraux réclamèrent sa démission. La pression la plus forte vint des Vieux-Rouges, dont Louis Fréchette se fit le porte-parole : « La rumeur publique – et j'oserais dire universelle à Montréal, à Québec, à Toronto, à Saint-Hyacinthe, à Saint-Jean, c'est que Tarte est un taré, un corrompu, un fourbe et un traître, un homme qui s'est enrichi aux dépens des intérêts publics, un intrigant sans valeur politique réelle, qui ne peut faire un mouvement qui ne soit un faux pas et qui ne saurait ouvrir la bouche sans qu'il en sorte une gaffe, enfin un individu qu'on dirait payé par tes adversaires pour saper ta popularité et conduire le parti à la ruine » (lettre à Wilfrid Laurier, 15 juin 1900, ANC, fonds Laurier). Voir A. Gravel, « M. Tarte et l'opposition. La mauvaise foi anglaise », *les Débats*, 5 mai 1901, p. 1 ; *HPQ*, t. IX, p. 211-212 ; L. La Pierre, *Joseph-Israël Tarte*, p. 389-396.

Pauvre vieux, tu ne sais pas ce que ça m'a fait de peine dans le temps. Pas seulement les palmes académiques !

Quand tu as eu la mauvaise inspiration de dire que tu es au-dessus de ces vains hochets de la vanité, si tu avais entendu les chuchotements ironiques par toute la salle : « *Sour grapes ! sour grapes ! sour grapes*[8] ! »

Je ne suis pas assez versé dans l'anglais pour savoir ce que cela signifie ; mais comme tout le monde répétait ces deux mots en montrant les dents et en pouffant de rire, j'ai bien compris qu'on n'avait pas l'intention de te faire un compliment.

C'est drôle comme personne ne veut te croire maintenant quand tu parles.

À force de diplomatie, tu pourrais bien te faire une réputation de fieffé menteur. Et cela m'humilierait, je t'en colle ma parole.

En tout cas, je me risque à te donner encore un conseil :

Ne parle jamais des titres que tu as refusés ; c'est de très mauvais goût et tes ennemis – qui s'appellent légion, tu le sais – s'en tiennent les côtes.

Et puis, il y a un danger à cela ; si quelqu'un se levait – l'ami Rodolphe[9], par exemple – pour te demander qui t'a passé la bouteille au cirage[10] !

Hein, c'est ça qui te ferait faire une jolie grimace !

---

59 I salle : « *Sour grapes* ! <Les trois expressions anglaises sont soulignées à la mine de plomb.> » // Je 70 II donner un 72 II légion, *comme* tu 73 II les côtes, *et* puis

---

8. Voir La Fontaine, « Le renard et les raisins » (*Fables*, III, 11).

9. Rodolphe Lemieux (1866–1937), professeur d'histoire du droit canadien à l'université Laval de Montréal, collaborateur à *Canada-revue* et à *la Patrie*, disciple et successeur éventuel de Laurier, demeura fidèle à Mercier dans la tourmente de 1892. Il fut député fédéral de Gaspé de 1896 à 1904.

10. « *Sirer*, v[erbe] a[ctif]. Recevoir des titres honorifiques du roi d'Angleterre. Ex. Le maire de Québec a été *siré* à l'occasion du Tricentenaire » (N.-E. Dionne, *le Parler populaire*, p. 605) ; « Conférer le titre de sir à. Ex. : On l'a *siré* le 24 mai dernier » (*GPFC*, p. 627). Selon l'opinion populaire, nul n'est « siré » s'il n'a « ciré » les bottes du maître – voir [anonyme], « Cire, Adolphe [Caron] ! », caricature du *Monde*, 17 mars 1894, p. 1.

Avec cela qu'on pourrait bien te demander aussi des nouvelles des comtés qui « s't'arrachent[11] » en Angleterre.

À propos, mon cher Israël, si l'on t'offre un comté quelque part, – serait-ce au Kampschatka (est-ce comme cela que ça s'épelle[12] ?), – saute dessus à pieds joints, et ne le laisse pas aller.

Si tu as besoin de moi, je pourrai t'aider à le tenir.

Au revoir !

Ton frère,

ÉSAÜ.

11. Une caricature du *Canada* montrait Tarte, perplexe, faisant tourner un globe terrestre couvert de noms de lieux : pôle Nord, Berthier, Sainte-Marie, Richelieu, L'Assomption, Patagonie, Ésaüville, Terre d'Israël, avec cette légende : « TARTE. – Diable ! rien d'embarrassant comme l'embarras du choix ! Berthier me veut ! L'Assomption m'appelle ! Richelieu me réclame ! La division Sainte-Marie me supplie ! Partout on s'm'arrache !... Et Ésaüville qui m'attend ! ! ! Que faire, mon Dieu, que faire ! » (Paf, « Prochaines élections », 22 juillet 1903, p. 8 ; [anonyme], *Judas Iscariote Tarte*, p. 279, avec cette légende : « Le Grand Caméléon se cherche une division électorale »).

12. « Kamtchatka » (*GDU*, t. IX, p. 1154).

DOUZIÈME LETTRE

Mon cher Israël,

Quelqu'un qui s'intéresse à toi me remet sous les yeux cette caricature, où, ton pince-nez à la main, tu es en train d'examiner une sale bête qui a l'air d'occuper sérieusement ta méditation.

La petite image a pour légende : « Enfin, j'ai trouvé mon maître ! »

La sale bête, qu'on serait porté à prendre pour un castor hérissé devant un drapeau tricolore, à cause de son dos rond et de ses allures hypocrites, n'est, paraît-il, qu'un caméléon[1].

Tu sais ce que c'est qu'un caméléon ; c'est un reptile saurien, une bête qui rampe par conséquent.

Mais ce qu'il y a de bizarre chez elle, c'est la faculté rare qu'elle a de changer de couleur.

On prend le caméléon comme le type de l'individu qui change d'opinions comme il change de chemise.

VARIANTES : I (Texte de base) « Tartines. Douzième lettre d'Ésaü à son frère Israël », *le Canada*, 24 juillet 1903, p. 4, avec une modification manuscrite (ms. : vol. 3, nº 15, 2 f.). II [Anonyme], *Judas Iscariote Tarte*, 1903, p. 315-317.

---

1. Paf, « Histoire naturelle », *Ca*, 8 juin 1903, p. 1 (légende : « LE CAMÉLÉON : Enfin, j'ai trouvé mon maître ! ») ; repris dans [anonyme], *Joseph Israël Tarte*, p. 5 (légende : « Le Grand Caméléon s'étudie »). Sur cette métaphore d'Israël Tarte, voir [anonyme], « Blessé au vif », *CC*, 23 novembre 1892, p. 2 ; « Un caméléon », *CC*, 17 avril 1893, p. 2.

D'après les naturalistes, sa langue – qui est très développée – est enduite d'une humeur visqueuse, poison mortel chez certaines espèces.

L'animal, à ce qu'on dit, projette cette langue au-dehors avec une rapidité surprenante, à une distance plus longue que son corps. Il happe ainsi ce qu'il peut attraper, puis il la retire en un clin d'œil, et la fait rentrer dans sa bouche, avalant sa proie sans la mâcher.

Maintenant, vas-tu me dire que ce n'est pas révoltant pour un frère – et pour un jumeau encore ! – de te voir comparé à un pareil spécimen du règne animal...

Ces caricaturistes, je le répète, ne respectent rien. Quand ils te représentent en vieux coq déplumé ; quand ils te vissent en girouette sur le pinacle d'un édifice[2] ; quand ils te perchent sur un piédestal dont chaque sculpture est une fourberie et chaque assise une trahison[3], ou qu'ils te flanquent sur le dos le derrière entre deux chaises[4], ce n'est déjà pas si flatteur...

Mais te traiter de caméléon ! t'assimiler à un reptile immonde dont la seule description donne des nausées, ce n'est pas tolérable, et au nom de la famille je m'insurge.

D'abord, injustice flagrante. Y a-t-il un homme, dans tout le pays, qui mérite moins que toi le nom de caméléon ? As-tu jamais changé de couleur, toi ? Qu'on me montre quelqu'un qui a été plus que toi toujours le même[5] !

---

24 I rentrer [R *en de*] dans II rentrer *en dedans de* sa

2. A. Ryan, « La grande girouette de notre époque », *Ca*, 4 juin 1903, p. 8.

3. *Id.*, « Un projet de statue », *les Débats*, 28 juin 1903, p. 1 ; légende : « M. BORDEN. – Comment, Sir John est déjà oublié et mes amis les bleus ont planté à sa place ce Frenchman de Tarte. »

4. Paf, « Les vicissitudes d'une girouette », *Ca*, 18 mai 1903, p. 1.

5. « Me faire un reproche que j'ai modifié ma pensée, est peine perdue. J'espère avoir été préservé du malheur de passer à travers la vie sans rien apprendre [...]. J'ai changé d'avis et de sentiment sur une multitude de faits et sur beaucoup d'hommes. [...] Une solide détermination de s'instruire, et de cultiver l'indépendance de son esprit, d'avoir le courage de ses opinions, est un inappréciable bienfait » (I. Tarte, « Les deux *Courriers* », *Can*, 16 novembre 1892, p. 1) ; « Je reconnais sans peine n'être pas de cette école politique qui a pour doctrine la soumission aveugle, sans réserve, aux chefs de partis. La servilité n'est pas de mon caractère. J'ai différé, sur des questions importantes, avec de mes contemporains politiques, et de mes compagnons d'armes. Le hasard a voulu que je me sois généralement attaqué à des puissants. J'ai le défaut d'avoir le courage de mes opinions et de les défendre. J'estime que

Au ministère, dans l'opposition, chez les Bleus, chez les Rouges, aux crochets de Langevin, aux trousses de Laurier, as-tu jamais varié d'un iota ?

Quand les vieux rouges disaient à Laurier : « Défiez-vous, c'est toujours le même ! traître il a été, traître il sera[6] », ils ne prétendaient pas que tu avais changé alors. Ils ne te traitaient pas de caméléon ! Pas de danger !

Aussi Laurier l'a bien vu, plus tard, que tu n'avais pas modifié tes couleurs, que tu étais solide comme un roc, fidèle à tes principes, suivant les mêmes traditions et obéissant aux mêmes instincts.

Il est vrai que le fin matois a pris sa revanche, depuis, et qu'il peut rétorquer maintenant à ses amis : « Vous disiez qu'il me ferait "sauter" : eh ! bien, c'est moi qui l'ai fait "s'ôter" ! »

Quand as-tu renié tes opinions, toi ? Est-ce quand tu disais noir le lendemain, après avoir dit blanc la veille ? Qu'on prouve donc que tu as jamais fait autre chose de ta vie !

Jamais, au contraire, un homme n'a suivi une ligne de conduite plus uniforme. À Québec, à Montréal, à Toronto, à

42 II les *bleus*, chez les *rouges*, au 55 II sauter", eh

l'écrivain qui tait ses convictions, quand il les croit justes, est indigne de tenir une plume » (*id.*, « Voilà l'ennemi ! », *l'Électeur*, 22 novembre 1892, p. 1) ; « Ceux qui ont lu l'histoire d'Angleterre constatent que les Premiers ministres et les hommes à hautes conceptions changent d'orientation selon les temps. Ce qui est vrai aujourd'hui peut être faux demain – au point de vue public, bien entendu » (*id.*, « Le retour de sir Wilfrid », *Pat*, 20 juillet 1907, p. 10). Pour la critique de ces opinions, voir [anonyme], « Les "modifications" d'un journaliste », *CC*, 18 novembre 1892, p. 2 ; « Les variations de M. Tarte. Palinodies et volte-face », *CC*, 7 octobre 1897, p. 2.

6. « Quel grand exemple de noblesse de caractère donna Laurier, lorsque, après la victoire [du 23 juin 1896], n'écoutant que son grand cœur, se mettant au-dessus de toutes les rancunes qu'avaient bavées sur lui, sa vie durant, Joseph-Israël Tarte, passant l'éponge sur tout, prêtant l'oreille aux sollicitations empressées de l'intéressé et de son entourage, le grand Canadien-français lui tendit fièrement la main et en fit son bras droit au timon des affaires publiques. Avons-nous besoin de rappeler le tollé de protestations sincères qui s'éleva de tout le district de Montréal qui avait combattu si vaillamment dans la lutte ! Puis vinrent les craintes, les inquiétudes fiévreuses. Qui a bu, boira. Qui a trahi, trahira, disait-on. On ne se gênait pas pour appréhender de tristes choses sur l'avenir du Parti libéral. Et on avait raison » (Vieux Rouge, « N'oublions pas le passé », *Ré*, vol. 6, nº 143, 3 juillet 1897, p. 275) ; « Il a trahi hier ! Il trahit aujourd'hui ! Il trahira demain ! » ([anonyme], « Les variations de Polichinelle [...] », *l'Avenir du Nord*, 21 février 1903, p. 1) ; « Traître il a été, traître il restera ! » (« Oiseau de mauvais augure », *Ca*, 26 mai 1903, p. 4).

Winnipeg, qu'est-ce que tu as fait autre chose que des variations sur le même air, agrémentées de sauts de carpes à faire pâlir de dépit les Japonais du parc Sohmer[7] ?

Et l'on t'accuse de changer ! C'est odieux ni plus ni moins, et je proteste avec toi.

Je voudrais bien aussi faire ressortir ce qu'il y a d'absurde à comparer la langue du caméléon avec la tienne ; mais ce sera pour une autre fois.

Ton frère,

ÉSAÜ.

7. Les frères Yamamoto, acrobates, étaient au programme du parc Sohmer du 5 au 11 juillet 1903.

TREIZIÈME LETTRE

Mon cher Israël,

Comme je me prépare à faire un voyage de quelques semaines[1], tu ne m'en voudras pas si je prends congé de toi pour quelque temps.

J'avais l'intention de m'arrêter à ma douzième lettre, mais j'ai songé que je te devais bien la douzaine du boulanger, et qu'une treizième petite missive – comme on dit au couvent – ne te déplairait pas.

De quoi te parlerais-je dans cette dernière lettre, si ce n'est de la lutte gigantesque à laquelle tu te prépares, ou à laquelle tu fais semblant (jamais moyen de savoir à quoi s'en tenir avec toi) de te préparer de si longue main[2].

VARIANTES : I « Tartines. Treizième lettre d'Ésaü à son frère Israël », *le Canada*, 28 juillet 1903, p. 4. II (Texte de base) Manuscrit à la mine de plomb (ms. : vol. 3, nº 15, 3 f.) ; les paragraphes y sont signalés par des crochets. III [Anonyme], *Judas Iscariote Tarte*, 1903, p. 317-318.

5 I,III pour *un bout de* temps II pour [R *un bout de* A *quelque*] temps

1. Une rumeur évoquait alors un retour possible de Fréchette en politique : il était question qu'il se présente (une fois de plus) dans le comté de Lévis aux prochaines élections (voir [anonyme], « Çà et là », *le Journal*, 25 juillet 1903, p. 6).

2. Extrait d'un discours que Tarte prononçait aux Communes le 13 mai 1903 : « J'admets [...] que le nom de sir Wilfrid Laurier est puissant dans la Province de Québec, mais il y a encore des hommes ayant assez d'indépendance pour n'avoir pas peur de discuter avec lui les questions politiques. La Province de Québec ne se laisse pas entraîner follement par un nom. Quant à moi je m'attends bien que le moment ne tardera pas à venir, où je serai obligé de discuter avec lui et ce jour-là je n'aurai pas peur de dire ma façon de penser » (cité par Pascal [pseudonyme de Marc Sauvalle], « Lettre parlementaire », *Ca*, 14 mai 1903, p. 8).

On t'entend dire un peu partout, et à chaque instant : « J'ai déjà ba... ba... battu Laurier, et l'histoire peut se ré...ré... ré... péter[3] ! »

L'Histoire – la grande Histoire – se répète quelquefois, c'est vrai ; mais j'ai remarqué que cette *petite* histoire-là, il n'y a que toi qui la répètes.

Ça me fait penser à ton ancienne bataille, tu sais, ta bataille avec un ange, toute une longue nuit de lutte héroïque[4], quand tu revenais en déserteur de chez ton beau-père Laban[5].

Cette fois-là aussi tu faisais merveille... Et contre un ange encore, c'est sérieux !

Tu avais déjà du toupet dans ce temps-là, mon gaillard ; et quand tu choisissais tes adversaires, ce n'était pas parmi la ratatouille.

Seulement c'est la nuit que cette célèbre bataille a eu lieu ; et, comme dans le fameux combat où tu as « ba... ba... battu » Laurier, comme tu dis, personne ne t'a vu faire.

N'importe, c'est dans l'Écriture, et j'y crois.

Cependant tu ne dois pas oublier que, d'après ton propre récit, l'ange a fini par avoir le dessus – en te donnant un coup de baguette dans les jambes, c'est vrai, mais il a eu le dessus tout de même.

Ainsi, prends garde à toi. Laurier n'est pas un ange, tu le sais mieux que moi ; mais il passe pour avoir pas mal de baguettes dans ses poches, lui aussi, et gare à tes jarrets !

---

17 III L'*histoire* – la grande *histoire* – se 18 I,III cette « petite » histoire 21 II de [R *temps* A *lutte héroïque*], quand 23 II tu [R *avais le dessus*... A *faisais merveille*...] Et 23 II ange [A *encore*], c'est 29 II dans [D *la fameuse* S *le fameux*] [R *lutte* A *combat*] où

---

3. Aux élections provinciales de 1877, Tarte avait fait campagne en faveur du candidat conservateur du comté de Drummond-Arthabaska, Désiré-Olivier Bourbeau, qui se présentait contre Laurier. Le 27 octobre 1877, Bourbeau remporta la victoire, mais de justesse.

4. Allusion à la lutte de Jacob avec l'Ange, au gué du Jaboc (voir *Genèse*, XXXII, 23-33).

5. Frère de Rébecca et père de Rachel et de Lia, épouses de Jacob.

En tout cas, je suis toujours là ; et si tu as besoin d'un bon chirurgien pour te rafistoler les quilles, compte sur mon savoir-faire et mon dévouement.

Mais, cette fois, tâche que la bataille ait lieu au grand jour, afin que, si tu es victorieux, les gens le sachent par d'autres que par toi ; et que, si tu viens jamais leur dire que tu as ba... ba... ba..., on ne te rie pas au nez en disant comme toi :

« Bah ! bah ! bah !... »

Enfin, il ne me reste plus qu'à te souhaiter courage ; piète-toi, et envoie fort ! comme on dit.

Ton toujours fidèle frère jumeau,

ÉSAÜ.

41 II et [AR *par*] mon 48 I,III fort ! // Ton II fort ! [A *comme on dit.*] // Ton 49 I,III frère, Ésaü. II frère [A *jumeau*], // Ésaü.

Page laissée blanche

APPENDICES

I
Variantes longues

P. 315, l. 113.

route. *Vous ne pouviez trouver personne pour me fournir une plus jolie occasion de vous venger. // Vous savez que – suivant un mauvais exemple parti de haut et déplorablement répandu dans le public – le gentil abbé, qui a l'air de vous connaître intimement, disait, il y a quelques jours, sur un ton très impoli : // « Cet imbécile de Baillargé avait bien besoin de fourrer son nez dans ces affaires-là, justement pour nous couvrir de ridicule ! » // J'ai trouvé le mot blessant pour vous, monsieur l'abbé, et j'ai formé le dessein – sans être un aigle – de vous venger un peu, ne serait-ce que pour entretenir le charme des doux épanchements si heureusement inaugurés entre nous. // Vous allez voir comment je vais m'y prendre. // Ce sera simple, très simple : quand on a du ressort, on sait se mettre au niveau des situations. // Trop fort de jugement pour m'attaquer de front, le gentil abbé me prend en queue. // Pardon, en flanc ! car le gentil abbé – qui aime les petites bêtes, ce qui ne prouve pas qu'il hait les grosses – trouve chez moi les qualités du lièvre ; et il a assez de connaissances en histoire naturelle pour savoir que les lièvres les moins doués peuvent encore défier les plus habiles concierges d'évêchés de les prendre par la queue. // Non, le gentil abbé ne me prend qu'en flanc. // Et je constate en cela que, si je tiens du lièvre, il a, lui, beaucoup du serpent. // On sait que le serpent est le symbole de la prudence... et de quelques autres vertus qu'il serait oiseux d'énumérer. //* Sa tactique *d'honnête reptile* consiste

P. 510, l. 122.

sacré ! *// Maintenant, mon cher confrère, je me permettrai une dernière remarque dans un autre ordre de choses. // Vous êtes d'avis qu'il vaut mieux dire « en* <ital.> *Canada » que « au* <ital.> *Canada » –*

affaire de goût, d'euphonie et de génie de la langue, dites-vous. // Affaire de goût, je ne dis pas ; d'euphonie, cela dépend ; mais de génie de la langue, je ne puis l'admettre. // Voyons ce qu'en disent quelques lexicographes qui font autorité. L'Académie d'abord : « Devant les noms de villes, À <ital.> *s'emploie pour marquer les trois rapports : Aller à Paris. S'arracher à Paris. Demeurer à Paris* <ital. : dix mots>. *Devant les noms de continents, de royaumes, de provinces, il ne s'emploie que pour le second rapport. Emprunter à la Grèce ses arts, sa poésie* <ital. : huit mots>. *Pour les deux autres on se sert de la proposition* <*sic*> *En. Aller en Grèce. S'établir en Grèce. Résider en Portugal. Se rendre en Danemark* <ital. : quinze mots>. *Cependant* DEVANT LES NOMS MASCULINS *de pays et les noms au pluriel, on préfère le plus souvent À* <ital.>. *Aller au* <ital.> *Japon, au* <ital.> *Pérou, au* <ital.> *Mexique, au* <ital.> *Brésil, aux* <ital.> *Indes, aux* <ital.> *États-Unis. » // Ouvrons maintenant Larousse : // « On se sert de en* <ital.> *devant les noms de continents, de pays, de provinces, lorsqu'ils sont féminins : Aller, voyager en* <ital.> *France, en* <ital.> *Afrique, en* <ital.> *Algérie ; résider, voyager en* <ital.> *Angleterre, en* <ital.> *Normandie, etc. Si les noms de lieux sont masculins, on met à* <ital.> *: Aller, résider au* <ital.> *Japon, au* <ital.> *Mexique,* AU CANADA, *au* <ital.> *Perche, au* <ital.> *Maine. Il y a quelques exceptions à cette règle. En effet, on dit Aller en* <ital.> *Portugal, en* <ital.> *Danemark, en* <ital.> *Béarn, bien que ces noms soient masculins. » // De son côté, Bescherelle dit (dernière édition) : // « Devant les noms de contrées, de pays, de royaumes, on emploie en* <ital.> *si les noms sont féminins : Aller en* <ital.> *Asie, en* <ital.> *Afrique, en* <ital.> *Amérique, en* <ital.> *Grèce, en* <ital.> *Turquie, en* <ital.> *Russie, en* <ital.> *Espagne, en* <ital.> *Italie, en* <ital.> *Allemagne, en* <ital.> *Suède, en* <ital.> *Belgique, en* <ital.> *Angleterre, en* <ital.> *France, etc. Il en est de même pour les noms de provinces : Aller en* <ital.> *Normandie, en* <ital.> *Picardie, en* <ital.> *Alsace, en* <ital.> *Auvergne, etc. On se sert généralement de au* <ital.> *lorsque les noms de contrées, de royaumes, de provinces sont masculins. Aller au* <ital.> *Japon, au* <ital.> *Groenland, au* <ital.> *Mexique, au* <ital.> *Pérou, au* <ital.> *Chili, au* <ital.> *Brésil,* AU CANADA, *au* <ital.> *Maine, au* <ital.> *Poitou. On dit cependant en* <ital.> *Portugal, en* <ital.> *Danemark... » // Je crois ces citations concluantes. Ici, on a dit longtemps, et assez généralement : en* <ital.> *Canada. Cela pouvait avoir alors force de coutume et faire ainsi exception à la règle ; mais cette forme est aujourd'hui tombée en désuétude, ce qui, à mon avis, laisse la règle dans toute sa force. //* Je

P. 593, l. 146.

nègre. // <trois astérisques en triangle> // *Certains écrivains de la presse à bons principes n'osent pas dire tout à fait que j'ai dynamité la statue Nelson, puisque la statue est encore là ; mais, à propos de trois écoliers* [Paul de Martigny, Honoré Mercier II et Joseph Pelland] *échappés de leurs lits pour fournir un fait-divers à la presse, ils s'écrient avec un ensemble charmant : // « Voyez où nous conduisent ceux qui attaquent le clergé ! » // Or, comme il est bien compris par tout le monde que c'est attaquer le clergé que d'oser se défendre contre un pion de Collège qui a la prétention de vous administrer des taloches consacrées, je prends l'allusion un peu pour moi. // Avec cela que je suis sujet à caution. // On sait que j'ai déjà renversé la colonne Vendôme – ça été constaté en chaire – et que j'ai tout récemment encore démoli un autre monument non moins élevé – ça se constate dans la paroisse de Rawdon. // En sorte que, ayant par-dessus le marché la manie des persécutions, je me crois tout naturellement un peu visé, quand j'entends ces messieurs dire : // « Voyez où nous conduisent ceux qui attaquent le clergé ! » // Seulement une toute petite circonstance dérange cette belle démonstration. // C'est que M. Michel Vidal est à ma connaissance le seul écrivain qui ait parlé contre le monument Nelson ; et que M. Michel Vidal a commencé sa furieuse campagne contre le manchot de la place Jacques-Cartier dans la Libre-Parole* <ital. : deux mots>, *un journal clérical s'il en fût, qui reproduisait avec complaisance les injures de l'abbé Baillargé à mon adresse. // N'aurais-je pas autant de raison que mes pieux confrères de dire, dans cette circonstance : // « Voyez où nous conduisent les défenseurs du clergé ! » //* <trois astérisques en triangle> // *Un monsieur Jules St-Elme – un des membres de la confrérie qui s'est donné pour mission de faire aimer le bon Dieu en nous jetant de la fange à plein goupillon – s'excuse avec conponction de m'avoir comblé de louanges dans une revue de France. // Pour ma part – comme la confrérie est peu connue là-bas – je lui pardonne. //* LOUIS FRÉCHETTE.

P. 624, l. 29.

pas. // *Ce privilège des plus orthodoxes peut donner lieu à bien des dialogues intéressants : // – Attendez, l'homme, que je vous serve une sainte râclée ! // – Monsieur, ça se fait à deux ces choses-là ! // – Pardon, l'ami, vous ne connaissez donc rien de nos privilèges pastoraux ? Je suis prêtre, et comme tel responsable seulement à Dieu et à mon évêque ; si vous me touchez, vous touchez à la prunelle de Jésus-Christ. // – Mais... // – Y a pas de mais ; la théologie n'a pas même*

décidé encore si vous avez le droit d'échapper à la râclée en vous sauvant. En conséquence, le parti le plus sûr pour vous, c'est de vous laisser faire. // Il peut se présenter aussi d'autres situations. Celle, par exemple, de ce pauvre diable de mari qui, pris par surprise, s'est trouvé sans autre argument sous la main que le tisonnier traditionnellement chargé de protéger l'inviolabilité du foyer domestique. // – Ah ! canaille ! // – Chut ! comment osez-vous... ? // – Ah ! misérable ! // – Vous vous oubliez, mon ami... baissez ça !... Vous savez bien que je suis prêtre. Il n'y a que Dieu et mon évêque qui aient le droit de trouver à redire à mes actes. // – Mais ce n'est pas à l'évêque que vous avez... // – Qu'est-ce que ça vous fait après tout ? Le pis qui puisse vous arriver, mon ami, c'est d'être condamné à jeûner un de ces quatre matins ! Une bagatelle ! Avec ça, que si vous avez le malheur de vous plaindre, gare la censure !... // – Tout ça c'est beau et bon, mais tandis que j'ai le tisonnier... // Et vlan ! vlan ! // Que voulez-vous, dans notre siècle d'impiété et d'insubordination, on ne respecte plus rien, – pas même ce qu'il y a de plus sacré dans les immunités ecclésiastiques ! // Et

P. 628, l. 132.

cafards ! *// Et c'est surtout pour eux, et à cause de mon immense respect pour eux, que je ferai ma part pour vous démasquer, je vous en donne ma parole ! // Vous avez eu des surprises, vous aurez des repentirs, messieurs !* // <trois astérisques en triangle> *// L'organe des « Petits Manteaux » de Montréal est de plus en plus amusant. Ne voilà-t-il pas qu'il me reproche d'avoir remercié son rédacteur en chef pour une couple de pages de lyrisme à mon adresse dans la Revue du Monde Latin* <ital. : quatre mots>. *// C'est par vanité que j'ai fait cette démarche. J'ai été tellement flatté dans l'insondable profondeur de mon orgueil d'avoir conquis l'admiration de M. Jules St-Elme, que je n'ai pas pu résister à la tentation de le remercier !... // Et, de son côté, voilà deux fois que l'organe des « Petits Manteaux » ne peut résister à celle de s'en gaudir. // Mon Dieu, puisque le jeune homme regrette sincèrement son péché, il n'a qu'à reconnaître son erreur, qu'à faire amende honorable à la baillargerie, et comme il est facile de voir qu'il a le ferme propos* <ital. : deux mots>, *si la baillargerie n'est pas plus rancunière que moi, elle lui pardonnera assez volontiers. //* LOUIS FRÉCHETTE.

P. 641, l. 119.

édification. *// Passons à la Semaine Religieuse* <ital. : deux mots> *de Montréal. Le saint journal reproduit sa dénégation de l'autre jour,*

au sujet du banquet que l'Alliance française <ital. : deux mots> *prétend avoir donné à Mgr Fabre, et déclare solennellement « n'avoir rien à retrancher, rien à changer, rien à ajouter. » // Quoi, pas même à biffer les « faits avancés comme vrais* <ital.> *et réels* <ital.> *» ? // Du baillargisme encroûté alors ! // Du baillargisme incurable ! // Mais il y a plus dans cette petite phrase du saint journal. En déclarant n'avoir rien à retrancher dans son article, le bon chanoine – car le rédacteur de la Semaine Religieuse* <ital. : deux mots> *de Montréal est un chanoine – le bon chanoine, à qui j'ai pourtant indiqué les sources de mon information, persiste à m'accuser de mensonge. // Eh bien, je n'ai qu'un mot à lui dire : comme ma véracité vaut la sienne, s'il revient jamais chez moi pour me prier de lui obtenir un certificat de vertu de la part du Canada-Revue* <ital. : deux mots>, *je me permettrai – a good turn deserves another* <ital. : cinq mots> *– de l'envoyer porter ses affirmations à M. Filiatreault lui-même. //* LOUIS FRÉCHETTE.

P. 676, l. 219.

société ? [R *Oublierait-il que, suivant la parole de saint Jean-Chrisostome, le langage de la vérité doit être calme et indulgent ? // Saint François de Sales ne comprenait guère le rôle du prêtre comme M. le supérieur des oblats, lui qui disait : « Point de sévérité ; reprenez toujours en toute sorte de patience ! » // Mgr Cœur avait aussi une toute autre idée du prêtre, quand il écrivait : « Le vrai chrétien doit savoir aimer même ceux qui ne pensent pas comme lui. » // Le digne évêque du Bellai avait lui aussi des opinions bien différentes : « Mes frères, disait-il, vivons tous en paix : aimons même ceux qui s'égarent, et sachons vivre avec eux en harmonie, afin de les ramener par la charité. » // Commentant la parabole du Bon Pasteur qui, loin de chasser les ouailles du bercail à coups de bâton, va chercher sur ses épaules la brebis qui s'égare, Mgr Maret (le bon) adressait ce sanglant reproche aux Lacasses de son temps : // « Ce sont nos injustices, nos colères et nos amertumes qui éloignent de la vérité les âmes faites pour s'élever jusqu'à elles. » // Et sans aller si loin, écoutez donc ce que dit Mgr Bégin, le savant et digne archevêque de Cyrène, l'homme vers qui tous les catholiques affligés du Canada jettent en ce moment les yeux* A *En tout cas, ce n'est guère l'opinion de Mgr Bégin*] : // Le

P. 680, l. 283.

répudient. // [R *Écoutez Mgr Frayssinous, de l'Académie française : // Comme c'est la bonté, dit-il, qui semble faire le caractère propre du Seigneur, il ne peut y avoir rien de plus grand sur la terre que ce saint*

prêtre dont on peut dire ce que l'Écriture nous a dit du Fils de Dieu : Pertransiit benefaciendo <ital. : deux mots>. *Suivez-le dans tout le cours de ses fonctions saintes. S'il paraît dans les chaires chrétiennes, ses instructions graves et solides sont remplies de je ne sais quelle onction qui va pénétrer, amollir les âmes, si bien que les pécheurs sortent de ses discours quelquefois convertis, souvent ébranlés et toujours moins hardis à commettre le péché. // Qu'en dites-vous, saint homme ? cela ne vous fait-il pas songer à l'extraordinaire sermon que vous avez prononcé il n'y a pas très longtemps dans la cathédrale d'Ottawa, et qui a causé le joli émoi que l'on sait ? // Ah ! messieurs, s'écrie plus loin le saint prélat, si nous ne voulons pas être ce bon pasteur... fuyons, fuyons loin du sanctuaire, et n'aspirons plus à un état dont le premier devoir est la charité pour ses frères !*] // Le

P. 696, l. 48.

devoir. // <27 avril 1895> *Je vais donc, d'ici à quelques semaines, à la place de mes leçons hebdomadaires de grammaire et de langue, étudier le français du P. Lacasse, français que M. Tardivel trouve si avantageux de mettre comme modèle sous les yeux de nos enfants, bien façonnés d'avance à croire que tout ce qui émane d'un prêtre doit être de l'or en barre. // Ce sera une étude intéressante. // Je ne ferai allusion qu'aux choses de la langue, car pour relever seulement la moitié des plates niaiseries, des pyramidales bêtises, des propositions saugrenues et des raisonnements d'aliéné que contiennent ces pamphlets uniques au monde, il faudrait plusieurs volumes. // Non, les fautes de français seulement ; tout au plus ajouterai-je les obscénités de corps-de-garde qui s'étalent en toutes lettres dans ces volumes, – car cela aussi touche à l'éducation. // À samedi prochain donc la première bordée. // L'ami de Léo Taxil prétend que les journalistes canadiens qui massacrent le français sont de pauvres diables mal payés, qui n'ont pas fait d'études classiques, et qui sont forcés d'écrire à la hâte des faits-divers sans importance. Eh bien, puisqu'il l'aime mieux, je vais lui présenter un monsieur bien payé, lui, qui a fait un cours d'études classiques, et qui écrit des livres aux prétentions philosophiques, à tête reposée, avec tout le loisir voulu, et sans y être obligé. Nous verrons quel autre spécimen d'excuses l'honnête homme pourra trouver sous son petit manteau. // En attendant, comme le bon P. Lacasse pourrait bien* aussi *avoir* l'excellente <ital.> <voir la suite l. 128> <21 juillet 1894> *Voici le contenu d'une carte postale qu'on vient de me remettre : // « 11 juillet 1894. // Monsieur, // C'est avec anxiété que j'ouvre tous les soirs votre journal, pour voir s'il ne s'y trouvera pas un mot de protestation contre les frères des Écoles chrétiennes, des Trois-Rivières,*

qui ont le toupet de donner en prix à leurs élèves ce livre ordurier, méchant et scandaleux qu'on nomme la Quatrième Mine <ital. : deux mots> *du triste Lacasse. // Je n'y ai encore rien trouvé relativement à cette insulte aux pères de famille honnêtes, et dénonçant cet attentat contre l'âme et l'intelligence de nos enfants. // Auriez-vous renoncé à stimuler le sens moral de notre population, en courant sus à de pareils abus ? // J'attendrai encore une semaine, et si votre plume ne venge pas cet outrage public, j'en ferai mon deuil. » // La signature, qui est celle d'un excellent citoyen, importe peu. // Notre correspondant met le doigt sur une plaie très grave. //* Les livres <l. 49>

P. 698, l. 112.

contents... //. <21 juillet 1894> *Mais que les frères des Écoles chrétiennes, à qui l'on a fait une autre réputation, s'en mêlent, c'est ce que je ne comprends pas. // Ces messieurs sont donc fatigués d'avoir trop de sympathies ! // Voudraient-ils, eux aussi, avoir leur petite influence indue ? // Ont-ils oublié les leçons de l'histoire et de leur noble fondateur ? // Si c'est là une nouvelle vie dans laquelle ils désirent entrer, qu'on le sache tout de suite ! // D'un autre côté, s'ils ne font que subir en cela un ordre de leur évêque, il est important pour eux qu'on le sache aussi. // Il y a de hauts esprits, des cœurs larges et bien trempés, des âmes d'élite dans cet ordre qu'on nomme les frères des Écoles chrétiennes. // Si ceux-là sont au gouvernail, à eux de voir au grain. // Il est quelquefois trop tard pour changer de route ou rebrousser chemin. // Je connais des gens qui voudraient bien revenir, humbles et reconnaissants, au point où ils étaient il y a deux ans. // Une simple parcelle de sable peut quelquefois faire détraquer une puissante machine. // Les frères de Écoles chrétiennes, si solidement établis qu'ils soient dans le pays, ne sont pas encore une puissante machine ; qu'ils n'ébranlent donc pas eux-mêmes le seul étai qui les soutienne : l'opinion bienveillante du public libre. // S'il n'y avait que des Lacasse dans le pays, les frères des Écoles chrétiennes n'y seraient pas deux ans, sans sauter comme une cartouche de fulmi-coton. // Ils devraient le savoir. // Les réflexions qui se sont faites dans la chaire sur la mort subite d'un de leurs plus dignes confrères devraient leur donner la mesure des sympathies qu'on leur ménage en certains quartiers. // Et puis, au fond de tout cela, ne devrait-il pas y avoir une question de dignité, si l'on n'y voit pas une question de sentiment ? // Comment ! pourrait-on dire aux frères des Écoles chrétiennes, vous êtes trop heureux d'accepter les faveurs de l'Alliance Française* <ital. : deux mots> *; et, sous main, vous donnez en prix à vos élèves un livre qui représente cette société patriotique comme une officine de Satan ! // Comment ! vous sollicitez*

et obtenez d'un écrivain un poème glorifiant votre ordre, un poème reproduit et commenté par certaines des plus importantes revues d'Europe ; et, le dos tourné, vous donnez en prix à vos élèves un livre outrageant qui n'a d'autre mérite que celui de stigmatiser cet écrivain comme l'individu le plus flétri de sa nation ! // Et vous croyez qu'on trouvera cela noble de votre part ! // Détrompez-vous, Messieurs. // Mais, répondra-t-on, nous ne sommes pas responsables ; la discipline eclésiastique... // Elle est fameuse votre discipline ecclésiastique des Trois-Rivières ! A *Mais que des éducateurs, qui se sont fait une réputation plus digne, se montrent assez oublieux de leur passé et des sympathies que le public éclairé leur prodigue, pour se joindre à la triste phalange, cela me déconcerte. Et cette anomalie se voit pourtant dans cette ville saturée de bons principes qu'on appelle Trois-Rivières ! // La chose se fait-elle par ordre exprès de l'évêque ? Alors on devrait le savoir. Cela nous initierait peut-être à quelque chose d'édifiant. //* La nouvelle <l. 122>

P. 744, l. 129.

édifiantes !... // [R *Mais, à ce cher saint homme qui cherche à m'assommer avec des citations de saint Paul et de saint Jean Chrysostome, si je répondais que les Contes* <ital.> *de Bocace ont été imprimés à Florence en 1573 avec un beau privilège du pape Grégoire XIII, qui disait marcher en cela sur les traces de son glorieux prédécesseur Pie V ! si je répondais que les Contes* <ital.> *de Lafontaine ont été publiés à Lyon par le célèbre jésuite et écrivain catholique, le père de Colonia !... // J'ai lu tout cela dans l'abbé de Longuerue. // Assurément que mon saint homme ne comparera point les innocentes folichonneries de mes Originaux et Détraqués* <ital. : trois mots> *avec les licencieuses histoires de Bocace et de Lafontaine ! // Quant aux mardi !* <ital.> *aux bondance !* <ital.> *et aux cré virgule !* <ital. : deux mots> *de Georges Lévêque, ils me semblent assez pâles auprès des ventre-saint-gris* <ital. : trois mots> *et des je-renie-Dieu* <ital. : trois mots> *du bon Henri IV, un saint roi qu'il nous est enjoint de vénérer même dans la personne de ses descendants les plus avariés.*] // Il

P. 989, l. 564.

modifient <ital.>. » // *C'est cela ! l'assassinat, la révolte, la guerre civile ! Les conservateurs sont les mêmes partout : Ôtez-leur le pouvoir ; ils deviennent plus féroces qu'une louve à laquelle on enlève ses petits. // Tout naturellement la Minerve* <ital.> *reproduit ces abominations avec complaisance. Elle donne même asile aux inventions aussi ridicules que saugrenues, auxquels se livrent les légitimeux aux abois. // Dans*

un concours quelconque, on aurait posé à des jeunes gens les questions suivantes : // – Qu'est-ce que le divorce ? // – Qu'est-ce qu'un enfant naturel ? // – Quelle différence y a-t-il entre un enfant naturel et un enfant légitime ? // – Qu'est-ce que le concubinage ? // – Quelle différence y a-t-il entre un amoureux et un amant ? // – Pourquoi les hommes ne portent-ils pas de corsets ? <ital. : les six dernières phrases> *// Je n'aurais pas osé mettre cela dans Cyprien* <ital.>, *mais puisque je le prends dans un journal légitimeux, reproduit par la Minerve* <ital.>, *je me risque. Cela fera comprendre aux gens d'esprit jusqu'à quel point ces saints bonshommes peuvent aller sur le chemin de la calomnie bête. // Va sans dire que ces gens-là trouvent le Parc-au-cerf charmant. // Les monarchistes parler de mœurs publiques* <ital. : deux mots> *et officielles* <ital.>, *c'est un comble comme on n'en a pas encore vu.* <fin du texte du 19 août 1882> // <début du texte du 13 janvier 1883> Oui <l. 569>

P. 1004, l. 931.

Parcs-aux-Cerfs. // *Seulement j'avertis les imbéciles que tout cela va être encore indignement plagié, chiffre par chiffre, et presque mot par mot. // J'ai longtemps hésité à l'avouer, mais je m'aperçois que je ne ferai jamais accroire à personne que j'étais là moi-même, et que j'ai tout vu de mes propres yeux. // C'est comme tous les mots dont je me sers à peu près. Excepté la trudélicocotterie, et quelques autres expressions de ce genre-là, je n'en ai pas inventé un seul ; je les ai tous pillés dans les dictionnaires ou ailleurs. // Et tandis que je suis dans la voie des aveux, j'admettrai une fois pour toutes, que, même les règles de participes, je les ai odieusement filoutées à la grammaire. // En somme, je n'ai presque jamais rien écrit, ni presque jamais rien dit que je n'eusse appris quelque peu auparavant. // C'est une mauvaise habitude que j'ai contractée dès l'enfance. J'ai cela dans le sang ; exactement comme les idiots qui croient aux fées* <ital. : quatre mots>. // *Ainsi, par exemple, un jour, – c'était à l'école, – le maître me dit : // – Cyprien, par qui le Canada a-t-il été découvert ? // – Par Jacques Cartier, répondis-je sans hésiter. // – Très bien, fit le maître. // J'en ris encore ! le pauvre diable ne s'est jamais douté que j'avais pris cela dans un livre... // Or comme cette supercherie m'avait admirablement réussi cette fois-là, ma foi, j'ai continué. // Et maintenant, c'est plus fort que moi. // Jusqu'à la signification des mots trépidation* <ital.> *et resserrer* <ital.> , *dont j'ai parlé l'autre jour, que j'ai ni plus ni moins plagiée dans un dictionnaire, le dictionnaire de l'Académie, si je ne me trompe ! // C'est pour moi une seconde nature, voyez-vous. // Exactement comme mon aversion pour les nigauds et les hypocrites. // Je veux bien admettre*

que j'ai tort ; mais je ne me corrigerai jamais. // Du reste, comme ces deux nobles catégories d'individus sont en pleine réciprocité de sentiments avec moi, nous sommes quittes. <fin du texte du 20 janvier 1883> // <début du texte du 27 janvier 1883> *J'ai parlé samedi dernier des souffrances subies par le peuple français avant la révolution. Voyons d'où cela venait. Je plagie presque mot à mot. //* Vers <l. 933>

P. 1032, variante 1623.

arrière ! // <À la fin de la variante : début du texte du 9 septembre 1882> *Un fin-fin qui écrit dans le Monde* <ital.> *sous la signature de C. J. L. répond à mes notes sur l'histoire de France avec la loyauté d'un Individu* <ital.>. *// Suivant lui, en relatant les atrocités commises par les rois de France, je prétendrais que tous les républicains sont des anges. Et là-dessus il énumère les exécutions de 93, et compte même – j'admire sa force de statisticien autant que sa logique, – les victimes des guerres de la Vendée, soulevées par les royalistes ! // Écoutez un instant, mon brave, et tâchez de comprendre. // Il s'agit d'un gouvernement établi que l'on veut renverser pour ramener un régime qui a gouverné la France pendant une longue suite de siècles. // Pour y parvenir, on représente le gouvernement actuel comme un gouvernement de bandits dignes du fagot et de la corde. // Je réponds : Le gouvernement actuel commet des fautes, de grandes fautes ; mais qu'avez-vous tant à crier, vous les admirateurs et préconiseurs d'un régime qui a fait dix, cent, mille fois plus ? // Vous n'avez pas de termes assez élogieux pour une succession de rois qui presque tous ont été la honte de l'humanité ; vous ne trouvez pas de paroles assez encourageantes pour ceux qui, au prix même d'une guerre civile épouvantable, voudraient rétablir en France un système aussi honteux que désastreux, aussi irrévocablement condamné qu'il est peu en harmonie avec la civilisation du siècle. // Qu'avez-vous à dire si nous ouvrons l'histoire pour prouver que vous avez tort ? // Vous allez plus loin : vous faites tous les efforts du monde pour identifier la religion avec cette abominable cause, et en faire la complice de votre odieuse monarchie. // Qu'avez-vous à vous plaindre lorsque je vous apprends* <ital.> *et vous prouve que cette monarchie a été plus immorale, plus infâme, plus criminelle, a plus persécuté l'Église, qu'aucune république de la terre ? // Vous énumérez les horreurs de 93 ; mais les horreurs de 93 appartiennent cent fois plus à la monarchie qu'à la république ! Elles n'ont été que le résultat inévitable des abominations, des persécutions et des horreurs qui avaient précédé ! // Du reste, je* ne prétends <l. 1626>

P. 1051, l. 1.

SAUVÉE // *Les ennemis de la république française ont toujours le caquet de plus en plus bas. Ils sont dans un découragement visible. // Pauvre France ! pauvre France ! qui a l'audacieuse prétention de se gouverner soi-même ! qui croit qu'elle peut se passer d'un individu qui la régente, la taille, la pressure, et la fasse massacrer sur les champs de bataille à merci ! // Pauvre France ! // Heureusement que voici un nouveau roi légitime qui s'offre, avec une générosité sans égale, pour faire tout simplement son bonheur et sa gloire. // Naturellement le patriotisme et l'amour du peuple qui distinguent le nouveau roy* <ital.> *est grand ; mais ce qui prime tout chez lui, c'est son zèle pour les intérêts de Dieu. // Le manifeste qu'il vient de dater de Teteringen a causé une grande sensation dans le camp des légitimeux. // Figurez-vous qu'il s'agit d'un fils de Louis XVII ; le dit Louis XVII n'étant point mort au Temple, comme on l'a toujours cru. // Grande nouvelle, vous voyez ! Nous avons un roi légitime !... Car on a beau dire, être légitimeux, dans un pays où il n'y a pas de trône, et pas même de roi légitime, c'est embêtant. // C'est comme un magasin de nouveautés où il n'y aurait ni nouveautés ni magasins. // D'un autre côté, si Louis XVII a eu des enfants, Louis XVIII et Charles X ont été des usurpateurs, et Henri V – le bon Henri V, le grand Henri V lui-même – n'était pas Henri V du tout. // C'est difficile à avaler, mais c'est encore mieux que d'être obligé de se rabattre sur le comte de Paris, arrière-petit-fils d'un révolutionnaire régicide, petit-fils d'un usurpateur effronté, et fils d'une Prussienne* <la princesse Hélène de Mecklembourg> *! // On se propose, dit-on, d'envoyer une députation auprès du nouveau roy qui, autre embêtement sérieux, s'appelle Charles. En effet, si Charles X n'était pas le roi légitime, le nouveau représentant du grand principe ne peut pas s'appeler Charles XI, ce serait répudier les droits de son père. // Nous aurions donc deux Charles X. // Pourquoi pas ? // On appellera le nouveau Charles X, Charles X second. // Ce sera comme les petites filles de l'Étendard* <ital.> *que les républicains ont chassées des écoles de Chartres, parce qu'elles voulaient faire une deuxième première* <ital. : deux mots> *communion. //* <trois astérisques en triangle> *// Mais j'oublie de vous communiquer le manifeste. Il en vaut pourtant la peine ; et, dans l'intérêt des légitimeux canadiens, que je porte dans mon cœur, je crois devoir reproduire ici cet intéressant document, afin que, si les choses tournent mal, on n'ait pas raison de me rien reprocher. // Lisez, et soyez calmes* [A *À l'occasion de la mort du comte de Chambord, j'ai eu l'avantage d'admirer un document qui m'a rempli d'admiration. // Le fils de Naundorf – soi-disant héritier*

du trône de France, vieille patraque disloquée et remisée dans les combles – le petit-fils de Louis XVII comme il se nomme, vient de lancer un manifeste que je me reprocherais de ne pas faire admirer à mes lectreurs. La France, la religion, le monde entier sont sauvés ni plus ni moins. Dieu n'a plus rien à faire, quoi ! // Voyons ce merveilleux document] : // *Louis-Charles* <ital. : deux mots ; l. 11>

P. 1124, l. 2.

II // *J'ai promis, samedi dernier,* de donner *la* description fidèle du diable – *c'est-à-dire de* Lucifer *alias* Satan – *tel qu'il se montre dans les assemblées des francs-maçons ; et cela, d'après des* photographies *authentiques,* prises sur le vif, *et reproduites* dans *l'ouvrage* du *D^r* Bataille, Léo Taxil *et* C^ie^. // *Mais voyons d'abord les préliminaires d'une apparition : c'est Léo Taxil lui-même qui raconte de visu ac auditu* <ital. : quatre mots> *: // « Ma chair s'horripilait, et je sentais par moment des bouffées chaudes qui me rasaient la face, comme les rafales qui précèdent l'orage, entremêlées de grosses gouttes d'eau tiède qui tombent sur le sol avec un clac sec. // « Je regardai mes voisins, puis l'assistance entière. Eux aussi semblaient ressentir les mêmes étranges phénomènes que je ressentais ; ils paraissaient livides dans l'obscurité* <ital. : trois mots>, *je devais donc être livide aussi. // « Soudain, pendant que le gaz s'éteignait brusquement sans que personne eût tourné les robinets, et qu'un sentiment de froid me saisissait, un cri épouvantable traversa la salle, tel que je n'en avais jamais entendu. Je fus à cet instant secoué par un long frisson. // « On n'imagine en effet rien de plus sinistre que ce cri, ou plutôt que ce mugissement. Ce n'est ni le hurlement rauque et funèbre du chien durant l'agonie des trépassés* <ital. : deux mots>, *ni le hurlement* <Bataille : hululement> *macabre de la chouette dans la longue nuit, à travers la neige et le vent d'hiver, ni le cri angoissant du pétrel des tempêtes que le marin qui se noie entend une dernière fois résonner à son oreille et éclater dans sa tête au moment où il expire, la bouche et le ventre gonflés d'eau ; non, c'est une plainte, d'une tonalité monstrueuse, comme le serrement douloureux de l'âme maudite, qui clame sa peine, immortelle comme elle, à l'Éternel qu'elle a méconnu et qui la punit, plainte de désespoir, mais aussi de malédiction et de rage. Cela, il faut l'avoir entendu pour le comprendre. // « Ce cri, toujours il précède les manifestations importantes de l'esprit des ténèbres, et souvent j'en ai été saisi. Jamais je n'ai pu m'y habituer. // « Qui donc le pousse, ce cri, des profondeurs de l'abîme ?... Une âme, des millions d'âmes unies en une seule clameur dans un blasphème, elles qui ne savent plus que blasphémer désormais. // « Aucune puissance humaine*

ne peut en donner une idée. Jamais, je l'avoue, je n'ai <Bataille : avais> *été plus horripilé, et je fus sur le point de me laisser aller à l'épouvante ; moi que ni les serpents, ni le feu, ni la hache, n'avaient réussi à émotionner seulement, un seul cri me faisait peur. » // Hein ! voilà qui s'appelle une mise-en-scène un peu chouette, n'est-ce pas ? // Elle nous donne une idée de la représentation. // Ce cri une fois poussé – et les violons accordés, je suppose – Satan fait son apparition.* // Il ne se *présente* pas <l. 26>

P. 1153, l. 100.

importance. // [R *Maintenant, que la Croix* <ital.> *et la Vérité* <ital.> *m'excommunient une fois de plus ; cela ne me tournera pas plus le sang que lorsqu'elles se battent les flancs pour dénicher des fautes de français dans mes articles. // Il y en a des fautes de français dans mes articles ; mais ces roquets de la presse sont bien trop ignorants pour les trouver.*] // *Qu'ils comptent sur la naïveté de leurs lecteurs pour faire gober à ceux-ci de prétendues fautes qui n'en ont seulement pas l'ombre, je ne perdrai pas mon temps à les suivre sur ce terrain. // Les godiches qui trouvent les livres du P. Lacasse dignes d'être donnés en prix dans nos collèges ne sont pas compétents sur les questions de grammaire ou de syntaxe. // Du reste, ne s'aperçoivent-ils donc pas qu'en épluchant ainsi mes écrits, ils se fourrent le doigt dans l'œil jusqu'au genou ? // Ils n'ont donc pas assez de bon sens dans la caboche pour comprendre que, dans le cas même où ils réussiraient à démontrer que je suis aussi ignorant que leur P. Lacasse, cela n'apporterait qu'un argument de plus en faveur de ma thèse ? // Pauvres dadais ! // On me rapportait hier ce petit dialogue échangé récemment entre deux professeurs de collège : // – Tardivel est en train de démontrer que Fréchette ne sait pas un mot de français. // – Oui ? cela prouvera sans doute qu'on le lui a bien enseigné. Cré bête ! // On ne sait pas si cette dernière expression s'adressait à l'interlocuteur ou à Tardivel. //* LOUIS FRÉCHETTE.

II
Tables des matières du manuscrit

Volume I :

1° Préface.
2° Lettres à Basile.
3° Origine des Lettres à l'abbé Baillargé.
4° Lettres à l'Abbé Baillargé.
5° Post-Scriptum.
6° Supplément.

Volume II :

1° Jeanne d'Arc.
2° L'affaire Guihot.
3° L'Alliance française.
4° Lacasse et C^ie^.
5° Les bons prêtres vengés.
6° Post Scriptum.
7° Sainte canaillerie.
8° L'Abbé Bruneau.
9° « Originaux et Détraqués ».
10° À propos de miracles.
11° Françoise.
12° M. Tardivel.
13° Le Grand Coup.
14° Le Drapeau national.
15° Léon XIII et Louis Veuillot.
16° Le Diable.

Volume III :

1° Réponse à un correspondant.
2° Petite Histoire des Rois de France.
3° Vive la République !
4° La Monarchie.
5° Un manifeste.
6° Droit divin.
7° Louis XVI.
8° Des preuves !
9° À l'« Oiseau-Mouche ».
10° Taxil et moi.
11° En Enfer.
12° L'Index.
13° M. Joseph Tassé.
14° Excommunications.
15° Tartines.

III
Textes se trouvant dans le manuscrit

1. *Petites leçons de français tirées de* Pour la patrie. *7e article*[1].

Pour le 29 février

À Travers etc.

(Épigraphe)

(Petites leçons de français tirées de *Pour la Patrie*, roman du xxe Siècle, chef-d'œuvre de J.-P. Tardivel)

7e Article

Me voilà déjà à mon septième article, et je ne fais que commencer.

Si je voulais être un peu scrupuleux et relire encore une fois le livre du Tardivel avec attention, je pourrais, avec les fautes de français que j'y recueillerais, faire un autre livre du même format.

1. Manuscrit trouvé entre les folios 185 et 186 du deuxième volume (pages 798 et 799 de la présente édition), soit entre les chapitres XII et XIII. Septième tranche de l'analyse du roman de Tardivel, *Pour la patrie*, que Fréchette faisait paraître dans sa chronique de *la Patrie*, « À travers le dictionnaire et la grammaire », depuis le 18 janvier 1896. Mais la chronique cessa de paraître après la publication du cinquième article, le 15 février : ni le sixième (manuscrit perdu), destiné au numéro du 22 février, ni le septième (que nous reproduisons ici), destiné à celui du 29 février, n'ont été publiés. Si l'on en croit un entrefilet anonyme de la première page de *la Patrie* du 27 février (« M. Fréchette et *la Patrie* »), Fréchette aurait quitté le journal de Beaugrand pour « échapper à la responsabilité » de l'éditorial du 24 février (« Dix-huitième anniversaire de *la Patrie* »), violente charge anticléricale qui aurait contrarié les chefs du Parti libéral fédéral, à l'approche des élections. Dans la transcription du manuscrit, nous formons les paragraphes indiqués par Fréchette.

Mais je continue à faire comme de coutume, c'est-à-dire flâner au hasard, par-ci par-là.

À défaut du nombre j'en trouve de bonnes, allez, et quand ce ne sont pas précisément des fautes de français, ce sont des bêtises grosses comme le rocher de Québec.

Tenez, par exemple, page 160, on lit :

> Voici le numéro (du *Mercure*) de ce matin qui m'arrive ; pas une allusion à ce qui préoccupe tous les esprits ; *par contre*, on y parle de chemins de fer *le long de trois colonnes*.

Par contre n'est pas français, grand homme. Dans ce cas, il fallait dire *en revanche*, et non *par contre*.

Mais ce qui m'intéresse surtout dans cette phrase, c'est ce tour de force d'un homme qui parle chemins de fer *le long* de trois colonnes. Comment peut-il se poster pour exécuter une pareille manœuvre ?

Parler chemins de fer *le long* de trois colonnes, ça me renverse !

Quel génie que ce Tardivel !

Mais voici quelque chose d'aussi extraordinaire, page 208 :

> Si pour vous rendre chez vous, vous étiez obligé de parcourir un chemin tout *rempli de trous* et parsemé de cailloux...

Certes, c'est bien la première fois que j'entends dire qu'on puisse remplir quelque chose avec des trous.

Voilà un procédé commode pour combler les fossés.

Le code Municipal nous oblige à combler nos ornières ; remplissez-les avec des trous ; c'est très économique, et pas fatiguant [*sic*].

Vous verrez que le Tardivel vous proposera un de ses jours de charger les bâtiments avec des trous.

Cela me remémore ce farceur qui, achetant du fromage de Gruyère, ne voulait pas payer pour les trous.

Il est vrai que, pour un pistolet la question de trou est importante.

Page 253 :

Une fois la loi votée, quoi qu'il arrive ensuite, nous aurons pour nous la *force* du fait accompli qui est toujours une *puissance*.

Ou bien : nous aurons pour nous la *puissance* du fait accompli qui est toujours une *force*.

En parlant ainsi on est toujours sûr de ne pas se tromper.

Ce qui m'étonne c'est qu'un homme écrive des calinotades de cette espèce, tout en s'imaginant dire quelque chose. La bêtise humaine est insondable.

Admirez cette autre bévue, page 278 :

N'avez-vous rien trouvé dans les papiers de Ducoudray ? lui dis-je. – *Au contraire*, me répondit Mgr, *j'ai trop trouvé*.

« J'ai trop trouvé » pour « j'ai trouvé trop de choses », c'est déjà raide ; mais *au contraire* pour *plus que cela*, ça dépasse les bornes du vraisemblable.

Et le Pistolet appelle cela écrire ! oh la la !

Chose renversante, c'est qu'on trouve de ces ineffabilités presque à chaque page.

Tenez, page 282, par exemple :

Si tu allais à Toronto, il serait *sur tes trousses*.

Admirez cela !

Trousses est une espèce de chaussure.

Au figuré « être *aux* trousses de quelqu'un », c'est le *poursuivre*.

Le Tardivel, lui, écrit être *sur* les trousses de quelqu'un, c'est-à-dire *sur* ses chaussures.

Il s'est imaginé que *trousses* et *piste*, c'était la même chose. Évidemment il a trop étudié les majuscules et les accents circonflexes.

Page 287 :

Par malheur, à ce moment, une femme de proportions énormes, *tenant* un enfant et des paquets en nombre indéfini.

Tenant un enfant ! Est-ce par la main ? sous son bras, sur les fonts baptismaux ?

Apprenez, saint homme, que, dans ces cas-là, le verbe *tenir* ne s'emploie jamais absolument. Notez cela en marge de votre paroissien romain.

Tournons la page :

> Lamirande lui avait donné la clef de la *valise* restée dans le filet. Il descendit la *malle*, l'ouvrit, etc.

Voilà une *valise* transformée en *malle* en bien peu de temps ; un miracle sans doute, le livre en est rempli.

Quand il n'y a pas miracle, monsieur Tardivel, une *malle* est une espèce de coffre qui sert à transporter les effets des voyageurs ; une *valise* est un sac ordinairement en cuir qui se porte en croupe ou à la main.

Quand on ne s'est pas trop attardé aux traits d'union, on sait cela, savant critique !

Une bonne naïveté maintenant, page 293 :

> Par suite d'un aveuglement que je ne puis comprendre et que *je ne veux pas qualifier*...

Tiens, vous êtes bien gêné !

Du moment que vous dites que c'est de l'aveuglement, il me semble que c'est déjà pas mal qualifié.

Ça me rappelle cet individu qui disait à son voisin : « Monsieur, vous êtes le plus vil des misérables ; et si j'osais vous dire ce que je pense de vous... »

Pauvre Tardivel, tâchez que votre professeur soit aussi médecin, si c'est possible, hein !

Voici un autre cas où le pauvre diable s'embrouille dép[l]orablement, page 318 :

> Aussi est-ce comme une faveur exceptionnelle et nullement comme un droit, que je demande au comité de vouloir bien remettre l'examen de cette affaire à lundi.

Demander quelque chose *comme un droit*, est un des plus beaux spécimens de français algonquin, que j'aie encore eu l'avantage d'admirer dans les ouvrages de n'importe quel P'tit manteau que je connaisse.

Le brave homme voulait dire probablement : « C'est une faveur exceptionnelle que je sollicite, et nullement un droit que je réclame. »

Mais il n'a pas pu trouver le moyen de le dire. Ce n'est pas la première fois, du reste, qu'il s'enferre dans les questions de droit.

Ah ! en passant, un léger quiproquo, page 397 :

> Seule, la paleur (sans accent) *cadavérique* indiquait que ce n'était pas là le sommeil, mais la mort.

C'est *cadavéreux* et non *cadavérique* qu'il faut là, grand écrivain.

Cadavéreux signifie qui tient du cadavre : pâleur, raideur, apparence cadavéreuse. *Cadavérique* veut dire qui a rapport au cadavre : autopsie *cadavérique*.

Étudiez, étudiez, monsieur Tardivel !

Et nous, terminons en citant quelques bêtises pommées.

Page 392, Lamirande, ayant appris que sa fille se meurt, demande à son ami Vaughan de l'accompagner pour assister aux derniers moments de l'enfant.

> – Je suis *trop heureux* de pouvoir te donner cette marque d'affection, répond l'ami.
>
> – Assisterez-vous à mon enterrement ?
>
> – Avec plaisir, cher ami.

On n'est pas plus jocrisse.

Page 396 :

> Depuis la réception de la fatale dépêche, les deux amis n'avait [*sic*] *presque* pas une parole.

Quelle est la différence entre une parole, et *presque* une parole ? pas une parole et presque pas une parole ? Mystère et p'tit manteau !

Page 200 :

> Perdre sa femme !... la *confier* aux vers et à la corruption !...

En effet, les vers et la corruption sont si peu dignes de confiance.

Ma parole, on dirait que le grand homme ne sait pas encore faire la distinction entre *confier* et *abandonner*.

Qu'il retourne donc à l'école de son village, le malheureux !

Page 93 :

Lamirande, plus clairvoyant, était convaincu que le courant mystérieux qu'il avait senti s'établir entre cet étranger et lui dès leur première rencontre ne pouvait s'expliquer par une cause naturelle.

C'est cela, un miracle !

Page 56 :

Ses grands yeux gris riaient toujours et n'avaient jamais pleuré depuis la mort de son père.

C'est fâcheux qu'elle ne pût pas pleurer quelquefois, tout en riant toujours ; elle aurait pu faire de l'argent avec quelque montreur de curiosités.

Page 53 :

Tout sage que tu es, les battements de ton cœur sont assez visibles, crois m'en.

Encore un autre phénomène à exhiber dans les foires.

Même page :

Avoue que les prémisses posées ne renferment pas tes conclusions.

Pas possible ! Comment cela s'appellerait-il, un raisonnement dont les prémisses renfermeraient les conclusions ?

Franchement, c'est à se tordre.

Page 46, un joli coq-à-l'âne pour finir :

Madame Lamirande le crut *véritablement mort*.

Non seulement mort, mais véritablement mort !

Tirons l'échelle pour cette semaine.

2. *Notre drapeau national*[2].

L'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal vient de régler virtuellement cette chatouilleuse question du drapeau. Néanmoins, quelques réflexions de plus sur le sujet ne seront peut-être pas déplacées.

Loin de moi l'intention de rien dire de désagréable à qui que ce soit ; mais je ne puis m'empêcher de constater qu'il se passe parfois chez nous de drôles de choses.

Ainsi, la semaine dernière, comme je suivais la rue Notre-Dame, entre la Place d'Armes et le Palais de Justice, mon attention fut attirée par une espèce de drapeau à tournure insolite qui flottait au-dessus d'un magasin bien connu. C'était une grande croix blanche sur fond bleu.

– Qu'est-ce que c'est que ce pavillon-là ? ai-je demandé à quelqu'un.

– Tiens, vous ne savez pas ? C'est le drapeau national.

– Le drapeau national de qui ?

– Le nouveau drapeau national des Canadiens-français, donc.

– Comment, l'étendard de Charles VI, devenu le drapeau national des Canadiens-français ! Pour un comble, voilà un joli comble.

– Que voulez-vous, c'est décrété.

– Quand ? Où ? Comment ? Par qui, décrété ?... On nous a baillé un drapeau comme ça, sans qu'on en ait eu connaissance... elle est bien bonne ! Et que fait-on du tricolore, que toute la nation arbore et salue avec enthousiasme aux jours de fêtes nationales ?

– Le tricolore, paraît-il, ne nous rappelle rien de notre passé.

2. Coupure trouvée entre les folios 189 et 190 du deuxième volume (pages 806 et 807 de la présente édition), soit entre les chapitres XIII et XIV. Article de *la Presse* du 7 mai 1903, p. 4, repris dans *l'Album universel*, vol. 20, nº 61, 24 juin 1903, p. 179.

– Il nous rappelle la France ; c'est quelque chose, ce me semble. Et que nous rappelle donc la bannière de Charles IV, un roi qui vécut et mourut fou cent ans avant la découverte du Canada ? S'il est des nôtres qui trouvent que ce drapeau les symbolise, qu'ils le gardent pour eux, et qu'ils n'essaient pas de l'imposer comme emblème de notre race.

Comment ! On veut éliminer le tricolore parce qu'il est apparu dans l'histoire, comme drapeau national, après notre séparation d'avec la France ; et l'on nous offre à la place une « machine » bleue disparue de la circulation un siècle avant la naissance de Jacques Cartier, avec le seul mérite d'avoir présidé aux abominations d'Isabeau de Bavière ! N'est-ce pas de l'aberration ?

S'il nous faut absolument, pour contenter ces messieurs, adopter les armoiries particulières d'un de ces bons rois de France, il me semble qu'on pourrait se dispenser d'aller choisir précisément celles d'un pauvre détraqué, qui a vécu dans la démence, et qui est mort dans l'abjection la plus profonde.

Mais, dit-on, il existait tout de même sous l'ancien régime. Oui, il existait, mais pas comme drapeau de la nation ; c'était tout simplement l'étendard des derniers rois.

Et le tricolore ? n'existait-il pas, lui aussi, sous l'Ancien Régime ? Il existait même dans des conditions beaucoup plus « nationales » que le drapeau blanc, car sous Louis XIV, tandis que, dans les camps, la bannière fleurdelisée ne flottait que sur la tente royale, le tricolore, lui, flottait à la tête des régiments.

Et puis, à quoi bon fendre les cheveux en quatre ? La France a son drapeau, et un drapeau suffisamment glorieux, ce me semble. Or, ce drapeau est-il blanc ou tricolore ? Là est toute la question. Il s'agit de ce qui est, et non pas de ce qui a pu avoir été. Ces arguties puériles se réfutent d'elles-mêmes.

Puisqu'on paraît d'avis qu'il nous en faut un, – ce dont je ne suis pas tout à fait persuadé, – qu'est-ce que notre drapeau national doit symboliser ? Ce n'est pas un parti politique, j'espère.

Est-ce notre foi catholique ? Non, car alors, il pourrait nous être commun avec les autres nations de mêmes croyances que

nous. Il ne nous désignerait pas plus spécialement que les Italiens, les Espagnols et les Iroquois de Caughnawaga.

Je ne comprends pas qu'on ait la pensée de prendre un insigne religieux pour emblème civil et politique d'un pays ou d'une nation. Une chose ne peut être belle que si elle est à sa place. Conçoit-on l'image du Sacré-Cœur à la porte d'une salle d'encan, sur une baraque de cirque, dans un théâtre ou dans une buvette ? Je ne m'imagine pas plus le Sacré-Cœur précédant une troupe d'étudiants chantant « Vive la Canadienne ! », que les vases sacrés sur une table de restaurant.

Ce serait là, comme le faisait remarquer tout récemment M. Paul de Cazes, vouloir nous montrer plus catholiques que le pape, puisque celui-ci n'a rien de tel sur son drapeau.

D'ailleurs, nous ne sommes pas tous catholiques chez nous, et nous n'avons pas le droit d'écarter personne du foyer national. Il ferait beau nous voir forcés de marcher, nous, derrière un drapeau symbolisant le protestantisme, par exemple. Eh bien, ce que nous n'accepterions jamais pour nous, il serait suprêmement injuste de l'imposer aux autres. Ces choses-là ne se discutent point.

On a proposé le drapeau des patriotes de 1837. Inacceptable, lui aussi. Pour ceux qui ne le connaisssent pas, il ne signifierait rien, et pour ceux qui le connaissent, il signifierait trop.

D'un autre côté, est-ce un drapeau pour la province qu'il nous faut ? Non, car là non plus, nous ne sommes pas seuls.

Est-ce un drapeau purement canadien que nous cherchons ? Non plus, car alors il le faudrait pour tout le Canada ; et, pour tout le Canada, il ne nous appartient pas d'en choisir un autre que le drapeau officiel du Dominion.

Ce que nous désirons, c'est un drapeau « canadien-français », c'est-à-dire un drapeau symbolisant notre race et notre pays, un drapeau qui rappelle à tous que nous sommes des Canadiens, fils de la France, qui affirme clairement à tous les yeux et notre origine et le respect que nous entretenons pour nos traditions nationales.

Or, ni emblème religieux, ni drapeau bleu, ni drapeau blanc, ni drapeau vert, ne saurait signifier cela, et encore moins

le proclamer aux yeux des étrangers. Pour proclamer que nous sommes des fils de la France, il nous faut arborer les couleurs françaises ; et pour indiquer que nous sommes Canadiens, nous pouvons y marier notre emblème national, la feuille d'érable, qui, elle, dira à tous que si notre race est française, notre patrie, c'est le Canada. Cela symboliserait tout et serait compris de tout le monde, sans offusquer personne – ce qui ne saurait être le cas ni pour la bannière du Sacré-Cœur, ni pour l'écusson du roi fou, ni pour l'étendard de Louis XV, le monarque sans cœur qui nous a lâchement sacrifiés aux caprices de ses Phrynés. Qu'on me pardonne cette quasi-sacrilège association d'idées.

On n'aime pas la République dans certains quartiers, c'est connu. Malgré la volonté, clairement et maintes fois exprimée, du sage Léon XIII, plusieurs la conspuent et la dénoncent. On en a le droit – et trop souvent l'occasion, malheureusement. Mais après ? Le tricolore n'est pas le drapeau de M. Combes, c'est le drapeau de la France. Le jeu des factions et les fautes d'un gouvernement n'empêcheront pas que la France ne soit notre mère. Et répudier celle-ci parce qu'elle ne nous consulte pas avant d'orienter sa politique, c'est répudier notre histoire, c'est souffleter nos pères, c'est avilir notre propre sang, c'est renoncer de gaieté de cœur à tout ce qui fait de nous quelqu'un. Autant cesser de parler français tout de suite, et surtout de nous appeler des Canadiens-« français » !

S'il en est parmi nous qui rêvent de nous séparer entièrement de la France, j'espère que, plus tard, ils ne viendront pas réclamer l'honneur d'avoir perpétué son culte chez nous.

Je ne prétends pas penser mieux qu'un autre ; mais, si louables et si légitimes que soient les sentiments qui ont donné naissance aux divers projets dont je viens de parler, après mûre réflexion, on y renoncera, je crois.

J'ajouterai que, au point de vue purement esthétique, le drapeau tricolore, avec une magnifique feuille d'érable au centre, ferait, dans sa fière et radieuse simplicité, un des plus beaux drapeaux qui ait jamais déroulé ses plis au vent d'aucun pays du monde. Il rendrait témoignage à notre bon goût autant qu'à notre intelligence et à notre cœur.

LOUIS FRÉCHETTE.

IV
Documents

1. *Louis Fréchette, « Correspondance* [lettre du 30 janvier 1884 au directeur de *la Patrie*] », la Patrie, *2 février 1884, p. 2.*

Montréal, 30 janvier 1884.

Monsieur le Directeur,

Mgr l'archevêque de Québec a dernièrement lancé une lettre pastorale défendant à tous les catholiques de son diocèse d'accuser leurs frères de franc-maçonnerie. La réponse ne s'est pas fait attendre longtemps ; elle s'est faite sous la forme d'un odieux pamphlet où les trois quarts de notre population sont représentés, paraît-il, comme des affiliés à la Franc-Maçonnerie et aux autres sociétés secrètes. Je dis *paraît-il,* car je ne connais cette élucubration malsaine que par les extraits qu'en cite *l'Étendard* de mardi dernier.

Parlant de *la Patrie,* l'auteur du pamphlet nous permet d'admirer les lignes suivantes :

> Enfin, ce journal fidèle aux traditions de la Maçonnerie, ne cesse de déverser les flots de *sa haine stupide et ignorante* sur la Monarchie française et les principes qu'elle représente.

Puis il ajoute en note :

> On a voulu, paraît-il, attribuer la paternité de la *Petite Histoire* [*des rois*] *de France* à un homme dont s'honore à juste titre la littérature canadienne. Il nous répugne trop de croire un poète de talent capable de *pareilles bassesses.* Nous aimons mieux y voir l'œuvre d'apprentis maçons s'exerçant avec succès *au plagiat, à l'insulte et à la calomnie.*

Qu'on me permette un mot de réponse.

On a voulu, je le sais, *attribuer la paternité* du pamphlet en question *à un homme dont s'honore à juste titre la* chaire *canadienne.*

Il me *répugne trop de croire un* Jésuite *de talent capable de pareilles bassesses.*

J'aime mieux y voir l'œuvre d'apprentis programmistes *s'exerçant avec succès* à la révolte contre Rome et ses représentants parmi nous.

Cependant, comme le R. P. Hamon a déjà été désigné dans la presse comme l'auteur de ce pamphlet, et que personne que je sache n'a encore contredit la chose, je crois devoir traiter cet écrit avec un peu plus de considération que s'il était tout simplement attribué à ces scribes impuissants qui m'accusent de plagier Larousse, Élie Berthet, leur héroïne Marie Colombier, et jusqu'à mon ami Chapman.

Or voici ce que j'ai à dire.

C'est moi qui suis l'auteur de la *Petite histoire* [*des rois*] *de France.* Je n'en suis pas fier comme le R. P. Loriquet pouvait l'être de la sienne ; mais j'en assume toute la responsabilité. Et non seulement j'en assume toute la responsabilité, mais je défie celui qui me traite ainsi de *stupide*, d'*ignorant* et de *calomniateur*, dans un langage très peu jésuitique, de prouver que j'aie falsifié l'histoire sur un seul point.

Que mon agresseur soit jésuite ou non, cela m'est égal ; l'histoire est écrite pour tout le monde. Et si c'est un Jésuite, tant mieux. Les révérends Pères sont instruits ; mon adversaire, qui semble tant admirer les excellents principes de la Monarchie française et les vertus de ceux qui l'ont représentée, pourra me dire s'il n'est pas vrai :

1° Que Charibert, Robert le Pieux, Philippe I^er^, Philippe-Auguste, Philippe IV et Henri III, aient été excommuniés, et que Philippe I^er^ l'ait été six fois à lui seul ;

2° Que Clodomir ait fait mourir saint Sigismond dans un puits avec sa femme et ses enfants ;

3° Que Childéric ait fait exiler l'évêque de Rouen ;

4° Que Frédégonde ait fait massacrer saint Prétextat au pied de l'autel, et essayé d'en faire autant à l'évêque de Bayeux ;

5° Que Brunehaut ait fait chasser de France saint Colomban et lapider saint Didier, évêque de Vienne ;

6° Que Dagobert Ier ait persécuté et exilé saint Pépin de Landen, banni saint Amand, l'apôtre des Pays-Bas, chassé saint Arnould, évêque de Metz, et confisqué à son profit personnel la moitié des biens des couvents, monastères et autres institutions religieuses ;

7° Que Louis le Débonnaire ait fait crever les yeux à deux évêques ;

8° Que Judith, sa femme, en ait fait assassiner un autre ;

9° Que la reine Constance ait fait rôtir son confesseur dans une chaudière après lui avoir crevé les yeux de ses propres mains ;

10° Que Philippe IV ait persécuté le clergé et fait saisir les décimes du Pape, fait brûler la bulle *Ausculta Fili* par la main du bourreau, et fait arrêter le Saint-Père Boniface VIII, qui en mourut ;

11° Que Louis le Hutin ait fait pendre un frère prêcheur ;

12° Qu'Isabelle de Bavière, épouse de Charles VI, ait fait égorger en un jour, les archevêques de Paris, de Reims et de Tours, les évêques d'Évreux, de Senlis, de Laon, de Saintes, de Lisieux et de Constance, ainsi que les abbés de Saint-Denis, de Saint-Corneille et de Compiègne ;

13° Que Louis XI ait fait mourir l'évêque de Verdun dans une oubliette de la Bastille, et gardé le cardinal Balue onze ans enfermé dans une cage en fer ;

14° Qu'Henri III ait fait assassiner le cardinal de Guise, archevêque de Lyon, fait mourir à la Bastille l'abbé de Rosières, archidiacre de Toul, ainsi que l'abbé Poncet ;

15° Qu'Henri IV ait expulsé les Jésuites de France et fait pendre le R. P. Guignard ;

16° Que Charles X ait exilé aussi les Jésuites ;

Etc., etc., etc.

On comprend que je ne fais que choisir au hasard, et seulement parmi les faits qui intéressent directement l'Église et le clergé.

Ainsi voilà qui précise. L'auteur du pamphlet – jésuite ou autre – qui enveloppe tous les rois de France dans une si chaude admiration, n'a plus qu'à nous dire s'il approuve les faits que je viens d'énumérer, ou s'il les nie.

Qu'il parle ; sinon, qu'il garde pour lui ses injures.

Tout ce qui touche à l'Église ou au clergé a été religieusement respecté dans cette *Petite Histoire des rois de France*. Je n'ai fait que juger les faits et gestes des rois et des reines. Or ceci appartient à l'histoire et à la politique, et j'ai le droit, je pense, de m'occuper d'histoire et de politique autant qu'un R. P. jésuite.

Si j'ai dit faux, qu'on le démontre. Nous discuterons preuves en mains.

Il n'y a pas de mal à savoir l'histoire, et je n'ai pas épuisé le sujet. Il y a encore dans l'histoire de France des choses qui peuvent intéresser fort l'auteur du pamphlet qu'on s'est empressé de répandre par milliers dans le diocèse de Québec, dans une circonstance où la chose ne pouvait que faire l'effet d'un soufflet sur la joue de l'Archevêque.

J'ai écrit la *Petite histoire des rois de France* pour me défendre contre les hypocrites qui m'accusaient d'impiété parce que je suis républicain ; je suis encore prêt à reprendre la plume, si je suis accusé d'autre chose par quelqu'un qui vaille la peine qu'on lui réponde.

Bien à vous, Monsieur le Directeur,

LOUIS FRÉCHETTE

*

2. *[Anonyme], « Parallélisme de deux motions sur l'instruction primaire »*, SRQ, *vol. 5, nº 45, 8 juillet 1893, p. 538-539.*

Motion Ferry

> Article premier. – « *Nul ne peut exercer les fonctions d'instituteur ou d'institutrice titulaire* [...] dans une école publique ou libre, *sans être pourvu d'un brevet de capacité pour l'enseignement primaire.* Toutes les équivalences admises par le paragraphe 2 de l'article 25 de la loi du 15 mars 1850 sont abolies. » (Voir Sirey, *Lois annotées*, 9e série, 1881-1885, p. 278.)

Cette motion proposée par le franc-maçon Jules Ferry, en 1880, et adoptée par le Parlement français, en 1881 [le 16 juin], a été le point de départ de la *laïcisation* de l'enseignement en France.

Motion Masson

> Paragraphe premier. – « *Aucune personne ne devrait enseigner* dans une école académique, modèle ou élémentaire subventionnée par le gouvernement *sans être pourvue d'un brevet de capacité* correspondant au degré du cours dans lequel elle est appelée à enseigner. »

Bien que la teneur des deux motions soit essentiellement et presque littéralement la même, nous sommes convaincu que le mobile qui les a dictées est totalement différent. Mais la droiture des intentions ne saurait changer le caractère dangereux et injuste d'un projet de loi quelconque, et encore moins justifier d'ignorer la marche suivie en France par les sectes pour déchristianiser l'enseignement. Les mêmes causes ont toujours produit et produiront toujours les mêmes effets, indépendamment des intentions que l'on peut avoir.

Remarquons de plus que la loi française de 1850, décrétant les *équivalences* en faveur des congrégations et rappelées en 1881, sur la proposition de M. Ferry, était absolument identique à notre loi canadienne de 1846, qui aurait cessé d'être en vigueur si la motion Masson eût été adoptée.

Voici maintenant le texte officiel de l'amendement proposé à la motion Masson, que nous avons déjà reproduite :

> M. Eugène Crépeau, secondé par l'honorable Th[omas] Chapais, propose un amendement.
>
> Attendu que la loi, article 1959 des Statuts refondus de Québec, oblige toute personne désirant se livrer à l'enseignement à subir

un examen et à se munir d'un brevet de capacité, reçoit une exception par l'article 1960, qui exempte tous prêtres, ministres du culte ou ecclésiastiques, ou personnes faisant partie d'un corps religieux enseignant, et toutes personnes du sexe féminin faisant partie d'une communauté religieuse, de l'obligation de subir tel examen et d'obtenir tel brevet de capacité ;

Attendu que cette loi est en force depuis plus de quarante-cinq ans et qu'aucune plainte régulière n'a jamais été portée devant ce Conseil contre cette loi, ni contre la manière dont elle a fonctionné ; mais qu'au contraire elle a donné généralement satisfaction.

Qu'en conséquence et en toute justice pour ces corps et communautés, ce Conseil ne croit pas qu'il y ait lieu de recommander l'adoption des amendements suggérés par la motion principale.

POUR L'AMENDEMENT : – Mgr l'archevêque de Cyrène [Louis-Nazaire Bégin, représentant l'archevêque de Québec, Mgr Taschereau], Mgr l'archevêque de Montréal [Édouard-Charles Fabre], Mgr l'archevêque d'Ottawa [Joseph-Thomas Duhamel], Mgr l'évêque des Trois-Rivières [Louis-François Laflèche], Mgr l'évêque de Sherbrooke [Antoine Racine], Mgr l'évêque de Saint-Hyacinthe [Louis-Zéphirin Moreau], Mgr l'évêque de Nicolet [Elphège Gravel], Mgr l'évêque de Chicoutimi [Michel-Thomas Labrecque], Mgr l'évêque de Valleyfield [Joseph-Médard Émard], Mgr le vicaire apostolique de Pontiac [Narcisse-Zéphirin Lorrain], Mgr Benjamin Paquet représentant Mgr l'évêque de Rimouski [André-Albert Blais], M. Eugène Crépeau, et l'honorable Th[oma]s Chapais. (13).

CONTRE : – L'honorable L[ouis]-R[odrigue] Masson, l'honorable juge [Louis-Amable] Jetté, l'honorable H[orace] Archambault, l'honorable F[rançois] Langelier, M. P[eter]-S[arsfield] Murphy, M. H[enry]-R. Gray, M. le docteur [Jean-Lucien] Leprohon et le Surintendant [Gédéron Ouimet]. (8).

[ABSENT : – N.-F. Belleau.]

La motion principale est rejetée sur la même division.

*

3. *Frédéric-Alexandre Baillargé, lettre à Pascal-D. Lajoie, supérieur général des Clercs de Saint-Viateur, 11 août 1893. D'après une dactylographie conservée aux archives des Clercs de Saint-Viateur de Joliette (dossier « Abbé F.-A. Baillairgé », corr. III, f. 20).*

Les Cèdres (Soulanges), 11 août 1893.

Au Révérend Père Lajoie,
Supérieur général des C.S.V.

Mon Révérend Père,

J'ai reçu la lettre qui, en termes polis du reste, me met indirectement à la porte du Collège Joliette, sous prétexte que le « Collège Joliette a perdu un peu de prestige dans l'opinion publique », à la suite des controverses que j'ai entreprises.

Je m'inscris en faux contre ce chef d'accusation.

J'ai démontré à Filiatreault que le professeur de théologie du collège Joliette n'était pas un *insensé*, qu'il était même capable de le forcer à se rétracter publiquement. Cela n'a pas dû faire grand tort au Collège.

Au temps de l'affaire Guihot, j'ai fait l'apologie des journaux qui ont accompli leur devoir, et j'ai donné la liste de ceux qui ont failli à ce devoir, et cela sans dénégation de leur part. J'ose dire que c'est une page d'histoire écrite sans passion. Finalement j'ai défendu les collèges classiques contre les fausses affirmations de Fréchette. Et, comme le disait un clerc de Saint-Viateur : « Les études publiées par M. Baillargé sont très bien faites et propres à faire honneur à la maison d'où elles sortent. » De fait si quelqu'un a diminué aujourd'hui dans l'opinion publique, c'est le fameux lauréat, vingt fois convaincu de plagiats effrontés.

On parle d'opinion publique. Qui a consulté cette opinion ? Quels motifs avaient les personnes qui ont porté contre moi ces accusations ? On dit que le Collège a besoin de la confiance générale. Parce que Filiatreault, Fréchette et leurs pareils n'ont pas confiance dans le Collège Joliette, ce Collège diminue-t-il pour cela ? Ils n'ont confiance dans aucun collège. Il est bien clair que l'on perd généralement la confiance des gens que l'on combat. Le Collège Joliette a-t-il besoin des gens à la Fréchette pour vivre ?

Il y a là une manière de procéder à laquelle je n'entends rien.

On commence déjà à me demander si le Collège Joliette veut faire la cour à Fréchette.

Veuillez consulter Mgr Decelles, Mgr Duhamel, Mr le Supérieur de Saint-Sulpice, le vice-recteur de l'Université Laval à Montréal, les RR. PP. Lacasse, Langevin, le Rd M. Reid, de Valleyfield, M. Chs-D. Guilbault et le D. Picotte, de Montréal, ancien élève du Collège Joliette, le Directeur du Collège de Montréal, les juges Gill, Pagnuélo, Chauveau, Bossé, Fournier, etc., et vous verrez ce qu'ils vous répondront sur cette prétendue diminution du Collège Joliette.

Lorsque j'ai confié la chose au Rd M. Bourgeault, grand vicaire, mon ancien curé et mon conseiller ordinaire, sa première réflexion fut celle-ci : Qui a inventé cette histoire de diminution du Collège Joliette dans l'opinion publique ? C'est-à-dire que ceux qui ont parlé de malaise entre le Collège Joliette et le public, l'ont *rêvé* : ils ont pris leurs craintes pour des réalités.

Plus que cela. J'ai reçu, d'un grand nombre de Clercs de Saint-Viateur, des encouragements que je n'oublierai pas, *encouragements* qui ont leur signification.

S'il y avait eu, dans le district de Montréal, une presse favorable aux Collèges, j'aurais dû m'abstenir ; mais l'hostilité ou l'indifférence de la presse nous sont assez connues. Cette circonstance-là seule, tout au contraire, a fait grandir l'estime pour le Collège Joliette qui, par l'un des siens, défendait la vérité et la justice outragées.

Dans tous les cas, on pouvait me suggérer de partir sans m'y forcer.

De plus, et c'est ce qui rend plus singulière la manière de procéder à mon égard, vous avez réglé que je ne pouvais publier *aucune revue*, pas même une revue purement pédagogique par conséquent, et cela lorsque le Collège Joliette lui-même a publié une revue, et lorsque la même communauté publie encore *l'École et la Famille*.

J'affirme de nouveau, en terminant, que l'on vous a induit en erreur. La Providence l'a permis sans doute pour un plus grand bien, mais je ne serai pas surpris s'il y a des conséquences fâcheuses des deux côtés. Le procureur a reçu avis de disposer de ma chambre.

J'ai l'honneur d'être

Votre tout dévoué serviteur,

F.-A. Baillargé, ptre.

*

4. *Zacharie Lacasse, lettre à Joseph Lefebvre, supérieur provincial des Oblats de Marie-Immaculée, 19 octobre 1894. D'après une dactylographie conservée aux archives Deschâtelets, Ottawa (dossier HEC.2130.Z16c).*

Maison des Oblats, Montréal
19 octobre 1894

Au révérend Père J[oseph] Lefebvre, Supérieur provincial des Oblats de Marie-Immaculée, à Montréal

Révérend Père,

Il y a près de deux ans, le clergé du Canada était vilipendé par une presse impie. Mon supérieur me dit : Père Lacasse, écrivez donc un livre à vos « chers habitants » dont vous êtes l'auteur favori. Huit jours plus tard, je remettais entre vos mains, révérend Père, un manuscrit ayant pour titre : *le Prêtre vengé*. Vous me dîtes d'aller le porter à Monseigneur E.-Ch. Fabre, archevêque de Montréal. Sa Grandeur me renvoya à son grand vicaire, Monsieur le chanoine F. Bourgeault. Celui-ci me dit que si je n'exigeais pas l'*imprimatur* de l'archevêque, je pouvais m'en rapporter à la décision de mes supérieurs. Comme Monseigneur était alors traîné devant les tribunaux civils, je ne voulus pas l'exposer à de nouveaux désagréments.

Avec votre autorisation, mon livre fut imprimé et je donnai le motif pour lequel on ne voyait pas l'approbation de l'évêque. Ce livre eut un immense succès ; comme vous le savez, il me mérita les éloges de plusieurs évêques et de la presque totalité du clergé.

Dans ce livre j'en annonçais un autre devant paraître sous peu. J'allai trouver Mgr E. Chs Fabre, archevêque de Montréal, lui disant que je me proposais de lui soumettre mon nouveau manuscrit. Il me répondit que l'approbation de mon supérieur « qui était un homme bien sage » me suffisait. Avec votre approbation le livre *Dans le camp ennemi* parut.

Comme j'attaquais la Franc-Maçonnerie, je savais qu'il soulèverait une tempête parmi les libres penseurs, c'est pourquoi je terminais par ces mots (je m'adresse à mes lecteurs) : « Vous trouverez que ce petit livre n'est pas complet, je suis de votre avis. »

« Mais comme j'entends déjà de ma chambre les aboiements de la meute, j'ai cru bon de garder un peu de munitions pour riposter à la fusillade dans une nouvelle mine *Autour du drapeau* que j'ai découverte ces jours-ci. »

Mes prévisions se réalisèrent, l'orage éclata. Tous les mauvais journaux m'écrivirent des colonnes d'injures dans le but de me discréditer dans l'opinion publique et, par là, d'empêcher la publication du livre annoncé *Autour du drapeau*.

Un de mes ennemis, Louis-Honoré Fréchette, se distingua entre tous les autres par l'injustice et la brutalité de ses attaques dans le journal d'un homme qui a écrit qu'il était franc-maçon et franc-maçon avancé.

Dans ses écrits que vous avez lus, Monsieur Fréchette soutient que je suis le vengeur du Guihotisme, c'est-à-dire que j'ai écrit *le Prêtre vengé* pour glorifier la conduite de l'abbé Guihot dont les lettres surprises en la possession de la femme d'un avocat, accusaient un commerce criminel depuis cinq ans. Voilà pourquoi il répond par *les Bons Prêtres vengés*. J'attire votre attention sur la gravité et l'injustice de cette accusation.

De plus, ce monsieur donne à entendre que je me suis mal conduit avec les sauvagesses, et que je suis un « masturbateur ». C'est ce que d'ailleurs vous avez compris vous-même, mon révérend Père, comme vous me l'avez dit et comme d'autres me l'ont dit, en particulier un avocat qui est dans les idées de Fréchette, mais qui trouve que celui-ci a tort de vouloir me faire passer pour « une canaille de cette sorte ». Monsieur Fréchette, après avoir cherché à convaincre le public que je ne méritais que l'approbation des misérables, s'est vanté, dans un écrit, d'avoir empêché la publication de la « cinquième mine annoncée » et cela par la défense formelle de Mgr Fabre. Il a écrit qu'il espérait que le haut clergé laisserait « le misérable dévoyé rouler seul dans sa fange. »

Il m'a traité de CUISTRE ENSOUTANÉ, de GADOUARD, de BÊTE PUANTE, de SAUVAGE IVRE. De plus, il me compare au criminel Guihot. Il dénature mes écrits et me fait proférer le blasphème suivant : « suivant le Père Lacasse, dit-il, le prêtre a le droit de vous en dire bien plus, de vous calomnier même avec la dernière des effronteries, puisqu'il n'est responsable *qu'à Dieu et à son évêque* ». « C'est un prêtre qui proclame cette vérité et qui

vous entend bien le démontrer à gueule que veux-tu. » « Tant pis pour nous, si ça ne nous convient pas ! ! »

Le journal *la Patrie* dans lequel Monsieur Fréchette écrit, est très répandu dans ce pays et surtout dans la ville de Montréal. Et Fréchette est un lauréat de l'Académie française, il a beaucoup écrit en prose et en vers et est bien connu. Vous savez qui je suis et que j'ai besoin de ma réputation. Chaque semaine des centaines de personnes demandent à nos missionnaires oblats qui parcourent tout le pays, quand mon livre va paraître. Beaucoup de personnes savent que l'impression a été commencée et sont heureuses de voir que les accusations et les affirmations de M. Fréchette n'ont pas trouvé d'écho auprès de ceux qui ont mission de protéger ma réputation.

Vous connaissez, mon révérend Père, l'attitude que j'ai prise devant de telles attaques : je n'ai pas dit un mot jusqu'aujourd'hui. Car, en prévision de toutes ces calomnies, j'avais annoncé « une cinquième mine » où je me proposais de faire connaître les lettres d'approbation de plusieurs évêques, de grands vicaires, de prêtres, pour prouver que je n'étais pas le MISÉRABLE PRÊTRE dépeint par Fréchette : PRÊTRE CRIMINEL, dévoyé, bafoué du clergé, blâmé par les évêques et honni de tous ceux qui se respectent.

Le meilleur moyen pour atteindre mon but me parut celui d'écrire un livre sur les droits de l'Église, méconnus par nos ennemis, car entre eux et moi, comme vous le savez, ce n'est pas un combat de mots mais de doctrine. Dans mes livres précédents, j'avais parlé de l'indépendance de l'Église, des immunités ecclésiastiques, etc.

Mes ennemis se sont moqués de moi espérant « que le haut clergé laisserait le misérable dévoyé rouler seul dans sa FANGE », suivant l'expression de Monsieur Fréchette.

J'ai cru bon d'affirmer davantage la vraie doctrine dans un livre où l'on verrait, à la première page, l'approbation que certains membres illustres de l'épiscopat donnent à cette doctrine exposée dans mes livres précédents. C'est alors que je vous ai présenté le manuscrit de ma cinquième mine *Autour du drapeau*. Après certaines corrections, vous m'avez permis l'impression. Le contrat avec l'imprimeur fut signé. Les épreuves de cinquante pages étaient déjà corrigées quand, à mon arrivée

ici, vous m'apprîtes que mon livre ne paraîtrait pas à cause d'une lettre que vous aviez reçue de Mgr E. Chs Fabre, arch. de Montréal.

Je n'ai jamais voulu me soustraire à l'autorité diocésaine, comme les démarches que j'ai faites lors de la publication de mes deux volumes en font foi. J'avais cru, il est vrai, que, cette fois-ci, étant accusé dans mon honneur sacerdotal et religieux, la loi naturelle, qui protège les prêtres comme les laïques et qui prime toutes les autres, m'autoriserait à me défendre dans un livre « sujet – bien entendu – à la censure de l'Ordinaire ». J'avais même cru que la loi canonique avait été interprétée en ce sens dans un démêlé entre feu Mgr Gilmour et l'un de ses prêtres. Cependant, quoi qu'il en soit de ce droit prétendu ou réel, j'y renonce volontiers, étant bien convaincu que Monseigneur sera heureux de donner son *imprimatur* à un livre écrit par un prêtre religieux pour venger son HONNEUR ; prêtre qui travaille dans son diocèse depuis onze ans. Car le public sait que Mgr s'est montré jaloux de revendiquer l'honneur des prêtres de son évêché sur lesquels on avait fait planer quelques soupçons. Ce même public sait que mon honneur sacerdotal est en jeu, et si mon livre annoncé ne paraît pas, le public en tirera la conclusion que Mr Fréchette ne m'a dit que des vérités et que je suis bien « un PRÊTRE DÉVOYÉ ». Au contraire, si mon livre paraît, je considère que toutes les injures de mes ennemis me vaudront des félicitations. Mon livre n'est pas agressif : c'est une œuvre de défense nécessaire au succès d'une cause où une somme de 25 000 FRANCS est réclamée par l'avocat de la *Canada-Revue*, qui soutient que je n'avais pas le DROIT de citer la constitution *Apostolicae Sedis*. J'estime que le refus de publier mon cinquième volume me fait perdre ma cause devant les jurés à qui l'on dira que Monseigneur m'a défendu d'écrire de nouveau, parce que mes livres précédents étaient injustes.

Après avoir prié et réfléchi je me crois obligé, mon révérend Père provincial, de vous demander, *comme un acte de justice*, dans le but de réhabiliter ma réputation :

Premièrement : D'aller présenter à Sa Grandeur Mgr E. Chs Fabre, archevêque de Montréal, le manuscrit *Autour du drapeau* qui accompagne cette lettre, et de lui demander la permission de l'imprimer dans le but de réhabiliter mon honneur sacerdotal et religieux.

Deuxièmement : En cas de refus de sa part, qu'il daigne vous signaler les passages de cet écrit à l'impression desquels il s'oppose.

Ce faisant, mon révérend Père, vous accomplirez un acte de justice que réclame votre enfant injustement attaqué.

Je me souscris, avec respect, votre fils.

Zacharie Lacasse, p^tre^, O.M.I.

*

5. *Louis Fréchette, « À Sarah Bernhardt »,* la Patrie, *23 décembre 1880, p. 2.*

Salut, Sarah ! salut, charmante doña Sol !
Lorsque ton pied mignon vient fouler notre sol,
Notre sol tout couvert de givre,
Est-ce un frisson d'orgueil ou d'amour ? je ne sais ;
Mais nous sentons courir dans notre sang français
Quelque chose qui nous enivre !

Femme vaillante au cœur saturé d'idéal,
Puisque tu n'as pas craint notre ciel boréal,
Ni redouté nos froids sévères,
Merci ! De l'âpre hiver pour longtemps prisonniers,
Nous rêvons à ta vue aux rayons printaniers
Qui font fleurir les primevères !

Oui, c'est au doux printemps que tu nous fais rêver !
Oiseau des pays bleus, lorsque tu viens braver
L'horreur de nos saisons perfides,
Aux clairs rayonnements d'un chaud soleil de mai,
Nous croyons voir, du fond d'un bosquet parfumé,
Surgir la reine des sylphides !

Mais non : de floréal ni du blond messidor,
Tu n'es pas, ô Sarah, la fée aux ailes d'or
Qui vient répandre l'ambroisie ;
Nous saluons en toi l'artiste radieux
Qui sut cueillir d'assaut dans le jardin des dieux
Toutes les fleurs de poésie !

Que sous ta main la toile anime son réseau ;
Que le paros brillant vive sous ton ciseau,
Ou l'argile sous ton doigt rose ;
Que sur la scène, au bruit délirant des bravos,
En types toujours vrais, quoique toujours nouveaux,
Ton talent se métamorphose ;

Soit que, peintre admirable ou sculpteur souverain,
Toi-même oses ravir la muse au front serein,
À te sourire toujours prête ;
Soit qu'aux mille vivats de la foule à genoux,
Des grands maîtres anciens ou modernes, pour nous
Ta voix se fasse l'interprète ;

Des bords de la Tamise aux bords du Saint-Laurent,
Qu'il soit enfant du peuple ou brille au premier rang,
Laissant glapir la calomnie,
Tour à tour par ton œuvre et ta grâce enchanté,
Chacun courbe le front devant la majesté
De ton universel génie !

Salut donc, ô Sarah ! salut, ô doña Sol !
Lorsque ton pied mignon vient fouler notre sol,
Te montrer de l'indifférence
Serait à notre sang nous-mêmes faire affront,
Car l'étoile qui luit la plus belle à ton front
C'est encor celle de la France !

LOUIS FRÉCHETTE

Montréal, 22 décembre 1880.

Page laissée blanche

BIBLIOGRAPHIE

A – ŒUVRES DE LOUIS FRÉCHETTE

I *Satires et polémiques*

1 Manuscrit

2 Brochures et parties de livres

3 Articles

II *Autres œuvres*

1 Livres, brochures et parties de livres

2 Articles

B – SUR LOUIS FRÉCHETTE ET LES SATIRES ET POLÉMIQUES

I *Livres, brochures et parties de livres*

II *Articles*

C – AUTRES SOURCES DOCUMENTAIRES

I *Livres, brochures et parties de livres*

II *Articles*

A – ŒUVRES DE LOUIS FRÉCHETTE

I *Satires et polémiques*

1 **Manuscrit** (texte de base)

« Satires et polémiques ou l'École cléricale au Canada », vol. I : 36 f. ; vol. II : 202 f. ; vol. III : [111] f., ANC, fonds Fréchette.

2 **Brochures et parties de livres**

a) sous le nom de Louis(-Honoré) Fréchette

Lettres à Basile. À propos des « Causeries du dimanche » de M. A.-B. Routhier, Québec, L'Événement, 1872, 81 p. ; « Les *Causeries du dimanche*, par A.-B. Routhier. Lettres à l'auteur », dans Aug[ustin] Laperrière, édit., *les Guêpes canadiennes*, t. II, Ottawa, A. Bureau, 1883, p. 19-28, 39-47, 47-54, 61-71, 83-93, 99-109, 124-133, 136-143.

À propos d'éducation. Lettres à M. l'abbé Baillargé du Collège de Joliette, Montréal, Desaulniers, édition revue et considérablement augmentée, 1893, 91 p.

b) sous des pseudonymes

[CYPRIEN], *Petite histoire des rois de France, par Cyprien, chroniqueur de « la Patrie ». Humblement dédiée à ceux qui appellent encore les rois de France des rois « très chrétiens »*, Montréal, La Patrie, 1883, 125 p.

[ÉSAÜ], « Lettres d'Esaü à son frère Israël », dans [anonyme], *Judas Iscariote Tarte (suivant l'Hon. T. Chapais). Sa carrière politique d'après divers auteurs*, s.l.n.éd., 1903, p. 287-318.

3 **Articles**[1]

a) sous le nom de Louis[-Honoré] Fréchette

« Les *Causeries du dimanche* par A.-B. Routhier. Lettre à l'auteur », *l'Événement*, 14 novembre 1871, p. 1-2 (I,1,1) ; « Seconde lettre », 28 novembre 1871, p. 1 (I,1,2) ; « Troisième lettre », 5 décembre 1871, p. 1 (I,1,3) ; « Quatrième lettre », 12 décembre 1871,

1. Nous indiquons entre parenthèses la place de chaque article dans *Satires et polémiques* : un chiffre romain désigne le livre, un chiffre arabe le chapitre ; le cas échéant, un second chiffre arabe désigne la section du chapitre.

p. 1 (I,1,4) ; « Cinquième lettre », 19 décembre 1871, p. 1-2 (I,1,5) ; « Sixième lettre », 27 décembre 1871, p. 1 (I,1,6) ; « Septième lettre à l'auteur », 9 janvier 1872, p. 1 (I,1,7) ; « Huitième et dernière lettre », 16 janvier 1872, p. 1 (I,1,8).

« Lettre de M. Louis Fréchette. Les vrais coupables », *le Canadien*, 21 septembre 1892, p. 1 (II,2).

« Louis XVI », *la Patrie*, 23 janvier 1893, p. 1 (III,7).

« Exposition scolaire au Mont-Saint-Louis », *la Patrie*, 18 mars 1893, p. 1-2 (I,2,1).

« À propos de l'éducation. Lettre de M. Fréchette », *la Patrie*, 23 mars 1893, p. 1 (I,2,2) ; « À propos de langage », *l'Événement*, 28 mars 1893, p. 2.

« M. Fréchette à M. l'abbé Nantel », *la Patrie*, 1er avril 1893, p. 1 (I,2,3).

« À propos d'éducation. M. Fréchette à M. l'abbé Baillargé, supérieur du Collège de Joliette. Première lettre », *le National*, 7 avril 1893, p. 3-4 (I,3,1) ; *l'Opinion publique*, 7 avril 1893, p. 261-264 ; *la Patrie*, 8 avril 1893, p. 1 ; dans Un ancien, « Fréchette vs Baillargé », *la Liberté*, 13 avril 1893, p. 1 (extrait). « Deuxième lettre », *le National*, 14 avril 1893, p. 3-4 (I,3,2) ; *l'Opinion publique*, 14 avril 1893, p. 277-279 (extrait) ; *la Patrie*, 15 avril 1893, p. 1 ; [anonyme], « Fréchette vs Baillargé », *la Liberté*, 20 avril 1893, p. 1 (extrait). « Troisième lettre », *le National*, 21 avril 1893, p. 4 (I,3,3) ; *la Patrie*, 22 avril 1893, p. 1 ; *l'Opinion publique*, 24 avril 1893, p. 292-294 ; *la Liberté*, 27 avril 1893, p. 1 (extrait). « Quatrième lettre », *le National*, 28 avril 1893, p. 3-4 (I,3,4) ; *l'Opinion publique*, 28 avril 1893, p. 307-310 ; *la Patrie*, 29 avril 1893, p. 1-2 ; *la Liberté*, 4 mai 1893, p. 1 (extrait). « Cinquième lettre », *le National*, 5 mai 1893, p. 3-4 (I,3,5) ; *la Patrie*, 6 mai 1893, p. 1. « Sixième lettre », *le National*, 12 mai 1893, p. 3-4 (I,3,6) ; *la Patrie*, 13 mai 1893, p. 1. « Septième lettre », *le National*, 19 mai 1893, p. 9-10 (I,3,7) ; *la Patrie*, 20 mai 1893, p. 1 ; « Fréchette vs Baillargé », *la Liberté*, 25 mai 1893, p. 1 (extrait). « Huitième lettre », *le National*, 26 mai 1893, p. 9-10 (I,3,8) ; *la*

Patrie, 27 mai 1893, p. 1 ; « Fréchette vs Baillargé », *la Liberté*, 1er juin 1893, p. 1 (extrait). « Neuvième lettre », *le National*, 2 juin 1893, p. 9-10 (I,3,9) ; *la Patrie*, 3 juin 1893, p. 1 ; « Fréchette vs Baillargé », *la Liberté*, 8 juin 1893, p. 1 (extrait). « Dixième lettre », *le National*, 9 juin 1893, p. 3-4 (I,3,10) ; *la Patrie*, 10 juin 1893, p. 1 ; « Fréchette vs Baillargé », *la Liberté*, 15 juin 1893, p. 1. « Onzième lettre », *le National*, 16 juin 1893, p. 9-10 (I,3,11) ; *la Patrie*, 17 juin 1893, p. 1. « Douzième lettre », *le National*, 23 juin 1893, p. 9-10 (I,3,12) ; *la Patrie*, 28 juin 1893, p. 1. « Treizième et dernière lettre », *le National*, 30 juin 1893, p. 9-10 (I,3,13) ; *la Patrie*, 1er juillet 1893, p. 1.

« Sainte canaillerie », *la Patrie*, 23 septembre 1893, p. 1 (II,7,1) ; « II », 30 septembre 1893, p. 1 (II,7,2).

« Réponse à M. Firmin Picard », *la Patrie*, 14 octobre 1893, p. 1 (I,4,2).

« Du mal quand même », *la Patrie*, 4 novembre 1893, p. 1 (II,9).

« À Sa Grandeur Monseigneur Ch[arle]s Éd[ouard] Fabre, archevêque de Montréal », *la Patrie*, 11 novembre 1893, p. 1 (II,4,1) ; [anonyme], « La *Quatrième mine*. Une lettre de son auteur. Deux écrits de M. Fréchette et de M. Tarte », *le Monde*, 13 novembre 1893, p. 4 (extrait) ; [anonyme], « À travers la presse », *l'Union libérale*, 18 novembre 1893, p. 2 (extrait).

« L'Alliance française », *la Patrie*, 18 novembre 1893, p. 1 (II,3,1).

« Chacun son milieu », *la Patrie*, 25 novembre 1893, p. 1 (II,12,1).

« Un démenti », *la Patrie*, 2 décembre 1893, p. 1 (II,3,2 : extrait).

« Les *Semaines religieuses* », *la Patrie*, 16 décembre 1893, p. 1 (II,4,4).

« Tartuferie », *la Patrie*, 30 décembre 1893, p. 1-2 (II,4,2).

« Encore l'Alliance française », *la Patrie*, 5 janvier 1894, p. 1 (II,3,3).

« Les bons prêtres vengés. Lettres au R. P. Lacasse. Première lettre », *la Patrie*, 13 janvier 1894, p. 1 (II,5,1) ; « Deuxième lettre », 20 janvier 1894, p. 1 (II,5,2) ; « Troisième lettre », 27 janvier 1894, p. 1 (II,5,3) ; « Quatrième et dernière lettre », 3 février 1894, p. 1 (II,5,4).

« Jeanne d'Arc », *la Patrie*, 3 mars 1894, p. 1 (II,1,1).

« Vive la république ! », *la Patrie*, 10 mars 1894, p. 1 (II,1,2 ; III,3).

« Jeanne d'Arc et le clergé », *la Patrie*, 24 mars 1894, p. 1 (II,1,3).

« Des explications ! », *la Patrie*, 31 mars 1894, p. 1 (II,1,4).

« Les juges de Jeanne d'Arc », *la Patrie*, 7 avril 1894, p. 1 (II,1,5).

« Un dernier mot », *la Patrie*, 14 avril 1894, p. 1 (II,1,6).

« *Finis coronat...* », *la Patrie*, 28 avril 1894, p. 1 (II,1,7 ; III,1).

« Choses et autres », *la Patrie*, 5 mai 1894, p. 1 (II,1,8).

« L'instruction publique », *la Patrie*, 2 juin 1894, p. 1 (I,4,3).

« Satan et moi », *la Patrie*, 23 juin 1894, p. 1 (III,9).

« Taxil et moi », *la Patrie*, 30 juin 1894, p. 1 (III,10,1).

« Le diable », *la Patrie*, 14 juillet 1894, p. 1 (II,16).

« S'attendre à tout ! », *la Patrie*, 21 juillet 1894, p. 1 (II,6,1 : extrait).

« Où sont ces preuves ? », *la Patrie*, 28 juillet 1894, p. 1 (III,8) ; « Un article de M. Fréchette », *la Vérité*, 11 août 1894, p. 5.

« L'abbé Bruneau », *la Patrie*, 11 août 1894, p. 1 (II,8).

« Léon XIII et Veuillot », *la Patrie*, 18 août 1894, p. 1 (II,15).

« Notes de voyage. V », *la Patrie*, 6 octobre 1894, p. 1 (III,6 : extrait).

« Encore une belle œuvre ! », *la Patrie*, 9 février 1895, p. 1 (II,6,3).

« Réponse à un défi », *la Patrie*, 16 février 1895, p. 1 (II,4,3).

« Le doigt dans l'œil », *la Patrie*, 27 avril 1895, p. 1 (I,4,1 et II,6,1 : extraits).

« Où est le menteur ? », *la Patrie*, 11 mai 1895, p. 1 (I,4,4).

« L'Index », *la Patrie*, 25 mai 1895, p. 1 (III,12).

« Sauvetage manqué », *la Patrie*, 15 juin 1895, p. 1 (II,6,2).

« Françoise », *la Patrie*, 29 juin 1895, p. 1 (II,11).

« À propos de miracles », *la Patrie*, 21 décembre 1895, p. 1-2 (II,10,1).

« Irresponsable », *la Patrie*, 11 janvier 1896, p. 1-2 (II,12,2).

« *Le Grand coup* », *la Patrie*, 18 janvier 1896, p. 1 (II,13).

« Ça y est ! », *la Patrie*, 8 février 1896, p. 1 (II,10,2).

« Dans le tas », *la Patrie*, 15 février 1896, p. 1 (III,14).

« Le 14 juillet », *le Soir*, 18 juillet 1896, p. 4 (III,2,6 et III,3) ; « II », 25 juillet 1896, p. 4 (III,2,6) ; « III », 1er août 1896, p. 4 (III,2,6) ; « IV », 8 août 1896, p. 4 (III,2,5).

« Léo Taxil et Cie. II », *la Presse*, 8 mai 1897, p. 11 (III,10,2) ; « III », 15 mai 1897, p. 10 (III,10,3).

« Les démones », *les Nouvelles*, 9 mai 1897, p. 2 (III,11,1) ; « Les démons », 16 mai 1897, p. 2 (III,11,2) ; « Les diables », 23 mai 1897, p. 2 (III,11,3) ; « Les phénomènes... infernaux », 30 mai 1897, p. 3 (III,11,4).

« Encore le drapeau national », *l'Avenir du Nord*, 28 mai 1903, p. 1 (II,14).

b) sous des pseudonymes

CYPRIEN, « Chronique », *la Patrie*, 1er juillet 1882, p. 2 (III,2,1) ; 8 juillet 1882, p. 2 (III,2,1) ; 22 juillet 1882, p. 2 (III,2,1) ; 29 juillet 1882, p. 2 (III,2,5 et III,2,6) ; 5 août 1882, p. 2 (III,2,2 et III,2,5) ; 12 août 1882, p. 2 (III,2,2 et III,2,6) ; 19 août 1882, p. 2 (III,2,1, III,2,2 et III,2,6) ; 26 août 1882, p. 2 (III,2,2 et III,2,6) ; 2 septembre 1882, p. 2 (III,2,2 et III,2,6) ; 9 septembre 1882, p. 2 (III,2,3 et III,2,6) ; 16 septembre 1882, p. 2 (III,2,3) ; 23 septembre 1882, p. 2 (III,2,3 et III,2,6) ; 30 septembre 1882, p. 2 (III,2,3) ; 7 octobre 1882, p. 2 (III,2,4) ; 14 octobre 1882, p. 2 (III,2,4) ; 21 octobre 1882, p. 2

(III,2,4 et III,2,6) ; 28 octobre 1882, p. 2 (III,2,4) ; 4 novembre 1882, p. 2 (III,2,4) ; 11 novembre 1882, p. 2 (III,2,4) ; 18 novembre 1882, p. 2 (III,2,4) ; 25 novembre 1882, p. 2 (III,2,5) ; 2 décembre 1882, p. 2 (III,2,5) ; 9 décembre 1882, p. 2 (III,2,5) ; 16 décembre 1882, p. 2 (III,2,5) ; 23 décembre 1882, p. 2 (III,2,5) ; 30 décembre 1882, p. 2 (III,2,5 et III,2,6) ; 5 janvier 1883, p. 2 (III,2,6) ; 13 janvier 1883, p. 2 (III,2,6) ; 20 janvier 1883, p. 2 (III,2,6) ; 27 janvier 1883, p. 2 (III,2,6) ; 3 février 1883, p. 2 (III,2,1 et III,2,6) ; 1er mars 1884, p. 2 (III,5) ; 5 avril 1884, p. 2 (III,4) ; 22 novembre 1884, p. 2 (II,12,3) ; 13 décembre 1884, p. 1 (III,13).

ÉSAÜ, « Tartines », *le Canada*, 13 juin 1903, p. 4 (III,15,1) ; « Deuxième lettre d'Ésaü à Israël », 15 juin 1903, p. 4 (III,15,2) ; « Troisième lettre », 17 juin 1903, p. 4 (III,15,3) ; « Quatrième lettre d'Ésaü à son frère Israël », 22 juin 1903, p. 4 (III,15,4) ; « Cinquième lettre », 1er juillet 1903, p. 4 (III,15,5) ; « Sixième lettre », 3 juillet 1903, p. 4 (III,15,6) ; « Septième lettre », 10 juillet 1903, p. 4 (III,15,7) ; « Huitième lettre », 13 juillet 1903, p. 4 (III,15,8) ; « Neuvième lettre », 16 juillet 1903, p. 4 (III,15,9) ; « Dixième lettre », 18 juillet 1903, p. 4 (III,15,10) ; « Onzième lettre », 20 juillet 1903, p. 4 (III,15,11) ; « Douzième lettre », 24 juillet 1903, p. 4 (III,15,12) ; « Treizième lettre », 28 juillet 1903, p. 4 (III,15,13).

MICHEL, « Les démons. I », *la Patrie*, 25 août 1894, p. 1 (III,11,1) ; « II », 1er septembre 1894, p. 1 (III,11,2) ; « III », 8 septembre 1894, p. 1 (III,11,3 et III,11,4).

II *Autres œuvres*[2]

1 **Livres, brochures et parties de livres**

a) sous le nom de Louis(-Honoré) Fréchette

La Voix d'un exilé. Première et seconde année (Poésie), s.l.n.éd., 1868, 18 p. ; *Poésies canadiennes*, Chicago, L'Amérique, 3e éd., 1869, 46 p.

2. Ne figurent ici que les titres cités dans notre édition.

[Discours du 15 février 1878], dans *Débats de la Chambre des communes du Canada*, 5e session, 3e Parlement, 41 Victoria, 1878, vol. IV : du 7 février au 27 mars 1878, inclusivement, premier volume de la session, Ottawa, MacLean, Roger et Cie, 1878, p. 261-268 et 283.

La Légende d'un peuple, préface de Jules Claretie, Paris, La librairie illustrée, 1887, vii, 347 p.

Originaux et détraqués. Douze types québecquois, Montréal, Louis Patenaude, 1892, 360 p.

Une rencontre. Roman de deux touristes sur le Saint-Laurent et le Saguenay. Traduction de « A Chance Acquaintance » de W. D. Howells, Montréal, Société des publications françaises, 1893, 132 p.

Lourdes. Conférence par Louis Fréchette, le 12 décembre 1895, à l'Institut canadien de Québec, Québec, C. Darveau, 1896, 46 p.

Contes, t. I : *la Noël au Canada*, Montréal, Fides, « Nénuphar », 1974, 184 p. ; t. II : *Masques et fantômes et les autres contes épars*, 1976, 370 p.

Mémoires intimes, texte établi et annoté par George A[lfred] Klinck, préface de Michel Dassonville, Montréal, Fides, « Nénuphar », 2e éd., 1977, 206 p.

b) sous l'anonymat

Les Calomniateurs confondus, Québec, L'Événement, 1872, 20 p.

Les Renégats du 29 octobre, Montréal, s.édit., 1879, 31 p.

c) en collaboration

SAUVALLE, Marc, *Louis Fréchette*, dans Louis-H. Taché, édit., *les Hommes du Jour. Galerie de portraits contemporains. Monument érigé à la gloire de la Confédération du Canada*, no 13, 25e série, Montréal, Compagnie nationale de publication du Canada, 1893, p. 193-199.

SAUVALLE, Marc, *le Lauréat manqué. Un voleur qui crie : Au voleur !*, Montréal, s. édit., 1894, 69 p.

2 Articles

a) sous le nom de Louis Fréchette

« À Sarah Bernhardt », *la Patrie*, 23 décembre 1880, p. 2.

« Lettre à M. Paul Vibert », *le Courrier du Canada*, 7 octobre 1892, p. 2 ; *l'Étendard*, 8 octobre 1892, p. 1.

« La lettre de M. Fréchette à M. l'abbé Nantel. Rectifications », *l'Événement*, 30 mars 1893, p. 2.

« *L'Oiseau-mouche* », *la Patrie*, 7 juillet 1894, p. 1.

« Notre langue », *la Patrie*, 6 avril 1895, p. 1.

« À travers le dictionnaire et la grammaire » (critique de la *Quatrième mine* du père Lacasse), *la Patrie*, 4, 11 et 18 mai (p. 1-2), 25 mai et 1er juin 1895 (p. 2).

« Tom Caribou. Conte de Noël », *la Patrie*, 24 décembre 1895, p. 1.

« La Grande Sarah », *le Monde*, 29 février 1896, p. 4.

« Léo Taxil et Cie. I », *la Presse*, 1er mai 1897, p. 11.

« Notre drapeau national », *la Presse*, 7 mai 1903, p. 4 ; *Album universel*, vol. 20, no 60, 24 juin 1903, p. 179.

b) sous des pseudonymes

LE VENGEUR, « Notre clergé », *Canada-revue*, vol. 3, no 12, 10 septembre 1892, p. 180-182.

UN ANCIEN DÉPUTÉ, « Laurier », *la Petite revue*, vol. 1, no 1, 2 janvier 1899, p. 2-5.

UN CANADIEN CATHOLIQUE, « Un abcès », *la Patrie*, 10 septembre 1892, p. 1.

UN VIEILLARD INDIGNÉ, « Réforme ! », *Canada-revue*, vol. 3, no 13, 17 septembre 1892, p. 194-195.

c) sous l'anonymat

« La rage à son paroxysme », *la Patrie*, 3 août 1881, p. 2.

d) en collaboration

DESAULNIERS, Gonzalve, « Le chêne et la chenille. Fable dédiée à M. William Chapman, premier souffleur dans la troupe de M. l'abbé Baillargé », *la Patrie*, 27 mai 1893, p. 5.

DESAULNIERS, Gonzalve, « À William Chapman, premier souffleur de la troupe de M. l'abbé Baillargé », *la Patrie*, 8 juillet 1893, p. 2.

FILIATREAULT, Aristide, « *Fair play* », *Canada-revue*, vol. 3, nº 14, 24 septembre 1892, p. 211-214.

e) interviews

[ANONYME], « M. Fréchette et M. Arnold », *la Patrie*, 22 février 1884, p. 2.

SAUVALLE, Marc, « Le père Gaffre. (Entrevue avec M. Fréchette) », *Canada-revue*, vol. 3, nº 20, 5 novembre 1892, p. 306-307.

B – SUR LOUIS FRÉCHETTE ET LES SATIRES ET POLÉMIQUES

I *Livres, brochures et parties de livres*

CHAPMAN, William, *Deux copains. Réplique à MM. Fréchette et Sauvalle*, Québec, Léger Brousseau, 1894, 152 p.

CHAPMAN, William, *le Lauréat. Critique des œuvres de M. Louis Fréchette*, Québec, Léger Brousseau, 1894, xvi, 323 p.

DAVID, Laurent-Olivier, « Louis-Honoré Fréchette », dans *Souvenirs et biographies (1870–1910)*, Montréal, Beauchemin, 1911, p. 153-178 ; 1926, p. 46-81.

DUGAS, Marcel, *Un romantique canadien. Louis Fréchette (1839-1908)*, Paris, La Revue mondiale, 1934, 294 p. ; Montréal, Beauchemin, 1946, 318 p.

KLINCK, George A[lfred], *Louis Fréchette prosateur, Une réestimation de son œuvre*, Lévis, Le Quotidien, 1955, xv, 236 p.

MARION, Séraphin, *les Lettres canadiennes d'autrefois*, t. VIII : *Littérateurs et moralistes du Canada français d'autrefois*, Hull, L'Éclair, et Ottawa, l'Université, 1954, p. 104-117, 128-131 et 171-172.

MARION, Séraphin, *les Lettres canadiennes d'autrefois*, t. IX : *la Critique littéraire dans le Canada français d'autrefois*, Hull, L'Éclair, et Ottawa, l'Université, 1958, 193 p.

RINFRET, Fernand, *Louis Fréchette*, Saint-Jérôme, J.-E. Prévost, « Études sur la littérature canadienne-française », 1906, 137 p.

ROUTHIER, Adolphe-Basile, « *Les Causeries du dimanche* [...] », dans Aug[ustin] Laperrière, édit., *les Guêpes canadiennes*, t. II, Ottawa, A. Bureau, 1883, p. 28-38, 54-61, 71-83, 93-99, 110-123, 134-136, 143-146, 151-155 et 160-162.

SERRE, Lucien, *Louis Fréchette. Notes pour servir à la biographie du poète*, Montréal, Frères des écoles chrétiennes, 1928, iv, 294 p.

II *Articles*

ANONYME, « Les calomnies de *la Patrie* », *le Canadien*, 25 juillet 1882, p. 2.

ANONYME, « Un dévoyé », *la Croix de Montréal*, vol. 1, nº 70, 26 janvier 1894, p. 277-278.

ANONYME, « La science historique de M. Fréchette », *la Croix de Montréal*, vol. 1, nº 115, 30 avril 1894, p. 457.

ANONYME, « Les conseils de M. Fréchette », *la Croix du Canada*, 14 mai 1895, p. 1.

ANONYME, « L'Index », *la Croix du Canada*, 28 mai 1895, p. 1.

A. B., « Les oublis d'un critique », *le Courrier du Canada*, 17 avril 1893, p. 2.

AMICUS, « M. Louis Fréchette. "Républicain : c'est-à-dire deux fois publicain" », *la Croix de Montréal*, vol. 1, nº 5, 13 juin 1893, p. 18-19.

AMICUS, « Un Aristarque "à l'œil de lynx" », *la Croix de Montréal*, vol. 1, nº 9, 27 juin 1893, p. 34.

AMICUS, « M. Fréchette. Poète et médecin », *la Croix de Montréal*, vol. 1, nº 17, 25 juillet 1893, p. 67-68.

ARGUS, « M. Louis Fréchette », *le Courrier du Canada*, 5 juin 1893, p. 2 ; « Un portrait réussi », *le Trifluvien*, 10 juin 1893, p. 2 ; *l'Alliance*, 15 juin 1893, p. 4.

ASSELIN, Olivar, « Lettre ouverte. À M. Louis Fréchette [...] », *le Journal*, 4 juillet 1903, p. 7 et 11 ; « Deuxième lettre », *le Journal*, 14 juillet 1903, p. 5.

B., « M. Louis Fréchette. Poète et maître en pédagogie », *la Minerve*, 12 avril 1893, p. 2 ; *la Croix de Montréal*, vol. 1, nº 2, 2 juin 1893, p. 6-7.

[BAILLARGÉ, Frédéric-Alexandre], « M. Louis Fréchette et la question d'éducation », *le Bon combat*, vol. 9, nº 7, supplé-

ment du 1er avril 1893, p. 121-128 ; *le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 1er avril 1893, p. 2.

BAILLARGÉ, Frédéric-Alexandre, « M. Fréchette et la question d'éducation », *le Bon combat*, vol. 9, nº 9, 20 avril 1893, p. 145-152.

BAILLARGÉ, Frédéric-Alexandre, « Petites études sur les œuvres d'un lauréat. Dédiées à la jeunesse de nos collèges. Première étude », *le Bon combat*, vol. 9, nº 10, 1er mai 1893, p. 154-167 ; *la Minerve*, 13 juin 1893, p. 2 ; « Deuxième étude », vol. 9, nº 12, 1er juin 1893, p. 185-200 ; « Troisième étude », vol. 9, nº 13, juillet-août 1893, p. 201-215.

[CHAPAIS, Thomas], « Encore un calomniateur. Paul Vibert et Louis Fréchette », *le Courrier du Canada*, 28 septembre 1892, p. 2 ; *le Monde*, 29 septembre 1892, p. 2.

[CHAPAIS, Thomas], « Encore M. Paul Vibert », *le Courrier du Canada*, 18 janvier 1893, p. 2.

[CHAPAIS, Thomas], « Les épîtres de M. Fréchette », *le Courrier du Canada*, 5 mai 1893, p. 2.

[CHAPAIS, Thomas], « Un post-scriptum », *le Courrier du Canada*, 18 mai 1893, p. 2.

[CHAPAIS, Thomas], « M. Fréchette et M. Tardivel », *le Courrier du Canada*, 15 janvier 1894, p. 2.

[CHAPAIS, Thomas], « Les lettres de M. Fréchette », *le Courrier du Canada*, 27 janvier 1894, p. 2 ; *le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 30 janvier 1894.

[CHAPAIS, Thomas], « M. Fréchette et Jeanne d'Arc », *le Courrier du Canada*, 7 mars 1894, p. 2 ; *le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 10 mars 1894, p. 1.

CORBEIL, A[nthime], « La presse rouge », *la Minerve*, 23 septembre 1882, p. 2.

DESSAULLES, L[ouis]-A[ntoine], « Correspondance », *l'Événement*, 22 janvier et 5 février 1872, p. 2.

DIXI, « La question Fréchette-Baillargé. Seul dans la lice », *le Courrier du Canada*, 12 mai 1893, p. 2.

DROLET, G[ustave]-A[dolphe], « Lettre parisienne », *la Minerve*, 25 août 1880, p. 2 ; « M. L.-H. Fréchette », *le Peuple*, 4 septembre 1880, p. 3.

FIDELIS, « La douzième lettre de M. Fréchette », *la Croix de Montréal*, vol. 1, nº 10, 30 juin 1893, p. 39.

GASCON, Wilfrid, « L'incident Fréchette-Asselin », *l'Avenir du Nord*, 6 août 1903, p. 1.

GUÉHO, François, « M. Louis Fréchette et son œuvre dans *la Patrie* », *le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 10 avril 1894, p. 1.

HÉRACLITE (pseudonyme de Thomas CHAPAIS), « Le citoyen Cyprien Fréchette », *la Vérité*, 5 août 1882, p. 2 ; *le Courrier du Canada*, 5 août 1882, p. 2.

HÉRACLITE (pseudonyme de Thomas CHAPAIS), « Les incartades de *la Patrie* », *le Courrier du Canada*, 22, 23, 26 et 28 septembre 1882, p. 2.

HÉRACLITE (pseudonyme de Thomas CHAPAIS), « Le chambordisme », *le Courrier du Canada*, 5 octobre 1882, p. 2.

HÉRACLITE (pseudonyme de Thomas CHAPAIS), « Les bévues de Cyprien », *le Courrier du Canada*, 12 octobre 1882, p. 2.

HÉRACLITE (pseudonyme de Thomas CHAPAIS), « La défense de Cyprien », *le Courrier du Canada*, 22, 16 octobre 1882, p. 2.

HÉRACLITE (pseudonyme de Thomas CHAPAIS), « Cyprien pris au piège », *le Courrier du Canada*, 25 octobre 1882, p. 2.

HÉRACLITE (pseudonyme de Thomas CHAPAIS), « Dans le pétrin », *le Courrier du Canada*, 8 novembre 1882, p. 2.

HÉRACLITE (pseudonyme de Thomas CHAPAIS), « Un chroniqueur aux abois », *le Courrier du Canada*, 9 décembre 1882, p. 2.

KARL-OMAN, « Comme ils écrivent », *la Croix de Montréal*, vol. 1, n° 23, 15 août 1893, p. 91-92.

MARION, Séraphin, « Louis Fréchette et le Canada français d'autrefois », *les Cahiers des Dix*, n° 37, Québec, 1972, p. 123-157.

MONETTE, Guy, « La polémique autour de *la Voix d'un exilé* », *Voix et images*, vol. 2, n° 3, avril 1977, p. 334-357.

MORIN, Michel, « Louis-Honoré Fréchette, nicolétain », *les Cahiers nicolétains*, vol. 1, n° 4, décembre 1979, p. 6-19.

NANTEL, Antonin, « Correspondance », *la Patrie*, 21 mars 1893, p. 4 ; *le Courrier du Canada*, 23 mars 1893, p. 4 ; *l'Événement*, 28 mars 1893, p. 2 ; *le Bon combat*, vol. 9, n° 7, supplément du 1er avril 1893, p. 128.

NANTEL, Antonin, « À propos de l'éducation », *la Patrie*, 28 mars 1893, p. 1 ; *l'Événement*, 30 mars 1893, p. 2.

ORNIS (pseudonyme de Victor-Alphonse Huard), « Taxil vs un Canadien », *l'Oiseau-mouche*, vol. 2, nº 12, 9 juin 1894, p. 46.

PATRICE, « M. Fréchette et M. Baillargé », *le Courrier du Canada*, 13 avril 1893, p. 2.

PATRICE, « M. Fréchette au gîte », *le Courrier du Canada*, 10 mai 1893, p. 2.

PERSAN, « À propos d'une lettre », *la Croix de Montréal*, vol. 1, nº 46, 3 novembre 1893, p. 181-182.

PICARD, Firmin, « À Monsieur Louis Fréchette », *la Patrie*, 14 octobre 1893, p. 4.

PICCOLO, « Encore lui », *la Croix de Montréal*, vol. 1, nº 51, 20 novembre 1893, p. 202 ; *le Trifluvien*, 24 novembre 1893, p. 2 ; *l'Alliance*, 30 novembre 1893, p. 4.

POIRIER, Pascal, « La critique littéraire », *la Minerve*, 20 janvier 1893, p. 2.

POUR LA RÉDACTION, « À M. Louis Fréchette », *l'Événement*, 1er avril 1893, p. 2.

ROUTHIER, A[dolphe]-B[asile], « M. Louis-Honoré Fréchette », *le Courrier du Canada*, 27 novembre, 2 et 7 décembre 1868, p. 1.

ROUTHIER, Adolphe-Basile, « Lettres et fragments. III », *le Nouveau monde*, 23 novembre 1871, p. 1 ; *le Courrier du Canada*, 27 novembre 1871, p. 1 ; *le Journal des Trois-Rivières*, 27 novembre 1871, p. 2. « IV », *le Nouveau monde*, 30 novembre 1871, p. 1 ; *le Courrier du Canada*, 4 décembre 1871, p. 1 et 2 ; *le Journal des Trois-Rivières*, 4 décembre 1871, p. 1 et 2. « V », *le Nouveau monde*, 6 décembre 1871, p. 1 ; *le Courrier du Canada*, 11 décembre 1871, p. 1 et 2. « VI », *le Nouveau monde*, 13 décembre 1871, p. 1 ; *le Courrier du Canada*, 18 décembre 1871, p. 1 et 2 ; *le Journal des Trois-Rivières*, 14 décembre 1871, p. 2. « VII », *le Nouveau monde*, 15 décembre 1871, p. 1 ; *le Courrier du Canada*, 22 décembre 1871, p. 1. « VIII », *le Nouveau monde*, 19 décembre 1871, p. 1 et 2 ; *le Courrier du Canada*, 22 décembre 1871, p. 1. « IX », *le Nouveau monde*, 27 décembre 1871, p. 1 ; *le Courrier du Canada*,

3 janvier 1872, p. 1 ; *l'Écho de Lévis*, 8 janvier 1872, p. 1 et 2. « X », *le Nouveau monde*, 5 janvier 1872, p. 1 ; *le Courrier du Canada*, 10 janvier 1872, p. 1 ; *l'Écho de Lévis*, 10 janvier 1872, p. 1 et 2. « XI », *le Nouveau monde*, 15 janvier 1872, p. 1 ; *le Courrier du Canada*, 19 janvier 1872, p. 1 ; *le Journal des Trois-Rivières*, 18 janvier 1872, p. 1 (extrait). « XII », *le Nouveau monde*, 24 janvier 1872, p. 1 ; *le Journal des Trois-Rivières*, 29 janvier 1872, p. 1 (extrait) ; *le Courrier du Canada*, 31 janvier 1872, p. 1. « XIII », *le Nouveau monde*, 29 janvier 1872, p. 1 ; *le Courrier du Canada*, 2 février 1872, p. 1 et 2. « [XIV] », *le Nouveau monde*, 12 février 1872, p. 1.

ROUTHIER, Adolphe-Basile, « Recette d'un savant », *le Courrier du Canada*, 10 janvier 1872, p. 2 ; *l'Écho de Lévis*, 12 janvier 1872, p. 2.

RUTHBAN, Denis (pseudonyme d'Adjutor Rivard), « Un poète traducteur », *la Croix de Montréal*, vol. 1, n° 28, 1er septembre 1893, p. 110-111.

RUTHBAN, Denis (pseudonyme d'Adjutor Rivard), « Sainte audace », *la Croix de Montréal*, vol. 1, n° 40, 13 octobre 1893, p. 160.

[SCOTT, Henri-Arthur], « Réponse à M. L[oui]s Fréchette », *le Quotidien*, 23 septembre 1892, p. 2.

[SCOTT, Henri-Arthur], « La lettre de M. Fréchette », *le Quotidien*, 27 septembre 1892, p. 2.

SERRE, Lucien, « Louis Fréchette au collège classique », *l'Enseignement primaire*, vol. 46, n° 7, mars 1925, p. 440-442.

SERRE, Lucien, « Louis Fréchette au collège Nicolet », *l'Enseignement primaire*, vol. 46, n° 8, avril 1925, p. 394-395.

SERRE, Lucien, « Louis Fréchette et les collèges classiques », *l'Enseignement primaire*, vol. 46, n° 9, mai 1925, p. 556-559.

SERRE, Lucien, « Louis Fréchette et les Frères de Nicolet », *l'Enseignement primaire*, vol. 47, n° 3, novembre 1925, p. 201-205.

SERRE, Lucien, « Louis Fréchette en France et les Frères des écoles chrétiennes », *l'Enseignement primaire*, vol. 47, n° 6, février 1926, p. 394-395.

TARDIVEL, J[ules]-P[aul], « Un autre drame de M. Fréchette », *le Canadien*, 23 août 1880, p. 2.

[TARDIVEL, Jules-Paul], « La note maçonnique », *la Vérité*, 15 juillet 1882, p. 1-2.

[TARDIVEL, Jules-Paul], « Quelques coups de fouet », *la Vérité*, 7 octobre 1882, p. 1.

[TARDIVEL, Jules-Paul], « M. L.-H. Fréchette et ses autorités », *la Vérité*, 15 mars 1884, p. 2-3.

TARDIVEL, J[ules]-P[aul], « À propos de nos collèges », *la Vérité*, 22 avril 1893, p. 2-3 ; « Nos collèges classiques », *le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 25 avril 1893, p. 1.

[TARDIVEL, Jules-Paul], « Barnum-Fréchette », *la Vérité*, 6 mai 1893, p. 2.

[TARDIVEL, Jules-Paul], « Guihot-Fréchette », *la Vérité*, 20 mai 1893, p. 2-3.

[TARDIVEL, Jules-Paul], « Toujours M. Fréchette », *la Vérité*, 17 juin 1893, p. 2-3.

[TARDIVEL, Jules-Paul], « Comme des écorchés », *la Vérité*, 25 novembre 1893, p. 2-3.

[TARDIVEL, Jules-Paul], « M. Fréchette », *la Vérité*, 2 décembre 1893, p. 6.

[TARDIVEL, Jules-Paul], « Délire et rage », *la Vérité*, 23 décembre 1893, p. 6.

[TARDIVEL, Jules-Paul], « Le délire de M. Fréchette », *la Vérité*, 3 janvier 1894, p. 6-7.

[TARDIVEL, Jules-Paul], « Louis et Sarah », *la Vérité*, 13 janvier 1894, p. 2-3.

[TARDIVEL, Jules-Paul], « *Frechettiana* », *la Vérité*, 13 janvier 1894, p. 6.

[TARDIVEL, Jules-Paul], « Le R. P. Lacasse et son détracteur », *la Vérité*, 27 janvier 1894, p. 2.

[TARDIVEL, Jules-Paul], « M. Fréchette voltairien », *la Vérité*, 17 février 1894, p. 2-3.

[TARDIVEL, Jules-Paul], « M. Fréchette poltron », *la Vérité*, 3 mars 1894, p. 2-3.

[TARDIVEL, Jules-Paul], « M. Fréchette et Jeanne d'Arc », *la Vérité*, 10 mars 1894, p. 6.

[TARDIVEL, Jules-Paul], « M. Fréchette et la franc-maçonnerie », *la Vérité*, 11 août 1894, p. 2.

TARDIVEL, Jules-Paul, « Simple déplumé », *la Vérité*, 3 novembre 1894, p. 2.

[TARDIVEL, Jules-Paul], « Exagération », *la Vérité*, 20 avril 1895, p. 3.

[TARDIVEL, Jules-Paul], « M. Fréchette », *la Vérité*, 4 mai 1895, p. 3.

[TARDIVEL, Jules-Paul], « Où est le menteur ? », *la Vérité*, 18 mai 1895, p. 2.

[TARDIVEL, Jules-Paul], « Les bêtises de M. Fréchette », *la Vérité*, 18 mai 1895, p. 3.

[TARDIVEL, Jules-Paul], « De mal en pis », *la Vérité*, 25 mai 1895, p. 2-3.

[TARDIVEL, Jules-Paul], « Notre cacographe national », *la Vérité*, 1er juin 1895, p. 6-7.

[TARDIVEL, Jules-Paul], « Encore notre cacographe national », *la Vérité*, 8 juin 1895, p. 6.

[TARDIVEL, Jules-Paul], « Fréchetteries », *la Vérité*, 15 juin 1895, p. 3.

[TARDIVEL, Jules-Paul], « Fréchetteries », *la Vérité*, 22 juin 1895, p. 3.

[TARDIVEL, Jules-Paul], « Fréchetteries », *la Vérité*, 29 juin 1895, p. 6.

[TARDIVEL, Jules-Paul], « Le cacographe », *la Vérité*, 6 juillet 1895, p. 7.

[TARDIVEL, Jules-Paul], « Fréchetteries », *la Vérité*, 13 juillet 1895, p. 6.

[TARDIVEL, Jules-Paul], « Fréchette-Vaughan », *la Vérité*, 21 septembre 1895, p. 3.

TARDIVEL, J[ules]-P[aul], « Récidive », *la Vérité*, 28 décembre 1895, p. 3.

[TARDIVEL, Jules-Paul], « Un conte de Noël fréchettique », *la Vérité*, 4 janvier 1896, p. 3.

[TASSÉ, Joseph], « M. Fréchette », *la Minerve*, 5 octobre 1880, p. 2.

[TASSÉ, Joseph], « M. Fréchette », *la Minerve*, 14 juillet 1881, p. 2.

[TASSÉ, Joseph], « Défense "en collaboration" », *la Minerve*, 25 juillet 1881, p. 2.

[TASSÉ, Joseph], « Les exploits du rougisme », *la Minerve*, 8 août 1882, p. 2.

[TASSÉ, Joseph], « Une vessie dégonflée », *la Minerve*, 15 décembre 1884, p. 2.

[TASSÉ, Joseph], « Qui est le falsificateur ! », *la Minerve*, 16 décembre 1884, p. 2.

[TASSÉ, Joseph], « MM. Fréchette et Baillargé », *la Minerve*, 12 juin 1893, p. 2.

T[axil], L[éo], « Au moment où la revue [...] », *Revue mensuelle*, vol. 1, nº 4, avril 1894, p. 128.

TAXIL, Léo, « L'auxiliaire du Grand-Orient », *Revue mensuelle*, vol. 1, nº 5, mai 1894, p. 131-140.

THIBAULT, Ch[arle]s, « Communications. Acompte à M. Fréchette », *la Minerve*, 1er août 1884, p. 2 ; « Deuxième épître », *la Minerve*, 14 octobre 1884, p. 2 ; « Troisième acompte », *la Minerve*, 13 novembre 1884, p. 2 ; « Quatrième acompte », *la Minerve*, 15 novembre 1884, p. 5.

[THIBAULT, Charles], « MM. Thibault et Fréchette », *Journal de Waterloo*, 27 février 1896, p. 2.

[TRUDEL, François-Xavier], « "La Marseillaise" et Gros Jean Cyprien », *l'Étendard*, 1er juillet 1884, p. 2.

[TRUDEL, François-Xavier], « Louis XVI exécuté par M. Fréchette », *l'Étendard*, 28 janvier 1893, p. 1.

UN AMI DES BONS LIVRES, « Un livre nouveau [*Originaux et détraqués*] », *la Vérité*, 21 octobre 1893, p. 3.

UN BACHELIER, « *Picturesque Canada* vs Fréchette », *la Croix de Montréal*, vol. 1, nº 8, 23 juin 1893, p. 30-31.

UN BACHELIER, « Le *Star* vs Fréchette », *la Croix de Montréal*, vol. 1, nº 9, 27 juin 1893, p. 35.

UN CATHOLIQUE, « La lettre de M. Fréchette à Sa Grandeur Mgr Fabre », *la Minerve*, 16 novembre 1893, p. 2 ; *l'Alliance*, 16 novembre 1893, p. 2 ; *la Croix de Montréal*, vol. 1, nº 53, 28 novembre 1893, p. 210.

UN POÈTE INCONNU, « Historien, poète et chroniqueur », *le Monde*, 15 décembre 1882, p. 3.

VERNIOLLES, J., « L'article de M. Fréchette, sur la lecture des livres à l'Index, jugé à l'étranger », *l'Étudiant*, vol. 5, nº 6, 1er juin 1889, p. 107-108.

VIBERT, Paul, « Au Canada. Influences religieuses », *le Premier arrondissement*, 21 août 1892, p. 2-3.

VIBERT, Paul, « La terreur blanche au Canada », *le Premier arrondissement*, 25 décembre 1892, p. 2-3.

VOX POPULI, « La défaite à Lévis », *le Canadien*, 30 juin 1871, p. 2.

XX, « M. Louis Fréchette et Sarah Bernhardt », *le Canadien*, 28 décembre 1880, p. 2 ; *la Minerve*, 30 décembre 1880, p. 2.

C – AUTRES SOURCES DOCUMENTAIRES

I *Livres, brochures et parties de livres*

ALEXANDRE, Roger, *le Musée de la conversation*, Paris, Émile Bouillon, 3e éd., 1897, xii, 582 p.

ALLAIRE, Jean-Baptiste-Arthur, *Dictionnaire biographique du clergé canadien-français*, Saint-Hyacinthe, La Tribune et Le Courrier, Montréal, École catholique des sourds-muets, Le Devoir et La Croix, et Québec, L'Action sociale, 1910-1934, 6 volumes.

Annuaire de l'Institut canadien pour 1868, Montréal, Le Pays, 1868, 30 p.

ANONYME, *Judas Iscariote Tarte (selon l'hon. T. Chapais). Sa carrière politique d'après divers auteurs*, s.l.n.édit., 1903, 318 p.

BAILLARGÉ, Frédéric-Alexandre, *Coups de crayon*, Joliette, L'Étudiant et Le Couvent, 1889, 224 p.

BAILLARGÉ, Frédéric-Alexandre, *la Littérature au Canada en 1890*, première année, Joliette, chez l'auteur, 1891, viii, 352 p.

BALMÈS, Jaime, *le Protestantisme comparé avec le catholicisme dans ses rapports avec la civilisation européenne*, t. II, Bruxelles, H. Goemaere, 3e éd., 1854, 372 p.

BARNARD, Julienne, *Mémoires Chapais*, t. II : *1848–1875*, Montréal et Paris, Fides, 1961, 376 p. ; t. III : *1875–1888*, 1964, 270 p.

BATAILLE, Dr (pseudonyme de Charles Hacks et d'autres), *le Diable au XIXe siècle ou Les mystères du spiritisme. La franc-maçonnerie luciférienne* [...], Paris et Lyon, Delhomme et Briguet, 20 novembre 1892–20 mars 1895.

BEAULIEU, André et HAMELIN, Jean, *la Presse québécoise des origines à nos jours*, Québec, les Presses de l'université Laval, t. I-IV, 1973–1979.

BERNARD, Jean-Paul, *les Rouges. Libéralisme, nationalisme et anticléricalisme au milieu du XIXe siècle*, préface de Fernand Dumont, Montréal, les Presses de l'Université du Québec, 1971, xx, 394 p.

BUIES, Arthur, *Réminiscences. Les jeunes barbares*, Québec, L'Électeur, 1892, 110 p.

BUIES, Arthur, *Chroniques*, édition critique par Francis Parmentier, t. I, Montréal, les Presses de l'Université de Montréal, « Bibliothèque du Nouveau Monde », 1986, 653 p.

CASGRAIN, Philippe-Baby, *Letellier de Saint-Just et son temps*, Québec, C. Darveau, 1885, 470 p.

Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale. Auteurs, Paris, Ministère de l'Éducation nationale, Imprimerie nationale, 1887–1981, 231 volumes.

CLAPIN, Sylva, *Dictionnaire canadien-français*, Montréal, C.-O. Beauchemin et fils, et Boston, Sylva Clapin, 1894, xlv, 388 p.

COSTISELLA, Joseph, l'Esprit révolutionnaire dans la littérature canadienne-française de 1837 à la fin du *XIXe siècle*, Montréal, Beauchemin, 1968, 316 p.

DÉSILETS, Andrée, *Hector-Louis Langevin. Un Père de la Confédération canadienne (1826–1906)*, Québec, les Presses de l'Université Laval, « Cahiers de l'Institut d'histoire », 1969, 461 p.

Dictionnaire biographique du Canada, Québec, les Presses de l'Université Laval, t. I-XII, 1966–1990.

Dictionnaire de biographie française, sous la direction de J. Balteau, M. Barroux, M. Prévost et Roman d'Amat, Paris, Letouzey et Ané, 1932–1985, 16 volumes parus.

Dictionnaire de théologie catholique, sous la direction d'Alfred Vacant, E. Mangenot et É. Amann, Paris, Letouzey et Ané, 1909–1946, 15 volumes.

Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques, sous la direction d'Alfred Baudrillart, Paris, Letouzey et Ané, 1914–1990, 23 volumes parus.

Dictionnaire universel des noms propres. Le Petit Robert 2, sous la direction de Paul Robert, Paris, SNL–Le Robert, 5e éd., 1981, xxiii, 1992 p.

DIONNE, Narcisse-Eutrope, *le Parler populaire des Canadiens français*, Québec, Laflamme et Proulx, 1909, xxiv, 671 p.

DORION, Gilles, *Présence de Paul Bourget au Canada*, Québec, les Presses de l'Université Laval, 1977, 241 p.

DROUILLY, Pierre, *Statistiques électorales du Québec (1867–1981)*, Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 1982, 687 p.

DROUILLY, Pierre, *Statistiques électorales fédérales du Québec (1867–1980)*, Montréal, Université du Québec à Montréal, 1988, 937 p.

DROUILLY, Pierre, *Répertoire du personnel politique québécois (1867–1982)*, Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 1983, 808 p.

EID, Nadia Fahmy, *le Clergé et le pouvoir politique au Québec. Une analyse de l'idéologie ultramontaine au milieu du XIXe siècle*, Montréal, Hurtubise HMH, « Cahiers du Québec », 1978, viii, 318 p.

ERBRÉE, Jean d' (pseudonyme d'Édouard Hamon, jésuite), *la Franc-maçonnerie dans la Province de Québec en 1883*, Québec, J.-A. Langlais, 1883, 276 p.

FAUCHER, Jean-André, *Dictionnaire maçonnique*, Paris, Jean Picollec, 1984, 344 p.

[FAUCHER DE SAINT-MAURICE, Édouard], *l'Instruction publique de la Province de Québec à l'exposition colombienne de Chicago. Rapport de l'honorable secrétaire provincial*, Québec, Charles-François Langlois, 1895, 208 p.

[FILIATREAULT, Aristide], *Au pays des ruines*, t. I : *Ruines cléricales*, Montréal, A. Filiatreault, 1893, 182 p.

[FILIATREAULT, Aristide ?], *les Hommes noirs. Propagande anticléricale*, première série, Montréal, s. édit., 1896, 87 p.

FRANKLIN, Alfred, *les Rois et les gouvernements de la France de Hugues Capet à l'année 1906*, Paris, A. J. Picard, « Des noms et des dates », 1978, xiv, 163 p.

GAILLARD, Jean-Michel, *Jules Ferry*, Paris, Fayard, 1989, 730 p.

GALARNEAU, Claude, *les Collèges classiques au Canada français (1620-1970)*, Montréal, Fides, « Bibliothèque canadienne-française », 1978, 287 p.

Glossaire du parler français au Canada, Québec, L'Action sociale, 1930, xix, 709 p.

La Grande encyclopédie. Inventaire raisonné des sciences, des lettres et des arts, par une Société de Savants et de Gens de Lettres, sous la direction de MM. Berthelot [et autres], Paris, H. Lamirault, [1886-1902], 31 vol.

GROULX, Lionel, *Mes mémoires*, t. I, Montréal, Fides, 1970, 437 p.

HAMELIN, Jean et Marcel, *les Mœurs électorales dans le Québec de 1791 à nos jours*, Montréal, Éd. du Jour, 1962, 125 p.

HAMELIN, Jean et VOISINE, Nive, *les Ultramontains canadiens-français. Études d'histoire religieuse*, Montréal, Boréal Express, 1985, 347 p.

HAMELIN, Marcel, *les Premières années du parlementarisme québécois (1867–1878)*, Québec, les Presses de l'Université Laval, « Les cahiers d'histoire », 1974, xii, 387 p.

LACASSE, Zacharie, *Une nouvelle mine. Le prêtre et ses détracteurs ou Le prêtre vengé*, Montréal, Cadieux et Derome, 1893, 276 p.

LACASSE, Zacharie, *Une quatrième mine. Dans le camp ennemi*, Montréal, Cadieux et Derome, 1893, 220 p.

LAPERRIÈRE, Aug[ustin], édit., *les Guêpes canadiennes*, t. I, Ottawa, A. Bureau, 1881, 401 p. ; t. II, 1882, 350 p.

LAPIERRE, Laurier, « Politics, Race, and Religion in French Canada : Joseph Israël Tarte », Université de Toronto, thèse de doctorat, 1962, vi, 555 f.

LAROUSSE, Pierre, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, Paris, 1865–1876, 17 volumes.

Larousse du XX^e siècle, sous la direction de Paul Augé, Paris, Larousse, [1928–1953], 6 volumes et un supplément.

LAVICOMTERIE, Louis, *les Crimes des rois de France depuis Clovis jusqu'à Louis XVI*, Paris, Petit, et Lyon, Prudhomme aîné, 1791, lxxii, 378 p.

LESSARD, Claude, *le Séminaire de Nicolet (1802–1969)*, Trois-Rivières, Le Bien public, 1980, 527 p.

LITTRÉ, Émile, *Dictionnaire de la langue française*, Paris, Hachette et Cie, 1889, 2 tomes.

Lovell's Montreal Directory, Montréal, John Lovell & Son, 1876–1908.

Mandements, lettres pastorales, circulaires et autres documents publiés dans le diocèse de Montréal depuis son érection, t. VI, Montréal, J. A. Plinguet, 1887, 480 p. ; t. IX, s.d., 644 p. ; t. XI, 1894, 724 p.

Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Québec, nouvelle série, t. II, Québec, A. Côté et Cie, 1890, 826 p. ; t. III, s.d., 363 p.

MARMANDE, R. de, *le Cléricalisme au Canada*, Paris, Émile Nourry, « Bibliothèque de critique religieuse », 1911, 203 p.

MICHELET, Jules, *Histoire de France*, Paris, C. Marpon et E. Flammarion, nouvelle édition, s.d., 19 tomes.

MONIÈRE, Denis, *le Développement des idéologies au Québec des origines à nos jours*, Montréal, Québec-Amérique, 1977, 381 p.

MOURRE, Michel, *Dictionnaire encyclopédique d'histoire*, Paris, Bordas, nouvelle édition, 1986, 8 volumes.

NEVERS, Edmond de, *l'Avenir du peuple canadien-français*, Paris, Henri Jouve, 1896, xlvii, 441 p.

OLIVIER, Réjean, *Vie de l'abbé Frédéric-Alexandre Baillairgé, notre polygraphe québécois (1854–1928)* [...], 2e éd., Joliette, sans édit., [c 1980], 200 p. et 5 planches (édition privée).

Répertoire des parlementaires québécois (1867–1978), Québec, Bibliothèque de la législature, 1980, xv, 796 p.

ROBERT, Mme, *les Crimes des reines de France depuis le commencement de la monarchie jusqu'à Marie-Antoinette*, Paris, Bureau des révolutions de Paris, et Lyon, Prudhomme aîné, 1791, xvi, 460 p.

ROUTHIER, Adolphe-Basile, *Causeries du dimanche*, Montréal, C.-O. Beauchemin et Valois, 1871, xii, 294 p.

ROY, Fernande, *Progrès, harmonie, liberté. Le libéralisme des milieux d'affaires francophones de Montréal au tournant du siècle*, Montréal, Boréal, 1988, 301 p.

ROY, Pierre-Georges, *les Mots qui restent*, Québec, Garneau, 1940, t. I, 277 p. ; t. II, 277 p.

RUMILLY, Robert, *Histoire de la Province de Québec*, Montréal, Bernard Valiquette, s.d., t. I-XI.

SAVARD, Pierre, *Jules-Paul Tardivel, la France et les États-Unis (1851-1905)*, Québec, les Presses de l'Université Laval, « Les cahiers de l'Institut d'histoire », 1967, xxxvii, 499 p.

TAINE, Hippolyte, *les Origines de la France contemporaine*, t. I : *l'Ancien régime*, Paris, Hachette et Cie, 1896, viii, 553 p.

Trésor de la langue française. Dictionnaire de la langue du XIXe et du XXe siècle (1789–1960), Paris, Centre national de la recherche scientifique, 1971–1990, 14 volumes parus.

TRUDEL, Marcel, *l'Influence de Voltaire au Canada*, t. I : *1760–1850*, Montréal, Fides, Les publications de l'Université Laval, « L'hermine », 1945, 221 p. ; t. II : *1850–1900*, 1945, 315 p.

VAPEREAU, Gustave, *Dictionnaire universel des contemporains*, Paris, Hachette et Cie, 5e éd., 1880, viii, 1892, lxviii p.

VEUILLOT, Louis, *Œuvres complètes*, Paris, Lethielleux, 1926, t. IX : *le Parfum de Rome*, xvi, 555 p. ; t. XI : *les Odeurs de Paris*, xv, 527 p. ; t. XIV : *Œuvres poétiques*, xv, 577 p.

VEUILLOT, Louis, *Satires*, 2e éd., Paris, Gaume frères et J. Duprey, 1863, xxiii, 330 p.

VIBERT, Paul, *la Nouvelle France catholique*, Paris, Schleicher frères, 1908, x, 489 p.

VOISINE, Nive, *Louis-François Laflèche deuxième évêque de Trois-Rivières*, t. I : *1818–1878*, Saint-Hyacinthe, Edisem, 1980, 320 p.

YON, Armand, *le Canada français vu de France (1830–1914)*, Québec, les Presses de l'Université Laval, « Vie des lettres québécoises », 1975, 235 p.

II *Articles*

ANONYME, « Les juges de Jeanne d'Arc étaient schismatiques », *la Semaine religieuse de Montréal*, vol. 23, nº 13, 31 mars 1894, p. 202-207.

ABT, Emmanuel, jésuite, « La franc-maçonnerie et le gouvernement de la France depuis quinze ans », *Études religieuses*, janvier-juin 1893.

C[HAUVEAU], P[ierre-Joseph-Olivier], « Bibliographie », *le Foyer domestique*, vol. 1, nº 3, 1er juin 1876, p. 184-193.

FRANÇOISE (pseudonyme de Robertine Barry), « Chronique du lundi », *la Patrie*, 17 juin 1895, p. 1.

FRANK, Edmond, « Une mystification », *l'Illustration*, 1er mai 1897, p. 346.

JUSTICE, « Alliance française », *Canada-revue*, vol. 4, nº 35, 26 août 1893, p. 533-535.

LA RÉDACTION, « À l'archevêché », *Canada-revue*, vol. 3, nº 24, 3 décembre 1892, p. 137-140.

[LAURIER, Wilfrid], « Lettre de M. Laurier », *la Vérité*, 29 juillet 1893, p. 4-5.

OUELLETTE, J.-Rémi, « Lettre de France, *le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 27 juillet 1893, p. 1 ; « Un mot d'ordre », *le Trifluvien*, 28 juillet 1893, p. 2 ; « Un trait de lumière », *le Courrier du Canada*, 2 août 1893, p. 2 ; « Un mot d'ordre », *l'Alliance*, 3 août 1893, p. 4 ; « D'où ça vient », *la Croix de Montréal*, vol. 1, nº 20, 4 août 1893, p. 78 ; « La maçonnerie à l'œuvre », *la Semaine religieuse de Québec*, vol. 5, nº 51, 19 août 1893, p. 610–612.

ROY, Noël, « Libéralisme sans principe, vertu sans mérite. L'opinion d'un chef libéral de Saint-Jean-Baptiste sur la situation présente », *la Patrie*, 30 juin 1903, p. 1.

[TARDIVEL, Jules-Paul], « Réponse à M. Laurier », *la Vérité*, 29 juillet 1893, p. 2-3 ; 5 août 1893, p. 2 ; 12 août 1893, p. 2 ; 19 août 1893, p. 2 ; 2 septembre 1893, p. 2.

[TARDIVEL, Jules-Paul], « *Fleurs champêtres* », *la Vérité*, 15 juin 1895, p. 3.

TARDIVEL, Jules-Paul, « La mystification Taxil », *la Vérité*, 8 mai 1897, p. 2-3.

Page laissée blanche

INDEX[1]

A. B., 350
À bas la calotte !... (L. Taxil), 551, 1091
ABBAS Ier, 1026
ABBOTT, John Joseph Caldwell, *415*
ABDÉRAME, 868
ABERDEEN, lord, *782*
Abraham, 1202
A Chance Acquaintance (W. D. Howells), 716-723, 726-731
Achille, 1209
ACHMET, 1026
Actes des apôtres, 328, 476, 628
Adam, 148, 149, 234, 550
ADÉLAÏDE D'AQUITAINE, 883
ADÉLAÏDE DE CHAMPAGNE, *900*
ADÉLAÏDE, Mme, *1020*
Adonis, 448, 1135
ADRIEN DE VALOIS, *864*
AFFRE, Denis-Auguste, 167, 228
AGOBARD, saint, 875
AGRIPPINE l'Aînée, 1025
ALARIC Ier, *1030*
ALARIC II, *850*
ALBÉRIC, archevêque de Bourges, 897
ALENÇON, duc d', *967*
Alexis, 449
ALEXIS III, *1027*
ALEXIS IV, 1029
ALEXIS V, *1029*
ALIÉNOR DE GUYENNE, *898*, 899, 900
Almanachs anticléricaux et républicains (L. Taxil), 1092
ALOISI-MASELLA, Gaetano, *533*, 534, 545, 546, 547, 556
ALPAÏDE, 867
Alphonse, *875*, 1113, 1118
ALPHONSE, comte de Poitiers, 904, 905
ALPHONSE DE LIGUORI, saint, 207
AMAND, saint, *863*, 1023
Amours secrètes de Pie IX, les (C. S. Volpi), 551, 1083, 1092, 1093, 1118
AMURAT III, *1026*
AMYOT, Jacques, 446
ANASTASE Ier, 432
ANDRONIC Ier, 1027
ANJOU, comte d', voir FOULQUES
ANJOU, Louis Ier, duc d', 931
ANJOU, Louis de France, duc d', 925
ANJOU, Marie d', *941*, 942
ANJOU, Sibylle d', *1030*
Annales d'Aquitaine (J. Bouchet), 899
Annales de Lourdes, les, 791
Annales religieuses de Montréal, voir *Semaine religieuse de Montréal*
ANNE D'AUTRICHE, *975*

1 Les chiffres en italique renvoient à une notice sur un personnage ou un périodique, en bas de page.

ANNE DE BRETAGNE, *946*
ANSELME, Pierre Guibours, dit le père, *897*
Anticlérical, l', 1093
ANTOINE, saint, 763, 764
Apadno, 1119, 1120
À propos d'éducation (L. Fréchette), 646, 744
ARCAND, Arthur, 262
ARCHAMBAULT, Louis, 204
ARCHIMÈDE, 464
ARGENCOURT, Mlle de La Mothe d', *981*
ARGENSON, marquis d', *999*, 1000, 1001, 1002
Argus, 369
ARGUS (pseudonyme), 448
ARGYRE, voir ROMAIN
ARISTOPHANE, 237
ARMANDINE, l', 966
ARNOLD, Matthew, *1078*-1079
ARNOUL, saint, 863, 1023
ARNOUL III, 891
ARTEVELDE, Philippe d', *931*
ARTOIS, comte d', voir CHARLES X
Astarbé, *1030*
Astaroth, 1086, 1131, 1132, 1133, 1136, 1141
Astarté, *1132*
Atlas, 404
ATTILA, *1031*
AUBIGNÉ, Agrippa d', 446, 971
AUBRY, Joseph-Fortunat, *304*
AUDOUÈRE, 857, 858
AUGIER, Célestin, 671
AUGUSTIN, saint, 483
AULNAY, voir LAUNAY
AUMALE, Henri d'Orléans, duc d', *1136*
AURENG-ZEYB, *1027*
Ausculta fili (Boniface VIII), 909, 1023
Autour du drapeau (Z. Lacasse), 694, 699, 709-713, 1086
AUZIAS-TURENNE, Raymond, 1063, *1064*-1074
«*Ave Maria*», 399, 654, 674
Avenir, l', *798*
Aventures de Télémaque, les (Fénelon), 477
AVOCATE, l', voir FERRONNIÈRE
AYROLES, Jean-Baptiste, 540, *541*, 544, 545, 547-551, 556-559, 561, 833
AZARIAN, Étienne, 596

B., 313, 315, 316, 317, 325, 379, 401, 425
BACON, Francis, 252
BADÉRIC, 852, 853
BAILLAIRGÉ, Charles, *404*
BAILLAIRGÉ, George-Frédéric, *340*
BAILLARGÉ, Frédéric-Alexandre, 279, *280*-498, 503, 506, 517, 518, 598, 599, 639, 641, 650, 657, 659, 661, 667, 695, 697, 698, 717, 719, 743, 759, 808-814, 830, 831, 1076, 1083, 1086, 1167, 1235, 1237, 1238, 1239
BAJAZET II, 1026
BALMÈS, Jaime, *185*, 209, 230
BALSAMO (pseudonyme), 213
BALUE, voir LA BALUE
BALZAC D'ENTRAGUES, Henriette de, *966*, 971
BAPTIFOLIER (François-Narcisse), 595
BAPTISTE (sobriquet), 1012
Barabbas, 1187
BARBANCHU (pseudonyme), 391
BARCELONE, comte de, voir BERNARD
BARDAS, 1030
BARNUM, Phineas Taylor, *156*
BARRY, Robertine, *767*-777
BASILE, voir ROUTHIER, Adolphe-Basile
BASIN, roi de Thuringe, 848
BASINE, femme de Basin, 848, 849
BASINE, fille de Chilpéric Ier, 858
BATAILLE, Dr (pseudonyme), *800*, 819-826, 1123, 1124, 1137, 1246
BAUDOUIN V, *890*, 891
BAUDOUIN VI, 891
BAUDRY D'ASSON, Charles de, *910*

BÂVILLE, Nicolas de Lamoignon de, 986
BAYEUX, évêque de, voir LEUDOVALDE
BAZAINE, François-Achille, *1067*
BEAUBIEN, Louis, *1194*
BEAUCHEMIN, Jean-Baptiste, *404*
BEAUDRY, Cyrille, *296*
BEAUDRY, Emma, 428
BEAUFORT, Henri, 527
BEAUGRAND, Honoré, 407, 409, *783*, 785, 1040
BEAUHARNAIS, Joséphine de, *1019*
BEAUMARCHAIS, 252
BEAUNE, Charlotte de, *966*
BEAUVAIS, Mme de, *981*
BEAUVILLIERS, Claudine de, *966*
BÉDARD, Joseph, 392
BÉGIN, Louis-Nazaire, 494, 512, *677*, 1239
Béhémoth, 1123, 1133
Bêl, 984
BELLEY, Jean-Pierre Camus, évêque de, *168*, 1239
BELLARMIN, Robert, *196*, 205
BELLEAU, Narcisse, 204
Belle Hélène, la (Offenbach), 143, 176, 233, 234
BELLEMARE, Antoine-Narcisse, *303*
Belzébuth, 1086, 1130, 1131, 1134, 1135
BERNARD, comte de Barcelone, *874*, 875, 877
BERNARD, roi d'Italie, *873*
BERNHARDT, Sarah, *331*, 494, 608, 672, 684-686, 915, 1060, 1167
BERRY, Jean de France, duc de, *925*
BERRY, Marie-Caroline de Bourbon-Sicile, duchesse de, *1184*
BERRY, Marie-Louise-Élizabeth d'Orléans, duchesse de, 987
BERTHE DE BOURGOGNE, *886*, 887
BERTHE DE HOLLANDE, *892*
BERTHET, Élie, 1261
BERTRADE DE MONTFORT, *892*-895
BERTRAND, chef saxon, 862
BESCHERELLE, Louis-Nicolas et Henri, 1236
Bêtises sacrées, les (L. Taxil), 551, 1083, 1092
BEUGNOT, Arthur-Auguste, *1047*
Bible, 145, 174, 179, 192, 209, 247, 1037, 1122, 1133, 1202, 1232, 1240
Bible amusante, la (L. Taxil), 1092
Bible-farce, la (L. Taxil), 1093
BILLION, Louis, *304*
BILLOIR, *855*
BILLON, Martin, 527
BILLUART, Charles-René, *207*
BIRTHA, Mgr de, voir PINSONEAULT, Pierre-Adolphe
BLAINVILLE, la, 966
BLANC, Louis, *1072*
BLANCHE DE BOURBON, *924*
BLANCHE DE BOURGOGNE, *914*, 917
BLANCHE DE CASTILLE, *903*
BLANCHE DE FRANCE, *917*
BLANCHE DE NAVARRE, *920*
BLANCHET, Joseph-Goderic, *212*, 229, 238, 239
BLOIS, Mlle de, *987*
BOBÈCHE, *800*
BOCCACE, *177*, 178, 1242
BOILEAU, Nicolas, 530
BOISBOURBON, voir BOSREDON
BOISLISLE, Arthur-Michel de, 998
BOISSONNAULT, Joseph-Romuald, *433*
BOIVIN-CHAMPEAUX, Louis, 1004
BOLEYN, Anne, 947, *948*
BON, Hélène, 959
Bon combat, le, *286*, 302, 311, 336, 367, 389, 399, 413, 414, 417, 467, 496, 1085, 1167
BONETTI, Auguste, 596
BONIFACE VIII, *908*, 909, 910, 1023
Bon Pasteur, 169, 709, 1239
Bon Samaritain, 813
Bons prêtres vengés, les (L. Fréchette), 600, 648
BOON, Jean, 945

BOOTH, Wilkes, *1166*
BORDONE, *1083*
BORIS GODOUNOV, *1027*
BOSON Ier, 877
BOSREDON, Louis de, *937*, 938
BOSSÉ, Joseph-Guillaume, 781
BOSSUET, Jacques Bénigne, 249, 516, 536, 759
BOUCHER, Joachim, *361*
BOUCHET, Jean, *899*
BOUILLON, voir MANCINI, Anne
BOURBON, François de Paule de, *1062*
BOURDEILLE, Madeleine de, *959*
BOURGEAULT, Florent, 391
BOURGET, Ignace, *164*, 165
BOURGET, Paul, *581*, 782-788
BOURGOGNE, Jean de, voir JEAN SANS PEUR
BOURGOGNE, Louis de France, duc de, *987*
BOURGOGNE, Marguerite de Bavière, duchesse de, *936*
BOURGOGNE, Marie-Adélaïde de Savoie, duchesse de, *987*
BOURGOGNE, Philippe III le Bon, duc de, *527*
BOURGOIN, Edmond, *842*
BOURMONT, comte de, *1022*
BRANTÔME, 446, *899*, 911, 954, 955, 956, 967
BRAUN, Antoine-Nicolas, *664*
BRÉBEUF, Jean de, *686*
BRÉHAUT, William Henry, 204
BRESSOL, abbé, 585
BRETAGNE, Louis de France, duc de, *987*
BRIAND, Jean-Olivier, *652*
BRINVILLIERS, marquise de, *983*
BRISSAC, duc de, maréchal de France, 985
BRISSETTE, Joseph, *404*
BRODULPHE, 863
BROWN, George, 229
BRUCHÉSI, Paul, 313, 445, *679*
BRUNEAU, abbé, 657, 733-737
BRUNEHAUT, *857*-861, 1023
BRUNSWICK, duc de, *1067*
BUCKINGHAM, George Villiers, duc de, *974*
BUEIL, Jacqueline de, *966*, 971
BUFFON, comte de, *445*, 823
BUIES, Arthur, *340*, 408
Bulletin de l'Alliance française, 590
BURIDAN, Jean, *911*
BUSENBAUM, Hermann, *207*
Busiris, 997
BUSSY D'AMBOISE, *967*

CABALLIN, 1031
CABRIÈRES, François-Marie-Anatole de, 596
CADIEUX, Hubert, 617, 625
CAGLIOSTRO, *175*
CAILLABÈRE, père, 790-792
Caïn, 526
CALAS, Jean, 996
CALIGULA, 920, *1025*
Calino, 307, 1252
Calliope, 415
Calottes et calotins (L. Taxil), 1091
CALVIN, Jean, 531
CAMBRONNE, 458
CAMBYSE II, *1029*
Canada, le (d'Ottawa), 362, *363*
Canada-revue, 315, 316, *565*, 567, 568, 573, 619, 620, 652, 653, 1239
Canadien, le, 362, *363*, 564, 853, 954, 1163
CANILLAC, marquis de, 967
Cantique des cantiques, 247
CAPET, Hugues, voir HUGUES CAPET
CARIBERT Ier, *856*, 1023
CARIBERT II, *863*
CARLOMAN, fils de Louis II le Bègue, *878*
CARLOMAN, frère de Charlemagne, 870
CARON, Adolphe, 1125
CARON, Henri, *397*
CARON, Thomas, *303*

CARTIER, George-Étienne, *203*, 225, 229, 236, 377
CARTIER, Jacques, 409, 1243, 1257
CARTOUCHE, 776, 855
CASAULT, Louis-Adolphe, *332*
CASGRAIN, Thomas-Chase, *1187*, 1191
CASSINEL, Gérarde, *941*
CASTONGUAY, Alfred, *293*, 324, 337, 386, 431, 502, 503, 517, 518, 697
Catéchisme de Montpellier, 680
CATHERINE DE RUSSIE, *1021*
CAUCHON, Pierre, *526*, 535, 542, 544
Causeries du dimanche (A.-B. Routhier), 137-253
CAUSSETTE, Jean-Baptiste, *174*
CAYLA, comtesse du, 975, *1019*
CAYLUS, comte de, *961*, 962
CAZES, Paul de, 1258
CÉSAR, 673, 775
CESARINI, Giuliano, *536*, 546
CHACABOUT, 817
CHALAIS, comte de, *974*
CHAMBERLAIN, Joseph, *1125*
CHAMBORD, comte de, 182, 786, 837, 839, 845, 866, 880, 882, 883, 884, 885, 889, 900, 907, 910, 911, 936, 944, 948, 951, 957, 958, 963, 989, 991, 995, 1014, 1028, 1033, 1051, 1052, 1053, 1056, 1059, 1245
CHAMBORD, M^me^ de, *1028*
CHAMPAGNE, Isidore, 398
CHAMPDIVERS, Odette de, *936*, 940
CHANDONNET, Thomas-Aimé, *303*, *718*
CHAPAIS, Thomas, 365, 418, 447, *539*, 544, 549, 898, 901, 947, 956, 975, 1020
CHAPMAN, William, 417, 793
CHARETTE DE LA CONTRIE, François-Athanase de, *836*, 845, 1016, 1021, 1067
CHARLEMAGNE, *869*, 870-873, 1023, 1044, 1045
CHARLES II le Chauve, *874*-878, 1045
CHARLES II le Mauvais, *922*, 1031
CHARLES III, 1026
CHARLES III le Gros, *878*
CHARLES III le Simple, *878*-879, 882
CHARLES IV, empereur d'Allemagne, *924*
CHARLES IV, roi de France, *916*-918, 1257
CHARLES V, *921*, 923-926, 931, 932, 1031, 1047
CHARLES VI, 808, 926, *931*-940, 1023, 1256
CHARLES VII, 528, 939, *940*-942
CHARLES VIII, 354, 944, *945*-946
CHARLES IX, 841, *954*-959, 960, 967
CHARLES X, 837, *1020*-1022, 1024, 1053, 1245
CHARLES D'ANJOU, *905*, 906
CHARLES DE GUYENNE, *942*, 1048
CHARLES DE LORRAINE, *880*, 884, 885
CHARLES MARTEL, *862*, 867-868
CHARLIER, Édouard, *1193*
Charlot, voir Satan
CHARTRAND DES ÉCORRES, Joseph-Damase, 1128
CHARTRES, Charles-François de Mérinville, évêque de, *999*
CHARTRES, Renaud de, *528*
Chasse aux corbeaux, la (L. Taxil), 1092
CHASTEUIL, *983*
CHATEAUBRIAND, François René de, 369, 446, 1009
Châtiments, les (V. Hugo), 243, 426
CHAUVEAU, Pierre-Joseph-Olivier, *147*, 203, 236, 237, 717, 718
CHILDEBERT, fils de Brunehaut, 858
CHILDEBERT I^er^, *852*, 853, 854
CHILDEBERT II, 858, 862
CHILDEBERT III, *865*
CHILDÉRIC I^er^, 840, 848-850
CHILDÉRIC III, *865*, 869
CHILPÉRIC, fils de Caribert II, 863
CHILPÉRIC I^er^, *856*, 857, 861, 1023
CHILPÉRIC II, *865*
CHILPÉRIC III, 865
CHINIQUY, Charles, 236, 598, *615*, 669, 798
CHOUINARD, Édouard-Pierre, 762
CHRAMNE, 853, 855

CHRIST, voir JÉSUS-CHRIST
CHRISTINE DE SUÈDE, *1025*
CICÉRON, 262, 316, 444
Cid, le (Corneille), 1127
CIMON, Henri, *501*, 825, 1083-1088, 1094, 1168
CINQ-MARS, marquis de, *973*
C. J. L., 1244
Clairon, le, *1043*, 1046, 1049
CLAUDE Ier, empereur romain, 1031
CLEIN, la, 966
CLÉMENCE DE HONGRIE, *915*
CLÉMENT XIV, 837
CLÉMENT, Jacques, *964*
CLÉRET, Jules, 596
Clericis laicos (Boniface VIII), 909
CLÉRY, Jean-Baptiste Cant Hanet, dit, *1073*
CLINCHANT, Berthe, comtesse de, *1132*
Clique noire, la (L. Taxil), 552
CLODION, 848
CLODOALD, voir CLOUD
CLODOMIR, *852*-855, 1023
CLOTAIRE Ier, *852*, 853, 854-855
CLOTAIRE II, *860*-861, 864
CLOTAIRE III, *865*
CLOTAIRE IV, *865*
CLOTILDE, sainte, *851*, 852
CLOUD, saint, 854, *855*
CLOVIS Ier, 849, 850-852, 855
CLOVIS II, *865*
CLOVIS III, *865*
CŒUR, Pierre-Louis, *166*, 710, 1239
CŒURET-VARIN, Charles-Évariste, 595
COLBERT, Jean-Baptiste, 984
COLIGNY, amiral de, *956*
COLIN, Louis, *304*, 746
COLOMBAN, saint, *860*, 1023
COLONIA, Dominique de, *178*, 199, 1242
COLONNA-CECCALDI, comte, *591*
COMBE, Émile, 799-805, 1172-1173
COMBES, Bartholomé Clément, 595
COMBES, Émile, 1259
Comédie infernale, la (A. Villeneuve), 246
COMMOLET, Jacques, *842*
Compendium (de Salamanque), 207
COMTE Laure, 678
Conception, la (C. Lebrun), 726, 727
CONCINA, Daniel, *206*
CONCINI, Concino, *968*, 969, 973, 976
CONDÉ, Louis II de Bourbon, dit le Grand, 984
Conférences sur la religion (Frayssinous), 748
Confessions, les (Rousseau), 999
CONRAD IV, *1029*
CONSTANCE D'ARLES, *887*-889, 1023
CONSTANCE DE CASTILLE, 900
CONSTANTIN, Mgr, 595
Contes (Boccace), 177, 1242
Contes et nouvelles en vers (La Fontaine), 174, 177, 178, 1242
CONTRAFATTO, Joseph, *855*
CORBEIL, Anthime, 886
CORBETT, Jim, 1128
Corinthiens, 245
CORISANDE, la belle, 966
CORNEILLE, Pierre, 331, 981, 1127
CORNUT, Étienne, *784*
COROT, Jean-Baptiste Camille, *455*
Corydon, 449
CÔTÉ, Jacques, *612*
COUBERTIN, Pierre de, *393*
Couleuvres, les (L. Veuillot), 157, 219-222
Coups de crayon (F.-A. Baillargé), 285, 305, 324, 336, 362, 386-391, 394-398, 400, 403-407, 410-416, 449, 465
COURIER, Paul-Louis, 574
Courrier de Montréal, le, *1163*
Courrier de Saint-Hyacinthe, *161*
Courrier du Canada, le, *146*, 155, 166, 251, 350, 377, 447, 530, 532, 533, 542, 786, 845, 901, 947, 956, 1135
Couvent, le, *286*, 302, 311, 318, 336, 348, 365, 371-376, 389, 449, 1085

Couvent de Gomorrhe, le (L. Taxil), 553, 1087, 1118
COVARRUVIAS Y LEYVA, Diego, *209*
CREVIER, Jérémie, *304*
Croix de Montréal, la, *425*, 560, 561, 562, 720, 731, 742
Croix du Canada, la, *630*, 631, 632, 708, 1148, 1168, 1247
CROMWELL, Olivier, 776, 824
Culte catholique, le (L.-N. Bégin), 677
Cupidon, 1127
CUREAU, la, *948*
CURRAN, John Joseph, *398*
Cybèle, 221
CYPRIEN, voir FRÉCHETTE, Louis
CYR, Louis, *1128*

DAGOBERT Ier, *860*, 862-864, 1023, 1031
DAGOBERT II, *865*
DAGOBERT III, *865*
Dagon, *1133*
DAGUERRE, Jacques, *755*
Dalila, 1178, 1179
DAMALA, Jacques, *685*
Dames galantes, les (Brantôme), 911
Danaé, 972
Daniel, 288
Dans le camp ennemi (Z. Lacasse), 518, 580, 585, 598, 617, 625, 636, 639, 641, 644, 668, 674-677, 683, 687-691, 694, 696-698, 713, 737, 831, 832, 833, 1086, 1241, 1242
DANTE, 997
DAOUST, Jean-Baptiste, *202*
DARBOY, Georges, 167, 194, 214, 228, 238, 614
DARIUS, 1035
DAVENPORT, Ira et William, *175*
DAVID, Clemente Giuseppe, 595
DAVID, Laurent-Olivier, *638*, 639, 837, 838
DAYELLE, la, *966*
Débats, les, *1193*, 1219
Débauches d'un confesseur, les (L. Taxil et K. Milo), 552
Debrayas (L. Taxil), 1092
Décaméron, le (Boccace), 177
Défense de la liberté de l'Église, la (F. Dupanloup), 514
DEGUERVILLE, 590
DEGUIRE, Pierre, *650*
DELAMARRE, Elzéar, *756*-765
DELISLE, Alexandre-Maurice, 204
DENAULT, Amédée, 720, *742*, 1237, 1238
DENIS, Paul, *202*
DEPEW, Chauncey, *747*
De rege et regis institutione (J. de Mariana), 208, 842
DEROME, Louis-J.-A., 617, 625
DESAULNIERS, François, voir LESIEUR-DESAULNIERS
DESAULNIERS, Gonzalve, *299*
DESAULNIERS, Isaac, *303*
DES HOULIÈRES, Antoinette, *329*
DÉSIDÉRADE DE LOMBARDIE, 870
DESJARDINS, Alphonse, *600*, 788
DESJARDINS, Ernest, *403*
DESMAZURES, Adam-Charles-Gustave, *617*
DESPREZ, Julien-Florian-Félix, 595
Deutéronome, 390
DEUTZ, Simon, *1184*
De viris illustribus urbis Romae, 328
DÉZIEL, Joseph-David, 236, *506*, 565, 566, 612, 650, 1166
Diable, le, voir Satan
Diable au XIXe siècle, le (Dr Bataille), 800, 819-826, 1075, 1119- 1145, 1246
Dictionnaire de l'Académie française, 1236, 1243
Dictionnaire des homonymes (C. Baillairgé), 404
DIDIER, roi des Lombards, 870, *1031*
DIDIER, saint, *860*, 1023
Dieu, 133, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 151, 159, 160, 164, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 182, 184, 196, 206, 207, 209, 211, 217, 222, 226, 227, 233, 235, 243, 259, 265, 273, 283, 288, 291, 292, 323, 333, 362, 406, 422, 423, 425, 428, 432, 454, 477, 487, 488, 498, 513, 515, 524, 529, 533, 548, 552, 557, 570,

571, 574, 585, 593, 599, 608, 614, 624, 627, 628, 629, 631, 633, 661, 662, 667, 678, 683, 690, 704, 719, 731, 736, 749, 760, 765, 769, 774, 776, 787, 790, 819, 824, 825, 851, 853, 866, 884, 910, 934, 938, 939, 971, 977, 978, 980, 993, 995, 997, 1020, 1031, 1032, 1044, 1045, 1047, 1054, 1055, 1056, 1057, 1059, 1066, 1076, 1082, 1088, 1098, 1103, 1107, 1113, 1127, 1162, 1169, 1173, 1210, 1219, 1237, 1238, 1240, 1245, 1246

DIMITRI Ier, 1031

DIOCLÉTIEN, *1031*

DOMITIEN, 1022

Don Quichotte, 142, 248, 833

DORION, Antoine-Aimé, *377*

DOUBLET, Colinet, 921

Drapeau canadien-français, le, (F.-A. Baillargé), 808

DROUIN, A. M. P., 263

DU BELLAY, Joachim, 446

DUBOIS, Guillaume, *987*

DUBOURG, Auguste-René, 595

DUC, Philippine, *953*

DUCHESNE, André, *898*

DUCHESNE, Louis, *586*, 592

Du contrat social (Rousseau), 773

DUFOUR, Albert, *404*

DUGAS, C.-Aimé, 401

DUGGAN, James, *613*

DU GUAST, sieur, *961*

DUGUAY, Ernest, 409

DU GUESCLIN, Bertrand, *924*

DUHAMEL, Thomas, *579*, 580, 581, 588

DU LUC, Catherine, 966

DU MONT, Henry de Thier, dit, *399*

DUNOIS, dit le Bâtard d'Orléans, *941*

DUPANLOUP, Félix, *188*, 514, 515, 516

DUPLEIX, Scipion, *899*

DUPUIS, Ferdinand, *745*

DUREMART, Gilles de, 527

Écho de Lévis, l', *251*

Écho des Deux-Montagnes, l', *574*

Économie royale (Sully), 930

Écriture sainte, voir *Bible*

EDMONDS, John Worth, *175*

ÉDOUARD II, *907*, 918

ÉDOUARD III, *919*, 922

ÉDOUARD IV, *1028*

ÉDOUARD VII, *1193*, 1200

EFFIAT, voir CINQ-MARS

ÉGINHARD, *870*

ÉLIE, prophète, 393

ÉLISABETH, Mme, 1009, 1010

ÉLOI, saint, 863

Émancipateur, l' (de Cambrai), *989*

Émile (Rousseau), 775

EMMA, fille de Charlemagne, 870

EMMA, femme de Lothaire, roi de France, 880, 881, 884

Empoisonneur Léon XIII, l' (L. Taxil), 552, 1093

Encyclopédie universelle (P. Guérin), 542

ENDELINE, *915*

Enfant du miracle, l', voir CHAMBORD

ENTRAGUES, voir BALZAC

ÉPERNON, duc d', *961*

ERMENGARDE DE HESBAYE, *874*

Ésaü, 1175-1233

ÉSAÜ, voir FRÉCHETTE, Louis

ESCHYLE, 476

ESCOBAR Y MENDOZA, Antonio, *214*, 672, 1077

ÉSOPE, 476

Esprit-Saint, 282, 489, 1054

ESSARTS, Charlotte des, *966*, 971

ESTIVET, Jean d', 527

ESTRÉES, Gabrielle d', *966*, 971

ÉTAMPES, voir PISSELEU, Anne de

Étendard, l', *363*, 798, 1043, 1046, 1050, 1143, 1163, 1168, 1245

ETHELRED II, *1029*

ÉTIENNE, chanoine d'Orléans, 889

ÉTIENNE II, 869

Étoile du Nord, l', *320*

Étudiant, l', *286*, 299, 302, 306, 318, 321, 334, 336, 338-348, 361, 376, 377, 378, 389, 390, 399, 401-403, 407, 410-416, 482, 1085

EUDES, comte de Provence, 886
EUDES, roi de France, *878*
EUDON, duc d'Aquitaine, 868
EUGÈNE IV, 536, 537, 538, 546-549, 559
Évangile, l', 169, 177, 246, 315, 628, 629, 637, 774, 775, 818, 894
Ève, 345, 550
Événement, l', 222, 382, 383
Exode, 145
Ézéchiel, 247, 1122
EZZELIN IV, *1029*

FABRE, Édouard-Charles, 336, 367, 538, 541, 559, 572, 573, *579*, 580, 581, 588, 590, 591, 606-622, 640, 660, 687, 699, 711, 712, 713, 782, 784, 785, 788, 831, 1239
FABRE, Édouard-Raymond, *609*
FALLOUX, comte de, *1150*
Famille, la, *286*, 302, 372, 403, 1085, 1167
FAUCHER DE SAINT-MAURICE, Édouard, 901
FAVA, Amand-Joseph, *1132*, 1145
FAVILA, *1025*
FAVRE, Jules, *188*
FÉNELON, 477, 1000
FERRONNIÈRE, la belle, *948*
FERRY, Jules, 1021, 1024
FESCH, Paul, *551*
FÈVRE, Justin, *407*
Figaro, le, *1092*
FILIATREAULT, Aristide, *284*, 315, 322, 325, 406, 653, 1239
FILLÂTRE, Joseph, *673*
Fils du jésuite, le (L. Taxil), 1092
Finoche, 221
FITZIMMONS, Robert, *1128*
FLAMIN, Marie de, *953*
FLANDRE, comte de, voir GUI DE DAMPIERRE
FLEURETTE, la, 966
Fleurs boréales, les (L. Fréchette), 370
Fleurs champêtres (Françoise), 773
FLEURY, André-Hercule de, *999*
FLIGNE-DANS-LE-FOIN (pseudonyme), 625, 665, 725
FLOQUET, Pierre-Amable, 1002, *1003*, 1006
FLYNN, Edmund James, 1134
FOIX, Françoise de, *948*
FONCIN, Pierre, *594*, 597
FONTANGES, duchesse de, *981*
FONTENEAU, Jean de, 595
FORÊT, frère, 394
FORGET, Louis-Joseph, *783*
FOULQUES IV, 892, 893, 894
FOULQUES V, *894*
Franc-maçonnerie dévoilée et expliquée, la (L. Taxil), 554
FRANÇOIS Ier, 840, *947*-949, 970, 1048
FRANÇOIS II, *953*-954, 967
FRANÇOIS DE BOURBON, *1062*
FRANÇOIS DE SALES, saint, *169*, 677, 1239
FRANÇOISE, voir BARRY, Robertine
FRAYSSINOUS, comte de, 748, *749*, 760, 1239
FRÉCHETTE, Edmond, *153*
FRÉCHETTE, Louis, 157, 171, 172, 174, 185, 191, 200, 215, 217, 218, 230, 236, 243, 251, 253, 270, 276, 278, 282, 283, 292, 296, 298, 309, 319, 333, 334, 348, 360, 365, 381, 383, 385, 399, 418, 433, 434, 451, 467, 496, 502, 508, 510, 516, 517, 518, 539, 542, 555, 557, 561, 565, 573, 587, 588, 589, 600, 631, 654, 659, 667, 681, 686, 691, 701, 704, 705, 708, 713, 723, 731, 737, 741, 742, 743, 751, 756, 777, 783, 788, 791, 794, 795, 805, 818, 846, 1044, 1074, 1080, 1088, 1096, 1099, 1105, 1123, 1130, 1145, 1156-1163, 1173, 1177-1233, 1237, 1238, 1239, 1242, 1243, 1247, 1260.
FRÉCHETTE, Louis (ptre), 659
FRÉCHETTE, Louise, 659
FRÉCHETTE, Louis-Joseph, *316*, 424, 436, 811
FRÉDÉGONDE, 856, *857*-858, 860, 861, 1022
FRÉMONT, Georges, *592*
Frères trois-points, les (L. Taxil), 1098, 1104

FRICOT, abbé, 733, 734
Friponneries religieuses, les (L. Taxil et A. Paulon), 551
Frisette, 221
Frocs et goupillons (L. Taxil et C. Tabaraud), 552
FROISSART, Jean, *917*
FUZET, Frédéric, 595

GABOURD, Amédée, 480, *481*
GAFFRE, Louis-Albert, *653*
GALIBERT, Antoine, 596
GALIGAÏ, Léonora, *976*
GALSWINTHE, *856*, 857
GAMELLE, prince, voir ORLÉANS, Louis-Philippe-Robert, duc d'
GARCIA MORENO, Gabriel, *1099*
Gargantua (Rabelais), 824
GARIBALDI, Giuseppe, 214, 238, 614
GARNEAU, François-Xavier, *390*
GARNIER, Théodore, 1037-1041
GAUSSAIL, Noël-Marie, 596
GAUTIER, Théophile, 369
GAUTIER DE BIAUZAT, Jean-François, *1003*
GAUVREAU, Antoine, *650*
Gazette des campagnes, *210*
GÉLASE Ier, 432
GÉLINAS, Isaac, 303
Genèse, la, 149, 247, 450, 526
Geneviève de Brabant, 884
GENGIS KHAN, 985, 1026
GENSÉRIC, *1031*
GEOFFROY MARTEL, *894*
George Dandin, 311, 874, 1145
Georges Lévesque, 1242
GERAÏGYRI, Mgr, 596
GERBERGE DE LOMBARDIE, 870
GERBERGE DE SAXE, 883
GERMAIN, saint, *856*
GERMINY, M. de, *960*
Gestes des anciens Francs (A. de Valois), 864
GIBBONS, James, *1211*
GIGONNE, la, 945
GILLETTE, 897
GIROUARD, Désiré, 394
GIROUX, Charlotte, 386, 391
GIROUX, Théode, 388
GIULIO (pseudonyme), 483
GLADSTONE, William Ewart, *397*
GLANDÉE, la, 966
GLOBENSKY, Arthur, *619*
GONDEBAUD, 851
GONTHAIRE, fils de Clodomir, 854
GONTHIER, Damase, *298*
GONTRAN, oncle de Clotaire II, *856*, 858, 861
GOSSELIN, Auguste, *639*
GOSSELIN, David, *639*, 641
GOTTI, Vincent-Louis, *208*
Gradus ad Parnassum, 430
Grand coup, le (É. Combe), 799-805, 1173
GRANDIER, Urbain, *976*
GRAVERENT, Jean, 526
GREEN, G. G., 372
GRÉGOIRE V, *886*
GRÉGOIRE XIII, *177*, 1242
GRÉGOIRE XVI, 837
GRÉGOIRE DE TOURS, 849, 854, 860
GREGORIAS, Mgr, 595
GRÉVY, Jules, *952*
GRIMOALD, 867
Gros-Jean, 384, 385
GUÉHO, François, *829*-834
GUÉRIN, Paul, 542
GUETTE, Giraud, *917*
GUI le Baveux, *1031*
GUI le Rouge, 897
GUI DE DAMPIERRE, *906*
Guibollard, 350
GUIGNARD, Jean, *842*, 843, 971, 1024, 1262
GUIHOT, Julien, *322*, 353, 362, 364, 450, 529, 564-575, 599, 625, 627, 631, 632, 633, 637, 650, 656, 661, 664, 667, 669, 670, 709, 731, 740, 1076, 1083
GUILBERT, Aimé-Victor-François, *597*, 598

GUILLAUME, comte de Perche, 888
GUILLAUME, duc d'Aquitaine, *895*
GUILLAUME Ier, roi d'Angleterre, *895*, 896
GUILLAUME Ier, roi de Prusse, *1022*
GUILLAUME Ier Longue-Épée, duc de Normandie, *879*
GUILLAUME X, duc de Guyenne, 898
GUILLAUME DE LORRIS, *914*
GUISE, Henri Ier, duc de, 841, *962*, 967
GUISE, Louis II de, cardinal de Lorraine, 841, *963*, 971, 1024
GURY, Jean-Pierre, *476*
GUYENNE, Louis de France, duc de, *937*
GUYON, Louis-Ignace, *679*

HACKS, Charles, 1124
HAJJIAR, Mgr, 595
HAMEL, Thomas-Étienne, *303*, 498
Hansard, le, 1159-1162
HARCOURT, Jean d', 921
Harpagon, 920
HATTON, Daniel, 227
HAUTEFORT, Marie de, *975*
Hébé, 972
Hébreux, 179, 450
HÉLIODORE, *1030*
HÉLIOGABALE, *1031*
HENRI Ier, roi d'Angleterre, *895*
HENRI Ier, roi de France, *883*, 888, 890
HENRI II, roi d'Angleterre, *898*, 900
HENRI II, roi de Castille, *925*
HENRI II, roi de France, *949*, 950-953, 970, 1048
HENRI III, 840, 841, 842, *959*-964, 967, 1023, 1024
HENRI IV, 326, 842, *965*-973, 977, 1024, 1049, 1055, 1057, 1242
HENRI V, roi d'Angleterre, *937*, 940
HENRI V, voir CHAMBORD
HENRI VI, *940*
HENRI VIII, 824, *1029*
Heptaméron, l' (Marguerite de Navarre), 949
HÉRACLITE, 975
HERBERT, comte de Vermandois, 879, 880
HERMANFROI, 852, 853
Hermani (V. Hugo), 191
HÉZECQUES, Félix d', *1011*
HILDEBRAND, *1032*
HIMELTRUDE, 871
HINGSTON, William Hales, *783*
HIPPEAU, Célestin, *1003*
HIPPOLYTE Ier, *1028*
Histoire de France (J.-N. Loriquet), 846
Histoire ecclésiastique (Orderic Vitalis), 894
Histoire résumée des jésuites (L. Taxil), 1118
HOFFMANN, Joseph, 236, *614*
HOLMES, Jean, *481*
HOME, Alexander Frederic Douglas, *175*
HOMÈRE, 610, 811
Homonymes simples (F.-A. Baillargé), 372
HORACE, 449
HOWELLS, William Dean, *716*, 719-723, 726-731
HOYEK, Élie Pierre, 595
HUARD, Victor-Alphonse, 1076, 1082
HUBERT, saint, *874*
HUGO, Victor, 174, 191, 215, 243, 326, 345, 365, 368, 369, 408, 417, 425, 426, 971-972, 976-977, 984-987, 995-997, 1148, 1149, 1150
HUGUES, fils d'Henri Ier, *890*
HUGUES, fils de Robert II, *888*
HUGUES le Grand, duc des Francs, *882*
HUGUES CAPET, *880*, 881, 882-885, 888
HUGUES DE BEAUVAIS, *888*
HUOT, Pierre-Gabriel, *229*, 238, 239

ICARD, Henri-Joseph, *555*, 785
Iliade, l', 476
Imitation de Jésus-Christ, l', 187, 199, 680

INGEBURGE DE DANEMARK, *901*
INNOCENT III, *165*, 432, 901
Instructions pour le dauphin (Louis XIV), 977
Isaac, *1202*, 1207, 1216
ISAAC II, *1027*
ISABEAU DE BAVIÈRE, *931*, 933-940, 1023, 1257
ISABELLE D'ARAGON, 904
ISABELLE DE FRANCE, *918*, 919
ISAÏE, 1202
Isaïe, 390
Israël, 1175-1233
IVAN III, *1030*
IVAN IV, *1030*

JACQUELIN, Huguette de, 945
JACQUENET, Jean-Baptiste-Marie-Siméon, 596
Janus, 232, 497
Jardin des racines grecques, le (C. Lancelot), 261, 477
Jean, 151, 169, 364, 487, 665, 679, 685
JEAN le Barbare, 1031
JEAN le Mauvais, 1031
JEAN Ier, *915*
JEAN II, *920*, 921-923, 924, 926, 1031
JEAN XXII, *915*
JEAN-BAPTISTE, saint, 194
JEAN CHRYSOSTOME, saint, *169*, 740, 741, 1239, 1242
JEAN DE BOURGOGNE, voir JEAN SANS PEUR
JEAN DE FRANCE, fils de Charles VI, 937
JEAN DE MEUNG, *914*
JEAN SANS PEUR, *939*, 940
JEAN SANS TERRE, *902*
JEANNE, comtesse de Poitiers, 904, 905
JEANNE D'ARC, sainte, 523-562, 812, 940, 941, 1038-1039, 1081-1082, 1086, 1168
JEANNE DE BOURGOGNE, femme de Philippe V, *914*, 916
JEANNE DE BOURGOGNE, femme de Philippe VI, *920*
JEANNE DE NAVARRE, *911*, 912
JEANNE DES ANGES, *1133*
JEANNE D'ÉVREUX, *917*
Jéhovah, voir Dieu
JÉRÉMIE, 1202
Jérémie, 151
JÉRÔME, le prince, *1053*, 1056
Jésuites dévoilés, les (L. Taxil), 552
JÉSUS-CHRIST, 163, 169, 170, 171, 187, 194, 199, 281, 302, 339, 367, 426, 467, 487, 488, 497, 510, 589, 598, 609, 612, 614, 627, 628, 633, 634, 651, 658, 660, 664, 671, 673, 674, 675, 677, 679, 680, 685, 702, 706, 709, 710, 731, 737, 773, 804, 816, 825, 831, 970, 986, 1036, 1039, 1040, 1054, 1085, 1086, 1088, 1095, 1103, 1107, 1113, 1118, 1167, 1168, 1169, 1173, 1237, 1239, 1240
Jézabel, 894
Jocrisse, 307
JOËL, 1202
JOGAND-PAGÈS, Gabriel-Antoine, *500*, 502, 551, 552, 553, 554-555, 758, 775, 794, 799, 819-826, 1075, 1077, 1080, 1083-1092, 1093-1117, 1116, 1117, 1118, 1119, 1124, 1123, 1130, 1132, 1134, 1135, 1136, 1139, 1144, 1149, 1168, 1173, 1240, 1246
John Bull, 826
JOINVILLE, Jean de, 354
Jonas, 1202
JONCAS, Louis-Zéphirin, *293*
JOSEPH, saint, 1078
Joseph Prudhomme, 229, 343, 405
Journal, le, *1194*
Journal des Savants, le, *414*
Journal des Trois-Rivières, le, *146*, 164, 251, 796
Journal de Waterloo, *1172*
JOYEUSE, duc de, *961*
Juda, *247*, *1202*
JUDAS ISCARIOTE, 170, 676, *1202*, 1203
JUDITH DE BAVIÈRE, *874*, 875, 876, 1023
Juges, 1178
JULIEN l'Apostat, 864, *1031*

Jupiter, 234
JUSSEF, Grégoire, 596
JUSTINIEN Ier, *1031*
JUSTINIEN II Rhinotmète, *1025*
JUVÉNAL DES URSINS, Jean, *934*, 936

LA BALUE, Jean, *944*, 1023, 1047
Laban, 1232
LA BARRE, chevalier de, 996
LA BAUME, voir LA VALLIÈRE
LABBÉ, Philippe, *897*
LABELLE, Antoine, *340*, 591, 592
LABICHE, Eugène, *306*, 807
LA BROCE, Pierre de, *905*
LA BRUYÈRE, Jean de, 998
LACASSE, Zacharie, 514, *515*, 518, 542, 578, 580, 581, 583, 585, 587, 592, 593, 596, 597, 598, 600, 609, 610, 611, 614, 617-622, 623-628, 631, 632, 634, 636-641, 643-691, 693-713, 737, 740, 772, 781, 784, 785, 788, 824, 831, 832, 833, 1076, 1086, 1167, 1170, 1239, 1240, 1241, 1247
LACENAIRE, Pierre-François, *855*
LA CHÂTRE, Pierre de, 898
LACOMBE, Albert, *669*
LACOSTE, Alexandre, *415*
LACRETELLE, Charles de, *993*
LA FAYETTE, Louise Motier de, *975*, 976
LAFFEMAS, Isaac, 976
LA FILASTRE, Françoise, *983*
LAFLÈCHE, Louis-François, 303, *698*, 796, 797, 1242
LA FONTAINE, Jean de, 143, 144, 174, 177, 178, 200, 232, 233, 234, 253, 365, 367, 497, 567, 578, 640, 891, 1186, 1214, 1225, 1242
LAFORCE, Charles, *399*
LALANDE, Louis, 392
LALEMANT, Gabriel, *686*
LAMARCHE, Godfroy, 379
LAMARTINE, Alphonse de, 217, 345, 368, 369, 417, 879
LAMOIGNON, Nicolas de, voir BÂVILLE
LA MÔLE, Boniface de, *967*
LANCELOT, Claude, 261
LANGELIER, François, 214, *237*, 238
LANGEVIN, Adélard, 359, 384, 385, 567, 651, 670
LANGEVIN, Hector-Louis, *377*, 883, *1160*, 1162, 1183, 1188, 1204, 1229
LANGEVIN, Jean-Pierre, *378*
Lanterne, la, *174*
LA PALICE, 240, 560, 794
LA POPELINIÈRE, sieur de, *957*
LA REYNIE, Gabriel-Nicolas de, 976
LAROCQUE, Alfred, *783*
LAROUSSE, Pierre, 929, *958*, 1090, 1093, 1236, 1261
LA TOUR, Landry de, *858*, 861
LA TUDE, Henri de Masers de, *929*
LAUBARDEMONT, Jean Martin de, 976
LAUGNAC, baron de, *962*
LAUNAY, Philippe et Gautier de, *914*
LAURIER, Wilfrid, *377*, 1180, 1188, 1189, 1193, 1194, 1204, 1211, 1215, 1220, 1222, 1223, 1229, 1232
LA VALLIÈRE, duchesse de, *981*
LAVICOMTERIE, Louis de, *861*, 895, 921, 950, 970
LAVIGERIE, Charles, *591*, 594, 596, 637, 1036
LAZZARESCHI, Luigi, *1102*
LEBEL, valet de chambre de Louis XV, 993
LEBEUF, Calixte, 619
LEBLOND DE BRUMATH, Adrien, 392, 393, 408
LEBON, voir BON et BOON
LEBRUN, Charles, 726, 727
LECOT, Victor-Lucien-Sulpice, 595
Léda, 972
LEDESMA, Pedro de, *208*
LEDIEU, Léon, *568*
LEFEBVRE, Joseph, 580, *637*, 668, 674
LEFRANC, Émile, 328
LÉGARÉ, Adolphe, *303*
LEGAULT, Hormisdas, *580*
Légende d'un peuple, la (L. Fréchette), 742, 811

LEGENDRE, Napoléon, *340*, 394, 568, 573
LEGOUVÉ, Ernest, *302*
LEMAY, Pamphile, 568, 573
LEMIEUX, Rodolphe, *1225*
LEMMI, Adriano, *1083*
LENCLOS, Ninon de, *982*
LÉON XIII, *287*, 339, 341, 524, 525, 528, 529, 530, 532, 533, 538, 541, 544, 552, 556, 557, 627, 684, 690, 787, 788, 815-818, 1036, 1037, 1038, 1041, 1054, 1066, 1081, 1092, 1210, 1211, 1264
Léonard, 1131, 1140-1145
LE REBOURS, abbé, *785*
LEROI, Joseph-Adrien, *991*
LE ROUX, Nicolas, 527
LEROUX, Joseph, 407
LE ROY, Alexandre, 595
LESIEUR-DESAULNIERS, François, *303*
LESSARD, Thomas, voir STEPHEN (frère)
L'ESTOILE, Pierre de, *969*
LE TROSNE, Guillaume-François, *1107*
Lettre aux princes et aux peuples de l'univers (Léon XIII), 816
Lettres à l'abbé Baillargé, voir *À propos d'éducation*
LEUDOVALDE, *858*, 1023
Léviathan, 1120, 1121, 1188
LHOMOND, Charles-François, *295*, 328
Libre parole, la, 1237
LINCOLN, Abraham, 506, *507*, 1166
LINDSAY, Lionel, 392, 746
LIPPENS, B., 408
Littérature au Canada en 1890, la (F.-A. Baillargé), 372, 391, 392- 394, 407-411, 413-414, 416, 489, 496
LIVAROT, Jean Darcès de, *961*
Livres secrets des confesseurs, les (L. Taxil), 552, 1093
LOIGNAC, voir LAUGNAC
LONGUERUE, Louis du Four, dit de, *178*, 1242
LORD, Philippe, 564
LORGES, duc de, maréchal de France, 985
LORIQUET, Jean-Nicolas, 480, *481*, 846, 847
LORNE, marquis de, *453*
LOTHAIRE, roi de France, *880*, 884
LOTHAIRE Ier, *874*, 876
LOUIS Ier le Débonnaire, 873-876, 923, 1023, 1031, 1044-1045
LOUIS Ier le Germanique, *874*
LOUIS II, 876, *878*
LOUIS III, 878
LOUIS IV, *879*-880, 883, 884
LOUIS V, *881*, 884
LOUIS VI, *894*, 895, 896-897, 1045
LOUIS VII, *897*-900
LOUIS VIII, 900, *903*, 1046
LOUIS IX ou SAINT LOUIS, 354, 842, 900, *903*, 904, 905, 1046, 1047
LOUIS X, *912*, 913-916, 1027
LOUIS XI, 841, 941, *942*-945, 1023, 1047
LOUIS XII, *946*-947
LOUIS XIII, 455, 968, 971, *973*-978, 985, 1031, 1049
LOUIS XIV, 143, 178, 354, 840, 971, 975, 976, *977*-988, 998, 1000, 1049, 1120, 1257
LOUIS XV, 931, *990*-998, 1003, 1004, 1012, 1019, 1031, 1044, 1065, 1259
LOUIS XVI, 1009, 1012, 1017, 1019, 1052, *1064*-1074
LOUIS XVII, *1051*, 1052, 1053, 1245, 1246
LOUIS XVIII, 844, 846, 975, 1018, *1019*-1020, 1021, 1053, 1245
LOUIS-CHARLES DE BOURBON, *1051*-1057, 1245, 1246
LOUIS DE FRANCE, fils de Philippe III, *905*
LOUIS DE FRANCE, fils de Louis XIV, 987
LOUIS DE GONZAGUE, saint, *670*
LOUIS-PHILIPPE Ier, *1022*, 1024, 1053, 1059, 1071
Lourdes (L. Fréchette), 745, 792, 1168
LUBIN, Pierre-François, 495
LUBY, 1183

Luc, 163, 169, 170, 192, 284, 288, 315, 487, 626, 628, 680, 1122
LUCIEN, 834
Lucifer, 132, 501, 822, 824, 1079, 1082, 1083, 1117, 1121, 1124, 1128, 1131, 1133, 1134, 1135, 1137, 1138, 1246
LUCIUS II, *897*
LUSIANE DE ROCHEFORT, 896
LUSIGNAN, Alphonse, *340*, 379, 407, 496, 497
LUTHER, Martin, 531, 824
LUXEMBOURG, duc de, maréchal de France, 985
LUXEMBOURG, Louis de, évêque de Boulogne-sur-Mer, 527
LUYNES, duc de, *1012*
LYON, Pierre d'Épinac, cardinal de, *963*

MACBETH, 1031, *1032*
Macchabées, 288
MACEDO, Francisco de, *1150*
MACHIAVEL, 252, 1218
MAHAUT, comtesse d'Artois, 915
MAIGNELAIS, Antoinette de, 941
MAILLY, Jean de, 527
MAINE, duc du, *988*
MAINFROI, *1029*
MAINTENON, marquise de, 975, *981*, 982, 986
MAISTRE, Joseph de, *979*, *1150*
Maîtresses du pape, les (L. Taxil et K. Milo), 552, 1093
MALHERBE, François, 446
MANCINI, Anne, *981*
MANCINI, Hortense, *981*
MANCINI, Marie, *981*
MANCINI, Olympe, *981*
MANDRIN, Louis, *855*
Marat (L. Taxil), 1093
Marc, 288, 487, 679
MARET, Henri, *168*, 170, 657, 1239
MARGUERITE DE BOURGOGNE, *912*, 913
MARGUERITE DE NAVARRE, *949*
MARGUERITE DE VALOIS, dite la reine Margot, *967*
MARGUERITE DE VALOIS, fille de Charles VI, *940*
MARIANA, Juan de, *208*, 842
MARIE, voir VIERGE MARIE
MARIE-ANTOINETTE, *1018*, 1019
MARIE DE BRABANT, *905*
MARIE DE CLÈVES, *961*
MARIE DE LUXEMBOURG, *917*
MARIE-JOSÈPHE DE SAXE, 1073
MARIE STUART, 953
MARIE-THÉRÈSE D'AUTRICHE, 981
MARIGNY, Enguerrand de, *913*
MARILLAC, Michel et Louis de, *973*
MARMARIAN, Paul de, 596
MAROT, Clément, 446
MARQUETTE, Jacques, *686*
«Marseillaise, la», 1036, 1040, 1041
MARTIGNY, Paul de, 1237
MARTIN, frère, voir BILLON
MARTIN V, 534, 536, 538, 546, 547, 548
MARTIN, Henri, *1072*
MARTINE, dame, 966
MARTINEAU, Flavien, *608*, 610-616, 1167
Masque de fer, le, 980
MASSILLON, Jean-Baptiste, *129*, 999
MASSON, Jean-Papire, *955*, 956
MASSON, Rodrigue, *511*, 512, 515, 1161
MASSUCCI, Théophile, 596
MASTAÏ, Girolamo, *1092*
MATHIAS le Sanguinaire, 1025
MATHIEU, Olivier-Elzéar, 498
Matthieu, 169, 170, 171, 177, 226, 281, 284, 315, 487, 626, 628, 672, 1122
MAUBUÉ DE MAINEMARES, 921
MAUFAUCON, voir MONTFAUCON, Bernard de
MAUGIRON, Louis de, *961*
MAURAULT, Thomas, *303*
MAZARIN, Jules, 1134

McGEE, Thomas d'Arcy, *224*, 225, 229, 251
McGREEVY, Thomas, *1187*, 1203
MECKLEMBOURG, Hélène de, 1245
MÉDICIS, Catherine de, *949*, 952-953, 954, 957, 959, 960, 964, 965
MÉDICIS, Cosme Ier de, *1026*
MÉDICIS, Marie de, *968*-969, 973
MÉHAKADE, Germain, 596
MEIGNAN, Guillaume-René, 595
MEISSONIER, Ernest, *266*
MELBA, Nelly, *684*, 1060
Melchisédech, 450
Mémoires, les (Saint-Simon), 846
Mémoires d'une ex-palladiste (D. Vaughan), 799, 1111
MENDELEÏEV, Dimitri Ivanovitch, 440
Ménélas, 234
Méphistophélès, 1128
MERCIER, Honoré, *361* 393, 421, 1218, 1219
MERCIER, Honoré II, 1237
MÉRIMÉE, Prosper, 369
MÉROVÉE, fils de Chilpéric Ier, 857
MÉROVÉE, fils de Clodion, 843
MÉROVÉE, fils de Théodebert II, 859
Mes loisirs (L. Fréchette), 156, 183, 184, 218
MESSADIÉ, Stefano Evodio de, 595
Messager de Joliette, le, *161*
Messager de Saint-Antoine, le, *756*, 757-765, 1168
MESSALINE, 911, 936
MEURIN, Léon, *597*
MEYER, Arthur, *1060*
Mézence, *1026*
MÉZERAY, François Eudes de, *859*, 894
Michée, 390
MICHEL, voir FRÉCHETTE, Louis
MICHEL II, *1028*
MICHEL III, *1030*
MICHEL IV, *1028*
MICHEL, Louise, *614*
MICHELET, Jules, 929, 1041, 1073
Midi républicain, le, 1093
Mille et une nuits, les, 409
Minerve, 306
Minerve, la, *146*, 313, 315, 325, 377, 379, 401, 425, 501, 570, 631, 1158, 1159, 1160, 1242, 1243
Mines, les (Z. Lacasse), 772, 1247
Miracles de la sainte Vierge, les (Gautier de Coincy), 610
Miroir des âmes, le, 1117
MLADENOFF, Lazare, 595
MOLIÈRE, 143, 232, 233, 984
Moloch, 1130, 1132, 1133, 1137, 1145
MONALDESCHI, Giovanni de, *1025*
Monde, le, 626, *627*, 668, 1041
Monde illustré, le, 1097
Monde latin et le monde slave, le, 742, 1238
MONK, Frédéric Derbartzch, *1188*
MONNOT, Ambroise, *197*, 235
MONTAIGNE, Michel de, 446
MONTAIGU, la, 966
MONTALEMBERT, Charles, comte de, 846, 1017, 1018
MONTESPAN, marquise de, *981*, 982, 988
MONTFAUCON, Bernard de, *957*
MONTFAUCON, Mlle de, 975
MONTGOMERY, Gabriel de Lorges, comte de, *953*
MONTICELLI, Adolphe, *455*
MONTIGNY, Testard de, voir TESTARD DE MONTIGNY
MONTMORENCY, Charlotte de, *966*
MONTMORENCY, Françoise de, *966*
MONTMORENCY, Henri II, duc de, *973*
Montreal Daily Star, The, 611, *754*
MONTREVEL, marquis de, maréchal de France, 986
MOUSSEAU, Joseph-Alfred, *213*
MOWAT, Oliver, *415*
MOYNET, Gustave, 826, 1092
MURPHY, père, 739
MUSSET, Alfred de, 368, 369, 749, 795, 1137
MUSTEL, Ludovic-Martial, *1109*, 1113, 1132

NAJIN, Mgr, 595
NANTEL, Antonin, *271*-278, 287, 288, 289, 315, 493, 518
NAPOLÉON Ier, 846, 847, *883*, 1018-1019, 1024, 1053, 1137
NAPOLÉON III, *143*, 174, 181, *182*, 1022, 1053
NAUNDORFF, Karl Wilhelm, *1051*, 1245
N. B. (pseudonyme), 345-347
NECKER, Jacques, *1009*
NELSON, Horace, 456
NEMOURS, Jacques d'Armagnac, duc de, *943*, 1048
NÉRON, 979, 1028
NOGARET, Guillaume de, *909*
Nos écoles (N. Legendre), 394
Notes de voyage (J.-P. Tardivel), 772
Nouveau monde, le, *146*, 155, 159, 192, 193, 251, 253
Nouvelle Héloïse, la (Rousseau), 774, 776
Nouvelles, les, 1131

Oaliba, Oalla, 247
Odyssée, l' (Homère), 476
Œdipe (Voltaire), 662
OGIVE, 879
Oiseau-mouche, l', *550*, 758, 823, 1076, 1081-1088, 1124, 1168
Oiseaux de neige, les (L. Fréchette), 370
OMAR Ier, 1030
Oneille, 741
Opinion publique, l', *121*, 217
ORDERIC VITAL, *894*
Originaux et détraqués (L. Fréchette), 653, 739-744, 1242
ORLÉANS, Gaston d', *974*
ORLÉANS, Louis Ier de France, duc d', *935*, 939
ORLÉANS, Louis-Philippe-Albert d', voir PARIS, comte de
ORLÉANS, Louis-Philippe-Joseph, duc d', voir PHILIPPE-ÉGALITÉ
ORLÉANS, Louis-Philippe-Robert, duc d', *684*, 1060, 1061
ORLÉANS, Philippe, duc d', *987*-989
ORLÉANS, Valentine Visconti, duchesse d', *935*
ORNANO, Jean-Baptiste d', *973*
ORNIS, voir HUARD, Victor-Alphonse
OSMAN, 1031
OSSAT, Arnaud d', cardinal d', *956*
OTHON Ier, *883*
OUELLETTE, Rémi, *303*
OUIMET, Gédéon, *203*
OURY, Frédéric-Henri, 596

PAF (pseudonyme), 1185, 1227, 1228
PALISSY, Bernard, 927, *928*
PAPAVOINE, Louis-Auguste, *855*
PAPINEAU, Louis-Joseph, *609*
PAPINEAU, Louis-Joseph-Amédée, 833
Papineau (L. Fréchette), *609*
PAPYRE-MASSON, voir MASSON, Jean-Papire
PÂQUET, Benjamin, 241, *303*
PARADIS, Charles, 671
Par la grâce du Saint-Esprit (L. Taxil), 1093
PARIS, comte de, *684*, 780, 786, 1059-1062, 1070, 1071, 1245
PARMENTIER, Joseph-Charles-Théodore, *582*
PASCAL II, *893*
PASSEFILLON, la, 945
PASSEPOIL, voir TASSÉ, Joseph
PASTEUR, Louis, 288
PATENAUDE, Louis, 334
Patrie, la, *270*, 271, 272, 517, 518, 558, 588, 589, 724, 768, 769, 770, 773, 794, 829, 830, 832, 833, 836, 1036, 1037, 1041, 1043, 1064, 1076, 1084, 1116, 1158, 1164, 1200, 1206, 1213, 1215, 1218, 1222
PATRY, Pierre, *180*, 226, 227, 246
PAUL, saint, 245, 740, 741, 1242
PELLAND, Joseph, 1237
PELLETAN, Eugène, *188*, 983
PELLETIER, Pantaléon, *166*, 194, 214, 228
PELLETIER, Thomas-Benjamin, *304*

PELLISSERY, Roch-Antoine, *927*
Pensez-y bien, 1078
PÉPIN Ier, *874*, 875
PÉPIN l'Ancien ou de Landen, *863*, 1023
PÉPIN le Bref, *869*
PÉPIN le Jeune ou d'Héristal, *867*, 868
PÉRÉFIXE, Hardouin de Beaumont de, 957, *958*
PÉRIANDRE, *1026*
PERREAULT, Louis, *783*
PERSE, *137*, 253, 702
Petite histoire des rois de France (L. Fréchette), 836, 1043
PÉTRARQUE, 222
Pharamond, 848
Pharisien, le, 170, 194, 236
PHÈDRE, 291
PHILIPPA, fille du comte de Flandre, 907
PHILIPPE le Démon du Midi, voir PHILIPPE II le Prudent
PHILIPPE Ier, *883*, *890*-896, 1023
PHILIPPE II Auguste, *900*-903, 923, 1022, 1031, 1045, 1046
PHILIPPE II le Prudent, *956*, 1031
PHILIPPE III, *904*-906, 1047
PHILIPPE IV, *906*-912, 913, 919, 1023
PHILIPPE V, roi d'Espagne, *1049*
PHILIPPE V, roi de France, *915*, 916, 917, 1049
PHILIPPE VI, *918*, 919-921
PHILIPPE VII, voir PARIS, comte de
PHILIPPE-ÉGALITÉ, 786, *1070*, 1071, 1245
Philippiques (Démosthène), 192
PHOCAS, *1031*
Phrynée, 1259
PICARD, Ernest, *188*
PICARD, Firmin, *505*-510
PICHÉ, H.-A., 957, *958*
PIE V, *127*, 1242
PIE VII, *1018*, 1024
PIE IX, *152*, 153, 177, 190, 195, 241, 552, 627, 1093, 1103, 1118
Pie IX devant l'histoire (L. Taxil), 1093, 1118
PIERRE IV le Cruel, roi de Castille, *924*, *1027*
PIERRE MICHEL (pseudonyme), 294
Pilori de l'histoire, le (L. Taxil), 1092
PINSONEAULT, Pierre-Adolphe, *164*, 165
PISSELEU, Anne de, *948*
PISTOLET, voir TARDIVEL, Jules-Paul
PLECTRUDE, 867, 868
PLESSIS, Joseph-Octave, *686*
PLESSIS-BÉLAIR, Joseph-Ernest, *404*
PLON-PLON, voir JÉRÔME
Plume de l'ange, la (L. Taxil), 1093
Plus de cafards ! (L. Taxil), 1094
POIRIER, Pascal, *586*
POITIERS, Diane de, *948*, 951, 953
Polichinelle, 752
POLIGNAC, prince de, 1022
POMPADOUR, marquise de, 845, 929, *991*, 992, 1003, 1098
PONCET, Maurice, *963*
PONS, Antoinette de, 966
Pornographes sacrés, les (L. Taxil), 552, 1092
PORTALIÉ, Eugène, *1102*
POTHIER, Robert-Joseph, *1150*
POUJOULAT, Jean-Joseph-François, *481*
POULIN, Joseph-Achille, *433*
Pour la patrie (J.-P. Tardivel), 1250-1255
PRANZINI, Henri, *416*
Presse, la, 632, 808
PRÉTEXTAT, saint, *856*, 858, 1023
Prêtre et ses détracteurs, le, voir *Prêtre vengé, le*
Prêtres, miracles et reliques (L. Taxil), 552
Prêtre vengé, le (Z. Lacasse), 529, 631, 632, 633, 648, 663, 666, 668, 690, 694, 713
Prostitution contemporaine, la (L. Taxil), 1092
Protée, 1086
Proverbes, 179
Providence, la, voir Dieu
PRUD'HOMME, Louis-Marie, *872*, 877, 936, 937

PRUSSIAS II, 997
Psaumes, 151, 283, 284, 390, 450, 1122
P'TIT JOE (surnom), 1197
Pucelle devant l'Église de son temps, la (J.-B. Ayroles), 541, 558
PUSEY, Edward BOUVERIE, dit, 824
PUVIS DE CHAVANNES, Pierre, *266*

Quanta cura (Pie IX), 196
Quotidien, le, 564, 565, 566

RABELAIS, 446, 460, 824
RACINE, Antoine, *389*, 390, 512
RACINE, Dominique, 797
RAMEAU DE SAINT-PÈRE, François-Edme, *592*
RAMIRE II, 1028
RAMSAY, Thomas Kennedy, 204
RAMSÈS, 1031
RANUCE Ier, *1029*
RAOUL, comte d'Eu, *921*
RAOUL DE BOURGOGNE, *879*
RAOUL DE NESLE, 921
RAPHAËL, 327
RATHBERT, 1031
RAVAILLAC, François, *970*
RAVAISSON, François, *984*
RAYMOND, Sabin, *303*
RAYMOND DE POITIERS, 899, 900
Rébecca, 1216
REBOURS, N. de, 966
RÉGINA, courtisane, 872
RÉGUNTHE, 858
RENARD, Phélize, *945*
République anticléricale, la, 1093
Révélations complètes sur la franc-maçonnerie (L. Taxil), 554, 799, 820, 821, 1132
Revue de Montréal, 718
Revue mensuelle, 1075
REYNADIER, Camille, 963
RHÉAUME, Jacques-Philippe, *229*, 238, 239
RICARD, François-Ernest, 596
RICHARD Ier Cœur de Lion, *902*
RICHARD Ier sans Peur, *879*
RICHARD III, *1028*
RICHARD, François-Marie-Benjamin, *587*
RICHELIEU, 975, 977, 1015, 1134
RICHILDE, favorite de Charles le Chauve, 877
RICHILDE, veuve de Baudouin VI, 891
RIEUX, Renée de, *961*
RIVARD, Adjutor, *718*
RIVEST, frère, 394
ROBERT, fils de Constance d'Arles, *888*
ROBERT, fils d'Henri Ier, 890
ROBERT le Diable, *890*
ROBERT le Frison, 891
ROBERT Ier, le Pieux, 1031, 1045
ROBERT II, roi d'Angleterre, *895*, 896
ROBERT II, roi de France, *883*, 885-889, 890, 1022
ROBERT, Jean-Louis, 595
ROBERT, Mme, *872*, 877, 936, 937
Robes maudites, les (L. Taxil), 552, 1083
ROBINS, Marguerite, 959
RODERIC, 1027
RODOLPHE, empereur, 1029
ROHRBACHER, René-François, 550
ROMAIN III Argyre, 1028
ROMÉO (pseudonyme), 725
RONSARD, Pierre de, 446
ROSIÈRES, François de, *963*, 1024
ROSSI, Pelegrino, *1099*
ROULEAU, Aglaé, 770
ROULEAU, Thomas-Grégoire, 355, *356*
ROUSSEAU, Jean-Jacques, 772-777, 999
ROUSSEL, Auguste, *1091*
ROUSSEL, Auguste, de Méry, *1091*
ROUSSEL, Pierre, *303*
ROUTHIER, Adolphe-Basile, 137-*140*-253, 1168
ROUX, Maurice, *404*
ROY, Joseph-Hercule, *296*

ROY, Noël, 1206, 1211, 1214, 1215, 1218, 1219
ROYAL, Joseph, *193*
ROYALE Mme, 1009
RUTHBAN, Denis, voir RIVARD, Adjutor
RYAN, Alonzo, 1178, 1181, 1188, 1228

SAAVEDRA FAJARDO, Diego de, 205, *206*
Sacrement du curé, le (L. Taxil), 1093
SADE, marquis de, 364
SAINT-ELME, Jules de, voir DENAULT, Amédée
SAINT-LOUIS, Horace, *446*
SAINT-LUC, seigneur de, *961*
SAINT-MÉGRIN, comte de, *961*
SAINT-POL, Louis de Luxembourg, comte de, *944*
SAINT-SIMON, duc de, 846, 998
SALADIN, 899
Saletés de la cléricanaille, les (L. Taxil), 1083
SALISBURY, Catherine de, 923
Salomon, 247
Samaritaine, la, 685
Samson, 1178
Samuel, 209
SANCHE IV, *1031*
SAPOR Ier, *1027*
SASSENAGE, Marguerite de, *945*
Satan, 151, 167, 173, 199, 226, 228, 238, 239, 246, 315, 510, 574, 585, 593, 609, 613, 787, 802, 819-826, 852, 1079, 1081, 1084, 1087, 1088, 1089, 1110, 1112, 1116-1145, 1168, 1169, 1205, 1241, 1246-1247
Satanas, voir Satan
Satires, les (L. Veuillot), 219-222, 233
Satires et polémiques (L. Fréchette), 131
SAUVAL, Henri, 934
SAUVALLE, Marc, *678*, 833
Sauveur, le, voir JÉSUS-CHRIST
SAVIGNY, Nicole de, *953*
Scapin, 189
SCARRON, 983, 986
SCHILLER, Charles Edward, 204
SCHOMBERG, duc de, maréchal de France, 985
SCOTT, Henri-Arthur, *301*, 532, 564, 613, 664-665, 735, 1167
SÉGUR, Louis-Gaston de, *329*
Seigneur, le, voir JÉSUS-CHRIST
SÉLIM Ier, *1026*
SÉLIM II, 1031
Semaine religieuse de Montréal, la, 531, 532, 533, 534, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 543-547, 549, 550, 555-558, 561, 588, 590, 593, 599, 653, 833, 1086, 1238, 1239
Semaine religieuse de Québec, la, 599, *638*, 639
Semaine religieuse de Sée, la, 550
SENTENNE, Léon, *612*
SEPTIME SÉVÈRE, voir TARTE, Israël
Sermons de mon curé, les (A. Roussel, de Méry), 1091
SERRES, Jean de, *899*
SERVANTIANS, Mgr, 596
SHAKESPEARE, William, 524
Siècle, le, 184, 185, 253
SIGEBERT Ier, *856*, 857
SIGISMOND, saint, 854, 1023
SILLERY, Noël Brûlart, seigneur de, 722
SIMON, Jules, *188*, 479
SLADE, Dr Henry, *175*
SMERDIS, 1029
Sœurs maçonnes, les (L. Taxil), 820, 1107
Soleil, le, 1194
SOREL, Agnès, *941*
Sorelois, le, 957
SOTO, Domingo de, *208*
Soutanes grotesques, les (L. Taxil), 552, 1092
Souvenirs (Hézecques), 1011
SPALDING, John Lancaster, 355, *356*, 480
Spectateur, le, 447
SPINOLA, Tomassina, 947
Star, The, voir *Montreal Daily Star*
STEPHEN, frère, *790*

SUAREZ, Francisco, *206*
Suchor-Benoth, 1133, 1136
SUGER, *1045*
SULLY, duc de, *930*, 957
SULTE, Benjamin, *390*, 568, 573
SUZANNE D'IVRÉE, *886*
SYAGRIUS, Afranius, *850*
Syllabus (Pie IX), 196

TACHÉ, Alexandre-Antonin, 651
TAINE, Hippolyte, 998-1015, 1041
TALLEYRAND-PÉRIGORD, Charles-Maurice de, 228
TAMERLAN, 985, *1027*
Tantale, 486
TARDIVEL, Jules-Paul, 353, 354, *369*, 390, 418, 449, 467, 500-504, 519, 539, 544, 549, 594, 596, 597, 623-628, 675, 680, 695, 701, 703-708, 710, 740, 756, 757, 758, 759, 770-777, 779-798, 800, 801, 804, 817, 871, 892, 1020, 1076-1080, 1084, 1088, 1101, 1105, 1106-1113, 1115, 1117, 1119, 1127, 1129, 1135, 1145, 1148, 1152, 1169, 1170, 1240, 1247, 1250-1255
TARDY DE MONTRAVEL, voir TARDIVEL
Tartampion, 391
TARTE, Joseph-Israël, 564, 573, 842, *1175*-1233
Tartufe, 232, 623, 627, 1088
TASCHEREAU, Elzéar-Alexandre, *151* 163, 194, 195, 197, 198, 214, 234, 235, 246, 607, 615, 639, 640, 708, 782, 784, 797, 1170
TASSÉ, Didace, 204
TASSÉ, Joseph, 501, 503, 846, 1003, *1156*-1163
TAXIL, Léo, voir JOGAND-PAGÈS
TERRAY, abbé, 995
TERTULLIEN, 232
TESSÉ, maréchal de, *956*
TESTARD DE MONTIGNY, Benjamin-Antoine, *600*
Thalie , 415
THEINER, Augustin, *957*
Thémis, 155
THÉOBALD, fils de Clodomir, 854
THÉODEBERT Ier, 857
THÉODEBERT II, *859*, 862
THÉODEFREDO, *1025*
Théologie chrétienne dogmatico-morale (D. Concina), 206
THÉRÉSA, *176*, 233, 234
THÉRON DE MONTAUGÉ, Louis, 1005
THIBAUDEAU, Rosaire, 782
THIBAULT, Charles, *608*, 845, 868, 884, 898, 1020, 1137, 1172-1173
THIBAUT, comte de Champagne, *898*
THIBAUT, petit-fils de Pépin le Jeune, 868
THIERRY Ier, *852*, 853
THIERRY II, *859*, 860, 862
THIERRY IV, *865*
THIERS, Adolphe, *188*, *1050*, 1184
THIESSART, Jean, 527
THOMAS, Léon-Benoît-Charles, 595, 636
THOMAS D'AQUIN, saint, *208*
THOU, François-Auguste de, *973*
THOU, Jacques-Auguste de, *958*
THUCYDIDE, 476
TIBÈRE Ier, *1031*
TIGNONVILLE, la, *966*
TIMOTHÉE, saint, 413
TIMOUR, voir TAMERLAN
«Tom Caribou» (L. Fréchette), 794
TON GROS NOIR (pseudonyme), 725
TORQUEMADA, Tomaso de, *710*, 771, 1169
TOUCHET, Marie, *959*
TOURANGEAU, Adolphe, *229*, 238, 239
Tout-Puissant, le, voir Dieu
Traité classique d'économie politique (F.-A. Baillargé), 289, 372, 389, 472
Traité des lois (V.-L. Gotti), 208
TRASTAMARE, Henri de, *1028*
TREMBLAY, Grégoire, 796
Très-Haut, le, voir Dieu
Trifluvien, le, 434, 447, 1168
Trinité, la, 286

TROIE, Narcisse-Amable, *304*
Trois cocus, les (L. Taxil), 1094
TROPPMANN, Jean-Baptiste, *855*
TROYON, Constant, *455*
TRUDEL, François-Xavier-Anselme, 796, *841*, 884, 901, 1020, 1243
TUDOR, Owen, 1028
TURCOTTE, Arthur, 891
TURENNE, duc de, maréchal de France, 985
TURGOT, Anne-Robert-Jacques, *1004*
TURKIAN, Mgr, 584

UN AMI DES BONS LIVRES (pseudonyme), 739-744
UN ANCIEN DÉPUTÉ (pseudonyme), 1195
UN DÉMOCRATE (pseudonyme), 1064
Une cinquième mine, voir *Autour du drapeau*
UN ÉCOLIER LISEUR (pseudonyme), 1148
UN ÉLÈVE DES FRÈRES (pseudoyme), 294, 324, 386
Une mine de pierres détachées (Z. Lacasse), 685, 694
Une mine produisant l'or et l'argent (Z. Lacasse), 685, 694, 700, 705-708
Une nouvelle mine, voir *Prêtre vengé, le*
Une quatrième mine, voir *Dans le camp ennemi*
Une rencontre (traduction de L. Fréchette), 717-723, 726-731
UN INSTITUTEUR (pseudonyme), 294
Un pape femelle (L. Taxil et F. Laffont), 552, 1093
URBAIN II, *892*, 893

VALENS, Flavius, *1031*
VALENTINIEN Ier, *1024*
VAN DYCK, Antoine, 726
VAUGELAS, Claude Favre de, *309*
VAUGHAN, Diana (pseudonyme), 757, 794, 798, 799, 1105, 1106, 1109, 1110-1112, 1117, 1124, 1127, 1131, 1139, 1143, 1145, 1173
VENDÔME, Catherine de, 966
Vénus, 1140
VERDUN, Catherine de, voir VENDÔME, Catherine de
VERDUN, Guillaume d'Haraucourt, évêque de, *944*, 1027, 1051
Vérité, la, 353, *377*, 467, 504, 517, 518, 530, 532, 533, 542, 595, 596, 623, 631, 694, 701, 704, 740, 743, 781, 786, 789, 791, 792, 794, 795, 796, 798, 822, 1046, 1077, 1079-1080, 1082, 1104, 1110, 1111, 1117, 1119, 1124, 1127, 1135, 1148, 1247
Vérité, la, (de Paris), 1105
VEUILLOT, Louis, *157*, 169, 182, 219, 220, 223, 226, 227, 232, 233, 247, 552, 774, 815-818, 979, 1093, 1149
VICTOR, le prince, *1053*
VICTORIA Ire, 611, 823, 824
VIDAL, Michel, 1237
Vie de Charles IX (Brantôme), 954
Vie de Jésus, la (L. Taxil), 1093
Vie de Veuillot immaculé (L. Taxil), 1093
Vie parisienne, la, 1121
VIERGE MARIE, 345-346, 615, 709, 825, 1088, 1103, 1107, 1118
VILLEMOT, Auguste, 217
VILLENEUVE, Alphonse, 246
VILLEQUIER, René de, *961*
VILLON, François, 912
VINDEX (pseudonyme), 320
VIRGILE, 305, 449, 1214
VITELLIUS, 999, *1032*
VITIZA, *1025*, 1031
«Vive Henri IV !», 970
«Vive la Canadienne !», 1258
VLAD IV, *1026*
VOISIN, la, *983*
Voix d'un exilé, la (L. Fréchette), 170, 192, 202, 218, 219, 223-225, 238, 250, 287
VOLPE, Francesco Salesio della, 341
VOLPI, C. S., voir JOGAND-PAGÈS
VOLTAIRE, François Marie AROUET, dit, 195, 217, 252, 551, 611, 662, 675, 711, 759, 956

Vraie Jeanne d'Arc, la (J.-B. Ayroles), 541

WALDER, Sophie, *1131*
WAROQUIER DE MÉRICOURT, comte de, *1015*, 1014
WASHINGTON, George, 141, 211, 232
WELLINGTON, duc de, 851
WHITE, Henry, 957
WILLIAMS, John Joseph, *650*, 673
WILSON, Daniel, *952*
WITIKIND, 878

XÉNOPHON, 476

YVES DE CHARTRES, saint, *894*

ZACHARIE, pape, 869
ZOLA, Émile, *804*

Page laissée blanche

TABLE DES MATIÈRES

Attribution 7

Introduction 9

Note sur l'établissement du texte 78

Chronologie 81

Sigles et abréviations 122

SATIRES ET POLÉMIQUES

Préface 131

LIVRE PREMIER

Chapitre premier. – Lettres à Basile [à propos des *Causeries du dimanche* d'A.-B. Routhier] 137
Première lettre 139
Deuxième lettre 158
Troisième lettre 173
Quatrième lettre 186
Cinquième lettre 201
Sixième lettre 216
Septième lettre 231
Huitième lettre 244

Chapitre II. – Origine des lettres à l'abbé Baillargé 255
Exposition scolaire au Mont-Saint-Louis 257
Première lettre à l'abbé Nantel 271
Seconde lettre à l'abbé Nantel 277

Chapitre III. – Lettres à l'abbé Baillargé à propos d'éducation 279
Première lettre 280
Deuxième lettre 297
Troisième lettre 310
Quatrième lettre 320
Cinquième lettre 335
Sixième lettre 349
Septième lettre 366
Huitième lettre 382
Neuvième lettre 400
Dixième lettre 419
Onzième lettre 435
Douzième lettre 452
Treizième et dernière lettre 468

Chapitre IV. – Post-scriptum aux lettres à l'abbé Baillargé 499
Le doigt dans l'œil 500
Réponse à M. Firmin Picard 505
L'instruction publique 511

Chapitre V. – Supplément 517

LIVRE DEUXIÈME

Chapitre premier. – Jeanne d'Arc 523
Jeanne d'Arc 523
D'accord 530
Jeanne d'Arc et le clergé 531
Des explications ! 540
Les juges de Jeanne d'Arc 543
Un dernier mot 556
Finis coronat 558
P.-S. 560

Chapitre II. – L'affaire Guihot 563

Chapitre III. – L'Alliance française 577
L'Alliance française 578
Un démenti 588
Encore l'Alliance française 594

Chapitre IV. – Lacasse et C^ie^ 605
Lettre à S. G. M^gr^ Fabre, archevêque de Montréal 606
Tartuferie 623

Réponse à un défi 629
Le R. P. Lacasse 636

Chapitre V. – Les bons prêtres vengés. Lettres au R. P. Lacasse 643
Première lettre 644
Deuxième lettre 655
Troisième lettre 668
Quatrième et dernière lettre 682

Chapitre VI. – Post-scriptum aux lettres au R. P. Lacasse 693
S'attendre à tout 694
Sauvetage manqué 702
Encore une belle œuvre 709

Chapitre VII. – Sainte canaillerie 715
Premier article 716
Second article 724

Chapitre VIII. – L'abbé Bruneau 733

Chapitre IX. – *Originaux et détraqués* 739

Chapitre X. – À propos de miracles 745
À propos de miracles 746
Même sujet 752
Toujours à propos de miracles 757

Chapitre XI. – Françoise 767

Chapitre XII. – M. Tardivel 779
Chacun son milieu 780
Irresponsable 789
Contempteurs du clergé 796

Chapitre XIII. – *Le Grand coup* 799

Chapitre XIV. – Le nouveau drapeau 807

Chapitre XV. – Léon XIII et Veuillot 815

Chapitre XVI. – Le diable 819

LIVRE TROISIÈME

Chapitre premier. – Réponse à un correspondant 829

Chapitre II. – Petite histoire des rois de France 835
Préface 836

Les Mérovingiens 848
Les Carolingiens 867
Les Capétiens 882
Les Valois 919
Les Bourbons 965

Chapitre III. – Vive la république ! 1035

Chapitre IV. – La monarchie 1043

Chapitre V. – Un manifeste 1051

Chapitre VI. – Droit divin 1059

Chapitre VII. – Louis XVI 1063

Chapitre VIII. – Des preuves 1075

Chapitre IX. – À *l'Oiseau-mouche* 1081

Chapitre X. – Taxil 1089
Taxil et moi 1089
Léo Taxil et Cie 1097
L'acolyte de Léo Taxil 1106

Chapitre XI. – En enfer 1115
Les démones 1116
Les démons 1124
Les diables 1131
Les phénomènes... infernaux 1139

Chapitre XII. – L'Index 1147

Chapitre XIII. – M. Joseph Tassé 1155

Chapitre XIV. – Excommunications 1165

Chapitre XV. – Tartines. Lettres d'Ésaü à son frère Israël 1175
Première lettre 1177
Deuxième lettre 1181
Troisième lettre 1186
Quatrième lettre 1190
Cinquième lettre 1196
Sixième lettre 1201
Septième lettre 1205
Huitième lettre 1209
Neuvième lettre 1213
Dixième lettre 1218

Onzième lettre 1222
Douzième lettre 1227
Treizième lettre 1231

Appendices

I Variantes longues 1235
II Tables des matières du manuscrit 1248
III Textes se trouvant dans le manuscrit
1. Petites leçons de français tirées de *Pour la patrie* 1250
2. Notre drapeau national 1256
IV Documents
1. L. Fréchette, lettre au directeur de *la Patrie*, 30 janvier 1884 1260
2. Anonyme, Parallélisme de deux motions sur l'instruction primaire 1264
3. F.-A. Baillargé, lettre au père P. Lajoie, 11 août 1893 1266
4. Z. Lacasse, lettre au père J. Lefebvre, 19 octobre 1894 1269
5. L. Fréchette, À Sarah Bernhardt 1274

Bibliographie 1277

Index 1303

Achevé d'imprimer
en janvier 1993 sur les presses
des Ateliers Graphiques Marc Veilleux Inc.
Cap-Saint-Ignace, Qué.